





HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET V. RENAULT
6, RUE DES POITEVINS, 6

HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME TROISIÈME



PARIS

FURNE, JOUVET & CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

HISTOIRE
DE FRANCE
POPULAIRE

CHAPITRE PREMIER

LOUIS XIV (SUITE). — GUERRE DE HOLLANDE.

(1672-1679)

Louis XIV avait fait de vastes préparatifs pour accabler la Hollande. Dès les premiers jours de la guerre, le savant système financier, par lequel Colbert avait rétabli l'ordre dans l'administration et la prospérité dans le royaume, fut ébranlé et entamé pour subvenir à ces préparatifs et faire un fonds disponible de 45 millions. Le roi réduisit Colbert à recommencer, comme on faisait autrefois, à aliéner les domaines de l'État. On rendit, à prix d'argent, aux procureurs et à divers autres officiers publics, l'hérédité de leurs charges que Colbert leur avait ôtée. On augmenta les droits sur les boissons, et l'on en établit là où il n'y en avait pas. Colbert eût tout préféré à l'emprunt, sachant bien qu'on ne s'arrêterait plus dans cette voie dès qu'on y aurait mis le pied. Le roi le contraignit à emprunter, et à promettre aux prêteurs un intérêt au denier dix-huit, tandis que Colbert avait auparavant abaissé le taux légal de l'intérêt au denier vingt (5 pour 100).

Colbert s'efforça d'emprunter le moins possible.

Tandis que Colbert préparait les moyens financiers de la guerre, le vieux Turenne, que le roi avait placé, sous le titre de maréchal général, au-dessus des autres maréchaux, et le jeune ministre Louvois, avaient préparé les moyens militaires. Plus de quatre-vingt-dix mille soldats français étaient prêts à marcher, outre les corps d'auxiliaires allemands réunis en Westphalie par l'électeur de Cologne, qui était en même temps évêque de Liége, et par l'évêque de Munster. D'énormes approvisionnements et un double parc de siége attendaient l'armée française, moitié à Liége, moitié à Keyserswert, sur le Rhin. Une flotte de trente vaisseaux se disposait à joindre la flotte anglaise, qui devait être de cinquante à soixante vaisseaux.

La puissante flotte hollandaise, dirigée par le plus illustre marin de l'époque, Ruyter, pouvait espérer, sans trop de témérité, de résister à cette grande force navale; l'armée de terre hollandaise, au contraire, faible en nombre et en qualité, ne ressemblait plus en rien à ces fameuses milices d'autrefois qui avaient vaincu l'Espagne. Le parti républicain, qui dominait depuis la paix de Westphalie, ne prévoyant pas que ses démêlés avec le gouvernement français pussent arriver jusqu'à la guerre, ne s'était occupé que de la marine. La Hollande avait peu de chose à espérer du dehors. L'Espagne avait, pour la secourir, de la bonne volonté, mais bien peu de force. L'électeur de Brandebourg, prince capable et actif, qui commençait la grandeur de cette maison destinée à devenir la maison royale de Prusse, était le seul prince allemand qui eût osé se prononcer pour la Hollande; mais le traité par lequel il promit aux Hollandais un secours de vingt mille hommes fut signé trop tard pour avoir aucun effet sur les débuts de la guerre.

Jean de Witt avait voulu tenter la dernière chance qui restait à la Hollande de retarder l'invasion. C'était d'aller, avant la fin de l'hiver, enlever les magasins préparés par les Français sur le Rhin, dans l'électorat de Cologne. Les lenteurs des États Généraux, les querelles du parti républicain et du parti de Nassau, empêchèrent l'exécution de ce projet. Les corps français et allemands auxiliaires se formèrent à leur aise sur le bas Rhin. Un second corps français était sur la moyenne Meuse, dans le pays liégeois. La grande armée marcha, par la Sambre et la haute Meuse, sous Turenne et Condé, traversa, sans commettre d'hostilités, le territoire espagnol de Namur, et s'avança dans le pays de Liége, où le roi rejoignit Turenne et Condé (17 mai).

Les Hollandais s'attendaient au siége de Maëstricht, le grand poste avancé de la Hollande, et avaient bien muni cette forte place. L'armée française passa outre. Elle franchit la Meuse, se porta sur le Rhin, assaillit à la fois et enleva en quatre jours quatre places allemandes du bas Rhin occupées par les Hollandais (3-7 juin). C'étaient Wesel, Burick, Orsoi et Rheinberg. Les garnisons n'opposèrent presque aucune résistance. Jean de Witt, contre l'avis du jeune prince d'Orange, Guillaume III de Nassau, avait fait la faute d'essayer de défendre toutes les places, au lieu de concentrer la défense dans les principales. Le roi traversa le Rhin à Wesel (9 juin), et les Français s'avancèrent jusqu'à la pointe de l'île de Betaw, l'ancienne Batavie, formée par les deux grands bras du Rhin qu'on nomme le Wahal et le Lech.

Le roi, de l'avis de Condé et de Turenne, résolut de forcer le passage du Lech, le bras septentrional, plus large, mais moins profond que le Wahal. Le prince d'Orange, campé à Arnheim avec vingt-cinq mille hommes, la seule armée de la Hollande, dépêcha un corps de troupes pour garder les gués du Lech; mais il n'arriva à temps qu'une petite avant-garde d'une douzaine de cents hommes. La cavalerie française, animée par la présence du roi, se lança sans hésiter dans ce grand bras de fleuve, large quatre fois comme la Seine au pont Neuf. Le petit corps hollandais posté sur l'autre rive ne put empêcher les Français de prendre terre, et fut culbuté, après un court engagement où fut blessé le grand Condé (12 juin).

Ce fut là ce fameux passage du Rhin sculpté sur la porte Saint-Denis, et célébré par tous les poëtes et les artistes de ce temps. Ce n'était qu'une petite action militaire; mais les suites en furent grandes. Les Français envahirent l'île de Betaw, et marchèrent droit au prince d'Orange. Le prince se retira sur Utrecht. Utrecht, ville en partie catholique, refusa de recevoir le prince d'Orange et de soutenir un siége. La terreur se répandit dans toutes les Provinces-Unies. Des places, qui avaient autrefois soutenu de longs siéges, se

rendaient de tous côtés aux premiers coups de canon, tant les troupes étaient démoralisées. Peu s'en fallut que la guerre ne fût finie en quelques jours. Un ancien ambassadeur de France en Hollande, qui connaissait très-bien le pays, écrivit au roi pour le presser d'occuper au plus vite Utrecht, et d'envoyer de là en toute hâte un corps de troupes s'emparer de Muyden, où sont les écluses d'Amsterdam. Muyden pris, Amsterdam n'eût pas pu lâcher ses écluses, ni s'entourer de l'inondation qui était sa seule défense. Amsterdam pris, la Hollande n'existait plus.

La lettre arriva trop tard. Un corps de cavalerie venait d'être lancé sur Utrecht sans instructions précises. Quelques éclaireurs de ce corps poussèrent jusqu'à Muyden. La population, croyant l'armée derrière eux, leur ouvrit la porte de la ville. Quatre cavaliers furent un instant maîtres du sort de la Hollande.

Quand les habitants virent que ces éclaireurs n'étaient pas suivis, ils les chassèrent, et ouvrirent à des troupes accourues d'Amsterdam. L'occasion était perdue. Amsterdam lâcha ses écluses, qui firent déborder les rivières et canaux d'eau douce, et resta maîtresse, en gardant Muyden, de ses communications avec la mer.

Quelques jours avant le passage du Rhin, avait eu lieu, sur la côte d'Angleterre, une bataille navale entre les flottes combinées d'Angleterre et de France et la flotte hollandaise. L'amiral hollandais Ruyter avait hardiment attaqué les alliés à force inférieure. La supériorité de l'artillerie hollandaise, admirablement exercée par Ruyter, fit plus que balancer l'inégalité du nombre. La victoire resta indécise; mais les alliés perdirent huit vaisseaux, et les Hollandais n'en perdirent que trois (7 juin). En fait, la journée était pour les Hollandais; car les flottes alliées ne purent exécuter leur projet de seconder par une descente en Hollande l'invasion de Louis XIV.

Plus de la moitié des Provinces-Unies étaient néanmoins dans les mains des envahisseurs. L'armée française, renforcée d'un corps anglais, occupait presque toute la Gueldre, tout l'Over-Yssel, toute la province d'Utrecht, et avait entamé la Hollande proprement dite et la province de Groningue. Une déclaration du roi avait promis aux villes qui se rendraient volontairement le maintient de leurs priviléges et de leur religion. Quand à ceux qui tâcheraient de résister, la déclaration annonçait que Sa Majesté ne leur accorderait aucun quartier, et donnerait ordre que leurs biens fussent pillés et leurs maisons brûlées (14 juin).

Ces menaces, plus dignes d'un chef de barbares que du souverain d'une grande nation telle que la France du dix-septième siècle, étaient suggérées au roi par Louvois, qui devenait comme le mauvais génie de Louis XIV. Il excitait l'orgueil du roi à traiter en crime toute résistance, non-seulement chez ses sujets, mais chez les étrangers.

La malheureuse Hollande était à la fois déchirée par la conquête et par ses propres discordes. Une réaction violente éclatait contre Jean de Witt, auquel on reprochait ses ménagements envers la France, et qu'on rendait responsable de la panique des gouverneurs et des garnisons. Le fanatisme religieux s'unissait contre lui aux passions politiques du parti de la maison de Nassau; le vieux parti calviniste haïssait en lui le philosophe religieux, partisan de la doctrine du libre arbitre, et l'ami du célèbre philosophe Spinosa, autant que le parti des princes de Nassau le haïssait comme chef de la bourgeoisie républicaine. On tenta de l'assassiner, lui et son frère, qui était l'ami et le compagnon de gloire de Ruyter (21 juin). Jean de Witt reçut quatre blessures, qui le mirent hors d'état d'assister aux délibérations des États Provinciaux et Généraux.

De grands débats s'engagèrent dans les

États sur la question des négociations avec le roi de France. La majorité inclinait à céder une partie du territoire pour sauver le reste. Le peuple d'Amsterdam força son conseil municipal d'agir, sans attendre la décision des États. L'inondation d'eau douce ne suffisant pas à la sûreté de la ville, parce que les eaux étaient trop basses, on perça les digues de la mer, et on livra les riches campagnes des environs d'Amsterdam aux flots du Zuiderzée.


Jean de Witt.

Une fraction des États Généraux persista à négocier, entama les pourparlers sans pouvoirs réguliers, et offrit au roi Maëstricht et ses dépendances, tout le Brabant hollandais et la Flandre hollandaise (25 juin). La France aurait eu pour frontière la basse Meuse et le bas Escaut. Ce qui restait de la Belgique, serré entre les places cédées par la Hollande et le corps de la France, eût été entièrement à la discrétion du roi. Un pareil résultat, conquis en un mois, était magnifique, et eût dû être accepté à l'instant. Quoique les pouvoirs du négociateur ne fussent pas réguliers, il n'est pas douteux que, si Louis eût consenti, les Hollandais se fussent résignés. La Hollande, si affaiblie qu'elle fût, à ces conditions, pouvait vivre encore.

Louis, poussé par Louvois, refusa. Il demanda, au lieu de Maëstricht, Nimègue, toute la partie orientale de l'île de Betaw, entre les deux grands bras du Rhin, avec l'île de Bommel entre Rhin et Meuse. C'étaient des positions au cœur même de la Hollande, et qui eussent mis les débris de cette république sous la dépendance absolue de la France. De plus, Louis prétendit : 1° que les Hollandais révoquassent, sans réciprocité de sa part, toutes les prohibitions et les droits nouveaux établis par eux sur les marchandises françaises ; que la religion catholique fût publiquement exercée partout dans les Provinces-Unies, et ses ministres entretenus par les États Généraux ou Provinciaux ; 2° que les États Généraux lui payassent vingt millions pour les frais de la guerre, et se soumissent encore à d'autres conditions onéreuses et humiliantes. Enfin, même à ce prix, les conditions qu'il imposait ne seraient valides, et il n'y aurait ni paix ni trêve, qu'après que le roi d'Angleterre et les princes allemands, alliés du roi de France, auraient été satisfaits par les États Généraux (28 juin).

L'orgueil et l'ivresse du succès avaient tourné la tête à Louis XIV et complètement troublé son bon sens naturel.

La Hollande répondit par un soulèvement général du peuple contre la haute bourgeoisie qui gouvernait les villes et qui dominait dans les États Généraux et Provinciaux. Le stathoudérat, c'est-à-dire le commandement général politique et militaire, qu'avaient eu autrefois les Nassau, fut rétabli tumultuairement au profit du jeune prince d'Orange, Guillaume III de Nassau. Toutes les villes levèrent leurs écluses et percèrent leurs digues, comme avait fait Amsterdam. Toute la campagne fut livrée aux flots de la mer ; les



Passage du Rhin.

populations rurales se réfugièrent dans les cités, et une grande partie des troupeaux périrent. Le sacrifice était immense; mais il rendait la Hollande proprement dite inabordable jusqu'aux gelées. Les Français furent arrêtés par l'inondation.

Les États Généraux reconnurent le nouveau stathouder que leur imposait le peuple, et lui remirent la charge des négociations. Les rois de France et d'Angleterre essayèrent de gagner le prince d'Orange, et lui offrirent la souveraineté héréditaire des débris de la république hollandaise. Guillaume répondit qu'on venait trop tard; qu'il avait, la veille, prêté serment aux États Généraux comme chef élu de la république.

Il était trop fier, et il avait une trop haute ambition, pour accepter ce lambeau de sa patrie que lui offrait le conquérant.

Louis XIV signa, avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, l'engagement réciproque de ne faire paix ni trêve l'un sans l'autre, et de ne pas se départir des conditions signifiées à la Hollande (16 juillet). L'Angleterre réclamait la reconnaissance, par la Hollande, de la souveraineté de son pavillon dans ce qu'elle appelait la mer Britannique, jusque sur les côtes hollandaises; la remise entre ses mains de l'Écluse et des îles de Cadsand, de Walcheren, de Goorée, de Woorn, outre une indemnité en argent et des conditions ruineuses pour le commerce hollandais. Le territoire qu'elle demandait, du consentement du roi de France, c'étaient les bouches de l'Escaut et de la Meuse. On peut dire qu'il y avait là un vrai vertige chez Louis XIV.

Les États Généraux, d'accord avec le prince d'Orange, déclarèrent qu'ils n'accepteraient

jamais des conditions si dures; et qu'ils attendraient le sort qu'il plairait à Dieu de leur donner (31 juillet). Louis XIV, voyant l'impossibilité de pousser plus loin jusqu'à l'hiver, repartit pour la France, laissant des garnisons dans quelques places conquises.

Cette espèce de trêve, que Louis accordait malgré lui à la Hollande, n'apaisa point les passions populaires entretenues et surexcitées par la faction de Nassau. Le peuple, tourmenté par la misère et par l'épidémie dans ces villes bloquées par les flots et par l'ennemi, imputait ses maux à cette haute bourgeoisie qui avait eu le tort de trop se séparer du grand nombre, et qui n'avait su ni prévoir, ni combattre l'invasion. Le parti de Nassau abusa cruellement de sa victoire. Il fit mettre en accusation Corneille de Witt, le frère de Jean de Witt, pour un prétendu projet d'assassinat sur le prince d'Orange. Corneille de Witt, mis à la question, résista héroïquement aux tortures, et l'on ne put lui arracher l'aveu de ce forfait imaginaire. Les juges n'osèrent le condamner à mort. Le parti de Nassau, voyant que les de Witt allaient lui échapper, attira Jean, sous quelque prétexte, dans la prison où était Corneille, et poussa contre la prison une foule furieuse, qui massacra les deux frères et accrocha leurs cadavres au gibet de la ville de la Haie (20 août).

C'était, sous une forme plus brutale et plus sauvage encore, le renouvellement de cette exécution de Barneweldt que nous avons mentionnée au temps de la jeunesse de Louis XIII. Guillaume III de Nassau joua, dans cette tragédie, à peu près le même rôle qu'avait joué son grand-oncle Maurice dans la catastrophe de Barneweldt. Ses partisans tuèrent les de Witt; lui les laissa tuer. Les États de Hollande lui avaient demandé des troupes afin d'arrêter la sédition. Il n'envoya rien; puis il récompensa les chefs des assassins. Les États, délibérant sous les piques de l'émeute, accordèrent au stathouder le droit de nommer et de déposer les magistrats des villes. Guillaume devint dictateur de fait.

Il fit du moins un vigoureux et habile usage de la puissance qu'il avait acquise par des moyens si coupables. C'était un jeune homme qui n'avait ni les défauts, ni les qualités de la jeunesse. Pâle et faible de corps, mais soutenu par l'énergie de ses nerfs et de son inflexible volonté, dissimulé, patient, dépourvu d'élan et d'éclat, mais ne reculant, ne s'arrêtant et ne se décourageant jamais, tel était le sombre rival qui allait désormais, durant toute sa vie, lutter avec une persévérance indomptable contre le brillant roi de France.

Une faute de Louvois aida Guillaume à réorganiser l'armée hollandaise. Les Français avaient entre leurs mains vingt-cinq mille prisonniers. Louvois, par fanfaronnade, les fit relâcher moyennant quatre écus par tête. Dans les premiers moments, l'Europe avait été abasourdie des foudroyants succès de Louis XIV; mais, maintenant qu'on voyait que la Hollande n'était pas anéantie, comme on l'avait cru, les gouvernements revenaient de leur stupeur, et une réaction s'opérait contre le conquérant. Le pape Clément IX, seul, félicita Louis d'avoir renversé une puissance « élevée sur les ruines d'un pouvoir légitime (le pouvoir de Philippe II) et nuisible aux intérêts de la royauté. »

L'électeur de Brandebourg, que les historiens de ce temps appelaient le Grand électeur, non parce qu'il était plus puissant que les autres électeurs, mais parce qu'il était bien plus capable et plus actif, entraîna l'empereur à signer avec lui une alliance défensive, puis à signer avec la Hollande un second traité qui promettait aux États Généraux l'assistance des troupes impériales et brandebourgeoises aux frais des Hollandais (22 juin-25 juillet). Le grand traité secret entre le roi et l'empereur pour le partage de la succession espagnole, qui était le but es-

sentiel de Louis XIV, fut dès lors rompu de fait; Louis avait ruiné de ses mains sa propre politique. L'électeur de Brandebourg et un général de l'empereur marchèrent vers le Rhin avec plus de quarante mille hommes. Turenne alla au-devant d'eux sur la rive droite, avec des forces bien inférieures, l'armée française étant toute dispersée dans les garnisons de Hollande, et le grand Condé fut chargé par le roi de défendre l'Alsace et la Lorraine. L'empereur hésita longtemps à permettre d'engager à fond ses troupes, à cause de nouveaux troubles suscités en Hongrie par ses actes arbitraires. Le Grand électeur et le général impérial Montecuculli parvinrent enfin, le 23 novembre, à franchir le Rhin près de Mayence. Turenne les arrêta à l'entrée des Ardennes. Le général de l'empereur avait défense de livrer bataille. L'armée austro-brandebourgeoise, harassée et affamée, se retira, sans attendre le stathouder, qui, renforcé par les Espagnols de Belgique, s'était avancé hardiment jusque dans le pays de Liége, et tâchait de joindre les Allemands (décembre).

Avant que le stathouder fût de retour en Hollande, le général français qui commandait le corps d'occupation fit une tentative pour profiter des premières gelées et attaquer les grandes villes hollandaises. Mais il ne réussit pas, le dégel étant venu trop vite. Les soldats, réalisant les menaces barbares de cette proclamation du roi que nous avons citée, commirent, dans cette expédition, des dévastations et des cruautés qui redoublèrent l'irritation soulevée, dans toutes les provinces hollandaises, par les exactions qu'ordonnait le ministre de la guerre Louvois. Il rançonnait impitoyablement les villes et pays conquis, sans aucun égard pour les capitulations jurées. Colbert, les généraux, les intendants même, intercédèrent auprès du roi pour ces pauvres gens. Le roi n'écouta que Louvois.

La correspondance de Louvois et du général qui commandait en Hollande, le duc de Luxembourg, fait horreur. Luxembourg devint bientôt un très-grand capitaine; mais il n'avait pas plus d'entrailles que Louvois. Ils plaisantent à l'envi tous les deux sur les villages auxquels on mettait le feu en grillant les gens de guerre qui les défendaient avec les habitants.

Les Hollandais parvinrent à délivrer de l'invasion les provinces de Frise et de Groningue. Par compensation, Turenne, qui avait suivi l'ennemi en retraite au delà du Rhin, protégea les territoires de Cologne et de Munster, alliés de la France, et chassa de la Westphalie les Autrichiens et les Brandebourgeois (janvier-février 1673). L'électeur de Brandebourg, mécontent de la mollesse qu'avait montrée l'empereur et n'ayant pas réussi à décider les autres princes allemands contre la France, demanda la paix à Louis XIV.

Le roi se hâta de la lui accorder, en lui faisant, pour le regagner, des conditions avantageuses (10 avril 1673). Louis commençait à revenir de son enivrement et à voir les choses plus sainement que l'année précédente.

La situation paraissait redevenue avantageuse pour Louis XIV. Le mouvement tenté contre lui du côté de l'Allemagne avait échoué, et le Parlement anglais, au lieu de faire à l'alliance française l'opposition que l'on redoutait, avait accordé à son roi un fort subside pour la guerre de Hollande. La Hollande était obligée de recourir de nouveau à la protection ruineuse de l'inondation. Louis XIV avait rassemblé de grandes forces et de grandes ressources pour la campagne de 1673. Il avait sous les armes quatre-vingt-seize mille fantassins et vingt-huit mille cavaliers ou dragons.

Mais il en coûtait de cruels sacrifices à la France.

La guerre avait coûté quarante-cinq millions en 1672; le roi, à l'instigation de Louvois, déclara à Colbert qu'il fallait vingt-six

à vingt-sept millions de plus pour 1673. Colbert se récria d'effroi.

« Si vous ne voulez pas vous y engager », dit le roi, « il se présente un homme qui entreprendra d'y suffire. » Colbert rentra chez lui et s'enferma longtemps, travaillant, comme l'a raconté un de ses commis, à remuer tous ses papiers, sans qu'on sût ce qu'il faisait ni ce qu'il pensait. Puis il retourna chez le roi et promit de le satisfaire.



Guillaume III

Il avait pensé que, s'il quittait le pouvoir, il le laisserait dans des mains qui détruiraient pour toujours le bien qu'il avait fait; que, s'il restait, il rendrait les maux présents moindres qu'aucun autre ne le saurait faire, et qu'il se réserverait l'avenir pour les réparer, quand la paix serait revenue.

Mais, ces maux présents qu'on le forçait à infliger au peuple, il savait trop combien ils seraient terribles. Jusque-là, ses commis le voyaient se mettre au travail, le visage épanoui, et se frottant les mains de joie, comme si les affaires n'eussent été pour lui qu'un jeu. Désormais, il devint sombre, hésitant et difficile; on ne le vit plus s'asseoir devant sa table de travail que le front soucieux et en soupirant.

Une déclaration royale ordonna aux parlements d'enregistrer les édits du roi sans remontrances préalables, sauf à présenter ensuite des remontrances si bon leur semblait. C'était la destruction du dernier droit politique qui restât aux parlements. On ne leur permettait même plus de prier le roi de réfléchir sur ce qu'il ordonnait (24 février 1673).

Cette déclaration fut suivie d'une foule d'édits fiscaux : aliénations d'impôts ; créations et ventes d'offices; augmentations d'impôts; emprunts. Parmi tant de mesures malheureuses, il y en eut une bonne : l'établissement d'une caisse d'emprunt, où les particuliers pouvaient placer leur argent à 5 pour 100, avec faculté de le retirer à volonté. La confiance que le public avait en Colbert fit que cela réussit. Colbert essaya d'adoucir les coups qu'on l'obligeait de porter à l'agriculture et au commerce, en diminuant, ou même en supprimant divers droits d'exportation.

Les affaires diplomatiques n'allaient plus si bien. Le Parlement Anglais, tout en votant un subside pour la guerre de Hollande, se déchaînait contre les catholiques, et forçait le roi Charles II de révoquer un édit de tolérance qu'il avait rendu en faveur du catholicisme durant l'absence des chambres. Le projet de conversion de Charles II à la religion catholique était bien loin. En Allemagne, le mouvement contre la France, manqué une première fois, recommençait. Les prétentions de Louis XIV sur la couronne impériale, en cas de mort de l'empereur, avaient transpiré, et l'on avait eu l'imprudence de laisser publier en France un livre intitulé : *Des droits du roi sur l'Empire,* ce qui effrayait et irritait les Allemands. La Suède n'avait pas tenu sa promesse de co-



Porte Saint-Denis, à Paris.

opération avec la France, et n'offrait plus que sa médiation.

Louis accepta cette médiation. Il commença de rabattre de ses prétentions, et se fût maintenant contenté de ce que les Hollandais lui avaient offert l'année précédente; mais la Hollande n'était plus disposée à de pareils sacrifices.

La guerre continua donc. Louis était prêt, et ses adversaires ne l'étaient pas. Le grand Condé fut envoyé en Hollande, et Turenne resta sur la rive droite du Rhin, le premier étant chargé de tenir en échec les Hollandais, et le second, les Autrichiens. Le roi en personne conduisit les opérations offensives, traversa la Belgique sans attaquer les places espagnoles, et mit le siége devant Maëstricht. Cette puissante place, très-bien défendue, fut prise en trois semaines par notre grand ingénieur Vauban (10-30 juin 1673). Maëstricht assurait les communications entre les places françaises de la Belgique et nos garnisons de la Hollande et du Rhin; c'était la plus utile conquête pour l'ensemble des opérations militaires.

Le roi envoya ensuite un corps occuper Trèves, dont l'électeur s'était déclaré pour l'empereur, et marcha en Alsace, où il fit

raser les murailles des dix villes impériales soumises à son protectorat. Toute la force défensive de la France, du côté de l'Alsace, fut concentrée à Brisach, cette forte tête de pont que nous avions sur la rive droite du Rhin.

Si les Français gardaient leur supériorité sur terre, les Hollandais maintenaient leur gloire maritime. Ils soutinrent de nouveau, dans trois batailles navales, le choc des flottes anglaise et française réunies, d'abord en vue de l'île de Walcheren, puis vers l'île de Texel (juin-août). Dans la troisième journée, les Anglais furent fort maltraités, et les flottes combinées durent battre en retraite, sans avoir pu débarquer les troupes anglaises destinées à une descente en Hollande. L'escadre française avait d'ailleurs tenu tête honorablement au grand amiral Ruyter en personne.

Le 30 août, un traité fut signé, à la Haie, entre la Hollande, l'empereur, l'Espagne et le vieux duc de Lorraine. L'Espagne, jusque-là, n'avait pas été en guerre directe avec la France, et n'était intervenue qu'en auxiliaire de la Hollande. L'empereur promettait trente mille soldats aux frais de la Hollande. L'Espagne promettait de faire recouvrer à la Hollande tout ce qu'elle avait perdu, et la Hollande s'obligeait à rendre à l'Espagne les limites du traité des Pyrénées. L'empereur, l'Espagne et la Hollande s'engageaient à rétablir le duc de Lorraine dans son duché.

Louis XIV, alors, fit à la Hollande des propositions de paix beaucoup plus modérées que par le passé. Il était trop tard. La lutte continua. Le stathouder réussit à dégager les abords d'Amsterdam en reprenant Naarden (septembre). Il se porta ensuite vers le Rhin, et réussit, cette fois, à opérer avec l'armée de l'empereur la jonction qui avait manqué l'année précédente. Guillaume et le général impérial Montecuculli prirent Bonn, place importante de l'électorat de Cologne, qui livrait aux alliés les territoires de Cologne et de Munster, et assurait les communications des Impériaux avec la Hollande et la Belgique (3 novembre). Turenne n'avait pu secourir à temps Bonn, et dut se replier sur la Sarre.

La campagne de 1673, commencée avec éclat par la prise de Maëstricht, finissait ainsi par un échec, et n'avait pas répondu aux immenses efforts imposés à la France. Une faute de Louis XIV menaçait d'avoir des conséquences beaucoup plus graves que cet échec. Louis venait de marier une princesse de Modène, fille d'une nièce de Mazarin, au duc Jacques d'York, frère du roi d'Angleterre, en dotant l'épousée comme il eût pu faire pour une princesse du sang de France. Le duc d'York, héritier présomptif du trône d'Angleterre, puisque Charles II n'avait pas d'enfants légitimes, avait embrassé ouvertement le catholicisme, à la grande irritation du peuple anglais. Ce mariage exaspéra les Anglais contre le roi de France, qui semblait préparer ainsi chez eux la restauration de la religion catholique. La Chambre des communes réclama la cassation du mariage du duc d'York. Charles II résista; alors, la Chambre protesta contre l'alliance française (14 novembre). La défection de l'Angleterre était désormais inévitable.

Louis XIV reconnut qu'il fallait changer de visées. Évacuer la Hollande, se dédommager aux dépens de l'Espagne et tâcher de traiter à part avec la Hollande, tel fut son nouveau plan. Ce plan était bon, mais témoignait d'autant mieux combien la guerre de Hollande avait été folle. C'est quelque chose, néanmoins, que de ne point aller jusqu'au bout d'une faute. Louis XIV, on doit le reconnaître, eut plus d'une fois ce mérite. Son bon sens répara plus d'une fois, autant qu'il était possible, les erreurs de son orgueil.

L'évacuation de la Hollande fut accomplie au commencement de 1674. On ne garda que Maëstricht, sur la moyenne Meuse, et Grave, sur la basse Meuse. Guillaume eut

le profit de cette délivrance de son pays. Le stathoudérat fut déclaré héréditaire (2 février 1674). Cela faisait du chef de la république à peu près ce qu'on appelle de nos jours un roi constitutionnel; cela rapprochait d'autant la Hollande de l'Angleterre. C'était tout ce que Louis XIV avait gagné à écraser les républicains hollandais.

L'aspect de l'Europe était de plus en plus menaçant. En Angleterre, la Chambre des communes força Charles II à faire sa paix à part avec la Hollande, dès le 19 février 1674, à condition que la Hollande reconnût la suprématie absolue du pavillon anglais dans les mers d'Occident, depuis les côtes de Galice jusqu'à celles de Norvége. Charles II promit à Louis XIV de laisser à sa solde les troupes anglaises qui servaient avec l'armée française, et se joignit à la Suède comme médiateur; mais l'opinion anglaise poussait au delà de cette neutralité.

Le gouvernement impérial était maintenant dans les mains des ministres les plus hostiles à la France. Les négociations préliminaires d'un congrès, entamées à Cologne, furent rompues à la suite d'actes contraires au droit des gens qu'avaient commis les Impériaux. Les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, et jusqu'à l'électeur palatin, dont la famille avait été si fort persécutée par l'Autriche, passèrent du côté de l'empereur. La diète germanique, enfin, se prononça contre la France (28 mai). La grande œuvre du traité de Westphalie était détruite, quant aux rapports de la France et de l'Allemagne, par la faute de Louis XIV; l'Autriche reprenait contre nous la direction du corps germanique.

Le Danemark, par jalousie contre la Suède, notre amie, s'était ligué avec l'empereur dès le mois de janvier.

Louis n'avait plus de chances de succès qu'en déconcertant ses ennemis par des coups rapides. Dès le mois de février, il avait fait envahir la Franche-Comté. Les Suisses proposèrent une convention de neutralité pour cette province. Le roi parut accueillir ce projet, ralentit ses opérations, et négocia. Le gouvernement impérial laissa voir de la mauvaise volonté. Les Suisses, mécontents de l'empereur, et gagnés par les libéralités du roi, ne s'en mêlèrent plus. Le roi reprit l'attaque avec vigueur, et mit le siége devant Besançon.

Les places étaient mieux pourvues qu'en 1668, et les populations étaient plus disposées à résister, parce qu'elles voyaient combien souffraient les provinces françaises. Le grand preneur de villes, Vauban, n'en conquit pas moins Besançon en quinze jours. Il mit ses canons sur Chaudanne et sur Brégille, deux grands rochers qui commandent la ville et même le rocher de la citadelle, et qui sont aujourd'hui enveloppés dans les défenses de la place. La ville capitula le 15 mai; la citadelle, le 22. Dôle se rendit après un siége encore plus court (26 mai-6 juin). Salins, le fort de Joux, toutes les autres places, cédèrent rapidement à leur tour, et toute la province fut soumise dans les premiers jours de juillet.

L'annexion de la Franche-Comté à la France fut, cette fois, définitive. Les deux Bourgognes furent réunies pour toujours. La frontière du Jura ne devait plus se reperdre. Les sculptures de la porte Saint-Martin représentent la conquête de la Franche-Comté, comme celles de la porte Saint-Denis figurent les conquêtes moins durables du roi en Hollande.

Turenne, établi en Alsace, avait empêché les Allemands de troubler les opérations du roi.

Les alliés essayèrent de prendre leur revanche du côté de la Belgique, où ils réunirent, vers la fin de juillet, une armée de cinquante mille hommes. Les Français n'en avaient que trente-cinq mille; mais le grand Condé était à leur tête. Il empêcha le stathouder et le général de l'empereur d'atta-

quer Charleroi ; puis, les généraux ennemis ayant eu l'imprudence de défiler par une marche de flanc en vue de son camp, il fondit sur eux, renversa leur arrière-garde sur leur corps de bataille, les rompit et les poursuivit, l'épée dans les reins, jusqu'à un village très-avantageusement situé, où Guillaume, rejoint par son avant-garde, réussit à arrêter la déroute.

Turenne, lui, eût arrêté là sa victoire. Condé voulut la compléter et sacrifia des milliers de soldats en essayant de forcer un poste imprenable. La nuit et l'épuisement terminèrent enfin la lutte, et les deux armées se retirèrent, le lendemain, chacune de leur côté, après tout ce carnage inutile. Seize à dix-huit mille hommes jonchaient le champ de bataille de Senef (11 août).

Quelques semaines après, les alliés, ayant réparé leurs forces par des renforts espagnols, attaquèrent Oudenarde ; mais Vauban défendait cette place, et Condé arriva au secours avec son armée grossie de nos garnisons de Flandre. L'opiniâtre Guillaume voulait une seconde bataille. Le général de l'empereur n'y consentit pas, et les alliés levèrent le siége (21 septembre).

Guillaume, vers la fin de la campagne, obtint cependant un succès. Des troupes envoyées par l'électeur de Brandebourg, qui avait rompu son traité avec la France, aidèrent le stathouder à reprendre Grave sur la basse Meuse (28 octobre). Condé n'avait pu secourir Grave comme Oudenarde. Le roi lui avait ôté une partie de son armée pour renforcer Turenne, engagé dans une lutte décisive en Alsace.

Turenne avait commencé sur le Rhin, dès la fin du printemps, une série d'admirables opérations qui embrassèrent neuf mois entiers. Chargé de protéger l'Alsace et la Lorraine, il n'était pas resté sur la défensive. Il avait franchi le Rhin avec un petit corps d'armée, attaqué les Allemands avant qu'ils eussent pu réunir leurs masses, et remporté une première victoire à Sintzheim, entre le Rhin et les montagnes Noires (16 juin). Les ennemis, renforcés, revinrent lui disputer la vallée du Necker. Il les refoula au nord du Mein ; puis, rappelé malgré lui, deçà le Rhin, par le roi et Louvois, il dévasta les campagnes du Palatinat, pour que le gros des forces allemandes, dont il avait retardé la réunion, ne pût trouver de quoi subsister dans ce pays, ni assiéger notre poste avancé de Philippsbourg. Personne, alors, ne contestait ces droits cruels de la guerre, et Turenne, si humain pour ses soldats, ne ménageait pas plus que les autres généraux le pays ennemi.

Les contingents de l'Empire rejoignirent peu à peu les troupes de l'empereur. Les généraux impériaux franchirent le Rhin à Mayence, le 1er septembre, avec trente-cinq mille hommes. Ils s'avancèrent contre Turenne, qui n'en avait que vingt-deux mille, et qui avait pris poste entre Landau et Weissembourg.

Les ennemis n'osèrent l'attaquer ; ils repassèrent le Rhin, et filèrent par la rive droite jusqu'en face de Strasbourg. Strasbourg, qui était une république municipale, craignant de perdre sa liberté et de tomber au pouvoir du roi s'il triomphait de l'Empire, livra son pont et ouvrit ses portes aux Allemands (24 septembre). Les Impériaux étaient ainsi introduits au cœur de l'Alsace. Déjà supérieurs de moitié, ils attendaient encore l'électeur de Brandebourg, qui leur amenait plus de vingt mille soldats. Ils avaient pris position au midi de la petite rivière de Brusch, se mettant entre l'armée française et la haute Alsace, pays fertile dont ils s'assuraient les ressources.

Dans leur présomptueuse confiance, ils ne gardaient pas les ponts de la Brusch. Turenne franchit cette rivière, et assaillit si brusquement et si vigoureusement l'armée allemande, qu'il la chassa de son poste d'Entzheim, et la rejeta entre l'Ill et le Rhin (4 octobre).



Vue de Besançon.

Il ne put cependant empêcher la jonction des Impériaux avec l'électeur de Brandebourg (14 octobre). Il se replia derrière la rivière de Soor, couvrant Saverne et Haguenau, et maintenant ses communications avec la Lorraine. Quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq mille hommes, après avoir reçu un premier renfort de cavalerie de l'arrière-ban noble, les généraux de l'empereur, au grand chagrin de l'électeur de Brandebourg et du vieux duc de Lorraine, ne consentirent point à l'attaquer. Le gouvernement impérial avait l'habitude de donner à ses généraux des instructions qui leur liaient les mains.

Les ennemis laissèrent ainsi passer l'occasion. Lorsque Turenne eut reçu de gros détachements de l'armée de Belgique, l'armée allemande se retira dans son ancien camp, au midi de la Brusch, et s'y retrancha. Dans les derniers jours de novembre, Turenne, après avoir mis en défense Saverne et Haguenau, repassa les Vosges et rentra en Lorraine. Les ennemis crurent qu'il allait se mettre en quartiers d'hiver, et s'étendirent dans toute la haute Alsace pour en faire autant. Ils comptaient envahir, au printemps, la Lorraine et la Franche-Comté, et, en attendant, ils bloquaient Brisach.

Ils furent comme frappés de la foudre, lorsque, dans la seconde quinzaine de décembre, ils virent Turenne, après avoir traversé toute l'épaisseur des Vosges parmi les neiges, les précipices et les torrents débordés, tomber sur le midi de l'Alsace par « la trouée de Belfort », c'est-à-dire par la plaine qui sépare les montagnes des Vosges de

celles du Jura. Les Allemands n'eurent pas le temps de se concentrer; Turenne coupa leur ligne de retraite par le milieu, et mit en déroute leur cavalerie dans la prairie de Mulhouse (29 décembre). Les généraux ennemis se rallièrent auprès de Colmar. Turenne alla les y assaillir, força le passage de la petite rivière de Fecht à Turckheim, et tourna la position des Allemands (5 janvier 1675). L'armée allemande se retira précipitamment durant la nuit, abandonnant ses blessés et ses malades.

Six jours après, il n'y avait plus un ennemi en Alsace. L'armée vaincue avait repassé le pont de Strasbourg (11 janvier). La ville de Strasbourg obtint de Turenne le renouvellement de la neutralité à laquelle elle avait manqué. Ainsi finit la plus belle campagne de notre ancienne histoire militaire, celle qui a toujours passé pour le modèle le plus parfait de l'art de la guerre.

Lorsque Turenne retourna à Paris, l'Alsace et la Lorraine, qui n'étaient point encore habituées à leurs nouveaux maîtres, et qui souffraient beaucoup de la guerre, virent passer le vainqueur en silence; mais les vieilles provinces françaises, la Champagne, l'Ile-de-France, la capitale, enfin, saluèrent Turenne, à son retour, par des acclamations enthousiastes.

La France, n'ayant plus l'alliance anglaise, avait gardé la défensive sur mer pendant l'année 1674. Les flottes hollandaises avaient fait, contre nos côtes et contre nos colonies des Antilles, des tentatives restées sans succès.

L'Espagne avait essayé d'attaquer le Roussillon; mais il lui était survenu, dans ses possessions italiennes, une grosse affaire qui l'avait bien vite obligée à ne plus songer qu'à se défendre. Lors des révoltes de Palerme et de Naples, au temps de Masaniello, l'importante ville de Messine était restée fidèle à l'Espagne par jalousie contre la capitale de la Sicile, Palerme. Cela lui avait valu des faveurs, qu'on lui retira un peu plus tard. Elle s'irrita à son tour; on voulut la comprimer par la violence : le 7 juillet 1674, elle se souleva, puis invoqua la protection du roi de France. Une petite escadre française vint l'aider à chasser les Espagnols des postes qu'ils occupaient dans la place. Les Espagnols assiégèrent Messine. Les Français, qui étaient repartis pour aller chercher du renfort, revinrent. Leur chef d'escadre, Valbelle, n'avait que six vaisseaux et trois brûlots. Une flotte espagnole de vingt-deux vaisseaux et dix-neuf galères croisait à l'entrée du détroit de Messine. Valbelle eut l'audace de tenter le passage. L'ennemi stupéfait ne l'attaqua point, et il entra dans le port de Messine (3 janvier 1675).

Quelques semaines après, à l'arrivée d'une seconde escadre française de huit vaisseaux, la flotte d'Espagne, si supérieure qu'elle fût encore, s'enfuit, laissant un de ses vaisseaux dans les mains des Français. On peut dire qu'il n'y avait plus de marine espagnole.

Louis XIV avait de nouveau tenté de traiter à part avec la Hollande, pour n'avoir plus affaire qu'avec la maison d'Autriche, et rentrer ainsi dans la vieille politique française. Le peuple hollandais commençait à souhaiter la paix. Mais le stathouder Guillaume, qui jugeait la guerre nécessaire à son ambition, fit échouer les pourparlers.

En Angleterre, la Chambre des communes poussait de plus en plus le roi contre la France. La jalousie anglaise était fort excitée par le progrès de notre marine, qui comptait en ce moment 94 vaisseaux de guerre, quand l'Angleterre n'en avait que 87; la Hollande en avait armé jusqu'à 134.

Louis XIV, pour aider Charles II à résister à son Parlement, promit de ne pas porter ses armes, cette année-là, vers la Flandre maritime; mais, partout ailleurs, il prit l'offensive. Il avait entraîné la Suède à devenir, de médiatrice, alliée. Les Suédois avaient envahi le Brandebourg, au moment

même où le grand électeur était chassé de l'Alsace par Turenne. Le roi attaqua par la moyenne Meuse. La ville et le pays de Liége s'étaient déclarés neutres; mais les ennemis avaient transgressé cette neutralité en s'emparant de Hui et de Dinant. Liége reçut dans sa citadelle un détachement de la garnison française de Maëstricht (fin mars). Puis le roi alla reprendre Hui et Dinant (mai-juin), et ensuite la forte place de Limbourg, sur la rive droite de la Meuse (22 juin). Le stathouder n'avait pas été en état de livrer bataille au roi pour secourir Limbourg. Louis envoya une partie de son armée vers la Moselle et la Sarre pour appuyer les opérations de Turenne sur le Rhin, et revint à Versailles.

Le roi était inquiet des troubles qui avaient éclaté en Bretagne et en Guyenne. L'accroissement de la gabelle et l'établissement du monopole du tabac avaient été mal accueillis. Les populations s'irritèrent davantage encore contre deux nouveaux impôts sur le papier timbré et sur la vaisselle d'étain, la vaisselle du peuple. En 1674, le gouvernement avait consenti à supprimer ces deux impôts, et les États de Bretagne avaient témoigné leur reconnaissance au roi en doublant leur « don gratuit », qui dépassa cinq millions. Au commencement de 1675, les deux impôts furent rétablis.

Le peuple de Bordeaux, déjà mécontent des mesures de Colbert sur les corporations, les jurandes et les maîtrises, se souleva contre la taxe de la vaisselle d'étain, saccagea les maisons des gens de finance, massacra un conseiller au Parlement, et contraignit ce corps, sous les piques, à rendre un arrêt qui supprimait les nouveaux impôts (28-29 mars). Louis XIV, chose surprenante chez un roi si orgueilleux, capitula avec l'émeute, et ratifia l'arrêt du Parlement de Bordeaux.

Trois semaines après Bordeaux, Rennes éclata (18 avril). Les bureaux du fisc y furent saccagés comme à Bordeaux. Les magistrats de Nantes firent surseoir à la perception des nouveaux impôts. Le Parlement de Rennes n'intervint pas. Le peuple de Rennes chassa de la ville le gouverneur de Bretagne. Les paysans bas-bretons s'insurgèrent autant contre les seigneurs que contre le fisc, et coururent sus aux nobles qui s'armaient d'après l'ordre du gouverneur. Il y eut nombre de châteaux pillés ou brûlés, et des seigneurs furent pendus au haut des clochers.

Le roi patienta d'abord, puis sévit. De nouvelles émeutes à Bordeaux, au mois d'août, furent réprimées par de sanglantes exécutions. Le peuple bordelais se laissa désarmer sans combat. La ville fut occupée militairement, et les troupes y commirent de tels désordres, que les familles riches quittèrent Bordeaux, et que le commerce y fut ruiné pour longtemps.

La Bretagne ne résista pas plus sérieusement que Bordeaux, et la répression y fut bien plus impitoyable encore. On ne rencontrait que potences et que roues dans les carrefours. A Rennes, on bannit les habitants de toute une grande rue, avec défense de leur donner asile. « On voyait », dit un récit du temps, « femmes accouchées, vieillards, enfants, errer et pleurer au sortir de la ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher. » Les États de Bretagne votèrent, sous la terreur, un nouvel octroi de trois millions au roi.

Des troubles moins graves avaient eu lieu en diverses autres contrées. Partout on souffrait, si l'on ne se révoltait point partout. Dès la fin de mai 1675, le gouverneur du Dauphiné écrivait à Colbert que le commerce cessait absolument dans sa province, et que la plupart des habitants n'avaient vécu pendant l'hiver que de pain fait avec des glands et des racines; que présentement ils mangeaient l'herbe des prés et l'écorce des arbres. En Languedoc, le fermage des terres

avait diminué de moitié depuis le commencement de la guerre.

La postérité oublie trop aisément les maux de la guerre, pour ne se rappeler que les actions éclatantes qu'elle a produites et les exploits des grands capitaines.

Turenne était rentré en campagne au printemps; mais, cette fois, il avait en face, au lieu de généraux mal d'accord et d'une armée sans unité, un adversaire digne de lui. L'électeur de Brandebourg était retourné défendre son pays contre les Suédois, et le célèbre Montecuculli, que la maladie avait retenu hors des champs de bataille durant les dernières campagnes, était à la tête des Impériaux. Strasbourg, serré entre les Français et les Autrichiens, n'osa rompre de nouveau sa neutralité et ne livra point son pont à Montecuculli. Après d'habiles manœuvres des deux côtés, Turenne franchit le Rhin à Ottenheim, au-dessus de Strasbourg (7-8 juin), et porta le théâtre de la guerre en Souabe.

C'était une première victoire. Turenne, avec vingt mille hommes, Montecuculli, avec vingt-cinq mille, se tinrent en échec sur la petite rivière de Kintzig, entre le Rhin et les montagnes Noires, durant six semaines, sans pouvoir rien gagner l'un sur l'autre. Enfin, Turenne parvint à se saisir d'un poste qui lui permettait de forcer l'ennemi au combat dans des conditions tout à notre avantage, ou de le rejeter hors de la grande vallée du Rhin et au delà des montagnes Noires.

Au moment où Turenne achevait ses préparatifs afin de tourner le poste de Montecuculli, à Sasbach, et où il visitait ses batteries qui venaient de prendre position, un boulet, parti de la hauteur opposée, emporta le bras du commandant de notre artillerie et donna dans le flanc gauche de Turenne. Le grand capitaine tomba, le visage sur l'arçon, sans un mot, sans un cri.

Il était mort!

Le commandant de l'artillerie, Saint-Hilaire, était tombé, sanglant et mutilé, à côté de son général. Son fils se jeta en pleurant sur son corps : « Ce n'est pas moi », dit le mourant, « c'est ce grand homme qu'il faut pleurer! »

Quand la nouvelle arriva à Montecuculli : « Il est mort », dit-il, « un homme qui faisait honneur à l'homme! » (27 juillet.)

Les soldats criaient : « Nous voulons venger notre père! » Les lieutenants de Turenne n'osèrent mettre à profit cette ardeur de vengeance, ni exécuter le plan de leur chef. Ils se replièrent à quelque distance. Montecuculli essaya de les couper d'avec le pont de bateaux que Turenne avait jeté sur le Rhin. Il les attaqua en marche, et rompit leur arrière-garde. Mais les vieux soldats de Turenne revinrent à la charge, d'une telle furie, qu'ils repoussèrent l'ennemi avec un grand carnage.

Malgré cet avantage, l'armée repassa sur la rive gauche du Rhin, et se sépara, avec de grandes lamentations, du corps de son général, qui fut transporté du Rhin à Paris entre deux haies de peuple en larmes. Aucun capitaine n'avait été si populaire depuis du Guesclin. Louis XIV s'associa dignement aux sentiments du peuple; il fit ensevelir Turenne à Saint-Denis, parmi les rois et les princes du sang de France. Les restes de Turenne ont été, depuis la Révolution, transférés aux Invalides.

Le roi envoya Condé remplacer Turenne à l'armée du Rhin. C'était le seul général qui en fût digne.

Un nouveau malheur suivit la mort de Turenne. Une armée allemande, commandée par deux princes de Brunswick et par le vieux duc de Lorraine, surprit et mit en déroute un corps d'armée français inférieur en nombre, qui était posté au confluent de la Moselle et de la Sarre, et qui protégeait Trèves (11 août). Il y avait si longtemps que les Français n'avaient perdu de bataille, que les jeunes gens n'en avaient plus mémoire.

Le général vaincu, Créqui, se jeta dans



Mort de Turenne.

Trèves, et s'y défendit d'abord avec vigueur; mais, les assiégeants ayant fait brèche au corps de la place, la garnison se découragea, et capitula malgré le général (6 septembre).

Le vieux duc Charles IV de Lorraine termina, peu de jours après, son existence agitée et errante, et légua ses prétentions à son neveu, qui prit le nom de Charles V. Les princes de Brunswick retournèrent outre-Rhin, de peur de voir leurs domaines envahis par leur propre frère le duc de Hanovre, un des rares alliés que la France avait gardés en Allemagne.

Après la mort de Turenne, Strasbourg avait de nouveau livré son pont aux Allemands, et Montecuculli était entré en Alsace. Condé l'empêcha d'y faire aucun progrès. Inférieur en nombre à l'ennemi, qui s'était renforcé, Condé fit la guerre « à la Turenne », et ne se laissa point attirer à une bataille. Montecuculli, ne réussissant à rien dans l'intérieur de l'Alsace, se replia sur les confins de l'Alsace et du Palatinat (aujourd'hui la Bavière rhénane), fortifia Lauterbourg, et y jeta un pont sur le Rhin afin de préparer le siége de Philippsbourg, notre avant-poste outre-Rhin, pour la campagne suivante. Après quoi il mit ses troupes en quartiers d'hiver, et Condé en fit autant (novembre). Condé et Montecuculli, également tourmentés de la goutte, ne reparurent plus sur les champs de bataille, et les trois plus grands généraux de l'Europe terminèrent ainsi leur carrière militaire en 1675.

La campagne avait été très-malheureuse pour nos alliés les Suédois. Refoulés du Brandebourg qu'ils avaient envahi, ils avaient été dépouillés par les Allemands et les Danois de

presque toutes leurs possessions allemandes, et ils s'étaient montrés fort déchus de leur ancienne discipline et de leur ancienne gloire.

De grands chocs eurent lieu dans la Méditerranée pendant les premiers mois de l'année suivante. Louis XIV n'avait pas envoyé à Messine des troupes en nombre suffisant pour qu'on pût faire de grands progrès en Sicile.

Sur mer, au contraire, nos forces étaient considérables, et commandées par le premier marin qu'eût la France, Duquesne, que secondait un jeune chef d'escadre, Normand comme lui, Tourville, qui promettait de l'égaler.

Les Hollandais avaient expédié au secours des Espagnols une escadre de dix-huit vaisseaux, sous les ordres de leur grand Ruyter, qui eût souhaité qu'on lui donnât une plus nombreuse flotte, car il comptait à peu près pour rien la marine espagnole, et avait éprouvé ce que valait la marine française. Le 8 janvier 1676, Duquesne revenant de Toulon vers Messine, Ruyter lui barra le passage. Duquesne attaqua Ruyter près d'Alicuri, une des îles du petit archipel de Lipari. Les Français avaient vingt vaisseaux, plus forts que ceux des Hollandais, et Ruyter n'avait encore été rejoint que par un vaisseau et neuf galères d'Espagne. La journée resta indécise. Les Français perdirent trois brûlots ; les Hollandais eurent un vaisseau coulé.

Duquesne ne s'engagea pas dans le dangereux détroit de Messine en présence d'un si redoutable adversaire, mais il fit le tour de la Sicile et gagna Messine par le sud. Une double attaque des Espagnols et des Siciliens de leur parti contre Messine, en février et mars, échoua complétement. Les flottes se heurtèrent de nouveau dans un plus terrible choc, le 22 avril, entre Catane et Agosta. Les Français, renforcés, avaient 30 vaisseaux et 8 brûlots ; les Hollandais, 17 vaisseaux et 4 brûlots ; les Espagnols, 12 vaisseaux et 9 galères. L'avant-garde des alliés, conduite par Ruyter en personne, attaqua de si près l'avant-garde française, qu'on ne tira, des deux côtés, qu'à portée de mousquet. Le commandant de l'avant-garde française fut tué dès le commencement de cette furieuse lutte ; mais bientôt Ruyter fut, à son tour, renversé de la dunette de son navire par un boulet qui lui emporta la moitié d'un pied et lui fracassa l'autre jambe. Mutilé comme il était, il ne cessa d'encourager ses gens tant que le feu dura.

Les Espagnols secondèrent mal leurs héroïques alliés, et ne s'engagèrent pas à fond. La nuit sépara les deux flottes. Les alliés se retirèrent dans le port de Syracuse. Duquesne vint de nouveau leur présenter la bataille, le 29 avril. Ils ne bougèrent pas. Ce même jour, Ruyter expira à bord de son vaisseau, mutilé comme lui.

Les alliés retournèrent de Syracuse à Palerme. Duquesne, renforcé par les galères de Provence, parut, le 31 mai, devant Palerme. Les alliés sortirent du port avec 27 vaisseaux, 19 galères et 4 brûlots, contre 28 vaisseaux, 25 galères et 9 brûlots. La victoire ne fut pas un instant douteuse. Les brûlots français firent sauter l'amiral espagnol, six autres vaisseaux espagnols ou hollandais, et plusieurs galères et petits bâtiments (2 juin). La flotte française, n'ayant pas assez de troupes à bord, n'essaya pas de prendre Palerme, et les débris de la flotte alliée parvinrent à se réfugier à Naples. Les Français s'étendirent sur les côtes de Sicile, mais sans avoir les moyens d'achever la conquête de l'île. Louvois ne secondait pas volontiers des opérations où la gloire était surtout pour la marine de Colbert. Les éclatants succès de notre marine n'eurent pas ainsi tous les résultats qu'on eût dû en attendre.

Du côté de la Belgique, le roi avait changé de plan. Il abandonna les citadelles de Liége et de Hui, et la plupart des forteresses de la moyenne Meuse, en les démantelant, et at-

taqua sur le haut Escaut. Il prit Condé (17-26 avril 1676), puis assiégea Bouchain. Le stathouder vint au secours de la place avec l'armée de Hollande et d'Espagne. Guillaume s'engagea dans une position périlleuse, entre l'Escaut, les bois de Saint-Amand et la Scarpe. En cas de défaite, il eût été forcé de se jeter dans Valenciennes, et la défaite était à peu près certaine, car les Français avaient cinquante mille hommes contre quarante mille, et tout l'avantage du poste. L'armée française, animée par la présence du roi, eût été irrésistible. Louis était disposé à combattre. Louvois s'opposa vivement à ce qu'on hasardât la personne du roi. Louis céda, timide à force d'orgueil, et ne voulant pas courir le risque d'un échec, si improbable qu'il fût. Cette occasion manquée fit grand tort à son renom militaire.

Bouchain, du reste, capitula le lendemain (11 mai). On resta sur ce petit succès. Après que le roi fut reparti, le stathouder entreprit le siége de Maëstricht; mais cette grande place fut intrépidement défendue, et Guillaume, après sept semaines d'un siége meurtrier, fut obligé de se retirer devant l'armée française qui arrivait au secours. Sa grosse artillerie resta dans les mains des Français (fin août).

Les Allemands, commandés par le nouveau duc titulaire de Lorraine, Charles V, furent plus heureux que les Hollandais. Montecuculli avait préparé, sur la fin de la campagne précédente, le siége de Philippsbourg, ce poste avancé sur la rive droite du Rhin, d'où les Français inquiétaient sans cesse le Palatinat et la Franconie. Le duc de Lorraine prit Philippsbourg, après une longue et opiniâtre résistance, sans que le général français qui avait succédé à Tureme et à Condé eût réussi à secourir cette importante place, ancienne conquête de Richelieu, qui ouvrait aux armes françaises le cœur de l'Allemagne (17 septembre).

La campagne avait encore été malheureuse pour les Suédois. Ils avaient perdu une grande bataille navale contre les Hollandais et les Danois, et avaient été attaqués sur leur propre territoire par les Danois, qu'ils n'avaient repoussés qu'à grand'peine. Louis XIV avait essayé de nouveau une négociation. La Hollande succombait sous ses énormes dépenses; car elle payait à la fois ses propres armées, qui comptaient quatre-vingt-dix mille hommes, et celles de ses alliés allemands. Elle était bien tentée d'accepter les offres du roi de France, devenues raisonnables; mais le stathouder, quoiqu'il n'eût point de succès à la guerre, s'y obstinait, et fit encore une fois manquer les tentatives de paix.

Louis XIV avait regagné personnellement le besoigneux roi d'Angleterre à prix d'argent; mais Charles II fut obligé, en février 1677, de rouvrir son Parlement, de plus en plus hostile à la France. Louis XIV tâcha d'adoucir les Anglais en souscrivant à un traité de commerce et de navigation très-avantageux à l'Angleterre, qui faisait, pendant la guerre, le commerce intermédiaire, auparavant accaparé par la Hollande. Une autre concession fut faite aux Anglais par la diminution des droits que Colbert avait imposés sur leurs marchandises.

Tout en s'efforçant ainsi d'empêcher que le nombre de ses ennemis ne s'accrût, Louis n'en poussa que plus vivement la guerre. Les petits succès obtenus sur le haut Escaut l'année précédente avaient servi à en préparer de plus grands. Le roi s'était mis en mesure de se dédommager du peu d'éclat de sa dernière campagne. Grâce à l'excellente administration militaire de Louvois, à qui l'on doit rendre justice sur ce point, tout fut prêt encore une fois en plein hiver. Dès la fin de février 1677, l'importante place de Valenciennes fut brusquement investie. Le roi arriva le 4 mars. Vauban fit ouvrir la tranchée du côté d'Anzin, le plus fortifié, mais le moins protégé par les inondations de l'Es-

cant. Après que le faubourg de Notre-Dame, vis-à-vis la hauteur d'Anzin, eut été emporté, Vauban, contre la coutume, fit décider que l'attaque des dehors de la place aurait lieu en plein jour. Dans la nuit du 16 au 17 mars, on fatigua les assiégés par un feu continuel. Le matin venu, voyant le feu cesser, ils crurent l'assaut remis à la nuit prochaine, et se relâchèrent de leur vigilance. Tout à coup, au signal du canon, un corps de la maison du roi (garde royale) sort de la tranchée et s'élance à l'assaut. En un moment, la panique s'empare des ennemis. Les Français pénètrent dans les ouvrages extérieurs, poursuivent les ennemis de boulevard en boulevard, de bastion en bastion, de pont-levis en pont-levis. Une cinquantaine des plus hardis arrivent ainsi jusque dans la ville, se saisissent des premières maisons, barricadent la première rue, et s'y maintiennent jusqu'à ce qu'on arrive à leur aide. La terreur se répand dans la place. Les tambours ennemis battent la chamade, signal de capitulation. La ville se remet à la clémence du roi, et la garnison se rend prisonnière de guerre.

On n'avait jamais rien vu de pareil. Le roi croyait rêver. Il confirma les priviléges de Valenciennes, mais lui imposa une rançon de trois millions pour construire une grande citadelle.

Valenciennes à peine prise, Cambrai et Saint-Omer furent attaqués à la fois. Le roi assiégea Cambrai, et envoya contre Saint-Omer son frère Philippe, qui avait hérité du titre de duc d'Orléans par la mort de leur oncle le duc Gaston. Les paysans picards montrèrent grand zèle à venir travailler aux lignes et aux tranchées contre Cambrai, dont la garnison avait sans cesse pillé leurs campagnes. La ville de Cambrai se rendit dès le 4 avril, avec la même stipulation contre la liberté de conscience qu'à Arras et à Besançon. La citadelle de Cambrai continua à se défendre contre le roi.

Saint-Omer, que protégeaient d'innombrables petits canaux, entremêlés d'îles vertes, en partie flottantes, résista mieux que Cambrai. Le stathouder eut le temps de venir au secours avec l'armée de Hollande et d'Espagne. Le duc d'Orléans alla au-devant de l'ennemi, et fut rejoint, auprès de Cassel, par le maréchal de Luxembourg, habile capitaine envoyé par le roi avec une partie des forces qui avaient pris Cambrai. Les deux armées s'entre-choquèrent au bord du ruisseau de Peene, entre les hauteurs d'Aplinghen et de Balenberghe. Les deux ailes de l'armée ennemie furent renversées par les deux ailes françaises, et le stathouder, posté au centre, après d'énergiques efforts, dut céder à son tour. Sa déroute fut complète. Il perdit sept mille hommes, tués ou pris, toute son artillerie et son bagage (11 avril).

Cette victoire du duc d'Orléans redoubla le regret qu'avait le roi d'avoir manqué une pareille occasion l'année d'avant. Il ne donna plus d'armée à commander à son frère, qui n'en prit point de chagrin; car, bien que capable d'un élan de courage, il n'aimait que la paresse et la débauche.

Saint-Omer se rendit peu de jours après la bataille (20 avril). Les bourgeois, chose assez rare, avaient voulu s'opposer à la capitulation. Comme autrefois les gens d'Arras, ceux de Saint-Omer étaient fort anti-français. Mais, de même qu'aux autres, cela ne leur dura guère après une réunion qui était une chose si naturelle.

La citadelle de Cambrai s'était rendue le 17 avril. La triple conquête de Valenciennes, Cambrai et Saint-Omer, eut un grand éclat. Nous ne devions plus reperdre ces trois places, qui couvrirent désormais nos vieilles provinces du nord. Aire en Artois avait été prise en 1676, et la France avait ainsi recouvré l'ancien comté d'Artois, jadis démembré du royaume, et conquis le Cambrésis et une moitié du Hainaut, anciennes dépendances de l'Empire. Louis XIV ne poussa pas plus loin ses avantages. Ses concessions



Bataille navale de Palerme.

commerciales n'avaient pas regagné le Parlement anglais, qui poussait son roi à secourir la Flandre. Charles II pria Louis de l'aider à résister, en se montrant disposé à la paix. Louis offrit une trêve. Ses adversaires ne l'acceptèrent pas. Louis n'en suspendit pas moins ses conquêtes en Belgique, et Charles II, à prix d'argent, consentit à proroger son Parlement à diverses reprises. Ce puissant roi se conduisait en vrai mercenaire, à la façon de ces petits princes allemands qui se vendaient au plus offrant.

Parmi les coalisés, les Hollandais seuls souhaitaient la paix. La maison d'Autriche ne la voulait pas, ni les princes allemands du Nord, ni le roi de Danemark, qui craignaient d'être obligés de rendre leurs conquêtes sur la Suède. La lutte, suspendue en Belgique, continuait ailleurs. L'Allemagne faisait en ce moment un grand effort. La principale armée allemande, forte de soixante mille hommes, sous les ordres du duc Charles V de Lorraine, s'avançait de nouveau contre l'Alsace et la Lorraine. Le duc Charles, prince de mérite, qui avait l'activité guerrière de son oncle Charles IV, sans ses vices ni son esprit désordonné, espérait recouvrer son duché les armes à la main, et avait écrit sur ses étendards : « Ou maintenant, ou jamais ! »

Le maréchal de Créqui, celui-là même qui avait été naguère battu près de Trèves, mais qui n'en était pas moins un habile général, n'eut d'abord que vingt-cinq mille hommes à opposer à la masse allemande. Il adopta un plan de défense bien cruel pour les populations. Il ruina complétement la basse Alsace et la vallée de la Sarre, pour empêcher

l'ennemi de s'y établir, abattant les murs des villes, brûlant les villages. Les paysans furent réduits à s'enfuir dans les forêts et dans les montagnes, et une multitude de femmes et d'enfants périrent de misère. Le duc Charles, qui avait franchi le Rhin à Strasbourg, poussa, par la Sarre, au cœur de la Lorraine. Créqui se posta sur les hauteurs de Morville, couvrant Nanci et Pont-à-Mousson. Un premier corps de l'armée de Flandre l'y rejoignit. Le duc de Lorraine essaya en vain de le déloger de cette forte position (15 juin), et n'osa l'attaquer à fond. On resta quelque temps en présence. Les populations du duché de Lorraine favorisaient l'héritier de leurs ducs. Les Lorrains des Trois-Évêchés, au contraire, tuaient tous les maraudeurs allemands. Le duc Charles, ayant peine à subsister, se rabattit sur Metz, suivi et harcelé par Créqui ; puis il reçut de l'empereur l'ordre d'aller joindre le stathouder, qui menaçait de faire sa paix avec le roi si les Allemands ne l'aidaient à venger sa défaite de Cassel. Le duc Charles passa la Moselle, et atteignit la Meuse à Mouzon. Mais Créqui, renforcé, l'avait devancé et lui barrait le passage. Le duc, voyant son armée affamée, dut reculer vers la Moselle, puis jusqu'au Rhin (août).

La lutte recommença entre lui et Créqui dans la basse Alsace. Créqui, sans bataille générale, manœuvra si bien, qu'il obligea le duc à quitter ce pays ravagé. Le duc repassa tristement le Rhin, voyant bien que la partie était perdue, et qu'il ne recouvrerait jamais son duché (octobre).

Les deux armées se mirent en quartiers d'hiver ; mais bientôt Créqui, rassemblant tout à coup la sienne, courut traverser le Rhin à Brisach et alla investir Fribourg en Brisgau, avec un matériel de siége préparé secrètement à Brisach. Fribourg, assiégé le 9 novembre, capitula dès le 16. Cette conquête nous dédommageait de la perte de Philippsbourg, écartait la guerre de l'Alsace, et nous livrait le midi de la Souabe. Créqui avait mené cette campagne en digne élève de Turenne.

Le stathouder, pendant ce temps, avait essuyé un nouvel échec. Il avait repris en Belgique l'offensive quittée par les Français, et avait, pour la seconde fois, assiégé Charleroi ; mais le maréchal de Luxembourg l'avait contraint de lever le siége (août).

Des luttes sanglantes avaient eu lieu, cette année, entre les marines française et hollandaise aux Antilles et en Guyane, sur la côte de l'Amérique du Sud. Les Français eurent l'avantage, mais sans que le résultat valût les pertes cruelles essuyées de part et d'autre. Sur la côte d'Afrique, les succès des Français furent plus fructueux. Ils s'emparèrent de tous les comptoirs hollandais au nord et au sud du Sénégal.

Aux Indes orientales, les Français avaient fait des efforts courageux et habiles, mais sans réussir à ébranler la puissance hollandaise, trop fortement établie dans ces mers lointaines.

Les Suédois avaient encore essuyé, en 1677, de grands revers maritimes contre les Danois, les Norvégiens et les Hollandais, et ils avaient fait de nouvelles pertes en Allemagne.

Entre nos adversaires, les princes allemands du Nord et les Danois gagnaient donc seuls à la guerre. L'empereur et l'Espagne s'y obstinaient, malgré leurs pertes croissantes, avec l'entêtement autrichien. La Hollande était à bout de sacrifices ; elle voyait son commerce d'intermédiaire passer aux Anglais, et son commerce direct ruiné par les corsaires français, surtout par ceux de Dunkerque et de Saint-Malo, qui se signalaient par une audace et une activité inouïes. Ces Flamands de Dunkerque, devenus si vite bons Français, valaient les Bretons, témoin leur fameux Jean Bart, qui commençait alors ses grands exploits.

Les Hollandais, dans le courant de 1677,

étaient donc très-disposés à traiter; mais Louis XIV hésita sur les concessions commerciales qu'ils lui demandaient. Ils crurent qu'il ne voulait pas sincèrement la paix, et le stathouder parvint encore une fois à ajourner toute conclusion, en promettant aux États Généraux de décider enfin l'Angleterre à entrer dans la coalition (octobre 1677).

Guillaume, en effet, passa la mer, alla demander et obtint en mariage la nièce du roi d'Angleterre, la princesse Marie, qui était restée protestante, tandis que son père, le duc Jacques d'York, s'était fait catholique (15 novembre). L'énergique et opiniâtre Guillaume entraîna le frivole et mobile Charles II. Charles proposa, comme médiateur, à Louis XIV, des conditions inacceptables. Il lui demandait de rendre la plupart de ses conquêtes, même une partie de celles de 1667, avec la Lorraine.

Louis répondit par la proposition d'une trêve. Charles II passa outre, et, le 10 janvier 1678, un traité d'alliance fut signé entre l'Angleterre et la Hollande. Charles II s'engageait à défendre la Hollande avec trente mille hommes, pourvu qu'elle ne fît point de paix sans lui. Charles II demanda de grands subsides au Parlement anglais. Le stathouder avait remporté là une victoire diplomatique qui compensait largement ses défaites militaires.

Louis XIV changea encore une fois ses plans. Ne croyant pas pouvoir tenir tête, dans la Méditerranée, aux flottes anglaise et hollandaise réunies, il évacua Messine et la Sicile, abandonnant les insurgés à la vengeance des Espagnols (mars 1678). Sur le continent, au contraire, il agit avec la plus grande vigueur. N'ayant plus rien à ménager avec les Anglais, il résolut de porter des coups décisifs en Flandre, afin de contraindre les Hollandais à la paix. Il partit de Saint-Germain, dès le 7 février, pour Metz, comme s'il eût voulu aller prendre le commandement sur le Rhin; puis il repartit brusquement de Metz le 25 février, monta à cheval, et ne s'arrêta qu'aux portes de Gand, le 4 mars.

Les corps français, mis en mouvement de toutes parts, étaient entrés de tous côtés dans la Belgique espagnole, et avaient investi à la fois Luxembourg, Namur, Mons et Ypres; tout à coup, les troupes qui menaçaient Namur, Mons et Ypres, avaient filé droit à Gand. L'ennemi, surpris, déconcerté, n'avait pas prévu ce coup, et avait dégarni Gand pour faire face ailleurs. Il y avait à peine cinq cents soldats dans cette grande cité. Gand, autrefois, n'aurait pas eu besoin de soldats pour se défendre; mais Gand, abattue par la domination espagnole, n'était plus la ville des Artevelde. La tranchée fut ouverte par Vauban dans la nuit du 5 au 6 mars. Dès le 9, les magistrats obligèrent le gouverneur à capituler pour la ville. La citadelle se rendit le 11.

De Gand, l'armée française se rabattit sur Ypres, qui ne tint guère davantage, et qui capitula le 25 mars. Le roi repartit dès le 26, après ces conquêtes aussi brillantes, plus faciles et plus rapides encore que celles de l'an passé.

Le Parlement anglais, qui, lors de la prise de Gand, avait conjuré son roi de ne pas traiter avec la France avant qu'elle fût réduite aux limites du traité des Pyrénées, témoigna une colère et une jalousie extrêmes. Charles II, néanmoins, tâcha encore de gagner du temps et d'ajourner la déclaration de guerre.

L'effet produit sur la Hollande fut tout opposé à celui qui se manifestait chez les Anglais. La crainte des armes françaises et le désir de la paix s'accrurent ensemble. Louis XIV, revenu un peu tard à une politique plus sensée, avait fait des avances au parti républicain, au parti des infortunés de Witt, qui se relevait et qui reprenait le dessus sur le stathouder. Les États Généraux ne souscrivirent qu'à un traité défensif avec l'Angleterre, et non à la clause du traité né-

gocié par Guillaume, en vertu de laquelle l'Angleterre et la Hollande se fussent engagées à imposer la paix à Louis XIV aux conditions qu'il venait de refuser (fin mars). Les villes hollandaises, qui, dans ce gouvernement fédératif, intervenaient dans les affaires générales, réclamèrent instamment qu'on rouvrît une négociation particulière avec la France, si les alliés s'entêtaient à ne point traiter.

Le 9 avril, Louis XIV envoya ses conditions définitives aux alliés. Ces conditions étaient raisonnables. Louis offrait de rendre celles de ses conquêtes qui rendaient impossible la défense de ce qui restait de la Belgique aux Espagnols, à condition de garder les places qui élargissaient et assuraient les frontières françaises. Le règlement des limites, tel qu'il l'offrait, était conçu tout à la fois de manière à fortifier la France et à rassurer la Hollande, en laissant subsister un territoire belge susceptible de défense, une « barrière », comme le demandaient les Hollandais, entre la France et la Hollande. Le roi consentait pour la Hollande, comme il avait fait pour l'Angleterre, à des réductions de droits qui entamaient beaucoup le système protecteur de Colbert.

Louis, à la demande des Hollandais, offrit de nouveau une trêve générale. L'empereur et l'Espagne refusèrent. Le roi d'Angleterre, à qui son Parlement ne donnait pas les subsides promis pour la guerre, traita secrètement avec Louis XIV, et s'engagea à la neutralité au prix de six millions, dans le cas où la paix ne serait pas conclue sous deux mois (27 mai). Le Parlement anglais était rempli d'intrigues et de passions contradictoires. Plusieurs des orateurs qui criaient le plus fort contre la France recevaient des pensions secrètes de Louis XIV, et empêchaient qu'on donnât de l'argent à Charles II. D'autres, plus honnêtes, hésitaient à donner l'argent, parce qu'ils craignaient que Charles II l'employât à autre chose qu'à armer des soldats et des vaisseaux. L'Angleterre, sous les Stuarts, ne savait faire ni la paix ni la guerre.

La Hollande accepta une trêve particulière jusqu'au 12 août. L'armée française marcha sur Bruxelles (juin). Un autre corps français prit Puicerda, et entra en Catalogne. L'Espagne se résigna enfin à faire comme la Hollande, et à traiter sans l'empereur et sans les Allemands. La paix avec la Hollande et l'Espagne était dans les mains de Louis XIV. Une faute de Louis faillit la faire manquer. Il déclara qu'il ne restituerait qu'à la paix générale les places qu'il consentait à rendre à l'Espagne. Cela n'était pas acceptable. Guillaume reprit l'avantage en Hollande et en Angleterre, et fit conclure un nouveau pacte entre ces deux États pour le cas où Louis persisterait à ne pas rendre immédiatement les places belges promises à l'Espagne (26 juillet). Charles II ne ratifia pas son traité secret avec Louis XIV, et Guillaume marcha sur Mons, que bloquaient les Français, afin de secourir cette place à l'expiration de la trêve.

C'était dans l'intérêt de son alliée la Suède que Louis voulait ajourner les restitutions à la paix générale. Les Suédois tirèrent la France d'embarras en déclarant consentir à ce qu'on satisfît les Hollandais. Louis, alors, céda, et ses plénipotentiaires signèrent la paix à Nimègue avec ceux de la Hollande dans la nuit du 10 au 11 août, veille du jour où finissait la trêve.

Maëstricht était rendu à la Hollande. La France gardait ce qu'elle avait pris au Sénégal et en Guyane. C'était tout ce que perdait la Hollande à cette immense guerre qui avait failli l'anéantir. Le traité de commerce joint au traité de paix était fort avantageux à la Hollande. Les Français et les Hollandais devaient être traités sur le pied de l'égalité dans les deux États quant à la liberté du commerce, les deux gouvernements s'interdisant d'accorder des primes, des priviléges, des



Prise de Valenciennes.

monopoles à leurs sujets respectifs, ce qui était fort contraire au système de Colbert. Une seule exception était maintenue, le droit de 50 sous par tonneau sur les navires hollandais à leur entrée dans nos ports; mais les Hollandais étaient libres de mettre un droit pareil sur nos navires. Les tarifs sur les marchandises importées étaient réduits pour la Hollande comme ils l'avaient été pour l'Angleterre. La Hollande, au point de vue commercial, se retrouvait, vis-à-vis de la France, dans une position beaucoup meilleure qu'avant la guerre.

Le stathouder ne voyait qu'avec chagrin cette paix contraire à ses ambitions. Il espérait qu'une victoire pourrait l'empêcher ou la faire rompre. Le 14 août, n'ignorant pas la conclusion du traité, mais n'en ayant point encore reçu l'avis officiel, il assaillit brusquement l'armée française qui bloquait Mons, sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Le quartier général français fut forcé par l'ennemi; mais les Français revinrent promptement à la charge, et reprirent leurs positions après un combat sanglant où il resta bien huit mille morts ou blessés sur le terrain, sans aucun profit pour personne

On prétend que Guillaume, aux reproches qu'on lui faisait, répondit que, s'il avait perdu un peu de monde, cela n'était d'aucune conséquence, puisque aussi bien il fallait réformer des soldats à la paix.

Le dix-septième siècle, avec sa brillante civilisation, avait bien peu le sentiment de l'humanité. C'est là le plus grand progrès moral que nous ayons fait sur lui.

Sur les nouvelles officielles de la paix, les deux armées se retirèrent chacune de leur

côté. Une trêve fut signée, le 19 août, entre la France et l'Espagne. Elle fut suivie de la paix le 17 septembre. Louis XIV rendait à l'Espagne Charleroi, Binch, Ath, Oudenarde, Courtrai, c'est-à-dire celles des places conquises en 1667 qui étaient au cœur de la Belgique, plus Gand et Limbourg, récemment conquis. L'Espagne cédait la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Maubeuge, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, et plusieurs autres places flamandes, dont la possession rectifiait et consolidait la frontière française. L'acquisition de la Franche-Comté et de Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer et Ypres compensait amplement la restitution des places de l'intérieur de la Belgique.

Louis XIV n'avait rien stipulé pour ces pauvres Siciliens de Messine qui s'étaient donnés à la France, et qui n'eurent point d'amnistie de l'Espagne. Il leur donna du moins un asile et des moyens d'existence en France.

Restaient l'empereur, les Allemands du Nord et le Danemark.

Le maréchal de Créqui avait, cette année-là, préservé l'Alsace et maintenu la guerre en Souabe, grâce à sa conquête de Fribourg et du Brisgau. Créqui eut l'avantage, à forces inférieures, sur l'armée impériale, commandée par le duc Charles de Lorraine, prit et détruisit le fort de Kehl, qui appartenait à la ville de Strasbourg, coupa les communications entre Strasbourg et le Rhin par l'occupation de l'île de Ruprechtau, et ferma tout le pays à l'ennemi jusqu'à Landau.

L'empereur courait en ce moment les plus grands périls. A force de violenter les libertés politiques et religieuses de la Hongrie, il avait provoqué une terrible insurrection catholique et protestante à la fois. La France, le prince de Transylvanie, et même les Polonais, poussés par la France, soutenaient les Hongrois, dont le chef, Tekeli, lançait des partis jusqu'en Moravie et jusqu'aux portes de Vienne.

L'empereur céda au roi de France, afin de n'avoir plus à s'occuper que de la Hongrie. La paix fut signée, le 5 février 1679, entre la France et la Suède, d'un côté, l'empereur et l'Empire, de l'autre. La base de la paix était l'entier rétablissement du traité de Westphalie. L'empereur cédait à la France Fribourg en Brisgau, ancienne possession autrichienne, en échange de Philippsbourg. Le roi consentait à rendre le duché de Lorraine au duc Charles V, mais en gardant Nanci, Longwi, Marsal, et quatre grandes routes militaires à travers le duché. Le duc Charles refusa de rentrer en Lorraine à ces conditions, qui l'eussent mis dans la dépendance absolue du roi, et la France garda le duché.

Le roi avait abandonné les Hongrois à l'empereur, comme les Siciliens à l'Espagne. L'empereur avait abandonné les princes de l'Allemagne du Nord et le Danemark, et consenti à ce que le roi les forçât de faire satisfaction à la Suède.

Les princes de Brunswick et l'évêque de Munster rendirent à la Suède, moyennant quelque argent donné par Louis XIV et par les Suédois, presque tout ce qu'ils avaient enlevé à la Suède dans les duchés de Brémen et de Verden. L'électeur de Brandebourg et le roi de Danemark voulurent résister. Louis XIV fit occuper le duché de Clèves, possession de l'électeur de Brandebourg sur la rive gauche du Rhin, puis lança le maréchal de Créqui au delà du Rhin avec une armée. Créqui s'empara des domaines que le Grand électeur avait en Westphalie, força le passage du Weser, et s'apprêtait à marcher sur le Brandebourg, quand il eut avis que l'électeur avait demandé la paix, en protestant d'être désormais dévoué au roi, si Louis le traitait favorablement (fin juin 1679). Louis lui fit laisser par les Suédois la plus grande partie de ce qu'il leur avait pris dans la Poméranie orientale, mais en rendant les bouches de l'Oder, Stralsund et le reste.

Le Danemark céda le dernier devant les

forces françaises. Il rendit tout ce qu'il avait pris aux Suédois (septembre). Louis XIV, s'il avait sacrifié les « rebelles » siciliens et hongrois, avait du moins été fidèle à nos anciens alliés du Nord.

Louis avait réussi à dicter les conditions de la paix, en les faisant raisonnables. Elles contrariaient le système commercial de Colbert, mais elles étaient avantageuses sous le rapport territorial et politique. Que de maux Louis XIV eût évités à la France et à l'Europe en commençant par là dès 1672! La France avait montré, dans cette vaste lutte, une prodigieuse supériorité militaire et administrative, mais au prix de souffrances extrêmes infligées aux populations dès le commencement de la guerre. Il était temps encore, pour le Grand roi, de réparer ces maux et de revenir à la vraie politique internationale, en limitant ses ambitions et son intervention au dehors d'après les intérêts de la France. Le danger n'était pas au dehors, mais en lui-même

---

CHAPITRE II

LOUIS XIV (SUITE). — FIN DE COLBERT. RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

(1679-1686.)

Les maux causés aux peuples par la guerre de Hollande n'eussent point été irréparables, si Louis XIV eût laissé agir Colbert. Ce grand ministre, pour suffire aux dépenses de la guerre, avait été obligé de détruire de sa propre main le bel ordre qu'il avait fondé dans les finances; mais, avec la paix, il eût pu parvenir à le rétablir.

Colbert s'efforça tout à la fois de diminuer l'impôt et de dégager le revenu public, qu'il avait été contraint d'aliéner en partie. Le crédit se relevant avec la paix, Colbert emprunta à 6, à 5 $^1/_2$, puis à 5, pour rembourser les emprunts qu'il avait dû faire à des conditions bien plus onéreuses. Toujours jalousé et entravé par son rival Louvois, il n'avait plus son ancienne prépondérance dans le conseil du roi, et n'était plus assez fort pour entreprendre la réforme à fond du système des impôts. Il y introduisit le plus d'améliorations qu'il put; mais les dépenses du roi continuèrent à l'empêcher de rétablir l'équilibre dans les finances. Il ne cessait de représenter à Louis XIV « la misère très-grande des peuples »; mais Louis continuait de dépenser, chaque année, fort au delà du revenu public, et Colbert était obligé de trouver des ressources extraordinaires pour y suffire.

Colbert était bien plus à plaindre qu'à blâmer. Il luttait avec une tristesse croissante, mais avec une persévérance inébranlable, contre le mal qu'il voyait grandir à mesure qu'il redoublait d'efforts pour le combattre. Il eût voulu qu'on pût abaisser, en temps de paix, la dépense annuelle à 60 millions. Le roi en dépensa 100 en 1682. Le revenu public, s'accroissant par la paix et par la reprise du commerce, aida Colbert à combler en partie le gouffre. L'impôt, abaissé à 75 millions en 1679, en rendit 85 en 1682, sans augmentation des taxes. Colbert projeta de le fixer à 90 millions pendant la paix, quand le progrès du revenu aurait atteint ce chiffre. Il avait largement usé du crédit depuis la paix pour des opérations d'ailleurs excellentes, et ne voulait ni ne pouvait emprunter davantage. Il ne cessait d'en appeler à la raison et au cœur du roi. Il lui adressa, en 1683, un mémoire sur les finances, qu'on peut considérer en quelque sorte comme son testament. Il établissait la nécessité de supprimer les entraves qui gênaient le commerce, soit à l'intérieur, soit aux frontières. Il conseillait la diminution des tailles, de la

gabelle, des aides, et la suppression des priviléges pour cet impôt indirect, et il déclarait qu'il n'y avait plus à chercher de ressources extraordinaires, parce qu'elles aboutissaient toutes à un nouvel impôt ou à une aliénation du revenu à vil prix.

Voilà ce qu'il eût voulu faire pour le peuple en matière de finances. Ce qu'il avait fait pour l'État peut se résumer en quelques mots. En 1661, il avait trouvé le revenu net à 23 millions, et le déficit annuel à 37 millions. En 1683, après qu'on avait traversé une guerre formidable, le revenu net approchait de 87 millions. Colbert l'avait donc augmenté de 64 millions, tout en diminuant les deux plus lourds impôts, la taille et la gabelle. L'accroissement de la richesse publique, dû à ses soins, était la principale cause de ce grand résultat.

Colbert n'avait rien négligé pour relever, en même temps que les finances, le commerce, les colonies et la marine marchande. La manufacture de draps de Louviers fut créée en 1681. La colonie française de Pondichéri, dans l'Inde, fut fondée en 1680. La compagnie des Indes orientales renonça d'elle-même à son monopole, qui ne lui profitait pas, et, sur sa demande, Colbert fit autoriser les particuliers à faire le commerce de l'Inde en se servant des vaisseaux de la compagnie. Mais le roi entravait les projets de Colbert en excluant les protestants de toutes nos colonies.

La compagnie d'Occident, c'est-à-dire d'Amérique, avait mal réussi, et résigné ses droits entre les mains du roi en 1674. Nos colonies des Antilles et du Sénégal avaient alors environ quarante-cinq mille habitants, et occupaient une centaine de navires français.

Le Canada n'avait pas encore onze mille habitants en 1683. Colbert était très-préoccupé de cette vaste possession française à laquelle il croyait un grand avenir, et il encourageait fort les courageux voyageurs qui se lançaient à la découverte dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Les colons français avaient remonté du Saint-Laurent vers les lacs immenses d'où sort ce large fleuve, et qui forment jusqu'au centre de l'Amérique septentrionale une suite de mers intérieures. De là, un homme aussi intelligent qu'intrépide, le Rouennais Cavelier de la Salle, avait pénétré jusqu'au grand fleuve du Mississipi, qui est comme le rival du Saint-Laurent; ces deux fleuves enferment entre eux quasi toute l'Amérique du Nord (1672). Cavelier de la Salle avait reconnu que le Mississipi allait au sud-est et au golfe du Mexique; il avait relié par une chaîne de postes les deux bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, descendu ce grand fleuve, dans une frêle embarcation, jusqu'au golfe du Mexique, pris possession, au nom de Louis XIV, des belles contrées voisines de l'embouchure du fleuve, et donné à ce pays le nom de Louisiane (1682). Ce début semblait promettre à la France l'empire de l'Amérique du Nord. Mais l'homme héroïque qui comprenait et secondait si bien les grandes vues de Colbert souleva contre lui des jalousies et des haines implacables, non parmi nos rivaux les Espagnols et les Anglais, mais parmi ses propres compatriotes. Les jésuites conspirèrent contre lui avec des marchands jaloux des priviléges commerciaux par lesquels Colbert payait ses services. Après avoir plusieurs fois échappé à des complots tramés contre sa vie, il finit par périr dans une nouvelle expédition, victime de la trahison et de la révolte d'une partie de ses compagnons (1687).

La Louisiane fut colonisée quelques années après la mort de Cavelier.

La grande pêche, dans les parages de Terre-Neuve, était plus prospère que la colonie du Canada. En 1681, le seul port de Saint-Malo envoya à la pêche de la morue soixante-cinq navires. Nantes en expédiait ordinairement une trentaine, et le Havre plus de cent.

Le nombre des matelots inscrits sur les rôles de la marine allait croissant. On en compta 60,000 en 1680; 78,000 en 1685. La Bretagne seule en fournissait plus de 17,000. La marine militaire, en 1683, comptait 107 vaisseaux de 24 à 120 canons, dont 12 de 76 à 120 canons. La science des constructions navales se perfectionnait de plus en plus. Un tout jeune ingénieur basque, qu'on appelait le Petit Renaud, venait de faire adopter un nouveau modèle de navires qui rendit leurs formes bien plus légères, leurs manœuvres plus rapides, et diminua beaucoup le tirant d'eau. Le Petit Renaud engagea Colbert à fonder une école publique de constructions navales et un corps d'ingénieurs de la marine.

Le corps des ingénieurs militaires fut créé vers le même temps par l'influence de Vauban, qui dirigeait alors un vaste ensemble de travaux de fortification, sous Colbert, pour les frontières de mer, et, sous Louvois, pour les frontières de terre. Louis XIV, en attendant qu'il pût compléter les frontières naturelles de la France, avait résolu de lui faire une frontière artificielle infranchissable, et c'est peut-être le plus grand service que nous ait rendu ce roi, qui, sous d'autres rapports, nous a fait tant de mal. Les trois cents places fortes qu'il fit construire ou améliorer par Vauban, et qui entourèrent la France comme un immense boulevard, nous ont efficacement protégés jusque dans les guerres de la Révolution. Il n'y a jamais eu un pareil ouvrage militaire dans le monde.

Vauban, après avoir perfectionné l'art de l'attaque, perfectionnait maintenant l'art de la défense. Au tir à ricochet et aux bombes, il opposa des abris souterrains, des traverses voûtées, des batteries couvertes et casematées. Il tira de la disposition du sol et des eaux le plus grand parti possible pour la protection des places. Il acheva les travaux de Dunkerque, bassin, arsenal, canaux, double jetée en bois, prolongée jusqu'à deux mille mètres dans la mer. Il exécuta à Toulon d'immenses et magnifiques ouvrages, élargit l'enceinte de cette ville, redevenue de nos jours, pour la seconde fois, trop étroite, la protégea par de puissantes forteresses, creusa le second port, la *Nouvelle Darse*, capable de contenir cent vaisseaux de guerre, construisit un arsenal grand comme une ville entière, détourna et rejeta au loin dans la mer deux petites rivières dont les embouchures ensablaient la rade.



Louvois.

Il passa ensuite dans le Roussillon, renforça Perpignan, et fortifia les points qui dominent les principaux passages des Pyrénées orientales; puis il retourna dans le nord. Il fortifia la frontière de Flandre, celle de Sambre et Meuse, celle de la Moselle et de la Sarre, les passages du nord des Vosges; Haguenau, au nord de l'Alsace, et, plus loin, Landau, notre poste avancé dans le Palatinat; puis Schelestadt, dans la vallée du Rhin; Belfort, qui défend la trouée entre les deux chaines des Vosges et du Jura; enfin,

Huningue, qui commande le coude que fait le Rhin en tournant de l'est au nord près de Bâle.

Du Rhin, revenant de ce côté du Jura, il fit de Besançon, enveloppé par la rivière du Doubs et par trois montagnes fortifiées, une des premières places de l'Europe. Puis il mit en défense Bayonne et les Pyrénées occidentales, comme il avait fait pour Perpignan et les Pyrénées orientales. De là, il alla fortifier la Rochelle, Rochefort, l'embouchure de la Charente et les îles de cette côte, et compléter les défenses du goulet de Brest et des promontoires voisins.

Les travaux de fortification coûtèrent 35 millions, de 1679 à 1682; mais ce qui assurait la sécurité de la France n'était pas une dépense stérile, et ce n'était pas là ce qui alarmait Colbert, mais bien les affaires étrangères, d'une part, et les affaires religieuses, de l'autre.

Pendant la guerre, Colbert avait poussé à la paix. Pendant la paix, son rival Louvois poussait à la guerre.

La modération témoignée par le roi dans les conditions du traité de Nimègue n'avait pas été sincère. Louis XIV n'avait cherché qu'à faire mettre bas les armes à ses ennemis, pour reprendre en pleine paix les envahissements de la guerre et poursuivre ses projets ambitieux plus sûrement.

Il en avait de deux sortes : l'achèvement de la conquête des frontières naturelles de la France, et la poursuite de la domination sur l'Europe et d'une sorte de monarchie universelle. Avant même la guerre de Hollande, l'électeur de Bavière lui avait engagé sa voix pour le faire élire roi des Romains et héritier de l'Empire. En octobre 1679, l'électeur de Brandebourg fit la même promesse à Louis, pour lui ou pour son fils le dauphin, moyennant une pension. L'électeur de Bavière venait de mourir. Louis maria le dauphin à la sœur du nouvel électeur, espérant amener par là ce jeune prince à renouveler l'engagement pris par son père (décembre 1679).

Les affaires d'Angleterre, après diverses vicissitudes, tournaient favorablement pour Louis XIV. L'opposition parlementaire avait exigé du roi Charles II de violentes persécutions contre les catholiques; puis elle avait prétendu faire exclure de la succession au trône le frère de Charles II, le duc d'York, comme professant le catholicisme. Charles II cassa le Parlement (avril 1681), n'en convoqua plus d'autre, et vécut dorenavant de son domaine royal, de quelques taxes maintenues après la dissolution du Parlement, et d'un subside payé par le roi de France. Louis n'avait donc rien à craindre de ce côté, et agissait en conséquence envers l'Allemagne.

En 1680, il avait obligé les dix villes impériales d'Alsace, qui n'étaient déjà plus, de fait, sous sa protection, mais sous sa pleine domination, à lui prêter un serment de fidélité sans réserve aucune. Elles cessèrent dès lors d'être villes impériales pour faire purement et simplement partie du royaume de France.

De très-bonnes mesures suivirent, dans le but de gagner les populations alsaciennes. Le roi leur accorda un parlement sous le titre de conseil souverain, avec la justice gratuite, et sans que personne pût être obligé d'aller plaider à Paris, la réduction des corvées et la faculté de racheter ce qui en restait, la suppression des péages dans l'intérieur de la province, et la réduction des droits d'entrée et de sortie. L'Alsace, très-ménagée en outre quant aux impôts, se releva des terribles misères que la guerre lui avait infligées, et commença de s'attacher à la France.

Cependant, la frontière était, vers le Rhin, la Sarre et les Vosges, très-mal réglée et très-confuse, nombre de petits princes et de seigneurs allemands gardant des fiefs alsaciens et lorrains, et la grande cité de Strasbourg restant jusque-là complétement indépendante de la France.

Le roi et ses conseillers imaginèrent, pour rectifier la frontière, de revendiquer, par des arrêts de tribunaux, toutes les terres qui avaient, à une époque quelconque, relevé de l'Alsace et des Trois-Évêchés lorrains. Le conseil souverain d'Alsace, établi outre-Rhin, à Brisach, et le Parlement de Metz, sommèrent donc tous les seigneurs qui possédaient de ces terres d'en faire hommage au roi. Entre ces seigneurs figuraient l'électeur de Trèves, l'électeur palatin, le landgrave de Hesse, la ville de Strasbourg, et même le roi de Suède, qui tenait par héritage le duché de Deux-Ponts, domaine enchevêtré avec le palatinat cis-rhénan (aujourd'hui la Bavière rhénane). Les deux tribunaux adjugèrent au roi la souveraineté de tous ces domaines, parmi lesquels figuraient Seltz et beaucoup d'autres villes alsaciennes, et, du côté de la Lorraine, Pont-à-Mousson, Salm, Sarrebruck, Sarrebourg, Bitche. Tout le cours de la Sarre fut assuré à la France, et Vauban construisit sur cette rivière une place nouvelle, qu'on nomma Sarre-Louis. C'était là cette frontière de la Sarre qu'on nous a enlevée en 1815 avec Landau. D'autres terres, adjugées à la couronne de France par le Parlement de Metz, nous donnèrent, par delà la Sarre, des postes avancés qui allaient jusqu'à la basse Moselle, à mi-chemin de Trèves à Coblentz. Vauban construisit là, dans une presqu'île de la Moselle, une forteresse appelée Mont-Royal.

Le Parlement de Franche-Comté, de son côté, réunit à la France le comté de Montbéliard, petit pays du Jura qui appartenait au duc de Wurtemberg.

Il eût été de bonne politique de faire exception pour le duché de Deux-Ponts, et de ménager un allié tel que le roi de Suède. Ce roi refusa de rendre hommage, pour son duché, à Louis XIV. Le Parlement de Metz, sur les ordres envoyés de Versailles, confisqua le duché. C'était une maladresse qui devait nous coûter une vieille et utile alliance (1680).

La diète germanique protesta vivement. Louis XIV négocia et ne céda rien. Loin de rendre ce qu'il avait pris, il s'apprêtait à une annexion bien plus importante que toutes les autres.

Tant qu'on n'avait pas Strasbourg, on ne tenait pas l'Alsace, et les Strasbourgeois, en observant très-mal, durant les dernières guerres, la neutralité à laquelle ils s'étaient engagés, avaient décidé le roi à mettre la main au plus tôt sur leur ville. La France, du reste, dès qu'elle avait eu Metz, avait rêvé Strasbourg. La prépondérance assurée à la France par la paix de Nimègue avait fort abattu dans Strasbourg le parti impérial. Un parti français s'y était formé. L'administration de la ville, composée d'un préteur, d'un secrétaire, d'un trésorier et de cinq conseillers, fut gagnée par les agents de Louvois. Dans la nuit du 27 septembre 1681, un corps français surprit le fort qui protégeait les communications de Strasbourg avec le Rhin. Le lendemain, trente-cinq mille soldats, arrivés à marches forcées de la Lorraine, de la Franche-Comté et de l'Alsace, se trouvèrent réunis devant Strasbourg. Le général signifia aux magistrats que, le conseil souverain de Brisach ayant adjugé au roi la souveraineté de toute l'Alsace, dont Strasbourg est un membre, Sa Majesté voulait qu'ils la reconnussent pour leur souverain seigneur et reçussent une garnison. Il leur promit, s'ils ne résistaient pas, la conservation de leurs droits et de leurs priviléges.

Louvois arriva le lendemain à Illkirch, dans la banlieue. Les députés de la ville allèrent le trouver; après quelque agitation et quelques clameurs, la population laissa faire, et la capitulation fut signée le 30 septembre. La ville reconnut la souveraineté du roi, garda ses libres élections municipales, ses revenus et domaines, ses juridictions civile et criminelle. La bourgeoisie demeura exempte de toute contribution envers le roi. Louvois exigea seulement la restitution de la cathe-



Cathédrale de Strasbourg.

drale au culte catholique, en laissant à la disposition de la municipalité le fameux clocher, le plus élevé de l'Europe.

Louis XIV fit son entrée à Strasbourg le 23 octobre. Il n'en avait pas coûté une goutte de sang pour la réunion de cette illustre cité, qui n'avait jamais été prise avant d'être française, et qui ne l'a jamais été depuis sa réunion à la France.

Vauban y mit bon ordre. Il fit de Strasbourg, à l'est, ce qu'il avait fait de Lille dans le nord, le boulevard de toute une frontière. Le fort qu'il bâtit à Kehl, sur la rive droite du Rhin, et que nous n'avons plus, faisait de plus une tête de pont pour déboucher en Allemagne, et compensait la perte de Philippsbourg.

Le même jour que Strasbourg capitulait, les Français entraient dans la célèbre citadelle de Casal, vendue au roi par le duc de Mantoue, marquis de Montferrat.

Louis XIV étendait partout les mains. Le Parlement de Metz, après les pays de l'Empire, envahissait maintenant, par ses arrêts,

une province belge, le Luxembourg, et en réclamait une grande partie comme fief de l'évêché de Metz. L'Espagne résista. Louis XIV fit bloquer la ville de Luxembourg et rançonner tout le pays. On croyait que Luxembourg allait tombé à son tour, lorsque tout à coup le blocus fut levé, et Louis offrit de s'en remettre, pour ses réclamations, à la médiation du roi d'Angleterre, ne voulant pas, dit-il, diviser la chrétienté, menacée en ce moment par les Turcs (1682).

Cette modération imprévue venait, comme on le verra, de l'excès même de l'ambition du roi et de ses gigantesques projets.

Toute l'Europe était agitée par les entreprises de Louis XIV. La perte de Strasbourg remuait profondément l'Allemagne. Les États italiens étaient effrayés du retour des Français à Casal. Le pape Innocent XI était hostile au roi de France par des raisons à la fois politiques et religieuses, sur lesquelles nous reviendrons. Le roi de Suède, blessé de l'offense que lui avait faite Louis XIV en confisquant son duché de Deux-Ponts, venait de conclure avec la Hollande un traité de garantie contre toute violation du traité de Nimègue et du traité de Westphalie (30 octobre 1681). L'empereur y accéda, puis l'Espagne, puis divers princes et cercles allemands, même le nouvel électeur de Bavière, le beau-frère du dauphin de France (février 1682-mars 1683).

Par compensation, l'électeur de Brandebourg, le roi de Danemark et l'évêque de Munster conclurent un traité pour empêcher la rupture entre la France et l'Empire (septembre 1682). Le Danemark revenait à la France, parce que sa rivale la Suède s'en éloignait. Louis XIV paya secrètement un subside au Danemark comme à l'électeur de Brandebourg.

Louis XIV offrit à l'empereur et à l'Empire la restitution de Fribourg en Brisgau et de toutes les récentes réunions, à condition de garder Strasbourg. C'était raisonnable. La diète germanique refusa, mais n'agit point, en sorte que le roi garda tout (décembre 1682). L'argent manquait aux Allemands, et le stathouder Guillaume n'obtint point de la Hollande qu'elle redevînt la banquière d'une coalition.



Sobieski, roi de Pologne.

L'empereur, d'autre part, avait le dessous en Hongrie contre le fameux chef des insurgés, Tekeli, soutenu par les Turcs, qui, à l'instigation de la France, avaient refusé de renouveler leur trêve avec l'Autriche. L'empereur ne pouvait donc rien sur le Rhin. Les Turcs faisaient de grands préparatifs pour envahir l'Autriche, et Louis XIV s'apprêtait à intervenir, cette fois, bien plus puissamment qu'il n'avait fait, une vingtaine d'années auparavant, lors de la bataille de Saint-Gothard. Il comptait sur cette guerre pour imposer sa protection à l'Allemagne et se faire le maître de l'Europe. C'était afin d'amener les Allemands à ses vues qu'il avait lâché Luxembourg et offert de rendre Fribourg à l'Empire.

Tandis que le roi observait les événements qui se passaient sur le Danube et tenait l'armée de terre toujours prête, la marine française s'occupait, dans la Méditerranée, à châtier les Barbaresques, qui continuaient à pirater contre nous. En 1681, une escadrille de corsaires tripolitains ayant enlevé un navire français sur la côte de Provence, notre grand marin Duquesne, avec sept vaisseaux, poursuivit les pirates jusque dans le port de Chio, en Grèce. Le pacha turc de Chio ayant pris parti pour les pirates, Duquesne bloqua dans ce port le grand amiral des Turcs avec toute une flotte de galères, et déclara qu'il brûlerait tout, s'il n'avait satisfaction des Tripolitains. Les Turcs cédèrent, obligèrent les pirates à rendre le navire français et son équipage, et la régence de Tripoli, vassale du sultan, demanda la paix à la France.

L'empereur de Maroc, bien plus puissant que les régences barbaresques, réclama aussi la paix qu'avaient transgressée les déprédations de ses sujets, rendit les Français réduits en esclavage par les Marocains, et accorda aux Français le commerce pleinement libre dans ses États (janvier 1682).

Les choses furent poussées plus loin avec Alger, qui était le vrai centre de la piraterie. Duquesne, en 1682 et 1683, alla par deux fois essayer sur Alger l'effet de terribles machines de destruction inventées par notre grand ingénieur maritime Petit Renaud. C'étaient les galiotes à bombes, bâtiments forts en bois, plats de fond, où les mortiers à bombes étaient maçonnés dans un faux tillac élastique. Les galiotes à bombes écrasèrent si bien Alger, que le port était jonché de débris de navires, et que la ville n'était plus qu'un amas de décombres ensanglantés. Les Algériens se soumirent enfin aux conditions qui leur furent imposées (avril 1684).

De grands événements se passaient sur ces entrefaites dans l'Europe orientale. Louis XIV avait fait là, au point de vue de ses ambitions, une faute beaucoup plus grave encore que de se brouiller avec le roi de Suède. Pour ses desseins sur l'Allemagne, il avait tout à fait besoin d'engager la Pologne dans sa politique. La Pologne avait alors pour roi Jean Sobieski, un des plus grands capitaines du dix-septième siècle. Sobieski, avant d'être élu roi, avait épousé une Française, fille d'un capitaine des gardes du frère de Louis XIV. La reine de Pologne souhaitait que Louis fît son père duc et pair. On ne jugea point que le père fût pour cela d'assez haute noblesse, et cette faveur ne fut point accordée à la fille. La reine de Pologne, qui avait beaucoup d'influence sur son mari, le brouilla avec Louis XIV, et Sobieski, vrai héros, mais esprit peu politique, cessa de soutenir les insurgés hongrois, que protégeait le roi de France. Il ne comprit pas que la Pologne avait grand intérêt à la liberté de la Hongrie et que son vrai rôle eût dû être d'obliger l'empereur à reconnaître la liberté hongroise, afin que les Hongrois ne fussent plus obligés de se mettre sous la protection des Turcs.

Les Hongrois, abandonnés des Polonais, s'unirent donc entièrement aux Turcs et les attirèrent contre l'Autriche. L'empereur demanda secours à la diète germanique et à la Pologne. Louis XIV s'efforça de détourner la Pologne de secourir l'Autriche, afin de réduire l'Empire à se mettre sous la protection française et à élire le dauphin roi des Romains. L'Autriche, secondée par le pape, l'emporta. La haine des *infidèles*, l'esprit religieux et chevaleresque, entraînèrent les Polonais. Un traité d'alliance fut signé entre l'empereur et la Pologne (31 mars 1683). Louis XIV, néanmoins, espérant encore qu'on ne pourrait pas se passer de lui, offrit ses secours à l'empereur. Celui-ci refusa.

Au mois de juillet 1683, les Turcs arrivèrent devant Vienne par la rive sud du Danube, entraînant avec eux des nuées de Tartares et de chrétiens vassaux du sultan, Serbes, Valaques, Transylvains. On dit qu'il y avait deux cent mille hommes, outre les

Hongrois de Tekeli, qui opéraient sur la rive nord. Les Turcs avaient tout le temps de prendre Vienne, avant que les Polonais pussent venir à l'aide. Mais le grand vizir qui les commandait ne sut pas se servir de leurs grandes forces. Jean Sobieski et ses Polonais rejoignirent le duc de Lorraine, général de l'empereur, et les princes allemands. Les Turcs furent attaqués dans leur camp et mis en déroute, le 12 septembre. Les énormes chaînes de fer qui liaient le pont de bateaux qu'ils avaient jeté sur le Danube sont aujourd'hui au Musée d'artillerie de Paris, où Napoléon les a fait transporter après la prise de Vienne, en 1805.

L'empereur Léopold et les siens se montrèrent si froids et si roides envers leur libérateur Sobieski, que les Polonais regrettèrent d'avoir sauvé « cette orgueilleuse race. » Ils semblèrent pressentir de quelle façon l'Autriche reconnaîtrait un jour leurs services en se faisant la complice des destructeurs de leur patrie.

Louis XIV n'avait pas soutenu jusqu'au bout son apparente modération. Il avait accordé à l'Espagne un délai pour satisfaire à ses réclamations. Ce délai étant expiré à la fin d'août 1683, il fit entrer ses troupes en Belgique. Les Français prirent Courtrai et Dixmuyde, puis bombardèrent Luxembourg et Oudenarde (novembre-décembre 1683, mars 1684). Le bombardement, nouveau et cruel genre de guerre par lequel on écrasait les populations inoffensives, et non plus seulement les citadelles et les remparts des villes, avait été, pour la première fois, employé par l'électeur de Brandebourg dans sa guerre contre la Suède.

L'Espagne ne fut secourue ni par l'empereur, ni par la Suède, ni par l'Angleterre. La Hollande envoya quelques troupes en Belgique, comme les traités l'y obligeaient; mais le stathouder ne put décider les États Généraux à rentrer directement en guerre contre Louis XIV. Luxembourg, assiégé par Vauban, se rendit le 4 juin 1684, après quelques semaines de résistance. Vauban se mit aussitôt en mesure d'augmenter, par de grands ouvrages, la force naturelle de la position de cette ville, si bien protégée par le ravin profond de la rivière d'Alsitz et par d'immenses masses rocheuses. Il en fit une des plus belles places de l'Europe, gardienne de la frontière française entre Meuse et Moselle, et formant ligne avec Sedan, Sarrelouis et Landau.

Louis XIV, en assiégeant Luxembourg, avait prévenu la Hollande qu'il se contenterait de cette place, avec deux ou trois autres dans le Hainaut et sur la Meuse, et qu'il rendrait ce qu'il venait de conquérir en Flandre. Il promit aux États Généraux de ne pas pousser plus loin ses avantages en Belgique. Les États Généraux s'entremirent afin d'amener l'Espagne à subir les conditions de Louis.

Le roi d'Angleterre continuait d'être à la solde de Louis XIV. L'empereur n'avait pas trop de toutes ses ressources pour continuer la guerre en Hongrie contre les Turcs, qui faisaient de grands efforts pour réparer leur défaite. Les flibustiers de Saint-Domingue, ces fameux corsaires français qui renouvelaient les exploits des anciens pirates scandinaves, désolaient toute l'Amérique espagnole par leurs descentes dévastatrices sur les côtes du Mexique, du Pérou et du Chili. L'empereur et l'Espagne se résignèrent à céder encore une fois. Le 15 août 1684, une double trêve de vingt ans fut signée à Ratisbonne, d'une part, entre l'empereur, l'Empire et la France, et, d'autre part, entre la France et l'Espagne. La France gardait, d'un côté, Luxembourg, de l'autre, Strasbourg et toutes les réunions prononcées par les Parlements de Metz et de Brisach. L'empereur et l'Empire avaient bien perdu à refuser les offres que Louis leur avait faites trois ans auparavant.

La France avait fait de nouveaux et de

grands progrès depuis la paix de Nimègue. Elle dominait directement ou indirectement sur toute la rive gauche du Rhin. Ce fut là le plus haut point auquel parvint la fortune de Louis XIV. Louis avait échoué dans ses projets de domination sur l'Empire germanique; mais il avait réussi dans les projets tendant à compléter nos frontières naturelles. C'était là un haut avertissement, s'il savait l'écouter. Il était temps encore.

Il ne l'écouta pas, cet avertissement. Il continua de chercher à se faire le maître partout, sans admettre aucune limite à ses ambitions.

La politique extérieure des années qui suivirent la paix de Nimègue avait donc été mêlée d'entreprises conformes aux destinées de la France, et de projets téméraires et déraisonnables. La politique intérieure avait été fatale et pire que la guerre sur une question capitale, la question religieuse. Le système fondé par Henri IV, quant aux choses de la religion, dans l'Édit de Nantes, mettait la France bien au-dessus du reste de l'Europe. En Espagne, en Italie, en Autriche, en Pologne, régnait l'intolérance catholique; en Angleterre, en Suède, en Danemark, à Genève, l'intolérance protestante. En Hollande et dans la plupart des États allemands, s'il n'y avait plus persécution, il y avait tout au moins inégalité, interdiction des emplois publics aux citoyens qui n'étaient pas de la religion de l'État, et de grandes difficultés, sinon interdiction totale, pour les cultes dissidents. En France seulement existait la pleine liberté de culte pour la minorité, et l'égalité des droits entre les citoyens des deux religions.

Nos lois étaient plus avancées que nos mœurs : les masses n'avaient pas encore tout à fait accepté cette mutuelle tolérance; mais le gouvernement était assez fort pour la maintenir sans peine. Il l'avait fait sous Richelieu, puis durant les premières années du gouvernement de Mazarin. En 1651, l'assemblée du clergé, qui n'avait jamais pris son parti de l'Édit de Nantes, s'adressait au roi en ces termes : « Nous ne demandons pas à Votre Majesté qu'elle bannisse à présent de son royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la véritable liberté des enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile, mais que, si votre autorité ne peut étouffer tout d'un coup ce mal, elle le fasse périr peu à peu. » Ces remontrances ne furent point alors écoutées; mais, après la Fronde, quand le pouvoir ne craignit plus les troubles intérieurs, Mazarin, pour tirer de l'argent des assemblées du clergé, leur vendit des mesures restrictives contre les protestants.

Mazarin, toutefois, était trop prudent et trop indifférent pour aller loin dans cette voie. Louis XIV, dès qu'il eut pris le pouvoir en main, devint plus contraire aux protestants par esprit de système. Des dispositions de plus en plus graves furent prises à leur détriment, de 1661 à 1666. Le roi interdit et leurs assemblées particulières, ou colloques, et leurs assemblées générales, qu'ils tenaient tous les trois ans. Il ne leur laissa provisoirement que leurs assemblées provinciales (1661-1662). Des difficultés s'étant élevées relativement aux catholiques qui se faisaient protestants, Richelieu avait maintenu la liberté religieuse, en réglant les formalités qu'un catholique aurait à remplir pour changer de religion. En 1663, une déclaration de Louis XIV interdit à tout protestant devenu catholique de retourner à la religion « prétendue réformée », et à tout prêtre ou moine d'embrasser la Réforme. C'était renverser les principes de l'Édit de Nantes. En 1665, le bannissement perpétuel fut décrété pour les cas précédents. En 1664, un arrêt du conseil annula toute lettre de maîtrise octroyée par le roi à des artisans qui ne seraient pas catholiques. Les protestants ne purent plus arriver à la maîtrise que par voie de *chef-*

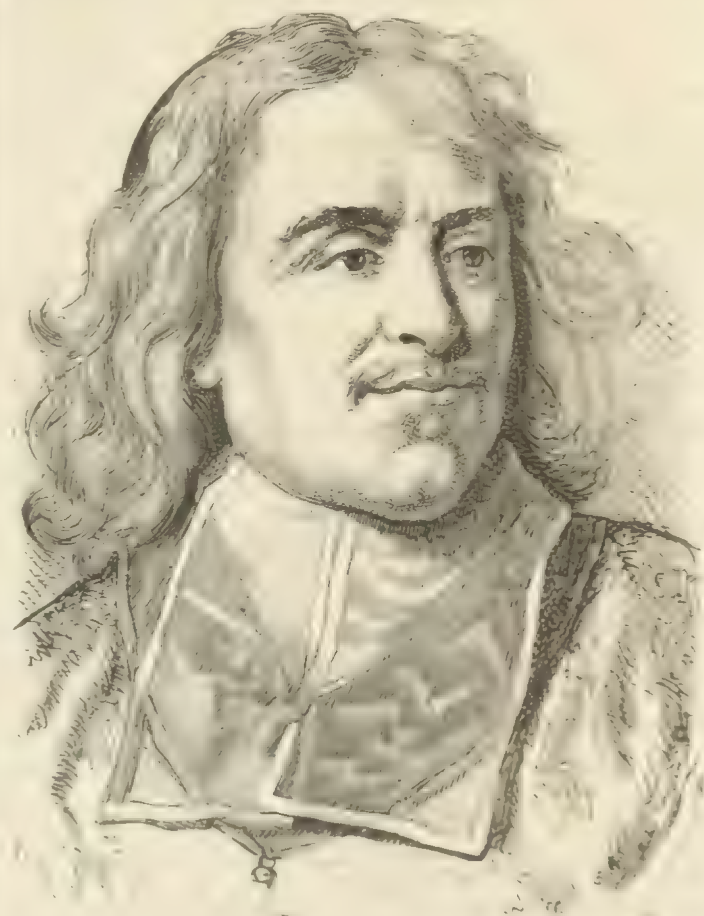
d'œuvre; en bien des lieux, on commença de s'efforcer de les exclure entièrement des corporations. Après avoir attaqué le travail, on attaqua la famille. Une déclaration royale de 1665 autorisa les enfants protestants à changer de religion, les garçons dès l'âge de quatorze ans, les filles dès l'âge de douze, et à quitter leurs parents. Un arrêt du conseil autorisa tout ecclésiastique à se présenter chez tout malade protestant, et à lui faire demander, par un officier public, dans quelle religion il voulait mourir.

La monarchie absolue, après avoir détruit en France tout droit politique, arrivait maintenant à fouler aux pieds tout droit civil et tout droit naturel.

Défense fut faite aux protestants de tenir des « académies » (maisons d'instruction supérieure) et d'ouvrir de nouveaux colléges (1666). Les protestants commencèrent à émigrer. Colbert intercéda énergiquement pour eux. Les protestants, généralement intelligents et actifs, étaient, dans l'industrie et le commerce, les meilleurs auxiliaires des plans du grand ministre. L'influence de Colbert et l'intercession des puissances protestantes, que Louis, à cette époque, ménageait encore, arrêtèrent le roi sur la pente où il s'était engagé. Les mesures les plus exorbitantes contre les protestants furent révoquées. La Réforme respira durant quelques années, de 1666 à 1674.

Dans ses mémoires écrits vers 1670, Louis XIV condamne l'emploi de la violence pour extirper la religion « prétendue réformée. » Il croit devoir, dit-il, maintenir les huguenots en possession de ce qu'ils ont obtenu de ses prédécesseurs, sauf à en renfermer l'exécution dans les bornes les plus étroites possibles, à ne leur accorder aucune des grâces qui ne dépendent que de la volonté royale, et à récompenser ceux qui se convertiraient.

Louis XIV était là bien loin de Richelieu, qui appelait aux grands emplois les hommes capables, sans distinction de religion ; mais, du moins, Louis, alors, réprouvait les moyens violents comme inefficaces, sinon comme illicites. Il nourrissait l'espoir de ramener les protestants à l'Église catholique par la discussion pacifique et par quelques concessions aux dépens des doctrines ultramontaines. Bossuet, soutenu par d'autres théologiens



Bossuet.

éminents, avait entrepris une grande campagne pour la conversion des huguenots. Il attaquait la Réforme avec un talent et une habileté extraordinaires. La doctrine gallicane, que professait Bossuet, fournissait contre le protestantisme des armes bien plus solides que celles des jésuites et de tous les partisans de l'infaillibilité du pape. Les protestants démontraient facilement aux jésuites que leurs doctrines étaient contraires aux anciennes traditions ; ils ne pouvaient employer le même argument contre les gallicans, dont les traditions remontaient à l'antique catholicisme des grands conciles. Aussi les protestants qui restaient sur le terrain de

leurs prédécesseurs du seizième siècle furent-ils battus dans la discussion par Bossuet. Ceux des réformés qui adoptaient les principes du libre examen et de la libre conscience pouvaient seuls se défendre avec avantage, en transportant le débat sur un terrain nouveau.

Bossuet obtint d'importants succès parmi ceux des protestants qui n'osaient s'engager dans cette route qui menait à l'entière indépendance de la raison et de la conscience. Turenne se fit catholique en 1668. Presque tous les grands seigneurs protestants abjurèrent. Le désir de la faveur du roi y eut la plus grande part; néanmoins, ces conversions ne furent pas toutes dépourvues de sincérité. Il y avait alors en France comme un grand courant qui poussait les esprits vers l'unité en toute chose, et qui submergeait la liberté.

Bossuet avait résumé la croyance de l'Église, telle qu'il la concevait, dans un livre intitulé : *Exposition de la foi catholique*. Il écarte, comme n'étant pas des points de foi, les questions en débat entre les gallicans et les ultramontains, et toutes les pratiques et les traditions superstitieuses encouragées par Rome dans les pays catholiques, sans avoir été jamais pourtant sanctionnées officiellement par les conciles ni même par les papes, et c'est ce catholicisme ainsi réduit à ce qu'il appelle les doctrines essentielles qu'il met en face de la Réforme.

Ce livre valut à Bossuet une double victoire. Tandis qu'il gagnait beaucoup de protestants, le saint-siége de Rome se décida à l'approuver (1671). C'était une grande résolution de la part du pape; car il avouait par là que sa prétendue infaillibilité, écartée par Bossuet, n'était pas un dogme de l'Église. Le pape avait senti que le catholicisme en général gagnait par là ce que perdait l'ultramontanisme.

Dans ce livre si habile et si modéré, qui avait pour but de rapprocher gallicans, ultramontains et réformés, il y a pourtant des doctrines révoltantes pour le sentiment et pour la raison; par exemple : la damnation des enfants morts sans baptême, croyance monstrueuse, radicalement contraire à l'esprit de l'Évangile, et qui fait dépendre d'un signe extérieur et de la négligence d'autrui le sort éternel d'une âme; mais les calvinistes genevois, plus outrés que Calvin lui-même, ayant également admis cette croyance, n'étaient pas en droit de la reprocher à Bossuet.

Les succès partiels obtenus par la puissante controverse de Bossuet et par les faveurs du roi n'atteignirent cependant point le but que poursuivait Louis XIV. Le corps des pasteurs protestants résista, et, avec lui, la grande majorité des réformés. Les classes laborieuses ne suivirent pas la défection de la noblesse. Le synode provincial de l'Ile-de-France, tenu en 1673 à Charenton, repoussa la réunion à l'Église catholique.

Les édits et arrêts oppressifs recommencèrent, à partir de 1674, pour ne plus s'interrompre. Les couvents où auraient été « reçues », c'est-à-dire attirées, les jeunes filles protestantes à partir de l'âge de douze ans, furent autorisés à fermer leur porte aux parents, jusqu'à ce que l'enfant eût changé de religion (1676). En cette même année 1676, Louis XIV fonda ce qu'on nomma la caisse des conversions. Des revenus ecclésiastiques considérables furent versés dans cette caisse, afin d'acheter l'abjuration des protestants les plus pauvres. La grande misère qui régnait dans les dernières années de la guerre de Hollande y aida fort. Il y eut de nombreuses conversions à six livres par tête. Mais beaucoup de ces malheureux, après avoir mangé leurs six livres, retournaient de la messe au prêche. Le roi renouvela l'édit qui condamnait au bannissement les « relaps », les gens qui retournaient à « l'hérésie », et y ajouta la confiscation des biens (1679).

La persécution augmentait à mesure que le roi avançait dans l'âge mûr et devenait

dévot. Par une triste compensation, quand les mœurs privées du roi s'améliorèrent, sa conduite, comme chef d'État, empira. Quand il renonça à ses habitudes déréglées, il crut obtenir le pardon de ses péchés passés en détruisant l'hérésie. Ses maîtresses n'avaient pas eu sur lui d'influence politique. Une femme qui fut d'abord son amie sans vouloir être sa maîtresse, et qui, plus tard, visa beaucoup plus haut, acquit sur son esprit un grand crédit et seconda le parti dévot contre les réformés.

C'était une protestante convertie, petite-fille d'un ami d'Henri IV, d'Aubigné, vaillant soldat, écrivain et poëte énergique. Elle était pauvre, et le poëte burlesque Scarron, infirme et paralytique, et qui ne vivait lui-même que d'une pension de la cour, l'avait épousée par charité. Devenue veuve, et introduite auprès de Mme de Montespan, maîtresse du roi, elle avait plu à Louis XIV par sa beauté, son esprit fin et judicieux, et sa bonne grâce. Le roi lui avait donné à élever les enfants qu'il avait eus de Mme de Montespan, puis la fit marquise de Maintenon.

Mme de Maintenon travailla sans scrupule à miner la faveur de son ancienne bienfaitrice, Mme de Montespan, se persuadant à elle-même qu'elle n'agissait que dans l'intérêt du ciel, en pressant le roi de rompre des liens adultères. En même temps, elle se joignit à Bossuet et au confesseur du roi, le jésuite la Chaise, dans la question des protestants. La Chaise n'avait maintenu sa position auprès de Louis XIV, comme autrefois son confrère Cotton auprès d'Henri IV, qu'en tolérant les adultères royaux; mais il était bien aise de sortir d'une position si fausse et si scandaleuse, et faisait cause commune avec l'amie du roi.

Il y avait deux systèmes en présence pour « la conversion des hérétiques » : le système des jansénistes, qui se rapprochaient des idées exprimées par Louis XIV lui-même dans ses mémoires de 1670, et qui voulaient miner la Réforme sans employer la violence envers les réformés; et le système des jésuites, qui demandaient qu'on proscrivît « les signes extérieurs de l'hérésie », c'est-à-dire qu'on abolît le culte; la conversion « intérieure » viendrait après, quand elle pourrait.

Les jésuites l'emportèrent. La plupart des évêques poussaient dans le même sens, et Bossuet lui-même soutenait le parti de la « rigueur en matière de religion. » Croyant qu'on était perdu pour l'éternité si l'on restait en dehors de l'Église, il croyait, lui aussi, qu'on devait sauver à tout prix les enfants des protestants en les arrachant à leurs familles et en abolissant le culte de celles-ci.

On se mit à démolir les temples protestants sous le moindre prétexte. On exclut les protestants de toute participation aux emplois de finances, malgré l'opposition de Colbert; on les exclut des offices judiciaires (1679-1680). Défense fut faite à tout catholique de se faire protestant, à peine de confiscation de biens et de bannissement perpétuel (juin 1680). Trois ans de délai pour le paiement de leurs dettes furent accordés aux protestants qui se convertissaient. Le roi renouvela l'ordonnance qui prescrivait aux magistrats d'aller interroger les malades protestants sur la foi dans laquelle ils entendaient mourir. Les mariages entre catholiques et protestants furent interdits, et les enfants déclarés bâtards (novembre 1680).

La situation des affaires religieuses était alors très-compliquée. Le roi, d'une main, frappait les protestants, et, de l'autre, combattait le pape. C'était Louis XIV qui, des deux côtés, avait pris l'offensive, non pas en vue d'une nécessité actuelle, car ni les protestants ni le pape ne lui cherchaient querelle, mais en vertu d'idées générales et systématiques. Il voulait à la fois l'unité absolue, l'unité religieuse aussi bien que politique, dans son royaume, et empêcher que son royaume fût subordonné à une unité plus vaste, celle du catholicisme ultramontain.

Bossuet secondait le roi dans l'une et l'autre entreprise. Colbert le poussait à l'une, la lutte contre le pape, pour tâcher de le détourner de l'autre, la persécution contre les protestants. La Sorbonne (la Faculté de théologie de Paris) était en guerre avec la congrégation de l'Index de Rome, à propos d'une décision rendue par la Sorbonne contre



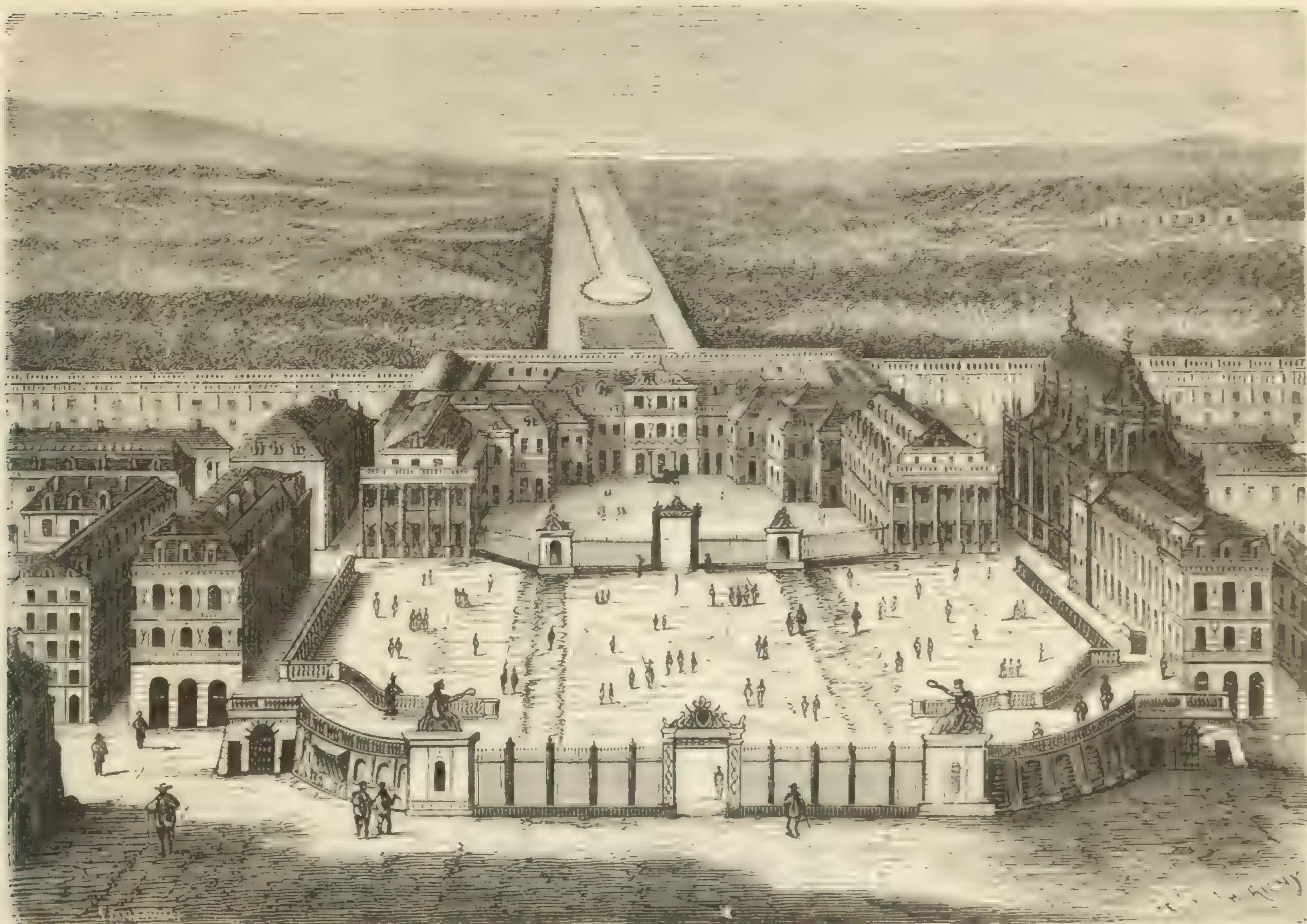
Madame de Maintenon.

l'infaillibilité du pape et en faveur de la suprématie des conciles sur le pape. La congrégation de l'Index avait censuré les maximes de la Sorbonne, et celle-ci maintenait sa décision (1674-1675). Le roi s'engagea bientôt après dans une querelle directe avec le saint-siége. La couronne exerçait de temps immémorial le droit de régale sur la plupart des évêchés de France, c'est-à-dire que le roi percevait le revenu des évêchés vacants, et disposait des bénéfices qui en dépendaient. Louis XIV étendit la régale aux provinces du midi, qui en avaient été jusqu'alors exemptes (1673-1675). Le pape Innocent XI, mal disposé pour Louis XIV, réagit contre cette mesure du roi après son avénement, en 1676, et lança à ce sujet des brefs très-virulents (1678-1679). L'assemblée du clergé de France, réunie en 1680, protesta « contre les vaines entreprises du saint-siége. » Le pape répliqua en condamnant un livre sur les droits des évêques vis-à-vis du saint-siége, écrit par ordre de l'assemblée du clergé; puis il excommunia l'archevêque de Toulouse, qui avait voulu obliger deux évêques de sa province à se soumettre à la régale (décembre 1680-janvier 1681).

Le Parlement de Paris intervint à son tour par un arrêt très-violent contre « le libelle imprimé en forme de bref du pape », par lequel Innocent XI prétendait frapper d'interdit « un archevêque, son confrère, qui avait reçu de Dieu, et non des bulles papales, les pouvoirs attachés à son caractère. » (Mars 1681.) Le pape ordonna aux jésuites français de soutenir son bref. Le Parlement leur défendit, au nom du roi, d'exécuter cet ordre. Les jésuites français obéirent au roi, non au pape, comme ils avaient déjà fait du temps de Richelieu. Ils sauvaient ainsi leur influence matérielle aux dépens de leurs principes.

A la demande d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques, le roi autorisa la réunion d'une assemblée extraordinaire du clergé à Paris, le 31 octobre 1681. La plupart des évêques étaient fort contraires à Rome, les uns pour complaire au roi, les autres par le désir sincère de relever la dignité épiscopale, depuis si longtemps opprimée par cette primauté romaine qui s'était transformée en souveraineté. Ils étaient humiliés de s'intituler « évêques par la permission du saint-siége », ce qui était si loin de l'antiquité chrétienne.

L'assemblée s'ouvrit par un sermon de Bossuet, récemment transféré de l'évêché de Condom, en Gascogne, à l'évêché de Meaux.



Versailles sous Louis XIV.

Il ménagea la papauté tout en combattant le pape, et soutint à la fois l'autorité centrale du saint-siége et la faillibilité du saint-père. L'assemblée ratifia l'extension de la régale à tout le royaume; puis elle chargea Bossuet de rédiger la déclaration des sentiments de l'Église gallicane. Dans cette déclaration, votée le 19 mars 1682, le clergé de France, après avoir frappé d'une égale réprobation ceux qui s'efforçaient de renverser les libertés gallicanes et ceux qui, sous prétexte de ces libertés, portaient atteinte à la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, affirmait :

1° Que saint Pierre et les papes, ses successeurs, et l'Église elle-même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et non sur les choses politiques; que, par conséquent, les rois et les princes ne peuvent être déposés, ni leurs sujets déliés du serment de fidélité, par l'autorité des chefs de l'Église.

2° Que la puissance spirituelle du siége apostolique de Rome et des papes ne peut annuler les décrets du concile de Constance sur l'autorité des conciles généraux (autorité supérieure à celle des papes).

3° Qu'ainsi l'usage de la puissance papale doit être réglé selon les canons (décrets) des conciles, et que les règles et les constitutions reçues dans le royaume de France et dans l'Église gallicane doivent rester inébranlables; que le jugement du pape en matière de foi n'est point irrévocable tant que le consentement de l'Église ne l'a point confirmé.

Bossuet ne voulait pas plus rompre avec Rome que Rome n'avait voulu rompre avec

lui, lorsqu'il avait écrit son *Exposition de la foi catholique*, et il avait donné à la déclaration du clergé de France la forme la plus modérée qu'il avait pu ; mais cette déclaration n'en avait pas moins une très-haute portée. Non-seulement l'Église gallicane y confirmait ses anciennes maximes concernant la supériorité du concile sur le pape, mais elle reconnaissait, ce qu'elle n'avait jamais fait jusque-là, que l'Église n'avait droit de déposer les rois pour aucune cause, pas même pour hérésie. L'Église gallicane se rangeait ainsi aux maximes monarchiques des parlements contre l'ancienne doctrine catholique du Moyen Age.

Un édit royal du 23 mars donna force de loi à la déclaration, et enjoignit à tous professeurs de l'enseigner dans les écoles.

Le roi, quelque temps après, prorogea indéfiniment l'assemblée, qui ne se réunit plus. Il en avait tiré ce qu'il voulait, et les jésuites obtinrent de lui cette séparation de l'assemblée, afin d'empêcher que Bossuet n'y fît voter de nouvelles décisions contre la morale de leurs docteurs.

Le pape cassa l'acceptation de la régale par l'assemblée, ce dont on ne tint aucun compte ; mais il n'osa lancer une sentence de condamnation contre les quatre articles de la déclaration, car il savait que le clergé de France ne se soumettrait pas, et que ce serait le schisme, la séparation entre la France et Rome. Il ne répondit à cet acte éclatant de l'Église gallicane que par une petite guerre obstinée contre le roi et les évêques de France. Il refusait les bulles papales aux évêques que le roi nommait, et ceux-ci s'en passaient.

L'assemblée du clergé, avant de se séparer, avait adressé aux protestants un avertissement pour les inviter à rentrer dans le sein de leur mère l'Église, en les menaçant « de malheurs effroyables » s'ils persistaient dans leur « révolte. » Les protestants ne gagnèrent rien à la guerre du roi et du pape. L'espoir de Colbert à cet égard fut trompé. Son rival Louvois, d'abord indifférent en cette matière, s'était jeté dans le parti persécuteur, afin de pousser le roi à en finir au plus vite avec cette question, et de le ramener tout à la guerre. Pour attirer dans ses mains l'entreprise des conversions, il imagina d'y employer l'armée en surchargeant les protestants de logements militaires. Les soldats commirent de tels excès dans l'ouest, et il s'éleva de tels cris de détresse jusqu'au roi, que Colbert parvint une dernière fois à faire défendre « les violences qui se commettaient contre les gens de la religion prétendue réformée », et à faire suspendre les « conversions par logements. » (Mai 1681.)

Le roi retomba bientôt sous l'influence des persécuteurs. On lit dans une lettre de Mme de Maintenon, du 24 août 1681 : « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets. Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois plus volontiers là-dessus que M. de Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. »

Ce n'est pas que Mme de Maintenon fût violente ni fanatique ; par tempérament, elle eût été pour la modération ; mais, précisément à cause de son origine huguenote, elle se croyait obligée de montrer plus de zèle que les autres, de peur qu'on ne la suspectât.

Un mois à peine après la mesure protectrice obtenue par Colbert, une déclaration royale statua que les enfants des protestants pourraient se faire catholiques, malgré leurs parents, dès l'âge de sept ans ! (17 juin 1681.) En juillet, le roi supprima l'académie ou collége protestant de Sedan, établissement fameux par tant de gens de mérite qui en étaient sortis.

Les protestants recommencèrent à émigrer en grand nombre. Les rois d'Angleterre et de Danemark offrirent toutes sortes de faveurs aux commerçants et artisans protes-

tants de France, pour les attirer dans leur pays. La ville d'Amsterdam non-seulement leur garantit les droits de bourgeoisie et de maîtrise, avec des avances d'argent, mais elle fit construire mille maisons pour les émigrants.

Louis XIV s'efforça d'arrêter l'émigration par la terreur. Un édit du 18 mai 1682 décréta les galères perpétuelles pour les chefs de famille qui tenteraient de partir avec leurs enfants. Louis XIV était arrivé à faire de la France, pour les huguenots, une prison où il entendait retenir de force des hommes auxquels il arrachait tous les droits naturels et les droits civils. C'était le dernier excès où pût arriver la tyrannie.

Les déclarations et les arrêts les plus violents se succédèrent incessamment durant les années 1682 et 1683. La patience des opprimés se lassa enfin. Il y eut résistance armée sur quelques points du Languedoc et du Dauphiné. Elle fut étouffée dans le sang (août-octobre 1683). Cela ne fit que confirmer le roi dans son dessein.

Colbert voyait avec un chagrin profond ces injustices et ces cruautés qu'il était impuissant à empêcher. Il comprenait qu'il avait travaillé en vain pour faire le royaume riche et prospère; que le roi finirait par attirer sur la France la coalition de toute l'Europe, en même temps qu'il l'épuiserait au dedans par l'excès des dépenses et par la ruine de la population protestante, qui formait l'élite des classes commerçantes et industrielles. Sa santé ne cessait de décliner depuis quelques années. Il avait failli, en 1680, être emporté par une maladie dont il s'était guéri par un remède alors nouveau, le quinquina. Une scène que lui avait faite le roi avait contribué à cette maladie. Louis avait poussé l'injustice jusqu'à reprocher à Colbert les dépenses « effroyables » de Versailles, dépenses qu'il avait ordonnées malgré les représentations du ministre. Il s'étonnait que les travaux d'art de Versailles coûtassent plus cher que les travaux de fortification exécutés sous la direction de Louvois dans les places fortes.

Colbert retomba malade de la pierre dans l'été de 1683. Quand Louis le sut à l'extrémité, il fut pris de regret, peut-être de remords, et il sentit quelle perte irréparable il allait faire. Il lui écrivit de prendre soin de lui pour tâcher de se rétablir. Colbert refusa de lire la lettre, et l'on dit qu'il ajouta : « Je ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins il me laisse mourir tranquille ! C'est au roi des rois que j'ai maintenant à répondre..... Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé dix fois, et maintenant je ne sais ce que je vais devenir. »

Il expira le 6 septembre 1683, à l'âge de soixante-quatre ans.

Les tristes paroles de sa dernière heure attestent qu'il sentait combien est lourde la responsabilité de quiconque prend part au pouvoir absolu. Cet homme, qui avait le sentiment du juste et qui était dévoué au bien du peuple, s'était laissé aller à plus d'un acte condamnable pour arriver plus vite à des fins bonnes en elles-mêmes; il gagnait à prix d'argent les membres des États Provinciaux pour les réduire à une soumission absolue envers la couronne, et, sacrifiant tout à sa marine, il retenait aux galères des condamnés qui avaient fini leur peine, afin de ne pas dégarnir les bancs des rameurs. L'homme qui peut tout abuse inévitablement de son pouvoir; les meilleurs ne résistent pas à cette épreuve. Colbert, malgré tout, était de ces meilleurs. Le peuple, de son temps, ne l'aimait point, ne connaissant pas ses bonnes intentions, et ne sachant pas que c'était le roi, et non le ministre, qui rendait si accablantes les charges publiques. La postérité doit rendre à Colbert plus de justice. Ce fut le dernier des grands ministres de la monarchie.

Le ministère de la marine resta au fils

de Colbert, le marquis de Seignelai, jeune homme énergique et très-capable. La surintendance des bâtiments fut donnée à Louvois. Ce fut une prise de plus qu'acquit cet ambitieux ministre sur le roi : il poussa à la dépense, sans se soucier des moyens d'y pourvoir ; il compléta Versailles et Marli, récemment commencé, et, comme les conduites d'eaux pluviales et la machine de Marli ne fournissaient pas suffisamment d'eau à Versailles, il imagina de détourner la rivière d'Eure, et de l'amener de vingt-sept lieues jusque dans les bassins des jardins de Versailles.

On employa à ces gigantesques travaux une armée entière. Les maladies se mirent dans cette multitude ; il mourut beaucoup de monde, et l'on finit par abandonner l'entreprise. La dépense des bâtiments, de six millions sous Colbert, en 1682, était montée à quinze millions en 1686. Les hautes arcades qui se voient encore dans le parc de Maintenon sont une partie d'un immense aqueduc commencé alors dans cette vallée, et qui devait avoir quatre lieues de long.

Le ministère des finances avait été donné à un homme honnête, mais faible et médiocre, appelé le Pelletier, qui n'était pas pour résister à Louvois. Il débuta par de mauvaises opérations, contraires au système financier de Colbert ; puis il tâcha de revenir à ce système, mais sans être assez fort pour y réussir.

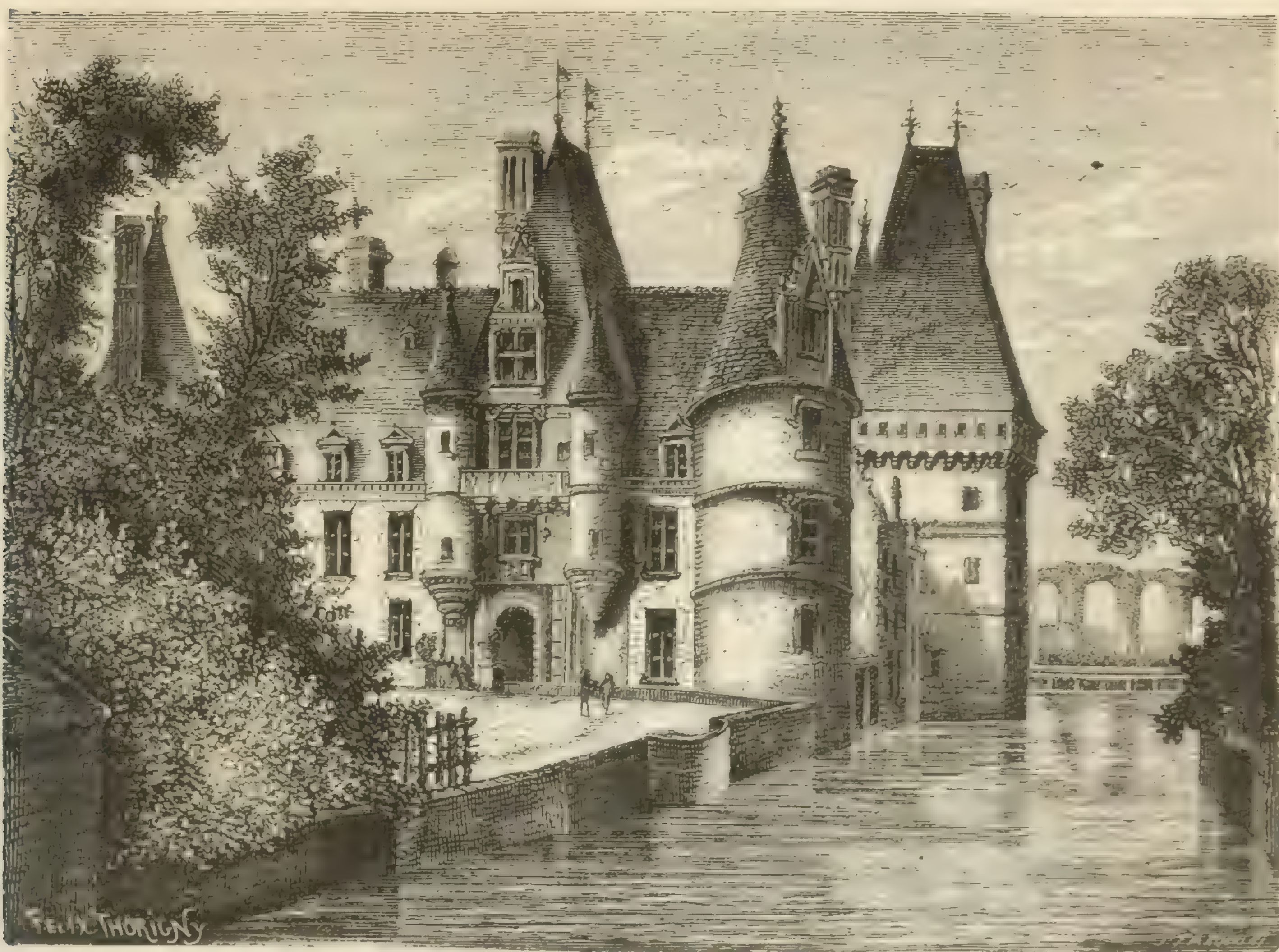
La crise finale de la destruction du protestantisme approchait. Les événements intérieurs de la cour de Versailles contribuèrent à la précipiter. La reine Marie-Thérèse d'Autriche, personne d'un caractère très-effacé, et qui n'a joué aucun rôle dans l'histoire, était morte le 30 juillet 1683. Louis XIV, depuis quelque temps, n'avait plus de maîtresses. Dans le courant de l'année suivante, une messe de mariage fut dite secrètement, de nuit, dans un oratoire de Versailles : l'archevêque de Paris donna la bénédiction nuptiale ; les mariés étaient le roi de France et la veuve du poëte burlesque Scarron, Mme de Maintenon.

Louis XIV avait alors quarante-six à quarante-sept ans ; Mme de Maintenon, près de cinquante ; mais elle conserva sa beauté et un air de jeunesse jusque dans un âge très-avancé.

Louis XIV ne voulait pas faire de nouvelle reine ni de nouveaux « enfants de France », comme on disait. Il se donnait pour compagne une femme dont la société était devenue son plus grand plaisir et comme une nécessité de sa vie. Ce mariage secret n'avait rien en lui-même qui fût à blâmer ; mais les conséquences n'en furent pas heureuses. Mme de Maintenon était trop personnelle et craignait trop de se compromettre pour oser combattre chez le roi les goûts de dépense et de faste qu'elle réprouvait au fond, et elle ne le détourna momentanément de la guerre qu'en le poussant à aller jusqu'au bout contre les protestants.

Après la trêve de Ratisbonne, les coups portés à la Réforme se succédèrent avec une violence croissante. Il fut défendu aux protestants de donner asile à leurs co-religionnaires malades ; les malades qui ne se faisaient pas traiter chez eux devaient aller aux Hôtels-Dieu, sous la main des gens d'Église. Les temples étaient démolis les uns après les autres sous le moindre prétexte. La fameuse académie ou université protestante de Saumur fut fermée, comme l'avait été celle de Sedan. Le clergé trouvait qu'on n'en faisait jamais assez. L'assemblée du clergé, tenue en mai 1685, demanda l'établissement de peines contre les nouveaux convertis qui ne remplissaient pas leurs devoirs de catholiques. La peine des galères perpétuelles fut appliquée à tous les émigrants et à ceux des protestants qui autorisaient leurs enfants à se marier à l'étranger. La moitié des biens des émigrants fut promise aux dénonciateurs.

Il avait été interdit aux habitants des lo-



Château de Maintenon.

calités où l'exercice du culte réformé était supprimé d'aller aux temples des lieux où l'exercice était encore permis. Des arrêts du conseil, dans le courant de 1685, établirent quelques moyens d'authentiquer les baptêmes et les décès des protestants, et statuèrent que, là où le culte ne s'exercerait plus, un pasteur célébrerait les mariages des protestants en présence des proches seulement. Ceci paraissait indiquer qu'en abolissant le culte, on laisserait subsister quelque reste de liberté de conscience.

C'était là une vaine espérance. Pendant ce temps, Louvois était revenu aux plans de « conversions militaires », dont Colbert avait fait suspendre l'exécution en 1681. Les fameuses DRAGONNADES avaient commencé. On appela ainsi la forme de persécution inventée par Louvois, parce qu'on y employa surtout les régiments de dragons. L'intendant de Béarn, Foucault, d'accord avec Louvois, après avoir démoli la plupart des temples de sa province, et converti, par peur ou séduction, bon nombre de huguenots, demanda l'assistance de l'armée pour achever l'œuvre, en promettant « de tenir la main à ce que les soldats ne fissent aucune violence. » Ceci était pour rassurer la conscience du roi.

L'intendant ne tint aucun compte des arrêts du Conseil du roi qui régularisaient les actes de baptême, de décès et de mariage des protestants, et lança les troupes. Les huguenots, saisis de terreur, se laissèrent conduire en masse à l'église. Avant la fin d'août 1685, les vingt-deux mille protestants du Béarn furent presque tous « convertis. » La plupart avaient cédé à la peur; les plus pauvres, à l'argent; les plus récalcitrants, aux

tortures, aux outrages qui menaçaient leurs femmes. Des soldats, mis en garnison chez les protestants, se relayaient d'heure en heure pendant des semaines entières pour empêcher leurs hôtes de dormir, jusqu'à ce que ces malheureux, devenus comme hébétés, signassent leur abjuration de l'hérésie.

Le roi n'avait pas autorisé ces horreurs; il ne sut pas tout; mais ce qu'il sut, il ne le punit pas. Il en porte donc la responsabilité devant l'histoire.

Du Béarn, on expédia les dragons en Guyenne. L'épouvante voiait devant les soldats. En trois semaines, il y eut soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, et vingt mille dans celle de Montauban (août-septembre).

Le Poitou et les pays voisins, et le Languedoc, eurent leur tour. La Réforme, si puissante en Languedoc, céda sans résistance; en trois jours, soixante mille huguenots abjurèrent dans le seul diocèse de Nîmes, et, parmi eux, plusieurs des principaux ministres (septembre-novembre). Le Dauphiné, le Limousin, la Rochelle, cette ville sainte des huguenots, tout plia. La terreur avait glacé tous les cœurs; on ne reconnaissait plus les inflexibles huguenots du temps passé.

Louis XIV était enivré d'une si rapide victoire. Ni lui, ni ceux qui l'entouraient, ne croyaient que toutes ces conversions fussent sincères; mais ils y voyaient l'extinction des fortes convictions d'autrefois, et la mort morale de la secte hérétique. « Les enfants seront du moins catholiques, si les pères sont hypocrites », écrivait Mme de Maintenon.

Les derniers scrupules du roi sur la violation des engagements de son aïeul Henri IV avaient été levés par un conseil de conscience, composé de deux théologiens et de deux jurisconsultes, qui avaient décidé qu'il pouvait et devait révoquer l'Édit de Nantes. Le Conseil du roi fut appelé à une délibération définitive dans la première quinzaine d'octobre. Le fils de Colbert, Seignelai, ministre de la marine, et son oncle Colbert de Croissi, ministre des affaires étrangères, insinuèrent qu'il valait mieux ne rien précipiter. L'héritier de Louis XIV, le dauphin Louis, jeune homme de vingt-quatre ans, habituellement assez insignifiant et tenu dans l'ombre par son père, eut, ce jour-là, un mouvement de bon cœur et de bon sens. Il remontra qu'un grand nombre de huguenots allaient sortir du royaume, ce qui nuirait au commerce et à l'agriculture, et affaiblirait l'État. Le roi jugea cette « raison d'intérêt » peu digne de considération, « comparée aux avantages d'une opération qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'État sa tranquillité, et à l'autorité tous ses droits. »

Louis XIV signa, le 17 octobre 1685, la Révocation de l'Édit de Nantes.

Il disait, dans sa déclaration, que la meilleure et la plus grande partie de ses sujets de la religion prétendue réformée ayant, « par l'effet de ses soins », embrassé le catholicisme, l'Édit de Nantes devenait inutile, et qu'il avait jugé ne pouvoir rien faire de mieux que de le révoquer entièrement.

Suivait l'ordre de démolir tout ce qui restait de temples protestants dans le royaume. — Défense de s'assembler en aucun lieu, pour l'exercice de la religion prétendue réformée, à peine de confiscation de corps et de biens. — Injonction à tout ministre de ladite religion de sortir du royaume sous quinze jours. — Interdiction des écoles particulières pour l'instruction des enfants de ladite religion. — Les enfants qui naîtront de ceux de ladite religion seront dorenavant baptisés par les curés des paroisses, sous peine d'amende, et seront élevés dans la religion catholique. — Confirmation des ordonnances contre les relaps et contre ceux de ladite religion qui sortent du royaume.

Un dernier article, obtenu probablement par le fils et le frère de Colbert, statuait que

les protestants, en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres, pourraient demeurer dans le royaume, sans être troublés ni empêchés sous prétexte de ladite religion. Le roi recommanda quelques ménagements envers les gentilshommes, les gros marchands et les gens de manufacture.

La terreur avait été si grande, que les protestants fidèles à leurs croyances accueillirent presque comme un bienfait cet édit qui leur arrachait d'avance leurs enfants à naître, mais qui leur promettait provisoirement une demi-liberté de conscience. Les « nouveaux convertis », quand ils virent qu'on ne forçait pas leurs co-religionnaires de suivre leur exemple, ne voulurent plus aller à la messe. Tous les chefs des dragonnades, tous les complices de Louvois, intendants et gouverneurs, crièrent qu'on allait tout compromettre. Louvois se hâta d'autoriser à tout faire, comme si le dernier article de l'édit n'existait pas. « Sa Majesté », leur manda-t-il, « veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion. Qu'on laisse », ajouta-t-il, « les soldats vivre fort licencieusement. » (Novembre 1685.)

Louvois ne songeait qu'à en finir au plus vite et à tout prix. Le roi ne l'entendait pas ainsi; mais, comme il arrive à tous les despotes, on le trompait sans vergogne. Louvois faisait pis que ne voulait le roi, et les agents subalternes, à leur tour, dépassaient les instructions de Louvois. Toutes les passions les plus hideuses furent déchaînées, et il y eut, dans tous les pays où les protestants étaient en nombre, une vraie bacchanale d'infamies plus odieuses, s'il est possible, que la Saint-Barthélemi elle-même. Les massacres de 1572 étaient venus à la suite de furieuses guerres civiles; la persécution de 1685 tortura froidement en pleine paix des populations inoffensives. Toutes les inventions diaboliques des « routiers » du Moyen Age pour extorquer de l'or à leurs prisonniers furent renouvelées pour extorquer des conversions. On *chauffa* les pieds des patients; on leur donna l'estrapade; on les suspendit par les extrémités; on lia de jeunes mères aux colonnes de leur lit, pendant que leur enfant à la mamelle se tordait de faim sous leurs yeux. Des tortures obscènes étaient infligées aux femmes; beaucoup de malheureux moururent ou demeurèrent estropiés des tourments qu'ils avaient subis. Les hommes influents, qui encourageaient les autres à la résistance, furent envoyés à la Bastille ou dans d'autres prisons d'État; quelques-uns furent plongés dans les cachots souterrains des donjons féodaux. On y jetait parfois après eux des débris d'animaux en putréfaction! L'hôpital de Valence, et la tour de Constance à Aigues-Mortes, sont restés célèbres, dans le martyrologe des protestants, par les horreurs qui s'y passèrent.

Les femmes protestantes, revenues du premier effroi, se montrèrent héroïques. C'étaient elles qui relevaient le courage des hommes. On enferma les plus « obstinées » dans les couvents de religieuses. Mais les religieuses témoignèrent beaucoup plus d'humanité que ne faisaient la plupart des évêques, des prêtres et des moines. Quand elles eurent vu de près ces pieuses et courageuses femmes qu'on leur donnait à tourmenter, elles les prirent en respect, elles les protégèrent, au lieu de se faire leurs bourreaux.

Un édit de janvier 1686 couronna l'œuvre de la tyrannie. Il enjoignit d'enlever à leurs parents hérétiques les enfants de cinq à seize ans. Les forfaits que nous avons rappelés pouvaient être ignorés du roi; mais ce grand attentat contre la famille et la nature retombe sur lui seul.

Les dragonnades s'étendirent plus ou moins sur toute la France, sauf deux exceptions: l'Alsace et Paris. L'Alsace luthérienne devait sa liberté religieuse non pas à l'Édit de Nantes, mais au traité de Westphalie et à la

capitulation de Strasbourg. On n'osa violer ouvertement les engagements pris envers l'Alsace, et les grands événements qui arrivèrent bientôt en Europe contraignirent le gouvernement français de ménager cette province récemment acquise.

Quant à la capitale, Louvois n'osa montrer à la société de Paris et de Versailles les affreux spectacles qu'offrait le reste du royaume. Le roi, qui persécutait de loin et par principes, n'eût pas supporté sous ses yeux le détail de la persécution.

Un million et demi de Français étaient dans l'épouvante et dans le désespoir, tandis que tout retentissait de chants de triomphe autour du roi. Bossuet invitait les fidèles à célébrer « ce miracle de nos jours, et à pousser jusqu'au ciel des acclamations en l'honneur du nouveau Constantin, du nouveau Charlemagne. » La cour et la ville faisaient écho. Tous les corps constitués comblaient le roi de louanges. Les hommes les plus éclairés cédaient à cet entraînement presque universel des esprits vers une fausse et étouffante unité. On se bouchait les yeux et les oreilles pour ne pas voir et pour ne pas entendre l'affreuse réalité. La France catholique se faisait la complice de l'homme qu'elle appelait Louis le Grand; elle devait partager le châtiment comme le crime.

Au moment où Louis XIV croyait sa victoire achevée et mandait à Rome qu'il ne restait plus dans son royaume que quelques milliers d'hérétiques qui se convertissaient de jour en jour, l'œuvre de la prétendue conversion s'écroulait de toutes parts. L'excès même de l'oppression avait relevé les âmes des opprimés. La vieille haine du « papisme » se réveillait dans tous les cœurs protestants. Les prétendus convertis cessent d'envoyer leurs enfants aux écoles papistes, et, à l'article de la mort, refusent de recevoir le prêtre. Les plus violentes mesures du pouvoir restent vaines. On brave les galères, on brave la mort. Les ministres qui ont [illegible] gré reviennent, à travers tous les périls, consoler leurs frères et souffrir avec eux. D'autre part, l'émigration, surtout dans les classes aisées, prend des proportions immenses. En vain garde-t-on les frontières de terre et de mer; en vain entasse-t-on dans les prisons et sur les bancs des galères une multitude de victimes arrêtées au départ. D'autres, en plus grand nombre, réussissent où les premiers ont succombé. Les gardes distribués le long des côtes et des frontières se laissent toucher ou acheter. On décrète en vain contre ces complices des émigrants les galères, puis la mort. Beaucoup continuent d'aider les fugitifs, et peu les trahissent. Les huguenots et leurs familles, travestis en pèlerins, en mendiants, en artisans nomades, ne cessent de s'échapper, par toutes les issues, de cette patrie qui n'est plus pour eux qu'une vaste prison. Ils vont gagner quelque lointain asile à travers tous les périls de la terre et de la mer.

Dans l'espace de peu d'années, il sortit de France deux cent à deux cent cinquante mille huguenots, tous gens d'élite, marins, militaires, savants, écrivains, négociants, fabricants, habiles ouvriers. Ils laissèrent derrière eux de grandes ruines commerciales et des vides que rien ne put combler. Ils emportèrent à l'étranger des industries entières, comme la chapellerie de Caen et la rubannerie de Tours. L'industrie de la soie, en Touraine, tomba de huit mille métiers à douze cents, et, à Lyon, de dix-huit mille métiers à quatre mille, pendant que nos ouvriers en soie s'établissaient dans un faubourg de Londres et en Hollande. Vingt mille de nos émigrants allèrent porter nos arts industriels à Berlin, qui n'était alors qu'une obscure petite ville, et dans le Brandebourg, encore pauvre et grossier. Toute l'Europe protestante s'enrichit de nos dépouilles. La France s'appauvrit, non-seulement de tout ce que l'émigration lui enleva d'hommes actifs et capables, mais de tout ce



Les dragonnades.

qu'elle perdit par le découragement et la ruine du reste des protestants, retenus malgré eux sous la domination de leurs tyrans.

Devant l'énergique réaction protestante, pour la première fois, le superbe monarque hésite et se trouble. Il sent son infaillibilité compromise. Tantôt il défend de forcer les nouveaux convertis à fréquenter les églises et à recevoir les sacrements, et il ordonne de relâcher la surveillance sur les frontières; tantôt il fait rétablir les gardes par mer et par terre, et envoyer aux galères, parfois à la mort, les réformés qui essaient de reprendre leurs assemblées. Contradictions et variations impuissantes! Le grand coup est porté, et l'orgueil de Louis ne lui permet pas de se rétracter, ni de réparer le mal qu'il a fait à la France.

CHAPITRE III

GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG.

(1685-1697.)

Pendant que la France s'affaiblissait au dedans, l'irritation croissait au dehors contre son gouvernement, dans les pays catholiques aussi bien que dans les pays protestats. L'année d'avant la révocation de l'Édit de Nantes, Louis XIV avait autorisé le plus barbare abus de la force contre un des États italiens. La république de Gênes ayant refusé de rompre avec l'Espagne une alliance à laquelle l'attachaient de graves intérêts, Louis résolut de l'en punir, quoique le droit des gens autorisât Gênes à rester l'auxiliaire

de l'Espagne sans entrer en guerre avec la France. Le fils de Colbert, le ministre de la marine Seignelai, oubliant les exemples de son père pour rivaliser de violence avec Louvois, demanda au roi l'ordre de foudroyer « la superbe Gênes », et s'embarqua sur la flotte française pour aller bombarder et réduire en cendres cette magnifique cité. La plupart des palais du Moyen Age et de la Renaissance, qui avaient valu à Gênes le surnom de « la ville de marbre », s'écroulèrent dans les flammes (18-28 mai 1684). Ce qu'il périt là d'objets d'art était inestimable.

L'Espagne ne put protéger ni venger l'alliée qui s'était sacrifiée pour elle. Elle ne réussit pas même à la faire comprendre dans la trêve de Ratisbonne, et Gênes resta seule en face de son impitoyable destructeur. Louis XIV n'accorda la paix qu'à condition que le premier magistrat de Gênes, le doge, contrairement aux lois qui lui interdisaient de sortir de la cité, vînt en personne « témoigner, au nom de la république, le regret qu'elle avait d'avoir déplu à Sa Majesté. » (Mai 1685.)

Une telle arrogance excita partout encore plus de ressentiment que de crainte. L'orgueil du roi était porté au comble par l'arrivée d'ambassades qui lui étaient envoyées de contrées lointaines pour solliciter son amitié ou son appui. Il lui en vint de rois noirs d'Afrique. Il lui en vint de Moscovie. Il lui en vint du fond des Indes orientales. Un aventurier grec, devenu le ministre du roi de Siam, le plus puissant des princes indo-chinois, voulut s'assurer la protection du roi de France, et fit conclure par le roi de Siam un traité qui introduisait des garnisons françaises à Bangkok, place qui commande l'embouchure du Meï-Nam, le grand fleuve de Siam, et à Merghi, sur le golfe du Bengale (1684-1687). C'était là de très-belles positions, et dont la possession eût fort réjoui Colbert, s'il eût été encore de ce monde. Malheureusement, on envoya des jésuites avec les commerçants et les soldats. Les jésuites voulurent tout convertir. Les prêtres du bouddhisme, qui est la religion de ces contrées, résistèrent. Le roi de Siam étant venu à mourir, une révolte éclata; le ministre grec fut massacré, et les garnisons françaises de Bangkok et de Merghi furent obligées de se rembarquer (novembre 1688). Nous n'avons plus rien possédé dans la presqu'île orientale de l'Inde (Indo-Chine) jusqu'à la fondation de notre colonie actuelle de Cochinchine, pays qui confine au Siam.

A l'époque où échoua cette entreprise si bien commencée, il y avait de si grandes affaires en Europe qu'on n'eut par le loisir de se préoccuper beaucoup d'intérêts si lointains. L'Angleterre, fort amoindrie d'influence et tenue à l'écart sous Charles II, attirait de nouveau les regards, et l'on y pressentait de grands événements.

Le gouvernement de l'Angleterre avait marché, durant quelques années, au gré de Louis XIV. Le parti des whigs, qui était un parti à la fois de liberté aristocratique et de protestantisme violent, ayant abusé de son pouvoir dans le Parlement et mal conduit les affaires, il y avait eu dans les hautes classes anglaises une réaction en faveur du parti tory ou royaliste. Charles II avait pu se remettre à gouverner sans parlement ; les whigs, à leur tour, avaient été persécutés, et deux hommes illustres, lord Russel et Algernon Sidney, étaient morts sur l'échafaud : le premier, pour avoir maintenu devant les juges le droit de résistance armée au pouvoir arbitraire ; le second, pour avoir aspiré au rétablissement de la république. Les maximes de la monarchie absolue étaient partout enseignées dans les chaires et appliquées par les tribunaux en Angleterre comme en France (1682-1684).

Charles II mourut le 16 février 1685. A ce prince sceptique et vicieux, dont le règne n'avait été qu'une longue humiliation pour l'Angleterre, succéda son frère le duc Jac-

ques d'York, catholique fanatique, qui occupa sans opposition le trône d'où le parti whig avait voulu l'exclure. Le nouveau roi Jacques II montra d'abord plus de prudence qu'on ne s'y attendait. Tout en exerçant son culte avec éclat, il annonça qu'il maintiendrait l'Église anglicane et l'État tels qu'ils étaient, et il convoqua des parlements en Angleterre et en Écosse. Ces assemblées lui accordèrent l'impôt pour toute sa vie.

Ce début fut mal soutenu. Une insurrection tentée contre Jacques II par un fils naturel du feu roi son frère fut réprimée avec une atroce cruauté, et suivie d'affreux excès de la part des agents du roi. Jacques, dès lors, ne fit plus guère mystère de ses projets. Il entreprit d'obtenir du Parlement anglais l'organisation d'une armée permanente, l'abolition de la loi qui excluait des emplois quiconque n'adhérait point à l'Église anglicane, et l'abolition de la loi qui garantissait la liberté individuelle. Louis XIV l'encouragea énergiquement, et lui promit un secours d'argent en cas de révolte. L'empereur, l'Espagne, le pape même, par hostilité contre le roi de France, conseillaient la modération à Jacques II. Les rôles étaient renversés en Europe (fin 1685).

L'opposition commençait de se relever en Angleterre, et la situation devenait moins bonne sur le continent pour Louis XIV. La persécution contre les protestants français indignait fort la Hollande, et rendait au prince d'Orange toute sa prépondérance dans le gouvernement des États Généraux. L'empereur avait repris le dessus en Hongrie par les fautes des Turcs. L'Allemagne laissait percer son antipathie contre Louis, et un sérieux sujet de conflit venait de s'élever entre le roi et l'Empire. La maison électorale palatine, qui avait joué un rôle très-important en Allemagne aux seizième et dix-septième siècles, s'était éteinte le 15 mai 1685. Un héritier catholique, le duc de Neubourg, beau-père de l'empereur, s'était aussitôt mis en possession de cet électorat protestant. Louis XIV réclama une part de l'héritage pour sa belle-sœur, la duchesse d'Orléans, sœur du feu électeur palatin; mais, au lieu de procéder, suivant sa coutume, par voies de fait, il s'en remit à l'arbitrage du pape, qu'il espérait regagner en lui faisant cette avance. Le débat traîna en longueur, à cause des grandes préoccupations que donnait à Louis la destruction de « l'hérésie. » Mieux eût encore valu pourtant guerroyer contre ses voisins pour faire céder à sa belle-sœur et à son frère la partie du palatinat à la gauche du Rhin (Bavière rhénane), que de tourmenter et d'exterminer ses sujets.

Les adversaires de Louis XIV profitèrent de ces délais, qui ne lui étaient pas ordinaires, pour s'entendre contre lui. La Hollande et la Suède renouvelèrent leur traité défensif (janvier 1686). La Suède conclut un autre pacte de défense avec son ancien ennemi l'électeur de Brandebourg (février). Les deux parties s'engageaient secrètement à défendre la liberté de conscience et la paix de religion contre les fléaux qui pouvaient envahir l'Empire « après d'autres contrées voisines. » L'électeur de Brandebourg, devant les périls du protestantisme, se retournait de nouveau contre Louis XIV, et, le 7 mai, il traita secrètement avec l'empereur, comme il avait traité avec la Suède, afin « de faire respecter le traité de Westphalie et la trêve de Ratisbonne contre toute tentative d'annexions nouvelles. »

Le 9 juillet 1686, un autre pacte secret fut signé à Augsbourg entre l'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, comme membres de l'Empire, l'électeur de Bavière, les princes de Saxe, et les princes et États du haut Rhin, de Franconie, etc. Par cet acte, le chef et les membres de l'Empire s'unissaient jusqu'à l'entier établissement de la sûreté publique fondée sur l'observation des traités de Westphalie, de Nimègue, et de la trêve de Ratisbonne. Le nouvel électeur palatin, qui

était le plus immédiatement intéressé à ce traité, se hâta d'y adhérer.

Ce fut là le début de la fameuse ligue d'Augsbourg. Elle n'était encore que défensive. Elle ne contestait encore à la France aucun de ses récents progrès. Elle ne prétendait que lui en interdire de nouveaux. La Hollande, jusque-là, se tenait à l'écart. Le prince d'Orange ne la poussait point à intervenir; il attendait autre chose d'elle, et la ligue d'Augsbourg n'était pour lui qu'une diversion propre à occuper Louis XIV. Il avait de plus grands projets.

Louis XIV, informé, au bout de quelque temps, des conventions d'Augsbourg, brava la ligue en bâtissant un nouveau fort sur la rive droite du Rhin, en face de Huningue. Louvois l'excitait à prévenir ses ennemis en prenant l'offensive. Mme de Maintenon réussit à l'empêcher. Quoique son mariage avec le roi n'ait jamais été déclaré, sa situation n'avait plus rien d'équivoque; elle avait son appartement à côté de celui du roi, et Louis allait travailler chez elle et devant elle avec les ministres, et la consultait parfois, dans les cas difficiles, tandis qu'elle filait son rouet durant la discussion.

Une maladie du roi contribua à éloigner la guerre. La robuste santé de Louis avait souffert, depuis quelques années, une première atteinte. Le roi était tourmenté par une fistule qui s'ulcéra, et qui le mit en péril vers l'automne de 1686. Il fallut une série d'opérations douloureuses pour le tirer de danger. Les Parisiens lui firent grand accueil quand il alla, le 30 janvier 1687, remercier Dieu de sa guérison à Notre-Dame, puis dîner à l'Hôtel de ville. Il était encore populaire.

Les avantages que l'Autriche continuait à remporter sur les Turcs étaient, en fortifiant l'empereur, des échecs indirects pour la France. Les Impériaux avaient enlevé au sultan la suzeraineté de la Transylvanie, et conquis Bude, occupée depuis si longtemps par les Turcs, avec une partie de la Hongrie méridionale. L'empereur devait ses succès à sa coalition avec la Pologne et Venise. Venise se dédommagea de la perte de l'île de Candie en enlevant aux Turcs la presqu'île de Morée et une partie de la Dalmatie et de la côte occidentale de la Grèce; mais la Pologne ne gagna rien à cette ligue que des victoires stériles. C'était par l'influence du pape que le roi Sobieski continuait à dépenser les forces de la Pologne au profit de l'Autriche, au lieu de les employer à reprendre aux Moscovites les provinces du Dnieper, Kief, Smolensk, dont ils s'étaient saisis pendant la grande crise polonaise du milieu de ce siècle. La glorieuse épée de Sobieski, ainsi détournée du but, ne rendit pas à la Pologne sa frontière.

La coalition autrichienne, polonaise et vénitienne contre les Turcs n'eut pas d'heureux résultats pour la civilisation ni pour l'humanité. Ce fut dans la lutte entre les Vénitiens et les Turcs que périt la plus belle œuvre d'art qui subsistât dans le monde, les sculptures de Phidias au Parthénon d'Athènes. Ce qui en reste est maintenant, pour la plus grande partie, au Musée britannique de Londres.

Quant à l'empereur, il abusa de sa victoire en Hongrie pour y exercer d'horribles vengeances contre la noblesse hongroise; les échafauds restèrent dressés presque une année entière, et il fallut trente bourreaux à la fois pour suffire à l'ouvrage. L'empereur força ce qui restait des magnats hongrois de renoncer au droit d'élire leurs rois et à celui de résister par les armes à la violation des libertés nationales (fin 1687).

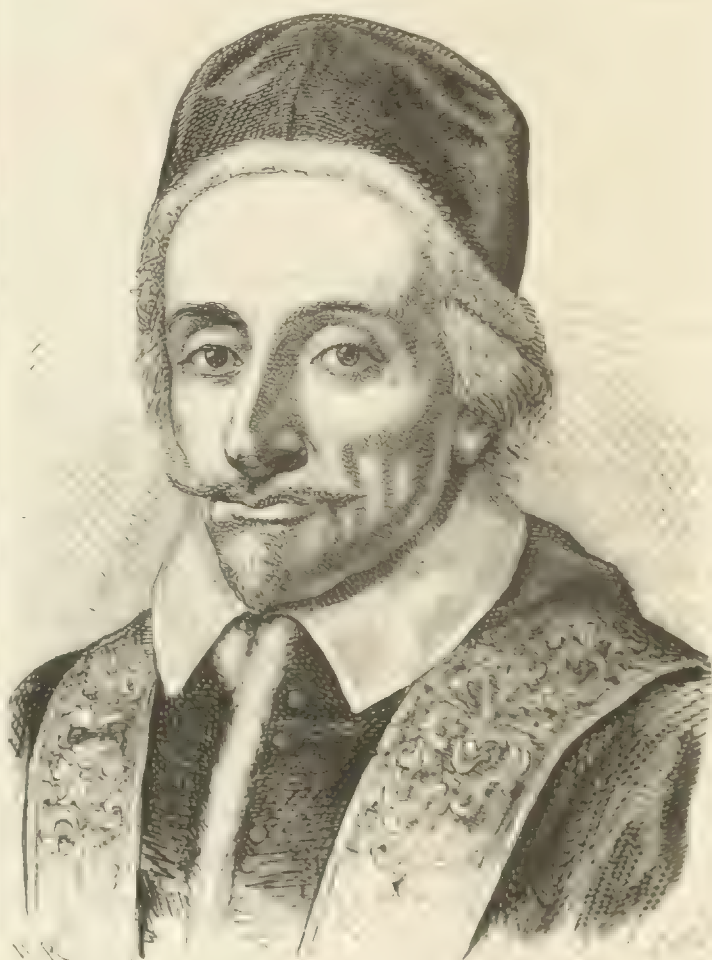
L'affaire de la succession palatine ne finissait pas. Un nouvel incident, très-important pour la politique française, survint dans les pays du Rhin. L'électorat de Cologne, la grande principauté du bas Rhin, était sous la main de la France, Louis XIV s'étant attaché le ministre qui gouvernait sous le nom

de l'archevêque électeur. Ce ministre était un personnage de haut rang, un Furstemberg de Souabe, et Louis l'avait fait faire évêque de Strasbourg et cardinal. Il visait maintenant à lui procurer la succession de l'archevêque électeur, dont la fin paraissait prochaine. Le chapitre de Cologne élut en effet Furstemberg coadjuteur de l'archevêque électeur, ce qui lui promettait l'héritage.

Toute l'Allemagne jeta les hauts cris. Le pape Innocent XI, toujours contraire au roi, cassa l'élection. L'archevêque électeur, qui était un prince de Bavière, mourut (3 juin 1688). Le chapitre de Cologne procéda à l'élection d'un nouvel archevêque (19 juillet). Les voix se partagèrent entre Furstemberg et un frère de l'électeur de Bavière. Furstemberg avait la majorité; mais il y avait dans sa position un cas particulier qui rendait la ratification du pape nécessaire. On savait que le pape ne la donnerait pas. La majorité du chapitre soutint cependant son choix, et, d'accord avec Furstemberg, ouvrit la plupart des places de l'électorat aux troupes françaises. Louis XIV signifia qu'il maintiendrait l'archevêque élu et le chapitre de Cologne dans leurs droits envers et contre tous.

La ville de Cologne, cependant, en vertu de ses privilèges, resta sans garnison; mais son attitude était hostile à la France. Le feu archevêque de Cologne avait été en même temps évêque de Liége. Son gouvernement y avait été fort tyrannique et impopulaire, et Louis XIV l'avait soutenu contre les habitants, ce qui nous avait tout à fait aliéné les Liégeois, toujours jusque-là sympathiques à la France. Le roi tenta en vain de faire élire Furstemberg évêque de Liége. Le chapitre de Liége choisit un gentilhomme du pays.

Louis XIV, assuré qu'Innocent XI allait proclamer archevêque de Cologne le prince Clément de Bavière, l'élu de la minorité du chapitre, publia un manifeste contre le pape. Il y déclarait avoir perdu toute espérance d'obtenir du saint-père aucune justice. Il disait que la conduite d'Innocent XI allait causer une guerre générale dans la chrétienté, et encourager le prince d'Orange dans le dessein qu'il laissait paraître d'aller attaquer le roi d'Angleterre dans son propre royaume, sous prétexte de maintenir la religion protestante. Il annonçait qu'il ne reconnaissait plus le pape comme médiateur en ce qui regardait la succession palatine (6 septembre).



Innocent XI.

Le pape répondit en déclarant Clément de Bavière archevêque de Cologne. Le roi fit occuper militairement Avignon, comme il l'avait déjà fait lors de sa première querelle avec Rome en 1663.

Le reproche que le roi adressait au pape d'encourager Guillaume d'Orange dans des projets hostiles au roi catholique d'Angleterre était bien fondé. Si Cologne fût restée dans les mains d'un prince ami de la France

il est probable que la Hollande, ayant ainsi les Français sur son flanc, n'eût osé seconder les plans de révolution que Guillaume préparait contre son beau-père Jacques II. Innocent XI en était venu jusqu'à négocier secrètement avec Guillaume. Comme il était plus passionné que politique, il ne voulait pas croire au vrai dessein de Guillaume, et s'imaginait que celui-ci ne songeait qu'à faire la guerre sur le Rhin contre les Français. Le pape aidait ainsi à préparer une révolution contre le catholicisme, et l'on fit courir, vers ce temps-là, un mot spirituel : « Pour le repos de l'Europe, il faudrait que le roi d'Angleterre se fît protestant, et que le saint-père se fît catholique. »

Les choses s'étaient rapidement gâtées en Angleterre pour Jacques II. Les torys, qui étaient royalistes, mais très-attachés à la religion anglicane, voyant que Jacques s'apprêtait à manquer de parole et à rétablir le catholicisme, s'étaient retournés contre lui. Jacques, dès la fin de 1685, avait suspendu le Parlement. Il s'efforçait de s'en passer; il mettait dans toutes les places, contrairement aux lois, des catholiques ou des gens qui faisaient semblant de l'être, tâchait de gagner les dissidents protestants en suspendant les lois portées contre eux en faveur de l'Église anglicane, et organisait les catholiques d'Irlande afin de s'en faire un point d'appui. Les catholiques irlandais se rallièrent à Jacques II; mais les dissidents protestants ne prirent aucune confiance dans ses avances, et s'unirent aux anglicans contre lui. La réception solennelle d'un nonce du pape à la cour d'Angleterre et l'entrée d'un jésuite au conseil privé du roi exaspérèrent la masse du peuple anglais.

Jacques II ne réussit pas mieux auprès de sa fille aînée et de son gendre Guillaume d'Orange qu'auprès des dissidents anglais. Le prince et la princesse d'Orange approuvèrent seulement que Jacques II accordât aux catholiques liberté de conscience, mais avec exclusion des emplois, comme en Hollande. Guillaume satisfit par là l'Église anglicane, tout en se posant comme ennemi des persécutions contre les catholiques, et en donnant de la sorte un gage à ses alliés catholiques et au pape même. Tout favorisait Guillaume. Une faute du gouvernement français venait de blesser gravement la Hollande dans ses intérêts. Par une violation formelle du traité de Nimègue, Louis XIV venait de rétablir l'ancien tarif de 1667, par lequel Colbert avait frappé de gros droits le commerce hollandais. Les États Généraux, irrités, laissèrent Guillaume armer une escadre et se mettre en mesure d'agir.

Un événement, qui semblait devoir affermir Jacques II sur son trône, précipita sa chute. La reine d'Angleterre était enceinte, et le bruit courait que cette grossesse tardive était supposée. Elle accoucha d'un garçon le 20 juin 1688. On cria partout contre cette naissance suspecte. Guillaume pressa ses préparatifs. Louis XIV, bien au courant des mouvements de Guillaume, offrit à Jacques des vaisseaux et des soldats. Jacques refusa. Il prétendait rester neutre entre Louis XIV et la ligue d'Augsbourg, et opérer, sans secours étrangers, une contre-révolution repoussée par toute la masse de son peuple.

La guerre, que Mme de Maintenon avait fait ajourner, était devenue inévitable. Louis XIV avait le plus grand intérêt à devancer ses ennemis. Où devait-il porter ses coups? Dans le Palatinat et l'Allemagne centrale, ou bien en Hollande et à Cologne? La question n'était pas douteuse. Le grand péril était que l'Angleterre et la Hollande ne se trouvassent réunies sous la main de Guillaume. Louis devait donc sauver Jacques II malgré lui, mettre en mer sa flotte pour empêcher Guillaume de descendre en Angleterre, et faire marcher l'armée française contre la Hollande et Cologne.

Il prit le parti contraire, sur l'avis de Louvois, et résolut d'attaquer l'empereur et le

nouvel électeur palatin. Il se laissa prévenir à Cologne, dont l'occupation lui importait si fort. Dans la seconde quinzaine de septembre, cette ville ouvrit ses portes à des troupes de l'électeur de Brandebourg. Ces troupes avaient à leur tête un maréchal de France émigré. C'était Schomberg, gentilhomme allemand d'une autre famille que le Schomberg du temps de Richelieu, et qui s'était illustré au service de France. Il était protestant, et avait quitté la France à la révocation de l'Édit de Nantes. Ce fut là le commencement des représailles de la persécution.

Le 24 septembre, Louis XIV publia un manifeste contre l'empereur et l'électeur palatin. Les prétentions qu'il énonçait n'étaient point excessives. Il allait, disait-il, faire assiéger Philippsbourg, qu'il offrait de rendre ensuite, ainsi que Fribourg, à condition que les fortifications de ces deux places seraient démolies. Il ne conserverait, sur la rive droite du Rhin, que Brisach et le nouveau fort qu'il avait bâti en face de Huningue. Il retirerait ses troupes de l'électorat de Cologne, à condition que le pape confirmerait l'élection de Furstemberg, sauf à nommer coadjuteur son concurrent Clément de Bavière. Enfin, la duchesse d'Orléans céderait à prix d'argent ses droits sur le Palatinat.

Le lendemain, le dauphin partit de Versailles pour aller se mettre à la tête de l'armée qui devait assiéger Philippsbourg. Louis avait voulu donner à son fils l'honneur d'ouvrir cette grande guerre.

La joie de Guillaume d'Orange fut extrême quand il apprit que le roi de France portait ses forces contre l'Allemagne centrale. Il se crut désormais assuré du succès de son grand projet. Il lança un manifeste où il attaquait la naissance du fils « supposé » de Jacques II, et déclarait qu'il allait en Angleterre pour faire décider de toutes choses par un parlement libre. Les États Généraux des Provinces-Unies annoncèrent de leur côté qu'ils secouraient le prince d'Orange dans son louable dessein d'aider la nation anglaise à rétablir ses lois violées, et à conserver sa religion et sa liberté. « Le prince leur avait », disaient-ils, « déclaré qu'il ne prétendait nullement détrôner le roi d'Angleterre. » (10 24 octobre.)

Les Français, pendant ce temps, obte naient de rapides succès sur le Rhin. La partie du Palatinat et celle de l'électorat de Mayence situées sur la rive gauche du Rhin, et Mayence même, reçurent les troupes françaises à peu près sans résistance. Sur la rive droite du Rhin, les Français occupèrent le chef-lieu du palatinat, Heidelberg, et leurs détachements coururent jusqu'au delà du Danube. Philippsbourg, dont Vauban dirigea le siége, capitula dès le 29 octobre; puis Manheim. Cependant, le corps qui avait occupé Mayence manqua Coblentz, qu'il bombarda, sans que cette inutile cruauté fît rendre la place. Ce corps se saisit ensuite de Trèves (novembre).

Le prince d'Orange répondit sur la Tamise aux coups que les Français portaient sur le Rhin. Il s'était embarqué, le 30 octobre, avec quinze ou seize mille combattants et une grande provision d'armes pour ses partisans anglais, sous l'escorte de cinquante vaisseaux de guerre. L'ex-maréchal de Schomberg et huit cents officiers protestants français l'accompagnaient. On lisait sur les pavillons de cette flotte : « Pour la religion et la liberté. » L'ambassadeur d'Espagne en Hollande, le représentant de l'héritier de Philippe II, fit chanter une grand'-messe pour le succès de l'expédition qui allait arracher au catholicisme la couronne de la Grande-Bretagne. Étranges variations des choses humaines !

Un coup de vent retarda de quelques jours la flotte ; puis le vent devint favorable à Guillaume, et retint dans la Tamise la flotte de Jacques II. Les vaisseaux de Guillaume franchirent sans obstacles le Pas de Calais. Louis XIV n'avait fait aucun armement ma-

ritime pour l'arrêter. Guillaume alla descendre, le 15 novembre, à Torbay, sur la côte sud-ouest de l'Angleterre.

Jacques II, enfin arraché à son aveuglement, tenta inutilement de regagner son peuple. Ses concessions tardives furent repoussées. De grandes assemblées populaires proclamèrent contre lui le droit de résistance armée, « attendu que le roi qui met sa volonté à la place de la loi est un tyran. » Sentant son



Jacques II.

armée lui manquer dans la main, il n'osa pas même essayer de combattre. Abandonné de tout le monde, il essaya en vain de traiter avec son gendre; il envoya en France la reine sa femme, avec l'enfant dont on suspectait la naissance; puis il les suivit en s'évadant sur un bateau pêcheur qui le déposa, le 4 janvier 1689, à Ambleteuse, sur la côte de Picardie. Il arriva le 7 janvier à Saint-Germain, où Louis XIV l'accueillit et l'installa avec une hospitalité somptueuse.

La monarchie arbitraire, en Angleterre, ne devait plus se relever de cette chute, moins sanglante, mais plus profonde et plus décisive que celle de Charles Ier. Après avoir tenté en vain de détruire la république hollandaise, Louis XIV voyait maintenant l'Angleterre échapper sans retour à l'influence de sa politique absolutiste. Il avait entièrement méconnu l'état réel de ce pays, et s'était imaginé qu'il y aurait une guerre civile, dans laquelle il aurait tout le temps d'intervenir. Ce rêve était dissipé par un coup de foudre.

Guillaume, chargé du gouvernement provisoire par les pairs, par les anciens députés et par le corps municipal de Londres, convoqua un parlement extraordinaire. La Chambre des communes, dans ce parlement, déclara que le roi avait rompu le contrat social et abdiqué par sa désertion; que le trône était vacant. La Chambre des lords, où dominaient les torys, céda après quelque résistance, et le Parlement déclara Guillaume et sa femme Marie, par indivis, roi et reine d'Angleterre. Il y eut là un mélange d'élection et d'hérédité, le fils au berceau de Jacques II étant écarté du trône sans discussion avec son père, la femme de Guillaume étant appelée au trône comme fille aînée de Jacques II, et Guillaume y étant associé par le choix de l'assemblée. On supprimait ainsi le principe de la souveraineté royale, sans proclamer le principe de la souveraineté du peuple, bien que la nation pratiquât en fait la souveraineté. Les Anglais aiment mieux partir des faits que des principes.

Le 23 février, le Parlement vota un « bill des droits » qui annula le prétendu droit que la royauté s'était attribué de suspendre l'exécution des lois; déclara illégale toute levée d'impôt non autorisée par le Parlement; consacra le droit de pétition; autorisa tout Anglais protestant à posséder des armes pour sa défense; interdit au roi d'entretenir une armée permanente sans l'aveu du Parlement; déclara les membres du Parlement inviola-



Ruines du château de Heidelberg.

bles quant à leurs discours et à leurs votes; proclama la liberté des élections, et prescrivit la fréquente convocation des parlements. Le même jour, les deux chambres allèrent offrir la couronne à Guillaume et à sa femme Marie. L'Écosse suivit l'exemple de l'Angleterre. Le nouveau roi prit le nom de Guillaume III.

La prospérité devait voir surtout dans la révolution anglaise de 1688 la fondation du régime parlementaire et de la liberté politique; les contemporains y virent principalement le salut du protestantisme et l'échec des projets de domination européenne rêvés par Louis le Grand.

L'Allemagne, encouragée par le triomphe de Guillaume III, réagissait avec colère contre l'invasion française. La diète réunie à Ratisbonne déclara le roi de France ennemi de l'Empire et de la chrétienté (24 janvier 1689). Louis XIV n'avait pas un seul allié. Dans son isolement, ce fut pour lui un succès diplomatique que d'obtenir la neutralité de la Suisse. Il prit des mesures pour mettre ses forces au niveau du péril. Il créa des régiments de milice pour la garde des places frontières et maritimes, convoqua l'arrière-ban noble afin de surveiller les « nouveaux convertis », comme on appelait les protestants qui avaient été désarmés, et ordonna de grandes levées afin de renforcer l'armée. Il résolut de maintenir la guerre en Allemagne, avec des diversions en Belgique et en Catalogne, et faire une descente en Irlande. Cette île n'avait pas imité l'Angleterre et l'Écosse, et le parti national et catholique irlandais l'avait conservée à Jacques II.

L'armée française ne pouvait mettre des garnisons dans toutes les places qu'elle avait

occupées sur les deux rives du Rhin. Louvois conseilla à Louis XIV de détruire de fond en comble toutes les villes qu'on ne garderait pas, afin que les postes d'où les troupes du roi se retireraient ne servissent plus jamais à personne. Le roi, après quelque hésitation, consentit. On incendia Heidelberg; on fit sauter les tours du château des électeurs palatins : les belles ruines du château de Heidelberg, avec leurs statues et leurs riches sculptures qui surgissent d'entre les sureaux et les lierres, rappellent encore au voyageur la cruauté de Louvois. On ne garda sur la rive droite du Rhin que Philippsbourg. Sur la rive gauche, on brûla Spire, Worms, Oppenheim, Frankenthal, Bingen; ce beau pays du Rhin n'offrit plus qu'un amas de ruines fumantes. On eût dit que les anciens conquérants barbares avaient passé de nouveau sur les provinces rhénanes (mars-juin 1689). Un long cri d'indignation retentit dans toute l'Europe. L'Allemagne en conçut contre le Grand roi une haine implacable qui rejaillit sur la France. La rancune des horreurs de 1689 vit encore dans le cœur des populations germaniques, qui ont longue mémoire; elles maudissent encore Louis XIV et Louvois.

Les Allemands ne respiraient que vengeance. Tous les Français furent expulsés d'Allemagne. La diète germanique interdit tout commerce avec la France. La Hollande, à qui Louis XIV avait déclaré la guerre dès le débarquement de Guillaume en Angleterre, signa avec l'empereur un pacte pour le rétablissement des traités de Westphalie et des Pyrénées, c'est-à-dire pour reprendre à Louis XIV toutes ses conquêtes. On était loin des premières conditions de la ligue d'Augsbourg. La Hollande promit d'aider l'empereur ou ses héritiers à se mettre en possession de la succession d'Espagne à la mort du roi régnant (12 mai). L'Angleterre et l'Espagne adhérèrent à ce traité, dit de la Grande Alliance.

Quatre-vingt mille Allemands marchèrent vers le Rhin, tandis que d'autres troupes allemandes renforçaient en Belgique les Espagnols et les Hollandais. Le duc Charles V de Lorraine et l'électeur de Bavière, avec le principal corps d'armée allemand, mirent le siége devant Mayence, dont la nombreuse garnison se défendit très-vaillamment durant deux mois, mais fut obligée de rendre la place au commencement de septembre, faute de munitions. La prévoyance habituelle de Louvois s'était trouvée en défaut. Le général français Duras, qui commandait notre armée du Rhin, inférieure en nombre à l'ennemi, n'avait pas su secourir Mayence.

Le duc de Lorraine aida ensuite le nouvel électeur de Brandebourg, fils du Grand électeur, mort récemment, à prendre Bonn, principale place occupée par les Français dans l'électorat de Cologne, et à les expulser de cet électorat (octobre). Les pauvres villes du Rhin n'étaient pas mieux traitées par leurs libérateurs que par leurs conquérants. L'électeur de Brandebourg avait écrasé et brûlé Bonn avec des bombes et des boulets rouges pour en faire sortir les Français.

L'armée allemande hiverna dans le Palatinat, tout ruiné qu'il fût. Les barbaries commises dans ce pays n'avaient pas même atteint leur but. L'ennemi put se loger dans les débris des villes.

Louvois, cependant, n'était pas encore rassasié de dévastations. Après la perte de Mayence, il proposa au roi de brûler Trèves. Louis avait des remords de la destruction du Palatinat. Il refusa. Quelques jours après, Louvois déclara au roi qu'il prenait la responsabilité sur lui, et qu'il avait envoyé l'ordre. Le roi, transporté de colère, leva la main sur le ministre. Mme de Maintenon se jeta entre eux deux. Louis enjoignit à Louvois de se hâter d'expédier un contre-ordre; que sa tête répondrait d'une seule maison brûlée. L'ordre n'était point parti; Louvois avait

compté forcer la main au roi. Louis garda de cette scène un profond ressentiment.

Il n'y eut rien d'important en 1689, ni vers la Belgique, ni vers la Catalogne, où Louis XIV avait pris l'offensive après avoir déclaré la guerre à l'Espagne. La campagne navale, au contraire, fut d'un haut intérêt. Louis XIV avait tâché de réparer sa négligence de l'an passé par de grands armements maritimes, et la marine française avait à subir une terrible épreuve; elle avait à lutter contre les deux grandes puissances maritimes réunies. Peu d'années auparavant, on avait regardé comme une grande gloire d'avoir pu soutenir le choc de la seule marine hollandaise.

La marine française, grâce à l'activité du ministre Seignelai, fut prête avant les marines ennemies. Dès le mois de mars, une escadre, partie de Brest, porta Jacques II en Irlande. L'Irlande, faisant toujours le contraire de ses dominateurs anglais, était restée catholique lorsque l'Angleterre s'était faite protestante, et restait attachée aux Stuarts lorsque l'Angleterre se donnait de nouvelles lois et un nouveau roi.

Guillaume III répondit à la descente des Français en Irlande par une déclaration de guerre où, parmi ses griefs contre la France, il énonçait la négation par les Français de la souveraineté qui appartient, disait-il, à la couronne d'Angleterre sur les mers britanniques (17 mai).

Quelques jours avant cette déclaration de Guillaume, la prétendue souveraineté des Anglais sur les mers « britanniques » avait été victorieusement contestée à coups de canon. Deux fortes escadres française et anglaise s'étaient battues à l'entrée de la baie de Bantry, près de la côte sud-ouest d'Irlande. Les navires anglais, plus forts d'échantillon et meilleurs voiliers que les français, mais moins bien exercés au service de l'artillerie, avaient été fort maltraités, et obligés de laisser s'opérer le débarquement d'un convoi amené par l'escadre française (10 mai).

Les flottes anglaise et hollandaise se réunirent quelque temps après, et se portèrent devant Brest pour tâcher d'empêcher la jonction de l'escadre de Toulon avec notre flotte de l'Océan. Elles n'y réussirent pas, et, quoique encore supérieures (environ 70 vaisseaux contre 60), elles évitèrent la bataille, et rentrèrent dans la Manche afin de protéger leur marine marchande, que les corsaires français mettaient de toutes parts au pillage (juillet-août). La retraite de la flotte alliée devant la flotte française produisit une grande impression.

L'Autriche, cette année, avait poursuivi ses succès contre les Turcs, grâce aux diversions des Vénitiens, des Polonais et des Moscovites, qui attaquaient de tous côtés l'empire ottoman. Les Impériaux avaient pris Belgrade, et envahi la Serbie et la Bulgarie. L'Angleterre, la Hollande, la diète germanique, pressèrent l'empereur d'accorder la paix aux Turcs, afin de réunir toutes les forces de la coalition contre la France; mais Léopold, rêvant de son côté, comme Louis XIV, la domination de l'Europe, prétendait avoir à la fois Constantinople et la succession espagnole. Il s'obstina dans sa double guerre.

Les alliés n'avaient pu décider les puissances protestantes du Nord, la Suède et le Danemark, à entrer en guerre directe avec la France. Ces deux États avaient seulement fourni quelques troupes auxiliaires.

Innocent XI était mort le 12 août 1689. Ce pape fut regretté des protestants. Il avait refusé tout secours d'argent à Jacques II. Son successeur, Alexandre VIII (Ottoboni), maintint, quoique sous des formes plus modérées, vis-à-vis de la France, la politique d'Innocent XI dans la question de l'électorat de Cologne et dans celle de la déclaration gallicane de 1682.

Une insurrection protestante avait éclaté dans le Vivarais et dans les Cévennes au

printemps de 1689; elle avait été comprimée, et l'on contenait les réformés à l'aide des populations catholiques organisées militairement ; mais la fermentation continuait. Le gouvernement était réduit à employer une partie de la France à surveiller l'autre, la pique sur la gorge, en présence de la guerre universelle. Vauban, qui, après avoir tant fait pour la grandeur militaire de la France,



Seignelai.

eût voulu rendre à sa patrie d'autres services, adressa à Louvois un mémoire où il proposait hardiment de revenir sur la révocation de l'Édit de Nantes, de relever les temples protestants, de rappeler les réformés fugitifs, et de rétablir la liberté de conscience et de culte.

Vauban ne fut point écouté. Louis XIV ne fut pas assez grand pour sacrifier son orgueil à son devoir et ses systèmes à l'intérêt de la France. Il fit quelques concessions, autorisa les fugitifs qui ne serviraient pas ses ennemis à toucher la moitié de leurs revenus, et accorda la restitution des biens confisqués sur les fugitifs à leurs héritiers. Mais il y eut dans l'exécution de ces mesures si insuffisantes toutes sortes de variations et d'inconséquences. L'oppression ne cessa pas; les fugitifs ne rentrèrent point, et rien ne fut réparé.

Les ressources continuaient à diminuer, en même temps qu'on était obligé à des efforts toujours croissants contre une coalition beaucoup plus forte que celle de la guerre de Hollande. La dette annuelle et la dépense s'étaient notablement accrues depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de 1688. Le contrôleur général des finances, le Pelletier, ne se sentant pas « le cœur assez dur » pour les terribles nécessités qu'il prévoyait, donna sa démission (septembre 1689), et fut remplacé par Pontchartrain, homme hardi, présomptueux et peu scrupuleux, qui fit de l'argent par tous les moyens. Il rappela autour de lui ces traitants, ces gens d'affaires, qu'avait écartés Colbert, et se remit à tirer d'eux des avances qui coûtaient à l'État 25 pour 100 et plus. Il créa et vendit une foule d'offices inutiles ou nuisibles; recommença les aliénations d'impôts; refondit les monnaies en changeant arbitrairement leur valeur nominale, en sorte que l'État s'appropria un dixième de l'or et de l'argent qui passèrent par les mains des monnayeurs; il altéra profondément l'organisation donnée à l'industrie par Colbert, en créant des gardes et des jurés héréditaires dans les corps de métiers à la place des gardes et jurés électifs; enfin, il fit introduire la vénalité des charges de judicature dans les nouvelles provinces françaises, Franche-Comté, Artois, Alsace et Flandre, où jusque-là les corps judiciaires présentaient des candidats au roi.

La manie des places, qu'on a depuis si longtemps en France, faisait que les innombrables offices inventés par le contrôleur général trouvaient tous acquéreur. « Toutes les fois », disait Pontchartrain au roi, « que Votre

Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter. »

On écrasait le présent et l'on engageait l'avenir. Le bel ordre établi dans la comptabilité depuis 1661 se désorganisait de jour en jour; on avait altéré l'organisation de l'industrie; on frappa l'agriculture à son tour, en interdisant les baux de plus de neuf ans, afin que l'État perçût le plus souvent possible les droits d'enregistrement sur les baux. Pendant ce temps, au contraire, l'Angleterre perfectionnait son agriculture par le système des longs baux. Pontchartrain porta encore un autre coup aux intérêts agricoles en décidant qu'on ne pourrait exporter les grains qu'avec des permissions particulières, c'est-à-dire en faisant de l'exportation un monopole. Le café, le thé, le chocolat, furent monopolisés, affermés et tarifés.

Il ne restait plus rien du système financier de Colbert.

Si Louis XIV, dès le commencement de la guerre, était réduit à de déplorables expédients, son rival, le chef des deux peuples dont les ressources alimentaient la coalition, Guillaume III, avait aussi ses embarras. Il était beaucoup moins le maître en Angleterre qu'en Hollande. Assez rapproché des idées de Cromwell, et ne partageant pas le fanatisme des calvinistes hollandais qui l'avaient autrefois servi contre Jean de Witt, il eût voulu la liberté religieuse et la domination politique. Les Anglais, en majorité, voulaient, au contraire, la liberté politique et l'assujettissement religieux. Guillaume ne put leur faire accepter l'égalité religieuse entre protestants, mais seulement la tolérance pour les dissidents. Les catholiques gagnèrent en fait quelque chose à ce qu'on fit pour les dissidents réformés.

La Chambre des communes vota de l'argent pour la guerre, et les alliés s'apprêtèrent à prendre l'offensive en 1690. L'empereur fit élire son fils Joseph roi des Romains sans opposition, le 24 janvier.

La France fit face partout, quoique avec des armées inférieures en nombre. La campagne de 1690 fut sans résultat sur le Rhin. Le duc Charles V de Lorraine, habile capitaine, était mort, et les généraux se montrèrent médiocres de part et d'autre. Il n'y eut rien d'intéressant non plus vers les Pyrénées.



Le maréchal de Luxembourg.

Vers le Danube, les Turcs et Tekeli, le fameux chef des insurgés hongrois, par un retour de fortune inattendu, avaient repris l'avantage. L'empereur avait reperdu ses conquêtes sur l'empire ottoman et la Transylvanie.

En Belgique, la campagne fut signalée par une brillante journée. Les Français avaient à leur tête un général qui rappelait le grand Condé par ses inspirations de génie et son art d'enlever le soldat. C'était Luxembourg. Ce maréchal, qui n'avait que trente et quelques mille hommes, ne laissa pas les Hollandais opérer leur jonction avec le gouver-

neur espagnol de Belgique et l'électeur de Brandebourg, ce qui eût rendu les ennemis deux fois plus forts que lui. Par une marche rapide, il tomba sur le général hollandais Waldeck, le força d'accepter la bataille dans la plaine de Fleurus, près de la Sambre, et, manœuvrant avec une audace qui allait jusqu'à la témérité, il déploya ses forces de façon à envelopper l'armée ennemie, au moins égale à la sienne. Il défit entièrement les troupes hollandaises et allemandes de Waldeck, en tua ou prit la moitié, quatorze ou quinze mille hommes, enleva toute l'artillerie, et plus de cent drapeaux qu'on suspendit dans la cathédrale de Paris. Luxembourg en eut le surnom de « tapissier de Notre-Dame. » (1er juillet.)

La plaine de Fleurus devait plus d'une fois illustrer les armes françaises.

Cette éclatante victoire n'aboutit à rien. Louvois, qui n'aimait pas Luxembourg, ne lui fournit pas les moyens d'assiéger quelque grande place, et le vainqueur ne put rien entreprendre devant l'ennemi reformé et renforcé.

L'arrogance de Louvois avait été encore plus nuisible du côté des Alpes que son inimitié contre Luxembourg ne le fut en Belgique. Le jeune duc de Savoie, Victor-Amédée, avait vu à regret les Français rentrer à Casal, et serrer le Piémont entre cette grande place de guerre et Pignerol. Le rôle de vassal qu'on lui imposait envers la France l'humiliait, et les procédés hautains de Louvois lui rendaient cette sujétion encore plus pénible. Les alliés le gagnèrent secrètement. Louis XIV, averti, somma le duc de réunir ses troupes à celles du général français Catinat, et de recevoir garnison dans ses principales places. Le duc, qui n'était pas absolument décidé, essaya d'obtenir que Turin, du moins, ne fût pas occupé par les Français. Le roi fut inflexible. Le duc refusa de se soumettre. Louis XIV, alors, revint à plus de modération, et consentit à renoncer à Turin. Il était trop tard. Le duc avait traité, les 3 et 4 juin, avec l'Espagne et l'empereur. Il appela les troupes espagnoles du Milanais, et entra en campagne contre Catinat

Le 18 août, l'armée hispano-piémontaise, supérieure en nombre, fut battue par Catinat près de l'abbaye de Staffarde, aux environs de Saluces. Saluces et Suse tombèrent au pouvoir du vainqueur, et, sur le revers français des Alpes, nos milices occupèrent la Savoie sans beaucoup de résistance.

L'Angleterre et la Hollande promirent des subsides au duc de Savoie, et, pour complaire aux puissances protestantes, le duc rendit la liberté religieuse aux vaudois des hautes Alpes piémontaises, et autorisa les réfugiés protestants français à s'établir parmi eux. Il avait auparavant, sous la pression impérieuse de Louis XIV, cruellement persécuté les vaudois.

Les Français avaient donc encore obtenu des succès sur le continent durant la campagne de 1690, mais avec peu de résultats. Il y eut des événements plus éclatants encore, et surtout de plus grande conséquence, sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande.

La guerre continuait en Irlande. Jacques II n'avait pas su tirer parti du patriotisme de l'Irlande celtique et catholique pour se rendre entièrement maître de l'île, et pour enlever les postes occupés dans la province du nord, l'Ulster, par les colons protestants anglais ou écossais. Le chef des réfugiés français, l'ex-maréchal de Schomberg, était venu d'Angleterre au secours des protestants de l'Ulster, et tenait tête à Jacques II. La flotte de Brest, en mars 1690, porta en Irlande six ou sept mille soldats français, avec beaucoup d'armes et de munitions. Une tempête, qui avait fait périr un grand nombre de navires anglais, avait empêché les marines anglaise et hollandaise de disputer le passage à la flotte de Brest.

Toutes les forces navales de la France se réunirent ensuite à Brest, et entrèrent dans

la Manche à la fin de juin, pendant que Guillaume III débarquait en Irlande pour disputer en personne cette île à Jacques II. La flotte française était commandée par Tourville, le digne successeur de Duquesne, mort en disgrâce pour n'avoir pas voulu abjurer la religion protestante. Louis XIV avait ordonné à Tourville d'attaquer dans la Manche les flottes d'Angleterre et de Hollande, afin de tâcher de déterminer une contre-révolution en Angleterre durant l'absence de Guillaume.

Les deux grandes puissances maritimes n'avaient pas cru avoir besoin de toutes leurs forces pour résister aux Français, et l'amiral anglais avait eu ordre de combattre sans attendre un renfort préparé en Hollande. Cette présomption coûta cher aux alliés. Leur flotte, composée seulement de 55 à 60 vaisseaux de ligne, se trouva en présence de 78 vaisseaux français, moins forts, il est vrai, pour la plupart, que ceux des alliés. La flotte alliée attaqua en vue du cap de Bévésiers, sur la côte anglaise de Sussex. L'escadre hollandaise, qui formait la tête de la flotte alliée, fut prise, par une habile manœuvre du commandant de l'avant-garde française, Château-Renaud, entre cette avant-garde et le corps de bataille de Tourville. Les Anglais ne firent pas tout ce qu'ils auraient pu pour dégager leurs alliés écrasés par l'artillerie française. Dans la nuit, la flotte alliée battit en retraite. Mais les navires hollandais avaient été si maltraités, que la plupart ne purent suivre les Anglais et se jetèrent à la côte, où les Français les assaillirent et les brûlèrent. Treize vaisseaux hollandais et deux anglais sautèrent ou coulèrent au pied des falaises d'Angleterre (10-15 juillet). C'était un millier de canons, outre le corps des navires et les hommes, que perdait l'ennemi. On n'avait pris qu'une cinquantaine de canons dans la grande victoire de Fleurus!

Mais, au moment même où les Français remportaient un tel triomphe sur les flottes unies des deux grandes puissances maritimes, une autre journée sur terre compensait ce désastre pour Guillaume. Louis XIV avait conseillé à Jacques II de ne point accepter de bataille contre Guillaume, et de traîner la guerre en longueur, pour attendre le résultat des opérations de la flotte française. Jacques ne suivit pas ce prudent avis, prétendit couvrir Dublin, la capitale de l'Irlande, et attendit son rival sur la rivière de Boyne, près de Drogheda. Guillaume attaqua. Les réfugiés français, commandés par Schomberg, se trouvèrent en face de troupes françaises, conduites par un ancien favori de Louis XIV, Lauzun. « Allons, Messieurs! » cria le vieux Schomberg; « voici vos persécuteurs! » Et il poussa son cheval dans les eaux de la Boyne. Il tomba blessé à mort; mais les réfugiés forcèrent le passage. L'armée catholique fut défaite (11 juillet), et Jacques II s'enfuit honteusement, et se rembarqua pour la France. Louis XIV, indigné, rappela à Brest Tourville, qui n'avait pu pénétrer dans la Tamise, les Anglais ayant enlevé les bouées qui servent à guider les navires. Louis lui ordonna d'envoyer une escadre pour ramener les troupes françaises d'Irlande.

Ce fut un ordre malheureux; car, si le roi Jacques s'était montré lâche, les Irlandais étaient braves : leur revers de la Boyne ne les avait pas découragés; ils continuaient à se défendre très-bien, et, à la fin d'août, ils forcèrent Guillaume de lever le siége de Limerick.

Les Anglais, durant l'automne, tentèrent de venger sur les colonies françaises d'Amérique leur défaite dans la Manche. Une escadre anglaise entra dans le grand fleuve du Saint-Laurent, et assaillit Québec, le chef-lieu du Canada; mais elle fut repoussée avec perte par nos colons canadiens.

Cette année si glorieuse à la marine française finit tristement pour elle. Le fils de Colbert, le marquis de Seignelai, digne de

son père, sinon par l'étendue des vues et la grandeur morale, du moins par l'activité, l'énergie et l'intelligence des choses maritimes, mourut, à trente-neuf ans, le 3 novembre. Louis XIV, qui, dans sa confiance absolue en lui-même, croyait n'avoir besoin de personne, ne sentit pas ce qu'il perdait. Il réunit la marine aux finances dans les mains du contrôleur général Pontchartrain, qui ne savait rien du tout des affaires de la mer.



Catinat.

On allait pourtant avoir beaucoup à faire pour soutenir, en 1691, les succès de 1690. Guillaume III, revenu d'Irlande à Londres, s'était fait voter par le Parlement soixante-dix mille soldats et près de soixante millions, le double de ce qu'il avait obtenu l'année précédente. Il repassa en Hollande à la fin de janvier 1691, et présida à la Haie un congrès des alliés, afin de préparer la mise en mouvement de deux cent vingt mille combattants contre la France.

Les Français prévinrent l'ennemi. Le roi et Louvois réparèrent l'inaction imposée au maréchal de Luxembourg après Fleurus. Les apprêts d'un grand siége avaient été faits durant l'hiver, et Mons fut investi dès le 15 mars. Vingt-deux mille pionniers, dirigés par Vauban, entourèrent Mons d'une vaste circonvallation, et détournèrent de son lit la Trouille, une des deux rivières entre lesquelles Mons est assis. Cette forte capitale du Hainaut capitula dès le 8 avril, sans que Guillaume eût rien pu tenter contre la puissante armée qui couvrait le siége.

Guillaume ne réussit qu'à protéger Bruxelles, et Luxembourg et lui se tinrent en échec durant tout l'été. Comme l'armée alliée se disposait, dès l'entrée de l'automne, à prendre ses quartiers d'hiver, Luxembourg, avec quatre mille cavaliers d'élite, surprit et défit complétement dix mille cavaliers ennemis près de Leuze (19 septembre).

Vers le Rhin, les Français n'avaient plus d'autre but que de vivre sur le pays ennemi et d'empêcher les Allemands de pénétrer en France. Ce but fut atteint durant plusieurs campagnes successives.

Vers les Alpes, les alliés furent prévenus comme en Belgique. Catinat prit Villefranche, puis Nice, dont les Français n'avaient jamais pu s'emparer durant les guerres du seizième siècle (mars-avril). Catinat rentra ensuite en Piémont, et tint tête aux forces supérieures des Piémontais, des Espagnols et des Impériaux. C'était un général à combinaisons sages et profondes, qui rappelait Turenne, comme Luxembourg rappelait Condé.

Du côté de l'Espagne, les Français prirent Urgel en Catalogne, et bombardèrent par mer Barcelone et Alicante.

Louis XIV avait recommencé de secourir les Irlandais; mais il leur avait envoyé un mauvais général qui, comme avait fait Jacques II, accepta mal à propos une bataille où il fut tué. Les Irlandais furent vaincus encore une fois (22 juillet).



Vue de Namur.

Les débris de l'armée irlandaise, réfugiés dans Limerick, y capitulèrent pour tout le parti catholique et jacobite d'Irlande. Ceux des combattants irlandais qui ne voudraient pas reconnaître le roi Guillaume et la reine Marie devaient être transportés, sur bâtiments anglais, dans le pays étranger où ils voudraient se retirer (13 octobre).

A peine la capitulation était-elle signée qu'une escadre française parut à l'entrée du Shannon, le fleuve de Limerick. Il était trop tard. L'escadre ne put qu'escorter les navires qui transportèrent à Brest toute une armée d'émigrants, expatriés au milieu des scènes les plus déchirantes. Quinze ou seize mille Irlandais vinrent prendre dans nos armées la place laissée vide par nos émigrés protestants, tristes échanges de la persécution et de la conquête!

Il n'y eut pas, cette année-là, de grand choc maritime. L'Angleterre et la Hollande avaient réuni des forces énormes, près de quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne. Tourville, qui n'en avait que soixante-neuf, reçut ordre d'éviter la bataille, mais tint la mer heureusement, et enleva une flottille marchande anglaise à l'entrée de la Manche.

Un événement important signala l'année 1691 : la mort de Louvois (16 juillet). Il finit à temps. L'attaque d'apoplexie qui l'emporta fut probablement causée par les angoisses que lui faisait éprouver la prévision d'une disgrâce imminente. Mme de Maintenon l'avait miné auprès du roi, qui lui voulait mal et des actes odieux auxquels il l'avait entraîné, et peut-être aussi de ses trop grands services; car Louis prenait de plus en plus en antipathie les hommes de forte volonté et

de haute capacité. Il laissa percer une égale satisfaction d'être débarrassé de Seignelai et de Louvois.

Quoique Louvois eût fait bien du mal, sa mort, au milieu d'une si grande guerre, fut un malheur, comme celle de Seignelai. Il avait établi dans l'armée un ordre tel qu'on n'en avait jamais vu ; il ne reconnaissait de supériorité que celle du grade, et avait réduit les plus grands seigneurs à l'égalité avec tous les autres officiers, imposant à tous la même discipline. Sous lui, les mouvements des troupes, leurs moyens d'action et leurs moyens de subsistance, étaient calculés avec la plus rigoureuse précision.

Le roi donna pour successeur à Louvois son fils, le marquis de Barbézieux, un tout jeune homme, d'esprit vif, mais présomptueux et très-insuffisant à une si grande charge. Louis se fit désormais adresser directement les dépêches des généraux, faisant réellement lui-même les fonctions de ministre de la guerre.

On s'efforça des deux côtés de rendre décisive la campagne de 1692. D'immenses levées d'hommes furent exécutées dans toute la France. Les armées françaises comptèrent, au commencement de 1692, près de 450,000 hommes sur terre, dont 100,000 cavaliers, et 100,000 hommes sur mer. Les armées de terre avaient 630 canons en campagne, et 10,000 soit en réserve, soit employés à l'armement des places ; la marine royale, marchande et corsaire, en avait 14,000 à 15,000. On n'avait jamais vu rien de pareil. Toute la France fondait en soldats. Les efforts des coalisés étaient proportionnés à ceux de la France. On avait fait en Angleterre la presse générale des matelots.

Louis XIV résolut de se tenir sur la défensive sur le Rhin, en Piémont et en Catalogne, et d'attaquer la Belgique et l'Angleterre. Il espérait dans les mécontentements qui se manifestaient en Angleterre contre Guillaume III et dans les intelligences qu'avait Jacques II parmi la flotte anglaise. Trente mille soldats et cinq cents bâtiments de transport furent rassemblés sur les côtes de Normandie, la plus grande partie à la Hougue et à Cherbourg, le reste au Havre. Tourville eut ordre de sortir de Brest à la mi-avril avec cinquante vaisseaux de ligne, d'entrer dans la Manche, d'attaquer la flotte anglaise avant que les Hollandais eussent pu la renforcer, et d'assurer ainsi la descente du roi Jacques et de l'armée en Angleterre.

Les vents retinrent Tourville près d'un mois, et empêchèrent les escadres de Toulon et de Rochefort de le joindre. Il demanda au ministre de le laisser à Brest jusqu'à ce qu'il eût reçu ces deux escadres.

« Ce n'est point à vous », répondit le ministre Pontchartrain, « à discuter les ordres du roi ; c'est à vous de les exécuter. » Et, comme Tourville s'était plaint au bureau de la marine que la poudre était mauvaise et ne portait pas le boulet, un commis lui écrivit que, s'il trouvait que la poudre ne portait pas assez loin, il n'avait qu'à s'approcher plus près des ennemis.

D'obscurs remueurs de paperasses, sous les ordres d'un ministre aussi ignorant qu'eux, disposaient du sort de cette grande marine qu'avaient créée les deux Colbert, le père et le fils.

Tourville obéit. Il partit. Louis XIV, sur ces entrefaites, fut averti que le complot tramé en faveur de Jacques II était découvert, et que les flottes anglaise et hollandaise avaient opéré leur jonction. Il ordonna d'expédier des bâtiments légers pour prévenir Tourville de se rabattre sur l'île d'Ouessant. Tourville ne reçut pas cet avis, et, renforcé seulement par une partie de l'escadre de Rochefort, il se trouva, avec quarante-quatre vaisseaux, en présence de quatre-vingt-dix-neuf vaisseaux ennemis, la plus grande flotte qu'on eût jamais vue sur nos mers. Les ennemis avaient à bord quarante-deux mille

hommes et plus de sept mille canons; les Français, seulement vingt mille hommes et un peu plus de trois mille canons.

Tourville n'avait pas reçu la révocation de l'ordre du roi qui prescrivait de combattre les ennemis, en quelque nombre qu'ils fussent. Il attaqua. Les ennemis n'en pouvaient croire leurs yeux de voir les Français venir se jeter sur leur masse immense.

La bataille s'engagea, le 29 mai, en vue de la côte de Normandie, entre les caps de la Hague et de Barfleur. Grâce à la vigueur et à l'habileté des manœuvres françaises, et à la supériorité que notre artillerie de marine gardait depuis Colbert, notre flotte lutta toute la journée, sans désavantage, contre les prodigieuses forces ennemies. Les chefs des alliés ne tirèrent pas tout le parti qu'ils eussent pu de leur énorme supériorité, et les Hollandais, qui gardaient rancune aux Anglais de les avoir mal soutenus à la bataille de Bévésiers, se battirent assez mollement. A la fin de la journée, les Anglais avaient perdu deux vaisseaux; les Français n'en avaient perdu aucun.

Le lendemain, au point du jour, Tourville rallia autour de lui trente-cinq vaisseaux; les neuf autres s'étaient écartés; deux s'arrêtèrent à la Hougue; sept regagnèrent Brest. S'il y avait eu alors un port militaire à la Hougue ou à Cherbourg, comme l'avaient projeté Colbert et Vauban, la flotte française eût été sauvée et fût restée sur sa gloire. Mais Louvois, par jalousie contre Colbert, avait empêché qu'on réalisât ce dessein.

Il n'y avait aucun lieu de retraite sur cette côte. On ne pouvait renouveler l'effort inouï de la veille. Tourville essaya de se retirer par le raz de Blanchard, canal qui est entre la côte de Cotentin et les îles anglo-normandes d'Aurigny et de Guernesey (31 mai). Vingt-deux vaisseaux franchirent le raz et atteignirent Saint-Malo. Les treize autres, ralentis par les avaries de la bataille, manquèrent la marée, et les courants de la côte les ramenèrent sous le vent des ennemis. Trois allèrent échouer à Cherbourg. Un des trois était le magnifique vaisseau amiral le *Royal-Soleil,* de cent six canons, qui avait, le 29 mai, combattu à lui seul contre cinq ou six vaisseaux anglais. Les dix vaisseaux restants, sur l'un desquels avait passé Tourville, allèrent mouiller à la Hougue, avec les deux déjà arrivés. Les ennemis étaient en vue. Tourville conçut un bon plan de défense: c'était de jeter les canons à la mer, de faire échouer les vaisseaux à la côte, et de les défendre avec des batteries de terre et des estacades. Jacques II et le maréchal de Bellefonds, qui commandait le corps d'armée destiné à la descente en Angleterre, repoussèrent le plan de Tourville, prétendirent qu'on pourrait protéger les vaisseaux à la mer avec des chaloupes armées, et ne firent rien. Le surlendemain, 2 juin, quand on apprit que les trois navires échoués à Cherbourg, assaillis par dix-sept vaisseaux et huit brûlots anglais, avaient été incendiés après une héroïque résistance, le maréchal de Bellefonds consentit enfin à l'évacuation des douze vaisseaux de la Hougue. Il était trop tard. On sauva la plupart des équipages; mais les Anglais brûlèrent les douze vaisseaux, moitié près de l'îlot de Tatihou, moitié sous le fort de la Hougue (2-3 juin).

La gloire de notre marine resta intacte dans ce grand revers; mais l'orgueilleuse incapacité qu'avait montrée le gouvernement, seul coupable de ce malheur, était un triste présage.

Louis XIV, aussi ignorant que Pontchartrain des choses de la mer, entendait du moins l'administration de l'armée de terre et la guerre de siége. Quoique la perte de Louvois se fît déjà sentir, et qu'on ne sût pas, cette année, être prêt aussitôt qu'on l'avait été pour le siége de Mons, cependant Louis devança encore ses adversaires en Belgique, et obtint là un succès notable en personne au moment même où notre marine essuyait

l'échec de la Hougue. Louis mit le siége devant Namur le 25 mai, et le maréchal de Luxembourg couvrit le siége contre les secours du dehors. Leurs deux armées réunies comptaient de cent dix à cent vingt mille hommes, dont près de moitié cavalerie. Namur et ses deux forteresses étaient défendus par plus de neuf mille soldats. Les deux plus grands ingénieurs de l'Europe, Vauban et le Hollandais Coëhorn, conduisaient, l'un, l'attaque, l'autre, la défense. La ville, commandée par les collines des deux bords de la Meuse, capitula dès le 5 juin. Les deux forteresses, assises sur les rochers entre Sambre et Meuse, et séparées de la ville par la Sambre, furent défendues avec vigueur; mais l'immense artillerie de Vauban était irrésistible. Les deux forts se rendirent les 21 et 30 juin. Guillaume III ne s'était pas senti assez fort pour attaquer le maréchal de Luxembourg et tenter de secourir la place. Namur donnait à la France ce grand angle territorial que forme le confluent de Sambre et Meuse, et qui joue un rôle si important dans les guerres des Pays-Bas.

Louis XIV ne profita pas de sa supériorité numérique pour pousser devant lui Guillaume et compléter la conquête de Namur par celle de Charleroi. Il repartit en détachant des troupes sur nos côtes et à l'armée d'Allemagne, et en laissant à Luxembourg le commandement de l'armée ainsi diminuée. Guillaume, qui avait reçu un renfort d'Allemagne, attaqua brusquement Luxembourg, qui ne s'y attendait pas, et qui avait la fièvre. Les Français, surpris dans un terrain coupé et accidenté, où leur formidable cavalerie ne pouvait se déployer, plièrent d'abord; mais Luxembourg eut bientôt rallié son infanterie, qui, très-inférieure en nombre, fut héroïque, reprit son artillerie enlevée par l'ennemi, et repoussa les alliés après un terrible carnage.

Cette bataille eut lieu à Steenkerke, près d'Enghien, dans le Hainaut (3 août). A la suite de la journée de Steenkerke, on supprima définitivement le mousquet à mèche pour lui substituer le mousquet à pierre ou fusil, supprimé, à son tour, de notre temps.

Les Français eurent, cette année-là, quelque avantage sur la rive droite du Rhin, en Souabe. Du côté des Alpes, malgré les immenses levées d'hommes qu'on avait faites, Catinat n'eut point, en soldats ni en matériel, les moyens d'action qu'il eût dû avoir; on sentait que Louvois n'était plus là. Catinat, très-inférieur en forces à l'armée alliée que commandait le duc de Savoie, ne put empêcher ce prince de pénétrer en Dauphiné, avec trente mille hommes, par le col de Var et la vallée de Queiras, pendant que d'autres corps ennemis observaient Pignerol, Suse et Casal. Embrun fut obligé de se rendre, après une vigoureuse résistance (5-19 août). L'avant-garde ennemie alla brûler Gap, et ravagea cette partie du Dauphiné en représailles de la dévastation du Piémont.

Catinat, accouru sur la haute Durance, arrêta bientôt le duc de Savoie. Les protestants, que les alliés appelaient aux armes, furent contenus par les milices catholiques, et ne bougèrent pas. Les populations dauphinoises firent aux envahisseurs une vigoureuse guerre de partisans, que dirigea une vaillante jeune fille, Mlle de la Tour du Pin. Le duc de Savoie fut obligé d'évacuer Embrun et de retourner en Piémont dès le milieu de septembre. C'était toutefois un succès pour les ennemis que d'avoir pu, un moment, pénétrer en France.

On fit de vastes préparatifs des deux côtés pour la campagne de 1693. Louis XIV remit sa flotte sur un plus grand pied qu'avant la catastrophe de la Hougue. Il fonda, pour les officiers de terre et de mer, l'ordre militaire de Saint-Louis, sans condition de noblesse pour les chevaliers. Des médailles furent distribuées aux simples soldats de marine et matelots qui avaient fait des actions d'éclat, et, de même que les marins, on décora les navires qui avaient livré de beaux combats,

en suspendant de grandes croix de Saint-Louis à leurs mâts.

Le Parlement anglais, de son côté, accorda à Guillaume III de puissantes ressources en argent, en soldats et en matelots, et renouvela l'engagement de solder les deux tiers des troupes allemandes et des réfugiés français employés dans l'armée alliée en Belgique. Un impôt de 20 pour 100 fut mis sur le revenu de toutes les propriétés foncières, à l'exemple de ce qui s'était fait sous Cromwell; il rapporta vingt-cinq millions. Les anciens parlements anglais avaient déjà établi des subsides dont aucune classe privilégiée n'était exempte, et c'était là leur vraie supériorité sur nos États Généraux. Un emprunt d'une douzaine de millions fut contracté; ce fut le point de départ de l'immense dette anglaise actuelle.

Louis XIV avait projeté, pour ce printemps, la conquête de Liége, qui, avec son prince-évêque, avait pris parti pour la coalition. Il manqua Liége par un retard qui donna à Guillaume III le temps de jeter un corps d'armée dans cette grande ville. Il eût pu tirer de Guillaume une terrible revanche. Guillaume, retranché auprès de Louvain, couvrait Bruxelles avec cinquante mille hommes. Louis en avait cent dix mille, et pouvait accabler à coup sûr son rival, et mettre la main sur Bruxelles et sur tout le reste de la Belgique. L'armée française n'attendait que le signal, quand elle apprit avec consternation que le roi repartait pour Versailles, et envoyait une partie de ses forces en Allemagne avec le dauphin (7 juin).

La réputation militaire du Grand roi ne s'en releva pas. A force d'avoir peur de compromettre son prestige par un échec, Louis l'avait perdu sans retour en Europe, et fort affaibli en France. Ce monarque, naguère encore si populaire, devint en butte, ainsi que Mme de Maintenon, à de violents libelles qu'on réprima par la Bastille et par la potence. C'était Mme de Maintenon qui lui avait donné le pitoyable conseil qui lui fit si grand tort. Louis ne reparut plus dans les armées.

Le maréchal de Luxembourg, demeuré à la tête de l'armée française, attira Guillaume hors de son camp en menaçant Liége, l'attaqua à Neerwinde, sur les confins du pays liégeois et du Brabant, le força dans un très-bon poste, et gagna sur lui une grande bataille, qui coûta la vie au moins à vingt mille



Tourville.

hommes. Ce fut dans cette journée que Guillaume, voyant la cavalerie française essuyer, durant quatre heures entières, le feu de quatre-vingts canons sans bouger du poste qui lui avait été assigné, laissa échapper ce cri d'admiration et de colère : « Oh! l'insolente nation! » (29 juillet.)

Luxembourg était plus habile à remporter des victoires qu'à en profiter. Il ne marcha pas sur Bruxelles, et ne prit que Charleroi (9 septembre-11 octobre). On n'était plus au temps de Turenne, ni des grands résultats obtenus avec de petites armées. Maintenant,

on avait de grandes armées et de médiocres résultats.

L'armée d'Allemagne, à laquelle on avait sacrifié la conquête de la Belgique, ne fit pas plus qu'à l'ordinaire. Elle dévasta de nouveau le Palatinat, et resta sur la rive droite du Rhin; voilà tout. On eût beaucoup mieux fait de neutraliser les pays du Rhin que de les saccager chaque année sans profit pour personne.

Du côté de l'Italie, Catinat, inférieur en nombre, ferma le Dauphiné à l'ennemi; puis, renforcé, il redescendit dans les plaines du Piémont, tandis que le duc de Savoie assiégeait Pignerol. Le duc leva le siége; mais Catinat était déjà entre lui et Turin. Le 4 octobre, Catinat assaillit et défit complétement le duc à la Marsaille, entre les deux petites rivières de la Cisola et du Sangone. On vit l'infanterie française charger et culbuter la cavalerie ennemie à la baïonnette. La baïonnette n'était encore alors qu'un grand couteau qu'on fichait dans le canon du fusil après avoir tiré.

Les ennemis levèrent le blocus de Casal, qu'un de leurs corps d'armée avait entamé; mais Catinat ne fut pas en mesure d'assiéger Turin.

Le glorieux vaincu de la Hougue, Tourville, s'était retrouvé, au printemps, à la tête de soixante et onze vaisseaux de ligne. Au lieu de rentrer encore une fois dans la Manche, il partit de Brest, à la fin de mai, pour aller attendre, à l'entrée du détroit de Gibraltar, la grande flotte marchande d'Angleterre, de Hollande, de Flandre et de Hambourg, qui s'en allait trafiquer dans le Levant, sous l'escorte de vingt-trois vaisseaux de guerre. La grande flotte de guerre anglaise et hollandaise ne fut pas avertie à temps du départ de Tourville. L'escorte fut battue, et la flotte marchande presque entièrement prise ou brûlée en vue de Cadix. Les alliés y perdirent près de cent navires et une valeur de trente millions. Beaucoup de ces vaisseaux marchands étaient armés de trente à cinquante canons et au delà. La Hougue était bien vengée! (Fin juin.)

L'Angleterre, exaspérée, tenta à son tour de tirer vengeance de Saint-Malo, l'un des deux ports d'où s'élançaient incessamment les terribles corsaires qui ruinaient, sur toutes les mers, le commerce des deux grandes puissances maritimes. L'autre port était Dunkerque. Une escadre anglaise vint lancer sur Saint-Malo une machine infernale capable de faire sauter la ville entière; mais la machine échoua sur une roche, et la masse de fer et de feu qu'elle vomit se perdit dans la campagne. Saint-Malo en fut quitte pour des vitres cassées et des toits effondrés (30 novembre).

Les Anglais n'avaient pas été plus heureux dans leurs attaques contre nos colonies d'Amérique, Saint-Pierre de la Martinique et Plaisance de Terre-Neuve. Ils y avaient été battus par nos colons. Les Hollandais seuls avaient obtenu un succès en nous prenant Pondichéry, dans les Indes orientales.

Bien que la campagne de Belgique eût porté grand préjudice à la renommée personnelle de Louis XIV, l'année 1693 avait donc été encore glorieuse et avantageuse aux armes françaises; mais Louis ne songeait plus à tirer parti de ces avantages que pour amener ses adversaires à la paix. Mme de Maintenon le poussait dans cette voie, et elle était elle-même poussée par des hommes animés de sentiments religieux et humains, qui avaient formé, comme on disait, une espèce de « ligue du bien public. » Les plus influents auprès du roi étaient les deux gendres de Colbert, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; les plus éclairés étaient deux des premiers hommes de guerre de la France, Vauban et Catinat, désireux, par compassion pour le peuple, de mettre fin à ces luttes gigantesques qui avaient fait leur gloire, et, avec ces deux guerriers, un homme d'Église, l'abbé de Fénelon, grand génie littéraire et

théologique, qui devait être bientôt le rival de Bossuet. Fénelon, le plus ardent de tous, trouvant Mme de Maintenon trop timide, adressa à Louis XIV une lettre anonyme qui fit entendre au Grand roi un langage auquel ni Bossuet ni personne ne l'avait accoutumé. Il lui disait la vérité tout entière sur son orgueil, son despotisme et la misère de son peuple, ruiné par ses guerres et par le luxe monstrueux de sa cour. Il dépassait même le but, car il sommait le roi de rendre ses injustes conquêtes, qu'il appelait le « bien d'autrui », comme si, par exemple, les populations d'origine et de langue françaises que Louis XIV avait réunies à la France eussent été « le bien » du roi d'Espagne, à la façon d'un champ ou d'un troupeau.

Louis n'était pas disposé à suivre un tel conseil; mais il était bien obligé de reconnaître que la lettre anonyme n'exagérait pas la détresse publique, quand elle disait que la France « n'était plus qu'un grand hôpital. » A l'aggravation des impôts, à la décadence du commerce, de l'industrie, de l'agriculture (la défense de saisir les bestiaux n'existait plus depuis la mort de Colbert), au manque de bras que la guerre enlevait aux travaux des champs par cent mille, étaient venues se joindre deux mauvaises récoltes, la disette et les maladies épidémiques.

Un autre motif encore inspirait au roi des dispositions pacifiques ; c'était le désir que la succession d'Espagne ne s'ouvrît pas pendant la guerre. Le roi d'Espagne, Charles II, languissant depuis le berceau et décrépit à trente ans, ne pouvait guère prolonger sa triste carrière, et Louis souhaitait vivement de dissoudre, avant la mort de Charles II, la coalition qui armait l'Europe contre la France. Il communiqua donc des propositions extrêmement modérées à la Suède et au Danemark, qui avaient offert leur médiation. Il proposait de rendre tout ce qu'il occupait sur la rive droite du Rhin, sauf Brisach, et d'évacuer l'électorat de Trèves et le Palatinat. Il ne réservait formellement, du côté de l'Allemagne, que la conservation de Strasbourg. Il offrait de rendre à l'Espagne ses récentes conquêtes de Belgique, et consentait que l'électeur de Bavière devînt souverain de la Belgique lorsque s'ouvrirait la succession espagnole.

C'était une énorme concession offerte à la Hollande et à l'Angleterre. Louis XIV sacrifiait les frontières naturelles de la France aux intérêts de la dynastie en Espagne.

Le roi n'offrit pas de moindres concessions à la cour de Rome qu'aux puissances alliées. Il recula sur la déclaration gallicane de 1682. Le saint-siége refusait d'accorder des bulles d'investiture aux ecclésiastiques qui avaient siégé dans l'assemblée de 1682, et que le roi avait nommé depuis à des évêchés. Le roi autorisa ses évêques à désavouer auprès du pape ce qui s'était fait dans cette assemblée « touchant la puissance ecclésiastique et l'autorité papale. » Le roi ordonna que les questions relatives à la doctrine des Quatre Articles gallicans de 1682 fussent désormais livrés à la libre discussion dans les écoles ; c'est-à-dire que les Quatre Articles ne furent plus une doctrine d'État (septembre 1693). A ce prix, le pape Innocent XII accorda les bulles aux évêques nommés par le roi, et s'employa avec zèle en faveur de la paix européenne.

Guillaume III et l'empereur Léopold firent échouer les négociations, et repousser par la coalition les offres du roi de France. Guillaume obtint de l'Angleterre et de la Hollande les plus grands sacrifices qu'elles eussent encore faits. Il promettait toujours que ce seraient les derniers, promesse que chaque campagne démentait à son tour. Le Parlement vota près de soixante-dix millions, quarante mille marins, quatre-vingt-trois mille soldats anglais, et une augmentation de subsides pour les alliés. Les impôts furent largement augmentés, et il fut ouvert un nouvel emprunt dont les souscripteurs furent orga-

nisés en corporation financière, sous le titre de « Compagnie de la banque d'Angleterre. » C'est l'origine de la banque d'Angleterre actuellement subsistante.

L'empereur et l'Espagne secondèrent mal les puissants efforts de l'Angleterre et de la Hollande. L'Espagne, aussi désordonnée qu'épuisée, ne pouvait rien. L'empereur s'obstinait à poursuivre la lutte contre les Turcs, sans succès décisif, en même temps que contre la France, et faisait mal la guerre tout à la fois sur le Danube et sur le Rhin.



L'empereur Léopold.

Guillaume et Léopold avaient compté sur l'épuisement de la France. Louis XIV, contraint de réduire ses dépenses, avait résolu de garder partout la défensive, sauf en Catalogne, où il projetait de porter des coups vigoureux pour obliger l'Espagne à la paix.

La défensive réussit partout aux Français. Guillaume III, bien qu'il eût, cette année, à son tour, cent vingt mille soldats en Belgique, ne put gagner aucun avantage sur le maréchal de Luxembourg, qui n'en avait que quatre-vingt mille. Il n'y eut, comme à l'ordinaire, aucun résultat en Allemagne, et, en Piémont, le duc de Savoie ne tira aucun parti de la supériorité de ses forces sur celles de Catinat. Il était en pourparlers secrets avec Louis XIV, qui lui offrait de bonnes conditions, et il ne souhaitait plus que la paix.

En Catalogne, les Français eurent de notables avantages. Ils battirent les Espagnols, et conquirent presque tout le nord de la province; mais l'arrivée de la grande flotte anglaise et hollandaise dans la Méditerranée empêcha qu'on assiégeât Barcelone.

Les armements maritimes de la France ayant été diminués cette année-là, la marine anglaise et hollandaise tenta une suite d'entreprises contre nos côtes. Un débarquement fut essayé par les alliés dans la baie de Camaret, près du goulet de Brest. Mais les soldats débarqués furent jetés à la mer par les troupes françaises, et plusieurs navires anglais furent coulés par nos batteries de côtes (18 juin 1694). Brest était inattaquable; les alliés se vengèrent sur Dieppe, qu'ils bombardèrent et incendièrent. La vieille Dieppe du Moyen Age et de la Renaissance, avec toutes ses maisons de bois sculpté, s'abîma dans les flammes (22-23 juillet). Les alliés ne réussirent pas de même contre le Havre, moins facile à aborder, et construit en pierre et non en bois. Ils allèrent ensuite lancer contre les forts des deux jetées de Dunkerque deux machines infernales pareilles à celle qui avait manqué son effet à Saint-Malo. Celles-ci n'eurent pas plus de succès (22 septembre).

Les corsaires français, cette année, s'étaient signalés plus que jamais par leur prodigieuse audace dans toutes les mers d'Occident et du Nord. Ils avaient maintenant la renommée qu'avaient eue jadis ces fameux héros scandinaves qu'on appelait les « rois de la mer. » L'amour des aventures et de la gloire les guidait bien plus encore que le goût du butin. Avec leurs équipages d'élite, ils attaquaient

et enlevaient à l'abordage des vaisseaux de guerre deux fois plus forts que leurs légers



Jean Bart.

navires. Deux d'entre eux, le Flamand Jean Bart, de Dunkerque, et le Breton Duguai-Trouin, de Saint-Malo, ont laissé un grand nom dans la mémoire du peuple : Jean Bart surtout, simple matelot, qui devint chef d'escadre, et qui étonna la cour et la ville par sa rude simplicité quand il fut présenté au roi. Ces hommes sans peur ne reculaient jamais, quel que fût le nombre des ennemis.

L'effort extraordinaire des alliés, en 1694, n'avait donc abouti à rien.

Au commencement de 1695, Louis XIV se déclara disposé à « contenter le prince d'Orange sur ce qui regarde la couronne d'Angleterre. » C'était ce qui coûtait le plus à l'amour-propre et à l'esprit de système du Grand roi, et, jusque-là, c'était ce qui arrêtait tout. L'Angleterre et la Hollande, de leur côté, ne réclamaient plus le rétablissement des traités de Westphalie et des Pyrénées, mais seulement des traités de Westphalie et de Nimègue. On n'était cependant pas encore près de s'entendre, Louis XIV prétendant conserver ses deux principales acquisitions depuis le traité de Nimègue, Strasbourg et Luxembourg.

Guillaume III avait encore obtenu de nouveaux sacrifices de l'Angleterre, mais en les payant par d'importantes concessions au parti de la liberté. Il avait consenti au renouvellement triennal des parlements et à l'établissement de la liberté de la presse par l'abolition de la censure. La liberté de l'Angleterre fut désormais assurée, en même temps que l'administration des finances était très-bien organisée, et que les fortunes particulières étaient associées à la fortune de l'État par la création de la banque d'Angleterre. L'administration anglaise était conseillée par deux hommes de génie, deux grands savants et philosophes, Newton et Locke ; l'administra-



Duguai-Trouin.

tion française était dans les mains d'une espèce d'aventurier et d'empirique, Pontchar-

train, et les honnêtes gens qui avaient crédit auprès du roi, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, n'avaient point assez de capacité pour contrôler utilement le ministre, qui faisait sur les monnaies des opérations pareilles à celles de nos anciens rois faux-monnayeurs. A bout de mauvaises ressources, le gouvernement français recourut enfin à une bonne : la capitation, impôt à tant par tête, que tout le monde dut payer, depuis le dauphin jusqu'aux paysans et aux artisans. Les valets seuls étaient exempts. Les domestiques de Paris réclamèrent contre cette exemption, qui les humiliait, tandis que les nobles et les autres privilégiés murmuraient contre l'obligation de payer (janvier 1695). On tira de la capitation vingt et un millions par an.

Louis XIV, n'ayant pu imposer la paix, se contenta partout de se défendre. Mais, après avoir perdu ses deux habiles ministres de la guerre et de la marine, il venait de perdre son plus illustre général, Luxembourg (4 janvier 1695). Catinat seul eût été capable de le remplacer en Belgique. Louis, au lieu de Catinat, envoya Villeroi, espèce de favori qui était le fils de son gouverneur et son compagnon de jeunesse. Ce fut la première des fatales erreurs où le Grand roi devait trop souvent tomber dans ses choix à l'avenir. Villeroi, brave officier, mais général incapable, ne sut pas tenir tête à Guillaume, ni l'empêcher d'investir Namur, ni accabler, avec les masses dont il disposait, un corps d'armée chargé par Guillaume de couvrir Bruxelles. Il bombarda Bruxelles, où quatre mille maisons s'effondrèrent dans les flammes; mais cela ne sauva pas Namur. La ville capitula après trois ou quatre semaines de siége. Les forteresses, qu'avait beaucoup augmentées Vauban, furent défendues très-énergiquement par une nombreuse garnison, mais furent en partie emportées, en partie obligées de se rendre un mois après. Guillaume avait sacrifié près de vingt mille soldats pour réussir à tout prix; mais il avait enfin conquis un succès direct sur le Grand roi, qui, pour la première fois, reperdait par la force une importante conquête personnelle.

En Italie, le duc de Savoie continuait ses négociations secrètes avec Louis XIV, qui consentit à évacuer la place redoutable de Casal, en la démantelant, à condition que les fortifications ne pussent être rétablies. A ce prix, le duc, tout en restant en apparence membre de la coalition, empêcha que les alliés ne tentassent, cette année, aucune autre entreprise vers les Alpes.

En Catalogne, nous reperdîmes du terrain par l'insurrection des campagnes contre nos troupes, qui pillaient parce qu'elles étaient mal nourries et mal payées.

Comme en 1694, faute d'argent, nous n'eûmes pas de flotte dans les mers d'Occident. Les Anglais et les Hollandais renouvelèrent, sans succès, leurs attaques contre Saint-Malo, Dunkerque et Calais. Les Anglais, comme on le dit dans ce temps-là, nous cassaient des vitres à coups de pièces d'or. Saint-Malo et Dunkerque les bravaient et regorgeaient de leurs dépouilles. Dès 1693, on comptait que les corsaires malouins avaient bien, à eux seuls, pris ou détruit aux alliés deux mille navires.

Cependant Guillaume et Léopold, encouragés par la reprise de Namur et par l'évacuation de Casal, redoublèrent d'efforts en 1696, et le Parlement anglais y concourut en votant encore une fois d'énormes subsides. Mais il était plus facile au Parlement de voter de lourds impôts que de les faire rentrer exactement. L'argent manquait en Angleterre comme en France; le commerce anglais avait perdu, depuis le commencement de la guerre, quatre mille deux cents navires d'une valeur d'environ trois cent soixante-quinze millions, ce qui vaudrait aujourd'hui des milliards. Des masses énormes de soldats furent en présence dans la Belgique, mais aussi mal payés d'un côté que de l'autre,

et Guillaume ne fut pas en état de renouveler son succès de Namur. Il n'y eut de toute la campagne ni grand siége ni bataille.

Les négociations de Louis XIV avec le duc de Savoie aboutirent enfin. Le roi, par un traité secret (30 mai), promit au duc Pignerol démantelé. Abandonner cette conquête de Richelieu, c'était nous fermer l'Italie, tandis que d'autres étrangers, les Espagnols, y gardaient de si grandes possessions.

Le duc, vers l'automne, se joignit aux Français pour contraindre les alliés de consentir à la neutralité de l'Italie (7 octobre). La France lui rendit, avec Pignerol, la Savoie et le comté de Nice. La frontière des Alpes savoisiennes et maritimes fut ainsi reperdue encore une fois. Le duc de Savoie gagnait à ses défaites autant qu'à une guerre heureuse.

Les Anglais, en 1696, vinrent à bout de protéger un peu mieux leur marine marchande; mais les Hollandais essuyèrent des pertes énormes de la part de nos deux grands corsaires Jean Bart et Duguai-Trouin, qui faisaient maintenant la guerre avec des escadres entières d'excellentes frégates.

Louis XIV réitéra, durant cette campagne, des propositions très-modérées. Il se déclarait prêt à tout rétablir selon les traités de Westphalie et de Nimègue, sauf en ce qui regardait Luxembourg et l'Alsace. Encore consentait-il à rendre Strasbourg ou un équivalent, au choix de l'empereur. Il pensait que l'empereur aimerait mieux voir la France rendre Fribourg et Brisach, qui avaient été enlevés à l'ancien domaine de la maison d'Autriche, que Strasbourg, ancienne ville libre, qui ne relevait que de l'Empire et non de l'Autriche.

La Hollande, si cruellement atteinte dans son commerce, accueillit vivement les ouvertures de Louis. Guillaume cessa enfin de se montrer opposé à la paix; mais l'empereur y restait contraire, par la même raison qui la faisait désirer par Louis, à savoir : l'ouverture supposée prochaine de la succession d'Espagne.

Dans l'automne de 1696, le Parlement anglais accorda de plus grands subsides que jamais, afin d'assurer à Guillaume les moyens de conquérir une paix honorable et de couvrir le déficit. Le ministre des finances d'Angleterre imposait au pays de lourdes charges, mais qui ne compromettaient pas l'avenir, et il fondait le crédit public par d'habiles opérations, pendant que, chez nous, Pontchartrain imaginait toutes sortes de mauvais expédients.

Sur la pression de l'Angleterre et de la Hollande, l'empereur et l'Empire acceptèrent enfin la médiation de la Suède. La France offrit une nouvelle concession, la restitution de Luxembourg ou un équivalent (10 février 1697). Un congrès s'ouvrit à Ryswick, près de la Haie, le 9 mai. L'Espagne, à son tour, s'était enfin décidée à accepter la médiation suédoise. Les Allemands et les Espagnols élevèrent une foule de prétentions qui entravaient tout. Louis XIV, alors, promit à Guillaume III de ne rien garder de ce qu'il conquerrait sur l'Espagne pour la forcer à la paix, et Guillaume fit entendre qu'il laisserait faire les Français. Louis ne consentit pas à ce qu'on réglât à Ryswick la succession espagnole, comme le proposait l'empereur, et Guillaume ne soutint pas Léopold. La Grande alliance fut ainsi tout à fait rompue.

Louis signifia ses dernières conditions, le 20 juillet, à l'empereur, à l'Empire et à l'Espagne.

Une armée française de cent cinquante mille hommes venait de prendre Ath, la dernière place qui couvrît Bruxelles (7 juin). Guillaume se contenta de protéger cette capitale de la Belgique, que les Français n'attaquèrent point. Louis et Guillaume achevaient de se mettre complétement d'accord, et Louis avait promis de n'encourager dorenavant aucune tentative contre l'ordre de choses établi en Angleterre.

Les Espagnols essuyèrent de bien plus grands revers en Amérique et en Espagne même qu'en Belgique. Une escadre de corsaires, partie de Brest et renforcée par les fameux flibustiers de Saint-Domingue, ces corsaires franco-américains si redoutés des colonies espagnoles, avait, au mois d'avril, pris et pillé la Carthagène d'Amérique, le riche entrepôt de l'Espagne avec le Pérou; les Espagnols avaient perdu là au moins vingt millions. Au commencement de juin, trente mille soldats, commandés par le duc de Vendôme, arrière-petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle, mirent le siége devant Barcelone, tandis qu'une escadre bloquait le port et approvisionnait l'armée assiégeante. Les flottes anglaise et hollandaise, appelées par les Espagnols, ne vinrent pas. L'entreprise était néanmoins difficile; la place avait de nombreux défenseurs et n'avait pu être complétement investie; mais Vendôme, qui avait quelque chose de l'élan de Luxembourg, anima si bien ses soldats, que deux corps espagnols, postés dans le voisinage, qui harcelaient les assiégeants, furent forcés dans leurs positions et chassés au loin; puis les ouvrages extérieurs furent emportés d'assaut les uns après les autres. Quand les Français furent au pied des vieux remparts du Moyen Age, la place capitula (10 août).

L'Espagne demanda une trêve. Le délai fixé par Louis XIV à l'empereur et à l'Espagne pour accepter ses conditions expira. Louis ne changea rien à son *ultimatum* quant à l'Espagne; mais il signifia qu'il n'offrait plus à l'empereur et à l'Empire le choix entre Strasbourg et un équivalent; qu'il rendrait Fribourg et Brisach, et garderait Strasbourg en rasant Kehl et les forts des îles du Rhin, de façon à ce que le chenal du fleuve redevînt libre, et en rasant, d'autre part, la tête de pont de Philippsbourg sur la rive gauche.

Avant de signer la paix, les puissances protestantes intercédèrent auprès de Louis XIV pour le rétablissement des protestants français dans leurs droits et dans leur liberté de conscience; elles n'obtinrent rien, et n'insistèrent pas.

Les Hollandais signèrent les premiers le traité de paix. Ils nous rendirent Pondichéri, mais obtinrent des conditions commerciales qui livraient pleinement notre marine marchande à leur concurrence. Quant aux produits et aux denrées, le tarif modéré de 1664 était rétabli conformément au traité de Nimègue.

Les Anglais signèrent ensuite, puis l'Espagne. Louis XIV faisait aux Espagnols d'immenses restitutions, sans compensation aucune : c'était Barcelone et la moitié de la Catalogne, Mons, Ath, Charleroi, Courtrai, etc.; enfin, la ville et le duché de Luxembourg. Il y avait là une grande faiblesse après tant de violences. Louis avait proposé de rendre quatre villes belges en échange de Luxembourg; il eût dû persister absolument, et l'Espagne eût cédé, car c'était indifférent à l'Angleterre et à la Hollande, et Luxembourg était d'une très-haute importance pour la France. Mais le Grand roi sacrifiait beaucoup trop à la succession d'Espagne.

L'empereur et l'Empire cédèrent les derniers (30 octobre). Louis XIV leur rendit, avec Kehl, Fribourg, Brisach et Philippsbourg, les positions qu'il avait occupées dans le Palatinat et le territoire de Trèves. L'empereur et l'Empire renoncèrent à Strasbourg. La France abandonnait ce qu'elle avait pris, depuis le temps de Richelieu, sur la rive droite du Rhin, et rentrait dans sa frontière naturelle, depuis Huningue jusqu'à Landau. Louis XIV rendit la Lorraine au jeune héritier des anciens ducs, mais en rasant toutes les fortifications modernes de Nanci, sans qu'il fût permis au nouveau duc Léopold de les rétablir. Louis gardait les places fortes de Marsal et de Longwi dans l'intérieur de la Lorraine, et la nouvelle place de Sarrelouis,



Le Dôme des Invalides.

entre la Lorraine et les provinces germaniques. Le passage devait toujours rester ouvert aux troupes françaises à travers la Lorraine, qui demeurait tout à fait ainsi sous la main de la France.

On avait déployé de part et d'autre, dans cette guerre, des forces de terre et de mer telles que n'en avait jamais vues l'Europe moderne. La France y avait tenu tête victorieusement à l'Europe presque entière ; mais c'était là une gloire stérile, car, finalement, la France reperdait du terrain, et, pour la première fois de ce siècle, reculait dans l'œuvre du complément de ses frontières.

CHAPITRE IV

LOUIS XIV (SUITE). — LA FRANCE A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Nous avons parlé de la littérature, des arts et des sciences, à l'époque la plus brillante

du règne de Louis XIV, où le Grand roi était l'inspirateur et comme l'âme de la société française. A l'époque où nous sommes parvenus, l'aspect de la société commence à beaucoup changer; le Grand roi impose encore, mais n'inspire plus une admiration sans mélange; la réaction va peu à peu croissant dans les esprits contre sa personne et contre son système.

La cour a toujours le faste, mais non plus l'éclat et le charme d'autrefois. Tout a vieilli avec Louis XIV. Tout s'est refroidi; tout est devenu compassé et monotone sous la discipline de Mme de Maintenon. Le costume, élégant et fier, ample et noble, au temps de Richelieu et dans les premières années de Louis XIV, est maintenant lourd, exagéré, disgracieux. De François Ier à Henri IV, les hommes avaient porté les cheveux courts et la barbe longue; puis on avait repris les cheveux flottants, avec la simple moustache et le col rabattu, comme on le voit sur le portrait si connu de Turenne. Maintenant, le roi, et courtisans et bourgeois à sa suite, portent un habit long et lourd, le menton ras, une énorme perruque à la place des cheveux au naturel, et de hauts talons. Il semble qu'on veuille se faire plus grand que nature, et l'on ne réussit qu'à se donner l'air pesant et vieux. Le costume des femmes a perdu pareillement la grâce et le bon goût d'autrefois; lui aussi est devenu triste et roide : il suffit de comparer les portraits de la jeunesse de Mlle de la Vallière et de Mme de Sévigné avec ceux du règne de Mme de Maintenon.

Les arts baissaient, quoique lentement. Le Brun, le grand décorateur de Versailles, était mort en 1690. La physionomie uniforme, le style ample, grave et noble, qu'il avait imposé aux œuvres de peinture, de sculpture, et à tout ce qui était ameublement et ornemanisme, s'altéra peu à peu après lui. Les lignes se surchargèrent, les formes se maniérèrent, ainsi que le témoigne, par exemple, la décoration de la chapelle de Versailles. Il y avait toutefois encore bon nombre d'artistes d'un vrai mérite, entre autres un peintre dont les vastes compositions sont supérieures en naturel et en profondeur à celles de le Brun, à savoir, Jouvenet; d'habiles portraitistes, Mignard, Rigaud, Largillière, auxquels nous devons les images fidèles des hommes et des femmes illustres de ce temps, et des sculpteurs très-remarquables, Coisevox, les deux Coustou, et autres.

Dans la décadence où était tombée l'architecture religieuse, on doit citer, comme une exception qui fait honneur à Mansart, l'église des Invalides, avec son dôme couvert d'azur et d'or et sa flèche hardie, qui sont un des plus beaux ornements de Paris.

La grande littérature du dix-septième siècle se maintint dans son éclat jusque vers le temps de la paix de Riswick. Les œuvres littéraires du siècle de Louis XIV, même chez les écrivains d'un ordre inférieur, se reconnaissent à des qualités générales de raison, de clarté, de composition judicieuse, de style élégant, ferme et pur. Plusieurs ouvrages du premier ordre avaient encore paru pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg. Un excellent écrivain, la Bruyère, avait rappelé quelque chose du génie de Molière dans son livre des *Caractères,* où il passe en revue toutes les physionomies et tous les types moraux qu'offre la société, avec un esprit d'observation sagace et profond, et dans un style qui est un parfait modèle de la prose française (1691).

Il y a, dans le livre de la Bruyère, quelques réflexions hardies pour le temps; celles-ci, par exemple : « Dire que le prince est maître absolu de tous les biens de ses sujets, c'est le langage de la flatterie, c'est l'opinion d'un favori qui se dédira à l'agonie. — Le peuple manque d'esprit, les grands manquent de cœur; décidément, je me fais peuple. »

La Bruyère rappelait Molière par le fond des idées; un auteur de théâtre le rappela par la forme. C'était Regnard, poëte comi-

que, d'une verve brillante et vigoureuse, et d'un naturel exquis, mais qui n'avait rien des hautes pensées ni de la philosophie de Molière.

La comédie était descendue sans retour des sommets où l'avait élevée l'auteur de *Tartufe* et du *Misanthrope.* La tragédie se soutenait dans sa gloire; Racine venait de produire de nouveaux chefs-d'œuvre. Racine, après la plus belle de ses pièces imitées du grec, *Phèdre,* s'était tenu longtemps éloigné du théâtre. Il était retombé sous l'influence des jansénistes, qui avaient été les premiers maîtres de sa jeunesse, et dont la sombre austérité condamnait l'art dramatique comme contraire à la morale chrétienne. Le grand poète semblait perdu pour la poësie, quand une heureuse inspiration de Mme de Maintenon l'y ramena. Mme de Maintenon avait fondé à Saint-Cyr, près de Versailles, en 1686, un établissement pour l'éducation des filles de pauvres gentilshommes morts ou ruinés à la guerre, et s'était faite la directrice de cette maison où elle passait tous les moments qu'elle pouvait dérober au roi. A l'exemple des colléges des jésuites, elle introduisit dans l'éducation de ces jeunes filles des exercices dramatiques, et invita Racine à écrire pour Saint-Cyr une tragédie sur un sujet religieux. Cela rendit Racine à lui-même, et il put concilier son génie et sa foi. Il écrivit *Esther*, drame publique d'une simplicité élevée et d'une beauté harmonieuse et touchante, que la cour fut admise à voir jouer par les pensionnaires de Saint-Cyr (1689). A *Esther* succéda *Athalie* (1691), œuvre d'un bien plus grand éclat et d'une bien plus grande puissance, où Racine s'était surpassé lui-même, et qui est la composition la plus accomplie qui existe au théâtre. Là, Racine n'avait pas seulement sa perfection ordinaire d'exécution ; il était grand comme Corneille.

Ce magnifique ouvrage n'eut pourtant pas alors la renommée qu'il méritait. Les rigoristes du clergé s'étaient récriées contre ces représentations données par de jeunes pensionnaires devant la cour. *Athalie* ne fut jouée qu'à petit bruit, devant le roi et quelques personnes choisies, et la pièce imprimée eut peu de succès dans le public, mal disposé envers tout ce qui venait de Mme de Maintenon. La France ne rendit justice à cette œuvre, qui est une de ses gloires, qu'après que Racine et Louis XIV et Mme de Maintenon furent descendus dans la tombe.

Deux grands ouvrages, l'un d'histoire, l'autre de législation, l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleuri, et les *Lois civiles* de Domat, appartiennent à la même période que ces derniers chef-d'œuvres de la poésie française au dix-septième siècle. Les premiers volumes de l'abbé Fleuri parurent en 1691. Ce savant et judicieux écrivain avait entrepris d'écrire les annales entières de la religion chrétienne et de l'Église, et les a poussées jusqu'au seizième siècle. C'était le meilleur livre d'histoire qu'on eût écrit jusque-là dans notre langue.

Les *Lois civiles* de Domat, publiées en 1694, restent notre plus beau livre de législation. L'auteur était un modeste magistrat de province, Auvergnat comme Pascal, et, dans sa jeunesse, ami de ce grand homme, qui mourut dans ses bras. Janséniste dans ses opinions religieuses, mais élève de Descartes quant à la méthode, il appliqua cette méthode philosophique à l'étude du droit civil, remonta jusqu'aux premiers principes du droit, jusqu'aux lois primitives qui doivent régler la conduite de l'homme.

La première de ces lois prescrit à l'homme de se diriger vers son vrai but, qui est Dieu ou le souverain bien. De cette première loi dérive une seconde, qui prescrit aux hommes de s'associer et de s'aimer entre eux, afin de chercher ensemble ce souverain bien. C'est cette seconde loi qui est le principe de la société. La société est fort différente de ce

qu'elle devrait être; mais les lois primitives n'en sont pas moins obligatoires, quoique l'homme les ait transgressées.



Domat.

C'est en partant de ces principes si élevés que Domat établit, dans toutes les matières du droit, un ordre *naturel,* c'est-à-dire conforme à la nature des choses, à la place de la confusion qui existait dans les compilations où l'on avait, à une époque de décadence, entassé sans ordre les règles et les maximes des anciens jurisconsultes romains. Un des mérites de Domat est d'avoir, le premier, mis en français les anciennes lois romaines.

Le progrès des sciences continuait. L'Académie des sciences fut réorganisée, en 1699, par un nouveau règlement qui la chargea de juger les applications de la science à l'industrie et de les recommander à la sanction de l'État. Un neveu de Corneille, esprit fin et pénétrant, curieux de toute connaissance et de tout progrès, Fontenelle, fut pendant un demi-siècle le secrétaire perpétuel et l'historien de l'Académie des sciences. L'histoire annuelle de l'Académie et les Éloges des savants écrits par Fontenelle résument de la manière la plus intéressante la marche des sciences pendant cette longue période. Fontenelle a, le premier, répandu dans le public, par ses spirituels et ingénieux *Entretiens sur la pluralité des mondes,* l'idée si naturelle et si raisonnable que les autres mondes sont habités comme le nôtre (1686).

Deux sciences des plus importantes pour la connaissance de la nature, et qui jusque-là ne marchaient, pour ainsi dire, qu'à tâtons et sans règles fixes, furent véritablement constituées, vers la fin du dix-septième siècle, par deux savants français, à savoir : la géographie, par Delisle; la botanique, par



Newton.

Tournefort. Avant Delisle, la géographie avait si peu de notions positives, qu'on donnait à la Méditerranée trois cents lieues de



Costumes de cour et de ville vers 1700.

trop, du couchant au levant. C'étaient les découvertes de l'astronomie qui avaient fourni aux géographes les moyens de mesurer la terre. Quant à Tournefort, il donna le premier aux plantes une classification vraiment générale, en prenant pour bases la fleur et le fruit.

La science française gardait donc une place très-honorable dans le monde; néanmoins, les deux grands génies scientifiques qui dominaient cette époque n'appartenaient plus à la France : c'étaient un Allemand et un Anglais, Leibniz et Newton. Ils avaient trouvé, chacun de leur côté, les formules d'une nouvelle géométrie au delà de celle de Descartes et de Pascal, et qui avait pour objet non pas les quantités connues et mesurables, mais les quantités qu'on ne peut apprécier à cause de leur petitesse infinie. Un mathématicien français de génie, Fermat, contemporain de Descartes, avait posé le principe dont Leibniz et Newton tirèrent les conséquences, et qui a produit de vastes résultats pour les sciences. Cette nouvelle géométrie a gardé le nom de *calcul différentiel* que lui avait donné Leibniz.

Une autre découverte appartient à Newton seul, et reste sa plus grande gloire devant la postérité : c'est la loi de l'attraction universelle. Plusieurs savants avaient pensé que la loi de la pesanteur qui attire les corps vers un centre et la loi opposée qui les écarte du centre, si l'on appliquait ces deux lois aux rapports des corps célestes entre eux, suffiraient pour expliquer les mouvements des astres. Mais on ignorait si ces lois, reconnues sur la terre, étaient en effet applicables hors de la terre. Newton parvint à établir

que, dans les rapports entre la terre et la lune, tout se passait comme si cette double loi était commune à ces deux astres, la lune, le plus faible des deux, étant attirée par la terre et emportée dans son mouvement. Newton appliqua, par induction, à tous les autres astres, ce qu'il avait reconnu quant à la terre et à la lune. Il expliqua ainsi comment les corps célestes circulent perpétuellement et régulièrement les uns autour des autres, les plus puissants étant centres et *gouverneurs*, les plus faibles étant satellites, la lune tournant autour de la terre, la terre autour du soleil, le soleil sans doute autour d'une étoile plus forte que lui.

La loi de l'attraction, découverte par Newton, fut d'abord repoussée par notre Académie des sciences, parce que cette loi était contraire à la physique de Descartes, qui ne considérait le monde que comme une grande mécanique que Dieu mettrait directement en mouvement. La même raison porta aussi nos savants à combattre d'abord une autre grande idée émise par l'illustre rival de Newton, Leibniz. Contrairement à la doctrine de Descartes, suivant laquelle tout ce qui ne pense pas est purement passif et inerte, Leibniz affirmait qu'il y a de l'activité, de la force, dans tout ce qui existe, ou, pour mieux dire, que tout être, qu'il pense ou non, est une force, une activité, et que toute force est indestructible. En corrigeant Descartes, Leibniz le complétait, et son principe des forces vives, ainsi que la loi de l'attraction de Newton, devait un jour triompher en France comme partout.

A la fin du dix-septième siècle, le cartésianisme, la philosophie de Descartes, dans ses erreurs comme dans ses grandes vérités, régnait entièrement en France parmi les esprits éclairés, quoique les jésuites et la vieille Sorbonne (la Faculté de théologie de Paris) fussent restés ses ennemis et eussent obtenu que le roi interdît de l'enseigner dans les colléges.

Quant aux hommes illustres qui, hors de France, modifiaient les doctrines de Descartes, parfois avec raison, et parfois aussi à tort, tout en combattant ce grand homme sur certains points, ils étaient ses héritiers et ses continuateurs. Des trois plus grands philosophes de la seconde moitié du dix-septième siècle, deux, Malebranche et Spinosa, sont directement les élèves de Descartes, quoiqu'ils tirent de l'enseignement du maître des conséquences que celui-ci n'avait pas voulues; le troisième, ce Leibniz qu'on retrouve dans toutes les branches de la connaissance humaine, et qui fut le génie le plus universel des temps modernes, part, comme les autres, de la méthode de Descartes pour réformer la doctrine cartésienne et proclamer des vérités nouvelles.

Des trois philosophes que nous venons de citer, le premier, Malebranche, était Français et Parisien, membre de la plus éclaircie et de la plus littéraire des congrégations religieuse, l'Oratoire. Son livre de la *Recherche de la vérité* (1674) et ses autres ouvrages rappelent le grand métaphysicien d'Athènes, Platon, par l'élévation des idées et la clarté, la grandeur, la beauté lumineuse de la forme. Mais il mêle trop la théologie de l'Église avec la philosophie. D'autre part, Descartes avait dit que nous voyons la vérité à la fois en Dieu et en nous-mêmes, où Dieu en a déposé les germes. Malebranche prétend que nous ne voyons la vérité qu'en Dieu seul; que nous ne la trouvons en nous-mêmes à aucun degré; que nous n'avons aucune force qui nous soit propre.

Mais, si nous n'avons pas de force propre, nous n'avons donc pas le libre arbitre; peut-on même dire que nous ayons une existence réelle?

Malebranche ne va pas jusque-là; mais un autre, le juif hollandais Spinosa, y va pour lui, et arrive à dire que Dieu seul existe, et que nous n'existons pas réellement.

Spinosa ne commence point par là. Il dé-

bute par appliquer la méthode de Descartes à l'étude de la théologie et de la politique, ce que n'avait pas fait Descartes, qu'il continue sous ce rapport. Il pose en principe, afin de juger la révélation spéciale de Dieu dans l'Écriture sainte, la révélation permanente et universelle de Dieu dans l'esprit de l'homme; il soutient que les faits rapportés par la tradition ne sauraient avoir une entière certitude; qu'on doit chercher dans l'Écriture sainte non point des faits, mais des idées et des préceptes moraux. Il n'admet point qu'il y ait de miracles, si l'on entend par là une suspension des lois de la nature par la puissance divine; car les lois universelles de la nature ne sont pas autre chose que les éternels décrets de Dieu, qui sont des vérités invariables.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la politique de Spinosa, qui en traite dans le même ouvrage que de la théologie. Après cet ouvrage, il en fit un second, où il poussa jusqu'au bout sa philosophie. Il avait d'abord montré Dieu gouvernant l'homme et la nature par des lois invariables. Il alla ensuite bien plus loin. Il avança que l'homme, gouverné absolument par les lois divines, est dépourvu non-seulement de liberté et de volonté propres, mais même d'existence propre ; que l'âme humaine n'est réellement qu'une pensée de Dieu, et que Dieu seul existe réellement, les corps et tout ce qui s'y rapporte n'étant que de vaines apparences.

C'est là ce qu'on nomme le panthéisme, c'est-à-dire la doctrine où Dieu est tout, les êtres qui ne sont pas Dieu n'existant qu'en apparence.

Descartes, en ne reconnaissant aucun autre moyen d'atteindre la vérité que le raisonnement, avait donné ouverture au panthéisme; car le raisonnement, si nous nous y fions exclusivement, mène à tout absorber dans la cause première de toutes choses, dans l'Être suprême, comme le fit Spinosa. Ce n'est pas par le raisonnement, c'est par le sentiment intime et invincible que nous avons de notre existence propre et personnelle, que nous pouvons repousser le panthéisme, et que chacun de nous peut affirmer qu'il est bien un certain être distinct des autres êtres et de l'Être suprême. Cela ne se prouve pas; mais cela se sent.

Ce fut Leibniz qui réfuta Spinosa, en faisant appel au sentiment intime, à la conscience, contre le philosophe qui prétendait que l'âme humaine n'était pas une personne, un individu. Cette force propre, ce principe d'activité que tout homme sent en lui, ou plutôt qui est lui-même, Leibniz, comme nous l'avons déjà dit, proclama qu'elle existe chez tous les êtres, à tous les degrés de l'existence. Descartes n'avait compris la vie que chez les hommes, chez les êtres qui pensent, le reste de l'univers, même les animaux, n'étant pour lui que des machines. Leibniz reconnut partout la vie dans l'univers, et, avec la vie, le progrès. Reprenant et systématisant une grande idée entrevue par les anciens, et particulièrement parmi notre race celtique, il établit que les êtres primitifs, qu'il appelait *monades,* c'est-à-dire *unités,* créés de Dieu au plus bas degré de l'existence, sont destinés à se perfectionner sans fin, et que la loi du progrès ou de la perfectibilité est la loi suprême par laquelle Dieu gouverne l'univers; Dieu, ou l'être parfait, attire à lui ses créatures, les êtres imparfaits et perfectibles. Le bonheur, tel qu'on peut le concevoir dans le ciel, consiste, suivant Leibniz, dans un acheminement continuel vers une plus grande perfection. Cette conception du progrès est la plus haute pensée qu'ait jamais enfantée l'esprit humain, et la seule explication satisfaisante qu'il ait jamais trouvée de l'ordre de l'univers. La doctrine du progrès tend de plus en plus à devenir un vrai dogme religieux des temps modernes.

On peut dire que tout le fond essentiel de la philosophie est dans Descartes et Leibniz

réunis et corrigés l'un par l'autre. Néanmoins, Leibniz ne donna pas aux grandes conceptions qu'il possédait une forme assez complète et assez saisissante pour conquérir immédiatement et définitivement l'opinion générale, et il compromit les vérités sublimes qu'il enseignait, en les mêlant à des conjectures hasardées pour expliquer d'obscures questions qui semblent impénétrables à l'homme. La prétention de faire un système complet, de tout expliquer dans l'univers, ne lui réussit pas plus qu'à maint autre grand philosophe, et il arriva qu'en contestant avec raison certaines de ses opinions, on contesta également ses justes et profondes pensées mal comprises.

De son temps même, il s'éleva contre Descartes et contre lui, en Angleterre, un nouveau philosophe, Locke, qui leur était bien inférieur à tous deux, et qui jeta de nouvelles obscurités sur des questions qui semblaient définitivement éclaircies par eux. Le système de Locke devait un jour s'introduire dans le pays même de Descartes, en France. Nous y reviendrons plus tard, et ne parlerons ici de lui que comme écrivain politique, terrain sur lequel il était bien plus solide qu'en philosophie.

Spinosa, tout en refusant à l'homme le libre arbitre, la liberté morale, s'était prononcé, dans son premier ouvrage, en faveur de la liberté politique. « La démocratie », avait-il dit, « où nul ne transfère son droit naturel à un autre, mais seulement à la majorité, et où tous, par conséquent, demeurent égaux comme auparavant dans l'état naturel, est la forme de gouvernement la plus naturelle, la plus rapprochée de la liberté que la nature donne à tous les hommes. » Le vrai but de l'État, ajoutait-il, est que chaque citoyen doit pouvoir penser ce qu'il veut et dire ce qu'il pense, pourvu qu'il n'attaque ni l'ordre social, ni les croyances morales.

Locke, vingt ans après, vint à son tour revendiquer la liberté politique dans un *Traité du gouvernement civil*, qui est totalement l'opposé du fameux livre de Bossuet, la *Politique de l'Écriture sainte* (1690-1691). De même que Bossuet était le théoricien, le philosophe politique du gouvernement de Louis XIV, Locke fut celui de la Révolution anglaise de 1688, qu'il avait servie de sa personne avec dévouement. Spinosa avait bien dit que la liberté était désirable; mais il n'avait pas établi qu'elle fût un droit. Locke établit que le pouvoir appartient à la société, à la nation, qui peut le déléguer, et qui conserve le droit de le reprendre, si le délégué en fait un mauvais usage. Il nie formellement le droit de conquête. La postérité des vaincus a toujours, dit-il, le droit de secouer le joug du conquérant.

Locke dépasse, par ses idées, la Révolution de 1688, telle qu'elle s'est constituée, et quoique, en fait, il ait accepté et servi la monarchie constitutionnelle, sa théorie justifie la république anglaise de 1649, et prépare la république américaine de 1773. La politique de Locke appartient tout entière à la liberté moderne, et il est un des pères de la Révolution française.

Il avait été devancé par un Français quant au principe de la souveraineté du peuple. Le pasteur protestant Jurieu, réfugié en Hollande, avait proclamé nettement ce principe contre Bossuet, avec le droit de résistance à la tyrannie, dès 1689.

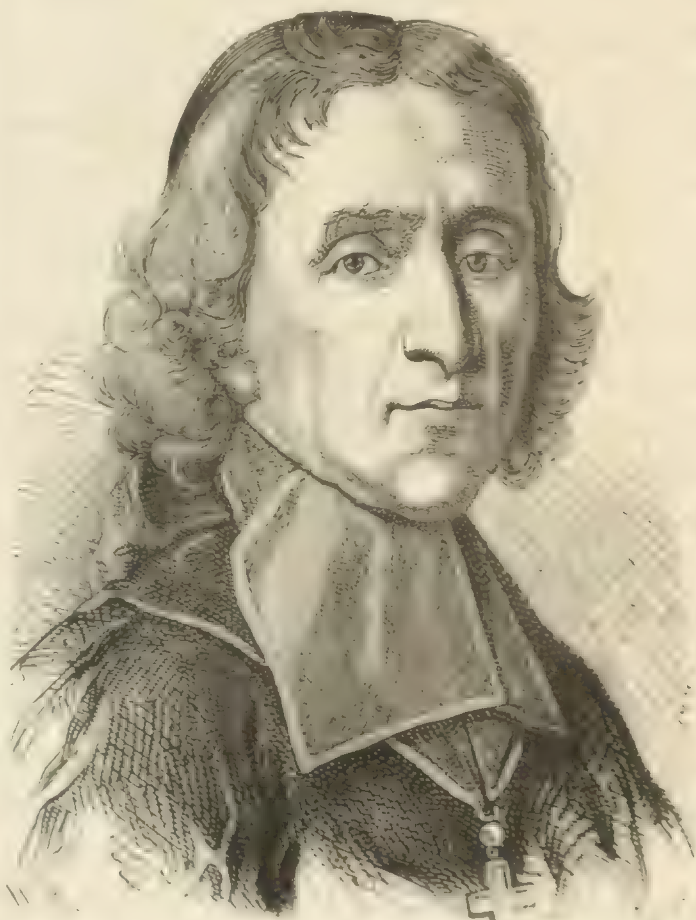
Bossuet, qui avait cru asseoir solidement la société monarchique et catholique sur l'alliance du roi absolu et de l'Église infaillible, s'alarmait fort en voyant se lever de toutes parts contre sa doctrine de nombreux et redoutables adversaires. La France était encore complétement gouvernée selon son système; mais il comprenait bien que, si l'opinion se tournait contre ses idées, le gouvernement finirait par leur échapper. Il essaya de diminuer le nombre des ennemis du catholicisme par une transaction avec ceux des protestants qui étaient les moins éloignés de l'É-

glise catholique, les luthériens. Il eut, à cet égard, une correspondance très-intéressante avec Leibniz, qui, aussi tolérant que Bossuet était dominateur, désirait un rapprochement entre les diverses communions chrétiennes. Il leur fut impossible de s'entendre. Leibniz proposait un concile vraiment universel entre les catholiques, les protestants et les grecs. Bossuet voulait que l'on commençât par reconnaître les décisions du concile de Trente. On rompit, comme il était inévitable (1691-1701).

Tandis qu'il tâchait en vain de transiger avec une partie des adversaires du dehors, Bossuet poursuivait et frappait, à l'intérieur de l'Église gallicane, tout ce qui lui faisait ombrage. Il fit réduire au silence, et par l'archevêque de Paris et par le roi, de savants écrivains ecclésiastiques, qui, à l'exemple de Spinosa, sans aller aussi loin que lui, appliquaient à l'étude de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église les mêmes principes de critique avec lesquels on examine des livres quelconques de philosophie, d'histoire ou de langues anciennes.

Bossuet s'attaqua, en même temps, aux missionnaires jésuites de la Chine et à d'autres docteurs catholiques, qui, en commençant d'étudier les religions de l'Orient, avaient reconnu que l'ancienne religion chinoise de Confucius et l'ancienne religion persane de Zoroastre n'étaient nullement idolâtriques, et que leur dieu était le vrai Dieu. Bossuet fit condamner par la Sorbonne, puis par Rome, l'opinion d'après laquelle les juifs n'étaient point le seul peuple ancien qui eût connu le vrai Dieu, et cette condamnation eut, au fond de l'Asie, un contre-coup qui fit proscrire le christianisme en Chine, où il avait été accueilli, depuis le siècle précédent, avec beaucoup de bienveillance. Les Chinois, informés que les rois et les prêtres d'Occident flétrissaient leurs croyances et leurs traditions, rendirent aux chrétiens intolérance pour intolérance.

Bossuet, enfin, était, vers ce même temps, engagé dans une lutte très-vive contre un homme de génie, le seul, dans le catholicisme, qui fût assez fort pour le combattre d'égal à égal. C'était Fénelon, que nous avons déjà cité à l'occasion de ses efforts pour pousser le roi à la paix. Il avait été d'abord l'admirateur et l'ami de Bossuet; mais leurs caractères, leurs sentiments, leurs tendances, différaient trop pour qu'ils pussent rester longtemps unis.



Fénelon.

Les contemporains les surnommaient, l'un l'Aigle, et l'autre le Cygne. Tout, chez Bossuet, était hauteur, sévérité, autorité; tout, chez Fénelon, était douceur, charme, liberté. Bossuet imposait, Fénelon attirait; Bossuet subjuguait les esprits, Fénelon les persuadait. Sa belle figure aux grands traits nobles et doux, sa parole entraînante et harmonieuse, inspiraient une sympathie irrésistible. Dans la religion, Bossuet voyait surtout une règle austère imposée de Dieu aux

hommes ; Fénelon voyait surtout l'amour de Dieu, qui doit rendre aux hommes l'obéissance facile envers leur créateur et leur père. Il ne condamnait ni la nature, ni les arts, ni les joies pures de la vie. Dans la politique, où Bossuet n'aimait que le pouvoir absolu, Fénelon avait des dispositions bien opposées ; mais ces oppositions n'éclatèrent pas tout d'abord.

Le premier ouvrage philosophique de Fénelon fut très-approuvé par Bossuet. C'était un *Traité de l'existence de Dieu,* qui suffirait pour révéler chez Fénelon un grand penseur et un grand écrivain. A la même période de la vie de Fénelon appartiennent un bel ouvrage de littérature, les *Dialogues sur l'éloquence,* livre plein d'excellents préceptes à l'usage des orateurs, et un très-judicieux traité de l'*Éducation des filles,* où il se déclare nettement pour l'éducation de la famille contre celle du couvent. Il veut qu'on enseigne par la douceur et le raisonnement, et non par les punitions et la crainte.

Introduit par un des gendres de Colbert, le duc de Beauvilliers, auprès de Mme de Maintenon, celle-ci le fit nommer précepteur du petit duc de Bourgogne, l'aîné des fils du dauphin et des petits-fils du roi (1689). L'éducation du duc de Bourgogne par Fénelon offrit un frappant contraste avec l'éducation du dauphin par Bossuet. Bossuet avait écrit pour le dauphin de grands ouvrages que celui-ci n'avait pas compris, et le maître et l'élève étaient restés véritablement étrangers l'un à l'autre ; Fénelon, au contraire, mêla intimement sa vie à celle du duc de Bourgogne, qui, d'ailleurs, était bien plus accessible aux influences morales que son père le dauphin, et l'élève, ici, entra presque dans tous les sentiments et les idées du maître. Fénelon profita de son ascendant sur le jeune prince pour tâcher de préparer à la France un roi tout à fait différent de Louis XIV.

Il lui enseignait une politique qui ne ressemblait aucunement à la *Politique de l'Écriture sainte,* de Bossuet, quoiqu'elle n'allât pas jusqu'à la souveraineté du peuple que prêchait Locke. Les principaux ouvrages où Fénelon a formulé ses opinions, à l'usage de son élève, sont : les *Dialogues des morts,* où il fait converser ensemble les hommes célèbres, anciens et modernes, et surtout le *Télémaque,* ce poëme en prose si répandu et si employé encore aujourd'hui dans l'éducation, et dont le sujet et la forme étaient imités des poëmes d'Homère. Fénelon dit, dans ces livres, que c'est un gouvernement barbare que celui où il n'y a de lois que la volonté d'un homme. Il condamne toutes les conquêtes. « Il faut », dit-il, « des lois écrites, consacrées par toute la nation, qui soient au-dessus de tout ; une liberté modérée par la seule autorité des lois. Celui qui gouverne doit être le plus obéissant à la loi. Sa personne, détachée de la loi, n'est rien. »

Fénelon était donc très-opposé à la monarchie absolue, qui lui paraissait mener la France à sa ruine ; il eût voulu une royauté sans arbitraire et sans faste, limitée par des lois fixes ; mais, en même temps, il eût voulu qu'on renforçât, au lieu de les affaiblir, les distinctions entre les classes de la société, et que le pouvoir royal s'appuyât, avant tout, sur la noblesse. Toutefois, la noblesse, suivant lui, ne devait point avoir de priviléges en matière d'impôt ni de juridiction. Il souhaitait la liberté du commerce, mais était loin d'accorder à la liberté civile tout ce qui lui appartient, car il prétendait faire régler par la loi les bâtiments, l'étendue des terres que chaque famille peut posséder, les repas et les habits. Il y avait donc chez lui un mélange d'idées justes et sensées et d'idées peu pratiques, tendant à ramener la société en arrière, ce qui tenait à ce que la conception du progrès social manquait à ce beau génie.

Louis XIV, quoiqu'il ne connût pas le livre de *Télémaque,* que Fénelon s'était bien gardé de publier, commençait à se défier de lui. Il lui donna, en 1695, l'archevêché de

Cambrai, ce qui lui assurait une grande situation dans l'Église de France, mais ce qui l'éloignait de la cour et du duc de Bourgogne pendant la plus grande partie de l'année. A la suite d'une conversation politique qu'ils eurent ensemble, le roi dit de Fénelon que c'était le plus bel esprit, mais le plus chimérique de son royaume.

Ce ne fut pourtant point la politique, mais la religion, qui fut la cause directe de la disgrâce de Fénelon et de la lutte avec Bossuet qui amena cette disgrâce. Fénelon aspirait à la réforme morale des âmes aussi bien qu'à la réforme des institutions sociales. Il voulait cette réforme morale par la *voie large,* et non par la *voie étroite;* par la voie du sentiment et de l'amour de Dieu, et non par la voie de la crainte de Dieu et de la lutte violente contre la nature humaine, comme faisaient les jansénistes, et, avec eux, Bossuet.

Beaucoup d'âmes élevées et tendres, également rebutées par la dévotion tout extérieure des jésuites et par la dure doctrine janséniste, avaient les mêmes tendances que Fénelon. Les femmes ont toujours joué un grand rôle dans les mouvements religieux. Les jansénistes avaient eu la mère Angélique, la célèbre abbesse de Port-Royal. Les partisans du *pur amour,* ainsi qu'on nomma la doctrine à laquelle s'attacha Fénelon, eurent Mme Guyon.

C'était une veuve qui, dans tout l'éclat de sa beauté, avait quitté fortune et famille pour vivre tout entière en Dieu, mais en restant libre et en se gardant bien de se soumettre à une discipline de couvent. Après avoir, durant plusieurs années, propagé les maximes du *pur amour divin* dans les provinces voisines des Alpes, elle vint à Paris, et rencontra Fénelon. Elle avait un si haut génie, que, dans les rapports qu'ils eurent ensemble, ce fut elle qui domina. Elle poussa Fénelon plus avant dans une route hardie et sublime, mais périlleuse. La piété, telle qu'elle l'enseignait, était une très-grande et noble chose; elle élevait l'âme par le sentiment continu de la présence de Dieu en tout, au lieu de la ravaler par des pratiques minutieuses et puériles, et elle mettait cette élévation à la portée des plus simples. Mais elle excitait l'âme à s'absorber et à se perdre, pour ainsi dire, en Dieu, au lieu de conserver son activité en la mettant en accord avec Dieu. Elle faisait donc sortir l'homme de l'action pour l'immobiliser dans la contemplation.

Bossuet était l'ennemi de ces doctrines mystiques, comme on les appelle, qui, absorbant l'âme en Dieu, l'affranchissent des autorités humaines. Il se déclara contre Mme Guyon, et, comme elle ne cédait pas, il obtint du roi qu'elle fût emprisonnée à Vincennes (1695-1696).

Fénelon soutint la doctrine de Mme Guyon et la sienne par un livre intitulé les *Maximes des saints,* presque en même temps que Bossuet publiait un livre en sens contraire. Bossuet dénonça l'ouvrage de Fénelon au roi; Mme de Maintenon abandonna Fénelon, et Louis XIV le renvoya dans son diocèse de Cambrai, avec défense d'en sortir (août 1697). Le roi, excité par Bossuet, pressa le pape Innocent XII de condamner le livre de Fénelon. Le pape était, au fond, mieux disposé pour Fénelon que pour Bossuet, à qui l'on ne pardonnait pas, à Rome, la déclaration de 1682; Innocent XII différa tant qu'il put. Bossuet alla jusqu'à faire déclarer par le roi que, s'il n'obtenait du pape un jugement net et précis sur un livre *reconnu mauvais* et qui mettait le feu dans son royaume, il saurait ce qu'il aurait à faire. La passion entraînait Bossuet à s'attribuer en quelque sorte l'infaillibilité qu'il refusait au pape. Le pape céda enfin, et condamna le livre des *Maximes des saints* (mars 1699).

Fénelon, qui s'était jusque-là brillamment défendu, ne renonça pas à ses sentiments, mais cessa de les soutenir, pour ne pas troubler la paix de l'Église, et se soumit à l'arrêt du pape. Sa disgrâce politique ne cessa point.

La publication du *Télémaque*, faite, sans son consentement, à l'étranger, lui aliéna sans retour Louis XIV, mais lui gagna l'opinion générale en France et en Europe, et les vertus évangéliques qu'il montra dans l'administration de son diocèse, où il fut le modèle des évêques, portèrent au comble sa popularité; on rêvait de le voir un jour revenir triomphant à la cour comme premier ministre sous son élève devenu roi.



Bayle.

Ce n'était point une jalousie indigne de lui contre un rival de gloire et d'influence, c'étaient les convictions de toute sa vie qui avaient porté Bossuet à persécuter ses adversaires catholiques de même que les protestants. Il sortit de ces luttes acharnées, et se releva de ces tristes violences pour couronner sa carrière par un ouvrage intitulé : *les Élévations à Dieu sur les mystères de la religion chrétienne*, et qui est un des plus beaux livres religieux écrits dans l'Église catholique depuis les anciens Pères. Il y a là une explication du dogme de la Trinité qui est de la plus haute philosophie.

Le génie de Bossuet se maintint donc dans toute sa force jusqu'à sa dernière heure; mais, jusqu'à la dernière heure aussi, son âme fut agitée par des combats toujours renouvelés. Après le protestantisme, le panthéisme, le mysticisme, la doctrine de la souveraineté du peuple, après tant d'adversaires religieux et politiques qui soutenaient des doctrines contraires aux siennes, il en paraissait un nouveau qui ébranlait toutes les doctrines ; c'était le doute, le scepticisme. Un littérateur protestant français du midi, Pierre Bayle, s'était réfugié en Hollande, tandis que son frère périssait de langueur et de misère au fond d'un cachot où l'avait jeté le gouvernement de Louis XIV, comme pasteur réformé ayant résisté à la révocation de l'Édit de Nantes. Bayle vengea son frère en publiant un pamphlet sous ce titre significatif : *Ce que c'est que la France sous le règne de Louis le Grand.* Il écrivit une réfutation de tous les théologiens qui, depuis saint Augustin, avaient admis le principe de persécution (1686-1687). Il avança que la société devrait protéger également toutes les religions; mais, en même temps, il les ébranla toutes, en représentant leurs bases à toutes comme plus ou moins douteuses, afin d'établir que l'homme n'avait pas le droit de persécuter son semblable pour des choses incertaines. Pour échapper au fanatisme, il proclama le doute, le scepticisme. C'est là l'idée qui remplit l'immense ouvrage auquel Bayle employa le reste de sa vie, le *Dictionnaire historique et critique* (1694-1706). Il y promène le doute parmi toutes les matières de la philosophie comme de la théologie, ne se rattachant plus qu'à la morale, mais sans que la morale elle-même ait chez lui une base bien assurée.

Le *Dictionnaire historique et critique* eut un succès immense. Voilà où avaient mené les doctrines d'autorité absolue et de persé-

cution religieuse. La fin de Bossuet fut triste. Il vit que son œuvre croulait de toutes parts, et mourut en prévoyant le règne de l'indifférence en matière de religion (1704).

Les idées sur lesquelles s'était appuyé le gouvernement de Louis XIV perdaient de plus en plus leur empire sur les esprits ; mais l'état matériel du pays était plus alarmant encore que l'état des esprits : là, le danger n'était pas dans l'avenir ; le mal était actuel, profond et terrible. La situation économique du royaume était si évidemment mauvaise et la détresse publique si grande, qu'aussitôt après la paix, une enquête générale fut ordonnée par le roi, et des mémoires demandés à tous les intendants sur les provinces qu'ils administraient. Il résulte de ces mémoires que la population avait diminué considérablement depuis la mort de Colbert. La France, vers l'année 1700, n'avait plus guère que dix-neuf millions d'âmes. La population des provinces frontières était très-faible ; l'Alsace, tant foulée par les armées, n'avait pas deux cent cinquante mille habitants.

Les ponts, les chaussées, les chemins, étaient presque partout dégradés. La pêche et la marine marchande étaient ruinées en Normandie et à Dunkerque par l'aggravation et la complication des droits, et par les nouvelles compagnies privilégiées. Les pays frontières avaient été écrasés par les contributions, les logements militaires, les réquisitions, qui avaient presque absorbé le revenu. Dans la généralité (province financière) d'Alençon, les villes étaient presque abandonnées. Les propriétaires n'étaient plus en état d'entretenir ni de réparer leurs maisons. Dans la généralité de Rouen, sur sept cent mille habitants, il n'y en avait pas cinquante mille qui couchassent autrement que sur la paille. Le grand commerce de toiles que faisait autrefois la Bretagne avec l'Angleterre était tombé par les gros droits sur les marchandises anglaises et hollandaises et par la guerre. La papeterie était ruinée en Angoumois par les gros droits. Les droits avaient ruiné le commerce des vins dans les pays de la Loire. La Touraine avait perdu un tiers de ses laboureurs et moitié de son bétail. La soierie était ruinée à Tours, en partie, il est vrai, par le changement des modes et par l'introduction des toiles peintes



Louis XIV.

et des cotonnades de l'Inde. Tours était tombé de quatre-vingt mille âmes à trente-trois mille ; Troies, de plus de cinquante mille à vingt mille ; l'Anjou avait perdu le quart de ses habitants ; le Bourbonnais en avait perdu le cinquième ; le Périgord et la généralité de la Rochelle, près du tiers.

La Guyenne et le Languedoc n'étaient pas tout à fait aussi malheureux. La Gironde exportait encore cent mille tonneaux de vin par an ; cependant, le commerce se faisait en ma-

jeure partie par les marchands étrangers, surtout par les Hollandais, depuis qu'on avait supprimé les tarifs de Colbert, et Bordeaux était tombé à trente-quatre mille âmes. Toulouse, Nîmes et Montpellier, au contraire, étaient à peu près aussi peuplés qu'aujourd'hui. La manufacture des draps fins, établie par Colbert, se soutenait très-bien en Languedoc et avait supplanté la draperie hollandaise dans le Levant. Dans le bas Languedoc, des bureaux de charité bien organisés avaient fait disparaître la mendicité. C'était à un jésuite qu'on devait l'invention de ces établissements.

Si la draperie prospérait, l'exportation de la soierie était ruinée en Languedoc par l'obligation imposée, depuis la mort de Colbert, aux soies languedociennes de passer par Lyon et d'y payer une surtaxe. Le commerce total du Languedoc roulait sur vingt-quatre millions par an, ce qui représenterait aujourd'hui sept ou huit fois autant; les impôts avaient monté à dix-huit millions pendant la guerre!

Lyon ne profitait guère du monopole qu'on lui avait donné sur l'exportation des soieries. Il n'avait plus soixante-dix mille habitants, et la soierie lyonnaise était tombée de dix-huit mille métiers à quatre mille.

Tandis que la plupart de nos cités se dépeuplaient, Paris s'encombrait d'une population relativement excessive; il dépassait sept cent mille âmes; mais l'Ile-de-France, la province qui entoure Paris, était une des plus désolées et des plus vides du royaume; elle avait perdu en moyenne le quart de ses habitants, et près de moitié dans les *élections* ou districts financiers de Mantes et d'Étampes. La faute en était surtout aux contributions indirectes; le droit sur le vin en gros avait été doublé en 1689.

Les mémoires des intendants avouaient que l'évasion d'une multitude de huguenots, la ruine de ceux qui restaient, avaient largement contribué à cette décadence du royaume. Dans toutes les provinces au nord de la Loire et dans quelques autres contrées maritimes, les deux tiers des huguenots étaient parvenus à quitter la France; presque tous les gros marchands de Rouen, de Caen, de Tours, étaient partis.

Le mal éclatait à tous les yeux; où pouvait être le remède? Des hommes dévoués au bien public cherchèrent ce remède avec un louable zèle. Dans plusieurs ouvrages, dont le premier, intitulé *le Détail de la France*, fut publié dès 1697, l'année de la paix, Bois-Guillebert, lieutenant général au bailliage de Rouen, s'efforça de se rendre compte des lois naturelles de l'économie politique, c'est-à-dire de la nature de la richesse sociale, et de la manière dont elle se forme, s'entretient et se répartit naturellement, si les gouvernements ne l'entravent par des lois arbitraires. Il établit des principes très-vrais, qu'on n'avait point clairement aperçus jusque-là; par exemple, que l'or et l'argent ne sont pas la vraie richesse, mais seulement le signe de la richesse, la richesse réelle étant les fruits de la terre et les produits de l'industrie. Le grand mal vient, dit-il, des entraves à la consommation, entraves qui sont la taille inégale et arbitraire, les aides (contributions indirectes) et les douanes. Consommation et revenu sont une seule et même chose, la consommation étant ce qui détermine la production à se renouveler et à s'accroître. La richesse d'un pays consiste à beaucoup produire et à beaucoup consommer. Toutes les classes sont solidaires, et la misère de l'agriculture, qui est la base de la société, entraîne la ruine du reste. Les intérêts sont solidaires, non-seulement entre les individus et entre les diverses classes d'un même peuple, mais entre les divers peuples. Les échanges du commerce doivent être profitables aux deux parties, dans l'intérêt commun, et chaque peuple a intérêt à ce que ses voisins soient riches. Il faut partout liberté de produire et liberté de vendre et d'acheter.

C'est d'après les principes posés par Bois-Guillebert que s'est développée, depuis, la science de l'économie politique. Mais Bois-Guillebert réussit mieux à établir les principes qu'à en tirer les conséquences. Il proposa de supprimer les contributions indirectes et d'augmenter la taille en compensation. Il entendait qu'on la débarrassât des abus énormes de la répartition et de la perception; mais il n'osait pas demander qu'on la fît payer aux nobles et aux prêtres; ce n'était donc là qu'une demi-réforme.

Un homme qui n'avait pas poussé les vues générales et systématiques aussi loin que Bois-Guillebert, mais qui avait bien plus de vues pratiques et qui connaissait bien mieux les faits, l'illustre Vauban, poursuivait, à lui seul, depuis vingt ans, dans toute la France, une enquête pareille à celle que le roi avait demandée à tous les intendants réunis. Les résultats en étaient bien tristes. « Près de la dixième partie du peuple », écrivait-il, « est réduite à mendier : des neuf autres parties, cinq ne diffèrent guère de celle-là; trois sont fort malaisées; la dixième ne compte pas plus de cent mille familles, dont il n'y a pas dix mille fort à leur aise. » Il reconnut que, dans la situation extrême où l'on était, les réformes à la façon de Colbert ne suffiraient plus; qu'il fallait une révolution dans le système des impôts. Bois-Guillebert avait reconnu les lois générales de la richesse publique, mais non pas la loi spéciale de l'impôt, non pas le vrai principe d'après lequel doivent être établies les contributions publiques. Vauban posa ce principe : c'est que chacun doit contribuer aux besoins de l'État en proportion, non pas de ses propres besoins, mais de ses facultés. L'impôt, dit-il, doit être assis et sur le revenu foncier et sur les fruits de l'industrie. Tout privilége qui exempte de l'impôt est injuste. Toute exemption doit disparaître.

Et il conclut à la fois à l'abolition des priviléges du clergé et de la noblesse en matière d'impôts, et à l'abolition des contributions indirectes. L'impôt direct et proportionnel sur les revenus et les fruits du travail devait être la principale ressource de l'État.

Au projet pour la réforme de l'impôt, Vauban joignit un autre projet pour la réforme de l'armée, où les abus n'étaient pas moindres que dans les finances.

Comme les armées étaient devenues énormes et que la solde n'avait pas augmenté, tandis que tout augmentait de prix, on avait maintenant grand'peine à trouver assez de soldats, et, les enrôlements volontaires ne suffisant plus, on enrôlait les jeunes gens par toutes sortes de violences et de fraudes. Il y avait dans Paris des maisons où l'on attirait les jeunes gens et où on les retenait par force jusqu'à ce qu'on les expédiât au régiment. On appelait ces maisons des *fours*. Cela causait des désertions sans nombre. Vauban proposa un dénombrement de la population et un tirage au sort à peu près pareil à la conscription actuelle; charge bien lourde, sans doute, mais qui, du moins, n'est pas arbitraire.

Le gouvernement emprunta aux projets de Vauban quelques détails, appliqua le tirage au sort non point à l'armée, mais à la milice, réserve mal organisée, et que Vauban eût voulu abolir. On adopta, sur la proposition de Vauban, pour toute l'infanterie, la baïonnette adaptée au canon du fusil, de façon à ce que le fusil devînt à la fois arme de tir et arme blanche; armement qui rendit l'infanterie moderne supérieure même aux anciennes légions romaines. Mais, en acceptant de Vauban ce progrès purement militaire, on écarta ses grands desseins de salut public. Louis XIV ne voulut pas entreprendre une révolution à soixante ans. Vauban ne fut pas écouté, et Racine, qui n'était pas seulement un grand poete, mais un homme de cœur, douloureusement préoccupé des maux de son pays, fut disgracié pour avoir écrit des observations sur la misère publique. C'était

Mme de Maintenon elle-même qui lui avait demandé de rédiger ce mémoire ; puis elle l'abandonna, comme elle avait abandonné Fénelon. Racine aimait le roi, qui l'avait admis depuis longues années dans sa familiarité, et ne put supporter la perte de ses illusions ; il en mourut de chagrin (1699).

Le roi ne consentit à aucun changement sérieux. Le contrôleur général Pontchartrain fit, après la paix, quelques bonnes opérations de finances. Il emprunta, à des conditions modérées, pour rembourser les emprunts faits à des conditions onéreuses pendant la guerre ; mais les charges publiques restèrent toutefois accrues de vingt millions par an depuis la mort de Colbert, tandis que les ressources avaient fort baissé. La dette publique de la France était d'environ un milliard, sept à huit milliards d'aujourd'hui, presque le double de ce qu'étaient alors les dettes de l'Angleterre et de la Hollande réunies.

Le plus raisonnable des impôts était le plus récent, la capitation, parce que tout le monde le payait. Ce fut précisément le seul qu'on supprima à la paix, ainsi qu'on l'avait promis aux privilégiés, pour apaiser leur mécontentement de cette atteinte portée à leurs priviléges. On se remit aux expédients, afin de suppléer à l'insuffisance des impôts ordinaires.

Pontchartrain, homme intelligent, voyait bien qu'on allait au précipice. Il saisit l'occasion de se faire nommer chancelier pour quitter le ministère des finances (septembre 1699). Le roi donna le contrôle général à un intendant des finances nommé Chamillart, homme honnête, rangé, mais borné, qui avait gagné la faveur de Mme de Maintenon par sa dévotion et son zèle pour la maison de Saint-Cyr, et la faveur du roi par son talent au jeu de billard. Il était propre à faire un intendant de bonne maison, et non un ministre. Le roi baissait, et n'avait plus ce coup d'œil sûr d'autrefois qui jugeait et choisissait si bien les hommes.

Chamillart débuta par des sottises qui apportèrent de nouvelles entraves au commerce. Cependant l'établissement d'un conseil de commerce, où l'on introduisit un certain nombre de négociants, parut un moment mettre les choses en meilleure voie. La défense de saisir les bestiaux pour le paiement des impôts fut renouvelée. On vit reparaître quelques progrès commerciaux et industriels. Mais il survint bientôt de grands événements politiques qui arrêtèrent ces progrès.

En même temps que la situation économique du pays, le gouvernement avait été obligé d'examiner la situation religieuse, la grande affaire des protestants. Le roi fut forcé de s'avouer que l'œuvre de la Révocation était manquée. Les « nouveaux convertis », ainsi qu'on nommait officiellement les huguenots, restaient presque tous « hérétiques » comme auparavant. Les uns se présentaient à l'église pour les principaux actes de la vie civile, puis n'y revenaient plus ; les autres ne s'y présentaient pas même pour ces actes, et se mariaient, baptisaient leurs enfants, enterraient leurs morts en secret.

Le roi mit en délibération dans son conseil l'affaire des protestants. Pontchartrain insinua la tolérance. L'archevêque de Paris, Noailles, se déclara en faveur de la tolérance, et pria le roi de demander avis par écrit à tous les évêques. Noailles espérait que la terrible expérience qu'on venait de faire aurait amené ses confrères aux mêmes sentiments que lui. Il n'en fut rien. La majorité des évêques se prononça pour le maintien de la persécution. « On a employé la force à leur ôter leur religion, et, maintenant qu'ils n'en ont plus aucune, n'est-il pas devenu nécessaire de leur en donner une par force ? »

Ce fut ainsi qu'un des évêques résuma l'opinion du plus grand nombre

Le gouvernement flotta dans une espèce de milieu entre l'archevêque de Paris et la majorité des évêques. Bossuet lui-même, qui vivait encore à cette époque, sans abandonner le principe de contrainte en matière de religion, et tout en persécutant lui-même les protestants dans son diocèse, refusait d'admettre, avec une partie de ses confrères, qu'on fît communier les gens par force.

Un édit royal fut publié le 13 décembre 1698, en termes équivoques et ambigus, et qui n'accordaient pas nettement un état civil particulier aux protestants, mais qui n'enjoignaient plus de les contraindre. Les grandes violences cessèrent, mais non les vexations des intendants. La paix ne rentra pas dans les esprits, ni l'ordre et la sécurité dans l'état des personnes.

En résumé, le dix-septième siècle finissait mal pour la France, atteinte d'un grand affaiblissement moral et matériel, au moment où elle allait avoir sur les bras les plus grandes affaires qu'elle eût jamais eues, et où allait se renouveler, avec des proportions plus vastes encore, cette guerre générale dans laquelle la paix de Ryswick n'avait été qu'une courte trêve.

CHAPITRE V

LOUIS XIV (FIN). — GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

(1700-1715.)

La paix de Ryswick ne fut qu'une trêve pendant laquelle la France et l'Autriche se préparèrent à une nouvelle lutte pour se disputer la succession d'Espagne. La diplomatie de Louis XIV et celle de l'empereur Léopold étaient partout aux prises. Louis XIV essaya deux échecs importants. Il avait essayé de faire élire roi de Pologne un Français, le prince de Conti, après la mort de l'illustre Sobieski. Conti eut la majorité; mais la minorité appela les étrangers à son aide, et, soutenue par les Autrichiens, les Russes et les Saxons, elle parvint à établir sur le trône l'électeur Auguste de Saxe. Les jésuites s'étaient alliés aux Russes contre le candidat français (1697).



Charles II.

L'autre échec de Louis XIV fut de ne pouvoir empêcher la Turquie de faire une trêve de vingt-cinq ans avec l'empereur, qui garda la Transylvanie et la basse Hongrie enlevées aux Turcs (1699).

Louis XIV travaillait à se dédommager en Espagne de ces mésaventures lointaines. La lutte diplomatique était très-vive au delà des Pyrénées. Il y avait trois prétendants à l'héritage du roi d'Espagne Charles II : le dauphin de France, fils de la sœur aînée de Charles II; le fils de l'électeur de Bavière,

petit-fils de la sœur cadette; l'empereur, fils d'une tante de Charles II. L'empereur, pensant que l'Europe ne laisserait pas réunir l'Empire et l'Espagne, réclamait l'héritage, non pour lui, ni pour son fils aîné, mais pour son second fils.

Le roi d'Espagne était incapable de se décider par lui-même, et l'opinion de la nation espagnole flottait entre la France et l'Autriche. Les Espagnols n'avaient d'autre idée que de trouver un roi assez fort pour conserver en son entier l'immense monarchie d'Espagne, détraquée de toutes parts. Tandis que la reine, femme de Charles II, princesse allemande, s'efforçait de faire signer à son mari un testament en faveur de l'archiduc Charles, second fils de l'empereur, de grands personnages faisaient des avances secrètes à l'ambassadeur de France, afin d'avoir un prince français qui maintînt l'intégrité de la monarchie espagnole.

Ce n'était pas la pensée de Louis XIV; il ne croyait pas que l'Europe lui permît de prendre toute la succession pour un des siens. Il ne visait qu'à un partage, et il chercha à s'entendre à cet égard avec l'Angleterre et la Hollande, c'est-à-dire avec Guillaume III, qui représentait à la fois ces deux grandes puissances maritimes. Guillaume accueillit les ouvertures de Louis. Un traité secret fut conclu à la Haie (11 octobre 1698). Le dauphin devait avoir Naples, la Sicile, les places espagnoles de la côte de Toscane et celle des provinces basques qui touche à notre frontière, le Guipuscoa; l'archiduc Charles devait être duc de Milan, et le prince de Bavière, roi d'Espagne et de l'Amérique espagnole, et souverain de Belgique. Guillaume n'était pas sincère, et il espérait que l'empereur et les princes italiens empêcheraient la prise de possession de Naples par la France.

Le traité de partage fut anéanti par la mort du petit prince de Bavière (8 février 1699). On soupçonna l'Autriche de l'avoir empoisonné. Un second traité fut signé entre Louis et Guillaume (mars 1700). Louis XIV consentit à ce que l'Espagne, l'Amérique, et même la Belgique, fussent données à l'archiduc Charles, moyennant que la France eût la Lorraine, avec Naples et la Sicile, le duc de Lorraine devenant duc de Milan.

Guillaume III visait à faire accepter à Louis XIV les États de Savoie en échange de Naples et de la Sicile, et il avait raison; c'était l'intérêt de tout le monde. Louis eut grand tort de ne pas entrer dans cette vue.

L'empereur refusa d'adhérer au second traité de partage, qui lui était si avantageux.

Les conseillers du roi d'Espagne pressèrent Charles II de tester en faveur d'un des petits-fils de Louis XIV, pour faire renoncer Louis au partage. Le roi d'Espagne consulta le pape.

Le pape Innocent XII approuva le projet de testament, pourvu que les deux couronnes de France et d'Espagne ne pussent être réunies. Charles II signa le testament le 1er octobre 1700. Il déclara pour son héritier son parent le plus proche après ceux qui étaient destinés à monter sur le trône de France, c'est-à-dire le duc d'Anjou, second fils du dauphin, avec interdiction d'aliéner aucune partie de la monarchie.

Charles II mourut un mois après (1er novembre 1700).

A la première nouvelle de cette mort si longtemps attendue, Louis XIV résolut d'abord de maintenir le traité de partage; puis il hésita, et rouvrit la délibération avec son fils et ses principaux conseillers. Il se décida à accepter le testament, d'après la conviction que l'Angleterre et la Hollande ne soutiendraient pas le traité de partage.

Elles l'eussent soutenu, si Louis eût accepté les États de Savoie en échange de Naples et de la Sicile, et l'on eût pu quelque jour, en gardant la Savoie et Nice, échanger le Piémont, dans quelque transaction européenne, contre

Mons, Namur et Luxembourg. Ce fut un immense malheur que Louis ne se fût pas entendu jusqu'au bout avec Guillaume.

Le duc d'Anjou fut déclaré roi d'Espagne à Versailles, sous le nom de Philippe V (16 novembre), et proclamé à Madrid (24 novembre). La Belgique, Milan, Naples, toutes les possessions espagnoles, reconnurent Philippe V. Louis XIV conserva à Philippe V ses droits de successibilité en France, faute très-grave vis-à-vis de l'Europe, qui ne pouvait en aucun cas admettre la réunion des couronnes de France et d'Espagne.

C'est alors que Louis XIV prononça, dit-on, ce mot resté fameux : « *Il n'y a plus de Pyrénées.* » C'est-à-dire : la longue lutte de la France et de l'Espagne est finie ; elles redeviennent sœurs désormais.

Le dix-huitième siècle commença ainsi dans une grande prospérité apparente pour Louis XIV et la maison royale de France; mais les gens sensés ne s'y fiaient pas. Ils voyaient bien que l'Europe n'admettrait pas la réunion de la monarchie espagnole à la France dans les mains des Bourbons, et qu'une nouvelle coalition ne tarderait pas à se former pour enlever à Louis XIV et aux siens ce grand héritage d'Espagne. L'empereur s'y préparait en faisant de son mieux pour s'assurer les princes allemands. Il avait gagné le duc de Hanovre, chef de la maison de Brunswick, en créant en sa faveur un huitième électorat. Il gagna Frédéric de Brandebourg, successeur de cet électeur de Brandebourg qu'on avait surnommé le Grand électeur, en changeant son électorat en royaume. L'électeur Frédéric de Brandebourg fut proclamé roi de Prusse, le 15 janvier 1701, sous le nom de Frédéric Ier. L'Autriche créa ainsi ce royaume de Prusse qui devait un jour la chasser de l'Allemagne.

Guillaume III n'était pas prêt, et, pour gagner du temps, laissa espérer la paix à Louis XIV; puis il se hâta de traiter avec le Danemark et les princes allemands, afin d'obtenir d'eux des troupes à la solde de l'Angleterre et de la Hollande. Guillaume ne comptait plus pouvoir maintenir le traité de partage tel qu'il était, mais visait à enlever à la maison de Bourbon la Belgique et l'Italie, et à empêcher que les Français obtinssent des priviléges commerciaux dans l'Amérique espagnole. On devait finir par là, après douze ans de calamités ; mais on ne pouvait plus commencer par là. Louis XIV était maintenant engagé d'honneur à une entreprise impossible, le maintien de la monarchie espagnole dans son intégrité.

Le débat s'engagea d'abord entre la France et la Hollande. A la première nouvelle de l'acceptation du testament de Charles II par le roi de France, les États Généraux de Hollande prièrent Louis XIV de se rappeler les engagements qu'il avait contractés avec eux pour la paix de l'Europe, et de faire donner à l'empereur « quelque satisfaction juste et raisonnable. » Le roi répondit que c'était l'empereur qui avait refusé le traité de partage, et qu'il était trop tard.

Et, par la connivence des gouverneurs espagnols, il fit brusquement introduire des troupes françaises dans toutes celles des places belges où les Hollandais tenaient garnison en vertu de leur alliance défensive avec l'Espagne. On mit dehors les garnisons hollandaises sans leur faire de mal (février 1701).

Les Hollandais, tout en continuant de négocier avec Louis XIV, requirent le secours de l'Angleterre. Le Parlement anglais accéda à la politique guerrière de Guillaume III, à condition que Guillaume consentît à de nouvelles limitations du pouvoir royal. Désormais, les ministres durent signer les résolutions royales qu'ils auraient approuvées, ce qui rendait impossible au roi d'agir en dehors d'un ministère responsable devant le Parlement. Les personnes ayant office salarié ou pension de la couronne furent dorénavant exclues du Parlement (février-mars 1701).



Le duc d'Anjou déclaré roi d'Espagne.

Le parlement accorda hommes et argent à Guillaume III; néanmoins, l'Angleterre et la Hollande ne furent pas en mesure d'agir cette année-là, et les États Généraux, puis le roi d'Angleterre, reconnurent même Philippe V comme roi d'Espagne, afin de détourner Louis XIV de prendre l'offensive contre la Hollande. Reconnaître Philippe V n'était pas s'interdire de demander la cession d'une partie de ses États. Louis XIV n'attaqua point.

Il fut attaqué d'abord par l'empereur seul. L'empereur Léopold entama la guerre dans la haute Italie. La plupart des gouvernements italiens restèrent neutres, plus ou moins sincèrement. Le duc de Modène s'engagea avec l'empereur; les ducs de Savoie et de Mantoue, avec la France. Louis XIV avait cru s'assurer le duc de Savoie, déjà beau-père du jeune duc de Bourgogne, en lui demandant sa seconde fille pour Philippe V, et en le nommant généralissime des armées de France et d'Espagne en Italie; mais le duc Victor-Amédée n'eût été solidement acquis que par quelque chose de plus solide, c'est-à-dire par la cession d'une partie du Milanais; on en eut bientôt la preuve.

L'empereur avait confiance, parce qu'il avait un grand général à sa disposition. C'était Eugène de Savoie, fils d'un prince d'une branche cadette de la maison de Savoie et d'une des nièces de Mazarin. Sa mère avait été une des compagnes d'enfance du roi; mais elle s'était fort déconsidérée par ses mauvaises mœurs, et avait été obligée de quitter la France pour éviter un procès criminel, lors d'une fameuse affaire d'empoisonnements où furent compromises beaucoup

de personnes notables, et à laquelle se rattache l'exécution si connue de la marquise de Brinvilliers.

Eugène ayant demandé à prendre du service en France, le roi n'avait pas même voulu lui donner le commandement d'une compagnie. Eugène était passé au service de l'Autriche. Il s'était couvert de gloire dans les guerres de Hongrie, était devenu général en chef, et avait remporté d'éclatantes victoires sur les Turcs. Maintenant, l'empereur l'envoyait en Italie avec une armée peu nombreuse, d'une trentaine de mille hommes, mais en le laissant maître absolu de ses mouvements, contrairement aux anciennes routines du gouvernement autrichien.

Les Français étaient supérieurs en nombre et avaient aussi un très-bon capitaine à leur tête, Catinat; mais il était vieilli et fatigué, avait les mains liées par les instructions qu'on lui envoyait de Versailles, et ces instructions ne venaient plus d'un Louvois, mais d'un Chamillart! Le roi avait réuni la guerre aux finances sur les épaules de cet incapable ministre, déjà écrasé par ses fonctions de contrôleur général.

Les Vénitiens, qui n'avaient plus leur ferme politique d'autrefois, tout en se déclarant neutres, laissèrent la route de l'Adige ouverte sur leur territoire aux deux parties belligérantes. Il était évident, dès lors, que les Autrichiens descendraient du Tyrol par l'Adige pour attaquer le Milanais. Catinat proposa au roi de prévenir l'ennemi en allant occuper les passages des montagnes qui débouchent du Tyrol allemand dans le Trentin ou Tyrol italien. Le roi ne voulut pas qu'on prît ainsi l'offensive contre l'Autriche, modération aussi inopportune que l'avaient été, dans d'autres temps, les violences de Louis XIV.

Le prince Eugène put, de la sorte, déboucher à son aise dans le Trentin, et de là, par les montagnes qui séparent le Trentin des provinces vénitiennes de Vicence et de Vérone, il parvint à descendre dans les plaines du bas Adige. Le duc de Savoie, en venant prendre le commandement en chef, ne fit qu'entraver Catinat, et Eugène réussit à franchir l'Adige, puis le Mincio, puis à atteindre la rive gauche de l'Oglio, frontière du Milanais (mai-août.)

Louis XIV s'en prit à Catinat, le révoqua du commandement, et le remplaça par son vieux favori Villeroi, qui s'était montré aussi nul que présomptueux dans la seule campagne où il eût encore commandé en chef, en 1695.



Eugène de Savoie.

Villeroi débuta par attaquer Eugène, fortement retranché à Chiari, près de l'Oglio, et par se faire repousser avec perte (1er septembre). Catinat, redescendu, sans se plaindre, du premier rang au second dans l'armée, avait risqué dix fois sa vie pour soutenir cette téméraire attaque qu'il avait déconseillée. On se tint ensuite assez longtemps en échec. Eugène, trop inférieur en nombre, ne put

pénétrer dans le Milanais; mais on ne put le chasser du territoire vénitien ni du Modenais. Les Vénitiens connivaient avec lui par une peur mal entendue de la puissance franco-espagnole.

Le 7 septembre, un traité secret avait été signé à la Haie entre les représentants de l'empereur, de l'Angleterre et de la Hollande. On s'y engageait aux plus grands efforts pour conquérir la Belgique, le Milanais, Naples et les îles de la Méditerranée. L'empereur consentait que l'Angleterre et la Hollande prissent tout ce qu'elles pourraient dans l'Amérique espagnole. On ne devait pas traiter sans avoir pris des mesures pour empêcher que la France et l'Espagne fussent jamais réunies sous un même roi, et que jamais les Français pussent exercer le commerce dans l'Amérique espagnole. L'empereur avait dû subir la volonté de ses alliés.

La guerre générale n'était pourtant pas encore absolument certaine. Guillaume III était atteint d'une maladie de poitrine qui faisait des progrès rapides, et il n'était pas sûr qu'après sa mort l'Angleterre et la Hollande n'hésitassent devant les immenses sacrifices de la guerre, si Louis XIV offrait des conditions raisonnables. Louis avait pu déjà reconnaître que l'Espagne ne ferait à peu près rien pour la défense de ses possessions étrangères, et que tout le fardeau retomberait sur la France.

Sur ces entrefaites, Jacques II, le roi détrôné d'Angleterre, mourut à Saint-Germain. Louis XIV, à la prière de l'ex-reine, femme de Jacques II, secondée par M[me] de Maintenon, reconnut le titre de roi d'Angleterre au jeune Jacques III, fils de Jacques II (10 septembre).

Louis XIV eut beau protester qu'il n'entendait point, par là, « troubler le roi Guillaume III dans la possession de ses États »; Guillaume rappela de France son ambassadeur, et toute l'Angleterre montra un extrême courroux de ce que le roi de France « osait faire à la nation anglaise l'affront de prétendre lui imposer un roi. » La Chambre des communes vota à l'unanimité cinquante mille soldats et trente-cinq mille matelots, outre les subsides pour les auxiliaires étrangers. Les deux chambres déclarèrent hors la loi le prétendu roi Jacques III. L'empereur promit de solder quatre-vingt-dix mille combattants; la Hollande, cent deux mille.

Tout était préparé selon les vœux de Guillaume III; mais il ne vit pas le succès de ses plans. Le 4 mars 1702, il fit une chute de cheval qui précipita sa fin; il mourut quinze jours après, à cinquante et un ans, après s'être assuré un successeur aussi redoutable que lui dans les négociations et plus redoutable dans la guerre. C'était John Churchill, comte de Marlborough, qui devint, pour quelques années, le vrai roi d'Angleterre sous le nom de la reine Anne Stuart. Anne était la sœur de la reine Marie, femme de Guillaume III, morte avant lui; protestante comme sa sœur, elle avait été désignée par le Parlement comme héritière de Guillaume et de Marie. C'était une personne de peu de capacité et entièrement gouvernée par la femme de Marlborough. Marlborough mena la guerre comme général en chef des troupes anglaises, et la politique comme plénipotentiaire d'Angleterre auprès des États Généraux de Hollande.

Le parti républicain reprit pleine possession du gouvernement de la Hollande; mais Louis XIV n'y gagna rien. Le stathoudérat étant aboli, la principale influence passa au grand pensionnaire de Hollande, Daniel Heinsius, investi de cette charge qu'avait autrefois occupée Jean de Witt; il avait dans les affaires étrangères les mêmes vues que Guillaume III, et s'entendit parfaitement avec Marlborough.

La politique de Louis XIV eut aussi le dessous en Allemagne. La plupart des cercles et des princes allemands s'unirent à l'empereur. La France n'eut guère pour elle

que l'électeur de Bavière et son frère l'électeur de Cologne. Celui-ci était ce même Clément de Bavière dont Louis XIV avait si vivement combattu l'élection à l'archevêché de Cologne, et à l'occasion duquel la France avait engagé contre l'Europe la Guerre de la ligue d'Augsbourg. Ce sont là de ces singuliers retours comme on en voit souvent dans la politique.

La lutte avait recommencé en Italie, en plein hiver, par un grand coup de main du prince Eugène. Dans la nuit du 1er février 1702, il avait surpris Crémone, quartier général des Français, et fait prisonnier le général en chef Villeroi. Mais les troupes françaises se rallièrent, repoussèrent l'ennemi, et Eugène fut obligé d'évacuer Crémone, emmenant Villeroi prisonnier. Il rendait grand service à l'armée française en la débarrassant de son général.

Louis XIV envoya le duc de Vendôme prendre la place de Villeroi avec de puissants renforts. Cet arrière-petit-fils d'Henri IV, qui avait si vigoureusement mené la conquête de Barcelone à la fin de la guerre précédente, reprit l'offensive contre Eugène avec beaucoup de talent et d'énergie, le repoussa jusqu'au Mincio, et s'empara du duché de Modène. Mais l'arrivée de Philippe V au camp, avec une poignée de soldats espagnols, devint pour Vendôme une gêne bien plus qu'une assistance, et le soin de la personne du roi d'Espagne ralentit les mouvements du général français.

Eugène s'était porté sur la rive méridionale du Pô. Philippe V et Vendôme allèrent enfin l'y chercher. Il y eut, le 15 août, près de Luzzara, une bataille indécise. Mais toutes les forces des Français et de leurs alliés n'avaient pas été engagées. Vendôme voulait qu'on massât tout ce qu'on avait de troupes, et qu'on cernât Eugène dans son camp. Philippe V, sur l'avis de la majorité du conseil de guerre, préféra employer une partie de l'armée à faire le siége de petites places. Il en résulta qu'on ne réussit point à déloger Eugène des fortes positions où il s'était établi. Philippe V repartit pour l'Espagne, et Vendôme, par de savantes manœuvres, parvint enfin, pendant l'hiver, à rejeter Eugène au delà du Mincio, mais sans qu'il y eût de journée décisive.

Les entreprises des puissances maritimes contre l'Espagne avaient rappelé Philippe V dans son royaume. La Hollande et l'Angleterre avaient déclaré la guerre à la France et à l'Espagne (8-14 mai); elles lancèrent contre Cadix une flotte de soixante-dix vaisseaux avec des troupes de débarquement: l'attaque échoua par la résistance de la population, secondée par quelques galères françaises; mais les coalisés furent plus heureux ailleurs. Pendant l'attaque de Cadix, les galions qui apportaient l'or du Mexique étaient arrivés sur les côtes d'Espagne, sous l'escorte de quinze vaisseaux français. On ne pouvait les mener à Cadix. Le conseil de Castille ne permit pas qu'on les conduisît en France, et obligea l'amiral français de les faire entrer dans la baie de Vigo en Galice. A cette nouvelle, la flotte ennemie fit voile pour Vigo, et força l'entrée de la baie. L'amiral français fut réduit à brûler ou à faire échouer lui-même dix de ses vaisseaux; les cinq autres furent pris, et tous les galions du Mexique pris, brûlés ou coulés, avec des marchandises d'une valeur immense. Quarante-cinq millions d'or et d'argent avaient été débarqués à temps (22 octobre).

C'était au conseil de Castille que nous devions cette seconde journée de la Hougue. La France était beaucoup plus faible avec l'Espagne que seule.

Les alliés avaient entamé la campagne dans le nord en attaquant l'électorat de Cologne, où l'archevêque électeur tenait pour les Français, et le chapitre et la ville de Cologne pour l'empereur. Le jeune duc de Bourgogne, qui faisait ses premières armes, et le maréchal de Boufflers, que le roi lui avait



Les petits prophètes des Cévennes.

donné pour conseil, battirent un corps d'armée hollandais sous le canon de Nimègue (11 juin) et couvrirent le Brabant contre les alliés, mais ne purent les empêcher de prendre Keyserswert, dans l'électorat de Cologne, puis les places de la basse Meuse, puis Liége, où l'électeur de Cologne, qui était en même temps évêque de Liége, avait reçu garnison française. Louis XIV, voyant l'Alsace menacée, y avait envoyé une partie de l'armée de Belgique, et Boufflers s'était alors trouvé trop faible ponr empêcher les progrès du général en chef ennemi Marlborough sur la Meuse.

Un corps français avait occupé Trèves; mais cela ne compensait pas la perte de Liége.

C'étaient maintenant les ennemis qui étaient prêts les premiers partout, et qui avaient pour eux la célérité, le secret, la bonne discipline, les plans bien préparés et vivement exécutés. Le ministre Chamillart perdait la tête au milieu de si grandes affaires, ne savait pourvoir à rien, et le roi, autrefois si bien informé, ne savait plus l'état réel ni de ses troupes, ni de ses places, ni de son trésor.

En Alsace, une armée allemande, commandée par le prince Louis de Bade, avait bloqué Landau dès le mois d'avril, avant que Catinat, que Louis XIV lui opposait, eût aucuns moyens d'actions sous la main. Landau se défendit très-bravement et très-longtemps; mais Catinat, fort inférieur en nombre à l'ennemi, ne fut pas en état de secourir ce boulevard de l'Alsace, qui capitula le 9 septembre. C'était une conquête de Richelieu que nous reperdions.

Une bonne nouvelle parut compenser la

chute de Landau. L'électeur de Bavière, qui n'avait pas encore suivi l'exemple de son frère de Cologne, ni tenu ses engagements secrets avec la France, se déclara enfin, envahit la Souabe, et s'empara d'Ulm. Cela reportait la guerre au cœur de l'Allemagne. Un général très-actif et très-hardi, Villars, fut envoyé avec des renforts en Alsace, et chargé d'aller joindre l'électeur de Bavière outre-Rhin. Le prince de Bade accourut en face de Huningue pour empêcher les Français de déboucher dans le midi de la Souabe. Villars franchit le Rhin un peu plus bas, sur un pont de bateaux, et gagna sur le prince de Bade la bataille de Friedlingen (14 octobre).

L'électeur de Bavière, cependant, n'ayant pas marché vers le Rhin, comme il l'avait promis, Villars, en face d'ennemis bientôt renforcés, ne jugea pas possible de s'ouvrir le passage à travers les montagnes Noires afin d'aller joindre l'électeur, et se borna, pour cet hiver, à couvrir l'Alsace et la Lorraine.

On espérait, néanmoins, de grandes suites de la diversion opérée en Allemagne par l'électeur de Bavière; mais, d'autre part, les coalisés avaient aussi à se réjouir d'une diversion en France. La guerre civile avait éclaté en Languedoc. Les protestants, qui n'avaient tenté, pendant la Guerre de la ligue d'Augsbourg, que des mouvements promptement étouffés, se soulevèrent, en 1702, dans les Cévennes, avec bien plus de vigueur et de persévérance. L'insurrection avait été précédée par des incidents extraordinaires. L'enthousiasme religieux s'était emparé à tel point de ces montagnards, que des centaines de petits enfants se mirent à prophétiser, comme les anciens prophètes de la Bible, contre les persécuteurs des « enfants de Dieu. » Le pouvoir recommença les répressions sanglantes. Des assemblées réunies pour prier dans les lieux déserts des montagnes furent surprises et massacrées par les soldats. Les opprimés perdirent patience. Un archiprêtre, inspecteur des missions, s'était fait le tyran des Cévennes, y perpétuait les horreurs des dragonnades, et faisait de sa maison un cachot et un lieu de torture. Les montagnards le mirent à mort, et, après lui, plusieurs de ses principaux complices, et les collecteurs de l'impôt de la capitation. Ils placèrent à leur tête des *voyants*, c'est-à-dire des hommes qui passaient pour avoir le don de prophétie, parmi lesquels de tout



Marlborough.

jeunes gens; ils renversèrent les églises des Cévennes, exterminèrent ou chassèrent les prêtres, surprirent les châteaux et les villes, descendirent des montagnes dans la plaine de Nîmes, et battirent le lieutenant général de Languedoc (12 janvier 1703). Le roi fut obligé d'envoyer un maréchal de France, Montrevel, avec tout un corps d'armée, contre les *camisards*, ainsi qu'on nommait les insurgés, à cause des *camises* ou chemises blanches qu'ils mettaient par-dessus leurs habits pour se reconnaître dans leurs expéditions de nuit.

Montrevel défit les camisards, et leur offrit une amnistie. Ils ne l'acceptèrent pas. Montrevel, après la clémence, recourut à la terreur. Il fit périr dans les supplices nombre de huguenots, enleva, déporta, envoya aux galères des populations entières, pour les punir des secours qu'elles fournissaient aux camisards. La résistance n'en devint que plus indomptable. Les camisards, divisés en petites bandes, disparaissaient quand on croyait les saisir, et tombaient, comme un ouragan destructeur, là où on ne les attendait pas. La révolte ne s'étendait pas autant qu'on eût pu le craindre, mais on ne savait quand elle s'éteindrait.

Le résultat général de la campagne de 1702 était resté indécis. Au commencement de 1703, Louis XIV résolut de pousser vigoureusement l'offensive en Allemagne, de tâcher d'expulser les Autrichiens d'Italie, et de garder la défensive en Belgique. Les armées d'Allemagne et d'Italie étaient en bonnes mains avec Villars et Vendôme; mais le roi donna l'armée de Belgique à Villeroi, comme pour le récompenser de s'être laissé battre à Chiari et prendre à Crémone. Le roi s'entêtait à livrer les plus grands commandements à ce favori sans mérite, pendant qu'il laissait l'illustre Catinat finir dans la disgrâce et l'oubli.

Villeroi, qui eut près de cent vingt mille hommes sous ses ordres, eut en tête un des deux grands capitaines des alliés, Marlborough, avec cent mille soldats. Comme l'année précédente, les coalisés furent prêts les premiers, et commencèrent par prendre Bonn, la dernière place qui restât à l'électeur de Cologne (avril-mai 1703). Ils lancèrent ensuite sur Anvers un corps d'armée, qui fut prévenu et repoussé par le maréchal de Boufflers, que le roi avait eu du moins la bonne idée de donner pour second à Villeroi (fin juin). Marlborough eût voulu livrer une grande bataille sur la Meuse pour tâcher de pénétrer en France; les États Généraux de Hollande s'y opposèrent, et il dut se contenter de faire des siéges. Il prit Hui, Limbourg et Gueldre, et les Français et les Espagnols se trouvèrent ainsi exclus de tout le pays entre la moyenne Meuse et le Rhin. Le Brabant et la Flandre, jusque-là, n'étaient pas entamés.

Villeroi était de ces gens qui se vantent toujours et ne savent rien faire. Villars aussi se vantait beaucoup, mais faisait tout ce qu'il disait, et plus encore. Il avait trouvé moyen d'entrer en campagne dès le mois de février; il avait passé le Rhin à Huningue, surpris les quartiers d'hiver du prince de Bade, et assiégé et emporté Kehl (10 mars), assurant ainsi aux Français la faculté de déboucher à volonté par Strasbourg en Souabe. Pendant ce temps, l'électeur de Bavière avait battu les Autrichiens, qui avaient attaqué ses domaines, et s'était emparé de Ratisbonne, la ville où la diète germanique tenait communément ses assemblées. Louis XIV s'était assuré de la fidélité de l'électeur de Bavière en lui promettant secrètement, avec le consentement de Philippe V, la souveraineté de la Belgique, moins Luxembourg, Namur, Charleroi et Mons, qui devaient être cédés à la France.

Au mois d'avril, Villars, laissant sur le Rhin un corps d'armée pour tenir en échec le prince de Bade, força les passages des montagnes, descendit du bassin du Rhin dans celui du Danube, et opéra sa jonction avec l'électeur de Bavière (mai). Il fit adopter à l'électeur le plan hardi de marcher droit en Autriche, et de se porter, par Passau et Linz, sur Vienne. Aucune de ces places, la capitale comprise, n'était en défense; la Hongrie se soulevait de nouveau, et Villars se chargeait de faire face aux généraux autrichiens et à leurs alliés, qui étaient en Souabe, pendant que l'électeur attaquerait l'empereur. L'électeur pouvait avoir la gloire de dicter la paix dans Vienne.

Villars croyait déjà l'électeur sur la route

de Vienne, quand il apprit, avec stupéfaction, que ce prince avait changé d'avis et tournait contre le Tyrol, pays de montagnes, dont la possession ne peut décider de rien en Allemagne. L'électeur, léger et mobile, se laissait mener par des favoris et des favorites qui le vendaient à l'empereur. Villars dut se résigner à couvrir l'expédition de Tyrol au lieu de l'expédition de Vienne. L'attaque du Tyrol ne réussit pas ; l'électeur, repoussé de ce pays par les montagnards soulevés, ne s'entendit sur rien avec Villars, et laissa perdre les chances de réparer sa faute. Une fois, pourtant, Villars trouva moyen d'entraîner l'électeur, et de remporter avec lui une brillante victoire sur les Autrichiens, à Hochstedt (20 septembre) ; mais l'électeur n'adhéra point aux propositions que lui fit Villars pour mettre ce triomphe à profit, et Villars, convaincu de l'impossibilité d'aboutir à rien avec un pareil allié, pria le roi d'accepter sa démission.

Peu de jours avant la victoire de Hochstedt, le jeune duc de Bourgogne, avec les forces restées sur le Rhin, avait repris notre ancienne place forte de Brisach, dont Vauban avait dirigé le siége ; mais la conquête de Brisach et celle de Kehl étaient bien peu de chose auprès des grands résultats que la folie de l'électeur de Bavière nous avait fait manquer.

Louis XIV, cependant, essaya de faire reprendre le premier plan de Villars par le successeur de ce général, Marsin, et par l'électeur. La prise d'Augsbourg par les Français et les Bavarois, et la nouvelle que la Hongrie entière était insurgée et menaçait Vienne, décidèrent enfin l'électeur à entrer en Autriche et à prendre Passau (8 janvier 1704) ; mais la rigueur de l'hiver l'arrêta, et il n'alla pas plus loin.

Quelque regret qu'on dût éprouver d'avoir perdu l'occasion de terminer victorieusement la guerre, on restait toutefois sur des succès en Allemagne. Nous tenions la Bavière, nous avions le dessus en Souabe, et notre armée du Rhin avait obtenu, en novembre 1703, un avantage très-important. Après la prise de Brisach, elle avait assiégé Landau, battu, entre Landau et Spire, une armée allemande qui essayait de secourir la ville assiégée, et repris cette ancienne conquête de Richelieu. L'Alsace avait ainsi recouvré ses avant-postes sur la rive gauche comme sur la rive droite du Rhin. C'était la nouvelle baïonnette, inventée par Vauban, qui avait été l'instrument de la victoire de Spire. L'infanterie française, à nombre très-inégal, avait enfoncé à la baïonnette l'infanterie allemande (15 novembre).

En Italie, les Français et leurs alliés étaient, à l'ouverture de la campagne, cinquante mille hommes contre vingt-cinq à trente mille. On ne doutait pas que Vendôme ne chassât d'Italie les Autrichiens, qui n'étaient plus commandés par le prince Eugène, resté à Vienne pour diriger la défense de l'Autriche.

Ces espérances furent trompées. Vendôme, malade des suites de sa vie déréglée, ne montra point sa vivacité ni sa décision ordinaires ; puis, quand il commençait, un peu tard, d'opérer plus activement, on l'obligea d'abandonner ses plans pour se porter dans le Tyrol italien et seconder l'attaque de l'électeur de Bavière contre le Tyrol allemand. Cela n'aboutit à rien, et un événement considérable changea ensuite l'aspect des affaires en Italie. Le duc de Savoie, voyant que le roi d'Espagne ne voulait pas lui céder une partie du Milanais pour prix de son alliance, avait accepté les propositions secrètes de l'empereur, qui lui offrait une partie du Milanais et le Montferrat. Vers l'automne, sur l'ordre du roi, qui avait reçu l'avis de la défection du duc, Vendôme marcha sur le Piémont, et somma le duc de lui livrer Turin et Suse. Le duc refusa. Vendôme ne fut pas en mesure d'assiéger sur-le-champ Turin ; le général autrichien Stahremberg parvint,

malgré Vendôme, à rejoindre le duc de Savoie en Piémont avec le gros de ses troupes, en sacrifiant des détachements qui furent détruits par les Français (janvier 1701).

Le théâtre de la guerre d'Italie fut ainsi reporté du bas Pô et du Mincio au pied des Alpes, et le pays qu'on se disputait, le Milanais, se trouva séparé de la France par le massif du Piémont, d'allié devenu ennemi.


Vendôme.

La guerre des Cévennes avait continué durant toute l'année 1703. En septembre, le maréchal de Montrevel, l'intendant Basville, si détesté des protestants pour sa longue tyrannie en Languedoc, les évêques, les généraux, les gouverneurs des villes languedociennes, avaient décidé en commun la destruction des villages et des habitations isolées dans toute l'étendue des Cévennes; les habitants furent sommés de se retirer, avec leurs meubles, dans les villes et principales bourgades. Tout le reste fut détruit, et vingt lieues de pays complétement ravagées.

Les camisards ne s'en soumirent pas davantage. Ils continuèrent à courir à travers le bas Languedoc, rendant incendie pour incendie, ravage pour ravage. Ils ne réussirent pas à se mettre en communication avec une escadre anglaise envoyée à leur secours, et une insurrection tentée, d'accord avec eux, par les protestants du Rouergue, fut comprimée; mais eux tenaient toujours.

Au mois d'avril 1704, leurs trois principaux corps furent enfin écrasés par Montrevel et ses lieutenants. Le maréchal de Villars, démissionnaire du commandement en Allemagne, arriva sur ces entrefaites, envoyé par le roi pour remplacer Montrevel, avec autorisation d'essayer de nouveau la clémence. Un des deux principaux chefs camisards, Cavalier, jeune homme de dix-neuf ans, d'aspect chétif, mais d'un vrai génie guerrier, consentit enfin à traiter; il vint négocier avec Villars auprès de Nîmes, où des milliers de protestants accoururent de tout le pays pour prier et chanter des psaumes avec lui et sa troupe. Par un traité conclu le 17 mai 1704, Villars accorda aux protestants de quitter la France en vendant leurs biens; ceux qui voudraient rester le pourraient en se faisant cautionner par des catholiques connus; les captifs détenus dans les prisons ou sur les galères seraient mis en liberté. Cavalier serait colonel d'un régiment qui aurait le libre exercice du culte, comme les régiments étrangers au service du roi.

Ainsi, l'insurrection, quoique vaincue, arrachait au despotisme ce qu'il avait refusé aux supplications de populations soumises et fidèles.

L'insurrection ne s'en contenta pas. L'autre grand chef camisard, Roland, âme inflexible et indomptable, désavoua Cavalier, à moins que la liberté du culte ne fût partout rétablie. La plupart des camisards suivirent Roland, et Cavalier lui-même ne tarda pas à renoncer à son traité. L'exaltation des populations protestantes était telle, qu'il y avait des



Gibraltar.

villes où toutes les femmes et filles étaient prises d'extases et prophétisaient dans les rues. L'agitation gagnait le Vivarais et le Dauphiné. Roland redevenait très-redoutable, lorsqu'il fut surpris et tué en trahison. La mort de ce héros abattit enfin son parti. La plupart des chefs subalternes se soumirent et quittèrent la France, moyennant la mise en liberté de leurs camarades prisonniers. Villars désarma les Cévennes, mais encouragea les montagnards à rebâtir leurs chaumières, avec exemption de taille pour trois ans. Les poursuites pour cause de religion cessèrent de fait, et Villars alla annoncer au roi que le Languedoc était pacifié (janvier 1705).

L'Allemagne avait été, en 1704, le théâtre des plus grands événements militaires. Marlborough et Heinsius, qui dirigeaient l'Angleterre et la Hollande, avaient décidé de secourir puissamment l'empereur, hors d'état de se soutenir par ses propres forces contre les Français, les Bavarois et les Hongrois. L'électeur Auguste de Saxe, roi de Pologne, et l'électeur de Brandebourg, roi de Prusse, n'avaient pu venir en aide à l'Autriche, le roi Auguste ayant attiré sur la Pologne l'invasion du jeune Charles XII, roi de Suède, qui rappelait le génie guerrier de Gustave-Adolphe, et le nouveau roi de Prusse ayant à préserver ses domaines enchevêtrés avec les provinces polonaises.

Marlborough au mois de mai, marcha vers le Rhin avec une grande partie des forces anglaises et hollandaises. Villeroi fit le même mouvement avec le gros des troupes fran-

çaises de Flandre. Il y avait déjà en Allemagne quatre corps d'armée : d'un côté, l'électeur de Bavière et le maréchal de Marsin; de l'autre côté, le prince de Bade et le prince Eugène, arrivé de Vienne pour coopérer avec Marlborough ; plus, en Alsace, le corps d'armée français qui avait repris Landau sous le maréchal de Tallard. Les deux grands capitaines ennemis allaient se réunir, et Louis XIV n'avait à leur opposer que des généraux médiocres.

L'électeur et Marsin se rapprochèrent des montagnes Noires. Tallard franchit le Rhin, puis les montagnes Noires, et conduisit un renfort à l'électeur et à Marsin; mais, au lieu de rester avec eux pour faire masse, il revint en Alsace, où Villeroi le joignit (mai).

Le roi, cependant, envoya à Tallard l'ordre de retourner joindre l'électeur et Marsin, et à Villeroi l'ordre de s'établir sur la rive droite du Rhin, à l'entrée de la Souabe. Les mouvements étaient lents et incertains chez nos maréchaux, obligés de correspondre avec Versailles. Eugène et Marlborough, au contraire, opéraient avec autant de rapidité que de liberté.

Les deux grands chefs ennemis étaient convenus que Marlborough, arrivé sur la rive droite du Rhin, agirait, avec le prince de Bade, contre les Franco-Bavarois, et qu'Eugène se posterait entre le bas Necker et le Rhin, ce qui mettait en présence Eugène et Villeroi. Dès le 22 juin, Marlborough et Bade étaient réunis. Ils attaquèrent, avec une égale supériorité de forces et de manœuvres, l'électeur et Marsin, avant que Tallard eût pu faire sa jonction avec eux, et ils les forcèrent d'évacuer Donawerth, Ratisbonne, presque toute la ligne du Danube. Tallard rejoignit l'électeur et Marsin à Augsbourg au commencement d'août.

Eugène n'était plus en présence de Villeroi. Il accourait, avec la moitié de son corps d'armée, se réunir à Marlborough et à Bade. Villeroi, après quelque hésitation, allait le suivre, quand il reçut du roi défense de s'éloigner de l'Alsace, qui pourtant ne courait aucun danger. Cet ordre du roi assurait à l'ennemi la supériorité du nombre sur le point décisif.

Une fois Eugène réuni à Marlborough et à Bade, les Franco-Bavarois avaient tout intérêt à ajourner la bataille. L'électeur n'avait que la moindre partie des troupes bavaroises sous la main; le manque de vivres eût bientôt contraint les ennemis d'évacuer le pays où ils se trouvaient, et les nouvelles de Hongrie et de Pologne devenaient de plus en plus mauvaises pour l'empereur et pour ses alliés. Les Hongrois étaient de nouveau aux portes de Vienne, et l'électeur-roi Auguste de Saxe avait été déclaré déchu du trône de Pologne par les patriotes polonais, unis aux Suédois contre les Saxons et leurs alliés les Russes. L'électeur de Bavière força cependant Marsin et Tallard d'aller sur-le-champ à l'ennemi. Eugène et Marlborough vinrent au-devant, et attaquèrent, à peu de distance de Hochstedt, où, l'année précédente, les Français et les Bavarois avaient remporté une victoire sur les Autrichiens. Mais les Français et les Bavarois n'avaient plus Villars à leur tête (13 août).

Les ennemis avaient trente et quelques mille fantassins, et près de trente mille cavaliers; les Franco-Bavarois, trente-cinq mille fantassins et dix-sept ou dix-huit mille cavaliers, en partie démontés par suite d'une épizootie.

Eugène attaqua, en nombre inférieur, l'électeur et Marsin, mais ne put rien gagner sur eux. Marlborough assaillit Tallard avec des forces extrêmement supérieures, accabla sa cavalerie, et cerna le gros de son infanterie dans le village de Bleinheim. L'électeur et Marsin, voyant de loin l'aile de Tallard défaite, se retirèrent, sans essayer de secourir les fantassins entassés dans Bleinheim. Tallard avait été fait prisonnier. Sur le soir, le général qui commandait à Blein-

heim capitula et se rendit prisonnier avec une dizaine de mille hommes. Nos vieux soldats brisaient leurs armes de rage.

L'électeur et Marsin évacuèrent la Souabe et ne s'arrêtèrent que sur la rive gauche du Rhin, abandonnant à l'ennemi la Bavière et l'Allemagne entière pour prix d'une seule victoire.

L'effet de ce désastre fut terrible. Le prestige militaire de la France, qui semblait depuis si longtemps invincible, était dissipé. On répéta partout, chez les nations coalisées, que Louis XIV devait enfin reconnaître que personne, avant sa mort, ne doit être appelé grand ni heureux.

Les vainqueurs de Hochstedt franchirent le Rhin du 5 au 7 septembre, et mirent le siége devant Landau, qui se défendit avec héroïsme deux mois et demi, mais qui dut enfin capituler le 24 novembre. Marlborough, laissant les Allemands devant Landau, était allé, pendant ce siége, reprendre sur les Français l'électorat de Trèves et établir ses avant-postes sur la Sarre, afin de préparer l'invasion de la Lorraine au printemps suivant. Depuis le commencement de la guerre, la Lorraine avait été occupée par les Français, sans résistance de la part de son duc.

L'orgueil anglais était exalté au plus haut point par le triomphe de Marlborough; les intérêts de l'Angleterre avaient obtenu, pendant ce temps, un important succès en Espagne.

L'année précédente, le roi de Portugal, don Pedro II, avait traité secrètement avec la coalition, dans la crainte peu fondée que Louis XIV et Philippe V ne cherchassent à faire rentrer le Portugal sous la domination de l'Espagne. Mais le roi don Pedro ne voulait se déclarer que lorsque le prétendant autrichien à la couronne d'Espagne serait débarqué en Portugal avec des troupes. L'empereur Léopold s'était donc décidé à faire proclamer roi d'Espagne son second fils l'archiduc Charles, et à l'envoyer en Portugal sur une flotte anglaise et hollandaise. L'Angleterre et la Hollande avaient reconnu roi le prétendant autrichien, ce qui dépassait la politique de Guillaume III et rendait la paix impossible.

L'archiduc Charles, débarqué à Lisbonne le 7 mars 1704, n'eut point d'abord d'heureux succès. Les Espagnols, renforcés d'un corps français, prévinrent l'attaque en envahissant le Portugal, où ils prirent beaucoup de places (mai-juin).

La flotte anglaise et hollandaise échoua dans une tentative contre Barcelone, mais réussit mieux dans une autre entreprise plus utile à l'Angleterre. Elle attaqua ce rocher de Gibraltar qui commande le passage de l'Océan à la Méditerranée. Grâce à la négligence du conseil de Castille il n'y avait pas cent soldats, presque sans munitions, pour garder cette place imprenable, clef de la Méditerranée. Faute de garnison, Gibraltar se rendit (4 août 1704), et l'amiral anglais y mit deux mille soldats. Les Anglais n'avaient pas pris Gibraltar pour l'archiduc, mais pour eux. Ils n'en sont plus sortis.

La flotte française parut devant Gibraltar quelques jours trop tard. Ce n'était pas la faute de l'amiral de France qui la commandait. C'était le comte de Toulouse, un des fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, jeune homme de courage et d'intelligence, et qui avait avec lui un très-bon vice-amiral, Victor-Marie d'Estrées. Mais le ministère de la marine était dans de déplorables mains. Lorsque Pontchartrain avait quitté le double ministère des finances et de la marine pour devenir chancelier, le roi avait donné la marine au fils de Pontchartrain. Ce n'était pas assez d'avoir un roi héréditaire; on avait maintenant des ministres héréditaires. Pontchartrain le fils, jaloux de l'autorité du jeune amiral et cherchant à le dégoûter de la mer, n'avait rien préparé, et son mauvais vouloir, allant jusqu'à la trahison, avait causé la perte de Gibraltar.

Le 24 août, la flotte française livra bataille à la flotte anglaise et hollandaise à la hauteur de Velez-Malaga, sur la côte d'Andalousie. Les Français avaient une cinquantaine de vaisseaux contre une soixantaine. La nuit suspendit une longue et terrible lutte dans laquelle beaucoup de navires avaient été gravement avariés des deux côtés ; mais les Français n'avaient perdu aucun vaisseau, et les ennemis en avaient perdu trois, dont l'amiral hollandais.

Le lendemain, les Français avaient le vent favorable, et le comte de Toulouse voulait recommencer le combat. Le roi lui avait imposé pour guide un certain marquis d'O, fort connu dans l'antichambre de Mme de Maintenon, mais fort peu connu à la mer. D'O s'opposa absolument à l'attaque. On laissa l'ennemi s'éloigner tranquillement. On sut bientôt après que la flotte ennemie avait épuisé ses munitions, et que l'amiral anglais était décidé à brûler lui-même vingt-cinq de ses vaisseaux s'il eût été attaqué. On eût probablement repris Gibraltar.

La bataille de Velez-Malaga fut la dernière grande journée de la marine créée par Colbert. Louis XIV, à cause de l'épuisement des finances, cessa bientôt d'armer de grandes flottes ; il s'obstina aveuglément à garder Pontchartrain le fils, qui laissa tout dépérir dans la marine.

On essaya cependant d'assiéger Gibraltar par terre et par mer ; mais les Anglais avaient eu le temps de s'y établir solidement, et, au mois de mars 1705, une flotte anglaise et hollandaise de trente-cinq vaisseaux vint attaquer l'escadre française de blocus, qui n'en avait que treize. Le conseil de Castille, aux ordres duquel avait été mise cette escadre, lui avait défendu de quitter sa position pour éviter une lutte aussi inégale. Les Français se défendirent comme des lions, et perdirent cinq vaisseaux, après en avoir coulé deux et démâté plusieurs à l'ennemi. Le siége de Gibraltar fut levé.

Les affaires d'Italie offraient seules un aspect favorable. Les coalisés avaient négligé leur nouvel allié le duc de Savoie pour faire leur grand effort en Allemagne. Vendôme, au contraire, renforcé, ressaisit, en 1704, sa vigueur et son activité, qui s'étaient relâchées en 1703, et prit Verceil et Ivrée, pendant qu'un corps français, qui avait occupé la Savoie, franchissait le mont Cenis et prenait Suse. Au printemps de 1705, tout le nord du Piémont se trouva ainsi dans les mains des Français, et les communications furent pleinement rouvertes avec le Milanais. Mais on devait s'attendre à voir les Autrichiens, victorieux en Allemagne, redescendre bientôt en Italie pour secourir le Piémont. Maîtres du Trentin, ils avaient toujours la clef de l'Italie.

L'empereur Léopold mourut le 5 mai 1705. Cet obscur et médiocre rival du Grand roi, longtemps abaissé et humilié, mais jamais résigné, avait vu son obstination, sa seule vertu politique, récompensée par une tardive victoire. Son fils, Joseph Ier, succéda à l'Empire dans des conditions telles que la maison d'Autriche n'en avait pas vues depuis longtemps.

La coalition avait préparé pour 1705 un plan de campagne redoutable. Eugène devait agir en Italie avec trente mille hommes, outre les Piémontais ; trente mille devaient combattre les insurgés hongrois ; quinze mille, soutenus par une puissante flotte, coopérer avec les Portugais contre l'Espagne ; enfin, cent cinquante mille se masser en trois corps entre le Rhin et la mer, deux corps gardant la défensive vers la Belgique et vers Landau, et le troisième, le principal, sous Marlborough, s'efforçant de pénétrer en France par la Moselle et la Sarre.

Louis XIV, comme il arrive aux fortes natures, retrouva, devant le péril, l'élan et l'activité de sa jeunesse. Il fit ce que son inepte ministre Chamillart n'était pas capable de faire, employa l'hiver à recom-

pléter son infanterie et à remonter sa cavalerie, dont une épizootie avait fait périr les chevaux par milliers. Au printemps, les Français firent face partout, et Villars fut opposé à Marlborough.

Le 3 juin, Marlborough passa la Sarre près de son confluent avec la Moselle. Villars attendait, bien posté sur des hauteurs, et appuyé à la Moselle et à la petite place forte de Sierk. Villars n'avait que cinquante-cinq mille hommes; Marlborough en avait quatre-vingt mille; cependant il ne se décida point à attaquer avant que le prince de Bade lui eût amené de nouveaux renforts. Bade, jaloux de Marlborough, ne se hâta point d'arriver, et les États Généraux de Hollande, inquiets de voir un gros corps français reprendre pendant ce temps les villes liégeoises, rappelèrent les troupes qu'ils avaient au camp de Marlborough.

Marlborough, ainsi entravé par ses alliés, décampa en grand courroux, marcha vers la Meuse et le Brabant, et tâcha de se dédommager aux dépens de l'armée française de Belgique, que commandaient l'électeur de Bavière et Villeroi; mais les députés qui représentaient les États Généraux à l'armée empêchèrent d'attaquer une assez forte position occupée par les Français, et cette campagne, sur laquelle les coalisés avaient fondé d'orgueilleuses espérances, finit sans résultat dans le nord. La France s'était promptement relevée du désastre de Hochstedt. Le désaccord, si fréquent dans les coalitions, avait recommencé chez les alliés après leurs premiers succès.

En Italie, le prince Eugène obtint d'abord quelques avantages sur les Français par la faute du grand prieur de Malte, frère et lieutenant de Vendôme, pénétra jusqu'à l'Oglio et à l'Adda, et entama le Milanais. Vendôme répara les échecs de son frère, arrêta et repoussa Eugène dans un sanglant combat, à Cassano, sur l'Adda. Vendôme chargea en personne à la tête de l'infanterie, et ce fut encore cette fois la baïonnette qui décida (16 août 1705). Eugène fut refoulé vers le Bressan et le Tyrol italien. Les Vénitiens, commençant à mieux entendre leurs intérêts, favorisaient maintenant les Français contre les Autrichiens.

Nice fut prise par les Français cet automne.



Philippe V.

Nos affaires n'allaient pas si bien en Espagne qu'en Italie. La flotte anglaise et hollandaise, au mois d'août, débarqua un petit corps d'armée auprès de Barcelone, et assiégea cette grande ville par terre et par mer. Si Barcelone eût été secourue par les Français, et si elle eût voulu se défendre, les coalisés n'eussent pu en venir à bout. Mais le ministre Chamillart n'envoya point en Catalogne les troupes inoccupées que nous avions en Languedoc et en Provence, et les Barcelonais obligèrent le vice-roi de Philippe V à capituler (9 octobre). La Catalogne, autrefois si sympathique à la France, était maintenant pour la maison d'Autriche, pendant que la

Castille, notre vieille ennemie, soutenait résolûment Philippe V et la maison de Bourbon. Toute la Catalogne et la plus grande partie du royaume de Valence se prononcèrent pour le roi autrichien Charles III.

De grands efforts furent faits, et par Louis XIV et par la coalition, en vue de la campagne de 1706.

Dès la fin de l'hiver, les Français et les Castillans essayèrent de recouvrer ce que le ministre Chamillart avait laissé perdre. Philippe V, à la tête d'une armée en majeure partie française, rentra en Catalogne et assiégea Barcelone, où s'était enfermé son rival Charles III. L'amiral comte de Toulouse vint seconder le siége avec une flotte française.

On n'eût pu réussir que par une attaque rapide et vigoureuse. On perdit du temps; on ne tenta l'assaut qu'au bout d'un mois contre cette grande place mal fortifiée (5 mai). Toute la population, prêtres, moines, femmes, défendit la brèche avec furie. L'assaut fut repoussé. Le roi autrichien Charles III avait annoncé au peuple que la sainte Vierge lui était apparue et lui avait garanti la victoire. Ce furent les *hérétiques* qui lui donnèrent ce qu'il annonçait au nom de la sainte Vierge.

Le 10 mai, on vit paraître une flotte anglaise et hollandaise de quarante-huit vaisseaux. Le comte de Toulouse, qui n'en avait que trente, se retira. La flotte ennemie jeta du renfort dans la ville, et Philippe V, harcelé du dehors par les montagnards catalans, fut réduit à lever le siége. Tout l'Aragon se révolta et proclama Charles III.

Philippe V se trouva pris entre les provinces aragonaises révoltées et une armée ennemie entrée du Portugal dans les provinces castillanes. Madrid dut être évacué, et les ennemis entrèrent, le 25 juin, dans cette capitale. Un des deux généraux qui commandaient les coalisés était un réfugié protestant français, devenu comte de Galway en Irlande.

D'autres malheurs, pendant ce temps, avaient lieu dans le nord. Louis XIV, qui avait eu le bon sens de donner, en 1705, le principal commandement à un excellent général, Villars, commit la faute énorme de n'assigner, en 1706, à Villars, qu'un poste secondaire et défensif en Alsace, tandis que l'électeur de Bavière et Villeroi étaient chargés de prendre l'offensive en Belgique avec la grande armée. Louis enjoignit à Villeroi de livrer bataille si l'ennemi tentait de l'arrêter.

L'électeur et Villeroi marchèrent contre Marlborough, sans attendre un renfort que leur amenait Marsin. Marlborough leur épargna la peine de l'attaquer. Il vint se jeter sur eux, vers les confins du pays de Liége et du Brabant (23 mai). L'ennemi était un peu supérieur en infanterie et presque égal en cavalerie aux Français. Marlborough reconnut le point faible de la position des Français, qui était à leur droite, y massa ses principales forces et rompit la droite française, puis emporta le village de Ramillies qui couvrait notre centre. L'électeur et Villeroi ordonnèrent la retraite. Une panique survint parmi les troupes hispano-belges et bavaroises de notre gauche, et gagna le reste. La retraite se changea en déroute.

L'électeur et Villeroi évacuèrent Louvain, Bruxelles, Malines, repassèrent la Dender, puis l'Escaut, puis évacuèrent Gand et Bruges, et reculèrent jusqu'à la Lys. Le 2 juin, Chamillart apporta l'ordre de séparer l'armée et de la répartir dans les places fortes. Marlborough prit possession des villes abandonnées, plus d'Oudenarde et d'Anvers, qui ne furent pas défendues. En quinze jours, on avait perdu tout le Brabant et les deux tiers de la Flandre espagnole.

Louis XIV fut forcé de reconnaître, un peu tard, l'incapacité de Villeroi. Il n'avait qu'une chose à faire; c'était de le remplacer au plus vite par Villars. Il ne voulut pas humilier son vieux favori en lui donnant pour

successeur un maréchal plus nouveau que lui. C'est souvent pour de telles considérations que les princes compromettent les destinées des États ! Louis appela en Flandre, au lieu de Villars, l'arrière-petit-fils d'Henri IV, le duc de Vendôme, si nécessaire en Italie, et il envoya son neveu le duc d'Orléans à la place de Vendôme. Le duc Philippe d'Orléans, frère du roi, était mort en 1701, et son titre avait passé à son fils, nommé aussi Philippe, qui avait épousé une fille du roi et de Mme de Montespan.

Vendôme n'arriva que dans la seconde quinzaine de juillet, réorganisa enfin l'armée de Flandre et lui rendit confiance. Marlborough avait encore pris, mais après une forte résistance, la ville maritime d'Ostende, Menin sur la Lys, l'avant-poste de Lille, et Dendermonde. Il attaqua ensuite Ath, qui couvre le Hainaut. Le roi, qui naguère ordonnait à Villeroi d'attaquer, défendit à Vendôme de rien hasarder, et Vendôme dut laisser prendre Ath (2 octobre). L'ennemi eut ainsi tout le cours de la Dender, avec le bas Escaut et la basse Lys.

Vendôme avait bien commencé la campagne en Italie, quand les ordres du roi vinrent l'en arracher. Il avait écrasé un corps autrichien resté dans la province vénitienne du Bressan, et un corps d'armée français avait entamé le siége de Turin ; mais le prince Eugène, à la tête d'une nouvelle armée, au commencement de l'été, redescendit dans l'intérieur de l'Italie par la rive gauche de l'Adige, et, avant que Vendôme fût reparti pour la France, Eugène parvint à traverser l'Adige, ligne très-difficile à défendre, et obligea Vendôme à se replier sur le Mincio (juillet). Vendôme eut ainsi le chagrin de quitter son commandement sous le coup d'un échec, auquel son chagrin de quitter l'Italie et le découragement de ses troupes avaient sans doute contribué.

Après le départ de Vendôme, Eugène marcha vers le Piémont par la rive sud du Pô, et le nouveau général français, le duc d'Orléans, ramena l'armée française de Lombardie rejoindre le corps qui assiégeait Turin. Ce siége avait été mal mené par le général français la Feuillade. Le vieux Vauban, le grand preneur de villes, n'était pas là, et l'on n'avait pas suivi ses conseils. L'artillerie et le génie baissaient dans nos armées. Chamillart vendait les grades là comme ailleurs, pour en faire au trésor public une misérable ressource.

Eugène et le duc de Savoie s'étaient joints et marchaient au secours de Turin. Le duc d'Orléans, le nouveau général français, était un homme de trente-deux ans, d'esprit ouvert et fort cultivé, capable d'entendre la guerre comme toute autre chose. Il proposa d'aller au-devant de l'ennemi, au lieu de l'attendre dans de vastes et faibles lignes de siége. Marsin, un des vaincus de Hochstedt, que le roi avait imposé pour conseil à son neveu, et la plupart des généraux, furent d'avis contraire. On ne bougea pas. Le 7 septembre, Eugène et le duc de Savoie attaquèrent et forcèrent la partie des lignes des Français entre la Doire et la Stura, après un combat acharné où Marsin fut tué et le duc d'Orléans deux fois blessé. Il fallut lever le siége, en abandonnant la grosse artillerie.

Les pertes de l'armée n'étaient pas considérables. Le duc d'Orléans voulait se porter vers le Milanais et le défendre. Les généraux le firent renoncer à ce plan très-bien entendu pour se retirer sur Pignerol. C'était abandonner toute l'Italie. Eugène et le duc de Savoie, après avoir rapidement recouvré les places du nord du Piémont, envahirent le Milanais, et entrèrent à Milan dès le 24 septembre. Les populations lombardes se déclarèrent partout pour les Autrichiens. Ne pouvant être libres, elles étaient toujours pour le maître qu'elles n'avaient pas.

Les troupes franco-espagnoles du Milanais, qui avaient remporté une victoire sur un corps autrichien au moment même

notre défaite devant Turin, capitulèrent en mars 1707, à condition de rentrer en France par Suse. Les Français ne gardèrent en Italie que Suse et les hautes vallées de la petite Doire et du Cluson. Le nouvel empereur, Joseph Ier, prit possession des duchés de Milan et de Mantoue, et céda au duc de Savoie, Victor-Amédée, Alexandrie et la Lomelline, portion du Milanais. Si Louis XIV et Philippe V eussent fait à temps cette concession au duc de Savoie, la haute Italie n'eût pas été perdue pour la cause franco-espagnole.



De Berwick.

C'était seulement du côté de l'Espagne que les nouvelles devenaient meilleures. Le gouvernement espagnol avait croulé; mais il restait un peuple en Castille, un peuple appauvri, bien réduit en nombre, mais qui avait gardé, dans sa décadence, son opiniâtre énergie et ses sentiments nationaux, avec son fanatisme religieux. Quand on sut que les « hérétiques » et les Portugais commandaient dans Madrid, toutes les provinces castillanes se soulevèrent. Les généraux ennemis furent obligés d'évacuer Madrid, et, serrés entre les populations insurgées et un corps d'armée français, ils gagnèrent à grand'peine le royaume de Valence, dont les habitants, qui relevaient de la couronne d'Aragon et non de celle de Castille, tenaient en majorité pour Charles III contre Philippe V (août-septembre). Avant la fin de l'année, les provinces de la couronne de Castille furent presque complètement délivrées.

A la fin de l'hiver, les généraux ennemis, renforcés, reprirent l'offensive. Le 25 avril 1707, ils attaquèrent l'armée franco-castillane à Almanza, sur les confins du royaume de Valence et de la Nouvelle-Castille. Les Français étaient commandés par un fils naturel du feu roi d'Angleterre Jacques II, le maréchal de Berwick, et les Anglais et les Hollandais par un réfugié protestant français, Ruvigni, comte de Galway. Les coalisés furent entièrement défaits. Leur cavalerie s'enfuit; leur infanterie, après de grandes pertes, capitula en masse sur le champ de bataille, comme l'avait fait une partie de notre infanterie à Hochstedt. Un corps de réfugiés français, à la tête duquel était Cavalier, le fameux chef camisard des Cévennes, en était venu aux mains avec un régiment royal français, et les deux corps s'étaient exterminés l'un l'autre.

Les coalisés avaient perdu quinze mille hommes, et les vainqueurs seulement deux mille. Le royaume de Valence et l'Aragon furent le prix de la victoire, et se soumirent sans résistance. Les Franco-Castillans entamèrent la Catalogne et prirent, dans l'automne, la fameuse place de Lérida, devant laquelle, autrefois, avait échoué le grand Condé.

Quoique nous n'eussions plus de grande flotte à la mer, notre marine avait contribué à assurer les succès de l'armée de terre en Espagne par la prise d'un nombreux convoi anglais destiné à secourir le roi autrichien



Vue de Toulon, de la rade et des montagnes toulonnaises.

Charles III. Nos célèbres corsaires Duguai-Trouin et Forbin, devenus chefs d'escadre, avaient fait ce coup heureux, et pris ou brûlé quatre vaisseaux de guerre anglais qui escortaient le convoi.

La nouvelle de la victoire d'Almanza avait partout, au printemps de 1707, ranimé les armées françaises, et fait espérer qu'on vengerait 1706. Louis XIV avait, pendant l'automne précédent, essayé de négocier ; mais les coalisés, surtout l'Autriche et Marlborough, enflés de leurs succès, s'étaient montrés absolument opposés à la paix.

La campagne de 1707 fut nulle en Belgique. Vendôme et Marlborough se tinrent en échec sans se livrer bataille, le roi, d'un côté, les États Généraux de Hollande, de l'autre, empêchant les deux généraux de rien risquer.

Vers le Rhin, l'empereur, fort occupé de la guerre de Hongrie, ne renforça pas suffisamment l'armée allemande, qui occupait de longues lignes défensives sur la rive droite du fleuve, depuis Philippsbourg jusqu'à Stolhofen, puis, en retour d'équerre, de Stolhofen aux montagnes Noires. Villars fit traverser le Rhin à l'armée française de l'est sur quatre points à la fois, força les lignes des ennemis et mit les Allemands en pleine déroute (22 mai). Villars rançonna la Souabe et une partie de la Franconie, et les Français reparurent en vainqueurs sur le funeste champ de bataille de Hochstedt.

Au sud-est, ce furent les coalisés qui prirent l'offensive. Une petite armée autrichienne traversa les États du pape et envahit le royaume de Naples (juillet). Là, comme dans le Milanais, les populations se

déclarèrent pour la maison d'Autriche, non par amour des princes autrichiens, mais par haine de la domination espagnole. C'était la défaite de Charles III en Espagne qui lui donnait la victoire à Naples. Les Napolitains espérèrent avoir un roi pour eux seuls; on leur avait promis, de la part de Charles III, que les étrangers seraient exclus de toute charge et bénéfice en leur pays.

Tandis que huit à dix mille Autrichiens enlevaient le royaume de Naples quasi sans combat, le prince Eugène et le duc de Savoie, avec près de quarante mille hommes, franchissaient la chaîne des Alpes maritimes, débouchaient, par le col de Tende, dans le comté de Nice, et allaient droit à l'embouchure du Var. Le petit corps français qui occupait le comté de Nice s'était replié sur le Var, mais ne fut en état de défendre ni le passage de cette rivière, ni les défilés de l'Esterelle, entre Cannes et Fréjus. Une puissante flotte anglaise et hollandaise secondait les opérations des coalisés le long de la côte.

Le duc de Savoie et le prince Eugène entrèrent à Fréjus le 17 juillet. Si Eugène eût commandé seul, Toulon eût été dans le dernier péril, car Eugène y eût couru plutôt que marché, et y fût arrivé avant les troupes françaises envoyées de Savoie et de Dauphiné. Toulon était mal fortifié du côté de terre. Heureusement, le duc de Savoie ne s'entendit pas mieux avec Eugène qu'il ne s'était entendu avec les généraux français quand il était leur allié. L'armée ennemie ne parut devant Toulon que le 26 juillet. Trois colonnes de troupes françaises l'y avaient devancée; douze mille soldats occupaient les sommets des montagnes qui dominent Toulon et un camp retranché entre les montagnes et la ville; quatre ou cinq mille soldats et cinq mille matelots, exercés au maniement du canon, gardaient la ville et le port. La flotte, qui n'était pas armée, avait été coulée dans le port pour la mettre à l'abri des bombes. Des galiotes à bombes et des brûlots défendaient la petite rade, et les galères de Marseille croisaient à la côte pour empêcher les débarquements.

Eugène jugeait le coup manqué. Le duc de Savoie s'obstina. Le siége fut entamé; les ennemis s'emparèrent des hauteurs du Faron, de Sainte-Catherine et de la Malgue; mais ils ne réussirent pas à compléter l'investissement de la place. Le maréchal de Tessé, arrivé du dehors avec de nouvelles troupes, chassa les assiégeants de la vallée profonde qui tourne derrière les montagnes toulonnaises, et, se concertant avec les troupes du camp retranché et de la ville, il reprit les hauteurs du Faron et de Sainte-Catherine. Les coalisés bombardèrent la ville et les darses du haut de la Malgue. L'effet fut médiocre. Les détachements français inquiétaient les communications de l'ennemi. De nouvelles forces françaises marchaient sur Toulon. Le 22 août, le siége fut levé. Dès le 30, les coalisés commencèrent à repasser le Var; puis ils évacuèrent le comté de Nice. Ils n'avaient dû leur salut qu'à leur prompte retraite.

Le mauvais succès de toutes les invasions essayées contre la France par le sud-est semble démontrer qu'elle est inattaquable de ce côté.

Eugène et Victor-Amédée, rentrés en Piémont, nous reprirent Suse, cette clef de l'Italie que nous avions gardée après notre désastre de Turin (septembre-octobre).

La campagne, dans son ensemble, avait été malheureuse pour les coalisés, et la France avait fait preuve d'un grand ressort et d'une force nationale extraordinaire, en se relevant ainsi, par deux fois, des terribles revers de 1704 et de 1706.

Mais il lui en avait coûté cher! Nous avons montré combien elle était déjà malheureuse au moment de la paix de Ryswick. Qu'on juge de ce qu'avaient dû ajouter à ses souffrances sept années d'une telle guerre!

Dès 1700, avant la guerre, la dépense publique avait été de 116 millions, quand le revenu n'allait qu'à 69. On comblait le déficit à force d'emprunts et d'*affaires extraordinaires,* comme on disait. En 1701, on rétablit l'impôt de la capitation ; puis on rouvrit la caisse des emprunts, instituée autrefois par Colbert, mais en payant 8 pour 100 là où il avait payé 5. On créa, pour les vendre, une multitude innombrable de nouveaux offices, qui doublèrent presque le nombre, déjà si exorbitant, des officiers royaux. Chaque ville eut deux, ou même trois maires héréditaires, fonctionnant à tour de rôle avec des échevins aussi héréditaires. A la manière des rois du Moyen Age, on changeait sans cesse la valeur nominale des monnaies par des refontes où les étrangers et les faux-monnayeurs attiraient dans leurs mains une grande partie du numéraire et gagnaient plus que le gouvernement, tandis que toutes les transactions commerciales étaient bouleversées. La masse du numéraire diminuait incessamment, se cachait ou sortait du royaume. On imagina un papier-monnaie, auquel on ne tarda pas à donner un cours forcé. Le prix des denrées et l'intérêt des prêts montèrent considérablement, et le papier-monnaie en vint à perdre 75 pour 100. Les menaces du gouvernement n'y faisaient rien. Toutes les relations étaient bouleversées. Roi, ministre, conseil des finances, ne savaient plus où ils en étaient ni ce qu'ils faisaient, et les traitants, les gens d'affaires, pillaient tout à leur aise dans ce chaos. Dans la misère universelle prospéraient seuls les *Turcarets,* ainsi qu'on appela bientôt après les traitants, du nom d'un personnage de comédie. Un écrivain aussi spirituel, aussi sensé que courageux, le Sage, mit en scène ces sangsues publiques dans la meilleure comédie qu'on eût vue depuis Molière (1709). Il passa ensuite en revue la société tout entière dans un vaste roman de mœurs, qui est resté le premier des romans français, *Gil-Blas.*

Il va sans dire que le désordre était universel comme la détresse. Les soldats, qu'on ne payait pas, faisaient en grand, et à main armée, la contrebande du sel. Une bonne partie de la haute noblesse faisait de la fausse monnaie dans ses châteaux. On avait frappé d'un droit les actes de baptême, de mariage et de sépulture. Beaucoup de pauvres gens finirent par baptiser eux-mêmes leurs enfants et à se marier en secret par simple consentement devant témoins. On voulut les inquiéter. Il y eut des révoltes dans le midi, et il fallut laisser tomber les droits en désuétude.

L'Angleterre, elle aussi, faisait d'énormes dépenses pour la guerre ; mais le bon ordre se soutenait dans ses finances ; le papier de sa banque nationale circulait avec facilité à l'intérieur, et elle trouvait de l'argent pour payer ses armées.

Vauban, plus convaincu que jamais qu'on ne pouvait sauver l'État que par une révolution dans le système des impôts, fit un effort désespéré pour soulever l'opinion publique et entraîner le roi. Il publia son projet de réforme financière sous le titre de : *la Dîme royale,* et le présenta à Louis XIV. Courtisans, fonctionnaires et traitants s'étaient ligués contre lui. Le roi le traita comme un rêveur qui ébranlait son État pour des chimères. Un arrêt du conseil ordonna la saisie et la destruction du livre. Vauban mourut quelques semaines après, à soixante-quatorze ans. L'ingratitude du roi avait hâté sa fin, comme celle de Colbert, comme celle de Racine. Cette fois encore, Louis se repentit quand il n'était plus temps.

Au lieu des remèdes réguliers et raisonnés qu'avait proposés Vauban, on recourut à de nouveaux remèdes empiriques. Chamillart, écrasé, épouvanté, avait remis sa démission au roi, en proposant pour son successeur un neveu de Colbert, appelé Desmarets, esprit hardi, et de ceux qui savent trouver des ressources à tout prix. Desmarets débuta par

supprimer le cours forcé du papier, ce qui fit ressortir l'argent caché; puis, comme on avait mangé d'avance la plus grande partie du revenu de 1708, il rejeta sur 1709 le remboursement de ces anticipations, et, par ce moyen et par de nouvelles créations d'offices, et par le doublement des péages sur les routes et sur les rivières, il augmenta encore la misère publique; mais il vint à bout de faire subsister les armées.



Le Sage.

Ces ressources si durement achetées, on n'en sut pas faire un bon usage. Chamillart, en quittant le ministère des finances, avait gardé celui de la guerre. Ce fut encore lui qui arrêta le plan de la campagne avec le roi. Villars, notre général le plus actif et le plus capable des grandes opérations, fut envoyé aux Alpes, où il n'y avait à faire qu'une petite guerre défensive, et l'on associa dans le commandement de la grande armée du nord le duc de Bourgogne avec le duc de Vendôme. On ne pouvait imaginer une pire combinaison. C'étaient les deux hommes du monde les plus incapables de s'entendre. Le jeune duc de Bourgogne, fort instruit, fort réfléchi, fort intelligent dans son cabinet, avait le cœur courageux, mais l'esprit timide et incertain dans l'action; il était réservé jusqu'à l'austérité, régulier jusqu'à la minutie, et dévot jusqu'au scrupule. Vendôme était inégal, désordonné, impétueux, audacieux et soudain dans ses résolutions, incrédule dans ses opinions et cynique dans ses mœurs. Les deux ducs furent brouillés dès le premier jour qu'on les mit ensemble.

Marlborough et Eugène, qui, cette année, se rejoignirent en Belgique, montrèrent, au contraire, leur bon accord accoutumé. La campagne, cependant, avait heureusement commencé. Avant l'arrivée d'Eugène, qui venait du Rhin, l'armée française, supérieure en forces à Marlborough l'avait obligé à se replier sur Louvain, puis, retournant brusquement vers la Flandre, avait recouvré sans résistance Gand et Bruges (5-6 juillet). Marlborough s'avança vers la Dender, afin d'empêcher les Français de reconquérir le reste de la Flandre; il y fut rejoint par Eugène (9 juillet). Bourgogne et Vendôme perdirent trois jours à se disputer pour savoir s'ils arrêteraient l'ennemi sur la Dender ou sur l'Escaut. Ils finirent par ne l'arrêter ni sur l'une ni sur l'autre rivière. Ils laissèrent les coalisés franchir la Dender à Lessines, et l'Escaut à Oudenarde (10-11 juillet). Les deux avant-gardes s'entre-heurtèrent sur la rive gauche de l'Escaut, puis, l'affaire devint peu à peu générale. L'indécision du duc de Bourgogne valut à l'ennemi quelque avantage; néanmoins, à la nuit, rien n'était décidé. Vendôme voulait qu'on recommençât le combat le lendemain. L'entourage du duc de Bourgogne fit décider la retraite.

On se retira en arrière de Gand, entre des canaux, dans une position qui protégeait Gand et Bruges, mais qui découvrait la Flandre française. Eugène et Marlborough en profitèrent avec leur audace ordinaire. Marlbo-

rough fit remonter l'Escaut et la Lys par son armée, tandis qu'Eugène allait chercher successivement à Bruxelles deux grands convois de vivres et de grosse artillerie. Il était évident que les coalisés préparaient un grand siége. L'armée française, quoique renforcée par un nouveau corps d'armée, ne fit rien pour empêcher les deux convois de joindre Marlborough. Vendôme, exaspéré, avait pressé en vain de marcher. Les gens qui entouraient le duc de Bourgogne trouvaient tout impossible. Le roi lui avait donné pour principal guide ce même d'O, ce marin d'antichambre qui avait empêché le comte de Toulouse de mettre à profit la victoire de Velez-Malaga.

Le 12 août, Lille fut investie. Eugène fit le siége avec trente et quelques mille hommes, cent vingt gros canons et quatre-vingts mortiers; Marlborough le couvrit avec soixante mille soldats, établis sur l'Escaut, vers Helchin.

Lille fut admirablement défendue. La population, réunie depuis quarante ans à la France, était devenue toute française. Elle seconda très-énergiquement sa garnison, que commandait un très-brave et digne chef, le vieux maréchal de Boufflers. Mais les chefs de l'armée française ne surent pas mieux secourir Lille qu'ils n'avaient su en prévenir le siége. Ils laissèrent à l'ennemi tout le temps de fortifier ses positions et de les rendre inattaquables. Il leur aurait suffi de couper les vivres aux assiégants pour les contraindre d'abandonner leur entreprise. Après six semaines de siége, Eugène et Marlborough étaient en détresse; toutes leurs ressources étaient dans un convoi de vivres qu'on leur envoyait d'Angleterre par Ostende. Un inepte général, protégé de Chamillart, fut chargé d'aller enlever le convoi; il le laissa passer. L'ennemi put continuer le siége.

Après avoir repoussé plusieurs assauts, Boufflers, voyant deux brèches ouvertes au corps de la place, et ne voulant pas faire saccager Lille, capitula pour la ville le 22 octobre, et se retira dans la vaste citadelle construite par Vauban.

Il semblait que, chez nous, roi, ministres et généraux eussent perdu la tête. Pendant que les coalisés assiégaient la citadelle de Lille, Marlborough fit prévenir secrètement Louis XIV que les circonstances étaient favorables à une négociation de paix. Chamillart prétendit que la proposition de Marlborough ne venait que de la mauvaise situation où était l'armée des alliés. Le roi confia le soin de la réponse à Chamillart; elle fut telle, que Marlborough, offensé, redevint sans retour l'implacable ennemi de la paix.


Le duc de Bourgogne.

Boufflers dut capituler, le 10 décembre, pour la citadelle de Lille. Il avait fait, lui et sa garnison, tout ce que de braves gens peuvent faire, et vendu bien cher à l'ennemi sa conquête. La grande armée française, qui n'avait rien fait, fut mise en quartiers d'hiver dans l'Artois, et l'ennemi, maître de la

campagne, se retourna contre Gand et Bruges. Chamillart avait fait donner le commandement de Gand à ce même général qui avait laissé passer le convoi anglais auquel on devait la perte de Lille. Il se dépêcha de rendre Gand sans un coup de canon (2 janvier 1709).

Ce fut la fin de cette déplorable campagne de 1708, bien pire, pour la puissance et la réputation de la France, que les campagnes de 1704 et de 1706. Le roi, son petit-fils, tout ce qui l'entourait, s'étaient déconsidérés à la fois, et les coalisés commençaient d'espérer, non plus seulement l'abaissement, mais la ruine de la France.

Les Anglais avaient été heureux dans la Méditerranée comme en Belgique; ils avaient conquis l'île de Sardaigne pour leur allié Charles III, et Port-Mahon, le principal port des îles Baléares, pour eux-mêmes, comme Gibraltar.

Les fléaux de la nature s'ajoutèrent contre la France aux fléaux de la guerre. L'hiver de 1708 à 1709 fut le plus terrible dont on ait gardé chez nous le souvenir. La mer gela sur nos côtes; les arbres éclataient; les pierres se fendaient par l'excès du froid; les blés furent gelés dans les sillons. On trouvait de pauvres familles tout entières mortes de froid dans leurs chaumières ou dans leurs greniers.

On mourut de faim au printemps, comme on était mort de froid pendant l'hiver. La famine avait succédé à la gelée, et la famine dans des conditions telles, que la plupart de ceux qui font ordinairement l'aumône aux autres étaient obligés de la demander pour eux-mêmes. Il n'y avait plus ni industrie ni commerce, et presque tout le monde était ruiné. On accusa les traitants, et même les intendants et les courtisans, d'avoir augmenté la cherté en spéculant sur les grains.

Louis XIV s'efforça de renouer, au prix des plus grands sacrifices, cette négociation de paix qu'il avait si fatalement repoussée. Il offrit aux Hollandais de faire renoncer Philippe V à la succession d'Espagne, moins Naples et la Sicile. Les Hollandais rendirent à l'envoyé de Louis XIV toutes les hauteurs que le roi leur avait fait subir en 1672; ils réclamèrent, outre ce que la France avait déjà perdu, la cession de cinq places françaises de plus, en Flandre et Hainaut; ils signifièrent qu'on ne rendrait pas Lille; que Philippe V devait renoncer à toute la monarchie espagnole, et qu'il fallait, vis-à-vis de l'Empire, reculer jusqu'au traité de Westphalie, tel que l'interprétaient les Allemands.

Louis XIV, de l'avis de son conseil, se résigna à tout, aux exigences des Anglais comme à celles des Hollandais, et envoya son ministre des affaires étrangères, Torci, neveu de Colbert, porter en toute hâte à la Haie son consentement avant que la campagne de 1709 s'ouvrît.

Les coalisés répliquèrent par un nouvel *ultimatum*. Ils prétendaient que le roi de France obligeât, sous deux mois, le duc d'Anjou, comme ils appelaient Philippe V, à quitter l'Espagne. Si le duc d'Anjou n'y consentait pas, le roi de France devrait se concerter avec les alliés pour assurer l'exécution du traité, c'est-à-dire que Louis XIV serait obligé de faire la guerre à son petit-fils. La France devrait rendre Strasbourg, Brisach, la Savoie et Nice, détruire les fortifications et le port de Dunkerque. Les coalisés ne rendaient rien à la France, et ne s'engageaient même pas à rétablir dans leurs États ses alliés de Bavière et de Cologne.

Louis XIV refusa, et fit publier dans toute la France une circulaire où il exposait ce qu'il avait offert en vain pour terminer la guerre. « Je suis persuadé », concluait-il, « que mes peuples s'opposeraient eux-mêmes à recevoir la paix à des conditions aussi contraires à la justice qu'à l'honneur du nom français. »

Il y avait bien des années que la monarchie n'avait fait ainsi appel à l'opinion publique (12 juin 1709).

Il n'y avait plus qu'à se défendre en désespérés.

Il fallait, comme le dit le contrôleur général Desmaretz lui-même, une espèce de miracle rien que pour faire subsister l'armée. Des vaisseaux français qui trafiquaient dans l'Amérique espagnole, ouverte à notre commerce par l'avénement de Philippe V, apportèrent dans nos ports pour une trentaine de millions de matières d'or et d'argent. On porta le tout à la Monnaie, et les propriétaires en prêtèrent la moitié au roi. Le contrôleur général leva, aussitôt après la récolte, un impôt extraordinaire de cinq cent cinquante-huit mille sacs de blé en nature, tira des avances à tout prix des gens de finance, ruina le pays pour le sauver. Chamillart avait été enfin révoqué du ministère de la guerre, moins pour le mal qu'il avait fait qu'à cause d'une brouille avec Mme de Maintenon. Celle-ci l'avait fait remplacer par un ministre un peu moins nul, appelé Voisin. Le plan, pour cette année, fut bon; la grande armée, l'armée du nord, fut donnée à Villars. Les ennemis avaient projeté une triple attaque par l'Artois, l'Alsace et la Savoie. Par bonheur, l'armée allemande du Rhin ne se rassembla que lentement, et le duc de Savoie, qui avait des sujets de mécontentement contre l'empereur, ne se hâta point d'attaquer par les Alpes. Les Français furent en mesure de se défendre dans l'est et le sud-est, et les opérations offensives des coalisés échouèrent en Savoie et sur le Rhin. Un corps allemand qui avait pénétré en Alsace fut détruit.

Mais c'était en Belgique que se portaient les grands coups.

Villars avait trouvé l'armée du nord au complet comme nombre, car la faim avait poussé paysans et ouvriers sous les drapeaux; mais ils n'y rencontraient même pas le pain qu'ils y venaient chercher. Le soldat, sans provisions, sans habits, quasi sans armes, montra une patience et un dévouement admirables. Villars, faute de ressources, ne put rien entreprendre; mais il barra du moins à l'ennemi l'entrée de l'Artois. Eugène et Marlborough se rejetèrent sur Tournai, assiégèrent et prirent cette importante place (fin juin-commencement de septembre); puis ils marchèrent sur Mons. Villars tenta d'empêcher le siége de Mons. Il vint se poster à Malplaquet dans une excellente position, entre deux bois, avec des levées de terre et des abattis d'arbres sur son front. Mais l'ennemi avait cent vingt mille hommes en bon état contre quatre-vingt-dix mille mal équipés et affaiblis par les privations.

Eugène et Marlborough attaquèrent. Quand nos pauvres soldats virent approcher l'ennemi, ils jetèrent une partie du pain qu'ils venaient de recevoir pour courir au combat. Les Hollandais, qui assaillirent notre aile droite, furent écrasés; les Anglais furent d'abord aussi repoussés à deux reprises par notre gauche; mais, Villars ayant été grièvement blessé en menant notre infanterie à la charge, il n'y eut plus là personne pour diriger l'ensemble de l'armée, et Eugène et Marlborough parvinrent enfin à percer notre centre. La droite et la gauche se retirèrent, chacune de leur côté, en très-bon ordre, et se rejoignirent le lendemain à quelques lieues du champ de bataille, sous le commandement du vieux Boufflers, le défenseur de Lille (11 septembre).

L'ennemi avait perdu bien plus de monde que nous dans cette grande bataille, la plus sanglante de toutes les guerres de Louis XIV; mais il atteignit son but, et prit Mons (21 octobre).

La journée de Malplaquet avait relevé l'honneur des armes françaises; la campagne de 1709 n'en finissait pas moins sur de nouvelles pertes. Et comment ferait-on la campagne suivante?

Louis XIV rappela ses troupes d'au delà des Pyrénées, défendit à tous ses sujets, par déclaration royale, d'aller servir en Espa-

gne, et demanda aux coalisés de rouvrir les négociations, sollicitant seulement « quelques tempéraments » sur le concert à établir pour obliger son petit-fils à évacuer l'Espagne. Ce roi, devant les envoyés duquel tremblait autrefois toute l'Europe, ne put pas même obtenir que ses ambassadeurs fussent reçus publiquement dans la résidence des Etats Généraux de Hollande, à la Haie. Les États Généraux ne consentirent qu'à des conférences demi-secrètes dans la forteresse hollandaise de Gertruydenberg (mars 1710).



Desmaretz.

Les Hollandais ne se contentèrent pas d'exiger que Louis unît ses forces à celles des alliés pour expulser son petit-fils ; ils réservèrent, ceci accepté, les demandes que chacun des alliés pourrait présenter. Louis offrit aux alliés un subside en argent contre son petit-fils, s'ils offraient à Philippe V la Sicile et la Sardaigne pour partage, et que Philippe refusât. Il consentit à céder l'Alsace et Valenciennes, pourvu que ses alliés de Bavière et de Cologne fussent rétablis dans leurs domaines.

Les Hollandais répondirent en exigeant que Louis se chargeât seul de chasser son petit-fils de toute la monarchie espagnole sous deux mois ; sinon, les deux mois expirés, la guerre serait reprise contre la France. La vérité, c'est que les coalisés ne voulaient de paix à aucun prix.

A bout d'humiliations, les ambassadeurs français repartirent le 25 juillet.

La campagne s'était rouverte dans les conditions les plus déplorables. On n'était parvenu à se procurer quelques ressources qu'en s'emparant des revenus des villes, en enlevant jusqu'aux dépôts publics, en extorquant de l'argent aux corporations et aux particuliers, et en manquant à tous les engagements de l'État. Faute de fourrages, on ne put réunir l'armée qu'à la mi-mai. L'ennemi avait marché dès la mi-avril, et avait investi Douai. Villars, tardivement rétabli de sa blessure, ne put secourir Douai, qui fut obligé de capituler après deux mois de résistance (25 juin). Villars couvrit Arras et les places du haut Escaut, Valenciennes et Cambrai ; mais il ne put empêcher Eugène et Marlborough de prendre Béthune, Aire et Saint-Venant. Le siége de ces trois places, dont deux petites et nullement fortes, coûta quatre mois aux coalisés (juillet-novembre). Les garnisons françaises se défendaient pied à pied avec un opiniâtre courage. L'ennemi n'avançait pas vite ; mais, pourtant il entamait de plus en plus la France. Il semblait que notre chute ne fût plus qu'une question de temps.

Du côté du midi, les alliés n'eurent pas le même succès. Ils échouèrent et dans une attaque contre le Dauphiné, et dans une tentative de débarquement des Anglais sur la côte de Languedoc.

En Espagne, les opérations militaires avaient eu peu d'importance en 1708 et 1709. Le départ des troupes françaises encouragea les alliés à reprendre vigoureusement l'offensive. Ils rentrèrent de Catalogne en Ara-



Bataille de Denain.

gon, battirent Philippe V près de Saragosse (20 août) et poussèrent jusqu'à Madrid, que Philippe V dut évacuer pour la seconde fois (28 septembre).

En Espagne, la prise de la capitale ne décide rien. Les provinces castillanes se levèrent de nouveau, commme en 1706. Des guérillas harcelèrent de toutes parts l'ennemi. Vendôme arriva, suivi de quelques troupes françaises, et prit le commandement. L'ennemi, au bout de six semaines, évacua Madrid, et se retira, par la Nouvelle-Castille, vers l'Aragon. Philippe V et Vendôme poursuivirent l'armée alliée. Toute une division anglaise, qui formait l'arrière-garde, fut cernée et faite prisonnière ; puis le gros des alliés fut défait à Villa-Viciosa (9-10 décembre). Le général des alliés, Stahremberg, ne ramena que cinq ou six mille soldats en Catalogne. Un corps d'armée français rentra, par le Roussillon, dans le nord de la Catalogne, et le roi autrichien Charles III fut de nouveau resserré dans le centre de cette province.

On était si abattu chez nous, qu'on regretta presque ce retour de fortune en Espagne, qui paraissait un nouvel obstacle à la paix. Le contrôleur général Desmaretz fit décréter, par-dessus tous les autres impôts, cette dîme des revenus par laquelle Vauban voulait remplacer la plupart des impôts. La dîme du revenu brut ne fut pas exigée en toute rigueur; mais on en tira 24 millions, et ce surcroît de charge sur un peuple écrasé ne causa point de troubles, comme les étrangers l'espéraient. Le peuple sentait que, cette fois, ce n'était pas la faute du pouvoir. Le contrôleur général essaya de sortir du chaos par l'arbi-

toire. On ne payait plus les rentes; Desmaretz les remit toutes à 5 pour 100; mais, en les réduisant arbitrairement, il recommença du moins à les payer, et il ordonna la conversion en rentes 5 pour 100 de toutes les créances exigibles sur l'État. Il ruinait ainsi les financiers et les commerçants qui avaient compté sur la rentrée de leurs capitaux; mais il assura l'existence de l'armée, et la mit en état de marcher dès le mois de mars 1711.

La question n'était plus uniquement sur le théâtre de la guerre. La situation politique de l'Europe changeait. De puériles querelles de femmes avaient causé le changement du ministère anglais. Marlborough gouvernait la reine Anne par sa femme; la reine s'étant brouillée avec lady Marlborough, le parti tory, opposé aux whigs dont Marlborough était le chef, en profita pour faire ôter la direction des affaires à Marlborough et à ses amis. Marlborough voulait la continuation de la guerre, qui faisait sa gloire et sa grandeur; les torys inclinèrent à la paix. Les finances anglaises, quoique bien administrées, s'épuisaient, et nos terribles corsaires désolaient le commerce anglais. Les nouveaux ministres de la reine Anne firent engager indirectement le gouvernement français à proposer la réouverture des négociations (janvier 1711). Louis XIV se hâta d'accueillir ces avances, en répondant qu'il ne voulait plus traiter de la paix par la voie des Hollandais, mais qu'il traiterait volontiers par la voie de l'Angleterre. Les Hollandais essayèrent en vain de ramener la négociation chez eux; elle se poursuivit à Londres.

Un événement important vint en aide au parti de la paix en Angleterre. L'empereur Joseph Ier, au moment où il achevait d'abattre, moitié par les armes, moitié par transaction, la grande insurrection hongroise, et où il voyait l'Allemagne et l'Italie retombées sous la main de l'Autriche, mourut, à trente-deux ans, le 17 avril 1711. Il ne laissait d'héritier que son frère l'archiduc Charles, le prétendant au trône d'Espagne. Il ne pouvait convenir à l'Angleterre d'aider à la réunion de l'Empire et de l'Espagne sur une seule tête.

Les ministres anglais expédièrent donc en France des propositions toutes nouvelles, qui ne disputaient plus à Philippe V l'Espagne ni l'Amérique espagnole, et qui demandaient seulement, quant à la succession espagnole, des garanties contre la réunion éventuelle des couronnes de France et d'Espagne; la cession de Gibraltar et de Port-Mahon à l'Angleterre; l'égalité commerciale avec les Français en Espagne, et la translation au commerce anglais du privilége de la traite des noirs dans les colonies espagnoles, triste faveur qui avait été accordée aux Français en 1701.

Ils réclamaient en outre diverses places fortes comme barrière pour la Hollânde et l'Empire; la restitution de la Savoie à son duc; le démantèlement de Dunkerque et la destruction de son port, si redoutable à leur marine marchande; la cession de la grande île de Terre-Neuve, et de la baie et du détroit d'Hudson, dans l'Amérique du Nord; enfin, un traité de commerce avec la France.

Louis XIV accorda à peu près tout ce qui concernait l'Angleterre, à condition que les Français gardassent le droit de pêcher et de sécher le poisson sur les côtes de Terre-Neuve, avec la possession des îles du Cap-Breton et de Sainte-Marie. Les Anglais promirent d'être favorables à la France dans les négociations générales avec leurs alliés. Les préliminaires de paix avec l'Angleterre furent signés à Londres le 8 octobre 1711.

La guerre, cependant, avait continué pendant ces pourparlers, et les torys n'avaient osé enlever le commandement militaire à Marlborough, trop populaire par ses victoires. Au printemps, Eugène et Marlborough eussent bien voulu porter quelque

grand coup qui fît rompre les négociations ; mais Villars les avait arrêtés derrière des lignes de défense qui s'étendaient de la mer à la Meuse, formées par la Canche, la Scarpe, le Sauzet, l'Escaut et la Sambre, avec des levées de terre qui fermaient les intervalles entre ces rivières. Au commencement d'août, l'ennemi parvint enfin à franchir le Sauzet et l'Escaut, puis à prendre Bouchain. La conquête de cette petite place fut son unique avantage.

L'archiduc Charles fut élu empereur, le 12 octobre, à Francfort, sous le nom de Charles VI. Cette élection assurait, par contre-coup, le maintien de Philippe V en Espagne.

La campagne de 1711 fut signalée par un succès de la marine française. Duguai-Trouin, à la tête d'une escadre de huit vaisseaux de ligne et sept grandes frégates, prit et mit à rançon Rio de Janeiro, capitale du Brésil, la grande colonie américaine du Portugal (septembre). Les exploits de nos corsaires étaient vraiment prodigieux. L'un d'eux, Cassart, en 1709, attaqué, avec un seul vaisseau, par quinze vaisseaux anglais, en avait coulé un, démâté deux, et avait échappé aux autres.

Durant l'hiver de 1711 à 1712, Marlborough, le prince Eugène et les chefs du gouvernement hollandais, qui continuaient d'être sous l'influence des deux grands capitaines, firent de grands efforts pour amener la reine Anne à renvoyer ses ministres torys et à rompre avec la France. Ils n'y réussirent pas ; les ministres, au contraire, firent ôter le généralat à Marlborough et le sommèrent de rendre ses comptes, comme accusé d'énormes concussions dans l'administration de la guerre. Ce grand général était un homme sans foi ni loi. La Chambre des communes soutint le ministère, et le parti de la coalition et des whigs ne parvint pas à soulever le peuple contre le gouvernement de la reine et contre la paix.

Les Hollandais et l'empereur furent obligés de consentir à l'ouverture de conférences générales à Utrecht, en Hollande (fin janvier 1712) ; mais de funestes événements survenus en France jetèrent le trouble dans les esprits et suspendirent les négociations.

Le dauphin Louis, seul fils légitime de Louis XIV, était mort le 14 avril 1711. Quoiqu'il eût vécu près de cinquante ans, il n'eût laissé aucun souvenir dans l'histoire si, un seul jour, secouant sa torpeur, il n'eût essayé de s'opposer à la Révocation de l'Édit de Nantes.

Le fils aîné du dauphin, Louis, duc de Bourgogne, était devenu, par cette mort, dauphin et héritier du trône. Aussi sérieux, aussi appliqué, aussi instruit, que son père avait été ignorant et insouciant, il se donna tout entier aux grands devoirs que lui imposait la perspective d'une royauté prochaine. Il témoigna tant de zèle et de bonnes intentions, que l'opinion publique, qui lui était très-défavorable à cause du peu de capacité militaire qu'il avait montré dans la malheureuse campagne de 1708, lui revint rapidement. Tout le monde se remit à espérer en lui ; le vieux roi lui-même lui faisait part de cette autorité dont il avait été jusque-là si jaloux, afin de le préparer à lui succéder. Sa femme, fille du duc de Savoie, gaie, vive, spirituelle, affable à tous, contribuait beaucoup à augmenter cette popularité naissante ; elle faisait à la fois le charme de la vieille cour et l'espoir de l'avenir, et chacun aspirait à voir une jeune et brillante reine remplacer le règne froid et pesant de Mme de Maintenon.

Tout cela s'évanouit en quelques jours. Le 5 février 1712, la dauphine fut prise de la fièvre, avec des marques rougeâtres à la peau. Elle mourut le 12. La veille de sa mort, son mari, qui l'aimait avec passion et qui ne l'avait pas quittée un moment, avait été pris du même mal. L'effort qu'il fit pour étouffer l'explosion de son désespoir redoubla l'in-

flammation : il expira, à son tour, le 18. Il n'avait pas trente ans.

Le jeune couple, enlevé d'une manière si foudroyante, laissait deux fils de cinq et de deux ans. Les enfants furent pris de la même maladie que les parents. L'aîné mourut le 8 mars. L'autre, qu'on appelait le duc d'Anjou, survécut, mais resta si languissant, qu'on s'attendait à le voir bientôt suivre son père, sa mère et son frère.



La duchesse de Bourgogne.

L'effet de tous ces coups de foudre sur le vieux roi, sur la cour, sur la France, fut effroyable. Au moment où tous les cœurs s'étaient rouverts à l'espérance et à l'avenir, on croyait se sentir retomber dans l'abîme. La douleur publique voulut trouver un crime sous tous ces malheurs. On cria au poison. On accusa le neveu du roi, le duc Philippe d'Orléans, prince de mœurs licencieuses, d'opinions incrédules, et qui, curieux des sciences naturelles, s'occupait de chimie. Le vulgaire, depuis les nombreux procès de poison qui avaient eu lieu au temps de la Brinvilliers, regardait la chimie comme un art d'empoisonneurs. Le duc d'Orléans, incapable d'un forfait aussi noir, et désespéré des cris qui éclataient partout contre lui, alla lui-même demander au roi de le faire mettre en jugement. Louis XIV, accablé de chagrin, tourmenté de cruels soupçons, eut le bon sens et la force de refuser. Il n'y avait eu d'autre poison qu'une fièvre rouge maligne, une rougeole pourprée.

Le règne du duc de Bourgogne n'eût pas, du reste, donné à la France tout ce qu'on en attendait. Il eût cherché la paix au dehors, l'ordre, l'économie, les bonnes mœurs au dedans ; il se fût relâché de l'autorité absolue de son aïeul, mais pour faire part du pouvoir à la haute noblesse et non au peuple. Dans les choses de la religion, il n'avait pas les sentiments de tolérance de son maître Fénelon ; il approuvait pleinement la Révocation de l'Édit de Nantes, et, dans sa dévotion étroite, il eût opprimé la liberté de conscience plus que ne faisait Louis XIV lui-même, L'opinion publique, qui allait dans une voie bien opposée, n'eût pas tardé à se retourner de nouveau contre lui.

Les malheurs de la famille royale avaient eu leur contre-coup au dehors. L'Angleterre, voyant que le roi d'Espagne n'était plus séparé du trône de France que par un enfant malade, le petit duc d'Anjou, demandait que Philippe V cédât ses droits éventuels sur la France à son frère cadet, le duc de Berri. Louis XIV eût mieux aimé que, dans ce cas, Philippe fût roi de France et cédât l'Espagne au duc de Berri. Néanmoins, les Anglais insistant, il écrivit à Philippe V pour l'engager à consentir. Mais tout cela avait pris du temps ; le printemps était revenu sans la paix, et le prince Eugène, quoiqu'on lui eût ôté son grand allié Marlborough, s'apprêtait à une attaque décisive. Il ne songeait qu'à gagner une bataille pour marcher droit à Paris, par la trouée que la prise de Bouchain

lui avait ouverte entre Valenciennes et Cambrai.

La France dut se remettre en défense. Lorsque le maréchal de Villars vint prendre congé de Louis XIV à Marli avant d'aller se mettre à la tête de l'armée, le vieux roi laissa, contre son habitude, éclater les sentiments qui l'oppressaient. Il pleura devant le maréchal en parlant de ceux qu'il avait perdus, et dit que Dieu le punissait. Puis, se remettant de son émotion : « Monsieur le maréchal », dit-il, « je vous remets le salut de l'État. S'il arrivait malheur à l'armée que vous commandez, vous vous retirerez sur la Somme. J'irai à Péronne ou à Saint-Quentin; j'y ramasserai tout ce que j'aurai de troupes; je ferai un dernier effort avec vous, et nous périrons ensemble, ou nous sauverons l'État. »

Louis, dans le malheur, montra qu'il était un homme. Ce fut ce jour-là, plus que dans ses jours de prospérité, qu'il mérita vraiment le nom de *Grand*.

Villars rejoignit l'armée vers Arras à la fin d'avril, tandis que les négociations continuaient avec l'Angleterre. Philippe V consentit d'abandonner ses droits de succession en France, et l'Angleterre consentit à une trêve, pourvu que Louis XIV remît provisoirement Dunkerque en dépôt aux Anglais. Le roi fit de nouvelles concessions aux Anglais dans l'Amérique du Nord, et offrit de renoncer à Landau, espérant qu'à ce prix l'Angleterre imposerait la paix à ses alliés.

Pendant ce temps, les opérations militaires étaient en activité. Les Anglais, commandés par le duc d'Ormond, successeur de Marlborough, n'avaient rejoint les Impériaux et les Hollandais, commandés par le prince Eugène, que le 20 mai. Le 26 mai, les coalisés passèrent l'Escaut à Bouchain. Eugène eût voulu attaquer en débouchant par la forêt de Bohain, entre les sources de l'Escaut et de la Somme. Villars était décidé à accepter la bataille sur les plateaux du Vermandois, au nord de Saint-Quentin. Le général anglais refusa de prendre part à tout mouvement offensif jusqu'à ce qu'il eût reçu les instructions de son gouvernement, et pria Villars de ne rien entreprendre de son côté jusqu'à la publication de la trêve ; puis il annonça aux chefs des corps allemands à la solde de l'Angleterre que le gouvernement de la reine Anne était d'accord d'une trêve de quatre mois avec le roi de France.



Villars.

Les chefs allemands répondirent qu'ils obéiraient au prince Eugène tant qu'ils n'auraient pas d'ordres contraires de leurs gouvernements. Tous ces gens de guerre ne connaissaient que les deux grands généraux, Eugène et Marlborough, et Eugène leur avait promis que l'empereur et la Hollande les paieraient si l'Angleterre ne les payait plus.

Un envoyé anglais vint notifier la trêve aux Impériaux et aux Hollandais, et les inviter à y souscrire. Eugène et les députés hollan-

dais réclamèrent un délai pour consulter leurs gouvernements. Durant ces pourparlers, Eugène ne perdait pas son temps; il assiégeait et prenait le Quesnoi (8 juin-4 juillet) sur les derrières de l'armée alliée.

Les Hollandais, par l'influence d'Eugène et contre leurs vrais intérêts, repoussèrent la trêve, d'accord avec les Impériaux. Les Anglais quittèrent le camp le 17 juillet, et allèrent s'établir à Gand et à Bruges. Ils n'étaient qu'une quinzaine de mille. Trente-cinq mille Allemands à leur solde restèrent avec Eugène, et de nouvelles troupes, dont l'empereur pouvait disposer depuis la pacification de la Hongrie, étaient arrivées d'outre-Rhin. Eugène restait supérieur en forces à Villars.

Eugène n'attaqua pas sur-le-champ, et fit investir Landrecies par une partie de son armée. Il voulait assurer sa base d'opérations en occupant le haut Escaut par Bouchain, la Sambre par Landrecies, l'intervalle entre ces deux rivières par le Quesnoi, puis entrer dans l'intérieur de la France par Landrecies. Dans cette direction, il n'eût rencontré entre lui et Paris aucune place forte. Eugène fit assiéger Landrecies par deux de ses lieutenants, s'établit, avec un second corps d'armée, sur la petite rivière d'Escaillon, pour couvrir le siége, et plaça un troisième corps dans un camp retranché, à Denain, sur l'Escaut, entre Valenciennes et Bouchain, pour assurer les convois qui allaient de Marchiennes, où étaient les magasins de l'armée, au camp de Landrecies. Deux lignes de terres levées protégeaient le chemin de Denain à Marchiennes. Les ennemis appelaient ces lignes « le chemin de Paris. »

Eugène avait ainsi étendu son armée sur un espace de douze à quinze lieues. C'était téméraire; mais il comptait que le roi défendrait à Villars d'attaquer.

Villars, cependant, marcha en avant comme pour assaillir les lignes de siége des ennemis devant Landrecies. Eugène concentra le gros de ses forces pour repousser l'attaque. Villars tourna brusquement à gauche, et, au lieu d'aller au camp de Landrecies, alla au camp de Denain. Le 24 juillet, il passa l'Escaut à Neuville, entre Bouchain et Denain, sans que le comte d'Albemarle, commandant du camp de Denain, se fût mis en mesure à temps de s'y opposer. Les lignes de Denain à Marchiennes furent forcées, et Albemarle se retira dans son camp retranché. Eugène, accouru au galop avec son état-major, conjura Albemarle de tenir à tout prix jusqu'à l'arrivée du gros de l'armée. Au loin, sur les plateaux, on apercevait déjà les têtes des colonnes ennemies.

Villars comprit qu'il fallait vaincre au pas de course. Il lança son infanterie dans les fossés du camp ennemi. Heureusement, les fossés étaient peu profonds. Nos fantassins escaladèrent le retranchement; puis nos cavaliers se firent ouverture sur un autre point. Albemarle fut pris. Son corps d'armée en déroute s'enfuit vers le pont de bateaux qu'il avait sur l'Escaut. Le pont croula; dix-sept bataillons furent là tués, pris ou noyés. Eugène tenta en vain de déboucher par un autre pont pour les secourir; il fut repoussé, et contraint de battre en retraite.

Du 25 au 26 juillet, les Français emportèrent tous les postes occupés par l'ennemi le long de la Scarpe, puis assaillirent Marchiennes. Les garnisons françaises, de Valenciennes jusqu'à la mer, étaient accourues joindre Villars. Eugène, devenu le plus faible, ne put secourir Marchiennes. Les Français y prirent tout le magasin de réserve des ennemis, avec beaucoup d'artillerie (30 juillet). Villars, maître de toutes les positions à la gauche de l'Escaut, investit Douai dès le lendemain de la prise de Marchiennes. Eugène, qui avait levé le siége de Landrecies dès le 29 juillet, s'avança au secours de la garnison de Douai; mais il jugea impossible de forcer les lignes de siége, et se retira. Le fort de la

Scarpe capitula le 27 août; la ville de Douai, le 8 septembre.

Le jour même de la reprise de Douai, l'avant-garde de Villars investit le Quesnoi. Eugène ne réussit pas mieux à secourir le Quesnoi que Douai. Le Quesnoi se rendit le 4 octobre; on y conquit tout le parc de siége qui avait servi contre Landrecies, cent seize gros canons et cent quarante mortiers. Bouchain fut repris à son tour le 19 octobre.

Ce fut la fin de cette campagne de 1712, une des plus belles de notre histoire militaire, qui avait brusquement relevé la France du fond de l'abîme et lui avait rendu son ancienne gloire. Aucun général n'a jamais rendu à son pays un plus grand service que Villars.

La trêve avec l'Angleterre avait été prorogée. Les Hollandais, qui avaient écouté leurs ressentiments plutôt que leurs intérêts en s'obstinant dans la guerre, découragés par les éclatants succès de la France, sollicitèrent l'entremise des Anglais pour la réouverture des conférences générales à Utrecht. Louis XIV n'y consentit qu'en posant pour point de départ la restitution de Lille à la France, comme compensation de la ruine de Dunkerque; il entendait conserver Condé, Valenciennes et Maubeuge, que les Hollandais avaient demandés pour faire partie de ce qu'ils appelaient leur *barrière*, et il exigeait la restitution des places enlevées à la France depuis 1709. Les Hollandais cédèrent sur Lille. Le 29 janvier 1713, l'Angleterre et la Hollande signèrent entre elles un traité qui réduisait la barrière aux places convenues avec Louis XIV, à savoir : Furnes, le fort de Knocke, Ypres, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, et la citadelle de Gand. Ces places devaient être occupées par des garnisons hollandaises, et ne pourraient jamais être cédées à la France. La Belgique serait donnée à l'empereur.

Le 11 mars, l'empereur conclut avec la France, par l'intermédiaire de l'Angleterre, une convention pour l'évacuation de la Catalogne et des îles Baléares par les Impériaux, et pour une trêve en Italie. L'empereur, une fois assuré de pouvoir retirer de la Catalogne sa femme et ses troupes, et de n'être point attaqué en Italie, ne voulut plus de paix.

Les autres membres de la coalition passèrent outre, et la paix fut signée, le 11 avril, entre la France, d'une part, et, de l'autre, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie. Les conditions, bien différentes de celles que nous avions failli subir, étaient pourtant encore bien pénibles. Nous cédions aux Anglais, dans le nord de l'Amérique, de vastes possessions presque désertes, il est vrai, mais très-importantes pour le commerce des pelleteries et pour la pêche : la mer intérieure qu'on appelle la baie d'Hudson et le détroit qui y conduit; la grande île de Terre-Neuve et la presqu'île d'Acadie, appelée maintenant Nouvelle-Écosse, qui bloquent entre elles deux le golfe du Saint-Laurent et l'entrée du Canada, qui restait à la France. En Flandre, nous renoncions à Tournai, à Ypres, à d'autres places importantes, et nous consentions à réduire à néant, par la destruction des fortifications et du port, cette Dunkerque qui avait lancé, depuis 1702, sept cent quatre-vingt-onze corsaires contre la marine anglaise et hollandaise.

Des traités de commerce étaient conclus par la France avec l'Angleterre et la Hollande. Les rapports commerciaux étaient remis, en majeure partie, sur le pied du premier et du plus modéré des tarifs de Colbert, celui de 1664. Le droit de tonnage sur les vaisseaux était aboli de part et d'autre, et l'on devait se traiter réciproquement dans les conditions des nations les plus favorisées. On admettait, entre les trois nations contractantes, le principe que le pavillon couvre la marchandise, moins la contrebande de guerre.

Le traité de commerce ne fut pas comple-

tement ratifié par le Parlement anglais, et les Anglais maintinrent sur nos vins des droits plus forts que sur les vins de Portugal, qui exclurent presque entièrement nos vins de Bordeaux de la consommation anglaise. L'avantage accordé par les Anglais aux vins de Portugal coûta cher aux Portugais, sur lesquels l'Angleterre s'empara d'un complet monopole commercial.

La Gueldre espagnole fut cédée au second roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, qui avait déjà le duché de Clèves, et la Prusse commença ainsi de s'étendre sur la rive gauche du Rhin.

Louis XIV rendit au duc de Savoie, Victor-Amédée II, la Savoie et Nice, et, du consentement de Philippe V, lui garantit la Sicile, avec le titre de roi, comme il avait été convenu avec l'Angleterre et la Hollande.

Louis XIV renouvela ses offres de paix à l'empereur et à l'Empire ; il maintenait sa renonciation à Landau. L'empereur et l'Empire n'acceptèrent pas. L'empereur Charles VI et le prince Eugène, qui était son principal conseiller comme son général, comptaient sur la fin prochaine du roi de France et de la reine d'Angleterre, qui était d'une mauvaise santé, et croyaient avoir intérêt à gagner du temps.

Louis XIV envoya Villars en Alsace (fin mai). Eugène était en Souabe avec soixante mille hommes, et attendait de puissants renforts que retardait le manque d'argent. Villars, qui n'avait encore que quarante-cinq mille soldats, agit avec la même célérité qu'à Denain. Eugène se préparait à passer le Rhin à Philippsbourg. Villars le prévint, courut de Strasbourg jusqu'en face de Philippsbourg, se plaça devant la tête de pont de cette forteresse pour empêcher Eugène de déboucher, et fit assiéger Landau derrière lui par un corps d'armée arrivé des bords de la Sarre (juin).

Quand toutes les forces françaises furent réunies, Villars se trouva à son tour supérieur en nombre à Eugène. Celui-ci jugea impossible de secourir Landau, qui se rendit le 20 août. Landau repris, Villars alla passer le Rhin à Kehl le 18 septembre, se porta rapidement sur Fribourg, et, dès le 20, emporta d'assaut les retranchements occupés par un petit corps d'armée ennemi sur la montagne de Roskhof, auprès de Fribourg ; puis il occupa tous les passages des montagnes Noires, et revint assiéger Fribourg, défendu par treize mille soldats et par quatre étages de forteresses construites en amphithéâtre sur le penchant de la hauteur qui commande la ville. Eugène fit de vaines tentatives pour secourir Fribourg ; le gouverneur évacua la ville le 30 octobre, puis rendit les forts le 16 novembre.

L'événement prouvait que l'empire d'Allemagne, sans l'argent de l'Angleterre, n'était pas en état de tenir tête à la France, si affaiblie qu'elle fût par ses longues misères. Les petits États allemands se lassaient de se sacrifier à l'orgueil autrichien. L'empereur, près d'être abandonné de l'Empire, dut céder enfin.

La paix fut négociée par les deux généraux qui venaient de diriger la guerre. Villars et Eugène, chargés des pleins pouvoirs du roi et de l'empereur, s'abouchèrent à Rastadt quelques jours après la reddition de Fribourg. Il dut être pénible à Eugène, si longtemps victorieux, de se retrouver en face de l'homme qui avait arrêté sa fortune et changé ses victoires en revers. Il eut la force d'âme de n'en laisser rien paraître, et de traiter Villars en ami. On prit pour base le traité de Ryswick ; l'empereur dut consentir au rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière en leurs dignités et leurs domaines. La France garda Landau, mais rendit tout ce qu'elle tenait outre-Rhin, Fribourg, Kehl et Brisach. La France promit de ne pas troubler la maison d'Autriche dans la possession de ce qu'elle occupait actuellement en Italie, ce qui lui laissait Mantoue

avec le Milanais et Naples. La paix entre la France et l'Autriche fut signée le 7 mars 1714.



L'empereur Charles VI.

Le résultat général de la Guerre de la succession d'Espagne, la plus vaste qu'eût vue l'Europe moderne, était, pour la maison de Bourbon, l'acquisition de l'Espagne et de l'Amérique espagnole, mais, pour la France, un pas en arrière du côté de sa frontière du nord, la perte d'une partie des conquêtes de Louis XIV en Belgique, plus des pertes considérables dans l'Amérique du Nord. La question était de savoir si ce qu'acquérait la maison de Bourbon vaudrait à la France la compensation de ses sacrifices. Les Français ne gardaient même pas, selon les conditions de la paix d'Utrecht le droit de trafiquer dans l'Amérique espagnole.

L'Angleterre gagnait ce que nous perdions dans l'Amérique du Nord, et, dans la Méditerranée, aux dépens de l'Espagne, les deux positions de Gibraltar et de Mahon, si redoutables dans ses mains et pour nous et pour tous. L'Angleterre montait; la Hollande baissait, par le seul fait des progrès de l'Angleterre.

La maison d'Autriche perdait l'Espagne et l'Amérique espagnole; mais la branche allemande, seule subsistante, acquérait de grandes possessions en Italie, et, ce qui était plus solide, elle restait maîtresse de la Hongrie entière et de la Transylvanie. Les Turcs n'y gardaient plus rien, grâce aux victoires d'Eugène.

La Hollande ne gagnait que le droit d'occuper des places fortes qui n'ajoutaient rien à sa population ni à ses ressources maritimes, et elle allait déchoir promptement de ce grand rôle qu'elle avait joué pendant plus d'un siècle et que ses forces ne devaient plus suffire à soutenir.



La reine Anne d'Angleterre.

Cette paix si nécessaire à la France, et qu'on avait conquise à si grand'peine par une dernière victoire après tant de revers, à peine était-elle signée, que le vieux roi la

compromettait déjà. La reine Anne d'Angleterre mourut le 12 août 1714, victime de ses habitudes d'intempérance. Conformément au règlement de succession dans la ligne protestante, tel que l'avait arrêté le Parlement anglais du temps de Guillaume III, l'électeur de Hanovre, de la maison de Brunswick, issu des Stuarts par les femmes, fut appelé au trône sous le nom de Georges Ier. Le parti des torys, mécontent de ce nouveau roi allemand qui leur préférait le parti des whigs, conspira contre Georges Ier en faveur de ce fils du feu roi Jacques II qu'on avait prétendu autrefois être un enfant supposé, et que Louis XIV avait fait la faute de reconnaître comme roi à la mort de son père. Louis renouvela cette faute, en favorisant la conspiration anglaise et en soutenant sous main le prétendant Jacques III. Vers la fin de l'été de 1715, il y avait fort à craindre que la guerre ne recommençât à cette occasion entre la France et l'Angleterre.

C'était effrayant à penser, si l'on considérait l'état de la France. La France était comme un vaillant cheval épuisé, qui, à force de courage, achève de fournir la carrière, mais, parvenu au bout, s'abat sans plus pouvoir se relever.

Le contrôleur général Desmaretz n'avait pu fournir aux dépenses des deux dernières campagnes qu'en consommant les revenus de plusieurs années à l'avance, et en cessant de payer les rentes, déjà réduites arbitrairement. A l'approche de la paix, il avait cessé d'aliéner le domaine public, diminué quelques-uns des impôts, et réduit de nouveau les rentes qui provenaient en partie des créances sur l'État arbitrairement consolidées, c'est-à-dire dont le capital exigible avait été forcément converti en rentes; c'était une nouvelle banqueroute partielle, après quoi l'on recommença de payer le débris de rente qu'on laissait aux créanciers de l'État. Pendant les sept années se terminant à 1714, on avait dépensé en moyenne 219 millions par an; les revenus ordinaires, y compris les deux nouveaux impôts de la capitation et de la dîme royale, n'ayant produit que 75 millions par an, charges déduites, il avait fallu demander 144 millions par an à des moyens extraordinaires, ce qui faisait plus d'un milliard d'affaires extraordinaires en sept ans. Après la conversion en rentes d'une masse énorme de créances exigibles, il se trouvait encore, au 1er septembre 1715, une dette flottante de près de 600 millions en billets émis par l'État.

Desmaretz avait continué de faire des espèces de faillites partielles en réduisant arbitrairement divers engagements de l'État.

En avril 1715, il y eut une banqueroute plus éclatante; le gouvernement s'étant trouvé hors d'état de rembourser les billets qui représentaient les avances faites par les receveurs généraux, la caisse des receveurs généraux tomba en déconfiture.

Dans l'été de 1715, les choses ne semblaient plus pouvoir empirer. Un jour, le contrôleur général, pour tirer des traitants 8 millions, avait été obligé de leur donner 32 millions de billets; l'État n'avait plus un sou de revenu net. Ni le travail ni la consommation ne reprenaient, faute de circulation de l'argent. Toutes les mesures qu'essayait le gouvernement pour raviver l'agriculture et l'industrie n'aboutissaient à rien. Les campagnes étaient désertes; les villes, encombrées de mendiants. Des émeutes éclataient pour le pain, non-seulement dans le peuple, mais dans l'armée.

Desmaretz, à la fin de 1714, avait présenté au roi un plan de salut public à sa façon, qui consistait principalement à faire racheter par le clergé, les provinces et les villes, la masse des revenus aliénés. Ce n'était là qu'un expédient qui n'eût pas changé à fond le système des impôts, comme Vauban l'avait démontré nécessaire. Vers la fin de l'été de 1715, le roi n'avait encore rien décidé.

Ainsi, la guerre menaçait de se rallumer;

la France était ruinée, et, pour comble de maux, les persécutions religieuses, suspendues pendant le fort de la guerre, avaient recommencé avec fureur. Le roi était tombé dans les mains d'un nouveau confesseur, le jésuite le Tellier, fanatique haineux et impitoyable, qui le poussait incessamment aux plus extrêmes violences. Au moment de la paix d'Utrecht, Louis XIV avait accordé aux instances de la reine Anne la liberté des protestants qui étaient encore retenus aux galères pour cause de religion. La promesse royale fut mal tenue; un certain nombre de ces malheureux étaient encore attachés à la rame en septembre 1715. Dès avant la paix, en mars 1712, une ordonnance royale avait prescrit aux médecins, sous des peines graves, de refuser leurs secours aux malades qui, après trois jours de maladie, ne leur présenteraient pas un certificat de confession. Le gouvernement devint de plus en plus tyrannique envers les réformés. Enfin, le 8 mars 1715, une autre ordonnance renouvela l'édit du 29 avril 1686 contre les *relaps,* qui ordonnait de traîner sur une claie et de jeter à la voirie, comme des cadavres d'animaux, les corps des *nouveaux convertis* qui, à l'article de la mort, auraient refusé l'assistance du prêtre. L'ordonnance ajoutait que le séjour de ceux qui avaient été de la religion prétendue réformée, ou qui étaient nés de parents de cette religion, dans le royaume, depuis que tout exercice de cette religion y était aboli, était une preuve plus que suffisante qu'ils avaient embrassé la religion catholique, sans quoi ils n'auraient pas été soufferts dans le royaume. Tout protestant qui mourait sans sacrements était donc censé *relaps*, et devait être jeté à la voirie. Et, puisque l'ordonnance n'admettait plus qu'il y eût des protestants en France, il en résultait, quoique l'ordonnance ne le dit pas expressément, que quiconque n'était pas marié à l'église n'était pas marié du tout, et que ses enfants étaient bâtards.

L'ordonnance de mars 1715 était encore plus menteuse et plus hypocrite qu'atroce; elle prétendait que les protestants n'eussent pas été soufferts dans le royaume, à moins de se faire catholiques, comme si le roi leur eût enjoint d'abjurer ou de sortir du royaume, en leur ouvrant toutes les portes pour s'en aller, tandis qu'au contraire, le roi, lors de la révocation de l'Édit de Nantes, avait promis sûreté aux personnes des protestants en prohibant leur culte, et leur avait défendu de quitter la France. Il n'y avait pas dix-huit mois qu'un édit du 18 septembre 1713, reconnaissant formellement qu'il y avait encore des protestants en France, avait renouvelé à tous les prétendus réformés et les nouveaux convertis la défense de sortir du royaume. L'ordonnance de mars 1715 est la honte ineffaçable des derniers jours du Grand roi; mais le crime en est surtout au méchant homme qui obsédait sa vieillesse affaiblie.

En même temps que ces horreurs contre les protestants, le confesseur le Tellier avait obtenu du roi une autre persécution contre les jansénistes.

En 1702, les disputes du jansénisme avaient recommencé à la Sorbonne; Bossuet était parvenu à étouffer le débat. Le roi avait défendu de rien publier dorenavant sur ces matières; mais, en même temps, il avait prié le pape Clément XI de renouveler les constitutions de ses prédécesseurs contre le jansénisme. Clément XI publia une bulle sur ce sujet en 1705. L'assemblée du clergé de France se tenait alors à Paris, sous la présidence du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Bossuet n'existait plus. L'assemblée établit que les constitutions des papes n'obligent toute l'Église que lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des évêques et par leur jugement.

L'assemblée, tout en formulant cette déclaration gallicane, qui blessa fort la cour de Rome, avait accepté la bulle du pape. La bulle fut présentée à la signature de tout le

clergé. Les religieuses du fameux monastère janséniste de Port-Royal refusèrent de signer. Elles furent arrachées de leur monastère et dispersées dans divers couvents. L'abbaye de Port-Royal des Champs, vénérable par tant de grands souvenirs, fut démolie de fond en comble (novembre 1709). Sur la hauteur qui domine le vallon au fond duquel était l'abbaye des religieuses subsiste seulement ce qu'on appelait « la maison des hommes », où avaient vécu Pascal et beaucoup d'illustres solitaires, et où avait été élevé Racine.



Le père le Tellier.

Ce n'était pas assez pour le parti ultramontain, qui voulait se venger du cardinal de Noailles et de la décision gallicane de 1705. Le cardinal archevêque de Paris avait approuvé dans son diocèse un livre intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par l'oratorien Quesnel, qui, depuis, était devenu le chef des jansénistes. Les jésuites avaient obtenu du pape la prohibition du livre en 1708; mais la prohibition n'avait pas été reçue en France, à cause d'une question de forme, et le cardinal de Noailles avait refusé de rétracter l'approbation qu'il avait donnée à cet ouvrage. Le roi, à son tour, prohiba le livre par arrêt du conseil (novembre 1711), et demanda au pape d'en réitérer la condamnation sous une forme qui pût être acceptée en France. Le pape Clément XI, qui n'était pas violent et se plaisait peu à ces querelles, ne publia là-dessus une seconde bulle qu'en septembre 1713. On la nomma la bulle *Unigenitus*, parce qu'elle commence par ce mot. C'était le Tellier qui en était l'auteur beaucoup plus que le pape. Aussi l'esprit jésuitique y régnait-il pleinement. On y condamnait les maximes qui prescrivent la nécessité d'aimer Dieu. On avait osé condamner celle-ci : « Dieu n'est pas, la religion n'est pas, là où n'est pas la charité. » Et aussi celle-ci : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir. »

Le cardinal de Noailles et quatorze autres prélats protestèrent contre la bulle. La plupart des évêques l'acceptèrent, mais en l'interprétant et en l'atténuant dans leurs mandements. Le roi força le Parlement d'enregistrer la bulle (février 1714). La Sorbonne la subit aussi, après que le roi eut exilé les principaux opposants d'entre les docteurs.

Noailles continua de résister, et défendit à tous les ecclésiastiques de son diocèse de recevoir la bulle. La plupart des ordres monastiques, des docteurs, des curés de Paris, soutenaient le cardinal archevêque, et le public était pour lui, par cela seul que les jésuites étaient contre. La masse gallicane, presque tout ce qui naguère suivait l'autorité de Bossuet, était donc maintenant contre le roi, devenu l'instrument des jésuites. Les exils, les emprisonnements, allaient se multipliant. Après des délais qui venaient de Rome plutôt que de Versailles, le Tellier avait décidé le roi à frapper un grand coup.

C'était de porter au Parlement, en lit de justice, une déclaration enjoignant à tout évêque de souscrire sans réserve à la bulle, faute de quoi il serait poursuivi conformément aux canons de l'Église. Le Tellier comptait faire dégrader Noailles du cardinalat par le pape, et de l'archiépiscopat par un concile national.

Le temps et la force manquèrent à Louis XIV pour pousser l'entreprise d'Angleterre et pour achever la persécution religieuse en France. Il déclinait peu à peu, et les soucis des malheureuses entreprises où on le poussait fatiguaient et abrégeaient ses derniers jours. Il était obsédé à la fois par son confesseur, dont il servait les haines envenimées, et par l'aîné de ses fils illégitimes, le duc du Maine, dont l'ambition lui arrachait successivement des faveurs de plus en plus contraires au bien public et à la morale. Louis avait autrefois légitimé les deux fils adultérins qu'il avait eus d'une femme mariée, de Mme de Montespan, le duc du Maine et le comte de Toulouse, par des actes où le nom de leur mère n'était pas mentionné, et il les avait fait traiter à la cour comme des princes, donnant ainsi à ses sujets l'exemple de fouler aux pieds les lois morales et sociales. Ce fut bien pis après. Le duc du Maine, soutenu par Mme de Maintenon, qui avait été sa gouvernante et qui avait un grand faible pour lui, obtint du roi, en juillet 1714, un édit qui déclara les fils légitimés du roi aptes à succéder à la couronne après les princes du sang; puis la qualité de princes du sang leur fut formellement attribuée (mai 1715). Jamais on n'avait vu un pareil scandale. La monarchie absolue, après avoir détruit le droit politique, détruisait maintenant le droit civil et la morale sociale.

Le duc du Maine prétendait à quelque chose de plus positif et de plus immédiat qu'un droit de succession éventuelle. Il eût voulu que le roi lui assurât la régence pendant la minorité de l'héritier du trône. Cet héritier était ce second fils du duc de Bourgogne qui avait survécu au mal auquel avaient succombé son père, sa mère et son frère. Le roi ne s'y décida point. Il comprit que son neveu le duc d'Orléans, premier prince du sang, ne se laisserait pas enlever sans résistance la régence à laquelle il était appelé par la coutume du royaume, et que c'eût été peut-être léguer à la France la guerre civile. Mme de Maintenon et le duc du Maine lui extorquèrent toutefois un testament par lequel il instituait un conseil de régence dont le duc d'Orléans serait seulement le chef. Ce conseil devait se composer de quinze membres



Le cardinal de Noailles.

Le duc du Maine, qui y siégeait, était de plus chargé de veiller à la sûreté et à l'éducation du roi mineur (2 août 1714).

Louis ne signa ce testament que pour qu'on le laissât en repos. « Dès que je serai mort », dit-il, « il n'en sera ni plus ni moins. Je sais trop bien ce qu'est devenu le testament du roi mon père! »

Depuis l'été de 1714, une petite fièvre lente minait le vieux roi. A partir du 11 août 1715,

Louis ne sortit plus du château de Versailles. La fièvre augmenta. Le 24 août, la gangrène parut sur une de ses jambes. Le 25, il reçut les sacrements. Il montra quelques regrets de ce qu'on lui avait fait faire contre l'archevêque de Paris et contre les adversaires de la bulle *Unigenitus,* mais point pour ce qu'il avait fait de bien pire contre les protestants. Le 26, il fit ses adieux aux principaux de la cour, les pria de rester unis et de se souvenir quelquefois de lui. Il adressa des paroles bienveillantes au duc d'Orléans, tant accusé naguère, comme pour chasser les mauvais desseins de son cœur, s'il en avait conçu; puis il se fit amener le dauphin Louis, bel enfant de cinq ans, seul reste de sa postérité en France. Il lui recommanda de n'oublier jamais les obligations qu'il avait à Dieu, et de tâcher de conserver la paix avec ses voisins. « J'ai trop aimé la guerre », lui dit-il; « ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Soulagez vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même. »

Vaines paroles et repentir stérile! L'héritier de Louis XIV n'était point destiné à réparer les maux du règne de son bisaïeul, ni à réformer la monarchie, mais au contraire à la pousser vers la ruine.

Louis XIV avait retrouvé, pour bien finir, la fermeté de son caractère. Il dit à Mme de Maintenon : « J'avais cru plus difficile de mourir »; et à deux de ses valets, qui pleuraient au pied de son lit : « Pourquoi pleurez-vous? M'avez-vous cru immortel? »

Quand l'agonie parut proche, Mme de Maintenon n'attendit pas la fin pour le quitter. Elle partit, le 30 août au soir, pour sa maison de Saint-Cyr, d'où elle ne sortit plus durant quatre ans qu'elle survécut au roi. Le duc du Maine et le confesseur le Tellier abandonnèrent aussi le mourant, dont ils n'avaient plus rien à attendre.

Louis languit encore la journée suivant. Il se ranima dans la nuit pour réciter, avec le clergé, les prières des agonisants, et répéta plusieurs fois, d'une voix forte : « Mon Dieu, venez à mon aide! » Le 1er septembre, à huit heures du matin, il rendit le dernier soupir.

Il avait vécu soixante-dix-sept ans, régné soixante-douze ans, gouverné cinquante-quatre.

Avec lui, la monarchie était montée au comble de sa grandeur et de sa puissance; puis, avec lui, elle avait commencé à descendre la pente de sa décadence. Elle ne devait plus s'arrêter sur cette pente, jusqu'à ce qu'elle s'engloutît dans la Révolution.

Louis XIV avait montré au monde tout ce qui peut se faire de grand par la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme, résolu, appliqué et persévérant; mais aussi à quelles catastrophes le pouvoir absolu d'un seul, si capable qu'il soit, finit par conduire inévitablement les peuples.

CHAPITRE VI

LA RÉGENCE.

(1715-1723.)

Le lendemain de la mort du Grand roi, le duc d'Orléans, premier prince du sang, convoqua le Parlement au Palais de Justice et s'y transporta, avec les autres princes du sang, les princes *légitimés,* comme on appelait les fils illégitimes de Louis XIV, et les ducs et pairs. Il réclama la régence et ne promit pas seulement d'écouter « les sages remontrances du Parlement », mais les réclama d'avance.

Le Parlement fut gagné, dès les premiers mots, à un prince qui offrait ainsi de lui

rendre les droits politiques que Louis XIV lui avait enlevés. Il proclama par acclamation le duc Philippe d'Orléans régent du royaume, avec pleine disposition des forces militaires et des charges et offices. On ne tint aucun compte du testament du feu roi. L'aîné des fils illégitimes de Louis XIV, le duc du Maine, dépouillé de la part d'autorité qu'il s'était fait attribuer par le testament du feu roi, renonça à la garde de la personne du jeune roi Louis XV, et le nouveau régent resta maître de tout (2 septembre 1715).

Les restes de Louis XIV furent conduits à Saint-Denis, quelques jours après, en fort mesquin appareil. La foule riait et chantait sur le passage. On ne sentait que la joie d'être délivré d'un régime oppressif. Le Grand roi, si longtemps l'idole de la France, n'était plus pour le peuple que le roi des jésuites et des persécuteurs.

Le régent débuta par des réformes considérables. Il diminua énormément les dépenses de la maison du roi et des bâtiments, en les remettant sur le pied où elles étaient à la mort de Louis XIII. Il remplaça les ministres par des conseils, à la manière de l'Espagne et de l'Autriche. C'était une idée empruntée au feu duc de Bourgogne et à Fénelon, mort récemment. Chaque département ministériel fut géré par une espèce de comité. Tous ces conseils ou comités ressortissaient au conseil de régence, qui réglait les affaires générales sous la présidence du régent. Le conseil de régence était tout à la discrétion du régent, qui en nommait et en révoquait les membres.

La présidence du conseil de conscience, c'est-à-dire des affaires ecclésiastiques, fut donnée à ce cardinal de Noailles qui avait failli, sous le dernier règne, être dégradé du cardinalat et de l'épiscopat. La place de confesseur du roi fut ôtée aux jésuites, et donnée à un représentant éminent des opinions gallicanes, l'abbé Fleuri, auteur de la grande *Histoire ecclésiastique*. Toutes les personnes détenues ou bannies pour cause de jansénisme ou d'opposition à la bulle *Unigenitus* furent mises en liberté ou rappelées d'exil.

Le régent prit des mesures favorables aux sciences et aux arts industriels. Il établit au Louvre une académie des arts mécaniques pour le perfectionnement des métiers et la fabrication des outils, instruments et machines. C'est là le point de départ de notre Conservatoire des arts et métiers. Il rendit publique la Bibliothèque royale, et, plus tard, en 1719, il rendit gratuit l'enseignement de l'Université en le faisant payer par l'État. Ce sont des services dont il faut tenir compte à sa mémoire.

La Régence avait bien commencé; mais l'effet des réformes opérées dans la maison du roi ne tarda pas à être contre-balancé par les prodigalités du régent envers les hommes vicieux et les femmes galantes au milieu desquels il vivait dans la débauche. On surnommait ses familiers les *roués*, parce qu'on prétendait qu'ils méritaient de mourir sur la roue; et ils s'amusaient de ce surnom, et en tiraient vanité.

Philippe d'Orléans, eût-il été aussi sage et aussi économe qu'il était déréglé et dissipateur, ne s'en fût pas moins trouvé dans un embarras immense. Louis XIV avait laissé les finances dans un tel état, qu'on n'en pouvait sortir que par des efforts prodigieux et des remèdes extraordinaires et radicaux. A la mort du feu roi, le déficit de l'année courante était de 78 millions, et la dette exigible de 789 millions. Le revenu de l'année courante avait été mangé d'avance, avec la meilleure partie du revenu de l'année suivante. Il n'y avait que 700,000 à 800,000 francs en caisse, et le régent pourvut aux premiers besoins avec son propre argent et 3 millions prêtés par un riche négociant.

La direction du conseil des finances fut d'abord confiée au duc de Noailles, neveu du cardinal de ce nom, homme intelligent et actif, désireux de servir l'État, mais peu

scrupuleux sur les moyens. Il parvint à faire rentrer de l'argent pour subsister quelques mois, diminua les tailles et autres impôts, prit quelques bonnes mesures pour favoriser la circulation à l'intérieur, l'importation et l'exportation quant au dehors ; mais, en même temps, il continua ces réductions de rentes pratiquées dans les dernières années de Louis XIV, et qui étaient de vraies banqueroutes. Un grand nombre d'offices inutiles



Le duc d'Orléans, régent.

furent supprimés avec une indemnité très insuffisante pour ceux qui les avaient achetés. Les fournitures de la dernière guerre et tous les traités ou affaires extraordinaires, depuis 1689, furent révisés. Une chambre de justice fut établie contre les traitants coupables d'exactions envers le peuple, contre les comptables et les fournisseurs coupables de péculat envers l'État, et contre les usuriers qui avaient agioté sur les billets émis par l'État (mars 1716). Les galères perpétuelles, avec confiscation, furent décrétées contre les accusés qui présenteraient de faux états de leurs biens, et la déclaration royale interdit toute grâce en cette matière.

Quelques hommes de finance furent exécutés à mort, d'autres mis au pilori ; plusieurs prévinrent leur arrêt par le suicide.

Cette violente réaction n'eut pas pour le trésor public le résultat qu'en attendait Noailles. Les traitants achetèrent la protection des grands, des *roués*, des femmes d'intrigues. Le régent se laissa circonvenir ; les peines corporelles furent bientôt converties en taxes sur les gens de finance. On dressa un rôle de 220 millions à répartir sur près de quatre mille cinq cents personnes : mais les deux tiers des taxés trouvèrent moyen, grâce à leurs protecteurs et à leurs protectrices, de se faire décharger de leurs taxes. Les autres payèrent en tout 70 millions, dont une grande partie en papiers discrédités. La chambre de justice, qui avait réussi sous la sévère administration de Colbert, avorta sous un gouvernement faible et corrompu. Elle fut supprimée au bout d'un an (mars 1717).

Noailles avait tiré plus de profit d'une autre opération, la révision de tous les billets émis par l'État. Il y avait eu un tel désordre, que cette révision amena l'annulation de plus de 100 millions pour doubles emplois. Le reste des billets fut réduit arbitrairement par catégories, perdant depuis un cinquième jusqu'à quatre cinquièmes. Par ces annulations, qui étaient légitimes, et par ces réductions, qui ne l'étaient pas, le total des billets d'État se trouva diminué de plus de 340 millions. Il en restait pour environ 250 millions, sans compter 200 millions d'autres dettes exigibles.

Il y avait un ordre relatif au milieu de ces banqueroutes, et la comptabilité régulière était rétablie. Mais il devenait évident que la réduction arbitraire de la dette, en partie compensée par de nécessaires réductions d'impôts, ne pouvait suffire à rétablir les finances. Noailles proposa de vastes économies, et projeta de réduire la dépense an-



Le conseil de Régence.

nuelle de 147 millions à 94, ce qui eût laissé subsister encore un déficit de 18 millions. Le régent ne résista pas au soulèvement de tous les intérêts froissés par les projets de Noailles, et la dépense annuelle ne fut diminuée que de 6 millions au lieu de 53.

Avec un tel prince, les économies sérieuses étaient impossibles, et les économies, d'ailleurs, ne pouvaient suffire à sauver l'État sans des remèdes plus radicaux.

Ces remèdes, un autre que Noailles les offrait au régent. Philippe d'Orléans hésitait, depuis un an, à accepter les offres d'un génie audacieux qui lui proposait une grande révolution économique et sociale. Il se décida. Noailles donna sa démission de président du conseil des finances. La direction nominale du conseil des finances fut attribuée au lieutenant général de police d'Argenson, et la direction effective à l'Écossais John Law, que sa qualité de protestant excluait du titre officiel.

John Law, fils d'un riche orfévre d'Édimbourg, parmi les agitations de sa jeunesse orageuse et errante, avait été pris d'une grande pensée: c'est que l'économie sociale, les rapports commerciaux des hommes sont soumis à des lois qui dérivent de la nature des choses tout comme les phénomènes naturels, et il crut avoir trouvé une de ces lois capables de transformer les sociétés, si on les appliquait avec la logique rigoureuse de la méthode des philosophes.

Les marchandises, pensait-il, ont d'abord été échangées les unes contre les autres ; puis elles ont été échangées contre la monnaie métallique. Maintenant, les particuliers ont commencé dans les relations commer-

ciales, par les lettres de change, par les effets de commerce, à substituer le papier à la monnaie métallique, ce qui constitue LE CRÉDIT, le papier n'étant pas un gage, une valeur, comme le métal, mais n'étant qu'une simple promesse. Il faut, pensait Law, que l'État généralise ce qu'ont commencé les particuliers, et fasse ce que les particuliers ne peuvent faire; qu'il crée du numéraire, c'est-à-dire de la monnaie, en faisant du papier d'échange une monnaie par la garantie de l'autorité publique. Le numéraire est le principe du commerce. Multiplier le numéraire, c'est multiplier le commerce. Toute émission de papier-monnaie, en accroissant le numéraire de la nation, accroîtra sa richesse et sa puissance. La multiplication du numéraire fera tomber l'usure, et arrachera l'État et les particuliers à l'exploitation des accapareurs de la monnaie métallique.

L'État doit prendre une forme toute nouvelle. Il doit donner le crédit et non le recevoir. Il doit se faire banquier, et transformer le trésor public en une banque de dépôt et d'escompte qui émette du papier-monnaie, avec cours obligatoire et réserve métallique répondant de la valeur des billets ; cette banque percevra les revenus publics, attirera, sous forme de dépôt, l'argent des particuliers, et prêtera, à son tour, le crédit aux particuliers par la voie de l'escompte.

L'État doit être commerçant, comme banquier. Il doit organiser une compagnie générale de commerce, étroitement reliée à la banque, et qui fasse de la nation entière un corps de négociants dont la banque d'État soit la caisse.

La dette publique doit être remboursée en actions de la compagnie générale, et, finalement, les impôts doivent être abolis, et l'État doit pourvoir aux services publics avec les escomptes de la banque et la part du trésor dans les bénéfices de la compagnie.

C'est là, en peu de mots, le fameux SYSTÈME de Law.

Cette conception gigantesque d'un État banque et compagnie de commerce effraie la raison. Quelles mains seraient jamais assez fortes et assez sages pour régler les mouvements d'une machine aussi colossale, et comment la liberté individuelle, principe de tout progrès, pourrait-elle y garder son action ? Il faut ajouter deux observations : l'une, que le cours obligatoire, le cours forcé, est contraire à la nature du papier-monnaie, parce que le papier, comme Law lui-même le reconnaissait, n'est qu'une promesse et non un gage ; que qui dit promesse dit confiance, et que la confiance doit s'obtenir et non s'imposer. La seconde, c'est que le numéraire n'est pas, comme le dit Law, le principe du commerce, mais seulement l'agent du commerce. Le principe du commerce, c'est le capital, c'est-à-dire l'excédant de la production sur la consommation immédiate et locale.

Une troisième observation à faire, non plus sur les principes, mais sur les faits, c'est que, sous une monarchie absolue, il était impossible de s'assurer que le gouvernement ne mettrait pas la main sur la réserve de la banque et ne ferait pas des émissions de billets immodérées.

Law, après avoir proposé en vain ses projets à l'Angleterre, satisfaite de sa banque de circulation qui l'avait bien servie pendant la guerre, était venu à plusieurs reprises en France, d'abord dédaigné, puis à demi écouté. Il n'avait pas d'abord déroulé devant le régent ses plans dans toute leur étendue. Il avait commencé par la banque, sans parler de la compagnie, et le régent, retenu par l'opposition de Noailles et du conseil des finances, l'avait seulement autorisé à fonder une banque non royale, mais particulière, par association (2 mai 1716), banque de dépôt et d'escompte, et non de commerce.

Bien que le capital assigné à cette banque ne dépassât guère trois millions effectifs, le succès fut très-grand ; l'intérêt de l'argent

baissa; le commerce extérieur et les manufactures commencèrent à se relever.

Il eût été à désirer que Law se bornât à développer cet utile établissement; mais ce n'était pour lui qu'un premier pas. Il obtint que tous les comptables publics eussent ordre de recevoir les billets de la banque pour le paiement des impôts et d'acquitter à vue les billets en argent, puis que les comptables de Paris fussent astreints à faire leurs recettes et paiements en billets de banque. En décembre 1717, le régent, qui avait accepté le titre de protecteur de la banque, présida en personne l'assemblée des actionnaires; c'était quelque chose de bien nouveau dans les mœurs de la monarchie.

Le conseil des finances avait auparavant offert à Law le monopole du commerce de la Louisiane, à condition qu'il formât une compagnie qui emploierait 2 millions à coloniser. Law convoqua les principaux capitalistes, et leur fit un tableau si magnifique de l'avenir réservé à ces terres nouvelles, à ces forêts vierges baignées par un fleuve de mille lieues de cours, qu'à sa voix se forma une compagnie, non pas avec 2 millions, mais avec 100 millions de capital nominal, fournis en billets d'État, qui perdaient encore plus des deux tiers de leur valeur nominale; cela faisait 30 millions de capital effectif. L'État concéda à la nouvelle compagnie d'Occident le monopole du commerce de la Louisiane pour vingt-cinq ans, la propriété du sol de la Louisiane pour toujours, et des exemptions considérables de droits et d'impôts (août 1717).

Law tenait les deux grands instruments de son système, la banque et la compagnie de commerce. Il s'agissait maintenant d'arriver à rendre la banque royale et la compagnie universelle.

Noailles faisait obstacle. Le régent, de plus en plus fasciné par le hardi novateur, sacrifia, comme nous l'avons dit, Noailles à Law, qui prit la direction des finances.

Law eut la direction sans le titre; mais l'homme qui, à côté de lui, avait le titre sans la direction, l'ancien lieutenant de police d'Argenson, actuellement président du conseil des finances, était pour Law un ennemi secret et un rival dangereux. D'Argenson parvint à faire prendre au régent une mauvaise mesure monétaire, une refonte avec un changement énorme dans la valeur nominale des monnaies (fin mai 1718). Law, qui n'avait pas autant de fermeté de caractère que d'étendue dans les idées, ne sut pas s'opposer ou se retirer. Le Parlement s'en prit à lui, l'attaqua personnellement et rompit avec le régent à cette occasion. Le régent passa outre à l'opposition du Parlement; mais cet incident était d'un fâcheux augure pour le succès des plans de Law. Les bouleversements dans la valeur des monnaies, et en général toutes les mesures arbitraires, sont incompatibles avec la fondation d'un système de crédit.

Law le sentait, et il hésita quand le régent lui offrit de transformer sa banque privée en banque d'État. Il eût voulu des garanties, comme de mettre la banque précisément sous la surveillance de cette haute magistrature qui se déchaînait contre lui. Le régent refusa. Law se risqua, et, le 4 décembre 1718, la banque fut déclarée royale, avec la clause qu'on ne pourrait émettre de billets que par arrêt du conseil du roi; l'État racheta les actions. Le successeur de Louis XIV, ou du moins celui qui gouvernait en son nom, se fit banquier.

La compagnie du Sénégal, la compagnie des Indes orientales, et une récente compagnie de la Chine, furent réunies à la compagnie d'Occident, qui prit le nom de compagnie des Indes. La valeur des actions montait rapidement. Les émissions d'actions de la compagnie et les émissions de billets de banque se correspondaient. La compagnie afferma la fabrication des monnaies, puis les fermes générales. Une déclaration

royale porta à cinquante ans les priviléges que la compagnie avait obtenus pour vingt-cinq. La compagnie promit de prêter à l'État quinze cents millions pour payer le gros de la dette publique, moyennant que l'État lui garantît un intérêt de 3 pour 100 par an sur le produit des impôts. Les rentes assignées sur les impôts furent transformées en assignations sur la compagnie. Les receveurs généraux furent supprimés, et leurs



Law.

recettes réunies à la compagnie, qui eut ainsi tous les impôts dans la main. Le public se précipitait, avec une ardeur croissante, vers les actions de la compagnie. Le bruit de la découverte de mines d'or et de pierreries en Louisiane, sur le Mississipi, achevait d'enflammer toutes les têtes. Les actions, émises à 500 francs en août 1717, et n'ayant valu d'abord au plus que 250 francs argent, s'élevèrent, en octobre 1719, à 10,000 francs, et montèrent encore. La compagnie, pour une dernière émission d'actions, ne recevant plus que des récépissés des créanciers de l'État ou des billets de banque, et non des espèces, le papier en vint à gagner 10 pour 100 sur l'or et sur l'argent.

Le centre de tout ce mouvement était l'étroite et noire rue Quincampoix, entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis. C'est là qu'étaient les bureaux où l'on achetait et vendait les actions; c'était la Bourse de ce temps. Tout Paris, toute la France, toute l'Europe, s'y entassèrent, s'y étouffèrent, six mois durant. Toutes les classes, des princes aux valets, des grandes dames aux courtisanes, s'y confondaient dans l'égalité du jeu. Tel laquais, enrichi d'un tour de main, achetait le carrosse derrière lequel il était monté la veille. On dépensait des sommes folles aussi vite qu'on les gagnait; la circulation était partout obstruée par la multitude des équipages; on ne voyait que broderies d'or et d'argent sur des habits de soie et de velours. La population de Paris s'était brusquement accrue d'au moins trois cent mille âmes, et l'industrie et le commerce parisiens avaient reçu une impulsion énorme qui se communiquait à la province. Le nombre des manufactures augmenta des trois cinquièmes; l'intérêt de l'argent tomba à 1 $^1/_4$ pour 100.

La hausse extravagante des actions, suscitée par les manœuvres de spéculateurs à la tête desquels étaient les princes et les grands, surtout les Condés, avait dépassé les prévisions et les désirs de Law. On eût vendu la France entière qu'on n'eût pas réalisé la valeur nominale attribuée aux actions par l'agiotage. Law voyait bien qu'il y aurait une réaction, et eût voulu, mais n'avait pu modérer le mouvement. Le 30 décembre 1719, une assemblée générale de la compagnie régla le dividende des actions à 40 pour 100 sur le prix d'émission de 500 francs; c'était à peine 2 pour 100 pour ceux qui avaient payé leurs actions 10,000 francs, et c'était beaucoup trop.



L'agiotage à la rue Quincampoix.

Les plus avisés des gros détenteurs d'actions avaient déjà commencé à *réaliser*, c'est-à-dire à échanger leurs actions contre des billets de banque, et les billets contre des propriétés foncières. Law résista de son mieux. Il prit ouvertement la responsabilité du *Système*, et se fit catholique, afin que le régent pût lui donner le titre de contrôleur général (5 janvier 1720). Il parvint à soutenir quelque temps les actions; mais, pendant ce temps, la panique se mit parmi les détenteurs de billets, qui accoururent en foule à la banque pour échanger les billets contre de l'argent. Les billets perdirent bientôt moitié dans le commerce.

Law essaya de relever les billets en leur donnant cours forcé dans tout le royaume, et en employant des expédients vexatoires contre l'emploi des monnaies métalliques. Law démentait par là ses principes; car le crédit, c'est la liberté. Rien ne put arrêter la réaction; on *réalisait* avec autant d'emportement qu'on avait acheté. Law, voyant bien que ce qui ruinait la confiance dans les billets de banque, c'était la faculté qu'avait le gouvernement de multiplier les billets à sa fantaisie, fit remettre par le gouvernement à la compagnie l'administration de la banque, et décréta qu'on ne pourrait émettre de nouveaux billets qu'en vertu d'arrêts du conseil du roi, sur délibérations prises en assemblée générale de la compagnie (22 février 1720).

A cette mesure légitime et sensée, on en joignit d'autres téméraires et iniques. Law eût voulu sauver à tout prix les billets, c'est-à-dire la banque, même en sacrifiant les actions; les gens avides qui entouraient le régent contraignirent Law, au contraire, à

soutenir à tout prix les actions, et à maintenir l'échange permanent des actions en billets et des billets en actions. On s'efforça de discréditer les monnaies métalliques par d'énormes variations dans leur valeur nominale; puis on alla jusqu'à démonétiser l'or et l'argent, et à ordonner aux particuliers d'apporter leurs espèces d'or et d'argent à la banque, sous peine de confiscation.

Dans d'autres temps, on eût fait une révolution pour bien moins; mais on était comme abasourdi par les choses étranges dont on venait d'avoir le spectacle, et l'on se contenta de résister passivement et de garder ses écus. Les princes du sang, qui s'étaient fait gorger de billets et d'actions par Law, donnaient maintenant l'exemple de désobéir aux ordonnances royales, et gardaient chez eux d'énormes masses d'or dont ils avaient dépouillé la banque en réalisant leurs billets. Le prince de Conti avait réalisé en un seul jour quatorze millions; le duc de Bourbon, chef de la maison de Condé, vingt-cinq.

Il fallut s'arrêter dans la voie de violence où l'on s'était engagé. Law eût voulu tâcher de combattre le discrédit des billets par une combinaison qui en eût éteint le plus possible; mais on lui imposa un autre plan. La valeur des actions avait été fixée, par arrêt du conseil du roi du 5 mars 1720, à 9,000 fr. Un autre arrêt, du 21 mai, ordonna qu'elles fussent ramenées graduellement au taux de 5,000 francs, et que les billets fussent aussi réduits graduellement de moitié.

Oter au billet son invariabilité, c'était le coup de mort du Système. Les détenteurs de billets furent moins patients que les détenteurs des espèces métalliques; ils crièrent si fort, que l'arrêt du 21 mai fut révoqué en ce qui regardait les billets. On révoqua aussi les mesures contre les monnaies d'or et d'argent. Le régent parut abandonner Law, qui fut arrêté et sommé de rendre ses comptes. Cela le releva un moment; sur ce terrain, il était et fut reconnu irréprochable.

Il ne voulut pas reprendre le contrôle général, mais conserva la direction de la banque et de la compagnie, et fit disgracier d'Argenson, principal instigateur des mesures qui avaient compromis et dénaturé le Système.

La probité de l'auteur du Système était justifiée; mais le Système ne se releva pas. La banque fut réduite à suspendre ses paiements, sauf pour les petits billets de 10 fr. Le peuple, craignant que les billets de 10 fr. n'eussent bientôt le sort des autres, accourut en masse à la banque pour se les faire rembourser; on se battit; on s'étouffa aux portes. Beaucoup de personnes périrent. Trois cadavres furent portés par le peuple devant les fenêtres du régent, et le carrosse de Law fut mis en pièces dans la cour du Palais-Royal (17 juillet).

Les variations dans la valeur nominale des monnaies et tous les autres expédients qu'on employa furent impuissants. Le régent se découragea. Un arrêt du conseil, du 15 août, statua que les gros billets n'auraient plus cours obligatoire après le 1er octobre, ni les petits billets après le 1er mai de l'année suivante; qu'on cesserait alors de les recevoir au Trésor pour les impôts. Les billets tombèrent de 90 pour 100.

Un arrêt du 10 octobre révéla au public qu'il avait été fabriqué pour trois milliards soixante et onze millions de billets, et cependant les arrêts du conseil n'en avaient autorisé que pour deux milliards cent trente-huit millions. Le reste des émissions avait été secrètement extorqué de Law par le régent, exploité lui-même, non pas seulement par ses familiers et ses maîtresses, mais bien davantage encore par les princes et les grands, surtout par les Condés, dont il croyait devoir acheter l'appui. La conduite de Law montrait que, s'il avait la hardiesse d'esprit des grands novateurs, il n'en avait aucunement l'inflexible volonté.

L'arrêt du 10 octobre, enchérissant sur

celui du 15 août, supprimait entièrement le cours des billets pour le 1er novembre prochain.

On tâcha de sauver la compagnie des Indes dans le naufrage de la banque. La compagnie avait été très-bien administrée. Elle avait fondé, sur les côtes et dans l'intérieur de la Louisiane, la Nouvelle-Orléans, Mobile, et d'autres établissements, qui sont aujourd'hui de grandes cités des États-Unis d'Amérique. Elle avait élevé, sur l'île du Cap-Breton, dans le golfe du Saint-Laurent, des forts sous la protection desquels prospéraient la pêche et le commerce des pelleteries. Elle développait les cultures coloniales, les tabacs à la Louisiane, le café à l'île Bourbon. Elle occupait, près de l'île Bourbon, l'île appelée Maurice par les Hollandais, et récemment abandonnée par eux; et cette île, sous le nom nouveau d'île de France, devenait, dans ces parages, une importante station navale et militaire, comme l'île Bourbon devenait une importante colonie agricole. La compagnie faisait flotter notre pavillon sur toutes les mers, comme aux jours de Colbert; elle avait à flot plus de cent gros vaisseaux.

Il eût été bien désirable qu'on pût sauver la compagnie; mais tout tourna contre l'œuvre de Law. La *peste de Marseille*, cette épidémie qui a laissé de si terribles souvenirs, désolait en ce moment le midi de la France, et faisait fermer à nos vaisseaux tous les ports étrangers.

Cela contribua à précipiter la compagnie. Les actions tombèrent de degré en degré jusqu'à 200 francs; on finit par en avoir pour un louis (24 francs)!

Law quitta Paris et le royaume (décembre 1720). Il avait loyalement jeté sa fortune personnelle dans le Système; entré riche en France, il en sortait ruiné. Il mourut pauvre, en 1729. Il avait eu, dans ses idées, un mélange de vérités nouvelles et de dangereuses erreurs; mais il avait voulu sincèrement le bien public. Il avait introduit, dans les diverses branches de l'administration, d'excellentes réformes dont une partie subsista. Il avait eu la pensée d'obliger le clergé à vendre tous les biens qu'il avait acquis depuis cent vingt ans, afin que toutes ces terres rentrassent dans la circulation, et il avait projeté, comme Colbert, l'égalité dans l'assiette de l'impôt foncier.

En partant, il laissa la France dans un vrai chaos : la circulation commerciale plus complétement paralysée qu'à la mort de Louis XIV; tous les travaux arrêtés; l'or, l'argent, les denrées, accaparés dans un petit nombre de mains, et la peste désolant deux grandes provinces, la Provence et le Languedoc, et pénétrant jusqu'à la Loire. Il n'y a rien de plus terrible dans l'histoire que ce qu'on raconte de Marseille durant l'été de 1720. Des milliers de cadavres pourrissaient au soleil, les bras manquant pour les ensevelir. On vit là tous les extrêmes du bien et du mal. Des bandes de misérables volaient et assassinaient pour braver la mort dans l'orgie. Pendant ce temps, des hommes héroïques luttaient contre le fléau avec un admirable courage, sous la direction d'un simple particulier appelé Roze, qui s'était saisi de l'administration, du droit de son dévouement, pendant que les fonctionnaires et les riches abandonnaient presque tous la ville. Les médecins, accourus de Montpellier, de Paris, de partout, et la plus grande partie du clergé marseillais, sous son évêque Belzunce, rivalisèrent d'intrépidité comme d'humanité. La plupart des religieux y périrent.

Aix, Toulon, Arles, puis une partie du Languedoc, furent ravagés à leur tour, et le mal s'étendit jusqu'en Limousin et en Auvergne. A Aix, on vit quelque chose de bien grand, et qui montre de quels abîmes peut se relever la nature humaine. Des filles de joie vinrent aux infirmeries se joindre aux religieuses pour servir et mourir.

Marseille et sa banlieue avaient perdu

près de cinquante mille âmes; Toulon était comme anéanti : seize mille habitants morts sur vingt-six mille!

Law, bien près de sa chute, avait envoyé aux malheureux Marseillais 100,000 francs de sa bourse. Le pape Clément XI dépêcha à Marseille trois vaisseaux chargés de blé. Le plus influent des familiers du régent, un abbé Dubois, grand ennemi de Law, et alors ministre des affaires étrangères, était mal avec le pape, et entrava l'envoi des trois vaisseaux, afin qu'on n'eût point d'obligation à Clément XI. Les trois vaisseaux furent pris par un pirate d'Alger ou de Tunis, qui, plus chrétien que l'abbé Dubois, les relâcha quand il sut qu'ils étaient destinés à secourir la ville pestiférée.

Law parti, le gouvernement fit, après le Système, la banqueroute qu'il eût faite sans le Système. C'était la seconde banqueroute générale depuis six ans. On établit parmi les détenteurs de billets et autres papiers publics, qui étaient au nombre de cinq cent onze mille, des catégories qui perdirent du sixième aux dix-neuf vingtièmes. On acquitta en argent quatre-vingt et quelques millions; pour le reste, qui faisait encore plus de seize cents millions après les réductions arbitraires, on assigna un revenu de quarante millions par an sur les impôts, ce qui donnait à peine 2 pour 100 pour les rentes perpétuelles et 4 pour les viagères.

La nation supporta avec une surprenante patience ces étranges opérations. Ce Dubois dont nous parlions tout à l'heure définissait la monarchie française : « Un gouvernement qui fait banqueroute quand il veut. » La monarchie, en effet, fit treize banqueroutes en un siècle. La patience du peuple finit par s'user.

Après la seconde banqueroute de la Régence, la dette publique dépassait encore de 625 millions le chiffre fixé par la première banqueroute; mais il y avait plus que compensation par le dégagement des revenus et par l'accroissement dans le rendement des impôts, qu'on devait à Law. De 69 millions où il était en septembre 1715, le revenu net s'était élevé, durant le Système, à 123 millions. Avec de l'ordre et de l'économie, il était donc possible de rétablir les finances, et Law n'avait point passé en vain au pouvoir; mais les gaspillages du régent continuèrent à dépasser ce qu'avait coûté la magnificence de Louis XIV. Les dépenses arbitraires soustraites à la connaissance de la Chambre des comptes (acquits au comptant) atteignirent 185 millions en 1721. A la fin de cette année, on avait déjà mangé d'avance 96 millions sur les années suivantes. On revint aux emprunts, aux aliénations d'impôts, à toutes les mauvaises routines, et l'on rançonna arbitrairement, *à la turque,* comme on disait, les gros *réaliseurs,* c'est-à-dire les gros détenteurs de billets qui les avaient, les premiers, échangés contre des propriétés foncières ou des marchandises; bien entendu, ceux des gros réaliseurs qui n'étaient pas princes. On leur extorqua près de 200 millions, dont le gouvernement ne profita guère.

Le gouvernement, après avoir été, un moment, hardiment novateur avec Law, redevint routinier sans être régulier, à la fois effrayé de tout progrès et incapable d'ordre et de stabilité, plus méprisable enfin qu'à aucune époque.

Le pays, au contraire, garda du puissant mouvement qu'il avait reçu de Law une disposition aux nouveautés, aux entreprises, au grand commerce. L'industrie et le négoce se relevèrent assez promptement de la crise du Système. Le génie commercial, navigateur, colonisateur, s'était éveillé dans la nation, et travailla à réaliser, en dehors du gouvernement, ce que Colbert avait voulu faire autrefois par le gouvernement, c'est-à-dire à faire de la France une grande puissance maritime et coloniale.

L'agriculture gagna aussi au Système : les denrées, qui avaient monté énormément, ne



Vue de la Nouvelle-Orléans et du Mississipi.

retombèrent plus à leurs anciens prix ; on avait commencé, sous Law, un ensemble de grandes routes pavées qui furent achevées dans le cours de ce siècle, et qui facilitèrent, dans toute la France, la circulation et encouragèrent la production agricole.

En résumé, la crise du Système avait déplacé les fortunes, mais n'avait rien détruit et avait au contraire excité à produire. La France y gagna beaucoup sous le rapport économique ; malheureusement, il n'en fut pas de même sous le rapport moral, et le besoin de luxe et de jouissances matérielles grandit dans des proportions funestes aux mœurs nationales.

Pendant que la Régence tentait à l'intérieur les innovations hardies qu'un étranger lui avait suggérées, un autre étranger était venu lui offrir d'autres nouveautés au dehors, un système d'alliance avec une puissance lointaine qui n'avait jamais compté jusque-là dans la politique française. Le tzar de Moscovie, Pierre le Grand, était arrivé en personne à Paris pour proposer son amitié à la France (mai 1717).

De grands changements avaient eu lieu dans le nord et l'orient de l'Europe pendant les dernières années de Louis XIV. Une vaste guerre avait coïncidé, dans ces régions, avec notre guerre de la Succession d'Espagne. Une puissance amie de la France, et qui avait joué quelque temps un rôle au-dessus de ses forces réelles, la Suède, était tombée, et une puissance nouvelle, la Russie, s'était élevée sur ses débris. Charles XII, roi de Suède, avait voulu faire seul en Pologne une œuvre analogue à celle que Gustave-Adolphe avait accomplie en Allemagne avec

l'aide de la France. Il avait entrepris de relever la Pologne, qui se désorganisait de plus en plus, et de la garantir de la domination moscovite. Il avait eu d'abord d'éclatants succès contre les Moscovites; mais, s'il était clairvoyant quant au but, héroïque dans l'action, il fut imprudent et téméraire quant aux moyens et à l'exécution, et il finit par succomber dans une expédition en Russie, qui fut, pour ainsi dire, comme la préface de celle où Napoléon devait perdre notre grande armée un siècle plus tard (1709).

Le tzar Pierre le Grand, vainqueur de Charles XII, poursuivit les plans d'agrandissement auxquels le roi de Suède avait voulu mettre obstacle. Maître des provinces orientales de la Baltique arrachées à la Suède, il y fonde une capitale nouvelle, Saint-Pétersbourg, détrônant la lointaine et asiatique Moscou pour cette nouvelle cité maritime qui transfère le centre d'action de la Moscovie dans le nord de l'Europe, à portée de la Suède, du Danemark et de l'Allemagne; il fortifie dans sa main le despotisme asiatique, en brisant tout ce qui peut y faire obstacle et en se saisissant du pouvoir religieux comme du pouvoir politique; et, en même temps, il emprunte à l'Europe les arts et les sciences qui font la force et la richesse des États, et il impose violemment à son peuple la tactique et l'habit européens. Il associe, en un mot, l'esprit de l'Asie aux formes et aux moyens d'action de l'Europe, constituant par là quelque chose de bien plus redoutable et de plus durable que les anciens empires tartares, et visant à préparer pour ses successeurs la domination de l'Europe, à l'aide des instruments de puissance qu'il emprunte aux Européens.

Pour marquer son entrée dans la société des États européens, il remplace, dans ses rapports avec eux, le vieux titre oriental de tzar de Moscovie par le titre d'empereur de toutes les Russies, qui annonce tout à la fois ses prétentions et sur l'empire d'Orient, et sur les peuples très-divers confondus sous le nom de Russes, et en grande partie dépendant de la Pologne et de la Lithuanie.

L'Europe inattentive lui laisse prendre ce titre. La Pologne seule, quoique dominée par sa politique et par ses armes, le lui refuse.

Pierre le Grand, ne se contentant pas d'avoir enlevé les provinces de la Baltique orientale à la Suède, visait à remplacer la Suède en Allemagne et à acquérir des possessions dans l'Allemagne du Nord, afin de devenir membre de l'empire germanique. Il avait besoin d'une grande alliance en Europe. Il tâcha d'avoir celle de la France, et vint en personne la demander au régent. Les mémoires de ce temps sont remplis d'anecdotes sur ce voyage du tzar, qui excita beaucoup de curiosité à Paris par le mélange de grandeur et de brutalité qui se montrait dans toutes ses manières. Il demanda que la France lui accordât les subsides qu'elle payait auparavant à la Suède, et qu'elle lui garantît ses conquêtes de la Baltique. Il offrait en échange de garantir les traités d'Utrecht et de Bade, et l'alliance de la Pologne et de la Prusse avec la sienne, comme si ces deux pays eussent été déjà ses vassaux. La Pologne, cependant, comme nous l'avons dit, lui résistait, et la Prusse n'avait pas attendu son entreprise pour se lier avec la France. Par un traité secret du 14 septembre 1716, le roi de Prusse Frédéric I[er] avait promis de s'employer à empêcher que l'Empire ne fît la guerre à la France si l'Autriche rompait avec elle, et la France avait promis de faire renoncer la Suède aux possessions que la Prusse avait enlevées aux Suédois en Poméranie. La France avait ainsi retrouvé un point d'appui en Allemagne. Le gouvernement français n'accepta ni ne repoussa entièrement les propositions du tzar. On signa seulement, avec la Russie et la Prusse, un traité qui garantissait et ceux d'Utrecht et de Bade, et la paix qui serait conclue entre

la Russie, la Prusse et la Suède (15 août 1717).

Le régent avait eu raison de ne pas s'enchaîner à la Russie; mais il avait contracté d'un autre côté des engagements qui, excusables dans leur origine et dans leur but, devaient avoir des suites peu honorables et peu avantageuses à la France.

Au moment de la mort de Louis XIV, la paix européenne, si nécessaire à la France épuisée, était fort menacée de deux côtés. Une rupture était imminente entre la France et l'Angleterre, par suite des imprudentes menées de Louis XIV en faveur du prétendant, le fils exilé de Jacques II, contre le nouveau roi protestant d'Angleterre Georges Ier.

D'une autre part, la guerre était toujours près de se rallumer en Italie entre l'empereur et le roi d'Espagne, car il n'y avait entre eux qu'une simple trêve; et, si cette guerre se rallumait, il était à craindre que la France ne fût entraînée à rentrer, à la suite de l'Espagne, dans une lutte ruineuse contre l'Autriche soutenue de l'Angleterre.

Le roi d'Espagne, Philippe V, était l'ennemi personnel du régent, et, dans le cas où le petit roi Louis XV, enfant assez débile, fût venu à mourir, Philippe projetait de disputer la couronne de France au régent, quoiqu'il eût solennellement renoncé à ses droits éventuels de succession.

Le régent, livré à lui-même, se fût probablement borné à tâcher d'éviter la guerre et à attendre les événements; mais un de ses familiers, qui avait sur lui l'ascendant d'une volonté opiniâtre sur une nature insouciante, l'entraîna à prévenir les événements au lieu de les attendre.

Ce conseiller était l'abbé Dubois, dont nous avons déjà parlé. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de beaucoup de talent, de beaucoup de persévérance, mais fourbe et corrompu au delà de tout ce qu'on peut dire Precepteur de Philippe d'Orléans, il l'avait poussé au vice pour le gouverner plus aisément, et lui avait appris à ne s'attacher à rien et à ne rien croire. Lors de l'avénement de Philippe à la régence, il s'était fait nommer conseiller d'État; après quoi, il visa à devenir ministre des affaires étrangères. Il représenta à Philippe qu'il n'y avait qu'un moyen tout à la fois d'éviter le retour de la grande guerre et d'assurer les droits éventuels de la branche d'Orléans au trône de France; c'était de s'entendre avec les Anglais, et de lier les intérêts de la maison d'Orléans à ceux de la nouvelle maison royale d'Angleterre, la maison de Hanovre. Un traité secret fut négocié par Dubois avec l'Angleterre et signé le 9 octobre 1716. Le roi Georges d'Angleterre garantit contre le roi d'Espagne les droits de Philippe d'Orléans à la couronne de France, et Philippe garantit la succession protestante en Angleterre contre les Stuarts exilés. Rien de mieux; mais, malheureusement, le régent avait fait seul, avec toutes les avances, toutes les concessions. Il avait consenti que des commissaires anglais s'installassent en permanence à Dunkerque pour veiller à ce qu'on ne relevât pas les fortifications de cette ville et de son port!

Le régent fit aussi une concession à la Hollande, afin qu'elle entrât dans ce traité. Il lui accorda l'abolition des droits d'entrée que payaient ses marchandises en France.

Ces conditions étaient déjà fâcheuses. Dubois poussa le régent à faire pire; à favoriser l'empereur Charles VI dans la prétention de forcer le duc de Savoie à accepter la Sardaigne en échange de la Sicile, qu'il avait reçue, par le traité d'Utrecht, avec le titre de roi. Le roi Georges d'Angleterre faisait tout ce que voulait l'empereur, à cause de ses intérêts en Allemagne comme électeur de Hanovre, et le régent, gouverné par Dubois, faisait tout ce que voulait le roi d'Angleterre. Ce projet était également contraire aux intérêts de la France et à ceux de l'Espagne.

L'Espagne était alors dirigée par un habile et audacieux ministre, l'Italien Alberoni, qui travaillait à relever ce pays par l'ordre, l'é-



Charles XII.

conomie, les encouragements au commerce et à l'industrie, et la réorganisation des armées de terre et de mer, mais à qui l'histoire reproche de s'être appuyé sur le fanatisme sans être fanatique, et sur l'Inquisition, alors plus cruelle et plus meurtrière que jamais en Espagne. L'imprudence de Philippe V fit perdre à l'Espagne tout le bénéfice des travaux d'Alberoni. Irrité d'une bravade de l'empereur, Philippe V prit témérairement l'offensive, et commença la guerre en envoyant un petit corps d'armée enlever la Sardaigne à l'Autriche (août 1717).

L'empereur fit appel à la triple alliance, France, Angleterre et Hollande. Il y eut quelque délai. Le régent hésitait; l'Angleterre elle-même, à cause de ses intérêts commerciaux, ne rompait pas volontiers avec l'Espagne. Des conventions furent toutefois signées, le 18 juillet 1718, entre la France et l'Angleterre; on s'y engageait à assurer la Sicile à l'empereur et la Sardaigne au duc de Savoie; l'empereur devait promettre l'investiture de la Toscane et de Parme aux enfants du second lit du roi d'Espagne, lors de l'extinction des maisons qui régnaient sur ces duchés. C'était livrer pleinement à l'Autriche la basse Italie et reconnaître sa suzeraineté sur l'Italie centrale.

L'empereur ratifia. L'Espagne refusa, et jeta une armée en Sicile (juillet 1718). Une flotte anglaise accourut, attaqua et détruisit la flotte espagnole devant Syracuse (11 août 1718).

Dubois atteignit son but, le ministère des affaires étrangères, à la grande joie des Anglais. L'opinion publique en France était contraire à la guerre avec l'Espagne. Il fallait un motif. Dubois le trouva dans un complot tramé entre l'ambassadeur d'Espagne



Alberoni.

Cellamare, et la duchesse du Maine, femme de ce fils illégitime de Louis XIV qui avait tenté d'écarter de la régence Philippe d'Or-

léans. Il s'agissait de se saisir de la personne du régent et de revendiquer la régence pour Philippe V. La conspiration fut découverte. On arrêta la duchesse du Maine, son mari et leurs amis; on arrêta, puis on chassa l'ambassadeur d'Espagne, et l'on déclara la guerre, le 10 janvier 1719.



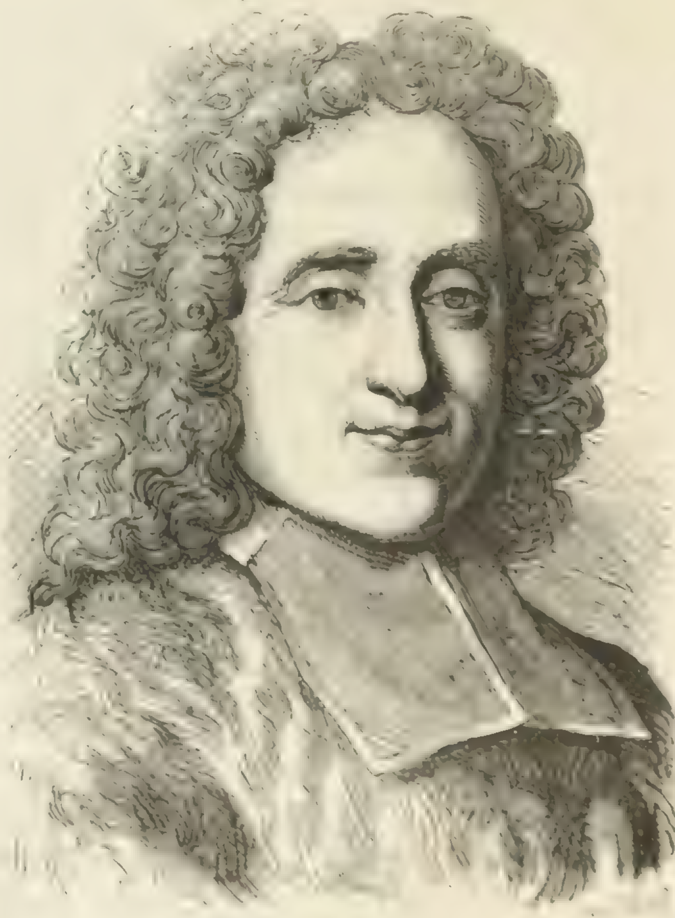
Pierre le Grand.

Au printemps, un corps français passa la Bidassoa, et alla détruire, au port du Passage, les chantiers de la marine espagnole créés par Alberoni. Une armée de quarante mille hommes prit ensuite Fontarabie et Saint-Sébastien, et détruisit un second chantier maritime à Santona, à la demande, ou plutôt sur l'ordre de l'Angleterre, qui ne songeait qu'à détruire les marines étrangères.

Le premier ministre d'Espagne, Alberoni, fut puni des revers dont il n'était pas coupable; Philippe V le disgracia, et céda devant la force (17 février 1720). La Sicile fut livrée à l'empereur, et l'ex-roi de Sicile, duc de Savoie, devint roi de Sardaigne, titre que les chefs de la maison de Savoie ont conservé jusqu'à ce que l'un d'eux fût élevé, par une révolution nationale, à la royauté d'Italie.

La politique de la Régence dans le midi de l'Europe avait servi nos rivaux, l'Angleterre et l'Autriche, contre un peuple qui eût dû être notre allié; mais la première faute en avait été au roi d'Espagne et à ses provocations contre le régent.

Dans le nord, la politique de la Régence fut meilleure. Elle ménagea la paix à la Suède ruinée et accablée. La Suède dut renoncer à ses riches provinces de la Baltique orientale, Livonie, Esthonie, Ingrie, Carélie, à la lisière méridionale de la Finlande, cédées à la Russie, et à la plus grande partie de ses possessions allemandes, cédées à la Prusse et au Hanovre (1719-1721).



Le cardinal Dubois.

La Turquie, qui avait essuyé de grands revers dans ses dernières guerres avec l'Autriche, était alors gouvernée par un grand

vizir très-intelligent. Il essaya de contracter une alliance avec la France pour avoir un point d'appui vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie, et proposa au régent de s'entendre pour faire cesser la piraterie barbaresque, à condition que les chevaliers de Malte cesseraient, de leur côté, de faire la course contre les musulmans. Dubois n'accueillit pas les avances de la Turquie, et, grâce à lui, la piraterie barbaresque continua d'infester la Méditerranée, jusqu'à ce que les armes françaises y eussent mis fin par la prise d'Alger en 1830.

Les affaires religieuses, sauf dans les premiers moments de la Régence, n'offrirent guère un aspect plus satisfaisant que les affaires étrangères. Les jansénistes et les gallicans, qui avaient obtenu réparation par la chute du despotisme jésuitique, empêchèrent qu'on l'accordât aux protestants. Le régent n'eut pas le courage de réparer le mal fait par Louis XIV, ni de revenir sur la Révocation de l'Édit de Nantes. Il laissa tomber en désuétude les ordonnances les plus odieuses du dernier règne; mais il continua d'empêcher l'exercice du culte réformé, et les principes de la persécution restèrent debout.

Les jansénistes et les jésuites, unis contre les protestants, continuèrent à se faire la guerre à propos de la bulle *Unigenitus*. Le gouvernement, pendant les premières années de la Régence, garda dans cette querelle une attitude assez ferme et assez indépendante vis-à-vis de la cour de Rome; mais l'abbé Dubois, une fois ministre, ne songea plus qu'à obtenir à tout prix les hautes dignités ecclésiastiques, et, pour cela, qu'à se mettre bien avec Rome. Il se fit d'abord donner par le régent l'archevêché de Cambrai, à la demande du roi d'Angleterre, chef d'une Église qu'à Rome on traitait d'hérétique. Ceci n'était que bizarre; mais ce qui était le comble du scandale, c'était de voir le plus vicieux et le plus cynique des hommes succéder à Fénelon, et recevoir son sacre archiépiscopal de la main de l'évêque Massillon, le grand orateur chrétien, qui avait tant de fois, du haut de la chaire, flétri les vices puissants et dit de courageuses vérités en face à Louis XIV lui-même. Cela montre quel trouble il y avait alors dans les esprits et dans les consciences.

Dubois, archevêque, voulut être cardinal, et déploya beaucoup d'habileté pour faire enfin accepter la bulle, moyennant explications et commentaires, à ceux des évêques qui l'avaient jusqu'alors repoussée.

La cour de Rome résista quelque temps encore à donner le chapeau rouge à un pareil homme. A force d'argent et d'intrigues, Dubois réussit enfin (juillet 1721). Son chapeau rouge coûta huit millions au trésor public, durant la plus grande détresse financière, et des concessions graves à notre politique intérieure. Dubois rendit aux jésuites la place de confesseur du roi, et un gouvernement de gens qui ne croyaient pas en Dieu se mit à poursuivre les livres contraires au pape.

Le régent, à son avénement, pour ne pas quitter son Palais-Royal, avait installé le petit roi aux Tuileries. Dubois le décida à se transférer avec Louis XV à Versailles (juin 1722). Dubois voulait ramener le temps de Louis XIV, moins la gloire; mais Versailles et la cour ne reprirent plus jamais sur les opinions et les mœurs de la France l'influence que Paris avait conquise, et qu'il garda tout entière.

Dubois obtint du régent, de plus en plus paresseux et alourdi par la débauche, le titre de premier ministre (22 août 1722). Le roi atteignit sa majorité (treize ans révolus) le 16 février 1723. Philippe d'Orléans quitta le titre de régent en gardant la présidence du conseil du roi. Dubois continua de tout mener; le grand ressort de son administration, qui trouvait moyen d'être à la fois hypocrite et cynique, était l'espionnage. La police politique avait été chez nous, pour la première

fois, organisée en grand par d'Argenson, l'ennemi de Law.

Dubois couronna tous ses scandales en se faisant nommer président de l'assemblée du clergé de France (4 juin 1723). Jamais le clergé n'avait subi une pareille honte. On croit que Dubois aspirait à être pape, lorsqu'il mourut, usé par les maladies qui étaient la suite de son libertinage (10 août 1723). Il avait été le ministre du roi d'Angleterre plus encore que du régent de France, et il recevait de Georges Ier une pension secrète de cent mille écus.

Philippe d'Orléans se fit alors premier ministre; mais il avait à son tour la mort dans le sein. Épuisé, comme Dubois, par ses excès, il eût pu se sauver par un régime sévère; mais, blasé sur tout, il ne tenait point à la vie, et il précipita sciemment sa fin, en exagérant plutôt qu'en modérant ses habitudes. Une attaque d'apoplexie l'emporta le 2 décembre 1723. Né bon, brave, intelligent, il avait gaspillé déplorablement tous les dons de la nature. Il avait poussé les mauvaises mœurs si loin, qu'on soupçonnait de crime la prédilection qu'il témoignait à une de ses filles.

Le nom de Régence est resté, dans notre langue, le synonyme de désordre et de libertinage. Cette époque hâta beaucoup la décadence de la monarchie commencée dans la dernière période de Louis XIV.

CHAPITRE VII

LOUIS XV ET FLEURI.

(1723-1739.)

A la mort de Philippe d'Orléans, le jeune roi Louis XV n'avait pas quatorze ans. L'enfant débile était devenu un adolescent d'une belle figure et d'un aspect élégant, mais d'un esprit indolent et d'un cœur sec, et n'ayant pour affections que des habitudes. Il était gouverné par son précepteur, Fleuri, ancien évêque de Fréjus, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Fleuri, son confesseur, mort récemment, le savant et respectable auteur de la grande *Histoire ecclésiastique*.

Le second Fleuri ne valait pas l'autre. C'était un vieillard d'un égoïsme placide et d'une ambition étroite et vulgaire, sans vertus ni vices; il n'avait songé qu'à rendre son élève aussi indifférent que lui, et à étouffer chez le jeune Louis toute énergie. On l'accuse de n'avoir tenté de corriger en rien les mauvais penchants de son élève, et de l'avoir, par une complaisance coupable, laissé entouré de jeunes gens vicieux.

Le vieux Fleuri eût pu facilement se faire premier ministre; mais il n'osa. Il préféra faire une espèce de partage du ministère, gardant pour lui, sous le nom du roi, la distribution des grâces et des faveurs, et remettant les affaires à un autre. Il fit donner le ministère par le roi au duc de Bourbon, chef de la branche de Condé et arrière-petit-fils du grand Condé.

Le duc de Bourbon, *Monsieur le duc*, comme on l'appelait à la cour, ne s'était encore signalé que par l'avidité scandaleuse avec laquelle il s'était fait gorger d'actions et de billets durant le système de Law.

Brutal et borné, il était sous la domination d'une maîtresse intrigante et hardie, la marquise de Prie, que conseillait un homme de finance, capable, mais violent et dur, appelé Pâris-Duvernei. Ce fut Pâris-Duvernei qui devint le vrai premier ministre, autant que le permit la position que Fleuri gardait auprès du roi.

Fleuri comptait que Duvernei et son patron s'useraient vite, et lui laisseraient la place nette.

La nouvelle administration se fit bientôt un monde d'ennemis. Depuis le système de Law, les denrées, les salaires et les non-

naies avaient gardé une valeur nominale beaucoup plus élevée qu'auparavant. Duvernei voulut rabaisser arbitrairement toutes les valeurs et tout tarifer à sa fantaisie. Le public résista. Duvernei employa la violence, et cela produisit mille désordres.

Dans les affaires économiques, la conduite de la nouvelle administration fut maladroite et brutale; dans les affaires religieuses, elle fut infâme. Un ancien aumônier du régent,



Massillon.

appelé Tressan, ancien commensal des roués et des femmes perdues qui entouraient Philippe d'Orléans, et aussi vicieux et bien plus méchant que Dubois, était devenu archevêque de Rouen. Il imagina de se faire un titre au cardinalat en ranimant la persécution contre les protestants, et il apporta à Mme de Prie et à Duvernei un projet de déclaration royale pire que les ordonnances mêmes du temps de Letellier. Mme de Prie et Duvernei crurent faire de la haute politique en reprenant, comme le leur disait Tressan, la trace de Louis le Grand.

La déclaration du 14 juin 1724 frappa des mêmes peines que les assemblées protestantes tout exercice du culte réformé, même dans l'intérieur des familles : galères perpétuelles pour les hommes, détention perpétuelle pour les femmes, qui ne dénonceraient pas les prédicants hérétiques; ordre aux curés de visiter les malades suspects d'hérésie et de les exhorter sans témoins, ce qui leur livrait absolument l'intérieur des familles protestantes; galères perpétuelles pour les hérétiques qui exhorteraient et assisteraient secrètement les malades. Les *nouveaux catholiques*, c'est-à-dire tous les réformés, conformément à la fiction de l'ordonnance de 1715 qui nie qu'il reste des protestants en France, ont ordre d'observer dans leurs mariages les rites de l'Église, c'est-à-dire qu'on ne reconnaît plus les mariages des protestants ni la légitimité de leurs enfants.

La plupart des protestants se fussent résignés à subir l'intervention du prêtre catholique dans leurs mariages; mais le clergé leur imposa des épreuves humiliantes et odieuses. Dans beaucoup de diocèses, les curés obligeaient les fiancés, enfants de réformés, à maudire leurs parents décédés et à jurer qu'ils croyaient à leur damnation éternelle. Les protestants cessèrent de se présenter à l'église, et retournèrent prier et se marier dans les bois et dans les rochers devant leurs pasteurs, hommes héroïques qui, en embrassant le ministère évangélique, savaient d'avance qu'ils embrassaient l'échafaud. Ces pasteurs *du désert* sortaient presque tous d'un séminaire établi à Lausanne, et qui était une vraie pépinière de martyrs.

Il n'y a jamais eu rien de plus hideux au monde que cette persécution religieuse imaginée, pour les intérêts les plus misérables, par des intrigants sans mœurs et sans foi.

La politique extérieure de la France flottait, sans aucune vue générale, au gré des

petites passions et des petits intérêts de Monsieur le duc et de sa maîtresse. Mme de Prie



Madame de Prie.

avait hérité de la pension que Dubois recevait de l'Angleterre, et de la soumission de Dubois à l'influence anglaise. Le duc de Bourbon était jaloux, jusqu'à la manie, du titre de premier prince du sang qu'avait le jeune duc d'Orléans, fils du régent, et de la chance que ce titre donnait au duc d'Orléans d'hériter du trône si le roi mourait sans enfant.

Monsieur le duc résolut donc de marier le roi au plus vite, afin d'ôter cette chance à la branche d'Orléans. Le régent, dans ses dernières années, s'était réconcilié avec la cour d'Espagne, et avait conclu le mariage de Louis XV avec une fille de Philippe V, qui avait été amenée en France toute enfant, en 1722. Le duc de Bourbon fit renvoyer en Espagne l'infante, qui n'avait que six ans, et chercha pour Louis XV une femme nubile.

Vers ce même temps, la Russie, qui persistait à solliciter l'alliance française dans l'intérêt de ses desseins sur l'Europe centrale et orientale, avait adressé au duc de Bourbon des propositions qui allaient plus loin que celles qu'elle avait faites au régent. Pierre le Grand avait offert au duc de Bourbon la main d'une de ses filles, avec la promesse de l'aider à devenir roi de Pologne à la mort du roi Auguste de Saxe ; puis, Pierre étant mort, sa veuve, Catherine Ire, qui s'était emparée du trône après lui, modifia les propositions de Pierre, offrit sa seconde fille en mariage à Louis XV, en renouvelant la promesse d'aider le duc de Bourbon à se faire élire roi de Pologne, et en l'engageant à épouser la fille de l'ancien rival du roi régnant de Pologne, Auguste II, Stanislas Lesczynski. Stanislas avait été autrefois l'élu de la majorité polonaise, renversé, au profit d'Auguste par une minorité soutenue des Russes, des Autrichiens et des Saxons. Il s'était réfugié en



Pâris-Duverney.

Alsace, où il vivait d'une pension que lui faisait le gouvernement français.

Mme de Prie ne se souciait point que son amant allât régner en Pologne. Elle fit refuser au duc de Bourbon les offres de la Russie, et choisir pour Louis XV précisément cette pauvre fille de roi déchu que Catherine de Russie voulait marier au duc de Bourbon. Mme de Prie entendait faire une reine qui lui dût tout et qui fût son instrument auprès du roi. Le vieux Fleuri ne s'opposa point; le roi consentit avec insouciance, et le mariage fut célébré à Fontainebleau, le 4 septembre 1725. Louis XV n'avait pas seize ans; Marie Lesczynska en avait près de vingt-trois.

Ce mariage nous menaçait de la guerre. La cour d'Espagne, irritée de l'affront qu'elle avait reçu, s'était brusquement réconciliée avec son ennemie l'Autriche, et le roi Philippe V et l'empereur Charles VI avaient conclu alliance, Philippe garantissant une nouvelle loi de succession introduite par Charles VI dans les États autrichiens au profit de sa fille, et Charles promettant d'aider l'Espagne à recouvrer Gibraltar et Port-Mahon que lui avaient enlevés les Anglais (avril-mai 1725).

A cette nouvelle, une contre-alliance fut signée entre l'Angleterre, la France et la Prusse. La France se voyait entraînée vers une guerre à laquelle elle ne comprenait rien et n'avait aucun intérêt. L'opinion publique était d'autant plus mécontente que, si près de la banqueroute qui avait liquidé la dette de l'État, on voyait déjà le gouvernement incapable de se suffire avec les ressources ordinaires, et en quête de nouvelles charges à imposer au pays. Dès le milieu de 1725, Duvernei avait fait décréter un impôt du cinquantième de tous les revenus en nature pour douze ans. Puis, à côté de cet impôt nouveau, équitable en principe, on rétablit de vieux droits féodaux tombés en désuétude : le droit de *joyeux avénement* et la *ceinture de la reine*.

On n'avait fait aucun règlement général pour la perception en nature du cinquantième, et cela occasionna une confusion et des difficultés extrêmes. L'enregistrement de l'édit du cinquantième avait été imposé au Parlement de Paris par le roi en lit de justice; mais les Parlements de Bordeaux, de Rennes et de Dijon avaient refusé de l'enregistrer, et le clergé refusait de payer. Des émeutes éclataient dans les campagnes contre le cinquantième; d'autres remuaient les villes à cause de l'extrême cherté du pain. Les gens de cour n'étaient pas moins hostiles à Duvernei, qui avait fait beaucoup réduire leurs pensions, et les gens de finance même lui en voulaient, parce qu'il prétendait mettre à jour leurs ténébreux tripotages. Tout tournait contre lui, le bien comme le mal, car il y avait du bon dans ses projets de réforme; mais il s'y prenait mal, même lorsqu'il voulait bien faire.

Une lutte sourde existait, presque depuis le commencement, entre le vieux Fleuri et Monsieur le duc et ses conseillers. Ceux-ci avaient tenté en vain d'enlever à Fleuri son influence sur le roi. Fleuri jugea le moment venu de reprendre l'offensive. Il pressa Monsieur le duc d'éloigner Mme de Prie et Pâris-Duvernei. Il ne put rien obtenir.

Il se décida. Au premier mot de Fleuri, Louis XV renvoya le duc de Bourbon à son château de Chantilli. Monsieur le duc lui avait toujours déplu, à cause de sa laideur et de ses manières désagréables. Pâris-Duvernei fut mis à la Bastille, et Mme de Prie, exilée au fond d'une province, s'ennuya si fort de ne plus jouer à la reine de France, qu'elle finit par s'empoisonner.

Fleuri se fit premier ministre. Il avait soixante-treize ans. Il ne prit point le titre en prenant le pouvoir, et engagea Louis XV à déclarer, comme autrefois Louis XIV, qu'il allait désormais régner par lui-même; puérile parodie d'une grande parole, mensonge qui devait toujours rester un mensonge.

Fleuri se fit seulement donner le chapeau

de cardinal, afin de n'avoir pas de supérieur pour le rang dans le clergé français.

Sous Fleuri, ennemi, avant tout, du mouvement et du bruit, et modéré par tempérament, les violences turbulentes du régime de Monsieur le duc cessèrent. La persécution contre les protestants se ralentit. Une économie rigoureuse succéda aux profusions. Une déclaration du 15 juin 1726 promit que la valeur nominale des monnaies serait désormais fixe. Le pouvoir royal avait fait bien des fois cette promesse, sans jamais la tenir. Cette fois, elle fut tenue. Le gouvernement renonça définitivement à ces absurdes bouleversements de monnaies qui avaient fait tant de mal. Le marc d'argent, fixé à 49 francs en 1726, est aujourd'hui à 56, et le changement a été à peu près insensible.

Le cinquantième fut supprimé, et le total de l'impôt diminué d'une douzaine de millions. Malheureusement, ce fut aux dépens des créanciers de l'État, ces éternelles victimes de la monarchie. Fleuri leur retrancha un peu plus que l'équivalent de ce qu'il remettait au peuple, et fit sa petite banqueroute en supprimant une masse de rentes viagères, déjà fort réduites par la grande banqueroute précédente, et qui, en fait, n'étaient déjà plus payées sous Monsieur le duc. La banqueroute devenait une opération presque périodique. On ne comprend pas qu'il se trouvât encore des gens qui prêtassent à l'État.

Le total de l'impôt fut mis à environ 180 millions, à 49 francs le marc; puis l'augmentation des recettes, grâce à l'accroissement de la consommation, fit monter l'impôt, en sept ans, de 180 millions à 200. La spoliation commise contre une partie des créanciers de l'État fut le seul acte irrégulier et violent que commit Fleuri. Son humeur était de gouverner le moins possible, et il se trouva qu'à certains égards il fit du bien en ne faisant rien et en laissant la société faire ses affaires elle-même.

Voulant le repos au dehors comme au dedans, Fleuri fit de son mieux pour détourner la guerre qui semblait imminente lors de la chute du duc de Bourbon. D'accord avec l'Angleterre, qui avait besoin de la paix pour son commerce, il réussit sans beaucoup de peine à prévenir une lutte européenne qui eût été sans motifs sérieux, et à laquelle l'Autriche n'avait pas non plus intérêt.

A l'intérieur, il n'eut pas la tranquillité qu'il souhaitait; mais ce fut par sa faute. Il avait eu le tort de s'engager, sans convictions sérieuses ni science théologique, dans l'interminable et fastidieuse querelle des jansénistes et des jésuites sur la bulle *Unigenitus,* et il s'y obstinait et par amour-propre, et par les instigations de son confesseur dévoué aux jésuites. Il avait pris parti pour la bulle contre les jansénistes, et l'on avait vu, sous le ministère de Monsieur le duc, un singulier spectacle. C'était un pape, Benoît XIII, qui, par délicatesse de conscience et austérité religieuse, penchait vers les jansénistes et projetait d'annuler la trop fameuse bulle par des explications qui en eussent changé l'esprit; et, d'autre part, les cardinaux, les jésuites, tout le parti de l'infaillibilité papale, se soulevant contre le pape, qui prétendait faire de son infaillibilité un usage qui ne leur convenait pas. La majorité des évêques français, alors sous l'influence des jésuites, et, avec eux, Fleuri, s'étaient déclarés aussi contre le pape, qui avait reculé devant ce déchaînement.

Cela n'avait pas terminé la guerre théologique. La minorité des évêques français et presque tout le clergé inférieur continuaient d'être hostiles à la bulle, et l'opinion publique, sans être janséniste, soutenait le jansénisme par haine contre les jésuites. Fleuri exclut arbitrairement de la Faculté de théologie un grand nombre de docteurs opposants, et fit révoquer ou même exiler beaucoup de vicaires et de prêtres de paroisses; puis il fit porter par le roi, en lit de justice,

au Parlement, une déclaration ordonnant l'exécution de la bulle *Unigenitus* et de toutes les bulles antérieures contre le jansénisme (3 avril 1730).

Le Parlement vota contre la déclaration en présence du roi; l'enregistrement n'en fut pas moins imposé; mais, dès le lendemain, le Parlement se remit à délibérer et à protester. Le Parlement fut beaucoup plus ferme sous Fleuri qu'il n'avait été sous le régent; il se sentait appuyé par l'opinion, dans ses débats et contre le conseil du roi,



Marie Lesczynska.

et contre les évêques du parti de la bulle. Les principaux de ces évêques étaient des hommes perdus de mœurs et méprisés de tout le monde, tandis que les prélats du parti opposé étaient des hommes respectables, quoique d'idées étroites. Une affaire, qui fit un scandale immense, attirait alors une vraie tempête sur les jésuites. C'était le procès du jésuite Girard, qui avait corrompu ses pénitentes, mais qui, bien loin d'être brûlé, comme autrefois le curé Urbain Grandier, fut protégé, soutenu effrontément contre ses victimes par le parti de la bulle (1731). Cela fit huer ce parti de toute la France, et renforça d'autant le Parlement.

Après deux ans et demi de luttes, le Parlement ayant affirmé, par un arrêté, qu'il lui était impossible d'exécuter une nouvelle déclaration du roi qui restreignait ses attributions, le gouvernement exila la plupart des membres du Parlement par des lettres de cachet qui les dispersèrent dans toute la France (7 septembre 1732).

Ce coup de vigueur ne fut pas soutenu; les magistrats ne pliant pas, ce fut le vieux Fleuri qui céda. Les exilés furent rappelés, et la déclaration que le Parlement avait refusé d'exécuter fut suspendue (1er décembre 1732). Le Parlement eut ainsi gain de cause, et l'autorité royale subit un échec en combattant pour des intérêts qui n'étaient pas les siens. Le clergé n'obtint pas ce qu'il avait espéré de Fleuri, à savoir : de soustraire ses membres à la justice laïque.

Pendant la querelle parlementaire, Paris avait été le théâtre de faits bizarres qui avaient excité un grand étonnement et une vive curiosité dans toute la France. Durant l'insurrection des Cévennes, l'exaltation protestante avait produit des incidents extraordinaires, des enfants prophètes, des foules saisies d'extase; les jansénistes eurent, à leur tour, leurs prodiges. Un diacre du faubourg Saint-Marceau, appelé Pâris, dévot exalté, fort charitable, et qui passait pour un saint dans son quartier, étant venu à mourir, on raconta qu'il s'opérait des guérisons miraculeuses sur son tombeau. Les jansénistes accoururent de tous côtés au cimetière Saint-Médard, autour de la tombe de Pâris. Dans ces assemblées surexcitées éclataient des cris, des sanglots, des crises nerveuses; des malades, des infirmes, transportés d'une foi ardente, se faisaient étendre sur le saint tombeau. Des gens tourmentés



Le cimetière de Saint-Médard.

ce maux de nerfs, des boiteux, des paralytiques, furent soudainement et plus ou moins durablement guéris. Ces cures étranges firent beaucoup de croyants, et attirèrent en masse les curieux, qui se mêlaient aux croyants pour avoir le plaisir, comme on disait, de voir faire des miracles malgré la police.

Les évêques du parti de la bulle, puis un nouveau pape, Clément XII, opposé au jansénisme, ne nièrent pas ces miracles, mais les attribuèrent au diable. Le gouvernement, lui, les attribua à l'imposture, et fit fermer le cimetière Saint-Médard (janvier 1732). Les prodiges ne cessèrent pas; les réunions se transférèrent de nuit dans des maisons particulières, où se produisirent des phénomènes encore plus étranges qu'à Saint-Médard. Des femmes, de jeunes filles, entraient dans des convulsions accompagnées d'une sorte d'insensibilité du système nerveux telle qu'on les frappait à coups de bûche, et parfois même qu'on leur clouait les pieds et les mains, en imitation de la Passion de Jésus-Christ, sans qu'elles sentissent rien.

Ces excès fanatiques firent ce que le gouvernement n'avait pu faire : ils aliénèrent l'opinion publique; les hommes sérieux du parti janséniste protestèrent contre les folies qui compromettaient leur cause, et le public, dans sa réaction contre les *convulsionnaires*, finit par passer d'un extrême à l'autre, et par ne plus voir, comme le gouvernement, qu'imposture là où il y avait eu de l'exaltation sincère et des phénomènes singuliers dignes d'être étudiés par la science.

Le ridicule qui s'attacha finalement aux miracles jansénistes profita, non aux jésuites, mais aux incrédules, dont le nombre crois-

sait toujours en France, et qui allaient bientôt devenir à leur tour un grand parti.

Parmi ces agitations intérieures assez mesquines, on avait eu, durant quelques années, la paix au dehors. En 1733, la France fut entraînée à tirer l'épée contre le gré de son vieux ministre.

Ce fut à l'occasion de la mort d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne (1er février 1733). Le beau-père de Louis XV, Stanislas Lesczynski, avait été autrefois renversé du trône de Pologne par Auguste II, à l'aide des armes étrangères. Il n'était pas douteux que le parti national polonais ne fût disposé à rappeler le roi Stanislas, et, par contre, la Russie, qui, sur le refus que la France avait fait de son alliance, s'était alliée à l'Autriche, était résolue d'exclure Stanislas. Quant à l'Angleterre, toujours jalouse de la puissance maritime de la France, il n'était pas probable qu'elle nous laissât dominer dans la Baltique sans intervenir contre nous.

L'entreprise de rétablir Stanislas pouvait donc paraître difficile et périlleuse, et la France y semblait mal préparée. Fleuri, moins encore par une économie très-mal entendue que pour s'assurer le bon vouloir des Anglais, avait laissé dépérir notre marine militaire.

Avec de la décision et de la rapidité, le succès n'était pourtant pas impossible. L'esprit public était très-animé en France; l'instinct national y sentait fortement l'importance de relever la Pologne. La Russie n'avait pas de grandes ressources disponibles; l'Autriche était fort mal gouvernée, fort désorganisée, et les petits États allemands étaient, en grande partie, mal disposés pour elle. Il y avait, sous Fleuri, au ministère des affaires étrangères, un homme éclairé, énergique et patriote, Chauvelin. Il conçut un plan d'ensemble, consistant à envoyer des troupes françaises par mer en Pologne et à attaquer l'Autriche en Allemagne, d'accord avec la Bavière, et en Italie, d'accord avec l'Espagne et la Sardaigne. Il voulait à la fois sauver la Pologne et affranchir l'Italie des Autrichiens, donner le Milanais et Mantoue au roi de Sardaigne, à condition qu'il cédât la Savoie à la France, et donner Naples et la Sicile, d'une part, la Toscane et Parme, de l'autre, aux deux fils puînés du roi d'Espagne et d'une princesse de Parme, qui deviendraient princes italiens.

Rien n'était plus opposé que ces vues hardies et vastes à l'inertie et à la timidité de Fleuri. Il eût voulu ne pas se mêler des affaires de Pologne, et Louis XV, qui ne s'intéressait guère à rien par lui-même, ne l'eût pas contraint d'intervenir; mais, les Polonais ayant réclamé l'appui de la France, les vieux généraux de Louis XIV et les jeunes gens de la cour crièrent si fort, qu'ils entraînèrent le roi, et que Fleuri céda.

Louis XV déclara qu'il considérerait toute atteinte à la liberté de l'élection du roi de Pologne comme une violation de la paix européenne. La diète polonaise décida l'exclusion de tout candidat étranger (17 mars 1733).

On avait parlé; il fallait agir. La seule chance était dans la rapidité de l'action. Fleuri perdit volontairement plusieurs mois, retint à Brest une escadre réunie sous le commandement de notre vieux héros de mer Duguai-Trouin, qui se consumait là de chagrin et d'impatience, ne laissa partir Stanislas qu'en août, et n'envoya point de troupes en Pologne.

Pendant ce temps, cinquante mille Russes marchaient sur Varsovie; mais l'empereur Charles VI, pour tâcher d'éviter la guerre avec la France, s'abstenait de faire entrer ses troupes en Pologne.

La diète polonaise proclama Stanislas le 12 septembre. Une petite minorité de factieux proclama Auguste III, fils du feu roi Auguste II de Saxe. La noblesse de Pologne essaya de résister aux Russes et aux Saxons; elle y eût réussi, sans doute, si elle avait eu l'appui d'un corps français; mais, faute de

cet appui, désorganisée comme elle était, elle ne put tenir longtemps contre l'armée régulière que Pierre le Grand avait léguée à la Russie. Stanislas fut obligé de se réfugier dans la ville maritime de Dantzig, où les Russes vinrent l'assiéger (janvier 1734).

La population de Dantzig, quoique allemande plutôt que polonaise, défendit vigoureusement Stanislas, espérant le secours de la France. Au mois de mai seulement, quelques navires français débarquèrent quinze cents hommes à l'embouchure de la Vistule. Les chefs de ce petit corps, voyant la Vistule barrée par les Russes et croyant impossible de forcer le passage pour entrer à Dantzig, se rembarquèrent presque aussitôt pour Copenhague.

L'ambassadeur français à Copenhague était alors un colonel breton nommé Plélo. Jugeant l'honneur français perdu dans le Nord par l'inertie du gouvernement, il convoque les chefs du petit corps expéditionnaire. Il leur reproche de n'avoir pas combattu à tout prix.

— C'est aisé à dire, répond un des officiers, quand on est en sûreté dans son cabinet.

— Ce que j'ai dit, je vous montrerai à le faire, reprend Plélo.

Et il somme les officiers de retourner avec lui à Dantzig.

Tous consentent, et Plélo écrit, en partant, ces quelques mots au ministre Chauvelin, son protecteur : « Je n'en reviendrai pas ; je vous recommande ma femme et mes enfants. »

Le 24 mai, les quinze cents soldats, renforcés de quelques volontaires français qui s'étaient réunis à eux à Copenhague, descendent de nouveau à l'embouchure de la Vistule. Le 27, ils marchent aux lignes russes, y pénètrent et poussent en avant, sous les balles et les boulets, pour joindre les assiégés qui viennent au-devant d'eux. Plélo tombe criblé de mille coups. Les masses moscovites assaillent de toutes parts la petite troupe. Le commandant la Peyrouse, digne émule de Plélo, ramène ses soldats en bon ordre jusqu'au fort polonais qui commande l'embouchure de la Vistule, soutient là un siége de près d'un mois, et ne capitule qu'à condition de repartir avec armes et bagages.

Telle fut la première rencontre qui eut lieu entre les armes françaises et moscovites. Elle fut très-honorable pour nos soldats, mais fort peu pour notre gouvernement.

Le roi Stanislas gagna, déguisé, le territoire prussien ; Dantzig se rendit (juillet), et la Pologne resta dans les mains du protégé des Russes, Auguste III.

Fleuri avait fait échouer le plan de Chauvelin en Pologne. Il laissa tenter l'exécution de la partie de ce plan relative à l'Italie, qui lui faisait moins peur, parce qu'il espérait ne pas se brouiller par là avec les Anglais.

Il s'était laissé aller à conclure, en septembre et octobre 1733, avec le roi d'Espagne et le nouveau roi de Sardaigne, un double traité conforme au projet que nous avons mentionné plus haut.

L'Angleterre et la Hollande promirent d'être neutres, à condition que la France n'attaquerait pas l'empereur en Belgique.

Deux armées françaises franchirent les Alpes et le Rhin (octobre 1733). L'armée du Rhin assiégea et prit Kehl ; l'armée des Alpes, jointe aux Piémontais, marcha sur le Milanais. Elle était sous les ordres du vieux Villars, le héros de Denain.

Villars dit en partant au cardinal de Fleuri que le roi pouvait disposer de l'Italie ; qu'il allait la lui conquérir.

Il y eût réussi infailliblement s'il eût été secondé par les alliés de la France. L'empereur avait massé ses principales forces sur la frontière de Pologne, où elles ne firent rien, et avait dégarni l'Italie. Le Milanais fut envahi quasi sans résistance, les troupes autrichiennes s'étant enfermées dans quelques forteresses. Villars voulait aller droit aux

Alpes tyroliennes pour fermer l'Italie aux Autrichiens. Le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel III, qui avait le titre de généralissime des armées alliées, n'y consentit point, et obligea Villars à employer l'armée contre les places conservées par les Autrichiens dans le Milanais.

Ces places furent prises durant l'hiver; mais les Autrichiens restaient maîtres de la grande place d'armes de Lombardie, Mantoue, et les forces impériales s'amassaient dans le Tyrol. Il était temps encore d'aller les arrêter à la descente des Alpes. Villars conjura le roi de Sardaigne et l'infant d'Espagne don Carlos, candidat au trône de Naples, qui était à la tête d'un corps d'armée espagnol, de faire masse avec les Français pour aller tous ensemble au-devant des Autrichiens. Mais les Espagnols avaient reçu



Monsieur le duc (de Bourbon, prince de Condé).

de leur gouvernement l'ordre de se diriger immédiatement sur Naples, et le roi de Sardaigne comptait peu sur Fleuri et se défiait beaucoup de l'Espagne, craignant qu'elle ne lui disputât le Milanais quand elle aurait Naples et la Sicile; il joua désormais jeu double entre la France et l'empereur, et ne voulut point aller plus loin que l'Oglio.

L'armée autrichienne put ainsi, au printemps de 1734, descendre sans obstacles du Tyrol jusque sur le bas Pô. Villars, découragé par ce mauvais vouloir des alliés, qui l'avaient empêché de couronner sa vie militaire par une grande campagne, avait demandé son rappel en France. Il tomba malade, chemin faisant, de fatigue et de chagrin, et mourut à Turin, à l'âge de quatre-vingt-deux ans (17 juin 1734). Ce fut le dernier des grands généraux de l'ancien régime.

Les Autrichiens avaient passé au midi du Pô, et vinrent attaquer les Franco-Piémontais sous les murs de Parme. Ils furent repoussés, après un terrible carnage où périt leur général, le comte de Merci, descendant de ce fameux Merci tué à Nordlingen en combattant Turenne et Condé (29 juin). Le roi de Sardaigne ne tira aucun parti de ce succès. Le successeur de Merci, Kœnigsegg, se maintint au sud du Pô; vers la mi-septembre, il reprit l'offensive dans deux combats, dont le second fut très-meurtrier et tourna de nouveau contre les Autrichiens, grâce à la solidité de nos troupes. L'ennemi repassa au nord du Pô, mais resta établi sur les confins du Milanais, et la campagne n'eut d'autre résultat que beaucoup de sang versé.

Les Espagnols avaient mieux opéré dans la basse Italie. Naples, désireuse d'avoir un roi à elle au lieu d'un vice-roi étranger, avait ouvert ses portes aux Espagnols (avril); les Autrichiens, inférieurs en nombre, avaient été battus, et, avant l'automne, tout le royaume de Naples avait reconnu le roi don Carlos. Les Autrichiens ne se défendirent pas mieux en Sicile, où le peuple se tourna également contre eux, et ils en furent entièrement chassés dans le courant de 1735.

Du côté du Rhin, les Français avaient conservé l'avantage en 1734, quoique la diète

germanique se fût déclarée pour l'empereur. Comme dans la dernière campagne du temps



Chauvelin.

de Louis XIV, en 1713, l'empereur et l'Empire montrèrent qu'ils ne savaient point se passer de l'argent d'Angleterre et de Hollande. Les Français occupèrent Trèves et la basse Moselle, et prirent Philippsbourg (juillet 1734).

Il n'y eut d'événement important ni en Lombardie ni sur le Rhin en 1735. Le seul incident remarquable fut l'arrivée d'un corps russe sur le Rhin pour renforcer l'armée de l'empereur. Vers l'automne, une suspension d'armes arrêta les hostilités. L'Angleterre et la Hollande avaient offert leur médiation, qui avait été acceptée par les parties belligérantes.

Un premier projet de paix, présenté par les puissances médiatrices, fut repoussé par la France et par l'Espagne comme trop favorable à l'Autriche. L'empereur, alors, essaya de traiter directement avec la France, et Fleuri, qui ne demandait qu'à en finir, se hâta d'envoyer un agent secret à Vienne, à l'insu de ses alliés. Le but essentiel de l'empereur était d'obtenir que la France donnât sa garantie à une nouvelle loi de succession qu'il avait promulguée en Autriche au profit de sa fille, et qu'il prévoyait devoir être fort contestée. Chauvelin conjura Fleuri de ne garantir la *Pragmatique*, ainsi qu'on nommait la nouvelle loi impériale, qu'à condition que l'empereur renonçât entièrement à l'Italie. Il ne put obtenir que Fleuri eût cette fermeté. Ne pouvant affranchir l'Italie, il tâcha du moins que la paix fût avantageuse à la France, et y réussit.

Le 3 octobre 1735, les préliminaires de paix furent signés à Vienne entre la France et l'Autriche. Il était convenu que le beau-père du roi de France, Stanislas, renoncerait à la couronne de Pologne, et que les libertés et constitutions des Polonais seraient désormais garanties à perpétuité, et spécialement



Stanislas Leczynski.

la libre élection de leur roi; vaines promesses sans garanties! Stanislas, en dédommage-

ment de son abdication, aurait les duchés de Lorraine et de Bar ; le jeune duc François de Lorraine, fiancé à l'héritière de l'empereur, aurait en échange le grand-duché de Toscane après le dernier grand-duc de la famille de Médicis, dont on jugeait la fin prochaine. A la mort de Stanislas, les duchés de Lorraine et de Bar passeraient en toute souveraineté à la couronne de France. L'empereur cédait Naples, la Sicile et les places espagnoles de la côte de Toscane, à l'infant d'Espagne don Carlos, et quelques places du Milanais au roi de Sardaigne. On devait lui rendre tout le reste du Milanais et y ajouter le duché de Parme. La France garantissait la nouvelle loi de succession autrichienne. L'Autriche, au grand regret de Chauvelin, gardait sa position dans la haute Italie, et acquérait la domination de l'Italie centrale en perdant la basse Italie. La France acquérait une riche province qui était depuis longtemps en fait sa vassale et non plus celle de l'Empire, et qui allait désormais passer dans sa possession directe. C'est la dernière acquisition qu'ait faite l'ancienne monarchie dans les limites de la Gaule.

C'est à Chauvelin, et non à Fleuri, que la France dut ce service. La carrière politique de Chauvelin fut brisée, peu de temps après, par la jalousie du vieux cardinal, qui le soupçonnait de vouloir le supplanter et qui le fit disgracier par le roi. Louis XV, indifférent ou pusillanime dans les grandes choses, puérilement hautain dans les petites, avait pris Chauvelin en aversion, parce que ce ministre avait avec lui des manières trop simples et trop libres. La perte de Chauvelin ne fut pas réparée. Son sort devait être désormais, jusqu'à la fin de la monarchie, celui de tout homme d'État qui voudrait le bien de la France. La monarchie n'était plus capable de se laisser servir (février 1737).

La cour d'Espagne, quoique irritée de ce qu'elle appelait la défection de la France, n'était pas en état de poursuivre la guerre à elle seule. La diète polonaise se résigna à reconnaître le roi saxon Auguste III. Les préliminaires de Vienne, après de longs délais, furent enfin acceptés par toutes les puissances, et la paix fut rétablie (1737-1739).

A partir de 1736, la France eut quelques années de calme matériel, durant lesquelles continua de se développer ce mouvement commercial et maritime qui avait reçu sa première impulsion de Law. La compagnie des Indes avait survécu au Système. On lui avait ôté l'administration des impôts, remise sur l'ancien pied au moment de la chute de Law, mais on lui avait laissé tous ses privilèges commerciaux et toutes ses possessions coloniales, et on lui avait accordé le monopole de la vente du tabac et du café. Le trafic de ses actions avait reçu un cours public et officiel, qui avait été, bientôt après, étendu à la négociation des marchandises et papiers de commerce ; ce qui est l'origine du cours de la Bourse, établie rue Vivienne en 1724.

Après tant d'essais infructueux tentés par la France, la compagnie réussissait enfin dans l'Inde, où le commerce, vis-à-vis de gouvernements orientaux désordonnés, mobiles et violents, ne pouvait guère se faire avec quelque sécurité que par une corporation puissante. Mais, par une sorte de compensation du monopole qu'exerçait la compagnie dans le commerce entre la France et le haut Orient (Inde et Chine), les négociants français trafiquaient librement d'un port à l'autre dans les mers d'Asie. Nos comptoirs de l'Inde, Pondichéri, Chandernagor, nos stations navales entre l'Afrique et l'Inde, les îles de France et de Bourbon, s'élevaient à une prospérité croissante, sous la direction de deux hommes de génie dont nous aurons à reparler. La nouvelle ville bretonne de Lorient, simple chantier de la première compagnie des Indes sous Colbert, et maintenant centre d'opérations de la nouvelle compagnie, devenait une cité splendide.

Nos colonies des îles d'Amérique étaient encore plus florissantes. Là, il faut recon-

naître que Law s'était montré supérieur à Colbert. Sous ce grand ministre, les droits trop forts, les entraves mises au libre commerce des sucres et à tout commerce de nos colonies des Antilles avec l'étranger, avaient ralenti beaucoup nos progrès. Law, au contraire, avait diminué et même supprimé en partie les droits sur le trafic entre la France et les îles, et autorisé les marchandises des îles amenées en France à en sortir librement pour l'étranger. L'agriculture et le commerce de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Domingue, avaient pris dès lors un essor qui ne cessait de grandir. La France avait aux Antilles une supériorité décidée sur l'Angleterre. La partie française de Saint-Domingue, cette grande île que la France partageait avec l'Espagne, valait à elle seule toutes les possessions anglaises des Antilles, la Jamaïque et le reste. Le sucre français avait chassé le sucre anglais de tous les marchés européens.

Les ports de France qui avaient le privilége du commerce de l'Amérique en partageaient le bénéfice avec nos îles. Nantes, Marseille, Bordeaux surtout, se remplissaient de somptueux hôtels, qui attestent encore aujourd'hui la richesse des armateurs du siècle passé.

Les Antilles avaient obtenu l'abolition du monopole, et la Louisiane, à laquelle la compagnie avait renoncé, se développait aussi par le libre commerce. Nous n'étions inférieurs aux Anglais que dans le nord de l'Amérique, où notre Canada faisait des progrès beaucoup moins rapides que les colonies de la Nouvelle-Angleterre, ses voisines.

Malheureusement, pendant que l'esprit public se tournait avec ardeur vers la mer et que notre marine marchande se multipliait et s'enrichissait, le gouvernement laissait nos vieux vaisseaux de guerre pourrir sans les remplacer, et nos arsenaux vides. Le régent, le duc de Bourbon, le cardinal de Fleuri, avaient de plus en plus abandonné le soin de nos forces navales pour ne pas donner d'ombrage à leurs alliés les Anglais. Quand nous n'avions que très-peu de marine marchande, sous Colbert, nous avions une magnifique marine militaire. Maintenant que nous avions une grande marine marchande, nous n'avions plus de flotte de guerre. La coupable négligence de notre gouvernement ne devait pas tarder à nous coûter cher!

Il y avait un autre malheur pour nos colonies; c'est que leur richesse reposait sur une base criminelle, la traite des noirs. C'était par les bras des esclaves nègres que se recueillaient ce sucre, ce café, toutes ces denrées coloniales auxquelles elles devaient toute cette prospérité.

La prospérité dont nous venons de parler n'était pas générale en France. L'industrie et le commerce florissaient dans les villes; mais les campagnes étaient fort misérables. Les impôts écrasaient les paysans, non qu'ils fussent excessifs, mais parce qu'ils étaient répartis arbitrairement et augmentés en fait par une foule d'exactions impunies. Les intendants qui administraient les provinces et les traitants qui affermaient les impôts étaient de vrais pachas. Leurs subordonnés, à leur exemple, se permettaient tout envers les paysans. Le peuple des campagnes était ainsi plus opprimé sous le faible gouvernement de Fleuri qu'il ne l'eût été sous un despote rigoureux, mais vigilant. Duvernei, comme Law, eût voulu débarrasser le pays de la domination des traitants, et Fleuri l'avait remis par ignorance sous cette domination. Le seul acte par lequel Fleuri toucha directement au sort des campagnes l'empira gravement. Voulant achever l'ensemble des grandes routes commencées sous la Régence, sans qu'il en coûtât beaucoup à l'État, il fit commencer les travaux aux frais du trésor, et autorisa les intendants à les faire achever et entretenir aux frais des communes par des réquisitions d'hommes, de voitures et de chevaux. Ce fardeau accablant fut jeté par

les intendants sur les paroisses voisines des routes. Ce fut là cette fameuse corvée restée si odieuse dans la mémoire du peuple.



Le cardinal Fleuri.

Une disette qui survint en 1740 porta le comble à la misère des campagnes. Un contemporain raconte que « les hommes mouraient, dru comme mouches, de pauvreté, et broutant l'herbe. »

Fleuri, ennemi de toutes nouveautés et de toutes réformes, n'avait su que vivre au jour le jour pendant la paix, sans rien corriger et sans rien prévoir. La guerre revint.

CHAPITRE VIII

LOUIS XV (SUITE). — GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE.

(1740-1748.)

De 1736 à 1741, la France fut en paix, mais non pas l'Europe entière. De 1736 à 1739, une lutte acharnée eut lieu, sur la mer Noire et le bas Danube, entre la Russie et l'Autriche, d'un côté, et la Turquie, de l'autre. Conformément au système politique dont le plan est tracé dans le testament attribué à Pierre le Grand, et qui prescrit au gouvernement russe de s'allier soit à la France, soit à l'Autriche, pour dominer l'Europe et se retourner ensuite contre l'allié dont la Russie se serait servie, le gouvernement russe, éconduit par la France, avait conclu avec l'Autriche, en 1725, une intime alliance, et spécialement un pacte contre la Turquie. Les deux alliés essayèrent de réaliser ce pacte après que la paix eut été rétablie entre la France et l'Autriche.

L'Autriche, à elle seule, avait naguère obtenu de très grands succès contre la Turquie et forcé cet empire à d'importantes cessions territoriales sur les deux rives du Danube. Mais le grand capitaine et le grand administrateur auquel l'Autriche avait dû ses victoires, le prince Eugène de Savoie, n'existait plus. Le gouvernement du faible et médiocre empereur Charles VI était détraqué, et ne sut pas combiner son attaque contre l'empire ottoman avec celle des Russes. L'armée autrichienne, mal dirigée, n'eut que des revers; les Turcs, ranimés par le péril que courait leur existence nationale, et conduits habilement par un aventurier français nommé Bonneval, qui s'était fait musulman, déployèrent une vigueur militaire et des ressources qu'on n'attendait plus d'eux. Les Russes obtinrent des avantages en Crimée et en Moldavie, mais pas assez décisifs pour compenser les défaites des Autrichiens. Les parties belligérantes se remirent à la médiation de la France, qui ménagea un traité par lequel l'Autriche rendit tout ce que la Turquie lui avait cédé, vingt ans auparavant, en Valachie, en Serbie, en Bosnie et en Croatie. La Russie, qui voyait la Suède près de s'unir aux Turcs et la Pologne remuer, céda aussi sur des points importants,

en renonçant à la navigation de la mer Noire et en rendant la plupart de ses conquêtes; mais elle obtint un grand avantage politique par une négligence du médiateur français, qui ne fit pas reproduire dans le nouveau traité un article de la paix conclue en 1711 entre la Turquie et la Russie, à la suite d'une défaite de Pierre le Grand par les Turcs. Par cet article, la Turquie avait garanti l'indépendance de la Pologne, et la Russie s'était interdit de se mêler des affaires polonaises. La défaite de Pierre le Grand en 1711 avait quelque peu compensé sa victoire sur la Suède en 1709; et, quoique la Turquie, engagée dans une guerre malheureuse contre la Perse, n'eût pas pu, dans l'occasion récente de la réélection de Stanislas, obliger la Russie à tenir parole, l'engagement avait subsisté en droit jusqu'au nouveau traité signé à Belgrade le 18 septembre 1739.

Peu après cette paix, la France obtint de la Turquie des conditions commerciales très avantageuses, qui sont restées la base de nos relations avec le Levant. Les droits sur les marchandises venant de France ou expédiées en France furent réduits de 5 pour 100 à 3 pour 100 (mai 1740).

La France n'était intervenue qu'en pacificatrice dans la guerre d'Orient. Fleuri eût bien voulu jouer le même rôle dans une autre querelle qui éclata au moment même où la paix d'Orient se signait à Belgrade. Cette fois, le démêlé était entre l'Angleterre et l'Espagne.

L'Espagne interdisait à ses immenses colonies américaines le commerce avec l'étranger, et pourtant, dans la ruine de son industrie, elle était incapable de pourvoir à leurs besoins; il s'ensuivait sur les côtes hispano-américaines une vaste contrebande, qui se faisait principalement par les Anglais. Les mesures prises par le gouvernement espagnol pour réprimer cette contrebande amenèrent toutes sortes de violences réciproques et, après de longues réclamations et un essai de transaction qui échoua, l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne (octobre 1739).

L'Espagne réclama le secours de la France, conformément à l'alliance défensive qui subsistait entre les deux couronnes depuis la dernière guerre. Toute la politique de Fleuri avait reposé sur la bonne intelligence avec l'Angleterre, et il n'avait absolument rien préparé pour mettre la France en état de soutenir une guerre maritime. Il eût bien voulu résister à l'opinion publique qui se prononçait en faveur de l'Espagne; mais la fille aînée de Louis XV, enfant encore, venait d'être accordée à un des fils de Philippe V, et Louis XV, par esprit de famille, se mit du côté de l'opinion. Fleuri, bien malgré lui, dut, après un an de délai, envoyer une flotte de vingt-deux vaisseaux, équipés à grand'peine, joindre la flotte espagnole (octobre 1740).



Le maréchal de Belle-Isle.

Avant que les Français eussent eu sur mer aucune rencontre avec les Anglais, une vaste crise éclata sur le continent. L'empe-

reur Charles VI mourut le 20 octobre 1740. Avec lui finissait la postérité masculine de la maison d'Autriche-Habsbourg. Il avait changé les lois de succession qui, dans la plupart des domaines autrichiens, excluaient les filles, et il avait promis son héritage à sa fille aînée Marie-Thérèse, par un acte appelé Pragmatique, qui avait été accepté par les représentants officiels des divers États autrichiens, puis garanti par tous les gouvernements étrangers, moins la maison de Bavière, qui prétendait à la succession en vertu d'un ancien pacte de famille. Marie-Thérèse était mariée au ci-devant duc de Lorraine, actuellement grand-duc de Toscane, et par eux commençait une seconde maison d'Autriche, dite d'Autriche-Lorraine.

Il y avait une double question : l'héritage autrichien et l'élection à l'empire d'Allemagne. L'électeur de Bavière, fils de l'ancien allié de Louis XIV, prétendait à l'un et à l'autre. Ses prétentions étaient mal fondées sur la succession d'Autriche, le pacte de famille auquel il se référait n'ayant pas exclu les filles ; quant à l'Empire, il avait parfaitement le droit d'y prétendre, et comptait sur la France, non-seulement pour appuyer sa candidature, mais même pour disputer la succession autrichienne à Marie-Thérèse. La France avait promis assistance à la maison de Bavière, en cas d'extinction de la descendance masculine en Autriche, par des traités secrets renouvelés tout récemment encore, en 1738. Le gouvernement français ne pouvait donc que manquer à sa parole soit d'un côté, soit de l'autre.

L'électeur Charles de Bavière n'était pas le seul prétendant. L'électeur de Saxe, Auguste III, roi de Pologne, réclamait, comme mari de la fille aînée de l'empereur Joseph Ier, prédécesseur de Charles VI. Les rois d'Espagne et de Sardaigne revenaient aussi sur la garantie qu'ils avaient donnée à la Pragmatique.

La France était obligée en honneur d'appuyer la candidature de l'électeur de Bavière à l'Empire. Quant à l'héritage d'Autriche, que pouvait faire le gouvernement français pour sortir de la position fausse où il s'était mis par des traités contradictoires ?

Il pouvait choisir entre un parti modéré et un parti violent. Le parti modéré était de demander à l'héritière d'Autriche, Marie-Thérèse, quelques sacrifices en Allemagne et en Italie : les domaines autrichiens de Souabe (Brisgau, etc.) pour l'électeur de Bavière ; le duché de Parme pour un des fils du roi d'Espagne ; un nouveau morceau du Milanais pour le roi de Sardaigne ; renouveler à ce prix la garantie du reste de la succession à Marie-Thérèse, et maintenir la paix sur le continent européen.

Le parti violent était de retirer la garantie donnée à la Pragmatique de Charles VI, et de se mettre à la tête d'une coalition pour démembrer la monarchie autrichienne.

Ce second parti était fort appuyé auprès du roi par deux personnes en crédit. L'une était un petit-fils du malheureux surintendant Fouquet, le comte de Belle-Isle, très-ambitieux et très-aventureux, qui avait refait la fortune de sa famille déchue et qui visait à un grand rôle en France et en Europe. L'autre était une maîtresse du roi, Mme de Vintimille. Louis XV, après avoir été effleuré, presque enfant encore, par des vices honteux, avait mené une vie régulière durant les premières années de son mariage ; puis il s'était tout à coup jeté dans le désordre, et avait à la fois pour maîtresses deux sœurs d'une famille de haute noblesse, la famille de Nesle. La seconde, Mme de Vintimille, avait un esprit très-vif, très-intelligent et très-hardi ; elle méprisait la couardise du vieux Fleuri, et poussait Louis XV aux grandes entreprises.

Le premier des deux plans dont nous avons parlé était le seul qui convînt à Fleuri ; mais le vieux ministre, dans sa caducité, n'était plus capable d'arrêter et d'exécuter un plan

de politique, même pacifique; il tergiversa et ne décida rien, si ce n'est de soutenir la candidature bavaroise à l'Empire. Le comte de Belle-Isle parvint à se faire charger de cette mission auprès de la diète germanique, et partit pour l'Allemagne, comptant forcer la main à Fleuri quant au reste (novembre 1740).

L'Europe attendait le mot d'ordre de la France.

Un autre prit l'initiative.

Pendant que les maisons de Saxe et de Hesse, autrefois si influentes et si actives, s'étaient abaissées peu à peu par l'incapacité et les vices de leurs chefs, une autre maison protestante, celle de Brandebourg, avait été toujours se fortifiant. Le Grand électeur avait joué un rôle considérable au temps de Louis XIV; son fils avait obtenu de l'empereur le titre de roi de Prusse, sous le nom de Frédéric Ier. Le fils de Frédéric Ier, Frédéric-Guillaume Ier, prince dur et brutal, mais administrateur économe et bon organisateur militaire, venait de mourir en mai 1740, laissant à son fils Frédéric II, celui qui devait être le Grand Frédéric, soixante-seize mille soldats bien disciplinés et 26 millions dans ses coffres. Il avait racolé des soldats de tous pays, et s'était assuré ainsi une force bien supérieure aux ressources régulières d'un État qui n'avait alors que deux millions deux cent quarante mille habitants. Il faut observer que la population de l'Europe était alors incomparablement moindre qu'aujourd'hui. La Grande-Bretagne et l'Irlande n'avaient guère que huit millions d'habitants. La France, chez laquelle l'accroissement a été beaucoup moindre qu'ailleurs, était cependant alors au-dessous de vingt millions. Frédéric II, jeune homme de vingt-huit ans, génie politique et militaire de premier ordre, tel qu'il n'en avait point paru dans l'Allemagne moderne, vit le moment venu d'assurer la grandeur de sa maison et la force de son État. Les domaines prussiens étaient formés de tronçons séparés les uns des autres, depuis le Niemen, frontière de Pologne et voisinage de la Russie, jusqu'à la Meuse, frontière de Belgique; Frédéric II résolut de commencer à arrondir le centre de ce long territoire morcelé, en revendiquant d'anciennes prétentions de sa famille sur la riche province autrichienne de Silésie.

Deux mois après la mort de l'empereur Charles VI (22 décembre 1740), un corps d'armée prussien entra en Silésie; Frédéric demanda à Marie-Thérèse la cession d'une partie de cette province, moyennant quoi il lui garantirait le reste de la succession et donnerait sa voix pour l'Empire au grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse, jeune femme de vingt-trois ans, avait l'obstination habituelle des princes autrichiens, avec une hardiesse et une activité qu'aucun d'eux n'avait montrées depuis longtemps. Elle refusa, et fit appel à la France et aux autres garants de la Pragmatique. On dit qu'elle offrit à la France une partie de la Belgique.

Il était peut-être temps encore de maintenir la paix, en imposant à Marie-Thérèse les concessions dont nous avons parlé, plus quelque chose pour la Prusse. Fleuri ne sut se décider à rien; pendant ce temps, Frédéric II s'emparait des trois quarts de la Silésie, où les populations, en majorité protestantes, favorisèrent l'invasion.

Après les premiers succès de Frédéric, le comte de Belle-Isle pressa le gouvernement français de saisir l'occasion d'en finir avec la monarchie autrichienne. Il serait aisé, suivant lui, en s'alliant solidement au roi de Prusse, de réduire Marie-Thérèse au royaume de Hongrie, à la basse Autriche, avec les provinces austro-illyriennes, et à la Belgique, qu'on ne prendrait pas pour éviter une lutte à fond avec l'Angleterre et la Hollande. On donnerait la plus grosse part du reste au futur empereur Charles de Bavière, et le Milanais à un fils du roi d'Es-

pagne. Cette dernière partie du projet était déraisonnable, et nous aliénait le roi de Sardaigne dont l'alliance était indispensable en Italie.

Fleuri s'opposa d'abord; puis, voyant le roi fortement influencé par sa maîtresse et par son entourage, il céda peu à peu, de mauvaise grâce, et en se réservant, comme dans l'affaire de Pologne, d'entraver la guerre, et de la terminer, s'il pouvait, au plus vite et à tout prix.



Marie-Thérèse.

Il commença, en effet, par empêcher que Belle-Isle, qui venait d'obtenir le bâton de maréchal de France, fût mis promptement à la tête d'une armée; de longs mois se passèrent avant qu'on agît.

Pendant ce temps, Frédéric avait gagné une bataille en Silésie sur les Autrichiens (10 avril 1741). L'armée prussienne avait dû la victoire à son infanterie, dans laquelle avait été introduite une tactique nouvelle. Le bataillon n'avait plus que trois files de profondeur, ce qui doublait l'étendue du feu; on chargeait avec des baguettes de fer, ce qui rendait le feu bien plus rapide; enfin, on avait rétabli le pas cadencé, auquel les anciennes légions romaines avaient dû leur unité et leur vélocité.

Un traité secret fut signé, le 5 juin, entre le roi de Prusse et la France, représentée par Belle-Isle. La France garantit à Frédéric II la meilleure partie de la Silésie, et Frédéric promit sa voix pour l'Empire à l'électeur de Bavière.

Marie-Thérèse, de son côté, avait obtenu l'alliance de l'Angleterre et de la Russie; mais le gouvernement français poussa la Suède à faire une diversion contre la Russie par la Finlande, et lança enfin deux armées de quarante et de trente mille hommes au delà du Rhin (août 1741). L'une alla, par la Souabe, joindre l'électeur de Bavière qui venait d'entrer en Autriche; l'autre marcha en Westphalie.

Le roi d'Angleterre Georges II, électeur de Hanovre, était venu dans la basse Saxe se mettre à la tête de ses Hanovriens et d'autres troupes à la solde anglaise; mais, se sentant trop faible pour tenir tête à l'armée française de Westphalie, il demanda la neutralité pour le Hanovre, et promit de ne pas voter pour le grand-duc de Toscane comme empereur.

Marie-Thérèse ne reçut donc, dans cette campagne, aucun secours du dehors. La haute Autriche tomba presque sans résistance au pouvoir des envahisseurs. Déjà les partis français couraient jusqu'à quelques lieues de Vienne.

La cause de Marie-Thérèse semblait perdue. La Silésie s'était livrée aux Prussiens; la Bohême était à qui voudrait la prendre; l'Autriche proprement dite semblait résignée à l'invasion. Marie-Thérèse, par une inspiration de génie, mit le salut là où avait été, pour ses devanciers, le péril et la lutte; chez les peuples guerriers de la Hongrie, ces sujets sans cesse rebelles et sans cesse oppri-



Marie-Thérèse et les Magnats hongrois.

més de l'Autriche. Elle devina quel parti on en pouvait tirer en les appelant à la gloire et au butin, et en les jetant sur l'Allemagne. Elle leur rendit leur ancienne constitution libre, abolie par son aïeul Léopold ; puis, à l'entrée des Franco-Bavarois en Autriche, elle alla se présenter à Presbourg devant la diète de Hongrie, vêtue de deuil, la couronne hongroise de Saint-Etienne sur la tête, et l'épée des rois de Hongrie à la ceinture. Elle déclara à l'Assemblée qu'abandonnée de tous ses alliés, elle n'avait plus d'espoir que dans les Hongrois, et qu'elle remettait son salut et celui de ses enfants dans leurs mains.

Les chefs hongrois oublièrent qu'ils avaient devant eux la petite-fille du bourreau de leurs pères, du tyran Léopold, et tirèrent leurs sabres en s'écriant : Mourons pour notre roi Marie-Thérèse! » Et ils votèrent la levée en masse de la Hongrie.

Ils l'appelaient *leur roi*, pour éluder une ancienne loi qui excluait les femmes du trône.

A l'appel de la diète la vieille passion des courses et des aventures se réveilla chez les

Hongrois et chez les Slaves de la Hongrie. Quarante mille hommes de bandes irrégulières accoururent joindre quinze mille soldats levés par la diète.

Le mouvement hongrois n'eût pas sauvé Vienne, si les Franco-Bavarois eussent marché droit à cette capitale; mais, au lieu d'aller à Vienne, ils tournèrent vers la Bohême. Fleuri avait déjà peur que le futur empereur bavarois fût trop puissant s'il avait Vienne, et l'électeur de Bavière lui-même préféra de marcher sur Prague, de peur que le roi de Pologne, électeur de Saxe, ne mît la main sur la Bohême. Au fond, non-seulement Fleuri, mais Louis XV, songeaient déjà à un accommodement avec Marie-Thérèse. Louis XV, à la fois vicieux et bigot, haïssait dans Frédéric le roi philosophe, chef des protestants allemands, et n'était son allié qu'à contre-cœur.

Cette grosse faute compromit tout. Le roi de Prusse traita secrètement avec Marie-Thérèse, qui se décida enfin à lui céder la plus grande partie de la Silésie, et Frédéric lui promit de cesser toute participation à la guerre. L'élan des Hongrois entraîna les Allemands de l'Autriche; l'armée austro-hongroise entra en Bohême pour disputer ce royaume aux Franco-Bavarois et aux Saxons. Les Français surprirent de nuit la capitale de la Bohême (25 novembre); mais cet avantage fut mal soutenu, grâce à l'incapacité de l'électeur de Bavière et à l'insuffisance des généraux français. Les Austro-Hongrois continuèrent la lutte en Bohême, s'efforcèrent de recouvrer la haute Autriche, et entamèrent la Bavière par le Tyrol.

Le roi de Prusse, ne voulant pas permettre que l'Autriche reprît le dessus, rentra en guerre contre elle, envoya un corps d'armée prendre Olmutz (26 décembre), et demanda aux Français et aux Saxons de le renforcer en Moravie, afin qu'il pût marcher sur Vienne et dégager par ce mouvement la haute Autriche et la Bavière.

Avant que la jonction eût pu s'opérer, le corps franco-bavarois qui occupait la haute Autriche se laissa cerner dans Lintz par les Austro-Hongrois, et évacua ce pays par capitulation (23 janvier 1742). Le corps austro-hongrois qui avait recouvré la haute Autriche se jeta sur la Bavière, et entra à Munich le lendemain du couronnement de l'électeur de Bavière comme empereur à Francfort (12 février).

Les troupes françaises et saxonnes, en Bohême et en Moravie, se fondaient par le typhus, et Frédéric II ne put les faire marcher avec lui sur Vienne. Il évacua la Moravie, après y avoir pris de force tout ce qu'il put prendre en recrues, en argent et en chevaux. Il se replia sur la Bohême, où la lutte continua. Un renfort français repoussa les Autrichiens de la plus grande partie de la Bavière, qu'ils avaient cruellement ravagée.

La situation générale, cependant, se modifiait en faveur de l'Autriche. Les Suédois, dont l'organisation militaire s'était affaiblie pendant que celle de la Russie se fortifiait, avaient été battus en Finlande. Un changement de ministère s'était opéré en Angleterre dans le sens de la guerre. Le premier ministre Robert Walpole, qui n'avait rien fait de sérieux pour Marie-Thérèse, et qui était toujours resté en correspondance avec Fleuri et voulait éviter la guerre directe contre la France, avait été renversé par le Parlement (février 1742). Le nouveau ministère anglais débuta par faire porter l'armée de mer à quarante mille matelots, et l'armée de terre à soixante-deux mille hommes, sans compter les troupes allemandes à la solde anglaise. Il vota un fort subside à Marie-Thérèse, et entraîna la Hollande à en faire autant. Un corps d'armée anglo-hanovrien fut réuni en Belgique.

Frédéric II, sur ces entrefaites, avait gagné une seconde bataille sur les Autrichiens (17 mai); mais la coalition n'en profita point. Il traita presque aussitôt de nouveau avec

Marie-Thérèse par l'intermédiaire de l'Angleterre, obtint la haute Silésie comme il avait obtenu la basse, l'Autriche ne gardant que l'extrémité méridionale de cette grande province; puis il rentra dans la neutralité, sauf à en sortir une troisième fois s'il y avait intérêt (11 juin).

Les Austro-Hongrois, débarrassés de ce redoutable adversaire, massèrent leurs forces contre l'armée française de Bohême, commandée par un vieillard usé et infirme, le maréchal de Broglie, la refoulèrent sur Prague et l'y cernèrent. L'ennemi avait soixante et quelques mille hommes, tant réguliers qu'irréguliers, contre vingt-cinq mille. Le vieux Fleuri, épouvanté, écrivit au chef de l'armée autrichienne, le feld-maréchal Kœnigsegg, une pitoyable lettre où il s'excusait d'avoir été traîné à la guerre malgré lui par Belle-Isle, et demandait en quelque sorte la paix à tout prix (11 juillet). Marie-Thérèse fit publier aussitôt cette lettre, qui livra le cabinet de Versailles à la risée de l'Europe, et elle refusa de traiter, à moins que l'armée française ne se rendît prisonnière.

Les troupes françaises, qui avaient de bons soldats, si elles avaient un faible général, défendirent leur camp sous Prague avec une extrême vigueur, et firent essuyer de grandes pertes à l'ennemi dans des sorties terribles. L'autre armée française, qui avait été rappelée de Westphalie sur la rive gauche du Rhin pour surveiller les forces anglo-hanovriennes de Belgique, rentra en Allemagne et marcha au secours de Prague. Les Autrichiens levèrent le blocus de Prague et se portèrent au-devant de la seconde armée française. Les défenseurs de Prague, que Belle-Isle était venu joindre, sortirent sur les derrières de l'ennemi. Les Autrichiens allaient être pris entre deux feux.

Le gouvernement de Vienne, voyant le danger, renoua les négociations. Fleuri défendit à la seconde armée française d'avancer. L'armée autrichienne eut le temps de se renforcer et de s'établir solidement dans les montagnes boisées que la seconde armée française devait franchir pour entrer en Bohême. La négociation n'avait été qu'un jeu de la part de l'Autriche. Le commandant de la seconde armée française, le maréchal de Maillebois, ayant ordre de ne rien hasarder, alla se cantonner en Bavière, et une partie de l'armée autrichienne retourna sur Prague et y resserra de nouveau le second corps français, maintenant commandé par Belle-Isle.

Belle-Isle eût pu se maintenir dans Prague pendant l'hiver; mais il reçut l'ordre d'évacuer Prague à tout prix. Il sortit de la ville, le 16 décembre, avec quatorze mille hommes fort délabrés, déroba sa marche au principal corps ennemi, repoussa, grâce à son artillerie légère, les détachements qui l'assaillirent, et parvint à gagner Egra, à travers les montagnes, avec un débris d'armée, laissant la route jonchée de soldats morts de froid et de misère. Beaucoup d'autres moururent ou restèrent invalides des suites de leurs souffrances.

Belle-Isle avait laissé dans Prague un grand nombre de blessés et de malades sous la garde d'une poignée de soldats valides que commandait un colonel né dans les rangs du peuple, Chevert. C'était lui qui, l'année précédente, avait, le premier, escaladé de nuit les remparts de Prague. Les Autrichiens le sommèrent de se rendre à discrétion. « Dites à votre général », répondit-il, « que, s'il ne m'accorde pas les honneurs de la guerre, je mets le feu aux quatre coins de Prague, et je m'ensevelis sous les ruines. » La capitulation fut accordée, et Chevert rejoignit Belle-Isle avec son convoi d'invalides.

La honte était en haut; l'honneur était en bas. Le peuple français ne s'abaissait pas comme son gouvernement.

L'année 1742 avait tristement fini. La Suède, qu'on avait poussée à une attaque imprudente contre la Russie sans lui assurer une diversion du côté des Turcs, fut

obligée de subir une paix humiliante. En Italie, les Autrichiens, soutenus par le roi de Sardaigne, qu'on avait eu la maladresse de rejeter dans leur alliance en promettant le Milanais à l'Espagne, avaient été en mesure de défendre le Milanais.



Chevert.

L'année 1743 s'ouvrit par un événement qui excita une grande attente en Europe. Le vieux ministre qui s'obstinait à retenir dans sa main débile le gouvernement de la France, Fleuri, s'éteignit le 29 janvier, dans sa quatre-vingt-dixième année. Il avait gouverné presque aussi longtemps que Richelieu ou que Mazarin; c'était le seul rapport qu'il eût avec ces deux autres cardinaux ministres. Il n'avait su faire ni la paix ni la guerre; il laissait la France compromise et dans ses intérêts et dans sa renommée. La guerre continentale avait déjà montré les suites de sa mauvaise direction; la guerre maritime devait bientôt en manifester de plus funestes conséquences.

Parmi tant de défauts, il avait une qualité rare chez les hommes d'État. Il était indifférent à l'argent, vécut sans faste, et mourut pauvre.

Fleuri n'eut pas de successeur. Louis XIV, qui avait alors trente-trois ans, déclara qu'il n'aurait plus de principal ministre, et tint parole; mais il réitéra, en même temps, la déclaration de gouverner par lui-même qu'il avait déjà faite à l'avénement de Fleuri, et, cette parole-là, il ne la tint jamais. Il s'en suivit qu'au lieu de l'unité négative, pour ainsi dire, qu'on avait eue avec Fleuri, il n'y eut plus d'unité du tout dans le pouvoir. Chacun des ministres fit à peu près ce qu'il voulut dans son ministère. Le roi, tiraillé entre les influences diverses, n'avait confiance ni dans les autres ni en lui-même. Il comprenait quand il voulait s'en donner la peine, car il ne manquait ni d'esprit ni de jugement; mais il ne décidait ni n'agissait, car il n'avait ni goût de l'action ni sentiment de devoir; point de cœur, point de ressort moral. Il n'avait qu'un sentiment bien déterminé, c'était l'aversion et la peur des hommes supérieurs. Ce n'est pas lui qui eût suivi l'exemple de son ancêtre Louis XIII, subissant, dans l'intérêt de l'État, un grand ministre qu'il n'aimait point. Il se garda bien de rappeler l'éclairé et patriote Chauvelin de l'exil où l'avait envoyé Fleuri.

Cette anarchie au sein du gouvernement n'était pas rassurante dans la situation où Fleuri avait laissé la France.

Les Anglais, qui, dans les deux années précédentes, avaient attaqué sans beaucoup de succès les colonies espagnoles d'Amérique, se jetèrent en plein dans la guerre continentale en 1743. Ils achevèrent d'entraîner la Hollande à se jeter follement dans cette guerre qui ne la regardait point, et à fournir un secours de vingt mille hommes à Marie-Thérèse. Le roi d'Angleterre, Georges II, après avoir rompu la neutralité où il s'était engagé pour le Hanovre, se mit à la tête de l'armée anglo-hanovrienne réunie en

Belgique, et renforcée d'autres troupes allemandes et autrichiennes. Il passa le Rhin avec près de cinquante mille hommes, afin



Le maréchal de Noailles.

de couper d'avec la France l'armée française cantonnée en Bavière, pendant que les Austro-Hongrois l'attaqueraient de front.

Les Austro-Hongrois n'avaient pas attendu le secours des Anglais pout assaillir nos cantonnements en Bavière. Le commandement en chef des Français et des Bavarois était dans les mains de ce vieux Broglie qui avait si mal dirigé nos troupes en Bohême. Il se laissa rejeter hors de la Bavière sans résistance sérieuse, et, de là, se retira vers le Rhin. L'empereur Charles VII dut s'enfuir de Munich à Francfort (mai 1743).

Cette déplorable retraite faillit être brillamment réparée aux dépens des Anglais. Une nouvelle armée française, commandée par ce duc de Noailles qui avait été ministre des finances avant Law, et qui était maintenant maréchal, avait suivi l'armée anglo-allemande du roi Georges II. Noailles barra le passage aux Anglais aux bords du Mein, près Aschaffenbourg, et les resserra dans une position où ils ne pouvaient plus avancer ni reculer. Il les eût écrasés sans l'imprudence du commandant de l'avant-garde française, qui quitta son poste pour courir à l'ennemi au lieu de l'attendre. Cette fausse manœuvre rendit la retraite possible à Georges II, au prix de beaucoup de sang (27 juin).

Noailles dut repasser le Rhin pour n'être pas pris entre Georges II et l'armée austro-hongroise qui avait chassé Broglie de la Bavière. Louis XV annonça à la diète germanique qu'il retirait ses troupes des terres de l'Empire pour ne pas mettre obstacle à une transaction. L'Angleterre et l'Autriche ne virent là qu'une marque de faiblesse et s'animèrent d'autant plus à poursuivre la guerre.



Georges II, roi d'Angleterre.

Marie-Thérèse et Georges II ne rêvaient rien moins que de nous enlever l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté.

Les exploits de nos ennemis ne répondirent pas à leurs prétentions. L'armée anglo-allemande de Georges II et l'armée austro-hongroise du prince Charles de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, furent tenues en échec, l'une vers Landau, l'autre vers Brisach, par Noailles et par un autre maréchal français, Coigni. L'hiver arriva sans qu'il se fût rien passé de considérable.

Les menaces des ennemis contre l'Alsace et la Lorraine, les cruautés commises sur notre frontière par les bandes irrégulières des Hongrois et des Croates, avaient commencé de remuer violemment la France, jusqu'alors assez indifférente à cette guerre. Quoiqu'il y eût bien de la misère dans le pays, le public applaudit aux levées de troupes, et couvrit les emprunts ouverts par le gouvernement. L'enthousiasme fut général quand on apprit que le roi allait prendre en personne le commandement d'une armée au printemps de 1744.

Louis XV, dont le public ne connaissait pas bien encore le caractère, était en ce moment sous l'influence d'une personne altière et violente qui secouait son indolence et le forçait en quelque sorte d'agir. Ce n'était plus Mme de Vintimille, morte récemment en couches, mais une troisième sœur de la famille de Nesle, devenue à son tour maîtresse du roi, et qui, bien plus avide et plus ambitieuse que ses deux aînées, s'était fait faire par Louis XV duchesse de Châteauroux, avec une riche dotation. Ainsi qu'avait fait sa sœur, elle excitait Louis XV, comme elle disait, « à être roi. »

Les choses prirent une tournure nouvelle au commencement de 1744. La campagne s'ouvrit par un combat naval devant Toulon, où une flotte franco-espagnole de vingt-sept vaisseaux fit lever le blocus de Toulon à une flotte anglaise de trente (22 février). Jusqu'alors, les Français ne faisaient la guerre que comme auxiliaires de l'empereur Charles de Bavière, et les Anglais que comme auxiliaires de Marie-Thérèse. Louis XV déclara la guerre au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie (15 mars-26 avril). Le 22 mai, un traité d'alliance, ménagé par la France, fut signé entre l'empereur Charles de Bavière, le roi de Prusse, l'électeur palatin et le roi de Suède, qui avait hérité du landgraviat de Hesse-Cassel. Frédéric II se tournait encore une fois contre l'Autriche pour l'empêcher de recouvrer la domination sur l'Allemagne, et pour l'obliger de reconnaître Charles VII comme empereur, et de lui rendre la Bavière. Par un traité secret avec Frédéric II, la Bohême devait être partagée entre l'empereur et le roi de Prusse, et la France acquérir une partie de la Flandre.

A la mi-mai, quatre-vingt mille Français entrèrent en Flandre, sous les ordres de Louis XV en personne. L'armée anglaise, qui avait hiverné en Belgique, n'était point en mesure de résister à une telle masse. Courtrai, Menin, Ypres, Furnes, furent emportés en quelques semaines. Les nouvelles du Rhin arrêtèrent ces faciles conquêtes. Le maréchal de Coigni, qui commandait près de soixante mille hommes sur le Rhin, trahi par le général des troupes bavaroises qu'avait acheté l'Autriche, ne put empêcher les Autrichiens, un peu supérieurs en nombre, de franchir le fleuve et d'entrer en Alsace. Les bandes hongroises et croates pénétrèrent dans la Lorraine, et y jetèrent la terreur.

Le roi repartit aussitôt de Flandre avec vingt-cinq à trente mille hommes pour aller secourir les provinces de l'est. En arrivant à Metz, il reçut une lettre du roi de Prusse qui lui annonçait sa prochaine entrée en Bohême avec quatre-vingt mille hommes. On avait aussi de bonnes nouvelles des Alpes, où une armée franco-espagnole avait enlevé le comté de Nice au roi de Sardaigne, puis avait forcé les gorges de la Stura, qui donnent passage du Dauphiné en Piémont.

Toute la France s'attendait à apprendre bientôt quelque grande victoire du roi sur

les Autrichiens, quand retentit dans Paris un cri sinistre : « Le roi se meurt ! » Louis XV avait été pris, en effet, à Metz, d'une fièvre putride, suite de sa vie intempérante. Du 12 au 14 août, le roi parut dans un danger croissant ; le 15, il reçut les derniers sacrements : les médecins le jugeaient perdu.

Paris, aux nouvelles de Metz, fut saisi d'une émotion extraordinaire ; on y oubliait le sommeil et le manger ; la foule assiégeait les portes des gens en place pour savoir ce qu'annonçaient les courriers qui arrivaient de Metz d'heure en heure ; on s'entassait, avec des sanglots et des cris, dans les églises nuit et jour ouvertes. « Il meurt », répétait-on, « pour avoir marché au secours de son peuple ! Il meurt au moment où il se réveillait, où il allait devenir un grand roi ! »

Jamais le bon cœur du peuple ni sa facilité aux illusions ne s'étaient montrés avec plus d'éclat. Mais c'était la dernière fois que Paris devait témoigner de tels sentiments aux rois de la race de Hugues Capet.

Au moment où Paris pleurait sur Louis XV, il était hors de péril. Un empirique l'avait sauvé par une forte dose d'émétique. La joie, à Paris et dans toute la France, fut aussi passionnée que l'avait été la douleur.

La maladie du roi avait eu de fâcheuses conséquences militaires. La jonction des troupes qu'il conduisait avec l'armée du Rhin fut retardée de quelques jours. Le maréchal de Noailles, qui commandait sous le roi, et le maréchal de Coigni, après leur jonction, poussèrent mollement l'ennemi, qui parvint à repasser le Rhin presque sans perte (24 août).

Des bords du Rhin, les Autrichiens coururent au secours de la Bohême. L'armée française eût dû les suivre pour les écraser entre elle et l'armée prussienne. Au lieu de cela, on envoya un corps franco-allemand vers la Bavière, et le gros de l'armée fut employé à conquérir Fribourg et le Brisgau, conquête qui ne décidait rien.

On laissa ainsi Frédéric II sans secours, et de nouvelles masses de Hongrois et de Slaves, grossissant l'armée autrichienne, obligèrent le roi de Prusse à évacuer la Bohême dont il s'était rendu maître (septembre-novembre).

Le gouvernement français fit de nouvelles promesses à Frédéric II pour la campagne prochaine ; mais Frédéric ne s'y fia guère, et jugea que les affaires de France continueraient d'être aussi mal conduites qu'au temps du cardinal de Fleuri.

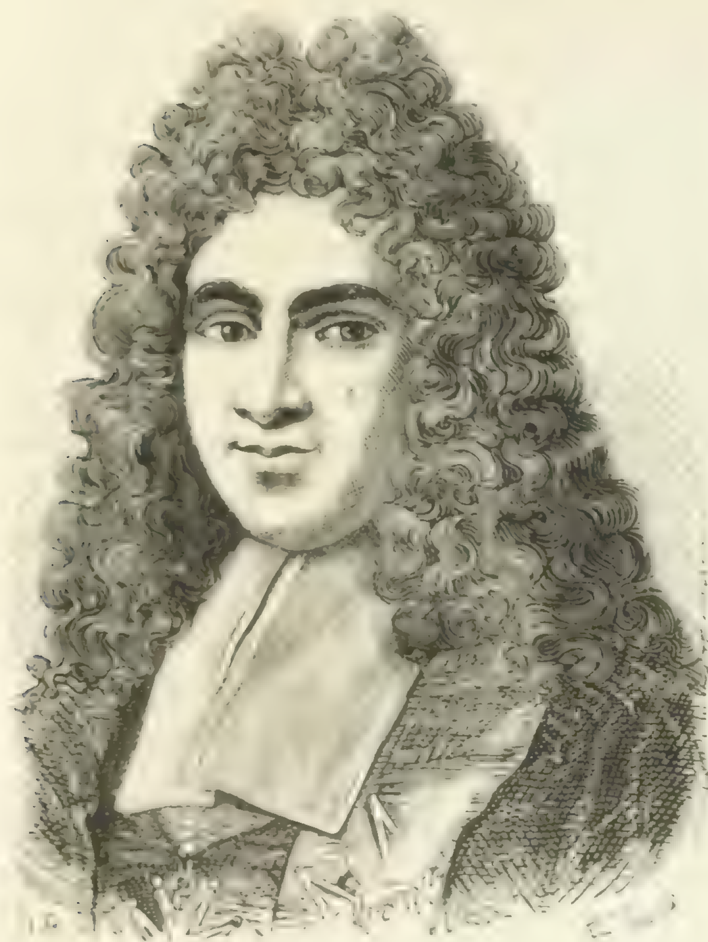
L'empereur Charles VII, miné par le chagrin de ses mauvais succès, mourut le 20 janvier 1745. Il n'avait eu ni les talents ni les ressources du rôle qu'il avait ambitionné, et avait lancé la Bavière dans une entreprise colossale, quasi sans armée et sans finances. La paix semblait devenir plus facile. On eût pu accorder à Marie-Thérèse l'élection de son mari à l'Empire, pourvu qu'elle renonçât à la Silésie et qu'elle fît quelques concessions en Italie ; mais ni Marie-Thérèse ni les Anglais ne voulaient la paix, à moins que la France ne fût humiliée et abattue. Il fallut donc chercher un candidat à l'Empire pour l'opposer à l'époux de Marie-Thérèse.

Louis XV venait de faire un bon choix pour le ministère des affaires étrangères. Il y avait appelé le marquis d'Argenson, fils de l'ancien ennemi de Law. C'était un homme éclairé et un honnête homme, philosophe et patriote, qui partageait les vues politiques de son ami l'ancien ministre Chauvelin. Louis XV ayant fait proposer la candidature impériale à Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, d'Argenson représenta au roi que le seul moyen de décider Auguste à accepter et de faire une campagne décisive était de marcher au cœur de l'Allemagne avec la principale armée française et de combiner les opérations avec le roi de Prusse.

Louis XV rejeta ce plan, le seul efficace, et voulut retourner en Belgique faire une guerre commode, à portée de nos frontières, une guerre de siéges, où la supériorité de nos

ingénieurs et de nos artilleurs lui assurait des conquêtes aisées, mais sans influence sur le sort de la guerre.

La première conséquence de cette résolution fut qu'on perdit de nouveau et définitivement la Bavière. Au mois de mars 1745, les Austro-Hongrois rentrèrent dans ce pays, occupé par des forces franco-allemandes insuffisantes. Le feld-maréchal bavarois Seckendorf, qui nous avait déjà trahis l'année



Le marquis d'Argenson.

précédente, livra les positions qu'il était chargé de défendre, et obligea le fils du feu empereur Charles VII, jeune homme de dix-sept ans, à traiter avec l'Autriche, à renoncer à toutes prétentions sur les États autrichiens, et à promettre sa voix pour l'Empire au grand-duc de Toscane (22 avril). Les quelques milliers de Français engagés dans la Bavière se défendirent vaillamment, et parvinrent à se retirer en Souabe. Les événements de Bavière décidèrent l'électeur-roi Auguste de Saxe à refuser les propositions de la France, et à s'allier à Marie-Thérèse et aux Anglais.

L'Autriche et la Saxe combinèrent une attaque contre la Silésie ; mais, avant que les ennemis eussent pris l'offensive contre le roi de Prusse, un grand choc eut lieu en Belgique entre les Français et les Anglais.

L'armée française avait enfin retrouvé un bon général. C'était un étranger, Maurice de Saxe, fils naturel du feu électeur de Saxe et roi de Pologne Auguste II, et frère du roi-électeur actuel. Il s'était mis depuis quelques années au service de la France, et Louis XV, après beaucoup d'hésitations, l'avait fait maréchal de France, quoique protestant. L'énergie de son caractère était encore au-dessus de ses talents. Malade, hydropique, ne pouvant se tenir à cheval, il semblait incapable de faire campagne. Voltaire, dont nous aurons bientôt à reparler, lui demanda un jour comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse. « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir ! » répondit Maurice.

Et il partit.

Le 25 avril, soixante-dix mille Français investirent Tournai. Les ennemis n'avaient en Belgique que cinquante-cinq mille hommes au plus, Anglais, Allemands, Hollandais et Belges. Ils marchèrent au secours de Tournai, commandés par le duc de Cumberland, un des fils du roi d'Angleterre, et par le feld-maréchal autrichien Kœnigsegg, et parurent, le 9 mai, en vue de l'armée française. Louis XV et son fils le dauphin, jeune homme de seize ans, étaient arrivés la veille au camp. Le maréchal de Saxe laissa une vingtaine de mille hommes, partie devant Tournai, partie à la garde des ponts de l'Escaut, pour assurer la retraite du roi au besoin. Il se porta au-devant des ennemis avec des forces à peu près égales aux leurs. Il prit une position défensive sur la rive droite de l'Escaut, du village d'Antoin au bois de Barri, avec son centre couvert par un ravin et par le village de Fontenoi.



Le peuple aux églises, la nuit, pendant la maladie de Louis XV.

Les ennemis attaquèrent le 11 mai au matin. L'attaque fut repoussée sur les deux ailes par le feu terrible des Français, bien postés et protégés par des ouvrages en terre et par des accidents de terrain. Kœnigsegg fit masser et charger en colonnes serrées l'infanterie anglo-allemande contre le centre de l'armée française. Les Anglais franchirent le ravin de Fontenoi, et poussèrent droit devant eux, renversant les divers corps d'infanterie et de cavalerie qui venaient bravement, mais confusément, se jeter sur eux l'un après l'autre.

Le maréchal de Saxe, qui voyait tout et se faisait traîner partout dans une petite carriole d'osier, plus embarrassé qu'assisté par la présence du roi et du dauphin, prépara tout à la fois un dernier effort et la retraite. Heureusement, la confusion régnait parmi les Anglais eux-mêmes. Pour profiter de leur avantage, il leur fallait maintenant déployer leur épaisse colonne. Avant qu'ils y eussent réussi, on les prit en écharpe avec du canon amené du corps de réserve où était le roi; puis toutes les troupes françaises disponibles, au signal du maréchal de Saxe, tom-

lèrent sur eux à la fois comme un ouragan, la cavalerie sur leur front, l'infanterie sur leurs deux flancs. La masse ennemie fut écrasée du choc comme dans un étau. Les dernières files repassèrent en fuyant le ravin de Fontenoi. Le reste était mort ou pris.

La perte des ennemis fut de douze à quatorze mille hommes et de quarante canons; les Français avaient perdu plus de sept mille hommes.

Cette journée de Fontenoi est restée très-populaire. Il est singulier que ce soit le roi de France le plus étranger à tout sentiment héroïque qui ait seul, dans les temps modernes, gagné ou été censé gagner en personne une grande victoire sur les Anglais.

L'armée française, encore renforcée de troupes rappelées d'Allemagne, resta complétement maîtresse de la campagne. Tournai se rendit. Gand fut pris par escalade. Bruges ouvrit ses portes; puis Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Nieuport, Ath. Toute la Flandre, de juin en octobre, tomba au pouvoir des Français. Toutes ces fameuses places flamandes, dont le domaine utile appartenait à l'Autriche et la garde à la Hollande, étaient fort mal entretenues, et l'on n'eut pas grand'peine à en venir à bout.

La Flandre était à nous, mais l'Allemagne était à nos ennemis. Les forces trop peu nombreuses que nous avions au delà du Rhin avaient été refoulées sur la rive gauche, et la diète électorale, réunie à Francfort, avait élu empereur l'époux de Marie-Thérèse, François de Lorraine, sous le nom de François Ier (13 septembre). Le roi de Prusse faisait, pendant ce temps, une magnifique campagne; il avait battu les Autrichiens et les Saxons en Silésie; il les battit de nouveau en Bohême, repoussa une diversion tentée par ses ennemis contre Berlin, et envahit la Saxe; mais il n'avait accumulé les victoires que pour forcer ses adversaires à la paix. N'étant secouru ni de soldats ni d'argent par ce gouvernement français qui avait gaspillé cent mille hommes et tant de millions pour son incapable empereur bavarois, et craignant l'intervention russe en faveur de l'Autriche, il ne songeait plus qu'à obliger Marie-Thérèse à renouveler la cession de la Silésie. L'Angleterre y décida la nouvelle impératrice-reine, et Frédéric reconnut l'empereur François Ier (25 décembre). La France n'eut plus d'allié en Allemagne.

Marie-Thérèse, après comme avant l'élévation de son mari à l'Empire, continua de tout diriger. L'empereur François Ier était un homme faible et nul, qui ne fut jamais que l'époux de la souveraine. Marie-Thérèse, n'ayant plus rien devant elle en Allemagne, fut libre d'agir énergiquement en Italie, où les Autrichiens et les Piémontais avaient eu le dessous, en 1745, contre les Français, les Espagnols et les Napolitains, auxquels s'étaient unis les Génois. Les Franco-Espagnols avaient débouché par le territoire génois en Piémont, enlevé plusieurs des principales places piémontaises, occupé le Parmesan, puis envahi le Milanais.

Le nouveau ministre des affaires étrangères, d'Argenson, sentait que ces succès d'Italie n'auraient pas une base solide tant qu'on n'aurait pas regagné l'alliance du roi de Sardaigne. Il décida Louis XV à essayer avec le roi Charles-Emmanuel un arrangement qui eût abouti à expulser les Autrichiens d'Italie, à abolir la suzeraineté nominale que l'empereur d'Allemagne gardait sur une partie des États italiens, et à obliger l'Espagne de renoncer à ses prétentions sur le Milanais au profit du roi de Sardaigne. Malheureusement, la résistance du gouvernement espagnol fit traîner la négociation; Marie-Thérèse se hâta d'expédier trente mille hommes de renfort en Italie, et le roi de Sardaigne, ne se fiant pas aux offres de Louis XV, reprit les hostilités de concert avec les Autrichiens. Au mois de mars 1746, les Austro-Piémontais obligèrent les Franco-Espagnols

à lever le siége de la citadelle d'Alexandrie et à évacuer Milan.

Louis XV, qui s'opiniâtrait à entasser les grandes masses de notre armée en Belgique, n'envoya pas en Italie les forces nécessaires pour réparer ces échecs. Le gouvernement espagnol, dont les ressources assez faibles étaient déjà épuisées, ne renforça pas non plus ses troupes, et, qui pis est, imposa, de Madrid, à ses généraux, un absurde plan de campagne qui amena de nouveaux revers. Les Français, commandés par un assez bon général, Maillebois, arrêtèrent cependant l'ennemi par une victoire sur les Autrichiens (10 août); mais un changement de règne en Espagne ruina entièrement les affaires d'Italie. Philippe V avait été gouverné par sa femme, princesse italienne qui ne songeait qu'aux intérêts de ses fils, le roi de Naples et le duc de Parme. Le nouveau roi d'Espagne, Ferdinand VI, fils d'un premier lit de Philippe V, hostile à sa belle-mère et indifférent aux intérêts de ses frères, expédia à l'armée espagnole l'ordre de se replier immédiatement sur Nice; le général français suivit les Espagnols au lieu d'aller défendre Gênes, et Gênes, abandonnée des alliés pour lesquels elle s'était compromise, et serrée entre l'armée autrichienne et la flotte anglaise, ouvrit ses portes aux Autrichiens (6 septembre).

La guerre d'Italie avait été très-mal conduite. On n'avait pas mieux su tirer parti des événements extraordinaires qui avaient remué l'Angleterre de 1745 à 1746. Il avait subsisté jusque-là, dans les montagnes d'Écosse, de petites tribus guerrières qui avaient gardé, à peu de chose près, les mœurs, la langue, le costume et les armes des anciens Gaulois. Ces tribus, qui partageaient l'hostilité des Irlandais, leurs frères d'origine, contre l'Angleterre, s'étaient plus d'une fois soulevées en faveur des Stuarts, soit au temps de Charles Ier, soit depuis la Révolution de 1688. En 1745, un petit-fils de Jacques II, Charles-Édouard, jeune homme hardi et aventureux, qui devait jeter un dernier éclat sur cette race déchue des Stuarts, alla descendre dans les îles et dans les montagnes d'Écosse avec deux bâtiments fournis par un armateur de Nantes. Quelques milliers de montagnards écossais le joignirent. Il entra dans Édimbourg à leur tête, battit un corps anglais, et s'avança jusqu'à quarante lieues de Londres (septembre-décembre 1745). Le peuple anglais, stupéfait de cette audace et peu affectionné à la dynastie hanovrienne, ne bougeait pas. Le gouvernement français ne tenta rien de sérieux pour soutenir Charles-Édouard, et la question se décida entre les montagnards écossais et les troupes anglo-allemandes rappelées de Belgique en Angleterre. Les montagnards, refoulés dans leur pays, furent accablés par le nombre (avril 1746); leurs montagnes furent envahies, et la constitution de leurs tribus, qui remontait jusqu'aux temps primitifs, fut détruite. Mais leurs exploits et leurs mœurs singulières avaient éveillé l'attention et frappé l'imagination de l'Europe; les savants et les poëtes recommencèrent à s'intéresser vivement aux traditions des Celtes nos aïeux, précisément alors que périssaient les tribus qui avaient jusque-là gardé ces traditions.

Louis XV avait, en 1746, comme l'année précédente, tout sacrifié à la guerre de Belgique. La diplomatie française ayant obtenu, par l'appui du roi de Prusse, que la diète germanique restât neutre, Marie-Thérèse n'avait pu tirer de l'Allemagne les secours nécessaires pour rendre l'armée austro-anglaise de Belgique égale à l'armée française. Le maréchal de Saxe avait investi Bruxelles au milieu de l'hiver, et obligé cette capitale de la Belgique à se rendre au bout de trois semaines (21 février 1746). Un corps de douze mille Hollandais y resta prisonnier de guerre.

Au commencement de mai, Louis XV vint

se mettre à la tête de quatre-vingt-dix mille combattants. Anvers se rendit. Les Hollandais, effrayés de voir les Français maîtres du bas Escaut, firent des propositions pour amener la paix générale. D'Argenson eût voulu qu'on les écoutât; mais d'autres influences contrariaient la sienne. Louis XV repoussa les avances des Hollandais, et chargea ses généraux d'achever la conquête



Le maréchal de Saxe.

de la Belgique. Mons, Hui, Charleroi, Namur, furent pris de juillet à septembre. L'armée ennemie, quoique renforcée et d'Angleterre et d'Autriche, n'avait pu rien empêcher.

Après la prise de Namur, le maréchal de Saxe vint assaillir, avec cent vingt mille hommes, l'armée ennemie, forte de quatre-vingt mille, et commandée par le prince Charles de Lorraine. Les positions de l'ennemi à Raucoux, sur la Meuse, entre Liége et Viset, furent emportées, et le prince Charles fut rejeté à la droite de la Meuse avec une perte considérable. Tout le pays entre la Meuse et la mer demeura au pouvoir des Français. De toute la Belgique, il ne restait plus à Marie-Thérèse que le Luxembourg et le Limbourg.

Les Anglais essayèrent des diversions contre le territoire français. Une de leurs escadres, à la fin de septembre, tenta sur Lorient un coup de main qui ne réussit pas. Une autre attaque, dans de plus grandes proportions, fut essayée contre la Provence. Après la reddition de Gênes, quarante mille Austro-Piémontais, soutenus par une flotte anglaise, recouvrèrent Nice et franchirent le Var. Les Espagnols étaient partis, et les restes de l'armée française d'Italie n'étaient pas en état d'arrêter l'ennemi.

Un important événement fit une diversion décisive en faveur de la Provence. Gênes, écrasée de contributions par le gouvernement autrichien, vexée, humiliée, poussée à bout par l'insolence de la soldatesque, se souleva le 5 décembre, extermina, dans cinq jours de combats, une partie de sa nombreuse garnison autrichienne, et chassa le reste.

Les Austro-Piémontais, ayant ainsi derrière eux un pays redevenu ennemi, n'osèrent avancer sur Toulon; les troupes françaises de Provence eurent le temps de recevoir des renforts de l'armée de Belgique; elles reprirent l'offensive, et l'ennemi dut repasser le Var à la hâte (2 février 1747).

L'année 1747 avait commencé par un changement fâcheux dans le gouvernement français. Le roi avait ôté le ministère des affaires étrangères au marquis d'Argenson. Ce ministre avait des vues excellentes sur l'Italie et sur la Pologne. Il eût voulu ramener la Hollande à l'alliance française, prendre la Prusse pour point d'appui en Allemagne, et mettre la France en mesure de résister à la prépondérance commerciale et maritime de l'Angleterre. Il fut disgracié, comme devaient l'être, dans la décadence de la monarchie, tous les hommes qui voudraient

donner des conseils virils et imposer au pouvoir une politique intelligente et nationale.

D'Argenson avait été sacrifié à une cabale de cour liée à l'Espagne, cabale qui avait à sa tête la famille royale même, les filles du roi et le dauphin. Louis XV avait marié une de ses filles à l'un des infants d'Espagne, celui qui était duc de Parme, et la duchesse-infante de Parme voulait absolument régner sur le Milanais. Secondée par ses sœurs, elle avait beaucoup d'influence sur le roi son père, et la famille royale ne pardonnait pas à d'Argenson d'avoir voulu donner le Milanais au roi de Sardaigne. Louis XV, au milieu de son libertinage, gardait une sorte d'esprit de famille qui consistait à immoler les intérêts de la France à des combinaisons de mariages et d'héritages pour ses enfants. Lui et les siens ne voyaient dans les royaumes que le patrimoine des maisons royales.

Louis XV vivait alors entre ses filles, qui, pour garder crédit sur lui, s'associaient à contre-cœur à ses habitudes intempérantes et dépourvues de toute dignité, et une nouvelle maîtresse qui avait remplacé Mme de Châteauroux, enlevée par une maladie inflammatoire comme sa sœur de Vintimille.

Cette nouvelle favorite, Mme de Pompadour, devait durer bien plus longtemps que les autres, et nous n'aurons que trop à revenir sur ce qui la regarde.

Notre histoire, en ce temps-là, offre un spectacle qui irrite et qui indigne : une nation en progrès et un gouvernement en décadence ; des hommes énergiques et dévoués qui s'offrent aux destinées du pays, et un pouvoir égoïste et insouciant qui les entrave ou les écarte. La nation faisait tout pour avoir des colonies et une puissance maritime, et pour rivaliser avec l'Angleterre sur les mers, et le gouvernement semblait tout faire pour l'en empêcher.

Le mal datait de loin dans la marine, et il eût fallu du temps pour remédier à l'extrême inégalité qui existait entre notre matériel naval et celui des Anglais. Nous avions à peine trente-cinq vaisseaux de ligne ; l'Angleterre en avait jusqu'à cent trente, qu'elle ne pouvait, à la vérité, tous armer et garnir d'équipages à la fois. Non-seulement nos forces maritimes étaient prodigieusement inférieures, mais on les confiait à des marins de cour qui ne savaient pas les conduire, et



Louis XV.

l'on ne secondait en rien les courageuses entreprises de nos colons du Canada. Nos Canadiens venaient de découvrir les montagnes Rocheuses, et eussent certainement occupé l'Orégon et reconnu, les premiers, le détroit entre l'Amérique et l'Asie (détroit de Behring), si on les eût aidés.

Les colons anglais du continent américain (États-Unis actuels), qui croissaient incessamment en nombre et en richesse sous un régime de liberté, avaient pris l'offensive contre les colonies françaises et envahi l'île

du Cap-Breton, seule possession importante qui nous restait dans le golfe du Saint-Laurent. Louisbourg, la place d'armes du Cap-Breton, qui était le boulevard extérieur du Canada et le point d'appui de la grande pêche française, tomba au pouvoir des Anglo-Américains (juin 1745). Les Anglais transportèrent à Brest la garnison et les habitants expatriés. Au printemps suivant, une escadre fut envoyée de France, avec des transports et des troupes, pour reprendre Louisbourg et défendre le Canada; mais elle fut si mal commandée qu'elle arriva très-tard au Canada, dans un état déplorable, ravagée par une épidémie qui fit périr la plupart des soldats et des matelots. Cependant, nos braves colons canadiens, soutenus par les tribus indiennes (les Peaux-Rouges), parvinrent à repousser l'attaque des Anglais contre le Canada.

Les Antilles françaises résistèrent aussi avec succès aux agressions des Anglais, et nos corsaires de la Martinique balancèrent, par leurs nombreuses prises, les pertes que la marine royale anglaise faisait essuyer à notre commerce.

En Amérique, c'était la population tout entière des colonies françaises qui défendait, par son courage et son activité, ce que le gouvernement eût laissé périr. Aux Indes orientales, deux hommes extraordinaires, Dupleix et la Bourdonnais, avaient pris en main les intérêts de la France. Avec les seules ressources de la compagnie des Indes, décuplées par leur génie, ils luttaient, à peu près sans secours de l'État, contre la compagnie des Indes anglaises, puissamment soutenue par la marine royale d'Angleterre. Nous reviendrons plus tard sur ces deux hommes, et sur ces événements de l'Inde remplis d'un si douloureux intérêt.

L'année 1747 fut malheureuse pour notre marine dans les mers d'Europe; mais, du moins, ce ne fut plus l'incapacité de nos amiraux, mais l'extrême inégalité des forces, qui causa nos revers. Au printemps et à l'automne, deux petites escadres françaises, l'une de cinq, l'autre de huit vaisseaux, furent accablées, sur la côte de Galice, par des flottes anglaises de seize et de vingt-trois vaisseaux; mais leur vaillante résistance donna aux grandes flottes marchandes qu'ils escortaient le temps d'échapper à l'ennemi.

Pendant que nos escadres succombaient sur mer, notre armée de terre, maîtresse de la Belgique, attaquait la Hollande. Au printemps de 1747, le maréchal de Saxe, qui disposait de cent vingt mille hommes, fit face, avec la majeure partie de ses forces, à l'armée des coalisés, réunie dans le Brabant hollandais, et jeta derrière lui, sur la Flandre hollandaise, un gros corps qui en prit toutes les places en moins d'un mois. Ces forteresses, autrefois fameuses, étaient en mauvais état et fort dégarnies, la plupart des troupes hollandaises ayant été prises dans les places belges.

Louis XV avait cru, en attaquant le territoire hollandais, contraindre les alliés à la paix. Ce fut le contraire. Le peuple hollandais renouvela sa révolution de 1672. Il renversa encore une fois la république bourgeoise, qui avait été, dans ces derniers temps, faiblement gouvernée, et releva le pouvoir demi-monarchique du stathoudérat. Il força les corps de ville et les États des diverses provinces à proclamer stathouder héréditaire le prince d'Orange, Guillaume IV, chef de la branche cadette des Nassau. La branche aînée avait fini avec Guillaume III.

Cette imitation de 1672 n'en fut que la parodie. Ni le peuple ni le nouveau gouvernement n'eurent la vigueur, pas plus que la violence, de l'époque de Guillaume III. Guillaume IV n'en fit ni plus ni moins que les patriciens bourgeois qu'il remplaçait. Le maréchal de Saxe, que Louis XV était venu rejoindre, attaqua et battit de nouveau l'armée alliée, comme l'année précédente, au bord de

la Meuse, cette fois à Lawfeld (2 juillet), et fit prendre derrière lui, par un de ses lieutenants, la plus forte place du Brabant hollandais, Berg-op-Zoom (16 septembre).

Louis XV repartit pour Versailles, en offrant à l'Angleterre et à la Hollande une paix basée sur la restitution de toutes ses conquêtes. Cette démarche du roi prouvait combien d'Argenson avait eu raison lorsqu'il conseillait de porter les grands coups en Allemagne et en Bohême, de concert avec le roi de Prusse, pour forcer Marie-Thérèse à transiger. On aurait eu la paix en 1745 si l'on eût écouté cet avis, et la guerre de Belgique n'avait aucun sens si l'on n'était pas résolu de réunir ce pays à la France.

Les grandes offres du roi de France ne suffirent pas encore à décider les coalisés. Marie-Thérèse, héroïque naguère dans le malheur, mais insensible aux misères des peuples et absorbée par la passion de la vengeance, ne pouvait se résoudre à la paix, et le roi d'Angleterre Georges II s'obstinait avec elle par haine contre la France. Ils comptaient sur un nouvel allié; la tzarine qui régnait alors sur la Russie, Élisabeth, une des filles de Pierre le Grand, leur avait promis un secours de trente-sept mille fantassins, moyennant quelques subsides anglais.

Les négociations n'aboutirent point durant l'hiver. Dès le mois de février 1748, les Autrichiens recommencèrent les hostilités en Italie contre Gênes. Durant la campagne précédente, après l'évacuation de la Provence, les Austro-Piémontais, secondés par une flotte anglaise, avaient essayé de reprendre Gênes; mais les Génois, secourus de soldats et d'argent par la France, s'étaient défendus avec vigueur et succès.

Le maréchal de Saxe fit voir à Louis XV qu'il fallait porter un dernier coup pour contraindre les alliés à accepter ce qu'on voulait bien leur offrir. « Sire », dit-il au roi, « la paix est dans Maëstricht. »

Cette grande place d'armes des Hollandais devait, en tombant, livrer aux Français la basse Meuse et l'entrée de la Hollande, du côté où les Anglais ne pouvaient la secourir. Dès le 13 avril 1748, les Français investirent Maëstricht, sans que les alliés pussent s'y opposer.

Le siége de Maëstricht fit son effet. Les fonds publics baissaient considérablement depuis quelque temps en Angleterre. Le peuple y trouvait les impôts bien lourds; ils atteignaient 225 millions; c'était beaucoup alors! Les ministres anglais décidèrent enfin leur roi à céder, et les préliminaires de paix furent signés, le 30 avril, à Aix-la-Chapelle, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. On n'attendit pas les signatures de l'Autriche et de l'Espagne; c'était le seul moyen d'en finir. On devait se rendre toutes les conquêtes de part et d'autre; le duché de Parme restait au plus jeune fils du feu roi d'Espagne Philippe V, gendre de Louis XV; les rois de Prusse et de Sardaigne gardaient ce qui leur avait été cédé par l'Autriche; tout le reste de l'héritage autrichien demeurait à Marie-Thérèse, et la France reconnaissait François de Lorraine pour empereur; l'Angleterre recouvrait, dans les colonies espagnoles, quelques priviléges commerciaux auxquels la France ne participait point. La France ne reprenait pas même le droit de rétablir le port de Dunkerque; elle s'obligeait à le remettre sur le pied du traité d'Utrecht.

Telle fut la pitoyable issue de cette guerre entreprise sans justice, conduite sans raison, et terminée par une paix sans honneur après des victoires stériles.

L'excuse qu'on faisait valoir pour les mauvaises conditions de cette paix était la misère publique : la France était à bout; mais cette misère n'était que le résultat du vaste gaspillage de sang et d'or qu'avait fait le gouvernement.

L'Angleterre avait augmenté sa dette de

deux milliards; la France, de douze cents millions. Mais les Anglais avaient cette compensation d'avoir conquis la prépondérance sur les mers.

Sur le continent, le principal résultat de la lutte était d'avoir fait connaître à l'Europe ce que valaient pour la guerre les Hongrois et les Slaves méridionaux, et, bien plus encore, la Prusse, qui, avec une population très-peu nombreuse, s'était révélée grande puissance militaire.

CHAPITRE IX

LOUIS XV ET LES COLONIES FRANÇAISES. GUERRE DE SEPT ANS.

(1748-1763.)

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, le commerce, surtout le commerce maritime, l'industrie de luxe, les grandes villes, se rétablirent promptement. L'industrie en général était gênée par les règlements des corporations; mais Lyon, Nîmes, et quelques-unes de nos villes du nord, parvenaient à éluder les règlements et à créer des produits qui devenaient moins chers tout en restant élégants. L'agriculture commença aussi de faire quelques progrès, les hommes éclairés tournant leur attention et leurs soins vers cette base essentielle de la prospérité publique.

A cette époque appartiennent plusieurs établissements renommés en divers genres: la manufacture de porcelaine de Vincennes, transférée ensuite à Sèvres (1748); l'École des ponts et chaussées (1751); l'École militaire (1751). Cette dernière fondation était inspirée non par l'esprit de progrès, mais par l'esprit de caste et de privilége; elle était destinée exclusivement à la jeune noblesse.

Il y avait quelque chose de plus urgent qu'on ne fit pas: c'était de mettre notre armée au courant de la nouvelle tactique qui avait donné de si grands avantages aux Prussiens. Le seul général qui, chez nous, eût gardé la science de la grande guerre, le maréchal de Saxe, mourut en 1750, et avec lui disparut toute chance de remettre notre armée sur un bon pied.

Pendant que la nation montrait une activité féconde, que la gloire littéraire de la France brillait d'un nouvel éclat, que des idées nouvelles et hardies animaient et relevaient les esprits, comme nous le montrerons plus tard, le pouvoir s'avilissait de plus en plus.

Louis XV était gouverné par une femme d'intrigue, sortie de la bourgeoisie, et non plus de la haute noblesse, comme ses premières maîtresses. Jeanne Poisson, fille d'un commis de finances qui avait subi une condamnation infamante pour malversations, mais brillamment élevée en artiste par sa mère, maîtresse d'un fermier général, s'était préparée, dès sa première jeunesse, au rôle de favorite; après bien des tentatives pour attirer le roi, elle avait enfin captivé Louis XV dans un bal masqué à l'Hôtel de ville (les bals masqués étaient une invention de la Régence); puis elle s'était fait déclarer maîtresse en titre. Louis XV l'avait faite marquise de Pompadour. Fine, adroite, pleine de ressources et comédienne consommée, elle s'empara si bien de l'esprit du roi, que, lorsqu'au bout de peu d'années, devenue valétudinaire, elle eut cessé d'être sa maîtresse, elle resta sa conseillère quasi officielle, une espèce de Maintenon illégitime et de premier ministre femelle.

On verra quelles en furent les honteuses et fatales conséquences dans la politique extérieure. Dans la vie privée du roi, ce fut le comble de l'ignominie. La Pompadour, tout



Tombeau du maréchal de Saxe, dans l'église Saint-Thomas, à Strasbourg.

en affectant les beaux sentiments pour tâcher de gagner les grands écrivains qui régnaient alors sur l'opinion, faisait mettre secrètement à la Bastille les gens qui parlaient mal d'elle. Tout le monde a entendu parler de la longue captivité et des aventures extraordinaires de Latude, qui, plusieurs fois échappé et repris, ne fut enfin délivré que bien des années après la mort de la favorite et de Louis XV lui-même, grâce au dévouement vraiment sublime d'une femme appelée Henriette Legros. Il y eut bien d'autres victimes. La Pompadour, d'autre part, se fit la confidente des nouveaux plaisirs du roi, et, sans cesse en crainte de voir quelque dame de la cour s'emparer de lui, elle l'encouragea dans son goût pour les galanteries subalternes, pour de jeunes filles qui ignoraient les intrigues et l'art de la cour.

La dépravation du roi allait toujours croissant. Les vils agents de ses débauches achetaient ou volaient à leurs parents de toutes

jeunes filles, des enfants, qu'on amenait dans les combles de Versailles ou dans une maison mystérieusement achetée par le roi dans le quartier du Parc aux Cerfs. Lorsque quelqu'une de ces pauvres créatures qui avaient succombé à la séduction ou à la force brutale mettait au monde un enfant, on le lui arrachait barbarement, et on ne lui permettait jamais de le revoir. Le régent, dans ses vices, avait gardé quelque chose de son bon naturel; il était incapable de faire souffrir volontairement personne; mais Louis XV, dans son impitoyable égoïsme, traitait comme des jouets les victimes de ses honteux plaisirs, et les brisait avec indifférence quand il en était las. Comme jadis Henri III, il associait à sa corruption une sorte de dévotion païenne; il croyait que le roi Très-Chrétien, « l'oint du Seigneur », ne pouvait être damné, à condition qu'il servît bien l'Église, et il faisait dire leurs prières aux malheureuses enfants qu'il souillait.

Maints grands seigneurs imitaient le roi dans ses viles séductions et dans ses lâches violences, assurés qu'ils étaient de l'impunité, pourvu qu'ils s'attaquassent à des familles pauvres ou sans appui.

Ces horreurs transpiraient dans le public. Un changement prodigieux s'était fait dans les sentiments du peuple à l'égard du roi. En 1744, nous avons dit quelle douleur Paris avait eue de sa maladie, et quelle joie de son rétablissement. En 1750, comme la police ramassait les petits vagabonds pour les envoyer comme colons au Mississipi, des agents volèrent des enfants de bourgeois et d'artisans pour les vendre, ou pour obliger les parents à les racheter. Le bruit courut que le roi était devenu lépreux par suite de ses débauches; qu'il lui fallait des bains de sang humain pour le guérir, et que c'était pour cela qu'on prenait les enfants. Le peuple se souleva, assomma les agents de police, et l'on cria dans les rues qu'il fallait aller brûler Versailles.

Ce fut là comme le premier coup de cloche du tocsin de la Révolution.

Le peuple eut bientôt un nouveau et terrible grief contre le roi, quand il sut que Louis XV, pour grossir sa cassette particulière, trafiquait sur les blés; que le roi, comme on dit, était devenu accapareur.

L'émeute de Paris, sans chefs et sans but, se dissipa d'elle-même. Mais l'hostilité populaire ne s'apaisa point, et le peuple s'habitua à prendre parti pour quiconque faisait de l'opposition au roi.

Dans le gouvernement même, il y avait beaucoup de tiraillements. Il y avait le parti du clergé, qui s'était emparé des filles et du fils du roi, et le parti qui était poussé aux nouveautés par les nécessités financières. La Pompadour favorisait le plus souvent ce second parti, parce qu'elle était en rivalité avec les filles du roi et mal avec le clergé. Le ministre des finances Machault, comprenant que le pays ne supporterait pas éternellement d'être mené de banqueroute en banqueroute, revenait à ce grand projet de supprimer les priviléges en matière d'impôts, rêvé par tous les vrais hommes d'État depuis Richelieu et Colbert. Aussitôt après la paix, il avait fait publier un édit vigoureux contre l'extension toujours croissante de la mainmorte ecclésiastique; il avait établi, en remplacement des impôts de guerre, un impôt d'un vingtième sur tous les revenus, dans lequel il entendait comprendre le clergé. L'assemblée du clergé résistant avec violence, Machault fit ordonner, par un arrêt du conseil du roi, une première levée de sept millions et demi sur les biens du clergé, sans son consentement (15 septembre 1750).

Le clergé s'efforça de détourner le roi de la réforme financière en lui suscitant d'autres affaires. Les évêques du midi accusèrent les ministres de protéger les protestants, qui avaient recommencé à célébrer leurs mariages et leurs baptêmes dans leurs assemblées du désert. Ils obtinrent là-dessus ce

qu'ils voulurent. Le gouvernement envoya des troupes dans les montagnes traquer et fusiller les pacifiques assemblées des réformés. Beaucoup de ces pauvres gens furent massacrés, et deux pasteurs en renom furent pendus. Tous les malheureux qu'on faisait prisonniers dans les assemblées étaient envoyés aux bagnes, qui avaient remplacé les galères récemment supprimées. Un père ayant été saisi par les soldats, son fils, qui s'était échappé, revint se livrer pour prendre au bagne la place du vieillard. Il se nommait Jean Fabre. Il y resta six ans.

Quant aux femmes arrêtées aux assemblées du désert, elles étaient rasées, battues de verges, puis envoyées pour la vie à la Tour de Constance, à Aigues-Mortes, au milieu des marais salants pleins d'exhalaisons fiévreuses. Il y avait là des filles enfermées depuis l'âge de six ans.

Pendant ce temps, à Paris, l'archevêque Christophe de Beaumont s'en prenait aux jansénistes, et ordonnait aux curés de refuser les sacrements à tout malade qui n'adhérerait pas à la bulle *Unigenitus*. Beaucoup d'autres évêques suivirent cet exemple. Le Parlement de Paris, puis les autres parlements, décrétèrent de prise de corps les curés qui refusaient les sacrements.

Le refus de sacrements, à cette époque, entraînant le refus de sépulture, parce que la sépulture dépendait entièrement du clergé, cette intervention de l'autorité judiciaire était indispensable à l'ordre public et à la protection des familles.

Le conseil du roi essaya d'amener une transaction entre l'épiscopat et les parlements; mais il n'y réussit point. Comme, depuis le ministère de Fleuri, on n'avait donné de bénéfices ecclésiastiques qu'aux partisans de la bulle et des jésuites, le bas clergé avait cessé peu à peu d'être janséniste ou gallican, et une lutte presque générale s'engagea entre la magistrature et le clergé. Le Parlement de Paris, à la fin de 1752, ordonna la saisie des revenus de l'archevêque, et convoqua les pairs de France pour le juger. Le roi ordonna mainlevée de la saisie et défendit la convocation des pairs. Le Parlement répliqua par des remontrances qui touchaient à bien d'autres choses qu'aux refus de sacrements. Le Parlement y attaquait les lettres de cachet, par lesquelles on emprisonnait les gens sans jugement, et dont le pouvoir faisait un effroyable abus. Les gens puissants faisaient arrêter, par la complicité des ministres, quiconque leur déplaisait ou les gênait. Dans les débats du Parlement, les plus hardis parlèrent des magasins secrets que faisaient les spéculateurs en blé pour amener la hausse. On savait que le roi y était intéressé.

Le roi refusa de recevoir les remontrances du Parlement. Le Parlement cessa de rendre la justice (mai 1753). Quatre des magistrats furent emprisonnés, et tous les autres membres des chambres des enquêtes et requêtes furent exilés ou dispersés dans toute la France. La grand'chambre du Parlement, que le pouvoir n'avait pas frappée comme les enquêtes et requêtes, protesta, et se fit exiler aussi.

Le gouvernement essaya de remplacer le Parlement par une chambre composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes de l'hôtel du roi. Ni avocats ni procureurs ne voulurent se présenter devant elle. Elle siégea dans le vide.

Le roi ne soutint pas son coup d'État; il eut peur de l'irritation de Paris; il céda tout à la fois au Parlement et au clergé. Il transféra Machault du ministère des finances à celui de la marine, et renonça à faire payer l'impôt du vingtième au clergé, à condition que le clergé cesserait les refus de sacrements (juillet 1754). Tous les corps et les particuliers en crédit se rachetèrent du vingtième, et le projet de réforme financière, dont l'impôt du vingtième n'était que le début dans la pensée de Machault, s'en alla en fumée.

Le Parlement, d'autre part, fut rappelé et réinstallé au Palais (4 septembre 1754).

La naissance d'un fils du dauphin fut le prétexte de cette paix plâtrée entre le roi et le Parlement. Cet enfant devait être le malheureux Louis XVI.



La Bourdonnais.

Les troubles ecclésiastiques ne cessèrent pas. L'archevêque de Paris, qui n'était pas un vicieux ni un hypocrite comme les précédents chefs du parti de la bulle, mais un dévot étroit et passionné, n'accepta point l'accommodement conclu avec le gouvernement par un cardinal président de l'assemblée du clergé; il fit continuer les refus de sacrements. Le roi exila de Paris l'archevêque, qui ne se soumit pas, appuyé par une partie de ses confrères. Au fond, pourtant Louis XV était pour le clergé, et ne pouvait souffrir les parlements. Il ménagea quelque temps le Parlement de Paris, afin d'en obtenir, sans opposition, l'enregistrement de mesures financières nécessaires au gouvernement; mais, quand le Parlement eut enregistré (septembre 1755), le roi cessa de se contraindre, et, à la suite d'un conflit de juridiction entre le Parlement de Paris et le Grand conseil, haut tribunal d'attributions mal définies et qui était comme une espèce d'intrus dans la hiérarchie judiciaire, le roi ordonna que les arrêts du Grand conseil fussent exécutoires dans tout le royaume, ce qui le mettait au-dessus des parlements, même de celui de Paris. Le Parlement de Paris convoqua les princes et les pairs pour aviser avec lui à maintenir « l'ordre hiérarchique du royaume. » Le roi défendit aux princes et aux pairs de se rendre au Parlement. Ils obéirent; mais ils protestèrent par une requête que présenta au roi le duc d'Orléans, petit-fils du régent. Louis XV jeta la requête au feu (février 1756).

Les événements du dehors, la guerre qui était revenue et qui grandissait, ayant obligé le gouvernement à augmenter les impôts existants et à en imaginer de nouveaux, le Parlement de Paris, cette fois, fit remontrance sur remontrance au lieu d'enregistrer. Le roi manda le Parlement à Versailles et imposa l'enregistrement en lit de justice (21 août 1756). Dès le lendemain, le Parlement recommença de protester, secondé par les parlements des provinces et par la Chambre des comptes et la Cour des aides. Tous ces corps de magistrature, dans leurs remontrances, attaquaient vigoureusement le gouvernement arbitraire au nom des lois fixes et des formes établies, et, en même temps, parlaient avec véhémence de la misère du peuple, moins tolérable, disaient-ils, que le sort des esclaves d'Amérique.

Le roi s'écria que le Parlement de Paris finirait par renverser l'État; que c'était « une assemblée de républicains. — Les choses comme elles sont », ajouta-t-il, comme pour en prendre son parti, « dureront bien autant que moi! »

C'était, en effet, son malheureux successeur qui devait payer pour lui.



Assemblée protestante au désert surprise par les soldats

Pour la seconde fois, cependant il essaya de briser le Parlement. Le 13 décembre 1756, il alla porter au Palais, en lit de justice, deux déclarations, dont l'une imposait une espèce de juste milieu aux deux partis dans l'affaire des refus de sacrements; l'autre supprimait deux des chambres des enquêtes, et attribuait à la grand'chambre seule, composée des plus anciens magistrats, toutes les affaires d'intérêt général, à moins que la grand'chambre elle-même ne convoquât l'assemblée générale du Parlement, où ne siégeraient plus que les conseillers ayant dix ans de service.

Ceux des membres des enquêtes et requêtes qui n'étaient pas supprimés donnèrent leur démission en masse; la moitié de la grand'chambre suivit cet exemple. L'agitation fut extrême dans Paris. On entendit dans les rues des cris contre « le tyran des Français. »

Il n'y eut pas cependant d'insurrection. Le Parlement, propre à une opposition de discussion et de formes, ne l'était pas à di-

riger une révolution. La France n'y était pas prête. L'irritation populaire, accrue par les souffrances que causaient les nouveaux impôts et la guerre insensée que le gouvernement recommençait en Allemagne, n'aboutit qu'à un attentat individuel contre la personne du roi.

Le 5 janvier 1757, comme Louis XV descendait du grand escalier sous la voûte qui mène aujourd'hui au Musée de Versailles, un homme se glissa entre les gardes et frappa le roi d'un canif. Il se laissa arrêter sans chercher à s'enfuir. C'était un ancien laquais, nommé Damiens, exalté, bizarre, tête malsaine. Il n'avait pas voulu tuer le roi, mais lui donner un avertissement pour qu'il changeât de vie et gouvernât mieux.

C'est ce qui se voit par son procès; mais le public ne sut pas cela, et crut que c'était un autre Jacques Clément, un nouveau Ravaillac. Cela effraya la bourgeoisie. Les deux partis, parlementaire et jésuite, se rejetèrent la responsabilité du coup, à tort des deux côtés, car Damiens n'avait point de complices. Les membres démissionnaires du Parlement de Paris offrirent de reprendre leurs fonctions pour juger l'assassin du roi. Louis XV refusa, et déféra le procès à une vingtaine de membres de la grand'chambre, qui, seuls, sur plus de deux cents membres du Parlement, avaient conservé leurs charges. Ils condamnèrent Damiens à l'épouvantable supplice qu'avait autrefois subi Ravaillac, et bannirent de France à perpétuité son innocente famille.

Louis XV, qui ruinait et déshonorait la France, était si dépourvu de sens moral et de conscience, qu'il avait dit, après que Damiens l'eut frappé : « Pourquoi veut-on me tuer? Je n'ai fait de mal à personne! » Il ne sut point profiter de cet instant de réaction qu'avait produit en sa faveur l'attentat de Damiens. Au lieu de transiger honorablement avec la magistrature, il exila seize membres du Parlement de Paris, fit emprisonner huit membres du Parlement de Franche-Comté et deux du Parlement de Bretagne; la justice resta suspendue plusieurs mois à Paris, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Pau, etc.

Louis XV recommença tardivement de négocier avec la magistrature. Il offrit de rendre leurs offices aux démissionnaires du Parlement de Paris, moins les seize exilés. Les magistrats refusèrent. Les parlements de province envoyèrent de violentes remontrances pour le rétablissement du Parlement de Paris. Le roi céda. Il annula toutes les démissions, rappela les exilés et les emprisonnés des divers parlements; puis modifia, c'est-à-dire retira en fait la double déclaration de décembre 1756 (septembre 1757).

En même temps, par compensation, le roi rappela d'exil l'archevêque de Paris et d'autres prélats associés à sa résistance. La paix intérieure fut ainsi rétablie tant bien que mal pour quelque temps; mais le pouvoir resta déconsidéré et l'opinion publique hostile.

L'histoire politique et militaire de ce temps est bien triste à raconter : à l'intérieur, un gouvernement à la fois faible et arbitraire, méprisable et méprisé; au dehors, la France tour à tour lâchement sacrifiée dans ses intérêts et dans son honneur, ou lancée dans des entreprises extravagantes et ruineuses, par l'ineptie de ce même gouvernement. Le sort de la France et de l'Europe était ballotté entre les petits intérêts égoïstes de la famille royale et de la favorite, qui se disputaient un roi dégradé par le vice.

Dans les premières années qui avaient suivi le traité d'Aix-la-Chapelle, Louis XV n'avait eu d'autre idée que de maintenir la paix à tout prix. L'Angleterre, au contraire, animée d'une âpre ambition de conquêtes lointaines et de domination sur les mers, ne voyait dans la paix qu'une trêve pour se préparer à de nouvelles entreprises. La paix, d'ailleurs, était presque impossible à maintenir et en Amérique et dans l'Inde, où la querelle était

bien moins encore entre les deux gouvernements qu'entre les deux nations. La France avait alors, vers les choses de la mer, vers le commerce lointain, vers les colonies, un élan qu'elle a malheureusement perdu depuis, et qu'elle devra reprendre, dans des conditions nouvelles, si elle veut se relever. La France ne portait alors aucun intérêt à ces guerres d'Allemagne où la traînait son gouvernement, et, si elle eût disposé d'elle-même, elle n'eût songé qu'à disputer l'Amérique et l'Asie aux Anglais.

Ce n'était pas les hommes qui lui manquaient. En Amérique, ses colons étaient tout un peuple de héros. Dans l'Orient et dans l'Inde, elle était représentée par deux hommes extraordinaires, l'un grand administrateur et grand marin, l'autre génie plus profond et plus vaste, et politique de premier ordre. L'un était un Breton de Saint-Malo, Mahé de la Bourdonnais, né pour ainsi dire sur la mer; l'autre, Joseph Dupleix, sorti d'une famille de financiers et d'administrateurs, s'était fait marin à dix-huit ans. Tous deux, jeunes encore, avaient fait en grand le commerce libre d'un port de l'Inde à l'autre; puis la Compagnie des Indes avait nommé l'un, la Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon; l'autre, Dupleix, gouverneur des possessions françaises dans l'Inde.

Au commencement de la Guerre de la succession d'Autriche, la Bourdonnais, qui avait fait des merveilles pour le développement agricole, commercial et militaire de nos îles de France et de Bourbon, vint en France proposer aux ministres un plan très-habilement conçu pour ruiner les colonies et le commerce des Anglais dans l'Inde. On parut l'accueillir; mais, au moment où il allait repartir de l'île de France avec une petite escadre pour attaquer les comptoirs et balayer la marine des Anglais dans les mers d'Asie, il reçut un contre-ordre, les ministres et la Compagnie des Indes ayant adopté l'idée absurde d'une neutralité dans l'Inde pendant qu'on se battait partout ailleurs contre l'Angleterre. Les Anglais feignirent d'entrer dans cette idée; puis, quand ils furent prêts, ce furent eux qui exécutèrent contre nous le plan de la Bourdonnais, eux qui enlevèrent nos vaisseaux de commerce, et qui essayèrent d'attaquer nos possessions indiennes (1741-1745).

Mais ils y trouvèrent Dupleix prêt à la défense comme à l'attaque. La Bourdonnais ne visait qu'à abattre les places anglaises à coups de canon, à donner la prépondérance à notre commerce sur le leur, et à faire de son île de France le grand entrepôt entre la France et l'Inde. Dupleix visait plus haut. Il avait apprécié la faiblesse des grands empires d'Orient, l'Inde et la Chine; il prévoyait que la domination des conquérants mogols (ou mongols) sur l'Inde serait inévitablement remplacée par une domination européenne. Les grandes puissances coloniales du seizième siècle, l'Espagne et le Portugal, étaient déchues; la Hollande baissait à son tour : le débat était maintenant entre la France et l'Angleterre; Dupleix projetait de donner l'Inde à la France. Son plan était d'entrer dans la hiérarchie politique de l'Inde comme feudataire ou vassal du Grand Mogol, et d'arriver peu à peu ainsi à dominer l'Inde entière par l'ascendant du génie européen. Sa femme, fille d'un médecin parisien et d'une créole portugaise de l'Inde, était son égale en intelligence et en courage, et de moitié dans toutes ses pensées et toutes ses actions; elle savait et écrivait toutes les langues indigènes, correspondait avec les personnages notables de toutes ces régions, et l'Inde entière la connaissait sous le nom de « la princesse Jeanne. »

Quand les Anglais voulurent assiéger Pondichéri, chef-lieu de nos établissements sur la côte sud-est de la grande presqu'île indienne, les alliés que Dupleix s'était ménagés parmi les chefs du pays vinrent à son

aide; les Anglais durent se retirer (juillet 1745).

L'année suivante, la Bourdonnais arriva sur les côtes de l'Inde avec une escadre, et remporta une victoire navale sur les Anglais (juillet 1746); puis il assaillit Madras, chef-lieu des Anglais sur cette même côte de Coromandel où était notre Pondichéri. Madras capitula, et se racheta moyennant une énorme rançon. Dupleix, qui n'entendait pas que la



Dupleix.

place restât aux Anglais, voulut obliger la Bourdonnais à rompre la capitulation. La Bourdonnais refusa, et cela causa une malheureuse rupture entre ces deux hommes, dont l'accord était si nécessaire. C'était la faute des ministres et de la Compagnie des Indes, qui leur avaient donné des instructions contradictoires et qui avaient mal défini leurs pouvoirs respectifs (septembre 1746).

La Compagnie donna tort à la Bourdonnais et le révoqua de son gouvernement des îles. Il retourna en France pour se justifier. Les ennemis qu'il avait dans la Compagnie profitèrent de l'affaire de Madras pour l'accabler. On le mit à la Bastille, où on le tint au secret plus de deux ans. Lorsqu'il put enfin obtenir d'être jugé, les juges l'acquittèrent d'emblée; mais sa santé était ruinée comme sa fortune, et il mourut, miné par le chagrin, en 1753.

Dupleix, pendant ce temps, poursuivait ses grands projets avec les seules ressources de la Compagnie, car il n'y avait pas dans l'Inde un seul vaisseau de notre marine royale. Le gouvernement anglais, au contraire, y expédia une puissante escadre qui vint assaillir Pondichéri en août 1748, avant qu'on eût reçu dans l'Inde la nouvelle de la paix d'Aix-la-Chapelle. Dupleix, secondé par sa vaillante femme, repoussa vigoureusement toutes les attaques, à la tête d'une garnison formée moitié de Français, moitié d'Indiens de caste guerrière, qu'il avait disciplinés à l'européenne. Les Anglais levèrent le siége avec grande perte.

La joie de ce succès fut bien troublée pour Dupleix, par la nécessité que lui imposait le traité d'Aix-la-Chapelle de rendre Madras aux Anglais. Il ne se découragea pas. Il cessa d'attaquer directement les Anglais; mais il continua de travailler à nous assurer la prépondérance sur eux, en prenant de grandes positions pour nos alliés et pour nous-mêmes. Il renversa le prince (nabab) mogol du Carnatic, la province où sont situés Pondichéri et Madras, et le remplaça par un ami des Français.

Dupleix préparait une bien plus grande entreprise. Il appuyait un prince mogol qui disputait la vice-royauté du Dekhan au vice-roi régnant, Nazir-Jung, lié avec les Anglais. Tous les princes mogols et indiens du midi de l'Inde relevaient de cette puissante vice-royauté, qui comprenait plus d'un tiers de l'Inde. Nazir-Jung, excité par les Anglais, précipita sur le Carnatic 300,000 soldats, dont 150,000 cavaliers, 800 canons, 1,300 éléphants!



Le vieux vice-roi Nazir-Jung abattu d'un coup de carabine, du haut de son éléphant.

Il semblait que ce déluge dût tout engloutir; mais Dupleix, par ses négociations secrètes, sema la division parmi les chefs ennemis; puis, une nuit, il fit surprendre ce camp immense par une poignée de Français, qui y jetèrent le trouble et la terreur. Nazir-Jung se retira de devant Pondichéri. Les Français battirent un des corps de son armée et s'emparèrent de la plus forte place de l'Inde, Gingi, qui commande le haut de la rivière à l'embouchure de laquelle est situé Pondichéri. Nazir-Jung revint contre eux avec cent mille hommes. Quatre mille Français et Indiens disciplinés à la française assaillirent cette masse divisée entre elle. Une partie de l'armée ennemie fit défection au milieu de la bataille, et le vice-roi Nazir-Jung fut abattu d'un coup de carabine, du haut de l'éléphant qu'il montait, par un des nababs mogols du Dekhan. Le compétiteur que Dupleix avait opposé à Nazir fut proclamé vice-roi, entra en triomphe dans Pondichéri, porté dans le même *palanquin* (litière) avec Dupleix, et proclama Dupleix

nabab du Carnatic et de plusieurs autres grandes provinces (mars-décembre 1750).

Dupleix, qui avait déjà un autre lui-même dans sa femme, avait trouvé un second auxiliaire digne de lui, l'officier qui avait pris Gingi, Bussi-Castelnau. Il l'envoya s'installer au centre du Dekhan, près du nouveau vice-roi, à la tête de trois cents Français et de deux mille de nos soldats indiens. Bussi, avec cette poignée d'hommes, domina tout un empire par la politique et par les armes. Le nouveau vice-roi ayant péri à son tour dans une révolte, Bussi fit élire à sa place un autre ami des Français, repoussa la redoutable confédération des Mahrattes, Indiens libres des montagnes, qui étaient venus au secours des révoltés, et obtint, pour notre Compagnie des Indes*, du vice-roi qu'il avait fait, l'investiture de toute la côte d'Orissa. Cette côte s'étend au nord-est de la côte de Coromandel, presque jusqu'à l'entrée du Bengale. C'était tout un royaume maritime ajouté aux grandes concessions déjà accordées à Dupleix. Le Grand Mogol, suzerain du Dekhan, donna sa confirmation (1751).

Dans le Bengale même, qui est aujourd'hui le centre de l'empire anglais dans l'Inde, nous avions déjà pied par la possession de Chandernagor, sur le Gange. Encore un pas, et le Grand Mogol lui-même, l'empereur de l'Inde, tombait à son tour sous notre dépendance.

Si nous avions eu encore Richelieu ou Colbert, l'Asie eût été à nous. Mais nous avions Louis XV et la Pompadour! Louis XV et ses ministres eurent peur de toute cette gloire qui les brouillait avec les Anglais. Au lieu de renforts, ils n'envoyèrent à Dupleix que des exhortations à la paix.

Le gouvernement français entrava Dupleix au lieu de le seconder. Le gouvernement anglais fit les plus grands efforts pour l'abattre. Il avait enfin, lui aussi, un homme supérieur à opposer à Dupleix et à Bussi. C'était un jeune officier nommé Clive. Sans qu'il y eût de déclaration de guerre entre les Français et les Anglais, on recommença une lutte acharnée dans le Carnatic, sous le nom de deux nababs dont l'un commandait dans la province comme vassal de Dupleix, et dont l'autre était un prétendant suscité par les Anglais. Jusque-là, les Anglais avaient toujours eu le dessous. Grâce à Clive, ils obtinrent des succès. Ils se saisirent d'Arcate, chef-lieu du Carnatic. Puis ils parvinrent à faire lever aux Français le siége de Tritchenapali, la place d'armes du parti anglais dans cette contrée. Deux corps franco-indiens furent cernés et obligés de mettre bas les armes (1751-1752).

L'effet de ces nouvelles en France fut déplorable. Ceux qui avaient peur et ceux qui avaient jalousie des triomphes de Dupleix s'unirent contre lui, et poussèrent à sa perte dans les bureaux du ministère et de la Compagnie.

Dupleix ne s'était pas laissé un moment ébranler. Il concentra tout ce qui lui restait de ressources, engagea toute sa fortune et celle de ses amis, reprit l'offensive et rouvrit le siége de Tritchenapali. Une longue et opiniâtre lutte s'engagea pour la possession de cette forte place (1753). Après des alternatives de succès et de revers, les Anglais furent battus, en février 1754, comme ils essayaient de ravitailler la ville. Clive, malade, était parti pour l'Angleterre, et Bussi allait arriver du Dekhan dans le Carnatic. Tout annonçait un éclatant retour de fortune.

En ce moment parurent dans la rade de Pondichéri des vaisseaux de la Compagnie envoyés de France. Sans doute, ils apportaient à Dupleix les moyens d'achever de vaincre? — Ils apportaient sa révocation et son successeur. Les Anglais avaient exigé de Louis XV la destitution de Dupleix, et Louis XV avait obéi (août 1754).

Son successeur était un des directeurs de

la Compagnie, appelé Godeheu, qui, depuis plusieurs années, par une basse envie, n'avait cessé de le trahir et de mettre obstacle à tous les progrès de la France dans l'Inde. Bussi, indigné, voulait partir avec Dupleix. Dupleix l'obligea de rester dans le Dekhan, et conjura Godeheu de prendre au moins Tritchenapali, qui allait tomber. Godeheu n'écouta rien, destitua l'officier qui dirigeait le siége; les Anglais parvinrent alors à ravitailler la place, qui fut perdue pour nous. Dupleix partit, la mort dans le cœur.

Deux jours après, Godeheu signa, avec le gouverneur des possessions anglaises de l'Inde, un traité dont les bases avaient été arrêtées entre les gouvernements d'Angleterre et de France. Il y était stipulé que les deux Compagnies française et anglaise s'interdiraient d'intervenir dans la politique intérieure de l'Inde; que toutes les places et tous les territoires occupés par les deux Compagnies seraient rendus au Grand Mogol, excepté les possessions qu'elles avaient avant la guerre du Carnatic, et que les possessions des deux Compagnies seraient mises sur le pied de l'égalité quant à l'étendue et au revenu.

Les Anglais abandonnaient quelques bourgades; les Français abandonnaient un empire. Depuis le jour où Charles VII trahit Jeanne Darc, on n'avait rien vu de pareil dans l'histoire.

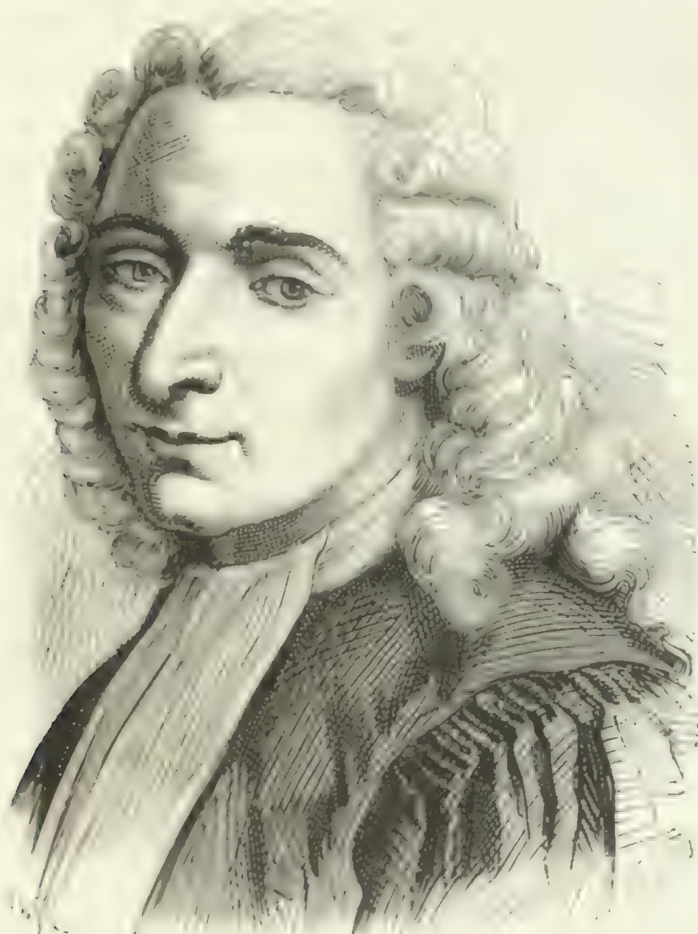
Il va sans dire que les Anglais n'observèrent pas un moment le traité insensé qu'ils avaient imposé à notre gouvernement. Ils reprirent pour leur compte les plans de Dupleix, s'immiscèrent dans les affaires intérieures de l'Inde par les mêmes moyens qu'il avait employés, et réussirent comme il eût réussi.

A leur retour en France, Dupleix et son héroïque femme furent accueillis du peuple avec enthousiasme, et du gouvernement avec des égards hypocrites. On leur fit de grandes promesses; aucune ne fut tenue. Le malheur ne cessa plus de s'acharner sur Dupleix et sa famille. Sa femme et sa fille, la fiancée de Bussi, moururent bientôt, et, quand il réclama treize millions avancés par lui et par ses amis pour la guerre de l'Inde, un ordre du roi arrêta le procès en restitution que Dupleix intentait à la Compagnie. C'était un des plus odieux abus de l'ancien régime que ces ordres de surséance par lesquels le gouvernement empêchait les créanciers de poursuivre les débiteurs influents à la cour. Dupleix, ruiné, fut réduit à obtenir à son tour des arrêts de surséance contre ses propres créanciers pour n'être pas traîné en prison, et mourut le 11 novembre 1763, après avoir vu toutes nos grandes colonies perdues et la France tombée dans le dernier abaissement.

Le honteux traité de l'Inde n'avait pas même assuré la paix. Au moment où nous mettions bas les armes en Asie, Anglais et Français les reprenaient en Amérique.

On avait fait, lors du traité d'Aix-la-Chapelle, la faute de laisser indécises les limites entre les colonies françaises et anglaises de l'Amérique septentrionale. On devait s'entendre là-dessus par commissaires; mais ces commissaires n'en purent venir à bout. Ce n'était pas une simple frontière, c'étaient des territoires immenses que se disputaient nos colons du Canada et les colons de la Nouvelle-Angleterre. Louis XIV, par le traité d'Utrecht, avait cédé aux Anglais l'Acadie. Les Français soutenaient qu'il ne s'agissait que de la presqu'île de ce nom, aujourd'hui appelée Nouvelle-Écosse. Les Anglais prétendaient que l'Acadie comprenait toute la région maritime entre la presqu'île et le nord de leurs colonies. Ils niaient aux Français le droit d'avoir aucuns établissements entre le fleuve du Saint-Laurent et la mer; ils voulaient de plus leur faire évacuer la grande vallée de l'Ohio jusqu'au Wabache, c'est-à-dire qu'ils voulaient couper les communications entre les deux grandes colonies françaises du Canada et de la Louisiane, et relier

leurs propres colonies de la Nouvelle-Angleterre avec l'Acadie et Terre-Neuve, qu'ils nous avaient enlevées sous Louis XIV. Les colons anglo-américains allaient plus loin encore que leur gouvernement, et aspiraient ardemment à la conquête du Canada. Les Canadiens, si inférieurs en nombre, n'avaient résisté jusque-là qu'à force d'énergie militaire.



Machault.

Le Canada n'avait qu'environ quatre-vingt mille habitants français; la Nouvelle-Angleterre comptait au moins un million deux cent mille colons anglais. Le régime de liberté dans les colonies anglaises, le régime d'arbitraire, de monopole et de privilége dans les colonies françaises, l'exclusion des actifs et industrieux protestants, l'absence d'encouragements à l'immigration agricole, la domination des hommes de bureau et des moines, expliquent cette inégalité. Les hommes énergiques échappaient aux entraves de notre régime colonial en se faisant chasseurs dans les bois avec les sauvages, au lieu de se faire agriculteurs ou commerçants. Cela nous donnait, quand l'ennemi venait, une petite armée d'admirables soldats; cela ne nous donnait pas un peuple.

Il ne fut pas possible, comme nous le disions, de s'entendre sur les limites. Et notre gouvernement le savait quand il abandonna l'empire de l'Inde ! Il fit cet immense sacrifice, non pas même à la paix, mais à la ridicule idée d'une neutralité dans l'Inde, pendant qu'on se battrait ailleurs. C'était à cette ineptie qu'il avait autrefois sacrifié les plans de la Bourdonnais, et qu'il sacrifiait maintenant les grandes conceptions de Dupleix.

Après maintes entreprises réciproques, les hostilités s'étaient vivement engagées entre les colons français et anglais dans la vallée de l'Ohio (1754). Le gouvernement français offrit des concessions auxquelles l'Angleterre répondit par des contre-propositions inacceptables (mars 1755); puis l'Angleterre commença la guerre sans l'avoir déclarée. Deux vaisseaux de ligne français et trois cents navires de commerce furent enlevés par les escadres anglaises, et le Canada fut assailli sur quatre points à la fois par quinze mille soldats et colons anglais. Nos Canadiens n'avaient pas sept mille hommes à leur opposer.

L'agression, cependant, ne réussit que du côté de l'Acadie. Les postes français de la côte voisine de la presqu'île furent enlevés, et les Anglais déportèrent dans leurs colonies les anciens colons français restés en Acadie depuis le traité d'Utrecht. Partout ailleurs, les attaques échouèrent complétement, et le commandant en chef des Anglais fut défait et tué. Les sauvages (les Peaux-Rouges) étaient venus au secours des Français, qui leur étaient plus sympathiques que les Anglais.

Durant toute l'année 1755, le gouvernement français avait laissé les navires de commerce anglais continuer tranquillement leur trafic dans nos ports, pendant que nos

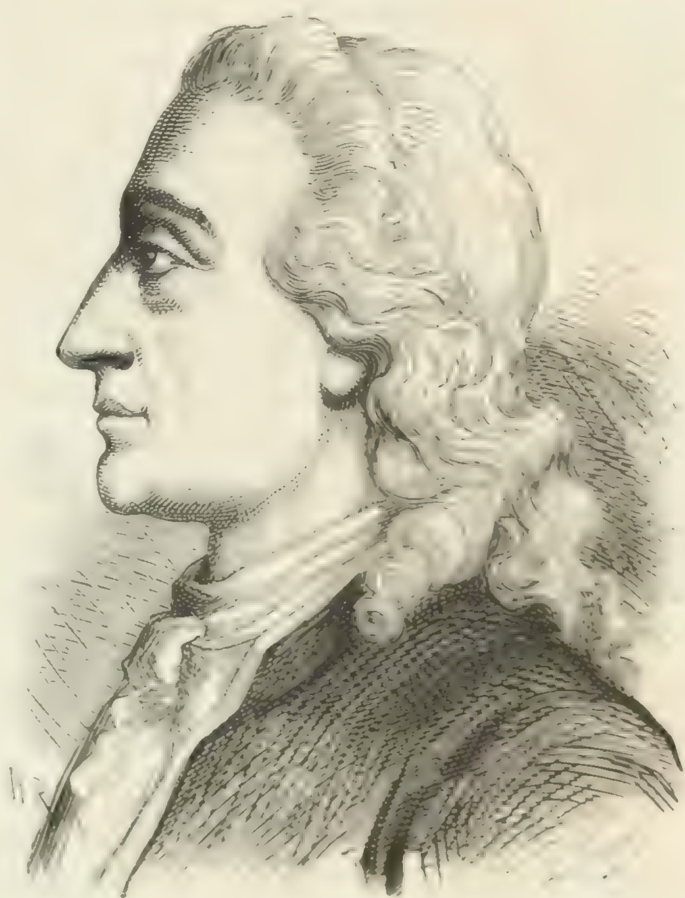
vaisseaux étaient de toutes parts au pillage; enfin, sur le refus fait par le ministère anglais de rendre les navires enlevés, le gouvernement de Louis XV se résigna à accepter la guerre qu'on lui faisait depuis un an (janvier 1756).

L'inégalité des forces maritimes était énorme. Bien que le ministère de la marine eût fait depuis peu quelques efforts pour relever notre état naval de la situation pitoyable où il était lors de la paix d'Aix-la-Chapelle, nous avions au plus quarante-cinq vaisseaux de ligne et une trentaine de frégates à peu près disponibles. Les Anglais avaient au moins cent vaisseaux de ligne, de cinquante à cent vingt canons, et soixante-quatorze frégates. Leurs chantiers et leurs arsenaux étaient pleins; les nôtres étaient vides.

Le ministre Machault, récemment transféré des finances à la marine, homme de résolution et d'exécution, fit de son mieux pour activer la construction de nombreux vaisseaux de guerre et pour se procurer tout ce qui était nécessaire à la marine. On envoya quelques secours, mais bien insuffisants, au Canada, d'autres aux Antilles françaises, et l'on tenta contre les Anglais une opération offensive, d'après un bon conseil donné par le vieux maréchal de Noailles. Une escadre, partie de Toulon, jeta dans l'île de Minorque un corps de douze mille hommes qui assiégea Mahon, ce port que les Anglais avaient enlevé à l'Espagne, et d'où ils menaçaient Toulon et dominaient le bassin occidental de la Méditerranée.

La garnison anglaise évacua la ville de Mahon, et défendit la vaste citadelle appelée le fort Saint-Philippe. Une escadre anglaise vint au secours. Nous avions douze vaisseaux contre treize, un peu plus forts que les nôtres. Le chef d'escadre français la Galissonnière, notre meilleur marin, après un terrible combat, força l'escadre anglaise à la retraite (20 mai 1756).

La garnison du fort Saint-Philippe continua néanmoins à se défendre. La place était très-forte; les travaux de siége étaient fort difficiles et fort lents parmi les rochers sur lesquels est assise la forteresse. Le maréchal de Richelieu, commandant des troupes de siége, risqua un assaut de nuit, sans brèche ouverte. L'incroyable audace de nos soldat fit réussir ce qui semblait une folie. Sous la mitraille qui les balayait, à travers



Kaunitz.

les mines qui faisaient sauter sous leurs pas le fond des fossés secs, ils grimpèrent comme des chats jusqu'au haut des remparts, et s'emparèrent des forts extérieurs. Le corps de la place capitula le lendemain (28 juin).

La joie fut aussi vive en France que la fureur fut extrême en Angleterre. Il fallut une victime à l'orgueil anglais; l'amiral Byng, qui s'était laissé battre par la Galissonnière, fut mis en jugement, condamné à mort et fusillé. Exécution beaucoup plus cruelle que celles qu'on a plus tard reprochées à la Révolution française contre des généraux ac-

cusés injustement de trahison. Byng, lui, n'était accusé que de faiblesse.

L'impression causée par notre victoire de Mahon décida les Génois, suzerains de la Corse, à autoriser les Français à occuper les principales places de cette île.

Au Canada, les Français, bien dirigés par un nouveau gouverneur, le brave Montcalm, prirent l'offensive, avec dix mille hommes contre vingt mille, chassèrent les Anglais des bords du lac Ontario, enlevèrent les grands approvisionnements que les Anglais avaient préparés sur la frontière, et firent subsister aux dépens de l'ennemi le Canada, affamé par une mauvaise récolte (mars-août 1756).

Ces succès inattendus montraient de quoi la France était capable.

La Hollande restant neutre cette fois, contre l'espoir de l'Angleterre, celle-ci l'en punit par des saisies arbitraires de ses navires, puis déclara que tous les ports de France étaient bloqués, et qu'elle saisirait tous les vaisseaux expédiés par des pays neutres pour ces ports. C'est ce qu'on appelle le *blocus fictif*. C'était la violation la plus inique du droit de tous les pays neutres.

Le plan de conduite à tenir était clairement indiqué au gouvernement français par les derniers événements. Tâcher de réunir toutes les nations maritimes contre ces Anglais qui se faisaient les tyrans des mers; se rattacher la Suède et le Danemark, qui déjà venaient de s'allier pour défendre le droit des neutres; s'efforcer d'entraîner la Hollande et l'Espagne; renvoyer Dupleix dans l'Inde; concentrer toutes les forces, toutes les ressources de la France contre l'Angleterre, et tout faire pour ne pas se laisser engager de nouveau dans les affaires d'Allemagne.

On allait faire tout le contraire.

La courageuse, opiniâtre et vindicative princesse à laquelle le gouvernement de Louis XV avait fait une guerre si mal conduite, l'impératrice Marie-Thérèse, sentant qu'elle ne pourrait se venger à la fois de ses deux ennemies, la France et la Prusse, avait entrepris de regagner l'une pour s'en servir contre l'autre. Dès 1748, pendant les négociations d'Aix-la-Chapelle, un habile ministre qui conseillait Marie-Thérèse, Kaunitz, s'était mis en correspondance avec Mme de Pompadour, et avait insinué aux négociateurs français que l'Autriche pourrait céder à la France la Flandre et le Brabant, si nous l'aidions à reprendre la Silésie aux Prussiens. Louis XV était alors trop las de la guerre, et n'accueillit point ces avances. Ces tentatives furent renouvelées à plusieurs reprises. Enfin, en 1755, à la nouvelle de l'agression déloyale des Anglais contre la marine française, l'ambassadeur d'Autriche offrit formellement à la France l'alliance autrichienne. Le gouvernement français reçut en même temps une offre opposée du roi de Prusse.

S'il fallait choisir, c'était à Frédéric II qu'il convenait de s'unir contre l'Angleterre et l'Autriche. On eût détourné de la Pologne et de la rive gauche du Rhin cette jeune puissance prussienne, pleine de vigueur et d'avenir, en favorisant ses progrès dans le nord et le centre de l'Allemagne.

Mais il n'était pas nécessaire de choisir une alliance offensive; on pouvait éviter la guerre continentale en contractant une simple alliance défensive avec le roi de Prusse, et en n'attaquant pas les possessions allemandes du roi d'Angleterre, le Hanovre, que la Russie s'était engagée à défendre.

Le gouvernement français rejeta d'abord les alliances offensives. L'Autriche insista. L'orgueilleuse et austère impératrice écrivit de sa main à la maîtresse du roi de France, en l'appelant sa cousine et sa chère amie. La Pompadour, par vanité et par intérêt, se dévoua sans réserve à l'Autriche. Elle se rapprocha de celle des filles du roi qui était mariée à un infant d'Espagne, au duc de

Parme, et qui, après avoir aspiré au duché de Milan, visait maintenant à devenir souveraine de la Belgique, et à marier sa fille, enfant au berceau, avec le fils aîné de l'impératrice. Louis XV fut pris par ces mesquines ambitions de famille et par sa haine contre Frédéric, qui s'était moqué de lui et de sa maîtresse. L'idée d'une grande alliance catholique contre les puissances protestantes flattait aussi sa bigoterie.

Louis XV autorisa Mme de Pompadour à négocier secrètement avec l'ambassadeur d'Autriche, en tiers avec un abbé de cour, Bernis, favori de l'infante. L'Autriche offrait pour l'infant, gendre de Louis XV, la Belgique en échange du petit duché de Parme. Elle reprendrait la Silésie pour elle, la Poméranie pour la Suède, et l'on assurerait la Pologne héréditairement à la maison de Saxe (septembre 1755).

Quand les ministres eurent avis de ce plan, ils le combattirent vivement auprès du roi, et l'on envoya à Marie-Thérèse un contre-projet tout pacifique, par lequel la France, l'Autriche et la Prusse se garantiraient leurs possessions d'Europe.

Malheureusement, sur ces entrefaites, Frédéric II, n'ayant plus l'espoir de l'alliance française contre l'Autriche, avait écouté les propositions du roi d'Angleterre, Georges II, qui lui demandait de garantir le Hanovre, déjà garanti par la Russie (janvier 1756). Ce n'était point là une alliance offensive contre la France; il nous suffisait de ne pas attaquer le Hanovre, et de laisser l'Allemagne en repos.

On ne prit pas ainsi la chose à Versailles. Louis XV, qui gardait, comme les despotes d'Asie, un orgueil insensé mêlé à une lâche insouciance, fut aussi irrité que si le roi de Prusse eût été un vassal rebelle de sa couronne. Ses ministres eurent grand'peine à obtenir qu'il ne signât pas sur-le-champ un pacte offensif avec l'Autriche. Le 1er mai 1756, fut conclu à Versailles un traité par lequel l'impératrice reine de Hongrie et le roi de France se garantirent leurs possessions d'Europe, et se promirent, pour l'avenir, un secours mutuel de vingt-quatre mille hommes contre tout agresseur. La guerre présente entre la France et l'Angleterre était exceptée, en sorte que nous ne tirions pas même de cette alliance le seul avantage qu'elle eût pu nous procurer.

L'Autriche, assurée de la France, gagna la Russie en achetant les ministres russes et en excitant la rancune de la tzarine Élisabeth contre Frédéric II, qui, sacrifiant souvent l'intérêt politique à un bon mot, avait raillé les débauches de la tzarine comme celles de Louis XV. La tzarine retira sa garantie au Hanovre. Elle conclut un traité secret avec Marie-Thérèse et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, pour le partage de la Prusse.

Le roi de Prusse prévint ses ennemis. L'Autriche seule, qui s'était réorganisée depuis 1748, était en mesure d'agir. La Russie et la Saxe ne l'étaient pas. Frédéric, depuis son avénement, avait doublé, par ses conquêtes et par sa bonne administration, la population et les ressources de ses États. Il avait sous la main un peuple tout militaire, cent cinquante mille soldats pour cinq millions d'âmes. Il jeta brusquement deux armées sur la Saxe et sur la Bohême, fit prisonnière la petite armée saxonne et l'incorpora dans ses troupes, et resta maître de la Saxe malgré les Autrichiens. Les Polonais ne voulurent pas se mêler des affaires de leur roi en Allemagne, et ne secoururent pas la Saxe (août-octobre 1756).

Au moment où le roi de Prusse entamait si brillamment la guerre, un changement de ministère amenait au pouvoir en Angleterre l'homme le plus énergique et le plus capable du Parlement, le premier de ces deux Pitt, le père et le fils, qui devaient être, pendant cinquante ans, les plus redoutables ennemis de la France. L'Angleterre libre donnait le gouvernement à ses grands hommes, la

France, soumise à la monarchie arbitraire, voyait les siens misérablement sacrifiés par un gouvernement de vils intrigants et de courtisanes.

Le dangereux traité de mai 1756 n'avait été qu'un premier pas sur une pente fatale. L'Autriche avait compté nous entraîner jusqu'au bout, et réussit. La Pompadour parvint à faire disgracier le ministre Machault,



Le maréchal de Richelieu.

qui résistait à l'alliance autrichienne et qui voulait qu'on fît tout pour la marine. L'Autriche avait promis un subside à la Russie; la France s'engagea à le payer. La diète germanique et la Suède furent attirées par l'Autriche et la France dans la coalition contre la Prusse. Le 1er mai 1757, anniversaire du premier traité, un second pacte fut conclu entre Marie-Thérèse et Louis XV. Louis XV promit d'entretenir, non plus vingt-quatre mille hommes, mais cent cinq mille, tant que durerait la guerre, puis de payer un énorme subside à Marie-Thérèse, qui ne s'engageait qu'à entretenir quatre-vingt mille soldats. Frédéric II devait être dépouillé non-seulement de la Silésie, mais d'une grande partie de ses anciens États. Quand Marie-Thérèse serait nantie de sa part de conquêtes, elle céderait à la France quelques places de Flandre et de Hainaut, et le reste de la Belgique passerait à l'infant duc de Parme en échange de son duché, avec réversibilité éventuelle de la Belgique à l'Autriche. La France s'engageait à aider l'archiduc Joseph, fils aîné de Marie-Thérèse, à devenir empereur après son père.

Ce traité était la démence même. Toutes les ressources de la France allaient passer à la guerre d'Allemagne, à la guerre autrichienne, et la guerre maritime, la guerre française, deviendrait ce qu'elle pourrait.

Les masses des coalisés, au printemps de 1757, se mirent en mouvement de tous côtés contre la Prusse. Quatre-vingt mille Français envahirent Clèves et Gueldre, domaine prussien de la rive gauche du Rhin, puis franchirent le Rhin, poussèrent lentement devant eux cinquante mille Anglo-Allemands jusqu'au bas Elbe, et les obligèrent à capituler à Kloster-Zeven, près de Stade (8 septembre). Le duc de Cumberland, général des ennemis, promit de se retirer avec les Anglo-Hanovriens sur la rive droite de l'Elbe, qui restait neutre, et de congédier les auxiliaires allemands à la solde de l'Angleterre.

Un autre corps d'armée de vingt-cinq mille Français s'était réuni, dans l'Allemagne centrale, aux troupes des cercles de l'Empire, afin de reprendre la Saxe. Les Autrichiens, après deux terribles batailles, avaient repoussé une invasion de Frédéric II en Bohême, et ils entamaient la Silésie et le Brandebourg même; les Suédois attaquaient la Poméranie prussienne; plus de soixante mille Russes arrivaient par la Lithuanie, la Pologne n'étant pas en état d'interdire le passage sur son territoire.

Si le maréchal de Richelieu, commandant de la principale armée française, eût joint l'armée franco-allemande qui marchait en

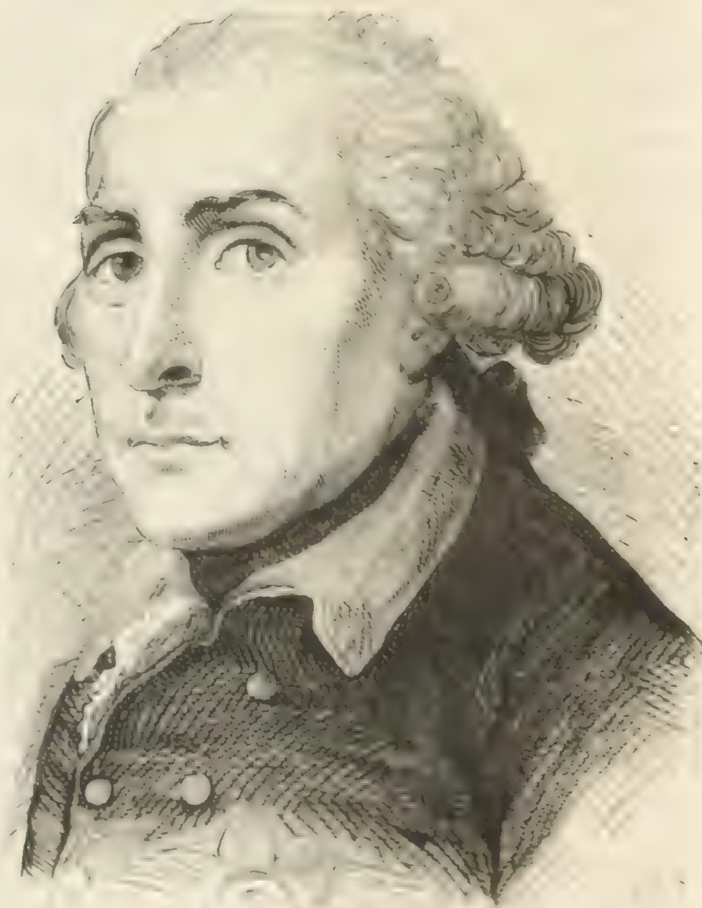


Madame de Pompadour.

Saxe, et si les Russes eussent poussé droit au Brandebourg, centre de la monarchie prussienne, Frédéric eût été infailliblement écrasé entre ces masses. Heureusement pour lui, les Russes se contentèrent de faire une pointe dans la Prusse proprement dite, puis, dès le mois de septembre, rentrèrent en Pologne, où ils restèrent cantonnés comme en pays conquis. Si la tzarine haïssait Frédéric, le grand-duc Pierre, son héritier présomptif, était un admirateur passionné du roi de Prusse, et ministres et généraux ménageaient Frédéric pour complaire au futur tzar. Quant à Richelieu, il reçut ordre de ne pas aller en Saxe, parce que Mme de Pompadour voulait assurer au commandant de l'autre armée française, le prince de Rohan-Soubise, son protégé, l'honneur de chasser les Prussiens de cette contrée.

Il en résulta que Frédéric, avec vingt-cinq mille hommes contre cinquante mille, mit en pleine déroute, à Rosbach, l'armée franco-allemande du prince de Soubise et du prince de Saxe-Hibdurghausen, généraux aussi ineptes l'un que l'autre (3 novembre).

Il régnait alors une indiscipline et un désordre effroyables dans les armées françaises. Les officiers étaient beaucoup trop nombreux, sans espoir d'avancement, sans émulation; les généraux de cour, choisis par la faveur, apportaient dans les camps le luxe et les profusions de Versailles, se permettaient tout et toléraient tout chez leurs subordonnés. Le maréchal de Richelieu rançonnait pour son compte le Hanovre et laissait les soldats si bien piller à son exemple, qu'ils l'appelaient le *père la Maraude*. Nos troupes traînaient après elles des cohues de courtisanes, de brocanteurs, de valetaille, et trois fois plus de bêtes de somme que de chevaux de combat. Les exemples de corruption, de



Frédéric le Grand

gaspillage et d'incurie que donnait le gouvernement étaient imités partout. Les Prussiens, au contraire, pour le bon ordre et la solidité, étaient maintenant ce qu'avaient été les Suédois de Gustave-Adolphe et les Français de Turenne. Après avoir battu les Franco-Allemands en Saxe, Frédéric alla battre, à forces tout aussi inégales, les Autrichiens en Silésie. Frédéric termina ainsi dans la gloire cette campagne qui avait semblé devoir l'anéantir.

Les Anglais n'avaient pas été aussi heureux que leur allié le roi de Prusse. Au mois de septembre, une forte escadre anglaise, portant un gros corps de troupes, avait tenté d'entrer dans la Charente pour détruire Rochefort, un de nos trois arsenaux maritimes. Rochefort n'était nullement en défense; mais, les Anglais ayant enlevé des paysans sur la côte pour en tirer des renseignements, ces braves gens, à leurs menaces et à leurs promesses, répondirent constamment que la place était dans le meilleur état et pleine de soldats. Le général anglais hésita. Les renforts arrivèrent, et les Anglais remirent à la voile.

Nos braves colons canadiens avaient encore gardé l'avantage cette année, comme les deux années précédentes, sur des ennemis si supérieurs en nombre; mais ils s'épuisaient par leurs victoires mêmes et ne recevaient de France que des secours insignifiants, pendant qu'on prodiguait les milliers d'hommes et les millions à l'Autriche.

Les débuts de la guerre, en 1756 et 1757, étaient significatifs : des succès sur mer et aux colonies; un revers honteux sur le continent. On ne tint compte de cet avertissement. Le roi, si lâche naguère à défendre les intérêts de la France contre les Anglais, ne rêvait que guerre à outrance contre Frédéric, qui n'était pas notre ennemi, mais qui avait blessé sa vanité.

Le gouvernement anglais, dirigé avec une extrême vigueur par William Pitt, fit des efforts extraordinaires à la fois pour atteindre son but, la ruine de nos colonies et la domination des mers, et pour opérer contre nous une puissante diversion en Allemagne. La nation secondait le gouvernement avec enthousiasme, et lui accordait tout ce qu'il voulait, hommes et argent.

Les Anglo-Hanovriens avaient rompu, dès l'automne précédent, leur capitulation, pour laquelle le maréchal de Richelieu n'avait pas su prendre de garanties. Richelieu fut rappelé et remplacé par un prince du sang, un Condé, le comte de Clermont, frère du feu duc de Bourbon qui avait gouverné après le régent. Il avait de riches abbayes sans être prêtre, et il était aussi mauvais général que mauvais homme d'Église. A peine arrivé en Allemagne, il fut attaqué par les Anglo-Hanovriens, très-inférieurs en nombre, mais bien commandés par le prince Ferdinand de Brunswick, un des meilleurs capitaines de ce temps. William Pitt l'avait fait mettre à la tête de l'armée en remplacement du duc de Cumberland, quoique celui-ci fût un des fils du roi d'Angleterre. Les Français, surpris dans des quartiers d'hiver beaucoup trop étendus, furent refoulés rapidement, avec perte, du fond du Hanovre jusque sur le Rhin. Le comte de Clermont ne sut faire face nulle part à l'ennemi, et sa déroute ne s'arrêta que sur la rive gauche du bas Rhin (février-mars 1758).

Ferdinand de Brunswick vint bientôt chercher Clermont de ce côté-ci du Rhin. Il l'attaqua, à forces très-inégales, près de Creveld, et le tourna. Un corps français résista vigoureusement. Clermont ne le secourut pas, et ordonna la retraite (23 juin).

Les plus grands noms de notre histoire, les Richelieu, les Rohan, les Condé, tombaient ainsi tour à tour dans le ridicule et le déshonneur.

La Pompadour avait fait remettre sur pied le corps d'armée battu à Rosbach, sous les ordres de son ami Soubise. Ferdinand de

Brunswick, entre l'armée de Soubise, qui était au delà du Rhin, et l'armée battue à Creveld, que commandait un nouveau général, ne put se maintenir sur la rive gauche; mais, malgré des échecs partiels contre des forces si supérieures aux siennes, il couvrit le Hanovre et resta maître de la Westphalie.

Frédéric, de son côté, poursuivait la lutte avec son génie accoutumé. La tzarine, poussée par les ambassadeurs d'Autriche et de France, avait disgracié les ministres et les généraux du parti du grand-duc Pierre et du roi de Prusse. Les Russes s'étaient remis en mouvement, et emparés de la Prusse proprement dite; puis ils avaient pénétré dans le Brandebourg. Frédéric, après avoir tenté sans succès d'enlever la Moravie aux Autrichiens, se retourna contre les Russes, les battit et les chassa du Brandebourg (août). De là, il se rejeta sur les Autrichiens, les repoussa de la Silésie et se maintint en Saxe, malgré tous leurs efforts.

La guerre d'Allemagne était chez nous si impopulaire, et le gouvernement si haï et si méprisé, qu'il semblait que les armées qu'on faisait battre au delà du Rhin n'étaient plus les nôtres, et que toutes les sympathies, à Paris, étaient pour le Grand Frédéric.

Il n'en était pas de même de la guerre maritime. Chacun sentait que c'était la guerre nationale, et suivait avec un douloureux intérêt les nouvelles d'Amérique.

L'Angleterre avait maintenant 156 vaisseaux de ligne contre 77. William Pitt avait fait, cette année, un plan d'attaque formidable contre le Canada, tandis que notre ministère de la marine, qui n'était plus dans les mains intelligentes de Machault, ne sut rien faire pour aider sérieusement la défense. Les colonies anglo-américaines s'étaient levées en masse; elles avaient 28,000 miliciens mobilisés et 30,000 de réserve. William Pitt avait envoyé 22,000 soldats anglais. Nos colons français en état de porter les armes n'étaient pas 18,000, et n'avaient avec eux que 8,000 soldats.

Le 2 juin 1758, une flotte anglaise jeta seize mille hommes sur la côte de l'île Royale, ou île du Cap-Breton, dernière possession que la France eût gardée dans la grande baie du Saint-Laurent. La garnison de Louisbourg, chef-lieu de l'île, essaya en vain d'empêcher la descente. Refoulée dans la place, elle se défendit vaillamment six semaines. La femme du gouverneur, Mme de Drucourt, montrait l'exemple en parcourant les remparts sous les boulets ennemis, et en mettant elle-même le feu aux canons. L'artillerie anglaise écrasa les bastions, incendia une escadre française dans le port; il fallut capituler. Les habitants de la ville et de l'île furent transportés en France par les Anglais (juin-juillet).

La grande vallée de l'Ohio fut perdue, comme l'île du Cap-Breton. Les Français durent se retirer devant des forces écrasantes.

Le Canada proprement dit fut encore une fois sauvé à force d'héroïsme. Montcalm, avec trois mille six cents hommes, repoussa victorieusement plus de quinze mille ennemis, à Carillon, entre les lacs Champlain et du Saint-Sacrement. Mais le Canada restait coupé et cerné par terre et par mer.

Nos possessions de la côte occidentale d'Afrique, Saint-Louis du Sénégal et Gorée, furent, cette année-là, conquises par les Anglais. Notre commerce avait eu sur le leur, dans ces contrées, une complète prépondérance. Nos comptoirs remontaient le fleuve du Sénégal jusqu'à trois cents lieues.

Les Anglais, qui, l'année précédente, avaient déjà essayé d'attaquer la France sur son propre territoire, renouvelèrent leurs tentatives en 1758. Ils firent une descente à Saint-Servan, ville séparée de Saint-Malo par l'embouchure de la Rance, y brûlèrent quelques navires de guerre et beaucoup de navires de commerce, puis allèrent détruire

des travaux commencés à Cherbourg afin d'y fonder le port militaire projeté autrefois par Colbert. De là, ils revinrent descendre de nouveau aux environs de Saint-Malo, et se mirent à piller la côte; mais les troupes qui se trouvaient en Bretagne, renforcées de paysans, de bourgeois, d'écoliers armés, accoururent fondre sur eux dans la baie de Saint-Cast, leur tuèrent ou jetèrent à la mer plus de trois mille hommes, et forcèrent le reste à se rembarquer (11 septembre).

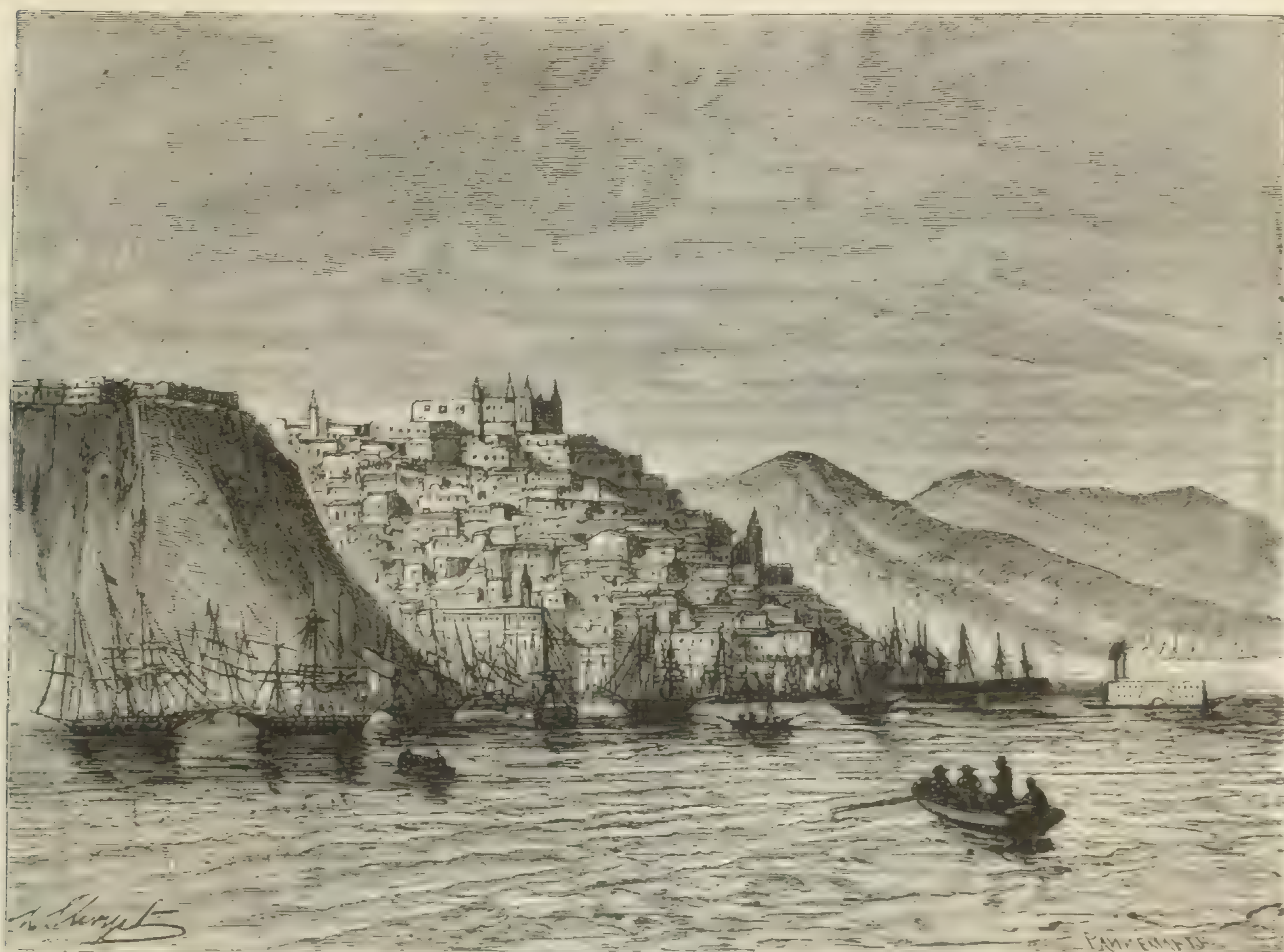


Montcalm.

Cette petite victoire consolait un peu l'amour-propre national, mais ne relevait pas nos affaires. Le déficit dans nos finances était énorme; on n'osait faire une nouvelle banqueroute, et l'on ne savait où trouver de l'argent. Le ministre des affaires étrangères, cet abbé de Bernis qui avait négocié le premier traité avec l'Autriche, prit peur, et conseilla la paix. La Pompadour, qui jouaiit à l'héroïne dans son boudoir, et qui se souciait peu des misères et du sang du peuple, fit renvoyer Bernis (1er novembre 1758) et appeler au ministère l'ambassadeur de France à Vienne, Choiseul, gentilhomme lorrain qui avait entièrement lié sa fortune aux intérêts de la nouvelle maison d'Autriche-Lorraine. C'était un homme sans principes et sans scrupules, d'un esprit hardi et d'une ambition effrénée. Il débuta par un nouveau traité secret avec l'Autriche, où étaient renouvelés et aggravés les funestes engagements du pacte de 1757. Les possessions prussiennes de la rive gauche du Rhin devaient, comme la Silésie, appartenir à Marie-Thérèse, et la France s'interdisait toute paix qui n'assurerait pas à Marie-Thérèse la Silésie! (30 décembre.)

Tout en enchaînant la France de plus en plus à l'Autriche, Choiseul, entreprenant et téméraire comme il était, voulut faire en grand et la guerre d'Allemagne et la guerre contre l'Angleterre. Mais, au lieu de tâcher de sauver le Canada et de renvoyer Dupleix dans l'Inde, il imagina de tenter une double descente en Angleterre et en Écosse. Il eût voulu entraîner la Hollande, l'Espagne, la Russie et la Suède, à coopérer à son projet; mais ni la Hollande, malgré ses griefs contre les Anglais, ni l'Espagne, malgré ses liens de famille avec la cour de France, ne se décidèrent à sortir de la neutralité. La Russie et la Suède, quoique nos alliées en Allemagne, s'excusèrent d'entrer en guerre directe contre l'Angleterre, avec laquelle elles n'avaient pas intérêt à interrompre leur commerce.

L'entreprise de Choiseul était manquée d'avance, à voir quels hommes en avaient la direction. Le corps destiné pour l'Écosse était confié au duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, le seul homme de notre armée qui se fût montré sans courage au combat de Saint-Cast. Quant aux cinquante mille hommes qui devaient descendre en Angleterre, la Pompadour exigeait qu'on les donnât à son ami Soubise, le vaincu de Rosbach. Notre flotte de Brest fut mise sous les ordres d'un



Vue de Québec et du Saint-Laurent.

comte de Conflans, qui valait Soubise et d'Aiguillon.

Les Anglais prirent l'offensive sans succès contre le Havre et Toulon; mais ils parvinrent à détruire en partie notre escadre de Toulon, lorsqu'elle passa sur les côtes d'Espagne pour venir au rendez-vous qui lui était assigné daus la Manche (17 août).

Le gouvernement français abandonna la descente en Angleterre, mais voulut exécuter le projet contre l'Écosse. Le duc d'Aiguillon, au lieu de conduire à Brest le corps expéditionnaire réuni dans le Morbihan, attendit que la flotte de Brest vînt le chercher. L'amiral Conflans mit donc à la voile de Brest pour le Morbihan. Il fut atteint devant Belle-Isle par la flotte anglaise de l'amiral Hawke (20 novembre).

Conflans avait vingt et un vaisseaux de ligne contre vingt-trois. Il n'avait pas autre chose à faire que de soutenir le choc de son mieux. Il voulut éviter le combat. Tandis que le commandant de l'arrière-garde française faisait écraser son vaisseau et se faisait tuer pour couvrir la retraite, Conflans engagea la flotte parmi les rochers et les îlots de l'embouchure de la Vilaine, et y perdit six de ses navires. Il brûla lui-même son vaisseau amiral. Le commandant de notre avant-garde gagna le large avec sept vaisseaux, et alla se réfugier à Rochefort. La division centrale de notre flotte, à la faveur d'une forte marée, entra dans le chenal de la Vilaine; mais elle y resta échouée, et n'en put ressortir.

La flotte, grâce aux amiraux de cour, tombait au niveau de l'armée de terre.

En Amérique, les Anglais, animés par le

commencement de succès qu'ils avaient eu dans la campagne précédente, avaient attaqué à fond non-seulement le Canada, mais les Antilles françaises. Repoussés par les énergiques colons de la Martinique, ils ne trouvèrent pas une moindre résistance chez ceux de la Guadeloupe; mais, après une lutte qui dura trois mois entiers, la Guadeloupe, faute de secours, fut réduite à capituler (avril 1759).

Le Canada fut envahi en juin. Les envahisseurs avaient tout pour eux, le nombre, les ressources, le bon accord entre des colonies qui s'administraient librement elles-mêmes et ce gouvernement de la mère patrie qui leur envoyait en abondance soldats et vaisseaux. Nos Canadiens, délaissés du gouvernement français, et appuyés seulement par un excellent chef militaire, Montcalm, et par une poignée de braves soldats décidés à mourir avec eux, étaient dévorés par d'indignes administrateurs civils qui, jusqu'au dernier jour, s'enrichirent de la ruine publique. Leurs alliés les Peaux-Rouges, sentant la catastrophe inévitable, les avaient presque tous abandonnés.

Les Canadiens se levèrent jusqu'au dernier homme, abandonnant la culture de leurs champs, au risque de mourir de faim. Ils concentrèrent treize ou quatorze mille combattants sur le Saint-Laurent, près de Québec, leur chef-lieu. Les faibles détachements qui défendaient au loin les postes des lacs furent refoulés par trois corps anglo-américains; mais l'armée de Québec repoussa victorieusement, durant deux mois et demi, toutes les attaques d'un corps d'armée qui avait remonté le Saint-Laurent sous l'escorte de vingt vaisseaux de ligne.

Montcalm détacha quelques troupes pour arrêter les autres corps anglais qui s'avançaient par le haut du Saint-Laurent. Beaucoup de Canadiens, croyant Québec sauvé pour cette année, s'en allèrent couper leurs blés. Le général anglais Wolf tenta un nouvel effort, et parvint à débarquer par surprise sur la rive gauche du fleuve. Montcalm fondit sur l'ennemi; lui et Wolf tombèrent presque en même temps blessés à mort. Les Français, fort réduits en nombre, furent repoussés, évacuèrent leurs positions, et Québec capitula quelques jours après (13-18 septembre).

L'armée canadienne ne songea point à traiter. L'hiver lui donna quelque répit. Au printemps, sept mille Canadiens essayèrent de reprendre Québec, attaquèrent, sans artillerie, la forte garnison anglaise sortie à leur rencontre, la battirent, lui enlevèrent ses canons (28 avril 1760), la rejetèrent dans Québec et l'y assiégèrent. Ils ne pouvaient se résigner à la pensée d'être abandonnés de la France. Ils regardaient toujours vers le bas du Saint-Laurent, croyant voir arriver une flotte française. Ce fut la flotte anglaise qui reparut.

Il fallut lever le siége. Tout espoir était perdu. Les Canadiens résistèrent plusieurs mois encore. Deux cents d'entre eux, enfermés dans un fort, arrêtèrent douze jours onze mille ennemis qui arrivaient par le haut du Saint-Laurent. Toutes les forces anglo-américaines se réunirent enfin contre Montréal, dernier refuge des Canadiens. Le 8 septembre 1760 fut signée la capitulation par laquelle le Canada cessa d'être la Nouvelle-France, comme on l'appelait depuis sa découverte, et devint une province anglaise. Les Canadiens conservèrent leurs propriétés, leur religion, leur langue et leurs coutumes; aujourd'hui encore, quoique mêlés de nombreux colons anglais ou écossais, ils sont encore Français de sentiment et de tradition, mais des Français du temps de Louis XIV plutôt que des Français modernes.

La race anglaise avait conquis sans retour la prépondérance dans cette Amérique du Nord où elle était appelée à de si grandes destinées; mais la vieille Angleterre ne devait pas garder longtemps son empire du

Nouveau Monde, où se préparait une Angleterre nouvelle bien différente de l'ancienne.

Notre misérable gouvernement attirait partout sur nous la ruine. Le rappel de Dupleix avait porté ses conséquences dans l'Inde. Le honteux traité de 1754 n'ayant pas été observé par les Anglais, et Bussi, le seul homme qui pouvait, jusqu'à un certain point, remplacer Dupleix, ayant gardé sa position dans le Dekhan, tout eût été encore réparable ; mais le gouvernement et la Compagnie des Indes persistèrent dans leur ineptie.

En 1756, le vice-roi mogol du Bengale, s'étant brouillé avec les Anglais, les chassa de toute cette région. Clive, le meilleur capitaine des Anglais, rentra dans le Gange avec une escadre pour recouvrer les possessions anglaises. Le vice-roi du Bengale appela à son aide les Français établis à Chandernagor sur le Gange. Le conseil qui administrait Chandernagor pour notre Compagnie des Indes, quoiqu'il sût la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre, eut l'imbécillité de se reprendre à cette idée de la neutralité de l'Inde qui nous avait déjà par deux fois si cruellement déçus. Il laissa Clive imposer au vice-roi du Bengale une paix avantageuse aux Anglais. Clive, aussitôt après, viola la neutralité, attaqua et prit Chandernagor, expulsa les Français du Bengale, puis excita une révolte contre le vice-roi, le renversa et le remplaça par un homme à lui (janvier-juin 1757). Les Anglais, dès lors, régnèrent sur le Bengale, la grande région du Gange inférieur, qui devait être la base de leur futur empire indien.

Bussi, cependant, n'ayant pu secourir à temps le vice-roi du Bengale, chassait en ce moment les Anglais de la côte d'Orissa, que lui avait donnée en fief le vice-roi du Dekhan, et se rendait ainsi maître de toute la région maritime qui sépare le Bengale de la côte de Coromandel. Rien n'était perdu si l'on eût renvoyé Dupleix ou nommé Bussi gouverneur de l'Inde française. On ne fit ni l'un ni l'autre. On envoya comme gouverneur un comte de Lally, brave officier, mais entêté, emporté jusqu'à la folie, et dépourvu de toute intelligence politique.

Lally eut d'abord quelques succès sur la côte de Coromandel ; mais il perdit tout en s'aliénant les populations indiennes par ses violences brutales, et en rappelant du Dekhan Bussi qu'il jalousait (1758). Lally échoua au siége de Madras, et les Anglais, une fois Bussi parti, nous enlevèrent la côte d'Orissa. Le vice-roi du Dekhan traita avec les Anglais, et nous fûmes expulsés de cette vaste contrée comme du Bengale (février-avril 1759).

Quelques mois après, Lally, par son obstination à ne pas suivre les conseils de Bussi, perdit contre les Anglais une bataille décisive, où Bussi fut fait prisonnier (22 janvier 1760). Les Anglais mirent le siége devant Pondichéri. Après une longue résistance, la famine obligea Pondichéri de se rendre (17 janvier 1761).

Les dernières places françaises tombèrent dans le courant de l'année, et notre drapeau disparut de l'Inde comme du Canada.

Il nous est permis de regretter que l'Angleterre l'ait emporté dans l'Inde sur la France. Il ne s'agissait pas là de faire comme les Espagnols au Mexique et au Pérou, de conquérir et d'écraser des races indépendantes ; il s'agissait de remplacer des dominateurs étrangers, les Mogols musulmans, par d'autres dominateurs plus éclairés. Les Français, moins roides et plus sympathiques aux races étrangères que les Anglais, eussent peut-être mieux réussi qu'eux à se mêler aux Indiens pour réveiller de leur torpeur ces peuples, nos parents d'origine, qui ont eu autrefois une civilisation si brillante, et qui gardent encore des arts si élégants et si fins.

Il ne nous resta de nos conquêtes d'un jour que des trésors scientifiques, que les anciens livres sacrés de l'Inde et de la Perse rapportés d'Asie, à travers mille périls, par un

intrépide voyageur, Anquetil-Duperron. C'est par ces livres que nous devions retrouver enfin la connaissance du monde primitif, de l'antique Asie centrale d'où nos ancêtres sont sortis. Ces livres, la Bible des Hébreux et les monuments de l'Égypte, s'expliquent réciproquement et nous expliquent les grandes traditions du genre humain.

Le gouvernement de Louis XV, effrayé du soulèvement de l'opinion publique, rejeta la perte de l'Inde sur Lally. Lally eut le sort de l'Anglais Byng. Il fut condamné à mort par le Parlement de Paris et décapité. C'était terminer une série de lâchetés et de folies par une cruauté contre un homme moins coupable que le roi et que son indigne entourage.

Le gouvernement, qui avait laissé périr la cause française en Asie et en Amérique, continuait à prodiguer notre sang et notre or à la cause autrichienne. La campagne de 1759 en Allemagne avait été aussi dénuée de résultats pour nous que la précédente. Le prince Ferdinand de Brunswick avait éprouvé un échec en attaquant, dans un bon poste, sur le Mein, un des deux corps d'armée que la France avait outre-Rhin; mais, après que nos deux corps d'armée eurent opéré leur jonction, la discorde de leurs deux chefs les fit battre à leur tour, réunis sur le Weser, par ce même adversaire qu'un seul des deux corps avait battu (avril-août 1759).

Ferdinand de Brunswick put alors envoyer une partie de ses troupes au secours du roi de Prusse, qui en avait grand besoin. Frédéric, accablé par le nombre, avait essuyé de graves revers contre les Autrichiens et les Russes réunis. Si les Russes eussent secondé les Autrichiens jusqu'au bout, la Prusse eût été perdue; mais le général russe craignit de se faire un irréconciliable ennemi du grand-duc héritier de Russie s'il faisait périr le Grand Frédéric. Il ralentit ses opérations, et finit par se laisser refouler en Pologne par le roi de Prusse.

Les Autrichiens, renforcés par les cercles de l'Empire, avaient, pendant ce temps, chassé les Prussiens de la Saxe. Frédéric rentra en Saxe, et parvint à s'y maintenir, quoique tout un corps d'armée prussien eût été cerné et pris par l'ennemi.

Frédéric s'usait cependant, lui et son royaume, dans cette lutte si disproportionnée. S'il y succombait, le résultat de la guerre serait que nous aurions perdu notre marine et nos colonies pour rendre à l'Autriche cette domination de l'Allemagne que Richelieu lui avait arrachée.

L'état de nos finances était désespéré. La recette, en 1759, fut de 285 millions, et la dépense de 503 millions. On avait mangé d'avance plus de 10 millions sur les recettes générales, et l'on en redevait plus de 150 aux receveurs et aux fermiers sur les années précédentes. Personne ne voulait plus prêter à l'État. Un nouveau contrôleur général, Silhouette, suspendit la plupart des exemptions de taille, voulut réduire les pensions de cour et la dépense du roi lui-même. Il va sans dire qu'on l'obligea d'y renoncer. Il essaya de mettre des impôts sur le luxe et un impôt sur tous les revenus sans exception; mais à ces innovations raisonnables il ajouta nombre de mesures impopulaires et oppressives : création de charges inutiles; saisie des octrois des villes au nom de l'État; établissement d'un droit de quatre sous pour livre sur tous les objets de consommation, etc.

Tout le monde se récria, les privilégiés et le peuple. Les parlements résistèrent. Le roi recula. Le contrôleur général, ne sachant plus où prendre, s'empara des dépôts publics et suspendit tous les paiements de l'État, excepté le paiement des rentes. Les rentiers étaient maintenant trop nombreux et trop forts; on eût craint une révolution.

La banqueroute envers les autres créanciers de l'État ne fit guère moins de mal qu'eût fait la banqueroute envers les ren-

tiers, et bouleversa le commerce, déjà si souffrant. Le contrôleur général fut sacrifié à la clameur publique (novembre 1759). Son successeur parvint à faire accepter du Parlement de Paris quelques parties des mesures fiscales de Silhouette, puis vécut au jour le jour, comme il put, à coups d'expédients.

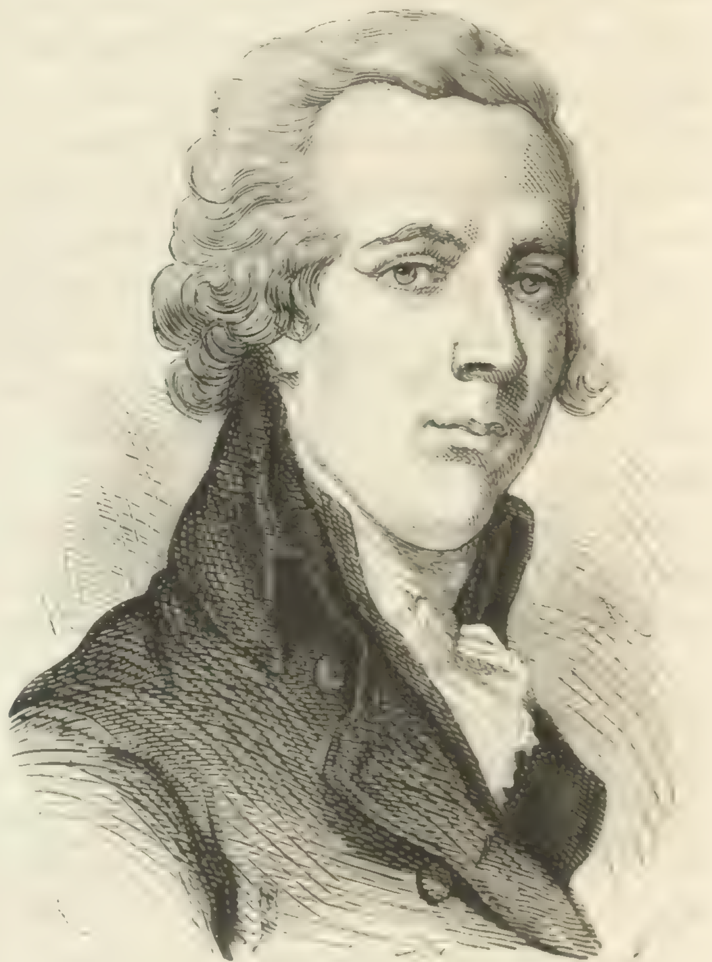
Louis XV avait commencé à s'effrayer, et surtout à se lasser. La Pompadour voulut bien consentir à ce qu'on négociât; on tâcha d'amener la Russie à se faire de belligérante médiatrice. Mais la tzarine Élisabeth réclama la cession de la Prusse proprement dite qu'occupaient ses troupes, et renouvela son pacte avec l'Autriche, qui lui garantit la Prusse en échange d'une garantie pour la Silésie. Marie-Thérèse s'engagea à servir les prétentions du grand-duc héritier de Russie sur le Slesvig-Holstein. La Russie démasquait ses ambitions, et l'Autriche travaillait à l'introduire au cœur de l'Europe (mars 1760). Cela était loin de la paix.

L'Autriche continua donc à traîner nos armées en Allemagne, malgré Louis XV lui-même, à qui ni la Pompadour ni Choiseul ne permirent de rompre sa chaîne.

On fit de nouveaux efforts, en 1760, pour écraser la Prusse. Les Autrichiens, les Russes, les troupes des cercles de l'Empire, jetèrent les Prussiens hors de la Saxe, envahirent le Brandebourg et entrèrent à Berlin.

Ils ne s'y maintinrent cependant point, et Frédéric, les séparant les uns des autres par ses savantes manœuvres, se dégagea par une grande victoire sur les Autrichiens (3 novembre). Les Russes retournèrent hiverner en Pologne, et Frédéric rentra en Saxe, échappant encore une fois, à force de génie, à une ruine qui avait semblé certaine.

La banqueroute partielle avait permis au gouvernement de Louis XV d'employer l'argent soustrait aux créanciers de l'État à entretenir encore cette année-là, en Allemagne, des forces très-supérieures à celles des Anglo-Hanovriens. Les Français, moins mal commandés, obtinrent quelques avantages et gagnèrent un peu de terrain. Ce fut dans un des engagements de cette campagne qu'eut lieu le trait fameux du chevalier d'Assas. C'était un capitaine au régiment d'Auvergne, qui, pendant la nuit, tombé par surprise au milieu des Anglais, cria à ses soldats : « Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis! » et mourut criblé de coups de baïonnette.



William Pitt.

Le gouvernement français fit une nouvelle tentative de négociation. Il eût souhaité un armistice; mais Marie-Thérèse n'y voulut point entendre; elle se souciait peu de nos misères, et s'imaginait toujours en finir avec Frédéric. Elle consentit seulement à ce qu'une proposition de congrès fût adressée à l'Angleterre et à la Prusse. La France, en même temps, offrit à l'Angleterre de traiter sur le pied des possessions actuelles, la France renonçant à tout ce que l'Angleterre lui avait pris et gardant Minorque (mars 1761). Le ministère anglais différa de ré-

poudre. William Pitt préparait en ce moment une expédition contre Belle-Isle. Douze mille Anglais y débarquèrent dans le courant d'avril, et assiégèrent la ville du Palais et la citadelle de Belle-Isle.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, qui avait été la première cause de notre désastre maritime de 1759, nous attira encore un nouveau malheur. Il n'avait rien fait pour mettre Belle-Isle en défense, quoique les États de Bretagne lui eussent offert tout ce qu'il fallait pour cela, et il ne sut rien faire pour secourir la garnison de Belle-Isle. Cette garnison résista très-bravement; mais les Anglais finirent par emporter d'assaut la ville et par obliger la citadelle à capituler (7 juin 1761). Les Anglais s'établirent ainsi dans une forte position, à quatre lieues des côtes de Bretagne. De là, ils bloquaient le Morbihan, la Vilaine et la Loire.

Pitt, alors, offrit d'accepter pour base de la paix les possessions actuelles, en y ajoutant la destruction des récentes fortifications refaites à Dunkerque. « Le peuple anglais », dit-il, « regarde la démolition de Dunkerque comme un monument éternel du joug imposé à la France, et un ministre hasarderait sa tête s'il négligeait de donner cette satisfaction aux Anglais. »

Le gouvernement de Louis XV ne rompit pas immédiatement sur cette insolence. L'agitation avait recommencé dans les parlements, et, beaucoup plus que les souffrances du peuple, inquiétait le roi et lui faisait souhaiter la paix. Choiseul, seulement, annonça au gouvernement anglais l'intention de faire garantir la paix par l'Espagne. Pitt repoussa toute intervention de l'Espagne dans le traité.

Un changement de règne avait eu lieu récemment en Espagne. Le roi Ferdinand VI était mort le 10 août 1759, et avait eu pour successeur son frère Charles III, auparavant roi de Naples, qui avait cédé Naples à un de ses fils. Ferdinand VI avait eu une politique de paix et de neutralité; Charles III était beaucoup plus disposé à s'unir à la France contre l'Angleterre, qui donnait à l'Espagne, comme à tous les États maritimes, de graves sujets de plaintes. Choiseul l'entraîna. Le 15 août 1761, un *pacte de famille* fut signé à Paris entre les Bourbons de France et d'Espagne. Le roi d'Espagne promit de déclarer la guerre aux Anglais, le 1er mai 1762, si la paix n'était rétablie d'ici là entre eux et la France. La France promettait Minorque à l'Espagne. Les rois de France et d'Espagne se garantissaient réciproquement tous leurs États, et s'engageaient à une alliance perpétuelle, les deux monarchies devant désormais agir comme si elles ne formaient qu'une seule et même puissance. Les navires espagnols et français devaient être, dans les ports des deux nations, traités comme les nationaux.

Le royaume de Naples devait être admis en tiers dans cet acte.

Au commencement de la guerre, ce traité eût été un grand avantage pour la France. Maintenant que notre marine était détruite, nos grandes colonies perdues, il était trop tard. Nous ne pouvions plus qu'entraîner l'Espagne dans notre malheur, sans profit pour nous.

Les pourparlers furent rompus avec l'Angleterre. William Pitt avait tout fait pour rendre la paix impossible. Il connaissait le mauvais état de la marine et des colonies espagnoles, et, bien loin de craindre l'alliance de l'Espagne avec la France, il ne voyait là qu'une riche proie de plus pour les Anglais. Il proposa au ministère dont il était le chef d'attaquer la marine et les colonies de l'Espagne sans déclaration de guerre, comme il avait attaqué, en 1755, celles de la France.

Les autres ministres refusèrent. Il y avait en Angleterre, comme en Espagne, un nouveau roi. Georges III avait succédé, le 25 octobre 1760, à son grand-père Georges II. Le jeune roi, poussé par un conseiller qui l'excitait à relever l'autorité royale annulée par

celle du Parlement, était hostile à William Pitt, chef du parti whig et parlementaire, et inclinait à la paix pour pouvoir se passer de Pitt. Les ministres, collègues de Pitt, par jalousie contre ce chef impérieux, s'étaient ralliés au roi. Pitt donna sa démission (5 octobre).

Le nouveau ministère anglais essaya de renouer les négociations. Choiseul, à son tour, s'y refusa, jugeant les conditions inacceptables. L'établissement des Anglais dans un nouveau Calais, à Belle-Isle, sur nos côtes, avait soulevé une furieuse colère dans toute la France. Le cri unanime était : « Il faut refaire la marine ! » Le corps de ville et les six corps de marchands de Paris, les États de Languedoc, de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, le Parlement et la ville de Bordeaux, la ville de Strasbourg, et diverses riches corporations, offrirent dix-sept vaisseaux au gouvernement ; les dons des particuliers montèrent en outre à 13 millions. Nos ports se ranimèrent soudain ; on ne voyait partout que navires en construction.

Cet élan attestait que l'esprit public n'était pas mort ; mais il fallait du temps pour en tirer parti, et le temps manqua. Il était plus facile à l'Angleterre de poursuivre ses succès qu'à la France de se relever de ses défaites.

Bien loin de nous relever en Allemagne, nous y avions reperdu, en 1761, le faible avantage gagné en 1760. On y avait envoyé des forces énormes, cent soixante mille hommes ; mais la Pompadour avait fait donner le commandement en chef à Soubise, et Ferdinand de Brunswick, avec moins de soixante-dix mille hommes, paralysa complétement cette masse flottante entre de telles mains.

Chaque année ramenait les derniers périls pour Frédéric. Les Autrichiens, en 1761, reprirent pied au cœur de la Silésie et de la Saxe. Les Russes descendirent par mer en Poméranie, et s'y établirent. Le nouveau ministère anglais était disposé à sacrifier Frédéric et à traiter avec l'Autriche pour n'avoir affaire qu'à la France et à l'Espagne. La perte du roi de Prusse semblait, cette fois, inévitable.

Un changement de règne en Russie le sauva. La tzarine Élisabeth mourut, et eut pour successeur son neveu Pierre III, prince allemand de la maison de Holstein, qui ne tenait que par les femmes à la famille de Pierre le Grand, et qui avait pour le Grand Frédéric une passion qui allait jusqu'à la manie (5 janvier 1762). Pierre III, non-seulement fit la paix avec Frédéric et lui rendit la Prusse proprement dite, mais s'unit à lui contre l'Autriche (mai-juin 1762).

L'Autriche, surprise par ce brusque changement, se trouvait, à son tour, en grand danger, quand une révolution en Russie la tira d'embarras. Pierre III s'était aliéné soldats, prêtres, peuple, toute la Moscovie, en se montrant un pur Allemand, un Prussien, sur le trône de Russie. La femme de Pierre III, Allemande aussi, mais habile à flatter les passions moscovites, craignait d'être répudiée à cause de ses galanteries. Elle se mit à la tête d'une conspiration, força son mari d'abdiquer, puis le fit assassiner, et se fit proclamer tzarine, en son nom personnel, quoiqu'elle fût absolument étrangère à la Russie par son origine. Elle fut la fameuse Catherine II, qui devint un second Pierre le Grand, un des plus redoutables génies qui aient régné sur les hommes.

Catherine rentra dans la neutralité. Frédéric, dans l'intervalle, avait trouvé moyen de s'aider des Russes pour chasser les Autrichiens de la Silésie (juillet-octobre 1762).

Quant aux Français, leurs affaires allèrent encore plus mal en Allemagne que l'année précédente. Soubise, avec cent mille hommes contre soixante-dix mille, se fit battre et chasser de la Hesse par Ferdinand de Brunswick.

Les Anglais s'étaient mis en mesure contre la France et l'Espagne. Les successeurs de Pitt, à la demande de Pitt lui-même, avaient

obtenu du Parlement un budget de 150 millions pour l'année 1762. Ils opérèrent partout, dans les mers lointaines, avec de très-grandes forces navales.

Malgré la ruine de notre marine royale, nos corsaires continuaient à faire un mal immense au commerce anglais. De 1756 à 1760, ils lui avaient enlevé plus de 2.500 navires, tandis que nous n'en avions perdu que 950.



Catherine II.

En 1761, nos corsaires avaient encore pris 812 batiments anglais, à peu près la dîme de ce que l'Angleterre avait à la mer. La Martinique était le principal nid de nos corsaires dans les mers d'Amérique, comme Saint-Malo et Dunkerque dans les mers d'Europe. Une flotte anglaise débarqua un corps d'armée à la Martinique en janvier 1762. Les hauteurs fortifiées qui protégeaient les abords du Fort-Royal ayant été emportées d'assaut, le Fort-Royal et la ville de Saint-Pierre capitulèrent pour l'île entière (février). Les autres îles françaises voisines ne furent pas en état de se défendre, et nous perdîmes tout dans les petites Antilles.

L'Espagne s'était déclarée, sans attendre le délai fixé. Le Portugal, qui ne faisait pas respecter sa neutralité et qui avait laissé les Anglais brûler nos vaisseaux dans ses ports, fut envahi par une armée franco-espagnole et secouru par les Anglais. L'attaque, mal dirigée, n'eut point de résultat.

Les Anglais, au contraire, réussirent complétement dans leurs entreprises contre les colonies espagnoles. Ils opérèrent une descente dans l'île de Cuba, prirent la Havane et toute une flotte espagnole dans le port (juillet-août). Une autre escadre anglaise alla de l'Inde assaillir les Philippines, le grand archipel qu'avait conservé l'Espagne dans les mers de l'extrême Orient. Manille fut prise et pillée avec un énorme butin (septembre-octobre).

L'intervention de l'Espagne dans la guerre n'aboutissait donc qu'à lui faire partager nos désastres. Le gouvernement français était aux abois, et ses ressources financières, les mauvaises comme les bonnes, absolument épuisées.

On se résigna à rouvrir les négociations. Le ministère anglais, dirigé par l'homme de confiance du roi Georges III, restait disposé à la paix par des raisons de politique intérieure, mais à condition que la France l'achetât.

Les préliminaires de paix furent signés entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, le 3 novembre 1762. Le gouvernement de Louis XV cédait le Canada et ses vastes dépendances, tout le bassin de l'Ohio, jusqu'à la rive gauche du Mississipi. Il rendait Minorque aux Anglais. Il cédait Saint-Louis du Sénégal. Il subissait la honte de démolir les nouvelles fortifications de Dunkerque. Il s'engageait à évacuer l'Allemagne, et quel-



Costumes civils et militaires au dix-huitième siècle,

ques places de la côte de Flandre que Marie-Thérèse lui avait remises en dépôt. Il renonçait à la restitution des vaisseaux que les Anglais nous avaient pris avant la déclaration de guerre. Il cédait une partie des petites Antilles, à condition que l'Angleterre nous rendît les deux îles principales, la Martinique et la Guadeloupe. L'Angleterre rendait Gorée en Afrique, les ruines de Pondichéri rasée après sa prise, et les autres possessions que nous avions eues dans l'Inde avant 1749, mais à condition que la France renonçât à armer Chandernagor et à tenir des troupes dans le Bengale. Elle nous rendait, sur la côte de Terre-Neuve, dans le golfe du Saint-Laurent, les petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon, mais comme simples stations de pêche et à condition de ne pas les armer.

L'Espagne recouvrait la Havane et cédait la Floride aux Anglais. La France, ne pouvant tenir sa promesse de rendre Minorque à l'Espagne, lui cédait la Louisiane, la région à la gauche du Mississipi, ce dernier reste de nos possessions du continent américain.

Nos colons de la Louisiane, aussi Français de cœur que les Canadiens, accueillirent avec désespoir la nouvelle du traité qui les livrait comme un troupeau à une puissance étrangère. Ils résistèrent à la prise de possession espagnole, et le gouverneur envoyé d'Espagne signala son installation en faisant mettre à mort, comme rebelles, plusieurs des principaux habitants. Ces tristes incidents redoublèrent encore chez nous l'indignation contre notre gouvernement, qui nous avait conduits à un tel malheur et à une telle honte.

Marie-Thérèse fut forcée de renoncer enfin à ses rêves de vengeance, et à signer la paix avec le roi de Prusse quelques jours après le traité définitif entre la France, l'Angleterre et l'Espagne (10-15 février 1763).

Après une prodigieuse destruction d'hommes et de richesses, l'Allemagne se retrouvait au même point qu'avant la guerre. Marie-Thérèse n'avait rien gagné à faire périr près d'un million d'hommes (plus de huit cent cinquante mille soldats, suivant les calculs de Frédéric II). La France, elle, avait perdu la fleur de sa marine, des possessions immenses et des espérances plus vastes encore. L'Angleterre s'était affermie dans la domination des mers, et avait conquis l'avenir dans l'Inde, le présent en Amérique; mais ce présent devait bientôt lui échapper.

CHAPITRE X

LES PHILOSOPHES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. VOLTAIRE. — L'ENCYCLOPÉDIE.

(1715-1758.)

L'histoire du gouvernement et des armées n'est pas toute l'histoire d'un peuple. Si l'on ne connaissait de l'histoire du dix-huitième siècle que les événements politiques et militaires que nous venons de raconter, on croirait que la France était alors totalement déchue et l'objet du dédain des nations.

Et cependant, à cette époque même, l'influence des idées et des mœurs de la France sur l'Europe était aussi étendue et plus profonde qu'au temps de Louis XIV.

C'est qu'il y avait chez nous une opposition qui toujours grandissait entre le gouvernement et la nation, et que l'intelligence nationale s'élevait à mesure que la monarchie baissait.

Sous la France officielle, dont le centre était Versailles, se préparait une nouvelle France dont la tête et le cœur étaient Paris.

Le bien et le mal se mêlaient dans ce monde nouveau qui se formait; mais ce bien et ce mal, c'était la vie : tandis que, dans le monde de la cour et de l'ancien régime, on sentait gagner de plus en plus le froid de la mort.

Il y avait eu de grandes variations dans les idées et dans les mœurs en France depuis la fin de Louis XIV.

La folle licence de la Régence, succédant à la bigoterie et à l'hypocrisie qui avaient régné durant la vieillesse du Grand Roi, avait été comme un carnaval rempli d'ivresse et d'orgie à la suite d'un monotone et sombre carême. Des idées nouvelles de grande conséquence avaient commencé toutefois de se produire parmi ces folies, après lesquelles la société se calma et se rassit dans des habitudes non pas beaucoup plus régulières ni plus sévères, mais moins bruyantes et de meilleur goût. Le café remplaça le cabaret; les réunions où l'on cause se substituèrent aux réunions où l'on s'enivre. Un costume élégant et somptueux, où les hommes portaient, comme les femmes, les couleurs éclatantes, la soie et le velours et les riches broderies, fit disparaître les lourds et tristes habillements des derniers temps de Louis XIV. Au lieu de la longue et vaste perruque du Grand Roi, on prit une perruque courte, poudrée à blanc, pour les deux sexes et pour tous les âges, comme pour effacer la différence entre la jeunesse et la vieillesse. Les habitations changèrent comme le costume. On adopta, dans les maisons, de nouvelles dispositions intérieures, afin de rendre la vie plus agréable et plus commode. Les relations de société devinrent bien plus multipliées et plus habituelles encore qu'au siècle précé-

dent, et les classes se mêlèrent toujours davantage, par le goût du plaisir et par le goût de la conversation, communs à tout ce qui avait un peu d'éducation et de culture d'esprit. On faisait tout pour le dehors, pour la bonne grâce, le bel esprit et les belles manières, peu pour le fond. Il y avait peu de vices grossiers, mais peu de fortes vertus. On mêlait une sensualité raffinée au goût des choses de l'esprit, et l'on doutait quasi de tout, excepté de l'amusement. Les liens de famille étaient comme dissous dans le grand monde, et se relâchaient dans les autres classes. La société se perfectionnait à l'extérieur; l'esprit s'aiguisait; mais le cœur semblait se refroidir; le moral baissait; toutes les grandes affections, l'amour, l'amitié, le patriotisme, allaient s'affaiblissant.

Dans cette décadence des autres affections, le sentiment de l'humanité en général s'étendait cependant et gagnait les âmes : on devenait plus humain qu'au dix-septième siècle; l'opinion commençait à se soulever contre des injustices et des misères qui semblaient choses toutes simples au temps passé.

Avec beaucoup de légèreté, on n'avait pourtant pas une entière indifférence pour les choses sérieuses. Le doute qu'inspiraient toutes les anciennes croyances poussait à des idées nouvelles, et le penchant aux nouveautés excitait l'utile curiosité d'apprendre. On n'avait pas encore une passion énergique pour la vérité et la justice; on avait, pour cela, trop de dissipation et trop peu de réflexion; mais on faisait un vif accueil à tout ce qui attaquait les préjugés et les principes de ce régime de Louis XIV qui gouvernait encore matériellement la France, quoique l'esprit de la France ne lui appartînt plus.

Avant la fin de la Régence, un livre ingénieux et hardi, profond sous une apparence frivole, avait exprimé et dépassé avec éclat cette tendance du public (1721). C'étaient les *Lettres persanes*, œuvre d'un jeune magistrat, un président au Parlement de Bordeaux, Montesquieu. C'est une espèce de roman où deux voyageurs persans sont censés juger à leur façon la France et la chrétienté. Sous le couvert des deux Persans, l'auteur se permet tout, en religion comme en politique. Il raille Louis XIV et Mme de Maintenon, la bulle *Unigenitus* et les disputes théologiques; il dit que la république est le gouvernement de la vertu; qu'elle est supérieure à la monarchie, et que la monarchie aboutit toujours ou au despotisme ou à la république. Il dit que la religion catholique ne peut plus durer cinq siècles en Europe; que les protestants deviendront de plus en plus riches et puissants, et les catholiques plus faibles.

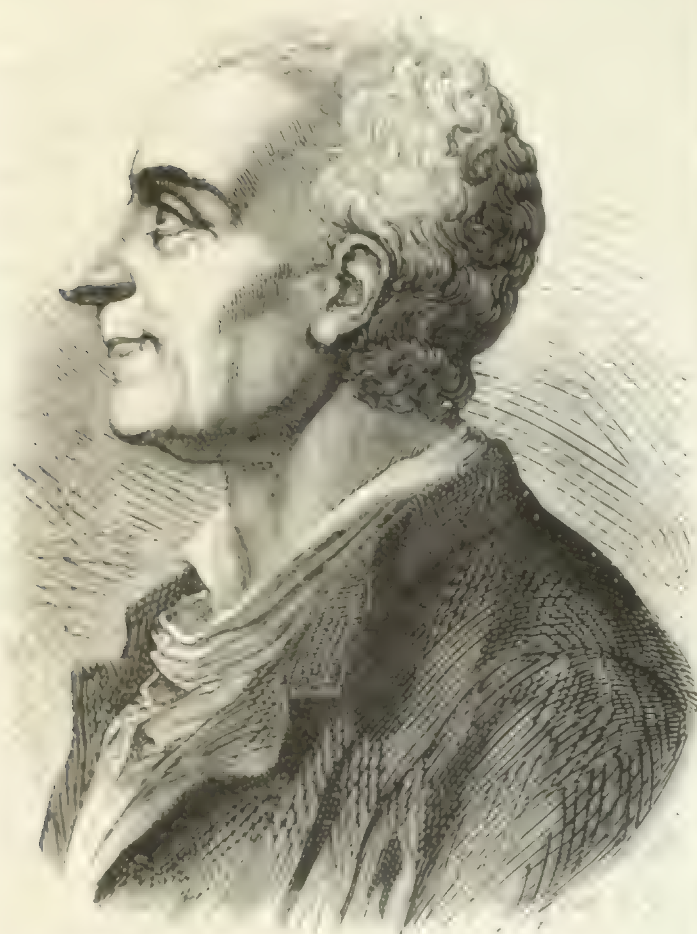
Sa conclusion est que le moyen le plus sûr de plaire à Dieu est d'observer les règles de la société et les devoirs de la charité et de l'humanité. Quant aux cérémonies, dit-il, c'est la matière d'une grande discussion; car il faut choisir les cérémonies d'une religion entre celles de deux mille.

La forme charmante et légère de ce livre, plein d'amusants récits et de saillies étincelantes, fit passer sur l'extrême audace du fond. Le pouvoir (c'était encore le Régent et Dubois) ne se soucia pas d'en reconnaître la portée, et Montesquieu ne fut point inquiété. Malgré ce début si bruyant et si brillant, Montesquieu était un homme d'étude et de méditation plutôt que de dispute et de combat; sous le cardinal de Fleuri, il fit des concessions, rejeta les plus grandes témérités des *Lettres persanes* sur une prétendue infidélité des libraires qui avaient imprimé le livre en Hollande, et s'absorba tout entier dans de vastes recherches sur la législation et l'histoire.

L'homme de critique agressive, spirituelle et passionnée, ardente et infatigable, le chef de la guerre contre le passé, qu'avaient paru annoncer les *Lettres persanes*, ne fut pas Montesquieu, mais un autre écri-

vain plus jeune de quelques années, un enfant de Paris, Voltaire.

François Arouet de Voltaire, fils d'un ancien notaire de Paris, avait été élevé au collége des jésuites (collége Louis-le-Grand).



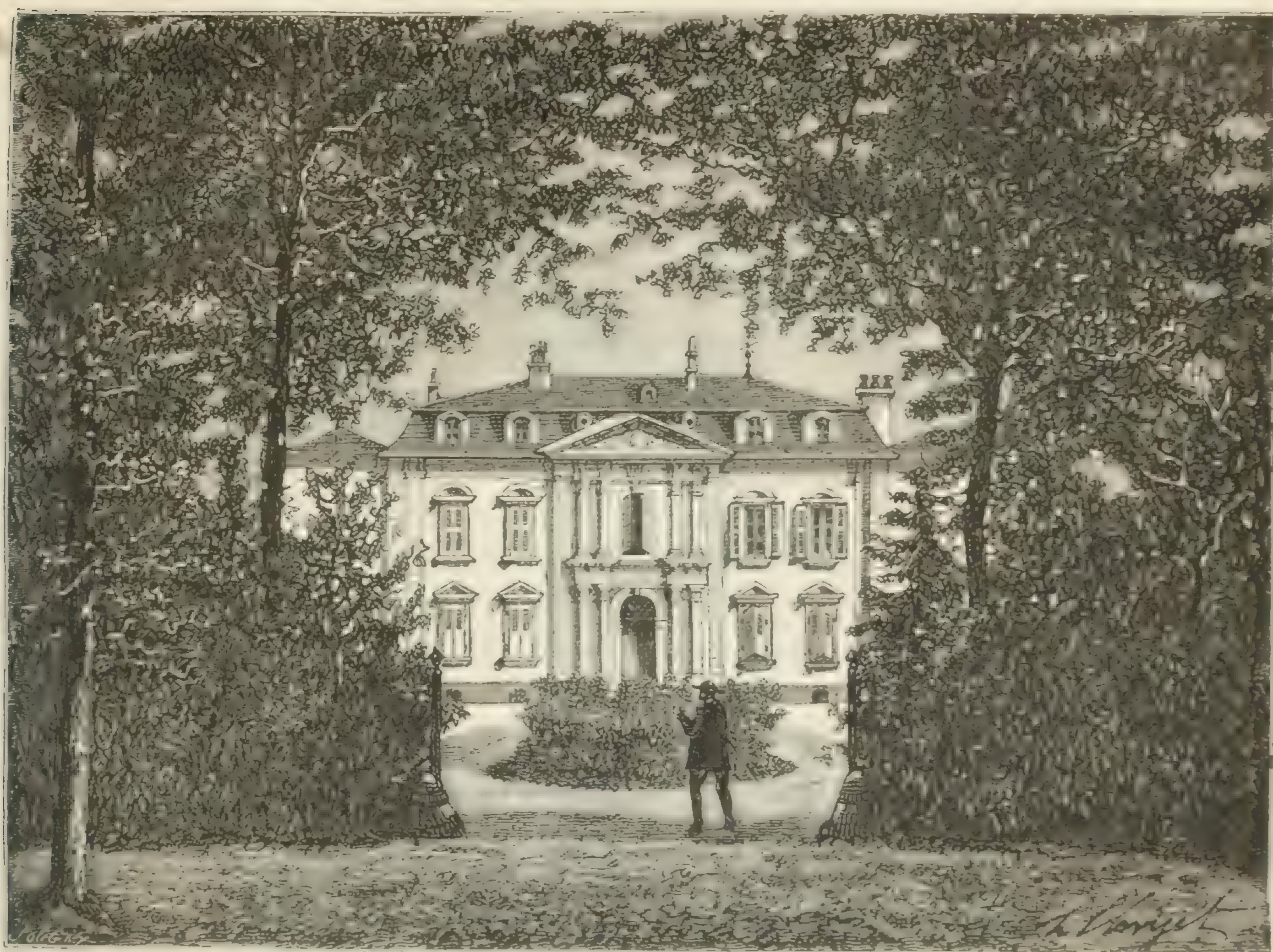
Montesquieu.

Les jésuites, par un de ces contrastes qui ne sont pas rares dans l'histoire, ont été ainsi les premiers instituteurs des deux plus grands adversaires de l'autorité traditionnelle : Descartes et Voltaire. Mais Voltaire, au collége, faisait déjà peur à ses maîtres. Il avait reçu, dès l'enfance, d'autres leçons que les leurs, celles d'une petite société d'*esprits forts*, c'est-à-dire de libres penseurs, comme on dit aujourd'hui d'après une expression empruntée aux Anglais. Il y en avait sous Louis XIV, qui protestaient dans leur coin contre la dévotion officielle et contre toutes les croyances chrétiennes; ils ne reconnaissaient que ce qu'ils appelaient la « loi de nature », et associaient à leur incrédulité des mœurs fort relâchées.

Ces relations ne furent pas très-avantageuses à Voltaire. Sans être vicieux, il prit l'habitude de traiter trop à la légère la dissolution des mœurs, et de tenir trop peu de compte de la décence dans ses écrits; l'habitude de ne pas prendre la vie assez au sérieux, du moins ces règles de vie qui, dans les relations des sexes, sont le fondement de la famille et de la vraie société, car il resta sérieux sous d'autres rapports, et ne joua jamais avec l'humanité et la justice; il leur dévoua, au contraire, tout ce qu'il avait de force et de génie. « Faire du bien aux hommes », faire la guerre à tout ce qui les rend malheureux et qui les opprime, ce fut là le but qu'il poursuivit avec une fidélité inflexible durant soixante ans de combats. Ses passions personnelles, ses erreurs, ses faiblesses, ne l'en détournèrent jamais. Si vif et si léger, si mobile en apparence, il fut, au fond, le plus persévérant des hommes. Très-désireux de popularité et de gloire, il ne sépara jamais l'intérêt de sa renommée et l'intérêt de la cause à laquelle il s'était donné sans réserve.

Le spectacle des cruelles persécutions qui frappèrent les protestants et les jansénistes durant les derniers jours de Louis XIV fit sur sa jeunesse une impression ineffaçable; il avait vingt ans à la mort du Grand Roi : ce fut là ce qui détermina sa vocation. La haine du fanatisme et de l'hypocrisie domina chez lui tout autre sentiment, et l'entraîna à trop confondre le fond des croyances religieuses avec les formes, et les idées avec l'abus qu'en font les hommes.

Pour bien connaître Voltaire, il ne faut pas voir seulement sa statue du Théâtre-Français, chef-d'œuvre du sculpteur Houdon, qui le représente amaigri par l'extrême vieillesse et ne vivant plus, pour ainsi dire, que par le regard; il faut avoir contemplé Voltaire à quarante ans, dans son portrait peint par le grand portraitiste du dix-huitième siècle, La Tour. Ce n'est plus là le calme et la dou-



Vue du château de Ferney.

ceur grave, mêlés de réserve et de finesse. qui tempèrent l'effet imposant des grands traits de Montesquieu ; c'est la passion, l'ardeur du combat, le mouvement perpétuel, qui débordent dans cet œil rayonnant, plein d'attrait et de menace, dans cette bouche à la fois moqueuse et bienveillante, dans cette physionomie d'un charme étrange. On sent là l'homme d'action bien plus que de méditation, l'homme dont chaque livre sera un acte ayant son effet immédiat sur ses contemporains.

Il s'ouvrit la carrière, à vingt-trois ans, par une tragédie, *Œdipe* (1718). On crut d'abord qu'il serait un successeur de Corneille et de Racine. Mais le théâtre ne devait être pour lui qu'un moyen de propagande, et non un but, On remarqua dans *Œdipe* ces vers :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
Notre crédulité fait toute leur science.

Il pensait à autre chose qu'aux prêtres de Jupiter qui sont mis en scène dans la pièce, et c'était le début de sa longue guerre contre le clergé.

Œdipe fut suivi de l'*Épître à Uranie*, pièce de vers qui attaquait la religion révélée au nom de la croyance en Dieu enseignée par la nature et par la raison (1721).

Après avoir tenté avec succès une tragédie sur un sujet antique, Voltaire, dans les derniers jours de la Régence (1723), publia un poëme sur un sujet tout moderne. Les splendeurs, puis les malheurs du long règne de Louis XIV, avaient trop fait oublier Henri IV à la France ; Voltaire remit en honneur celui qui avait été, bien mieux que Louis XIV, le vrai Grand Roi, le héros humain et tolérant, l'auteur de l'Edit de Nantes que Louis XIV a si fatalement détruit. Le poëme de *la Henriade*, où les calamités et les crimes du fa

natisme sont dépeints avec tant d'énergie, est surtout, au fond, une éloquente protestation contre la Révocation de l'Édit de Nantes. C'est Voltaire qui a refait la popularité d'Henri IV, destinée à survivre aux Bourbons et à la monarchie.

Voltaire, tout jeune, avant *Œdipe,* avait déjà éprouvé les rigueurs du pouvoir ; on l'avait enfermé quelques mois à la Bastille pour des vers satiriques qui n'étaient pas de lui. Le Régent, désabusé sur cette accusation, avait fait remettre en liberté le poëte avec indemnité. Voltaire eut bien plus gravement à se plaindre des successeurs du Régent.

Il avait eu une querelle avec un grand seigneur fort méprisable. Celui-ci l'attira dans un guet-apens, et lui fit donner des coups de bâton par ses laquais. Voltaire riposta par une provocation en duel. L'autre, au lieu de se battre, obtint du duc de Bourbon, alors premier ministre, une lettre de cachet pour renvoyer Voltaire à la Bastille, puis, de là, en exil.

Voltaire, pour prendre en haine le gouvernement arbitraire, n'avait pas eu besoin d'en éprouver ainsi dans sa personne les plus odieux abus (1726). Néanmoins, ce fut le fanatisme religieux, plus encore que le despotisme monarchique, qu'il continua de regarder comme le principal ennemi et comme la source des plus grands maux de l'humanité.

Il se retira dans un pays où la liberté individuelle était respectée depuis la Révolution de 1688, en Angleterre.

L'impression que lui fit l'Angleterre fut profonde. Elle le saisit par le contraste avec la France de ce temps. En France, Louis XIV n'avait pas permis qu'on élevât un tombeau à Descartes. En Angleterre, Voltaire vit porter à Westminster, le Saint-Denis des Anglais, les restes de Newton par tous les grands personnages du royaume, le lord chancelier en tête. En France, l'écrivain le plus brillant et le plus populaire, comme nous venons de le voir, était brutalement sacrifié au premier vaurien de haute naissance qui voulait se débarrasser de lui. En Angleterre, les écrivains distingués devenaient députés et ministres. On y avait liberté de penser, liberté d'écrire, liberté d'agir quasi en toutes choses, tandis qu'en France, à la demi-tolérance du temps du Régent succédaient, outre les arrestations arbitraires, de nouvelles ordonnances menaçantes contre les auteurs, les imprimeurs et les libraires. Voltaire passa deux à trois années à étudier le mouvement social, religieux, philosophique, la littérature et les mœurs de l'Angleterre, non pour s'en faire le copiste, mais pour y puiser des connaissances, des arguments et des armes.

On le laissa enfin revenir, d'abord en province, puis à Paris. Ce fut par le théâtre qu'il fit sa rentrée, avec deux nouvelles tragédies, l'une de politique, l'autre de sentiment, *Brutus* (1730) et *Zaïre* (1732). Dans *Œdipe,* il avait attaqué les prêtres ; dans *Brutus,* il attaque les despotes. Il fait nier par ses héros l'inviolabilité des rois et proclamer le droit qu'ont les peuples de changer leurs lois. Le public, à cette molle époque du ministère de Fleuri, n'était pas encore au niveau du poëte, et *Zaïre,* drame d'amour très-touchant, qui est une imitation affaiblie de l'*Othello* anglais de Shakspeare, eut un succès qui dépassa de beaucoup celui de *Brutus. Zaïre* réveilla les cœurs refroidis, et gagna les femmes à Voltaire.

La pensée de Voltaire n'avait apparu jusque-là, pour ainsi dire, que par éclairs. Il la dévoila enfin dans son ensemble par une œuvre aussi hardie dans le fond que les *Lettres persanes* de Montesquieu et plus sérieuse dans la forme, d'autant plus dangereuse pour l'auteur, sous les jésuites qui avaient repris le pouvoir avec le vieux cardinal de Fleuri. Les *Lettres philosophiques sur les Anglais,* imprimées en secret, se répandirent rapide-

ment en France et à l'étranger (1734). Voltaire y touchait à la religion pour montrer, dans la secte anglaise des *quakers,* une Église sans prêtres, qu'il présentait comme plus chrétienne qu'aucune autre. Il y touchait à la politique, pour faire l'éloge du gouvernement légal des Anglais, mêlé de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, par opposition à la monarchie arbitraire. Il y touchait à la philosophie et aux sciences, pour faire la guerre à Descartes, au nom des philosophes anglais, de Bacon, de Locke et de Newton.

Les disciples de Descartes, en France, n'avaient pas su continuer leur maître, combler les lacunes de sa doctrine, et l'appliquer à la réforme nécessaire de la société religieuse et politique. Voltaire, dont le génie était plus vif et plus étendu que profond, vit bien les erreurs et les insuffisances chez Descartes, mais n'y vit pas les grandes vérités. Au lieu de chercher à rectifier et à compléter ce grand homme, le vrai père de la philosophie moderne, Voltaire abandonna sa tradition pour se faire le disciple de philosophes anglais bien inférieurs à Descartes.

Il prétendit, d'après Locke, que toutes nos idées nous viennent par les sens, c'est-à-dire nous viennent du dehors, comme si nous n'avions point d'idées qui nous vinssent de l'intérieur de nous-mêmes, du fond de notre esprit. Et il inclina aussi à admettre qu'un être purement matériel peut penser, ce qui n'a point de sens, s'il entendait par matière, comme Descartes, ce qui est étendu et inerte. S'il l'entendait autrement, il ne l'expliqua point. Il eût pu dire qu'il y a toujours dans tout être un principe actif, une *force* jointe au principe étendu et passif, et que cette *force,* quand elle est seulement agissante et non pensante, peut recevoir de Dieu la faculté de penser; mais il ne s'était pas rendu compte nettement de son idée, et il mit ainsi la confusion dans les idées des autres au lieu de les éclaircir.

Quant à Newton, l'auteur de la théorie sur l'attraction universelle qui unit et fait mouvoir tous les mondes, Voltaire était sur un meilleur terrain, et rendait service à la France en propageant parmi nous les découvertes de ce beau génie; mais il ne vit pas que Newton, qui avait raison sur l'attraction contre Descartes, avait tort relativement à d'autres grandes lois de la nature que Descartes avait aperçues et que la science a fini par démontrer au dix-neuvième siècle.

En même temps qu'il attaquait Descartes, Voltaire, dans une autre lettre publiée avec les *Lettres sur les Anglais,* réfutait Pascal. Il a raison dans le détail, mais ne va pas au fond, parce qu'il n'oppose à la doctrine janséniste de Pascal sur la nature humaine qu'un vague déisme, sans aucune conception sur la destinée de l'homme au delà de cette vie. A cette époque de sa carrière, il croyait en Dieu et au libre arbitre, à la liberté morale de l'homme, et, en même temps, il jugeait invraisemblable que nous eussions une âme spirituelle et immortelle. Il avançait que l'homme n'est qu'un composé d'organes divers, comme si un composé d'organes pouvait être une personne, un individu, et avoir la pensée et le libre arbitre. Cela était tout à fait contradictoire.

Du moins, Voltaire voyait très-bien le vrai but de l'homme sur la terre. Pascal, comme les anciens philosophes indiens, dit : « Le bonheur est dans le repos. » — « Non, » répond Voltaire : « l'homme est né pour l'action. »

C'est une grande parole, et bien juste.

Les *Lettres sur les Anglais* furent dénoncées par le clergé, supprimées par le Conseil du roi, condamnées au feu par le Parlement.

Voltaire ne brava pas l'orage en face. Il fit quelques concessions moindres que celles de Montesquieu après les *Lettres persanes*, et adopta désormais un plan de conduite où il opposa la ruse à la force, publiant ses œuvres les plus compromettantes sous de faux

noms, les désavouant, puis recommençant et avançant toujours. Il ne voulait pas se faire écraser dès les premiers pas. Il ne manquait certes point de courage ; mais il manqua parfois de dignité.



Voltaire.

Il se retira hors de la portée du Parlement de Paris et des lettres de cachet, au château de Cirei, en Lorraine, chez une femme qui s'était attachée à lui par la conformité de goût pour la littérature et surtout pour les sciences, Mme du Châtelet. C'était une haute intelligence et une âme généreuse : elle entendait les sciences aussi bien que Voltaire, et la philosophie abstraite, la métaphysique, mieux que lui. Ils associèrent, durant plusieurs années, leurs vies et leurs travaux.

Années très-fécondes, où Voltaire se partagea entre la poésie, la physique et l'histoire, passant tour à tour des *Discours sur l'homme*, petits poëmes philosophiques remplis de beaux vers et de bons sentiments (1734-1737), soit à d'importantes œuvres de théâtre, *Alzire*, *Mérope*, *Mahomet* (1736-1741), soit à un exposé du système de Newton (1738), puis des sciences naturelles à une grande création historique.

Heureux s'il n'eût point entaché cette brillante époque de sa vie par l'action la plus condamnable qu'on ait à reprocher à sa mémoire, par ce malheureux poëme de *la Pucelle* où il profana le nom le plus glorieux et le plus saint de l'histoire de France, le nom de Jeanne Darc, en le mêlant à des fantaisies d'imagination licencieuse et cynique. Il ne savait pas véritablement ce que c'était que Jeanne Darc, et ne connaissait point les documents de cette vie sans pareille qui sont aujourd'hui dans nos mains; mais il connaissait tout au moins et le courage et le supplice de l'héroïne, et l'on ne peut concevoir que son bon cœur ne l'ait pas arrêté devant le bûcher de Rouen.

Cet homme étrange et rempli de contradictions, tandis qu'il profanait ainsi l'histoire, lui élevait un monument qui le mettait au premier rang des historiens, l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*.

La science historique avait fait des progrès considérables en France depuis le commencement du dix-huitième siècle. Les bénédictins avaient continué de rassembler les documents de nos annales et commencé la publication des deux grands recueils des *Historiens des Gaules et de la France* et de l'*Histoire littéraire de la France*. A côté de ces savants moines, des savants laïques publiaient le recueil des *Ordonnances des rois de France*, qui est l'histoire législative de la monarchie française. Un grand génie scientifique, Fréret, qui avait d'abord voulu se consacrer à l'histoire de France, jugeant ensuite impossible d'écrire cette histoire sous la monarchie absolue, s'était rejeté sur l'étude de la haute antiquité, et avait éclairé d'une lumière toute nouvelle les commencements de l'histoire universelle.

Voltaire, lui, entra hardiment dans l'histoire des âges chrétiens. L'*Essai sur les*

mœurs est comme la suite et la contre-partie du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet, et retrace les grands traits des fastes du genre humain depuis Charlemagne jusqu'à Richelieu.

Bossuet avait rapporté l'histoire universelle à une tradition religieuse trop étroite. Voltaire tombe dans l'excès contraire, en méconnaissant la valeur des traditions religieuses; il admet une religion naturelle, mais n'en admet pas les conséquences. Malgré les défauts de l'*Essai sur les mœurs*, tout ce qui s'est fait depuis en histoire procède de ce livre; Voltaire y a donne le vrai plan, le vrai cadre de toute œuvre historique moderne, et ce cadre comprend tout ce qui intéresse l'homme dans la marche du genre humain.

La philosophie de l'histoire est très-incomplète chez Voltaire; mais le principe essentiel s'y trouve : » L'homme est perfectible. »

L'*Essai sur les mœurs*, commencé vers 1740, ne fut publié qu'en 1757.

Avant l'*Essai sur les mœurs des nations* parut un autre ouvrage qui attestait chez son auteur un génie aussi éclatant et des méditations plus profondes et plus patientes (1748). C'était l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, le seul homme qu'on pût alors comparer à Voltaire. Moins abondant et plus concentré quant à la pensée, aussi grand écrivain quant au style, aussi vif et aussi rapide, moins simple et moins gracieux, plus nerveux et plus serré dans son expression que Voltaire, il avait rassemblé tout ce qu'il avait de forces pour produire une œuvre sans modèle.

Il part d'aussi haut que l'esprit de l'homme peut s'élever. Avant d'examiner les lois des nations, il remonte jusqu'à la source de toutes lois, des lois de la nature comme des lois humaines, et la montre dans la raison universelle, c'est-à-dire en Dieu. Il montre que les lois que font les hommes ne sont justes et ne sont vraiment des lois que lorsqu'elles sont en accord avec ces lois supérieures que les hommes n'ont pas faites. Il avait déjà dit, dans les *Lettres persanes*, que la justice est éternelle et ne dépend point des conventions humaines.



Madame du Châtelet.

Il n'explique pas ensuite directement quels seraient les lois positives et le gouvernement le plus conformes aux lois de la raison universelle. Il n'eût pu le faire sans attaquer en face le gouvernement existant, si contraire à la raison et à la justice. Mais il examine et caractérise les diverses sortes de gouvernement, en laissant apercevoir ses préférences.

Il dit que, dans une démocratie, le peuple est admirable pour choisir ses magistrats, qui doivent faire ses affaires, et ses représentants, qui doivent les discuter, mais qu'il n'est point propre à les discuter ni à les faire lui-même. Le corps des représentants du peuple n'est pas non plus propre à l'action et à l'exécution ; mais c'est à lui de faire les

lois, et de voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites. Le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, en d'autres termes, le corps des représentants du peuple, le gouvernement et les tribunaux doivent être séparés et indépendants les uns des autres ; sans quoi, il n'y a point de liberté. Le pouvoir de juger ne doit pas être donné à un corps permanent.

La république, dit-il, doit se fonder sur la vertu politique, c'est-à-dire sur l'amour de la patrie et de l'égalité. Il peut y avoir des riches dans une république, pourvu que la loi de succession divise les fortunes par le partage égal entre les enfants, et qu'on remédie à la trop grande inégalité des biens par les charges imposées aux riches et par les soulagements accordés aux pauvres.

La démocratie, dit-il, se perd quand le peuple veut tout faire par lui-même, délibérer, exécuter, juger tout.

Il examine les conditions de la monarchie comme celles de la république. La monarchie consiste pour lui dans une royauté héréditaire, entourée d'une magistrature et d'une noblesse héréditaires et privilégiées, d'un clergé et de municipalités également privilégiés. Quand la monarchie supprime les priviléges des corps et des villes, elle marche, suivant lui, à sa perte.

A côté de la démocratie et de la monarchie, il étudie une troisième espèce de gouvernement, mêlé de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, et qui est celui de l'Angleterre, déjà loué par Voltaire. Il manifeste à son tour, avec bien plus de développements que Voltaire, sa sympathie pour cette constitution qui a pour objet, dit-il, la liberté du peuple, quoiqu'elle ne donne pas tout le pouvoir au peuple. Il fait bien voir, sans le dire ouvertement, que c'est cette constitution qui donne à l'Angleterre un immense avantage dans ses luttes contre la monarchie absolue de France.

Entre ces deux gouvernements, il a donc raison de préférer le gouvernement anglais ; néanmoins, on voit bien qu'il regarde la démocratie comme supérieure en théorie à la constitution anglaise. C'est faute de vertu, dit-il, que l'Angleterre n'a pu établir chez elle la démocratie au dix-septième siècle.

Il n'est pas de questions sociales auxquelles il ne touche. Quant à la pénalité, il blâme les supplices atroces et la torture. Quant à l'impôt, il dit que le nécessaire ne doit point être taxé ; que l'utile doit l'être, mais moins que le superflu. Il condamne le système d'affermer les impôts. Il blâme l'augmentation outrée des armées, qui ruine l'Europe.

Il réclame l'abolition de l'esclavage des noirs ; c'est lui qui a eu l'honneur de la réclamer le premier.

Il s'exprime avec respect et sympathie pour le christianisme dans son fond essentiel, et dit qu'on doit au christianisme des améliorations dans les rapports des peuples et des hommes entre eux, qu'on ne saurait trop reconnaître. Le catholicisme, ajoute-t-il, convient mieux aux monarchies ; le protestantisme, aux républiques, à cause de son esprit d'indépendance et de liberté. Il veut la tolérance religieuse.

Dans des *Pensées diverses*, publiées après sa mort, il dit que l'étude de la philosophie donne, sinon l'entière certitude, du moins la très-grande espérance de l'immortalité de l'âme. Il traite fort rudement les ecclésiastiques, disant qu'ils sont intéressés à maintenir le peuple dans l'ignorance ; « sans cela, comme l'Évangile est simple, on leur dirait : — Nous savons tout cela comme vous. — Il y a deux choses incroyables entre toutes : l'obéissance passive et l'infaillibilité du pape. »

L'*Esprit des lois* eut, en dix-huit mois, vingt-deux éditions françaises et un grand nombre de traductions étrangères.

Montesquieu mourut à soixante-six ans, en 1755, après avoir eu la satisfaction de

voir le prodigieux succès de son livre. Il repoussa les obsessions des jésuites, qui assiégeaient son lit de mort pour lui arracher des rétractations. Une de ses dernières paroles fut que la morale de l'Évangile était le plus beau présent que Dieu eût fait aux hommes.

L'influence des philosophes grandissait. L'esprit public s'animait et s'échauffait de plus en plus. Voltaire, naguère persécuté, était maintenant ménagé par la cour de France. L'amitié d'un roi étranger lui valait les égards de Versailles. Le Grand Frédéric, avant son avénement au trône, s'était mis en correspondance intime avec Voltaire, dont il partageait les opinions philosophiques et dont le génie le charmait. Devenu roi de Prusse, il montrait, pour la première fois dans l'ère chrétienne, le spectacle d'un roi vivant en dehors de toute religion positive, et il continuait à se proclamer l'ami du plus illustre des incrédules. Cela aida Mme de Pompadour à faire accueillir Voltaire par Louis XV, et à le faire nommer gentilhomme de la chambre du roi et historiographe de France, c'est-à-dire historien chargé d'écrire les annales du roi régnant.

Voltaire accepta ces titres comme une couverture pour ses hardiesses et un moyen d'aider à la propagation de ses idées. La Pompadour, de son côté, cherchait à se couvrir de la popularité du grand écrivain contre le parti dévot, que soutenait la famille du roi. Mais le bon accord ne dura pas longtemps. La liberté des manières de Voltaire, qui n'était pas homme à ramper devant les rois, choqua l'orgueil rogue de Louis XV, qui n'aimait point et craignait les philosophes. La Pompadour elle-même trouva qu'il ne la traitait point assez en grande dame.

Voltaire quitta Versailles, et, après avoir perdu l'amie qui avait tenu une si grande place dans sa vie, Mme du Châtelet, il se décida à partir pour la Prusse, où l'appelait depuis longtemps Frédéric II (1750).

Il y retrouva toute une petite France incrédule réunie autour du roi de Prusse. Frédéric n'aimait que les livres et les idées de la France, et son académie de Berlin était presque entièrement composée de littérateurs et de savants français. Certains allaient là si loin, que Voltaire, qui avait toujours jusqu'alors guerroyé contre les croyances établies, fut obligé de défendre l'existence de Dieu et la morale contre des gens qui niaient l'une et l'autre. Ce fut là l'occasion de son poëme de la *Loi naturelle* (1751). L'exagération d'autrui le rendait plus modéré, et, dans sa brillante histoire du *Siècle de Louis XIV*, qu'il acheva en Prusse, si l'on peut lui reprocher quelque chose, c'est trop d'indulgence pour le Grand Roi.

Voltaire et Frédéric avaient été attirés l'un vers l'autre par leurs rapports d'esprit et de goûts : ils se brouillèrent par leur opposition d'humeur ; le roi était égoïste et despote ; le philosophe, irritable et fougueux. Leur rupture fit scandale, et Voltaire se sépara de Frédéric pour ne plus le revoir (1753). Ils avaient toutefois trop de tendances communes pour ne pas se réconcilier, comme ils le firent plus tard, mais à distance.

Voltaire se retira à Genève, puis dans le pays français de Gex, au château de Fernei, que son long séjour a rendu si fameux. Il fit de Fernei comme l'asile de la liberté de penser. Il avait fait fortune, non par la littérature, mais par les affaires, et considérait la richesse surtout comme un moyen d'action et d'indépendance. Il était là établi sur les confins de la France et des républiques de Genève et de Berne, toujours en mesure de passer la frontière s'il se sentait menacé de quelque retour de persécution.

Le péril, pour Voltaire, était moins au dehors qu'au dedans de lui-même, moins dans ce que pouvaient faire contre lui ses adversaires que dans l'état de son esprit. Il

avait vécu longtemps dans l'opinion qu'on appelle l'*optimisme*, qui admettait que tout est pour le mieux en ce monde, et qu'il ne tient qu'à l'homme d'être heureux. Cette opinion venait du grand philosophe Leibniz, qui la rattachait à une conception de la destinée de l'âme humaine, créée pour un progrès sans fin dans l'immortalité. L'optimisme était soutenable en montrant, comme faisait Leibniz, le bien à l'origine et au but de tout être ; mais on ne pouvait sérieusement le défendre lorsqu'on ne voyait l'homme que sur la terre, et que, comme Voltaire, on jugeait l'autre vie peu probable.



Buffon.

En avançant en âge, Voltaire avait bien éprouvé que tout n'est pas pour le mieux en ce monde. Il avait vu les fléaux de la nature et les fléaux pires encore que les hommes s'infligent entre eux, et il avait passé d'un extrême à l'autre. Il écrivit un poëme déchirant et désespéré sur le tremblement de terre qui, en 1755, remua tout l'Occident et renversa une des capitales européennes, Lisbonne, sur des milliers de cadavres. Puis il composa un roman satirique, *Candide,* où il raillait amèrement l'*optimisme*, son ancienne croyance.

Il ne cessait pourtant pas de croire en Dieu; mais il restait échoué dans un vague déisme sans chaleur et sans espérance.

Chez le grand nombre des penseurs comme chez l'écrivain illustre qui représentait le miex l'esprit de son temps, le sentiment religieux était amorti ; le but idéal de la vie au delà de ce monde avait disparu ; mais cependant l'esprit du dix-huitième siècle, un peu sec et léger au début, était devenu de plus en plus vif, énergique et ardent. A l'idéal religieux qui lui manquait, il cherchait une compensation dans l'étude de la nature et dans la passion des découvertes.

Voltaire avait beaucoup poussé ses contemporains, depuis vingt ans et plus, vers les sciences naturelles, et il avait eu une grande joie en voyant vérifier par des travaux prodigieux une partie de la théorie de son maître Newton, à savoir : l'assertion de Newton que la terre est un globe non point parfaitement rond, mais aplati vers les deux pôles. — Des savants français, envoyés par l'Académie des sciences, allèrent mesurer trois degrés du méridien terrestre, l'un en Laponie, au delà du cercle polaire du nord, l'autre vers l'équateur, au Pérou, le troisième dans la région de l'extrême sud, au cap de Bonne-Espérance (1735-1750). Les savants qui allèrent au Pérou opérèrent dans une étendue de quatre-vingts lieues, sur les cimes de trente-neuf montagnes, dont plusieurs dépassent le mont Blanc de deux mille mètres. Leurs travaux durèrent dix ans. Il fut prouvé que Newton avait raison. On peut dire que ce temps fut l'âge héroïque de la science expérimentale.

D'autres courageux voyageurs français, en allant observer, aux extrémités de notre globe, deux passages de la planète Vénus



Vue de Montbard.

sur le disque du soleil, firent connaître approximativement la distance du soleil à la terre. On reconnut aussi, à cinquante lieues près, celle de la lune.

Comme la science des astres, des corps célestes, la science du corps humain était en progrès. Descartes avait cru qu'il n'y avait que de la matière inerte dans tout ce qui ne pense pas; un jeune médecin de Montpellier, Bordeu, montra qu'il y a dans notre corps autre chose que de la matière inerte, mue mécaniquement par une impulsion du dehors. Il montra qu'il existe dans nos organes une sensibilité, une force, une vie (1742-1743). Avec Bordeu commença la science de la physiologie, et de cette époque datent les grands progrès de la chirurgie française moderne.

Les études et les découvertes se multipliaient aussi sur les êtres vivants qui entourent l'homme, et l'on commençait à tâcher de pénétrer l'histoire mystérieuse de la formation de la terre.

Alors parut le grand historien de la nature.

On voit, sur une hauteur qui domine la petite ville bourguignonne de Montbard, près de la route de Paris à Lyon, une vieille tour au milieu d'un bosque d'arbres verts. C'est là que naquit Buffon. Sorti, comme Montesquieu, d'une famille de haute magistrature, il résolut, dès sa première jeunesse, de se consacrer tout entier aux sciences, et d'employer sa grande fortune au service de ses recherches et de ses expériences. Il donna soixante années aux paisibles études, autant que Voltaire à la guerre philosophique; mais c'était aussi, sous une autre forme, la philosophie qu'il servait.

En 1739, à trente-deux ans, il prit la di-

rection du jardin des Plantes, qui n'avait été longtemps que le jardin botanique de la Faculté de médecine; il entreprit d'en faire le musée universel des sciences de la nature et le centre de leur enseignement. Il reste de ce temps, au jardin des Plantes, un monument connu de tout le monde, le grand cèdre du Liban, qui est l'aïeul de tous les cèdres existant aujourd'hui en France, et qu'a planté le célèbre botaniste Bernard de Jussieu, un des principaux collaborateurs de Buffon.

Buffon conçut dès lors le plan d'une histoire générale de la terre et des êtres qui l'habitent. On peut dire que c'était plus hardi que toutes les audaces de Voltaire. Un historien, d'ordinaire, rassemble et raconte des faits déjà plus ou moins connus; Buffon avait, pour écrire son histoire, à deviner des faits dont personne n'avait la moindre idée; car personne n'avait vu les événements de la nature antérieurs à la venue de l'homme sur la terre, ni étudié, comme on l'a fait depuis Buffon, les traces de ces événements, les roches dont la formation successive a composé l'écorce du globe.

Il publia, en 1749, les premiers volumes de l'*Histoire naturelle*. La majesté de son style était digne, comme on l'a dit, de la majesté de la nature; la grandeur de son langage, qui l'égalait, comme écrivain, à Bossuet, lui venait tout entière de la grandeur de sa pensée. Dans la première partie de l'*Histoire naturelle,* complétée, beaucoup plus tard, par un magnifique ouvrage qui a été le dernier mot de l'auteur, les *Époques de la nature* (1778), Buffon montre la terre d'abord à l'état de masse en fusion ardente; puis la chaleur diminuant; les montagnes primitives s'élevant; les vapeurs, qui flottaient autour du globe comme un océan aérien, retombant et couvrant la terre d'une mer universelle; les premiers êtres vivants apparaissant dans les eaux. Le refroidissement continue; d'immenses cavernes s'affaissent, engloutissent une partie de l'océan universel, et les continents émergent du sein des eaux. Les premières montagnes avaient été formées par l'action du feu; des montagnes nouvelles sont formées par l'action de la mer, qui envahit et abandonne alternativement les diverses parties de la surface du globe. Les mouvements de la mer amènent peu à peu la terre à sa figure actuelle. La vie se développe de plus en plus. Le grand et dernier ouvrage de la création, l'homme, paraît enfin, et la première société humaine s'organise sur les plateaux de l'Asie centrale.

On est saisi d'admiration en contemplant ces tableaux inouïs que Buffon déroule devant ses lecteurs; on dirait que le Créateur l'a rendu témoin de ces révolutions qu'aucun œil humain n'a vues.

La science moderne, chose inévitable, a redressé, sur certains points, les vues de Buffon; mais les grandes lignes de sa théorie subsistent; il a deviné, avec une pénétration prodigieuse, nombre de lois de la nature, dont les patients travaux de ses successeurs ont, depuis, trouvé les preuves. Toutes les sciences naturelles modernes ont procédé de Buffon, comme toute la philosophie a procédé de Descartes.

Buffon a tenté de saisir, non pas seulement la succession des effets généraux de la nature, mais les causes de ces effets. L'entreprise était plus téméraire, et ne pouvait pas être aussi heureuse. Pourtant, là encore, il a légué une idée sublime à la philosophie de la nature : c'est qu'il y à un type commun pour tous les êtres, une forme et une composition organique essentielle, dont les formes des êtres divers ne sont que les développements inégaux et indéfiniment modifiés. En d'autres termes, le Créateur a eu un plan unique pour la formation des êtres organisés.

Mais y a-t-il un Créateur pour Buffon? Cela est plus que douteux. Il ne paraît pas

distinguer le Créateur de la création, et semble n'avoir d'autre Dieu que la Nature, considérée comme une puissance universelle qui ne crée rien, n'anéantit rien, mais change et renouvelle tout incessamment; une puissance aveugle, qui n'a pas conscience de ce qu'elle fait. Au contraire de Voltaire, Buffon ne croit pas en Dieu et croit à l'âme spirituelle et impérissable de l'homme. Il voit bien que, sur ce point, rien n'a pu sérieusement ébranler la philosophie de Descartes.

Voltaire et Buffon séparent ainsi les deux vérités premières que la conscience du genre humain a naturellement réunies : Dieu, et l'âme immortelle.

L'absence du Dieu vivant jette comme une sorte de froid à travers les splendides conceptions de Buffon; l'on sent que l'amour en est absent.

La nature, à l'étude de laquelle Buffon s'était donné tout entier, devint, vers le milieu du dix-huitième siècle, le mot d'ordre de toute une nombreuse, active et bruyante école philosophique, à la tête de laquelle se mit un homme d'un vrai génie, Diderot.

Fils d'un artisan, d'un coutelier de Langres, Diderot offrait en tout un parfait contraste avec Buffon. Pauvre, vivant de son travail, et trouvant encore moyen de prodiguer ses idées et son temps aux autres; aussi remuant, aussi agressif, aussi impétueux, aussi fantasque que Buffon était solennel et réservé, on peut tantôt l'approuver, tantôt le blâmer, mais on l'aime toujours, dès qu'on a vu le beau buste où le sculpteur Houdon a représenté cette figure si vivante et si ouverte, avec son large front et son œil chercheur, le nez au vent et la bouche si bonne. Voltaire l'appelait le *pantophile*, c'est-à-dire celui qui aime tout. En effet, il s'intéressait à tout, étudiait tout, se donnait à tout, hommes et choses.

Aussi propre à relier et à diriger des esprits divers dans une œuvre commune que Buffon l'était au développement d'une grande conception solitaire, Diderot conçut la pensée d'exposer, dans un vaste recueil écrit par de nombreux collaborateurs, la totalité des connaissances humaines, au point où elles étaient arrivées par les progrès accomplis depuis le commencement de l'ère moderne. Il s'associa, pour diriger cette grande entreprise, un homme qui s'était illustré par de belles découvertes et par des ouvrages importants sur les sciences mathématiques, d'Alembert.

D'Alembert composa le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, très-beau morceau, où il s'exprime avec justesse et clarté sur les principes de la philosophie (1750). Il y établit que l'homme a deux moyens de parvenir à la connaissance de la vérité : 1° la raison, 2° le sentiment ou la conscience. C'était réunir la pensée de Descartes et celle de Pascal. Malheureusement, après avoir si bien posé leur base, les fondateurs de l'*Encyclopédie* n'y bâtirent pas, et d'Alembert n'arriva qu'au doute en toute chose, et Diderot à un *naturalisme* confus.

Diderot n'en fit pas moins, dans l'*Encyclopédie*, d'immenses et admirables travaux. Il avait appris quasi tous les métiers pour pouvoir décrire toutes les branches de l'industrie humaine; il est le premier historien des classes ouvrières, et leur a élevé un monument en dressant le tableau de tous les procédés industriels qui étaient le résultat des efforts et des peines de tant de générations oubliées. Il paya cette dette de reconnaissance de la civilisation envers le travail manuel à la veille des grandes inventions qui devaient changer les conditions de l'industrie et en décupler la puissance. A partir de 1765, l'Écossais James Watt, perfectionnant les découvertes de deux Français, Salomon de Caux et Denis Papin, allait appliquer la vapeur aux machines et commencer une prodigieuse révolution industrielle.

Une foule d'esprits indépendants, unis par

le désir du progrès, mais ayant entre eux des nuances diverses, coopéraient au recueil encyclopédique. Quoique les directeurs n'y exprimassent point toute leur pensée, le clergé d'abord, puis le Parlement, s'attaquèrent à l'*Encyclopédie*. La publication fut par deux fois suspendue; mais l'opinion soutenait les encyclopédistes; Voltaire employait toute sa popularité en leur faveur, et une partie des hommes en place étaient pour



Diderot.

eux. Le directeur même de la censure, Malesherbes, cacha chez lui les papiers de Diderot, dans un moment où celui-ci était menacé d'une perquisition. Le gouvernement ne sut ni prohiber ni autoriser franchement l'achèvement de l'ouvrage. Il en laissa terminer clandestinement l'impression, puis saisit les exemplaires, puis les relâcha en partie. En cela, comme en tant d'autres choses, ce gouvernement décrépit ne savait plus ni ce qu'il voulait, ni ce qu'il faisait (1751-1765).

Diderot et ses amis étaient plus hardis en dehors de l'œuvre collective de l'*Encyclopédie*. C'est dans d'autres ouvrages que Diderot exprime l'idée que tout est plein de molécules, de petites masses de matière ayant toujours existé et agissant toujours d'elles-mêmes; que leur collection forme le monde, et que le monde est Dieu: étrange Dieu, qui serait un composé et une collection, au lieu d'être une cause créatrice. C'est là ce qu'on appelle le panthéisme naturaliste; c'est-à-dire: la doctrine suivant laquelle Dieu est tout et tout est Dieu, la nature et Dieu étant une seule et même chose.

Diderot avait commencé par être déiste. Il avait même dit un beau mot: « Élargissez Dieu! » c'est-à-dire: « Faites-vous de Dieu une idée plus grande. » Il était bien loin alors de nier Dieu. Il sembla revenir plusieurs fois sur ses pas, et ne fut jamais bien sûr de sa propre pensée.

C'est un homme qu'il faut juger sur ses sentiments bien plus que sur ses idées. Ses idées se contredisaient les unes les autres: ses sentiments étaient grands et généreux. Écrivain parfois exagéré et emphatique' parfois très-naturel et très-simple, souvent éloquent, toujours plein d'imagination et de feu, il répandait partout son influence, dans les sciences, dans la littérature, dans les beaux-arts. C'est lui qui a introduit sur notre théâtre le drame bourgeois et populaire à côté de la tragédie et de la comédie.

Parmi ses variations et ses erreurs, il resta toujours inébranlable dans son amour de l'humanité et dans sa foi au progrès.

En niant le Dieu créateur, il avait dépassé Voltaire. Il fut dépassé à son tour. Par une de ses nombreuses inconséquences, après avoir nié le libre arbitre, la liberté morale de l'homme, il voulut défendre la vertu, les sentiments désintéressés, le principe de la justice, lorsqu'un autre philosophe, Helvétius, tira, dans un livre intitulé *De l'Esprit* (1758), les dernières conséquences de l'opi-

nion suivant laquelle l'homme n'est que matière, à savoir : qu'un être matériel ne peut avoir d'autre but que le plaisir des sens ; qu'il n'y a ni droit, ni devoir, et que notre intérêt est le seul principe de nos actions.

C'était d'autant plus grave, qu'Helvétius n'avait été conduit à ce système que par le raisonnement. Loin d'être personnellement un égoïste, c'était un excellent homme, très-bienfaisant, et qui, fort riche, épousa une jeune personne de mérite qui n'avait rien.

Diderot, comme Voltaire, repoussa en vain cette théorie de l'intérêt et de l'égoïsme. S'il n'y a point de Dieu, c'est-à-dire de cause première intelligente, ni d'avenir pour l'homme et de perfectibilité au delà de ce monde-ci, il n'existe point de loi morale, ni de principe quelconque, pour un être qui n'est pas une personne réelle et qui n'est qu'un composé périssable d'organes réunis par une force aveugle et prêts à se dissoudre demain.

Voilà où aboutissent, un peu après le milieu du dix-huitième siècle, tant de généreux efforts et d'œuvres éclatantes ? Les anciennes croyances sont ruinées ; la philosophie, au lieu de les remplacer, va au néant. L'enthousiasme de la nature et de l'humanité ne suffit pas à remplacer Dieu et l'immortalité. Cet enthousiasme sera bientôt desséché par la doctrine de l'égoïsme et de l'intérêt, et le puissant mouvement du dix-huitième siècle avortera, si quelque grande nouveauté ne vient rouvrir aux âmes un autre voie.

CHAPITRE XI

LES PHILOSOPHIES (SUITE). — ROUSSEAU. LES ÉCONOMISTES.

(1749-1770.)

Un peu avant le milieu du dix-huitième siècle, un jeune homme avait paru annoncer ce génie nouveau qu'attendait la philosophie pour rectifier et compléter Voltaire, et pour suppléer à Montesquieu, absorbé dans la politique. C'était un officier, appelé Vauvenargues, qui avait commencé d'écrire des études morales du caractère le plus élevé et le plus pur. Il y associait, comme d'Alembert dans le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, le principe du sentiment à celui de la raison; mais ce n'était pas, ainsi que d'Alembert,



Vauvenargues.

pour n'en point tirer les conséquences. Il mettait même le sentiment, la conscience, au-dessus du raisonnement. « Les grandes pensées », disait-il, « viennent du cœur. C'est l'âme qui forme l'esprit. » Ses tendances allaient à une haute philosophie religieuse. Ce jeune homme inconnu inspirait à Voltaire, beaucoup plus âgé que lui et depuis longtemps illustre, une sorte de respect avec une vive affection, et semblait devoir exercer sur lui une influence salutaire. « Si vous étiez né quelques années plus tôt », lui

dit un jour Voltaire, « mes ouvrages en vaudraient mieux. »

Malheureusement, après de longues souffrances contractées à la guerre et supportées avec une résignation et une douceur admirables, il mourut à trente-deux ans (1747), en disant « qu'il retournait avec confiance vers Celui qui lui avait donné la vie. »

Le grand génie qui parut après lui, et qui fit ce que Vauvenargues n'avait pu faire, n'eut pas sa sérénité ni son équilibre moral, et fut le rival et non l'ami de Voltaire.

Lorsque mourut Vauvenargues, Jean-Jacques Rousseau était depuis quelques années à Paris, inconnu des autres et de lui-même, et ne pressentant pas sa destinée.

Jean-Jacques Rousseau, fils d'artisan, comme Diderot, était né en 1712, hors du royaume de France, dans la capitale du protestantisme français, à Genève. Le dur régime et les croyances rigoureuses de Calvin s'étaient depuis longtemps relâchés à Genève; l'esprit protestant y tournait à un christianisme rationnel. Le père de Rousseau, quoique vivant du travail manuel, avait l'esprit cultivé, et donna à son fils, tout enfant, le goût de lire, mais sans savoir diriger ses lectures et son éducation. Rousseau se forma lui-même, au hasard, par les romans et par l'histoire ancienne mêlés avec la tradition protestante. Les romans l'habituèrent à se livrer à son imagination et à ne pas voir la vie telle qu'elle est. Les *Vies des grands hommes,* de Plutarque, lui inspirèrent l'amour de l'antiquité et des choses héroïques; la tradition protestante le préserva de l'incrédulité où tombaient la plupart des philosophes nés dans le catholicisme. Mais, si le sentiment se développa puissamment chez lui, la volonté, dominée par l'imagination et par la rêverie, resta faible et flottante, et ce ne fut qu'au prix de terribles efforts que son caractère finit par se raffermir dans l'âge mûr. On a bien l'impression de ces combats quand on regarde ses grands yeux si pénétrants et si doux, sa belle physionomie dont le sourire est si mélancolique, telle que l'a représentée le peintre La Tour.

Des mains d'un père qui n'avait pas su l'élever, il tomba, à seize ans, dans celles d'une femme qui, avec des qualités charmantes d'esprit et de cœur, avait une vie irrégulière et des idées fausses, et qui n'était pas capable de le mettre dans une voie meilleure.

Il passa par les plus basses conditions et par les plus dangereuses épreuves; les erreurs et les fautes de son adolescence et de sa première jeunesse faillirent le dégrader et le perdre. Le sentiment poétique et romanesque qu'il gardait toujours au fond de l'âme le préserva du vice et de la bassesse. Il mena longtemps une vie errante, peu soucieux de la misère, pourvu qu'il pût vaguer sous le soleil, à travers les forêts et les monts. La nature était pour lui un objet, non de recherches scientifiques comme pour ses contemporains, mais de rêveuse passion.

Ce fut en courant à pied à travers les campagnes, et en comparant la condition malheureuse et opprimée du paysan français à celle du paysan suisse, qu'un premier germe de haine entra dans son cœur contre le régime qui pesait sur la France, et, avec la haine de notre monarchie arbitraire, il conçut pour la nation française une sympathie à laquelle il fut toujours fidèle.

Il s'établit à Paris en 1741. Il y contracta bientôt, avec une créature vulgaire et, à tous égards, indigne de lui, une liaison qui devint un mariage de fait, et qui exerça une fâcheuse influence sur toute son existence. Il ne réussit pas à se créer une position comme compositeur de musique. L'indigence pesait sur son triste ménage. Des enfants lui naquirent. Il les mit à l'hôpital. C'est lui-même qui l'a raconté dans ses fameuses *Confessions,* où il a révélé toutes ses fautes, comme la seule expiation qu'il pût s'infliger.

Rousseau avait essayé de tout, sans réussir à rien. Avec une extrême vivacité d'ima-

gination, il n'avait pas autant de facilité à exprimer sa pensée que de promptitude à la concevoir. Il ne se croyait pas propre à l'art d'écrire. Cependant, sa tête était pleine, et l'on peut dire que les idées l'étouffaient. Un jour, il eut connaissance d'une question mise au concours par une société littéraire de Dijon :

« Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs ? »

Ce fut comme l'étincelle qui met le feu à une mine chargée. Rousseau éclata. Tout ce qui s'agitait dans son esprit de pensées tumultueuses prit forme ; toutes les amertumes de son cœur débordèrent. Il écrivit rapidement le *Discours sur les sciences*, qui ouvrit sa carrière (1749).

Il avait trente-sept ans.

Il avait eu d'abord quelque hésitation, tant il sentait qu'il allait heurter d'hommes et de choses ! Il était lié avec Diderot. Quoique les idées qu'il allait lancer dans le monde fussent opposées à celles de Diderot, celui-ci l'encouragea à aller jusqu'au bout, sans ménagement et sans réserve.

Le *Discours sur les sciences* fut suivi du *Discours sur l'inégalité* (1753). Ces deux pièces extraordinaires s'appuient l'une l'autre, et développent, sous deux aspects différents, une même pensée. Tous les philosophes ne parlaient que de lumières, de progrès, de perfectionnement de la société. Rousseau, lui, dans son premier Discours, condamne les sciences ; dans le second, il condamne la société même. Il prétend que les sciences et les arts ont corrompu le genre humain. Il regrette la simplicité des peuples primitifs, puis même l'état sauvage, sans éducation ni progrès ; il regrette que le genre humain ait jamais établi la société, la propriété, l'inégalité.

La réaction de Rousseau contre les philosophes de son temps est quelque chose de pareil à la réaction de Pascal contre Descartes au siècle précédent. Il ne faut pas prendre ses exagérations au pied de la lettre. Ses conclusions, et surtout les commentaires qu'il a écrits pour défendre ses deux Discours, sont moins outrés que ses premières assertions. Il avoue que, d'après la nature même de l'homme, l'état sauvage n'a pu durer, et que la société et la propriété, une fois établies, ne peuvent plus être supprimées. Il reconnaît bien que les sciences et les lumières ne sont pas mauvaises en elles-mêmes. Il dit que la corruption et l'injustice régnantes pourraient être corrigées « par quelque grande révolution, presque aussi à craindre », ajoute-t-il, « que le mal qu'elle pourrait guérir, et qu'il est blâmable de désirer et impossible de prévoir. »

Le vrai sens de son attaque paradoxale contre la civilisation est celui-ci :

C'est un grand mal que le progrès moral n'ait pas marché du même pas que le progrès intellectuel et matériel, et qu'on préfère les talents aux vertus.

Il proteste contre le progrès, parce que le progrès a abouti à séparer l'homme de la nature et de Dieu.

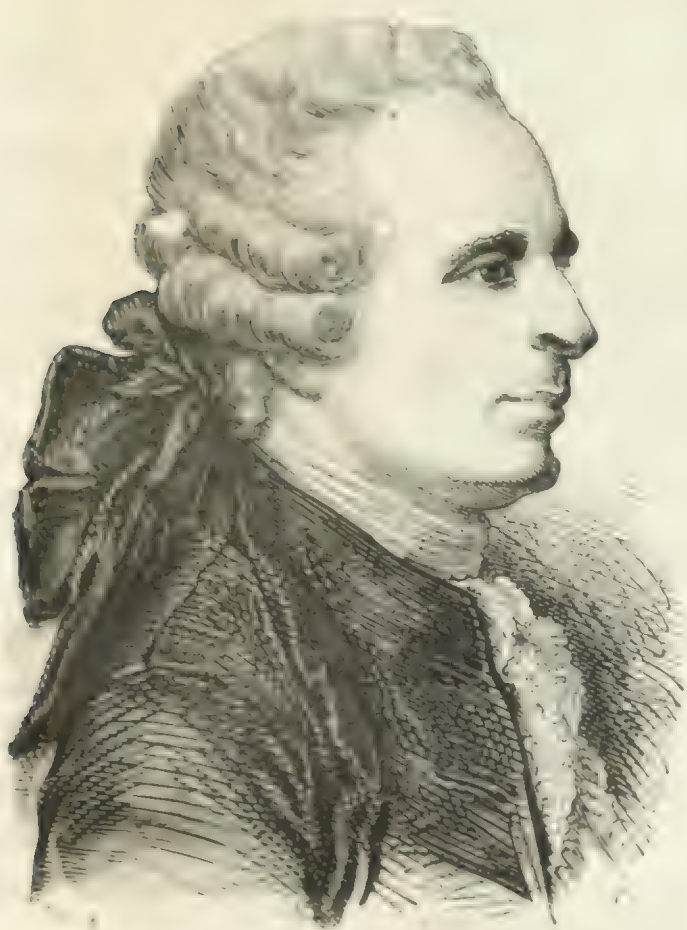
La vraie philosophie, dit-il, c'est de rentrer en soi-même. Et il attaque à la fois les philosophes contemporains au nom de la morale religieuse, et les théologiens catholiques au nom de l'Évangile. Il condamne avec sévérité les mœurs galantes de son temps, tolérées par les philosophes, et qui dissolvent le mariage et la famille.

Si les atteintes portées par les philosophes aux croyances religieuses fondamentales étaient dangereuses, les attaques de Rousseau contre les lumières et les sciences avaient aussi leurs périls, et, dans cette « grande révolution » qu'il indiquait de loin, mais n'osait appeler, des esprits grossiers et farouches pouvaient s'en autoriser pour proscrire, comme il arriva, d'illustres représentants de la science.

Les écrivains en renom ne savaient point alors que leur parole devait un jour se tra-

duire en action et ne connaissaient pas la grandeur de leur responsabilité.

Le langage de Rousseau différait, autant que sa pensée, de tout ce qu'on avait entendu jusque-là. Ce n'était plus le trait aiguisé et acéré de Montesquieu, ni la phrase alerte et charmante de Voltaire; c'était un style ample et fort, majestueux et sévère, plein d'une mâle harmonie qui résonnait comme un chant de guerre, mais dont l'enthousiasme s'emportait parfois jusqu'à la déclamation, et dont la grandeur s'exagerait jusqu'à l'emphase.



D'Alembert.

Rousseau, par l'accent austère et profond de sa parole, rapprit aux hommes à se prendre au sérieux, ce qu'ils oubliaient trop avec Voltaire; mais, en réprimant la légèreté de son temps, il tomba dans l'excès contraire, et lui et Diderot, si différents d'ailleurs, firent naître chez leurs imitateurs, plus capables d'outrer leurs défauts que de reproduire leurs grandes qualités, des habitudes d'exagération et de déclamation qui eurent dans la Révolution de très-nuisibles conséquences et passèrent des paroles dans les actes.

Les paroles de Rousseau eurent de telles suites, en bien et en mal, qu'il importe d'en signaler les effets à mesure que se développa son œuvre.

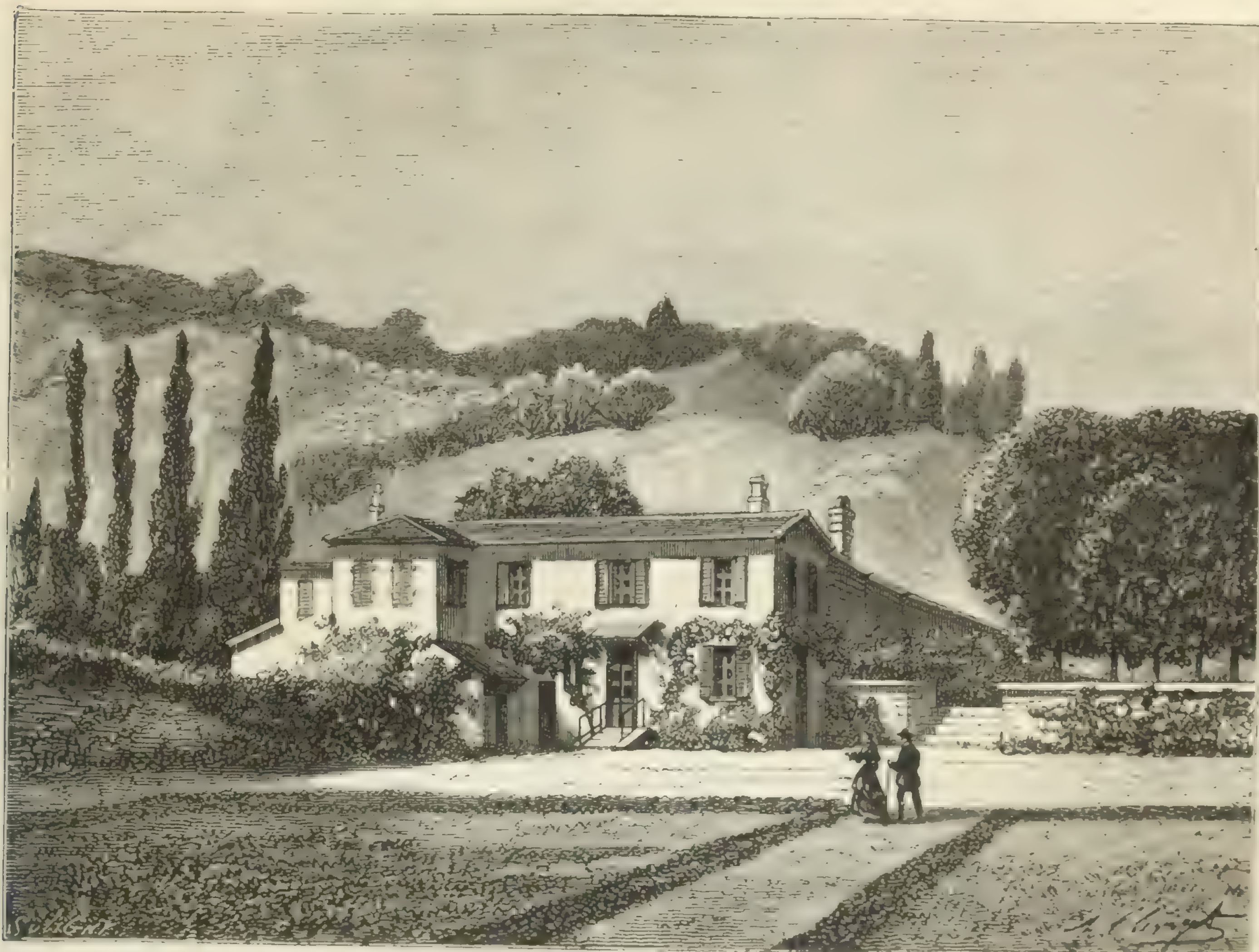
L'effet immédiat des deux *Discours* sur le public ne fut que de l'étonnement. Cela était si loin de toutes les habitudes et de toutes les idées, que Rousseau sembla un être venu d'un autre monde. Cette contradiction violente, qui plaisait à Diderot, sympathique à toutes les choses extraordinaires, heurta et irrita Voltaire. Il prit en aversion ce *barbare* éloquent, comme il l'appela, qui faisait la guerre à la civilisation, et l'opposition s'établit entre ces deux hommes, qui représentaient chacun une moitié de la vérité.

Rousseau continua sa route.

Il avait dit : « Il faut que l'homme rentre en lui-même. — Connais-toi toi-même! » C'est le mot qu'avaient déjà dit Socrate chez les anciens et Descartes chez les modernes; et c'est là toute la sagesse.

Rousseau résolut de conformer sa conduite à ses idées. Il renonça à toute chance de fortune, adopta un costume d'une extrême simplicité, en dehors des modes luxueuses du temps, et s'assura un gagne-pain en se faisant copiste de musique. Il ne voulait pas chercher ses moyens d'existence dans la littérature, parce qu'il ne voulait dépendre ni des libraires ni du public, ni faire aucun sacrifice au succès. Il pensait avoir tout le monde contre lui, en continuant de combattre à la fois et les pouvoirs ecclésiastique et monarchique, et la philosophie régnante.

Durant un séjour en Piémont, on lui avait fait, à seize ans, embrasser la religion catholique. Il alla, en 1754, à Genève, abjurer le catholicisme et reprendre le culte protestant de ses pères, entendant, non pas retourner aux doctrines de Calvin, mais relier le christianisme à la philosophie.



L'ermitage de J.-J. Rousseau, à Montmorenci.

Il publia, vers ce temps, un beau livre, l'*Essai sur l'origine des langues,* où, au lieu de maudire la société, comme il l'avait fait dans ses *Discours,* il en recherche les origines et en fait apparaître les premiers jours avec une divination merveilleuse. Il montre qu'au commencement, la parole, la poésie, la musique, l'expression des sentiments, des idées et des formes par le geste, ne faisaient qu'un. Les langues primitives étaient chantées, et c'est le geste qui a donné naissance au dessin et à la sculpture. Rousseau continue de préférer, dans ce livre, la poétique existence des tribus pastorales du vieil Orient à la civilisation moderne ; mais il ne parle plus de la vie sauvage, qui n'est que la vie animale, hors de laquelle l'homme était naturellement entraîné par le principe de perfectibilité qui est en lui, comme le reconnaît Rousseau.

Il acheva sa réforme personnelle en quittant la vie de Paris pour se retirer à l'entrée de la forêt de Montmorenci (1756).

Il s'était cru plus fort qu'il n'était. Les agitations de son cœur troublèrent les méditations de son esprit. Avec une nature passionnée, il n'avait point eu, dans sa jeunesse, de passion sérieuse et un vague besoin d'amour tourmentait son âge mur. Le premier livre que lui inspira la solitude fut un roman : *Julie, ou la Nouvelle Héloïse.* Il le commenca sans autre but que de donner corps, pour ainsi dire, aux rêves passionnés qui l'obsédaient ; puis il s'efforça de donner à son œuvre une conclusion morale, sans pouvoir imprimer une véritable unité à l'ouvrage.

Malheureusement pour lui, la réalité se mêla au roman. Il s'éprit d'une des femmes les plus aimables de cette brillante société parisienne qu'il avait quittée, mais qui venait le chercher au fond de son ermitage. Elle avait au cœur un autre attachement, et cet amour ne fut pour Rousseau qu'une source de douleurs. Il en résulta des incidents qui le brouillèrent avec Diderot et tout le groupe des amis de Diderot, restés jusqu'alors les siens malgré la différence des opinions. Il quitta sa retraite de Montmorenci, au cœur de l'hiver, malade, accablé de chagrin, et comme écrasé sous sa destinée.

Il se releva avec courage, et, bientôt, avec un éclat immense.

Son roman, publié dans l'hiver de 1760 à 1761, eut un succès inouï. La passion parlait là un langage inconnu au dix-huitième siècle et à toute la littérature moderne. Toutes les âmes furent remuées à fond. Toutes les femmes furent désormais du parti de Rousseau. Par lui, le sérieux rentra dans l'amour, comme il était rentré dans la morale. Un an après (1762), parurent deux grandes œuvres, l'une philosophique, l'autre politique, qu'il préparait depuis longtemps, et sur lesquelles, depuis ses malheureuses amours, il avait concentré tout son génie, rentré en possession de lui-même par l'effort suprême de sa volonté.

C'étaient l'*Émile* et le *Contrat social*.

Rousseau savait bien qu'on ne peut pas, comme plus d'un penseur de nos jours l'imagine, changer la société rien qu'en changeant les lois. Il savait qu'on ne peut changer la société qu'en changeant l'homme, l'individu, et qu'on ne peut changer l'homme que par l'éducation.

L'*Émile* est donc un traité d'éducation ; un traité conçu dans un but idéal et général, et non une méthode praticable partout et pour chacun.

Le plan de l'*Émile* est celui de l'éducation particulière. Il écrit pour la France, et l'éducation publique ne saurait, dit-il, exister dans les monarchies.

Rousseau commence, avec la plus émouvante éloquence, par rappeler les mères à leur premier devoir, celui d'allaiter leurs enfants, que, dans les classes moyennes comme dans les hautes classes, elles abandonnaient partout à des nourrices mercenaires.

Il suit, après, l'enfant à partir du premier âge, se montre là bien éloigné de l'exagération de ses deux premiers *Discours,* et dirige son élève imaginaire, *Émile,* d'après les plus saines notions morales et sociales. Il initie l'enfant à la notion du droit par l'idée de la propriété fondée originairement sur le travail, et par l'idée des engagements, des conventions libres. A l'idée de la propriété il associe l'idée du devoir d'assister les pauvres.

Il veut que l'on fortifie le corps avant de développer l'esprit, puis que les études portent d'abord sur les phénomènes de la nature, ensuite sur les arts industriels. Il faut que chaque enfant, fût-il riche, apprenne un métier, et soit capable de suffire à son existence. « Il vous est impossible », dit-il à ses contemporains, « de prévoir ni de prévenir la révolution qui peut regarder vos enfants. Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer. »

En 1749, Rousseau avait dit qu'on ne pouvait pas plus prévoir qu'on ne devait désirer une révolution. Mais la décadence de la monarchie s'était bien précipitée depuis treize ans !

Lorsque son élève arrive à l'âge des passions, rien n'est plus sage que les préceptes de Rousseau ; il se montre également éloigné des opinions qui prétendent qu'on étouffe, au lieu de les régler, les passions naturelles et légitimes, et de celles qui approuvent que l'homme se livre à des passions fausses et

factices, nées des dérèglements de notre imagination. Il fait voir que le vrai bien, pour l'homme, n'est pas dans l'isolement et dans l'indépendance de tout attachement à autrui, comme l'avaient prétendu d'anciens philosophes, mais, au contraire, dans les attachements légitimes, surtout dans l'union de l'homme et de la femme.

Et il fait ressortir l'importance de conserver, en vue de cette union, la pureté des mœurs jusqu'à une époque avancée de la jeunesse. C'est au moment où la nature éveille les passions chez son élève, qu'afin de l'armer contre l'entraînement des sens, il l'initie à toutes les connaissances supérieures, à l'histoire, à la poésie, aux beaux-arts, à la philosophie, et, enfin, à ce qui est la source de tout et la raison de tout, à Dieu et à l'immortalité de l'âme.

Ce plan idéal ne peut pas être suivi exactement dans la pratique, car, même dans une éducation particulière, l'enfant ne peut pas être tout à fait séparé du monde, et il n'est pas possible que, jusqu'à l'âge de seize ou dix-huit ans, il n'entende point du tout parler de Dieu. Il faut donc, pour qu'il ne s'en fasse point d'idée fausse, que son maître lui en parle de bonne heure.

C'est là que se trouve l'exposé des idées religieuses de Rousseau, intitulé : la *Profession de foi du Vicaire savoyard.* Il lui donne ce titre par reconnaissance pour un pauvre prêtre interdit, qui, dans sa première jeunesse, lui avait enseigné des principes de philosophie religieuse, toujours conservés à travers sa vie errante et agitée.

La *Profession de foi du Vicaire savoyard* est un des monuments impérissables de la pensée humaine. Il n'avait rien paru de si grand depuis Descartes.

Descartes avait voulu fonder la croyance humaine uniquement sur la raison pure, et il n'y avait pas réussi. Pascal avait protesté contre Descartes; mais, au lieu de rectifier la philosophie de Descartes en complétant la raison par le sentiment, il s'était perdu par l'esprit de secte, opposé à toute philosophie. Rousseau fait ce que n'avait pas su faire Pascal. Il prend pour guide, au lieu du raisonnement, comme a fait Descartes, le sentiment, la conscience associée à l'impression que font sur nous les objets extérieurs, et suit jusqu'au bout cette route, qui est à la portée de tous les hommes et non pas seulement des savants, comme celle de Descartes.

Il reconnaît en lui-même un principe actif, que les impressions qui nous viennent des objets extérieurs excitent à penser et à agir. Il reconnaît que toute action, tout mouvement doit provenir de la volonté d'un être libre; les mouvements de l'homme doivent provenir de la volonté de l'homme; les mouvements de l'univers matériel, de la volonté d'un être universel supérieur à la matière. Il reconnaît que l'homme, être intelligent qui ne s'est pas fait lui-même, doit être l'ouvrage, non d'une force aveugle, mais d'un être intelligent, car une force aveugle, qui ne pense pas, ne saurait produire des êtres qui pensent.

Le mal qui est sur la terre ne vient pas de Dieu, mais de l'homme. L'homme est libre; il peut choisir, il peut errer.

Il faut compléter ce qu'il dit ensuite de l'immortalité de l'âme par une lettre qu'il avait écrite à Voltaire en 1756, au moment où Voltaire abandonnait sa croyance : que *tout est bien* ici-bas, sans rien trouver à mettre à la place. Rousseau lui dit que l'idée que *tout est bien* est juste, appliquée à l'ordre total de l'univers et à la durée totale de chaque être, mais non à un court moment de cette durée, tel que la vie humaine. « La question de la Providence, poursuit-il, tient à celle de l'immortalité de l'âme et à celle de l'éternité des peines, que ni vous, ni moi, ni jamais homme pensant bien de Dieu, ne croirons jamais. Si Dieu existe, il est juste; s'il est juste, mon âme est immortelle. »

Et il ajoute que ce n'est pas le raisonnement, mais le sentiment, la conscience, qui nous assure de Dieu et de l'âme immortelle.



J. J. Rousseau.

Voici la conclusion morale de la *Profession de foi du Vicaire savoyard :*

« Les vérités essentielles (Dieu et l'immortalité de l'âme) ainsi déduites de l'impression des objets sensibles et du sentiment intérieur, reste à chercher quelles maximes j'en dois tirer pour remplir ma destination sur la terre, selon l'intention de Celui qui m'y a placé. Ces règles, je les trouve au fond de mon cœur, écrites par la nature. Nous croyons suivre l'impulsion de la nature, et nous lui résistons : en écoutant ce qu'elle dit à nos sens, nous méprisons ce qu'elle dit à nos cœurs.

« Il est, au fond des âmes, un principe inné de justice et de vertu : je l'appelle conscience. Les sens nous égarent ; la raison même nous trompe ; la conscience ne nous trompe jamais. »

La morale de l'intérêt, poursuit-il, est contre nature : nous sommes naturellement remplis de sentiments tout à fait étrangers à l'intérêt matériel, de sentiments qui nous emportent soit vers nos semblables, soit vers l'idéal sous tous ses aspects. Il n'est pas vrai que la morale varie du tout au tout suivant les temps et les lieux : ses principes essentiels sont les mêmes partout, à travers la diversité des coutumes. Les sentiments naturels parlent pour l'intérêt commun ; la raison rapporte tout à l'individu : on ne peut établir la vertu par la raison seule. Le méchant (c'est-à-dire celui qui n'écoute pas la conscience) rapporte tout à lui et se fait centre de toutes choses; le bon se gouverne par rapport au tout, au centre commun, qui est Dieu, et aux créatures. Si la Divinité n'est pas, s'il n'y a pas de centre, le méchant a raison et le bon est insensé.

La religion naturelle, c'est-à-dire résultant de la nature morale de l'homme, suffit, suivant Rousseau, pour le salut de l'âme humaine. « Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y aurait jamais eu qu'une religion sur la terre ; Dieu veut être adoré en esprit et en vérité ; l'essentiel est là. » Il rejette ce qu'on appelle *la preuve par les miracles*, et l'autorité absolue de la lettre des livres saints, ainsi que l'autorité infaillible de l'Église. Il élève cependant l'Évangile et Jésus-Christ au-dessus de tous les livres et de tous les hommes, et admet, sur les preuves morales, que l'esprit de Dieu a été en Jésus-Christ. Il distingue entre le christianisme de Jésus et celui de saint Paul, qui n'avait pas connu Jésus.

Le dernier mot de Rousseau est donc ce qu'on peut appeler le déisme chrétien, qui fait aboutir le christianisme à une philosophie religieuse reconnaissant le gouvernement de la Providence sur la terre et la mission de Jésus-Christ.

Et il termine par ces paroles :

« Ce qui importe à l'homme est de remplir

ses devoirs sur la terre, et c'est en s'oubliant qu'on travaille pour soi. L'intérêt particulier nous trompe ; il n'y a que l'espoir du juste qui ne trompe point ! »

La religion de Rousseau n'est pas complète. Les grands docteurs des premiers siècles chrétiens, les Pères, comme on les nomme, avaient eu sur la Divinité des idées profondes que Rousseau a méconnues, et il y a aussi, dans les anciennes religions et les anciennes philosophies, de grandes vues sur la destinée de l'homme qu'il ne s'est pas appropriées. Les deux croyances fondamentales de Dieu et de l'immortalité ont bien des conséquences qu'il n'a point développées. Mais, si sa religion n'est pas complète, elle est vraie ; elle suffisait à rendre à l'homme le point d'appui moral qu'il perdait avec les autres philosophes de ce temps.

La dernière partie de l'*Émile,* intitulée *Sophie,* est consacrée à l'éducation de la femme. Rousseau applique ses idées successivement aux deux sexes, et cette dernière partie est excellente. Il repousse à la fois l'opinion erronée qui considère la femme comme inférieure à l'homme, et l'autre erreur qui prétend appeler la femme aux mêmes fonctions que l'homme. Il montre l'égalité morale des deux sexes, et la diversité des fonctions auxquelles ils sont destinés.

Il pose en principe que toute fille doit être élevée par sa mère. « Une des raisons », dit-il, « pour lesquelles, en général, les mœurs sont meilleures dans les pays protestants, c'est qu'on n'y connaît pas l'éducation des couvents. »

Il veut un changement total dans les mœurs françaises, à savoir : que les filles jouissent d'une grande liberté, et que les femmes mariées vivent dans leur intérieur ; que la fille se marie, au lieu d'être mariée par ses parents ; qu'elle les consulte, mais qu'elle fasse son choix ; que le mariage se fonde sur les convenances naturelles, et non sur des convenances factices. Personne n'a mieux parlé que lui des moyens d'assurer le bonheur domestique, autant que le permet l'imperfection humaine.



Helvétius.

En arrivant à ce qui regarde le mariage, il établit que le jeune homme doit être citoyen avant d'être mari et père. « Il ne dépend pas toujours de nous d'exercer les droits et de remplir les devoirs du citoyen ; mais rien ne peut nous dispenser de les connaître : quand nous n'avons plus de patrie, de patrie libre, il nous reste au moins un pays ; LE PAYS PEUT REDEVENIR LA PATRIE. »

C'était la France libre qu'il annonçait, comme le prophète de la démocratie.

L'autre livre qui accompagnait l'*Emile,* le *Contrat social,* a pour but d'enseigner ces droits et ces devoirs du citoyen indiqués dans l'*Emile.*

Rousseau montre que, bien que l'homme soit né pour la société, c'est par des conventions libres que la société s'est formée. Il place donc la liberté à l'origine de toute

l'institution sociale ; mais il pose ensuite un principe qui n'assure pas à l'individu, dans la société politique, une liberté suffisante. Il dit que chacun doit se donner totalement, avec tous ses droits, à la communauté, à la société. Il admet, à la vérité, que la communauté a le devoir d'être juste. « Prétendre qu'il est permis de sacrifier un innocent au salut de la multitude, est une maxime exécrable, inventée par les tyrans. Le salut public n'est rien si tous les particuliers ne sont en sûreté. »

C'est là une importante réserve, et qui ne permet pas d'imputer à Rousseau la responsabilité du terrible abus qu'on a fait plus tard de la doctrine du salut public.

Cette réserve, toutefois, ne suffit pas. Rousseau ne distingue pas, comme il est nécessaire, les droits de l'homme et les droits du citoyen. L'homme ne doit aliéner à la société qu'une partie de ses droits ; il en a d'autres qu'il doit garder comme individu, et que la société doit respecter chez lui : le droit d'aller et de venir librement, le droit du travail, le droit de propriété, la liberté de conscience, les droits de la famille.

Rousseau se rapproche de cette vérité lorsque, dans un autre ouvrage (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*), il établit que, tandis que la majorité des suffrages doit suffire pour les changements de forme politique, il faudrait l'unanimité pour toucher aux lois fondamentales de la société.

Ce n'est pas toutefois encore assez. L'unanimité même des citoyens ne pourrait abolir des droits qui résultent de la nature humaine, la propriété ou la liberté de conscience, par exemple. L'individu qui y renoncerait pour lui-même n'y peut pas renoncer pour ses enfants.

Rousseau établit que la souveraineté n'appartient qu'au peuple en corps, et qu'elle est inaliénable ; que le peuple souverain a toujours le droit de changer les lois qu'il s'est données, et que l'institution du gouvernement n'est pas un contrat entre le peuple souverain et les magistrats qu'il délègue et qu'il peut révoquer. Le gouvernement n'est pas le souverain ; il n'est que le ministre du souverain, qui est la nation.

Il résulte des principes posés par Rousseau que la France monarchique n'avait pas de vraies lois, puisque le souverain, c'est-à-dire la nation, n'y était pas consulté. La France n'était régie que par les décrets d'un magistrat héréditaire qui avait usurpé le pouvoir législatif.

Rousseau considère la liberté du peuple et l'hérédité des chefs comme naturellement incompatibles.

Il va sans dire que, pour un philosophe religieux tel que Rousseau, la souveraineté, dans le sens absolu du mot, n'est qu'en Dieu ; que le peuple souverain doit reconnaître au-dessus de lui les lois universelles de la morale et de la justice, lois qu'il n'a pas faites et qu'il ne peut changer, et que sa souveraineté n'est que le droit de se gouverner comme il l'entend.

Rousseau, trop préoccupé du souvenir des petites républiques de l'antiquité, et insuffisamment revenu de ses préventions contre la civilisation moderne, ne voit pas bien clairement les conditions nécessaires du gouvernement représentatif dans les grands États libres.

Quant à la religion, Rousseau veut que l'État, la république, professe les croyances fondamentales qui procèdent de la conscience humaine, l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, comme principes de morale sociale sans lesquels l'État ne peut subsister. Au delà de ces principes fondamentaux, chacun peut professer les opinions qu'il lui convient, excepté l'opinion que « hors de l'Église il n'y a point de salut », parce que ceux qui croient à cette maxime sont nécessairement disposés à attenter à la liberté des autres pour leur imposer leurs croyances.

Le peuple souverain a le droit de les bannir de la république, ainsi que ceux qui ne souscrivent pas à la profession de foi publique sur Dieu et l'âme immortelle. La peine de mort peut même être prononcée contre quiconque renie cette profession de foi après l'avoir souscrite.

Ceci montre bien quels terribles efforts l'esprit humain avait à faire, pour se débarrasser de ce principe de persécution religieuse qui ravageait le monde chrétien depuis le temps de Constantin et de l'union de l'Église chrétienne et de l'Empire. Voilà l'un des grands fondateurs de la liberté qui admet encore la peine de mort contre ceux qui ne croient pas en Dieu ! Rousseau eût certainement reculé devant l'application de son principe, mais son disciple Robespierre ne recula pas.

Il ne faut pas seulement repousser, dans les idées de Rousseau sur la religion de l'État, le prétendu droit de punir de mort les athées et de bannir les catholiques romains qui soutiennent que « hors de l'Église il n'y a point de salut », attendu qu'on n'a le droit de punir personne pour des opinions, tant qu'il n'en résulte pas des actes condamnables. Il y a plus. L'État peut et doit s'inspirer, dans la législation, des principes fondamentaux de la morale religieuse, et les prendre pour base de l'enseignement public ; mais il n'a pas le droit d'imposer en particulier à chaque citoyen une profession de foi quelconque.

Le *Contrat social* est une œuvre plus imparfaite que l'*Émile,* et qui mêle plus d'erreurs dangereuses aux grandes vérités qu'il renferme. Il reste toutefois un des monuments les plus considérables du dix-huitième siècle, et c'est là qu'est expliqué définitivement le vrai principe de la souveraineté politique. C'est surtout le livre de l'égalité, comme l'*Esprit des lois*, de Montesquieu, était le livre de la liberté politique.

La persécution éclata contre Rousseau. La royauté et le clergé se sentirent touchés à fond. Rousseau n'avait voulu prendre aucune des précautions auxquelles recouraient Voltaire et les autres philosophes. Fidèle à la devise qu'il avait adoptée : *Vitam impendere vero* (sacrifier sa vie à la vérité), il ne se cachait pas sous de faux noms, et signait tout ce qu'il écrivait. Un décret de prise de corps fut lancé contre lui ; mais de grands personnages qui lui portaient intérêt obtinrent qu'on le laissât échapper (juin 1762).

Il se retira en Suisse ; les républiques aristocratiques et protestantes de Genève et de Berne, comme la monarchie catholique de France, lancèrent des décrets contre lui. Il ne trouva asile que dans la principauté de Neuchâtel, qui appartenait alors, par héritage, au roi de Prusse.

Il passa de Suisse en Angleterre au commencement de 1766, puis rentra en France l'année d'après, et enfin à Paris en 1770, sans que le décret qui le menaçait fût ni révoqué ni appliqué. Malade et solitaire, il écrivait encore, mais ne publiait plus ; l'opinion publique le protégeait, et le gouvernement était absorbé par d'autres préoccupations. Il put passer ses dernières années dans cette France qu'il aimait, et qu'il appelait « la nation la plus vraie, toute légère et oublieuse qu'elle soit. — Il n'existe plus ni mœurs ni vertus en Europe », disait-il dans son courroux contre la civilisation moderne ; « mais, s'il existe encore quelque amour pour elles, c'est à Paris qu'on doit le chercher. »

L'*Émile* et le *Contrat social,* et quelques lettres éloquentes qui en furent le complément, produisirent sur le public une impression qui devint de plus en plus profonde, au lieu de s'affaiblir avec les années. Les hommes mêmes qui étaient habitués à dominer le public par leurs idées, les philosophes, furent violemment remués dans des sens différents et opposés. Tous furent envahis, à des degrés divers, par la politique de Rousseau. Sa religion heurta les athées et les

poussa, par réaction, à tout nier avec d'autant plus d'emportement ; mais elle ébranla et pénétra Voltaire, qui ne revint pas de ses préventions contre la personne de Rousseau et contre certaines de ses idées, mais qui fut conquis, pour ainsi dire, par le *Vicaire savoyard*. Il retrouvait là le point d'appui moral qu'il avait perdu. A partir de l'*Émile* et du *Contrat social*, une ardeur nouvelle, une noble émulation anime l'infatigable vieillard et lui rend une seconde jeunesse. Jamais sa plume n'a été plus féconde, ni ses inspirations aussi saines.



Grétry.

Il répond au *Contrat social* en publiant les *Idées républicaines, par un citoyen de Genève*, où il ajoute aux vues de Rousseau ce grand principe : « La liberté de publier ses pensées est le droit naturel du citoyen. » C'était bien à lui qu'il appartenait d'arborer ainsi le drapeau de la liberté de la presse. Il a des inconséquences, des contradictions ; en même temps qu'il parle de liberté et d'égalité, il n'accorde le vote politique qu'aux propriétaires ; néanmoins, si l'on cherche l'ensemble de sa pensée, on reconnaît qu'il n'a cessé de marcher en avant. « Tout ce que je vois », dit-il dans une lettre du 2 avril 1764, « jette les semences d'une révolution qui arrivera immanquablement, et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent. Les jeunes gens sont bien heureux, ils verront de belles choses. »

Ces *belles choses*, qui devaient coûter si cher, comme tout grand progrès dans notre pauvre humanité, Voltaire travaillait de son mieux à les amener. Il ne se contentait plus de répandre des idées générales, il réclamait des réformes pratiques et positives : l'abolition de la torture ; l'abolition de la peine de mort pour vol domestique ; l'abolition de la confiscation des biens des condamnés (cette confiscation n'avait lieu que dans une partie de la France) ; l'abolition des peines contre les hérétiques, et des supplices atroces contre les sacrilèges ; l'abolition de la procédure secrète ; l'octroi de l'assistance des avocats aux prévenus de crimes ; indemnité à l'accusé reconnu innocent ; abolition de la vénalité des charges de judicature ; unité de législation ; établissement de juges de paix, comme en Hollande, et du jury, comme en Angleterre ; affranchissement de la société civile de la domination ecclésiastique ; restitution au pur droit civil de tout ce qui regarde les effets civils du mariage, les testaments, les enterrements ; translation des cimetières hors des villes, dans l'intérêt de la santé publique ; introduction des études historiques et mathématiques dans les colléges, où l'on n'enseignait alors que la littérature classique.

Il demande que l'autorité politique ne se mêle plus de faire observer par force le carême et le repos des jours de fête. Il montre que la séparation de corps entre époux, sans faculté de se remarier, est contraire à la morale et au bon ordre.



Le Garde-Meuble et le Ministère de la marine.

La plupart des propositions de Voltaire sont aujourd'hui nos lois ; il en est qui ne sont pas encore réalisées, et qui devront l'être. C'est là, sur ce terrain pratique, que Voltaire, à son tour, prend l'avantage sur Rousseau.

En même temps, à côté de Rousseau, il reconnaît nettement la Providence, et que tout ce qui existe dans la nature a un but voulu de Dieu. Il admet la possibilité et exprime l'espérance de l'immortalité de l'âme. Il devient depuis, à mesure qu'il avance vers l'autre vie, plus affirmatif à cet égard. Il reconnaît qu'une religion est nécessaire pourvu que le culte soit simple et le sacerdoce sans superstitions. « Les lois », dit-il, « veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets. »

Il corrige son ancien optimisme en ces termes :

Un jour tout sera bien, voilà notre espérance !
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion.

Et il conclut ainsi :

Que tout soit mal ou bien, faisons que tout soit mieux.

Malheureusement, comme pour ne pas se mettre à la suite de Rousseau, ou pour se faire pardonner sa *religion naturelle* par le parti anti-religieux, tandis qu'il revenait à la philosophie religieuse, il blessait les sentiments les plus respectables en attaquant, avec des formes qui ne rappelaient que trop l'auteur de *la Pucelle*, non pas seulement les religions établies, mais Jésus-Christ et l'Evangile.

Cet homme plein de contrastes étranges pratiquait l'Evangile en fait, pendant qu'il lui faisait la guerre de nom. Il défendait les opprimés avec un ferme courage et un généreux dévouement. Le Parlement de Toulouse, qui gardait encore la bigoterie féroce des anciens temps, ayant fait rouer un honnête bourgeois protestant, nommé Calas, sous l'absurde accusation d'avoir assassiné un de ses fils pour l'empêcher de se faire catholique, Voltaire prit en main la cause de la malheureuse famille Calas, et déjà en butte, comme il l'était, à la haine du clergé, il s'attaqua audacieusement à la magistrature, plus redoutable encore, et souleva si puissamment l'opinion publique qu'il força en quelque sorte le gouvernement de faire réviser le procès et réhabiliter la mémoire de Calas par un tribunal extraordinaire (1762-1765).

Il poursuivit sa lutte contre les parlements dans plusieurs autres affaires du même genre, sinon toujours avec le même succès, du moins avec le même zèle et la même énergie.

La secte qui prétendait séparer la foi au progrès de la foi en Dieu et en l'âme humaine soutenait Voltaire dans ses combats pour la justice et pour l'humanité, mais marchait en sens opposé à lui dans la philosophie. Diderot, qui n'eut jamais de système bien arrêté, flottait et variait, tantôt déiste, tantôt athée dans ses écrits ; mais, à côté de lui, un baron allemand, savant et riche, d'Holbach, avait groupé les écrivains hostiles à toute idée religieuse, les organisait, pour ainsi dire, en corps d'armée, et lançait avec eux une foule de livres contre la religion naturelle aussi bien que contre les religions positives. Ces livres étaient imprimés en Hollande et introduits clandestinement en France. Le plus connu est le *Système de la nature*, qui est l'exposé complet de la doctrine matérialiste et athée (1770).

Voltaire réfuta le *Système de la nature*. C'était la première fois qu'il condamnait publiquement une production de ses anciens alliés. Le Grand Frédéric exprima les mêmes opinions que Voltaire.

Le parti athée, pendant qu'il attaquait la religion de Rousseau, soutenue par Voltaire, acceptait et exagérait la politique de Rousseau. Déjà, Helvétius, dans sa théorie de l'égoïsme et de l'intérêt, était arrivé à une sorte d'égalité de fait entre les hommes, qui n'était pas l'égalité des droits et des devoirs, comme chez Rousseau, car la morale de l'égoïsme et de l'intérêt n'admet ni droits ni devoirs. Les livres du parti d'Holbach enchérissent sur Rousseau par leurs cris violents contre le despotisme. Parmi beaucoup de déclamations, ils présentent parfois des vues saines. C'est Diderot qui, le premier, demande la garde nationale. « Sous quelque gouvernement que ce fût », dit-il, « le seul moyen d'être libre, ce serait d'être tous soldats. Il faudrait que, dans chaque condition, le citoyen eût deux habits, l'habit de son état et l'habit militaire. »

Sous toutes ces influences également actives des divers partis philosophiques, l'esprit public était renouvelé, et la société changée et rajeunie. Au lieu de cette légèreté, de cette frivolité de la première partie du dix-huitième siècle, où l'on doutait de tout et s'amusait de tout, on ne voyait partout qu'ardeur et passion. Ce caractère sérieux que Rousseau avait rendu à son temps, d'Holbach et ses amis en avaient leur part ; ils étaient animés d'une passion sincère, et se faisaient de l'humanité une sorte de religion. Ils tâchaient de ne pas subir la théorie de l'égoïsme et de l'intérêt mise en avant par Helvétius. Ils parlaient de sentiment, de passion, de nature ; le libertinage à froid n'osait plus s'avouer.

Chez d'autres, sous l'inspiration de Rousseau, le sentiment s'associait au devoir ; les mœurs commençaient à s'améliorer ; les mères se remettaient à nourrir leurs en-

fants ; l'éducation devenait plus douce et plus conforme à la raison et à la nature. Des espérances sans bornes remplissaient toutes les âmes. On ne parlait plus que de liberté, des droits du citoyen, de patrie, d'égalité. La génération de 1762 à 1774 préparait la grande génération révolutionnaire. Les enfants qui naquirent alors furent les jeunes hommes de 1789.

Le costume, le théâtre, les beaux-arts, se modifiaient sous l'empire des idées et des sentiments nouveaux. Les hommes commençaient à porter, à l'exemple de Rousseau et des Anglais, des habits d'étoffe unie et de couleur sérieuse ; les vêtements des femmes, en dehors de la cour et de son étiquette, devenaient plus simples, en restant élégants et gracieux.

Au théâtre, la musique dramatique prenait un brillant essor dans un genre nouveau, l'opéra-comique, où tout un groupe de compositeurs rivalisaient de naturel, de grâce et de passion touchante et pure. Cent années n'ont pas altéré la fraîcheur de leurs mélodies, qui nous charment et nous reposent l'âme aujourd'hui encore.

Grétri et ses émules font de l'Opéra-Comique un théâtre vraiment national. Le grand Opéra est bientôt animé et transformé à son tour par un illustre étranger, Gluck, Allemand de naissance, mais Français de génie, et qui, comme les musiciens français, cherche surtout dans la musique l'expression dramatique, et la porte à une hauteur qu'elle n'avait pas encore atteinte. Il excelle à exprimer les sentiments héroïques, comme Grétri les sentiments doux. Mais tous deux se ressemblent par la vérité de leur inspiration et la conscience qu'ils mettent dans leur art. Ils ne donnent l'un et l'autre que des émotions salubres, et tous deux justifient la vieille maxime des bardes celtiques : « Le chant est profitable à l'âme. »

Gluck est, en quelque sorte, le Corneille de la musique. Il s'inspire de Rousseau et des anciens Grecs, que Rousseau vante sans cesse dans ses livres.

Ce même goût pour la simplicité et la grandeur des anciens, qui se fait sentir dans les majestueux et sévères opéras de Gluck, s'introduit dans l'architecture, puis dans la peinture. Le style des édifices s'améliore, les ornements maniérés et contournés disparaissent. Il nous reste de ce temps quelques monuments dont les constructeurs se sont heureusement inspirés de l'architecture antique, sans la copier servilement et maladroitement, comme on l'a fait plus tard. On peut citer à Paris les deux beaux édifices de la place de la Concorde, d'abord appelée place Louis-Quinze : le Garde-Meuble et le Ministère de la marine.

Dans la peinture, à l'école de Boucher, le peintre fade et licencieux du Parc-aux-Cerfs, allait succéder bientôt l'école de David, le peintre austère et républicain de *Brutus* et de *Socrate*.

Nous avons résumé les luttes des philosophes du dix-huitième siècle contre l'ancien régime monarchique et religieux, et leurs luttes les uns contre les autres. Nous avons été obligés d'omettre, dans notre esquisse, bien des noms dignes de mémoire ; il en faut cependant rappeler encore un, celui de Mabli, qui, émule plutôt que disciple de Rousseau, était arrivé, par ses propres méditations, à des idées politiques et religieuses à peu près pareilles, et qui, par des ouvrages où il louait les mœurs et les institutions des républiques grecques et romaines, contribua beaucoup à pousser à cette imitation des anciens qui se manifesta souvent dans la Révolution.

Ce fut Mabli qui, le premier, demanda dans ses livres qu'on rappelât les États Généraux, comme moyen d'arriver par degrés à tous les grands changements nécessaires.

Notre revue de la philosophie du dix-huitième siècle n'est pas encore ici terminée. En dehors de Voltaire, de Rousseau, des

encyclopédistes, de la société d'Holbach, il s'était formé toute une école d'hommes qu'il faut aussi appeler des philosophes, puisqu'ils rattachaient l'objet particulier dont ils s'occupaient à des idées générales et philosophiques. Leur objet particulier était la science de la formation et de la distribution de la richesse, l'économie politique ou sociale. Les autres philosophes, de même que



[illegible]

les hommes d'État, ne voyaient dans l'économie sociale qu'une dépendance de la politique; les *économistes*, comme on les nomma, prétendaient au contraire subordonner la politique et tout le reste à l'économie sociale, et y voyaient la science des lois naturelles d'après lesquelles se développe le genre humain. Il s'agissait pour eux de bien reconnaître ces lois, qui étaient celles mêmes de la Providence, car cette école était religieuse. Les bonnes institutions politiques étaient celles qui se conformaient à ces lois; les mauvaises étaient celles qui s'en éloignaient.

Un fait historique extrêmement grave et alarmant avait dû contribuer à porter les esprits sérieux à examiner à ce point de vue le régime sous lequel vivait la France. C'est que, depuis la dernière partie du dix-septième siècle, l'Angleterre croissait incessamment en force et en richesse, pendant que la France, qui lui avait été autrefois si supérieure, baissait, se laissait dépasser par sa rivale sous le rapport économique, et, si elle faisait des progrès sur certains points, les faisait malgré ses institutions, et non à cause de ses institutions.

En France, l'industrie était enchaînée par mille réglements vexatoires, et ne travaillait pas qui voulait. En Angleterre, l'industrie était libre. En France, l'impôt était assis et perçu de la manière la plus inégale et la plus tyrannique; les riches rejetaient presque tout le fardeau sur les pauvres. En Angleterre, l'impôt était bien réglé; chacun ne payait que ce qu'il devait, et tout le monde payait, chacun selon sa fortune.

Déjà, sous Louis XIV, un homme d'un esprit hardi, Boisguillebert, avait soutenu qu'une nation s'enrichissait, non point en accaparant la plus grande quantité possible d'or et d'argent, mais en multipliant les fruits de la terre et les produits de l'industrie, et en facilitant la consommation. Il avait avancé qu'on doit abandonner l'industrie et le commerce à la libre concurrence des individus, et que non-seulement tous les citoyens d'un même peuple, mais tous les peuples de la terre sont unis par un même intérêt au point de vue économique, l'intérêt de beaucoup vendre et de beaucoup acheter; d'où il résultait que la loi naturelle était l'association, et non la guerre des intérêts.

Ces idées, qui n'avaient cessé de couver parmi quelques hommes d'étude et de réflexion, aboutirent enfin, après le milieu du

dix-huitième siècle, à former toute une école, tout un parti, sous la direction de deux hommes de grande intelligence et de grande volonté, l'intendant du commerce Gournai et le médecin Quesnai.

Après Boisguillebert, Gournai reconnut que la loi naturelle de l'économie politique, c'était la liberté. *Laisser faire et laisser passer*, ce fut là sa devise. Abolition des règlements qui entravaient la fabrication et empêchaient que chacun prît le métier qui lui convenait ; abolition des prohibitions qui interdisaient les échanges avec l'étranger ; abolition des droits excessifs et multipliés qui entravaient la circulation et restreignaient la consommation ; abolition des tarifs qui fixaient la valeur des denrées et des marchandises; libre circulation du blé ; liberté des conventions quant à l'intérêt de l'argent ; mais plus d'emprunts publics, qui font hausser l'intérêt en attirant l'argent dans les mains de l'État.

Liberté de tout travail et de toute transaction, mais intervention de l'État dans l'industrie et dans le commerce, sous forme d'encouragements, de récompenses, de primes, afin d'exciter et non de gêner la liberté.

Le médecin Quesnai dépassa les vues pratiques de Gournai en voulant fonder toute une philosophie sociale, dont l'économie politique, la science de la richesse, n'eût été qu'une application.

La société, suivant lui, est fondée immédiatement sur le droit individuel, et non, comme suivant Rousseau, sur l'aliénation volontaire des droits de chacun au droit collectif de la communauté. La propriété vient directement des lois naturelles, et non des conventions humaines ; elle n'est que l'extension de notre propriété personnelle, c'est-à-dire de la propriété des facultés que nous a données la nature, sur les objets mobiliers acquis par notre travail et sur le sol que nous, ou ceux dont nous représentons les droits avons mis en valeur.

La mission du gouvernement ast d'assurer le maintien des lois naturelles, le maintient des droits de chacun ; il manque absolument à sa mission s'il prétend substituer aux lois naturelles des lois arbitraires.

Les lois contraires à la liberté économique, au libre usage que chacun doit faire de ses facultés personnelles, « favorisent toujours la partie riche et oisive de la société au préjudice de la partie pauvre et laborieuse. »



Mably.

Le premier devoir de l'État est l'enseignement public des lois naturelles.

Tout cela était juste et grand, surtout expliqué par la maxime où l'un des disciples de Quesnai résume la pensée du maître :

« Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits. »

Mais deux erreurs graves compromettaient ces vérités. L'une est que l'on peut réduire la science du droit, des lois et du gouvernement *naturel* à l'évidence et à l'exactitude absolue des sciences mathématiques en sorte que le gouvernement ne pourrait plus rien

faire de contraire aux lois naturelles, à moins d'un véritable égarement d'esprit. Quesnai en conclut à une constitution politique d'une simplicité tout à fait étrange : un monarque réunissant, comme cela existait en France, le pouvoir législatif à l'exécutif; décrétant, avec une autorité absolue, les lois conformes à l'évidence. S'il en décrétait qui y fussent contraires, c'est qu'il aurait perdu la tête, et les magistrats et le peuple, formés par une bonne éducation publique à reconnaître l'évidence, n'obéiraient point.

Ce philosophe, qui prétendait tout fonder sur les lois naturelles, méconnaissait la nature des choses en s'imaginant que l'homme peut atteindre la vérité absolue en ce qui touche au gouvernement de la société; l'infaillibilité est inaccessible à l'esprit humain.

L'autre erreur de Quesnai était de ne reconnaître de valeur réelle que dans les produits de la terre, et de nier que les travaux de l'industrie ajoutassent une valeur réelle à la matière première que nous fournit le sol; il en concluait qu'il ne devait y avoir d'autre impôt que l'impôt foncier, et il prétendait que le commerce extérieur et maritime ne profite point à la nation, fermant ainsi les yeux sur les ressources immenses que la Hollande avait tirées et que l'Angleterre tirait de ce commerce.

Sur ce second point, ce fut un économiste étranger, l'Écossais Adam Smith, qui redressa bientôt Quesnai; il montra que le vrai principe de la valeur, c'est le travail de l'homme appliqué ou non directement à ce qui sort de la terre, et que l'industrie crée de la valeur aussi bien que l'agriculture.

Les économistes, qui prétendaient réformer les institutions sociales par la monarchie elle-même, devaient être appelés, avant les autres philosophes, à essayer de réaliser leurs idées. Parmi eux s'était élevé un jeune homme qui devait tenter de prévenir, par une grande réforme, l'ere de la Révolution qui approchait. C'était Anne-Robert-Jacques Turgot, fils d'un prévôt des marchands de Paris. S'il n'avait pas reçu de la nature l'éclatant génie littéraire d'un Voltaire, d'un Rousseau, d'un Buffon, il n'eut pas de supérieur dans son siècle pour l'étendue de l'intelligence, ni peut-être d'égal pour la force du caractère.

Il avait débuté, à vingt-deux ans, en 1749, par une lettre sur le papier-monnaie, où il réfutait les erreurs de Law et montrait la différence essentielle entre la monnaie d'or et d'argent, valeur universellement admise et servant de mesure à toutes les autres valeurs, et le papier-monnaie, qui n'est qu'un signe de crédit, et dont la valeur s'anéantit dès que le public n'y a plus confiance. Il a dit le dernier mot là-dessus.

Quoiqu'il dût être un jour la principale gloire de l'école économique, il ne s'enferma nullement dans le cadre spécial de Gournai et de Quesnai, fut comme l'intermédiaire entre eux et Voltaire et Rousseau, et s'efforça d'embrasser, durant la première partie de sa carrière, tous les éléments essentiels des connaissances humaines.

Sa famille le destinait à l'Église. Élevé sur les bancs de la Sorbonne, il y prononça, en 1750, deux discours tels que les voûtes de cette vieille école du Moyen Age n'en avaient jamais entendu. Le premier exposait, à un point de vue tout philosophique, les avantages que l'établissement du christianisme a procurés au genre humain. Un peu plus tard, il compléta sa pensée sur ce sujet en écrivant que le plus grand des bienfaits du christianisme avait été d'éclairer et de propager la religion naturelle.

Le second discours avait pour sujet les progrès successifs de l'esprit humain. Turgot n'avait rien emprunté à l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire, qui était encore inédit, et il réfutait Rousseau en établissant que le genre humain a fait des progrès non-seulement en science, mais en moralité. Il y a une grandeur saisissante dans les pages où

ce jeune séminariste nous montre le progrès se développant dans l'histoire. Il rêvait de refaire, à ce point de vue, l'*Histoire universelle* de Bossuet. Il ne tomba jamais dans l'erreur de Quesnai sur cette prétendue *évidence* qui devait donner à l'homme la connaissance parfaite et définitive des lois naturelles. Il avait bien vu que la loi de la société humaine est une perfectibilité indéfinie, et non la perfection absolue.

Philosophe religieux, mais n'ayant plus les croyances dogmatiques de l'Église, il renonça aux chances de fortune que sa famille attendait pour lui de l'état ecclésiastique, et, se sentant fait pour l'action et songeant à l'avenir du pays, il s'engagea dans la carrière administrative, tout en continuant ses études philosophiques et sociales.

Il avait combattu Rousseau en faveur du progrès ; il s'unit à lui d'avance en ce qui regarde l'éducation, le mariage et la famille, dans une lettre où il professe, dès 1751, des idées analogues à celles de l'*Émile*.

Bientôt après, il écrit des *Lettres sur la tolérance* (1753-1754), où il dépasse son titre, en avançant non-seulement qu'on ne doit pas persécuter, mais qu'aucune religion n'a droit à la protection exclusive de l'État, et que toutes ont droit à la liberté. Il envoya au ministre et fit parvenir au roi, en 1754, un écrit où il demandait qu'on tolérât les protestants et les jansénistes, et, d'autre part, qu'on laissât le clergé libre d'accorder ou de refuser les sacrements, mais en ôtant aux sacrements tout effet civil, et en remettant à des fonctionnaires civils la constatation de la naissance, l'acte de mariage et l'enterrement. Ce fut donc Turgot qui réclama l'*état civil* avant Voltaire même.

Dans une des *Lettres sur la tolérance*, Turgot pose, mieux que ne fera Rousseau, le principe de la liberté. Tout homme est né libre, dit-il, et la liberté de chacun ne doit avoir de borne que la liberté d'autrui. La société est faite pour les particuliers, et non les particuliers pour la société ; elle n'est instituée que pour protéger les droits de tous, en assurant l'accomplissement de tous les devoirs mutuels.

Turgot fut, durant quelques années, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Son article *Fondation*, dans ce recueil, est d'une grande importance. Lui, qui est avant tout le théoricien et de la liberté et de la propriété, il montre fort bien qu'il n'y a que deux sortes de propriétés, la propriété particulière et la propriété publique ; qu'il n'y en a pas d'une troisième espèce entre les deux ; que les corporations ne sont pas de vrais propriétaires ; que l'État a le droit de disposer des fondations anciennes, de les modifier ou de les supprimer, les fondateurs n'ayant pas eu droit d'enchaîner indéfiniment à leurs volontés les générations futures.

Cette opinion, du reste, n'était pas nouvelle, ni particulière aux philosophes. Elle était celle des jurisconsultes de l'ancienne magistrature française.

Ce fut à partir de 1761 seulement que Turgot se renferma dans l'économie politique, sans jamais cesser de s'intéresser activement à tout ce qui tenait à la philosophie générale. Le temps était venu pour lui de commencer d'agir et d'appliquer ses idées. Nommé intendant de Limousin, il résolut d'employer au bien public le pouvoir exorbitant que les intendants exerçaient dans les provinces, et d'essayer, dans un coin de la France, autant que le permettrait le gouvernement central, les réformes économiques qu'il espérait voir un jour appliquer à l'ensemble du royaume. Il continua de s'occuper de la théorie en même temps que de la pratique ; il publia, en 1769, ses *Réflexions sur la formation et la distribution des Richesses*, le meilleur livre de l'école économique, et un Mémoire où il démontre la légitimité et la nécessité du prêt à intérêt, au point de vue et de la liberté des transactions et de la

formation des capitaux, par conséquent de la richesse nationale.

Nous retrouverons bientôt, au milieu des évènements politiques et sur un théâtre plus éclatant que la petite province de Limousin, cette belle et noble figure de Turgot, si austère et si sympathique, si placide et si énergique à la fois. Turgot rassemble en lui, pour ainsi dire, presque tout le dix-huitième siècle. On retrouve en lui Voltaire quant à la tolérance et à l'humanité ; Rousseau quant à la religion, à la morale, et à l'éducation, qu'il veut donnée par l'État au peupln (tout le dix-huitième siècle l'a voulu avec lui !) ; Voltaire encore, Gournai et Quesnai, quant à la liberté ; Voltaire encore et Diderot quant au progrès et à la perfectibilité, mais, ici, avec quelque chose de plus. Il voit plus clairement que Diderot, et même que Voltaire, les conditions morales du progrès, et les détermine en unissant le déisme spiritualiste de Rousseau à la perfectibilité, que proclamaient les autres philosophes sans en comprendre les vraies conditions ; la perfectibilité sociale provient de la perfectibilité de l'individu, et celle-ci a sa loi non dans la vie terrestre isolée, mais dans les destinées éternelles.


Quesnai.

C'est donc Turgot qui concilie en lui les écoles philosophiques rivales, et qui marque le point le plus élevé où soit arrivé l'esprit humain au dix-huitième siècle.

Sur deux questions seulement, mais de grande conséquence, Turgot n'est pas en tête de son siècle. Il partage l'erreur de l'école économique sur la prétendue improductivité de l'industrie, ce qui mène, d'une part, les économistes à vouloir faire porter le poids total de l'impôt sur les possesseurs de terres, et d'autre part, à leur attribuer exclusivement les droits politiques. Turgot ne s'associe pas entièrement, comme nous l'avons déjà dit, à l'autre erreur de Quesnai. Il ne croit pas, avec celui-ci, que l'homme puisse atteindre l'évidence absolue et une connaissance parfaite des lois naturelles qui fixe la société dans un ordre immuable. Il pense que la loi du genre humain est un progrès croissant de siècle en siècle et non une perfection qu'on puisse jamais atteindre d'un seul coup. — Néanmoins, il pousse trop loin sa généreuse confiance dans l'empire de la raison, du bien et du vrai sur l'esprit des hommes, et cela le conduit à méconnaître la nécessité des garanties à donner à la liberté. Il ne voit pas, comme Montesquieu, qu'il est indispensable de séparer les divers pouvoirs dans l'État pour assurer la liberté publique, ni, comme Rousseau, qu'il faut faire en sorte que le magistrat, le délégué du peuple, ne puisse pas usurper sur la souveraineté du peuple. Il ne voit pas la nécessité d'enlever à la royauté le pouvoir suprême dont elle a tant abusé, mais il rêve de la convertir et d'en faire l'instrument de la raison publique.

C'est cette illusion qui lui donnera le courage de mettre la main au gouvernement et



Expulsion des jésuites.

de tenter comme nous le verrons, une grande réforme pacifique afin de prévenir la révolution que Voltaire voyait venir avec une joie un peu juvénile et imprévoyante, mais dont Rousseau pressentait les terribles crises comme les grandeurs.

CHAPITRE XII

LOUIS XV (FIN).

(1763-1774.)

Pendant que les philosophes préparaient des institutions nouvelles et comme un monde nouveau, les institutions de l'ancien régime politique et religieux commençaient à s'écrouler, et il travaillait à se détruire de ses propres mains.

Ce fut une institution religieuse qui tomba la première, la Société des jésuites, et les philosophes n'y eurent que peu de part.

Les jésuites, depuis la seconde moitié du dix-septième siècle, avaient pris des habitudes nouvelles. Ils avaient fait de leur Société comme une immense maison de commerce, exerçant des monopoles très-oppressifs à Rome, et un vaste trafic dans les colonies espagnoles, portugaises et françaises d'Amérique et d'Asie ; ils ne se contentaient pas du commerce régulier et faisaient de la contrebande en grand avec les Anglais, lésant ainsi, à la fois, les particuliers par une concurrence privilégiée et les gouvernements par la contrebande.

Bien des haines, étrangères aux disputes religieuses, couvaient contre eux. Elles éclatèrent d'abord dans le pays sur lequel ils pesaient le plus, en Portugal. Ils dominaient et exploitaient ce royaume, fort déchu de sa splendeur passée. Un ministre énergique et violent, Pombal, qui s'efforçait de relever le Portugal, regardait les jésuites comme les auteurs de la décadence de sa patrie. Il les dénonça au pape, tourna contre eux les évêques et les inquisiteurs dominicains, qui les jalousaient, leur interdit le commerce, la prédication et la confession, puis les impliqua dans une accusation de complot contre la vie du roi de Portugal Joseph Ier.

Un jésuite, condamné par l'Inquisition, alliée de Pombal, fut brûlé vif à la suite d'un procès qui avait envoyé à l'échafaud plusieurs des grands de Portugal (1761). Tous ses collègues avaient été auparavant arrêtés, embarqués pour les États du pape et déposés sur la plage de Civita-Vecchia, pendant que l'on confisquait les biens de leurs maisons (septembre 1759).

Les philosophes français étaient trop humains pour applaudir à cet étrange et barbare spectacle d'un jésuite brûlé par l'Inquisition ; le roi de Portugal était aussi digne de mépris et de haine que Louis XV, et avait provoqué par ses débordements le complot si cruellement châtié par son ministre.

L'opinion, chez nous, désapprouva les cruautés commises contre les jésuites, mais non pas l'abolition de leur Société, et l'idée de la supprimer aussi en France gagna rapidement du terrain.

Leur Société avait alors sur les bras une très-mauvaise affaire en France. Le supérieur des jésuites dans les petites Antilles françaises, le père la Valette, établi à Saint-Pierre de la Martinique, faisait, sur une grande échelle, le commerce et la banque, malgré de récentes défenses du gouvernement. En 1755, les marchandises qu'il envoyait en France pour couvrir les avances de ses correspondants ayant été prises sur mer par les Anglais, une maison de commerce de Marseille, faute d'être remboursée de ce que lui devait la Valette, tomba en faillite. Le général des jésuites désavoua la Valette ; la Société de Jésus ne paya point pour lui, et il fit faillite à son tour.

Les jésuites, à Rome, étaient habitués à se mettre au-dessus des lois ; mais la magistrature française n'était pas disposée à leur permettre d'en faire autant chez nous. Le tribunal de commerce de Marseille (juges-consuls) déclara le corps entier des jésuites solidaire de la Valette, et les condamna à indemniser la maison de Marseille qui avait failli (mai 1760). Ils eurent l'imprudence d'appeler à la grand'chambre du Parlement de Paris.

Devant le Parlement, les jésuites nièrent qu'il y eût solidarité, quant au temporel, entre leurs diverses maisons, et soutinrent que chacune était administrée à part. Le Parlement leur enjoignit de leur apporter les constitutions de leur Société, et, après en avoir pris connaissance, il confirma la sentence des juges-consuls de Marseille.

Le Parlement de Paris, dès qu'il eut en main les constitutions des jésuites, ne les lâcha plus et nomma des commissaires pour

les examiner. La plupart des parlements provinciaux en firent autant. Les jésuites sentirent enfin le danger; leur général, Ricci, dans une lettre au ministre Choiseul, avoua qu'il y avait, dans les constitutions de leur Société, des choses incompatibles avec les principes politiques de « certains États », c'est-à-dire de la France; mais la Société, prétendait-il, abandonne les points en question là où les gouvernements l'exigent. Le roi, à la sollicitation du pape, suspendit pour un an, à partir du 4 août 1761, toute décision sur ce qui concernait les jésuites.

Le Parlement continua toutefois d'aller de l'avant. Sur les rapports de deux commissions successives, il condamna au feu un grand nombre de livres des jésuites, défendit provisoirement à tous « sujets du roi » d'entrer dans la Société de Jésus, interdit l'enseignement aux jésuites à partir du 1er avril 1762, et reçut l'appel comme d'abus interjeté par le procureur général contre les bulles et brefs des papes qui avaient fondé la Société et contre ses constitutions (6 août 1761).

Le roi suspendit pour un an l'exécution des arrêts du Parlement. Le Parlement n'enregistra ce sursis qu'en le limitant au 1er avril, et maintint à peu près ses arrêts. La plupart des évêques supplièrent le roi de conserver les jésuites, mais en avouant la nécessité de modifier leurs constitutions. Un projet de transaction fut rédigé dans le conseil du roi. Le général des jésuites eût délégué ses pleins pouvoirs pour la France à des vicaires qui eussent prêté serment aux lois du royaume, se fussent engagés à faire enseigner dans leurs colléges les quatre articles de 1682, c'est-à-dire les maximes gallicanes contre l'infaillibilité du pape; enfin, ils eussent subi l'inspection des parlements dans leurs colléges.

Le projet fut envoyé à Rome. Le général des jésuites refusa. Accepter eût été détruire de sa propre main le principe essentiel de sa Société; les jésuites, moins l'infaillibilité du pape et leur propre indépendance de toute autorité nationale, n'eussent plus été les jésuites.

Le pape Clément XIII écrivit à l'assemblée du clergé de France, réunie à Paris au printemps de 1762, pour l'exciter à défendre les jésuites. C'était contraire aux lois du royaume, d'après lesquelles tous les brefs et bulles du pape devaient être adressés au gouvernement du roi, et non pas directement au clergé. Un cardinal, qui présidait l'assemblée, n'osa recevoir le bref de Clément XIII et le remit au roi, qui le renvoya au pape.

Louis XV, pressé par Choiseul et par la Pompadour, s'était résigné à sacrifier les jésuites, contre lesquels se déchaînait l'opinion publique. Les rapports des commissions et des procureurs généraux des divers parlements venaient d'être publiés, et échauffaient violemment les esprits. Le rapport du procureur général au Parlement de Rennes, la Chalotais, faisait surtout une profonde impression. Il y revendiquait pour les enfants de la France une éducation publique et nationale, donnée par l'État, au lieu d'une éducation donnée par des corporations qui ne reconnaissent pas les lois de l'État, ni les droits et les devoirs du citoyen.

Le roi ne fit rien et laissa faire les parlements. Ils avaient commencé de frapper, pendant que le gouvernement négociait encore à Rome. Dès le 15 février 1762, le Parlement de Rouen avait condamné au feu les constitutions de la Société, et ordonné aux jésuites de vider leurs maisons et colléges de son ressort, en leur imposant, comme condition d'admissibilité à des fonctions quelconques, un serment d'adhésion aux articles gallicans de 1682 et de rupture avec leur Société et leur général. Des arrêts analogues furent rendus par les Parlements de Bordeaux, de Rennes, de Metz, de Pau, de Perpignan, de Toulouse, d'Aix. Le 6 août, le

Parlement de Paris déclara l'institution des jésuites inadmissible dans tout état policé, comme étant un corps politique tendant à se rendre indépendant de toute autorité nationale, puis à usurper toute autorité ; corps immense répandu dans tous les Etats, sans faire réellement partie d'aucun, et dont les membres prêtent, entre les mains d'un chef étranger (leur général), un serment de fidélité absolue et illimitée. Le Parlement concluait en déclarant les vœux des jésuites non valables et la Société irrévocablement exclue du royaume. Il imposait aux membres de la Société les mêmes conditions que le Parlement de Rouen.



Charles III.

Les colléges des jésuites furent remis à divers professeurs, oratoriens et autres.

En condamnant les jésuites, les auteurs des rapports aux parlements, surtout la Chalotais, avaient frappé sur les moines en général. Les adversaires des moines obtinrent qu'on commençât à remédier à quelques-uns des abus du monachisme. Un édit de 1768 interdit de se faire moine avant vingt et un ans, ou religieuse avant dix-huit. Qu'on juge de ce qu'était le mal, si l'on appelait cela un remède ! On faisait prêter les vœux monastiques à des enfants ! Cet édit visait aussi à diminuer le nombre des couvents.

Le pape ne se sentit pas assez fort pour éclater contre les destructeurs des jésuites. Quelques évêques publièrent des mandements hostiles, entre autres l'archevêque de Paris, qui se fit exiler de son diocèse pour avoir dépassé ses confrères en violence. Ce fut là tout et l'on vit avec étonnement combien la chute d'une société si fameuse et si redoutée avait coûté peu d'efforts. C'est qu'ils n'avaient jamais repris une vraie force morale depuis le terrible coup que Pascal leur avait porté ; leur vaste influence n'avait point de racines solides dans les âmes.

Le Parlement de Paris, d'accord avec le ministre Choiseul, poussa sa victoire jusqu'au bout, et obtint du roi une déclaration qui supprimait entièrement la Société de Jésus en France, et permettait aux anciens membres de la Société de vivre dans le royaume comme particuliers, en se conformant aux lois (novembre 1764). Le Parlement avait récemment ordonné qu'ils prêtassent serment de renoncer aux règles de leurs constitutions et d'abjurer leurs maximes condamnées. La plupart n'avaient point obéi. Le Parlement aggrava leur position en leur interdisant le séjour de Paris et des environs, et en les assujettissant à se présenter tous les six mois devant les magistrats du parquet de leurs résidences.

Ce n'était plus là une mesure de politique générale ; c'était de la persécution, quoique beaucoup moins violente que celle que les jésuites avaient eux-même exercée si longtemps contre les jansénistes.

Après la France, l'Espagne frappa. Chose singulière, dans ce pays de fanatisme et

d'inquisition, les philosophes eurent plus de part à la chute des jésuites qu'en France. L'Espagne avait pour roi, depuis 1759, un fils puîné de Philippe V, Charles III, qui avait été auparavant roi de Naples, et qui, tout en gardant personnellement des croyances très-catholiques, avait commencé en Italie et continuait en Espagne à se laisser guider par des ministres imbus des nouvelles idées françaises. Charles III savait que les jésuites avaient tramé un complot pour tâcher de l'écarter du trône d'Espagne au profit d'un de ses frères, et les soupçonnait d'avoir excité des troubles dans les colonies espagnoles d'Amérique. Il leur attribua une violente émeute qui eut lieu à Madrid en mars 1766, et qui le força de renvoyer un ministre qu'il avait amené d'Italie.

Comme les ministres de Charles III lui avaient fait rendre un décret qui avait beaucoup affaibli le pouvoir de l'Inquisition, si terrible encore et si meurtrier sous les deux précédents règnes, il était à craindre qu'au lieu de se diviser, comme en Portugal, tous les éléments du vieux fanatisme ne conspirassent ensemble sous la direction des jésuites. Charles III employa toute une année en préparatifs secrets ; le 2 avril 1767, un décret royal supprima la Société de Jésus, et, le même jour, à la même heure, dans toute l'étendue des possessions espagnoles, les jésuites furent arrêtés, puis embarqués et dirigés, d'un bout du monde à l'autre, sur Civita-Vecchia, le port de Rome. Charles III renvoyait les jésuites au pape, comme étant ses sujets et non ceux de la couronne d'Espagne.

A la nouvelle du décret du roi d'Espagne, le Parlement de Paris enjoignit à tous les jésuites français de sortir du royaume, et pria le roi de s'entendre avec les souverains catholiques pour obtenir du pape l'entière abolition de la Société (9 mai 1767). On vit alors plus d'un philosophe, Voltaire entre autres, porter secours et donner asile à quelques-unes de ces victimes des vengeances jansénistes et parlementaires. C'étaient les ennemis des philosophes qui s'entre-détruisaient.

Le vieux pape Clément XIII et le général des jésuites, exaspérés, ripostaient par d'impuissantes violences. Ils avaient fait repousser à coups de canon les premiers vaisseaux espagnols qui avaient apporté des jésuites bannis à Civita-Vecchia ; puis, les deux princes de la branche des Bourbons d'Espagne qui régnaient à Naples et à Parme ayant, à l'imitation de Charles III, chassé les jésuites de chez eux, le pape avait déclaré le duc de Parme, qu'il prétendait vassal du saint-siège, déchu de sa principauté.



Clément XIV.

Les Bourbons vengèrent leur parent le duc de Parme par la saisie d'Avignon et de Bénévent, domaines pontificaux de Provence et du royaume de Naples ; après quoi, les trois cours de France, d'Espagne et de Naples présentèrent au pape la demande de suppression de la Société de Jésus (janvier)

1769). Le vieux Clément XIII, frappé au cœur, mourut dans la nuit qui précédait le consistoire où il devait délibérer là-dessus avec les cardinaux (3 février).

Les jésuites ne réussirent pas à faire élire un pape dévoué à leur cause. Le successeur de Clément XIII, Clément XIV, était un homme d'esprit et de savoir, d'opinions peu décidées, de mœurs douces et d'humeur timide. Il eut bientôt à se repentir de s'être laissé gagner à l'ambition de porter la tiare; sa vie ne fut plus désormais qu'un tourment, entre les rois, qui le pressaient d'abolir la Société de Jésus, et les jésuites, qui le menaçaient sourdement s'il cédait aux rois.

Il fit une promesse formelle à Charles III (avril 1770), mais tâcha de gagner du temps. Le roi d'Espagne insista avec impatience. Louis XV, indifférent au fond, soutenait Charles III, pour ne pas compromettre le *Pacte de famille* qui reliait les Bourbons entre eux. Clément XIV traîna encore l'affaire trois ans. Lorsque Marie-Thérèse, la seule souveraine catholique qui n'eût point chassé les jésuites, eut enfin donné son consentement, le pape n'eut plus de prétextes. Le bref qui abolissait la Société de Jésus fut publié le 20 juillet 1773.

Le pape y reconnaissait que les membres de cette compagnie n'avaient pas peu troublé la république chrétienne, et que, pour le bien de la chrétienté, il valait mieux que l'ordre des jésuites disparût.

Clément XIV fut pris, quelques mois après, d'un mal étrange dont il ne se releva pas. Il mourut, après de longues et cruelles souffrances morales et physiques qui avaient altéré sa raison (22 septembre 1774). On accusa les jésuites de l'avoir empoisonné. Suivant une autre opinion, il serait mort non du poison, mais de peur du poison; il aurait eu le sang tourné par l'espèce de terreur que le parti des jésuites avait organisée autour de lui.

Le rôle des jésuites dans le monde n'était pas fini. Ils devaient reparaître dans la réaction qui suivit les revers politiques de la Révolution, se mettre à la tête de cette réaction, et, grâce à une grande perturbation morale et à un grand affaissement des âmes, ressaisir sur l'Église catholique une domination plus étendue qu'ils ne l'avaient fait à aucune époque. Ils devaient enfin pousser le catholicisme à la crise où nous le voyons aujourd'hui.

Les parlements, qui avaient abattu les jésuites, ne devaient pas tarder à s'écrouler à leur tour.

Leurs luttes avec le pouvoir royal avaient recommencé aussitôt après la paix de 1763. La guerre de Sept ans avait laissé les finances dans un état effroyable. Le gouvernement prorogea, soit pour plusieurs années, soit même indéfiniment, plusieurs des impôts de guerre qu'il avait promis de ne continuer sous aucun prétexte, une fois la guerre finie. Il ordonna la liquidation, c'est-à-dire la réduction forcée et le remboursement des rentes autres que celles de l'Hôtel de ville, auxquelles il n'osait toucher, les rentiers étant trop nombreux et trop puissants. C'était une nouvelle banqueroute partielle, d'autant plus odieuse qu'au moment où le pouvoir violait ses engagements envers la nation, il payait encore à l'étranger, à l'Autriche, de grosses sommes pour les arrérages des subsides accordés par lui à Marie-Thérèse.

Le Parlement de Paris refusa d'enregistrer les édits. Le roi lui imposa l'enregistrement dans un lit de justice (31 mai 1763). Pendant ce temps, on inaugurait une statue équestre du roi sur la place Louis-Quinze, comme si le roi eût fait une guerre et une paix heureuses et glorieuses.

L'opinion publique s'indigna; on trouva, un matin, sur le piédestal de la statue, l'inscription suivante :

Il est ici comme à Versailles;
Il est sans cœur et sans entrailles.

Le Parlement de Paris présenta de nouvelles remontrances où il flétrissait, dans les termes les plus énergiques, « l'infraction manifeste des paroles les plus solennellement données par le roi », et affirmait que « la vérification des lois au Parlement est une de ces lois qui ne peuvent être violées (par l'arbitraire des lits de justice) sans violer celle par laquelle les rois mêmes sont. »

La Cour des aides joignit ses remontrances à celles du Parlement. Son premier président, Malesherbes, le même qui, comme directeur de la librairie et de la censure, avait protégé Diderot et Rousseau, traça devant le roi un vigoureux tableau de l'anarchie et de la tyrannie qui régnaient à la fois dans la perception des impôts. Les cours des aides et autres tribunaux spéciaux en matière d'impôt étaient paralysés par l'arbitraire effréné des intendants et de leurs suppôts. Les agents du fisc et les traitants désolaient les campagnes par des violences et des concussions toujours impunies.

Malesherbes concluait en suppliant le roi, s'il n'écoutait pas les magistrats, d'écouter ses peuples eux-mêmes dans une convocation des États Généraux.

Les parlements de province soutinrent celui de Paris. On remarqua surtout les remontrances du Parlement de Rouen, qui, dans une occasion antérieure, avait déjà revendiqué pour la nation le droit antique et imprescriptible d'accepter librement la loi, les parlements tenant, à cet égard, la place des États Généraux en leur absence. Le Parlement de Rouen rattachait ce droit national au droit de propriété, antérieur, disait-il, à toute institution politique. C'était, comme nous l'avons vu, le principe établi par les économistes.

Le gouvernement ayant fait inscrire de force ses édits d'impôt sur les registres du Parlement de Rouen, ce Parlement enjoignit de poursuivre comme concussionnaires les agents qui exécuteraient les édits. Le pouvoir ayant fait casser cet arrêt par le conseil d'État et persistant à user de violence, le Parlement de Rouen démissionna en masse (19 novembre 1763).

Des incidents analogues se produisirent à Toulouse et à Grenoble. Les juges fanatiques de Calas, à Toulouse, étaient d'accord avec les philosophes pour la résistance.

Choiseul, qui était l'allié des parlements contre les jésuites, poussa le roi à transiger. Il fit demander aux parlements, aux chambres des comptes et aux cours des aides, par une déclaration royale, des avis sur la restauration des finances, et modifier les édits d'impôts et de banqueroute qui avaient excité tant d'irritation (21 novembre). Les arrêts du conseil d'État contre les Parlements de Rouen, de Toulouse et de Grenoble furent annulés, et ces trois hauts tribunaux reprirent leurs fonctions comme en triomphe (mars 1764). C'était un recul éclatant de la royauté.

Tous les esprits fermentaient. Les avis demandés par le gouvernement aux tribunaux sur les finances suscitaient de tous côtés des écrits politiques. Le pouvoir s'effraya et interdit ces publications ; mais il continua ses concessions à la magistrature, rendit quelque autorité aux cours des aides sur les procès en matière d'impôt, et convertit en rentes ses dettes exigibles, qu'il était hors d'état de rembourser.

La paix ne se rétablit pourtant pas complétement entre le pouvoir royal et les parlements. Une querelle opiniâtre se prolongeait en Bretagne entre le gouverneur, le duc d'Aiguillon, et le Parlement de Rennes, coalisé avec les États Provinciaux contre le gouverneur.

La Bretagne était le seul pays de France où les États Provinciaux, supprimés ou annulés dans le reste du royaume, fussent restés une chose sérieuse. Le gouvernement méprisé, déchu, de Louis XV, prétendait faire ce que n'avait pas fait le puissant despotisme de Louis XIV lui-même : soumettre

les élections provinciales et municipales de Bretagne à l'agrément de commissaires du roi, établir de nouvelles taxes non votées par les États Provinciaux, écraser les campagnes sous des corvées arbitraires.



La Chalotais.

Choiseul, là aussi, eût volontiers transigé; mais le gouverneur de Bretagne, d'Aiguillon était fort appuyé par l'entourage du roi. Louis XV mit son amour-propre à ne pas céder aux Bretons. Le Parlement de Rennes suspendit son service, puis, mandé par le roi à Versailles et sommé de reprendre ses fonctions sans conditions, il donna sa démission en grande majorité (mai 1765).

L'affaire de Bretagne était devenue comme un duel entre le gouverneur d'Aiguillon et ce procureur général la Chalotais qui s'était signalé par son éloquent rapport contre les jésuites. Le gouverneur était un habile et noir courtisan ; le magistrat était un homme d'un grand talent, d'un caractère élevé et d'un courage obstiné. Ils faisaient de grands efforts pour s'abattre l'un l'autre. Deux lettres anonymes, fort peu respectueuses, ayant été adressées au roi, un jeune maître des requêtes, appelé Calonne, très-intrigant et très-désireux d'avancer à tout prix, dénonça la Chalotais comme l'auteur de ces lettres. Louis XV crut, sans examen, cette accusation invraisemblable, fit arrêter la Chalotais, son fils et trois autres magistrats, ses prétendus complices, et envoya une commission du conseil d'État faire le procès à la Chalotais, à Rennes (novembre 1765).

Le dénonciateur Calonne, nommé procureur général près de ce tribunal extraordinaire, accusa les parlements, qui soutenaient la cause des Bretons, de conspirer, sous la direction de la Chalotais, pour faire une révolution dans le royaume, d'après les principes du *Contrat social* de Rousseau.

La Chalotais était devenu très-populaire. L'opiniou publique se souleva si passionnément en sa faveur, que les membres du tribunal extraordinaire n'osèrent soutenir leur rôle jusqu'au bout, et que le gouvernement renvoya le procès devant le Parlement de Rennes « rétabli », c'est-à-dire devant ceux des membres de ce Parlement qui n'avaient pas démissionné, renforcé de quelques-uns de leurs collègues qui avaient retiré leurs démissions et de nouveaux conseillers nommés par le roi.

Le Parlement de Paris protesta en faveur du « vrai » Parlement de Rennes, de l'ancien, et la Chalotais et ses co-accusés récusèrent le nouveau Parlement. Le 3 mars 1766, le roi alla signifier, en lit de justice, au Parlement de Paris, que ce qui s'était passé en Bretagne ne regardait pas les autres parlements. Il déclara qu'il ne souffrirait pas qu'il se formât entre les cours de justice une association pour résister au pouvoir royal. « A moi seul », dit-il, « appartient le pouvoir législatif ; l'ordre public tout entier émane de moi, et les droits et les intérêts de la nation, dont on prétend faire un corps

séparé du monarque, ne reposent qu'en mes mains. »

Il concluait en annonçant que, si les parlements ne se soumettaient, il serait réduit à la nécessité d'employer tout le pouvoir qu'il avait reçu de Dieu à préserver son peuple des suites de leurs entreprises.

Ce langage à la façon de Louis XIV était d'un étrange effet dans la bouche du roi du Parc-aux-Cerfs.

Le Parlement de Paris n'eut pas l'énergie de soutenir les principes du droit national formulés récemment par le Parlement de Rouen. Il reconnut, dans de nouvelles remontrances, qu'au roi seul appartient la puissance souveraine, le pouvoir législatif; que le roi ne doit de compte qu'à Dieu, et que le lien qui unit le roi à la nation est indissoluble. En abandonnant les principes, le Parlement de Paris maintenait, en fait, sa prétention de résister au roi, au nom du roi et dans l'intérêt du roi. Mais ces subtilités et ces équivoques indiquaient assez que, pas plus qu'au temps de la Fronde, la magistrature ne serait capable de diriger une révolution.

La royauté avait gagné à ce débat de faire désavouer au Parlement de Paris les maximes de la démocratie naissante.

Le procès de la Chalotais traînait; le nouveau Parlement de Rennes n'osait prononcer l'arrêt. Le roi évoqua le procès par devant lui, puis le déclara éteint, ne voulant pas dit-il, trouver de coupables (24 décembre 1766). La Chalotais et ses coaccusés furent exilés hors de la Bretagne.

La Chalotais et les siens demandèrent justice et non grâce. Les parlements continuèrent à réclamer le rétablissement complet du Parlement de Rennes, y compris son procureur général la Chalotais. Les États de Bretagne poursuivaient leur lutte acharnée contre le duc d'Aiguillon et contre les innovations arbitraires du pouvoir royal. Le roi, à l'instigation de Choiseul, finit par céder à moitié et par rappeler de Bretagne le duc d'Aiguillon, moyennant quelques concessions des États Provinciaux à l'autorité royale (1768). L'ancien Parlement de Rennes fut rétabli en juillet 1769, moins la Chalotais, à qui le roi ne voulut jamais rendre sa charge.



Choiseul.

Le Parlement de Rennes n'accepta point cette exception, ne cessa de réclamer le rétablissement de la Chalotais et la punition du duc d'Aiguillon, et cette interminable affaire de Bretagne finit par amener la catastrophe générale des parlements.

Avant d'en venir au récit de ce grave événement, il nous faut maintenant jeter un coup d'œil sur les autres affaires de la France et sur ce qui se préparait en Europe de plus grave encore.

La maîtresse, devenue conseillère et funeste conseillère du roi, Mme de Pompadour, était morte le 15 avril 1764, sans que cette mort eût aucunes conséquences politiques. Le ministre Choiseul, dont elle avait été

l'alliée, n'avait plus besoin d'elle et dominait par lui-même Louis XV, qui ne l'aimait point, mais à qui il inspirait une sorte de crainte et qui ne croyait pas pouvoir se passer de lui.

Choiseul avait fait beaucoup de mal en prolongeant la fatale guerre de Sept ans par une complaisance criminelle pour l'Autriche; mais, par ambition, si ce n'est par patriotisme, il eût voulu relever la France, après avoir tant contribué à l'abaisser. Il visait à rétablir la paix au dedans en engageant le roi à la modération envers les parlements, et à nous mettre en état de prendre un jour notre revanche au dehors en réorganisant nos forces de terre et de mer. Il eût souhaité de réformer les finances; mais le roi et l'entourage du roi ne le permettaient pas : il put du moins opérer des changements très-utiles dans l'organisation de l'armée. Tous les corps d'une même arme furent désormais constitués sur un plan unique, avec des cadres invariables, ce qui donna à l'armée une consistance qu'elle n'avait jamais eue. On l'exerça de temps à autre dans des camps de manœuvre. On forma un corps de dix mille canonniers de marine, qu'on exerça une fois par semaine, et qui rendirent plus tard de bons services dans la guerre d'Amérique. Les constructions navales furent poussées très-activement et nous refirent une belle flotte.

Sans rouvrir la grande guerre, Choiseul parvint à assurer à la France une position importante dans la Méditerranée.

Les Génois, qui ne pouvaient plus venir à bout de réprimer les insurrections toujours renouvelées des Corses contre leur domination, avaient déjà appelé une première fois les Français durant la guerre de Sept ans. Ils les rappelèrent après la paix, en 1764, et confièrent à leur garde les places d'Ajaccio, de Calvi, de Bastia et de San-Fiorenzo. Les insurgés corses, qui avaient à leur tête un homme d'un grand caractère et d'un vrai génie, Pascal Paoli, demandèrent au roi de France de reconnaître leur république, sous sa suzeraineté. Mais Choiseul voulait la domination, et non la protection. Il amena les Génois à offrir à Louis XV la cession de leur souveraineté sur la Corse. Cette île fut achetée par un traité signé à Versailles le 15 mai 1768. On la paya deux millions, outre la remise de dettes arriérées qu'avait Gênes envers la France.

Les Corses s'indignèrent d'être vendus « comme un troupeau de moutons envoyé au marché », suivant les propres termes de leurs chefs. Consultant leur courage plus que leurs forces, ils continuèrent contre les Français la résistance qui leur avait réussi contre les Génois, mais où ils ne pouvaient plus que succomber avec honneur, à moins d'un grand secours étranger.

Ce secours ne vint pas. L'Angleterre ne se décida point à intervenir. Paoli repoussa avec perte, jusque sous le canon de Bastia, le premier corps français qui prit l'offensive hors des places fortes (octobre 1768); mais, au printemps suivant, tout un corps d'armée débarqua dans l'île; après un dernier combat au bord du Golo, Corte, siége du gouvernement insurrectionnel, capitula; Paoli s'embarqua pour l'Angleterre, et la Corse subit la conquête (1769).

Elle ne se résigna pas à son sort tant que dura la vieille monarchie, et les Corses n'acceptèrent réellement leur réunion à la France qu'en 1789, lorsque, de sujets d'un despote étranger, ils devinrent citoyens d'un peuple libre.

La conquête de la Corse devait être la dernière extension territoriale de l'ancienne France monarchique. La Lorraine, conformément aux traités, avait été récemment réunie au royaume après la mort de l'ex-roi de Pologne, duc de Lorraine, Stanislas Lesczinski, beau-père de Louis XV (1766).

Personne, au temps de Louis XV, ne pouvait soupçonner quelles conséquences extraordinaires aurait l'annexion de la Corse aux

possessions françaises, ni que de cette île sortirait le dominateur de la France et de l'Europe.

L'Angleterre n'était plus conduite avec l'énergie et l'intelligence qu'avait eues son gouvernement pendant la guerre. William Pitt, qu'on appelait maintenant lord Chatam, était vieilli et malade ; les autres hommes d'État, peu capables ou désunis ; il y avait des agitations confuses à l'intérieur, et des inquiétudes croissantes du côté de l'Amérique. Il s'était élevé, entre l'Angleterre et ses colonies américaines, à propos des taxes que la mère patrie voulait imposer aux colons, une querelle qui devait avoir de bien grandes suites. Cela avait contribué à empêcher les Anglais de se mêler de la Corse.

Choiseul, tout préoccupé à préparer une revanche contre l'Angleterre et à entretenir l'alliance de la France et de l'Espagne, avait le tort de négliger les affaires de l'Europe orientale, où se préparait une grande ruine, très-funeste pour l'avenir de la société européenne.

La Pologne allait à sa perte, après plus d'un siècle de décadence, quelque temps suspendue par les exploits de Sobieski. Cette décadence avait eu trois causes principales au dedans : l'oppression des paysans par les nobles, l'oppression des dissidents grecs et protestants par les catholiques, et le *liberum veto*, qui était le droit attribué à tout noble, membre de l'assemblée nationale, d'arrêter par son opposition l'effet du vote de tout le reste de l'assemblée ; cela rendait tout impossible.

Une quatrième cause de ruine, au dehors, était l'accord de deux voisins puissants, habiles et perfides, le roi de Prusse et la tzarine de Russie, qui s'entendaient pour empêcher, par leurs intrigues, les Polonais de corriger leurs mauvaises institutions, d'abolir le *liberum veto* et de faire décider les lois à la majorité et non plus à l'unanimité. Tous les Polonais sensés souhaitaient cette réforme; malheureusement, ils étaient divisés sur le système de gouvernement à suivre, et Catherine II et Frédéric II fomentaient leurs divisions tant qu'ils pouvaient. Il est dit, dans la correspondance diplomatique des cours de Prusse et de Russie, que l'intérêt commun de ces deux puissances est que la confusion règne toujours en Pologne, et que les Polonais ne puissent réussir, comme ils le prétendent, à ériger dans leur patrie une forme de gouvernement plus solide que celle actuellement subsistante (23 août 1763).

Choiseul n'ignorait pas que les affaires allaient mal en Pologne, mais il n'en comprenait aucunement l'importance. Il s'imaginait que les voisins de la Pologne ne sauraient point se concerter contre elle, et que, lors même que, « contre toute vraisemblance », disait-il, « ils s'entendraient pour la partager, il était encore très-douteux que cet événement pût intéresser la France. »

Ce n'est pas ainsi que pensait Colbert quand, un siècle auparavant, il disait qu'on devait prodiguer les millions d'or pour la Pologne, et qu'il mettrait pour cela sa femme et ses enfants en gage.

C'est que Colbert avait été un grand homme d'Etat, et que Choiseul, tout actif et remuant qu'il fût, n'était pas un vrai génie politique.

A la mort du roi de Pologne Auguste III de Saxe, Catherine II et Frédéric s'accordèrent pour faire élire roi un noble polonais, Poniatowski, ancien amant de Catherine, caractère faible, dont les deux alliés comptaient se faire un instrument. En même temps, la tsarine et le roi de Prusse firent ensemble un traité par lequel ils s'engageaient à empêcher tout changement dans les constitutions de Pologne et de Suède, afin d'y maintenir l'anarchie. La Suède avait, depuis la mort de son malheureux héros Charles XII, une constitution nouvelle qui avait ôté le pouvoir au roi pour le donner aux nobles ; cela avait très-mal réussi. Frédéric II et Ca-

therine II préméditait la ruine de la Suède comme celle de la Pologne.

Un des partis polonais, celui qui acceptait Poniatowski, appela les Russes à son aide. La France et l'Autriche protestèrent en retirant leurs ambassadeurs de Varsovie. Poniatowski fut élu, le 7 septembre 1764, par une poignée de nobles, sous la protection des baïonnettes moscovites.



[illegible]

Les gouvernements de France et d'Autriche n'agirent point. L'opinion publique, chez nous s'émut peu. On était habitué à voir les étrangers violenter la Pologne, et l'on ne comprit pas que cette crise différait des autres et serait la dernière. Les jésuites avaient fait d'ailleurs à la Pologne un tort immense dans l'opinion de la France.

Une affreuse affaire, dans laquelle les jésuites avaient poussé la république de Pologne à faire périr dans les supplices les citoyens les plus honorables de la ville protestante de Thorn, était encore dans toutes les mémoires, et Catherine et Frédéric mettaient adroitement en avant, pour justifier leur intervention, la protection des dissidents persécutés par les catholiques. Catherine déployait un art infini pour capter les écrivains qui, en France gouvernaient l'esprit public ; elle dépassait, par calcul, ce qu'avait fait Frédéric par goût et par communauté réelle d'idées avec nos philosophes. Elle annonçait à Voltaire qu'elle établirait l'entière liberté religieuse dans ses vastes États ; elle priait d'Alembert de diriger l'éducation de son fils ; elle comblait Diderot ; elle persuadait aux économistes qu'elle allait réaliser leur gouvernement de la raison et de l'évidence. Elle ne parlait à tous nos philosophes que de bien public et d'humanité dans les lettres qu'elle leur écrivait de sa main sanglante qui avait fait mourir son mari, et qui fit encore égorger secrétement, en 1764 un petit-neveu de Pierre le Grand dont elle redoutait les prétentions au trône.

Tous y furent pris, sauf Rousseau, Mabli et d'Alembert.

Le nouveau roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, ne répondait pas à l'attente de la tsarine et du roi de Prusse. Faible, mais non pas malintentionné, il fut poussé par ses oncles, les princes Czartoriski, à reprendre les projets de réforme. Catherine et Frédéric, alors, se retournèrent contre lui ; une armée russe rentra en Pologne, menaça le roi, enleva plusieurs des principaux membres de la diète, qui furent envoyés en Sibérie, et força la diète à consacrer le *liberum veto*, la nécessité du vote unanime, pour toutes les affaires d'État, ainsi qu'à établir l'égalité entre les dissidents et les catholiques. Ceci était pour servir de prétexte au reste (1767).

La petite noblesse polonaise, peu éclairée et égarée par ses habitudes d'anarchie, était contre les réformes et pour le *liberum veto*, ce qui avait donné toute facilité aux Russes.

Choiseul, sans arriver jamais à des vues saines sur la Pologne, sentait enfin le danger des progrès de la Russie. Il avait déjà com-

mencé à contrecarrer Catherine et Frédéric en Suède, où il voyait plus clair qu'en Pologne ; il travaillait à faire intervenir la Turquie contre la Russie; mais il ne put obtenir aucun concours de l'Autriche, pour laquelle il avait imposé naguère de si cruels sacrifices à la France. L'Autriche promit seulement d'être neutre entre la Russie et la Turquie.

L'excès de l'oppression et de l'arrogance étrangère réveilla enfin les Polonais. La fameuse confédération de Bar se forma, en février 1768, pour briser le joug de la Russie, mais aussi, malheureusement, pour rétablir la domination exclusive du catholicisme. L'appel fait par les dissidents aux étrangers expliquait, sans la justifier, cette intolérance chez les patriotes.

Elle eut des suites bien fatales, et fournit une arme terrible à la Russie. Catherine lança les Cosaques Zaporogues sur les provinces russiennes de la Pologne, où les paysans de rite grec étaient hostiles à la noblesse de rite latin. Les paysans joints aux Cosaques, égorgèrent tout ce qu'ils purent atteindre de catholiques et de juifs. Il y eut plus de cinquante mille victimes dans l'Ukraine et les contrées voisines.

Catherine n'osant avouer devant l'Europe cette nouvelle Saint-Barthélemi, livra par milliers aux potences des tribunaux polonais les massacreurs qu'elle avait soulevés. La Pologne se déchirait de ses propres mains; c'était tout ce que Catherine voulait.

La Turquie déclara enfin la guerre à la tsarine (septembre 1768). Frédéric II signifia aux Suédois qu'il prendrait parti contre eux s'ils s'alliaient aux Turcs. La diversion des Turcs ne fut pas heureuse. Les Russes prirent l'offensive contre eux en Bessarabie, les mirent en déroute, et envahirent la Moldavie et la Valachie (septembre 1769).

Les confédérés de Bar ne se découragèrent pas. Ils continuèrent à faire la guerre de partisans dans des proportions de plus en plus vastes. Leurs bandes étaient partout, depuis la Gallicie jusqu'au fond de la Lithuanie. Les nouvelles idées françaises avaient enfin pénétré chez eux à la faveur de ce grand mouvement national, et ils dépêchèrent des agents pour consulter les philosophes français sur les institutions qu'ils devraient se donner après avoir chassé l'étranger.



Stanislas Poniatowski.

Rousseau et Mabli écrivirent pour eux des projets de constitution. Le Traité du *Gouvernement de Pologne*, de Rousseau, est d'une politique bien plus pratique que le *Contrat social*. C'est là qu'il dit aux Polonais : « Vous ne sauriez empêcher que vos voisins vous engloutissent; faites qu'ils ne puissent vous digérer. Si vous faites en sorte qu'un Polonais ne puisse jamais devenir un Russe, la Russie ne subjuguera pas la Pologne. »

Rousseau avait compris qu'il n'y avait qu'illusions dans les belles apparences par lesquelles Catherine II séduisait l'opinion de

l'Europe, et il jugeait que Pierre le Grand, tournant violemment la Moscovie vers l'Occident, et lui imposant tout à coup les formes d'une nation européenne, avait fait une œuvre funeste pour l'Europe et pour la Moscovie elle-même.

Le roi Stanislas Poniatowski et son parti étaient disposés à s'entendre avec les confédérés de Bar. Choiseul, qui s'était enfin décidé à leur envoyer des artilleurs, des ingénieurs et de l'argent, les poussa maladroitement à déclarer le roi déchu du trône. Cela empêcha la réunion des partis.

Les confédérés, cependant, se maintinrent et obtinrent même des avantages dans le courant de l'année 1770. Là se fit la réputation d'un officier français destiné à un grand rôle dans la Révolution, DUMOURIEZ.

La tsarine, pendant ce temps, continuait par mer l'attaque qu'elle avait commencée par terre contre la Turquie. Une escadre russe, partie du golfe de Finlande, était allée, dans l'automne de 1769, prendre dans les ports d'Angleterre des officiers et des matelots anglais pour la diriger, puis était entrée dans la Méditerranée. La France et l'Espagne ne l'attaquèrent pas, de peur que l'Angleterre ne se déclarât ouvertement pour la Russie. Une insurrection grecque, soulevée par les Russes contre les Turcs, fut étouffée dans des flots de sang; mais l'escadre russe détruisit la flotte turque sur la côte de l'Asie Mineure (5 juillet 1770). Un officier hongrois au service de France mit en défense le détroit des Dardanelles, et empêcha les Russes et leurs chefs anglais d'aller à Constantinople; mais l'armée de terre des Turcs n'eut pas meilleure chance que leur flotte, et fut battue de nouveau en Bessarabie.

Tandis que la Russie remportait ces succès contre les Turcs, la Prusse et l'Autriche négociaient; deux entrevues successives avaient lieu entre Frédéric II et le fils aîné de Marie-Thérèse, l'empereur Joseph II, qui avait succédé, en 1765, à son père François I[er] de Lorraine. L'Autriche voulait empêcher à tout prix la Russie de s'étendre, aux dépens de l'empire turc, du côté du bas Danube; le roi de Prusse visait à s'arrondir aux dépens de la Pologne et de la Suède : son but était de prendre à la Pologne la Prusse polonaise, province qui séparait la Prusse allemande du Brandebourg, et la Posnanie, qui s'étend entre le Brandebourg et la Silésie. Quant à la Suède, il voulait lui enlever ce qu'elle avait encore en Poméranie. Il avait déjà des traités secrets avec la Russie et le Danemark pour le démembrement éventuel de la Suède, et il avait insinué par deux fois à la Russie une pareille proposition sur la Pologne.

Frédéric et Joseph II convinrent de proposer à la Russie d'abandonner ses conquêtes sur la Turquie moyennant une compensation en Pologne; chacun d'eux prendrait, de son côté, une part équivalente pour maintenir l'équilibre (juillet 1770).

Choiseul avait tenté en vain de prévenir le rapprochement de la Prusse et de l'Autriche par le mariage de l'héritier du trône de France avec une des filles de Marie-Thérèse, une sœur du nouvel empereur. Le seul fils légitime de Louis XV étant mort en 1765, à trente-six ans, le dauphin actuel était un jeune homme de seize ans, qui fut LOUIS XVI. La jeune archiduchesse d'Autriche, qu'on lui donna pour femme, était MARIE-ANTOINETTE.

Marie-Thérèse avait voulu ce mariage pour tâcher de dominer chez nous par le moyen de sa fille, en même temps qu'elle laissait son fils se concerter avec le roi de Prusse contre la Pologne et contre nous. C'était elle qui gardait tout le pouvoir réel, les États d'Autriche lui appartenant en propre et son fils Joseph II n'ayant à lui que le titre d'empereur.

Le mariage du dauphin Louis et de Marie-Antoinette fut célébré parmi de sombres pré-

sages. Le 30 mai 1770, un feu d'artifice, donné sur cette place Louis-Quinze qui devait être un jour la PLACE DE LA RÉVOLUTION, se termina par une panique. La place n'avait point alors de débouchés suffisants ; la foule se précipita, s'écrasa dans les fossés, et il périt des centaines de personnes.

Choiseul fit un nouvel effort pour ramener l'Autriche, et offrit à Marie-Thérèse de faire élire roi de Pologne un prince saxon, mari d'une de ses filles. Marie-Thérèse refusa. Une double guerre continentale et maritime était imminente contre la Russie et la Prusse, et peut-être contre l'Autriche, si l'on voulait délivrer la Pologne, et contre l'Angleterre, pour soutenir notre alliée l'Espagne. Les Espagnols étaient alors en querelle avec les Anglais pour un petit groupe d'îles de l'extrémité sud de l'Amérique.

La guerre générale n'eut pas lieu. Choiseul tomba du pouvoir le 24 décembre 1770.

Sa chute avait été préparée par des intrigues de cour, et il nous faut retourner un peu en arrière pour dire quelques mots de ce qui s'était passé à l'intérieur depuis deux ans. Le roi, sans renoncer à ses débauches banales, avait, depuis 1768, une nouvelle favorite, non plus une grande dame, comme ses premières maîtresses, ni une bourgeoise à demi artiste, comme M[me] de Pompadour, mais une fille qui avait été entretenue par un chevalier d'industrie et qui avait vécu dans les tripots avant d'être installée à Versailles par le roi de France sous le nom de comtesse du Barri. La du Barri amena à sa suite ce qu'il y avait de plus immonde dans Paris. La cour, si corrompue qu'elle fût, recula d'abord devant une telle honte, et Choiseul ne put se résigner à ménager la nouvelle maîtresse. Ses ennemis, alors, firent ce qu'il ne faisait pas ; il se forma un parti du Barri à la cour, et le duc d'Aiguillon, l'ancien gouverneur de Bretagne, qui ne pardonnait pas à Choiseul de l'avoir sacrifié aux parlementaires, servit d'intermédiaire entre le parti du Barri et l'ancien parti dévot de la famille royale.

Choiseul avait près de lui, dans le ministère, deux collègues qu'il avait appelés aux affaires parce qu'ils étaient capables, mais qui étaient tout disposés à se tourner contre lui, parce qu'ils étaient ambitieux et ne supportaient pas volontiers sa suprématie : c'étaient Maupeou, chancelier depuis 1768, et l'abbé Terrai, contrôleur général depuis décembre 1769. Terrai avait pris un rôle actif et bruyant dès son entrée aux affaires ; il avait exécuté, durant l'année 1770, des opérations financières très-vastes et très-hardies, sinon très-honorables.

Il avait trouvé les finances dans un chaos qui s'était toujours accru depuis la paix. Les promesses faites au public par le gouvernement au temps de la guerre avaient été violées en 1763 ; les promesses faites en 1764, lors de la transaction avec les parlements, avaient été violées en 1767 par de nouvelles prolongations des impôts qu'on s'était engagé à supprimer. Il n'y avait plus aucune espèce de comptabilité publique. En 1768, la dette s'était trouvée augmentée de 115 millions depuis la paix. En 1769, le contrôleur général alors en fonction, d'Invau, accédant à de nouvelles remontrances du Parlement de Paris, proposa au Conseil du roi un plan de réduction des dépenses. Ce plan fut rejeté. D'Invau donna sa démission, et ce fut Terrai qui le remplaça.

On était à bout de ressources. On avait mangé d'avance tout le revenu de l'année 1770 et une partie de l'année 1771 ; les financiers refusaient de faire de nouvelles avances. Les services publics allaient se trouver désorganisés. Le roi et son entourage ne voulant point de grandes réformes, et la banqueroute totale étant trop dangereuse pour le gouvernement, Terrai se fit un plan de banqueroute partielle combinée avec quelques économies. A force d'opérations violentes, conversion des tontines en rentes

viagères (le gouvernement s'emparant du capital qui devait revenir aux derniers vivants entre les sociétaires), réduction forcée des rentes autres que celles de l'Hôtel de ville, suspension indéfinie du remboursement d'une multitude de créanciers de l'État, emprunt forcé sur les fonctionnaires, violation des dépôts judiciaires, dont on saisit les fonds, etc., Terrai arriva, à la fin de 1770, à diminuer la dépense et à augmenter la recette, de façon à ce que, selon lui, une dizaine de millions d'économies annuelles devaient suffire à rétablir l'équilibre.



Madame du Barry.

Le Parlement de Paris ne s'était pas opposé aussi énergiquement qu'il l'aurait dû à toutes ces spoliations qui n'attaquaient pas les fortunes de ses membres, lesquelles consistaient généralement en terres et en rentes sur l'Hôtel de ville. Cet égoïsme lui fit tort dans l'opinion. En ce moment, néanmoins, il était rentré en lutte avec le pouvoir royal pour soutenir le Parlement de Bretagne. Le parti de la Chalotais ne se contentait pas de la démission de l'ex-gouverneur de Bretagne, d'Aiguillon, et réclamait son châtiment pour les violences et les fraudes qu'il avait commises. Un procès fut entamé contre le duc d'Aiguillon devant la cour des pairs, présidée par le roi en personne ; puis Louis XV trancha le débat par un lit de justice, où il annula les procédures et imposa silence sur le tout (27 juin 1770).

Les Parlements de Paris et de Rennes protestèrent appuyés par les autres parlements. La querelle s'anima de plus en plus, et le pouvoir se montra plus menaçant et plus provoquant qu'il ne l'avait encore fait. Le Parlement de Paris, par un arrêté du 6 septembre, déclara que « la multiplicité des actes d'un pouvoir absolu exercés contre l'esprit et la lettre des lois constitutives de la monarchie était la preuve du projet de changer la forme du gouvernement, et de substituer à la force toujours égale des lois les secousses irrégulières du pouvoir arbitraire. »

Le Parlement ne se trompait pas. Le projet d'abattre la magistrature existait réellement, non dans la tête de Choiseul, mais dans celle du chancelier Maupeou. Nous avons dit que Choiseul voulait la paix au dedans, la guerre au dehors ; Maupeou et Terrai voulaient le contraire, c'est-à-dire ne rien faire au dehors et établir le pur despotisme par la force au dedans.

Un édit royal du 27 novembre interdit aux parlements toute correspondance les uns avec les autres, et toute résistance après réponse du roi à leurs remontrances, sous peine de privation de leurs offices. Le Parlement de Paris répondit en rappelant que c'était à lui que la royauté avait dû l'abaissement des grands vassaux, le maintien de l'indépendance de la couronne contre les entreprises des papes et la conservation du trône, de mâle en mâle, à l'aîné de la maison

royale. Il récrimina violemment contre les funestes conseillers du roi, « perturbateurs de l'État » (3 décembre). Le roi imposa, en lit de justice, l'enregistrement de l'édit du 27 novembre (7 décembre). Le Parlement suspendit la justice (10 décembre). Le roi lui ordonna par deux fois de reprendre ses fonctions. Le Parlement refusa, à moins que le roi ne retirât l'édit.

Maupeou et Terrai, aidés par la du Barri, poussaient le roi à abattre à la fois Choiseul, pour éviter la guerre, et les parlements, pour rétablir l'autorité absolue.

Choiseul tomba le premier. Le 24 décembre il fut destitué et exilé dans son château de Chanteloup, sur la Loire. Pour la première fois, on vit la plus grande partie de la cour rester fidèle à un ministre disgracié ; une longue file de brillants équipages fit escorte à Choiseul partant pour l'exil. Le public oublia le mal qu'avait fait Choiseul pour ne se souvenir que de ses efforts afin de restaurer les forces de la France, et de sa résistance à la du Barri.

Le roi hésitait encore à frapper le Parlement.

La du Barri décida Louis XV, en lui montrant le portrait du malheureux roi d'Angleterre Charles Ier, qui est aujourd'hui au Musée du Louvre.

« *La France* », lui dit-elle (c'était le sobriquet qu'elle lui donnait), « ton Parlement te fera aussi couper la tête ! »

Ce n'était pas le Parlement de Paris qui devait faire tomber la tête du dernier roi de l'ancienne France !

Cette sottise fit plus que les motifs sérieux.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, des mousquetaires réveillèrent tous les membres du Parlement, en les sommant, de par le roi, de signer « oui ou non » s'ils voulaient reprendre leur service. La plupart signèrent « non ». Ils furent, le lendemain, exilés dans divers lieux, avec confiscation de leurs charges.

Ceux qui avaient signé « oui » se rétractèrent et partirent à leur tour pour l'exil.

Le conseil d'État fut chargé provisoirement de rendre la justice à la place du Parlement. Le peuple le hua ; les avocats et les procureurs s'abstinrent de tous rapports avec lui.



Le chancelier Maupeou.

Le gouvernement poursuivit son œuvre. Le 22 février, parut un édit habilement rédigé par le chancelier Maupeou. Le préambule condamnait la vénalité et l'hérédité des offices, « introduites par le malheur des temps » ; montrait que l'étendue excessive du ressort du Parlement de Paris était fort nuisible aux justiciables, obligés de venir de loin solliciter une justice lente et ruineuse, et démembrait le ressort du Parlement de Paris en établissant six conseils supérieurs à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers.

La Cour des aides, dont nous avons cité les belles remontrances au roi, fut supprimée, et son ressort fut démembré entre les six nouveaux conseils.

Le Grand conseil, ce tribunal sans territoire et sans attributions fixes, qui avait été habituellement l'instrument docile du pouvoir, fut supprimé aussi ; mais ses anciens membres composèrent un nouveau Parlement de Paris, gardant la partie de l'ancien ressort qui n'avait pas été partagée entre les six nouveaux conseils. Il n'y avait plus ni hérédité, ni vénalité ; le nouveau Parlement devait présenter au roi des candidats pour les offices qui viendraient à vaquer (13 avril 1771). La procédure fut simplifiée.

Ce fut ainsi que le Parlement de Paris disparut après les jésuites. La royauté détruisait, les uns après les autres, les grands établissements qui l'entouraient, avant de s'abîmer elle-même. Le gouvernement de Louis XV, imitant, un peu tard, le Grand Frédéric et Catherine II, empruntait à son tour le langage de la philosophie pour colorer son absolutisme. Voltaire et quelques autres philosophes balancèrent d'abord, puis applaudirent, par haine des abus de l'ancienne justice et de l'intolérance cruelle des parlements. Mais, pour la première fois, l'opinion publique ne fut pas avec Voltaire. L'opinion n'acceptait rien d'un tel gouvernement, pas même des réformes, et ne voulait plus se souvenir que de l'opposition des parlements au despotisme. Non-seulement toutes les hautes cours de justice et la plupart des tribunaux inférieurs, mais les princes du sang même protestaient et soutenaient que le roi n'avait pas droit de porter atteinte à l'inviolabilité des magistrats.

Le roi exila les princes dans leurs terres, et tous les parlements provinciaux et beaucoup d'autres cours et tribunaux furent dissous et réorganisés sur le nouveau plan (août-novembre 1771).

L'irritation était grande dans les esprits ; cependant, il n'y avait point de résistance matérielle, ni de troubles dans la rue. Les parlementaires ne songeaient nullement à exciter des mouvements populaires, et, en dehors d'eux, il n'y avait que des opinions, et point encore de partis politiques.

Le contrôleur général Terrai avait maintenant tout à fait les mains libres. Il n'avait pu entièrement exécuter son plan financier, la cour ayant bien approuvé les banqueroutes, mais non pas les économies. Les diminutions de dépenses proposées par Terrai sur la maison du roi et sur les divers ministères n'avaient pas été acceptées. Il remplaça les économies par des augmentations d'impôts, des créations et des ventes d'offices municipaux et autres, et, à force d'exactions et de spoliations de toutes natures aux dépens des créanciers de l'État, des fonctionnaires publics, des corps de ville et autres corporations, il parvint à rétablir l'équilibre entre la dépense et la recette ; mais, la cour augmentant la dépense à mesure qu'arrivaient ces étranges ressources, le déficit annuel, qui était de soixante et quelques millions avant Terrai, se retrouva de quarante millions dès 1774.

Les anciens parlements ne soutinrent pas unanimement jusqu'au bout leur ferme attitude. Une partie des membres de la plupart des parlements provinciaux demandèrent à rentrer dans l'organisation nouvelle. Les membres des parlements de Paris et de Rouen s'abstinrent tous à cet égard ; mais une partie finirent par accepter le remboursement de leurs offices, dont la confiscation n'avait pas été maintenue. De leur côté, les princes du sang exilés demandèrent à rentrer en grâce.

Malgré ces défections ou ces faiblesses, la masse du public restait hostile. Paris et la Bretagne surtout étaient mornes et sombres. Les pamphlets se multipliaient contre le roi. La chute des parlements n'était pas la seule cause de l'agitation générale ; les parlements n'intéressaient que les hautes classes et les classes moyennes. Un autre motif remuait dans leurs profondeurs les masses populaires ; c'était la question du blé, le PACTE DE FAMINE.

Il faut retourner ici à une vingtaine d'années en arrière pour ce qui regarde le commerce des grains, la question du pain du peuple.

Mme de Pompadour avait autrefois introduit auprès du roi son médecin Quesnai, et, avec lui, les idées des économistes. Ces idées, qui ne touchaient directement ni à la forme présente du gouvernement ni à la religion, avaient obtenu faveur à la fois, jusqu'à un certain point, et dans le Conseil du roi et dans les parlements. Depuis 1754, le commerce des grains était libre à l'intérieur du royaume, sauf à subir toutes sortes de droits et de péages locaux fort onéreux. Depuis 1758, le commerce des laines, tant nationales qu'étrangères, avait été déclaré libre, sans droits d'entrée ni de sortie. Les innovations dans les fabriques étaient tolérées. En juillet 1764, la pleine liberté d'exportation des grains fut accordée à tout navire français, et la liberté d'importation à tout navire français ou étranger, avec de légers droits d'entrée et de sortie. La liberté d'exportation devait être suspendue si le blé dépassait un certain prix. Les habitants des campagnes et des localités où il n'y avait ni maîtrises ni corps de métiers eurent autorisation d'exercer toute espèce de fabrication, en se conformant aux règlements (février 1765).

Les premiers résultats de ce commencement de liberté économique furent satisfaisants; mais, à partir de 1767, de mauvaises récoltes ayant amené la cherté, le peuple s'en prit à l'exportation des blés, ce qui était peu fondé. En Normandie, on cria aux accapareurs (1768); c'était plus vrai. De nombreux agents manœuvraient pour détourner les fermiers d'envoyer leurs grains aux marchés et faisaient sortir de Normandie des masses de grains, tandis que le gouvernement interdisait à la chambre de commerce de Rouen de contre-balancer ces opérations par des achats de blé hors de la province.

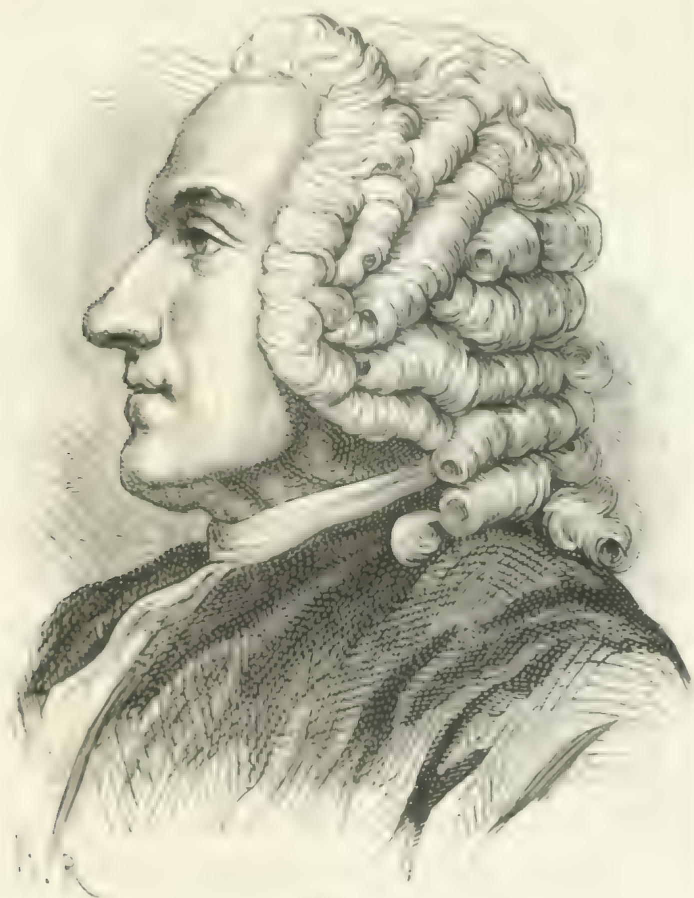
Le Parlement de Rouen commença de poursuivre les accapareurs. Un ordre du roi arrêta les poursuites. Le Parlement de Rouen éclata, et déclara que cette défense venue du trône changeait en assurance les soupçons qu'il avait de la connivence de l'autorité avec les coupables; puis, sur la réclamation d'un des ministres contre ce manque de respect envers le roi, le Parlement de Rouen répliqua qu'il n'avait pas eu en vue la personne de « Sa Majesté », mais peut-être quelques-uns de ceux à qui le roi distribuait son autorité.

Le Parlement de Rouen aurait eu droit « d'avoir en vue la personne de Sa Majesté », car le roi spéculait sur les grains comme sur les fonds publics, ne se contentant pas de puiser à pleines mains dans le produit des impôts.

De 1765 à 1767, l'administration avait favorisé la formation d'une société qui devait acheter dans les bonnes années et emmagasiner pour revendre dans les mauvaises, afin d'établir, autant que possible, le niveau dans le prix des grains. L'intention du contrôleur général et des intendants des finances avait été bonne; mais le moyen était dangereux, surtout à une époque d'arbitraire et d'abus comme celle-là. La société, appuyée secrètement par le gouvernement, ne pouvait aboutir et n'aboutit qu'à étouffer la concurrence dans le commerce des grains, et qu'à créer des hausses factices. Un homme de loi, nommé le Prévost de Beaumont, ayant eu connaissance des statuts de la société Malisset (c'était le nom du directeur), voulait les communiquer au Parlement de Rouen. Homme et papiers disparurent; on retrouva le Prévost de Beaumont, plus de vingt ans après, au fond d'une prison d'État. Il ne recouvra la liberté qu'après la prise de la Bastille.

Le ministère d'alors avait été plutôt dupe que complice de la société Malisset, et prit des mesures pour faire rentrer des grains en Normandie; mais ce qui s'était passé

avait amené une réaction dans le public contre les idées des économistes. Voltaire et beaucoup d'autres philosophes trouvaient Quesnai et son école exagérés et trop absolus. Bien des esprits éclairés sentaient que toutes les réformes se tenaient et que les questions économiques ne pouvaient se résoudre sans changements politiques. Un



Terrai.

homme d'esprit, un abbé italien établi en France, Galiani, écrivit des *Dialogues sur le commerce des grains*, où il montrait qu'on aurait dû commencer par abolir tous les droits et péages qui gênaient la circulation à l'intérieur avant d'ouvrir les frontières, et que les monopoleurs abuseraient de la permission d'exporter les blés pour faire de grands magasins en dehors et tout près de nos frontières, et les faire ensuite rentrer pour les revendre à des prix exorbitants (1769).

Cela ne serait plus possible aujourd'hui. Cela l'était alors. On le vit bientôt.

Le gouvernement, cédant à la clameur publique, suspendit l'exportation des grains (juillet 1770). Le peuple n'y gagna rien. La cherté continua. Le peuple cria plus que jamais aux accaparements. Les parlements, dans les derniers mois de leur existence, rendirent maints arrêts contre les accapareurs. Les parlements une fois détruits, la société Malisset, dont le roi était le principal intéressé, ne rencontra plus d'obstacles; elle fit, d'accord avec le contrôleur général Terrai, celui-là sciemment complice, ce qu'avait prédit Galiani : d'un côté, on défendit l'exportation en Languedoc, pour que la société Malisset pût y acheter les grains à vil prix ; d'autre part on autorisa l'exportation par les ports de Bretagne, pour y attirer des masses de grains qu'on envoya dans l'île anglaise de Jersey, afin de les faire revenir quand on aurait poussé la hausse à son comble.

Le quartier général de la societé Malisset était aux moulins et aux magasins de Corbeil ; mais l'impulsion partait de Versailles, du cabinet du roi.

Des haines terribles s'amassèrent dans le cœur des classes souffrantes contre tout ce monde de Versailles, roi, courtisans, financiers, qui leur semblait une légion de vampires suçant le sang des malheureux. Le mal, très réel, s'agrandit encore dans l'imagination populaire, et le ressentiment survécut au coupable, c'est-à-dire à Louis XV. Sous Louis XVI qui ne spéculait pas sur les grains, lorsque les femmes du peuple, dans les fameuses journées des 5 et 6 octobre, allèrent en armes à Versailles pour ramener de force le roi et la reine dans Paris, elles criaient :

« Allons chercher le boulanger et la boulangère ! »

Au dedans, la désorganisation dans le présent, des vengeances terribles dans l'avenir ; au dehors, l'abaissement et l'impuissance : tel était l'aspect des affaires de France après 1770. L'ex-gouverneur de Bretagne, le duc d'Aiguillon, avait obtenu le ministère des

affaires étrangères par l'influence de la du Barri (juin 1771). Les chances immédiates de guerre avec l'Angleterre avaient disparu, l'Espagne, à la nouvelle de la chute de Choiseul, s'étant accommodée avec les Anglais. Mais la catastrophe de la Pologne se précipitait.

Catherine II n'avait pas écouté les premières propositions que lui avait faites le roi de Prusse pour le partage de la Pologne, parce qu'elle eût mieux aimé garder les provinces enlevées à l'empire turc (la Roumanie actuelle), et continuer à dominer la Pologne entière, au lieu de la partager avec ses voisins. Elle donna enfin son consentement à Frédéric II, puis tâcha encore de revenir là-dessus, en offrant à l'Autriche de lui faire sa part aux dépens des Turcs. Marie-Thérèse, qui conservait quelques scrupules, quelques répugnances pour le démembrement de la Pologne, souhaité par son fils l'empereur Joseph II, eut des velléités d'entente avec la France ; mais cela ne fut pas sérieux. Marie-Thérèse ne voulait ni laisser les provinces turques à la Russie, seul moyen de s'accommoder avec Catherine, ni s'allier à la France pour défendre et la Turquie et la Pologne contre la Russie et la Prusse. Le nouveau ministre des affaires étrangères de France, d'Aiguillon, de son côté, ne voulait rien faire du tout.

Frédéric II et Catherine s'entendirent définitivement. Le 17 février 1772, une convention secrète régla les parts entre la Russie et la Prusse ; les deux alliés convenaient de s'unir contre l'Autriche, si, au lieu d'entrer dans le partage, elle s'y opposait. Marie-Thérèse donna son consentement dès le 4 mars ; mais elle voulut qu'au moins sa complicité lui rapportât un gros bénéfice, et elle demanda une si forte part, qu'on discuta là-dessus jusqu'au 5 août.

Les armées des trois puissances coalisées s'unirent pour accabler les confédérés de Bar, avec lesquels combattirent jusqu'à la fin une poignée de volontaires français. Quand le gouvernement de Louis XV voulut se plaindre de l'Autriche : « Vous ne nous auriez pas soutenus », répondit le ministre de Marie-Thérèse.

C'était vrai quant à d'Aiguillon ; mais c'était faux quant à Choiseul. Il avait voulu agir avec l'Autriche, et l'Autriche n'avait pas voulu « être soutenue » par lui.



Joseph II, empereur d'Autriche.

Le traité de partage fut signifié à la Pologne le 2 septembre 1772. La Russie prenait la Lithuanie proprement dite et la Livonie polonaise ; Frédéric II prenait la Prusse polonaise ; l'Autriche prenait la Gallicie.

C'était la plus grande violation du droit des nations qu'on eût jamais vue, car la Pologne n'avait en rien provoqué ses voisins et ne leur avait donné aucun prétexte, et c'était, de la part des deux puissances allemandes, une vraie trahison envers l'Europe ; c'était l'Autriche qui avait, la première, appelé les armes moscovites dans l'intérieur

de l'Europe, et maintenant c'était la Prusse qui les y établissait, avec la complicité de l'Autriche.

La Pologne mutilée devait traîner une vingtaine d'années encore sa triste existence, en s'efforçant de mettre à profit les conseils de Rousseau et de Mabli, et de se réformer pour échapper à la main impitoyable de ses oppresseurs. Nous la retrouverons lors de ce second démembrement par lequel les trois puissances complices ont voulu la faire disparaître d'entre les nations. Ce grand crime d'État des monarchies, la conscience des peuples ne le ratifiera jamais, et jamais, sous une forme ou sous une autre, la revendication ne cessera. L'ancienne Pologne ne renaîtra plus; mais il y aura toujours un peuple polonais.

Louis XV, à qui le cœur manquait plus que l'intelligence, et qui apercevait mieux que ses ministres les conséquences de la chute de la Pologne, montra quelque apparence de vouloir agir contre les auteurs du partage. La France fit des armements maritimes au commencement de 1773. L'Angleterre signifia qu'elle porterait secours à la marine russe. Louis XV recula, et tout fut dit. On peut dire que le gouvernement anglais a été le quatrième entre les meurtriers de la Pologne, et que le moins coupable des quatre est peut-être encore la Russie. Elle, du moins, était l'ennemie déclarée de la Pologne depuis des siècles, et ces deux peuples se haïssaient comme les Français et les Anglais d'autrefois; mais la Prusse, premier auteur et instigateur du partage, était l'ancienne vassale de la Pologne; l'Autriche était son obligée et lui devait son salut; l'Angleterre n'avait jamais reçu d'elle aucune offense.

L'aristocratie anglaise, whigs et torys, après avoir contribué à perdre la Pologne, est toujours restée opposée à son rétablissement, par jalousie contre la France, jusqu'à nos jours, jusqu'à la guerre de Crimée et à l'insurrection polonaise de 1863.

Une attaque maritime contre la flotte russe dans l'Archipel, en 1773, si les Anglais ne l'eussent empêchée, eût pu avoir des résultats. L'armée de terre de Catherine II, qui avait franchi le Danube et pénétré de Roumanie en Bulgarie, en avait été chassée; une grande révolte avait éclaté contre Catherine parmi les Cosaques, et entamait la Moscovie; et, d'autre part, une révolution très-contraire aux intérêts de la Russie s'était opérée en Suède (août 1772). Un jeune roi actif et hardi, Gustave III, venait d'exécuter avec plein succès une entreprise à laquelle Choiseul l'avait fort encouragé avant sa chute. Gustave III avait abattu la constitution qui mettait le gouvernement dans les mains de la noblesse, et rendu la prépondérance au pouvoir royal. Il était tout disposé à s'allier à la France et à la Turquie.

Le gouvernement français ne bougeant pas, le roi de Suède ne put rien entreprendre; les Russes reprirent l'avantage sur les Turcs en 1774 et leur imposèrent une paix désavantageuse, qui céda à Catherine II la mer d'Azof et, de l'autre côté de la Crimée, une portion de la petite Tartarie. Le sultan renonça à la suzeraineté de la Crimée, qui n'allait pas tarder à devenir une province russe (10 juillet 1774).

Catherine, débarrassée de la guerre étrangère, étouffa la rebellion des Cosaques, et la Russie s'affermit à loisir dans ses usurpations.

Tandis que la Russie, la Prusse et l'Autriche s'agrandissaient par un crime audacieux, le gouvernement de la France s'affaissait dans les vices énervants. Il avait beau prodiguer les ordres d'arrestations arbitraires et remplir de prisonniers la Bastille, il ne venait pas à bout de se faire craindre, ni de faire taire les mille voix railleuses ou indignées qui s'élevaient contre lui. Sa nouvelle magistrature était honnie de tous; Voltaire avait retiré son appui d'un moment. Les membres du gouvernement

n'étaient pas même d'accord entre eux; les trois ministres, d'Aiguillon, Maupeou et Terrai, cherchaient à se supplanter l'un l'autre, chacun visant au premier rang.

Leurs intrigues n'eurent pas le temps d'aboutir. Louis XV, en vieillissant, s'abîmait de plus en plus dans la débauche. Il trouva enfin son châtiment dans une nouvelle infamie. On lui avait livré, à force de promesses et de menaces, une enfant à peine nubile. Elle avait les germes de la petite vérole, et les communiqua au roi. Le sang vicié de Louis XV rendit le mal mortel; au bout de quelques jours, il expira (6 mai 1774).

Quand on le sut enfin mort, la France entière respira.

Il avait vécu soixante-quatre ans, régné cinquante-neuf. Il avait passé sa vie à déshonorer la royauté et à préparer la Révolution, où devaient s'engloutir sa famille et son trône.

CHAPITRE XIII

LOUIS XVI ET TURGOT.

(1774-1776.)

La France était toute à la joie de se voir délivrée de Louis XV. On connaissait peu le nouveau roi Louis XVI, jeune homme de vingt ans, qui avait vécu jusque-là fort à l'écart; mais on disait qu'il ne ressemblait en rien à son grand-père, et cela suffisait pour qu'on lui fît bon accueil.

Louis XVI, gauche, lourd, timide jusqu'à la sauvagerie, n'avait plus rien de ces grandes manières de cour, élégantes et imposantes à la fois, que Louis XV avait gardées jusque dans sa dégradation. Il avait l'air d'un bourgeois ou d'un artisan allemand plutôt que d'un roi de France, et il en avait les goûts comme il en avait l'apparence; son plus grand plaisir était de travailler à des ouvrages de serrurerie.

Mais aussi avait-il la moralité d'un bon bourgeois ou d'un honnête ouvrier au lieu des vices de la cour. Il détestait les mauvaises mœurs, et sa dévotion, sans être fort éclairée, était sérieuse et respectable, et bien différente de cette bigoterie païenne que son aïeul avait mêlée à toutes les infamies.

Malheureusement, s'il n'avait pas les mœurs de ses prédécesseurs, il avait gardé leurs idées politiques, et on l'avait élevé dans la croyance au droit absolu et inamissible des rois, tel que Bossuet l'avait enseigné et que Louis XIV l'avait pratiqué. Il voulait le bien, mais ne se croyait responsable que devant Dieu des moyens qu'il emploierait pour le faire. Lorsque ses préjugés n'étaient pas en jeu, il avait assez de jugement pour voir où était le bien; mais, par défaut de volonté et d'esprit de suite, par indécision et défiance de lui-même, il n'était pas capable de l'accomplir.

La reine Marie-Antoinette d'Autriche était une grande et belle personne de dix-neuf ans, aux traits un peu forts, au grand nez aquilin, à l'air noble et gracieux. Elle avait de l'intelligence, mais point d'instruction; des sentiments énergiques et parfois généreux, mais beaucoup de légèreté et d'emportement, et point d'esprit de conduite. Sa mère, Marie-Thérèse, s'efforçait de dominer par elle la politique de la France, et lui imposait pour conseil et pour directeur l'ambassadeur d'Autriche, le comte de Merci, qui espionnait pour le compte de l'Autriche à Paris, et qui achetait chez nous des traîtres pour lui livrer les dépêches secrètes du ministère français.

Dès son arrivée en France, Marie-Antoinette avait été en butte et à la défiance des

hommes politiques qui voyaient en elle l'instrument de l'Autriche, et à des inimitiés personnelles suscitées dans la famille royale même par ses étourderies et aussi par l'humeur jalouse et malveillante d'un des frères du roi, celui qu'on appelait « Monsieur », comte de Provence, et qui devait être un jour le roi Louis XVIII.



Louis XVI.

Dès l'avènement de Louis XVI, des bruits injurieux coururent contre les mœurs de la reine ; ils persistèrent sans jamais avoir été bien prouvés. Il n'y a de certain contre elle, sous ce rapport que des légèretés et des imprudences ; mais elle fut déconsidérée de bonne heure, et il fallut ses grands malheurs, supportés avec courage, pour ramener l'intérêt sur elle, puis pour relever sa mémoire.

Louis XVI ne voulut point replacer à la tête du ministère le duc de Choiseul. La reine souhaitait Choiseul, comme ami de l'Autriche ; le roi le repoussa comme ayant été l'ennemi personnel de son père le dauphin, fils de Louis XV. Louis XVI eut d'abord, dit-on, la pensée de mander un ancien ministre des finances, Machault, qui avait eu autrefois d'importants projets de réforme et visé à soumettre à l'impôt les biens du clergé. Le parti du clergé prévint le coup, et, par l'influence de la famille royale, parvint à faire rappeler, au lieu de Machault, un autre ancien ministre, Maurepas, vieux courtisan spirituel, mais égoïste et frivole. Ce fut à ce guide incapable que se confia Louis XVI.

Les trois ministres qui avaient conduit les affaires dans les dernières années de Louis XV firent de grands efforts pour garder une part du pouvoir. Le contrôleur général Terrai présenta au roi un mémoire fort habilement rédigé, où il représentait que, si l'équilibre qu'il avait rétabli (il évitait de dire comment) entre les dépenses et les recettes avait été dérangé de nouveau, c'était par les dépenses nouvelles qu'on avait faites malgré lui, et il proposait au roi de supprimer le nouveau déficit par de grandes économies.

A la mort de Louis XV, les dépenses réunies de la maison civile du roi, sans sa maison militaire, et des maisons des princes, dépassaient trente-six millions, qui en représenteraient plus de quatre-vingts d'aujourd'hui, et la France était incomparablement moins riche.

La première ordonnance signée de Louis XVI promit que l'Etat paierait désormais fidèlement ses dettes, et que le faste de la cour serait réduit. Le roi renonça au vieux droit féodal de « joyeux avénement. »

Terrai et ses collègues ne réussirent cependant point à se maintenir en place ; ils étaient par trop impopulaires. Le ministre des affaires étrangères, le duc d'Aiguillon, fut renvoyé le premier en juin ; le chancelier Maupeou et le contrôleur général Terrai le suivirent le 24 août.

Leur chute fut célébrée à Paris et ailleurs par de violentes démonstrations populaires. On pendit, sur la montagne Sainte-Geneviève, des mannequins représentant Maupeou et Terrai; Terrai, en personne, faillit être jeté à l'eau.

Cela sentait déjà la Révolution.

Une grande tentative de réforme allait se faire pour la prévenir. On eut, au ministère des finances, bien plus que ce Machault à qui avait songé le roi.

D'Aiguillon avait été remplacé par un diplomate considéré, Vergennes; Maupeou le fut par un magistrat insignifiant, Miromesnil; Terrai eut Turgot pour successeur.

Durant treize ans, Turgot avait essayé en petit ce qu'il allait maintenant tenter de réaliser en grand. Il avait renouvelé de fond en comble la généralité de Limoges (Limousin et partie de l'Angoumois). Il avait couvert de routes et d'écoles ce pays si arriéré, établi l'égale répartition des tailles en cadastrant les propriétés, supprimé une immensité d'abus dans le tirage des milices et partout. Il n'avait jamais voulu quitter sa pauvre province pour d'autres plus belles et plus riches; il ne la quitta que pour entrer au ministère, quand il crut le jour venu de se dévouer à la France entière.

Ce fut Maurepas qui se laissa persuader de l'appeler, sans bien savoir ce qu'il faisait. Le vieux ministre courtisan ne voyait en Turgot qu'un philosophe qui entendait l'administration et les finances, mais qui n'entendait rien à la cour, et qui ne serait pas inquiétant pour la suprématie du chef du cabinet. Le 24 août 1774, jour de son entrée au pouvoir, Turgot eut avec le roi un entretien où il lui exposa un ensemble d'idées résumées en ceci :

Point de banqueroute; point d'augmentation d'impôts; point d'emprunts. — L'économie. — Réduire à tout prix la dépense au-dessous de la recette. — Supprimer toutes les faveurs qu'on faisait aux courtisans sur le produit des impôts, et qui montaient à des millions. — S'arranger pour se passer des financiers, des traitants, qui vendaient si cher leurs services à l'État.

« Je serai seul », dit Turgot au roi, « à combattre contre tous les abus et tous les préjugés. Je serai craint et haï de la cour. On



Marie-Antoinette.

dira que je suis dur, parce que j'aurai représenté au roi qu'il ne doit pas enrichir même ceux qu'il aime, aux dépens de la subsistance de son peuple. Ce peuple même, auquel je me serai sacrifié, est si aisé à tromper, que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures que je prendrai pour le défendre. Je serai calomnié, et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. . »

Louis XVI, ému, lui serra les mains avec effusion et promit de le soutenir.

Turgot n'avait exposé au roi que la préface, pour ainsi dire, de son ouvrage. Il se proposait de lui révéler sa pensée tout entière, après l'accomplissement des premières réformes qui auraient préparé la réorganisation générale du royaume qu'il méditait. Nous avons son plan, rédigé sous ses yeux par un de ses amis. Ce plan est intitulé : *Mémoire au roi sur les municipalités.* Il contient bien plus que ne semble annoncer ce titre.

Turgot y montre qu'il n'y a point de véritable esprit public en France, parce que la nation n'a point de constitution ; que ses membres n'ont entre eux que très-peu de liens sociaux ; qu'on attend les ordres du gouvernement dans les moindres occasions, au lieu d'agir chacun par soi-même, et que les individus, n'ayant ni garantie, ni fonctions déterminées dans l'État, ne regardent l'État que comme un maître et un oppresseur, et non comme un corps dont ils seraient les membres actifs.

Il s'agit donc, suivant lui, de trouver des institutions d'après lesquelles les citoyens s'habituent à faire presque tout d'eux-mêmes, sans que le gouvernement ait besoin d'intervenir.

Avant tout, il faut créer l'éducation publique : établir un conseil de l'instruction nationale, qui fera composer des livres de classes où l'étude des devoirs du citoyen sera le fondement de toutes les autres. L'instruction donnée par le clergé ne suffit pas pour la morale à observer entre les citoyens. Chaque paroisse aura son maître d'école chargé d'enseigner cette morale, et un enseignement analogue sera introduit dans les maisons d'éducation de tous degrés.

En même temps que l'éducation, on commencera l'organisation municipale. Au premier degré, le village, la commune rurale, aura une administration municipale chargée : 1° de la répartition des impôts ; 2° des travaux publics et des chemins vicinaux ; 3° du soulagement des pauvres ; 4° des relations du village avec ses voisins pour les intérêts communs.

Quand la réforme de l'impôt aura été accomplie et qu'il n'y aura plus que l'impôt foncier, les propriétaires fonciers voteront seuls et paieront seuls.

Les villes auront des administrations analogues à celles des villages, avec quelques rouages de plus.

Les municipalités des villes et villages ressortiront, pour les intérêts communs, à des municipalités d'arrondissement, composées des députés de toutes les villes et villages.

Les municipalités d'arrondissement ressortiront à leur tour des municipalités provinciales, nommées par les assemblées d'arrondissement.

Les municipalités provinciales, enfin, éliront une grande municipalité du royaume, où siégeront les ministres, et à laquelle, dans chaque session, le roi déclarera quelle somme lui est nécessaire pour les dépenses de l'État, et quels travaux publics il ordonne. L'assemblée aura à pourvoir à la répartition et à l'exécution, et émettra des vœux sur telle matière qu'elle voudra.

L'assistance sera organisée à tous les degrés, depuis l'individu jusqu'à la province. L'individu qui ne peut suffire à son existence doit s'adresser d'abord à ses parents et amis ; ceux-ci, s'ils ne peuvent l'aider, s'adresseront à la commune. La commune, à son tour, frappée de quelque malheur, doit s'adresser aux communes voisines, puis à l'arrondissement, et ainsi de suite.

Il y a là toute une conception pratique des devoirs sociaux destinée à resserrer les liens de la famille et ceux des divers groupes de citoyens entre eux, à faire disparaître la mendicité, et à relever la dignité humaine en développant la fraternité et la solidarité. — Per-

sonne n'a compris si bien le vrai *socialisme* que ce philosophe homme d'État, si dévoué au principe de la liberté individuelle et à celui de la propriété.

On voit qu'avec l'assistance aux pauvres, aux malades, aux invalides, le projet de Turgot comprenait l'assurance générale et nationale contre les fléaux de la nature et autres.

Le plan de Turgot devait être complété par des lois assurant la liberté individuelle et la liberté de l'industrie et du commerce.

Le sentiment qui avait dicté ce projet était admirable; mais deux erreurs politiques très-graves s'y mêlaient à des vues justes et profondes.

La première était d'attribuer exclusivement les droits politiques aux propriétaires fonciers; mais, dans la pratique, cette erreur n'eût point été irréparable. Elle tenait à l'opinion des économistes, que la terre seule est productive, et que l'industrie n'ajoute point de valeur au produit de la terre.

L'expérience eût bien vite fait revenir de cette opinion. Les propriétaires eux-mêmes eussent bientôt demandé à ne plus jouir exclusivement des droits politiques, pour ne plus subir exclusivement les charges financières. Quand ils eussent vu, à côté d'eux, fabricants, marchands, ouvriers, fermiers, exempts d'impôts, tandis que tout le fardeau eût porté sur eux seuls, ils eussent bien vite prié qu'on les déchargeât d'un si ruineux privilége.

L'autre erreur était de laisser le pouvoir législatif au roi seul. Turgot et l'école économique, nous l'avons déjà dit, ne comprenaient pas la nécessité de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, posée par Montesquieu et par Rousseau. Ils voulaient l'unité, rêvant de faire du pouvoir unique de la royauté l'instrument de la raison publique, et ne voyant pas qu'il n'y a point de liberté sans garanties et sans partage du pouvoir.

C'est là une vérité applicable au gouvernement démocratique comme à tout autre gouvernement.

Turgot s'était mis aussitôt à l'œuvre. Le 13 septembre, un arrêt du Conseil du roi rétablit la pleine liberté du commerce des grains à l'intérieur du royaume, supprima tout achat et emmagasinement de grains au compte de l'État et des municipalités, et, comme le pain était cher, encouragea l'importation des blés étrangers et ajourna la libre exportation des blés français. L'arrêt du Conseil reconnaissait que, lorsque le gouvernement intervient dans le commerce des grains, ses agents, à son insu, peuvent se livrer à des manœuvres coupables.

La société du Pacte de famine, ainsi abandonnée et dénoncée par le pouvoir royal même, cessa ses opérations.

Turgot abolit ensuite les parts de faveur données aux courtisans sur les bénéfices des fermes générales, et supprima divers abus introduits sous Terrai.

Une grave question politique fut débattue dans le Conseil du roi. C'était le rétablissement des anciens parlements abolis par le chancelier Maupeou. Turgot était contre, avec Voltaire et les meilleurs politiques parmi les philosophes. Ce n'était pas dans l'ntérêt du progrès que les parlements avaient combattu le despotisme; ils ne pouvaient que faire obstacle à toutes les nouveautés, même les plus nécessaires. Mais le grand courant de l'opinion était pour eux, à force d'être contre tout ce qui venait du règne passé, et les nouveaux tribunaux étaient si déconsidérés qu'il était bien difficile de les maintenir.

Le vieux ministre Maurepas céda, par désir de popularité, et fit céder le roi. Louis XVI restaura en personne l'ancien Parlement de Paris, dans un lit de justice tenu le 12 novembre 1774.

Le Parlement n'était pas rétabli purement et simplement; le roi lui imposait, par un règlement, d'assez importantes restrictions.

Le Parlement recommença ses remon-

trances comme autrefois, et le roi, qui avait déclaré qu'il ne souffrirait *jamais* aucune dérogation au nouveau règlement, ne tarda pas à céder.

Turgot poursuivait sa marche sans se dissimuler combien le retour des parlements rendrait sa tâche plus difficile. En janvier 1775, il fit rendre une ordonnance pour encourager les longs baux, si utiles à l'agriculture, jusqu'au terme de vingt-neuf ans; puis il fit abolir la solidarité qui existait pour la taille entre les habitants des paroisses, en sorte qu'aucun contribuable ne savait jamais ce qu'il aurait à payer.



Turgot.

En même temps que l'agriculture, les sciences et les lettres eurent leur part. Des chaires furent créées au Collége de France pour enseigner le droit de la nature et des gens et la littérature française. L'Académie de médecine fut autorisée. Un cours d'anatomie comparée fut ouvert. Un ensemble de recherches fut ordonné pour préparer la canalisation générale de la France.

Les circonstances ne venaient pas en aide à Turgot. La cherté du pain augmenta vers le printemps de 1775, comme il arrive toujours dans les années qui suivent les mauvaises récoltes. Le peuple, qui avait beaucoup espéré du nouveau règne, s'irritait de ne pas voir arriver le bien-être attendu. Il y eut, à Dijon et ailleurs, des émeutes pour les grains (avril). Turgot fit supprimer ou réduire considérablement tous les droits d'octroi et de marché sur les grains et farines, sauf à indemniser les propriétaires de ces droits. Il fit accorder des primes à l'introduction des blés étrangers et établir des ateliers pour les ouvriers sans ouvrage.

Les troubles continuèrent cependant. Des bandes d'hommes de mauvaise mine se mirent à courir les environs de la capitale, ameutant les populations, forçant les fermiers à livrer les grains à vil prix, pillant les marchés le long de la basse Seine, comme pour empêcher les blés étrangers d'arriver du Havre à Paris. Le 2 mai, les bandes entrèrent à Versailles jusque dans la cour du château. Le roi parut au balcon, leur parla, et ne fut point écouté. Il se troubla, et fit proclamer que le pain serait taxé à deux sous la livre.

Turgot, désolé de cette faiblesse, obligea le roi à revenir sur la concession faite à l'émeute. Louis XVI l'autorisa à défendre à qui que ce fût d'exiger des boulangers le pain au-dessous du prix courant.

Pendant ce temps, les bandes entraient à Paris (3 mai). Le lieutenant général de police Lenoir, hostile à Turgot, enchérit sur la défense qu'avait faite le roi de faire feu, et laissa les bandes piller tout à leur aise les boutiques des boulangers.

Turgot exigea la destitution immédiate du lieutenant général de police, et fit mettre en mouvement la force armée. Les séditieux, que le peuple de Paris ne soutenait pas, n'essayèrent point de recommencer dans la capitale; mais ils continuèrent, au dehors, à



Pillage des boulangeries, à Paris.

crever les sacs et à assaillir les bateaux de blé sur les rivières. Le Parlement, comme pour leur venir en aide, rendit un arrêt pour prier le roi de faire baisser le prix des grains.

Turgot obtint du roi la saisie de l'arrêt du Parlement, la formation d'un corps d'armée de vingt-cinq mille hommes afin d'occuper Paris et le cours des rivières, et une ordonnance qui défendit, sous peine de la vie, de forcer les maisons des boulangers et les dépôts de grains et farines. Ordre fut donné aux troupes de faire feu en cas de violence.

Cela ne fut pas nécessaire. La sédition n'essaya de tenir nulle part contre les troupes. Le Parlement ne résista pas à un lit de justice du roi, et laissa, sans beaucoup protester, instruire et juger l'affaire des troubles par une commission prévôtale, espèce de tribunal militaire. Qu'un ministre tel que Turgot en vînt à recourir à un tribunal d'exception, dans la certitude de ne point obtenir justice du Parlement, cela explique comment le cardinal de Richelieu avait été conduit à employer ces tribunaux irréguliers qu'on lui a tant reprochés. Il n'y a point de justice à at-

tendre d'un tribunal qui a la prétention d'être en même temps un corps politique, ainsi que faisaient les parlements.

Il n'y eut que deux exécutions ; deux des acteurs des pillages du 3 mai furent pendus. C'était encore trop, car ces malheureux n'étaient que des instruments subalternes, et l'on ne tenait pas les vrais coupables, les conspirateurs qui avaient organisé et payé le désordre.

Une amnistie fut ensuite publiée, sauf exception « pour les chefs et instigateurs. » Le Conseil du roi adressa à tous les curés une circulaire à lire et à commenter au prône. Il y était dit que la sédition n'avait pas été réellement causée par la cherté des blés ni par un excès de misère ; que le blé avait été plus cher (du temps de Terrai), sans qu'il y eût de troubles ; que le prix des grains dépendait de leur rareté ou de leur abondance, et non de la volonté du roi. — « Lorsque le peuple », disait en terminant la circulaire, « connaîtra quels sont les auteurs de la sédition, il les verra avec horreur. »

Ces dernières paroles semblaient annoncer que le gouvernement allait frapper les vrais coupables. Il n'en fit rien. On ne trouva point de preuves contre d'anciens agents du Pacte de famine qui avaient été emprisonnés, et l'on croit que Louis XVI arrêta les poursuites, de peur d'être obligé de frapper trop haut. Il y avait, dans les rangs les plus élevés de la société et jusque dans la famille royale, des hommes résolus à renverser Turgot à tout prix. Des gens puissants avaient poussé à cette *Guerre des farines*, comme on l'appela, où les agents du Pacte de famine avaient soulevé les victimes mêmes de leurs spéculations, les populations ignorantes, contre l'ami du peuple.

L'émeute était vaincue ; l'intrigue continua la guerre. La cour, le clergé, les parlements, les financiers, tout ce qui vivait des abus était coalisé contre Turgot. Les pamphlets, les caricatures, les chansons, pleuvaient sur le ministre. Les classes moyennes elles-mêmes, étourdies de tout ce bruit, ne comprenaient pas bien encore Turgot. Voltaire leur fit voir clair, et oublia ses quatre-vingts ans pour venir en aide à Turgot avec l'ardeur d'un jeune homme. Il agit vigoureusement sur l'opinion publique par d'excellents petits écrits en vers et en prose.

Louis XVI fut sacré à Reims le 11 juillet 1775. Turgot essaya en vain de faire supprimer dans la cérémonie du sacre le serment par lequel le roi s'obligeait à « exterminer » les hérétiques. Au moment de prononcer ce barbare serment qu'il ne voulait ni ne pouvait tenir, Louis XVI se troubla et balbutia.

Au lieu d'ôter dn cérémonial du sacre ce qu'il y avait de suranné et d'odieux, on en retrancha précisément ce qui rappelait les droits de la nation. Le prélat qui officiait supprima la question au peuple : « Voulez-vous Louis pour roi ? »

Au retour du sacre, Turgot présenta au roi un mémoire sur la *Tolérance*. Il y affirmait que c'était un devoir de ne pas tenir un serment criminel ; il réclamait la liberté des cultes au nom de la raison d'État, du droit naturel et des vrais principes religieux.

Pendant ce temps, l'assemblée du clergé demandait qu'on achevât l'œuvre de Louis le Grand ; qu'on dispersât les assemblées des protestants « tolérées par un relâchement funeste » ; qu'on interdît la célébration de leurs mariages et l'enseignement de leurs enfants. Le clergé se plaignait qu'on n'enlevât plus les enfants protestants à leurs parents, et demandait que les vœux monastiques fussent autorisés, comme autrefois, dès l'âge de seize ans.

Cette assemblée du clergé, si réactionnaire, refusa néanmoins d'autoriser la fête du Sacré Cœur de Jésus, que tâchaient d'introduire les ex-jésuites, réunis en société secrète sous le titre de *Cordicoles* (adorateurs du Cœur). C'était un gage d'alliance

que le clergé donnait aux parlements, qui avaient proscrit les jésuites, mais qui secondaient le clergé contre les protestants et les philosophes.

D'autres remontrances, tout opposées à celles du clergé, avaient été présentées auparavant au roi. C'étaient celles de la Cour des aides, cette haute cour de justice en matière d'impôts, que présidait Malesherbes. Sous l'influence de cet homme de bien et de progrès, la Cour des aides, loin de se rejeter en arrière comme faisaient les parlements, continuait d'attaquer énergiquement les abus, ainsi qu'elle avait fait sous Louis XV. Elle montrait à quel point le détestable régime de la gabelle du sel et des douanes intérieures ruinait et corrompait le peuple, qu'il habituait à regarder la contrebande comme une représaille légitime contre la tyrannie des fermiers et de leurs agents. Elle montrait les classes pauvres abandonnées sans défense à une armée de tyrans fiscaux pires que les anciens tyrans féodaux. Le contribuable ne savait jamais ce qu'il devait payer, et n'avait aucune justice à espérer contre les exactions des agents de la ferme générale, attendu que la plupart des affaires d'impôts avaient été soustraites à la Cour des aides et aux tribunaux qui relevaient d'elle pour être livrées à l'arbitraire des intendants et de leurs subalternes. Toutes les garanties des temps anciens avaient disparu. Dans presque toute la France, les institutions provinciales ou locales n'étaient plus que de vaines apparences; les corps, communautés, municipalités, avaient été dépouillés du droit d'administrer leurs propres affaires. Tout était arbitraire et se faisait dans l'ombre.

La Cour des aides concluait en réclamant la publicité des tarifs et des règlements en matière d'impôts; la restitution aux populations du droit de nommer des représentants pour coopérer à la répartition des impôts; le changement de ceux des impôts dont la nature et le chiffre étaient arbitraires; enfin, la publicité à tous les degrés dans l'administration.

La Cour des aides déclarait enfin que le vœu unanime de la nation était d'obtenir des États Généraux, ou, au moins, des États Provinciaux.

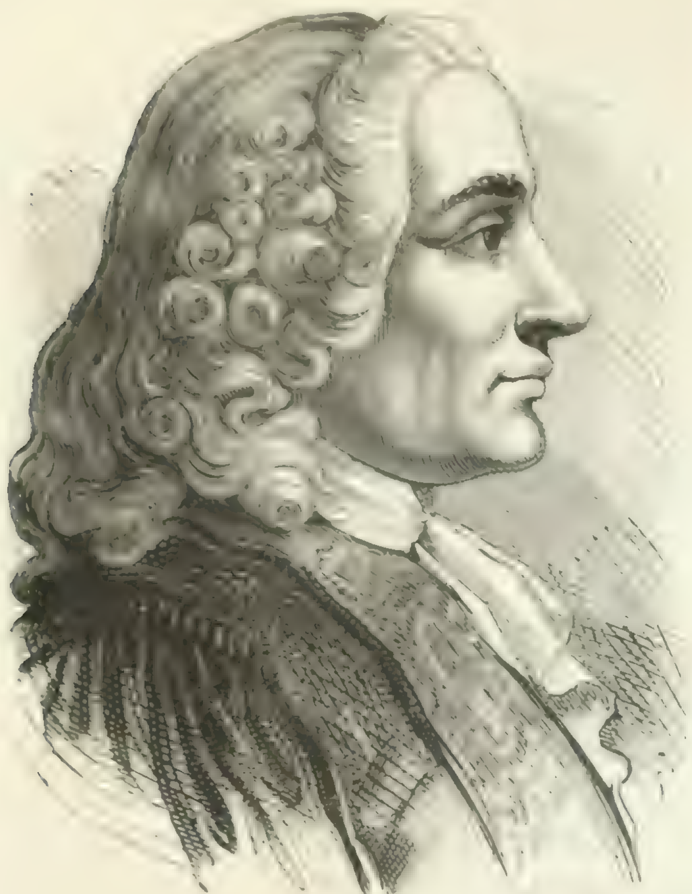
Quant aux États Généraux ou Provinciaux, la Cour des aides n'était point d'accord avec Turgot, qui voulait des assemblées toutes différentes et d'une forme toute nouvelle; mais, à tout autre égard, Malesherbes et ses amis prêtaient main forte au ministre, et Turgot s'était concerté avec Malesherbes pour faire nommer une commission de magistrats et d'administrateurs qui examineraient les remontrances et chercheraient les moyens d'y faire droit.

Le vieux Maurepas eut peur de voir les choses s'engager si à fond; il empêcha le roi d'agréer le projet de commission, et lui suggéra une réponse dilatoire aux remontrances. Toutefois, au retour du sacre, il fit nommer Malesherbes ministre de la maison du roi, afin d'empêcher que la reine, dont il craignait l'influence, ne poussât à ce ministère quelqu'un de ses familiers.

C'était du ministère de la maison du roi que dépendaient les lettres de cachet, les ordres d'arrestations arbitraires où les tribunaux n'intervenaient pas. Malesherbes délivra le plus qu'il put de prisonniers détenus sans jugement; mais il ne put les délivrer tous. La machine du pouvoir arbitraire était plus forte même qu'un ministre; elle le serrait entre ses rouages, et une révolution seule pouvait la briser. Malesherbes ne put ni faire instituer un tribunal spécial qui statuerait sur les lettres de cachet, ni remédier à un autre abus monstrueux, « les arrêts de surséance », par lesquels les gens en crédit obtenaient d'ajourner indéfiniment le paiement de leurs dettes.

Turgot, pourtant, ne se décourageait pas. Il préparait le rachat et la suppression définitive de tous les droits qui entravaient le

commerce des grains. Il faisait continuer les travaux des canaux de Bourgogne et de Picardie. Il créait les diligences, voitures publiques desservies par des chevaux de poste,



Malesherbes.

et qui remplacèrent les lourds coches auparavant en usage. Le coche mettait quatorze jours de Bordeaux à Paris; la diligence, appelée *turgotine*, arriva en cinq jours et demi (juin-novembre 1775).

Turgot et Malesherbes firent rendre au Conseil du roi un arrêt qui interdisait aux tribunaux d'employer en justice les lettres interceptées, et déclarait la correspondance des citoyens chose sacrée (18 août 1775).

C'était noble et hardi sous cette monarchie qui, aux temps de Louis XIV et de Louis XV, avait fait de la violation du secret des lettres un de ses moyens de gouvernement.

La suppression de la haute police, fort développée dans le grand monde durant les dernières années de Louis XV, fut une mesure du même genre et du même esprit.

Turgot fit en petit un premier essai de réforme des impôts, et, comme pour remercier Voltaire de son cordial appui, il commença par le petit pays de Gex, à côté de Fernei. La gabelle et les aides y furent supprimées, moyennant un abonnement payé par les propriétaires fonciers.

Les finances s'amélioraient. En 1776, le déficit annuel, de trente-six millions où il était à l'avénement de Turgot, se trouva réduit nominalement à vingt-trois; mais, en réalité, il n'y avait plus de déficit : au contraire, puisqu'en dehors des dépenses ordinaires, on remboursait trente et un millions sur l'arriéré.

En janvier 1776, Turgot présenta au roi un ensemble de projets de lois de la plus



Maurepas.

haute portée. C'était : 1° l'abolition de la corvée pour les chemins et son remplacement par un impôt sur les propriétaires fonciers; 2° l'abolition de toute la vieille police



Voltaire bénissant le petit-fils de Franklin.

des grains, si confuse et si vexatoire; 3° la suppression des jurandes, maîtrises et corps de métiers, et la pleine liberté du commerce et de l'industrie; LE DROIT DU TRAVAIL, le droit de chacun de travailler comme il l'entend, sans que personne y puisse mettre obstacle.

D'autres projets devaient suivre : 1° la réforme de la maison civile du roi, dont Turgot voulait réduire la dépense de vingt-trois millions à quatorze; 2° la transformation des deux vingtièmes, impôt fort arbitrairement réparti, en une subvention territoriale exactement proportionnelle; 3° la suppression ou la conversion des droits féodaux du domaine royal en une redevance annuelle, comme exemple du roi aux seigneurs; enfin, 4° l'état civil assuré aux protestants.

Le soulèvement fut universel parmi les privilégiés. Dans le Conseil du roi, Maurepas se tut; mais le garde des sceaux Miromesnil ne craignit pas de défendre la corvée et de combattre l'établissement d'un impôt sur les propriétaires pour les routes, au nom des

privilèges « nécessaires » de la noblesse. Turgot répliqua que le prétendu principe d'une entière exemption d'impôt pour la noblesse était repoussé par la plus grande partie de la nation; que les roturiers formaient la majorité, et que le temps n'était plus où leurs voix n'étaient pas comptées.

Le roi signa les édits.

Le Parlement prit l'offensive en condamnant une brochure anonyme contre la corvée, brochure que tout le monde savait être de Voltaire; puis, au lieu d'enregistrer les édits, il en demanda au roi le retrait (17 février). Le 23 février, le Parlement condamna au feu une brochure intitulée : *les Inconvénients des droits féodaux,* que Turgot avait fait rédiger par le premier commis des finances. L'auteur fut décrété d'ajournement personnel. L'avocat général Séguier, dans son réquisitoire, avait déclaré que toucher aux droits féodaux, aux corvées, au droit de four banal et autres de ce genre, c'était vouloir renverser la propriété et l'État.

Le Parlement disait, en plein dix-huitième siècle, ce qu'il n'eût ni osé ni voulu dire au quatorzième.

Le roi répliqua par l'ordre d'enregistrer les édits, et par la défense de poursuivre l'auteur de la brochure contre les droits féodaux.

Le roi, en ce moment, paraissait être tout à fait avec Turgot. Il dit un jour, en plein Conseil, qu'il voyait bien qu'il n'y avait que M. Turgot et lui qui aimassent le peuple.

Le Parlement continuant à désobéir, le roi le manda à Versailles. Le premier président adressa au roi une harangue extravagante, où il prétendait que l'édit qui remplaçait la corvée par un impôt donnait atteinte à la franchise « naturelle » de la noblesse et du clergé; que la suppression de la police des grains, c'était la famine, et que la suppression des corporations, c'était l'anarchie.

L'enregistrement fut imposé d'autorité (12 mars).

Tandis que les orateurs du Parlement dépeignaient au roi Paris comme plongé dans la consternation, Paris retentissait de cris de joie. Le peuple comprenait enfin. Les ouvriers couraient la ville en voiture et encombraient les guinguettes avec des chants d'allégresse comme on n'en avait jamais entendu. Les paysans mêmes s'émouvaient profondément de l'abolition des corvées. Les classes moyennes, en majorité, applaudissaient. La confiance croissait. Le commerce avait reçu une vive impulsion. L'argent était tombé à 4 pour 100. Ce taux fut adopté pour les opérations d'une caisse d'escompte que Turgot autorisa, sans privilége exclusif (24 mars).

Turgot avait délivré le blé de ses entraves; le vin fut affranchi à son tour. La circulation et le commerce des vins furent déclarés libres par tout le royaume. Les droits d'octroi n'étaient pas supprimés; mais toutes les prohibitions l'étaient. Les douanes intérieures du roi, les barrières des municipalités et des seigneurs disparaissaient. Turgot faisait ce qu'avait souhaité et ce que n'avait pu faire Colbert (avril 1776).

Turgot avançait ainsi de jour en jour, ne se laissant arrêter ni par les cruelles attaques de goutte qui ébranlaient sa forte constitution, ni par les intrigues et les piéges qui l'environnaient de toutes parts.

Le Parlement, qui trouvait appui dans une partie du ministère et dans la famille royale, continuait la lutte avec acharnement. Le peuple des campagnes, en Bretagne et ailleurs, ayant commencé à résister aux agents des fermes générales et à refuser les redevances féodales, le Parlement ordonna, par un arrêt, à tous les sujets du roi, vassaux des seigneurs, de s'acquitter, comme par le passé, des devoirs dont ils étaient tenus (30 mars).

Le 3 mai, nouvel arrêt contre un livre de l'école économiste, à la suite d'un réquisitoire où l'avocat général Séguier traitait les

chefs des économistes de « prédicants insensés et furieux, qui visent à détruire les gouvernements, sous prétexte de les réformer. »

Il n'y avait plus à hésiter. Il fallait briser de nouveau les parlements, et refaire, dans l'intérêt du progrès et du bien public, ce qui avait été fait naguère dans l'intérêt du despotisme.

Louis XVI n'était pas à la hauteur d'une telle résolution. Autour de lui, tout était contre Turgot : Maurepas, par jalousie; il voyait Turgot devenir trop grand; la reine, par aversion pour l'économie et pour ce que les avides courtisans de son entourage appelaient « la dureté » de Turgot; l'aîné des frères du roi, *Monsieur,* depuis Louis XVIII, par opposition aux nouveautés et jalousie de la supériorité du ministre; l'autre frère du roi, le jeune comte d'Artois, depuis Charles X, par légèreté et goût de gaspillage.

Monsieur avait lancé secrètement un pamphlet venimeux contre Turgot. La reine s'irrita de ce que le contrôleur général lui avait fait refuser de l'argent. Maurepas mina Turgot en effrayant le roi de l'étendue des réformes où on l'entraînait. Louis XVI était fatigué du rôle, trop fort pour lui, que lui imposait le contrôleur général.

Il avait honte, néanmoins, de l'abandonner. On employa, pour le décider, un moyen ignoble. On forgea de fausses lettres de Turgot, offensantes pour la reine et pour le roi même, et on les fit tomber dans les mains de Louis XVI. Il en fut dupe.

Maurepas abattit d'abord Malesherbes, le seul allié de Turgot dans le ministère. Il lui chercha une querelle à la suite de laquelle Malesherbes donna sa démission. Turgot ne voulut pas donner la sienne. Il lutta jusqu'au dernier moment.

Le 12 mai, il présenta au roi un nouveau projet d'édit. Le roi l'accueillit mal, et, deux heures après, Turgot reçut sa lettre de renvoi.

Turgot répondit au roi par la lettre qui suit :

« ... J'ai fait, Sire, ce que j'ai cru mon de-
» voir, en vous exposant, avec une franchise
» sans réserve et sans exemple, les difficultés
» de la position où j'étais, et ce que je pen-
» sais de la vôtre... Tout mon désir est que
» vous puissiez toujours croire que j'avais
» mal vu, et que je vous montrais des dan-
» gers chimériques. Je souhaite que le temps
» ne me justifie pas. »

Il rentra dans la retraite, et mourut à cinquante-quatre ans, en 1781, peu d'années avant les catastrophes qui justifièrent ses prévisions. Il n'a jamais existé un homme plus dévoué au bien de son pays et de l'humanité. On n'a point connu d'autre amour dans sa vie. La monarchie s'était jugée et condamnée elle-même en se séparant d'un tel ministre.

Une explosion de joie éclata parmi les courtisans et tous les privilégiés. Les hommes vraiment éclairés et désintéressés furent frappés au cœur. « Ah! quelle funeste nouvelle j'apprends! » s'écria le vieux Voltaire; « la France aurait été trop heureuse! Que deviendrons-nous? — Je ne vois plus que la mort devant moi depuis que M. Turgot est hors de place. »

La réforme pacifique avait échoué sans retour. La Révolution était inévitable.

La réforme eût-elle pu réussir? — Pour qu'elle eût chance de réussir, il eût fallu d'abord que la royauté brisât, avec les parlements, les deux ordres privilégiés; c'était bien difficile à attendre d'elle! puis que la royauté consentît à partager le pouvoir législatif avec cette assemblée, cette grande municipalité du royaume, que préparait Turgot; car il était bien certain qu'une telle assemblée ne se contenterait pas longtemps d'émettre des vœux, et qu'elle entendrait rédiger des lois.

Ceci n'était pas à espérer de rois élevés dans les principes du pouvoir absolu. L'héritier de Louis XIV n'était pas disposé à se résigner au rôle d'un roi d'Angleterre.



Le comte d'Artois.

En réalité, c'était Rousseau, et non Turgot, qui avait raison. La réforme pacifique ne devait pas réussir. Le grand homme qui l'avait entreprise n'en mérite pas moins toute la reconnaissance de sa patrie, à laquelle il eût voulu éviter de si cruels déchirements.

CHAPITRE XIV

LOUIS XVI (SUITE). — GUERRE D'AMÉRIQUE.

(1776-1783.)

Un successeur insignifiant fut donné à Turgot. Le crédit au dehors et au dedans se retira. Les Hollandais ne voulurent pas réaliser l'emprunt à 4 pour 100 qu'ils avaient promis à Turgot. Le nouveau contrôleur général, Clugni, ne trouva de ressources que dans l'institution d'une loterie royale. L'arrêt du Conseil qui l'établit déclarait que « le roi, pour empêcher ses sujets de porter leur argent à des loteries étrangères, leur procurait une nouvelle loterie dont les différents jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, seraient capables de satisfaire et de fixer leur goût. » (30 juin 1776.)

Le roi, qui, la veille, signait les nobles déclarations de Turgot, mit son nom au bas de cette ignominie.

La corvée fut rétablie au mois d'août; l'édit qui abolissait les maîtrises et les corporations industrielles avait été rapporté dès le mois de mai. On n'osa pas, néanmoins, rétablir purement et simplement les anciens abus. Un certain nombre de métiers demeurèrent libres; les femmes ne furent plus exclues des maîtrises, et les marchands et artisans libres qui s'étaient établis depuis l'édit de Turgot purent continuer leur industrie.

On n'avait osé exiler Turgot; on exila deux de ses amis, qui avaient publié d'énergiques écrits contre les malversations des traitants. On supprima le recueil périodique des économistes, les *Éphémérides du citoyen*. On renouvela les impitoyables ordonnances contre la contrebande. Des troupes de contrebandiers armés couraient les provinces, soutenus par les populations contre les agents des aides et gabelles. On ne ramenait les paysans que par force, et sous le bâton, aux corvées des grands chemins. L'irritation populaire montait.

L'agitation et le discrédit étaient au dedans; au dehors, les chances d'une guerre avec l'Angleterre grandissaient. Maurepas prit peur, et sentit la nécessité d'appeler aux finances un homme capable et de faire des concessions à l'opinion publique. Il s'adressa à un riche banquier genevois établi à Paris, Necker, opposé à Turgot et aux économistes



Couronnement du buste de Voltaire au Théâtre-Français.

comme partisan du système protecteur et réglementaire en fait d'industrie et de commerce, mais, sous d'autres rapports, ayant des idées de progrès et de bien public, des opinions philosophiques.

Un peu emphatique dans ses manières et dans son langage, Necker n'avait pas le génie profond ni la force de caractère de Turgot; mais c'était un honnête homme, de sentiments fort humains et d'une remarquable capacité financière.

Il était étranger et protestant. Maurepas n'osa le faire nommer contrôleur général. Il l'appela d'abord à la direction du Trésor, sous le contrôleur général alors en fonctions; puis, le contrôleur général ayant donné sa démission, on ne le remplaça pas, et Necker fut nommé directeur général des finances, sans l'entrée au conseil des ministres (octobre 1776-1777 juin).

Sans être ministre, Necker devint bientôt, en quelque sorte, tout le ministère aux yeux du public. L'opinion lui fut tout à fait favorable, quand on sut qu'il avait refusé toute espèce d'appointements, et qu'il donnait gratuitement ses services à la France.

Necker commença par rétablir dans la comptabilité l'ordre qui avait disparu avec Turgot; il contracta un emprunt, grâce à la confiance personnelle qu'il inspirait, et fit un bon règlement sur les impôts directs, pour y établir, disait-il, « la justice et l'égalité. » Il ne s'agissait pas encore d'imposer aux privilégiés les impôts qu'ils ne payaient pas, mais seulement de les obliger à payer leur part exactement proportionnelle de ceux des impôts auxquels ils étaient astreints. Le Parlement commença de protester contre Necker, comme il avait fait contre Turgot (novembre 1777).

Necker prépara ensuite la réforme des hôpitaux. Les malades, les vieillards, les fous, y étaient entassés les uns sur les autres; on les traitait en animaux plutôt qu'en hommes. On voyait parfois, à l'Hôtel-Dieu de Paris, un convalescent, un mourant et un mort côte à côte dans le même lit! La charité du Moyen Age avait créé ces asiles des misères humaines; mais il fallut la philanthropie éclairée du dix-huitième siècle pour les organiser. Les affreux souvenirs des hôpitaux d'autrefois pèsent encore sur la mémoire du peuple.

La femme de Necker, personne de beaucoup de mérite et de cœur, créa et organisa l'hospice Necker, qui fut le modèle de la transformation des hôpitaux.

L'institution italienne des monts-de-piété fut introduite à Paris en décembre 1777.

Les événements du dehors suspendirent ou subordonnèrent les réformes intérieures. La Révolution d'Amérique avait éclaté. Une jeune république apparaissait dans le Nouveau Monde, et son représentant, l'illustre Franklin, était à Paris, secondé ardemment par l'opinion publique dans ses efforts pour obtenir l'intervention française.

Avant d'entrer dans le récit de ces grandes affaires d'Amérique, il nous faut rappeler ici un événement d'un autre genre qui, au commencement de 1778, partagea l'attention passionnée de Paris et de la France avec la Révolution américaine. Après vingt-huit ans d'absence, Voltaire était de retour à Paris (10 février 1778). Aucune défense officielle ne lui interdisait la capitale, et il ne voulait pas mourir sans avoir revu sa ville et ses Parisiens. Le clergé demanda en vain son expulsion. La reine, qui allait à tout ce qui brille, voulait qu'il fût présenté au roi : le dévot Louis XVI s'y refusa; mais Paris dédommagea amplement Voltaire de l'abstention de Versailles. Une foule enthousiaste assiégeait incessamment l'hôtel où il était descendu, au coin de la rue de Beaune, sur le quai qui en a gardé le nom de quai Voltaire. Il ne pouvait se montrer aux fenêtres sans être salué de mille acclamations; c'était lui qui était en ce moment le vrai roi.

On racontait partout son entrevue avec Turgot, et qu'il lui avait dit en pleurant : « Laissez-moi baiser cette main qui a signé le salut du peuple! »

On rapportait que Franklin, qui avait été un savant célèbre (c'est lui qui découvrit l'art de soutirer la foudre des nuages et inventa les paratonnerres) avant de devenir un des fondateurs et l'ambassadeur d'une grande république, était allé prier Voltaire de bénir son petit-fils. Voltaire bénit l'enfant au nom de « Dieu et de la Liberté. »

C'est là le vrai testament de Voltaire devant la postérité, et cette parole efface toutes les taches et rachète toutes les faiblesses de sa vie.

Épuisé et mis aux portes du tombeau par tant d'émotions et de fatigues, l'énergique vieillard se releva pour un moment, se prodiguant à tous et allant de triomphe en triomphe, à l'Académie, qui se transporta en corps au-devant de lui, honneur qu'elle ne rendait pas même aux rois étrangers; puis à la Comédie française, où son buste fut, devant lui, couronné sur la scène au milieu d'un vrai délire public; enfin, aux francs-maçons, parmi lesquels il se fit initier.

La société des francs-maçons, qui s'attribue des origines très-anciennes, et qui se rattacherait, dit-on, aux associations laïques de constructeurs de cathédrales au Moyen Age, et aussi aux Templiers depuis leur proscription, n'avait acquis une véritable importance que dans la première moitié du dix-huitième siècle, époque à laquelle elle nous était arrivée d'Angleterre ; recevant dans son sein des hommes de toutes croyances et de toutes nations, réunis par l'amour des lumières, de l'humanité et du progrès, elle était, par cela même, partout en guerre avec l'esprit d'exclusion et de persécution, et elle opposait au fanatisme religieux un déisme large et tolérant exprimé par sa formule du Grand Architecte de l'Univers, dont tous les francs-maçons étaient les ouvriers et les collaborateurs. L'esprit de Voltaire et de Rousseau dominait parmi eux, et ils ont beaucoup fait pour préparer la Révolution française.

Voltaire avait eu sa récompense et couronné sa carrière. Il pouvait mourir. Il retomba, refusa de renouveler une profession de foi catholique qu'on avait obtenue de lui pendant sa première maladie, et s'éteignit le 30 mai 1778. Il avait quatre-vingt-quatre ans, et faisait retentir le monde de son nom depuis soixante.

Rousseau le suivit de près. Il était rentré en France définitivement en 1767, puis à Paris en 1770, où il habita la rue qui porte aujourd'hui son nom. Le pouvoir l'y laissait tranquille, et il y vivait retiré, achevant ses *Confessions*, où, avec un art infini dans la forme littéraire, il a dit lui-même, en toute sincérité, tout le bien et tout le mal qu'on en peut dire, révélant ses fautes les plus cachées comme ses plus secrètes pensées. La seule chose qu'il n'ait pas dite, parce qu'il ne s'en rendait pas compte, c'est que sa raison, si ferme dans les choses générales, dans la philosophie et la politique, était altérée en ce qui regardait sa personne. Pris de cette triste affection, à la fois morale et physique, qu'on appelle l'hypocondrie ou la maladie noire, et s'exagérant les inimitiés qu'il s'était attirées par sa double guerre contre les prêtres et contre les athées, il s'imaginait être en butte à la haine universelle, et ne croyait pas à la sincérité de toutes ces sympathies et de tous ces hommages dont le public ne demandait qu'à l'entourer.

Cet état d'esprit, aggravé par des infirmités douloureuses, rendit ses dernières années bien pénibles. Il accepta enfin d'un ami, M. de Girardin, un asile plus conforme à ses goûts que les rues tumultueuses de Paris, dans une belle campagne, à Ermenonville. Il y mourut au bout de peu de temps (3 juillet 1778). On a prétendu qu'il avait fini par le suicide ; mais l'examen du masque de plâtre moulé sur nature, après sa mort, par le statuaire Houdon, prouve que Rousseau ne s'est pas, comme on l'avait dit, tiré un coup de pistolet dans la tête. Selon toute apparence, il avait succombé à une attaque d'apoplexie.

Voltaire et Rousseau finirent ainsi, conformément à leurs caractères, l'un parmi les acclamations de la foule, l'autre dans la solitude. Rousseau, du fond de sa retraite, avait approuvé les honneurs rendus à Voltaire. Les restes de Rousseau furent déposés à l'ombre des peupliers, dans un îlot d'un petit lac, entre les collines et les bois de pins. L'île des Peupliers devint un lieu de pèlerinage. Tout le monde y vint, même la reine, que Louis XVI avait empêchée d'assister au triomphe de Voltaire à la Comédie française.

Voltaire et Rousseau, unis quant au but, avaient été personnellement divisés pendant leur vie. La Convention nationale a exprimé le sentiment de la postérité en réunissant leurs restes sous les voûtes du Panthéon. Ils ne seront jamais séparés dans la mémoire de la France. Ils expriment à eux deux véritablement son génie, et représenteront à ja

mais dans l'histoire ce dix-huitième siècle qui a été le berceau de la Révolution française.

Avant de mourir, ils avaient eu la joie de voir réaliser leur pensée au delà des mers, en attendant qu'elle prît possession de la France. Le pacte de la France avec la république américaine avait été signé quelques jours avant l'arrivée de Voltaire à Paris, et notre première guerre de la liberté, la guerre d'Amérique, était commencée.



Franklin.

La querelle de l'Angleterre et de ses colonies s'était engagée aussitôt après la chute de la puissance française dans l'Amérique du Nord et la paix de 1763. Le gouvernement anglais voulut faire supporter à ses colonies américaines leur part des charges énormes de la guerre de Sept ans; il prétendit pour cela leur imposer des taxes sans les consulter.

Les Anglo-Américains eussent accordé ce qu'on leur eût demandé; ils refusèrent ce qu'on exigeait d'autorité. Le débat s'ouvrit ainsi sur une question de droit bien plus que sur une question d'intérêt, et, dès 1764, une première déclaration des *Droits de l'homme* fut publiée dans la Nouvelle Angleterre, la partie nord des colonies anglo-américaines où dominaient les descendants des Puritains et des Indépendants de Cromwell. Dès ce jour-là, on put prévoir que c'était vraiment un nouveau monde qui commençait, et que la Nouvelle Angleterre procéderait du droit naturel et philosophique, à la manière des philosophes français, bien plus que des droits écrits et des traditions, comme l'Angleterre ancienne.

Un impôt du timbre, voté par le Parlement anglais, fut le signal de la crise. Les colonies y opposèrent une résistance légale. A Boston, le chef-lieu du Massachusets, les opposants s'assemblèrent d'abord sous un grand orme; on le nomma « l'arbre de la Liberté. » Ce fut le premier de ces arbres de la liberté qui couvrirent la France après l'Amérique (1765).

Les colonies résolurent de repousser les produits de l'industrie anglaise, au prix de toutes les privations, jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu justice. William Pitt, qu'on appelait maintenant lord Chatam, soutint la cause des colonies dans le Parlement anglais, et l'acte du timbre fut révoqué; mais le gouvernement revint bientôt à la charge, et fit voter par le Parlement anglais de nouvelles taxes applicables aux colonies (1767).

L'assemblée du Massachusets résista, et fut soutenue par les autres législatures coloniales. Il y eut une longue lutte légale entre ces assemblées et les gouverneurs coloniaux nommés par la couronne d'Angleterre. Le premier sang fut versé à Boston, dans un engagement tumultueux entre le peuple et les troupes anglaises (5 mars 1770).

Pour la seconde fois, le gouvernement anglais recula à demi. Il abolit les nouvelles taxes, excepté celle sur le thé. C'était puéril. Dans cette question de principes, c'était



Tombeau de J.-J. Rousseau, à Ermenonville.

tout ou rien. Les Américains se remirent à acheter les produits anglais non taxés, mais maintinrent l'exclusion du thé apporté par navires anglais. La compagnie des Indes anglaises s'obstina à envoyer des cargaisons de thé dans les ports américains. On les jeta à la mer (1773). Le Parlement anglais mit en interdit le port de Boston, qui avait donné l'exemple, et changea, par de nouvelles lois, la constitution de Massachusets (1774).

Le Massachusets refusa de se soumettre et refusa l'impôt, c'est-à-dire les anciennes taxes accordées autrefois par le parlement local. Un congrès général des colonies anglo-américaines, réuni à Philadelphie, chef-lieu de la Pensylvanie, ne réclama encore de la mère patrie que la réparation des griefs, et décida de secourir par force Boston et le Massachusets, si le gouvernement employait la force contre cette province. Le congrès formula une Déclaration des droits, « fondés à la fois sur les lois immuables de la nature et sur les chartes et lois positives » (septembre 1774).

Le congrès convoqua une autre assemblée générale pour mai 1775. Les hostilités com-

mencèrent avant cette date. Les troupes anglaises qui étaient entrées en campagne furent refoulées et bloquées dans Boston (avril 1775). Le nouveau congrès décréta une armée et un papier-monnaie.

Le congrès américain fit une dernière tentative pour transiger avec l'Angleterre (6 juillet 1775), en même temps qu'il préparait tout pour la séparation s'il n'obtenait justice. Les ports anglo-américains furent ouverts à toutes les nations qui voudraient protéger le commerce des colonies associées, à l'exclusion de l'Angleterre. Le congrès nomma un général en chef, WASHINGTON.

La guerre s'étendit dans toute l'Amérique du Nord ; les Anglo-Américains avaient fait appel aux Français du Canada par un manifeste rempli de citations de Montesquieu. Ils envahirent le Canada : les classes populaires étaient pour eux ; la noblesse et le clergé, contre. Des renforts considérables envoyés d'Angleterre firent échouer l'entreprise.

Le gouvernement anglais recourait aux moyens les plus odieux pour soutenir la lutte qu'il avait si maladroitement provoquée. Faute de soldats nationaux, il achetait aux petits princes allemands, surtout au landgrave de Hesse-Cassel, des milliers de malheureux que ces princes rapaces et dépravés lui vendaient comme de la chair à canon. Il excitait les sauvages, les Peaux-Rouges, à se jeter comme des bêtes féroces sur les colonies.

La France prenait aux Américains un intérêt toujours croissant, à mesure qu'elle voyait réaliser parmi eux les principes de ses philosophes, les maximes de l'*Esprit des lois* et du *Contrat social*. Les opinions même qui n'étaient point favorables aux philosophes sympathisaient avec les insurgés, par ressentiment contre l'Angleterre et désir d'une revanche pour la France.

Le roi et les ministres, chez nous, étaient vivement poussés par l'opinion vers cette guerre qu'ils redoutaient par des motifs divers. Un personnage très-remuant et très-spirituel, à la fois habile homme d'affaires et littérateur brillant, Beaumarchais, s'était fait une grande popularité par des écrits dans le genre de Voltaire, où il avait couvert de ridicule la magistrature improvisée par le chancelier Maupeou. Il prit en main la cause américaine avec autant de vigueur que de talent, et adressa au roi des mémoires très-remarquables sur la nécessité de secourir l'Amérique, mais en secret et par l'intermédiaire de particuliers, et il montrait précisément, dans cette intervention indirecte, la seule chance d'éviter un peu plus tard la guerre directe avec l'Angleterre. Il était prêt à jeter dans l'entreprise, avec toute son activité, sa fortune et celle de ses amis.

La question fut débattue à fond dans le Conseil du roi (avril 1776). Turgot, alors, était encore ministre. Il se prononça contre la guerre offensive. Il annonça, comme Beaumarchais, que, quelle que fût l'issue immédiate de l'insurrection, l'Angleterre finirait par être obligée de reconnaître l'indépendance de ses colonies, et que toutes les colonies européennes étaient destinées à s'émanciper de leurs métropoles. Il conclut dans le sens des propositions de Beaumarchais, c'est-à-dire aux secours indirects.

Il conseilla de rétablir sans bruit nos forces maritimes, et, si la guerre devenait inévitable, de menacer l'Angleterre d'une descente, afin de l'obliger à se concentrer chez elle, et d'en profiter pour lancer des expéditions soit aux Antilles, soit dans l'Inde, où il fallait se préparer des moyens d'action.

Ces conseils, dignes d'un grand homme d'État, furent comme l'adieu de Turgot au pouvoir. Il tomba quelques semaines après.

Avant la chute de Turgot, les propositions de Beaumarchais avaient été acceptées : on lui avait donné un million en secret, fait obtenir un second million du gouvernement espagnol ; des armateurs lui en fournirent

trois autres ; on lui ouvrit les arsenaux de l'État, et l'on envoya directement quelque argent au congrès américain. D'autres maisons de commerce furent encouragées à imiter Beaumarchais.

De grandes nouvelles arrivèrent d'Amérique. Les Américains avaient longtemps hésité avant de se décider à se séparer de la mère patrie. Un pamphlet d'une vigueur et d'une netteté extraordinaires, le *Bon sens,* de Thomas Payne, suscité par Franklin, entraîna tout ce qui flottait encore. Les troupes anglaises furent chassées de Boston (mars 1776). Le drapeau anglais fut remplacé par l'étendard aux treize étoiles, symbole des treize colonies confédérées ou États-Unis primitifs. Le 4 juillet 1776, le congrès signa la DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

La déclaration d'indépendance était prononcée par le congrès au nom des lois de la nature et du Dieu de la nature.

Il y était dit que tous les hommes ont été créés égaux et doués par le Créateur de droits inaliénables, tels que la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que, quand un gouvernement ne tend point à ces fins, le peuple est en droit de le changer et d'en établir un nouveau. C'était la pensée et le langage de Rousseau qui inauguraient la grande république du Nouveau Monde, née de l'alliance du christianisme protestant avec la philosophie du dix-huitième siècle.

La république naissante eut de grandes épreuves à subir. Des forces anglo-allemandes considérables opérèrent une descente sur les côtes de la Nouvelle Angleterre, et se rendirent maîtresses de New-York et d'autres positions importantes. Washington soutint la lutte avec une constance inébranlable, pendant que Franklin, l'autre grand homme de l'Amérique, après avoir rédigé la Déclaration d'indépendance, venait en Europe réclamer l'alliance ouverte de la France (décembre 1776).

En attendant, des secours indirects préparés par Beaumarchais arrivèrent : neuf vaisseaux chargés d'armes et de munitions, et de volontaires de l'artillerie et du génie (avril 1777) ; puis débarqua un nouveau volontaire destiné à une bien autre renommée : LA FAYETTE. C'était un jeune officier de vingt ans, un grand seigneur parti de la cour malgré la défense du roi, et malgré la douleur d'une jeune femme aimée et près d'être mère. Il avait tout sacrifié pour la croisade de la liberté, comme les anciens chevaliers pour les croisades de Jérusalem. Il devait, parmi les immenses changements des événements et les variations infinies des opinions, donner l'exemple d'une fidélité de soixante années à ses croyances politiques.

Pendant que la Fayette aidait Washington à tenir en échec un corps d'armée anglais qui avait envahi la Pensylvanie, une autre armée anglaise, descendue du Canada, fut cernée et obligée de mettre bas les armes par les lieutenants de Washington dans les forêts et les montagnes du haut Hudson (octobre 1777).

L'impression de cette victoire fut très-grande en France et en Europe. Les choses étaient fort changées depuis la délibération du conseil où Turgot avait donné son avis. Il y avait maintenant plus de danger pour nous à ne pas faire la guerre qu'à la déclarer, car il était possible que l'Angleterre offrît aux États-Unis de reconnaître leur indépendance moyennant une alliance contre nous. Il n'y avait plus guère en France que le roi, la famille royale et les ministres qui résistassent : Louis XVI et Marie-Antoinette, par sentiments monarchiques ; Necker, en prévision des difficultés financières, et les autres ministres, par timidité. Tous cédèrent enfin ; le roi, le dernier. Le 6 février 1778, un double traité fut signé entre la France et les envoyés de la nouvelle république. Par le premier traité, on se promettait de se traiter réciproquement, dans les relations commer-

ciales, sur le pied de la nation la plus favorisée et de s'entre-protéger sur mer.

Par le second traité, on s'engageait à faire cause commune dans le cas où l'Angleterre romprait avec la France à cause du précédent pacte de commerce et de protection générale. Le roi de France renonçait à toute revendication des anciennes possessions



Washington.

françaises de l'Amérique du Nord et consentait à leur réunion éventuelle aux États-Unis. Il se réservait les conquêtes que les Français pourraient faire sur les Anglais dans les îles du golfe du Mexique ou du voisinage. On s'engageait à ne traiter avec l'Angleterre que d'un consentement mutuel, et à ne pas mettre bas les armes que l'indépendance des Etats-Unis ne fût assurée.

On n'avait pu décider Louis XVI à conclure l'alliance que sous cette forme éventuelle; il voulait absolument attendre d'être attaqué par les Anglais.

A la nouvelle de ce pacte qui mettait à néant notre malheureux traité de 1763, le gouvernement anglais s'efforça de renouer les négociations avec ses anciennes colonies. Le congrès des États-Unis refusa. L'ambassadeur de France à Londres, pendant ce temps, notifiait au cabinet anglais le traité d'amitié et de commerce signé entre la France et les États-Unis de l'Amérique septentrionale, « qui sont », dit-il, « en pleine possession de l'indépendance prononcée par leur acte du 4 juillet 1776 » (13 mars 1778).

Quand la Fayette, au quartier général de Washington, lut la notification où les hommes qui gouvernaient la France reconnaissaient ainsi que les États-Unis s'étaient mis en possession de l'indépendance par un acte de la volonté nationale : « Voilà », s'écria-t-il, « une grande vérité que nous leur rappellerons un jour chez eux. »

L'Angleterre répondit à la France en rappelant son ambassadeur de Versailles. Une partie de l'opposition dans le Parlement anglais proposa de reconnaître l'indépendance de la nouvelle république, pour éviter la guerre contre la France et l'Amérique unies. Le vieux William Pitt, lord Chatam, malade, épuisé, se fit porter de son lit à la Chambre des lords, et là, appuyé sur son fils, qui devait être le second Pitt et le plus redoutable adversaire de la France républicaine et impériale, il protesta avec désespoir contre l'idée du démembrement de cet empire anglais qu'il avait tant contribué à fonder. On l'emporta évanoui; il mourut quelques semaines après.

Cette mort semblait d'un mauvais présage pour l'Angleterre. Nos forces s'étaient refaites; nos chances étaient très-belles, si l'on en savait profiter. Une escadre, commandée par un excellent marin, d'Estaing, partit de Toulon pour les États-Unis le 15 avril.

Malheureusement, ce début fut mal soutenu. Pour diriger une si grande entreprise, nous n'avions qu'un roi faible, un premier ministre frivole, des ministres spéciaux,



Déclaration d'indépendance des États-Unis.

l'un insuffisant à la marine, l'autre tout à fait incapable à la guerre. On ne sut pas comprendre les excellents conseils qu'avait donnés Turgot deux ans auparavant. On ne fit aucun plan de campagne sérieux. On n'envoya rien dans l'Inde, où tout était redevenu possible, et où un chef musulman d'un vrai génie guerrier et politique, Haïder-Ali, tenait les Anglais en échec dans le midi de la grande presqu'île indienne. On retint longtemps dans l'inaction la principale flotte française à Brest, dans l'attente d'une médiation proposée par l'Espagne et qui n'avait aucune chance d'aboutir. Louis XVI s'entêtait puérilement à ne pas vouloir tirer le premier coup de canon.

Ce premier coup fut tiré par les Anglais. Une flotte anglaise vint faire une reconnaissance vers Brest. Elle rencontra deux frégates françaises, prit l'une; mais l'autre, *la Belle-Poule*, se dégagea en faisant force de voiles. Poursuivie et atteinte près de la côte par une frégate anglaise, elle la désempara et rentra victorieuse à Brest (17 juin)

La flotte française sortit enfin, après de longs retards qui avaient permis aux flottes marchandes anglaises du Levant et des Antilles de regagner paisiblement les ports ennemis, pendant qu'au contraire les Anglais enlevaient de toutes parts nos bâtiments de commerce; le ministre de la marine, Sartines, avait eu la coupable négligence de ne pas les faire protéger par des escortes. Les deux flottes en vinrent aux mains, le 27 juillet, entre l'île d'Ouessant et les Sorlingues.

Elles comptaient chacune trente vaisseaux de ligne; les Anglais avaient plus de trois-ponts que nous. Après d'habiles manœuvres de part et d'autre, la supériorité de notre artillerie de marine, réorganisée sous Choiseul, nous donna l'avantage et obligea les Anglais à la retraite. Ce succès eût pu devenir une victoire décisive, si un mouvement ordonné par l'amiral d'Orvilliers eût été exécuté à temps par une des divisions de notre flotte. Cette division tarda d'obéir au signal de l'amiral, qu'elle n'avait pas bien compris; on en rejeta la faute sur le chef d'escadre, qui était le jeune duc de Chartres, fils du duc d'Orléans et arrière-petit-fils du Régent. On l'accusa de lâcheté à la cour, dans la société de la reine, ce qui n'était pas juste, et il en résulta entre lui et la reine une haine mortelle qui leur fut également fatale à tous deux. C'est lui qui devint le prince révolutionnaire Philippe-Égalité.

Faute d'argent et d'hommes, la flotte française fut obligée de rentrer à Brest.

Depuis la guerre de Sept ans, notre marine s'était bien relevée, mais non pas notre gouvernement. L'imprévoyance de nos ministres nous fit perdre, en 1778 et 1779, le peu qui nous restait dans l'Inde. Chandernagor, Pondichéri, Mahé, ne recevant aucun secours, tombèrent au pouvoir des Anglais.

Les choses allaient mieux en Amérique, sans qu'il y eût toutefois rien de décisif. L'escadre française aida les Américains à faire sortir les Anglais de la Pensylvanie, fit essuyer des pertes à la marine anglaise, puis se porta aux Antilles, où les succès furent partagés. Les Français conquirent l'île de la Dominique, poste anglais qui incommodait fort la Guadeloupe et la Martinique. Les Anglais, par compensation, nous enlevèrent l'île de Sainte-Lucie, que nous ne réussîmes pas à reprendre.

Les Anglais firent de nouveaux efforts, et, dans l'hiver de 1778 à 1779, ils lancèrent contre le sud des États-Unis une double expédition qui s'empara de presque toute la Géorgie.

Pendant ce temps, une petite escadre française reprenait notre ancienne colonie de Saint-Louis du Sénégal, et détruisait les établissements anglais de cette partie de l'Afrique (janvier-février 1779).

Les Français eurent le dessus dans beaucoup de combats partiels sur mer. Leur ardeur et leur vivacité leur donnaient presque toujours l'avantage de vaisseau à vaisseau ou de frégate à frégate. Nos corsaires se multipliaient, et la marine marchande anglaise commençait à faire de très-grandes pertes. Les corsaires anglais ne tenaient pas devant les nôtres.

Il nous eût fallu un gouvernement capable de diriger ce grand élan et qui ne s'occupât point d'autre chose au dehors. En ce moment, les affaires d'Allemagne se jetaient à la traverse de notre guerre, et nous courions le plus grand péril qu'il nous fût possible de courir, celui de recommencer les folies autrichiennes de la guerre de Sept ans.

L'empereur Joseph II, le frère de Marie-Antoinette, était venu visiter la France en 1777, et avait cherché à resserrer cette alliance franco-autrichienne qui nous avait été si funeste sous Louis XV. Joseph II avait un double but : 1° s'entendre pour arrêter les projets de conquête de la tzarine Catherine II sur la Turquie; ceci était réellement dans l'intérêt commun; 2° amener la France à

seconder les ambitions de l'Autriche vis-à-vis de la Bavière. L'électeur de Bavière n'ayant point d'héritier direct, Joseph entendait mettre la main sur l'héritage à la mort de l'électeur, sans tenir compte des droits de l'autre branche bavaroise, la branche palatine. Ceci était le renversement de toutes nos traditions politiques.

Le roi et les ministres évitèrent tout engagement avec l'empereur, et dans ce qu'il voulait de bon et dans ce qu'il voulait de mauvais. Joseph se rapprocha de Catherine, résolu à partager avec elle s'il ne pouvait l'empêcher d'envahir sur la Turquie, et poursuivit ses projets sur la Bavière. A la mort de l'électeur (30 décembre 1777), il arracha le consentement de sa mère, la vieille Marie-Thérèse, pour faire entrer les troupes austro-hongroises en Bavière.

Il avait compté sans le roi de Prusse. Le Grand Frédéric était encore en état de faire campagne, et le lui fit bien voir. Il se jeta sur la Bohême. Joseph II et Marie-Thérèse réclamèrent à grands cris le secours de la France, en vertu du malheureux traité de 1756. Marie-Antoinette seconda passionnément les instances de sa mère et de son frère. Elle commençait d'acquérir beaucoup d'influence sur Louis XVI, qui avait pour elle un amour aveugle. Les ministres eurent du moins le bon sens de lui résister, et Louis XVI sentit quel crime il commettrait envers la France s'il cédait tout à fait à sa femme. Il eut la faiblesse de donner en secret à l'empereur un subside de quinze millions ; mais il garda officiellement la neutralité, et n'accorda que sa médiation au lieu de ses armées. L'empereur dut se contenter d'une petite portion du territoire bavarois entre le Danube, l'Inn et la Salza ; tout le reste demeura à l'héritier légitime, l'électeur palatin, qui réunit ainsi la Bavière et le Palatinat (mai 1779).

Le gouvernement français avait évité de s'engager dans une alliance funeste sur le continent ; il obtint une alliance utile pour la guerre maritime. Le vieux roi d'Espagne, Charles III, se décida à remplir les engagements du Pacte de famille entre les Bourbons, et à s'unir à la France contre les Anglais. A la fin de la guerre de Sept ans, l'Espagne, engagée trop tard dans la lutte, n'avait pu que partager nos désastres ; cette fois, elle pouvait espérer de partager et d'aider notre revanche. Elle s'était refait une marine nombreuse, sinon très-habile.

Il fut décidé qu'on réunirait dans la Manche une puissante flotte franco-espagnole, qui jetterait une armée française sur l'île de Wight et Portsmouth. Les mesures furent mal prises. La jonction des flottes ne s'opéra que le 26 juillet. Elles comptèrent alors soixante-huit vaisseaux de ligne. Les Anglais n'avaient dans les mers britanniques que trente-huit vaisseaux à opposer à cette force immense. Et ils étaient menacés d'une révolte en Irlande.

Nous ne tirâmes aucun parti de notre supériorité, non par la faute de notre amiral d'Orvilliers, très-bon marin, mais par l'incapacité du ministre de la marine, qui ne ravitailla pas la flotte et qui lui donna des ordres mal conçus, et aussi par suite de la maladie (le scorbut) qui se mit dans nos équipages. Ni Portsmouth, ni les riches villes de Liverpool et de Bristol n'étaient en défense, et, avec une autre direction maritime, nous eussions pu porter de grands coups.

L'Angleterre, qui avait été dans la terreur, tâcha d'écarter pour l'avenir une partie de ces dangers, en apaisant l'Irlande et en lui rendant le droit d'exporter ses produits et de trafiquer avec les colonies anglaises. On le lui défendait depuis un siècle, pour empêcher les Irlandais de faire concurrence aux Anglais.

Aux petites Antilles, les Français, très-bien commandés par le vice-amiral d'Estaing, avaient conquis les îles anglaises de

Saint-Vincent et de la Grenade. La campagne de 1779 se termina dans ces parages par un très-beau combat où le chef d'escadre la Motte-Piquet, avec trois vaisseaux, osa tenir tête à quatorze vaisseaux anglais pour défendre une flottille marchande dont il sauva la moitié. Il parvint à dégager ses trois vaisseaux du milieu de la flotte ennemie.



Necker.

L'année 1779 finissait d'une façon menaçante pour l'Angleterre. Malgré d'énormes dépenses et de vigoureux efforts, elle s'était trouvée inférieure en force à ses ennemis. Elle reperdait du terrain en Amérique. Les Espagnols, de la Louisiane occidentale, que leur avait cédée la France, s'étaient jetés sur l'ancienne Louisiane orientale, cédée aux Anglais par la paix de 1763, et la leur avaient enlevée. Dans l'Inde, les chefs musulmans et indous ébranlaient sa puissance, même sans l'assistance française.

Les Anglais reprirent espoir au commencement de l'année suivante, quand ils surent qu'ils pouvaient disposer des talents de leur meilleur marin, l'amiral Rodney. C'était un homme d'habitudes fort désordonnées, et il était retenu prisonnier à Paris pour des dettes contractées chez nous avant la guerre. Il dit un jour devant un maréchal de France, Biron, que, s'il était libre, il aurait bientôt détruit les flottes de France et d'Espagne. « Essayez, Monsieur », répondit le maréchal; « vous êtes libre ! » Et il paya ses dettes.

Cette bravade à la façon des anciens Gaulois devait nous coûter cher. Rodney reçut aussitôt le commandement d'une flotte à la tête de laquelle il secourut Gibraltar, que les Espagnols serraient de près, détruisit une escadre espagnole, puis se porta aux Antilles pour y combattre les Français.

Le brave et habile d'Estaing ne commandait plus notre flotte. Très-aimé des matelots, des soldats et du peuple, il avait contre lui ce qu'on appelait le corps de la marine, c'est-à-dire les officiers sortis de cette espèce de noviciat maritime de la jeune noblesse qu'on appelait les gardes de la marine. Ce corps avait un mauvais esprit d'exclusion et de morgue contre quiconque n'était pas noble, ou même, étant noble, n'était pas sorti de ses rangs. D'Estaing, à la fin de la campagne de 1779, n'avait pas réussi dans une entreprise concertée avec les Américains pour reprendre aux Anglais Savannah, chef-lieu de la Géorgie. Ses jaloux en profitèrent pour faire donner le commandement de la flotte des Antilles à un autre amiral, Guichen.

La révocation de d'Estaing n'eut pas immédiatement les conséquences malheureuses qui étaient à craindre. Son premier successeur, Guichen, brave et habile officier, tint tête à Rodney, et eut même l'avantage sur lui dans deux combats aux petites Antilles (17 avril-19 mai 1780).

L'arrivée d'une forte escadre espagnole nous donna une supériorité accablante sur les Anglais. Nous avions trente-six vaisseaux contre dix-neuf. Rodney semblait hors



Le petit Trianon.

d'état de défendre la Jamaïque et les autres îles qui restaient aux Anglais. Mais les amiraux espagnol et français s'entendirent mal; une épidémie qui ravageait la flotte espagnole, où l'on n'avait aucun soin de la santé des hommes, se communiqua à la nôtre, et la jonction des forces navales alliées n'eut pas plus de résultat, en 1780, aux Antilles, qu'elle n'en avait eu, en 1779, dans la Manche.

Les Anglais, au printemps de cette année, avaient continué leurs progrès contre le sud des Etats-Unis, seul point où ils eussent gardé l'avantage, et une nouvelle expédition partie de New-York, leur quartier général, avait pris Charleston, chef-lieu de la Caroline du Sud, et envahi toute cette province. La Fayette, qui était retourné en France, revint à l'aide des Américains, suivi d'un général français, Rochambeau, à la tête de cinq mille soldats. Les armées belligérantes étaient peu nombreuses aux Etats-Unis, et ce secours suffit pour arrêter les succès des Anglais (juillet 1780).

Sur la fin de l'année, les ministères de la marine et de la guerre passèrent, chez nous, dans de meilleures mains. Le directeur général des finances, Necker, était mal avec le ministre de la marine, Sartines, aussi dilapidateur qu'ignorant de la guerre navale; il parvint à l'abattre, ainsi que son collègue le ministre de la guerre, grâce au concours de la reine, qui, chose trop rare chez elle, poussa deux hommes énergiques et capables, Castries, à la marine, et Ségur, à la guerre.

L'Angleterre avait été, cette année-là, entre une guerre terrible au dehors et des troubles violents à l'intérieur. Son gouvernement flottait dans des mains médiocres et impopulaires. Le peuple lui imputait avec

raison la révolution d'Amérique et tous les maux qui en résultaient pour les Anglais. On prenait mal tout ce qui venait de lui, et quelques concessions faites aux catholiques, envers lesquels on se relâcha des mesures rigoureuses établies au temps de Guillaume III, soulevèrent les passions anti-papistes de la multitude. Il y eut à Londres, en juin 1780, une émeute furieuse, qui saccagea et incendia les maisons des catholiques et celles de plusieurs membres du Parlement qui les avaient favorisés. Il fallut appeler des troupes dans Londres et réprimer la sédition à coups de fusil.

La peur que de tels désordres causèrent à la bourgeoisie profita au gouvernement, qui obtint, pour la campagne de 1781, des subsides bien supérieurs à ceux de la guerre de Sept ans, non plus, comme alors, pour conquérir, mais pour tâcher de se défendre. Le budget de la guerre atteignit 25 millions sterling (625 millions de francs).

Les Anglais semblaient prendre à tâche d'augmenter le nombre de leurs ennemis par la tyrannie qu'ils exerçaient sur les mers. Foulant aux pieds le principe établi par le traité d'Utrecht, que le pavillon couvre la marchandise, moins la contrebande de guerre, ils traitaient de contrebande toute marchandise pouvant servir à la marine, et arrêtaient tous les navires neutres frétés pour la France, comme trafiquant avec les places bloquées, attendu, disaient-ils, « que les ports de France sont naturellement bloqués par les ports d'Angleterre. »

Les Français, au contraire, n'arrêtaient que les navires qui portaient secours à des places réellement bloquées ou qui étaient chargés de contrebande de guerre.

Aussi tous les États neutres étaient-ils très-favorables aux Français et très-irrités contre l'Angleterre. Le Danemark se plaignit. La Suède arma ; la Hollande aussi. Les Anglais se relâchèrent vis-à-vis des Suédois, qu'on ne souhaitait pas jeter dans l'alliance française. Mais ils redoublèrent de vexations envers les Hollandais, souhaitant la guerre avec eux, et comptant les traiter comme ils avaient traité l'Espagne en 1762. Ils savaient les riches colonies hollandaises hors de défense, et le stathouder, de la branche cadette de Nassau, qui avait le commandement des armées de terre et de mer dans les Provinces Unies, était vendu à l'Angleterre en échange de l'appui qu'elle lui donnait contre le parti républicain, que soutenait la France. Les Anglais, outre l'espoir de piller les colonies hollandaises, avaient un autre intérêt à rompre avec la Hollande; c'était de ne plus lui payer la rente des énormes capitaux qu'ils lui avaient empruntés.

L'Angleterre, qui avait beaucoup de commerce avec la Russie, tâcha d'attirer Catherine II dans son alliance. Catherine y inclinait d'abord; puis elle tourna, et se mit à la tête des puissances neutres par une déclaration portant : 1° que les vaisseaux neutres ont droit de naviguer de port en port et sur les côtes des nations en guerre; 2° que les effets appartenant aux sujets des puissances belligérantes doivent être respectés sur les vaisseaux neutres; 3° qu'il n'y a d'autres objets de contrebande que les armes, équipements et munitions de guerre; 4° que les seuls ports bloqués sont ceux devant lesquels se tient à demeure et à proximité une force navale ennemie (mars 1780).

C'étaient les vrais principes, et il était curieux de les voir proclamer par un gouvernement si peu soucieux de principes et de droits. La France et l'Espagne les acceptèrent, puis, successivement, presque tous les États neutres. La Suède et le Danemark s'engagèrent avec la Russie à les soutenir par les armes. Mais Catherine II n'avait voulu que faire intervenir bruyamment la Russie dans les affaires européennes et produire de l'effet, comme lorsqu'elle avait annoncé, à grand fracas, le projet de donner une constitution et une législation générale

et philosophique à ses peuples. Elle laissa tomber ce beau plan de « neutralité armée », et rentra même dans une sorte de connivence avec l'Angleterre.

L'amiral Rodney, au commencement de 1781, assaillit et pilla les îles hollandaises des petites Antilles, Saint-Eustache et autres. La Guyane hollandaise fut envahie à son tour. Mais ces succès sans gloire et sans influence sur le sort de la guerre ne pouvaient mettre l'Angleterre à l'abri des grands coups que ses ennemis s'apprêtaient à lui porter. Au mois d'août, la flotte combinée de France et d'Espagne jeta dans l'île de Minorque un corps d'armée espagnol, qui occupa sans coup férir la ville de Port-Mahon, et entama le siége de la grande citadelle appelée le fort Saint-Philippe.

Une autre flotte française était partie de Brest dès le mois de mars pour les Antilles, où elle eut le dessus sur la flotte anglaise, et enleva aux Anglais l'île de Tabago. De là, elle fit voile pour les États-Unis, où elle était attendue pour contribuer à des opérations décisives.

Les Anglais, maîtres de New-York au nord et dominant au midi la Géorgie et la Caroline du Sud, avaient tenté une attaque au centre en débarquant de New-York dans l'embouchure de la rivière James, en Virginie. S'ils eussent réussi, les États-Unis eussent été frappés au cœur. Washington chargea la Fayette de défendre la Virginie. Il n'eut d'abord que trois mille miliciens à opposer à cinq mille soldats d'élite, que commandait le général anglais Cornwallis. Dans la guerre de Sept ans, on avait vu des centaines de mille hommes s'égorger en Europe sans changer les limites d'une province. En Amérique, une poignée de combattants décidait des destinées d'un monde naissant.

La Fayette recula d'abord, sans se laisser entamer, jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Virginie, afin de maintenir ses communications avec la Pensylvanie; puis, renforcé par les Pensylvaniens, il se reporta en avant, et, à peine égal en force à l'ennemi, repoussa à son tour Cornwallis vers le bas de la rivière James. Cornwallis rejoignit un corps de réserve qu'il avait posté à Portsmouth, près de l'embouchure de la rivière James; puis, laissant ce corps dans ce poste, il alla s'établir sur la rivière d'York, autre cours d'eau qui, au nord de la rivière James, se jette, comme elle, dans l'immense baie de la Chesapeake. La Fayette fit évacuer Portsmouth et la rivière James à la réserve anglaise, qui rejoignit lord Cornwallis à York-Town, sur la rivière d'York.

La position des Anglais eût été très-bonne s'ils eussent été maîtres de la mer; mais, le 30 août, la flotte française des Antilles vint fermer la baie de la Chesapeake, bloquer la rivière James et la rivière d'York, et débarquer trois mille soldats, qui rejoignirent la Fayette sur la rivière d'York, au-dessus d'York-Town.

La flotte anglaise ne parut que le 5 septembre. L'amiral anglais Graves, un peu inférieur aux Français (vingt vaisseaux contre vingt-quatre), se retira après un engagement désavantageux contre l'avant-garde de l'amiral français de Grasse. L'arrivée d'une nouvelle escadre française porta notre flotte à trente-huit vaisseaux. Tout espoir de secours fut perdu pour la petite armée de Cornwallis.

Les renforts anglais de New-York ne pouvaient plus pénétrer jusqu'à lui. Washington arriva bientôt en personne, avec le général français Rochambeau, à l'aide de la Fayette, et seize mille combattants, moitié Américains, moitié Français, investirent les deux divisions de l'armée anglaise dans York-Town et Glocester, sur les deux bords de la large rivière d'York. Dans la nuit du 14 octobre, deux colonnes d'attaquo, l'une américaine, sous la Fayette, l'autre française, sous le général [illegible], enlevèrent à la

baïonnette deux redoutes qui couvraient les lignes d'York-Town.

Le 19 octobre, lord Cornwallis se rendit prisonnier avec sept mille soldats, mille matelots, beaucoup de navires et d'artillerie.

L'indépendance des États-Unis était assurée. « L'humanité a gagné son procès », écrivit la Fayette; « la liberté ne sera plus jamais sans asile! »



Rochambeau.

Un lieutenant de Washington avait, de son côté, refoulé les Anglais de toute la Caroline du Sud dans la ville maritime de Charleston. Les Espagnols avaient poussé leurs avantages depuis la rive orientale du Mississipi jusqu'en Floride. Les garnisons anglaises de Savannah et de Charleston allaient être prises entre les Espagnols et les Américains, et les Anglais ne pouvaient se maintenir à New-York même.

Les Français, vers la fin de l'année, chassèrent les Anglais de l'île hollandaise de Saint-Eustache et de la Guyane hollandaise.

L'année 1782 s'ouvrit par de nouveaux succès.

L'alliance franco-espagnole eut en Europe un triomphe aussi éclatant que celui de l'alliance franco-américaine à York-Town. Les Anglais ne parvinrent pas à ravitailler le fort Saint-Philippe de Mahon, qui, après six mois de siège, se rendit le 5 février 1782. Minorque, aux mains des Anglais, avait été une menace perpétuelle pour Toulon et pour nos côtes de Provence et de Languedoc. L'Angleterre perdait définitivement un des fruits les plus précieux pour elle du traité d'Utrecht, au point de vue de sa politique agressive.

Nous poursuivîmes nos avantages dans les mers d'Amérique.

La flotte et les troupes qui avaient décidé la prise d'York-Town étant revenues aux Antilles, les Français conquirent sur les Anglais les îles de Saint-Christophe, de Nieves et de Montserrat (février 1782). La flotte anglaise, très-inférieure à la nôtre (vingt-deux vaisseaux contre trente), ne réussit pas à secourir ces îles : prise, dans la rade de Saint-Christophe, entre la flotte française et les batteries de nos troupes de terre qui venaient de conquérir cette île, elle eût été détruite sans une faute grossière de l'amiral français de Grasse, qui abandonna son poste et la laissa échapper. Quand on avait un d'Estaing sous la main, on était allé chercher, pour lui confier nos principales forces, un homme qui n'avait d'autre mérite que le courage d'un soldat.

Un tel choix devait finir par nous attirer quelque grand revers.

Nous avions eu, l'année précédente, un vrai malheur à l'intérieur. Necker ne dirigeait plus les finances. Tandis que la nation se montrait complétement relevée et de courage et de puissance, son faible monarque, incapable de soutenir et de mettre à profit un

tel retour de fortune, venait de renouveler l'irréparable défaillance de 1776 ; il venait de sacrifier Necker comme il avait sacrifié Turgot, et aux mêmes ennemis (19 mai 1781). Necker avait commencé d'exécuter des plans de réforme, bien moins vastes que ceux de Turgot, mais suffisants pour blesser les privilégiés. Maurepas, devenu jaloux de Necker comme de Turgot, se mit à la tête d'une coalition qui le renversa.

Nous reviendrons sur l'administration de Necker et sur sa chute après avoir achevé le récit de la guerre d'Amérique. Les résultats de la chute de Necker ne se firent pas sentir immédiatement, parce qu'il avait assuré les services financiers pour l'année 1781 et pour une partie de la suivante. Il avait marché avec des emprunts que rendait possibles la confiance qu'il inspirait; après lui, cette confiance ayant disparu, on en revint aux routines financières et aux mauvais expédients d'autrefois.

Le premier ministre, le vieux Maurepas, mourut le 14 novembre 1781, ayant fait tout le mal qu'il pouvait faire. La principale influence passa au ministre des affaires étrangères, Vergennes, qui avait rendu des services dans les ambassades, mais qui n'était pas à la hauteur des circonstances.

Il y eut aussi, bientôt après, un changement de ministère en Angleterre. Le ministère de lord North, le plus malheureux que l'Angleterre eût depuis longtemps subi, fut remplacé par un cabinet où figurèrent la plupart des hommes éminents qui avaient combattu ses fautes (mars 1782). Le Parlement anglais s'était résigné à renoncer à reconquérir les anciennes colonies anglaises. Le nouveau ministère offrit de reconnaître l'indépendance des États-Unis, et tâcha de faire la paix avec l'Amérique et la Hollande, afin de concentrer tous ses efforts contre la France et l'Espagne.

A peine les nouveaux ministres anglais étaient-ils installés, qu'un grand choc eut lieu aux Antilles. L'amiral Rodney n'avait pas encore, depuis deux ans, réalisé ses menaces contre la France. Au printemps de 1782, il eut aux Antilles trente-huit vaisseaux sous son pavillon. Les Français et les Espagnols réunis devaient être encore très-supérieurs, et projetaient d'attaquer la Jamaïque, la grande île qui restait aux Anglais, avec cinquante vaisseaux.



Suffren.

L'amiral français de Grasse partit de la Martinique, le 8 avril, pour aller rejoindre les Espagnols sur la côte de Saint-Domingue. Rodney partit de Sainte-Lucie pour le poursuivre. L'intérêt des Français était d'éviter la bataille jusqu'après la jonction avec la flotte d'Espagne. De Grasse parut d'abord le comprendre ; mais, dans la nuit du 11 au 12, un de ses vaisseaux endommagé par un accident s'attarda et ne put suivre. De Grasse, au lieu de sacrifier ce bâtiment pour s'assurer une éclatante revanche, vira de bord afin de le dégager, et se laissa joindre

par l'ennemi. Il n'avait que vingt-huit vaisseaux contre trente-huit.

Les Français soutinrent inébranlablement la lutte durant toute la matinée du 12. Rodney, par la supériorité de ses manœuvres plus encore que par celle du nombre, parvint enfin à couper notre ligne et à gagner le dessus du vent. Plusieurs de nos vaisseaux tombés sous le vent ne purent porter secours aux autres, qui se défendirent en désespérés jusqu'au soir. Trois vaisseaux de soixante-quatorze et un de soixante-quatre furent pris, après avoir perdu presque tous leurs officiers et une grande partie de leurs équipages. L'amiral de Grasse montra autant de valeur qu'il avait montré peu de capacité. Monté sur un magnifique vaisseau de cent dix canons, *la Ville-de-Paris,* il lutta plusieurs heures contre quatre vaisseaux anglais qui l'écrasaient de leurs feux combinés. Il ne se rendit qu'à un cinquième, quand il n'avait plus que trois hommes valides à bord.

Deux autres vaisseaux français tombèrent encore plus tard au pouvoir de l'ennemi.

Cette victoire consola l'amour-propre anglais; mais ce ne fut qu'une victoire défensive. Elle sauva la Jamaïque, et les Anglais, qui avaient eux-mêmes beaucoup souffert dans cette terrible journée, n'essayèrent même pas de reprendre les îles que nous leur avions enlevées dans les Antilles. Des tempêtes engloutirent *la Ville-de-Paris* et plusieurs autres des vaisseaux que nous avions perdus, avec deux vaisseaux anglais, et il ne leur resta guère d'autre trophée de leur succès que l'amiral prisonnier, qu'ils envoyèrent à Londres.

Ce revers suscita en France un grand mouvement d'opinion. De larges souscriptions, ouvertes parmi les corps et parmi les particuliers, fournirent de quoi construire quatorze vaisseaux de ligne. Notre marine redoubla d'énergie en Amérique. Des escadrilles françaises vinrent détruire, au fond du Nord, les établissements anglais de la baie d'Hudson, centre du commerce des pelleteries, et s'emparer des riches salines des îles Turques, dépendances des Lucayes. Les Espagnols s'emparèrent des îles de Bahama.

Nos alliés nous furent fidèles. Les États-Unis répondirent aux propositions de paix des Anglais en déclarant ennemi de la patrie quiconque proposerait de traiter sans la France. La Hollande refusa également de traiter à part.

L'alliance franco-espagnole tenta de reprendre Gibraltar comme elle avait repris Minorque. Après un long blocus, on attaqua Gibraltar de vive force. Mais les boulets et les bombes furent sans effet, du côté de la terre, sur ce rocher inabordable, et, du côté de la mer, les batteries flottantes furent mal dirigées. L'immense bombardement échoua (13 septembre 1782). On reprit le blocus; mais, un coup de mer ayant écarté la grande flotte franco-espagnole, qui comptait quarante-cinq vaisseaux, la flotte anglaise, qui en avait trente-quatre, parvint à ravitailler Gibraltar et à se retirer, après avoir essuyé quelques pertes.

La France et l'Espagne firent de nouveaux préparatifs très-considérables pour la campagne de 1783. Les nouvelles de l'Inde étaient alarmantes pour l'Angleterre.

Depuis la paix de 1763, la Compagnie anglaise des Indes, s'appropriant les plans de Dupleix, avait étendu sa domination sur l'est et sur le centre de l'Indoustan; le Grand Mogol, empereur musulman de l'Inde, et son principal vassal, le vice-roi du Dekhan, n'étaient plus que les instruments des Anglais; mais deux forces indigènes très-énergiques leur résistaient avec succès dans l'ouest et dans le sud. C'étaient les Mahrattes, confédération de tribus de religion brahmanique, qui avait en quelque sorte pour citadelle la grande chaîne des montagnes des Ghâtes, et le sultan musulman de Maïssour, Haïder-Ali, qui avait créé une puissance nouvelle

dans l'extrême sud de la grande presqu'île indienne.

En 1779 et 1780, les Anglais avaient été battus et par les Mahrattes et par Haïder-Ali, soutenu de quelques volontaires français, anciens soldats de Dupleix et de Bussi. Haïder-Ali avait enlevé aux Anglais le Carnatic, principal théâtre de nos guerres au temps de Dupleix. En 1781, la capitale du Bengale, Bénarès, poussée à bout par la rapace et cruelle tyrannie du gouverneur Hastings, se révolta contre les Anglais.

Qu'une expédition française eût reparu en ce moment sur le théâtre de nos anciens exploits, la domination anglaise eût peut-être disparu de l'Inde entière.

Le gouvernement français n'envoya pas un soldat dans l'Inde. Les Anglais concentrèrent leurs forces contre Haïder-Ali. La supériorité de la discipline européenne arrêta les progrès du sultan de Maïssour. Les Anglais s'emparèrent des établissements hollandais de la côte de Coromandel, et de Trinquemalé, le meilleur port de la grande île hollandaise de Ceylan, et ils négocièrent avec Haïder-Ali et les Mahrattes. Ceux-ci allaient faire la paix, lorsque enfin parut une escadre française commandée par un marin de génie.

C'était le Provençal Suffren, un homme de la trempe des Dupleix et des Bussi. Chargé de protéger la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance, il avait commencé par battre, sur la côte d'Afrique, une escadre anglaise supérieure à la sienne, qui avait fait voile pour attaquer le Cap (16 avril 1781); puis il était allé mettre le Cap en défense, et, de là, à l'île de France. Le gouvernement ne lui avait pas donné de troupes de débarquement. Il obtient du gouverneur de l'île de France, sans ordre du ministère, trois mille soldats qu'il emmène dans l'Inde, avec l'escadre de l'île de France réunie à la sienne.

Il jette ses troupes de terre sur la côte de Coromandel pour renforcer Haïder-Ali, et livre deux batailles navales aux Anglais (février-avril 1782). Le mauvais vouloir d'une partie de ses capitaines l'empêche d'obtenir un succès décisif. C'était encore là un effet de ce détestable esprit du corps noble de la marine dont nous avons déjà parlé. Ces officiers trahissaient Suffren parce qu'il les commandait, quoique moins ancien qu'eux.

Suffren reçoit du ministère l'ordre de retourner à l'île de France. Il voit que ce serait tout perdre; il désobéit. Il reste, quasi sans ressources, mais secondé avec passion par ses matelots, malgré une partie de leurs chefs.

Dans une troisième bataille navale, un de ces capitaines, qui commande un vaisseau de soixante-quatre canons, attaqué par un vaisseau anglais de soixante-quatorze, amène son pavillon pour se rendre. Deux de ces officiers de port, étrangers au corps noble de la marine et que l'on n'employait que comme auxiliaires, forcent le commandant de faire relever le pavillon français, font continuer le feu et sauvent le navire. Un autre capitaine, Cuverville, effaça l'ignominie de son collègue en résistant victorieusement, avec un bâtiment de cinquante canons, à deux vaisseaux anglais de soixante-quatre et de soixante-quatorze.

Suffren contraignit la flotte anglaise à la retraite (6 juillet 1782), alla reprendre le port hollandais de Trinquemalé, qui nous donnait une excellente position sur la côte de Ceylan, et livra un nouveau combat, en vue de Trinquemalé, à l'amiral anglais Hughes, arrivé trop tard au secours de cette place (3 septembre).

Les trahisons se renouvelèrent. Suffren fut un moment abandonné au centre du combat, avec deux vaisseaux contre cinq ou six. Son grand mât et son pavillon amiral tombèrent. Les Anglais criaient victoire. Il fit arborer des pavillons tout autour de son vaisseau, le *Héros*, et son équipage entier, transporté d'une fureur héroïque, vomit les boulets et

la mitraille par tous les sabords. Trois vaisseaux anglais qui l'assaillaient furent hachés. Ceux de nos capitaines qui restaient fidèles dégagèrent enfin leur amiral, et les Anglais se retirèrent.



Bernardin de Saint-Pierre.

Les traîtres se rendirent justice en quittant la flotte et en repartant pour la France; mais ils avaient réussi à empêcher Suffren de décider la fortune. Un autre traître plus éminent, le stathouder des Provinces-Unies, que le parti républicain hollandais n'avait pu entièrement abattre, avait empêché la marine hollandaise de se joindre à la nôtre dans l'Inde, et nous perdîmes, en décembre 1782, un très-utile allié par la mort de Haïder-Ali. Son fils, Tippou-Saëb, hérita de son courage et de sa haine contre les Anglais, mais non pas de son génie. Les Mahrattes, à la nouvelle de la mort de Haïder, conclurent la paix avec les Anglais.

A la place de Haïder, Suffren acquérait en ce moment un autre illustre auxiliaire. Bussi reparaissait dans l'Inde. Le gouvernement français s'était enfin décidé à renvoyer ce héros dans les lointaines contrées qu'on l'avait empêché autrefois de donner à la France.

Malheureusement, Bussi était vieilli et malade, et ne disposait pas de forces suffisantes. Deux grands convois qu'on lui envoyait de France, trop faiblement escortés, furent ou interceptés ou rejetés vers les ports. Bussi, en lutte dans le Carnati avec dix mille Franco-Indiens contre vingt mille Anglo-Indiens, fut refoulé dans la ville de Goudelour, et bloqué entre l'armée anglaise et l'escadre de l'amiral Hughes.

Suffren arriva au secours. Ce fut sa cinquième bataille navale depuis seize mois (20 juin 1783). Nous avions treize vaisseaux de ligne et deux bâtiments de cinquante et de quarante canons contre seize vaisseaux et deux bâtiments de cinquante. Sur l'ordre de Suffren, tous nos vaisseaux approchèrent l'ennemi à portée de pistolet. Ce jour-là, tous firent leur devoir sur notre flotte, officiers et matelots. Un bâtiment de cinquante canons. *le Flamand*, après avoir déjà beaucoup souffert et perdu son capitaine, attaqua et força à la retraite un vaisseau anglais de quatre-vingts qui voulait couper notre ligne. La flotte anglaise battit en retraite. Suffren renforça Bussi en débarquant les garnisons de ses vaisseaux. L'armée anglaise, à son tour, se trouva comme bloquée entre l'armée française de Goudelour et la cavalerie indienne de Tippou-Saëb qui lui coupait les vivres. Tippou-Saëb venait de battre les Anglais dans le Malabar. Les chances nous revenaient. Tout pouvait se réparer.

Le 29 juin, Suffren et Bussi reçurent de France la nouvelle que la paix était conclue L'Inde restait aux Anglais, en compensation de l'Amérique perdue pour eux.

Les haines perfides et les odieuses jalousies qui avaient entravé le dernier grand marin de l'ancienne France ne s'éteignirent



Costumes de cour.

pas avec la guerre. Suffren fut tué en duel, en 1788, par un courtisan, oncle d'officiers de marine qu'il avait traités avec une juste sévérité. Sa mort resta impunie.

Les pourparlers qui avaient amené la paix avaient commencé dès le printemps de 1782. L'Angleterre, repoussée dans ses tentatives de paix partielle, avait entamé une négociation générale. Le ministre des affaires étrangères de France, Vergennes, accepta pour base le traité de 1763, sauf les changements dont on conviendrait. C'était là un bien faible point de départ, et qui ne promettait pas que nos intérêts seraient fermement soutenus.

Le débat, en effet, porta plus sur les intérêts de l'Espagne que sur les nôtres. On ne put jamais amener les Anglais à céder Gibraltar ; mais ils renoncèrent à Minorque et aux Florides, c'est-à-dire à la région qui comprenait, avec la presqu'île de Floride, la région maritime située entre cette presqu'île et le Mississipi. Ils refusèrent de renoncer à l'île de la Dominique, position im-

naçante pour la Guadeloupe et la Martinique, et que nous avions conquise.

Nous n'avions aucune raison de consentir à la leur rendre. Nos armements étaient prêts ; ils étaient formidables. Nous avions soixante-cinq vaisseaux de ligne franco-espagnols sous d'Estaing, enfin rappelé à la tête de nos forces navales, et vingt-quatre mille soldats de débarquement sous la Fayette. La Hollande était enfin prête à nous seconder, malgré son stathouder. Toutes les chances étaient pour nous aux Antilles et dans l'Inde.

L'Angleterre n'était pas en mesure de nous tenir tête ; mais elle ne céda pas, parce que notre gouvernement avait eu la maladresse de laisser transpirer son extrême désir de paix. Ce furent Vergennes et Louis XVI qui cédèrent. Les préliminaires de paix furent signés le 10 janvier 1783. On rendit la Dominique aux Anglais, sans même les obliger à rendre à la Hollande une place importante qu'ils lui avaient prise sur la côte de Coromandel.

Le traité définitif ne fut signé que le 3 septembre. L'Angleterre reconnaissait l'indépendance des États-Unis, gardait le Canada et ses dépendances, nous rendait les petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon, sur la côte de Terre-Neuve, avec le droit de les fortifier, mais avec une transaction commerciale qui accordait aux Anglais le droit exclusif de pêche sur la meilleure côte de Terre-Neuve, la côte orientale. Nous rendions aux Anglais toutes nos conquêtes des Antilles, excepté Tabago. L'Angleterre n'avait là à nous rendre en échange que Sainte-Lucie ; mais elle nous restituait nos places de l'Inde, Pondichéri et le reste. Nous gardions le Sénégal, avec un arrangement pour le commerce de la côte d'Afrique. L'Angleterre renonçait enfin à nous interdire de fortifier Dunkerque.

Ce qui avait poussé Vergennes à la paix, c'était l'état déplorable de nos finances ; mais c'était en partie sa faute, car il avait contribué à renverser Necker, qui eût su trouver des ressources pour aller jusqu'au bout. L'Angleterre avait dépensé plus du double de la France, deux milliards et demi, et ses finances n'étaient pas en meilleur état que les nôtres.

La paix faisait peu d'honneur à nos négociateurs ; mais la guerre en avait fait beaucoup à la France. Elle y avait montré, comme l'avait reconnu un ministre anglais, que l'Angleterre n'était pas supérieure à la France sur mer, quand la France appliquait toutes ses ressources à la marine.

Quant au résultat moral et politique de la guerre, la fondation de la grande république américaine, il était immense pour l'avenir de l'humanité. La philosophie du dix-huitième siècle avait eu sa croisade de la liberté, plus heureuse que les croisades du Moyen Age. Il n'y a rien de plus glorieux pour la France dans toute son histoire, ni de plus conforme à son génie. Les autres nations ne font rien de semblable, et il ne faut pas qu'elle s'en repente, quoique personne ne lui rende ce qu'elle a fait pour autrui. Elle eût pu dire, comme Jeanne Darc à son départ : « C'est pour cela que je suis née ! »

CHAPITRE XV

LOUIS XVI (SUITE). — DERNIERS JOURS DE L'ANCIEN RÉGIME. — PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION.

(1783-1788.)

La guerre d'Amérique avait ajourné la Révolution française en détournant au dehors, pour quelques années, les plus vifs sentiments de notre peuple ; mais elle la pré-

parait et l'assurait, et par le spectacle des nouveaux principes triomphants, et par l'aggravation des charges financières qui poussaient la monarchie à une prochaine catastrophe.

Il faut jeter ici un coup d'œil en arrière sur l'administration de Necker pendant la guerre.

Necker, pour fournir les fonds de la guerre, avait été obligé d'augmenter la dette annuelle en contractant plusieurs emprunts, et d'anticiper sur les revenus futurs. Du moins, il n'avait ni établi des impôts nouveaux, ni aliéné aucune partie des revenus publics. Ses emprunts avaient été bien conçus au point de vue financier, moins bien au point de vue moral; il avait créé beaucoup de rentes viagères, placement qui pousse à l'égoïsme, et beaucoup de loteries, ce qui développe la dangereuse passion des jeux de hasard.

Necker continua, après Turgot, de réduire le nombre des officiers de finances; il commença à substituer le système de régie au système des fermes dans une partie des impôts indirects. Il entama ou prépara diverses autres réformes. Dans l'industrie, il essaya un régime mixte entre l'ancienne réglementation et la libre concurrence (1779).

Il fit supprimer la mainmorte et la servitude personnelle dans le domaine royal (août 1779), car le vieux servage de glèbe subsistait encore dans diverses parties de la France. Le roi n'osa affranchir les serfs des seigneurs ecclésiastiques ou laïques en même temps que les siens; il s'imaginait que ce serait « blesser les lois de la propriété », comme si l'homme pouvait être la propriété de l'homme! Un grand nombre de Français (les uns disent un million; les autres, un million et demi) restèrent donc, jusqu'à la Révolution, enchaînés aux champs qu'ils cultivaient, et beaucoup d'entre eux privés du droit de se marier à leur gré et de transmettre librement à leurs enfants les fruits de leur travail.

« La question préparatoire », c'est-à-dire la torture qu'on infligeait à l'accusé pour lui arracher l'aveu de son crime, si vivement et depuis si longtemps flétrie par les philosophes, fut enfin abolie en 1780; le gouvernement français s'était laissé devancer à cet égard par plusieurs États de l'Europe. « La question préalable », à laquelle on soumettait le condamné pour le contraindre à révéler ses complices, ne fut supprimée qu'en 1788.

L'abolition de la question préparatoire fut suivie d'une déclaration du 30 août 1780, qui fit cesser l'odieux mélange des prévenus, des condamnés et des détenus pour dettes dans les prisons, et qui promit la suppression des cachots souterrains.

Necker avait repris quelque chose du plan politique de Turgot, mais en le fragmentant et en altérant ce qu'il en gardait. Turgot, comme nous l'avons dit, avait projeté une série d'assemblées montant, de degré en degré, depuis la commune jusqu'à une espèce d'assemblée nationale consultative. Necker prit seulement le degré intermédiaire, l'assemblée provinciale, en commençant, comme essai, par la province de Berri; mais, au lieu de faire élire l'assemblée du Berri par les propriétaires, sans distinction d'ordres, comme l'entendait Turgot, il y fit appeler douze ecclésiastiques, douze nobles et vingt-quatre membres du Tiers État; seize personnes, sur ces quarante-huit, étant choisies par le roi et choisissant les trente-deux autres (12 juillet 1778). Les suffrages étaient comptés par tête et non par ordre, ce qui donnait au Tiers une influence égale à celle des deux ordres privilégiés réunis.

L'assemblée devait avoir à répartir les contributions directes dans la province, à en faire la levée, à diriger la confection des grands chemins et les ateliers de charité, et à s'occuper de tout autre objet que le roi lui confierait. Dans l'intervalle des sessions, un bureau permanent devait pourvoir à l'exécution de ce qu'aurait décidé l'assemblée.

Cette innovation, quoique d'une beaucoup moindre portée que les plans de Turgot, fut généralement bien accueillie. Necker abattait par là l'autorité arbitraire des intendants et de leurs subordonnés sur les impôts directs, comme il avait abattu en partie celle des fermiers généraux sur les impôts indirects.



Lavoisier.

Des assemblées provinciales furent instituées ensuite à Grenoble, à Montauban, à Moulins, comme à Bourges (1779-1780). Necker avait le projet d'en établir partout.

Au commencement de 1781, Necker était plus en faveur que jamais auprès du public. Il avait obtenu de Louis XVI la permission de publier un *Compte rendu des finances*, chose entièrement inusitée, le gouvernement ayant toujours jusque-là tenu tout ce qui regarde les finances aussi secret que les affaires de la politique étrangère. Cette publication, quoique incomplète, fit un très-grand effet. Le public conclut, de ce qu'on lui avouait les abus, qu'on voulait sincèrement les réformer. La confiance générale permit à Necker de réaliser rapidement de nouveaux emprunts dans de vastes proportions.

Ce fut précisément alors qu'il tomba du pouvoir. Grâce à lui, on avait beaucoup d'argent; on crut pouvoir se passer de lui. Les frères du roi et la plupart des courtisans et des privilégiés avaient reformé contre lui la coalition qui avait renversé Turgot, moins complète toutefois; la reine et ses amis particuliers, ménagés par Necker, le soutenaient.

Le vieux premier ministre, Maurepas, et le ministre des affaires étrangères, Vergennes, se joignirent aux ennemis de Necker : Maurepas, par jalousie; Vergennes, par haine des nouveautés. Maurepas fut aussi déloyal envers Necker qu'envers Turgot. Il fit imprimer clandestinement un mémoire de Necker au roi sur les Administrations provinciales, pièce qui n'était pas destinée à la publicité, et où Necker traitait assez mal les parlements. Le Parlement de Paris se dé-



[illegible]



Le mariage de Figaro.

chaîna furieusement contre Necker. Celui-ci, se sentant miné dans le Conseil même du roi, ne voulut plus rester dans la position singulière où il se trouvait, étant de fait le membre le plus important du ministère et n'étant pas ministre de rang ni de titre. Il demanda l'entrée au Conseil du roi. Maurepas lui fit répondre par le roi qu'il y entrerait s'il abjurait le calvinisme. Law l'avait fait; mais Necker n'était pas homme à le faire. Il donna sa démission. Le roi l'accepta; il s'était lassé de Necker comme il s'était lassé de Turgot, comme il se lassait de quiconque voulait l'obliger à des innovations sérieuses et des efforts soutenus.

L'impression de la chute de Necker fut plus vive que celle de la chute de Turgot, parce que l'opinion publique avait beaucoup avancé depuis cinq ans. Non seulement la bourgeoisie, mais une partie de la cour, afflua chez Necker. Son successeur même, le nouveau directeur des finances, Joli de Fleuri, pour ne pas s'aliéner le public, feignit d'abord de vouloir être son continuateur.

L'aveuglement du roi était inconcevable.

Trois jours après la démission de Necker, Louis XVI signa un règlement d'après lequel il faudrait désormais faire preuve de quatre générations de noblesse paternelle pour être admis aux grades militaires. Louis XVI était résolu de même à réserver aux nobles tous les bénéfices ecclésiastiques.

C'était, à la veille de la Révolution, retourner bien en arrière de Louis XIV. Pareille chose n'avait jamais existé. Avec Louis XVI, le maréchal Fabert et le général Chevert n'eussent pas pu être sous-lieutenants, et Bossuet et Massillon n'eussent point été évêques.

Les nouveaux encouragements que le gouvernement donna à la traite des noirs (juin 1783) ne causèrent pas un moindre scandale. La Fayette tentait à ses frais, vers le même temps, dans notre colonie de Cayenne, une expérience pour l'affranchissement graduel des noirs.

Le nouveau directeur des finances continua les emprunts comme Necker, augmenta en même temps tous les impôts indirects, et créa un nouvel impôt direct, ce que Necker s'était gardé de faire; il rétablit une partie des offices supprimés par Necker. Le Parlement de Paris le favorisait; les parlements de province furent moins dociles; celui de Franche-Comté, surtout, protesta obstinément contre le nouvel impôt direct, et demanda les États Généraux (1782). Le moment n'était pas encore venu où la même demande, répétée à Paris, devait faire crouler l'Ancien Régime.

Les États de Bretagne, de leur côté, réclamaient énergiquement contre l'étrange habitude qu'avait prise le Conseil du roi de casser les nominations de députés autres que ceux « recommandés » par le gouverneur de la province.

Un acte honteux du directeur des finances provoqua sa chute. La paix conclue, il fit suspendre le paiement des lettres de change tirées par nos colonies sur le trésor royal, afin de se rembourser des dépenses qu'elles avaient faites pour soutenir la guerre. Le ministre de la marine, Castries, s'indigna de cette banqueroute, et parvint à abattre Joli de Fleuri (mars 1783).

Un jeune conseiller d'État, d'Ormesson, fut nommé contrôleur général des finances. Il voulut le bien, ne fut pas capable de le faire et perdit la tête au milieu d'embarras qu'aggravèrent ses fautes, et qui s'accroissaient chaque jour.

Le ministre de la marine, homme de bon sens, pressa le roi de rappeler Necker, affirmant que lui seul pouvait empêcher qu'on arrivât à la banqueroute générale.

Louis XVI refusa, parce que la lettre dans laquelle Necker lui avait envoyé sa démission n'avait pas été écrite en la forme voulue par l'étiquette. C'était là les puérilités qui préoccupaient Louis XVI, quand il s'agissait du salut de l'État.

Maurepas était mort vers la fin de 1781. Son ancien allié contre Necker, Vergennes, poussé par les amis particuliers de la reine, fit alors agréer au roi, pour le contrôle général, un personnage fort spirituel, fort remuant, mais fort décrié, et qui avait joué un rôle déshonorant dans les affaires de Bretagne sous Louis XV; c'était Calonne.

Prendre Calonne, après avoir renvoyé Turgot et Necker, c'était faire comme un malade qui appelle un charlatan, après avoir renvoyé les médecins (2 novembre 1783).

Il nous faut ici jeter un coup d'œil sur les mœurs et les idées, les lettres et les sciences, dans les dernières années de l'Ancien Régime, avant de raconter le ministère de Calonne et les préliminaires de la Révolution.

A mesure que des pensées plus sérieuses préoccupaient les esprits, les mœurs subissaient de plus en plus l'influence des philosophes, surtout de Rousseau. Le costume se simplifiait; les femmes commençaient à ne plus cacher sous une poudre blanche les couleurs naturelles de leur chevelure, et s'ha-

billaient de légères étoffes de lin (linons), qui se fabriquaient partie en Belgique, partie dans nos villes du Nord. Nos somptueuses et solides soieries de Lyon tombaient devant cette mode nouvelle, et l'on criait fort contre la reine, parce qu'elle favorisait les fabriques belges en ne portant plus les produits de notre ancienne industrie nationale, et passait tour à tour de la simplicité la plus négligée à des modes aussi extravagantes que l'avaient été celles de la cour d'Henri III. Elle avait fait adopter aux dames de la cour des coiffures bâties de gaze, de fleurs et de plumes d'autruche, si hautes, que la tête d'une femme avait l'air d'être au milieu de son corps.

La reine se déconsidérait de plus en plus : ses promenades nocturnes sur la terrasse de Versailles, ses fêtes de nuit dans les beaux jardins du petit Trianon, où elle s'habillait en bergère de théâtre, ses équipées sous le masque aux bals de l'Opéra, toutes ces folies faisaient croire au public les bruits infamants qui couraient sur elle et sur sa société intime.

A la tête de cette société était une comtesse Jules de Polignac, pour laquelle la reine avait un engouement aveugle, et qui la gouvernait absolument. Argent, faveurs, tout était pour les Polignac et leurs amis. Cela ameutait contre la société de la reine non pas seulement le grand public, mais la majorité de la cour. Le grand public était en guerre avec les courtisans, et les courtisans étaient en guerre entre eux. Depuis que Louis XIV avait attiré à Versailles les grands seigneurs, les dépenses de la vie de cour avaient obligé la haute noblesse à dépendre « des bienfaits du roi », et une notable partie de la petite noblesse, à son tour, n'étant plus entretenue par les grands dans les châteaux de province, était tombée plus ou moins directement à la charge de l'État. De là cette avidité de la caste nobiliaire, qui, dépensant beaucoup et ne travaillant pas, vivait en majeure partie de ce que la royauté prenait au reste de la nation pour le lui donner. La liste des pensions et des dons est quelque chose d'incroyable. On y voit des pensions de cent mille, cent cinquante mille, jusqu'à trois cent mille livres, ce qui ferait aujourd'hui plus du double. Les anciennes maîtresses et les anciens complaisants de Louis XV sont là à côté des amis de Marie-Antoinette ; un ami de la reine reçoit un million en une seule année.

Et non-seulement la noblesse, mais tous les privilégiés vivaient des abus, et n'entendaient pas cesser d'en vivre.

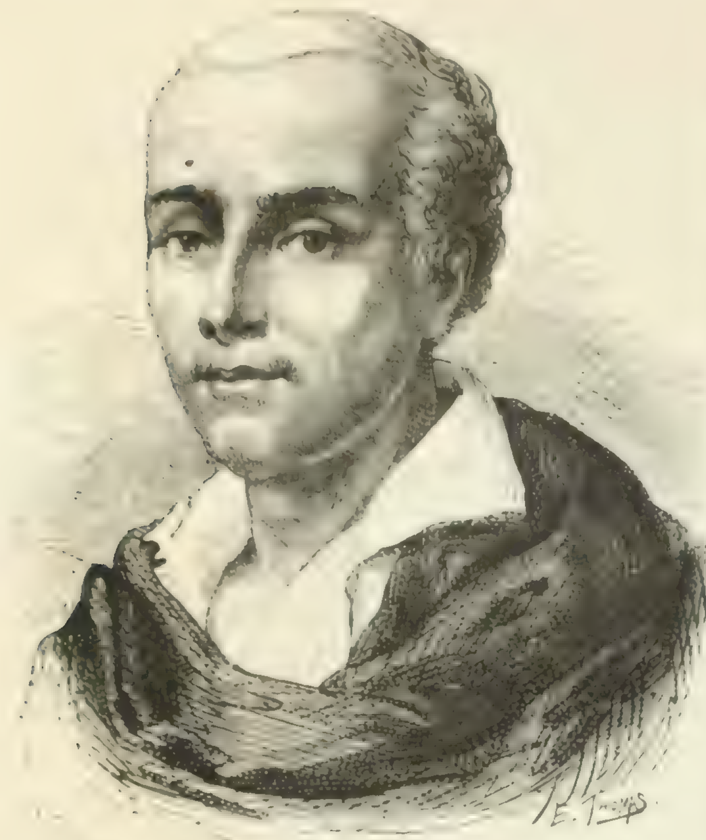
En même temps, néanmoins, la plupart voulaient passer pour des gens éclairés et philosophes, et, par une inconséquence folle, la reine et ses Polignac, le second des frères du roi, l'étourdi comte d'Artois, la cour et la plupart des personnages en crédit s'unirent pour faire jouer au Théâtre-Français, malgré le roi, une comédie qui couvrait d'un ridicule amer tous les abus, tous les priviléges, toutes les institutions existantes. C'était *le Mariage de Figaro*, de ce Beaumarchais qui avait joué un rôle dans la guerre d'Amérique (avril 1784). Les privilégiés vinrent se voir jouer devant la foule, qui applaudissait avec emportement à tous les traits que leur lançait l'auteur.

Cela faisait, pour un moment, de Beaumarchais, comme le successeur, mais bien inférieur, de Voltaire, tandis que Rousseau avait pour héritier, inférieur aussi, mais d'un grand talent et d'un grand charme, Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur du beau roman de *Paul et Virginie* (1788).

La plupart des philosophes, d'Alembert, Diderot, Mabli, Buffon, suivirent dans la tombe Voltaire et Rousseau, de 1780 à 1788. Les hommes d'idées faisaient place à leurs héritiers, aux hommes d'action et de combat, aux hommes de la Révolution.

Le grand siècle littéraire se fermait ; mais le progrès des sciences se développait splen-

didement et partageait les esprits avec les aspirations politiques. Les découvertes et les créations scientifiques s'accumulaient, et la

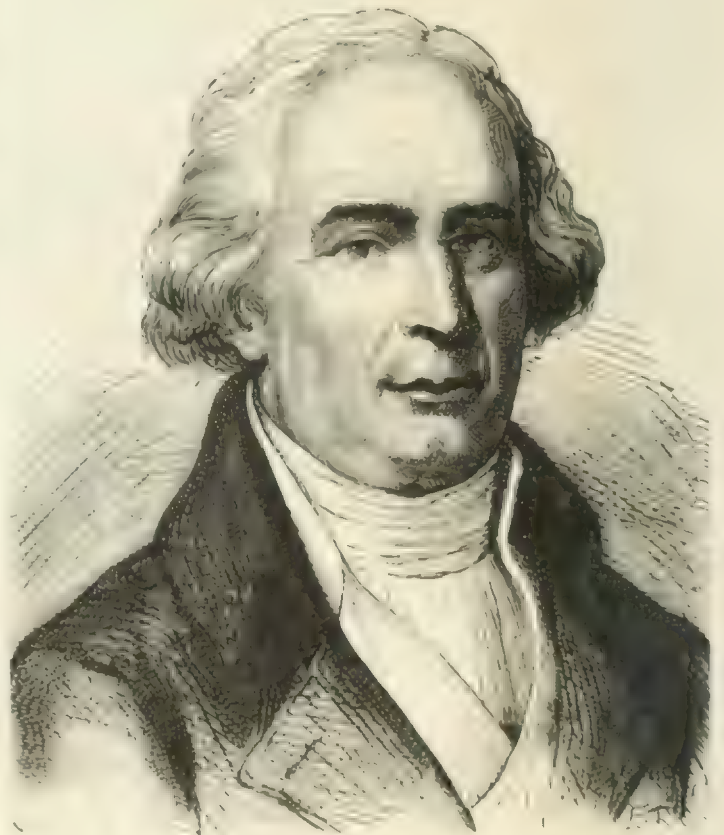


Étienne Montgolfier.

France, plus que jamais, tenait la première place dans les mathématiques pures et dans les mathématiques appliquées à la physique et à l'astronomie.

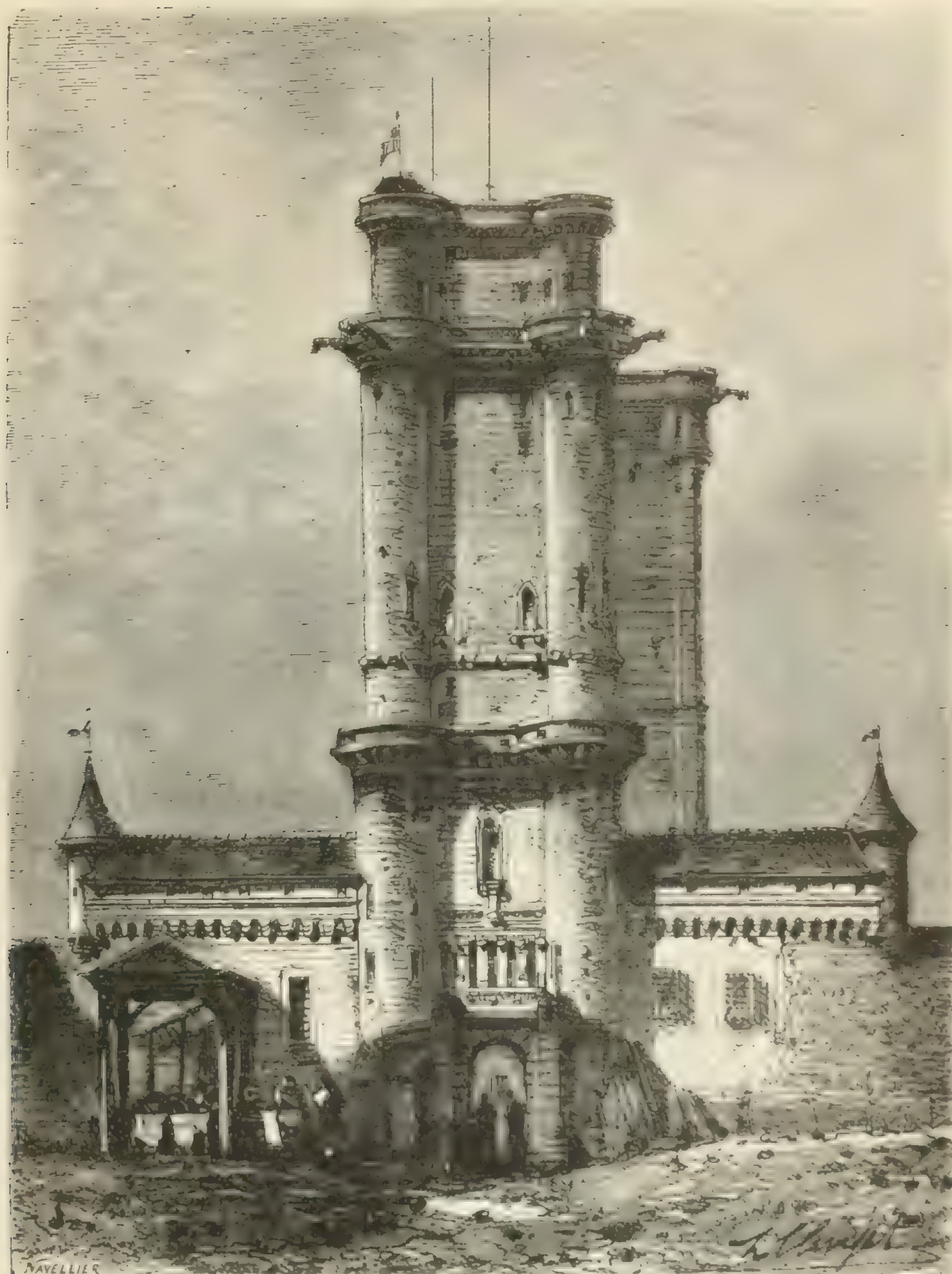
Les Anglais, toujours tournés vers l'utilité pratique, commençaient alors, grâce à un homme de génie, l'Écossais James Watt, d'appliquer la vapeur à l'industrie, d'après les découvertes qu'avaient faites, au dix-septième siècle, deux Français, Salomon de Caus et Denis Papin, mais qui n'avaient point été jusque-là utilisées. La machine à vapeur devait décupler, centupler la puissance manufacturière, d'abord de l'Angleterre, puis des autres nations industrielles. La France répondit à cette grande innovation pratique des Anglais par une admirable création théorique. La France créa la chimie, la plus hardie et la plus profonde des sciences naturelles, car elle ne se contente pas d'observer et de décrire la nature, ou d'en mettre en mouvement les forces telles qu'elles se présentent à nous ; elle en décompose et en recompose les éléments, et associe l'homme à la nature, c'est-à-dire à Dieu, dans l'œuvre mystérieuse de la formation et de la transformation des corps. Lavoisier, profitant des observations et des découvertes de divers savants anglais, suédois, etc., sur les gaz, reconnut la nature véritable des éléments qui se combinent pour former les corps, et détermina les principes de la science chimique. Son *Traité élémentaire de chimie* (1789) fit de la chimie, jusque-là si confuse et si obscure, une science claire, précise et toute mathématique.

La France eut aussi l'honneur d'une invention d'un caractère moins général et moins vaste que l'œuvre de Lavoisier, mais d'un caractère plus frappant pour la foule,



Joseph Montgolfier.

et qui produisit sur les imaginations un effet extraordinaire. Ce fut la navigation aérienne. Le premier ballon fut lancé par les frères



Le donjon de Vincennes.

Montgolfier, le 5 juin 1783, à Annonai, en Vivarais. Les Montgolfier avaient compris que, pour faire monter jusqu'aux nues une machine colossale, il suffisait de la construire en matériaux très-légers et de la remplir d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique.

Quelques mois après, on suspend au ballon une nacelle, et deux physiciens, Pilâtre de Rozier, puis Charles, s'embarquent audacieusement sur le navire aérien, qui les emporte dans les nues à la vue de Paris saisi d'admiration et de terreur. Cette première ascension eut lieu dans les jardins de la Muette, au bois de Boulogne. Bientôt, le mécanicien Blanchard, dépassant encore en hardiesse ses devanciers, franchit la mer en ballon, entre Douvres et Calais.

Dans ces premiers moments d'enthousiasme, personne ne doutait qu'après avoir trouvé le moyen de s'élever dans les airs, on ne trouvât promptement celui de s'y diriger.

La navigation à vapeur avait été récemment découverte. En 1775, un savant appelé Jouffroi avait fait manœuvrer sur la Saône un batelet mû par une machine à va-

peur. Mais, chose singulière dans ce siècle si intelligent et si avide de nouveautés, la France ne comprit point alors la portée de cette invention, qui fut reprise et appliquée plus tard en Amérique avec de si grandes conséquences pour le monde entier.

Le progrès était partout. La philanthropie appliquait la science à soulager les misères de l'humanité. L'abbé de l'Épée était parvenu à rendre aux sourds et muets la faculté de communiquer avec leurs semblables. L'Institut des jeunes aveugles, fondé à Paris par Haüy, initia ces autres malheureux à des connaissances qui leur semblaient interdites. Parmentier propagea la culture de la pomme de terre, originaire d'Amérique, comme un précieux supplément des céréales, et répandit aussi chez nous une belle céréale américaine, le maïs.

Les progrès étaient grands; la France, rajeunie et pleine d'ardeur, ne mettait pas de bornes à ses espérances, et, ne se rendant pas compte des terribles obstacles que son passé, ses erreurs et ses passions apporteraient à sa régénération, elle croyait atteindre presque sans efforts une ère de liberté, de justice et de paix où se réaliserait la perfection de la société humaine.

Un homme illustre de cette époque a résumé avec éclat cette foi en la perfectibilité; c'est le savant et philosophe Condorcet, disciple de Voltaire et de Turgot, champion infatigable de la liberté civile, politique, religieuse, économique, et de la liberté individuelle, base de toute liberté; cette âme héroïque, dont les plus effrayantes catastrophes ne purent ébranler les convictions, devait, en 1793, en face de la proscription et de la mort, nous léguer pour testament le *Tableau des progrès de l'esprit humain* et l'appel à continuer ces progrès.

Dans l'agitation de ce temps, où toutes les imaginations étaient en mouvement comme tous les esprits, il se passait des choses singulières et qui contrastaient fort avec les idées qui avaient dominé jusque-là le dix-huitième siècle. Les philosophes avaient réagi contre les superstitions, jusqu'à ébranler les croyances les plus naturelles et les plus générales; et voici que, maintenant, dans les sociétés secrètes ou demi-secrètes qui s'étaient formées partout en France et en Europe, on mettait en avant, au nom même du progrès et sous des formes nouvelles, des idées mystiques ou des conceptions téméraires fort opposées aux principes et aux méthodes de la science. Les francs-maçons étaient travaillés par l'influence de novateurs hasardeux, tout en continuant leur œuvre très-positive de LIBERTÉ, d'ÉGALITÉ, de FRATERNITÉ, devise qui leur appartient, que la Révolution devait leur emprunter et qui est leur gloire. Condorcet lui-même rêvait que le progrès de la science finirait par donner à l'homme les moyens de ne pas mourir. L'homme ne saurait renoncer à l'immortalité; quand il perd le sentiment de son âme immortelle, il rêve l'immortalité de son corps.

De 1778 à 1781, un médecin allemand, Mesmer, avait profondément remué Paris en annonçant non pas tout à fait qu'il ferait disparaître la mort, mais qu'il guérirait toutes les maladies par l'action d'un fluide universel appelé *magnétique*. Toutes les maladies ne furent pas guéries, et l'existence du fluide magnétique ne fut pas démontrée; mais il se produisit toutes sortes de surprenants phénomènes magnétiques et somnambuliques, qui s'étaient manifestés de tous temps sous des noms divers, qui ne cessent de se renouveler çà et là, que la science physique n'explique pas, et sur lesquels, aujourd'hui, on discute encore.

La grande société des francs-maçons résista aux influences de divers mystiques ou utopistes qui voulaient l'entraîner à accepter des idées dangereuses pour la raison ou à servir des projets impraticables, et elle resta dans une voie raisonnable et pratique, visant

à transformer progressivement le monde, à miner le despotisme, à conquérir la liberté civile et religieuse. Un jeune homme destiné à l'une des grandes renommées de notre histoire avait contribué à maintenir sur ce terrain la franc-maçonnerie.

C'était Mirabeau. Il avait commencé de se faire connaître, dans les dernières années de Louis XV et les premières de Louis XVI, par ses égarements de jeunesse, par ses malheurs, par les implacables persécutions de son père, le marquis de Mirabeau, bizarre personnage, à la fois féodal et progressif, *l'ami des hommes* en général, selon le titre qu'il avait pris dans un livre célèbre d'économie politique, et l'ennemi et le tyran de sa famille. Il avait fait traîner son fils de prison en prison, au moyen de ces lettres de cachet par lesquelles le pouvoir royal ordonnait les arrestations arbitraires.

Mirabeau apprit ainsi, par sa propre expérience, ce qu'est le pouvoir despotique, et ce fut dans les prisons d'État, au château d'If de Marseille et au donjon de Vincennes, qu'il écrivit son *Essai sur le despotisme* et son livre sur *les Lettres de cachet* (1772-1778). C'est dans le second de ces livres, pleins d'une rude et impétueuse éloquence, qu'il écrit cette phrase menaçante :

« Est-il aujourd'hui un gouvernement en Europe, la Suisse, la Hollande et l'Angleterre exceptées, qui, jugé d'après les principes de la déclaration du congrès américain donnée le 4 juillet 1776, ne fût déchu de ses droits? »

Et il dit encore ailleurs, s'adressant au pouvoir : « Que feriez-vous si nous disions tous *non*, quand vous direz *oui?*... Le droit de souveraineté réside uniquement dans le peuple, et nul n'a le droit de contraindre le peuple à suivre d'autres lois que celles qu'il s'est faites ou qu'il a volontairement reçues. Le droit est le souverain du monde. »

Le captif, enfin rendu à la liberté (1780), ne se jeta pourtant pas dans une opposition vindicative et violente. Cet homme étrange, mélange de passions effrénées et de raison élevée et pratique, d'habitudes vicieuses et d'aspirations sincères vers le bien et le juste, parmi les embarras, les expédients, et, trop souvent, les abaissements d'une existence troublée et précaire, rêvait de diriger le gouvernement de son pays. Il reprenait, à sa manière, le dessein que Turgot avait eu de faire de la royauté l'instrument du progrès. Il voyait bien maintenant ce que n'avait pas vu Turgot : qu'il faudrait plus qu'une réforme opérée par la royauté; qu'il faudrait une révolution opérée par la nation; mais il voulait que la royauté se mît à la tête de la Révolution.

Parmi les projets adressés par Mirabeau à la reine et aux ministres, on remarque l'achèvement du Louvre et la formation de la galerie du Musée avec les chefs-d'œuvre des arts disséminés dans les résidences royales. Il s'efforça d'acquérir de l'influence sur le nouveau ministre Calonne, à qui, à défaut de moralité, l'esprit et l'audace ne manquaient pas.

Calonne, qui avait de si mauvais précédents, eut un début de bonne apparence.

Il avait trouvé le trésor vide, les financiers aliénés du gouvernement, et le crédit entièrement perdu par suite d'opérations malencontreuses de son prédécesseur. Il y avait une dette flottante exigible de 646 millions, qui en représenteraient aujourd'hui plus du double, et l'excédant des dépenses sur les recettes, le déficit annuel, était d'une cinquantaine de millions.

Calonne regagna les financiers en rétablissant le bail des fermes générales que son prédécesseur avait cassé arbitrairement; il releva le crédit en relevant la caisse d'escompte, fondée sous Turgot, qui avait suspendu ses paiements. Il ouvrit un emprunt de 100 millions en rentes viagères, qui réussit. Il fit les plus belles promesses : économies; rétablissement prochain de l'équilibre

entre les recettes et les dépenses; diminution prochaine des impôts. Les ministres, avant lui, avaient projeté de supprimer les États Provinciaux de Bretagne; il rassura les Bretons à cet égard, fit rendre aux États de Bretagne le libre choix de leurs députés, et trouva moyen de faire crier : « Vive Calonne ! » dans Rennes même, la ville où il avait laissé de si odieux souvenirs (1784).



Pilâtre de Rozier.

Mais, pendant ce temps au lieu de réaliser les économies promises, Calonne ouvrait le Trésor à la rapacité de tous les gens de cour. Des 100 millions qu'il venait d'emprunter, il n'en entra pas le quart dans les coffres de l'État. Tout le reste fut partagé entre les frères du roi, le prince de Condé, les amis de la reine, les gens en crédit, dont Calonne voulait se faire des amis. Les grands seigneurs obérés rétablissaient leurs affaires en vendant leurs terres au roi trois ou quatre fois ce qu'elles valaient. Calonne fit faire au roi, en trois ans, pour 70 millions d'acquisitions de ce genre.

Tous les abus supprimés par Turgot, les parts de faveur accordées aux courtisans sur le produit des impôts, les grosses pensions, les offices inutiles, se multipliaient de plus belle. Calonne anticipait tant qu'il pouvait d'une année sur l'autre, aliénait les revenus publics, livrait le Trésor aux financiers comme aux grands seigneurs. Rien ne se refusait à quiconque était en faveur, et les droits de l'État étaient partout au pillage. Les acquits de comptant, les dépenses soustraites au contrôle de la chambre des comptes, et qui avaient lieu sur un simple ordre signé de la main du roi, s'étaient élevés, en 1783, dans la désorganisation qui avait suivi le renvoi de Necker, à la somme immense de 145 millions. Cela continua, à peu près dans les mêmes proportions sous Calonne. On n'avait jamais rien vu de pareil. Le gouvernement était plus désordonné, plus dilapidateur, plus corrompu, sous un roi qui n'avait ni favoris ni maîtresses, et qui ne dépensait presque rien pour lui-même, qu'il ne l'avait été sous Louis XV. La faiblesse faisait pis que le vice même !

Parmi l'accroissement insensé de toutes les dépenses on n'en pouvait louer que d'une seule espèce, les travaux entrepris par l'État, avec le concours des provinces et des villes pour l'assainissement et l'embellissement des grandes cités, pour le perfectionnement de nos ports, pour le développement du système de canalisation de la France. Mais, sous une telle administration, il était à prévoir que ces travaux utiles seraient promptement interrompus.

L'opinion commença bientôt à se désillusionner. Necker publia, vers la fin de 1784, sur l'*Administration des finances*, un livre dont le bon sens et la moralité offraient un parfait contraste avec tout ce qui se passait. Ce fut un premier coup porté à Calonne. Un second emprunt de 125 millions (fin 1784)

réussit moins que le premier, et il y eut une crise financière en 1785. Aucune réforme ne se tentait en aucun genre ; l'administration se détraqnait de plus en plus, et le mécontentement public croissait.

Une affaire très-bizarre et très-obscure, qui eut un retentissement immense et causa un prodigieux scandale, porta au comble la déconsidération de la reine. Le 15 août 1785, le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, au moment où il allait célébrer l'office de la Notre-Dame d'août dans la chapelle de Versailles, fut arrêté par ordre du roi et conduit à la Bastille. Le roi le fit traduire devant la grand'chambre du Parlement comme ayant attenté à la majesté royale, en achetant à crédit à des joailliers, sous le nom de la reine, un magnifique collier de diamants du prix de seize cent mille francs.

C'était la première fois qu'on faisait comparaître un cardinal devant la justice laïque, sans tenir compte des privilèges réclamés par les membres du sacré collége, ni des protestations du pape. Mais le public, qui se préoccupait beaucoup de la cour et fort peu de Rome, ne se soucia guère de ce fait, qui eût semblé considérable en d'autres temps, et ne donna son attention qu'au fond et non à la forme du procès.

Ce fond est resté quelque chose de vraiment incompréhensible. La reine ne pouvait souffrir le cardinal de Rohan, ancien ambassadeur de France en Autriche, où il s'était mis fort mal avec l'impératrice Marie-Thérèse pour avoir agi contre la politique autrichienne et parlé défavorablement, dans des lettres interceptées, de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette. Bien qu'il eût, depuis, tâché de se faire pardonner par Marie-Antoinette en se montrant disposé à servir les intérêts autrichiens et en affectant une grande admiration, et, disait-on, une espèce de passion pour elle, il n'existe aucun indice que la reine eût changé de sentiment sur son compte, et il paraissait bien peu vraisemblable qu'elle eût accepté son entremise pour se procurer, à l'insu du roi, un collier dont elle avait envie.

Une certaine comtesse de Lamotte qui descendait des Valois par un fils naturel du roi Henri II, aurait été l'intermédiaire supposé entre Rohan et Marie-Antoinette, et l'on a dit qu'elle avait inventé toute l'affaire, abusé du nom de la reine et dupé le cardinal, afin de s'approprier le collier et de le faire vendre en Angleterre par son mari.



Le cardinal de Rohan.

Cette explication, la plus communément admise, ne souffre cependant guère moins de difficultés que le reste. Une partie du collier, la moindre, fut en effet vendue par le comte de Lamotte, mais, à ce qu'il semble, par ordre de Rohan. Quant aux gros diamants, on n'a jamais su ce qu'ils étaient devenus, et Mme de Lamotte se laissa prendre volontairement au lieu de s'enfuir, comme

elle le pouvait, et comme elle l'eût fait sans doute, si elle eût été nantie de ce trésor.

Pour l'honneur de la maison royale, Louis XVI n'eût jamais dû intenter le procès du collier. Cette première faute fut aggravée par une autre. Le roi s'était mis à la discrétion du Parlement; il eut la maladresse de se brouiller avec ce corps à l'occasion d'un troisième emprunt de Calonne, que le Parlement avait prié le roi de retirer, et dont l'enregistrement fut imposé par un lit de justice (décembre 1785).

Après neuf mois entiers de débats, le Parlement acquitta le cardinal de Rohan, sans même lui infliger de blâme ni l'obliger à demander pardon à la reine, et condamna les Lamotte à être fouettés et marqués comme escrocs, et envoyés, la femme à la Salpêtrière, le mari aux galères (31 mai 1786). Le public considéra l'acquittement de Rohan comme la condamnation de la reine; on ne pouvait rien dire d'elle qu'il ne crût. Il fallait qu'elle fût bien décriée pour que l'opinion prît parti contre elle avec violence en faveur d'un homme tel que Rohan, prélat perdu de débauches et dissipateur effréné, qui ne se contentait pas des énormes revenus de ses bénéfices ecclésiastiques, et qui entretenait ses maîtresses avec les fonds de la grande aumônerie destinés au soulagement des pauvres.

Louis XVI, fort humilié d'un arrêt par lequel la magistrature mettait la royauté si bas, trouva quelque compensation de l'hostilité de Paris dans le bon accueil que lui firent les Normands, lorsqu'il alla, le mois d'après, inaugurer la fameuse digue de Cherbourg. On avait commencé, après la paix de 1783, l'exécution d'un projet colossal qui réalisait et dépassait la pensée de Colbert et de Vauban, et qui devait donner à la France un redoutable port de guerre à l'entrée de la Manche, en fermant la rade de Cherbourg par une île artificielle d'une lieue de long, construite à une lieue de la côte. Cette entreprise extraordinaire, plusieurs fois interrompue, ne s'est achevée que sous le gouvernement de Juillet.

Louis XVI, qui s'intéressait activement à la marine, eut là un dernier regain de popularité et comme une éclaircie d'un moment dans sa triste carrière.

A son retour à Versailles, il trouva Calonne à bout de ressources. Calonne avait négocié furtivement pour 123 millions sur des emprunts déjà remplis. Il ne pouvait continuer de la sorte. Tous les expédients étaient épuisés. Louis XVI n'avait ni la force, ni la volonté de se tirer d'affaire par la banqueroute. Il avait trop d'honnêteté, et la France n'avait plus assez de patience pour que son ministre pût tenter avec lui cette voie.

Calonne avoua au roi la situation réelle, du moins autant qu'il connaissait lui-même ce chaos. Depuis le renvoi de Turgot, on avait mangé 1,600 millions au delà des revenus publics, dont 566 en moins de trois ans et en pleine paix, sous Calonne. La France payait alors au gouvernement royal, au clergé et à la noblesse, environ 880 millions par an (une grande partie des droits féodaux restaient en dehors de ce compte) : là-dessus, 500 millions faisaient la part du gouvernement; mais, déduction faite des dettes et des frais de régie, il ne restait que 183 millions pour les dépenses publiques. Ces dépenses, suivant Calonne, dépassaient d'au moins 100 millions les recettes.

Il faut beaucoup plus que doubler ces chiffres pour avoir leur équivalent d'aujourd'hui, et la France d'alors était incomparablement moins riche.

Calonne, au bord du précipice vers lequel il avait, plus vite que personne, entraîné l'État, s'était arrêté court, et avait pris son parti avec une surprenante audace. Ce ministre, qui avait poussé tous les abus à l'extrême, déclara au roi qu'on ne pouvait plus se sauver qu'en réformant tous les abus;

qu'il fallait reprendre en sous-œuvre l'édifice du gouvernement tout entier.

Et il présenta à Louis XVI, le 20 août 1786, un vaste plan de réforme, emprunté en grande partie à Turgot. Des assemblées de paroisses, de districts et de provinces, assiéraient et répartiraient les charges publiques. Les impôts directs appelés vingtièmes, dont les privilégiés rejetaient presque tout le fardeau sur les taillables, seraient remplacés par un impôt en nature frappant toutes les terres sans exception. Calonne proposait beaucoup d'autres changements en ce qui regardait les diverses contributions, le commerce et l'industrie, l'amortissement de la dette, etc.; enfin, il voulait diminuer la dépense annuelle de 20 millions.

Il prétendait que cette transformation du régime fiscal rétablirait en un an l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

La réforme avait été pour Turgot le but des méditations de toute la vie. Pour Calonne, elle n'était qu'une aventure plus grande que ses autres aventures.

Son plan, au point de vue politique, était insuffisant, car il laissait subsister une grande partie des priviléges en matière d'impôts. Au point de vue financier, il était chimérique; l'impôt en nature n'était point une idée pratique, et le rétablissement de l'équilibre en un an était une promesse de charlatan.

Louis XVI s'étonna d'abord, puis promit de soutenir Calonne.

Le ministre des affaires étrangères, Vergennes, qui avait contribué à renverser Necker par haine des innovations, se résigna à seconder Calonne, en travaillant à assurer la paix au dehors durant la grande opération qu'on allait tenter à l'intérieur. Il conclut avec l'Angleterre un traité de commerce convenu en principe lors de la paix de 1783, et dont la réalisation gagna les intérêts anglais au maintien de cette paix (26 septembre 1786).

Les intérêts français ne trouvèrent pas si bien leur compte à ce traité que les intérêts anglais. Nos vins de Bordeaux et nos huiles de Languedoc s'exportèrent avantageusement en Angleterre, ainsi que nos articles de goût et de luxe de Paris; mais nos manufactures de Normandie et de Picardie furent écrasées par la concurrence anglaise. En résumé, l'Angleterre importa chez nous deux fois plus de marchandises qu'elle n'en tira.

L'Angleterre avait consenti à respecter désormais sur mer le droit des neutres, et à reconnaître que le pavillon couvre la marchandise qui n'est pas contrebande de guerre.

Un traité de commerce avec la Russie fut ensuite conclu, en janvier 1787, dans de bonnes conditions pour notre commerce, particulièrement pour Marseille, qui établit des relations fructueuses avec la mer Noire.

Ces relations avec la Russie étaient moins avantageuses au point de vue politique qu'au point de vue commercial. Elles nous engageaient à tolérer les empiétements de Catherine II sur l'empire ottoman. Déjà, trois ans auparavant, Vergennes, afin de prévenir un projet de coalition entre la tzarine et l'empereur Joseph II contre les Turcs, avait engagé la Turquie à céder définitivement aux Russes la Crimée, l'île de Taman et le Kouban, ce qui leur assurait la souveraineté de la mer d'Azof et la prépondérance sur la mer Noire. Vergennes avait ainsi ratifié les agrandissements de la Russie, à condition que l'Autriche ne s'agrandît pas de son côté aux dépens de la Turquie.

Il s'agissait maintenant d'exécuter le plan de réforme. Calonne sentait que le gouvernement n'était plus assez fort pour briser, avec des lits de justice, la violente opposition qu'il ne manquerait pas de rencontrer chez les parlements. Ni le roi ni le ministre ne voulaient recourir aux États Généraux. Calonne proposa à Louis XVI un moyen terme : une assemblée de Notables. Cela montrait le peu de portée politique, et du mi-

nistre qui conseillait, et du roi qui acceptait un pareil expédient. Les Notables, choisis par le roi, ne représentaient en rien la nation, et n'avaient aucune autorité pour décider des questions si hautes.

C'était Mirabeau qui en avait suggéré le dessein à Calonne; mais, lui, savait bien ce qu'il faisait, et comptait que les Notables amèneraient les Etats Généraux.



Calonne.

L'ordonnance de convocation des Notables fut préparée à l'insu de la reine, qui en garda rancune à Calonne (décembre 1786). Le roi, par naïveté, le ministre, par présomption, avaient même confiance.

Les Notables furent convoqués, à Versailles, pour le 29 janvier 1787. On n'avait pas vu d'assemblée de ce genre depuis 1626, sous le cardinal de Richelieu. Les Notables étaient au nombre de cent quarante-quatre, princes, prélats, pairs, maréchaux, grands seigneurs, magistrats, officiers municipaux. Sur ces cent quarante-quatre, il n'y avait qu'une demi-douzaine d'officiers municipaux qui n'appartinssent point aux classes privilégiées.

Les courtisans étaient stupéfaits de voir Calonne, leur ministre bien-aimé, se retourner contre eux. Le public était dans une grande attente. Tout le monde, excepté Louis XVI et Calonne, sentait que ce n'était pas là une solution, mais un commencement; Calonne, paresseux, léger, adonné à ses plaisirs, ne fut pas prêt à temps. Il voulut réparer sa négligence par un travail forcé, tomba malade, et l'ouverture de l'assemblée fut retardée de trois semaines. Cela donna tout le loisir aux membres du clergé et de la magistrature de se concerter contre le ministre qui menaçait les priviléges. Les hommes d'opinions avancées, tels que la Fayette, étaient au contraire disposés à se montrer fort modérés, afin de confirmer le gouvernement dans la voie des réformes. La Fayette ne se proposait pas de réclamer la convocation immédiate des États Généraux, et se fût contenté, pour commencer, qu'on établît des assemblées provinciales, qu'on abolît les entraves au commerce, et qu'on rendît l'état civil aux protestants. Mais les hommes qui partageaient les sentiments de la Fayette étaient fort peu nombreux dans l'assemblée.

L'assemblée s'ouvrit dans les circonstances les plus fâcheuses (22 février 1787). En ce moment même, Calonne achevait d'anéantir le crédit en ruinant cette caisse d'escompte, qu'il avait relevée, par un emprunt forcé de 70 millions, déguisé sous le nom de cautionnement.

Lorsque Louis XVI alla ouvrir l'assemblée dans l'hôtel des Menus, à Versailles, il n'y eut pas un cri de « Vive le roi! » dans la foule immense entassée sur son passage.

Le roi annonça en peu de mots de grands projets pour assurer la libération des revenus de l'État par une répartition plus égale des impôts, libérer le commerce de ses entraves, et soulager la partie la plus pauvre de ses sujets.



Rade de Cherbourg.

Calonne débita ensuite, d'un ton cavalier, un long discours, où, après s'être beaucoup vanté, il aboutissait à avouer un déficit énorme et à déclarer qu'on ne pouvait plus ni emprunter, ni augmenter les impôts, ni anticiper sur les revenus, et que l'économie ne suffirait pas pour se sauver.

« Que nous reste-t-il pour ressource ? conclut-il. — Les abus ! — Les abus qui pèsent sur la classe productive et laborieuse ; les abus des priviléges pécuniaires ; les exceptions à la loi commune ; l'inégalité qui se trouve entre les charges des sujets d'un même souverain. — Ces abus, sujets d'une éternelle censure, ne peuvent être abolis que par une opération générale qui résume les projets d'utilité publique conçus depuis longtemps par les hommes d'État les plus habiles. »

Puis Calonne, exposant pourquoi, dans le passé, on n'avait pu établir cette juste unité dans le royaume, appelle le règne de Louis XIV « ce règne éclatant où l'État s'appauvrissait par des victoires et se dépeuplait par l'intolérance. »

Ainsi le ministre dénonçait, au nom de la royauté, le système de priviléges et d'inégalités sur lequel reposaient l'Ancien Régime et la monarchie guerrière et persécutrice de Louis XIV. La royauté elle-même prononçait la condamnation de l'Ancien Régime, et ouvrait l'ère de la Révolution.

Les paroles de Calonne indiquaient que l'on était disposé à revenir sur la Révocation de l'Édit de Nantes. La Fayette, Condorcet et l'ancien ministre Malesherbes y avaient beaucoup poussé, et le Parlement de Paris lui-même avait, quelques jours auparavant, arrêté de prier le roi d'assurer un état civil aux protestants.

Calonne annonça les assemblées de trois degrés, dont nous avons parlé; le remplacement de l'impôt des vingtièmes par un impôt foncier comprenant les biens ecclésiastiques, en offrant, comme une sorte de compensation, aux ecclésiastiques et aux nobles, la suppression de l'impôt de la capitation; enfin, les diverses mesures comprises dans le plan qu'il avait fait accepter au roi.

Calonne commença, le lendemain, d'exposer en détail ses projets. Les Notables demandèrent communication de l'état détaillé des finances. Calonne refusa. Les Notables persistèrent. Calonne présenta des bordereaux de recettes et de dépenses, comme il lui plut, à une sorte de grande commission, composée des membres les plus importants de l'assemblée. Calonne, dans la discussion, avança que le roi avait droit de mettre des impôts à sa volonté, et que ce principe ne serait contesté par aucune des personnes présentes. On lui contesta, au contraire, très-vivement, ce prétendu principe, et l'archevêque d'Arles mit en doute si une assemblée autre que les États Généraux avait droit d'accorder des impôts. La commission se prononça contre le nouvel impôt foncier.

Le roi fit signifier aux Notables que l'impôt était décidé; qu'ils n'avaient à en débattre que la forme. Les Notables réclamèrent de nouveau « l'état au vrai » des finances pour fixer la quotité, et, s'il était possible, la durée de l'impôt. Ils réclamèrent le maintien des priviléges des provinces et des divers corps. Le procureur général au Parlement d'Aix, affirmant ce que l'archevêque d'Arles avait mis en doute, déclara que les États Généraux seuls avaient droit d'accorder l'impôt proposé.

Calonne, le 12 mars, présenta la seconde partie de son plan sur l'abolition des douanes intérieures, des droits d'aides les plus nuisibles au commerce, la modification de la gabelle, etc. Cette seconde partie ne fut pas mieux reçue que la première : la majorité, le parti des privilégiés, trouva que Calonne en faisait trop; la minorité, les hommes de progrès, trouvèrent qu'il n'en faisait pas assez. Ils étaient d'ailleurs indignés des malversations qui se découvraient de jour en jour. L'aîné des frères du roi, *Monsieur*. (Louis XVIII), ancien ennemi de Turgot, faisait une opposition rétrograde au fond, tout en cherchant à gagner l'opinion publique par quelques propositions populaires.

Calonne présenta la troisième partie de son plan, le 29 mars; puis il publia les deux premières parties, avec un avertissement qui était un véritable appel au peuple pour forcer la main aux Notables. Il y déclarait qu'il ne s'agissait que de faire payer davantage ceux qui ne payaient pas assez, pour alléger les contribuables les moins aisés.

« Des priviléges seront sacrifiés! — Oui; la justice le veut; le besoin l'exige. — Vaut-il mieux sacrifier les non privilégiés, le PEUPLE? »

Cette pièce fut envoyée à tous les curés pour la répandre dans les paroisses.

Les Notables, irrités et effrayés, portèrent plainte au roi contre la publication « séditieuse » du contrôleur général. La cour, la reine, plusieurs des ministres, se coalisèrent avec les Notables contre Calonne. L'opinion, quoique satisfaite d'avoir entendu ce que Calonne avait osé dire, ne soutint pas cet homme, qui révoltait la conscience publique en parodiant le langage de Turgot. On n'en était plus à accepter le progrès de la main du despotisme. De nombreux pamphlets réclamaient les États Généraux.

Une circonstance particulière contribuait à exciter Paris contre Calonne; c'était la construction de ce mur d'octroi et de ces barrières que nous avons vu démolir il y a quelques années.

Calonne, pour défendre son administration, avait attaqué celle de Necker. Celui-ci démontra que les assertions de Calonne étaient fausses. Le roi hésitait. La reine lui

arracha la destitution de Calonne (9 avril).

L'opinion publique poussait au rappel de Necker. La reine, autrefois favorable à Necker, s'était maintenant engouée de l'archevêque de Toulouse, Brienne, prélat libertin et incrédule, qui ne valait pas mieux que le cardinal de Rohan, mais qui affectait de grandes prétentions comme économiste et administrateur. Il avait fort cabalé aux Notables pour abattre Calonne et prendre sa place.

Le roi ne voulut ni de Necker ni de Brienne. La reine, alors, lui fit nommer provisoirement au contrôle général un personnage insignifiant, et Louis XVI alla porter en personne aux Notables la dernière partie du plan de Calonne; il maintenait l'ouvrage en disgraciant l'auteur. Il accorda aux Notables communication de l'état au vrai des finances, mais ne la fit ni sincèrement ni complétement (23 avril).

Les Notables n'en montrèrent pas plus de bonne volonté. Le Trésor était près de suspendre ses paiements. Il fallait à tout prix trouver une forte main pour lui remettre le gouvernail. Deux des ministres proposèrent de nouveau Necker. Le roi allait céder, quand un autre ministre, Breteuil, l'homme de la reine, insista pour Brienne, l'archevêque de Toulouse. Le roi, quoiqu'il ne pût souffrir Brienne, qu'il appelait un prêtre athée, le subit de préférence à l'honnête et religieux Necker. Brienne fut nommé chef du conseil des finances, le titre de contrôleur général n'étant pas compatible avec sa robe d'archevêque (1er mai). Marie-Antoinette gouverna désormais ostensiblement avec lui, assistant à tous les conseils chez le roi.

Le 2 mai, Brienne annonça aux Notables 40 millions d'économies annuelles, mais en affirmant qu'un emprunt de 80 millions en rentes viagères était indispensable. Les Notables consentirent à l'emprunt.

Après ce premier succès, Brienne annonça que l'impôt foncier demandé par Calonne était nécessaire, au chiffre de 80 millions par an, plus un nouvel impôt sur le timbre et une nouvelle forme de capitation.

On discuta longtemps sans résultat. Les Notables recevaient, des privilégiés de leurs provinces, des protestations contre l'égale répartition de l'impôt.

Pendant ces discussions, la Fayette proposa de demander au roi une Assemblée nationale dans cinq ans, c'est-à-dire pour 1792. Ce qu'il voulait, c'était autre chose que les États Généraux avec leurs Trois Ordres : c'était une assemblée sans distinction de castes.

La Fayette ne fut pas soutenu; il trouva plus d'appui quand il demanda l'état civil pour les protestants et la réforme de la procédure criminelle. L'évêque de Langres, la Luzerne, soutint et fit voter la motion en faveur des protestants. C'était nouveau dans le clergé, et son nom est digne de mémoire.

Les Notables finirent par décliner toute responsabilité en matière d'impôts, et par s'en remettre, dirent-ils, à la sagesse du roi. C'était donner leur démission. La clôture de l'assemblée eut lieu le 25 mai.

On s'attendait à ce que Brienne envoyât en bloc au Parlement l'ensemble des édits d'administration et de finances que les Notables avaient consentis indirectement en s'en remettant au roi. Il ne dépêcha les édits que l'un après l'autre. Les trois premiers, sur la liberté du commerce des grains, sur les assemblées provinciales, cantonales, communales, sur l'abolition de la corvée, furent enregistrés sans difficulté (juin).

L'édit sur les assemblées opérait, dans les provinces, une révolution administrative, mais une révolution incomplète et confuse. On ôtait aux intendants, ces despotes provinciaux, et à leurs subordonnés, une grande partie de leurs pouvoirs, sans bien fixer ce qui leur en restait, en sorte que cela mettait la guerre à tous les degrés entre l'ancienne administration despotique et la nouvelle ad-

ministration des assemblées, qui n'étaient pas encore électives, et qui ne devaient être élues par les contribuables qu'à partir de 1791.

Restait à envoyer au Parlement l'impôt du timbre et le nouvel impôt foncier. Il fallait commencer par l'impôt foncier, que le Parlement ne pouvait repousser qu'en repoussant, au nom des priviléges, le principe de l'égale répartition de l'impôt. Le Parlement eût mis l'opinion publique contre lui.



Le comte de Provence.

Brienne eut la maladresse d'envoyer auparavant l'impôt du timbre. Le Parlement, ravi de cette faute, réclama, comme avaient fait les Notables, communication des *états de finances*. Brienne refusa. Ce refus excita dans le Parlement un grand orage; un conseiller s'écria : « On demande des *états;* ce sont des ÉTATS GÉNÉRAUX qu'il nous faut! »

Jamais jeu de mots n'a eu de si grandes conséquences.

Le Parlement supplia le roi de retirer sa déclaration sur le timbre, et exprima le vœu de voir la NATION assemblée, préalablement à tout impôt nouveau (16 juillet).

Les Notables avaient abdiqué entre les mains du roi. Le Parlement abdiquait dans les mains de la NATION.

Le lendemain, il eut peur de ce qu'il avait fait. Il eût volontiers reculé. Le ministre, au lieu de chercher à transiger, envoya au Parlement l'édit qui établissait l'impôt foncier général.

Le Parlement, entraîné par une minorité énergique dont une partie s'associait aux vues de la Fayette, déclara que la nation, représentée par les Etats Généraux, était seule en droit d'octroyer au roi les subsides nécessaires (30 juillet).

Le roi manda le Parlement à Versailles, et fit enregistrer en lit de justice les deux édits du timbre et de l'impôt foncier (6 août).

Le Parlement avait arrêté d'avance une protestation dans des termes accablants pour le pouvoir. Il y énonçait que les édits présentés portaient l'accroissement des impôts à plus de 200 millions par an depuis l'avénement du roi, et se disait sans pouvoirs pour garantir l'exécution de ces édits vis-à-vis du peuple, à qui les déprédations excessives de l'administration semblaient dépasser le possible.

Le lendemain le Parlement déclara l'enregistrement nul. Les magistrats, à leur sortie du Palais, furent salués par les acclamations de la foule.

Brienne essaya d'apaiser les esprits par des réformes et des économies dans la maison du roi. Le public ne sut point de gré au pouvoir de ployer sous la nécessité. Le Parlement poussa de l'avant.

Le 10 août, le conseiller Adrien Duport, le membre le plus influent de la minorité qui aspirait à une révolution, dénonça les dilapidations et abus d'autorité de l'ex-contrôleur général Calonne. Le Parlement ordonna

des informations. Le Conseil du roi cassa l'arrêté du Parlement. Calonne ne s'y fia pas et s'enfuit en Angleterre. On dit qu'il y prit part à la rédaction d'un pamphlet sur l'affaire du collier, par la comtesse de Lamotte, échappée de sa prison. Les pamphlets hostiles se multipliaient. Les clercs de la basoche, dans les cours du Palais de Justice, chantaient des chansons contre *Mme Déficit;* c'était le surnom qu'on donnait à la reine. Le roi fut obligé d'interdire à Marie-Antoinette de se montrer dans Paris.

Le Parlement maintint et aggrava son arrêté du 7 août. Le roi exila le Parlement à Troies (15 août). La Chambre des comptes et la Cour des aides demandèrent le rappel du Parlement et les États Généraux. Paris s'agitait violemment.

La discorde était au dedans; la honte au dehors.

Le Grand Frédéric était mort en novembre 1786. Son neveu et son successeur, Frédéric-Guillaume, était tombé sous l'influence de l'Angleterre, gouvernée par un jeune ministre d'un grand génie politique, le second Pitt, moins éloquent peut-être que son père, mais plus redoutable encore par ses facultés pratiques et sa profonde intelligence des affaires. Pitt ne voulait pas recommencer la guerre contre la France, mais il minait partout notre influence par la diplomatie. Il excitait en ce moment les Turcs à reprendre les armes contre la Russie, afin que la France perdît le bénéfice de son traité de commerce avec la Russie, si elle soutenait les Turcs, ou perdît tout son crédit dans le Levant, si elle ne les soutenait pas. Il s'unissait en même temps à la Prusse contre nous en Hollande.

Le gouvernement français avait eu le plus grand tort de ne pas renverser, comme il le pouvait, le stathouder de Hollande pendant la guerre d'Amérique. La lutte, depuis la paix, avait continué entre le stathouder et le parti républicain. Le ministre Vergennes avait appuyé, quoique trop faiblement, les républicains, et avait empêché, de 1784 à 1785, l'empereur Joseph II de faire la guerre à la Hollande. Le stathouder ayant tenté de faire massacrer les chefs républicains par une populace soudoyée, la Hollande lui ôta le commandement de l'armée. Le nouveau roi de Prusse, son beau-frère, prit parti pour lui; on négocia d'abord. Vergennes vint à mourir (février 1787). Son successeur, Montmorin, voyant la Prusse armer et menacer



Le cardinal de Brienne.

la Hollande, proposa au Conseil du roi de former un camp sur la frontière du Nord, à Givet. Calonne fit les fonds nécessaires.

Calonne tombé, Brienne détourna les fonds et abandonna lâchement la Hollande. Les ministres de la guerre et de la marine, Ségur et Castries, donnèrent leur démission. L'Angleterre et la Prusse ne voulaient pas la guerre, et n'eussent point agi, si elles eussent cru que la France agirait. Quand on fut bien sûr que le gouvernement français ne

bougerait pas, un corps d'armée prussien, appelé par le stathouder, envahit la Hollande; les patriotes, consternés de l'abandon de la France, ne purent opposer une résistance efficace; les Provinces Unies furent livrées au pillage et aux fureurs de la réaction stathoudérienne et de ses auxiliaires étrangers; on vit refluer chez nous de nombreux proscrits dont l'aspect souleva l'indignation de la France contre son gouvernement (septembre-octobre 1787).

« La France vient de tomber! » dit l'empereur Joseph II; « je doute qu'elle se relève! »

Elle ne devait pas se relever sous le drapeau blanc de la monarchie. Ce fut un autre drapeau que trouva devant lui, à Valmi, le général prussien qui avait envahi la Hollande, le duc de Brunswick, lorsqu'il tenta d'envahir la France.

Depuis l'exil du Parlement de Paris, les parlements de provinces envoyaient coup sur coup les remontrances les plus virulentes, réclamaient les États Généraux et les anciens États Provinciaux, protestaient contre les nouvelles assemblées provinciales comme contraires au régime des Trois Ordres. Le Parlement de Besançon avança que « les coups d'autorité sans cesse renouvelés pourraient finir par rompre les liens qui attachent les sujets au souverain. »

Un arrangement, cependant, se négociait entre le ministère et le Parlement de Paris. On avait peur des deux côtés. Brienne retira les édits du timbre et de l'impôt foncier; le Parlement enregistra, à la place de ces deux impôts, le rétablissement des deux anciens vingtièmes, qui devraient être désormais perçus sur la totalité du revenu des biens qui y étaient soumis (19 septembre).

Le retour du Parlement à Paris fut salué par des démonstrations tumultueuses; on brûla un mannequin représentant Calonne; on promena, au milieu des huées, un autre mannequin figurant Mme de Polignac, la favorite de la reine. Personne ne prenait au sérieux la transaction de la couronne avec le Parlement. Des lettres publiées par Mirabeau (octobre-novembre) produisirent une vive sensation. Il y dénonçait de nouveaux plans préparés par Brienne, et selon lesquels, pour faire accepter du Parlement un énorme emprunt, on devait leurrer le public par une promesse de convoquer les États Généraux pour 1792. Mirabeau les réclamait pour 1789. Le mouvement s'accélérait. Quelques mois auparavant, la Fayette avait demandé une assemblée nationale pour 1792, sans grand espoir de l'obtenir.

Brienne, en effet, ne pouvant extorquer de nouveaux impôts, prétendait revenir aux emprunts, que Calonne avait déclarés impossibles. Il avait résolu de faire enregistrer en bloc au Parlement 420 millions d'emprunts, réalisables en cinq ans, avec promesse de convoquer les États Généraux avant 1792. Il faisait espérer au roi et à la reine qu'une fois les emprunts enregistrés et les finances rétablies, on pourrait se dispenser de tenir parole quant aux États Généraux.

Pour tâcher de gagner l'opinion, Brienne ajoutait à l'édit d'emprunts l'édit tant réclamé qui rendait l'état civil aux protestants, mais sans leur rendre le culte public, ni l'aptitude aux fonctions judiciaires et au professorat, et en maintenant expressément les fonctions de l'état civil au clergé pour les catholiques.

Le roi porta les édits au Parlement le 19 novembre. Le garde des sceaux fit un discours absolutiste, où il affirma qu'au roi seul appartenait le pouvoir législatif, et que le roi serait toujours l'arbitre suprême des « doléances » des États Généraux.

Néanmoins, la délibération fut librement ouverte dans le Parlement. Les chefs de l'opposition proposèrent d'accorder le premier des emprunts, 120 millions, moyennant les États Généraux pour 1789. La majorité consentait à l'édit d'emprunt, en se contentant

de prier le roi de hâter les États Généraux. Tout à coup, le garde des sceaux, au lieu de laisser compter les voix comme dans un enregistrement libre, alla parler à l'oreille du roi, puis prononça l'enregistrement de l'édit, d'après la formule absolutiste des lits de justice.

Un long murmure se fit entendre dans l'assemblée. Le duc d'Orléans (c'était ce duc de Chartres, ennemi personnel de la reine, qui était devenu récemment duc d'Orléans par la mort de son père, et qui fut plus tard PHILIPPE-ÉGALITÉ) se leva, et dit d'une voix troublée :

— Sire..... cet enregistrement me paraît illégal !

— Cela m'est égal ! répondit Louis XVI.

Puis, se ravisant :

— Si ; c'est légal, parce que je le veux !

Les paroles du roi étaient despotiques, mais son esprit était encore plus troublé que celui du duc d'Orléans. Il se retira, laissant le Parlement en séance. Le Parlement déclara ce qui s'était passé illégal.

L'inconcevable imprudence du garde des sceaux Lamoignon et de Louis XVI avait ruiné tout le plan de Brienne. Le gouvernement essaya de la rigueur, exila de Paris le duc d'Orléans et emprisonna deux conseillers au Parlement.

Le Parlement riposta en accueillant une motion du conseiller Duport contre les lettres de cachet et les arrestations arbitraires, comme contraires au droit public et au droit naturel. Le roi fit biffer cet arrêt et ordonna l'enregistrement de l'édit sur les protestants, malgré les réclamations des évêques présents à Paris. Une petite minorité fanatique protesta aussi dans le Parlement ; mais l'édit fut enregistré à une grande majorité, pour obéir, non au gouvernement, mais à l'opinion (19 janvier 1788).

Le Parlement renouvela ses remontrances contre les arrestations arbitraires. Duport et ses amis introduisirent dans les remontrances un langage bien nouveau pour le Parlement : « Les rois ne règnent que par la conquête ou par la loi. — La nation réclame le plus grand bien qu'un roi puisse rendre à ses sujets, la liberté. — Sire, ce n'est plus un prince de votre sang, ce ne sont plus deux magistrats que votre Parlement redemande au nom des lois et de la raison ; ce sont trois Français ; ce sont trois hommes ! »

Le Parlement, enfin, disait que les actes du pouvoir n'étaient pas selon le cœur du roi ; qu'ils venaient « d'une autre source », désignant ainsi clairement la reine (11 mars 1788).

Le Parlement de Paris acheva de rendre impossible l'emprunt par des remontrances arrêtées, le 11 avril, contre l'enregistrement du 19 novembre. Le roi répondit aux remontrances que, lorsqu'il était présent à la délibération du Parlement, il jugeait par lui-même et n'avait pas à tenir compte de la majorité des voix. « Si la majorité », dit-il, « forçait ma volonté, la monarchie ne serait plus qu'une aristocratie de magistrats. »

Le Parlement, qui avait enregistré, en septembre dernier, le rétablissement de l'impôt des vingtièmes, s'attaqua à la perception de cet impôt, en soutenant qu'il était illégal d'y chercher une augmentation progressive (29 avril).

Il n'y avait plus d'issue pacifique à la crise. La banqueroute était imminente. On la prêchait ouvertement autour de la reine et du comte d'Artois, sauf à répondre à coups de fusil aux créanciers de l'État qui s'ameuteraient. Et, au plus fort de cette détresse, Brienne s'adjugeait de nouveaux bénéfices ecclésiastiques, qui portaient son revenu à près de 700,000 francs (ce serait aujourd'hui plus du double), et se faisait donner en sus près d'un million pour payer ses dettes.

L'indignation était générale. L'opinion publique accueillait avec colère et mépris les bruits de coup d'État qui se répandaient, et

les hommes les plus énergiques du Parlement, Duport et ses amis, conféraient avec la Fayette, Condorcet et d'autres hommes destinés à une prochaine renommée sur les moyens de résister.



D'Éprémesnil.

Brienne et le garde des sceaux Lamoignon faisaient en effet imprimer secrètement à Versailles des édits qui contenaient le coup d'État soupçonné. Un ouvrier imprimeur trouva moyen de faire parvenir une épreuve au conseiller d'Éprémesnil, qui appartenait, non pas comme son confrère Duport, à l'opposition qui voulait aller en avant, mais bien à l'opposition qui voulait retourner en arrière; c'était du reste un homme exalté et courageux.

D'Éprémesnil provoqua sur-le-champ l'assemblée générale du Parlement et des pairs (3 mai). La délibération aboutit à une sorte de déclaration des droits au point de vue parlementaire. Le Parlement y énumérait ce qu'il nommait les principes de la monarchie, entre lesquels figuraient le droit de la nation d'accorder librement des subsides par l'organe des États Généraux, et les garanties de la liberté individuelle.

Dans les remontrances qui accompagnaient cette déclaration, le Parlement attaquait tout le passé de la monarchie depuis Richelieu, et abandonnait son propre passé, pour remettre à la nation le pouvoir dont il usait au nom de la nation, mais sans qu'elle y eût expressément consenti : le pouvoir d'autoriser l'impôt.

« Non, Sire », concluait le Parlement en répliquant à la dernière réponse du roi, « — point d'aristocratie, mais point de despotisme ! »

L'arrêté du Parlement sur la déclaration de principes fut cassé le lendemain par le Conseil du roi, et l'ordre fut donné d'arrêter d'Éprémesnil et un autre conseiller appelé Goislard. Les deux conseillers se réfugièrent au Palais de Justice. Le Parlement s'y assembla de grand matin, le 5 mai, expédia une députation au roi, et resta en permanence. La nuit d'après, un capitaine aux gardes du roi vint signifier son ordre d'arrêter MM. d'Eprémesnil et Goislard partout où il les trouverait. Il demanda qu'on les lui montrât. — « Nous sommes tous d'Éprémesnil et Goislard ! » s'écria l'assemblée entière. « Enlevez-nous tous ! »

L'officier se retira. Il revint le lendemain matin, et chargea un exempt de police de lui désigner les deux magistrats. L'agent de police refusa. D'Éprémesnil, enfin, se fit connaître, protesta éloquemment, et suivit l'officier avec Goislard. Le Parlement se sépara. après avoir arrêté des remontrances pour la liberté de ses deux membres, « arrachés avec violence du sanctuaire des lois. »

Le 8 mai, le Parlement fut mandé à Versailles pour un lit de justice. On lui donna lecture de six édits, contenant de nombreuses réformes judiciaires. Une nouvelle classe de tribunaux était établie, sous le nom de grands bailliages, entre les parlements et les tribunaux inférieurs (présidiaux). Les tribunaux



Château de Vizille

spéciaux en matière de finances étaient supprimés. La torture était totalement abrogée, avec d'autres améliorations en ce qui concernait la position des accusés.

Enfin, le Parlement de Paris était réduit de cinq chambres à trois, et de près de deux cents membres à soixante-sept, et l'enregistrement des ordonnances et édits était enlevé aux parlements et transféré à une « cour plénière », composée de la grand'chambre du Parlement de Paris, des princes et des pairs, des grands officiers de la maison du roi, et d'un certain nombre de dignitaires ecclésiastiques et militaires, de conseillers d'État et de membres des parlements de province.

La Cour plénière pourrait enregistrer de nouveaux édits d'impôt provisoirement, en attendant les États Généraux, sur les délibérations desquels le roi « statuerait définitivement. »

Brienne renouvelait plus en grand ce qu'avait fait Maupeou sous Louis XV; mais on n'était plus en 1771.

Le premier président d'Aligre protesta devant le roi contre ce qu'il nomma « le renversement de la constitution de l'État », et contre le despotisme, que la nation française, dit-il, n'adopterait jamais. La grand'chambre du Parlement, à l'unanimité, refusa les fonctions que lui conféraient les édits. La majorité des pairs soutinrent le Parlement. Ainsi firent la plupart des tribunaux.

Contre ce qu'on eût pu croire, le peuple de Paris ne remua pas. La Fayette et d'autres amis de la liberté s'inquiétèrent de ne pas le voir plus ému. Il semblait avoir le sentiment qu'au fond la cause du Parlement n'était pas

la sienne. Son calme apparent ne devait pas être de longue durée.

Les provinces éclatèrent, sans attendre que Paris donnât le signal.

Ce qui restait d'esprit provincial se souleva contre le despotisme centralisateur qui supprimait les derniers restes des priviléges provinciaux sans les remplacer par des libertés nationales. Les privilégiés, plus influents en province qu'à Paris, firent partout une opposition ardente. Les nobles soutinrent les parlements, et le peuple soutint les uns et les autres contre le pouvoir royal.

Ce pouvoir aux abois ne sut pas même faire énergiquement de l'arbitraire, ni exiler et disperser les membres des parlements, qui, partout, purent se réunir et lancer des arrêts foudroyants contre la Cour plénière. Le Parlement de Rouen déclara traîtres au roi, à la nation, à la province, tous officiers ou juges qui procéderaient en vertu des édits du 8 mai, et dénonça au roi, comme traîtres envers lui et envers l'État, les ministres, et notamment le garde des sceaux Lamoignon (25 juin).

Louis XVI répondit par l'exil du Parlement de Rouen. Un des présidents reprocha au commandant de la force armée d'exécuter passivement les ordres du roi. « L'autorité du roi », dit-il, « est illimitée pour faire le bien de ses sujets; mais tous doivent lui donner des bornes quand elle tourne vers l'oppression. »

La Normandie, quoique très-irritée des vexations et des emprisonnements arbitraires que se permit le commandant militaire, ne s'insurgea point; mais, pendant ce temps, la Bretagne était en feu.

A la nouvelle de l'édit sur la Cour plénière, les États de Bretagne avaient protesté au nom du contrat qui unissait leur duché à la monarchie. Le Parlement de Rennes se rassembla malgré la défense du roi. On fit marcher des troupes pour le disperser. La noblesse et le peuple accoururent en armes au secours du Parlement. La modération du commandant militaire empêcha la guerre civile. Les troupes, d'ailleurs, étaient mal sûres. Une partie des officiers protestèrent par écrit contre les ordres du roi. L'intendant de Bretagne, aussi violent que le commandant militaire était conciliant, fut menacé d'être pendu par le peuple, et s'enfuit. Le Parlement de Rennes, néanmoins, après une protestation éclatante, ne poussa pas plus loin la résistance matérielle.

Les choses se passèrent encore plus mal pour le ministère en Béarn. Les paysans de la montagne, tous petits propriétaires libres, s'unirent à la noblesse et rouvrirent de force le Palais de Justice de Pau, fermé par ordre du roi. Le gouverneur même de la province, faisant ployer l'autorité royale devant l'insurrection, invita le Parlement de Pau à se réunir pour rétablir l'ordre.

Les mouvements du Dauphiné eurent un plus grand caractère et des conséquences plus décisives que ceux des autres provinces, et, là, l'initiative vint du peuple. L'inégalité entre les classes de la société était moindre en Dauphiné que partout ailleurs. Le Tiers État y était fort dans les villes ; la noblesse était pauvre et cultivait ses terres elle-même; les paysans des Alpes étaient très-libres, comme ceux du Béarn, et ménagés par le gouvernement, qui les laissait s'administrer eux-mêmes dans leurs communes, comme une sorte de compensation pour la suppression des États Provinciaux.

Le Dauphiné n'avait pas pris au sérieux les nouvelles assemblées provinciales par lesquelles on prétendait remplacer les anciens États Provinciaux, et dont les premiers membres étaient nommés par le roi, puis en nommaient d'autres, sans que le pays y intervînt en rien. Le Parlement de Grenoble avait provisoirement défendu à la prétendue assemblée provinciale de Dauphiné de s'assembler, et le Parlement de Bordeaux avait agi de même en Guyenne. A l'édit de la Cour plénière, le Parlement de Grenoble

avait répondu par des remontrances où on lisait ces paroles : « Il faut enfin leur apprendre ce que peut une nation généreuse qu'on veut mettre aux fers. » Le ministère répliqua par un ordre d'exil. Un jeune avocat, appelé Barnave, répandit, de nuit, dans Grenoble, un énergique appel à la résistance. Le 7 juin, au matin, les femmes des marchés s'armèrent de bâtons et allèrent assaillir les portes de la ville, gardées par des soldats. Les hommes vinrent à l'aide; on s'empara des portes, et l'on empêcha les membres du Parlement de partir pour l'exil. De là, les femmes allèrent aux églises et sonnèrent le tocsin. Les paysans accoururent en armes.

Deux régiments étaient en bataille sur la Grand'Place et dans une rue voisine. Le sergent qui commandait le premier peloton, provoqué par le peuple, fit commencer le feu. Ce sergent était Bernadotte, qui devint roi de Suède. Une masse de peuple tomba sur sa troupe et la refoula. Le commandant d'un des deux régiments, au péril de sa vie, s'interposa entre la troupe et le peuple, et prévint un terrible carnage.

La foule alla forcer l'hôtel du gouverneur de Dauphiné, Clermont-Tonnerre, et le contraignit, par des menaces de mort, d'écrire au premier président pour qu'il réunît le Parlement sans délai. Le peuple, les femmes en tête, alla chercher les magistrats et les réinstalla en triomphe au palais de Justice.

Les membres du Parlement, cependant, malgré leurs fières remontrances, ne voulaient, pas plus que leurs confrères de Bretagne, pousser jusqu'à la lutte armée. Ils quittèrent Grenoble dans la nuit du 13 juin. Les magistrats municipaux avaient formé, le 8 juin, une garde bourgeoise. Le gouverneur Clermont-Tonnerre ôta les postes à cette garde pour les rendre à la troupe, et fit placer des batteries sur les hauteurs qui commandent la ville.

Tout semblait fini. Tout commençait. La noblesse de Grenoble et des environs s'assembla à l'Hôtel de ville avec le corps municipal (14 juin). Là, en dépit des menaces du gouverneur, on décida d'inviter toutes les villes et bourgs de Dauphiné à nommer des députés pris dans les Trois Ordres, qui se réuniraient, à jour convenu, à Vizille, à quelques lieues de Grenoble.

C'était une vraie convocation d'États Provinciaux, sans autorisation du gouvernement. On n'avait encore rien vu de tel.

Le ministère essaya d'intimider les Dauphinois. Il envoya un maréchal de France, de Vaux, avec vingt mille soldats. Le Dauphiné ne s'arma point, mais se leva tout entier, nobles et bourgeois, prêtres et paysans, hommes et femmes, avec une acclamation immense. Toute la France lui battait des mains. Le maréchal signifia qu'on ne s'assemblerait pas. — « Nous nous assemblerons », répondit-on, « fût-ce à la bouche du canon ! » — Il n'osa se servir de ses armes. Les troupes eussent refusé d'obéir. Il fut réduit à autoriser ce qu'il ne pouvait empêcher.

Les Trois États de Dauphiné se réunirent à Vizille le 21 juillet. Un membre du Tiers État, juge royal à Grenoble, Mounier, eut la part principale dans ce qui se passa. On jura l'union des Dauphinois entre eux et avec les autres provinces, et le refus de tout nouvel impôt jusqu'aux États Généraux ; on proclama que les Dauphinois étaient prêts à sacrifier, pour le bien de l'État, tous les priviléges particuliers de leur province et à ne revendiquer que les droits de Français ; que l'impôt établi pour remplacer la corvée serait acquitté désormais par les Trois Ordres et non plus seulement par les roturiers soumis à la taille, et que le Tiers, dans les États Provinciaux, aurait autant de représentants que le clergé et la noblesse réunis. On admit le vote par tête et non par ordre, c'est-à-dire la réunion des Trois Ordres en une seule assemblée.

Ainsi, le clergé et la noblesse du Dauphiné renonçaient à une partie de leurs priviléges

en faveur du Tiers État, et le Dauphiné tout entier renonçait à tous ses priviléges en faveur de l'unité française.

C'est ce jour-là que commence véritablement la Révolution, et c'est une de ses plus belles journées, qui n'a coûté ni sang ni larmes, et qui sera l'éternel honneur des Dauphinois.

L'assemblée de Vizille s'ajourna au 1er septembre, après avoir demandé au roi le retrait des édits du 8 mai et la convocation des États Généraux.

Il n'y eut rien qui eût cette grandeur dans les autres provinces ; mais la fermentation était partout : les troubles étaient permanents dans le midi ; le nord et l'est protestaient avec autant de résolution, sinon avec autant d'emportement. L'armée vacillait. Le cours de la justice était presque partout interrompu. Les caisses publiques étaient vides, et les banquiers refusaient toute avance. Le roi s'étourdissait en passant son temps à la chasse. Le premier ministre, l'archevêque Brienne, qui sentait que tout se retirait de lui, essaya de s'adresser à son ordre, au clergé. Il convoqua, en juin, une assemblée extraordinaire du clergé, pour lui demander, soit de garantir un emprunt, soit d'abandonner les biens des couvents à l'État.

Le clergé ne comprit pas que, menacé comme il l'était par l'esprit du siècle, il avait intérêt à s'entendre avec la royauté. Il réclama le maintien des priviléges provinciaux, prit parti pour les parlements, ses anciens adversaires, et demanda, lui aussi, les États Généraux. Il déclara, lui aussi, que « le peuple français n'est pas imposable à volonté » ; mais, en même temps, il réclama contre tout impôt sur les possessions ecclésiastiques, l'assemblée générale se refusant ainsi aux sacrifices qu'allait accepter, le mois suivant, le clergé du Dauphiné.

Brienne, voyant cette dernière chance lui échapper, comprit qu'il n'était plus possible d'éviter les États Généraux. Le 5 juillet, un arrêt du Conseil du roi déclara qu'on n'avait pu constater d'une façon positive la forme des élections aux États Généraux, non plus que le nombre et la qualité des électeurs et des élus, les conditions ayant varié suivant les temps et les lieux. En conséquence, les États Provinciaux et les assemblées provinciales récemment établies, les officiers municipaux et judiciaires, et tous savants et personnes ayant connaissance de pièces relatives aux États Généraux, étaient invités à adresser au garde des sceaux tous renseignements et mémoires sur ce sujet (5 juillet).

La même main qui avait tenté un dernier essai de despotisme ouvrait la carrière à la liberté de la presse.

Un mois après (8 août), un autre arrêt du Conseil fixa au 1er mai 1789 la réunion des États Généraux. C'était la date que Mirabeau avait réclamée.

CHAPITRE XVI

PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION (SUITE). — LES ÉLECTIONS. — LES CAHIERS. — LES PRINCIPES DE 89.

(Août 1788 - mai 1789.)

La convocation des États Généraux remua la France entière jusqu'au fond de l'âme. Le ministre qui avait enfin adressé, malgré lui, à la nation, cet appel tant attendu, Brienne, fut précipité du pouvoir peu de jours après. Ne sachant plus où trouver de l'argent, il n'avait pas eu honte de voler les deniers des pauvres ; il avait mis la main sur le produit de souscriptions destinées à fonder de nouveaux hôpitaux dans Paris, et sur les fonds d'une loterie ouverte pour soulager

les campagnes ravagées par un immense ouragan de grêle. Puis il fit suspendre pour six semaines les paiements de l'État, ajourner les remboursements à un an et annoncer qu'on paierait les rentes et gages partie en billets, en papier-monnaie, jusqu'à la fin de l'année (16 août 1788).

« La malédiction publique », disent les Mémoires du temps, « fondit sur lui comme un déluge. » La reine fut forcée de l'abandonner; Brienne donna sa démission (25 août), et le roi se résigna à rappeler Necker au contrôle général. Le garde des sceaux Lamoignon, qui avait rédigé le fameux édit de la Cour plénière, fut entraîné dans la chute de Brienne.

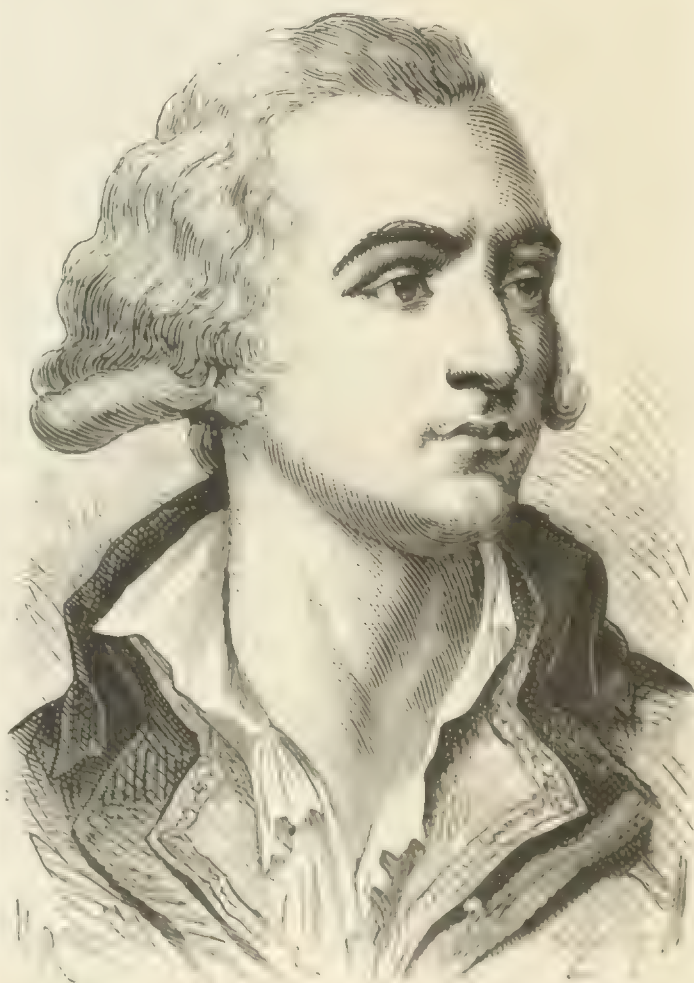
Le renvoi de Brienne et de Lamoignon suscita dans Paris des démonstrations prolongées de joie tumultueuse.

L'entourage de la reine, irrité, tira du roi l'ordre de dissiper les attroupements par la force.

Cela amena des rixes sanglantes entre le peuple et le guet. On fit renforcer le guet par les invalides et par les gardes-françaises, et, sur deux points, la foule se trouvant prise entre les soldats chargeant en sens opposé, il y eut un vrai massacre.

Le Parlement de Paris, réinstallé en triomphe dans ses fonctions, pour la seconde fois depuis 1774, ainsi que les autres tribunaux, débuta par ordonner des informations sur « les excès et meurtres commis dans Paris. » Le chevalier du guet, comme on nommait le commandant de la garde municipale, qui avait fait du zèle avec brutalité, prit la fuite.

Necker revenait au ministère dans de graves conjonctures. Les premiers actes par lesquels il tâcha d'y faire face furent dignes des plus grands éloges. Son prédécesseur s'était gorgé aux dépens de l'État jusqu'au dernier moment; lui, mit sa fortune personnelle à la disposition de l'État pour subvenir aux premiers besoins. Les créanciers du Trésor prirent patience; les capitalistes rouvrirent leurs bourses; les odieuses mesures de Brienne furent révoquées. Necker, par la confiance qu'il inspira, parvint, non-seulement à faire face aux besoins ordinaires, mais à se procurer 70 millions pour acheter des grains à l'étranger et répandre de grands secours pendant le dur et long hiver qui suivit la mauvaise récolte de 1788. Il fit interdire l'exportation des grains hors du royaume et encourager l'importation par des primes, et combattit par là les spéculations du *Pacte de famine,* qui avaient recommencé dans les dernières années. Il aida la France à vivre durant les derniers mois qui précédèrent la Révolution.



Duport.

La déclaration royale qui rétablissait le Parlement avançait les États Généraux au mois de janvier. Le Parlement, en enregistrant la déclaration, réclama pour que les États Généraux fussent convoqués et com-

posés suivant la forme de 1614 (25 septembre). La forme de 1614, c'était le vote des Trois Ordres séparés, où le Tiers État ne comptait que pour un sur trois ; c'était la négation de tout ce qu'exigeait l'opinion publique.

Le vide, à l'instant même, se fit autour du Parlement. La classe éclairée, nombreuse et active des gens de loi, qui était comme l'armée dont il était l'état-major, lui tourna le dos. La popularité que lui avait value son opposition le quitta sans retour. Une tempête de réclamations éclata de toutes parts, dans un sens opposé aux remontrances du Parlement et des privilégiés qui les soutenaient. Le Tiers État, ou, pour l'appeler par son vrai nom, le peuple, demandait, d'une voix unanime, « le doublement du Tiers », c'est-à-dire que plus de vingt-quatre millions d'hommes demandaient à nommer autant de députés que trois à quatre cent mille nobles et prêtres. Le peuple était bien modeste encore dans ses prétentions.

Necker était un habile et honnête administrateur; mais ce n'était ni un grand ni un hardi politique. Il ne vit pas que la force était au Tiers État, et qu'il fallait tâcher de se mettre à la tête de cette force, s'il en était temps encore. Il n'osa proposer au roi de trancher en faveur du Tiers la question du doublement du nombre des députés, ainsi que venaient de le faire les États Provinciaux du Dauphiné, et ainsi qu'il l'avait fait lui-même dans les assemblées provinciales dont Calonne et Brienne avaient continué l'essai après lui. Il fit rappeler par le roi l'assemblée des Notables, pour lui soumettre ce qui regardait la forme des États Généraux.

La première convocation des Notables, en 1787, avait été une faute. La seconde convocation en fut une plus lourde encore. Leur rappel en novembre 1788 rejetait de nouveau les États Généraux au printemps suivant, quand tout délai ne pouvait qu'augmenter le péril.

Les Notables, ainsi qu'on pouvait le prévoir, se prononcèrent contre le doublement du Tiers. Ils avaient fait cependant un progrès depuis l'an passé; ils admirent le vœu que tous les impôts fussent supportés par tous les Français. Le flot de l'opinion avait monté sur ce point avec une force irrésistible; les privilégiés n'osaient plus défendre les priviléges en matière d'impôts. C'était une première bataille gagnée par le peuple.

La puissance de l'opinion se manifesta bien autrement par ce que fit le Parlement. Tandis que les Notables délibéraient, le Parlement, effrayé de l'orage qu'il avait soulevé contre lui, revint brusquement sur ses pas, déclara qu'en parlant des formes de 1614, il n'avait entendu que la forme de convocation des États, et non pas le nombre des députés des divers ordres ; qu'il s'en remettait à la sagesse du roi sur ce que la raison, la liberté, la justice et le vœu général pouvaient indiquer là-dessus. Il réclamait l'égalité des impôts, librement votés, entre tous les citoyens; la tenue périodique des États Généraux; la liberté individuelle et la liberté de la presse! La minorité, Duport et ses amis, avait enlevé le vote. Plus de la moitié du Parlement s'était abstenue, mais n'osa protester (5 décembre).

Quelques mois plus tôt, quand le Parlement luttait contre Brienne, l'effet eût été immense. L'effet fut nul. La nation ne pensait plus qu'aux États Généraux, et le rôle du Parlement était fini.

Le Parlement abandonnait par peur la cause de l'Ancien Régime. Les princes du sang firent une tentative auprès de Louis XVI contre « la révolution qui se préparait dans les principes du gouvernement. » Le comte d'Artois, second frère du roi, et les quatre princes des deux branches de la maison de Condé, attaquèrent violemment, dans un Mémoire au roi, le projet de doublement du Tiers; ils y faisaient entendre que la noblesse et le clergé, si leurs droits étaient méconnus, ne reconnaîtraient pas l'autorité

des États Généraux, et que le peuple, dans ce cas, refuserait les impôts consentis par les États. On sentait déjà là l'intention d'exciter la partie la plus ignorante du peuple contre la Révolution que la partie la plus éclairée préparait dans l'intérêt de tous.

Deux princes du sang, sur sept, n'avaient pas signé. L'un était *Monsieur,* comte de Provence, l'aîné des frères du roi; ancien ennemi de Turgot et des nouveautés, mais intelligent et réfléchi, il ménageait le parti qu'il sentait le plus fort. L'autre prince était le duc d'Orléans, qui continuait son rôle d'ami du progrès.

Les autres princes, dans leur Mémoire, sommaient le Tiers de cesser d'attaquer les droits des deux premiers ordres, « droits aussi anciens que la monarchie et aussi inaltérables que la Constitution du royaume »; ils admettaient seulement que le clergé et la noblesse, par pure générosité, pourraient renoncer à leurs priviléges en matière d'impôts.

Le Tiers n'entendait point implorer une grâce, mais exiger la justice. Il sut bien le dire aux princes et aux privilégiés, dans les innombrables brochures politiques qui pleuvaient, serré comme grêle, depuis que l'appel fait par le gouvernement lui-même, en juillet dernier, leur avait donné l'essor. On dit qu'il en parut bien quinze cents, de juillet 1788 à mai 1789.

Lorsque le ministre Brienne avait demandé à tout le monde des renseignements sur les anciens États Généraux, c'était peut-être dans un dernier espoir qu'en mettant aux prises les Trois Ordres entre eux et les diverses parties du territoire les unes avec les autres, la royauté pourrait ressaisir le despotisme à la faveur d'une confusion universelle.

Il y eut d'abord, en effet, de la confusion. Les Trois Ordres s'entre-heurtèrent; les assemblées provinciales, les municipalités et les corporations de toutes sortes se mirent à rechercher leurs anciens priviléges, leurs anciennes chartes, et n'y trouvèrent, en ce qui regardait les États Généraux, que des traditions variables et contradictoires.

L'esprit philosophique du dix-huitième siècle sut bien vite faire la lumière dans ce chaos.

« Il ne s'agit pas », s'écrièrent de toutes parts les écrivains politiques dans leurs brochures, Mirabeau et cent autres, « il ne s'agit pas de ce qui a été, mais de ce qui doit être; de ce qui s'est fait, mais de ce qui doit se faire. Il ne s'agit pas d'érudition ni de tradition, mais des droits de l'homme, de la raison, de la morale et du droit naturel, d'où procèdent tous les droits. — Ce qui est juste doit devenir légal. — On prétend que la France a une Constitution; elle n'en a pas! Quand elle en aurait une, elle aurait le droit de la changer. »

Et, quand les champions de la noblesse prétendaient qu'elle avait gagné ses priviléges en versant son sang pour la patrie, on leur répondait: « Et le sang du peuple était-il de l'eau? »

Les privilégiés prenaient une part active à ce grand mouvement des publications politiques : les uns, pour défendre les intérêts de leurs ordres; d'autres, comme le comte de Mirabeau, le marquis de Condorcet, l'abbé Sieyès, pour soutenir puissamment la cause du Tiers État. Dans cette première période de la Révolution, les soutiens les plus illustres de la cause populaire furent des privilégiés qui s'étaient tournés contre les priviléges.

Les écrivains qui défendaient les prérogatives de la noblesse et du clergé n'en étaient pas moins, pour la plupart, d'accord avec le Tiers État contre la royauté absolue; ils voulaient, comme lui, les États Généraux périodiques, et ne niaient guère que la nation en corps ne fût au-dessus du roi. Seulement, ils entendaient que la nation restât divisée en trois ordres. Les Trois Ordres et le roi, c'est là ce qu'ils appelaient la Constitution française.

La division de la société en trois ordres était bien véritablement une constitution sociale, qui faisait, dans le peuple, comme trois peuples différents; mais ce n'était pas une constitution politique, puisqu'elle ne reposait pas sur des institutions régulières et permanentes, et que toute l'autorité était depuis si longtemps dans la main des rois.



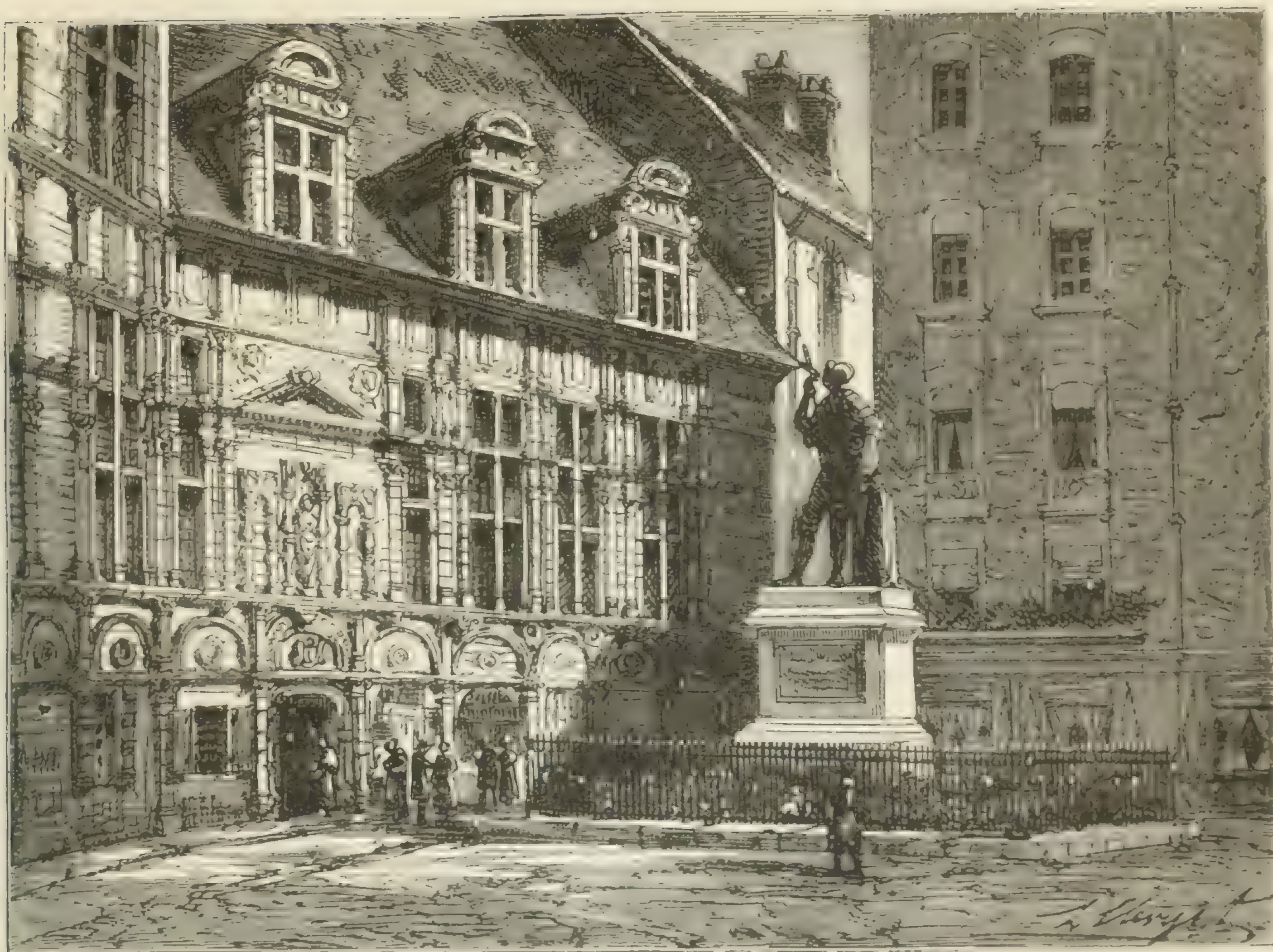
Condorcet.

Des idées purement républicaines, des idées d'institutions purement électives, se laissent voir dans un certain nombre de brochures, que signalent, entre autres, le nom de Condorcet et deux autres noms qui deviendront bientôt célèbres, Brissot et Camille Desmoulins; mais, en général, le Tiers État n'aspire qu'à subordonner la royauté à la volonté nationale.

Trois opinions, alors, se partagent inégalement les vœux des écrivains relativement à la Constitution de la France : 1° le maintien des Trois Ordres séparés; 2° une seule assemblée où les Trois Ordres se réunissent; 3° deux chambres, comme en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. Cette troisième opinion, professée par quelques hommes considérables, est encore peu répandue et ne se présente pas bien clairement aux esprits. La lutte à fond est entre le vieux système des Trois États et le système nouveau de l'Unité. Le Tiers, en immense majorité, réclame une assemblée unique où il ait au moins autant de représentants que les deux autres ordres ensemble.

Les principaux auteurs d'écrits politiques, Mirabeau, Condorcet, voudraient d'abord que les droits électoraux ne fussent attribués qu'aux citoyens qui donnent quelques garanties de propriété et de capacité; ils craignent que la partie la plus pauvre et la plus ignorante du peuple ne soit l'instrument du parti des privilégiés, comme celui-ci en manifeste l'espérance; mais ils sont entraînés par le mouvement général de la démocratie, qui a foi en elle-même, et la grande majorité du Tiers réclame le droit de vote pour quiconque paie un impôt direct, ce qui ne laissait en dehors qu'une partie des journaliers de campagne, et les ouvriers des villes non enrégimentés dans les corporations, avec les domestiques, mais appelait à voter la masse des paysans établis, même ceux qui étaient encore serfs. On entendait toutefois que le vote fût à plusieurs degrés; la plupart en voulaient trois, dont le premier dans le village ou dans le quartier de la ville, le second au canton ou district, le troisième à la province ou au *département,* nom nouveau qui commence à paraître. « C'est nécessaire », écrit Condorcet, « jusqu'à ce que le peuple soit assez éclairé pour nommer directement les députés. »

Par-dessus ces mille voix des publicistes, qui, de toutes parts, s'entre-croisaient dans une atmosphère orageuse, une voix éclata comme un coup de tonnerre. La pensée de tous fut résumée avec une force incomparable par un seul. Celui-là ne fut pas Mirabeau, mais Sieyès, un privilégié malgré lui,



Hôtel de ville de Grenoble.

un Provençal comme Mirabeau, que ses parents avaient obligé de se faire prêtre dans sa première jeunesse, mais qui n'avait de goût que pour la philosophie et les théories politiques.

« Qu'est-ce que le Tiers État ? » se demande Sieyès dans une brochure à jamais célèbre. — Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? — Rien. — Que demande-t-il? — A y devenir quelque chose.

« Le Tiers », poursuit-il, « est une nation complète. Il n'y a pas de place, dans les éléments nécessaires d'une nation, pour la caste des nobles. L'ordre des nobles n'est qu'un petit peuple à part dans la grande nation.

» Si les aristocrates entreprennent de retenir le peuple dans l'oppression, j'oserai demander à quel titre. Si l'on répond : A titre de conquête (la conquête de la Gaule par les Francs, desquels les nobles prétendent descendre), le Tiers se reportera à l'année qui a précédé la conquête. — Fils des Gaulois et des Romains, pourquoi ne renverrions-nous pas les prétendus héritiers des Francs dans les forêts de la Germanie? »

Puis, revenant à la question présente et pratique : « Que demande le Tiers? » dit-il. — « Le moins possible, en vérité : que ses députés soient au moins en nombre égal à ceux des privilégiés, *tant qu'il y aura des privilégiés.* »

Il combat ensuite ceux qui voudraient, comme en Angleterre, à côté de l'assemblée des députés du peuple, une autre chambre formée de la haute noblesse.

Il finit par demander, pour le Tiers Etat, bien plus que le Tiers État ne demande en-

core. « La nation », dit-il, « n'est pas soumise à une Constitution, ne peut pas l'être, et ne doit pas l'être. Elle n'est liée qu'envers elle-même, et garde éternellement le droit de se dégager. Ce n'est pas aux Trois Ordres réunis en Etats Généraux, mais à une Représentation CONSTITUANTE, formée en dehors de la distinction des Trois Ordres, qu'il appartient de nous donner une *Constitution*. — Le Tiers Etat seul, dira-t-on, ne peut former des États Généraux. — Tant mieux ! Il composera une ASSEMBLÉE NATIONALE. Ses représentants auront la procuration de vingt-cinq millions d'individus qui composent la nation, à l'exception de quelques centaines de mille de prêtres et de nobles. Ils délibéreront pour la nation entière, à l'exception de deux cent mille têtes. — Les deux corps privilégiés ne sont qu'une maladie du corps social; il faut l'en guérir. »

Le programme de la RÉVOLUTION était tracé. Il n'y avait plus qu'à exécuter le plan de Sieyès, si la transaction, que le Tiers État avait encore la modération d'accepter, ne se réalisait pas.

Sous l'énergique pression de l'opinion, le gouvernement avait fait un pas. Le 12 décembre, les Notables avaient été congédiés, après une session de cinq semaines. Le 27 décembre, Necker décida le roi à trancher la question du doublement du Tiers dans le sens opposé à l'avis des Notables Le roi statua que le Tiers aurait autant de députés que les deux autres ordres ensemble.

La reine, irritée de l'alliance que la noblesse avait faite avec les parlements contre son favori Brienne, avait participé à cette décision contraire aux privilégiés.

Si le roi et le ministre eussent tiré la conséquence logique de ce qu'ils venaient de faire, s'ils eussent adopté la base posée récemment par les États Provinciaux du Dauphiné, c'est-à-dire conclu, du doublement du Tiers, au vote par tête et non par ordre, à l'unité de la future assemblée, la France de 89 eût acclamé Louis XVI comme le fondateur de la liberté publique. Par cette initiative de la royauté, la Révolution eût pris un cours plus pacifique; l'abolition des ordres privilégiés eût suivi, non pas immédiatement, mais inévitablement, la fusion des Trois Ordres dans l'assemblée, et la popularité que la royauté eût reconquise eût ajourné le moment, inévitable aussi, où devait se poser la question de principe : si la souveraineté appartenait au roi ou à la nation.

Mais ni le roi, ni même Necker, ne voulaient rompre avec les privilégiés, et Necker atténua tant qu'il put, dans son rapport au roi, la portée de la décision du 27 décembre. Il énonça que le doublement du Tiers ne pouvait porter atteinte « à l'ancienne Constitution ou aux anciens usages », qui autorisaient les Trois Ordres à délibérer et à voter séparément.

L'opinion publique ne tint aucun compte des réserves du ministre, et Paris s'illumina, comme si le doublement du Tiers eût décidé l'unité de la future assemblée.

La déclaration du 27 décembre n'était encore ni une convocation définitive des États Généraux, ni un règlement du mode des élections. Les Dauphinois, qui avaient donné le signal du mouvement national l'été passé, continuèrent d'aller en avant, sans attendre les décisions royales. Leurs États Provinciaux, réunis d'abord spontanément à Vizille, comme nous l'avons vu, puis assemblés de nouveau à Romans, avec l'autorisation tardive du roi, étaient restés quatre mois en permanence, animant les provinces voisines par leurs exemples et par leurs correspondances, et les excitant à agir dans le sens de la liberté nationale et non des vieux privilèges provinciaux. Le Dauphiné tout entier, moins une fraction des privilégiés, était derrière ses États. Les femmes de toutes classes soutenaient les hommes dans leurs fermes résolutions. — « Nous ne saurions »,

écrivaient les femmes dauphinoises dans une adresse au roi, « nous ne saurions nous résoudre à donner le jour à des enfants destinés à vivre dans un pays soumis au despotisme! »

Les États du Dauphiné, composés de cent quarante-quatre membres, se doublèrent par l'accession d'un pareil nombre d'électeurs choisis, dans la même proportion, par les ecclésiastiques, les nobles propriétaires et les citoyens du Tiers payant un impôt foncier. Ce corps électoral, perdant patience devant les retards du ministère, élut, du 1er au 6 janvier 1789, trente députés, moitié du Tiers État, moitié des ordres privilégiés, et leur donna mandat spécial de réclamer que les délibérations fussent prises, dans les États Généraux, par les Trois Ordres réunis, et que les suffrages fussent comptés par tête.

Les Trois Ordres du Vivarais s'associèrent à ceux du Dauphiné.

Les Trois Ordres ne montrèrent point ce bel accord en Bretagne ni en Franche-Comté. Là aussi, tout le monde avait été uni contre le despotisme au temps de Brienne; mais la rupture se fit dès qu'on approcha des États Généraux. Dans les États de ces deux provinces, la querelle s'engagea entre le Tiers, qui voulait faire décider le vote par tête, comme en Dauphiné, et la noblesse et le haut clergé, qui protestaient contre la double représentation du Tiers, et prétendaient que les élections pour les États Généraux fussent faites par les États Provinciaux, ce qui eût été tout à l'avantage des privilégiés. Le Parlement de Besançon rendit un arrêt dans ce sens, et déclara que les États Généraux eux-mêmes n'avaient droit de rien changer à la Constitution de la Franche-Comté, Constitution qui n'avait pas fonctionné depuis la conquête de Louis XIV. Le peuple de Besançon se souleva et mit le Parlement en fuite (27 janvier).

Pendant ce temps, les 26 et 27 janvier, on se battait dans Rennes. La noblesse bretonne fit assaillir la jeunesse bourgeoise par des gens à sa solde, et tenta d'ameuter les pauvres gens contre les bourgeois; mais ouvriers et bourgeois firent cause commune, et la noblesse eût été écrasée sans l'intervention du gouverneur, qui était conciliant et populaire. La noblesse et le haut clergé avaient fait appel aux paysans bretons, sans beaucoup de succès. La jeunesse bourgeoise, au contraire, accourait de toutes les villes au secours des Rennois. Nantes avait envoyé son contingent; Angers, Poitiers, Caen, s'apprêtaient à marcher. On a conservé un « Arrêté des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens d'Angers », déclarant qu'elles les suivront jusqu'à la mort. Cela peut faire juger de l'exaltation où étaient les esprits.

La noblesse de Bretagne se dispersa dans ses châteaux, et le Tiers resta maître du terrain.

La lettre de convocation des États Généraux avait enfin paru le 24 janvier; elle les appelait pour le 27 avril, à Versailles. Le règlement électoral qui accompagnait cette lettre établissait que le nombre des députés serait de douze cents, dont six cents pour le Tiers et trois cents pour chacun des deux autres ordres.

Ce règlement était fort compliqué. Les députés devaient être élus par bailliages ou sénéchaussées, les vieilles subdivisions judiciaires des provinces; parmi les bailliages et les sénéchaussées, il y en avait qui députaient directement, parce qu'ils l'avaient fait en 1614; les autres ne devaient que déléguer des électeurs pour se réunir aux bailliages ou sénéchaussées de première classe. On tâchait, par ces agglomérations, de proportionner, jusqu'à un certain point, le nombre des députés à la population et aux contributions de chaque partie du territoire; mais on n'y réussissait que très-imparfaitement.

Les mêmes inégalités qu'on maintenait entre les parties du territoire se retrouvaient dans le mode de voter. Tous les nobles vo-

taient individuellement; les prélats, les bénéficiaires ecclésiastiques, les prêtres de campagne, aussi individuellement; les prêtres des villes et les communautés ecclésiastiques, moins les ordres mendiants, qui étaient exclus, nommaient seulement des électeurs de second degré. Le Tiers État des villes votait d'abord, non par quartiers, comme l'avaient demandé avec raison la plupart des



Le duc d'Orléans.

publicistes, mais par corporations, les corps de métiers, maîtres et compagnons, nommant un délégué pour cent électeurs présents; les corporations des arts dits libéraux, des négociants, etc., deux délégués pour cent; les autres contribuables, âgés de vingt-cinq ans, propriétaires, rentiers, artisans, etc., non compris dans les corporations, deux délégués pour cent. Les délégués ainsi élus devaient se réunir à l'Hôtel de ville pour y rédiger le cahier de la ville, et y élire, à leur tour, d'autres délégués chargés de porter le cahier au bailliage ou sénéchaussée. — Dans les bourgs et villages, tous les contribuables nommaient directement deux délégués par cent feux pour porter leurs cahiers au bailliage. — Les délégués des villes et des campagnes devaient ensuite, au chef-lieu du bailliage ou de la sénéchaussée, réduire leurs divers cahiers en un seul, et l'envoyer, par des électeurs définitifs, à l'assemblée du bailliage de première classe, où les cahiers des bailliages secondaires seraient à leur tour réduits en un seul, et où les électeurs définitifs nommeraient enfin les députés. — Les délégués aux assemblées des divers degrés devaient être élus à haute voix; les députés aux États Généraux, seuls élus au scrutin secret.

Excepté Paris, les villes n'avaient point de députés particuliers, et ne votaient pour les députés qu'avec l'ensemble des bailliages ou sénéchaussées dont elles faisaient partie.

Le règlement ne satisfit personne; il n'était conforme ni aux anciennes traditions, dont il avait été impossible de tirer aucune mesure d'ensemble, ni à la logique et à la raison. Il semblait qu'on eût voulu noyer les villes dans les campagnes, amortir l'esprit politique en faisant voter les électeurs du Tiers comme membres de corporations et non comme citoyens, et livrer les classes pauvres et dépendantes à l'influence des privilégiés, en les obligeant à voter à haute voix.

C'était toutefois une grande conquête que l'admission de quiconque payait un impôt direct, ou foncier ou personnel, au vote de premier degré. Jamais cela n'avait eu lieu, avec cette universalité, dans les anciens États Généraux.

L'inégalité entre le vote direct de la noblesse et les trois ou quatre degrés imposés au Tiers, et toutes les inconséquences du règlement, furent attaquées avec énergie par Mirabeau et par d'autres défenseurs du Tiers, pendant que les privilégiés de Bretagne, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Provence

et de Languedoc réclamaient en sens contraire, et prétendaient faire élire les députés par leurs États Provinciaux aristocratiques, et non directement par les Trois Ordres. La noblesse et le haut clergé de Bretagne s'obstinèrent jusqu'au bout et ne votèrent pas. Cela ne servit qu'à diminuer d'autant le parti des privilégiés aux États Généraux. Les privilégiés des autres provinces ci-dessus mentionnées, après beaucoup de bruit, finirent par voter. On ne vit que dans une seule province le Tiers faire cause commune avec les privilégiés pour ne pas voter; mais c'était dans ces petits pays de Navarre et de Béarn qui gardaient la prétention d'être un royaume à part : nos rois, en effet, s'intitulaient encore rois de France et de Navarre. Le Béarn et la basse Navarre, sauf le pays de Soule, ne députèrent point aux États Généraux de France.

Ils revinrent plus tard sur cette décision et finirent par se rallier au mouvement national.

Les masses du Tiers État étaient, elles, bien décidées à voter. Mais il n'était pas facile de savoir comment procéder aux opérations électorales, tant le règlement laissait subsister de confusion et donnait de sujets de plaintes. Des milliers de réclamations et de demandes d'explications pleuvaient sur le ministère. Il semblait qu'on ne viendrait jamais à bout de s'entendre.

Le jour venu, tout se fit comme par enchantement, grâce au bon sens public éclairé par la presse libre. Les brochures politiques, de même qu'elles avaient enseigné les principes, enseignèrent les moyens. Elles montrèrent comment éviter, autant que possible, les inconvénients du règlement, et aller au but. Les loges des francs-maçons, la *Société des Amis des noirs*, fondée par Brissot pour préparer l'émancipation des esclaves, le *Club constitutionnel*, organisé à Paris par Mirabeau et Duport, et une foule d'associations improvisées de tous côtés, s'efforçaient d'éclairer, non-seulement les villes, mais jusqu'aux campagnes les plus reculées, et travaillaient à former l'esprit public. On ne voyait que *Catéchismes patriotiques*, qu'*Instructions aux Électeurs*. Les plus répandues de ces *Instructions* furent celles rédigées, sous le nom du duc d'Orléans, par ses familiers, et réunies en une même brochure avec un autre *Avis* aux électeurs, bien plus



Sieyès.

fort et plus efficace, œuvre de l'auteur du pamphlet : QU'EST-CE QUE LE TIERS ÉTAT ? l'abbé Sieyès. Ce grand publiciste n'avait toutefois rien de commun avec le prince médiocre et vicieux que ses familiers poussaient à un rôle ambitieux dont il n'était pas capable.

Toutes ces brochures étaient pleines de hautes maximes, mais de maximes toutes d'action. — C'est au grand jugement que nous marchons ! écrit le Breton Kersaint. — Il faut, écrit le pasteur protestant Rabaut Saint-Étienne, il faut renouveler les esprits, changer les idées, les lois, les hommes, les

choses, les mots! — Point de réformes sans la Révolution, dit Mirabeau.

Et, passant à la pratique, les écrivains conseillent aux électeurs de réserver le droit en protestant contre ce qui est opposé au droit dans le règlement, et de passer outre, car, avant tout, il faut agir. — Les électeurs réunis, écrit-on, se demanderont : « Qui sommes-nous? » — Et ils se répondront : « Nous sommes le peuple exerçant sa souveraineté. » Le pouvoir royal leur impose un président, un bureau tout fait. Ils ne les accepteront pas; ils les renommeront, pour éviter les conflits et les retards, tout en maintenant le droit. Ils n'accepteront le règlement ministériel qu'à titre de conseil et non d'ordre.

L'assemblée des électeurs constatera que ses élus seront les représentants, non d'un bailliage ou d'une province, mais de la nation française. — Pas d'esprit de province! un esprit national! — Plus de libertés fragmentaires et privilégiées; liberté une et indivisible, organisée d'une manière uniforme, à tous les degrés, depuis la commune jusqu'à la nation, pour toute la France. Le but du gouvernement national doit être, non de restreindre, mais de garantir la liberté à tous les degrés, à tous les groupes, à tous les individus.

Sieyès, Condorcet, Mirabeau, Brissot, Camille Desmoulins, Rabaut Saint-Étienne, une foule d'autres, conseillent instamment aux électeurs de recommander à leurs élus qu'ils commencent par une Déclaration des droits sur lesquels repose le Contrat social, puis qu'ils arrêtent les principaux articles de la Constitution et les fassent accepter par le roi, avant de reconnaître la dette royale et d'autoriser un emprunt quelconque.

La plupart des publicistes ne veulent pas qu'on impose aux députés de mandats impératifs, dont les contradictions pourraient tout entraver; ils veulent que les représentants puissent décider, comme s'ils étaient les représentés eux-mêmes. Le mandat impératif, d'ailleurs, n'est propre qu'aux confédérations, dont les députés ne sont que des espèces d'ambassadeurs représentant de petites nations. Il ne sied point à une nation une et indivisible; elle est obligée, puisqu'elle ne peut se réunir, délibérer et voter en une seule masse et en un seul lieu, de déléguer ses pouvoirs à des députés; mais ces députés ne représentent pas les fractions isolées du peuple; ils représentent le tout. Ils doivent s'inspirer de l'esprit de la nation entière, et non pas seulement du groupe qui les a élus.

S'il ne faut pas de mandat impératif, il est utile de donner des instructions aux députés. C'est à cela que servira l'ancien usage des cahiers que rédigeaient les électeurs pour les élus. Les brochures politiques avaient commencé par proclamer des principes, puis par donner des avis sur les moyens de procéder aux élections; elles finissent par se transformer en modèles de cahiers. Deux points essentiels se retrouvent dans tous ces modèles : les députés ne doivent rien accepter du roi; ils doivent recevoir une indemnité de leurs électeurs.

Les conseils des publicistes, le programme qu'ils avaient tracé, furent généralement adoptés par la nation, après de longues délibérations, dans des milliers d'assemblées préparatoires.

Le pouvoir royal tenta de réagir contre ce gouvernement de la France par la presse libre, et de refermer la barrière par lui-même ouverte. Deux arrêts du Conseil du roi furent rendus, les 14 et 25 février, contre les brochures imprimées sans permission, contre les journaux qui commençaient à se multiplier, et contre les réunions politiques autres que les assemblées électorales. Autant eût valu essayer d'arrêter la mer débordée. Le pouvoir réussit à entraver le journalisme naissant; mais les réunions et les brochures lui échappèrent; ses agents eux-mêmes fermaient les yeux. On continua de se réunir,

de parler, d'imprimer, à peu près partout.

Le pouvoir n'osa réclamer aucun serment des électeurs ni des élus; on eût répondu que la nation, dans l'exercice de sa souveraineté, n'a d'engagement à prendre envers personne. Le pouvoir ne tenta point de présenter de candidats officiels. Les élections de 89 sont les plus libres qui aient jamais été.

La France ne se leva pas tout entière le même jour, à la même heure. Les convocations d'assemblées primaires se succédèrent durant la plus grande partie de février et la première moitié de mars, et il y en eut de beaucoup plus retardées. L'ensemble des opérations électorales dura plus de trois mois, entretenant dans tout le pays une agitation salutaire. Chaque groupe s'intéressait à ce qui se passait chez tous les autres. L'affluence des votants fut immense dans les assemblées primaires des campagnes; au fond de la plus obscure bourgade, le plus humble campagnard put venir déposer directement ses plaintes et ses espérances dans le cahier de sa commune. Chacun s'empressa d'accourir respirer là « un air nouveau », l'air de la liberté. Les écrits du temps parlent, avec exagération sans doute, de cinq ou six millions de votants.

Les privilégiés, les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, purent bien, sur certains points, intimider et dominer les campagnards; mais, partout où il se trouvait quelque bourgeois retiré, quelque homme de loi, un médecin, un lettré, pour donner cœur au paysan et l'aider à exprimer sa pensée, le joug était secoué; le village échappait à ses maîtres. Souvent même, les baillis de campagne, les petits officiers des justices seigneuriales, risquant, pour la bonne cause, la place qui faisait vivre eux et leurs familles, passaient du côté du peuple avec les curés. Une démocratie de prêtres indigents s'insurgeait contre l'opulente aristocratie des évêques et des gros bénéficiaires, qui leur laissaient à peine le pain. Les plaintes, en tel endroit timidement murmurées, éclataient ailleurs avec violence contre les seigneurs. Beaucoup de paysans ne se contentèrent pas de demander, dans leurs cahiers, le rachat forcé des droits féodaux; ils cessèrent de les acquitter dès qu'ils eurent fait acte de citoyen en prenant part au vote.

On vit bien que, comme l'avait dit un écrivain breton, *le jour du grand jugement* était venu, lorsque les délégués des quarante mille serfs du mont Jura vinrent demander justice dans l'assemblée du bailliage de Lons-le-Saulnier, justice pour eux et pour un million de mainmortables, leurs frères d'infortune. Il y en avait encore au moins ce nombre en France! Voltaire n'avait pas réussi à délivrer les serfs du Jura de leurs seigneurs ecclésiastiques, l'évêque et le chapitre de Saint-Claude, et la Révolution les retrouvait dans l'état de communauté du servage moscovite avant l'émancipation, c'est-à-dire au-dessous de la condition qu'avaient eue d'ordinaire nos serfs du Moyen Age. La noblesse même éclata, avec le Tiers, pour leur délivrance.

La division en corporations fit que les assemblées primaires des villes eurent peu de caractère politique; mais, de degré en degré électoral, les vues s'élargirent et le ton s'éleva dans les cahiers. Les assemblées définitives des bailliages, en beaucoup de lieux, délibérèrent jusqu'à quinze jours avant de nommer les députés. C'est là que se fit le grand travail, et que prit forme tout ce qui s'était ébauché dans nos quarante mille communes. Ce fut là que se fixa la pensée de la France.

Les assemblées définitives du Tiers Etat, où domina la portion la plus éclairée de la bourgeoisie, furent généralement aussi calmes qu'actives et résolues. On se sentait fort et uni; on ne dépensait point sa force en vaines clameurs. Les assemblées de la noblesse, au contraire, et celles même du clergé furent très-agitées et discordantes;

la noblesse de province était hostile à la noblesse de cour; le bas clergé se soulevait contre les prélats, et opposait la force du nombre à celle du rang et de la richesse.

Dans un certain nombre de localités, les ordres privilégiés, suivant l'exemple donné par le Dauphiné, acceptèrent le principe du vote par tête et se réunirent au Tiers, qui leur en témoigna une vive reconnaissance, et qui montrait généralement les dispositions les plus conciliantes.



Rabaut Saint-Étienne.

Dans plusieurs provinces, au contraire, la violente résistance des privilégiés suscita des troubles, que menaçaient d'aggraver les agitations causées par la misère. Le froid avait été terrible depuis le commencement de l'hiver, et la disette survivait au froid. On revoyait, comme en 1775, des bandes courant les campagnes, envahissant les marchés et pillant les grains. Les privilégiés, sur plus d'un point, avaient d'abord fomenté le désordre pour l'exploiter contre les bourgeois; mais ils ne tardèrent pas à en prendre peur. Rien, du reste, pas même la faim, ne détourna le peuple des assemblées primaires.

Il y avait eu en Provence des incidents qui émurent toute la France. Durant la session des États Provinciaux qui avait précédé les élections de Provence, l'ordre de la noblesse avait accablé Mirabeau d'insultes et l'avait exclu de son sein sous un prétexte frivole, pour le punir de s'être prononcé en faveur du Tiers par ses écrits et par des discours d'une éloquence telle qu'on n'avait jamais entendu rien de pareil en France. Il se présenta comme candidat au Tiers État.

Le peuple se prit d'une passion qui allait jusqu'au délire pour cet homme extraordinaire, qu'on ne pouvait aimer ni haïr à demi. Les foules étaient remuées jusqu'aux entrailles, quand elles voyaient se lever cette tête de lion, cette étrange et puissante face, bouleversée par les bonnes et les mauvaises passions, labourée de petite vérole, et, pour ainsi dire, d'une laideur magnifique, et quand elles entendaient cette voix tonnante lancer dans les airs les maximes de la Révolution.

A Lambesc, à Aix, à Marseille, on lui fit un triomphe comme s'il eût sauvé la patrie. On fit pleuvoir sur lui les palmes, les rameaux de laurier et d'olivier. Lorsqu'on voulut dételer et traîner sa voiture, il s'écria : « Mes amis, les hommes ne sont pas faits pour porter un homme, et vous n'en portez déjà que trop! » — Il s'effrayait lui-même de l'excès de l'enthousiasme populaire : « Voilà », dit-il, « comment on refait des tyrans! » Ce mot-là lui fait grand honneur (7-18 mars).

A ces fêtes succédèrent des tempêtes populaires. Le peuple de Marseille, souffrant de la cherté des vivres, se souleva et força la municipalité d'abaisser le pain et la viande à un prix fort au-dessous de leur valeur réelle. La conséquence eût été bientôt la famine; cette grande ville n'était point approvisionnée, et les provisions ne fussent plus arrivées du dehors. Les autorités étaient réduites à l'impuissance; la ville en pleine



Triomphe de Mirabeau, à Marseille.

anarchie. Le gouverneur de Provence en appela « au cœur et au pouvoir » de Mirabeau, et lui remit Marseille dans les mains. Mirabeau accourut d'Aix à Marseille, fit appeler au conseil de ville les délégués de toutes les corporations, improvisa la garde nationale, qu'il avait tant appelée dans ses écrits, et amena le peuple à consentir à ce qu'on relevât le prix des subsistances à un taux qui rendît l'approvisionnement possible. Le peuple de Marseille montra là autant de bon sens que Mirabeau montra de dévouement (22-26 mars).

Tandis que Mirabeau apaisait Marseille, le sang coulait à Aix. Le premier consul d'Aix et les nobles, furieux de voir que le Tiers État se disposât à élire Mirabeau, provoquèrent une émeute par leurs bravades insultantes et firent tirer sur le peuple. L'émeute eut le dessus ; le premier consul s'enfuit, et les magasins de blé furent pillés. Mirabeau revint à franc étrier de Marseille

à Aix, y rétablit l'ordre en quelques heures, puis courut sauver l'évêque de Sisteron, un des chefs du parti aristocratique, assiégé dans Manosque par les paysans soulevés.

Mirabeau fut élu à Aix et à Marseille, aux acclamations de la Provence et de la France entière. Ce fut le moment le plus glorieux et le plus pur de sa vie.

Un protestant fut choisi avec Mirabeau à Marseille. Un autre, le ministre Rabaut Saint-Etienne, fils d'un de ces fameux *pasteurs du désert* si cruellement persécutés, fut élu par le Tiers État de Nîmes.

Paris ne put nommer ses députés qu'après toute la France, à cause des longs débats que suscita la forme des élections dans la capitale, forme qui, finalement, différa de tout le reste du royaume, et surtout probablement à cause de la peur que le gouvernement avait de la grande cité. Il y retarda les opérations tant qu'il put. Le règlement particulier pour la prévôté et vicomté de Paris, grande banlieue comprenant les bailliages de Vincennes, Saint-Denis, Meudon et Versailles, ne fut publié que le 4 avril. Contrairement aux traditions parisiennes, suivant lesquelles les Trois Ordres se réunissaient pour élire en commun les représentants de la capitale, le règlement royal prescrivait aux Trois Ordres de procéder séparément aux élections. Il ne laissait qu'un seul jour aux électeurs primaires pour se recorder ensemble et nommer les électeurs définitifs. Il faisait exception pour Paris seul au droit de vote reconnu à quiconque payait un impôt direct, et n'admettait à voter que les citoyens payant au moins 6 livres, ce qui représenterait peut-être aujourd'hui une quinzaine de francs. Cela excluait la grande majorité des ouvriers.

Une disposition libérale compensait insuffisamment ces restrictions et ces entraves. Tous les citoyens étaient autorisés à déposer, soit à l'Hôtel de ville, soit au Châtelet, siége de la prévôté et vicomté de Paris, leurs observations relatives à la rédaction des cahiers. Cela rendait pleine liberté aux brochures. Il en parut une multitude dans le court intervalle du 15 au 21 avril; elles fournirent d'abondants matériaux aux électeurs. Les soixante districts entre lesquels avait été partagé le Tiers État de Paris siégèrent, sans désemparer, toute la journée du 21 avril et toute la nuit suivante, rédigèrent rapidement et brièvement leurs cahiers, dont les idées étaient préparées par tant de lectures et de discussions, et choisirent chacun cinq ou six électeurs de second degré, en tout près de trois cent cinquante.

Les votants furent proportionnellement bien moins nombreux à Paris que dans les campagnes. Toute la partie pauvre de la population était exclue par l'exigence des 6 livres d'impôt, et beaucoup de gens qui étaient sous l'influence de la cour et du parti rétrograde s'abstinrent. Il y avait dans la capitale tout un monde qui dépendait de la cour et vivait des abus, en sorte que les provinces croyaient que Paris serait contre la Révolution. Elles furent promptement détrompées. Les votants compensèrent le nombre par l'énergie. Ils sentaient qu'ils représentaient la vraie opinion publique. Une grande partie des votants protestèrent en faveur des exclus, et ceux-ci soutinrent de leur sympathie et ne troublèrent nulle part les réunions électorales. Les femmes des classes les plus diverses, à Paris, comme en Dauphiné, comme dans l'Ouest, participaient de cœur au mouvement politique. Les dames de la Halle envoyaient des députations aux électeurs, pendant que maintes dames de la bourgeoisie éclairée et du grand monde excitaient, dans leurs salons, le patriotisme des hommes qui allaient être les représentants du peuple et les orateurs de la Révolution.

Les femmes françaises étaient alors sous la salutaire influence des idées de J.-J. Rousseau, et Condorcet et d'autres publicistes allaient jusqu'à réclamer pour elles les droits

politiques, ce que Rousseau n'avait pas fait et n'eût pas cru conforme au vrai rôle de leur sexe. Beaucoup d'autres écrivains, sans aller si loin, demandaient pour elles l'égalité sociale avec les hommes, et une éducation qui les rendît capables d'élever des citoyens.

La noblesse, à Paris, témoigna des idées avancées à beaucoup d'égards, se mit en bon accord avec le Tiers État, et, comme lui, dans les assemblées, déposa et remplaça les présidents et secrétaires nommés par le pouvoir, lorsqu'ils refusèrent d'être réélus par les électeurs. Le clergé se montra moins libéral que la noblesse ; il finit toutefois aussi par annoncer sa renonciation aux priviléges en matière d'impôts, mais en prétendant mettre ses dettes à la charge de l'État.

Le 26 avril, l'assemblée des électeurs du Tiers de Paris repoussa la présidence du lieutenant civil (président du tribunal du Châtelet), imposée par le règlement royal, et nomma un président et un secrétaire, qui prêtèrent serment à la nation et à l'assemblée (10 mai). Après la rédaction de son cahier général, l'assemblée des électeurs du Tiers décida de se maintenir en permanence pendant toute la durée des États Généraux. Ce fut une résolution de grande portée, et qui constitua un vrai conseil général de la municipalité de Paris, en face des autorités municipales non élues par les citoyens.

Le Tiers procéda ensuite à l'élection de vingt députés, parmi lesquels l'abbé Sieyès. Les Parisiens le nommèrent, quoique ecclésiastique, comme les Provençaux avaient nommé Mirabeau, quoique noble.

Les deux ordres privilégiés avaient élu chacun dix députés, et, le 20 mai, les quarante représentants de Paris jurèrent de remplir leur mission fidèlement et dans toute son étendue.

Les États Généraux étaient alors déjà ouverts depuis quinze jours.

Un incident alarmant avait agité la capitale pendant les élections. Il y avait, au faubourg Saint-Antoine, un ancien ouvrier nommé Réveillon, qui, par son activité et sa capacité, était devenu un riche fabricant de papier et l'un des trois cents électeurs du Tiers État. On fit courir le bruit qu'il avait dit que les ouvriers gagnaient trop et qu'il fallait réduire les salaires à quinze sous par jour. Une bande de gens ameutés alla brûler, sur la place de Grève, un mannequin représentant Réveillon. Le lendemain, la même bande, entraînant après elle la population des ateliers et une foule immense de curieux, sans que la police y mît aucun obstacle, alla tout briser, tout brûler chez Réveillon.

L'autorité municipale laissa se prolonger ces scènes de dévastation durant plusieurs heures. L'autorité militaire envoya tardivement les gardes françaises et suisses. Les émeutiers, en grande partie ivres, se défendirent avec fureur à coups de pierres ; on n'en vint à bout que par une fusillade meurtrière. Il paraît bien avéré qu'on trouva de l'argent dans les poches de bon nombre de morts et de prisonniers. Qui avait payé? Les amis de la Révolution n'avaient pas intérêt à exciter des désordres, qui, s'ils eussent grandi, eussent pu servir de prétexte pour ajourner les États Généraux. Si Necker était au-dessus de tout soupçon, l'on ne pouvait en dire autant de tout ce qui était autour de lui et autour du roi. Réveillon accusa un abbé, secrétaire du comte d'Artois, d'avoir fomenté l'émeute (27-28 avril).

Les inquiétudes causées par l'émeute de Paris et par les troubles de diverses provinces se dissipèrent, quand on vit les élections heureusement terminées, et la plupart des hommes qui en avaient préparé le succès par leurs écrits et par leurs actes, appelés à l'honneur de représenter leurs concitoyens. L'espérance remplissait les cœurs, et le Tiers État de la banlieue de Paris exprimait le sentiment public, lorsqu'il disait dans son cahier :

« Une glorieuse Révolution se prépare. La plus puissante nation de l'Europe va se don-

ner à elle-même une constitution politique, c'est-à-dire une existence inébranlable dans laquelle les abus de l'autorité seront impossibles. »

La France, rajeunie, avait alors les illusions de la jeunesse, et ne soupçonnait pas que cette Révolution qu'elle comptait achever en quelques jours userait à la peine plusieurs générations.

Mais, si elle se trompait sur la facilité de l'œuvre, elle ne se trompait pas sur les principes ni sur le but. Après quatre-vingts ans écoulés, nous avons encore aujourd'hui, pour reprendre et achever l'œuvre de nos pères, à leur demander des leçons et à étudier leurs vœux, encore incomplétement réalisés, dans les monuments qu'ils en ont laissés, les CAHIERS DE 89.

A mesure que paraissaient les cahiers imprimés, attestant la presque unanimité des sentiments du Tiers État, la confiance et la joie des patriotes grandissaient.

« Ecoutez », écrit Camille Desmoulins dans sa *France libre*, « écoutez Paris et Lyon, Rouen et Bordeaux, Calais et Marseille; d'un bout de la France à l'autre, le même cri, un cri universel se fait entendre. La nation a partout exprimé le même vœu. Tous veulent être libres. »

Les cahiers de 89 ont une si grande importance dans notre histoire, qu'il est indispensable d'en faire ici une étude de quelque étendue, et d'examiner en quoi se rapprochent, en quoi s'opposent, dans les cahiers, les vœux du Tiers État, c'est-à-dire du corps de la nation, et ceux des ordres privilégiés.

Sur nombre de points capitaux, les Trois Ordres sont d'accord. Les cahiers les moins libéraux, parmi ceux du clergé, admettent huit articles fondamentaux, bases d'une charte que devra jurer le roi :

1° A la nation seule le droit de consentir l'impôt par ses représentants;

2° États Généraux périodiques tous les trois, quatre ou cinq ans;

3° Établissement d'États particuliers dans chaque province;

4° L'impôt accordé par les États Généraux seulement pour l'intervalle entre deux assemblées;

5° L'impôt réparti par les États Généraux entre les provinces et perçu par les États particuliers;

6° Qu'aucune loi n'ait force de loi, si elle n'a été consentie par les États Généraux;

(Quelques cahiers de la noblesse, les plus arriérés, laisseraient au roi seul le pouvoir législatif, sauf en matière d'impôts);

7° Abolition des lettres de cachet (arrestations arbitraires);

8° Que tout citoyen soit jugé par les tribunaux ordinaires; entière abolition des commissions judiciaires extraordinaires et des évocations.

Par les évocations, les gens en faveur enlevaient leurs procès aux tribunaux ordinaires et les faisaient évoquer à des tribunaux lointains ou au Conseil du roi.

La majorité de la noblesse, à ces huit articles, en ajoute quatre autres :

1° Responsabilité des ministres;

2° Liberté légitime de la presse;

3° Inviolabilité du secret des lettres;

4° Inviolabilité des députés.

Sur ces quatre nouveaux articles, le clergé en admet volontiers trois, et ne s'arrête que devant la liberté de la presse.

Il va sans dire que le Tiers en masse réclame ces douze articles. Il veut aussi, comme les privilégiés, l'inviolabilité de la propriété; mais, comme nous le verrons, il entend le principe de la propriété d'une autre façon qu'eux.

Ainsi, le minimum de ce que demandent les privilégiés eux-mêmes est déjà une grande révolution : le règne de la loi votée par la nation, substitué au règne de la volonté royale.

Quant aux États Généraux, certain nombre de cahiers les voudraient non périodi-

ques, mais permanents et se renouvelant par fractions, idée très-digne d'une sérieuse attention.

Personne n'admet plus que le roi ait le droit de faire arrêter et détenir, de sa pleine autorité, les gens qui lui sont suspects ou que les personnes en crédit ont intérêt à faire disparaître. On veut des peines très-sévères contre quiconque, militaire ou autre, prendrait part à des arrestations arbitraires. Tout le monde admet cet axiome d'un des publicistes de 89, Servan, avocat général au Parlement de Grenoble : « Toute prison n'a qu'une clef, et cette clef, c'est la loi. » — « La liberté », disent, dans leurs cahiers, le Tiers et la noblesse, « la liberté est la loi naturelle de l'homme ; la loi civile ne la crée pas, mais l'assure. » — « Il n'y a point de cas », avait écrit Mirabeau, « où il faille, même pour un moment, voiler la liberté. »

On n'admet pas davantage que la police, qui a été, sous Louis XV, au service des plus odieuses et des plus honteuses passions, ou qu'une autorité administrative quelconque, ait le droit de fouiller dans la vie privée des citoyens et de violer le secret de leurs correspondances. Le Tiers État exige, en termes exprès, la suppression « du bureau qui ouvre les lettres (cabinet noir) » et la responsabilité des agents de la poste.

La grande majorité des cahiers veut, comme conséquence de la liberté individuelle, que chacun ait l'entière liberté d'aller et de venir au dedans et au dehors du royaume sans permission ni passe-port.

Maints cahiers du Tiers et de la noblesse réclament la démolition de toutes les prisons d'État, à commencer par la Bastille. Depuis l'anecdote si populaire de Latude, la Bastille apparaissait comme la personnification du despotisme.

Tout récemment encore, les privilégiés défendaient avec passion leur droit d'être exempts d'impôts et d'en rejeter tout le fardeau sur le peuple. Maintenant, ces mêmes privilégiés, nobles et prêtres, assemblés d'un bout à l'autre de la France et consultés en masse, n'osent plus soutenir ce prétendu droit et consentent à porter leur part des charges publiques. C'est une des plus belles victoires que la puissance de l'opinion et le sentiment du juste aient remportées en ce monde.



Mirabeau

Les cahiers du clergé vont jusqu'à dire que les *dons gratuits* que leur ordre avait coutume de faire au roi représentaient le principe du vote libre de l'impôt, conservé en France par le clergé seul. Il n'était pas exact de prétendre que le clergé d'autrefois eût entendu voter librement l'impôt ; il avait entendu ne pas payer d'impôt du tout. La dernière assemblée triennale du clergé, en 1788, avait encore réclamé le maintien des priviléges en matière d'impôts.

La raison de ce grand changement, c'est que les assemblées triennales du clergé ne se composaient que d'évêques et de gros bénéficiaires, tandis que, dans les élections des

États Généraux, les curés l'avaient emporté sur les prélats ; les deux tiers des députés ecclésiastiques appartenaient au bas clergé.

Le Tiers et la majorité du clergé et de la noblesse sont d'accord sur la suppression, non-seulement des commissions instituées exceptionnellement par le pouvoir royal pour juger les procès politiques, mais de tous les tribunaux spéciaux en matière d'impôts, de contrebande, de délits de chasse et de délits forestiers, etc. On veut abolir la tyrannie judiciaire aussi bien qu'administrative des intendants, ces espèces de pachas provinciaux, et faire disparaître les intendants eux-mêmes devant les tribunaux ordinaires, d'une part, et devant des administrations provinciales et municipales électives, de l'autre. On veut anéantir ces détestables petits tribunaux fiscaux, et ces capitaineries des chasses royales, et ces prévôtés des maréchaux, qui exerçaient sur les campagnes une tyrannie comparable à celle de la féodalité. On ne veut conserver de tribunaux particuliers que les tribunaux de commerce, et ramener les soldats eux-mêmes sous la justice civile pour les cas étrangers au service militaire, car on entend que le soldat reste citoyen.

On veut l'entière réforme de la procédure criminelle. Point d'arrestation sans l'ordre du juge, sinon en cas de flagrant délit. Dans ce cas, remise, sous vingt-quatre heures, du citoyen arrêté aux magistrats compétents. Limites les plus étroites possibles à la détention préventive. Hâter le jugement des procès. Rapprocher le plus possible la justice des justiciables. Les citoyens détenus préventivement, jusqu'à leur jugement, doivent être traités comme innocents. Il faut rétablir l'antique publicité des procédures criminelles ; adoucir les lois pénales, et supprimer les supplices barbares et la confiscation des biens des condamnés, qui frappe les familles innocentes ; — réduire le nombre des cas où s'applique la peine de mort ; la supprimer pour les simples attentats à la propriété ; ne plus l'appliquer, disent certains cahiers, qu'à l'assassinat, à l'incendie et au viol. — Abolition de la loi barbare qui condamnait à mort les filles enceintes, lorsque leur enfant venait à mourir sans qu'elles eussent déclaré sa naissance. — Plus de distinction dans les supplices selon la qualité des personnes. — Que tous les condamnés à mort soient décapités.

Plus de cachots. — Qu'on ne tienne plus les accusés au secret. — Qu'on n'exige plus de l'accusé le serment de dire la vérité contre lui-même. — Que tout prévenu soit assisté d'un conseil, d'un défenseur, ou même qu'on lui en donne un d'office. — Que la défense soit absolument libre, et l'audience publique. — Que les juges soient tenus de motiver leurs arrêts. — Tout jugement, sans exception, doit être susceptible d'appel de la part du condamné. — Tout accusé dont le crime n'est pas prouvé doit être acquitté comme innocent. — Beaucoup de cahiers demandent une indemnité pour l'accusé reconnu innocent. — Abolition du préjugé d'infamie contre la famille innocente des criminels.

Nombre de cahiers réclament le jugement du citoyen par ses pairs, le jury. Aux citoyens appelés à juger le citoyen, aux jurés, de prononcer sur le fait ; aux juges, de prononcer sur le droit, distinction essentielle formulée nettement, entre autres, par le Tiers État de Paris. La noblesse, ainsi que le Tiers, revendique le jury comme une institution nationale que nous avions jadis aussi bien que les Anglais.

La majorité des cahiers veulent l'abolition de la vénalité et de l'hérédité des charges judiciaires, et que l'on fixe des conditions d'âge et de capacité pour les offices. — Beaucoup de cahiers du Tiers réclament l'élection des juges, soit par les tribunaux, soit par tous les hommes de loi, soit par les assemblées provinciales, soit même par la masse des électeurs ; d'autres, au moins, que le roi

ne nomme les juges qu'entre des candidats qui lui soient présentés par les corps ou par les notables. — Les ordres privilégiés veulent aussi que les juges ne soient plus à la simple nomination royale. On veut que les juges soient inamovibles, sauf décision conforme du roi et des États Généraux. On réclame la justice gratuite. On demande généralement l'institution de tribunaux de conciliation, de juges de paix, qui fassent disparaître le fléau ruineux des petits procès. Beaucoup les veulent électifs.

Le cri est général contre la police, qui était devenue une vraie inquisition laïque sous Louis XV. Paris réclame l'abolition de l'espionnage. Tout le monde veut l'interdiction à la police de faire des visites domiciliaires et de visiter les papiers de qui que ce soit sans mandat du juge. On veut l'abolition de la police royale, et l'attribution de la police aux autorités électives des municipalités et des provinces, avec la transformation de la maréchaussée (gendarmerie), qui, du commandement des prévôts des maréchaux passerait sous l'autorité des juges ordinaires et des municipalités, et serait employée à la police des campagnes.

Dans les villes, que ce ne soit plus une milice soldée (le guet), mais une milice formée de tous les citoyens, qui ait charge de maintenir l'ordre. L'idée de la garde nationale surgit partout.

Quant au service militaire, on veut la suppression de l'odieux abus des enrôlements forcés et frauduleux; beaucoup de cahiers du Tiers et du clergé réclament l'abolition du tirage au sort pour la milice, réserve de l'armée active, et l'abolition du régime des classes pour la marine, n'admettant, pour la réserve comme pour l'armée, que l'enrôlement volontaire, hors le cas de péril national. Ces cahiers repoussent le service forcé, hors ce cas, comme contraire à la liberté individuelle.

On ne prévoyait point alors que le *cas de péril national* pouvait malheureusement devenir permanent pour la nation.

La noblesse, en général, voudrait le maintien du tirage au sort pour la milice, mais en le rendant équitable et uniforme.

La noblesse et le Tiers sont assez généralement d'accord pour réduire l'armée au nombre jugé indispensable à la défense du territoire, environ deux cent mille hommes, dont deux tiers sous les armes, l'autre tiers en réserve avec demi-solde. Des cahiers nobles veulent que les militaires jurent de n'être jamais les exécuteurs d'ordres ministériels arbitraires, et de ne marcher que pour la défense des lois. Suppression de la garde royale (les cahiers nobles ne sont pas tous de cet avis). Les régiments étrangers (ils étaient très-nombreux) envoyés aux frontières ou supprimés. La police et la répression ne doivent pas être confiées aux chefs militaires. La force armée ne doit marcher, même en cas d'émeute, que sur réquisition et sous la direction du magistrat. — Les militaires qui emploieraient leurs armes contre les citoyens doivent être responsables devant les tribunaux ordinaires. — Il faut améliorer le sort des soldats. Qu'ils aient une pension après trois congés. — Des cahiers demandent qu'on emploie l'armée aux travaux publics. — Suppression des coups de plat de sabre et de toutes peines ignominieuses dans l'armée. C'est particulièrement le Tiers qui réclame contre cette pénalité introduite d'Allemagne chez nous assez récemment.

Mirabeau, dans un de ses ouvrages, est allé jusqu'à demander l'abolition de l'armée permanente, remplacée par l'armement général du peuple.

Sur les intérêts économiques de la société, agriculture, industrie, commerce, on est aussi d'accord, sauf quelques nuances, en ce qui ne touche pas aux priviléges seigneuriaux.

On veut la pleine liberté de la culture, plus de ban de vendanges; que chacun tan-

che et vendange à sa volonté. Des cahiers voudraient la libre exportation des grains sans restriction; la majorité veut qu'on s'en remette, pour autoriser ou interdire l'exportation suivant les circonstances, aux assemblées électives des provinces. Presque tout le monde réclame la libre circulation, à l'intérieur, des grains comme de toute marchandise, et qu'il n'y ait plus de barrières qu'aux frontières, avec tarif uniforme. On désire communément l'établissement de greniers publics dans les villes pour tâcher de prévenir les disettes.

La noblesse montre l'intelligence des grands intérêts ruraux; elle recommande de favoriser les longs baux (de dix-huit et vingt-sept ans) et la multiplication du bétail; elle est préoccupée de l'amélioration et de la conservation des forêts, du reboisement des montagnes, qu'on devait malheureusement continuer à déboiser depuis la Révolution. Elle demande qu'on renouvelle la défense de déboiser les pentes des montagnes et des collines. Elle recommande qu'en vendant le domaine royal pour contribuer à acquitter la dette publique, on réserve les forêts de l'État. Les autres ordres, du reste, s'accordent sur ces objets avec elle.

On est aussi d'avis conforme sur l'utilité de mettre obstacle aux réunions de fermes, aux agglomérations de terres dans les mains d'un petit nombre de cultivateurs; on est opposé à la grande culture, tout au contraire des Anglais. On désire que le plus grand nombre d'hommes possible vivent de la terre et sur la terre. On veut l'abolition de l'inique loi qui autorise l'acquéreur d'une propriété à résilier le bail fait par son prédécesseur; le nouveau bénéficiaire ecclésiastique avait le même droit que le nouveau propriétaire. C'était un des fléaux des campagnes et de l'agriculture.

Sur la question des biens communaux, si importante pour les campagnes, il n'y a pas la même unité. — Le clergé penche à en interdire le partage, auquel tendent les économistes et la noblesse; le Tiers incline à remettre l'examen de la question aux États Généraux; mais il veut, avant tout, qu'on recherche les communaux usurpés par les seigneurs ou autres.

La majorité des Trois Ordres veut l'abolition des corporations industrielles (maîtrises et jurandes) et des compagnies privilégiées (Compagnie des Indes, roulage, diligences). — Plus de priviléges exclusifs, sinon aux inventeurs, et pour un temps limité. — La plupart veulent l'entière liberté du travail et du commerce. Dans le Tiers, cependant, où tant de gens étaient intéressés aux corporations, des cahiers demandent leur maintien dans les principales villes, mais avec une loi qui soustraie les apprentis à l'arbitraire des maîtres. Des cahiers des autres ordres demandent seulement le maintien des corporations, comme garantie pour le public, dans certains « états de confiance », tels qu'orfévres, apothicaires, imprimeurs; mais ceux-là mêmes veulent que les réceptions soient gratuites sur examen de capacité et de moralité. — Des cahiers demandent une réglementation intermédiaire entre l'entière liberté et l'ancien système des corporations; d'autres, qu'on cherche les moyens d'éviter l'arbitraire dans la taxe du pain et de la viande. Des cahiers demandent que le salaire du travail soit réglé périodiquement en proportion des besoins réels des ouvriers. — Les limites entre le principe de la libre concurrence et celui de l'intervention publique entre les particuliers ne sont pas encore bien fixées.

La pensée prépondérante, cependant, est la pleine liberté de l'industrie et du commerce à l'intérieur, et une protection modérée et bien combinée de l'industrie et de la marine nationales dans les rapports avec l'étranger.

Les esprits sont partagés relativement à l'introduction des filatures de coton et des



L'émeute de la maison Réveillon

nouvelles machines anglaises. Les filatures s'étendent rapidement en Normandie. Des cahiers proposent d'en favoriser l'établissement dans les campagnes.

On réclame de toutes parts l'unité des poids et mesures pour toute la France.

On est d'accord sur l'institution de caisses d'escompte dans les villes de commerce, de bureaux provinciaux et de caisses de secours pour l'encouragement de l'agriculture, du commerce et des arts utiles. Des cahiers recommandent une étude d'ensemble sur la viabilité et la canalisation du royaume, dans l'intérêt de la production et du commerce national. Des cahiers demandent une banque nationale.

Le Tiers demande des compagnies d'assurance pour le commerce, un conseil de commerce électif, la faculté d'entrepôt pour tous nos ports. — Plus de traités de commerce, sans consultation des chambres de commerce. Examen et révision du traité avec l'Angleterre.

Le Tiers réclame l'abolition ou la répres-

sion des associations ouvrières appelées compagnons du devoir et gavots.

En matière d'impôts, les Trois Ordres diffèrent sur un point important, à savoir : que les privilégiés, tout en consentant à contribuer désormais aux charges publiques, voudraient qu'il y eût, pour la noblesse et le clergé, des rôles d'impôts à part et une répartition particulière à laquelle ils procéderaient entre eux, afin de garder là une marque de la distinction des Trois Ordres. Le Tiers, au contraire, veut qu'il n'y ait qu'un même rôle d'impôts pour tous les contribuables.

Quant à la nature et à la forme des impôts, on est d'accord. On veut simplifier l'impôt personnel et mobilier et l'impôt foncier; on admet des impôts sur le luxe, et, au moins provisoirement, un impôt du timbre. On veut atteindre les capitalistes, comme les propriétaires fonciers et les industriels; par conséquent, impôt sur le revenu mobilier. D'autres disent : impôt sur le capital. — Des cahiers n'admettent que des impôts directs; les autres, ne croyant pas possible de supprimer les contributions indirectes, veulent au moins les transformer complétement. Abolition de cette odieuse gabelle qui était restée le fléau d'une grande partie de la France, et qui mettait une inégalité monstrueuse entre les diverses parties du territoire. Il y avait des contrées qui payaient le sel dans la proportion de 2 à 3; d'autres, dans la proportion de 50 à 60. — On veut remplacer la gabelle et les aides par un droit fixe sur le sel et une taxe sur les vignes et sur les vins au lieu de provenance. On demande que les dons de la mer, le sel marin et les plantes marines, soient à tous. — Les uns demandent la suppression des octrois royaux et la réglementation des octrois des villes; les autres, l'entière abolition des octrois. — On réclame l'abolition des droits d'enregistrement. — Pas d'impôt sur les denrées de première nécessité. — Que les journaliers soient exempts d'impôts. — Le Tiers demande que l'on cadastre tout le territoire pour asseoir équitablement l'impôt foncier.

Que les acquits de comptant, les prélèvements de fonds sur le Trésor, sous la simple signature du roi, sans contrôle, soient totalement abolis, et que toute anticipation sur les revenus futurs par le ministère soit réputée crime de lèse-nation. Que toutes les dépenses publiques, sans exception, soient fixées et assignées par les États Généraux.

Que tout citoyen soit autorisé à refuser l'impôt, si les États Généraux n'étaient point rappelés au temps fixé, l'impôt ne devant être accordé que pour l'intervalle entre deux réunions des États.

Le Tiers, pour parer à ce danger, propose que les États Généraux se réunissent d'eux-mêmes, sans convocation, à époques fixées. « Quiconque », disent des cahiers du Tiers, « tendra à empêcher la tenue des États Généraux, sera déclaré coupable du crime de lèse-nation, et puni par un tribunal qu'établiront les États Généraux actuels. »

Les impôts doivent être répartis et perçus par les administrations électives des provinces et des villes.

Qu'aucun emprunt ne puisse être contracté, ni aucun papier-monnaie émis sans l'autorisation des États Généraux. — Des cahiers sont contraires à tout papier-monnaie. — Plus d'emprunts en rentes viagères; plus de loteries : ce sont des ressources immorales.

Qu'on établisse une caisse d'amortissement de la dette publique.

Les cahiers du clergé témoignent une louable sollicitude pour les institutions de charité et l'amélioration du sort du peuple des campagnes. Le clergé veut, d'accord avec les autres ordres, l'établissement de bureaux de charité dans les villes et dans les villages. — Il veut assurer dans chaque paroisse des secours aux indigents. Bureaux de miséricorde pour les besoins des prisonniers. Ate-

liers de charité pour les ouvriers sans ouvrage. — Extirpation de la mendicité. — Maisons d'enfants trouvés dans toutes les grandes villes, avec secret assuré aux mères. — Surveillance sur les nourrices. — Instituer des médecins et des pharmaciens des pauvres. — Fonder des écoles de sages-femmes. — Multiplier les écoles vétérinaires. — Bureaux de secours pour les incendiés et les victimes des fléaux de la nature.

Les Trois Ordres ont là-dessus les mêmes sentiments, et des cahiers des ordres laïques proposent des caisses provinciales pour l'indigence et la vieillesse, et des hôpitaux pour les fous, où on les traiterait avec humanité, au lieu du traitement barbare qu'on leur infligeait. Le clergé insiste particulièrement sur la charité, comme nous verrons que le Tiers insiste surtout avec force sur l'enseignement.

Le bas clergé, zélé pour la charité, est d'accord avec le Tiers pour l'égalité. Il veut, avec le Tiers, qu'on abolisse l'ordonnance de 1781, qui réservait les grades militaires à la noblesse, et que tous les citoyens soient admissibles à tous les emplois civils, ecclésiastiques et militaires ; — tous les citoyens, sans distinction de naissance, mais non pas sans distinction de religion ; là commence la dissidence avec le Tiers ; l'égalité, pour le clergé, n'est que l'égalité entre catholiques. — Une grande partie du clergé veut, avec le Tiers, le rachat des droits féodaux et la suppression des juridictions seigneuriales.

Sur la question du vote par tête ou par ordre, c'est-à-dire de l'unité de l'assemblée nationale, le clergé est divisé ; mais la majorité penche vers le Tiers.

Outre les points si nombreux et si importants que nous avons signalés, la noblesse s'entend encore avec les autres ordres sur divers objets considérables ; par exemple, le droit de tout citoyen d'adresser des pétitions aux États Généraux. — Des cahiers nobles proposent la formation d'administrations municipales cantonales. — Une grande partie de la noblesse demande, avec le clergé, des mesures qui préparent l'abolition de l'esclavage des noirs et l'abolition du servage de glèbe, abolition qu'en général le Tiers veut immédiate. Les nobles veulent, comme les autres ordres, qu'on n'acquière plus la noblesse à prix d'argent, ni par des charges et offices. Ils veulent, comme le Tiers et le clergé, qu'aucun député ne puisse accepter de faveurs du roi pendant les États. La noblesse de province, qui fait la majorité, n'est favorable ni aux princes ni aux courtisans. Elle veut, avec les autres ordres, qu'aucune personne ayant charge de cour ne puisse être député, interdiction qu'une foule de cahiers veulent étendre à tous les fonctionnaires royaux, soit administratifs, soit fiscaux, n'admettant même pas qu'ils soient électeurs. — La noblesse veut qu'on supprime les immenses apanages des princes du sang, en leur assignant un revenu en argent, et les Trois Ordres sont résolus d'en finir avec le scandale des énormes pensions de cour, et de réduire les pensions sur l'État à un taux modique.

Donc, sur les questions de liberté et d'humanité, là où les intérêts et les préjugés ne sont pas trop violemment heurtés, les privilégiés sont d'accord avec le peuple. La puissante influence de l'esprit du dix-huitième siècle a pénétré partout. On est bien loin du temps où Bossuet justifiait l'esclavage.

Nous avons vu en quoi s'accordent, nous verrons bientôt en quoi diffèrent les Trois Ordres.

Que veut le Tiers État qui lui soit propre ?

N'imposant nullement des mandats impératifs à ses représentants pour l'ensemble et les détails de l'œuvre qu'ils ont à accomplir, il leur prescrit toutefois absolument, unanimement, certains points fondamentaux, et, avant tout :

Le vote par tête ; l'unité de l'assemblée ;

Le vote d'une DÉCLARATION DES DROITS DE

L'HOMME ET DU CITOYEN et des bases de la Constitution, avec acceptation par le roi, avant d'accorder aucun impôt et de traiter d'aucune autre affaire.

La Déclaration des Droits est jugée nécessaire, non-seulement pour assurer les droits de la nation vis-à-vis de l'ancien pouvoir, mais pour assurer les droits de l'individu vis-à-vis de la nation. Cette distinction entre l'HOMME et le CITOYEN corrige ce qu'il y a d'excessif dans les droits attribués à l'État par le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, trop inspiré des républiques de l'antiquité, et unit en principe la RÉVOLUTION FRANÇAISE à la nouvelle République américaine.

Les privilégiés, sauf quelques exceptions, ne demandent pas la Déclaration des droits. Ils admettent que la France a une Constitution à restaurer ou à améliorer, Constitution fondée sur l'existence des Trois Ordres et de la monarchie héréditaire. Le Tiers, lui, entend que la France a une Constitution à créer.

Le Tiers entend unanimement que l'Assemblée ne se sépare, en aucun cas, avant que la Constitution ne soit fondée. Il veut que les États Généraux règlent seuls la forme de leurs convocations futures, leur composition et leur discipline, sans que le pouvoir royal s'y entremette aucunement. — Pour assurer la liberté des États Généraux, toute force militaire doit être éloignée de l'Assemblée.

Le pouvoir exécutif ne doit jamais intervenir dans les assemblées électorales. Les élections doivent se faire dans les campagnes par communes; dans les villes, par arrondissements (ou quartiers), et non par corporations. Tous les citoyens de vingt-cinq ans, payant un impôt direct, doivent être électeurs et éligibles. Le plus grand nombre demande que le vote soit à deux ou à trois degrés. Des cahiers le réclament direct.

Les États Généraux doivent constater leurs délibérations dans des procès-verbaux et par la publication d'un journal.

Il faut distinguer les assemblées constituantes et les assemblées législatives ordinaires. Les États Généraux, dans l'avenir, devant être soumis à la Constitution une fois fondée, la nation pourra seule déléguer le pouvoir constituant à une assemblée nationale extraordinaire pour réformer la Constitution. Des cahiers proposent que, pour convoquer cette assemblée, il faille la demande des deux tiers des assemblées provinciales.

Dans les États Généraux, afin de compenser l'absence d'une seconde chambre et d'assurer la maturité des résolutions, des cahiers du Tiers proposent une triple délibération. — La noblesse, de son côté, n'était nullement unanime en faveur d'une Chambre haute, pareille à la Chambre des lords d'Angleterre, et qui eût été formée de grands seigneurs et de courtisans. La petite noblesse proteste contre.

Les bases de la Constitution doivent être celles-ci, suivant le Tiers : La loi doit garantir la liberté individuelle, la liberté religieuse, l'inviolabilité du secret des lettres, la liberté de la presse, l'inviolabilité du travail et des fruits du travail.

Le droit de réunion figure aussi parmi les droits naturels et nécessaires que réclame le Tiers État. Il ne fait qu'un avec le régime des libres élections.

La société doit l'assistance à ceux de ses membres qui ne peuvent travailler, et aider ceux qui cherchent du travail à en trouver. Des cahiers veulent des institutions de crédit pour faciliter les emprunts aux travailleurs agricoles et industriels.

Le Tiers veut unanimement la liberté de penser, de parler et d'écrire. « CHACUN », dit-il, « EST SOUVERAIN DANS SA MAISON, DANS SA PAROLE ET DANS SES ÉCRITS. » — Il veut que nul ne puisse être poursuivi pour ses opinions et ses paroles, lorsqu'elles n'auront été accompagnées d'aucun acte tendant directement à l'exécution d'un crime ou délit

condamné par la loi. — Tous les citoyens ont le droit de parler, d'écrire et d'imprimer, sinon en cas de violation des droits d'autrui. — Le droit d'exprimer sa pensée est naturel et inviolable. — La liberté de la presse ne doit souffrir de restrictions que contre les libelles diffamatoires. — Toute censure doit être abolie. L'auteur doit être responsable, ou l'imprimeur, s'il ne donne pas le nom de l'auteur.



L'abbé Grégoire.

Le Tiers veut l'établissement d'un code civil uniforme pour tout le royaume. « Un assemblage informe de lois romaines et de coutumes *barbares* (germaniques et gauloises), de règlements et d'ordonnances sans rapport avec nos mœurs comme sans unité de principes, ne peut former une législation digne d'une grande nation. » (Tiers État de Paris.) La conclusion est qu'il faut refaire la législation politique, et que tous les Français doivent être régis par les mêmes lois.

Une grande partie des privilégiés admettent bien qu'on réduise les coutumes à l'uniformité; mais la plupart n'entendent point par là qu'on efface les distinctions entre les ordres, et que les mêmes lois, de succession ou autres, s'appliquent à tous. Le Tiers, lui, l'entend ainsi, et demande l'abolition du droit d'aînesse et l'abolition des substitutions, par lesquelles les biens passaient d'une génération par-dessus l'autre sans pouvoir être aliénés. Il veut fermement l'unité nationale dans la législation civile et politique. Tout en réclamant des institutions électives partout, et des attributions très-étendues pour les assemblées de communes, de districts et de provinces, il veut que les États Provinciaux soient entièrement soumis aux États Généraux, et n'admet pas qu'il subsiste des constitutions particulières et diverses dans les provinces. Quand il emploie ces termes de provinces et d'États Provinciaux, il n'entend pas que les délimitations provinciales resteront telles qu'elles sont. — « Les députés », disent les cahiers, « ne doivent pas être considérés comme porteurs de pouvoirs particuliers, mais comme représentants de la Nation. »

Tout tend, dans les vues du Tiers, à la suppression des ordres privilégiés ; néanmoins, l'esprit de modération et de transaction qui domine empêche la plupart d'aller jusqu'au bout. La plupart se contentent de la réunion des deux ordres au Tiers dans l'assemblée. Un certain nombre, cependant, ne s'arrêtent pas au doublement du Tiers, et demandent que le Tiers obtienne un nombre de représentants moins disproportionné avec sa suprématie numérique et son importance. Il en est enfin qui proposent nettement qu'il n'y ait plus de distinctions d'ordres, et que le nombre des députés ecclésiastiques ou nobles ne dépasse pas la proportion du nombre des votants de ces deux *classes*. C'est le vœu du cahier de Rennes, un des plus avancés entre tous. — « C'est par erreur », dit-il, « que ce qu'on appelle Tiers État a été qualifié d'*Ordre*: avec ou sans les privilégiés, il

s'appelle *Peuple* ou *Nation.* » — Plus de ces noms de Tiers État, de roture et de roturiers, disent maints cahiers. — Plus de distinctions humiliantes pour le Tiers dans les États Généraux.

« Nous prescrivons à nos représentants », dit le cahier de Paris, « de se refuser invinciblement à tout ce qui pourrait offenser la dignité de citoyens libres, qui viennent exercer les droits souverains de la Nation. »

Le cahier de Dijon formule énergiquement la conclusion qui est dans l'esprit de tous. « Si le clergé et la noblesse refusent de voter en commun et par tête, que le Tiers État, représentant vingt-quatre millions d'hommes, pouvant et devant toujours se dire l'*Assemblée nationale* malgré la scission des représentants de quatre cent mille individus tant nobles qu'ecclésiastiques, offre au roi son secours pour subvenir aux besoins de l'État, de concert avec ceux du clergé et de la noblesse qui voudront s'unir à lui, après la promulgation de la loi qui aura fixé la Constitution; et les impôts ainsi consentis seront répartis entre tous les sujets du roi indistinctement. »

Le Tiers déduit fermement, dans l'ordre social et dans les rapports des classes entre elles, les conséquences nécessaires des principes de liberté individuelle, d'unité nationale et d'égalité civile et politique qu'il a posés.

Il veut la suppression des justices seigneuriales, aussi bien que de tous les tribunaux d'exception. Il ne doit plus y avoir d'autre justice que la justice nationale et les juges de droit commun. Le Tiers veut que tous les Français soumis à des droits féodaux *réels*, c'est-à-dire aboutissant à une rente ou à un impôt direct ou indirect au profit des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, puissent racheter ces droits à un taux fixé par les États Généraux. Une grande partie des cahiers réclament la suppression sans rachat de certains de ces droits, tels que l'obligation de faire moudre son pain au moulin du seigneur, cuire son pain au four du seigneur, presser son raisin au pressoir du seigneur, etc., à plus forte raison la suppression sans rachat des corvées, comme absolument contraires à la liberté individuelle. — Tous veulent l'abolition, sans indemnité, des usages « outrageux et extravagants » qui étaient comme un reste du trop fameux *droit du seigneur* et des autres inventions insolentes de la tyrannie féodale, et, en général, l'abolition de tous les prétendus droits qui n'avaient jamais pu être une propriété, puisqu'ils étaient une violation constante du droit naturel.

Le Tiers veut l'abolition absolue du servage, qui interdisait aux malheureux assujettis à ce qu'on nommait la mainmorte la faculté de tester, celle de changer de domicile et celle de choisir un état à leur gré. Les enfants mêmes n'héritaient de leurs parents que s'ils vivaient dans la même maison.

Le Tiers conclut à l'entière abolition de la féodalité et de tout ce qui rappelle l'idée de « ce régime désastreux. »

Le Tiers veut la suppression du droit exclusif de chasse que s'attribuent les seigneurs. Il veut le droit de chasse pour tous propriétaires et fermiers possédant ou exploitant une certaine quantité de terre, et le droit, pour tous cultivateurs sans exception, de détruire le gibier qui ravage leurs terres. Les cultivateurs étaient réduits à voir dévorer leurs champs par le gibier du roi et des seigneurs, sans pouvoir s'en défendre qu'au risque de peines exorbitantes.

Tout citoyen doit avoir le droit de posséder des armes, aussi bien que les nobles.

Les cahiers les plus avancés concluent que la noblesse héréditaire ne doit être qu'une distinction honorifique et ne doit conférer aucuns priviléges. Le cahier de Paris propose la fondation d'une récompense civique non transmissible, conférée par le roi sur la présentation des États Généraux, comme

pour opposer une noblesse personnelle à la noblesse héréditaire. Sur ce terrain, il y a, entre le Tiers État et la noblesse, une opposition radicale. La noblesse proteste contre toute atteinte à ses priviléges, qu'elle appelle sa propriété, si ce n'est en matière d'impôts, et pour le servage de mainmorte et quelques vieux usages trop odieux ou trop ridicules. Elle maintient ses juridictions, tous ses droits utiles et honorifiques, son droit de chasse exclusif, l'interdiction aux non nobles de porter l'épée, l'interdiction de posséder des armes à feu à quiconque n'en a pas le droit suivant les lois existantes, l'attribution exclusive des grades militaires aux nobles et aux fils de militaires. Des cahiers nobles admettent la faculté de rachat pour les banalités (moulin banal, four banal, pressoir banal) et pour les péages sur les routes; l'abolition des distinctions humiliantes pour le Tiers dans les États Généraux; l'admissibilité du Tiers aux grades militaires; mais la grande majorité est contre ces concessions, et prescrit à ses députés de maintenir le vote par ordre et non par tête, et la séparation des Trois Ordres. Des cahiers vont jusqu'à protester, pour l'avenir, contre le doublement du Tiers dans les États Généraux; d'autres, bien loin d'accepter la réunion des Trois Ordres, demandent la formation d'un quatrième ordre, celui des paysans, pour séparer les campagnes des villes.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici de ce qui regarde la religion et l'éducation. Nous venons de voir sur quoi portaient les oppositions entre la noblesse et le Tiers; nous verrons tout à l'heure les oppositions entre le Tiers et le clergé; elles étaient capitales, mais ne portaient pas sur tous les points qui concernent l'Église, et, au contraire, il y avait accord entre le Tiers et la majorité du clergé, la masse des curés et des prêtres, sur des objets de grande conséquence et qu'il est très-important de constater ici.

Nous ne parlons pas seulement d'un louable concert contre les mauvaises mœurs; contre la connivence corruptrice de la police, laissant le vice s'afficher en public; contre la tolérance des maisons de jeux; contre l'abus d'un art dégénéré, souillant les yeux et dépravant les imaginations par l'étalage toléré d'images honteuses. Les hommes qui voulaient les vraies mœurs de la liberté s'entendaient sans peine là-dessus avec ceux qui réclamaient au nom de la religion. Mais ce n'était pas seulement sur les mœurs publiques, c'était sur maintes questions spéciales de l'organisation de l'Église que l'on s'entendait.

Beaucoup de cahiers du Tiers demandent que le catholicisme « reprenne sa pureté primitive », avec les libertés gallicanes. Ils veulent que la déclaration de 1682 (qui proclamait l'indépendance de l'État vis-à-vis de Rome et la supériorité du concile sur le pape) soit loi constitutionnelle. Les maximes gallicanes, quant à l'indépendance de l'État vis-à-vis de Rome, avaient été proclamées de nouveau par le Conseil du roi, en 1766, après l'expulsion des jésuites. « La puissance temporelle », disait l'arrêt du Conseil, « émanée immédiatement de Dieu, ne relève que de lui seul. »

Le Tiers veut l'abolition du concordat de François Ier, qui donnait au roi la nomination aux évêchés, et au pape toutes sortes de droits pécuniaires; il veut le rétablissement de la loi de Charles VII (Pragmatique), qui établissait l'élection des évêques. Il veut que les curés soient élus, comme aux temps primitifs, par les paroisses ou par les districts, et que l'élection des évêques soit rétablie « dans une forme perfectionnée », c'est-à-dire avec participation des laïques. Il veut qu'il se tienne des assemblées diocésaines, des conciles provinciaux et nationaux, où les laïques envoient des députés. Il veut l'uniformité dans le rituel gallican, et les prières publiques en français. Il veut la suppression de tout envoi d'argent à Rome, et même de

tout recours à Rome pour affaire quelconque. Il ne veut plus qu'aucune communauté religieuse française dépende de chefs étrangers. Des cahiers du Tiers vont jusqu'à proposer qu'on élise en France un patriarche, qui ne reconnaîtrait plus au pape qu'une simple préséance.

Dans l'Église gallicane, le Tiers veut la réduction du nombre des évêques et de leurs revenus, l'amélioration du sort des curés et des vicaires, la suppression du casuel, mais compensée aux dépens des gros bénéficiaires; d'autres disent aux dépens des dîmes. Le Tiers veut des sœurs de charité pour les malades dans toutes les paroisses.

Le bas clergé se rapproche fort de ces vœux du Tiers, auxquels adhère la majorité de la noblesse. Lui aussi veut l'abolition du casuel obligatoire, moyennant augmentation du revenu si faible des cures aux dépens des riches maisons abbatiales et prieurales et des bénéfices. Il demande qu'on abolisse le cumul des bénéfices ecclésiastiques. Il ne va pas jusqu'à provoquer la participation des laïques aux élections ecclésiastiques, et ne se prononce pas là-dessus, mais redemande tout au moins ses élections, comme sous la Pragmatique de Charles VII, avec abolition du Concordat. Il ne va pas jusqu'au patriarcat; mais il n'énonce à peu près nulle part de maximes ultramontaines. Un très-petit nombre de cahiers paraissent regretter les jésuites. Beaucoup de cahiers demandent que le pape n'ait plus de part à la distribution des bénéfices; qu'il n'y ait plus d'annates, ni de tribut quelconque payé au pape. Non-seulement la majorité du clergé, tout en demandant que les magistrats n'interviennent plus en matière de sacrements et de doctrines, n'attaque pas le principe de l'appel comme d'abus, en vertu duquel les ecclésiastiques doivent être traduits devant les hauts tribunaux laïques en cas d'attaque aux lois de l'État; mais des cahiers du clergé demandent que, si un concile national ne remédie pas aux abus de l'Église, les États Généraux y portent remède de leur propre autorité.

Le bas clergé, dans les réunions électorales, avait réclamé la suppression de ces assemblées triennales du clergé où dominaient exclusivement les prélats, et protesté contre tout concile où les curés ne seraient pas représentés. Le bas clergé réclame contre l'arbitraire accordé par Louis XIV aux évêques sur les curés. Il voudrait que l'autorité des évêques rentrât dans les limites des anciens canons de l'Église. — Le bas clergé invite les États Généraux à prendre en considération l'utilité de réduire à l'unité les divers bréviaires, rituels et catéchismes gallicans.

Le bas clergé reconnaît aux États Généraux, dans une foule de ses cahiers, le droit de changer la démarcation des paroisses, d'établir une plus juste répartition des revenus ecclésiastiques, de restaurer les libres élections. Il reconnaît donc le droit des États Généraux sur l'organisation extérieure de l'Église pour ce qui est discipline et non dogme. Il admet donc, en fait, que, comme le dit une brochure d'un membre du Tiers État, l'Église est dans l'État, et non l'État dans l'Église, ainsi qu'on le veut à Rome.

Les cahiers du clergé contiennent donc le principe de ce qu'on nommera bientôt la CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ, en d'autres termes, la réglementation de l'organisation extérieure de l'Église gallicane par l'Assemblée nationale.

Le bas clergé, cependant, en majorité, repoussera plus tard cette Constitution civile qu'il appelle maintenant de ses vœux, se réunira contre elle à ces évêques et à cette autorité romaine qu'il combat en 89, et, d'ami de la Révolution dans sa première phase, il deviendra son ennemi dans les phases qui suivront.

C'est qu'uni au Tiers quant à la plupart des libertés publiques et des questions d'huma-



Costumes des Trois Ordres.

nité, et même quant aux formes extérieures de l'Église, le clergé est radicalement opposé au Tiers quant à l'esprit de l'Église, quant aux principes d'éducation, quant à l'interprétation du principe de la propriété, quant à la liberté par excellence, la liberté de la pensée et de la conscience, liberté d'où procèdent toutes les autres, et que repoussent le dogme de l'infaillibilité de l'Église et la croyance que hors de l'Église il n'y a point de salut.

Au fond, il y a un malentendu entre le Tiers et le clergé sur cette réforme ecclésiastique qu'ils veulent tous les deux. Le clergé entend retourner à un passé lointain, aux traditions religieuses antérieures au papisme ultramontain. Le Tiers entend, par « le retour à la pureté primitive du christianisme », une transformation plus ou moins dans le sens du *Vicaire savoyard* de J.-J. Rousseau, une sorte de déisme chrétien qui laisse les dogmes dans l'ombre pour s'attacher à la morale religieuse.

Le Tiers, en presque totalité, et la noblesse,

en majorité, réclament l'entière liberté de la presse pour les matières philosophiques et religieuses comme pour le reste. Les habitudes et les préjugés d'unité dans les pratiques extérieures sont toutefois si enracinés, que le Tiers et la noblesse, sauf dans quelques cahiers, ne réclament pas la liberté du culte public pour les protestants. Le cahier de Paris même en est encore à admettre que l'ordre public ne souffre qu'une religion *dominante,* c'est-à-dire exerçant officiellement son culte, « bien entendu sans qu'elle puisse exercer aucune contrainte. » Les cahiers de 89 restent donc, sous ce rapport, en deçà de Henri IV et de l'Édit de Nantes; mais, par compensation, ils vont bien au delà de l'Édit de Nantes, en proclamant la liberté naturelle, religieuse aussi bien que civile, de chaque homme et de chaque conscience; ce qui comprend, avec les protestants, tous ceux qui ne sont pas catholiques, philosophes, juifs, etc. Beaucoup de cahiers du Tiers et de la noblesse réclament contre l'insuffisance de l'édit de 1787 en faveur des protestants. Un grand nombre demandent expressément que les protestants soient admissibles à tous emplois civils et militaires, et qu'on abolisse le serment de catholicité exigé dans les réceptions aux emplois et dans l'admission aux corporations. On ne rencontre de protestations en sens contraire qu'en Flandre et en Franche-Comté; c'étaient les derniers vestiges du funeste esprit de l'Espagne qui avait régné sur ces provinces.

Le cahier du Tiers de Paris et quelques autres réclament en faveur des juifs. Nous retrouvons encore là Mirabeau, et, à côté de son écrit de 1787 pour les juifs, un autre écrit d'un curé de Lorraine (1788), l'abbé Grégoire, qui va bientôt devenir illustre et qui, avec une petite fraction du clergé, veut la tolérance et la charité pour tous.

La grande majorité du Tiers et la majorité de la noblesse veulent la transformation ou la suppression des dîmes, cet impôt ecclésiastique si impopulaire, qui, le plus souvent, ne servait pas même à l'entretien du clergé des paroisses, et ne profitait qu'aux gros bénéficiaires : les uns veulent que les dîmes servent à entretenir les prêtres et les églises et à secourir les pauvres; les autres, qu'elles soient abolies au profit des propriétaires qui les paient. On veut réduire le nombre et les revenus des évêques; on aspire à faire rentrer dans la circulation les biens fonciers immobilisés par le clergé, soit en appliquant à l'entretien du clergé le revenu du capital que représentent ces biens, après les dettes du clergé acquittées, soit en salariant le clergé au moyen d'un impôt. On veut le rachat des droits seigneuriaux du clergé, avec application du prix de vente à l'extinction de la dette publique.

Le Tiers veut unanimement la suppression des ordres mendiants. Une partie veut la réduction, l'autre l'entière suppression des ordres monastiques. On demande que les vœux monastiques soient abolis, ou du moins qu'ils n'aient plus d'effets civils, et que l'État ne les garantisse plus et ne souffre plus qu'on les prête avant l'âge de vingt-cinq ou de trente ans. Personne ne paraît douter du plein droit des États Généraux sur toutes ces matières.

On veut la suppression ou la large réduction des fêtes chômées, qui enlèvent tant de jours au travail. On veut que le travail du dimanche soit plus ou moins toléré, et que toute contrainte soit abolie en fait de prescriptions religieuses.

Quelques cahiers du Tiers seulement demandent qu'on ôte les registres de l'État civil aux curés, conformément aux principes qu'ont exprimés dans leurs écrits Turgot, Condorcet et l'avocat Target, président de l'Assemblée électorale de Paris. La plupart des cahiers réclament seulement un meilleur ordre dans la tenue de l'État civil.

Les ordres laïques veulent un nouveau système de secours publics, où le clergé n'ait plus qu'une place secondaire. La ma-

jorité de la noblesse et une partie du Tiers admettent que ceux des couvents qui seraient conservés soient transformés en maisons d'éducation et en hospices. D'autres cahiers doutent de la convenance de donner part dans l'éducation aux moines. Beaucoup demandent que l'administration des maisons d'enseignement soit laïque, au moins en majorité, et veulent qu'il y ait une surveillance laïque sur l'enseignement des séminaires. Nul ne doute du droit et du devoir de l'État à intervenir dans l'enseignement, tout en admettant l'enseignement libre à côté de l'enseignement national.

Les paysans, dans les assemblées primaires, avaient partout réclamé des écoles, avec la même ardeur qu'ils réclamaient l'abolition des droits féodaux. Le clergé entretenait peu et mal les écoles, quoiqu'il reçût pour cela, outre ses immenses revenus, quelques subsides de l'État. Il convenait lui-même que la situation de l'enseignement était déplorable. Le Tiers appuie énergiquement le vœu des paysans, et la noblesse s'y joint. Les deux ordres laïques veulent unanimement que les États Généraux créent une éducation nationale sur un plan uniforme. Il faut des écoles normales, une grande commission d'enseignement qui consultera les gens de lettres, un conseil de l'instruction publique. On veut l'introduction de l'arithmétique et de l'arpentage dans les écoles primaires, le développement de l'enseignement moral, des études mathématiques et des études de langue française dans les colléges, trop exclusivement consacrés au grec et au latin. On veut l'établissement, dans les villes, d'écoles gratuites de dessin, de géométrie pratique, d'arts mécaniques. On réclame des chaires de médecine et de chirurgie. Le Tiers veut des chaires de morale, de droit naturel et de droit public national et étranger. Tiers et noblesse veulent que les éléments du droit civil et du droit public fassent partie de l'éducation commune. Le Tiers veut que les enfants, dans les écoles de campagne, apprennent par cœur toutes les résolutions par lesquelles l'Assemblée nationale constatera les droits de la Nation, et qu'on rédige pour les écoles de petits livres contenant les principes élémentaires de la morale et de la Constitution.

Des cahiers nobles réclament la fondation d'écoles d'administration et de droit des gens, pour former des administrateurs et des diplomates, précisément ce qu'a voulu réaliser la Révolution démocratique de 1848, et ce qui a été supprimé par la Réaction de 1850.

Le Tiers, dans son idée d'alliance avec le bas clergé, veut employer les curés à répandre les notions de droit civil et de droit national dans les campagnes.

On réclame la fondation de bourses dans les colléges pour les jeunes gens capables de familles pauvres. On demande que tous les collégiens ne soient plus assujettis, sans distinction, au culte catholique.

En présence de ces vœux du Tiers, quels sont les vœux du clergé sur ces grands objets de religion et d'éducation ?

Quelques cahiers du clergé s'associent aux ordres laïques pour la tolérance ; mais la grande majorité entend qu'on maintienne ou qu'on rétablisse le système de répression contre les protestants et les incrédules. La plupart des cahiers demandent des restrictions à l'édit de 1787 en faveur des protestants ; certains même, la suppression. La majorité demande l'interdiction, non-seulement du culte et de l'enseignement publics, mais de tous offices et emplois aux non catholiques. Beaucoup réclament la remise en vigueur des ordonnances de Louis XIV et autres contre les infractions à la religion ; ils veulent « que le glaive de nos rois » défende à tout jamais la foi contre l'incrédulité.

Le haut clergé proteste contre la suppression de diverses communautés religieuses depuis 1765, contre l'interdiction des vœux monastiques avant l'âge de vingt et un ans, et contre les restrictions à l'acquisition des

propriétés par le clergé. Il voudrait la diminution ou même l'abolition des droits d'amortissement sur les biens qu'acquiert le clergé. Les cahiers du clergé demandent la conservation des ordres religieux, même des ordres mendiants, tout en avouant que ces ordres diminuent et se recrutent difficilement, et que le public leur est peu favorable.

Tout le clergé demande que les institutions de bienfaisance restent sous sa direction. Il réclame, lui aussi, une organisation nouvelle de l'enseignement, mais en conservant, sous sa surveillance, l'unité de l'éducation civile et religieuse. Il veut que l'autorisation épiscopale soit nécessaire pour les pensions et les écoles; des cahiers même réclament la suppression des maisons d'éducation particulières. Le clergé veut que les évêques et les curés aient le droit de surveillance sur les instituteurs, jusqu'au droit de révocation exclusivement. — Que l'enseignement soit, autant que possible, dans les mains des moines et des frères et sœurs des écoles chrétiennes. — Des cahiers demandent que l'ordre du clergé soit chargé de dresser le plan général de l'éducation française.

Le clergé réclame la conservation de tous ses droits et priviléges, ses tribunaux ecclésiastiques compris, sauf l'acceptation de sa part de l'impôt. Il proteste contre toute aliénation de ses biens, non-seulement pour payer la dette de l'État, mais pour payer sa propre dette; il prétend que la dette du clergé, contractée à l'occasion de dons faits par les assemblées ecclésiastiques à l'État, soit mise à la charge de l'État, c'est-à-dire que les dons passés du clergé n'auraient été que des prêts.

Le clergé réclame le maintien de la dîme.

Des cahiers demandent qu'on observe les anciennes lois contre le prêt à intérêt, lois des temps d'ignorance, dont le Tiers et la noblesse voulaient l'entière abrogation, et que les besoins de la civilisation avaient fait tomber en désuétude.

Le clergé veut que des peines infamantes frappent les auteurs, imprimeurs et colporteurs d'écrits contre la religion; — que tous les livres restent soumis à la censure; — qu'un comité ecclésiastique soit chargé de veiller à l'exécution de ces lois, et autorisé à dénoncer officiellement ces sortes d'ouvrages au ministère public. — Les cahiers les plus modérés, s'ils ne vont pas jusqu'à la censure préventive, demandent la répression comme les autres.

On voit quelle séparation profonde il y a entre la masse laïque et le clergé sur les questions de religion et d'éducation. Le clergé n'a de son côté, avec une forte minorité de la noblesse, qu'une minime fraction du Tiers.

Là est, pour un avenir prochain, le principe de grands embarras et de graves périls. L'Amérique, au moment même de la réunion de nos États Généraux, se prépare à écarter d'elle ces périls par la séparation de l'Église et de l'État. Un amendement à la Constitution des États-Unis, proposé en 1789 par Jefferson et accepté définitivement en 1791, sans toucher aux constitutions particulières des États, statue que les États-Unis d'Amérique ne pourront ni établir une religion d'État, ni défendre le libre exercice d'une religion. Cela dépassait Rousseau et Turgot, qui aspiraient à faire du déisme chrétien une religion d'État. Condorcet était arrivé aux mêmes idées que les Américains : dans ses brochures électorales, il demande que les cultes soient libres en dehors de l'État, sans autres limites que le respect du droit d'autrui, et qu'ils s'entretiennent par des contributions volontaires. Mirabeau avait les mêmes tendances, sans les exprimer avec autant de précision.

Mais la France n'en était pas là. Les philosophes mêmes, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, ne l'y avaient pas préparée. Ils

avaient plus combattu le fanatisme que préparé l'organisation de la liberté religieuse. Ils avaient plutôt visé soit à subordonner l'Église à l'État, en lui ôtant le pouvoir de persécuter, soit à la transformer, qu'à la mettre en dehors de l'État et à séparer fondamentalement la politique de la religion.

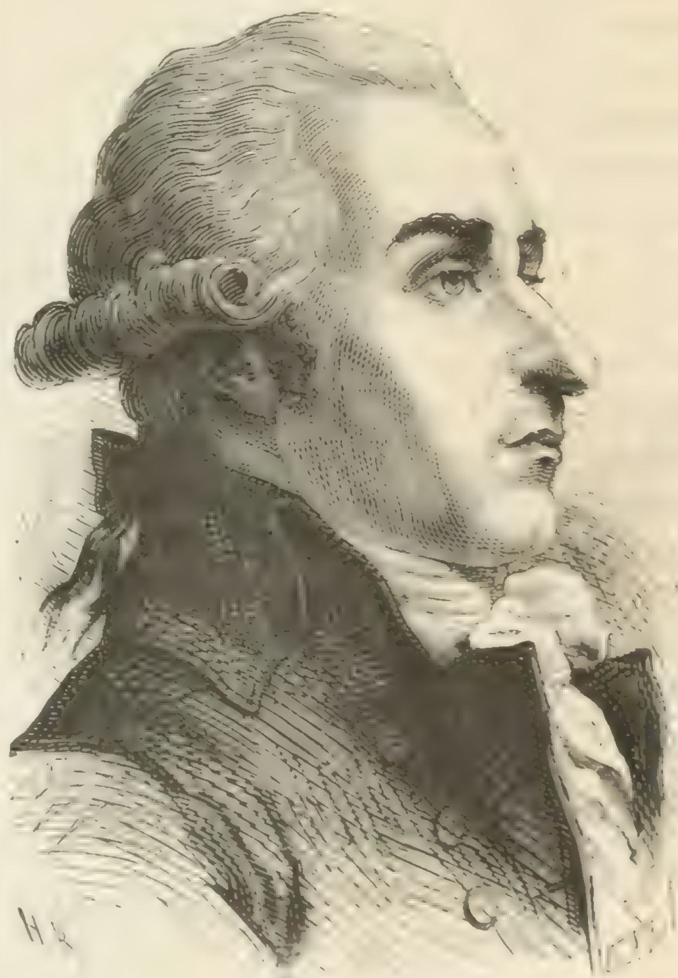
Les démonstrations démocratiques des curés contre les droits féodaux et contre les évêques entretenaient dans le Tiers État de dangereuses illusions sur la facilité d'une réforme religieuse qui ferait de l'Église gallicane un instrument de nationalité, de morale évangélique et de religion *raisonnable*. On ne voyait que les rapports qui unissaient le clergé au peuple; on fermait les yeux sur les oppositions d'idées par le moyen desquelles le pape ressaisirait les évêques et les évêques ressaisiraient les curés. On devait se réveiller dans la guerre civile!

Nous avons montré les rapports et les oppositions des Trois Ordres entre eux. Quant à leurs dispositions envers la royauté, le clergé, habitué à voir s'appuyer l'un sur l'autre l'autel et le trône, est celui des Trois Ordres qui ménage le plus le pouvoir royal. Mais, s'il ne proclame pas aussi nettement que les ordres laïques la souveraineté nationale, il ne parle plus du moins du droit divin des rois.

La noblesse admet, comme le Tiers, la souveraineté de la Nation; mais elle l'entend selon ce qu'elle appelle la Constitution, avec les Trois Ordres et les priviléges. « La royauté », disent des cahiers nobles, « est le plus grand des priviléges; les autres priviléges détruits, celui de la royauté ne pourrait subsister longtemps. »

Le Tiers, qui n'admet pas qu'il y ait de Constitution, ne reconnaît implicitement la souveraineté que dans la Nation en un seul corps. « Tout pouvoir émane de la Nation », dit le cahier de Paris. « La volonté générale fait la loi; la force publique en assure l'exécution. »

Toujours modéré et préoccupé de transaction avec le passé et de révolution pacifique, le Tiers ne conteste nulle part dans ses cahiers la conservation de la royauté héréditaire, pas plus que la conservation de l'Église. Il admet unanimement la royauté comme pouvoir exécutif, avec une part quelconque, plus ou moins explicite et plus ou moins subordonnée, au pouvoir législatif. La royauté,



Malouet.

dans la pensée du Tiers, n'est plus qu'une fonction déléguée, au lieu d'être un droit souverain; on garde le nom, mais non plus le principe ni les conditions de la monarchie. On se déguise, en gardant l'ancien nom, l'immensité de la Révolution qu'on veut accomplir dans le fond des choses. De même qu'on veut faire du clergé, voué à l'immuabilité et à l'intolérance par son dogme de l'infaillibilité, l'instrument du progrès et de la liberté nationale, on veut faire du roi, élevé dans la doctrine de son droit divin,

de son droit absolu et inamissible, et qui n'a pas cessé d'y croire, le premier magistrat héréditaire d'une république et le simple exécuteur des volontés de la Nation souveraine.

Une pareille transformation est-elle possible? — L'histoire des quatre grandes années 1789 à 1792 sera la réponse à cette question.

Rien ne saurait dépasser la tragique impression que font éprouver ces cahiers du Tiers qui proposent d'élever un double monument à Louis XVI, « restaurateur de la liberté française », sur l'emplacement de la Bastille, où s'élève aujourd'hui la colonne de la Révolution de Juillet, et sur la place Louis-Quinze, là même où s'élèvera, en 1793, l'échafaud de Louis XVI!

Nous avons résumé ce que pensait et ce que voulait la France à l'ouverture de la Révolution. Ce sont là ces PRINCIPES DE 89, qui sont comme l'Évangile politique et social du monde nouveau.

Ils se résument en ceci : Souveraineté inaliénable de la Nation. — L'ancienne royauté, subordonnée à la Nation, n'est plus un principe, mais une forme que la Nation garde s'il lui convient, mais qu'elle a droit de supprimer. — Liberté individuelle sous toutes ses formes; souveraineté individuelle en face de la souveraineté nationale; droits et devoirs parallèles et distincts de l'homme et du citoyen, conception bien supérieure à celle des républiques de l'antiquité, qui absorbaient l'homme dans le citoyen. — Égalité des droits entre tous les citoyens. — On n'en demande pas immédiatement la réalisation complète, puisqu'on ne va pas pleinement jusqu'au vote universel; mais le principe est posé. — Devoirs réciproques des individus envers la société et de la société envers ses membres; parmi les devoirs de la société, le plus impérieux est l'éducation et l'instruction publiques.

Insuffisance et illusions quant à la question religieuse, et quelques restes d'hésitation sur l'entière liberté industrielle et commerciale; voilà les côtés faibles de ce magnifique programme.

Quand on s'écarte des PRINCIPES DE 89, c'est la nuit. Quand on y revient, c'est le jour. Les assurer, les développer et les compléter, en nous aidant des exemples de l'Amérique et en nous inspirant du fond même du génie de la France, c'est là l'œuvre à laquelle sont appelées les générations nouvelles.

Tout le reste de cette histoire ne sera que l'histoire des succès et des revers des Principes de 89.

CHAPITRE XVII

OUVERTURE DE LA RÉVOLUTION. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX. — LE SERMENT DU JEU DE PAUME.

(4 mai - 17 juin 1789.)

L'ouverture des États Généraux, trois ou quatre fois changée, avait été définitivement fixée au 5 mai. Il était temps encore pour la royauté de s'allier au Tiers État. Un député du Tiers d'Auvergne, Malouet, pressa Necker de faire décider par le roi que les Trois Ordres délibéreraient en commun, et de faire présenter aux États Généraux les bases d'une Constitution conforme aux vœux des cahiers du Tiers État. La royauté, en prenant ainsi l'initiative, avait chance que le Tiers, reconnaissant, fît la part plus large à l'autorité royale.

Necker répondit que c'était aux États Généraux de décider sur eux-mêmes. Il espérait que les Trois Ordres le prendraient pour arbitre de leurs différends, et ne prévoyait

nullement la grandeur des luttes qui allaient s'engager.

Louis XVI, du reste, eût, sans aucun doute, rejeté le conseil de Malouet, quand même Necker l'eût appuyé.

Le 4 mai, veille de l'ouverture, les Trois Ordres, le roi, la reine et la cour, allèrent entendre, dans l'église Notre-Dame de Versailles, l'hymne du *Veni Creator,* par lequel on invoquait les lumières du Saint-Esprit sur l'œuvre que la France allait entreprendre; puis l'imposant cortége se rendit en procession à l'église Saint-Louis. L'émotion était profonde dans la foule immense. Il y avait une grande attente et une grande espérance. L'élan sympathique de nos natures françaises unissait pour un moment les cœurs, si les esprits étaient divisés.

La division, pourtant, n'était pas seulement au fond; elle apparaissait jusque dans le cérémonial imposé par la cour. Au Tiers État, on avait donné un costume modeste et sombre, l'habit noir et le petit manteau noir des hommes de loi. La noblesse portait des dentelles, des panaches, des dorures. La foule acclama passionnément le Tiers État, et se tut devant la noblesse. Elle applaudit le roi; mais il y eut contre la reine des murmures qui la saisirent de colère et de douleur.

Le roi ouvrit les États Généraux le 5 mai, vers midi, dans une vaste enceinte appelée la salle des Menus, qui donnait sur l'avenue de Paris, et qui n'existe plus. C'est là que s'étaient tenues les deux assemblées des Notables, en 1787 et 1788.

Les députés présents étaient au nombre de plus de onze cents, dont cinq cent quatre-vingt-quinze du Tiers État. Les gens de loi, tant magistrats des tribunaux inférieurs qu'avocats, procureurs, notaires, gradués en droit, formaient au moins les trois cinquièmes de la représentation du Tiers. Cette classe instruite, active, pénétrée de l'esprit du dix-huitième siècle, avait soutenu les parlements dans leur opposition à la cour, puis les avait abandonnés quand ils avaient voulu défendre les priviléges; elle avait sérieusement réfléchi sur toutes les questions de politique et de législation, et devait être en quelque sorte l'état-major de la Révolution.

Les gens de cour qui avaient réglé le cérémonial, comme pour humilier le Tiers, le firent entrer par une porte de derrière, tandis que le roi, le clergé et la noblesse entraient en pompe par la grande porte. Le roi prononça un discours où il déclarait n'avoir pas balancé à rétablir l'usage des convocations d'États Généraux, tombé en désuétude, dans l'espoir que le royaume en tirerait une nouvelle force, et la Nation une nouvelle source de bonheur; mais il blâmait, en même temps, ce qu'il appelait « l'inquiétude générale des esprits et le désir exagéré d'innovations. »

Quand le roi eut cessé de parler, le clergé et la noblesse, suivant leurs priviléges, se couvrirent. Les députés du Tiers, dans les anciens États Généraux, restaient découverts. Une grande partie d'entre eux, cette fois, remirent leurs chapeaux sur leurs têtes. On n'était plus au temps où les députés du peuple s'agenouillaient à l'arrivée du roi.

Le roi se découvrit, pour obliger tout le monde à en faire autant et ne pas sanctionner l'abolition du privilége des « deux premiers ordres. »

Le garde des sceaux, puis le contrôleur général parlèrent après le roi. Necker discourut longuement sur les finances, évalua le déficit annuel à 56 millions, rejeta bien loin la possibilité de la banqueroute, loua fort les « deux premiers ordres » de leurs dispositions généreuses à renoncer à leurs priviléges en matière d'impôts, et à concourir de la sorte au rétablissement des finances du royaume; mais, sur le point essentiel, le vote par tête ou par ordre, il dit qu'il semblait convenable de laisser les deux premiers ordres décider d'abord à part de

l'abandon de leurs privilèges pécuniaires, puis qu'on pourrait examiner ensuite en quels cas il y aurait avantage à délibérer séparément, et en quels cas en commun.

Cette faible attitude était une espèce d'abdication. Le pouvoir renonçait à essayer de diriger le mouvement.



Le Chapelier.

Il ne renonçait pas à l'entraver. Le 7 mai, un arrêt du Conseil du roi supprima le *Journal des États Généraux*, que Mirabeau avait commencé à publier, et renouvela la défense de faire paraître aucun écrit périodique sans permission. L'assemblée des électeurs de Paris protesta unanimement, le jour même, en faveur de la liberté de la presse. Mirabeau continua son journal en lui donnant un autre titre. Le Conseil du roi n'osa faire exécuter son arrêt.

Avant de commencer leurs délibérations, les Trois Ordres avaient à vérifier les pouvoirs de leurs membres. La vérification se ferait-elle en commun ou séparément? La solution de cette question ne décidait pas absolument celle des délibérations communes ou séparées, mais elle engageait les États dans un sens ou dans l'autre.

Necker essaya de la décider implicitement par un avis aux députés que « le local » destiné à les recevoir serait prêt le 6 mai au matin. Le Tiers se réunit, à l'heure indiquée, dans ce local, qui n'était autre que la grande salle des Menus, où avait eu lieu la séance d'ouverture.

Le clergé et la noblesse ne parurent pas, et, après plusieurs heures d'attente, le Tiers fut informé que les Ordres privilégiés, assemblés dans les salles à eux assignées pour leurs réunions particulières, venaient de voter la vérification séparée : le clergé, à la faible majorité de 133 voix contre 114, et la noblesse, à la grande majorité de 188 voix contre 47.

Le Tiers ne tint compte de ces décisions des ordres privilégiés, et, le lendemain, sur la proposition de Mounier, qui avait été le grand meneur des États de Dauphiné, le Tiers autorisa quelques-uns de ses membres à inviter officieusement les députés du clergé et de la noblesse à venir se réunir à lui pour commencer la vérification des pouvoirs.

Le clergé hésita, suspendit la vérification qu'il avait déjà commencée, et proposa une commission mixte pour examiner la question. La noblesse, sur les instances du clergé, consentit à nommer des commissaires; mais ces commissaires signifièrent au Tiers État que la noblesse avait décidé de vérifier séparément ses pouvoirs, et qu'elle s'était légalement constituée (13 mai).

La noblesse tranchait négativement la question. Un député breton de Rennes, l'avocat le Chapelier, proposa de répondre par la déclaration que les « députés des Communes » (titre qu'on avait substitué à celui de Tiers État) ne reconnaîtraient pour représentants légaux que ceux dont les pou-



Serment du Jeu de paume.

voirs auraient été vérifiés en assemblée générale.

Après plusieurs jours de débats, on résolut, sur la proposition du ministre protestant Rabaut Saint-Étienne, de tenter amiablement de faire revenir la noblesse sur sa décision, et l'on nomma des commissaires à cet effet. La noblesse, durant les conférences, annonça qu'elle renonçait à ses priviléges en matière d'impôts ; mais elle ne céda rien quant à la vérification des pouvoirs, et rompit les pourparlers (26 mai).

Le lendemain, les Communes (le Tiers), sur la proposition de Mirabeau, invitèrent le clergé, au nom du Dieu de paix, à se réunir à elles.

Il était probable que la majorité du clergé consentirait. Une intrigue de cour intervint pour l'empêcher. Le parti de la reine et du comte d'Artois fit écrire par le roi une lettre où il déclarait désirer que les conférences fussent reprises en présence du garde des sceaux et d'une commission royale. La cour, depuis qu'elle voyait les ordres privilégiés disposés à fournir de nouvelles ressources financières par leur renonciation à leurs exemptions en matière d'impôts, croyait pouvoir se passer des États Généraux, et, en dehors de Necker, ne cherchait que les moyens de les dissoudre.

Les « Communes » consentirent à rouvrir les conférences, quoiqu'elles en vissent bien l'inutilité, « par déférence au désir de Sa Majesté. » Elles décidèrent d'envoyer une députation au roi. Lorsque leur doyen, le savant académicien Bailli, député de Paris, alla demander au garde des sceaux que la députation fût admise auprès du roi, le garde

des sceaux avoua qu'il y avait une difficulté; c'est qu'autrefois l'orateur du Tiers État ne parlait au roi qu'à genoux.

— Le roi, dit-il, n'a pas intention d'exiger ce vieil usage; cependant, si le roi le voulait'...

— Et si vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas? répondit Bailli.

La cour dut céder, et souffrir qu'il n'y eût plus de distinction de cérémonial entre les Trois Ordres à l'audience du roi.

La noblesse avait accepté aussi la reprise des conférences, mais en déclarant que la délibération par ordres séparés et « la faculté d'empêcher », le *veto* de chaque ordre, étaient lois constitutives de la monarchie.

Necker, en qualité de commissaire du roi, proposa, dans les conférences, que les Trois Ordres vérifiassent d'abord séparément les pouvoirs; puis, que des commissaires des Trois Ordres prissent connaissance des élections contestées et en fissent le rapport à leurs ordres respectifs; qu'enfin, si les jugements des Trois Ordres ne s'accordaient pas, le roi jugeât en dernier ressort. Le clergé accepta purement et simplement; la noblesse, avec des restrictions. Le Tiers, décidé à ne point accepter, différa de répondre. Il ne pouvait admettre, sans abdiquer la souveraineté nationale, que le roi prononçât sur les élections.

Les meneurs du haut clergé, d'accord avec la cour, tentèrent une manœuvre habile. Le pain était toujours cher; l'industrie et le commerce tenus en suspens par l'anxiété publique. Une députation du clergé invita le Tiers à s'entendre avec les autres ordres pour former une commission qui rechercherait les moyens de remédier à la détresse du peuple (6 juin).

Former une commission de telle sorte, c'était se reconnaître constitués légalement et admettre en fait la séparation des Trois Ordres. D'une autre part, refuser, c'était donner aux privilégiés le prétexte de signaler aux classes pauvres les députés des Communes comme indifférents à leurs maux. Le Tiers sentit le piége et le retourna contre ses auteurs. Il répondit en envoyant sur-le-champ, à son tour, des députés au clergé pour le conjurer de se réunir à lui « dans la salle commune des États », et d'aviser ensemble à remédier aux malheurs publics.

Le 10 juin, le clergé n'ayant point encore fait connaître sa résolution, Sieyès, député de Paris, proposa d'adresser aux deux *classes* du clergé et de la noblesse une dernière sommation de venir, dans la salle des États, concourir à la vérification commune des pouvoirs, avec l'avis que l'appel général des bailliages se ferait dans une heure, et qu'il serait donné défaut contre les non comparants, c'est-à-dire que les Communes « opéreraient comme États Généraux, que le clergé ou la noblesse fussent présents ou non. »

Ce qu'il avait écrit dans ses fameux pamphlets, Sieyès entendait maintenant le faire.

La motion fut adoptée à une immense majorité, avec quelque adoucissement de forme. On *invita* les autres ordres au lieu de les *sommer*.

L'invitation leur fut portée le 12 juin au matin. Ils répondirent qu'ils en délibéreraient. Les « Communes » attendirent jusqu'au soir. A sept heures, elles entamèrent la vérification des pouvoirs, et continuèrent les jours suivants. Du 13 au 15, une douzaine de députés du bas clergé vinrent successivement se joindre au Tiers État; parmi eux, le curé Grégoire, qui avait écrit en faveur des juifs.

Le 15 juin, la vérification des pouvoirs de tous les membres présents étant achevée, le moment était venu pour l'assemblée de se constituer. Il y avait urgence, afin que la cour, si elle s'avisait de vouloir dissoudre les États Généraux, trouvât devant elle une puissance légale et un corps organisé.

Sous quel titre se constituerait l'Assemblée?

La question était d'une importance immense. C'était, pour ainsi dire, du baptême de la Révolution qu'il s'agissait. C'était son nom que l'on cherchait.

On se sentait comme à l'entrée d'un nouveau monde. Dans le premier numéro d'un journal intitulé *le Point du jour,* un jeune député venait de dire aux représentants des « Communes » :

« Vous êtes appelés à recommencer l'histoire. »

Ce député était Barère, celui qui, plus tard, racontant l'histoire à mesure qu'elle s'accomplissait, se fit, à la tribune de la Convention, le rapporteur des victoires des armées de la République.

Plusieurs titres furent proposés à l'Assemblée ; mais le débat se concentra surtout entre les deux hommes qui avaient le plus fait pour préparer la Révolution, Sieyès et Mirabeau.

Sieyès proposa le titre d'*Assemblée des représentants connus et vérifiés de la Nation française.* Ce titre disait exactement ce que Sieyès voulait dire : il effaçait les Trois Ordres pour ne reconnaître que la Nation, mais il le disait trop longuement. Mirabeau proposa qu'on s'intitulât : *Assemblée des représentants du peuple.*

Ce nom de *Représentants du peuple* semble le plus imposant de tous, depuis que ceux qui l'ont porté, sous notre première République, l'ont rendu si grand et si terrible ; mais, alors, il sembla trop humble. On y vit comme l'aveu qu'on ne représentait que la masse inférieure vis-à-vis des deux premiers ordres.

Mirabeau, cependant, s'obstina à lutter avec passion contre Sieyès. Celui-ci, froid et inflexible comme une barre de fer, allait devant lui, sans se laisser arrêter par aucun obstacle, et résumait ses fortes pensées en paroles brèves, nettes et tranchantes. Mirabeau éclatait en discours d'une éloquence tumultueuse et contradictoire. Il avait la fièvre dans l'âme comme dans le corps. Lui qui avait toujours appelé la Révolution, maintenant qu'elle apparaissait, il en avait peur. C'est qu'il voulait la Révolution avec la royauté et par la royauté, et que maintenant il voyait ce que les autres en général ne voyaient pas encore : qu'elle allait se faire malgré la royauté et contre la royauté.

Et il reculait devant les luttes redoutables et les immenses catastrophes qu'il pressentait.

La séance devint très-orageuse, le 16 juin au soir, quand il s'agit de voter sur les diverses propositions. La minorité, contraire, comme Mirabeau, aux résolutions décisives, s'opposa avec violence à ce qu'on passât immédiatement au vote.

Le lendemain matin 17 juin, au moment où l'on allait voter, Sieyès se leva et dit :

« J'ai changé ma motion ; je propose le titre d'ASSEMBLÉE NATIONALE. »

Ce titre était le vrai, le seul ; il était partout, dans les brochures, dans les cahiers, jusque dans l'arrêt du Conseil du 8 août 1788, qui avait annoncé la convocation des États. Deux députés l'avaient déjà proposé. Quand Sieyès eut parlé, il sembla que la lumière se fît, et l'on s'étonna d'avoir tant hésité. Quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix adoptèrent la motion de Sieyès, aux acclamations du public qui encombrait la vaste salle autour des députés et se pressait aux abords

L'ASSEMBLÉE NATIONALE déclara « que l'œuvre de la restauration nationale devait être commencée sans retard par les députés présents, et qu'ils devaient la suivre *sans interruption comme sans obstacle* ; — que, lorsque *les députés absents* se présenteraient, elle s'empresserait de les recevoir. »

Ce jour-là fut le dernier de l'Ancien Régime. Ce jour-là, l'unité démocratique de la Nation remplaça en principe l'ancienne so-

ciété fractionnée en trois ordres, et la souveraineté de la Nation remplaça la souveraineté du roi.

Le droit nouveau était proclamé; il fallait maintenant qu'il devînt un fait, et que la volonté nationale fût obéie.



Mounier.

L'Assemblée s'occupa sur-le-champ d'y pourvoir par le décret suivant :

« L'Assemblée nationale..... considérant que les contributions, n'ayant point été consenties par la Nation, sont toutes illégales... déclare consentir provisoirement, pour la Nation, que les impôts et contributions, quoique illégalement établis et perçus, continuent d'être levés..... jusqu'au jour de la séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir.

» Passé lequel jour, l'Assemblée nationale entend et décrète que toute levée d'impôts qui n'aurait pas été formellement et librement accordée par l'Assemblée, cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume. »

L'Assemblée déclara ensuite qu'aussitôt qu'elle aurait, de concert avec le roi, fixé les principes de la Constitution, elle s'occuperait de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant dès à présent les créanciers de l'État sous la garde de l'honneur de la Nation.

L'Assemblée, enfin, arrêta de nommer un comité pour s'occuper des causes et des remèdes de la disette qui affligeait le royaume, et de prier le roi de faire remettre tous les renseignements nécessaires à ce comité.

L'Assemblée restait modérée dans son énergie. Elle décrétait en souveraine; mais elle tendait la main à la royauté pour l'associer à elle dans l'œuvre de la Constitution.

A la nouvelle de la grande résolution qu'avait prise l'Assemblée, l'agitation fut extrême dans les ordres privilégiés et à la cour. Le 19 juin, dans la chambre de la noblesse, le duc d'Orléans, qui, depuis l'ouverture des États Généraux, avait continué de se montrer du parti du Tiers, proposa que la noblesse se transportât en corps dans la salle des États Généraux. C'était la réunion à l'Assemblée nationale. Le duc d'Orléans était si peu fait pour le grand rôle auquel on le poussait, qu'il se troubla au point de s'évanouir. Sa motion ne passa pas; mais elle eut quatre-vingts voix.

Dans la chambre du clergé, bien qu'à force de menées, le haut clergé eût regagné une partie des curés, il y eut une majorité de quelques voix en faveur de la réunion.

Pendant ce temps, on se remuait violemment autour du roi. Les chefs du haut clergé s'étaient jetés à ses pieds en lui disant que c'était fait de la religion; les chefs du Parlement lui disaient, de leur côté, que c'était fait de la monarchie, si l'on ne dissolvait les États Généraux. La reine et le comte d'Artois appuyaient avec emportement.

Necker, si fort dépassé par le Tiers État,

conseilla au roi ce qu'il crut être un moyen terme, à savoir : de casser le décret de l'Assemblée et de lui ôter son titre d'Assemblée nationale, mais d'ordonner la réunion des Trois Ordres, seulement pour les affaires communes à tous; de refaire ainsi, par l'autorité royale, ce que le Tiers État avait fait sans elle; de proclamer l'abolition des priviléges en matière d'impôts et l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois; enfin, d'admettre la modification de la Constitution du royaume par le concours des États Généraux, pourvu que le corps législatif restât composé « au moins de deux chambres. »

C'étaient des partisans de la Constitution anglaise qui avaient suggéré ce plan à Necker.

Le plan de Necker fut mis en délibération dans le Conseil des ministres. Louis XVI l'acceptait, quand la reine le fit demander. La décision fut ajournée; le Conseil arrêta seulement qu'il y aurait une séance royale aux États Généraux le 22.

Le 20 au matin, quand l'Assemblée nationale voulut se réunir comme à l'ordinaire, elle trouva la salle fermée. Une affiche annonçait, « de par le roi », que cette fermeture était nécessitée par les préparatifs de la séance royale.

Des soldats gardaient la porte et prirent les armes. Le président de l'Assemblée nationale, Bailli, protesta au nom de ses collègues indignés, et déclara que l'Assemblée n'en tiendrait pas moins séance.

Cent soixante-quatorze ans auparavant, aux précédents États Généraux, le Tiers, un jour, avait ainsi trouvé le lieu de ses séances fermé par ordre de la cour. Il s'était retiré, humilié, désolé, et ne s'était plus réuni.

Mais 1789 était loin de 1615.

La foule, qui, de Versailles et de Paris, se pressait incessamment autour de l'Assemblée, vit les représentants de la Nation errer dans Versailles, sous une pluie battante, en quête d'un lieu de réunion.

Ils trouvèrent enfin asile dans un jeu de paume, dans la petite rue Saint-François, près de la rue du Vieux-Versailles, et délibérèrent debout dans cet enclos nu et démeublé, en présence du peuple qui encombrait les galeries, les fenêtres et les rues voisines.



Bailli.

Les plus ardents voulaient qu'on se transportât à Paris. C'était rompre avec la royauté et commencer la lutte ouverte. Mounier, pour écarter cette résolution extrême, en proposa une autre très-ferme et très-digne, mais qui ne rompait pas tout en résistant. C'était l'arrêté qui suit :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la Constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, et que, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ;

« Arrête que tous les membres de cette Assemblée prêteront à l'instant le serment solennel de ne jamais se séparer..... jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Les applaudissements éclatèrent de toutes parts. Le président Bailli réclama l'honneur de jurer le premier, et il prononça le serment d'une voix si claire et si haute, que le peuple l'entendit du dehors et répondit par des cris d'enthousiasme.

On cria : Vive le roi ! dans la salle et hors de la salle, comme pour offrir encore la paix à la royauté.

Tous les députés jurèrent, sauf un seul. Les quatre-vingt-neuf autres opposants du 17 juin s'unirent cette fois à la majorité.

Un peintre illustre, dévoué à la cause de la Révolution, David, a retracé cette grande scène du SERMENT DU JEU DE PAUME. Tous les hommes éminents qui y prirent part figurent, dans son œuvre, avec des attitudes conformes à leurs caractères.

Dissoudre l'Assemblée après un tel acte était devenu impossible. La cour, fort troublée, fit reculer d'un jour la séance royale, et l'on continua de débattre, autour du roi, ce qui se ferait dans cette séance.

L'Assemblée, après le Serment du Jeu de paume, s'était ajournée au lundi 22 juin. La séance royale n'ayant pas lieu ce jour-là, l'Assemblée voulut retourner au Jeu de paume. Le comte d'Artois, le second frère du roi, par une puérile impertinence, avait fait retenir la salle pour y jouer. L'Assemblée dut chercher de nouveau. Elle alla s'installer dans la nef de l'église Saint-Louis. La majorité du clergé vint l'y joindre, ayant à sa tête cinq évêques, entre lesquels l'archevêque de Vienne, président de ces États du Dauphiné qui avaient commencé la Révolution.

Les cent quarante-huit membres de la majorité du clergé furent accueillis avec allégresse, ainsi que deux députés nobles du Dauphiné qui les suivirent.

Le 23 au matin, les députés se rendirent à la séance royale. On fit longtemps attendre, exposés à la pluie, les membres du Tiers État, avant de les introduire par une porte de derrière, pendant que le clergé et la noblesse entraient par la grande porte et s'installaient dans la salle.

Le roi parut avec son cortége. Necker n'y était pas. Son plan avait été modifié et dénaturé par le parti de la reine et du comte d'Artois, et il ne voulait pas prendre la responsabilité de ce qui allait se passer.

Le roi commença par un petit discours, où il annonçait son intention de faire cesser « les funestes divisions » qui, depuis près de deux mois que les États Généraux étaient assemblés, empêchaient la réalisation de ce qu'il voulait faire pour le bonheur de son peuple.

Il fit lire ensuite une déclaration qui commençait ainsi :

« Le roi *veut* que l'ancienne distinction des Trois Ordres soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la Constitution de son royaume ; que les députés des Trois Ordres, formant trois chambres, délibérant par ordres, et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la Nation. En conséquence, le roi déclare nulles les délibérations prises par les députés de l'ordre du Tiers État, le 17 juin, ainsi que celles qui ont pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles. »

Le roi exhortait, pour le salut de l'État, les Trois Ordres à se réunir, pour la présente tenue d'États seulement, afin de délibérer sur les affaires d'un intérêt général.

Le roi exceptait formellement, des affaires qui pourraient être traitées en commun, « celles qui regardent les droits antiques et constitutionnels des Trois Ordres, la forme

de Constitution à donner aux futurs États Généraux, les propriétés féodales et seigneuriales, les droits utiles (pécuniaires) et honorifiques des deux premiers ordres. »

Le consentement particulier du clergé serait nécessaire pour tout ce qui pourrait intéresser la discipline ecclésiastique, le régime des ordres et des corps séculiers et réguliers (prêtres et moines).

Le roi défend expressément qu'aucunes personnes autres que les députés des Trois Ordres puissent assister à leurs délibérations.

Ainsi, le roi retranchait des délibérations communes les objets qui intéressaient le plus vivement le peuple, la question des droits féodaux et celle des couvents, et il interdisait l'accès des séances au public, dont la sympathie avait soutenu le Tiers État.

Le roi reprit la parole, annonçant qu'il allait mettre sous les yeux de l'Assemblée les bienfaits qu'il accordait à son peuple; — que jamais roi n'en avait autant fait pour aucune nation. « Ceux », ajouta-t-il, « qui, par des prétentions exagérées ou par des difficultés hors de propos, retarderaient encore l'effet de mes intentions paternelles, se rendraient indignes d'être regardés comme Français. »

Et il fit lire une seconde déclaration, statuant qu'aucun nouvel impôt ne serait établi, ni aucun ancien prorogé, sans le consentement des représentants de la Nation, et que les impôts ne seraient établis ou prorogés que pour l'intervalle entre deux sessions des États Généraux.

Le roi demandait les conseils des États Généraux sur l'ordre à établir dans les finances et sur les garanties à donner aux créanciers de l'État.

Il faisait connaître son intention de sanctionner les dispositions annoncées par le clergé et la noblesse de renoncer à leurs priviléges en matière d'impôts.

Le roi déclarait que toutes les propriétés, sans exception, seraient constamment respectées, et comprenait expressément, sous le nom de propriétés, les dîmes, cens, droits féodaux et seigneuriaux.

Le roi invitait les États Généraux à chercher et à lui proposer les moyens de concilier l'abolition des lettres de cachet avec la sûreté publique, et les moyens de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens.

Il engageait aussi les États Généraux à lui présenter des projets sur la réforme des impôts, sur la suppression des douanes intérieures, sur la réforme judiciaire, sur l'abolition du servage de mainmorte.

Il annonçait l'établissement d'États Provinciaux dans toutes les provinces.

Il promettait de ne jamais changer, sans le consentement des Trois Ordres, *pris séparément*, les dispositions qu'aurait sanctionnées son autorité pendant la présente tenue des États Généraux, et il terminait en signifiant expressément qu'il voulait conserver intacte l'institution de l'armée et l'autorité royale « sur le militaire. »

D'après le langage des deux déclarations royales, le roi se considérait encore comme seul investi du pouvoir de faire des lois et ne demandait que des conseils à l'Assemblée, si ce n'est en matière d'impôts. Les institutions qu'il s'agissait de fonder étaient, suivant lui, des « bienfaits » qu'il octroyait à son *peuple*.

La majorité de la noblesse et la minorité du clergé applaudirent. Le Tiers garda un profond silence.

Le roi ajouta, de sa propre bouche, que, si l'Assemblée l'abandonnait dans la belle entreprise d'opérer le bien public, il ferait, à lui seul, le bien de ses peuples et se considérerait comme leur seul véritable représentant.

« Aucun de vos projets », ajouta-t-il, « aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Je vous

ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre, demain matin, chacun dans la chambre affectée à son ordre, pour y reprendre vos séances. »

Le roi sortit, et, après lui, la noblesse et une partie du clergé. Le Tiers resta immobile.

Le grand-maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, vint dire au président du Tiers :

— Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi ?

— Monsieur, répondit Bailli, je ne puis séparer l'Assemblée sans qu'elle en ait délibéré.

Et, se tournant vers ses collègues :

— Je crois, dit-il, que la Nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre.

Alors, Mirabeau, qui avait faibli naguère dans le débat solennel du 16 juin, fut repris de ce grand élan qu'il avait eu aux élections de Provence. Le feu lui jaillit des yeux.

— Monsieur, cria-t-il à Brézé, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi..... Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté de la Nation, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.

Un cri général s'éleva :

— Oui ! oui !

Le maître des cérémonies, troublé, atterré, sortit à reculons, devant l'orateur de la Nation souveraine, comme il était d'étiquette de le faire devant le roi.

Camus, député de Paris, proposa de déclarer que l'Assemblée persistait dans ses précédents arrêtés, ceux que le roi venait de casser.

— Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier, dit Sieyès.

La motion de Camus fut votée à l'unanimité. Puis, sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée déclara que la personne de chacun de ses membres était inviolable, et que tout particulier et tout tribunal qui oserait poursuivre ou arrêter un député, par quelque ordre que ce fût, pour raison de ce qu'il aurait fait ou dit aux États Généraux, serait traître à la Nation, coupable de crime capital, et que l'Assemblée nationale prendrait les mesures nécessaires pour sa punition

Un certain nombre de membres du clergé votèrent avec l'Assemblée.

Pendant ce temps, la noblesse, qui croyait tout gagné, était montée au château pour remercier la reine et le comte d'Artois. Marie-Antoinette, raccommodée avec les nobles, leur apporta son fils dans ses bras, comme autrefois sa mère Marie-Thérèse avait apporté son frère Joseph II aux nobles hongrois. Elle leur dit qu'elle le donnait à la noblesse comme au plus ferme appui du trône.

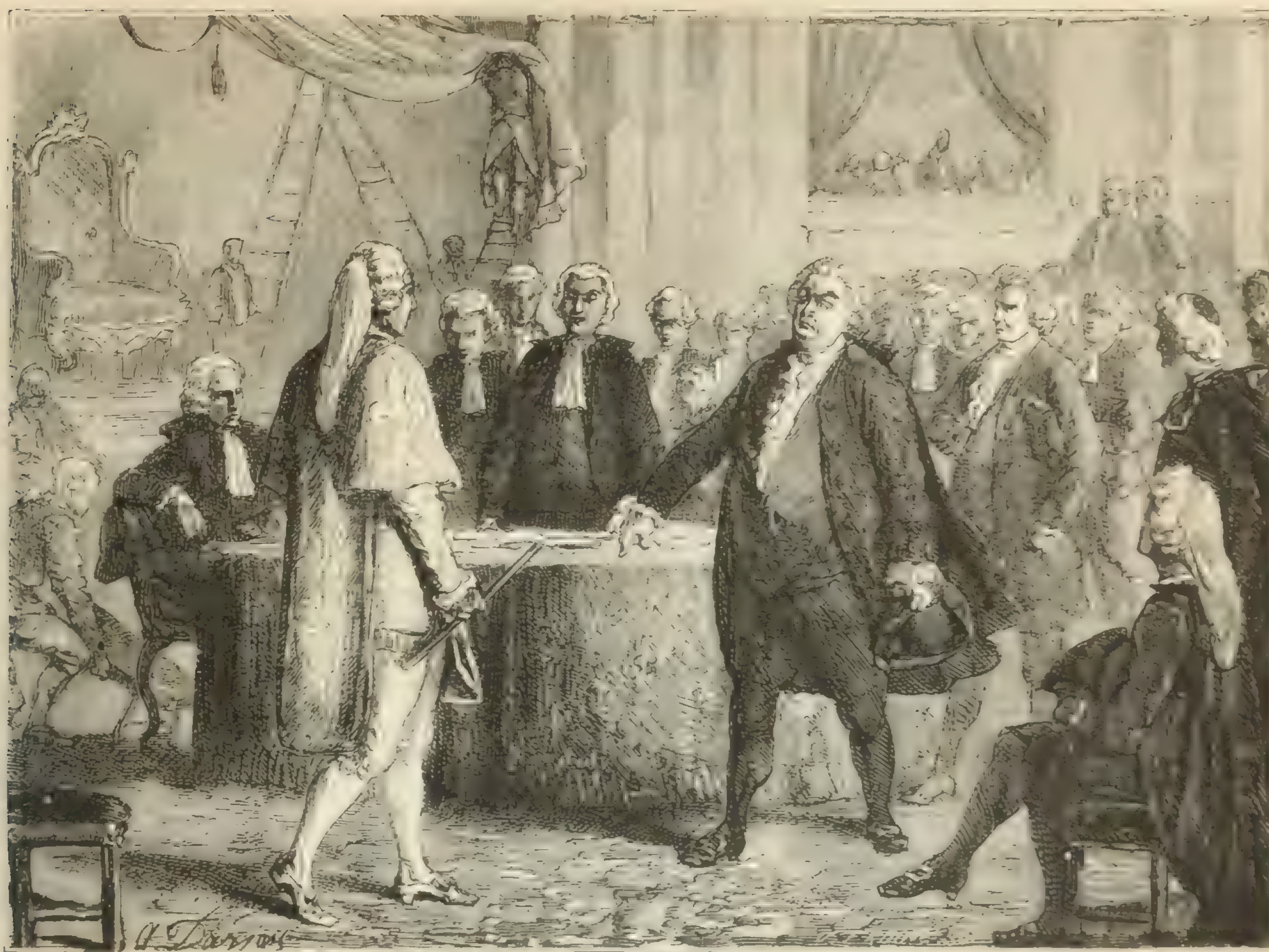
C'était ce petit dauphin que les royalistes ont appelé Louis XVII, et qui mourut dans la prison du Temple.

Louis XVI n'était pas si joyeux. Le silence du Tiers, dans l'Assemblée, et de la foule, sur son passage, l'avait saisi. Il soutint mal les paroles hautaines qu'on lui avait suggérées. Quand on vint lui dire que le Tiers refusait de quitter la salle, il hésita; puis, avec embarras et ennui plutôt qu'avec colère, il dit : « Eh bien, qu'on les y laisse ! »

Au silence du peuple succédaient des clameurs menaçantes. La foule, qui avait appris que Necker avait donné sa démission, envahissait les cours du château en criant : « Vive Necker ! » La reine fut prise de terreur, envoya chercher Necker et le pria de rester. Necker alla lui-même annoncer au peuple qu'il restait, et la journée finit par des feux de joie.

Garder Necker après sa protestation implicite contre les déclarations de la séance royale, c'était, pour la cour, se reconnaître vaincue.

Le 25 juin, quarante-sept députés nobles, ayant à leur tête le duc d'Orléans, vinrent se réunir à l'Assemblée nationale. Le lendemain, l'Assemblée nationale reçut une adresse d'ad-



Mirabeau et Dreux-Brézé.

hésion de l'assemblée des électeurs de Paris, réunis malgré la défense du gouvernement. Cette députation des représentants réguliers de la ville de Paris fut suivie d'une autre députation envoyée par les citoyens qui, depuis quelque temps, avaient pris l'habitude de se rassembler, pour discuter sur les affaires publiques, dans le jardin et les galeries du Palais-Royal, récemment construites par le duc d'Orléans.

La fermentation était extrême dans Paris, et le maintien de Necker au ministère n'avait pas suffi à l'apaiser. On ne se fiait pas à la cour, qui faisait venir force troupes autour de Versailles et de Paris. Le 25 juin, le jour où s'était réunie l'assemblée des électeurs, il y eut dans Paris un incident grave. Le beau et nombreux régiment des gardes françaises tenait le premier rang dans notre infanterie. Les soldats de ce corps rompirent leur consigne et vinrent fraterniser avec le peuple au Palais-Royal. Le roi avait dit, dans ses déclarations du 23, qu'il ne changerait rien à « l'institution de l'armée »; cela voulait dire qu'il continuerait de donner tous les grades aux nobles. Les soldats et les sergents répondaient en passant au peuple.

La majorité de la noblesse continua de protester contre l'Assemblée nationale. Le bruit courut que Paris en masse allait marcher sur Versailles. Le roi écrivit à l'ordre de la noblesse pour l'inviter à se réunir sans délai avec les deux autres ordres, afin que « l'Assemblée des États Généraux s'occupât des objets qui intéressent la Nation. » La noblesse résistait encore. Une seconde lettre du roi déclara que le salut de l'État et « sa sûreté personnelle » dépendaient de la réunion

La noblesse se rendit, le 27, à la salle commune.

« La famille est complète », dit le président Bailli; « nos divisions sont finies. »

Le peuple se porta au château et appela au balcon le roi et la reine. Louis XVI et Marie-Antoinette furent accueillis par les cris de : « Vive le roi! vive la reine! »

Le peuple, comme le président et comme l'Assemblée, était sincère et souhaitait la paix; mais la guerre restait au fond des choses.

CHAPITRE XVIII

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — PRISE DE LA BASTILLE.

(28 juin-20 juillet 1789.)

L'effet fut grand sur le public de voir un membre du Tiers État, un savant bourgeois, Bailli, présider les prélats, les grands, un prince du sang et un cardinal, dans l'assemblée des Trois Ordres réunis.

La réunion n'était qu'apparente. Ce n'était pas seulement par peur que la cour l'avait décidée, mais aussi dans l'espoir d'entraver les travaux de l'Assemblée et de faire manquer ses projets, en introduisant dans son sein les défenseurs des priviléges.

Une grande partie de la noblesse et la minorité du clergé gardaient une attitude malveillante. Beaucoup affectaient de ne pas prendre place sur les bancs et de rester étrangers aux délibérations. Beaucoup déposaient des protestations fondées sur leurs mandats impératifs, qui leur interdisaient le vote en commun et par tête.

Plusieurs députés proposèrent d'annuler les mandats impératifs. L'Assemblée fit plus: sur la motion de Sieyès, qui fit observer que c'était à chaque député à savoir quels engagements il avait pris et que l'Assemblée n'avait point à s'en enquérir, l'Assemblée arrêta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer là-dessus et passa outre.

Le sentiment dominant fut que les mandats impératifs rompaient l'unité de la Nation. En effet, attribuant la souveraineté à chacune des fractions de la Nation en particulier, ils sont la négation de la souveraineté nationale.

L'Assemblée sentait sa force. Elle recevait de toutes parts les adhésions des villes de France à ses premiers actes.

La présidence mensuelle de Bailli étant expirée, on offrit au duc d'Orléans de l'élire. Il refusa, se sentant incapable de ces grandes fonctions. On élut l'archevêque de Vienne, Lefranc de Pompignan, l'ancien président des patriotiques États du Dauphiné.

L'Assemblée nomma un comité pour préparer les travaux de la Constitution, en même temps qu'elle s'occupait de la grave question des subsistances, et que Necker lui communiquait les mesures prévoyantes qu'il continuait de prendre à cet égard; il avait renouvelé ses achats de grains à l'étranger.

Paris ne se calmait pas. Le 1er juillet, des délégués parisiens vinrent réclamer l'intervention de l'Assemblée relativement à un fait qui s'était passé la veille. Le colonel des gardes françaises avait fait enfermer à la prison militaire de l'Abbaye onze des soldats qui avaient fraternisé avec le peuple, et voulait, de là, les envoyer, avec les voleurs et les malfaiteurs, à Bicêtre. Des milliers de citoyens allèrent forcer la prison de l'Abbaye, enlever les soldats détenus et les ramener au Palais-Royal, où on les garda et où l'on se tint prêt à les défendre.

L'Assemblée intervint auprès du roi pour le prier d'user de « clémence », et le roi promit la grâce des soldats, « dès que l'ordre

serait rétabli. » Les soldats rentrèrent en prison pour la forme, puis furent aussitôt élargis. Le roi, en cette occasion, avait agi sensément. Par malheur, sa femme, son jeune frère d'Artois et la plupart de son entourage le poussaient plus que jamais, contre son naturel, à des projets violents et téméraires. La cour conspirait contre la Nation. Le 8 juillet, Mirabeau dénonça énergiquement à l'Assemblée les mouvements de troupes qui s'opéraient de toutes parts sur Versailles et sur Paris. « Il y a déjà », dit-il, « trente-cinq mille hommes, en majorité régiments étrangers; on en attend vingt mille; des trains d'artillerie les suivent; on s'assure de toutes les communications; on intercepte tous les passages; les préparatifs de la guerre frappent tous les yeux et remplissent d'indignation tous les cœurs. »

Il montrait la probabilité de conflits terribles entre la population et l'armée, et entre les soldats français et les soldats étrangers, et il concluait à ce qu'on suppliât le roi d'éloigner les troupes et d'ordonner la formation de gardes bourgeoises à Paris et à Versailles.

L'Assemblée vota l'adresse au roi pour l'éloignement des troupes, mais ajourna la proposition des gardes bourgeoises.

Cet ajournement était une faiblesse et une faute. Il eût fallu adopter la motion de Mirabeau tout entière. Le ministre Necker lui-même souhaitait la garde bourgeoise, c'est-à-dire la garde nationale. Mirabeau, après un moment d'hésitation et de défaillance, les 15 et 16 juin, avait repris, une fois la lutte engagée, toute la vigueur de son audacieux génie, et il était redevenu, comme le dit Bailli dans ses Mémoires, « le principe de la force dans l'Assemblée nationale. »

Le roi répondit à l'adresse de l'Assemblée que les troupes n'étaient destinées qu'à rétablir et maintenir l'ordre dans la capitale et aux environs, et à assurer la liberté des délibérations « des États Généraux »; — que, toutefois, si l'on avait encore de l'ombrage, il consentirait à transférer les « États Généraux » à Noyon ou à Soissons, à distance des troupes (11 juillet).

La majorité de l'Assemblée ne parut pas suffisamment sentir tout ce que cette réponse avait d'alarmant. Transférer l'Assemblée loin de Paris, son point d'appui, dans une petite ville où elle eût été à la merci du premier régiment venu, c'était une offre vraiment dérisoire.

L'Assemblée continua, cependant, la délibération qu'elle avait commencée sur le projet présenté par son comité relativement à l'ordre des matières de la Constitution. La Fayette, qui n'avait pas encore figuré activement dans l'Assemblée, parce qu'il s'était trouvé gêné par le mandat qu'il avait reçu de la noblesse d'Auvergne, débuta, ce jour-là, avec éclat en proposant de commencer par exprimer les vérités générales d'où doivent découler toutes les institutions, et par formuler, comme préambule de la Constitution, une DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

C'était la marche conseillée, réclamée par les publicistes et par les cahiers du Tiers État.

Tandis qu'on discutait sur les principes, le péril était aux portes; les événements se précipitaient.

Le 10 juillet, dans une assemblée des électeurs de Paris à l'Hôtel de ville, on avait renouvelé la proposition d'établir la garde bourgeoise. Le 11, les électeurs parisiens arrêtèrent de supplier l'Assemblée nationale de procurer au plus tôt à la ville de Paris cette institution, déjà autorisée en Languedoc et sur d'autres points. Chacun sentait là l'unique moyen d'ordre au dedans et le meilleur moyen de défense contre le dehors.

L'attaque était imminente. Le roi était complétement dans les mains du parti de la cour, qui préparait en son nom la contre-révolution. Les troupes étrangères, sur les-

quelles la cour comptait bien plus que sur les troupes nationales, formaient à elles seules tout un corps d'armée, composé surtout d'infanterie suisse et de cavalerie allemande. Il y en avait au moins dix régiments à Versailles, à Sèvres, à Issi, à Courbevoie, dans Paris même, à l'École militaire. D'autres forces occupaient Saint-Denis. Le plan des meneurs, qui étaient surtout les Polignac, les amis de la reine, était de faire



Camille Desmoulins.

arrêter les principaux députés, de mitrailler les Parisiens ou d'affamer Paris, si Paris essayait de défendre les représentants du peuple, d'imposer au reste de l'Assemblée l'acceptation des déclarations royales du 23 juin, et, si l'Assemblée refusait, de la dissoudre, de porter les déclarations royales au Parlement, puis de recommencer à gouverner au nom du roi seul.

Le parti de la Révolution s'apprêtait de son côté. Trois groupes très-actifs veillaient et travaillaient pour lui : 1° les électeurs parisiens, qui s'étaient constitués d'eux-mêmes en corps ; 2° les amis du duc d'Orléans, hommes d'ambition et d'intrigue, qui remuaient et cabalaient pour tâcher de s'emparer de la Révolution sous le nom de leur prince ; 3° le club breton, réunion politique formée primitivement à Paris chez Duport, puis transférée à Versailles, où on lui donna ce nom de club breton, parce que les députés bretons y furent d'abord en majorité. Cette société devint plus tard le CLUB DES JACOBINS.

Le parti de la Révolution avait des intelligences jusque dans le château de Versailles. Les petits employés, les domestiques mêmes des princes, faisaient pour lui la contre-police et l'avertissaient de tout ce qu'ils voyaient, de tout ce qu'ils entendaient.

Le 11 juillet, dans l'après-midi, le ministre en dehors duquel se tramait la conspiration de la cour, Necker, reçut du roi l'ordre de quitter sur-le-champ, sans bruit, Versailles et le royaume. Necker obéit. Il fit, en s'en allant, une belle action. Il maintint la garantie qu'il avait donnée, sur son propre bien, aux créanciers de l'État, jusqu'à concurrence de 2 millions.

Les ressources financières, la possibilité d'emprunter, s'en allaient avec Necker. Le Conseil du roi décida l'émission de 100 millions de papier-monnaie. C'était la préface de la banqueroute, à laquelle était résolu le parti de la cour.

Comme Necker avait caché son départ, son renvoi ne fut connu à Paris que le lendemain, dans la matinée. Une agitation croissante se répandit dans la ville entière. Vers trois heures, au Palais-Royal, un jeune homme monte sur une table, devant le café de Foy, le pistolet au poing. « Citoyens », s'écrie-t-il, « on a chassé Necker hier ; on prépare, pour cette nuit, une Saint-Barthélemi contre les patriotes ! — Aux armes, citoyens ! Prenons



Camille Desmoulins au Palais-Royal.

des cocardes vertes, couleur de l'espérance. — Aux armes! »

C'était un jeune Picard, de Guise en Thiérache, Camille Desmoulins, déjà connu par des publications politiques remplies d'ardeur et de patriotisme, et surtout par son éclatant pamphlet, *la France libre*, le premier cri républicain qu'ait jeté la Révolution française.

Tout le monde, autour de Camille, prend la cocarde verte. Ceux qui ne trouvent pas de rubans mettent des feuilles d'arbre à leurs chapeaux. La foule sort du Palais-Royal en criant : Aux armes!

Une autre bande, pendant ce temps, promène dans les rues les bustes de Necker et du duc d'Orléans, couverts de crêpes noirs. Le parti d'Orléans avait, le matin, fait crier dans Paris une motion par laquelle le duc proposait qu'on se cotisât pour le soulagement des pauvres, et s'inscrivait pour trois cent mille livres. A la place Vendôme, ce cortége rencontre des dragons allemands qui tirent sur lui. Un des porteurs des bustes

est tué; l'autre, ble é. La foule, toutefois, défend ses bustes, et pousse jusqu'à la place Louis-Quinze (place de la Concorde). Les troupes y étaient arrivées en force. Les dragons allemands chargent le peuple jusque dans le jardin des Tuileries. L'exaltation populaire n'a plus de bornes. On fait fermer les théâtres. On pille les boutiques des armuriers. Une clameur immense remplit la ville. Des gardes françaises font feu, dans une rue, sur les dragons allemands. Un gros détachement de gardes françaises marche. à la tête du peuple, vers la place Louis-Quinze, pour y attaquer l'infanterie suisse et les hussards hongrois. Mais la place était évacuée par les troupes, qui avaient reçu l'ordre de se replier.

Une multitude de citoyens, sentant le besoin d'ordre et de direction dans ce grand mouvement, avaient couru à l'Hôtel de ville pour demander la convocation des soixante districts et l'armement général. Ceux des électeurs qui étaient présents arrêtèrent que les districts seraient sur-le-champ convoqués, puis se dispersèrent dans Paris, afin d'inviter les groupes de citoyens armés à maintenir l'ordre. On ne put empêcher des bandes tumultueuses d'aller mettre le feu aux barrières du mur d'octroi récemment construit.

L'Assemblée nationale, qui avait semblé un moment faiblir, se releva devant le péril. Le 12 juillet, dans la journée, le curé Grégoire, un des secrétaires de l'Assemblée, avait mis en sûreté les procès-verbaux des séances, afin que la cour ne pût faire enlever de force ces monuments de la liberté naissante. Le soir, aux applaudissements des députés et du peuple, qui encombrait la salle des États, Grégoire rappela le Serment du Jeu de paume, « que nous tiendrons tous », s'écria-t-il, « quand nous devrions nous ensevelir sous les débris de cette salle! »

Le 13 au matin, Mounier, le rédacteur du Serment du Jeu de paume, proposa une adresse au roi pour demander le rappel de Necker et le renvoi des nouveaux ministres qui venaient de remplacer Necker et plusieurs de ses collègues. Ces nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, l'homme de confiance de la reine; le vieux maréchal de Broglie, celui qui avait figuré autrefois dans la guerre de Sept ans, et qui commandait l'armée réunie contre Paris; l'ancien intendant Foulon, qui rappelait les souvenirs les plus odieux du temps de Louis XV; et d'autres hommes également impopulaires.

Mounier ajoutait qu'il fallait déclarer au roi que l'Assemblée ne consentirait jamais à une banqueroute infâme.

— Déclarons les ministres responsables, ajoutaient les uns. — Continuons les travaux de la Constitution, disaient d'autres. — La Constitution sera faite, ou nous ne serons plus! dit un député noble, Clermont-Tonnerre.

Les nouvelles de Paris arrivant de plus en plus graves, l'Assemblée décida d'envoyer au roi une députation pour réclamer de nouveau le renvoi des troupes, et pour demander que la garde de Paris fût confiée à la milice bourgeoise.

Si le roi consentait, l'Assemblée enverrait des députés à Paris afin de s'employer à rétablir la tranquillité publique.

Le roi répondit que lui seul était juge des mesures que les désordres de Paris l'avaient forcé de prendre. Il ne consentait ni à la garde bourgeoise, ni à l'envoi d'une députation de l'Assemblée nationale à Paris.

La Fayette reprit la motion, déjà présentée, sur la responsabilité des ministres. L'Assemblée déclara que les ministres actuels et « les conseillers de Sa Majesté », *de quelque rang qu'ils pussent être*, seraient personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui pourraient les suivre, et que nul pouvoir n'avait le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Les députés de la noblesse et du clergé adhérèrent ou ne s'opposèrent pas.

La responsabilité des conseillers du roi, *de quelque rang qu'ils pussent être*, remontait, par-dessus la tête des ministres, jusqu'à la reine et au comte d'Artois.

L'Assemblée maintint tous ses précédents arrêtés et se déclara en permanence. Elle y devait rester trois jours. Le bon vieil archevêque de Vienne ne suffisant plus, comme président, à une telle situation, l'on nomma la Fayette vice-président.

A Paris, le tocsin sonnait; la générale battait depuis le matin. Le peuple força le couvent des Lazaristes, qui avaient de grands approvisionnements de blé, ne pilla pas les grains, mais les porta à la Halle. Il délivra les prisonniers pour dettes, mais aida les geôliers du Châtelet à faire rentrer dans l'ordre les malfaiteurs qui essayaient de s'échapper de cette prison.

Une grande foule s'était portée à l'Hôtel de ville pour y demander des armes. Les électeurs, la seule autorité populaire, n'en avaient point à lui donner et n'avaient pas l'administration en main. On envoya chercher les anciennes autorités, prévôt des marchands et échevins. Ils n'étaient que les délégués du roi; on les réélut par acclamation populaire, et on les obligea à constituer, avec quelques-uns des électeurs, un comité permanent. Le prévôt des marchands, Flesselles, qui était du parti de la cour, eût bien voulu entraver le mouvement; mais il dut consentir à ce que le comité ordonnât la formation d'une milice parisienne de quarante-huit mille hommes. A la cocarde verte de la veille, on substitua la cocarde bleue et rouge. C'étaient les couleurs du blason de la ville de Paris, les couleurs du temps d'Étienne Marcel et de la première tentative des Parisiens pour la liberté.

Les soixante districts adhérèrent au comité, ainsi que le régiment des gardes françaises et le guet ou garde municipale.

L'Assemblée nationale envoya son approbation.

Les deux points capitaux étaient l'armement et les subsistances. Le comité avait pris la charge des subsistances, si grave dans la pénurie où l'on était et quand Paris était bloqué de fait par les troupes. L'armement était pour lui une difficulté plus urgente et plus terrible encore. Le peuple venait de saisir un bateau chargé de poudre; mais il n'avait pas de fusils et il en réclamait avec emportement. On savait qu'il y en avait quelque part un grand dépôt dans Paris. Le prévôt les promit. Il fit venir une grande quantité de caisses et tâcha d'en faire retarder l'ouverture; mais le peuple s'impatienta, les ouvrit et n'y trouva que du bois et des chiffons. On cria à la trahison. Le prévôt des marchands prétexta un malentendu et dit que les fusils étaient au couvent des Chartreux. On y alla; il n'y avait pas une arme.

Le peuple soupçonna de plus en plus le prévôt, et, avec lui, le comité, qui pourtant faisait de son mieux. Le comité ordonna de fabriquer cinquante mille piques. Elles furent faites en trente-six heures; mais elles fussent arrivées trop tard et c'était une faible ressource.

Par bonheur, il n'y avait pas, dans les conseils de la contre-révolution à Versailles, un homme qui vît clair et qui agît à propos. La cour laissa passer, sans attaquer, la nuit du 13 comme la nuit du 12.

On savait enfin où étaient les fusils. L'intendant de Paris, Berthier, les avait fait porter dans les caveaux du dôme des Invalides. Le 14 au matin, des milliers de Parisiens, ayant à leur tête un délégué du comité, coururent aux Invalides. Plusieurs régiments, en majeure partie étrangers, étaient campés au Champ de Mars. Le peuple n'eût pu tenir contre de telles forces dans les larges boulevards et les espaces découverts qui entourent les Invalides.

Le commandant n'avait pas d'ordres et n'était pas sûr de toutes ses troupes, pas même de tous les soldats étrangers. Il hésita. Le peuple, sans perdre de temps, pénétra dans les Invalides, enleva vingt-huit mille fusils et des canons. Un grand nombre de soldats de divers corps, suivant l'exemple des gardes françaises, quittèrent leurs régiments avec armes et bagages, et vinrent offrir leurs services à l'Hôtel de ville.

Un cri général s'éleva dans Paris : « A la Bastille! »

La Bastille était à la fois, pour Paris, dont elle tenait une grande partie sous ses canons, un grand danger matériel, et, pour le monde entier, le symbole de la tyrannie, depuis la fameuse histoire de Latude et le livre si éloquent et si répandu de Mirabeau sur *les Lettres de cachet*.

La garnison de la Bastille était peu nombreuse : quatre-vingts et quelques invalides et une trentaine de Suisses; mais la place se défendait, pour ainsi dire, toute seule, par sa masse, par ses épaisses murailles et ses huit grosses tours, qui dominaient, d'une part, le quartier Saint-Antoine et le Marais, et, de l'autre, le faubourg Saint-Antoine. Elle semblait impossible à prendre sans artillerie de siége. Les Parisiens ne raisonnèrent pas; ils agirent. Ils allèrent à la Bastille, comme ils étaient allés aux Invalides.

Le comité permanent, qui sentait sa grande responsabilité et le mal affreux que la Bastille pouvait faire à Paris, avait essayé de transiger. Il avait envoyé des délégués au gouverneur de la Bastille pour lui promettre qu'on ne l'attaquerait pas, s'il s'engageait à ne pas tirer sur la ville. Le gouverneur Delaunei, qui n'avait pas d'ordres, promit tout ce qu'on voulut; mais on n'avait aucune garantie qu'il tiendrait parole si les troupes attaquaient Paris.

Le comité s'était trop avancé en promettant de ne pas attaquer. Il ne dépendait plus de lui d'arrêter le peuple. Un nouveau député se présenta au nom du district Saint-Louis, voisin de la forteresse. C'était un avocat nommé Thuriot, homme fort et hardi, que nous retrouverons dans d'autres grandes journées de la Révolution. Thuriot le prit de haut avec le gouverneur et l'intimida si bien, que celui-ci le laissa entrer dans la cour intérieure, haranguer la garnison et la sommer de se rendre.

Le gouverneur et la garnison renouvelèrent seulement la promesse de ne pas tirer, si l'on ne les attaquait. Thuriot leur dit qu'il espérait que le peuple se contenterait de fournir une garde pour occuper la Bastille avec eux.

Thuriot sortit, afin d'aller faire son rapport au comité; mais le peuple était si animé, que, lorsqu'il vit qu'on n'ouvrait pas tout de suite les portes, il ne voulut plus rien entendre.

Il commença l'attaque, força, sous la fusillade de la garnison, le premier pont-levis et la première cour, qui étaient en dehors de la forteresse, puis courut au second pont-levis; mais, là, il fut arrêté par une terrible décharge. Les soldats tiraient à couvert, par des meurtrières et des barbacanes, sur cette foule exaspérée, dont les balles allaient s'aplatir contre les murailles.

Le peuple s'obstina furieusement à cette lutte inégale : cent soixante ou cent quatre-vingts des siens tombèrent morts ou hors de combat; les assiégés n'eurent qu'un seul homme tué. Deux députations du comité tentèrent inutilement de s'entremettre. Les invalides postés sur les tours, apercevant le drapeau blanc que portait la seconde députation, mirent la crosse en l'air. Le peuple avança, croyant qu'on allait ouvrir. Les Suisses le fusillèrent à bout portant.

Devant ce malentendu qu'il prit pour une trahison, le peuple ne cria plus que vengeance. Les gardes françaises étaient arrivés avec du canon. Ce n'était pas de la grosse artillerie, et la place pouvait tenir



Prise de la Bastille.

encore; mais les invalides ne versaient qu'à regret le sang de leurs concitoyens et, malgré les Suisses, sommaient le gouverneur de se rendre. Ce gouverneur, Delaunei, se savait fort haï; il avait la réputation d'un homme dur et avide, qui spéculait sur ses malheureux prisonniers. Se sentant perdu, dans un désespoir farouche, il descendit, avec une mèche allumée, au magasin à poudre. Il y avait là cent trente-cinq barils, qui eussent fait sauter la Bastille et tous les environs. Deux invalides se jetèrent entre lui et les barils, et croisèrent sur lui la baïonnette. Il consentit enfin à signer un billet par lequel il offrait de capituler.

Deux des chefs des bandes populaires et les gardes françaises promirent aux assiégés la vie sauve; on baissa le pont. Le peuple se précipita en avant. La Bastille était prise.

C'était là une petite action de guerre, mais un bien grand événement dans l'histoire, plus grand qu'une grande bataille.

Sur la proposition de ce Thuriot, qui avait adressé la première sommation au gouverneur, le peuple commença, le soir même, la démolition de la Bastille. Le comité permanent, puis l'assemblée des électeurs, sanctionnèrent, le lendemain, l'œuvre que le peuple était déjà en train d'exécuter.

« Deux choses », dit Bailli dans ses Mémoires, « marqueront éternellement cette fameuse journée du 14 JUILLET : l'une, l'établissement de la garde nationale, qui devait être imitée dans toute la France et opposait une barrière au rétablissement du despo-

isme; l'autre, la prise et la démolition de la Bastille, qui était pour le peuple une image matérielle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire. »

Des incidents sinistres attristèrent la victoire du peuple. Dans l'immense foule armée fermentaient les passions les plus sauvages à côté des plus généreuses. Une partie des assaillants de la Bastille étaient comme forcenés d'avoir vu tomber à leurs côtés tant de leurs camarades. Le gouverneur Delaunei n'arriva pas jusqu'à l'Hôtel de ville, où on le conduisait prisonnier. Un de ceux qui lui avaient promis la vie, très-vaillant homme, qui fut depuis le général Hullin, aidé d'autres braves gens, fit des efforts inouïs pour le protéger. Ce fut en vain. Delaunei, arraché de leurs mains, fut massacré, et sa tête mise au bout d'une pique. Plusieurs autres officiers et soldats furent tués. Les gardes françaises obtinrent du peuple la grâce du reste de la garnison. L'on apprit, le lendemain, qu'un des malheureux cruellement mis à mort était précisément celui qui avait empêché Delaunei de faire sauter la Bastille et le quartier Saint-Antoine. Ce fut une désolation publique. Les femmes des vainqueurs de la Bastille adoptèrent sa famille.

Il y eut encore, ce soir-là, une autre victime, plus considérable que Delaunei.

Depuis la veille, le cri public s'était élevé avec une violence croissante contre le prévôt des marchands Flesselles; il semblait avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour retarder et entraver l'armement populaire. Le peuple était convaincu qu'il était d'accord avec la cour et le gouverneur de la Bastille. Ses précédents n'étaient pas favorables; sa conduite avait été fort suspecte lors de l'affaire de Réveillon. Sommé, par ceux qui l'accusaient de trahison, de venir se justifier devant l'assemblée populaire du Palais-Royal, il se laissa emmener. Au milieu de la place de Grève, un homme lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Dès les premiers moments de la lutte matérielle, des actes de vengeance implacable furent ainsi mêlés à une foule d'actes de courage et de dévouement, et l'on put pressentir qu'il viendrait de terribles jours.

Le peuple avait prévenu la cour. C'était dans la nuit du 14 au 15 qu'on avait eu le projet d'attaquer Paris sur sept points à la fois. Les préparatifs avaient été dirigés, à Versailles, par le maréchal de Broglie et le nouveau ministre Foulon; à l'École militaire, par le commandant du camp du Champ de Mars et par l'intendant Berthier, gendre de Foulon. La reine et son amie, la duchesse de Polignac, avaient elles-mêmes animé, à l'Orangerie de Versailles, officiers et soldats. C'était dans cette même nuit qu'on devait enlever les principaux membres de l'Assemblée nationale.

La cour avait compté sans l'audace des Parisiens et ne sut pas changer ses plans devant les événements. Le commandant du Champ de Mars, Besenval, avait donné au gouverneur de la Bastille l'ordre de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, et ne s'imaginait pas qu'elle serait prise avant la nuit. Il ne fit rien pour la secourir. Lui et les autres perdirent tous la tête.

L'Assemblée nationale, prévenue de ce qui se passait à Paris par des délégués du comité permanent, avait envoyé, coup sur coup, deux députations au roi, pour réclamer instamment la retraite des troupes. Le roi, fort troublé, approuva la formation de la garde bourgeoise, qu'il avait refusée la veille, et dit qu'il avait ordonné aux troupes du Champ de Mars de « s'écarter de Paris. »

Ce n'était là qu'une demi-concession. L'Assemblée exigeait « la retraite entière et absolue des troupes de la capitale et des environs. » Quand les nouvelles devinrent décisives, qu'on sut la Bastille prise, Paris dépavé et barricadé, et les Parisiens établis

sur Montmartre avec du canon pour attendre les troupes postées à Saint-Denis, l'arrogance de la cour tomba tout à plat. Le roi était déjà rentré dans son apathie. Un grand seigneur de la minorité libérale de la noblesse, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, entra de nuit chez Louis XVI et lui montra sa couronne en danger, s'il ne se rapprochait de l'Assemblée.

— C'est donc une révolte ? dit le roi.

— Sire, c'est une révolution !

Le lendemain matin, le comte d'Artois lui-même, pris de terreur, pressa le roi de céder. Le danger, en effet, était imminent et ne venait pas seulement du peuple. Mirabeau, voyant, d'une part, Louis XVI redevenu l'instrument des contre-révolutionnaires, et, de l'autre part, le peuple soulevé, avait songé à sauver la royauté aux dépens du roi et à obliger Louis XVI d'abdiquer au profit de son fils, le petit dauphin, avec le duc d'Orléans pour lieutenant général du royaume. Il s'était entendu avec le duc, afin que celui-ci commençât par aller au château, le 15 au matin, offrir sa médiation entre la royauté et l'insurrection.

Le duc d'Orléans y alla, resta piteusement à la porte du Conseil du roi, sans oser entrer, et finit par offrir par écrit au roi, comme gage de sa fidélité, de passer en Angleterre, si les choses empiraient. Il avait perdu la tête, lui aussi, tout comme ses ennemis de la cour. Mirabeau dut reconnaître qu'il n'y avait absolument rien à faire de lui.

Dans la matinée, comme une nouvelle députation s'apprêtait à partir de l'Assemblée pour le château, le roi entra sans gardes, avec ses deux frères, et, debout et découvert, il protesta contre le bruit « qu'on avait osé répandre » que les personnes des députés étaient menacées. Il déclara qu'il n'était qu'un avec la Nation ; qu'il venait se confier à ses représentants et qu'il attendait de l'Assemblée nationale qu'elle l'aidât à assurer le salut de l'État. Il avait, dit-il, ordonné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles, et il invitait l'Assemblée à faire connaître ses dispositions à la capitale.

Accueilli d'abord en silence, il fut vivement applaudi quand on l'entendit prononcer enfin le nom d'*Assemblée nationale*, au lieu de celui d'*États Généraux*. C'était reconnaître la Révolution.

L'Assemblée tout entière le reconduisit à pied jusqu'au château. La foule cria : Vive le roi ! La musique joua l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* et la reine, d'un balcon du château, présenta le dauphin au peuple, comme elle l'avait présenté naguère à la noblesse, mais avec des sentiments bien différents dans le cœur, et cachant mal son humiliation, sa colère et son effroi.

Une grande députation, plus de quatre-vingts membres de l'Assemblée, partirent aussitôt pour Paris. On fit aux représentants du peuple une entrée comme on en faisait aux rois. Tout Paris en armes les reçut au cri de : Vive la Nation ! Dans la rue Saint-Honoré, un cortége vint à leur rencontre, menant en triomphe un garde française couronné de lauriers. On le présenta aux députés comme un des vainqueurs de la Bastille.

A l'Hôtel de ville, la Fayette, en qualité de vice-président de l'Assemblée, rapporta aux électeurs et au peuple « les paroles de paix » qu'avait prononcées le roi.

La Fayette, très-populaire à Paris (son buste était dans la grand'salle de l'Hôtel de ville, en face de celui de son illustre ami Washington), fut élu, par acclamation, commandant général de la milice parisienne. Bailli, le premier des présidents de l'Assemblée nationale, fut proclamé maire de Paris. On ne voulait plus du vieux titre de prévôt des marchands. Il fallait un titre nouveau pour une situation nouvelle. Les soixante districts de Paris, puis l'Assemblée natio-

nale, confirmèrent la nomination de Bailli et de la Fayette. On ne demanda pas la confirmation du roi pour l'élection du maire de Paris ; l'opinion publique entendait que « le peuple devait être libre de nommer ses magistrats, et que le pouvoir exécutif ne devait pas y intervenir » ; on n'avait pas alors l'idée qu'un maire élu de Paris pouvait devenir une trop grande puissance dans l'État.



La Fayette.

Sur la proposition de la Fayette, les noms de garde bourgeoise et de milice parisienne furent remplacés par celui de GARDE NATIONALE.

La Fayette et Bailli s'occupèrent, avec le plus grand zèle, des hautes fonctions qui venaient de leur être confiées ; mais, avant eux, le comité permanent avait montré, pendant cette terrible crise, une activité et un dévouement admirables. Il s'était trouvé avec trois jours de subsistances seulement dans Paris et tous les travaux arrêtés. Il avait fait face à tout : envoyé chercher des blés jusqu'au Havre, ouvert des ateliers, fait reprendre le paiement des rentes de l'Hôtel de ville, ordonné le rétablissement de l'octroi, sans lequel la ville n'eût su où prendre des ressources, et décrété un impôt pour secourir les pauvres et faire vivre les citoyens armés qui veillaient à la défense de Paris.

Le roi était allé à l'Assemblée ; il fallait qu'il vînt à Paris : sa première démarche entraînait l'autre. La reine et son parti tentèrent de l'en empêcher et de le décider à quitter Versailles avec les troupes.

C'eût été la guerre civile. La majorité du Conseil du roi fut contre. Les ministres donnèrent leur démission. Le roi, le 16 au soir, écrivit à Necker pour le rappeler et, sur les instances de Bailli, il partit, le 17 au matin, pour Paris, après avoir communié et comme un homme qui marche à la mort. Il n'emmenait que quelques seigneurs de la cour et point de garde. Trois cents membres de l'Assemblée nationale lui servaient d'escorte. Bailli, comme maire de Paris, le reçut à l'entrée de la capitale, près de la pompe à feu de Chaillot.

« Sire », lui dit-il, « j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple ; ici, c'est le peuple qui a reconquis son roi. »

Cent mille hommes en armes faisaient la haie depuis Chaillot jusqu'à l'Hôtel de ville. Un long cri de : Vive la Nation ! roulait comme le tonnerre sur le passage du cortége. Le sang des victimes de la Bastille était chaud encore et Paris ne criait pas : Vive le roi ! comme l'avait crié Versailles.

Quand le roi descendit de voiture à l'Hôtel de ville, Bailli lui présenta la cocarde bleue et rouge des Parisiens. Le roi la mit à son chapeau, comme autrefois le régent, qui fut Charles V, avait reçu le chaperon bleu et rouge des mains d'Étienne Marcel.

Alors, enfin, le cri de : Vive le roi ! éclata, et, quand le roi monta l'escalier de l'Hôtel



Louis XVI à l'Hôtel de ville.

de ville, les gardes nationaux échelonnés sur les degrés firent, pour lui rendre honneur, en croisant leurs épées, « la voûte d'acier » au-dessus de sa tête. C'est la manière dont les francs-maçons reçoivent leurs dignitaires. Les francs-maçons accueillaient le roi qui venait rendre hommage à la liberté.

On mena le roi à un trône élevé dans la grand'salle, et, là, sur la motion du procureur de la commune de Paris, on vota par acclamation une statue à Louis XVI, « restaurateur de la liberté publique », sur l'emplacement de la Bastille. C'était, nous l'avons vu, un des vœux des Cahiers.

Au milieu de ces scènes émouvantes, le roi, incertain, embarrassé, ne trouva rien à dire à la foule. Il chargea Bailli de dire pour lui qu'il était « bien aise que M. Bailli fût maire et M. de la Fayette commandant général. » On tira de lui enfin à grand'peine ces mots : « Vous pouvez toujours compter sur mon amour. »

La foule l'applaudit au départ et durant le trajet du retour. Sur le grand escalier de Versailles, la reine vint se jeter dans ses bras avec leurs enfants. Elle avait tremblé pour lui toute la journée.

Ce même jour, le comte d'Artois, les princes de la branche de Condé, les Polignac et quelques autres des chefs du parti de l'Ancien Régime quittèrent la France. Les meneurs des réunions populaires du Palais-Royal leur avaient signifié qu'ils étaient condamnés à mort par le peuple comme Delaunei et Flesselles.

Ce furent ainsi le comte d'Artois et les Polignac qui commencèrent l'*émigration*, et

ce fut, quarante ans après, par ce même comte d'Artois, devenu Charles X, et par cette même famille de Polignac, que tomba définitivement la monarchie de droit divin, c'est-à-dire : prétendant tenir son droit *immédiatement* de Dieu et non de la volonté nationale.

Tandis que les contre-révolutionnaires s'enfuyaient, la Révolution continuait de s'organiser à Paris. Il se formait soixante bataillons de garde nationale, composés chacun de six compagnies de volontaires et d'une compagnie soldée. La portion soldée se composait des anciennes gardes françaises et de six mille soldats de toutes armes qui avaient quitté leurs corps pour joindre les Parisiens. Le roi les autorisa à rester à Paris. La garde nationale de Paris avait une artillerie de cent quarante canons.

Toute la France suivit l'exemple de Paris dans l'organisation de la garde nationale. On adopta, au lieu de l'ancien habit blanc de l'infanterie, l'uniforme bleu aux revers blancs et aux parements rouges, qui devait briller sur tant de champs de bataille, et, sur la proposition de la Fayette, on ajouta, sur la nouvelle cocarde nationale, aux couleurs bleue et rouge de la ville de Paris, la couleur blanche, qui avait été celle du drapeau de la France depuis Jeanne Darc.

« Je vous apporte », dit la Fayette à la nouvelle municipalité parisienne, « une cocarde qui fera le tour du monde et une institution à la fois civique et militaire, qui doit triompher des vieilles tactiques de l'Europe et qui réduira les gouvernements arbitraires à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et renversés, s'ils osent l'imiter. »

Ce que disait la Fayette, l'Europe, comme la France, en eut alors le vif sentiment. « Je ne saurais », écrivait un Allemand qui voyageait en France, « je ne saurais rendre les impressions qui s'emparèrent de moi, lorsque, pour la première fois, je vis la cocarde française aux chapeaux et aux bonnets de ceux que nous rencontrions, bourgeois et paysans, enfants et vieillards, prêtres et mendiants, et que je pus lire la fierté sur leurs fronts joyeux, en présence d'hommes d'autres pays. J'aurais voulu pouvoir serrer dans mes bras les premiers qui se présentèrent à moi. Ce n'étaient plus des Français pour nous, et, mes compagnons et moi, nous avions cessé un instant d'être des Allemands. — Je suis homme, disait chacun de nous, et rien de ce qui concerne l'humanité ne m'est étranger. »

Dans ces beaux jours de fraternité européenne, à présent si loin de nous, nul ne prévoyait que la France retomberait sous le despotisme militaire; qu'une monarchie militaire allemande retournerait contre la France l'institution de l'armement universel perfectionnée par la science, et que la France de la Révolution serait réduite, pour se relever, à imiter à son tour son ennemi.

CHAPITRE XIX

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (SUITE). — LA NUIT DU 4 AOÛT. — LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. — JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE.

(20 juillet-6 octobre 1789.)

Paris n'était nullement calmé par la visite du roi. La misère continuait d'aigrir les pauvres gens, qui soupçonnaient partout des accapareurs spéculant sur leur faim. Les classes qui ne souffraient pas du besoin, la bourgeoisie révolutionnaire, continuaient aussi de s'agiter par prévoyance. On sentait que tout n'était pas fini, et que l'Ancien Régime ne se résignerait pas après une seule

défaite. On se rappelait que le pouvoir absolu était plus d'une fois revenu parmi nous, après les tentatives faites pour l'abattre, et qu'il avait envoyé en exil ou à l'échafaud ses adversaires. On ne voulait pas qu'il pût en être de même cette fois et l'on n'entendait pas arrêter la Révolution avant qu'elle eût détruit tout ce qui était capable de ramener le passé. On voulait frapper ceux qui avaient projeté de frapper Paris et poursuivre maintenant les ennemis du peuple pour crime de « lèse-nation », comme on poursuivait autrefois, pour crime de « lèse-majesté », les rebelles au roi.

Mais, poursuivre, devant qui? — Les anciens tribunaux, encore debout, étaient composés de privilégiés, d'adversaires de la Révolution, qui ne feraient pas justice. Les nouveaux tribunaux, que réclamaient les Cahiers, n'existaient pas encore. De là l'idée, que propageaient les esprits violents, de se faire justice à soi-même; de frapper par la justice populaire de la rue.

La haine publique se concentrait principalement sur deux hommes : le beau-père et le gendre, Foulon et Berthier. Ils passaient pour les inspirateurs du plan d'attaque contre Paris. Les Parisiens détestaient Foulon depuis trente ans. On attribuait, à tort ou à raison, sa grande fortune aux spéculations anciennes et nouvelles sur les blés, qui avaient recommencé sous les ministères de Calonne et de Brienne. Pour les pauvres gens, Foulon était l'homme du Pacte de famine, qui s'était renouvelé, quoique Louis XVI n'en fût point complice comme Louis XV. Pour les bourgeois, Foulon était l'homme de la banqueroute. On ne doutait pas qu'il ne l'eût faite, comme ministre des finances, si le peuple eût été vaincu au 14 juillet. Son gendre, Berthier, intendant de Paris, ce qui était comme préfet de la Seine et préfet de police tout à la fois, n'était ni moins dur ni moins détesté que lui.

Tous deux avaient quitté Paris et Versailles. Foulon se cachait à la campagne. Les paysans, qui le haïssaient autant que les Parisiens, découvrirent sa retraite et s'emparèrent de lui. On prétendait qu'il avait dit que, si le peuple avait faim, il n'avait qu'à manger de l'herbe. Les paysans lui mirent une botte de foin sur le dos, un collier de chardons au cou, et l'amenèrent à l'Hôtel de ville de Paris (22 juillet).

Le comité permanent, quand il vit arriver Foulon prisonnier, savait déjà que Berthier avait été arrêté à Compiègne; le comité avait envoyé la cavalerie de la garde municipale chercher Berthier, de peur qu'il ne fût tumultuairement mis à mort par les populations soulevées.

Le comité convoqua en hâte l'assemblée des électeurs, qui prit au plus vite un arrêté pour faire enfermer dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain « les personnes accusées de crimes de lèse-nation », et pour réclamer de l'Assemblée nationale l'érection d'un tribunal qui jugerait cette sorte de crimes. Le commandant de la garde nationale, la Fayette, fut invité à pourvoir à la conservation des prisonniers.

La foule, qui encombrait la place de Grève, envahit l'Hôtel de ville et réclama impérieusement le jugement et l'exécution immédiate de Foulon. Les moyens de rétablir l'ordre manquaient; la garde nationale n'était pas encore sérieusement organisée; la Fayette et Bailli firent les derniers efforts pour obtenir qu'on laissât mener Foulon à l'Abbaye. La multitude, livrée à elle-même, eût entendu raison; mais des hommes qui n'appartenaient point aux classes pauvres surexcitaient incessamment la passion populaire. Les plus furieux parvinrent enfin à arracher Foulon de la grand'salle et à l'entraîner sur la place de Grève, où ils le pendirent au reverbère qui était en face de l'Hôtel de ville.

Foulon mourut, victime expiatoire, et du Pacte de famine de Louis XV, et, plus en-

core, des treize banqueroutes de la monarchie. Il passait pour l'homme qui eût fait la quatorzième. La longue patience publique s'était changée en implacable fureur.

Foulon avait été mis à mort dans l'après-midi ; le soir, arriva son gendre Berthier, après avoir fait, de Compiègne à Paris, un voyage qui était déjà un vrai supplice, entre deux haies d'un peuple qui l'accablait de malédictions. Des centaines de campagnards, de fermiers, suivaient à cheval la voiture où était le prisonnier, de peur qu'il ne s'échappât. Les petites villes et les campagnes partageaient tous les ressentiments de Paris. Bailli et la Fayette avaient envoyé au devant de l'escorte, afin qu'elle conduisît Berthier droit à la prison de l'Abbaye ; mais une foule immense entraîna l'escorte et le prisonnier de la porte Saint-Martin à l'Hôtel de ville, menant en triomphe, avec des cris, des chants, au son des trompettes, au battement des tambours, l'ancien intendant de Paris, qu'on accusait d'avoir voulu faire mettre la capitale à feu et à sang.

Auprès de Saint-Merri, on vit venir au devant du cortége des hommes qui portaient une tête sanglante au bout d'une pique. C'était la tête de Foulon.

A l'Hôtel de ville, ce fut la répétition des scènes barbares de la matinée. La garde, toute renforcée qu'elle fût, ne put empêcher la foule de pénétrer une seconde fois dans l'Hôtel de ville, et, comme on ne jugeait pas tout de suite Berthier et qu'on essayait de le mener de l'Hôtel de ville à l'Abbaye, la multiude l'arracha des mains de son escorte. C'était un homme énergique et vigoureux ; il s'empara d'un fusil, se défendit en désespéré et fut percé de mille coups.

La Fayette, désolé et indigné de n'avoir pu empêcher ce double meurtre, envoya sa démission au maire et aux districts. Mais l'assemblée des électeurs et les députations de tous les districts le conjurèrent de ne pas abandonner « le grand œuvre de la liberté publique », et lui promirent leur plus ferme concours pour la défense de la liberté et de l'ordre. Il dut céder et garder une place où il était vraiment nécessaire.

Tout le monde ne partagea pas le sentiment de la Fayette, si naturel et si légitime chez l'homme qui, chargé de l'ordre public, se voit enlever par force des accusés pour les mettre à mort sans jugement. Il subsistait de telles appréhensions et de telles colères, que beaucoup d'hommes politiques jugeaient la fermentation des masses nécessaire encore, et toléraient les vengeances populaires. — Il eût coulé bien plus de sang, disait Mirabeau, si nos ennemis eussent été vainqueurs. — Il fallait, disaient d'autres, faire peur aux partisans de l'Ancien Régime et les empêcher à tout prix de relever la tête. — De tels raisonnements mènent loin !

Camille Desmoulins, qui était loin d'être cruel, et qui mourut pour avoir élevé la voix en faveur de l'humanité et voulu renverser les échafauds, fomentait alors les colères du peuple par ses brillants et violents pamphlets ; sans aller jusqu'à approuver l'usage qu'on faisait de la trop fameuse *lanterne,* le réverbère de l'Hôtel de ville auquel on accrochait « les suppôts de la tyrannie », il ne craignait pas de plaisanter sur ce sinistre sujet.

Un politique bien moins passionné que Desmoulins, le député dauphinois Barnave, laissa échapper en pleine Assemblée un mot terrible : « Ce sang est-il donc si pur, qu'on doive tant regretter de le verser !... »

On n'avait point alors l'expérience des révolutions ; on ne savait pas que le sang appelle le sang, et que la première goutte versée par la violence, fût-elle impure, fait bientôt déborder à flots le sang innocent comme le sang coupable.

Pour qu'on n'ait pas une idée fausse de l'état de Paris et de l'esprit du peuple en ce temps-là, il faut dire que, si quelques partisans de l'Ancien Régime furent ainsi cruel-



Les paysans brûlent les titres féodaux.

lement mis à mort, un bien plus grand nombre de personnes suspectes furent épargnées ou sauvées, et que la Fayette, malheureux une fois dans ses efforts, réussit très-souvent dans d'autres circonstances.

Au mouvement de Paris, si grand et si glorieux malgré quelques incidents lugubres, répondait le mouvement de la France entière. La nouvelle du renvoi de Necker avait soulevé les villes de province comme la capitale. Necker était partout, aux yeux du pays, l'adversaire du Pacte de famine et de la banqueroute. Les villes de l'intérieur mirent la main sur leurs vieux châteaux, qui étaient comme leurs Bastilles. Les troupes, sur divers points, firent cause commune avec le peuple. Toutes les villes de Bretagne s'armèrent pour marcher, s'il était besoin, au secours de l'Assemblée nationale. Villes et villages envoyaient de toutes parts des députations à Paris annoncer leurs prises d'armes et demander des instructions et des ordres. La France sentait que Paris était sa tête et son cœur.

En ce moment d'agitation universelle, le bruit se répandit que des bandes de brigands couraient les campagnes pour couper les blés. Le cri : « Voici les brigands ! » vola d'un bout de la France à l'autre. Tout se leva, tout s'arma pour les repousser, jusque dans le dernier hameau. Il errait, en effet, çà et là, des bandes d'affamés dont la misère avait fait des mendiants et faisait parfois des malfaiteurs; mais on dit que des politiques du parti de la Révolution propagèrent par leurs agents la nouvelle de la venue des brigands, pour mettre sur pied la France entière.

Quoi qu'il en soit, une fois les armes prises, on ne les déposa plus et l'on eut, au service de la Révolution, une garde nationale universelle.

Les paysans avaient commencé, sur nombre de points, à ne plus acquitter les droits féodaux. Ils firent plus. Ils envahirent les châteaux, forcèrent les tourelles où l'on gardait les titres écrits de ces prétendus droits qui avaient tant fait souffrir et tant humilié leurs pères; alors commença la destruction des archives féodales. Les paysans brûlèrent les parchemins et parfois les châteaux mêmes. Cette fois, ce n'était plus la *Jacquerie* du quatorzième siècle; ce n'était plus une victoire d'un jour, bientôt noyée dans le sang par la réaction : c'était l'avénement définitif du peuple des campagnes.

Il y eut, sur quelques points, des vengeances sanglantes contre des nobles personnellement haïs. Ailleurs, des seigneurs humains et bienfaisants furent protégés par leurs anciens vassaux. Dans quelques contrées, non-seulement les bandes de vagabonds et de pillards, mais les paysans qui incendiaient les châteaux, furent réprimés de vive force par la garde nationale des villes. A Lyon, les ouvriers prirent parti pour les paysans que la garde nationale ramenait prisonniers des châteaux en flammes, et faillirent livrer bataille à la jeunesse bourgeoise enrégimentée. Mais ces incidents se perdaient en quelque sorte dans l'ensemble du mouvement immense, et, en général, villes et campagnes étaient d'accord pour acclamer la ruine de la féodalité.

Ce grand mouvement national eut un contre-coup extraordinaire dans l'Assemblée, et y provoqua des résolutions sans exemple dans l'histoire. La minorité libérale de la noblesse, qui avait poussé son ordre à se réunir au Tiers État, jugeant la cause des priviléges perdue, voulut qu'au moins la noblesse française finît avec grandeur. Le 4 août au soir, l'Assemblée, à la demande du gouvernement, allait discuter un arrêté pour faire cesser les violences qui se commettaient dans les provinces et pour inviter le peuple à observer les lois anciennes jusqu'à ce qu'elles eussent été abrogées ou modifiées par l'autorité nationale. Le vicomte de Noailles demanda la parole, et déclara qu'il n'y avait qu'un moyen de ramener dans les provinces la paix troublée par le juste mécontentement du peuple accablé sous des charges exorbitantes. C'était de décréter immédiatement l'égalité proportionnelle de l'impôt pour tous les citoyens, le rachat des cens et rentes féodales sur le pied de leur revenu moyen, et l'abolition, sans rachat, des corvées, des mainmortes et de toutes les servitudes personnelles.

Le vicomte de Noailles était un cadet de famille, sans fiefs, et ne sacrifiait là rien qui lui fût propre; mais le plus riche seigneur de France, celui qui avait le plus à perdre à la suppression des droits feodaux, le duc d'Aiguillon, arrière-neveu du grand cardinal de Richelieu et fils de ce d'Aiguillon qui avait été ministre sous Louis XV, appuya sans réserve la motion de Noailles. Celui-ci la lui avait en quelque sorte dérobée, car d'Aiguillon avait annoncé la veille au club breton qu'il la présenterait. Il voulait à tout prix se racheter du mauvais renom de son père.

Après ces orateurs nobles, qui proposent

l'abolition des droits féodaux aux acclamations de l'Assemblée, se lèvent des orateurs populaires, un cultivateur dans son costume de paysan bas-breton, et d'autres encore, de diverses provinces, qui dépeignent avec énergie les indignités et les barbaries passées du régime féodal et la dure oppression fiscale qui a survécu à ces barbaries. Personne n'osait élever la voix pour défendre les droits féodaux; mais un gentilhomme de province demanda que les seigneurs de la cour, qui s'enrichissaient, aux dépens du peuple, par les faveurs royales, les pensions, les grandes places, prissent leur part, et une part principale, des sacrifices qu'on allait imposer à la noblesse. Les ducs de Guiche et de Mortemart répondirent vivement que ceux qu'on désignait étaient prêts à renoncer aux bienfaits du roi pour participer au fardeau commun.

Les propositions se succédèrent dès lors avec une telle rapidité, que le secrétaire pouvait à peine les écrire. Une généreuse émulation de sacrifices s'était emparée de ceux-là mêmes qui, la veille encore, montraient les préjugés les plus obstinés. C'était l'esprit de désintéressement de la chevalerie qui se réveillait dans l'agonie de la féodalité.

Le vicomte de Beauharnais, dont le fils fut Eugène Beauharnais, demanda que tous les citoyens fussent admissibles à tous les emplois et que les peines fussent les mêmes pour tous les coupables, sans distinction de classes.

Un autre député demanda l'abolition des justices seigneuriales (tribunaux de fiefs).

Des magistrats, un membre du Parlement de Paris, proposèrent la gratuité de la justice et la suppression de la vénalité et de l'hérédité des charges.

Le duc de Larochefoucauld demanda qu'en affranchissant les serfs dans tout le royaume, on adoucît le sort des esclaves dans les colonies et qu'on préparât leur libération.

Un gentilhomme dit spirituellement qu'il regrettait de n'avoir qu'un moineau à offrir, et il proposa la suppression du droit exclusif de colombier qu'avaient les possesseurs de fiefs.

Le député breton le Chapelier, qui présidait, offrit la parole aux membres du clergé qui souhaiteraient de faire à leur tour connaître leurs sentiments.

Les évêques approuvèrent la suppression des droits féodaux appartenant aux ecclésiastiques comme aux laïques. L'un d'eux proposa l'abolition du droit exclusif de chasse qu'avaient les seigneurs. C'était un sacrifice aux dépens d'autrui.

Les curés furent plus généreux; ils offrirent l'abandon de leur casuel. C'était le denier du pauvre. L'Assemblée n'accepta qu'en convenant d'augmenter le revenu fixe des curés.

Les évêques n'avaient point parlé de la dîme. Un gentilhomme, sur les bancs de la noblesse, dit en riant à ses voisins : « Ils nous prennent le droit de chasse; prenons-leur les dîmes. » Et il proposa que les dîmes fussent rachetables comme les droits féodaux.

Les évêques n'osèrent protester.

Après les priviléges de la noblesse et du clergé, on immola ceux des provinces et des villes. L'inégalité avait été partout; on voulait qu'elle ne fût plus nulle part. Les députés des provinces qui avaient eu le plus de priviléges, et qui y avaient tenu davantage, donnèrent l'exemple. Les Dauphinois firent ce que, l'année précédente, ils avaient promis de faire; puis le président le Chapelier renonça, au nom de la Bretagne, à tout ce qui la séparait du reste de la France; puis les députés de Provence, ceux de Languedoc, ceux de toutes les provinces, en firent autant; puis l'avocat Tronchet, député de Paris, renonça, pour la capitale, à ses grands priviléges en matière d'impôts. Lyon, Marseille, Bordeaux, toutes les villes suivirent Paris.

On réclama enfin la suppression des maîtrises et jurandes, des priviléges en matière

de travail, une première fois supprimés par Turgot.

La séance avait commencé à huit heures du soir. Avant deux heures du matin, la plus grande révolution sociale qu'on eût encore vue dans le monde était consommée. Il n'y avait plus en France, comme le déclaraient avec enthousiasme les députés en se pressant en foule sur les degrés de la tribune, il n'y avait plus en France qu'une seule loi, une seule nation, une seule famille et un seul titre, celui de citoyen français.

« Une seule nuit avait suffi », dit un historien contemporain, « pour renverser ce chêne antique de la féodalité dont les branches couvraient la surface de l'empire français, dont les racines épuisaient, depuis tant de siècles, les sucs de la terre et frappaient de stérilité l'heureux sol de la France. »

C'était là le fruit de cette philosophie du dix-huitième siècle, qui avait fait pénétrer dans les esprits et dans les cœurs les principes de droit, de justice et d'humanité, et qui avait fini par faire sentir aux privilégiés eux-mêmes l'iniquité des priviléges. Aucun peuple n'avait donné l'exemple d'un élan si généreux et si sublime. Cela dépassait trop les conditions ordinaires de la nature humaine pour être soutenu jusqu'au bout. Beaucoup de ces hommes qui avaient été emportés un moment au-dessus d'eux-mêmes se repentirent de leur magnanime sacrifice, et combattirent plus tard cette Révolution et cette patrie auxquelles ils avaient offert leur dévouement dans la sincérité de leur âme. L'achèvement de la Révolution qu'ils avaient contribué à inaugurer dut se poursuivre malgré eux et contre eux.

L'histoire, néanmoins, en tenant compte de la faiblesse humaine, ne laissera point périr la mémoire de ce qu'ils ont fait dans cette nuit à jamais glorieuse.

L'égalité des droits était fondée; mais cette grande révolution sociale n'était que le commencement de la Révolution française. Il s'agissait maintenant d'une entreprise plus grande encore et bien plus difficile, qui, après quatre-vingts ans, n'est pas achevée encore; il s'agissait de fonder la liberté.

L'ouvrage de la nuit du 4 août fut complété et dépassé dans les jours qui suivirent. Le 6 août, quelques membres du clergé ayant essayé de revenir sur le rachat des dîmes, un jeune député leur répondit que les biens ecclésiastiques appartenaient à la Nation. C'était le Normand Buzot, qui fut depuis un des chefs du parti de la Gironde.

Il y eut de vifs applaudissements d'un côté et de violents murmures de l'autre.

Le 8 août, un député noble, le marquis de la Coste, appliquant le principe posé par Buzot, présenta un projet de décret déclarant : 1° que les biens ecclésiastiques appartenaient à la Nation ; 2° que la dîme serait supprimée sans rachat; 3° que les honoraires des évêques et des curés seraient fixés par les assemblées provinciales; 4° que les ordres monastiques seraient supprimés.

Un autre gentilhomme, Alexandre de Lameth, montra la différence essentielle qui existe entre les propriétés des citoyens, les propriétés individuelles, qui existent de droit naturel et que la loi n'a pas créées, et les possessions des corporations, qui ne subsistent que par l'autorisation de la société, de la Nation.

« Chaque citoyen », dit-il, « a des droits sacrés qu'il ne dépend pas de la société de lui ôter; mais les corporations, les corps politiques, n'existent que pour la société et par elle. Elle a droit de les modifier ou de les supprimer, et d'appliquer leurs biens, qui ne sont pas de vraies propriétés, à l'utilité générale. »

Comme le ministre Necker avait fait récemment, devant l'Assemblée, un tableau fort alarmant de l'état des finances, Lameth proposa qu'on donnât aux créanciers de l'État les biens ecclésiastiques pour gages de leurs créances.

Mirabeau ajouta que la dîme, loin d'être une propriété, n'était pas même une possession; qu'elle n'était qu'un impôt destiné à subvenir au culte, à salarier les ecclésiastiques, comme « officiers de morale et d'instruction publique. »

Sieyès, qui avait toujours été jusqu'alors à la tête des novateurs les plus hardis, intervint dans ce débat d'une façon inattendue. Il prétendit que la dîme n'était pas un impôt, mais bien une propriété. Cette assertion était peu digne d'un philosophe tel que lui; mais les raisons par lesquelles il combattit la suppression pure et simple de la dîme étaient pourtant sérieuses. Il dit qu'on ne devait pas faire ce présent immense aux propriétaires fonciers actuels, qui avaient acheté leurs terres ou en avaient hérité sous la condition de la dîme; que ce présent serait onéreux au reste de la Nation, qui ne possédait point de terres, puisque la suppression des dîmes sans rachat amènerait l'établissement d'un nouvel impôt pour salarier le clergé, et il proposa que les dîmes fussent rachetées, ou de gré à gré, ou à un taux réglé par l'Assemblée, et que les sommes provenant de ce rachat fussent placées de manière à pourvoir à l'objet primitif des dîmes, qui était l'entretien du culte et le soulagement des pauvres, en même temps qu'à secourir l'État par le prêt d'un capital considérable à bas intérêt. Une remise sur le prix du rachat serait faite aux petits propriétaires, mais non aux riches.

Le présent à faire aux propriétaires fonciers était plus grand encore que ne le croyait Sieyès. Il l'évaluait à 70 millions par an; les dîmes rapportaient environ 120 millions, qui en vaudraient aujourd'hui au moins 300. C'était, suivant Mirabeau, le tiers du revenu net du cultivateur.

Mais le courant de l'opinion n'allait pas dans ce sens. La campagne entière, fermiers et métayers aussi bien que propriétaires, voulait la suppression pure et simple des dîmes, vrai fléau de l'agriculture; on venait prendre au paysan jusqu'à la dîme de sa paille dans sa grange. Tous ces descendants des serfs du Moyen Age, qui possédaient des coins de terre assujettis au cens et à la rente féodale, et qui allaient devenir de vrais propriétaires par la suppression des droits féodaux, aspiraient avec passion à l'abolition de l'odieuse dîme, et l'Assemblée les gagnait par là, sans retour, à la Révolution.



Alexandre de Lameth.

Après plusieurs jours de discussions opiniâtres, le clergé céda. Ceux des curés qui jouissaient des dîmes déclarèrent les remettre aux mains de la Nation. Les évêques suivirent. La suppression des dîmes sans rachat fut décrétée le 11 août.

Les autres propositions de la Coste furent ajournées.

On décréta l'abolition des annates, ce tribut que la France payait au pape sur les revenus ecclésiastiques.

La joie du peuple fut un vrai délire. Les plus résolus avaient cessé d'avance d'acquitter les droits féodaux et les dîmes. Per-

sonne ne les paya plus. On n'attendit pas que les décrets de l'Assemblée eussent été promulgués et les moyens d'exécution réglés. Dès qu'on sut le privilége de la chasse aboli, quoique l'Assemblée n'eût entendu reconnaître le droit de chasse qu'aux propriétaires et aux fermiers, tout le monde courut sus au gibier, et ce fut un massacre universel des bêtes à poil et à plumes. Ce fut la vengeance du peuple contre ces plaisirs de rois et de nobles qui l'avaient humilié et ruiné depuis tant de siècles. Nul ne pourrait dire tout ce qu'avait causé de vexations ce qu'on nommait la capitainerie des chasses royales dans un rayon de vingt lieues autour de Paris ; aussi les paysans vinrent-ils tuer les perdreaux du roi jusque dans le parc de Versailles.

Les privilégiés, dans les provinces, accueillirent avec stupeur et colère ce qui faisait la joie du peuple. Ils ne pouvaient comprendre comment leurs représentants s'étaient laissés aller à l'enthousiasme de cette nuit qu'ils appelaient une nuit d'ivresse et de folie ! Le roi, lui aussi, était profondément troublé de ce renversement de tout l'Ancien Régime, et sa dévotion s'alarmait de l'abolition des dîmes, qu'il était habitué à regarder comme une chose sacrée.

Plus la Révolution était grande, plus le peuple craignait qu'on lui en disputât les résultats et qu'on ne revînt sur ses conquêtes. Des incidents étranges entretenaient l'inquiétude publique. On disait que des traîtres avaient voulu livrer Brest aux Anglais. C'était l'ambassadeur d'Angleterre lui-même qui avait dénoncé le complot au ministère français, en déclarant que son gouvernement n'entendait pas profiter d'une telle offre, mais sans révéler les noms des coupables. Le peuple crut au complot de Brest et en accusa les nobles ; mais plus d'un politique pensa que c'était une manœuvre du gouvernement anglais pour ajouter à nos discordes. On soupçonnait le premier ministre anglais, William Pitt, de vouloir se venger de la guerre d'Amérique. Malgré les prières de Necker et malgré les protestations d'une partie du Parlement anglais, Pitt venait de faire interdire l'exportation des grains d'Angleterre en France.

En Franche-Comté, près de Vesoul, un noble de robe, M. de Mesmay, conseiller au Parlement de Besançon, donnait une fête aux paysans dans son parc. Tout à coup, parmi cette foule qui boit et se réjouit, un tonneau de poudre éclate et beaucoup de gens sont mis en pièces. Il fut reconnu plus tard qu'il n'y avait eu là qu'une imprudence et qu'un accident; mais, dans le premier moment, on y vit une horrible trahison qui redoubla l'irritation du peuple.

A Paris, autre fait bizarre et sinistre. Un homme de finances, qui faisait des affaires immenses dont on ne connaissait pas bien la nature, et qui avait dans les mains l'argent de quinze cents familles, fut trouvé mourant dans le bois du Vésinet, ou par suicide, ou par assassinat. Sa mort fut suivie d'une faillite colossale : 54 millions, assure-t-on. On crut qu'il était l'agent du Pacte de famine, et que c'étaient les accapareurs qui l'avaient fait disparaître. Tous ses créanciers, qui ne savaient pas à quoi il employait leurs fonds, furent ruinés.

L'Assemblée, parmi tant de choses effrayantes et mystérieuses, jugea nécessaire d'instituer, sur la proposition de Duport, un comité de recherches contre les complots des ennemis de la Révolution. Mais, dans ses anxiétés même, elle resta noblement fidèle aux principes de droit et de morale posés par les Cahiers. On avait saisi des lettres adressées au comte d'Artois. Ce prince fugitif était justement suspect; mais il n'était pas sous le coup d'une poursuite judiciaire. L'Assemblée, de l'avis de le Chapelier, de Mirabeau, de Duport même, l'instigateur du Comité des recherches, décida de respecter l'inviolabilité du secret des lettres.

Sans se laisser détourner de son but par ces agitations, par ces inquiétudes, l'Assemblée nationale continuait ses grandes délibérations sur les principes de la Constitution qu'elle voulait donner à la France. Dès le 11 juillet, le jour même où commençait la crise qui se termina par la prise de la Bastille, la Fayette avait présenté un projet de DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, afin, disait-il, de faire reconnaître par tous ces vérités essentielles du droit naturel et social d'où doivent découler toutes les institutions.

Le 20 juillet, un autre projet sur le même sujet avait été proposé par Sieyès. Il y eut des débats animés et prolongés sur beaucoup de projets divers. Les députés opposés, au fond, à la Révolution, ou timides, ne voulaient pas d'une Déclaration des droits qui condamnerait solennellement tous ces temps passés où les droits de l'homme et du citoyen avaient été foulés aux pieds, et qui devrait être, comme le dit Barnave, le *Catéchisme national* de l'avenir. La Fayette donne, dans ses Mémoires, la vraie raison pour laquelle une Déclaration des droits est nécessaire, bien plus nécessaire qu'une Constitution même; une telle Déclaration a pour but de constater, non pas seulement les droits de la Nation vis-à-vis de son gouvernement, mais les droits des individus vis-à-vis de la Nation. Il n'y a pas de liberté ni d'ordre véritable, si tous ne sont persuadés qu'il y a des droits que la majorité ne peut ôter à la minorité, pas même à un seul homme.

L'abbé Grégoire et un autre membre de l'Assemblée, qui était, comme lui, à la fois dévoué à la Révolution et attaché à l'ancienne croyance janséniste, Camus, député de Paris, proposèrent d'ajouter à la Déclaration des droits celle des devoirs. L'Assemblée trouva des difficultés à définir tous les devoirs, et l'on fit l'observation que la Déclaration des droits embrassait nécessairement les devoirs qui correspondent aux droits. Grégoire et Camus avaient raison; mais il était inévitable qu'après avoir si longtemps souffert de la violation de tous les droits naturels, on fût surtout préoccupé de les proclamer et de les garantir. La DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN fut votée le 26 août.

L'Assemblée, sans entrer dans le détail des devoirs, donna satisfaction, dans une certaine mesure, à la réclamation de Grégoire et de Camus. Elle énonça que la Déclaration des droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme et du citoyen avait pour but de rappeler sans cesse à tous les membres du corps social LEURS DROITS ET LEURS DEVOIRS.

Elle reconnut et déclara, « EN PRÉSENCE ET SOUS LES AUSPICES DE L'ÊTRE SUPRÊME », les droits suivants de l'homme et du citoyen:

I. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

II. — Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III. — Le principe de toute souveraineté réside dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peuvent exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

V. — La loi n'a droit de défendre que les actions nuisibles à la société.

VI. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, leurs vertus et leurs talents.

VII. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés

par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

VIII. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur, qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique.

XIII. — Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

XVII. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Telle fut la forme donnée par l'Assemblée aux Principes de 89.

Les formes du pouvoir ont maintes fois changé depuis : dix Constitutions ont passé ; les Principes de 89, trop souvent violés, se relèvent toujours avec l'esprit public. Ils sont au-dessus de toutes les Constitutions et de toutes les formes.



Camus.

La Déclaration des droits présente cependant une très-importante lacune sur le point où, comme nous l'avons montré dans le résumé des Cahiers, nos pères étaient le moins avancés. La Déclaration reconnaît la liberté des opinions religieuses et non pas expressément la liberté des cultes. Mirabeau avait réclamé avec énergie contre l'insuffisance de l'article sur la liberté religieuse.

C'était à lui qu'on devait d'avoir fait éta-



La garde nationale (uniformes et drapeaux)

blir le principe que tout agent de l'autorité publique est responsable. Il avait montré qu'aucun agent du pouvoir ne doit impunément exécuter un ordre contraire aux lois.

On avait déjà entamé, avant que la Déclaration des droits fût rédigée, les débats sur l'organisation des pouvoirs de l'État. Il fut décidé que l'Assemblée nationale serait permanente, c'est-à-dire qu'une assemblée succéderait immédiatement à l'autre tous les deux ans.

L'Assemblée resterait-elle unique, ou se diviserait-elle en deux chambres ?

Un groupe d'hommes politiques, parmi lesquels était Mounier, désiraient se rapprocher le plus possible de la Constitution anglaise et eussent souhaité pour nous, à côté d'une Chambre des communes, une Chambre des pairs, sinon héréditaire comme en Angleterre (l'opinion publique y était trop contraire), du moins nommée par le roi. D'autres, tels que la Fayette et Condorcet, que les nobles n'avaient pas élu député à cause

de ses opinions populaires, mais qui continuait à soutenir la Révolution par ses écrits, d'autres souhaitaient qu'on eût, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, un sénat électif et temporaire auprès de la Chambre des députés. Mais la masse du parti de la Révolution sentit que, dans l'état où était la France, une seconde chambre serait le refuge des grands seigneurs, des courtisans, des évêques, et qu'il fallait l'unité afin de poursuivre et d'achever la Révolution. Les nobles eux-mêmes se tournèrent pour la plupart contre l'idée des deux chambres : les gentilshommes de province, par jalousie contre les grands qui entreraient dans une chambre des pairs, et le plus grand nombre des gens de cour eux-mêmes, parce qu'ils s'imaginèrent qu'avec une seule chambre, le gouvernement serait impossible, et que l'on aurait une contre-révolution.

Le 9 septembre, quand on vota, il n'y eut que 89 voix pour les deux chambres et 849 pour une seule. La question avait été décidée bien plus par des vues et des sentiments relatifs à la situation présente que par des raisons générales et par des théories politiques.

Une autre question, discutée en même temps, remuait bien davantage Paris et la France. C'était celle de savoir si le roi aurait ou non le *veto,* c'est-à-dire le pouvoir de s'opposer aux résolutions de l'Assemblée, et de refuser sa sanction aux lois qu'elle aurait votées. Le peuple entier, les campagnes comme les villes, vit ou sentit dans le *veto* une seule chose : — Le roi pourra arrêter la Révolution ; le roi pourra empêcher le bien que l'Assemblée voudra faire au peuple. — Un paysan disait à un autre : « Le *veto!* sais-tu ce que c'est ? — Non. — Eh bien, tu as ton écuelle remplie de soupe ; le roi te dit : Répands ta soupe, et il faut que tu la répandes. »

La discussion, dans l'Assemblée, n'était pas si simple que cela. La majorité, tout ce qui était pour la Révolution, n'admettait point du tout que le roi pût empêcher l'Assemblée de donner à la France une Constitution libre. Les plus modérés, Mounier lui-même, reconnaissaient que l'Assemblée représentait la Nation souveraine, et que le roi ne devait avoir que les pouvoirs qui lui seraient conférés par la Constitution que voterait l'Assemblée. Mais, une fois la Constitution faite, la plupart reconnaissaient qu'il y aurait danger à ce que l'Assemblée législative ordinaire, qui succéderait à l'Assemblée nationale constituante, eût le pouvoir de décréter, sans aucun obstacle et sans aucun délai, toutes les lois qu'il lui plairait. Là où il existe deux chambres, la seconde chambre discute une seconde fois la loi qu'a votée la première, et, de quelque manière que s'opère le vote définitif, on évite l'inconvénient des décisions trop précipitées. Comme on avait décidé que, chez nous, il n'y aurait pas de seconde chambre, la majorité des députés cherchaient à donner au roi le pouvoir d'arrêter les décisions de l'Assemblée législative ; mais les timides et ceux qui voulaient laisser à la royauté la plus grande part possible prétendaient que le roi eût le *veto* absolu. Sur ce point, Mirabeau, qui n'était pourtant pas timide, mais qui songeait toujours à s'arranger avec la royauté, était du même côté que Mounier. En général, les hommes d'opinions avancées n'acceptaient pas que le roi eût le dernier mot vis-à-vis des représentants du peuple ; la plupart consentaient seulement à lui accorder le *veto* suspensif, en sorte que, si l'Assemblée persistait, au bout d'un certain temps, le roi devrait céder. C'était là le sentiment de la Fayette, de Barnave, de Target, de Grégoire, de Duport, etc. Un certain nombre, comme Sieyès, ne voulaient point de *veto* du tout, et la masse du peuple, qui entre peu dans les nuances, était avec ceux-ci.

Le Palais-Royal, qui continuait d'être, à Paris, le centre de réunion des hommes les plus ardents, ne retentissait que de cris contre le *veto* absolu et contre les députés qui le

soutenaient. Dès le 30 août au soir, les gens du Palais-Royal avaient voulu se porter à Versailles pour inviter l'Assemblée à exclure les députés qui appuyaient le *veto* absolu et pour prier le roi de venir s'établir à Paris. La Fayette et Bailli firent fermer les barrières et empêchèrent cette troupe de sortir de Paris. Le lendemain, la fermentation grandissant encore, un jeune écrivain, appelé Loustalot, qui rédigeait le plus populaire de tous les nouveaux journaux, *les Révolutions de Paris,* détourna les habitués du Palais-Royal de marcher tumultuairement à Versailles, et les engagea d'envoyer à l'Hôtel de ville demander aux représentants de la Commune de convoquer les soixante districts, afin qu'on y délibérât sur le *veto* et sur la suspension des députés suspects au peuple. L'Assemblée nationale serait invitée à suspendre sa délibération sur le *veto,* jusqu'à ce que les districts de Paris, ainsi que les provinces, eussent prononcé.

C'eût été faire retourner le pouvoir constituant de l'Assemblée nationale aux assemblées primaires.

Le pouvoir municipal avait été renouvelé depuis un mois, et l'assemblée des électeurs, qui s'était donné l'autorité à elle-même, avait été remplacée par cent quatre-vingts délégués des districts, qui avaient pris le titre d'Assemblée des représentants de la Commune de Paris. L'assemblée de la Commune refusa de discuter les propositions des envoyés du Palais-Royal, et, une seconde députation s'étant emportée jusqu'à menacer les représentants de la Commune, ceux-ci rendirent un arrêté très-énergique contre « les désordres du Palais-Royal. » Le café de Foy, centre des agitateurs, fut fermé. Les réunions du Palais-Royal furent dissipées par la garde nationale, sur l'ordre de la Fayette.

La garde nationale, qu'on avait eu l'intention de porter à 48,000 hommes, n'en comptait que 30,000 armés et habillés; en sorte que la plus grande partie des Parisiens restaient en dehors de ses cadres. Tout cela commença de jeter de la division entre les révolutionnaires modérés et les révolutionnaires ardents. Il y eut quelques arrestations. Camille Desmoulins se retira à Versailles auprès de Mirabeau, qui, tout en soutenant le *veto,* restait lié avec les hommes les plus hardis.

Quoique le mouvement matériel contre le *veto* eût été ainsi arrêté dans Paris par l'autorité municipale, on sentait bien que le mouvement d'opinion persistait. Des adresses arrivaient des villes de province contre le *veto*. Le ministre Necker lui-même jugea imprudent d'insister sur le *veto* absolu, qui soulevait tant de passions contre la royauté. Il se prononça ouvertement à cet égard. Le 11 septembre, l'Assemblée nationale vota le *veto* suspensif à la majorité de 673 voix contre 325, qui voulaient le *veto* absolu.

Le *veto* suspensif, dans la pensée de l'Assemblée, n'était aucunement applicable à la Déclaration des droits ni aux principes de la Constitution, entre lesquels figuraient au premier rang les décrets rédigés à la suite de la nuit du 4 août. Le roi n'avait pas à les contrôler, mais simplement à les faire publier et exécuter. L'Assemblée différa de statuer dans quel délai le roi pourrait exercer le *veto* suspensif, jusqu'à ce qu'il eût promulgué les décrets du 4 août. Elle les lui envoya le 12 septembre.

Louis XVI, qui, malgré sa mollesse et son apathie, gardait toujours au fond les principes de l'ancienne monarchie, était loin de se considérer comme subordonné à la Nation souveraine. Les décrets du 4 août le blessaient profondément dans son attachement aux institutions du passé. Il se trouvait dans une extrême perplexité entre les partis qui le poussaient et le pressaient dans tous les sens. Derrière ces mouvements retentissants de l'Assemblée nationale et du peuple, qui se passaient au grand jour, il y avait des ca-

bales secrètes qui s'efforçaient chacune d'entraîner vers leur but le peuple, le roi ou l'Assemblée.

Les aristocrates, ainsi que l'on commençait d'appeler ceux qui ne voulaient pas de l'égalité des droits entre les citoyens, étaient revenus de la stupeur où les avaient jetés la prise de la Bastille et le soulèvement des paysans contre les châteaux. La noblesse, le haut clergé et une partie du clergé inférieur, les parlements, les financiers, haïssaient le nouvel ordre de choses, et, comme le dit dans ses Mémoires un député noble du parti opposé à la Révolution, le marquis de Ferrières, « ils s'occupaient des moyens de la renverser par des manœuvres sourdes et des attaques indirectes. Ils formaient des associations, recevaient des signatures, et les bruits qui couraient de guerre civile, de projets de contre-révolution, n'étaient pas tout à fait dénués de fondement. »

Le parti révolutionnaire ardent n'ignorait pas les desseins de ses ennemis et entretenait, pour leur résister et hâter l'achèvement de la Révolution, cette fermentation des masses populaires que la Fayette et Bailli contenaient à Paris, quoique la Fayette connût les complots des courtisans et des aristocrates, et fût bien résolu à ne pas les laisser aboutir.

Les aristocrates visaient à emmener le roi à Metz, où un général mal disposé pour la Révolution, le marquis de Bouillé, avait sous sa main des troupes nombreuses que l'esprit nouveau n'avait pas encore gagnées.

Pendant ce temps, un groupe de députés, Malouet et autres, qui se sentaient dépassés par la Révolution et qui pourtant ne voulaient pas la guerre civile ni l'Ancien Régime, visaient à faire transporter à Tours, loin des agitations de Paris, le roi et l'Assemblée nationale.

Outre ces divers partis politiques, il y avait encore deux cabales qui contribuaient à augmenter le trouble dans des intérêts tout personnels. L'une était celle du duc d'Orléans, menée par des hommes hardis et habiles en intrigues; l'énorme fortune du duc permettait à cette faction de répandre beaucoup d'argent et lui donnait de grands moyens de pousser au désordre.

L'autre cabale, qui faisait beaucoup moins de bruit et qui intriguait sournoisement et obscurément, travaillait pour Monsieur, comte de Provence, l'aîné des deux frères du roi. Il était resté, quand son frère d'Artois partait. Spirituel et faux, dissimulant de son mieux son ambition, il méprisait la bonhomie et la simplicité de Louis XVI, haïssait Marie-Antoinette, qu'il avait, plus que personne, contribué à diffamer par les mauvais bruits qu'il avait fait courir sur elle, et il visait à s'arranger avec la Révolution, puisqu'elle était la plus forte, et à mettre la main sur la direction du gouvernement quand tout serait en désarroi. Lui aussi avait de grands revenus et en usait pour soudoyer des agents et entretenir des intrigues.

Louis XVI, tiraillé dans tous les sens, abasourdi par tout ce tumulte et par toutes ces menées, ne bougea pas. Il ne se décida ni à aller à Tours, ni à aller à Metz. Les aristocrates furent tellement irrités de n'avoir pas réussi à l'entraîner, que quelques-uns des plus furieux complotèrent, dit-on, de l'assassiner. On assure que le coup ne manqua que parce que le comte d'Estaing, le brave amiral de la Guerre d'Amérique, fut averti et prévint le roi.

Louis XVI n'était pas parti pour la guerre civile avec les aristocrates; mais il ne promulguait pas les décrets du 4 août, que lui avait envoyés l'Assemblée. Comme gage de bon vouloir et pour le décider, l'Assemblée vota, le 15 septembre, que la couronne serait héréditaire, de mâle en mâle, et le roi inviolable. Nous avons vu que les Cahiers avaient recommandé cette tentative de conciliation entre la France nouvelle et la vieille royauté.

Le roi et Necker essayèrent de faire mo-



Banquet des gardes du corps.

difier les décrets du 4 août par une espèce de Mémoire expédié à l'Assemblée. L'Assemblée envoya son président au roi pour réclamer fermement la promulgation pure et simple des décrets. Le roi se résigna enfin à faire publier les décrets, mais sans les revêtir des formes de promulgation par lesquelles il en eût accepté la responsabilité.

L'Assemblée s'en contenta et régla ce qui concernait le *veto* suspensif. Elle décida que, lorsque le roi refuserait de sanctionner une loi votée par une Assemblée, ce serait l'Assemblée suivante qui déciderait (21 septembre).

La situation générale du pays allait s'aggravant. Les anciennes autorités administratives et judiciaires étaient réduites à l'impuissance, en attendant qu'on en créât de nouvelles. Les anciennes autorités municipales étaient remplacées par des autorités populaires provisoires, pleines de bonne volonté, mais aussi d'inexpérience, et aux prises avec des difficultés extrêmes. Le peuple avait cessé de payer les impôts les plus odieux, les aides et gabelles, aussi bien que les dîmes et les droits féodaux. Le trésor public était en détresse. Necker, qui avait usé du crédit si longtemps et avec tant de succès, venait de tenter d'y recourir encore. Il avait demandé, le 7 août, un faible emprunt de 30 millions pour les besoins les plus urgents ; mais l'Assemblée avait fait la faute de diminuer les avantages que Necker voulait offrir aux prêteurs, et qui n'avaient rien d'excessif. L'emprunt ne se remplit pas. Necker proposa, le 27 août, un nouvel emprunt de 80 millions, à des conditions meilleures pour les créanciers. L'Assemblée consentit ; mais les gros

capitalistes, jusque-là favorables à Necker, n'avaient plus ni bonne volonté, ni confiance. Le second emprunt échoua encore.

Il y eut alors un généreux élan dans le peuple. Les capitalistes n'avaient pas voulu prêter. Les citoyens de toutes conditions donnèrent. Des femmes, des jeunes filles, apportèrent leurs colliers, leurs bijoux d'or, sur le bureau de l'Assemblée nationale. On vit les journaliers, les domestiques, se cotiser pour offrir une partie de leurs gages ou de leurs salaires.

Ces sacrifices, qui témoignaient du bon cœur et du patriotisme de leurs auteurs, ne pouvaient cependant suffire à remplir les coffres de l'État. Le 24 septembre, Necker, aux abois, vint proposer une contribution extraordinaire du quart de tous les revenus nets. On se confierait à la déclaration des citoyens. L'Assemblée vota ; mais, devant la misère des uns et la gêne des autres, devant le mauvais état des affaires industrielles et commerciales, cette ressource était bien incertaine. L'Assemblée y ajouta l'invitation à tous les bons citoyens de porter aux hôtels des monnaies leur vaisselle d'argent et leurs ornements d'or. On demanda aussi l'argenterie des églises.

La situation matérielle de Paris ne s'améliorait pas. Il y avait, partout et à tous les degrés, une réaction contre le pouvoir exécutif, bien naturelle après l'énorme abus qu'avaient fait si longtemps de ce pouvoir les rois, les ministres, les intendants et tous leurs subordonnés; mais cette réaction rendait l'administration difficile, même aux magistrats élus par le peuple. L'assemblée des représentants de la Commune de Paris voulait quasi tout administrer et tout faire par ses comités, et ne laissait pas grand'chose à l'autorité du maire. De plus, les soixante districts agissaient souvent chacun à leur fantaisie, sans s'occuper de ce qu'on décidait à l'Hôtel de ville.

Il n'en fût résulté que quelques embarras et quelques lenteurs, si l'on eût été dans les conditions ordinaires ; mais les souffrances publiques étaient toujours extrêmes. On avait dissous, à la fin d'août, un grand atelier de charité ouvert avant la réunion des États Généraux, sans cesse accru depuis, et où l'on faisait remuer de la terre à dix-sept mille hommes pour leur faire gagner vingt sous par jour. On avait dispersé cette masse entre divers ateliers particuliers où l'on ne recevait que des Parisiens. Le commerce allait si mal, que des bourgeois, des marchands, s'enrôlaient parmi ces malheureux. Un bien plus grand nombre de gens manquaient absolument d'ouvrage.

La cherté du pain aurait dû diminuer, car la récolte avait été bonne; mais des manœuvres criminelles, dont la cupidité n'était pas la seule ni même la principale cause, maintenaient une disette factice. Les Mémoires du temps, entre autres ceux de la Fayette, en position d'être bien informé, attestent qu'il y avait de vraies conspirations pour faire manquer le pain à Paris. On contrefit plusieurs fois les signatures de Necker et de la Fayette, afin de donner des contre-ordres aux convois de farine dirigés sur la capitale, et cela dans des moments où le maire Bailli, qui se donnait tout entier au soin des subsistances, ne savait pas toujours à minuit si Paris aurait du pain le lendemain matin. Ceux des ouvriers et des petits marchands qui avaient encore un peu d'ouvrage étaient obligés de perdre des heures entières à faire queue à la porte des boulangers. La ville, au moyen d'assez grands sacrifices, avait abaissé le prix du pain à douze sous et demi les quatre livres. C'était encore un prix accablant pour des gens qui gagnaient si peu (1 fr. 50 c. au moins d'aujourd'hui). Les boulangers, au moins une grande partie d'entre eux, contribuaient à aggraver le mal par des manœuvres dont le maire Bailli se plaint dans ses Mémoires; ils provoquaient contre eux de dangereuses colères. Le peu-

ple exaspéré croyait voir partout des accapareurs.

Il était impossible qu'il n'y eût pas quelque grande explosion populaire. Excepté le petit groupe de Mounier et de ses amis, tous les partis poussaient à un mouvement : les aristocrates le voulaient, parce qu'ils espéraient le tourner contre l'Assemblée nationale, en la rendant responsable de la détresse qu'elle devait soulager, disaient-ils, puisqu'elle avait maintenant le pouvoir en main ; les révolutionnaires le voulaient, pour prévenir leurs ennemis par un nouveau 14 juillet, et pour ramener le roi à Paris, afin qu'il ne pût devenir, à Metz ou ailleurs, l'instrument de la guerre civile et de la contre-révolution. Ils contribuèrent à répandre l'opinion qui s'accrédita dans le peuple, qu'avoir le roi à Paris, c'était avoir le pain.

Quant au parti d'Orléans et à la coterie de Monsieur, ils fomentaient l'agitation afin de pêcher en eau trouble.

Les provocations de la cour attirèrent l'orage.

La reine et son entourage, qui ne désespéraient pas d'entraîner enfin le roi à Metz, tâchaient, en attendant, de réunir quelques forces à Versailles. Il y avait déjà quatre cents gardes du corps, cavaliers d'élite ayant rang d'officiers, un régiment de gardes suisses et un escadron de chasseurs à cheval. Beaucoup d'officiers et de gentilshommes arrivaient de tous les points de la France. On fit venir le régiment de Flandre (infanterie), sur lequel on croyait pouvoir compter. On tâcha de gagner la garde nationale de Versailles. Le 1er octobre, les gardes du corps offrirent un banquet aux officiers du régiment de Flandre et à ceux des autres corps. La cour fit les frais de ce somptueux festin, qui eut lieu dans la salle de spectacle du château. Les dames de la cour y assistèrent dans les loges. On laissa entrer les soldats au dessert. La reine parut, suivie du roi, et fit le tour des tables en portant dans ses bras le petit dauphin. Elle fut reçue avec enthousiasme. Après son départ, l'exaltation devint un vrai délire. Les gardes du corps, qui avaient gardé la cocarde blanche, la firent prendre aux autres officiers. On arracha les cocardes tricolores. Les trompettes sonnèrent la charge. On escalada les loges, l'épée à la main, comme si l'on eût donné l'assaut à Paris.

Ces bravades continuèrent les jours suivants. L'uniforme de la garde nationale n'était plus reçu chez le roi. Les dames de la cour distribuaient des cocardes blanches à tout venant dans l'intérieur du château.

Des aristocrates vinrent promener dans Paris la cocarde blanche prise à Versailles.

On la leur arracha. L'un d'eux faillit être pendu à la Lanterne. Toute la journée du 4, Paris fut dans une fermentation terrible. Les femmes étaient plus animées encore que les hommes. C'était elles que la misère éprouvait le plus cruellement dans leurs personnes et dans leurs enfants. Et la misère, selon leur opinion, ne venait que de la méchanceté des aristocrates. Celles qui ne souffraient pas pour elles-mêmes souffraient de voir le malheur des autres. Le 4 au soir, une femme bien mise et de bonne apparence alla, au Palais-Royal, haranguer la foule et dit qu'il fallait marcher à Versailles.

Le lendemain, 5 octobre, de grand matin, une jeune fille entre dans un corps de garde, prend un tambour et bat la générale. Les femmes de la Halle la suivent ; elles entraînent avec elles tout ce qu'elles rencontrent de femmes de toutes conditions par les rues, et se portent sur l'Hôtel de ville en criant : Du pain et des armes ! — La garde les arrête d'abord, puis, ne pouvant se décider à faire usage de ses armes contre elles, les laisse pénétrer dans l'Hôtel de ville.

Elles criaient beaucoup contre les autorités municipales, qui, disaient-elles, ne faisaient rien pour le peuple. Les plus violentes parlaient de mettre le feu. Un homme ferme,

froid et résolu, parvint à leur faire entendre raison. C'était un huissier nommé Maillard.

Des bandes de gens à mine farouche, armés de bâtons et de piques, et parmi lesquels des hommes habillés en femmes, arrivaient à leur tour, forçaient les magasins de l'Hôtel de ville et prenaient ce qu'il y avait de fusils. Le désordre était effrayant. Le mouvement tournait sur lui-même, et de grands malheurs étaient à craindre dans Paris. Maillard fait battre un ban sur la place de Grève.



Target.

Les femmes s'assemblent autour de lui. Il leur offre de se mettre à leur tête et de les mener à Versailles. Sa haute taille et sa physionomie sombre imposent aux femmes. On crie que c'est un des vainqueurs de la Bastille. Les femmes l'acceptent pour capitaine. Elles partent, sept ou huit mille, avec lui et quelques centaines d'hommes armés. Elles traînaient deux canons pris à l'Hôtel de ville. Celle qui, la veille, avait proposé la première d'aller à Versailles était là, sabre en main, assise sur un des canons. Elles criaient : Allons chercher le boulanger et la boulangère !

Le cortége grossit, chemin faisant, et Maillard lui ôta en grande partie son aspect menaçant; il représenta aux femmes qu'il ne convenait pas d'aller se présenter en armes à l'Assemblée nationale, et il décida la plupart d'entre elles à abandonner les piques, les sabres, les bâtons qu'elles portaient. Il les empêcha de piller sur la route, à Chaillot, à Sèvres, quoiqu'elles eussent grand'faim.

Durant la marche des femmes sur Versailles, une délibération orageuse avait lieu dans l'Assemblée nationale. Après les décrets de la nuit du 4 août, l'Assemblée avait envoyé au roi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. On n'admettait pas qu'il pût s'y opposer, et l'on ne voulait point qu'il pût dire plus tard qu'il ne l'avait pas acceptée. Le roi venait d'écrire à l'Assemblée qu'il accordait son accession aux premiers articles de la Constitution qui lui avaient été présentés, sans les regarder comme parfaits et par égard pour le vœu « présent » des représentants de la Nation, mais à la condition positive que le pouvoir exécutif rentrât pleinement dans ses mains. Il ne s'expliquait pas sur la Déclaration des droits de l'homme.

La majorité de l'Assemblée, déjà fort inquiète et irritée de ce qui s'était passé au château, accueillit mal la réponse du roi. Un député encore peu connu, qui ne montrait pas l'éloquence éclatante ou le talent élégant et souple des orateurs les plus accrédités de l'Assemblée, mais qui soutenait constamment les opinions les plus avancées avec force et roideur, et d'un air de conviction profonde, dit que le roi, en prétendant imposer une *condition* à la Constitution, mettait sa volonté au-dessus des droits de la Nation : que ce n'était pas au pouvoir exécutif à critiquer le pouvoir constituant, dont il émane, et que la réponse du roi était la



Les femmes de Paris marchant sur Versailles.

négation de toute Constitution nationale. Ce député était un jeune avocat d'Arras ; il s'appelait MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

C'était un petit homme maigre, au visage triste, à la voix désagréable, au débit fatigant. On le traitait assez dédaigneusement dans l'Assemblée; mais Mirabeau avait pressenti chez lui une force : — Cet homme ira loin, disait-il ; *il croit tout ce qu'il dit.*

Un député de Chartres, Pétion, qui devait plus tard jouer un rôle de quelque importance, dénonça « l'orgie des gardes du corps. » Un député aristocrate somma Pétion de signer et de déposer sur le bureau sa dénonciation. Mirabeau se leva et déclara que, si l'on persistait à mettre ainsi au défi le dénonciateur, il signerait, lui, avec Pétion, et révélerait tous les faits ; « mais », ajouta-t-il, « auparavant, je demande que l'Assemblée déclare que la personne du roi est seule inviolable et que toute autre personne, sans exception, est responsable devant la loi. » C'était désigner nettement la reine.

On laissa tomber cette question redoutable, et l'on décida que le président, à la tête d'une députation, irait demander au roi son acceptation pure et simple de la Déclaration des droits et des premiers articles de la Constitution.

Bientôt après, un grand bruit se fit entendre. C'était les femmes qui arrivaient. Elles étaient entrées dans Versailles en chantant : *Vive Henri IV!* et en criant : Vive le roi ! et le peuple de Versailles les avait accueillies aux cris de : Vivent les Parisiennes !

Une députation de femmes, Maillard en tête, se présenta devant l'Assemblée. Maillard exposa à l'Assemblée, avec une sombre

énergie, la détresse de la capitale et accusa les aristocrates de conspirer pour faire mourir de faim les Parisiens. Il pria l'Assemblée d'obliger les gardes du corps à faire réparation à la cocarde nationale. Après des incidents tumultueux où l'orateur des femmes se fit tour à tour rappeler à l'ordre par Mounier, qui présidait ce jour-là, et applaudir par la majorité, on vint annoncer que les gardes du corps acceptaient la cocarde tricolore. Les femmes, alors, crièrent : Vivent les gardes du corps !

La crise semblait s'adoucir. Il fut décidé que le président Mounier et la députation de l'Assemblée exposeraient au roi l'excès des souffrances de Paris. Les femmes suivirent le président en grande troupe. Les gardes du corps crurent à une émeute et chargèrent cette foule. La colère se ralluma contre eux.

La députation de l'Assemblée parvint cependant à entrer au château avec quelques-unes des femmes. Le roi reçut bien les Parisiennes et leur donna un ordre écrit de sa main pour faire venir des grains à Paris.

L'Assemblée prit, de son côté, un arrêté pour ordonner à toutes les municipalités de laisser librement circuler les blés destinés à la capitale.

Un certain nombre de femmes repartirent pour Paris avec Maillard, emportant la lettre du roi.

La plupart des femmes et les bandes d'hommes armés qui s'étaient joints à elles restèrent. On leur avait promis du pain pour les faire partir. La municipalité de Versailles, qui n'avait pas été changée comme celle de Paris et qui était du parti de la cour, eut la maladresse de ne pas tenir parole. Cette foule affamée et irritée demeura sur la place d'Armes en présence des troupes rangées en bataille. Le régiment de Flandre, déjà influencé, depuis son arrivée à Versailles, par le parti de la Révolution, laissa les femmes envahir ses rangs et donna ses cartouches. Des collisions s'engagèrent entre les gardes du corps et la foule. La garde nationale de Versailles prit parti pour les Parisiens, et des coups de feu furent échangés entre elle et les gardes du corps. On fit rentrer les gardes du corps dans le parc. Un cheval de garde du corps avait été tué ; la foule avait si faim, qu'elle alluma un grand feu pour faire rôtir le cheval et le mangea à moitié cru.

Le roi, en répondant aux femmes sur la subsistance de Paris, n'avait pas répondu au président de l'Assemblée sur la Déclaration des droits. Le président Mounier insistait en vain. Le roi délibérait avec ses ministres et avec la reine. Dans la soirée, on reçut au château une dépêche de la Fayette, annonçant que, d'après l'ordre de la municipalité de Paris, il marchait sur Versailles avec la garde nationale. La reine et plusieurs des ministres voulaient que le roi partît, c'est-à-dire fît la guerre civile. Necker pressait le roi d'aller à Paris, de se confier au peuple, et de s'appuyer sur la nouvelle Constitution et sur l'Assemblée.

Louis XVI céda, à contre-cœur, aux instances de la reine. L'ordre du départ fut donné.

Il était trop tard. La garde nationale de Versailles empêcha les voitures de sortir par la grille du Dragon. Le roi était bloqué dans son château. Il signa la Déclaration des droits et la remit à Mounier.

La Fayette avait résisté plusieurs heures au peuple et à la garde nationale, qui voulaient qu'il les menât à Versailles. Depuis le repas des gardes du corps, il n'y avait plus de dissidence entre la garde nationale et la foule. La Fayette, à cheval sur la place de Grève, contint longtemps le mouvement en risquant sa popularité et même sa vie. Vers cinq heures, enfin, l'assemblée des représentants de la Commune, jugeant impossible de lutter davantage, envoya au commandant de la garde nationale l'autorisation de mar-

cher. La Fayette partit avec quinze mille gardes nationaux, suivis de milliers d'hommes du peuple.

Avant d'entrer dans Versailles, il fit jurer à son armée fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. La pluie avait retardé sa marche. Il n'arriva qu'à minuit. Il alla d'abord exposer à l'Assemblée nationale les motifs de sa venue; puis il se présenta devant la grille du château, seul, entre deux commissaires de la Commune. Il entra courageusement dans ce palais rempli de ses ennemis. Un courtisan, à sa vue, s'écria : « Voilà Cromwell! — Cromwell ne serait pas entré seul! » répondit la Fayette.

La Fayette, en effet, était bien loin de prétendre imiter Cromwell et s'emparer du pouvoir suprême. Il alla trouver le roi, lui exposa sincèrement, mais respectueusement, la situation. Le roi déclara qu'il n'avait pas eu l'intention de partir et ne s'éloignerait pas de l'Assemblée nationale. Il autorisa la garde nationale de Paris à occuper les postes extérieurs. Ceux de l'intérieur du château restèrent aux troupes de service.

Vers trois heures du matin, tout semblait calme. L'Assemblée nationale leva la séance, après avoir procuré quelques vivres à la foule. Le gros des bandes parisiennes et la garde nationale se mirent à couvert, comme ils purent, dans les églises, dans les casernes, dans les cafés. Cependant, il resta des gens attroupés sur la place, autour de grands feux, et, dès cinq heures du matin, des bandes d'hommes de mauvaise mine, mal armés, recommencèrent à aller et venir devant le château. Vers six heures, ces gens escaladèrent ou forcèrent les grilles des deux cours des Princes et de la Chapelle, qui n'avaient pas été confiées à la garde nationale.

Il n'y avait plus dans le château qu'une poignée de gardes du corps. La cour, voyant qu'il n'y avait moyen ni d'emmener le roi ni de combattre, avait fait partir de Versailles le gros de ce corps d'élite. Un des envahisseurs tomba, frappé d'un coup de feu qu'avait tiré probablement un garde du corps. La bande, qui grossissait toujours, se jeta en avant avec fureur, pénétra dans la cour de Marbre, envahit le grand escalier, força la salle des gardes, qui touchait à l'appartement de la reine, tua deux gardes du corps, en blessa d'autres. Les gardes du corps se barricadèrent dans ce qu'on appelle l'Œil-de-Bœuf, résolus de s'y faire tuer pour sauver la reine. Marie-Antoinette s'enfuit, demi-nue, chez le roi, tandis qu'une de ses dames emportait le petit dauphin. Il y eut un moment d'angoisses terribles. La porte du roi était fermée au verrou; Louis XVI n'était pas chez lui, et, pendant ce temps, accourait chez la reine par un autre passage. Marie-Antoinette frappa à coups redoublés, tandis que des cris furieux et des coups de feu retentissaient à quelques pas.

Les gardes du corps qui défendaient l'Œil-de-Bœuf se croyaient perdus; la porte s'ébranlait : quand tout à coup le fracas de l'attaque cessa. On cria du dehors : « Ouvrez, messieurs les gardes du corps! Vous nous avez sauvés autrefois à Fontenoi; nous vous le rendons aujourd'hui. » C'étaient les anciens gardes françaises, maintenant compagnies soldées de la garde nationale de Paris. A leur tête se trouvait un jeune sergent, d'une très-belle et très-noble figure, qui fut depuis l'illustre général Hoche.

Les grenadiers soldés de la garde nationale, envoyés par la Fayette, s'étaient fait jour à travers les assaillants. La Fayette arriva un moment après, arracha aux envahisseurs des gardes du corps qu'ils voulaient pendre dans une des cours, puis monta au château, d'où les gardes nationaux chassaient en ce moment « les brigands » qui avaient commencé le pillage. La bande qui avait pénétré dans le château était composée d'un petit nombre d'hommes qu'animait contre Marie-Antoinette une haine frénétique et qui voulaient l'égorger, et d'un nombre



La reine et la Fayette au balcon de Versailles.

beaucoup plus grand de malfaiteurs qui n'avaient suivi les femmes et la garde nationale que dans l'espoir de faire un riche butin au palais de Versailles.

La Fayette présenta au roi ses gardes nationaux qui jurèrent à Louis XVI de mourir pour le défendre.

Gardes nationaux et peuple encombraient toutes les cours du château, et une clameur immense appelait le roi. Louis XVI parut au balcon de la cour de Marbre. On cria de toutes parts : Vive le roi ! le roi à Paris !

Le roi rentré, le peuple appela la reine. Marie-Antoinette hésita.

— Madame, dit la Fayette, venez avec moi.

— Quoi ! seule sur le balcon !

Elle avait vu et entendu les menaces terribles qu'on lui faisait.

— Oui, Madame, allons-y !

— Eh bien ! dussé-je aller au supplice, j'y vais !

Et, tenant son fils et sa fille par la main, elle se montra au balcon avec eux.



La famille royale ramenée à Paris.

La Fayette ne dit rien au peuple; dans ce grand tumulte, on ne l'eût pas entendu. Il s'inclina et baisa la main de la reine.

Devant cette mère entre ses deux enfants, devant ce signe de réconciliation entre la reine et le général des Parisiens, le peuple s'émut et cria : Vive le général! vive la reine!

Louis XVI pria la Fayette de faire aussi quelque chose pour ses gardes.

— Amenez-m'en un, dit la Fayette.

Un garde du corps se présenta. La Fayette lui donna sa cocarde tricolore et l'embrassa. Le peuple cria : Vivent les gardes du corps! Gardes nationaux et gardes du corps se mêlèrent, échangeant leurs bonnets et leurs chapeaux.

Le roi annonça qu'il consentait à aller à Paris.

L'Assemblée nationale, sur la proposition de Mirabeau, décréta qu'elle était inséparable du roi pendant la session actuelle, c'est-à-dire qu'elle se transporterait aussi à Paris. En attendant, elle chargea une députation de cent membres de faire escorte au roi. Louis XVI et la famille royale quittèrent, vers deux heures, le palais de Louis XIV. La royauté n'y devait jamais rentrer. Un cortége de soixante mille âmes, peuple, femmes, gardes nationaux, mena lentement Louis XVI et Marie-Antoinette de Versailles à l'Hôtel de ville. Les femmes chantaient et dansaient en avant du carrosse royal; elles criaient : « Nous ne manquerons plus de pain! nous amenons le boulanger et la boulangère! »

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit souvent, qu'on ait porté devant le roi, au bout des pi-

ques, les têtes coupées de ses gardes. Jamais la Fayette ni les gardes nationaux n'eussent souffert une chose pareille. Des bandits avaient apporté, le matin, à Paris, les têtes des deux gardes du corps massacrés lors de l'invasion du château. Les représentants de la Commune donnèrent l'ordre de les arrêter.

Quand le roi et la reine entrèrent dans la grand'salle de l'Hôtel de ville, où l'on avait élevé un trône, le maire Bailli annonça aux représentants de la Commune que le roi se revoyait avec plaisir au milieu des habitants de sa bonne ville de Paris.

— Ajoutez : avec confiance, dit la reine.

— Messieurs, reprit Bailli, vous êtes plus heureux que si je l'avais dit moi-même.

L'assemblée de la Commune applaudit, puis aussi le peuple, qui couvrait la place de Grève, quand la famille royale se montra aux fenêtres, entre des flambeaux.

De l'Hôtel de ville, la famille royale alla coucher aux Tuileries, vides et délabrées depuis la Régence.

Les jours suivants, toutes les fois que le roi parut au balcon ou dans le jardin des Tuileries, il ne cessa d'être acclamé de la foule. Paris voulait encore sincèrement s'accommoder avec la vieille royauté, et bien des gens croyaient la Révolution finie. Mais, pendant ce temps, l'homme qui, le 6 octobre encore, présidait l'Assemblée nationale, l'homme qui avait commencé la Révolution en 1788 à la tête des Dauphinois, puis qui avait rédigé le Serment du Jeu de paume, Mounier, partait pour ne plus revenir. Les violences des journées d'octobre, la contrainte imposée au roi pour le ramener à Paris, avaient aliéné Mounier sans retour. Il ne manquait pas de fermeté d'âme; il l'avait bien prouvé : il manquait de hardiesse d'esprit, et il n'avait pas mesuré la profondeur de la Révolution qu'il avait tant contribué à préparer. La Fayette essaya en vain de lui montrer qu'on ne pouvait empêcher la Révolution de devenir plus terrible qu'en s'unissant pour la régler et l'achever. Il se retira en Dauphiné, et tenta sans succès d'exciter une réaction dans sa province. Le Dauphiné resta pour la Révolution avec Barnave. Mounier émigra à Genève.

Un grand nombre de députés quittèrent, après lui, l'Assemblée.

La première émigration, celle du comte d'Artois et des Polignac, n'avait été que la fuite des contre-révolutionnaires vaincus. La seconde émigration, celle de Mounier, fut la première scission entre les amis de la Révolution. Triste présage, scission qui devait être suivie de tant d'autres, parmi des luttes de plus en plus formidables et telles qu'on n'en avait jamais vu dans le monde!

CHAPITRE XX

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (SUITE). — DES JOURNÉES D'OCTOBRE A LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

(octobre 1789 - juin 1790.)

L'Assemblée avait maintenant à organiser la France nouvelle d'après les principes qu'elle avait posés dans les décrets de la nuit du 4 août et dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Elle employa bien les dernières séances qu'elle tint à Versailles après le départ du roi pour Paris. Le 7 octobre, elle décréta que toutes les contributions et charges publiques seraient supportées par tous les Français proportionnellement à leurs biens et à leurs facultés, et que l'impôt serait voté annuellement.

Le 9, elle décréta la réforme provisoire de la procédure criminelle, que la Fayette avait

demandée d'urgence dès le mois précédent. Les municipalités devaient désigner des assesseurs aux juges pour assister à l'instruction des procès criminels. L'accusé aurait droit de se choisir un conseil. Il devait être interrogé dans les vingt-quatre heures. La procédure devenait publique. La torture était définitivement abolie. La condamnation à mort ne pouvait être prononcée que par les quatre cinquièmes des juges, et la condamnation à toute autre peine, afflictive ou infamante, que par les deux tiers des juges.

Le 10 octobre, l'Assemblée supprima, dans la promulgation des lois, les formules despotiques où le roi disait : « De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale... car tel est notre plaisir. » La formule des lois dut être dorenavant celle-ci : « Louis, par la grâce de Dieu et la loi du royaume, roi des Français : l'Assemblée nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit... »

Ce changement disait que le roi était le chef des citoyens français et non plus le monarque féodal qui héritait de la terre de France comme d'une propriété.

Le 10 octobre, l'Assemblée reprit la discussion sur les biens du clergé. L'abolition des dîmes avait été la conclusion de la première partie de cette discussion. Restait à décider sur ce qui regardait les biens-fonds. Outre les dîmes, qui produisaient environ 120 millions, le clergé avait d'immenses possessions foncières, donnant 80 millions de revenus. Il possédait, dans la plus grande partie de la France, du quart au tiers des terres; moitié dans certaines contrées, comme la Franche-Comté, le Roussillon et l'Alsace, et beaucoup plus que moitié dans le Hainaut et l'Artois; le pays de Cambrésis lui appartenait presque en entier.

Avant l'abolition des dîmes, cela donnait donc au clergé 200 millions de revenu, sans compter 30 millions que la Nation payait pour frais de culte, entretien des édifices ecclésiastiques, casuel aux curés, etc.; en tout 230 millions, qui en vaudraient près de 600 aujourd'hui.

Sur ces 230 millions, 45 seulement étaient répartis entre les prêtres de paroisses; tout le reste allait au haut clergé et aux moines.

C'était un noble qui avait proposé de déclarer que les biens ecclésiastiques appartenaient à la Nation; ce fut un évêque qui reprit cette motion, l'évêque d'Autun, Talleyrand de Périgord, jeune prélat de grande famille, très-spirituel, voltairien, de mœurs peu réglées, et qui s'était rallié à la Révolution par ambition et par goût pour les choses nouvelles. Son rôle politique, comme celui de la Fayette, ne devait finir que plus de quarante ans après 89; mais ce fut le seul rapport qu'il y eût entre leurs deux rôles. La haute moralité et les fermes principes de la Fayette ne se démentirent jamais; Talleyrand fut tout à fait le contraire.

Il commença par bien servir la Révolution. Il présenta à l'Assemblée un plan par lequel la Nation mettrait la main sur la totalité des biens-fonds du clergé en lui assurant un revenu de 100 millions. On vendrait ces biens pour rembourser une grande partie des rentes et les offices de judicature, et pour combler le déficit.

Mirabeau et d'autres députés, en acceptant le principe, modifièrent la proposition de Talleyrand. La plupart des évêques firent une résistance désespérée. Un abbé, qui n'était pas plus régulier dans ses mœurs ni meilleur prêtre que l'évêque d'Autun, mais qui était grand orateur, l'abbé Mauri, défendit, avec une éloquence violente et subtile, la prétendue inviolabilité des biens du clergé. Mirabeau, Thouret, le Chapelier et nombre d'autres rivalisèrent de vigueur et de logique dans le sens opposé.

« La loi », dit Thouret, « peut prononcer qu'aucun corps ne peut être propriétaire, comme elle a prononcé qu'ils le seraient... Il faut prononcer que les corps, le clergé et tous les établissements de mainmorte ne

pourront plus posséder. Ce décret favorisera la population. Les grandes possessions d'usufruitiers collectifs détruisent les vrais intérêts sociaux ; ce que les corporations ont une fois dans les mains sort de la circulation pour n'y plus rentrer. Il faut dans la société des propriétaires réels et non des propriétaires factices qui ne peuvent disposer des biens-fonds. Il faut que la Nation retire à elle toutes les propriétés qui n'ont pas de propriétaires réels et en dispose



L'abbé Maury.

Les orateurs du parti de la Révolution dissipaient sans peine la confusion qu'on tâchait de faire entre la vraie propriété, c'est-à-dire la propriété individuelle, et les possessions des corporations ; mais les défenseurs des biens du clergé faisaient valoir un autre argument, le droit des donateurs, des personnes qui avaient légué leurs propriétés au clergé pour fonder ou enrichir des établissements ecclésiastiques, et qui, elles, avaient été de vrais propriétaires.

Mirabeau répondit que « des particuliers ignorants et bornés n'avaient pas eu le droit d'enchaîner à leur volonté les générations futures ; que les fondations de cette sorte finiraient par absorber à la longue toutes les propriétés particulières, et qu'il fallait bien qu'à la fin on pût les détruire. »

Qu'un homme, en effet, dispose, pour les siècles, du coin de terre qu'il a occupé durant son court passage en ce monde, cela est contre toute raison.

Il y eut, pendant ce grand débat, un incident émouvant. Le 23 octobre, un vieillard de cent vingt ans fut amené devant l'Assemblée par ses enfants et ses petits-enfants. C'était un serf d'église, un montagnard du Jura. L'Assemblée se leva avec respect devant ce doyen de la France, qui venait la remercier d'avoir délivré tous les Français des liens de la servitude.

Les curés soutinrent faiblement les évêques. Ils n'avaient qu'à gagner aux changements qui se préparaient ; ils savaient bien que l'Assemblée améliorerait la position des desservants, en ôtant aux prélats leur opulence princière. Quelques membres du clergé reconnurent que la Nation avait droit d'employer aux besoins publics toute la partie des biens d'église qui n'était pas nécessaire « à la dignité du culte et au soulagement des pauvres. »

C'était ainsi que l'entendait l'Assemblée, qui considérait encore le culte comme une fonction publique, et, par conséquent, admettait que l'État y pourvût. Les sociétés qui sont arrivées à la séparation de l'Église et de l'État sont déchargées du soin du culte, qui est, chez elles, affaire d'associations libres ; mais rien ne peut les affranchir de l'autre devoir que rappelaient les députés du clergé cités plus haut : le devoir de diriger les institutions publiques vers l'amélioration du sort des classes pauvres. En prenant les biens de l'Église, qui avaient eu primitivement cette destination, la société contractait une dette perpétuelle, non pas envers le clergé, mais envers les classes qui avaient



Le doyen de la France à l'Assemblée

été si longtemps opprimées et qui supportaient encore tant de souffrances.

Un curé, nommé Jallet, alla plus loin que ses confrères. Non-seulement il admit que la Nation disposât des biens ecclésiastiques en se chargeant d'entretenir les ministres du culte, mais il proposa qu'on ne nommât plus aux bénéfices ; qu'on suspendît les nominations aux évêchés, abbayes, etc., jusqu'à ce qu'il y eût une nouvelle loi d'élection ; qu'on supprimât les chapitres de chanoines et qu'on délibérât si les ordres monastiques seraient entièrement supprimés, ou si l'on conserverait quelques-unes de leurs congrégations pour les appliquer à l'utilité publique.

Sur la proposition de Mirabeau, l'Assemblée, le 2 novembre, déclara, à la majorité de 568 voix contre 346, que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la Nation, moyennant que l'on pourvût aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. Les curés

auraient un minimum de 1,200 livres (environ 3,000 francs d'aujourd'hui), outre le logement.

Ainsi finit l'Ordre du clergé. Le clergé n'était plus un ordre dans l'État; il n'était plus qu'une classe de citoyens chargés des fonctions du culte.

Cette décision fut rendue dans une salle de l'Archevêché de Paris, où l'Assemblée s'était établie provisoirement le 19 octobre. Elle se transporta en décembre dans le manége des Tuileries, qui était sur l'emplacement de la rue actuelle de Rivoli.

L'Assemblée avait ordonné la visite et l'ouverture des prisons monastiques, ces *bastilles* du clergé, où s'étaient passées tant de cruautés secrètes et où bien des victimes des deux sexes, moines et religieuses, condamnés par des supérieurs impitoyables, avaient été ensevelis dans d'affreux cachots souterrains. On appelait ces gouffres, comme par une dérision barbare, des *In pace*, des *Allez en paix*.

Ces cruautés étaient devenues plus rares; il y avait, au dix-huitième siècle, dans les couvents comme ailleurs, plutôt du relâchement que de la dureté dans les mœurs. Mais, ce qui n'avait pas cessé, c'était la tyrannie de ces parents qui faisaient leurs filles religieuses malgré elles.

L'Assemblée interdit provisoirement de prononcer des vœux monastiques; puis, quelque temps après, elle entama la question de l'existence des ordres religieux, question qui se rattachait nécessairement à celle des biens du clergé. L'organisation des ordres monastiques fut attaquée comme incompatible avec les droits de l'homme et avec tous les principes que la Révolution venait réaliser. « Ce sont », dit Barnave, « des sociétés contraires à la société. » — « Dans un moment de ferveur passagère », dit le député Garat, « un jeune adolescent prononce le serment de ne reconnaître désormais ni père, ni famille, de n'être jamais époux, jamais citoyen; il soumet sa volonté à la volonté d'un autre, son âme à l'âme d'un autre; il renonce à toute sa liberté, dans un âge où il ne pourrait se dessaisir de la propriété la plus modique; son serment est un suicide civil. L'homme n'a pas plus droit d'attenter à sa vie civile qu'à sa vie naturelle. »

Il a toujours existé des hommes qui ont le goût de vivre, comme les ermites, dans la solitude, ou de se réunir en petits groupes, comme les moines, en dehors du mouvement de la grande société. Pourvu qu'ils ne se soustraient pas aux devoirs qui incombent à tous envers la patrie, il ne serait pas juste de les empêcher de vivre comme ils le préfèrent; mais la grande société ne doit les reconnaître que comme des individus libres, et non comme des corporations où l'individu est absorbé par la collectivité. Il était monstrueux que l'État se fît le garant des vœux imprudents prononcés par les membres de ces associations et leur en imposât l'observation quand ils voulaient s'y soustraire.

L'Assemblée jugea que les ordres religieux, qui avaient rendu autrefois des services à l'agriculture, à l'enseignement et aux lettres, étaient devenus, pour la plupart, inutiles ou nuisibles. Après deux jours d'orageuses discussions, elle décréta, le 13 février 1790, que la loi ne reconnaîtrait plus les vœux monastiques; que les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe seraient supprimés en France. Les moines et religieuses seraient libres de sortir de leurs monastères. Les moines qui ne voudraient pas profiter de cette liberté seraient réunis dans un petit nombre de maisons destinées à cet effet.

Le nombre des moines avait extrêmement diminué durant tout le dix-huitième siècle. Beaucoup de couvents étaient presque vides.

Quant aux religieuses, elles pouvaient rester, si elles le désiraient, dans leurs maisons.

L'Assemblée, comme on le voit, en frappant les institutions, garda beaucoup de ménagements envers les personnes et ne montra ni violence ni dureté.

L'Assemblée admettait une exception considérable à son décret. Elle ne touchait pas, provisoirement, aux ordres ou congrégations chargés de l'éducation publique et du soulagement des malades.

Les puissantes institutions monastiques, qui avaient joué un rôle si considérable, en France et en Europe, depuis le commencement du Moyen Age, n'allaient pas disparaître sans retour. Déracinées par le dix-huitième siècle, elles devaient reprendre racine au dix-neuvième; la lutte entre l'esprit moderne et l'esprit du passé n'était pas terminée par une première victoire.

Un autre des grands établissements de l'Ancien Régime fut frappé en même temps que l'ordre du clergé : c'étaient les hautes cours de justice. Le 3 novembre, le jour même où les biens du clergé furent mis à la disposition de la Nation, l'Assemblée, sur la motion d'Alexandre de Lameth, décréta que les parlements, qui étaient alors dans leurs vacances annuelles, resteraient en vacances jusqu'à nouvel ordre.

Les parlements, durant les vacances, laissaient en fonctions une chambre intérimaire, dite chambre des vacations. La chambre des vacations de Paris se contenta de protester en secret, protestation qui, découverte plus tard, fit condamner à mort ses quatorze signataires pendant la Terreur.

La chambre des vacations de Rouen, plus hardie, envoya une protestation violente au roi. Les ministres, effrayés, poussèrent Louis XVI à dénoncer lui-même la protestation normande à l'Assemblée. L'Assemblée menaça. La chambre de Rouen recula, et l'Assemblée renonça, par égard pour l'intercession du roi, à faire poursuivre la chambre de Rouen pour crime de lèse-nation.

Le Parlement de Metz alla plus loin que la chambre de Rouen; il brava le décret de l'Assemblée en se réunissant tout entier pour protester contre la Révolution. Il ne soutint pas mieux sa révolte que les magistrats rouennais. Il se rétracta et obtint son pardon, à la prière de la Commune de Metz.

La chambre des vacations de Rennes n'eut pas meilleur succès. Elle refusa, malgré les ordres du roi, d'enregistrer le décret de l'Assemblée; l'Assemblée la manda à sa barre. La garde nationale des villes bretonnes prit les armes, non pour soutenir son parlement, mais pour le forcer d'obéir à l'Assemblée.

Ceci se passait en novembre et décembre. Dans le courant d'octobre, le parti contre-révolutionnaire avait tenté un mouvement en basse Bretagne. L'évêque de Tréguier avait provoqué la guerre civile par un mandement incendiaire et commencé des enrôlements de concert avec quelques gentilshommes. Mais la municipalité de Tréguier avait arrêté court ce complot par des mesures rigoureuses. La chambre de Rennes dut se soumettre, comme s'était soumis l'évêque de Tréguier. Les magistrats bretons comparurent devant l'Assemblée, qui les déclara privés des droits de citoyens, jusqu'à ce qu'ils eussent juré fidélité à la Constitution (11 janvier 1790).

Une dernière tentative du Parlement de Bordeaux termina cette série d'impuissantes résistances (février-mars). Ce fut la fin des parlements. Ils avaient autrefois servi la France, en combattant la féodalité et les prétentions des papes, et en soutenant l'indépendance nationale contre l'étranger; mais ils avaient fait payer cher ces services en favorisant l'établissement du pouvoir absolu. Plus tard, ils avaient essayé d'imposer des limites à ce pouvoir et de devenir une espèce d'aristocratie; mais ils n'y avaient pas réussi, et n'avaient plus de rôle à jouer du jour où la Nation reprenait possession d'elle-même et où se levait la démocratie.

L'Assemblée s'occupa de réorganiser la

justice et de remplacer la magistrature privilégiée par une magistrature populaire. Elle avait entendu, dès le 17 août 1789, un grand rapport rédigé sur cette matière, au nom du comité de Constitution, par un député du Lyonnais, l'avocat Bergasse. Les principes de ce rapport étaient ceux que pratiquaient l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique. Bergasse, qui avait des opinions très-avancées sur les questions judiciaires, se montra rétrograde sur d'autres points, et, de même que Mounier, abandonna la Révolution. Thouret lui succéda comme rapporteur et représenta à l'Assemblée son plan modifié, le 24 mars 1790. L'administration de la justice y était conçue comme une hiérarchie qui s'élevait depuis les juges de paix cantonaux jusqu'à une cour suprême, unique pour toute la France.

A la base étaient les juges de paix, élus par les assemblées primaires, un par canton. Le juge de paix devait juger sans appel les procès jusqu'à la valeur de 50 livres, les rixes sans gravité et tous les petits différends entre les habitants des campagnes. Le titre même de *juge de paix* disait le but de cette excellente institution, qui arrachait les populations agricoles à l'exploitation dévorante de la chicane par l'établissement de magistrats arbitres et pacificateurs.

Au-dessus des justices de paix venaient les tribunaux de districts (d'arrondissements), composés de plusieurs juges, pareillement élus à temps par le peuple et rééligibles. On pouvait appeler à eux des sentences des juges de paix, quand il s'agissait d'une valeur de plus de 50 livres, et ils jugeaient sans appel jusqu'à la valeur de 1,000 livres. L'Assemblée, après un vif débat, décida qu'on pourrait appeler des jugements des tribunaux de districts et que ces tribunaux seraient juges d'appel, dans de certaines conditions, les uns vis-à-vis des autres.

Le « côté droit », c'est ainsi qu'on nommait la portion de l'Assemblée opposée à la Révolution, parce qu'elle s'était groupée du côté droit de la salle, s'efforça de faire attribuer au roi une part dans la nomination des juges; mais on lui opposa le principe de Montesquieu sur la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, et l'on ne laissa au roi qu'une simple formalité, l'installation des juges en son nom.

L'inamovibilité des juges avait été discutée très à fond et écartée, de l'avis de Duport et d'autres membres des parlements, qui avaient passé du côté de la Révolution. L'inamovibilité est une garantie plus ou moins efficace, quand les juges sont nommés par le pouvoir exécutif. Elle parut un privilége nuisible à la bonne administration de la justice, lorsque les juges sont élus par le peuple.

C'était à l'expérience de démontrer s'il convient ou non d'appliquer au choix des juges le même principe qu'au choix des représentants du peuple, c'est-à-dire l'élection par la masse des citoyens.

Au-dessus de tous les tribunaux fut créé un tribunal de cassation, chargé de casser les jugements qui n'auraient pas été rendus dans les formes légales. Les membres de cette cour suprême devaient être élus pour quatre ans par les assemblées des DÉPARTEMENTS, la nouvelle division territoriale dont nous parlerons tout à l'heure.

La Cour de cassation avait dans son ressort la justice criminelle aussi bien que la justice civile. Les tribunaux de districts n'avaient que la justice civile. La justice criminelle devait être confiée au jury; les citoyens devaient être jugés, non par des magistrats, mais par des citoyens pris dans une liste dressée tous les trois mois par le directoire électif de chaque département. On établit non-seulement un jury de jugement, composé de douze jurés, ne pouvant condamner qu'à la majorité de dix contre deux, mais un jury d'accusation formé de huit jurés, qui décideraient s'il fallait donner suite à la procédure entamée par l'accusateur public.

Pour juger les procès civils, les principaux légistes de l'Assemblée avaient représenté qu'il fallait des études et des connaissances spéciales, et avaient empêché qu'on étendît jusque-là la compétence du tribunal populaire du jury. Beaucoup de membres éminents de l'Assemblée avaient été toutefois d'un avis contraire.

A côté des tribunaux civils et du jury, on laissa subsister les tribunaux de commerce, les affaires commerciales ne pouvant, en effet, être convenablement jugées que par des commerçants.

La nouvelle organisation judiciaire fut constituée, pour la justice civile, de mars à novembre 1790; pour la justice criminelle, seulement en septembre 1791.

La nouvelle organisation administrative et politique de la France avait été bien plus rapidement formée que l'organisation judiciaire. Elle fut complétement décrétée dans les deux derniers mois de 1789. On retrouve là le rigoureux et logique esprit de Sieyès. Ce fut lui qui conçut le plan qu'exposa et développa Thouret, au nom du comité de Constitution. L'Assemblée en modifia certaines dispositions, qui eussent donné aux nouvelles divisions du royaume une uniformité par trop mathématique.

Le plan consistait à remplacer les trente-deux provinces par environ quatre-vingts départements à peu près d'égale étendue. Chaque département se diviserait en districts, chaque district en cantons.

Le nombre des députés qu'enverrait chaque département à l'Assemblée nationale serait calculé en raison et du territoire, et de la population, et du chiffre des contributions directes.

Mirabeau combattit ce plan et demanda qu'on se contentât de subdiviser les provinces, sans les mêler et les effacer entièrement, afin de ménager les traditions et les habitudes.

C'étaient précisément ces traditions que l'on voulait rompre, afin d'assurer la grande unité française et de faire disparaître tout ce qui rappelait les inégalités et les priviléges. Les populations, de toutes parts, appelaient l'unité d'un même élan. Thouret l'emporta sur Mirabeau. La division en départements fut décidée, sans tenir compte des limites des anciennes provinces, mais non pas sans tenir compte des divisions naturelles du sol et des relations naturelles des



Target

populations. En brisant les traditions du Moyen Age, on remonta, en quelque sorte, à nos traditions primitives par l'adoption de noms empruntés aux fleuves, aux montagnes, aux côtes de la mer. C'était ainsi que les anciens Gaulois distinguaient les régions de leur territoire, tandis que les peuples germaniques préféraient les divisions par l'orientation, nord et sud, est et ouest.

Il fut décidé que chaque canton aurait une ou deux assemblées primaires, qui choisiraient des électeurs composant l'assemblée

départementale. Celle-ci nommerait les députés à l'Assemblée nationale, les membres de l'administration départementale et les membres des administrations de districts.

Les membres des administrations de départements et de districts seraient élus pour quatre ans; mais ces administrations se renouvelleraient par moitié tous les deux ans. Les administrations de départements et de districts seraient divisées en conseils, tenant une session chaque année, et en directoires permanents, rendant compte de leur gestion aux conseils. Le conseil du département était de trente-six membres; le directoire, de huit.

Les assemblées primaires devaient nommer un électeur pour cent « citoyens actifs. » Le citoyen actif était celui qui avait vingt-cinq ans, un an de domicile dans le pays, payait une contribution directe de la valeur de trois journées de travail et n'était pas serviteur à gages. La contribution fut évaluée à 3 livres, qui représenteraient 7 à 8 francs d'aujourd'hui.

Il y eut de graves débats sur cette restriction au vote universel. Cela n'était pas conforme à la Déclaration des droits, qui établissait que tous les citoyens avaient droit de concourir par eux-mêmes, ou par leurs représentants, à la formation de la loi. Toutefois, beaucoup de députés dévoués à la Révolution approuvèrent cette restriction, la jugeant nécessaire pour un temps. Il était impossible, à leur avis, d'admettre immédiatement aux droits politiques cette masse d'hommes qui étaient habitués à vivre dans la dépendance du clergé, des nobles et des riches, les domestiques, les indigents, les journaliers au service des seigneurs et des bénéficiaires. Ceux-ci retranchés, il restait quatre millions deux cent mille citoyens actifs sur vingt-cinq à vingt-six millions d'habitants. Cela en donnerait, eu égard à l'accroissement de la population, environ six millions aujourd'hui. Ce n'était pas là une aristocratie.

Malheureusement, l'Assemblée alla plus loin. Elle statua que, pour être électeur de second degré, il faudrait payer la valeur de dix journées de travail, et que, pour être député, il faudrait payer un marc d'argent, c'est-à-dire 54 livres, qui vaudraient peut-être bien pour nous 130 ou 140 francs. Ces conditions d'éligibilité dérogeaient au droit commun et restreignaient la liberté des choix, sans donner les garanties qu'on s'imaginait y trouver. Les amis de la Révolution les moins énergiques et les moins logiques eurent le tort de voter ici avec le côté droit.

L'Assemblée commit une plus grosse faute. Malgré Mirabeau, malgré le Chapelier et d'autres orateurs, elle vota que chaque département devrait élire ses députés dans son sein, en même temps qu'elle déclarait que tous les élus du peuple, jusqu'aux administrateurs de districts, étaient les représentants de la France entière. C'était déroger radicalement à l'unité nationale, tout en la proclamant, que d'interdire à un département d'aller chercher à l'autre bout de la France un homme illustre pour lui conférer le mandat de le représenter. On ne conçoit pas que le patriote Barnave ait soutenu cette motion, qui passa à quelques voix de majorité. Les journaux protestèrent, et contre cette disposition et contre le marc d'argent, avec une vivacité trop légitime.

Il fut décidé que la future Assemblée se composerait de 745 membres.

L'Assemblée avait fait partir la hiérarchie politique du canton, et non de la commune; elle avait distingué avec raison les départements, districts et cantons, nouvelles divisions territoriales qu'elle venait de créer et qui ne sont que l'œuvre toujours modifiable de la volonté nationale, d'avec les communes, qui sont de petites sociétés naturelles, héritières des tribus primitives. La loi peut et

doit régler les communes, mais non les supprimer, car elle ne les a pas créées.

L'Assemblée décréta que les communes seraient administrées par des municipalités qu'éliraient tous les citoyens actifs et qui décideraient des affaires locales, telles que la régie des biens et des établissements communaux, et les dépenses et travaux locaux. L'autorité nationale ne gardait à cet égard qu'une certaine surveillance dans l'intérêt même des communes.

Les municipalités, indépendantes, sauf cette réserve, dans leurs affaires locales, étaient soumises aux autorités électives du département et du district dans les affaires concernant l'État ou le département, comme la répartition et la perception de l'impôt, ou la régie des propriétés et des établissements nationaux ou départementaux. Le conseil de département répartissait l'impôt direct entre les districts; les districts, entre les communes. Les conseils et les directoires de départements et de districts devaient surveiller l'éducation publique, l'enseignement moral et politique, la police des eaux et forêts, la viabilité, les travaux publics départementaux, les ateliers de charité, les prisons; tout ce qui regardait la salubrité, la tranquillité publique, le soulagement des pauvres, était de leur ressort. Le roi, comme pouvoir exécutif, reçut le droit de suspendre toute administration locale qui n'obéirait pas à ses ordres donnés pour l'exécution des lois. La suspension serait confirmée ou levée par l'Assemblée nationale.

Le 16 décembre 1789, l'Assemblée décréta que l'armée active serait recrutée par engagements volontaires. Il était censé en être de même sous l'Ancien Régime; mais, en réalité, on tolérait toute espèce de fraudes et de violences de la part des recruteurs, et l'on avait la milice comme réserve.

Derrière l'armée active, l'Assemblée entendait que la Nation restât armée et formât une immense réserve. La question était de dégager de la masse nationale et d'organiser la partie de la Nation capable de soutenir sérieusement l'armée au besoin. On ne devait pas tarder à reconnaître l'insuffisance des enrôlements volontaires pour constituer une suffisante armée active.

Le 24 décembre, l'Assemblée déclara les non catholiques éligibles à tous les degrés et admissibles à tous les emplois. Cette complète égalité entre catholiques et protestants, dont la seule pensée excitait naguère encore tant de courroux dans le clergé, fut admise quasi sans résistance, tant le mouvement de l'opinion était irrésistible. Le clergé n'obtint un ajournement, quant à l'admission des juifs aux droits de citoyens, que grâce à l'hostilité qu'il y avait dans nos provinces de l'est contre les juifs, par des causes sociales et non religieuses.

Le roi, bien que son entourage restât contraire à la Révolution, semblait, au moins dans ses actes publics, résigné au nouvel ordre de choses; il faisait publier sans opposition les divers décrets de l'Assemblée.

Le 4 février 1790, il vint, sans cérémonie et sans escorte, prononcer devant l'Assemblée un discours composé par Necker. Il y protestait de maintenir la liberté constitutionnelle, et, d'accord avec la reine, de préparer son fils au Nouveau Régime.

Il s'exprima avec un accent de sincérité qui excita l'enthousiasme de la majorité et consterna le côté droit. Tous les membres de l'Assemblée, sauf cinq ou six des aristocrates les plus obstinés, jurèrent d'être fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi, et de maintenir la Constitution que décréterait l'Assemblée et qu'accepterait le roi. Le public des tribunes jura avec l'Assemblée.

La reine elle-même, d'ordinaire triste et irritée depuis son installation à Paris, parla, cette fois, à une députation de l'Assemblée, en termes qui ne différaient pas de ceux du roi.

Le soir, les représentants de la Commune

et le peuple qui se pressait sur la place de Grève prêtèrent, à leur tour, serment à la Constitution. Paris était en fête, et il y eut un grand *Te Deum* le lendemain à Notre-Dame.

Ces serments et ces fêtes se répétèrent dans toute la France.



Favras.

Le côté droit essaya de profiter des bonnes dispositions de l'Assemblée pour renforcer le pouvoir royal. Comme les troubles, les attaques contre les châteaux, les conflits avec les chefs militaires, continuaient dans les provinces, un des orateurs aristocrates, Cazalès, eut la hardiesse de demander trois mois de dictature pour le roi. Il va sans dire qu'on ne l'écouta pas. L'Assemblée chargea les municipalités de maintenir ou de rétablir l'ordre.

Pendant que l'Assemblée poursuivait, devant la France et le monde, la délibération publique des grandes lois par lesquelles elle réorganisait la société française, les intrigues secrètes continuaient parmi les hommes qui aspiraient au pouvoir. Après les journées des 5 et 6 octobre, la Fayette, qui attribuait au duc d'Orléans une part plus considérable dans ces journées qu'il ne l'avait eue réellement, avait jugé nécessaire d'éloigner de Paris ce prince, dans l'intérêt de la tranquillité publique. Il l'avait, en quelque sorte, forcé de partir pour Londres, sous prétexte d'une mission diplomatique.

Mirabeau avait poussé le duc d'Orléans à résister. Le duc, après avoir dit oui et non, était parti, et Mirabeau avait définitivement abandonné sa cause. Mirabeau s'était alors rapproché de Monsieur, l'aîné des frères du roi, et avait essayé de nouveau de s'accommoder avec la cour. Il souhaitait de devenir ministre pour régler et terminer la Révolution, et ses grands besoins d'argent contribuaient, chose triste à dire, à le pousser vers la cour. Il flottait d'un extrême à l'autre. Lui qui avait été favorable à l'expédition parisienne du 5 octobre sur Versailles, il en était venu, bientôt après, à reprendre le plan de ces modérés qui avaient voulu éloigner de Paris le roi sans le livrer à la contre-révolution ; il avait prié Monsieur de remettre au roi un Mémoire par lequel il engageait Louis XVI à quitter Paris pour Rouen. C'était un juste milieu chimérique entre la Révolution et les aristocrates.

Monsieur ne voulut pas se charger d'appuyer ce plan auprès du roi. Mirabeau, alors, se rapprocha de la Fayette, espérant parvenir à diriger les affaires, de concert avec lui, en écartant Necker qu'il avait en antipathie.

Necker et les autres ministres déjouèrent les efforts de Mirabeau pour arriver au ministère. Ils poussèrent indirectement l'Assemblée à voter que les députés ne pourraient être ministres (7 novembre 1789). Cette interdiction avait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages pour le gouvernement constitutionnel qu'on voulait établir.

Mirabeau, fort désappointé, imputa, à tort,



Le Club des Jacobins (ancien couvent des Jacobins).

son échec à la Fayette et recommença ses cabales avec Monsieur. Celui-ci accepta les avances du grand orateur, mais, en même temps, se livra en secret à des menées bien pires. Un homme remuant et audacieux, le marquis de Favras, trama, pour le compte de Monsieur, un complot où il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le roi et d'attenter à la vie de la Fayette et de Bailli. Monsieur espérait se saisir du pouvoir à la faveur de l'anarchie qui suivrait cet attentat.

La conspiration fut découverte, et Favras fut arrêté le 24 décembre. Mirabeau, qui n'était pas du complot, conseilla à Monsieur d'aller se justifier devant les représentants de la Commune à l'Hôtel de ville. Monsieur leur déclara n'avoir aucune connaissance des projets imputés à Favras et protesta de son attachement à la Révolution.

Favras fut condamné à mort et pendu le 19 février 1790. Il mourut avec un grand courage et ne dénonça pas Monsieur, qui l'avait lâchement abandonné. Ses papiers, qui attestaient la complicité de Monsieur et qui n'étaient pas tombés dans les mains de la justice, ont été détruits, lorsque Monsieur fut devenu le roi Louis XVIII; mais les Mémoires de la Fayette et ceux du royaliste Augeard, secrétaire des commandements de Marie-Antoinette, ne laissent pas de doute sur le fond de l'affaire.

Le roi avait été tout à fait étranger au complot de Favras. L'Assemblée et le public restaient bienveillants pour lui; mais l'opinion n'en devenait pas plus indulgente pour l'Ancien Régime. Necker tenta en vain d'obtenir qu'on ne divulguât pas les scandales du passé. L'Assemblée ordonna la publication d'un cer-

tain *Livre rouge*, où étaient inscrits les pensions et les dons faits aux princes, aux courtisans, à tous les gens en faveur.

Le Livre rouge dépassa tout ce qu'on eût pu imaginer, non pas pour les dépenses personnelles du roi et de la reine, qui étaient modérées, mais pour ce qui concernait les frères du roi, les amis de la reine et un certain nombre de grandes familles. Là se trouvaient consignées ces effroyables dilapidations du ministère de Calonne, dont nous avons parlé plus haut. Cela redoubla les mauvais bruits contre la reine, parce que deux personnages qu'on avait soupçonnés de liaisons coupables avec elle étaient portés sur la liste pour des pensions et des dons énormes. Les prétentions de Monsieur à la popularité essuyèrent un rude coup, lorsqu'on sut qu'il s'était fait donner 14 millions par Calonne (mars-avril 1790).

C'était aussi dans le Livre rouge qu'étaient inscrites les pensions des complaisants et des maîtresses de Louis XV. Les ordonnances de comptant, qui comprenaient toutes les sortes de dépenses que le pouvoir absolu entendait soustraire au contrôle de la Chambre des comptes, s'étaient élevées en huit années, où se trouvait incluse la période de Calonne, à 860 millions.

Le rédacteur du plus populaire des journaux, *les Révolutions de Paris*, Loustalot, écrivit avec raison que la contre-révolution était impossible depuis la publication du Livre rouge.

L'Assemblée avait été inflexible contre le passé. Elle ne se montra pas moins préoccupée de sauvegarder l'avenir. Une question très-grave s'éleva sur les limites des droits du pouvoir exécutif. Le 14 mai, le ministre des affaires étrangères fit savoir à l'Assemblée que, par suite d'un différend survenu entre les Anglais et les Espagnols relativement au commerce de l'Amérique du Sud, l'Angleterre menaçait de faire la guerre à l'Espagne. Le roi, en vertu du Pacte de famille qui unissait l'Espagne à la France, avait ordonné l'armement d'une escadre.

Ceci soulevait la question de savoir à qui appartenait le droit de paix et de guerre. On s'en émut très-vivement, le soir, dans l'ancien Club breton, qui s'était transféré de Versailles à Paris, dans l'ancien couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, où est maintenant le Marché. Ce fut de là qu'il prit le nom de CLUB DES JACOBINS, qui devint si fameux. Les députés des opinions les plus avancées s'y réunissaient avec leurs amis.

La discussion s'ouvrit le lendemain, dans l'Assemblée nationale, sous cette forme : « La Nation doit-elle déléguer au roi l'exercice du droit de la paix et de la guerre ? » On y employa huit séances. L'opinion publique en avait compris toute l'importance et s'y intéressait avec autant de passion que, l'année précédente, à la question du *veto*.

Cette fois, comme au temps du *veto*, Mirabeau fut du côté de la prérogative royale, et ce n'était plus seulement par opinion, mais par intérêt. Il avait conclu tout récemment un pacte secret avec la cour. On lui avait promis le paiement de ses dettes, une grosse pension mensuelle et un million comptant, lorsque se séparerait l'Assemblée nationale, à condition « qu'il servît bien le roi. »

Pour se cacher à lui-même la honte d'un tel marché, il se disait qu'il n'acceptait l'argent du roi qu'afin de s'assurer les moyens de réaliser ses propres idées, puisqu'il avait toujours voulu accommoder la royauté avec la Révolution ; il comptait mener la cour, au lieu d'être mené par elle. La Fayette, qui ne l'aimait point et dont la haute moralité et le désintéressement offraient un plein contraste avec les vices de Mirabeau, reconnaît, dans ses Mémoires, que celui-ci, « pour aucune somme, n'eût soutenu une opinion qui eût détruit la liberté. » Ce n'en était pas moins une chose fort douloureuse que de voir ce beau génie entraîné par ses passions à des transactions secrètes qui le dégradaient.

Mirabeau soutint donc, de toute son éloquence et de toute son habileté, qu'il fallait accorder au roi le droit d'entamer la guerre, sauf à l'Assemblée à sanctionner ou à arrêter la lutte commencée. Barnave, orateur moins puissant et un peu froid, mais clair, précis et logique, réfuta, avec un grand succès, ce formidable adversaire. Il soutint que c'était à l'Assemblée à manifester la volonté de la Nation et au roi seulement de l'exécuter. Il montra qu'investir le roi du droit d'entamer la guerre, c'était rendre impossible, en fait, à l'Assemblée d'arrêter les hostilités. Il écarta la prétendue nécessité du secret en telle matière et rappela le mot du philosophe Mabli : Que la politique de la Nation française devait être, non dans le secret, mais dans la justice.

Au sortir de l'Assemblée, Mirabeau fut accueilli par les malédictions d'une foule immense, et Barnave fut porté en triomphe dans le jardin des Tuileries. On cria dans les rues un pamphlet intitulé : *La grande trahison du comte de Mirabeau*. On parlait de tous côtés de s'insurger, si le droit de guerre ou de paix restait au roi ou plutôt aux ministres.

Mirabeau fit tête à l'orage, pareil à un lion traqué par les chasseurs ; il montra une intrépidité qu'on admirerait davantage, si l'on ne connaissait son triste secret. Cependant, sur la fin des débats, se sentant vaincu, il modifia sa proposition et se rallia à la majorité, qui décréta que la guerre ne pourrait être décidée que par un décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la proposition du roi (22 mai).

On laissa au roi le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de conduire les négociations, de faire au besoin les préparatifs militaires, et l'on approuva ce qu'il avait fait dans les circonstances présentes.

Ce qui prouve combien Paris était alors possédé de l'esprit politique, c'est que le peuple, en cette occasion, s'était passionné uniquement pour la question de principe et pas du tout pour le fait particulier qui avait été l'occasion du débat.

L'Assemblée alla même plus loin que le roi quant aux préparatifs militaires. Au mois d'août, elle invita le roi à porter nos armements jusqu'à quarante vaisseaux de ligne. Le gouvernement anglais, voyant que la France n'était pas, comme il l'avait espéré, réduite à l'impuissance par ses discordes, s'arrangea avec l'Espagne et la guerre n'eut pas lieu.

L'Assemblée, si vigilante sur tout ce qui intéressait la souveraineté nationale, continuait de témoigner au roi personnellement beaucoup de sympathie et de déférence. Elle s'en était remise à lui du chiffre de ce qu'on nomme « la liste civile », la somme annuelle que reçoit le chef de l'État pour ses dépenses propres. Louis XVI demanda 25 millions, qui en représenteraient plus de 60 aujourd'hui, et un douaire de 4 millions par an pour la reine, si elle lui survivait. L'Assemblée lui accorda ces chiffres énormes sans discussion (11 juin).

C'était donner à la cour des moyens d'action contre la Révolution. Le roi continuait à payer les traitements des courtisans et des officiers qui avaient émigré dans les provinces du Rhin et en Piémont, et qui, de là, conspiraient contre le Nouveau Régime.

Mirabeau, sur ces entrefaites, tâcha de se relever par une motion que l'Assemblée adopta par acclamation. C'était de prendre le deuil pour la mort de l'illustre Franklin, un des deux principaux fondateurs de la République américaine. Les peuples libres, maintenant, à leur tour, s'associaient dans leurs deuils de famille comme faisaient auparavant les rois (11 juin).

Le 19 juin, l'Assemblée prit une grave mesure qui était le complément des décrets de la nuit du 4 août. La noblesse n'avait plus de priviléges pécuniaires ni politiques ; elle n'était plus un Ordre dans l'État, et n'était désormais qu'une distinction honorifique et

héréditaire. Un membre de l'Assemblée proposa d'abolir cette distinction et de prohiber les titres nobiliaires qui rappelaient la féodalité. La Fayette et plusieurs autres nobles appuyèrent énergiquement la proposition, au nom de l'égalité qui était la base de la Constitution nouvelle. L'abbé Mauri s'écria en vain que, s'il n'y avait plus de noblesse, il n'y avait plus de monarchie. L'Assemblée vota un crédit rédigé par le Chapelier, et



Target.

qui abolissait pour toujours la noblesse héréditaire, interdisait de prendre dorenavant les titres de duc, marquis, comte, etc., prescrivait à tous les citoyens de ne porter désormais que leur vrai nom de famille, interdisait l'usage des armoiries et l'usage des livrées pour les domestiques, et défendait de donner à personne le titre de monseigneur.

L'Assemblée, avant d'abolir les honneurs héréditaires, avait aboli récemment la flétrissure héréditaire qui frappait les familles des condamnés.

Les distinctions, comme les flétrissures héréditaires, sont également contraires au principe qui veut que chacun réponde de lui-même et sache mériter par lui-même. Les titres de duc, marquis, comte, etc., n'ont plus de sens quand il n'y a plus ni duchés, ni marquisats, ni comtés; seulement, c'était pousser le principe trop à la rigueur que d'interdire les noms de terres comme n'étant pas de vrais noms de famille, et de décider que M. de la Fayette ne s'appellerait plus que M. Mottier, et M. de Mirabeau, M. Riquetti. On atteignait par là, non plus uniquement le préjugé ou la vanité, mais des sentiments de famille respectables. Cela ne fut pas observé à la rigueur.

La noblesse a été plusieurs fois abolie et rétablie; mais une noblesse sans priviléges n'a pas de raison d'être et n'est plus une institution sociale.

Le décret du 19 juin 1790 excita une irritation profonde dans la plupart de ces familles nobles qu'on dépouillait *de leur histoire,* suivant le mot d'un écrivain célèbre, en leur ôtant jusqu'à leur nom; elles s'engagèrent de plus en plus vivement dans le parti de la contre-révolution.

Necker, qui se sentait fort dépassé, conseilla au roi de refuser sa sanction à l'abolition de la noblesse. Louis XVI n'en fit rien et promulgua le décret sans résistance.

Si, par moments, comme lors de son discours du 4 février devant l'Assemblée, il semblait se résigner véritablement à la Révolution, sa disposition habituelle, où l'entretenait la reine, était de se considérer comme n'étant pas libre et comme souscrivant par contrainte à des actes sur lesquels il reviendrait quand il le pourrait. Il songeait à faire une protestation secrète contre tous les décrets de l'Assemblée.

Par les grandes mesures que nous avons résumées sur l'organisation judiciaire et l'organisation politique de la France, l'Assemblée nationale transformait la société fran-

çaise et préparait l'avenir. La question des finances, qui se mêlait à la question ecclésiastique par suite du décret sur les biens du clergé, était, avant tout, la question pressante et terrible. La banqueroute, que l'Assemblée avait juré d'écarter à tout prix, était toujours suspendue sur la France. Le total des dépenses publiques annuelles était de 412 millions, représentant à peu près un milliard d'aujourd'hui. On pouvait arriver à faire face à ces dépenses, pourvu que les citoyens recommençassent à payer régulièrement les impôts, qu'allait grossir la cote-part des anciens privilégiés; l'impôt direct se percevait sans difficulté, et il y avait lieu d'espérer que le peuple, qui ne payait plus la gabelle ni les aides, acquitterait le subside nouveau qui remplacerait ces impôts vexatoires.

Mais, en sus des dépenses annuelles de l'État, il y avait une énorme dette « criarde » de 878 millions, composée d'anticipations sur les revenus, de l'arriéré d'un semestre des rentes sur l'État, des cautionnements des fermiers généraux et des régisseurs, des avances des receveurs généraux et particuliers, des dépenses extraordinaires des années 1789 et 1790, etc. Cette dette immédiatement exigible écrasait tout. Necker, depuis son retour au ministère des finances, n'avait marché qu'en empruntant de l'argent à la Caisse d'escompte, fondée sous Turgot, et qui jouait alors, dans les affaires commerciales, un rôle approchant de celui que remplit aujourd'hui la Banque de France. La Caisse d'escompte dérogeait à ses statuts en prêtant ainsi au gouvernement, et cela l'avait amenée à une situation fausse et dangereuse. Avant le retour de Necker aux affaires, le gouvernement, qui devait déjà 70 millions à la Caisse, l'avait autorisée à payer ses billets en lettres de change au lieu d'argent et avait donné cours forcé aux billets. Les banquiers, serrés autour de Necker, soutinrent néanmoins, quelque temps, le crédit de la Caisse; mais, quand Necker eut tiré de la Caisse 90 nouveaux millions, ce crédit déclina : les commerçants commencèrent à refuser les billets; les banquiers, les capitalistes, à leur tour, cessèrent de soutenir Necker. Les deux emprunts qu'il tenta dans l'automne de 1789 échouèrent, peut-être par la faute de l'Assemblée plus que par la sienne. L'Assemblée avait trop réduit les avantages offerts par Necker aux prêteurs.



Cazalès.

Il fallut recourir encore à la Caisse d'escompte, déjà ébranlée, et lui demander une nouvelle avance de 80 millions, ce qui fit en tout 240 à ajouter aux 878 millions de la dette flottante.

A quelle ressource recourir pour se sauver de la banqueroute et solder cette dette immense?

On n'en avait qu'une : LES BIENS NATIONAUX, c'est-à-dire les domaines de la couronne et les biens du clergé. L'Assemblée décida de vendre : 1° les terres et bâtiments

appartenant à la couronne, qui n'étaient pas très-considérables, en laissant au roi les châteaux royaux et les forêts ; 2° une partie des biens ecclésiastiques ; le tout jusqu'à la concurrence d'une valeur de 400 millions.

Comme cette vente ne pouvait être immédiatement réalisée, l'Assemblée décida la création de mandats négociables, pour pareille somme de 400 millions, assignés sur les biens qui seraient mis en vente. Ces mandats furent appelés ASSIGNATS, nom qui devait devenir tristement fameux (19 décembre 1789).

Les assignats émis ne se placèrent pas. Le public ne croyait pas encore bien assurée la vente des biens du clergé. Necker, au commencement de mars 1790, avoua qu'il ne savait plus que devenir.

La Commune de Paris intervint avec autant d'intelligence que de résolution. L'assemblée des représentants de la Commune proposa à l'Assemblée nationale de faire acheter par les municipalités les biens à vendre. Les municipalités les revendraient aux particuliers. Paris offrit d'en acheter, à lui seul, pour 200 millions, c'est-à-dire la moitié, payable en quinze ans.

L'Assemblée nationale adopta, le 17 mars, le projet par lequel la Commune de Paris avait pris l'initiative du salut public. Les municipalités des provinces suivirent l'exemple de celle de Paris.

Ce n'était pas suffisant. Les assignats avaient désormais un gage solide, puisque la vente des terres était assurée ; mais on ne pouvait obliger les créanciers de l'État à recevoir en paiement ces papiers, si bons qu'ils fussent, à moins qu'ils ne pussent, à leur tour, en imposer l'acceptation à leurs propres créanciers.

L'Assemblée s'y résolut. Malgré l'opposition furieuse, exaspérée, du côté droit, qui voyait qu'on rendait irrévocable l'aliénation des biens du clergé, elle donna cours forcé aux assignats ; elle en fit un papier-monnaie portant intérêt. Elle statua que les 400 millions d'assignats seraient employés à rembourser la Caisse d'escompte, et, pour le surplus, à éteindre les anticipations sur les revenus et à payer les rentes arriérées (17 avril).

Ce fut ainsi que la Révolution commença de substituer, comme avait fait autrefois Law, la monnaie de papier à la monnaie métallique. La quantité de papier émise était modérée, le gage bien autrement sérieux qu'au temps de Law ; mais la route où l'on s'engageait était périlleuse. On n'agit point à la légère ; on obéit à la nécessité qui commandait d'éviter à tout prix une ruine imminente. Provisoirement, on réussit.

Le vote de l'Assemblée sur le papier-monnaie avait été précédé par des séances d'une violence extrême. Pour vendre les biens du clergé, il fallait naturellement commencer par les mettre dans les mains des autorités laïques. Le 9 avril, le rapporteur du comité chargé de cette affaire avait proposé que la gestion de la totalité des biens du clergé fût transférée aux administrations des départements et des districts, et que les ecclésiastiques fussent désormais salariés sur le budget. Les curés devaient avoir de 1,200 à 2,000 livres. La plupart gagnaient au Nouveau Régime. Les évêques auraient de 10,000 jusqu'à 50,000 livres, et même, provisoirement, l'archevêque de Paris, 100,000. On pourvoirait en outre largement aux pensions des moines et des prêtres sans paroisses. Le total des sommes annuelles attribuées au clergé n'allait pas à moins de 133 millions, qui en vaudraient beaucoup plus de 300 aujourd'hui. Cette somme immense devait se réduire à moitié par les extinctions.

Le clergé n'avait pas matériellement à se plaindre ; mais l'idée de n'être plus seigneurs et grands propriétaires indignait les évêques. Ils criaient, à la tribune, que la religion était perdue. Un député du clergé, le chartreux dom Gerle, à la fois patriote et dévot, s'avisa de proposer que, pour prouver que la religion

n'était pas en danger, on décrétât que la religion catholique était et demeurerait pour toujours la religion de la Nation, et que son culte serait seul autorisé. Le côté droit appuya avec passion la motion de dom Gerle.

Il y eut d'abord de l'embarras dans la majorité de l'Assemblée. On n'y voulait ni nier, ni déclarer que le catholicisme était religion nationale. On se sentait dans une position fausse; les hommes du côté gauche, en général, étaient philosophes et ne croyaient plus aux dogmes du catholicisme, et, cependant, comme ils prétendaient réformer l'Église et non la séparer de l'État, ils étaient censés demeurer catholiques.

Les orateurs du côté gauche combattirent la motion comme inopportune, comme mettant en doute les sentiments religieux de l'Assemblée, enfin comme dangereuse et propre à exciter les citoyens les uns contre les autres. Ils reprirent l'offensive, en signalant les efforts que faisaient leurs adversaires pour troubler les imaginations par les prétendus périls de la religion et du roi, et pour « appeler le fanatisme à la défense des abus. » — « Je vois d'ici », s'écria Mirabeau, « la fenêtre d'où la main d'un roi de France, armée contre ses sujets par d'exécrables factieux, tira l'arquebuse qui fut le signal de la Saint-Barthélemi! »

Ce mot de Mirabeau fit un effet terrible. Le souvenir de la Saint-Barthélemi venait d'être ravivé dans Paris par la tragédie de *Charles IX*, de Chénier, jouée en novembre 1789. La cloche de Saint-Germain l'Auxerrois, qui avait donné, avant l'arquebuse de Charles IX, le signal de la Saint-Barthélemi, avait été transportée au Théâtre-Français et y sonnait chaque soir; elle y est encore.

L'Assemblée nationale, « considérant qu'elle n'avait ni ne pouvait avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences ni sur les opinions religieuses, et que son attachement au culte catholique ne pouvait être mis en doute », décréta qu'elle ne pouvait ni ne devait délibérer sur la motion proposée. L'Assemblée écartait ainsi la proclamation d'une religion d'État exclusive (13 avril 1790).

Le lendemain, l'Assemblée vota la remise des biens d'Église aux départements et aux districts, en les chargeant d'assurer le salaire du clergé et les dépenses du culte.

Toute la droite, 297 députés, signèrent une protestation violente contre les décisions qui avaient écarté la religion d'État. Ils prétendaient la présenter au roi; mais Louis XVI leur fit savoir qu'elle ne serait pas reçue.

La droite et sa protestation furent huées dans Paris ; elles excitèrent des troubles graves dans le Midi. Les accusations des orateurs de la gauche étaient fondées. Le parti de la contre-révolution travaillait à organiser la guerre civile. A voir les processions de pénitents blancs, gris, bleus, qui parcouraient, avec des chants lugubres, les rues des villes languedociennes, à entendre ce qui se disait dans les chaires, on eût pu se croire revenu au temps de la Ligue. Les menées des contre-révolutionnaires rencontraient toutefois une forte opposition dans les populations catholiques mêmes. Une très-grande partie des catholiques du Midi avaient accueilli la Révolution avec enthousiasme et applaudi à l'établissement de l'égalité entre eux et les protestants.

A Nîmes, le parti fanatique, dirigé par un homme audacieux et habile, appelé Froment, parvint à s'emparer des élections municipales. Sa fureur fut extrême à la nouvelle que le député protestant de Nîmes, Rabaut Saint-Étienne, avait été nommé président de l'Assemblée nationale. Le père de Rabaut, vieux pasteur protestant, était fameux pour avoir, durant cinquante ans, prêché l'Evangile dans les Cévennes; traqué, de rocher en rocher, comme une bête fauve, par les persécuteurs, il vécut assez pour voir ce jour de réparation.

Les fanatiques nîmois signèrent une déclaration qui appuyait la protestation du côté

droit, et prirent la cocarde blanche. Il y eut des rixes sanglantes dans les rues.

Des troubles éclatèrent aussi à Montauban, où la municipalité était tombée, comme à Nîmes, dans les mains des contre-révolutionnaires. Une émeute de femmes, avec la connivence des magistrats municipaux, empêcha la prise de possession des couvents par l'autorité laïque; puis l'Hôtel de ville fut forcé et le poste de la garde nationale en partie massacré (10 mai)



Dom Gerle.

A cette nouvelle, la garde nationale de Bordeaux marcha sur Montauban. Les fanatiques de Montauban comptaient sur l'appui de Toulouse; Toulouse ne les secourut pas, et ils n'osèrent attendre l'attaque des Bordelais, qu'appuyaient toutes les villes de la Garonne.

La municipalité de Montauban, néanmoins, ne fut point châtiée par un commissaire qu'on avait envoyé de Paris. Les fanatiques continuèrent leurs excès à Nîmes, où tout présageait quelque grande catastrophe.

La guerre civile était dans l'armée comme dans le peuple. En Languedoc, les soldats étaient pour la Révolution et pour les protestants; les officiers tenaient pour la contre-révolution. Sur d'autres points de la France, les soldats se battaient entre eux. Il y eut un combat dans Lille entre deux régiments de cavalerie aristocrates et deux régiments d'infanterie révolutionnaires.

A Marseille, à Montpellier, à Valence, la garde nationale s'empara des forts, où commandaient des officiers aristocrates, que leurs soldats ne soutinrent pas. Deux de ces commandants furent tués.

La plupart des grandes villes du Midi se déclaraient pour la Révolution. Le mouvement gagna les domaines du pape, le comtat Venaissin. Avignon se donna une municipalité démocratique et une garde nationale, à l'exemple des villes françaises voisines. La noblesse, les fonctionnaires du pape, les fanatiques, tentèrent une réaction. Ils s'emparèrent de l'Hôtel de ville en criant : « La canaille à la potence! » et firent feu, de quatre pièces de canon, sur le peuple. Le parti démocratique, d'abord surpris, se rallia promptement, et mit les aristocrates et les papaux en déroute. Deux marquis et un abbé furent pendus. Les gardes nationales françaises des environs, accourues à l'aide des *patriotes* avignonnais, obtinrent que l'on cessât de mettre à mort les prisonniers sans jugement (10-11 juin).

Le peuple d'Avignon décida sa réunion à la Nation française; les armes du pape furent partout enlevées et remplacées par les armes de France. Des députés furent envoyés à l'Assemblée nationale pour qu'elle ratifiât cette « réunion des frères aux frères. »

La guerre civile éclata à Nîmes trois jours après Avignon (13 juin). La lutte s'engagea entre les compagnies de la garde nationale, formées, les unes, de bourgeoisie protestante et catholique patriote, les autres, de la partie du peuple qui était sous l'influence du clergé.



La Fédération à Strasbourg.

Des maisons protestantes furent forcées, des vieillards égorgés. Le parti fanatique se croyait déjà le maître ; mais le gros de la population catholique ne le soutint pas. Les secours du dehors qu'il attendait ne vinrent point. Les montagnards protestants des Cévennes, au contraire, arrivèrent à marches forcées, amenant avec eux nombre de paysans catholiques et jusqu'à des curés patriotes.

A l'entrée des Cévenols, au point du jour, on tira sur eux du couvent des Capucins. Ils emportèrent d'assaut le couvent et mirent à mort tout ce qu'ils y trouvèrent ; de là, ils se répandirent dans la ville, tuant tout ce qui portait la houppe rouge, signe de ralliement des fanatiques. Le vieux château de Nimes, quartier général des houppes rouges, se défendit avec fureur jusqu'au soir. Il fut enfin forcé et ses défenseurs exterminés. Le principal chef, Froment, l'organisateur de la guerre civile, parvint à s'échapper. Plusieurs centaines des siens avaient péri.

Les premières tentatives de réaction ar-

mée furent ainsi promptement étouffées; malheureusement, ce n'était là que le prélude des luttes effroyables de la Révolution.

Les nouvelles d'Avignon et de Nîmes tombèrent au milieu des débats de l'Assemblée sur l'organisation de l'Église, qui étaient la continuation et la conclusion des débats sur les biens du clergé. Le côté droit recommença ses cris et ses violences impuissantes. Plusieurs évêques protestèrent contre tout changement qui ne serait point opéré par un concile national. Ils n'entendaient par là qu'une assemblée d'évêques; elle n'eût point eu d'autorité morale. Le bas clergé ne se fiait pas plus aux évêques que les laïques, et avait, dans ses Cahiers, invité l'Assemblée à faire elle-même les changements nécessaires dans la constitution extérieure de l'Église. Quelques députés, prêtres et laïques, à la fois patriotes à tendances républicaines et chrétiens fervents, jansénistes et gallicans, poussèrent avec énergie à ces changements et y prirent la part principale. C'étaient le curé Grégoire, l'avocat Camus et autres.

La majorité, qui appartenait à la philosophie du dix-huitième siècle, s'unit aux jansénistes et alla jusqu'au bout.

Robespierre, qui n'avait pas encore grand éclat ni grande influence, mais qui allait, en général, au fond des questions, demanda l'élection des « officiers ecclésiastiques » par le peuple. Il exprimait là, d'une manière précise, le sentiment de la majorité. Les prêtres étaient, pour l'Assemblée, des officiers publics, des fonctionnaires sociaux. Elle réforma l'Église, comme étant une partie de l'administration nationale; elle décréta qu'au lieu de ces diocèses et de ces paroisses qui étaient si monstrueusement inégaux en population et en étendue, il y aurait un évêché par département et une paroisse par commune; que les évêques et les curés seraient élus par le peuple.

Ce fut là ce qu'on nomma la Constitution civile du clergé. Son adoption fut suivie d'un décret ordonnant l'aliénation totale des biens nationaux (25 juin).

Le roi, jusqu'alors, avait sanctionné et promulgué passivement tous les décrets de l'Assemblée. Celui-ci, plus que tous les autres, troubla profondément sa conscience. Ce changement des usages et de la discipline ecclésiastiques l'effrayait, et, quoique ne touchant point au fond des croyances, lui semblait bouleverser la religion. Il écrivit secrètement au pape Pie VI une lettre pleine d'angoisses, où il lui demandait sa décision et l'envoi d'une bulle sur cette grande affaire.

Si la France eût été encore réellement attachée en masse à l'ancien catholicisme gallican, la constitution civile du clergé, qui supprimait tant d'abus scandaleux, eût été une réforme toute naturelle et logique, opérant ce qui avait été manqué par les conciles du quinzième siècle; mais les idées et les croyances avaient changé, et les disciples de Voltaire, de Rousseau, de l'Encyclopédie, qui remplissaient l'Assemblée et qui dirigeaient la France, ne pouvaient être les réformateurs du catholicisme, puisqu'ils n'étaient plus catholiques. Leurs adversaires avaient raison contre eux sur ce point. Dans l'état où en étaient arrivées les opinions en matière de religion, il n'y avait plus qu'une chose à faire: séparer l'Église et l'État, c'est-à-dire mettre en dehors du gouvernement tout ce qui regarde les cultes.

Les esprits n'étaient pas préparés à cette solution, que souhaitaient quelques philosophes et hommes politiques, Condorcet, la Fayette, Mirabeau même, au fond, et quelques journalistes parisiens. Elle n'est pas encore définitivement réalisée après quatre-vingts ans. On alla à des malheurs que l'Assemblée constituante ne put ni prévoir ni éviter.

Robespierre avait proposé un moyen hardi pour rattacher définitivement le bas clergé à la Révolution et à la patrie; c'était de dé-

clarer les prêtres libres de se marier (10 mai 1790). L'Assemblée ne voulut pas toucher à cette grave question, et ne vit point, dans la voie où elle était entrée, que c'eût été se donner une chance et non pas un danger de plus.

CHAPITRE XXI

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (SUITE). LA FÉDÉRATION.

(septembre 1789 - juillet 1790.)

Nous avons montré les luttes qui avaient lieu et dans l'Assemblée et dans les villes. En face de ces discordes, il y avait un mouvement tout opposé, qui allait toujours grandissant depuis l'automne de 1789 : un mouvement d'union et de fraternité entre les individus, entre les communes, entre les provinces, entre tout le peuple de France.

Les troubles et les alarmes, qui n'avaient pas entièrement cessé dans les campagnes depuis le 14 juillet, s'étaient renouvelés avec plus d'intensité à l'entrée de l'hiver de 89. Une partie des nobles et des prélats ayant encore réclamé les droits féodaux et les dîmes, dont l'abolition n'était jusque-là décrétée qu'en principe, les paysans s'étaient remis, en diverses contrées, à brûler les châteaux, et, en même temps qu'ils s'attaquaient aux nobles, ils étaient eux-mêmes inquiétés de nouveau par des bandes de mendiants et de malfaiteurs qu'on croyait soudoyés par l'étranger ou par la contre-révolution. Les gardes nationales des villes, sur quelques points où les nobles montraient des dispositions factieuses, appuyèrent les paysans; mais, en général, elles s'employèrent à arrêter les excès dans les campagnes, de quelque part qu'ils vinssent. Les villages s'unirent d'abord contre les bandes errantes; puis villes et villages se rapprochèrent et s'entendirent. Chacun remit l'ordre chez lui comme il put. Presque partout les municipalités s'étaient organisées d'elles-mêmes, à l'exemple de Paris, longtemps avant que l'Assemblée nationale eût voté la loi municipale. La loi ne fit que régulariser ce qu'avait fait le peuple d'une inspiration unanime.

Chacun ne songeait d'abord qu'à se défendre et à vivre; chacun en vint bientôt à la pensée d'aider les autres à vivre. On se concerta, non plus, comme autrefois, pour arrêter la circulation des grains, mais pour la faciliter; ceux qui avaient du blé en envoyèrent à ceux qui n'en avaient pas. Le bon cœur du peuple arrivait ainsi au même résultat que la science des économistes, c'est-à-dire à la liberté du commerce.

Au Moyen Age, lors de la fondation des communes, on avait vu çà et là, dans nos villes du Nord, des groupes de populations se jurer amitié et fraternité. Cela se revit dans des proportions immenses. Partout se répandit l'idée d'association, de FÉDÉRATION. Par ce mot de *fédération,* l'on n'entendait qu'union, *unité volontaire*. Les campagnes allèrent aux villes, les villes aux campagnes. Il y eut des fédérations de cantons, puis des fédérations de provinces, puis, toutes les provinces se tournant vers le centre, vers Paris, il y eut la Grande Fédération de toute la France.

Cela commença, dès le 27 septembre 1789, par la fédération des villages franc-comtois des environs de Luxeuil, sous la direction d'un curé patriote. Puis, Mounier ayant tenté en Dauphiné, comme nous l'avons dit, de soulever les États Provinciaux contre l'Assemblée nationale, nombre de villes et de bourgs du Dauphiné et du Vivarais protestèrent contre cette tentative, en réunissant leurs gardes nationales dans la plaine de

l'Étoile, au bord du Rhône, non loin de Valence. Les gardes nationales prêtèrent serment, autour d'un autel, d'abjurer toute distinction de province, d'offrir leurs bras, leurs fortunes et leurs vies à la patrie et à la défense des lois émanées de l'Assemblée nationale; elles jurèrent enfin de voler au secours de Paris ou des autres villes qui seraient en danger pour la cause de la liberté (29 novembre 1789).

Quinze jours après (13 décembre), une fédération plus étendue du Dauphiné et du Vivarais se fit à Montélimart. Grenoble y envoya, malgré sa municipalité, qui était du parti de Mounier. Il y vint des hommes du bas Languedoc et de la Provence. On y répéta le serment d'unité nationale et l'on s'y promit d'assurer la libre circulation des grains le long du Rhône.

Le mouvement grandissait toujours. Le 31 janvier 1790, troisième et plus nombreuse fédération des provinces du Sud-Est, à Valence. Dix mille gardes nationaux, représentants de plusieurs centaines de mille, renouvellent, genou en terre, le *serment français* devant trente mille spectateurs, qui jurent avec eux.

Le mois d'après, encore en plein hiver, les montagnards du Vivarais en masse, cent mille paysans armés, accourent, à travers les neiges et les précipices, se réunir à la Voûte, en face de Valence, et la rive droite du Rhône fait écho à la rive gauche.

A Maubec (Isère), où J.-J. Rousseau avait séjourné dans les dernières années de sa vie, c'est sous l'invocation de son nom que se fédèrent les communes rurales; c'est un prêtre qui fait l'éloge funèbre du grand philosophe.

De l'autre côté du Rhône, en mars, protestants et catholiques patriotes se fédèrent près d'Alais, dans une île du Gard. Un curé et un pasteur protestant s'embrassent devant l'autel. Cela présageait la défaite des fanatiques qui eut lieu à Nîmes trois mois plus tard.

L'Ouest répondait avec éclat au signal du Midi. La Bretagne et l'Anjou se fédérent, en janvier, à Pontivi, au cœur de la presqu'île bretonne. Là se rassemblent les délégués de cent cinquante mille gardes nationaux qui se sont fédérés pour étouffer toute tentative de contre-révolution. Ils se jurent de vivre libres ou de mourir, et de pardonner aux ennemis de la Révolution, s'ils deviennent de bons citoyens.

L'Est, en ce moment, se reliait au Midi. Dès novembre 1789, les quatorze villes chefs-lieux de bailliages de la Franche-Comté s'étaient fédérées pour assurer la libre circulation des grains et prévenir les accaparements. Le reste de la contrée adhéra. La capitale de l'autre Bourgogne, Dijon, ne se contenta point d'adhérer; elle invita toutes les municipalités bourguignonnes à secourir Lyon, qui manquait de blé. Par la patriotique Dijon, les deux Bourgognes se donnèrent la main et la donnèrent aux fédérations du Sud-Est.

Les montagnards du Jura, serfs encore la veille, fondèrent, dans leur fédération des hauts villages, un anniversaire de la Grande Nuit du 4 août. Cet anniversaire-là, on n'eût jamais dû le laisser tomber en oubli.

Ces vastes réunions rappelaient tout ce qu'il y avait eu d'héroïque et d'enthousiaste chez nos aïeux les Gaulois, tout ce qu'il y avait eu de beau et de poétique chez les Grecs. On s'assemblait sous le ciel, « devant l'œil de la lumière », ainsi que disaient nos ancêtres, dans les grandes vallées, dans les îles des fleuves, sur les falaises de la mer, sur les cimes des montagnes, d'où le regard embrassait les vastes horizons de la patrie devenue libre. La grandeur et la simplicité des temps antiques revivaient dans ce peuple rajeuni et se mêlaient au sentiment nouveau de la fraternité universelle, à l'idéal nouveau d'une patrie qui appelait toutes les autres patries ses sœurs. Les emblèmes du travail se mêlaient aux armes destinées à la défense et



Les travaux du Champ de Mars.

non plus à la conquête. Les vieillards présidaient aux fêtes; les femmes, les jeunes filles vêtues de blanc, avec ceintures tricolores, les enfants couronnés de fleurs, défilaient en longs cortéges parmi les hommes en armes. Sur les frontières, où arrivaient du dehors les rumeurs de guerre, les menaces des émigrés et des rois, les jeunes filles mêmes paraissaient, comme les Parisiennes au 5 octobre, l'épée et la pique à la main.

On voyait partout des scènes touchantes parmi les scènes guerrières. A Saint-Andéol, en Vivarais, deux vieillards de quatre-vingt-treize et quatre-vingt-quatorze ans prêtèrent, les premiers, le serment civique. L'un était un ancien seigneur; l'autre, un pauvre paysan. Ils s'embrassèrent devant le peuple, en remerciant Dieu d'avoir prolongé leur vie jusqu'à un tel jour. Des milliers de personnes de toute condition et de tout âge se prirent par les mains, et formèrent un chœur de danse, une farandole immense qui se déroula depuis les montagnes jusqu'au Rhône.

Ailleurs, on apportait les nouveau-nés pour les baptiser sur l'autel de la Fédération. On y célébrait des mariages, des adoptions; on y faisait de grandes distributions aux pauvres. Cela devenait une vraie religion de la Patrie.

Toutes les provinces entraient dans le mouvement les unes après les autres : Champagne, Lorraine, Alsace, Normandie, Angoumois, pays de la Loire. Les régiments de ligne se fédéraient comme les gardes nationales. La fête de Metz eut lieu le 4 mai. Le général en qui espérait la contre-révolution, le marquis de Bouillé, qui avait un grand

commandement sur les frontières, dut jurer comme les autres, par ordre du roi lui-même, qui craignit les suites d'un refus.

Orléans, Limoges, se fédérèrent le 9 mai; le 12, ce fut le tour de Strasbourg. Le Rhin voulut rivaliser avec le Rhône. Le drapeau tricolore, du haut de la flèche de Strasbourg, la plus élevée de l'Europe, flotta sur l'Alsace et sur la Souabe, comme un appel à la liberté pour l'autre rive du Rhin ainsi que pour la nôtre. Les belles prairies de l'Ill furent témoins d'une pittoresque cérémonie où l'Alsace montra ce goût et cet art des fêtes publiques qu'elle partage avec la Flandre. Cette fête charmante fut couronnée par l'acte le plus sérieux et de la plus haute portée religieuse. Deux enfants, nés dans les deux religions, furent présentés par un parrain catholique et une marraine protestante à un curé et à un pasteur, qui se donnèrent la main après le double baptême. Par-dessus les sectes s'entrevit ce jour-là l'universelle religion.

Toutes les fédérations qui avaient eu lieu jusqu'alors furent dépassées par les proportions de celle de Lyon (30 mai). Cinquante mille gardes nationaux lyonnais ou envoyés à Lyon par toutes les villes de l'Est et du Midi, depuis Sarrelouis et Nanci jusqu'à Marseille, s'assemblèrent dans la presqu'île de Perrache, devant un temple de la Concorde, au pied d'une statue colossale de la Liberté, figurée avec le bonnet en tête et la pique à la main. Lyon tout entier et les environs acclamèrent les gardes nationaux et la fédération.

Une députation de la Corse, arrivée trop tard, prêta le serment national le lendemain. La Corse, jusque-là rebelle à la conquête, acceptait la réunion dans la liberté.

Ce même lendemain de la fête de Lyon, un journal lyonnais publia, à soixante mille exemplaires, un éloquent récit de cette belle journée, écrit de la main d'une femme. C'était Mme Roland, destinée à tant de renommée et à tant d'infortune. Suivant l'expression d'un grand historien (M. Michelet), les gardes nationaux des provinces emportèrent avec eux l'inspiration et, pour ainsi dire, l'âme de cette femme sublime.

Partie des extrémités, la fédération refluait vers le centre en grossissant toujours. Tous regardaient vers la grande cité, qui était la tête de la Révolution; quant au cœur, il était partout. Déjà Bordeaux et la Bretagne avaient demandé une fête nationale à Paris pour le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille. Le maire Bailli et la Commune de Paris arrêtèrent d'inviter tous les départements à envoyer dans la capitale des députations chargées de conclure avec les Parisiens le Pacte de la Fédération. L'Assemblée nationale approuva le projet de la Commune. Une adresse aux Français fut publiée au nom des citoyens de Paris. « Dix mois sont à peine écoulés », y était-il dit, « depuis que, des murs de la Bastille reconquise, s'éleva ce cri : — Nous sommes libres! Qu'au même jour, un cri plus touchant se fasse entendre : — Nous sommes frères! »

L'Assemblée nationale décréta que toutes les gardes nationales de France enverraient un député sur deux cents hommes. Il y avait en France trois millions de citoyens armés; cela faisait quinze mille députés. L'Assemblée décida que les armées de terre et de mer seraient représentées par onze mille vieux soldats et marins. Ces vingt-six mille hommes se mirent en route, par petites bandes, de tous les points de la France, trouvant partout sur leur passage, dans les villages et dans les villes, portes ouvertes, tables ouvertes, bras ouverts. Les Parisiens, à leur tour, allaient se disputer ces hôtes.

Paris faisait de vastes préparatifs. On avait résolu de changer complétement l'aspect du Champ de Mars, qui devait être le théâtre de la Fédération. C'était une plaine; on voulait en faire comme une large vallée entre deux longues collines. Dans la vallée devaient

manœuvrer les gardes nationales autour de l'autel de la Patrie; sur les deux longs talus, des gradins à perte de vue porteraient la foule immense des spectateurs. Quinze mille ouvriers étaient à l'œuvre; mais ce prodigieux travail n'avançait guère. On était au 7 juillet; la fête semblait manquée.

En un seul jour, sur un appel fait dans un journal par un garde national, tout Paris se leva. Trois cent mille hommes et femmes de toute condition et de tout âge se portèrent au Champ de Mars et se mirent à l'œuvre. Les femmes les plus élégantes accoururent manier la bèche et la pioche. Les manœuvres, qui vivaient de leur travail au jour le jour, venaient, leur journée finie, relever le soir les bourgeois. Tous chantaient en chœur un air populaire, qui retentissait alors d'un bout à l'autre de la France et qui délassait aussi, durant leur longue route, les députations des départements et de l'armée.

Ah! ça ira! ça ira! ça ira!
Celui qui s'élève, on l'abaissera;
Celui qui s'abaisse, on l'élèvera.

Le *Ça ira!* était alors un joyeux refrain que riches et pauvres répétaient cordialement tous ensemble; il devint plus tard un chant sinistre de vengeance et de mort!

La pluie tomba; tous restèrent à la besogne, même les belles dames. En sept jours, le gigantesque ouvrage fut achevé; le Champ de Mars fut prêt.

Les hôtes de Paris arrivaient. Les vainqueurs de la Bastille allèrent jusqu'au delà de Versailles au-devant des fédérés bretons. Les fédérés des provinces conquises par Louis XIV ne trouvèrent plus, au pied de la statue du Grand Roi, sur la place des Victoires, les statues de captifs qui eussent blessé leurs regards, en leur rappelant les jours de la conquête. L'Assemblée nationale avait fait enlever ces statues; on les avait portées aux Invalides, où elles sont encore.

Le 14 juillet se leva. La Fédération se déroula du faubourg du Temple jusqu'au Champ de Mars. A la place Louis XV, l'Assemblée nationale vint prendre place dans l'immense cortége entre un bataillon de vieillards et un bataillon d'enfants, qui rappelaient les fêtes de la Grèce tant célébrées par Rousseau.

L'évêque d'Autun, qui avait proposé la saisie des biens du clergé, Talleyrand, entouré de deux cents prêtres qui portaient des ceintures tricolores, dit la messe sur l'autel de la Patrie, construction colossale de cent pieds de haut, et bénit les bannières des quatre-vingt-trois départements. La Fayette, au nom de la garde nationale de Paris, étendant son épée sur l'autel, prêta le serment civique. Cent canons tonnèrent; quatre cent mille bouches lancèrent un seul cri vers le ciel. Le roi, toujours embarrassé et timide, ne monta pas à l'autel, ne fit point de discours; mais, de son trône placé sur une estrade devant l'École militaire, il dit : « Moi, roi des Français, je jure de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi. »

Le soir, un banquet de vingt-deux mille couverts fut servi aux fédérés des départements dans les jardins de la Muette. La danse du Midi, la farandole des bords du Rhône fut répétée par les représentants de toute la France.

Les Parisiens retinrent plusieurs jours leurs hôtes par des fêtes. On y porta en triomphe le buste de Jean-Jacques Rousseau couronné de chêne. Il y eut trois nuits de bals sur l'emplacement illuminé de la Bastille. Là où s'élevaient naguère ses tours sinistres, on avait placé l'inscription : « Ici l'on danse. »

Les fédérés repartirent enfin, emportant avec eux, dans les coins les plus reculés de la France, la pensée de l'unité nationale accomplie. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe, regardaient, écoutaient de loin : les peuples, avec une admiration pleine d'espérance; les princes et les privilégiés,

avec colère et avec peur. Ce sont les plus beaux jours qu'ait eus la France, et il faut ici répéter la parole du poëte :

> Heureux celui qui mourut dans ces fêtes!
> Dieu, mes enfants, vous donne un beau trépas!

La France s'était élevée au-dessus d'elle-même en s'élançant vers l'avenir. Elle ne put soutenir cet élan, et cette aurore splendide du 14 JUILLET fut bientôt obscurcie par d'effroyables orages. L'avenir de liberté et de fraternité proclamé par nos pères n'est pas assuré encore à leurs descendants ; c'est à ceux-ci de montrer s'ils sont capables, en le réalisant, de sauver la nationalité française et de continuer dans le monde l'œuvre de la France.

CHAPITRE XXII

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (SUITE). — DE LA FÉDÉRATION A LA MORT DE MIRABEAU.

(juillet 1790 - avril 1791.)

L'admirable concorde de la Fédération ne dura pas. Dans la journée du 14 juillet 1790 comme dans la grande nuit du 4 août, les hommes, ainsi que nous l'avons dit, s'étaient élevés au-dessus d'eux-mêmes. Ils retombèrent de la sublime exaltation de ce jour dans les passions, les intérêts, les erreurs de la veille. Des bruits de complots contre-révolutionnaires, de menées des émigrés en France et hors de France, agitèrent l'esprit public et excitèrent les journaux patriotes de Paris à redoubler de violence. Le 26 juillet, il parut, sans nom d'auteur, un pamphlet terrible, sous ce titre : *C'en est fait de nous!* On y appelait les citoyens aux armes, pour mettre le roi et le dauphin sous bonne garde, emprisonner *l'Autrichienne* (Marie-Antoinette) et son beau-frère (Monsieur), arrêter les ministres, la municipalité, le général (la Fayette). L'auteur déclarait que cinq à six cents têtes abattues auraient assuré la liberté et le bonheur de la France; que la fausse humanité qui avait épargné ces têtes allait coûter la vie à des millions de Français, si les ennemis du peuple triomphaient.

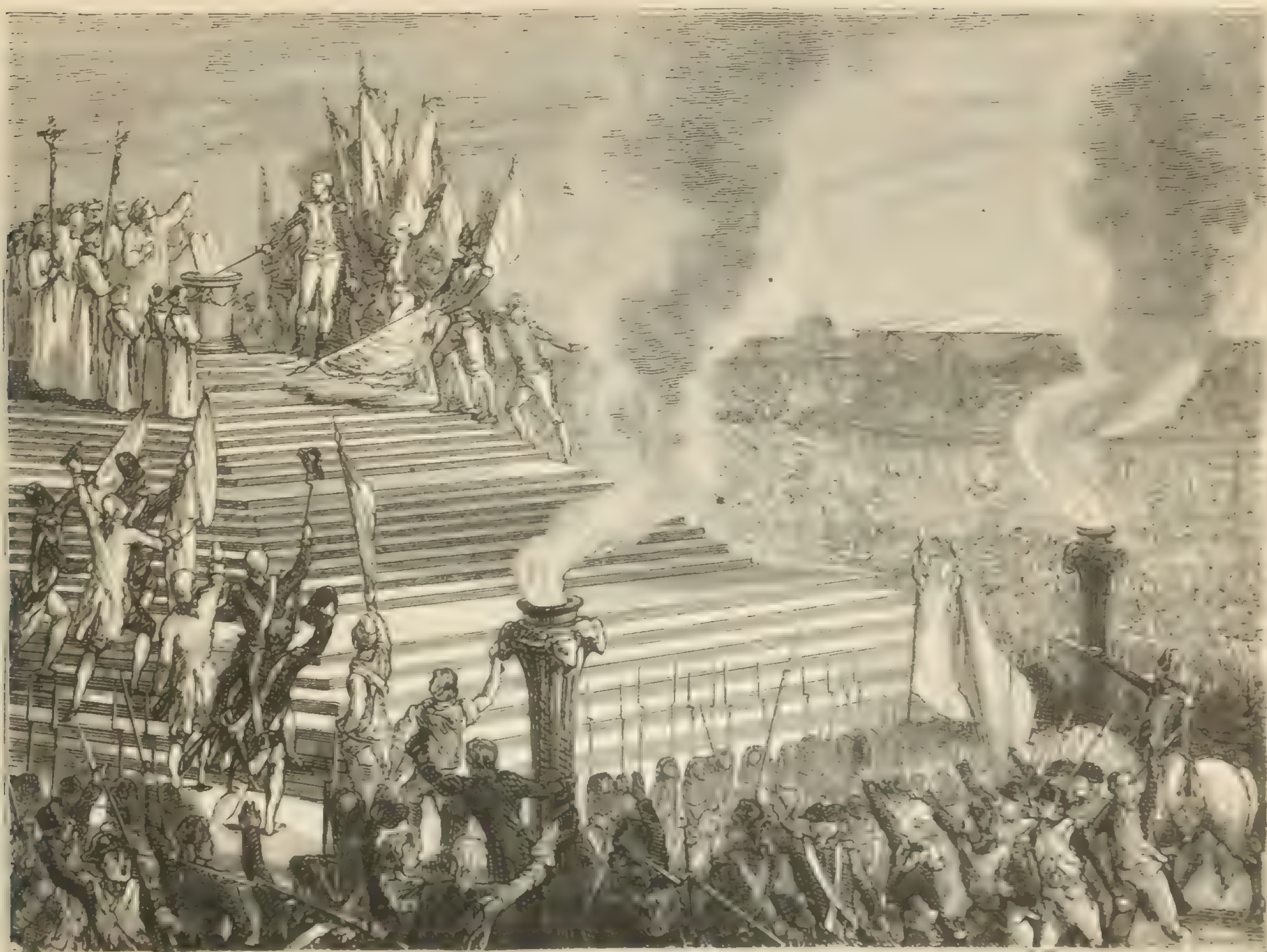
Tout le monde devina l'auteur. On ne connaissait qu'un seul écrivain capable de tenir un tel langage.

Parmi les journalistes qui alors inondaient Paris de leurs feuilles, trois surtout, bien différents l'un de l'autre, remuaient le peuple. Deux étaient des jeunes gens : l'un, Camille Desmoulins, toujours sur la brèche depuis 1788, et qu'entraînait souvent bien loin son ambition d'être toujours à l'avant-garde; esprit plein de contrastes dans sa mobilité; toujours brillant d'entrain, de passion et de verve; mais tour à tour délicat et cynique, humain et poussant à de funestes violences.

Le second était l'honnête et sincère Loustalot, si sérieux, si convaincu, même dans ses exagérations, et qui n'exagérait parfois que pour vouloir prendre trop au pied de la lettre certaines des maximes du *Contrat social* de Rousseau sur le gouvernement direct du peuple par le peuple. Son journal, *les Révolutions de Paris*, le plus répandu de tous, fut tiré quelquefois jusqu'à deux cent mille exemplaires. Il portait cette devise : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous... »

Le troisième journaliste, un médecin de quarante ans, né dans la Suisse française, à Neufchâtel, était MARAT.

C'était celui-là qui demandait alors cinq à six cents têtes et qui devait plus tard en demander trois cent mille. C'était un homme



La Fédération au Champ de Mars.

d'une humeur noire et bizarre, d'une extrême laideur; son regard étrange, ses sourcils relevés et les plis de son front, dans le portrait qu'a fait de lui le peintre Bose, sont d'un fou. Longtemps pauvre, dédaigné, se croyant un grand génie méconnu, il avait à la fois une sympathie sincère pour les souffrances des pauvres et des petits, et une haine jalouse contre tout ce qui avait position, fortune et surtout renommée. Toujours crédule au mal, il avait fait de son journal, *l'Ami du peuple*, le réceptacle de toutes les accusations, de toutes les dénonciations publiques et privées. Il était sans cesse en fureur, et la violence délirante de son langage enfiévrait, pour ainsi dire, et le peuple et la presse patriote, que surexcitaient, d'autre part, les railleries insolentes ou les téméraires menaces des journaux contre-révolutionnaires. Ceux-ci, comme pour rivaliser avec Marat, ne parlaient que d'assommer et de pendre.

Au premier moment, le pamphlet de Marat indigna les modérés et effraya les plus révolutionnaires; mais, le lendemain, voici qu'arriva la nouvelle que le commandant des frontières du Nord, l'aristocrate Bouillé, avait donné ordre d'ouvrir passage sur notre territoire aux troupes autrichiennes, qui marchaient vers la Meuse pour aller attaquer la Belgique révoltée contre la maison d'Autriche. Les gardes nationales du nouveau département des Ardennes s'étaient levées en masse pour empêcher les Autrichiens de passer.

Un cri de colère éclata dans Paris. Il y avait donc vraiment trahison. Marat, s'écriait-on, n'avait donc pas si grand tort! Le peuple s'ameutait. L'Assemblée nationale ré-

clama des explications des ministres. Ceux-ci s'excusèrent comme ils purent et retirèrent l'autorisation de passage donnée aux Autrichiens.

Le côté droit, dans l'Assemblée, essaya de reprendre l'offensive en dénonçant Marat et, avec lui, Camille Desmoulins, qui avait fait des articles très-vifs, sans demander toutefois la tête de personne. Robespierre prit la défense de Camille, et l'Assemblée n'autorisa de poursuites que contre le pamphlet de Marat. Celui-ci brava arrogamment l'Assemblée dans son journal, et échappa aux poursuites en se cachant dans des caves, du fond desquelles il continua de lancer ses feuilles furibondes.

Le côté droit comptait beaucoup sur une procédure qui avait été longuement suivie, au tribunal du Châtelet, relativement aux journées des 5 et 6 octobre. Les aristocrates s'imaginaient que cette procédure démontrerait la complicité du duc d'Orléans et de Mirabeau dans l'invasion du château de Versailles et dans les meurtres commis sur les gardes du corps. C'était absurde à l'égard de Mirabeau, mais plus spécieux contre le duc d'Orléans; néanmoins, il n'y eut aucune preuve, et la tentative faite pour perdre ce prince, revenu d'Angleterre avant la Fédération, ne servit qu'à lui rendre de la popularité. Quant à Mirabeau, il n'y eut là pour lui que l'occasion d'un nouveau triomphe dans l'Assemblée, et l'Assemblée, d'une part, la Commune de Paris, de l'autre, déclarèrent hautement que le peuple de Paris, en marchant sur Versailles, avait déjoué les complots de la contre-révolution.

Le tribunal du Châtelet fut sévèrement blâmé pour avoir prétendu confondre le grand mouvement populaire du 5 octobre avec les crimes commis par une bande de furieux dans la matinée du 6 (août-octobre 1790).

Pendant ce temps, de graves incidents survenus dans l'armée excitaient les alarmes de l'Assemblée et agitaient vivement l'esprit public.

L'Assemblée avait rendu, les 28 février, 19 et 31 juillet, des décrets importants sur l'armée. Elle avait statué que l'armée était *essentiellement* destinée à combattre les ennemis extérieurs de la patrie; qu'il ne pourrait être admis de troupes étrangères dans le royaume qu'en vertu d'un acte du pouvoir législatif; que les sommes nécessaires à l'entretien de l'armée seraient fixées par chaque législature; qu'aucun militaire ne pourrait être destitué de son emploi que par jugement légal; qu'on ne pourrait plus acheter les grades; que la paie du soldat serait augmentée. L'Assemblée avait fixé l'armée active, en temps de paix, au maximum de 156,000 hommes.

Ces mesures, qui appliquaient les principes posés par les Cahiers des États Généraux, ne résolvaient pas toutes les questions militaires, et, si bonnes qu'elles fussent pour l'avenir, ne faisaient pas disparaître les difficultés et les dangers du présent. Mirabeau avait proposé de licencier l'armée pour la recréer, à l'instant même, sur de nouvelles bases; mais cette proposition hardie n'avait pas eu de suite.

Le grand péril était la mésintelligence des officiers et des soldats. Les officiers, excepté dans l'artillerie et le génie, étaient, pour la plupart, aristocrates. Les soldats et les sous-officiers étaient pour la Révolution. Outre l'opposition politique, il y avait des querelles d'intérêt. Chaque régiment avait sa caisse, formée des retenues qu'on faisait aux soldats sur leur faible solde. Les officiers étaient chargés d'administrer cette caisse; mais ils l'administraient fort mal, et ne rendaient point de comptes. Il y avait parfois dilapidation et toujours négligence. Sous l'Ancien Régime, le soldat avait été obligé de tout supporter. Maintenant, il relevait la tête; il réclamait son droit; il demandait des comptes. Les officiers recevaient mal ces réclamations,

vexaient le soldat, poussaient des gens à eux, des maîtres d'armes, à provoquer en duel ceux des soldats qui avaient influence sur les autres, et qui formaient, dans les régiments, des sociétés patriotiques; enfin, ils chassaient des régiments les soldats les plus patriotes, avec des *cartouches jaunes,* qui étaient des espèces de notes d'infamie.

Tout cela aboutit à de nouveaux troubles dans les garnisons des places de l'Est. A Nanci, le régiment du Roi, corps d'élite qui avait à peu près les mêmes priviléges que les anciennes gardes françaises, se souleva pour empêcher l'arrestation d'un soldat qui avait désobéi à une consigne. Le commandant de place fut obligé de céder. Une sédition du même genre, à propos de la caisse d'un régiment, eut lieu à Metz, sous les yeux mêmes du général Bouillé.

L'Assemblée nationale prohiba les associations délibérantes dans les régiments, pria le roi de faire vérifier les comptes par des officiers généraux, et décida qu'on sévirait rigoureusement contre toute insurrection nouvelle, mais que tout militaire pourrait faire parvenir directement ses plaintes au ministre ou à l'Assemblée (6 août).

La fermentation continuait à Nanci. Le régiment du Roi s'étant fait délivrer une partie de l'argent qui était dû aux soldats sur leurs retenues, un corps étranger de la même garnison demanda aussi ses comptes. C'était le régiment de Châteauvieux, composé de Suisses de langue française, Vaudois, Fribourgeois, sujets des cantons aristocratiques de Berne et de Fribourg. Leurs officiers, patriciens et aristocrates, les tenaient très-durement. Ils firent prendre et fouetter avec des courroies les deux soldats qui avaient présenté la demande de comptes au nom de leurs camarades.

Cela fit un bruit terrible dans la garnison et dans le peuple de la ville. Tous les patriotes, en province comme à Paris, aimaient fort Châteauvieux, parce que ce régiment, un de ceux campés au Champ de Mars le jour de la prise de la Bastille, s'était montré si sympathique aux Parisiens que cela avait beaucoup contribué à empêcher le commandant du Champ de Mars de marcher contre le peuple.

Les soldats du régiment du Roi et d'un régiment de cavalerie française allèrent chercher les deux Suisses qu'on avait passés par les courroies, les promenèrent en triomphe par la ville, et forcèrent les officiers suisses à payer 100 louis d'indemnité à chacun des deux. Les soldats français et suisses se régalèrent les uns les autres et régalèrent les pauvres de la ville.

La discipline était perdue. Les dépêches envoyées à Paris par le commandant de place de Nanci exagérèrent encore la gravité de la situation. La Fayette s'effraya de la désorganisation de l'armée, et ne songea plus qu'à y rétablir l'ordre à tout prix. Il poussa l'Assemblée, par ses amis, à voter en toute hâte un décret qui ordonnait de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les soldats qui, ayant pris part à la rébellion, n'en manifesteraient pas immédiatement leur repentir à leurs chefs par écrit (16 août).

A la sollicitation de la garde nationale de Nanci, les soldats cédèrent et signèrent « un acte de repentir », tout en demandant respectueusement à l'Assemblée le redressement de leurs griefs.

Les choses étaient donc en voie d'apaisement, lorsque arriva à Nanci un officier général chargé, d'après le décret du 6 août, de régler les comptes de la garnison.

Ce général, appelé Malseigne, était énergique et capable, mais dur. Il parla si rudement aux Suisses de Châteauvieux, que ces soldats se soulevèrent contre lui et qu'il fut obligé de s'ouvrir un passage, l'épée à la main, pour sortir de leur caserne. La sédition gagna les autres régiments, sur le bruit que le général Bouillé, qui était à Metz, et

Malseigne s'entendaient avec les Autrichiens pour faire la contre-révolution.

Malseigne s'enfuit à Lunéville, poursuivi par une partie des cavaliers de la garnison. Un régiment de carabiniers, qui était à Lunéville, chargea et sabra les premiers cavaliers sortis de Nanci; mais, le lendemain, les carabiniers tournèrent et livrèrent Malseigne, à condition qu'on ne lui ferait point de mal jusqu'à ce que l'Assemblée eût prononcé. Pendant ce temps, les soldats avaient arrêté et emprisonné à Nanci le commandant de place.



Il y avait donc maintenant rébellion ouverte, et la charge de la réprimer appartenait au marquis de Bouillé, commandant général des frontières du Nord et de l'Est. La Fayette s'imaginait gagner à la Révolution ce général distingué, son parent, en lui témoignant confiance et en l'appuyant auprès de l'Assemblée. Il employa son influence auprès des gardes nationales lorraines pour les engager à seconder Bouillé.

Mais la défiance contre Bouillé était trop forte. Il ne fut joint que par quelques centaines de gardes nationaux. Il prit avec lui ce qu'il avait de plus sûr dans les corps allemands et suisses, et marcha sur Nanci avec trois mille fantassins et quatorze cents cavaliers. C'était une force insuffisante pour venir à bout des trois régiments de la garnison de Nanci et du peuple de la ville qui les soutenait, si ces régiments eussent été bien résolus à la guerre civile.

Ils étaient loin de cette résolution, et un grand trouble régnait parmi eux. Ils dépêchèrent une députation à Bouillé. Ce général déclara qu'il fallait que la garnison sortît de la ville, avec Malseigne et le commandant de place en tête, et qu'on livrât quatre hommes par régiment, pour les envoyer à l'Assemblée et les faire juger suivant la rigueur des lois.

Les soldats essayèrent de nouveau de l'adoucir. Il les somma d'obéir avant une heure et avança. Les deux régiments français sortirent, après avoir remis en liberté Malseigne et le commandant. Un gros des Suisses de Châteauvieux resta posté à l'une des portes, la porte de Stainville, avec des gardes nationaux qui ne voulaient pas abandonner les Suisses. Bouillé fit marcher ses troupes sur la porte de Stainville. Les défenseurs de la porte, qui avaient du canon, voulurent faire feu. Un jeune officier du régiment du Roi, Désilles, se jette à la bouche du canon pour empêcher à tout prix qu'on donne le signal de la lutte. On le repousse; il s'obstine héroïquement, sous les coups de feu et les coups de baïonnette, et on ne l'arrache du canon que criblé de blessures. Le coup part; mais les soldats de Bouillé se précipitent en avant et forcent la porte. Les défenseurs de la porte se réfugient dans les maisons, d'où ils font un feu meurtrier, et un furieux combat se livre dans l'intérieur de la ville.

Les deux régiments français hésitèrent. Ils n'agirent pas, et les Suisses de Château-



Révolte à Nanci — Dévouement de Désilles.

vieux et les gens de Nanci qui combattaient avec eux finirent par être écrasés. Il y eut plusieurs centaines de morts de part et d'autre (31 août).

Ce qui suivit fut bien pire que ce carnage. Les officiers de Châteauvieux, qui, d'après les capitulations des cantons suisses avec la France, étaient juges de leurs soldats, en firent pendre vingt et un, firent subir à un vingt-deuxième l'horrible supplice de la roue, et en condamnèrent soixante-quatre aux galères. Le dernier des condamnés à mort cria, quand on l'étendit sur la roue : « Bouillé est un traître! Je meurs innocent! Vive la Nation! »

La municipalité de Nanci, qui était aristocrate, mais qui avait obéi passivement à la garnison et au parti populaire jusqu'à l'entrée de Bouillé, se vengea en exerçant une vraie terreur contre les patriotes.

L'Assemblée nationale vota à Bouillé, « pour avoir rétabli l'ordre », des remercîments qu'elle regretta plus tard. Une fête funèbre fut célébrée au Champ de Mars en mémoire des gardes nationaux et soldats de l'armée de Bouillé tués à l'attaque de Nanci. Fête funèbre, en effet! On était bien loin de cette autre fête qu'avait vue le Champ de Mars quelques semaines auparavant! La Révolution était maintenant divisée d'avec elle-même.

Tandis que la Fayette faisait voter à une partie de la garde nationale de Paris des adresses aux gardes nationaux lorrains qui avaient suivi Bouillé, le peuple de Paris ameuté menaçait les hôtels des ministres et

réclamait leur mise en accusation pour avoir autorisé ce général à faire « la contre-révolution. » Il y avait, dans la masse parisienne, une vive colère et une douleur profonde. Le rédacteur des *Révolutions de Paris*, Loustalot, avait été frappé au cœur par les événements de Nanci. Il mourut peu de jours après, à vingt-huit ans. La Révolution perdit beaucoup avec cet honnête et courageux jeune homme. Son fameux journal passa dans les mains de gens qui ne le valaient pas.

Ce fut un autre malheur que la diminution de la popularité de la Fayette, qui déclinait rapidement de cette hauteur où elle avait été au jour de la Fédération. La Fayette n'avait pas changé et ne changea jamais ; mais il se trompait et il était trompé, et désormais il devint de plus en plus suspect à la portion active et ardente du parti révolutionnaire.

A la suite de la catastrophe de Nanci disparut de la scène politique un homme qui avait tenu dans notre histoire une grande place, mais dont le rôle s'était peu à peu amoindri depuis les premières crises de la Révolution. C'était le ministre des finances Necker. Il n'avait plus d'influence sur l'Assemblée, où d'autres que lui avaient trouvé la grande ressource financière de la Révolution, les ASSIGNATS. Le peuple, qui avait naguère accueilli son retour avec enthousiasme après la prise de la Bastille, le poursuivait maintenant des mêmes clameurs que les autres ministres, comme complice de Bouillé. Il sentit sa carrière politique finie, donna sa démission et partit (8 septembre).

Dans une petite ville de Champagne, la population arrêta, comme un conspirateur fugitif, cet homme que la France avait ramené en triomphe à Versailles l'année d'avant. Il fallut que l'Assemblée envoyât l'ordre de le laisser continuer sa route.

Il se retira dans son pays natal, au bord du lac de Genève. Il y écrivit un tableau de son administration, où il se plaint douloureusement de l'ingratitude de l'Assemblée. Le silence eût été plus digne ; toutefois, il n'est pas possible de ne point prendre intérêt à ses plaintes. Il était trop plein de lui-même ; mais il avait voulu sincèrement le bien, et l'on eût pu se souvenir davantage que c'était lui qui avait, pour ainsi dire, nourri la France durant le terrible hiver de 1788.

Son désintéressement avait été absolu, comme celui de la Fayette. Tandis que les ministres de l'Ancien Régime, même les plus grands et les meilleurs, avaient fait des fortunes colossales pour prix de leurs services, Necker et la Fayette n'acceptèrent jamais un denier de l'État, et la Fayette dépensa la plus grande partie de son bien pour le service public.

L'Assemblée nationale décréta qu'elle dirigerait désormais elle-même le Trésor public. C'était mettre la main sur le ressort essentiel du pouvoir exécutif. Au roi restait néanmoins la disposition de sa riche liste civile.

L'état des finances était redevenu très-effrayant. Les réformes décrétées par l'Assemblée avaient créé une nouvelle dette énorme. L'État devait le remboursement des innombrables charges vénales de judicature, de finance et autres, qui venaient d'être supprimées ; la restitution d'une foule de cautionnements ; des indemnités de toutes sortes : c'était, comme le dit très-bien M. Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution*, LA LIQUIDATION DE L'ANCIEN RÉGIME. Tout cela faisait une dette exigible qui s'élevait, prétend-on, à près d'un milliard huit cent quatre-vingts millions, beaucoup plus de quatre milliards d'aujourd'hui ! Les intérêts de la dette constituée, tant perpétuelle que viagère, allaient en outre à cent soixante-huit millions par an.

Les charges étaient écrasantes ; les recettes, mal assurées. Dans certaines provinces, il y avait une vraie conspiration des percepteurs attachés à l'Ancien Régime, pour entraver au lieu d'activer les rentrées. Il fallut que l'Assemblée menaçât de peines

sévères tout collecteur des deniers publics qui en retarderait la perception. Le 10 septembre, le Trésor eût été réduit à suspendre ses paiements, si la Caisse d'escompte ne lui eût avancé dix millions.

Les quatre cents millions d'assignats émis étaient tout à fait insuffisants pour remplacer l'or qui continuait à se cacher ou à s'exporter. Mirabeau, d'abord peu favorable au papier-monnaie, vit qu'il n'y avait plus d'autre ressource, et, malgré la virulente opposition du côté droit et même d'amis de la Révolution qui redoutaient les dangers du papier-monnaie, il fit voter par l'Assemblée une nouvelle émission de huit cents millions d'assignats, destinés à rembourser la portion la plus urgente de la dette exigible. Mirabeau, pour rassurer ceux qui craignaient le retour des émissions sans limite et des grandes ruines du système de Law, fit décider qu'il n'y aurait jamais plus de douze cents millions d'assignats à la fois. Les anciens domaines de la couronne et du clergé, les BIENS NATIONAUX, valaient quatre fois autant, et, si cette limite était maintenue, il n'y avait pas le moindre péril.

La majorité ne fut toutefois que de 518 voix contre 423 (29 septembre). La minorité pressentait que le décret pourrait n'être pas toujours respecté; mais Mirabeau et la majorité jugèrent, avec raison, qu'il fallait avant tout éviter la banqueroute imminente. On ne peut les rendre responsables des catastrophes qui survinrent, quand le malheur des temps eut renversé la barrière qu'ils avaient posée.

Les esprits s'irritaient de plus en plus. Les troubles se renouvelaient de côté et d'autre, dans les villes et dans les campagnes; tantôt pour la politique, tantôt pour la cherté des grains. Les marins s'ameutaient à Brest, parce que l'Assemblée, tout en adoucissant les châtiments en usage dans la marine, avait laissé subsister quelques pénalités corporelles qu'elle jugeait nécessaires à la discipline.

Les scènes les plus violentes avaient lieu dans l'Assemblée nationale. Elles venaient ordinairement des aristocrates, du côté droit, exaspéré d'être en minorité et de ne pouvoir empêcher les votes qui lui déplaisaient. Tous ces gentilshommes, habitués à manier l'épée, ne cessaient d'adresser des provocations à leurs collègues de la gauche. Un député de la gauche, Charles de Lameth, noble lui-même, poussé à bout par les nobles, se battit avec un M. de Castries et fut blessé. Sur le faux bruit que sa blessure était mortelle, le peuple saccagea de fond en comble l'hôtel de Castries, sans rien piller (12 novembre 1790).

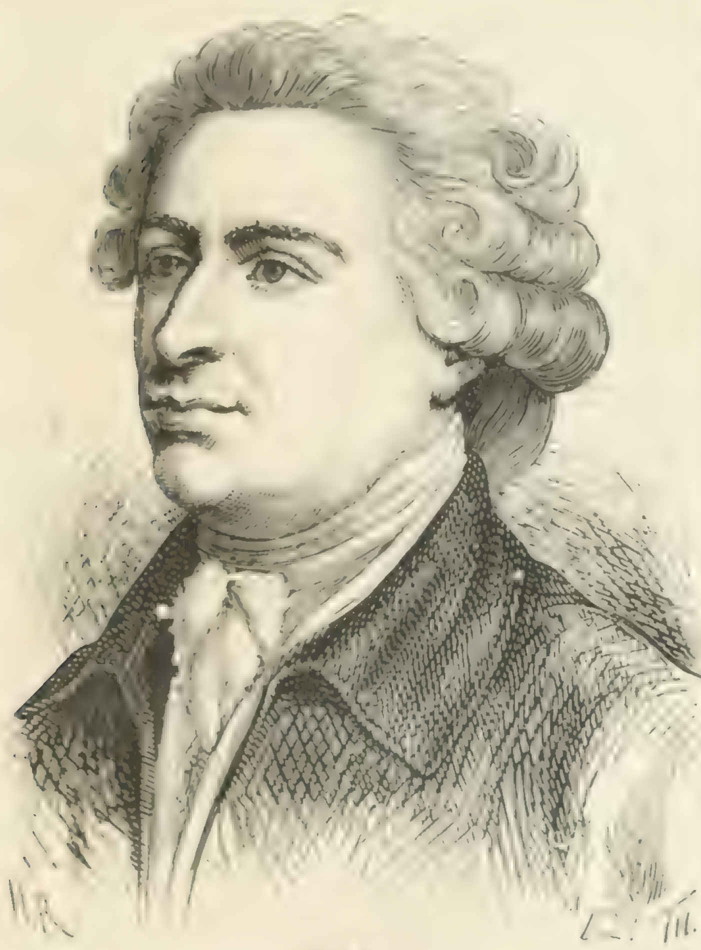
Depuis l'affaire de Nanci, les masses ne se calmaient pas à l'égard des ministres, et plusieurs des chefs de la gauche, Duport, Barnave, les frères Lameth, qui visaient à mettre leurs amis dans le ministère, poussaient au mouvement populaire. Necker tombé, on travailla à abattre ses collègues. Le 10 novembre, les quarante-huit sections de Paris députèrent à l'Assemblée pour réclamer la destitution des ministres et leur mise en jugement devant une haute cour nationale.

L'adresse des sections fut lue devant l'Assemblée par un homme qui commençait à acquérir une grande influence sur le peuple de Paris. C'était l'avocat Danton, un nouveau Mirabeau qui se levait au sein de la démocratie. Il ressemblait à l'autre par sa tête énorme et chevelue, par sa laideur imposante, par son éloquence fougueuse, hardie, pleine de grandes images. En butte aux mêmes accusations de corruption que Mirabeau, mais sans preuve aucune; beaucoup moins vicieux que Mirabeau, malgré la réputation qu'on lui a faite en abusant contre lui de la crudité de son langage; plus violent que Mirabeau, il pouvait se laisser emporter à des actes terribles que l'autre n'eût jamais commis; mais il était aussi capable que Mirabeau des élans les plus généreux.

Le coup asséné par Danton porta. Plusieurs des ministres se retirèrent. C'étaient

eux qui, d'accord avec Necker, avaient provoqué sous main le décret de l'Assemblée par lequel elle avait interdit le ministère à ses membres. Ils avaient par là écarté Mirabeau du ministère. Ni le roi ni l'Assemblée n'y avaient gagné.

Trois ministres démissionnaires furent remplacés par des hommes attachés à la Révolution. Il en resta deux des anciens, cependant, à l'intérieur et aux affaires étrangères. C'était assez pour que les soupçons persistassent.



Burke.

Des faits graves, dans les provinces, entretenaient les alarmes et les colères des patriotes. Dans ces mêmes départements des montagnes languedociennes où avaient eu lieu des fédérations si enthousiastes, le parti des aristocrates et du clergé était parvenu à envahir en grand nombre les fonctions des municipalités et les grades de la garde nationale. Ce parti tenta une espèce de contre-fédération, dans une grande réunion qu'on appela le *Camp de Jalès*. Il entreprit de constituer un comité permanent, qui eût été un vrai gouvernement contre-révolutionnaire. L'Assemblée nationale ordonna la dissolution de ce comité, et ne fut obéie qu'après beaucoup de temps et de résistance.

D'un autre côté, les émigrés, réunis à Turin autour du comte d'Artois, avaient comploté un coup de main sur Lyon. Ils rêvaient d'en faire la capitale de la France à la place de Paris. Le projet fut découvert. La Révolution se jugeait menacée par l'étranger comme par l'ennemi intérieur. Les princes et seigneurs allemands qui avaient des domaines, d'anciens fiefs de l'Empire, en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté, avaient réclamé contre les décrets de la Nuit du 4 août, qui faisaient rentrer dans le droit commun leurs possessions privilégiées (janvier 1790). L'empereur et le roi de Prusse appuyaient leurs réclamations. La France leur offrait des indemnités. Ils refusaient et prétendaient garder chez nous, malgré nous, des priviléges incompatibles avec nos nouvelles lois.

Lorsqu'on sut, dans le courant de l'été (juillet-août), que l'Autriche et la Prusse, qui étaient fort mal ensemble et avaient paru sur le point de se faire la guerre, se rapprochaient et avaient conclu ensemble, à Reichenbach, une convention sur les affaires générales de l'Europe, on ne douta pas, chez nous, que ces deux puissances ne se fussent entendues contre la Révolution.

Les événements qui se passaient près de notre frontière du Nord continuaient à entretenir l'agitation parmi nous. L'empereur Joseph II ayant voulu réformer, d'après un plan uniforme, les institutions de tous les peuples différents qui composaient la monarchie autrichienne, les populations, troublées dans leurs habitudes, s'étaient partout remuées contre des changements avantageux en grande partie, mais imposés d'une façon brusque et arbitraire. La Belgique s'était révoltée et avait chassé les troupes de

l'empereur. Liége, opprimée par son prince-évêque, s'était aussi soulevée. Les deux révolutions de la Belgique et de Liége ne se ressemblaient pas : celle de Liége était démocratique; celle de la Belgique autrichienne était cléricale et nobiliaire. En Brabant et en Flandre, c'étaient les privilégiés qui avaient armé le peuple, parce que l'empereur Joseph II avait voulu détruire leurs priviléges au profit de l'unité monarchique. Joseph II mourut sur ces entrefaites (20 février 1790), ayant échoué dans toutes ses entreprises; car la Hongrie, elle aussi, était en mouvement contre lui, et il n'avait pas réussi dans une attaque concertée avec la Russie contre l'empire turc.

Après lui, son frère et son successeur, Léopold II, tâcha de recouvrer la Belgique, à la fois par les négociations et par les armes. Les Belges, à peine affranchis, s'étaient divisés. Il s'était formé un parti libéral et démocratique, qui voulait diriger la Belgique dans le sens de la Révolution française; mais le parti des nobles et du clergé, qui avait le pouvoir en main, comprima violemment le parti démocratique. Il s'ensuivit que la Fayette et l'Assemblée nationale, qui avaient d'abord été disposés à soutenir la révolution belge, se refroidirent fort à son égard. Lorsque le gouvernement aristocratique belge sollicita l'appui de la France, sans vouloir faire de concessions chez lui aux démocrates, il n'obtint rien. Chose singulière, il n'y eut que la fraction la plus avancée de l'opinion révolutionnaire et les journaux les plus ardents qui eussent voulu que la France intervînt. Ils eussent soutenu une révolution, même rétrograde, contre un roi, espérant que la démocratie reprendrait le dessus. L'empereur Léopold put préparer à son aise la ruine de cette révolution belge si mal dirigée.

L'Angleterre commençait aussi à donner de grandes inquiétudes. La Révolution française y avait excité d'abord de vives sympathies; mais la réaction était venue très-vite chez bon nombre de ces aristocrates anglais, whigs ou tories, qui voyaient bien que la liberté et l'égalité, comme on les entendait chez nous, différaient fort de leurs libertés privilégiées et traditionnelles. Ils avaient peur que nos idées ne s'introduisissent dans leur île. Dès le commencement de l'année (février 1790), un orateur célèbre, qui avait montré jusque-là des sentiments libéraux, Edmond Burke, avait éclaté, dans le Parlement anglais, contre la Révolution française,



Fox.

et avait prétendu que c'était comme le suicide de la France; que la France ne ferait plus désormais qu'un grand vide en Europe. Il s'était brouillé, à cette occasion, avec son meilleur ami, l'autre chef de l'opposition, James Fox, âme généreuse, esprit et cœur ouverts, qui resta toujours fidèle à son affection pour la France nouvelle.

Depuis l'automne de 1789, les adversaires de la Révolution publiaient contre elle, en France et à l'étranger, pamphlets sur pam-

phlets. Les libelles d'un Calonne, ancien ministre chassé pour ses dilapidations, ou des premiers émigrés du 14 juillet, n'eussent pas produit grand effet; mais quand on vit un Mounier, qui avait fait si grande figure dans la première période de la Révolution, écrire contre elle, et, avec Mounier, d'autres hommes de réputation et de talent, qui avaient, comme lui, abandonné la cause révolutionnaire, cela commença de faire impression. Burke rassembla, exagéra, envenima tout ce que des Français avaient écrit contre la Révolution française, et il lança sur elle un livre d'une éloquence forcenée : *les Réflexions sur la Révolution de France.*

Tout le fond de ce livre était l'inconséquence et l'iniquité même. Burke, de même que tous les hommes politiques du parti whig, n'avait cessé de flétrir le gouvernement despotique de la France; et, sitôt que la France secouait ce despotisme et s'efforçait de se donner une organisation libre, ces prétendus amis de la liberté l'attaquaient avec fureur. Ils la représentaient à l'Europe comme un pays de sauvages, parce qu'il s'était commis chez elle des excès, bien moindres jusque-là que ce qui s'était passé dans la Révolution d'Angleterre au siècle précédent.

Burke parlait comme si la Révolution française eût renversé un ordre légal et constitutionnel pour y substituer l'anarchie; il savait pourtant bien le contraire : que toutes les anciennes libertés avaient été détruites chez nous, et qu'il n'y avait en France que l'arbitraire avant 1789.

Trente mille exemplaires du livre de Burke se répandirent dans toutes les cours et dans toute l'aristocratie européenne comme autant de brandons allumés pour mettre le feu à l'Europe. Pendant ce temps, l'auteur, par ses correspondances secrètes, excitait la reine Marie-Antoinette, la cour, les émigrés, à conspirer contre la Révolution. « Point d'arrangements avec les rebelles! » écrivait-il; « faites appel aux souverains voisins; mettez surtout votre confiance dans l'appui des armées étrangères. »

Les partisans de la Révolution française répondirent, en Angleterre, par de vigoureux écrits et par d'énergiques discours dans le Parlement. Le chef du gouvernement anglais, William Pitt, resta sur la réserve; mais, chez nous, on le crut d'accord avec Burke : on s'imaginait apercevoir la main et l'argent de l'Angleterre dans nos troubles, et l'on soupçonnait Pitt de travailler à préparer contre nous une coalition, qui était (le parti avancé de la Révolution n'en doutait pas) instamment appelée par Marie-Antoinette, sinon par Louis XVI.

Le danger pour la France n'était pas aussi imminent que le croyaient les ardents patriotes, et Pitt ne songeait pas à nous faire la guerre. Les affaires générales de l'Europe, sur lesquelles nous reviendrons, valaient un répit à la Révolution ; mais les modérés, les sages, s'abusaient de leur côté, et c'étaient les ardents qui voyaient clair dans leurs soupçons sur les correspondances secrètes de la cour avec les puissances étrangères.

A la fin de l'année 1790, un événement aisé à prévoir vint accroître chez nous la fermentation. L'empereur Léopold, après avoir divisé les Belges par des promesses de concessions libérales, fit entrer une armée en Belgique et reprit possession de ce pays sans beaucoup de résistance. Les Autrichiens envahirent aussi Liége et remirent les Liégeois sous le joug de leur évêque. La facilité avec laquelle fut étouffée la Révolution belge fit illusion à beaucoup de gens en Europe sur ce qu'il adviendrait de la Révolution française.

Notre Révolution se sentait autrement forte; mais elle se sentait aussi bien menacée. De là les moyens extraordinaires auxquels recoururent ceux des amis de la Révolution qui étaient résolus à tout pour la défendre et l'achever; de là l'organisation

nouvelle qu'ils se donnèrent. Toute l'ancienne administration du royaume étant dissoute, et l'administration du Nouveau Régime n'étant pas encore bien constituée, il n'y avait plus d'autre pouvoir effectif, au-dessous de l'Assemblée, que les nouvelles autorités municipales et les chefs de la garde nationale. Mais ces nouvelles autorités, si diverses, étaient déjà elles-mêmes en partie suspectes, les unes à tort, les autres à raison; tout au moins paraissaient-elles, sur bien des points, faibles et insuffisantes pour la défense de la Révolution. Les hommes les plus résolus, les plus défiants, les plus persévérants, dans toutes les localités, se serrèrent les uns contre les autres, firent corps entre eux, se donnèrent une mission de surveillance, puis un pouvoir d'action, s'attribuèrent à eux-mêmes une autorité qui prima de fait les autorités légales. La Fédération avait été un mouvement d'expansion et de sympathie universelle; ceci fut au contraire un mouvement de défiance, de concentration et de précaution menaçante. Le centre et la tête de ce mouvement fut la Société des amis de la Constitution, qui était l'ancien Club breton de Versailles, transféré au couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, et devenu le fameux CLUB DES JACOBINS.

Ce n'était d'abord qu'une réunion des membres du côté gauche de l'Assemblée; il y resta toujours un grand nombre de députés; mais les membres du club étrangers à l'Assemblée devinrent de beaucoup les plus nombreux. En décembre 1790, le club comptait plus de onze cents membres, parmi lesquels beaucoup d'hommes distingués de toute profession. On n'admettait pas les affiliés à la légère; l'association était très-fortement constituée et de manière à influer dans toute la France par une vaste correspondance, et à être avertie de ce qui arrivait dans tous les départements. En entrant dans la Société, on jurait de vivre libre ou de mourir, de rester fidèle aux principes de la Constitution, d'obéir aux lois et de travailler à les perfectionner.

Le côté droit de l'Assemblée nationale essaya aussi d'avoir ses clubs dans Paris; mais le peuple s'attroupa avec des huées et des menaces autour de leurs lieux de réunion, et ils furent obligés d'y renoncer. Les pamphlets contre-révolutionnaires s'étalaient librement chez les libraires; mais les aristocrates ne pouvaient se montrer nulle part en groupes dans Paris sans soulever contre eux la foule.

Les Jacobins continuaient à grandir. Ils étaient alors dirigés principalement par trois députés à l'Assemblée nationale : Adrien Duport, l'ancien membre du Parlement; l'éminent orateur Barnave, et Alexandre de Lameth, grand seigneur de l'Artois qui s'était fait révolutionnaire. Plusieurs des hommes les plus considérables de l'Assemblée, Sieyès, le Chapelier, et, avec eux, le maire de Paris et le général de la garde nationale, Bailli et la Fayette, tentèrent de rivaliser avec les Jacobins en fondant le *Club de* 89. Mirabeau resta membre des deux clubs à la fois. La Fayette fit quelques efforts pour amener les deux clubs à se réunir; il n'y réussit pas.

Sieyès, le Chapelier, Condorcet, et d'autres qui s'étaient joints à eux, étaient de plus grands théoriciens et de plus grands législateurs que Duport, Barnave et Lameth; mais ils n'étaient pas si actifs ni si remuants, pas si propres à être des meneurs de parti. Le Club de 89 n'exerça point d'action sur les masses.

Ce club avait été une tentative dans un sens plus modéré que les Jacobins; d'autres se fondèrent au delà des Jacobins, dans des idées plus hardies et plus risquées et dans des formes plus passionnées : ainsi le *Cercle social,* où dominait un prêtre enthousiaste, l'abbé Fauchet, fort populaire pour avoir prononcé l'oraison funèbre des patriotes morts à l'attaque de la Bastille. Fauchet prêchait une philosophie religieuse qui était un mélange

assez confus de christianisme et de panthéisme, et une doctrine sociale qui tendait à une sorte de communauté fondée sur l'amour mutuel des hommes, comme chez les premiers chrétiens.



L'abbé Fauchet.

Le Cercle social, où se montrèrent des philosophes moins aventureux que Fauchet, Condorcet, par exemple, eut un moment d'éclat; mais les Jacobins jugèrent qu'il y avait danger à détourner le peuple de la grande lutte politique pour l'occuper d'utopies sociales, et qu'il fallait, avant tout, travailler au salut public. Ils se montrèrent opposés au Cercle social, dont l'influence ne fut pas de bien longue durée.

Les Jacobins ne restèrent en bonne intelligence qu'avec un seul club, les célèbres Cordeliers, ainsi nommés parce qu'ils s'assemblaient dans une chapelle du couvent des Cordeliers, aujourd'hui Musée Dupuytren, près de l'École de médecine. Ceux-ci étaient des révolutionnaires aussi actifs que les Jacobins, mais d'un autre caractère. Les Jacobins étaient politiques, réfléchis, disciplinés, manœuvrant comme une armée. Les Cordeliers étaient tumultueux, exaltés, fantaisistes. Chacun, chez eux, disait et faisait tout ce qui lui passait par la tête. On y voyait les scènes les plus singulières entre Marat, Camille Desmoulins et un Allemand, le baron de Klootz, qui avait pris le nom d'un philosophe de l'antiquité, Anacharsis, et avait un jour amené devant l'Assemblée nationale une troupe de gens de tous les pays, comme une ambassade du Genre humain qui préparait les États Généraux du globe. On y voyait aussi des femmes : une jolie émigrée liégeoise, Mlle Théroigne de Méricourt, qui, le 5 octobre 1789, était montée à cheval, sabre en main, à la tête des femmes de Paris. Un homme puissant dans son action sur le peuple, et très-pratique et politique malgré sa violence passionnée, Danton, donnait le sérieux à tout cela et tirait des Cordeliers, les jours de crise, de terribles coups de collier populaires.

Dans l'action, Jacobins et Cordeliers concouraient au même but, avec des procédés différents; leur double influence s'équilibrait dans Paris. Mais les Cordeliers n'étaient qu'un club parisien; les Jacobins étaient une association qui s'étendait de jour en jour dans toute la France.

Les sociétés patriotiques, qui se formaient de toutes parts, s'affiliaient les unes après les autres à la Société de Paris. En peu de temps, cent quarante villes furent associées. Plus tard, en 1792, les Jacobins comptèrent jusqu'à deux mille quatre cents clubs de villes et de villages. Tout cela se mouvait comme un seul homme. C'était le renouvellement, pour la Révolution, de ce qu'avait été la Ligue pour le parti catholique deux siècles auparavant.

Malheureusement, en empruntant, pour faire la conquête de l'avenir, les moyens de combat qu'avait employés autrefois le parti du passé, ils empruntèrent aussi beaucoup

trop l'esprit de ce parti. La France n'avait pas impunément subi durant des siècles l'éducation catholique, qui faisait de la persécution contre les dissidents un principe. Les hommes qui avaient quitté les croyances du Moyen Age et de l'Ancien Régime en gardaient encore les habitudes. Dès qu'ils passaient des théories et des livres à l'action, ils se laissaient facilement entraîner à retourner contre leurs adversaires les pratiques dominatrices et oppressives, habituelles à la monarchie et à l'Église, et ils transgressaient les principes de 89 pour assurer les conquêtes de 89.

Les Jacobins prirent peu à peu un esprit inquisiteur et implacable, bien éloigné des sentiments primitifs de la Révolution. Ils dépassèrent de beaucoup les droits et les nécessités de la défense, et, s'ils opposèrent une puissante barrière aux vrais ennemis de la Révolution, d'une autre part, ils firent à la Révolution beaucoup d'ennemis nouveaux, en inquiétant et en tourmentant une foule de gens qui fussent restés tout au moins neutres si on les eût ménagés.

Les premiers chefs des Jacobins ne représentaient pas véritablement le caractère âpre, rigide et sombre, qu'allait bientôt prendre cette puissante association. Duport, Barnave, les frères Lameth, étaient des hommes de mouvement et de cabales qui s'allièrent, pour augmenter leurs moyens d'action, aux gens d'intrigue qui entouraient le riche duc d'Orléans. Ils confièrent la direction du *Journal des Jacobins*, fondé à la fin d'octobre 1790, au plus actif des familiers du duc d'Orléans, Laclos, homme habile, corrompu et dangereux, connu, avant la Révolution, comme l'auteur d'un roman immoral. Le fils aîné du duc, qui fut depuis le roi Louis-Philippe, tout jeune encore, fut reçu chez les Jacobins, et devint un des fonctionnaires de l'association.

Duport, Barnave et les Lameth ne pensaient pas à renverser la royauté, mais à la subordonner à l'Assemblée, soit en gardant Louis XVI, soit, au pis aller, en lui substituant le duc d'Orléans, si l'on ne pouvait s'accommoder avec Louis XVI.



Théroigne de Méricourt.

L'idée de République commençait à être mise en avant par quelques écrivains, par Camille Desmoulins, par Brissot, qui jouait un rôle important dans la municipalité parisienne par le journal si répandu, *les Révolutions de Paris;* mais la majorité des Jacobins n'en était pas là, pas même Robespierre, et, au delà des Jacobins, pas même Marat!

Robespierre, qui commençait à compter davantage dans l'Assemblée nationale, comptait beaucoup chez les Jacobins. Cet homme, jeune encore, qui n'avait ni les qualités ni les défauts de la jeunesse, cet homme grave, patient, soupçonneux et inflexible, absolu dans ses idées, qui s'attirait le respect et la

confiance des masses par son désintéressement et sa pauvreté digne et fière, représentait bien mieux le vrai fond des Jacobins que leurs chefs actuels, et ceux-ci s'inquiétaient de le voir croître en autorité à côté d'eux.

Les Jacobins, composés d'abord uniquement de personnes aisées et lettrées, avaient fondé des sociétés « fraternelles » pour instruire et aider les ouvriers, leurs femmes et leurs enfants. Le parti contre-révolutionnaire tenta de nouveau d'imiter les Jacobins. Il constitua une société centrale, intitulée le *Club monarchique,* avec affiliations en province. Il distribuait des bons de pain aux pauvres. Les Jacobins, à Paris et en province, soulevèrent le peuple contre les *clubs monarchiques.* La municipalité de Paris ferma le Club central, « à cause des troubles dont il était l'occasion. »

Ce n'était déjà plus le régime de la liberté; c'était celui de la guerre civile (octobre 1790-janvier 1791).

Les agitations religieuses croissaient et aggravaient la crise politique. Louis XVI, après quelques semaines de délai, avait sanctionné, plus à contre-cœur qu'aucun autre décret de l'Assemblée, la Constitution civile du clergé (24 août 1790). Il s'était excusé secrètement, auprès du pape Pie VI, pour n'avoir pas attendu son autorisation, et avait tâché d'obtenir son consentement après coup. Le pape, qui espérait encore que l'Assemblée ne réunirait pas sa ville d'Avignon à la France, n'avait pas fait jusque-là de manifestation publique, mais avait signifié en particulier à Louis XVI que, s'il avait pu renoncer aux droits de sa couronne, il ne pouvait, par aucune considération, sacrifier les droits de l'Église, dont le roi de France était le fils aîné. C'était, lui mandait Pie VI, hasarder son salut éternel et celui de ses peuples. Pie VI ajoutait qu'avant de prononcer dans une affaire si importante pour la religion, il voulait connaître les sentiments du clergé de France.

Cela porta au comble les anxiétés du timoré Louis XVI.

A la fin d'octobre, les évêques membres de l'Assemblée nationale publièrent un *Exposé de principes,* auquel adhérèrent presque tous les évêques de France. Ils y protestaient contre les décrets de l'Assemblée relatifs à l'Église : suppression des couvents, ventes des biens de l'Église, changements dans les circonscriptions des diocèses, élections populaires des évêques et des curés, tout enfin. Ils envoyèrent dans leurs diocèses une instruction secrète, où ils excitaient tous les ecclésiastiques à la résistance, et annonçaient l'intention de ne consentir à aucun changement dans la hiérarchie et la discipline de l'Église sans l'aveu du pape.

Les curés et vicaires, d'abord en majorité favorables à la Révolution et qui n'avaient que gagné à la vente des biens du clergé, avaient commencé à tourner quand on avait touché aux circonscriptions ecclésiastiques, quand on avait refusé de décréter le catholicisme religion de l'État, et décidé l'élection des ministres de l'Église par le peuple. Une grande masse du bas clergé retomba sous la main des évêques, et mit la chaire et le confessionnal au service de la contre-révolution. Le clergé prêchait contre les assignats, excitait à refuser l'impôt, se déchaînait contre l'Assemblée, criait que les acquéreurs des biens nationaux étaient damnés, eux et toute leur postérité.

La ligue cléricale fut dénoncée à l'Assemblée par le comité chargé des affaires ecclésiastiques. Le rapporteur du comité demanda des mesures de rigueur contre le clergé réfractaire aux lois. Ce ne furent pas les révolutionnaires les plus avancés ou les plus violents, députés ou journalistes, Robespierre, Camille Desmoulins, ni même Marat, qui poussèrent aux mesures extrêmes dans cette occasion; ce furent quelques députés jansénistes, tels que Camus, et les chefs jacobins, Barnave, Duport et Lameth, qui se sentaient

dépassés par le mouvement démocratique dans leur club, et qui voulaient faire de la popularité aux dépens du clergé.

Mirabeau prononça un discours très-violent contre ces évêques qui prétendaient la religion perdue parce que le peuple élirait leurs successeurs, tandis qu'eux-mêmes ne s'étaient pas fait scrupule de devoir leur nomination aux intrigues d'une cour corrompue. Il conclut en proposant qu'on déclarât déchu tout évêque qui demanderait l'investiture au pape, ou qui refuserait de confirmer les curés élus par le peuple; qu'on retirât le traitement, non pas à tous les ecclésiastiques dissidents, mais à ceux qui auraient protesté contre les décrets de l'Assemblée; qu'on poursuivît pour crime de lèse-nation tout ecclésiastique qui, dans l'exercice de ses fonctions, attaquerait les lois et la Révolution; enfin, qu'on déclarât que nul ne pourrait exercer le ministère de la confession, sans avoir prêté le serment civique devant la municipalité.

Dans l'irritation où était la majorité de l'Assemblée, les propositions de Mirabeau, sauf celle qui regardait la confession, étaient les plus modérées possible. L'Assemblée alla plus loin. Sans s'arrêter aux protestations passionnées de l'orateur du clergé, l'abbé Mauri, elle décréta que tous les ecclésiastiques en exercice prêteraient le serment civique sous bref délai; que ceux qui étaient membres de l'Assemblée le prêteraient dans les huit jours de la publication du décret; que tous ceux qui refuseraient seraient considérés comme démissionnaires; que tous ceux qui, après avoir prêté le serment, désobéiraient au décret, seraient poursuivis comme rebelles, ainsi que ceux qui prétendraient continuer leurs fonctions sans avoir prêté le serment (27 novembre).

La Révolution avait malheureusement emprunté à l'Ancien Régime cette formalité du serment que désapprouvait le christianisme primitif, que désapprouve la philosophie, et dont nous venons à peine d'être débarrassés par nos calamités récentes. Le culte restant fonction publique, on était poussé logiquement à imposer le serment aux ministres du culte comme à tous les autres fonctionnaires; mais, ici, les conséquences en devaient être terribles. On donnait aux ennemis de la Révolution une arme plus redoutable qu'aucune de celles qu'ils avaient jusqu'alors employées contre elle.

Le roi, cependant, très-troublé et très-effrayé, fit une seconde tentative pour amener le pape à ratifier la nouvelle circonscription des diocèses et le nouveau système d'élections. Un prélat respectable et prudent, l'archevêque d'Aix, quoiqu'il eût été le rédacteur de l'*Exposé de principes* des évêques, et quelques autres de ses collègues, qui redoutaient, comme lui, les extrémités auxquelles on se précipitait, secondèrent Louis XVI auprès de Pie VI. Mais la majorité des évêques, de concert avec les émigrés, détournèrent le pape d'accéder à aucune transaction.

C'était bien moins par principe religieux que par esprit de parti et dans l'espoir d'une contre-révolution que la plupart des évêques agissaient. Il en fut de même parmi les laïques des anciennes classes privilégiées, où, dit un écrivain royaliste contemporain, « les hommes les plus libres par leurs opinions religieuses, les femmes les plus décriées pour leurs mœurs, devinrent tout à coup d'ardents missionnaires de la pureté et de l'intégrité de la foi romaine. » Mais, au-dessous de ces prélats peu sincères et de ces hautes classes incrédules, il y avait le bas clergé auquel les évêques faisaient honte de « trahir la religion » et de soumettre l'Église aux laïques; il y avait la multitude des femmes dévotes et la portion très-nombreuse du peuple encore habituée à subir l'influence des prêtres. C'est là-dessus qu'allait avoir prise le parti de la contre-révolution.

Louis XVI différa tout un mois de sanc-

tionner le décret du Serment. L'Assemblée, poussée surtout par le janséniste Camus, pressa impérieusement le roi, et arbora, en même temps, avec éclat, le drapeau de la philosophie en face du clergé. Elle décida qu'il serait élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : LA NATION FRANÇAISE LIBRE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU (23 décembre).

Rousseau attend encore dans Paris la statue que la Révolution lui a promise.



Laclos.

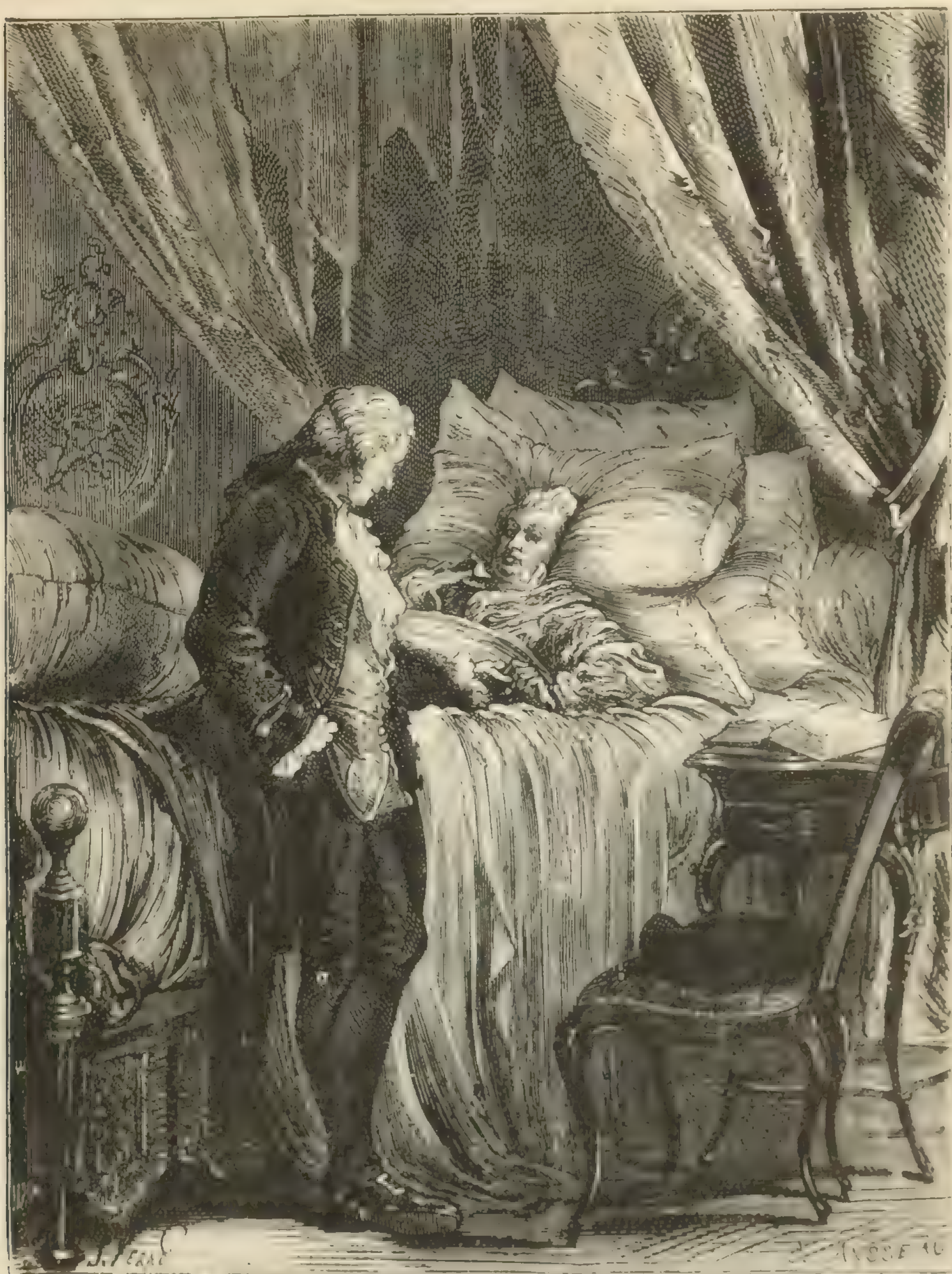
Quelques centaines d'hommes vinrent crier sous les fenêtres du roi et demander la sanction du décret sur le Serment. La cour attendait cette petite émeute, pour qu'on pût dire que le roi ne cédait qu'à la force. Louis XVI envoya sa sanction, en protestant contre les doutes qu'on avait eus sur ses intentions et en réclamant de l'Assemblée « la confiance qu'il méritait. »

Le roi ayant sanctionné le décret le 27 décembre, le délai de huitaine assigné aux ecclésiastiques membres de l'Assemblée expirait le 4 janvier 1791. Le parti patriote avait encore de la force parmi les députés du clergé. Soixante-trois d'entre eux, le curé Grégoire en tête, devancèrent le jour fixé pour jurer fidélité aux nouvelles lois.

Le 4 janvier, vingt-neuf évêques et la majorité des prêtres députés refusèrent. La plupart des évêques montrèrent dans leur refus une dignité habile; deux ou trois firent impression par des paroles simples et sincères. La séance fut d'un mauvais effet pour la cause de la Révolution. Les hommes les plus clairvoyants sentirent que ceux qui avaient été si longtemps persécuteurs allaient se donner l'honneur d'être persécutés.

Le plus grand nombre des curés de Paris refusèrent le serment. Un archevêque, qui était l'ancien ministre-cardinal Brienne, et trois évêques, parmi lesquels Talleyrand, l'évêque d'Autun, jurèrent. Plus de cent refusèrent, en même temps qu'ils prétendaient se maintenir dans leurs fonctions. Ils déclarèrent nuls tous les actes de quiconque oserait prendre leur place, excommunièrent les prêtres assermentés et les fidèles qui communiqueraient avec eux. Le pape, qui s'était abstenu jusque-là de toute manifestation publique, lança un bref où il déclarait que l'Assemblée nationale avait outrepassé ses pouvoirs, et que tous ceux qui avaient prêté ou prêteraient le serment étaient schismatiques.

On brûla le bref au Palais-Royal, avec un mannequin représentant le pape. Les autorités révolutionnaires ne tinrent compte des paroles du pape, et firent procéder aux élections pour remplacer les évêques et curés qui désobéissaient aux nouvelles lois. Une forte minorité du bas clergé resta du côté de la Révolution, et accepta les fonctions que le peuple lui conféra. La discorde était dans les provinces, dans les paroisses, dans les familles. Ici, la population chassait le prêtre « réfractaire », comme on appelait ceux qui refusaient le serment, et installait en triomphe le prêtre assermenté; ailleurs, les cam-



Mirabeau au lit de mort.

pagnards, au contraire, laissaient le prêtre assermenté, qu'ils appelaient « l'intrus », seul dans son église. Les troubles religieux avaient commencé, et ne devaient plus cesser jusqu'à ce qu'ils devinssent une grande guerre civile.

Les évêques avaient enfin réussi à retourner la majorité du bas clergé contre la Révolution, sous prétexte des grands changements qui avaient été pour la plupart réclamés par les prêtres eux-mêmes dans les Cahiers de 89.

A mesure que la situation générale devenait plus violente, le rêve de Mirabeau, de mettre le roi à la tête de la Révolution, était de moins en moins réalisable. Mirabeau avait eu avec la reine une entrevue secrète à Saint-Cloud en juillet 1790; il continuait à recevoir de l'argent de la cour, et à faire passer au roi et à la reine des notes et des avis. Il leur proposait toutes sortes de plans pour miner l'autorité et la popularité de l'Assemblée, et l'obliger à se dissoudre. Tous ces petits moyens, ces petites perfidies, étaient auss

peu dignes de son génie que de sa générosité naturelle. Son but était non pas la contre-révolution, et bien moins encore l'intervention étrangère, mais l'avénement d'une seconde Assemblée, qu'il espérait amener à des concessions envers le pouvoir royal.

En réalité, il ne pouvait presque rien faire dans ce sens. Une fois qu'il était devant l'Assemblée, harcelé, insulté par le côté droit, il redevenait lui-même et se remettait à donner de grands coups de collier révolutionnaires. Ce n'était que dans de rares occasions qu'il s'opposait à la gauche, et parfois alors avec raison.

Il n'avait pas, comme il croyait, conquis la confiance de la cour. Ni Louis XVI ni Marie-Antoinette n'étaient sincères avec lui. Louis XVI, très-flottant et très-indécis après les journées d'octobre, fut, par scrupule dévôt, irrévocablement aliéné de l'Assemblée, quand il eut cessé d'espérer que le pape transigerait sur la Constitution civile du clergé. Il tomba tout à fait sous la main de la reine, qui ne rêvait que contre-révolution. Marie-Antoinette écoutait Mirabeau, ménageait ou subissait la Fayette, tâchait de négocier secrètement même avec Barnave et les Lameth, mais les trompait tous, les détestait tous, comme elle avait détesté Necker lui-même, et ne songeait qu'à emmener le roi à la frontière pour y rejoindre le général de Nanci, Bouillé, et y appeler les secours de son frère l'empereur Léopold et des autres princes étrangers.

Dès le mois d'octobre 1790, Louis XVI correspondait secrètement avec Bouillé dans ce but, et il avait écrit à son parent et allié le roi d'Espagne pour le prévenir de ne tenir aucun compte des actes publics qui lui étaient imposés et pour réclamer ses secours. Le roi d'Espagne répondit qu'il aiderait Louis XVI de ses forces, si l'empereur, le roi de Sardaigne et les cantons suisses en faisaient autant. Marie-Antoinette pressa l'empereur son frère de se préparer à intervenir.

Le carême redoubla les agitations religieuses. Les tantes du roi, filles de Louis XV, ne voulant point avoir de rapports avec les prêtres assermentés des paroisses de Paris, partirent pour aller faire leurs Pâques à Rome. Là-dessus, grand mouvement dans Paris. On crut voir là le présage du départ du roi. Même impression en province. La municipalité d'Arnai-le-Duc arrêta Mesdames Tantes, comme on les appelait, jusqu'à ce qu'elle eût les ordres de l'Assemblée. Mirabeau, après un vif débat, fit voter par l'Assemblée qu'aucune loi ne s'opposait au départ de Mesdames. C'était vrai; seulement, ce qui était vrai aussi, c'est que, si l'on n'avait pas droit de retenir malgré elles deux femmes qui, comme le dit un député, « aimaient mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris », on n'était pas du moins obligé de leur continuer à Rome le million de rentes que la France leur faisait à Paris (24 février 1791).

Les cris furieux de Marat provoquèrent une émeute dans le jardin des Tuileries, et la Fayette fut obligé de montrer le canon. Heureusement, la démonstration suffit; mais le mouvement continua sous une autre forme, et l'on réclama de toutes parts une loi contre l'émigration. Un projet de loi fut, en effet, présenté, comme d'urgence, le 28 février.

S'il est fort légitime de prendre des mesures de précaution envers les gens qui quittent leur patrie pour aller conspirer contre elle à l'étranger, il ne l'est pas d'interdire, d'une manière générale, de sortir des frontières. La patrie ne doit pas être une prison. Une partie des révolutionnaires les plus avancés le sentirent. Si les Lameth et leurs amis, par calcul de popularité, et Camille Desmoulins et Marat, par passion, furent pour le projet de loi, Robespierre dit qu'il n'aimait pas la loi contre l'émigration, et Brissot la combattit énergiquement dans son journal, *le Patriote français*. Mirabeau enleva le vote par des paroles comme il en savait dire. Le projet de loi fut rejeté.

Il se passait, pendant cette séance, des choses très-graves dans Paris. On avait répandu parmi le peuple le bruit qu'il se faisait au château de Vincennes des travaux de fortification menaçants pour Paris, et qu'on en voulait faire une nouvelle Bastille. Le faubourg Saint-Antoine se jeta sur Vincennes pour le démolir. La Fayette y courut, avec la garde nationale, et repoussa l'émeute. Mais, tandis qu'il était à Vincennes, plusieurs centaines de gentilshommes, avec des armes cachées, des pistolets, des poignards, s'introduisirent dans les Tuileries, pour défendre, disaient-ils, le roi, dont les jours étaient menacés. Leur dessein était vraisemblablement de le faire sortir de Paris la nuit et de le mettre sur la route de Metz, pour aller joindre Bouillé.

La Fayette revint de Vincennes plus tôt qu'on ne l'attendait. Averti de ce qui se passait aux Tuileries, il accourut, se mit à la tête des gardes nationaux de service et entra dans les appartements. Les gardes nationaux désarmèrent et maltraitèrent les gentilshommes. Le roi pria la Fayette qu'on les laissât sortir du château, ce que le général n'obtint qu'à grand'peine de la garde nationale irritée.

Tout cela fit grand bruit dans Paris. On qualifia les gentilshommes royalistes de *Chevaliers du poignard*.

Une séance orageuse venait d'avoir lieu, ce même soir, aux Jacobins. Mirabeau, pensant bien que ses rivaux allaient exciter les Jacobins contre lui à propos de l'affaire de l'émigration, était allé courageusement droit au club. D'abord accueilli par des murmures, il parla avec tant d'éloquence et d'habileté, que, malgré les accusations passionnées de Duport et d'Alexandre de Lameth, lorsqu'il dit aux Jacobins : « Je resterai parmi vous jusqu'à ce que vous me bannissiez ! » tout le club éclata en applaudissements.

Il sortit vainqueur, mais épuisé. Ce devait être son dernier triomphe. Cet homme si fort, si puissamment organisé, était profondément atteint dans son corps et dans son âme. Il sentait son rêve de monarchie démocratique lui échapper. Il souffrait de son rôle équivoque, et s'étourdissait et se détruisait lui-même tout à la fois par le double excès du travail et du plaisir. Malade, haletant, il ne changea rien à ses habitudes. Durant tout le mois de mars, à mesure que ses forces diminuaient, il redoublait d'activité dévorante. Le 27 mars, il prit encore la parole jusqu'à cinq fois devant l'Assemblée sur une question dont dépendait la fortune d'un de ses amis. Il lui dit en sortant : « Votre cause est gagnée, et moi, je suis mort. »

Le lendemain, il s'abattit sur son lit et ne se releva plus. L'anxiété fut extrême, universelle. Tout Paris afflua chez le grand malade. L'amour du peuple pour lui s'était réveillé. Mirabeau entendait, de son lit, le mouvement de la foule sous ses fenêtres. Il dit un mot touchant : « C'est un bon peuple ! Je sens qu'il est doux de mourir au milieu de lui. » Il ne parlait plus que d'amitié et de patrie. Ses misères morales s'effaçaient à l'approche de la tombe ; ce qu'il y avait de grand en lui subsistait seul. Il se préoccupait des périls de la France et de la liberté. Il s'inquiétait de l'Angleterre ; il croyait sentir là le nœud des coalitions futures. « Ce Pitt », disait-il, « si j'eusse vécu, je lui eusse donné du chagrin. »

Ce n'est pas qu'il fût hostile à l'Angleterre. Il souhaitait, au contraire, une alliance fraternelle entre elle et le peuple français.

« J'emporte avec moi », dit-il d'autre part, « le deuil de la monarchie ; les factieux vont s'en disputer les débris. »

Le 2 avril au matin, il dit d'une voix ferme à son médecin, le philosophe Cabanis : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui. » Il prononça encore quelques paroles, qui semblaient, les unes, d'un incrédule, les autres, d'un esprit qui s'élève à Dieu. Il [illegible] sur les [illegible] du monde d'en haut comme tant d'autres du

ses contemporains. A huit heures et demie, il expira.

Il laissait, comme testament de mort, deux grands discours écrits et non prononcés : l'un sur l'abolition du droit d'aînesse et des substitutions, l'autre sur le mariage des prêtres.

A cette nouvelle, Paris et l'Assemblée furent frappés de stupeur. Chacun, dans l'Assemblée, regardait en silence cette place vide, où ne paraîtrait plus l'homme qui avait renouvelé parmi nous la grande éloquence politique des Grecs et des Romains.

On parlait de poison. Le public ne voulait pas croire que cet homme si fort eût été si vite abattu par la maladie à quarante-deux ans. Son médecin, Cabanis, ne croyait pas au poison ; il n'y en eut pas d'autre, sans doute, que l'inflammation causée par l'excès des fatigues et des soucis.

Le directoire du département et la municipalité de Paris prirent le deuil. Les quarante-huit sections parisiennes demandèrent un deuil public. L'Assemblée nationale, sur la demande de l'autorité départementale, décréta que la nouvelle église Sainte-Geneviève serait consacrée à la sépulture des grands hommes ; qu'on graverait sur le fronton l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, et que Mirabeau serait, le premier, déposé dans ce monument. Moins trois voix du côté droit, le vote fut unanime.

Le soir même (4 avril), un immense cortége conduisit les restes de l'immortel orateur à Sainte-Geneviève érigée en PANTHÉON, en temple de tous les grands morts. La Fayette ouvrait la marche avec les députations de la garde nationale. L'Assemblée tout entière suivait le corps ; puis la Société des Amis de la Constitution, c'est-à-dire les Jacobins, au nombre de dix-huit cents, avant les ministres, les membres du département et de la municipalité, les juges et tout le reste.

La redoutable Société semblait se poser comme le second corps de l'État.

Un peuple innombrable se pressait à la suite et autour du cortége, qui défila jusqu'à minuit, parmi des chants funèbres composés par le musicien Gossec, et au son d'instruments étranges et terribles qu'on entendait en France pour la première fois, le trombonne et le tam-tam. Il n'y avait pas souvenir, dans l'histoire moderne, de telles funérailles.

Marat éclata en cris furieux contre les honneurs rendus à Mirabeau. Il protesta contre l'affront qu'on lui ferait, si l'on voulait un jour porter ses restes à Sainte-Geneviève en pareille compagnie.

Deux ans et demi après, une autre Assemblée nationale, la Convention, après la découverte des rapports secrets de Mirabeau avec la cour, fit retirer son corps du Panthéon et y fit porter celui de Marat ! Les restes de Mirabeau sont obscurément ensevelis dans l'ancien cimetière de Sainte-Catherine, près du cimetière de Clamart, au faubourg Saint-Marceau.

La postérité ferait acte de piété patriotique en rendant au grand orateur une plus honorable sépulture. La France doit amnistier sa mémoire. Ses services sont bien au-dessus de ses fautes, et, dans ses plus mauvais jours et dans ses plus coupables faiblesses, il n'a jamais voulu réellement trahir la liberté ni la patrie.

CHAPITRE XXIII

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (SUITE). LE VOYAGE DE VARENNES.

(avril-juin 1791.)

L'approche du temps de Pâques redoublait l'agitation causée par la Constitution civile du clergé. Un bref du pape, du 10 mars, sus-



Le Panthéon

pendait de leurs fonctions tous les prêtres assermentés qui ne rétracteraient pas leur serment sous quarante jours.

Partout les évêques et les prêtres réfractaires s'efforçaient d'exciter les populations contre le clergé constitutionnel et assermenté. Ils prêchaient que les sacrements conférés par le clergé assermenté étaient nuls; que tous ceux qui communiqueraient avec ce clergé seraient damnés, eux et leur postérité.

Des troubles avaient éclaté sur plusieurs points. Le cardinal de Rohan, ce prélat prodigue et débauché qu'avait rendu fameux le

Procès du collier, se faisait maintenant le champion de la foi, avait excommunié son successeur l'évêque constitutionnel de Strasbourg, et poussait à des séditions en Alsace. En Bretagne, le clergé réfractaire avait insurgé quelques milliers de paysans, qui furent mis en déroute par les gardes nationales de Vannes et de Lorient (février 1791).

L'Assemblée et les autorités nouvelles avaient d'abord traité fort doucement le clergé réfractaire. Ses membres, quoique destitués de leurs fonctions, conservaient leur traitement et pratiquaient librement leur culte dans les églises à côté du culte officiel. Le décret interdisant aux prêtres réfractaires le droit de confesser n'était point appliqué. Les directoires des départements commencèrent à prendre des mesures restrictives et à interdire aux prêtres réfractaires de dire la messe sans la permission des évêques et curés constitutionnels. L'intolérance répondait à l'intolérance. Il y eut des excès odieux et honteux commis dans Paris, par des bandes tumultueuses, contre des femmes qui persistaient à se rendre à une église où le culte était célébré par des réfractaires. Cependant, plusieurs des journaux les plus ardents n'avaient pas approuvé les mesures intolérantes du directoire de la Seine.

Louis XVI, après beaucoup d'hésitations, fit ses Pâques publiquement dans la chapelle des Tuileries par les mains d'un prêtre réfractaire (17 avril).

Cela produisit un effet terrible dans Paris. Les colporteurs crièrent par les rues : « La grande trahison du roi des Français. » Le district des Cordeliers, où Danton et ses amis étaient les maîtres, dénonça au peuple français, par une affiche, « le premier fonctionnaire public comme rebelle aux lois qu'il avait jurées. »

Le lendemain matin, plusieurs voitures portant le roi, la reine, leurs enfants et toute une suite, sortirent des Tuileries pour aller à Saint-Cloud. On avait annoncé que le roi y voulait faire quelque séjour; mais le peuple était persuadé, avec raison, que, de Saint-Cloud, le roi s'en irait à la frontière. Une foule immense arrêta les voitures. La Fayette voulut faire ouvrir le passage. La garde nationale cria, comme le peuple, que le roi ne partirait pas.

La Fayette courut à l'Hôtel de ville demander l'ordre d'appliquer la loi martiale et de déployer contre l'émeute le drapeau rouge, signe de péril public et de répression par la force. Danton, membre du directoire du département, fit refuser le drapeau rouge, et un membre de la municipalité alla prier le roi de rentrer. Le roi céda. Il était ainsi constaté que Louis XVI n'était pas libre. C'était ce que voulait la cour, afin d'ôter leur valeur légale aux actes constitutionnels du roi.

Le jour suivant, 19 avril, le roi se transporta dans l'Assemblée, déclara qu'il n'avait pas voulu qu'on employât la force pour assurer son départ, mais qu'il persistait dans son voyage de Saint-Cloud, afin que la Nation vît qu'il était libre. « La Constitution civile du clergé », dit-il, « fait partie de la Constitution que j'ai juré de maintenir; j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir. »

L'Assemblée reçut, avec une confiance apparente, les déclarations du roi; mais les quarante-huit sections de Paris, convoquées par le directoire du département et par la municipalité, refusèrent tout à la fois et de prier le roi d'aller à Saint-Cloud et de le remercier de n'être pas parti. Il y eut de dures paroles sur la sincérité du roi. Le peuple, lui, disait-on, ne doit pas mentir. — C'est le faible qui trompe, dit Camille Desmoulins en résumant le débat dans son journal.

La faiblesse, en effet, menait à la fausseté le malheureux Louis XVI, né droit et honnête.

Il fit quelque chose de bien pire que sa déclaration du 19 avril devant l'Assemblée.

Le 23 avril, son ministre des affaires étrangères, Montmorin, communiqua, de sa part, à l'Assemblée, une lettre adressée à nos ambassadeurs près les cours étrangères. On y vantait la Révolution, la Constitution, qui « ferait le bonheur du roi », la Nation souveraine, et l'on y traitait de « calomnie atroce » la supposition que le roi n'était pas libre. On y chargeait les ambassadeurs français de déjouer les intrigues et les projets des émigrés.

Cette pièce officielle fut suivie de près par des dépêches secrètes qui prévenaient le roi de Prusse et la gouvernante de Belgique, sœur de l'empereur et de Marie-Antoinette, que toute sanction donnée par Louis XVI aux décrets de l'Assemblée nationale devait être réputée nulle.

La Fayette, désobéi par la garde nationale, avait envoyé pour la seconde fois sa démission, comme après le meurtre de Foulon et de Berthier. Ainsi que la première fois, la garde nationale et la municipalité le conjurèrent de reprendre le commandement. On fit circuler, dans les soixante bataillons parisiens, une résolution par laquelle tout soldat citoyen devait jurer sur son honneur et s'engager par sa signature à obéir à la loi ; ceux qui s'y refuseraient seraient exclus de la garde nationale. Cette résolution fut portée par les délégués des bataillons à la Fayette, et il consentit à reprendre ses fonctions.

Cet incident excita beaucoup d'irritation parmi les hommes d'opinions ardentes. Les journaux crièrent furieusement et prétendirent qu'on imposait aux gardes nationaux, sous peine d'expulsion, un engagement d'obéissance absolue à la Fayette. Dans la garde nationale même, cela causa de la division.

Le 28 avril, l'Assemblée prit, relativement à la garde nationale, une décision grave. Elle décréta, malgré l'opposition de Robespierre, que la garde nationale ne se composerait que « des citoyens actifs », c'est-à-dire des citoyens qui payaient l'impôt direct donnant droit de voter dans les assemblées primaires. A Paris, cela existait en fait; la garde nationale, qui n'était que d'une trentaine de mille hommes, ne comprenait même pas tous les citoyens actifs. Mais, dans une foule de localités, tout le monde, avec ou sans uniforme, était enrôlé dans la milice civique. Au lieu de diviser la Nation en deux classes, il eût été mieux de statuer que les citoyens les plus pauvres seraient dispensés du service actif, tout en restant sur les contrôles.

Robespierre eut plus de succès dans une autre occasion importante.

Le 7 avril, il avait fait décréter qu'aucun membre de l'Assemblée ne pourrait être porté au ministère pendant les quatre années qui suivraient la session. Il avait ainsi refait, contre les chefs actuels de la gauche, Duport, Barnave et les Lameth, ce que d'autres avaient fait, après les journées d'octobre, contre Mirabeau.

Le 15 mai, il proposa qu'aucun membre de l'Assemblée ne pût être réélu à l'Assemblée prochaine. Le côté droit l'appuya par vengeance contre la majorité, et pour empêcher que la Constitution ne fût affermie par ceux qui l'avaient fondée. La plus grande partie de la gauche approuva par désintéressement ou par lassitude. Beaucoup souhaitaient de se reposer de leurs prodigieux travaux ; d'autres, les plus obscurs, se sentaient peu de chances d'être réélus. Les chefs de la majorité, abandonnés de leur armée, ne purent résister. L'Assemblée constituante vota le décret qui devait la faire disparaître de la scène politique (16 mai).

Robespierre avait fort habilement manœuvré. Il abattait par là les hommes qui, après avoir été d'abord les chefs des Jacobins, étaient, depuis la mort de Mirabeau, à la tête de l'Assemblée. Il s'interdisait à lui-même l'entrée de l'Assemblée future en la leur interdisant ; mais son influence toujours croissante sur la puissante Société des Jaco-

bins, qui échappait de plus en plus à ses rivaux, lui assurait d'un côté plus qu'il ne perdait de l'autre. Il comptait bien, au moyen des Jacobins, peser du dehors sur la future Assemblée.



Guillotin.

Robespierre et Duport, le plus profond, sinon le plus éloquent des chefs de l'ancienne gauche, se retrouvèrent d'accord, quelques jours après, sur une question d'un autre genre : la question de la peine de mort. Robespierre dit que la loi ne devait pas punir « un meurtre par un meurtre, un crime par un autre crime. » Il fit valoir cet argument que, si les juges ne sont pas infaillibles, ils n'ont pas droit de prononcer une peine irréparable.

Duport, législateur éminent, dont le nom, dit un grand historien de la Révolution (M. Michelet), « reste attaché à l'établissement du jury en France et à toutes nos institutions judiciaires », parla dans le même sens avec beaucoup d'élévation. Il prononça des paroles qu'on n'eut que trop l'occasion de se rappeler avant peu. En signalant les violents et continuels changements qui s'opéraient dans les hommes et dans les choses, il dit : « Faisons au moins que les scènes révolutionnaires soient le moins tragiques possible..... Rendons l'homme respectable à l'homme! »

L'Assemblée jugea le maintien de la peine de mort nécessaire (3 juin). Les grands philosophes du dix-huitième siècle n'en avaient pas demandé l'abolition. En abolissant définitivement les supplices atroces et les tortures, l'Assemblée décréta que tout condamné à mort aurait la tête tranchée. Un médecin député, Guillotin, inventa la machine qui, de son nom, fut appelée *guillotine*. Son but était de rendre l'exécution plus rapide et moins cruelle que par le glaive, le gibet ou la hache.

Marat, dans son journal, applaudit avec transport au maintien de la peine de mort, contre laquelle Robespierre avait protesté.

Robespierre ne cessait plus d'être en scène Bientôt après, il présenta à l'Assemblée le vœu des Jacobins pour le licenciement des officiers de l'armée comme suspects en majorité d'opposition à la Révolution. L'Assemblée prit un parti moins violent et plus politique : ce fut d'imposer à tous les officiers un engagement d'honneur de s'opposer personnellement à toutes trames et complots contre la Constitution. Ceux qui refuseraient seraient mis à la réforme, en conservant le quart de leur traitement. C'était l'analogue de ce qu'on avait fait pour le clergé; mais cela n'avait pas les mêmes inconvénients, et le parti contre-révolutionnaire se sentit si bien atteint par cette décision, que ses meneurs poussèrent le roi à précipiter l'exécution d'un projet depuis longtemps préparé : le projet de s'évader de Paris pour aller à la frontière se mettre sous la protection de l'étranger.

C'était là du moins le plan des contre-ré-



Évasion du roi.

volutionnaires restés à l'intérieur; car les émigrés en avaient un autre, et le parti du comte d'Artois ne s'entendait aucunement avec le parti de la reine. Les émigrés, groupés autour du comte d'Artois, voulaient une invasion étrangère combinée avec des complots et des coups de main à l'intérieur, sans se soucier de ce qui pourrait arriver au roi et à la reine dans Paris.

Louis XVI, lui, était surtout préoccupé d'éviter le sort qu'avaient eu les Stuarts en Angleterre. Il ne voulait ni faire la guerre civile, comme Charles Ier, ni quitter son royaume, comme Jacques II. De là, le dessein qu'il concerta avec la reine : c'était de se retirer dans une place frontière, au milieu de troupes françaises, qu'appuieraient des troupes étrangères. Il s'imaginait qu'un manifeste, publié par lui et soutenu par une déclaration des souverains étrangers, suffirait pour que la Nation consentît à changer la Constitution et à restaurer le pouvoir royal !

L'entente entre les souverains contre la Révolution était bien moins avancée que ne

le croyaient chez nous les patriotes. Dans les premiers mois de 1791, les puissances avaient été près de se diviser en deux ligues : l'Angleterre, la Prusse et la Hollande contre la Russie et l'Autriche. Pitt, loin de songer à la guerre contre la France, voulait secourir la Turquie contre les Russes, qui l'avaient fort entamée, et l'Autriche et la Prusse avaient été sur le point de rompre leur convention de Reichenbach. La guerre entre l'Angleterre et la Russie n'avait point éclaté, parce que Pitt n'avait point été soutenu sur ce terrain par l'opinion publique. Les Anglais préférèrent l'intérêt de leur commerce avec la Russie à l'intérêt politique qu'ils avaient d'arrêter les progrès de la Russie en Orient.

Ce fut un très-grand malheur pour la France et pour l'Europe que cette guerre n'éclatât point ; elle eût rendu impossible aux étrangers d'intervenir dans notre Révolution, et la Révolution eût été infiniment moins violente. Cette guerre eût probablement en outre sauvé la Pologne.

Ainsi, Pitt, qu'on a, chez nous, si longtemps considéré comme ayant été, dès l'origine, le premier et le plus implacable instigateur de la coalition contre la Révolution française, avait eu, au contraire, des projets qui nous eussent grandement servi, quoiqu'il pensât à autre chose qu'à nous servir.

Cela montre combien il faut se défier des préjugés dans l'histoire comme en toute chose.

Pitt et ses alliés étant obligés de négocier au lieu de se battre, l'Autriche et la Prusse s'étaient rapprochées de nouveau ; mais tout cela était trop flottant encore pour qu'aucun plan d'action commune eût pu jusque-là être concerté.

Pitt n'était disposé, en aucun cas, à ce concert, quoiqu'il laissât voir des sentiments peu bienveillants pour la Révolution française. Le roi de Prusse, qui avait eu envie, dès 1789, de se mêler de nos affaires, et qui, dès lors, avait fait des offres à Louis XVI, inclinait à intervenir par les armes ; mais ses ministres l'en détournaient. L'empereur Léopold, malgré ses liens de famille avec la cour de France, avait mis de la circonspection et de la lenteur dans ses démarches. Il avait en tête d'autres objets importants. La fameuse tzarine de Russie, Catherine II, criait de loin contre la Révolution ; mais elle était encore occupée à sa guerre de Turquie. Les rois d'Espagne et de Sardaigne ne croyaient pouvoir agir que lorsque l'empereur agirait.

Le plus ardent de tous pour la « cause commune des rois », comme on disait, était celui qui pouvait le moins, le roi de Suède, Gustave III, esprit remuant et romanesque, qui avait laissé là ses propres intérêts et ses propres querelles avec la Russie pour rêver la gloire de restaurateur du trône de France. Il s'était transporté sur le Rhin, et de là en Belgique, pour être à portée des événements et y prendre part, au besoin, de sa personne.

Le plan de la cour de France fut combiné entre Marie-Antoinette et l'ancien ambassadeur d'Autriche, le comte de Merci, principal conseiller de la reine depuis son mariage, qui était maintenant à la tête des affaires en Belgique. Dans une lettre du 7 mars 1791, Merci dit à la reine que l'Autriche a en Belgique près de cinquante mille hommes de troupes d'élite, mais que les intrigues de la Prusse et de l'Angleterre entretiennent de l'agitation dans ce pays, ce qui empêche que ces troupes ne soient disponibles. Les plus grands obstacles « aux vues du roi » (à l'accord des puissances contre la Révolution) viendront toujours, suivant lui, de l'Angleterre, qui ne songe qu'à prolonger « les horreurs de la démocratie » pour ruiner sa rivale, la France.

Il faudrait, suivant Merci, faire des sacrifices pour obtenir à tout prix que la cour de Londres ne contrarie point les mesures favorables au retour de l'autorité royale en

France; sans quoi « aucune puissance étrangère, la mieux intentionnée, ne pourra se montrer efficacement. Les puissances ne font rien pour rien. Il faudrait favoriser les vues du roi de Sardaigne sur Genève et lui céder quelque territoire dans la partie française des Alpes et sur le Var. Il faudrait pareillement céder à l'Espagne quelque terrain du côté de la Navarre, et offrir quelques avantages en Alsace aux princes allemands qui y avaient des fiefs. L'empereur est le seul duquel on pourrait se promettre des secours désintéressés. — Mais, le préalable à tout, c'est l'évasion du roi..... Tout serait perdu si cette mesure manquait. »

Cette lettre fut interceptée et transmise au Comité des recherches de l'Assemblée nationale. Les soupçons furent ainsi changés en certitude; mais cette révélation ne fut point rendue publique.

La correspondance continua cependant. Merci voyait plus clair que Louis XVI, et l'évasion du roi impliquait à ses yeux la guerre civile faite par le roi à la tête de sa noblesse et de ce qui lui resterait de troupes fidèles.

Le 20 avril, la reine répond à Merci en demandant si le gouvernement de Belgique peut envoyer quinze mille hommes dans le Luxembourg et autant à Mons, afin que M. de Bouillé puisse rassembler des troupes et des munitions à Montmédi, sous prétexte de protéger la frontière.

Merci réplique, le 27, qu'il a onze mille soldats à peu de distance de la frontière, ce qui offre déjà un point d'appui à M. de Bouillé, mais qu'on ne peut en ce moment faire sortir ces troupes de la Belgique.

Le 22 mai, Marie-Antoinette écrit à l'empereur, son frère, que le roi et elle sont décidés à aller à Montmédi; que M. de Bouillé s'est chargé d'y réunir des forces, et désire vivement que l'empereur tienne à Luxembourg huit à dix mille soldats disponibles, pour les faire entrer en France quand le roi sera en sûreté. « Ces troupes », dit-elle, « serviront d'exemple aux nôtres et les contiendront. »

L'empereur Léopold annonce à sa sœur (12 juin) que le comte de Merci a ordre, après que l'évasion du roi aura réussi, de mettre aux ordres de Marie-Antoinette argent et troupes. « On peut compter, dans ce cas », ajoute-t-il, « sur le roi de Sardaigne, les Suisses et les troupes de tous les princes de l'Europe, même celles du roi de Prusse, qui sont à Wesel, et, par conséquent, fort à portée. — Quand vous serez en sûreté, vous protesterez publiquement contre tout ce qui a été fait, et appellerez vos amis et vos fidèles sujets à votre secours. Tout le monde y volera, et tout sera fini plus aisément qu'on ne le croit. »

L'évasion se préparait avec peu d'activité et point du tout de prudence. Il eût été fort aisé au roi de s'évader seul; mais Marie-Antoinette, pour rien au monde, ne l'eût laissé partir sans elle; elle craignait trop qu'il ne tombât entre les mains de ses ennemis personnels à elle, Calonne et les autres émigrés qui entouraient le comte d'Artois.

On s'apprêta donc à emmener le petit dauphin et sa sœur, plus la sœur du roi, la gouvernante des enfants, trois gardes du corps déguisés, deux grosses voitures, et l'on prescrivit à M. de Bouillé de disposer des détachements de cavalerie sur divers points de la route, entre Châlons et Montmédi. Cette mesure mettait inévitablement les populations en éveil tout le long du chemin.

Paris n'avait pas besoin qu'on l'éveillât. Il avait sans cesse l'œil ouvert sur les Tuileries. Marat jeta le cri d'alarme dans son journal. La Fayette et Bailli reçurent d'employés subalternes du château des avis très-précis. Bailli eut la confiance imprudente de révéler un de ces avis à la reine. La Fayette aborda franchement la question avec le roi. Louis XVI, dit la Fayette dans ses Mémoires,

lui donna des assurances si positives, si solennelles, que la Fayette crut pouvoir répondre, « sur sa tête », que le roi ne partirait pas. Les amis particuliers du roi et de la reine furent trompés, comme la Fayette et comme les ministres. D'après les assurances de Louis XVI, le ministre des affaires étrangères, Montmorin, avait écrit, le 1er juin, à l'Assemblée, qu'il attestait, lui aussi, sur sa tête et sur son honneur, que le roi n'avait jamais songé à quitter la France.

La famille royale, dans la nuit du 20 juin, s'échappa des Tuileries par une porte qui n'était pas gardée. Le roi était travesti en valet de chambre, avec un habit gris et une petite perruque. La reine avait emprunté le passe-port d'une dame russe. La reine s'égara, avec un garde du corps qui la conduisait, et erra une grande demi-heure avant de rejoindre la voiture où le roi l'attendait au coin de la rue de l'Échelle.

Ils sortirent enfin de Paris sans obstacle par la route de Châlons.

La nouvelle, dès le point du jour, se répandit dans tout Paris. La municipalité fit tirer le canon d'alarme; les clubs se déclarèrent en permanence. Défense fut publiée de sortir de la ville. La générale battait; les hommes à piques du 14 juillet reparaissaient en foule et prenaient possession des Tuileries. On effaçait partout le nom du roi, sur les monuments publics et sur les enseignes, et l'on remplaçait le mot *royal* par le mot *national*.

La foule disait, en montrant la salle de l'Assemblée : « Notre roi est là-dedans ; l'autre roi peut aller où il voudra. »

L'Assemblée témoigna beaucoup de décision et de vigueur; elle manda les ministres, arrêta que tous ses décrets seraient immédiatement exécutés dans tout le royaume, chargea son comité militaire de veiller à la sûreté publique, et appela à sa barre le commandant de la garde nationale et le maire de Paris.

Comme on accusait la Fayette d'avoir laissé échapper le roi, Barnave, qui était maintenant un des chefs de la majorité de l'Assemblée et qui avait été longtemps en opposition avec la Fayette, le défendit vivement et montra la nécessité de l'union.

La Fayette, menacé par la foule à l'Hôtel de ville, l'avait apaisée moitié par des raisons sérieuses, moitié par une plaisanterie. « De quoi vous plaignez-vous ? » avait-il crié au peuple; « vous gagnez chacun vingt sous de rente à la suppression de la liste civile ! »

Il y avait vingt-cinq millions de Français, et le roi recevait vingt-cinq millions de liste civile.

La Fayette, avant de se rendre à l'Assemblée, avait déjà pris sur lui, de l'avis du maire de Paris et du président de l'Assemblée, d'envoyer à toutes les gardes nationales de France l'ordre d'arrêter « les ennemis de la patrie qui avaient *enlevé* le roi et sa famille. »

Dès le premier moment, la Fayette, tout en prenant une mesure énergique contre le roi, mettait ainsi Louis XVI à l'abri sous une fiction. L'Assemblée adopta cette fiction, en décidant qu'on poursuivrait ceux qui *enlevaient* le roi et sa famille.

L'Assemblée témoigna bien grandement, au milieu d'une telle crise, son respect pour les principes de 89. On lui avait remis une lettre trouvée aux Tuileries et adressée à la reine. Le président n'ouvrit pas la lettre.

Un homme de confiance de Louis XVI, intendant de sa liste civile, apporta à l'Assemblée une proclamation que le roi avait laissée en partant. Louis XVI y déclarait que, n'espérant plus voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens qu'employait l'Assemblée nationale, et voyant la royauté détruite, les propriétés violées, l'anarchie dans tout le royaume, il avait dû chercher à se mettre en sûreté, et protestait contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, depuis le mois d'octobre 1789.

Il faisait ensuite, en style très-vulgaire,



Arrestation du roi à Varennes.

une longue énumération de ses griefs. A côté de récriminations sur la ruine du pouvoir royal, il se plaignait de n'avoir pas trouvé aux Tuileries les commodités auxquelles il était habitué dans ses autres demeures, et de n'avoir reçu qu'une liste civile de vingt-cinq millions (qui en vaudraient plus de soixante aujourd'hui!)... Il reprochait aux « factieux » d'avoir employé tout leur art « à faire envisager sous un mauvais aspect une épouse fidèle qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite. »

Il y avait là bien peu de dignité pour un roi de France!

L'Assemblée termina la séance en ordonnant la mise en activité de toutes les gardes nationales du royaume, dans la proportion de ce que réclameraient les nécessités publiques.

Promptement remis de sa surprise, Paris eut une attitude très-ferme. Le peuple témoigna plus de dédain que de colère. On n'entendait que moqueries contre le roi. Des biens nationaux, des maisons dépendant du chapitre de Notre-Dame, furent vendus, le jour même, un tiers au delà de l'estimation. C'était là une confiance qui rappelait les anciens Romains.

Le sentiment républicain commença d'éclater. Marat, qui n'avait que des fureurs et point d'idées, ne sut que demander, dans son journal, un dictateur, c'est-à-dire un tyran, pour remplacer le roi et pour faire tomber les têtes de la Fayette, de Bailli, de tous les *traîtres* de la municipalité et de l'Assemblée nationale, etc.; mais, pendant ce temps, un jeune et énergique patriote, le franc-maçon Bonneville, écrivait dans un autre journal,

la Bouche de fer : — « *Plus de rois!* — Point de dictateur! — Avez-vous vu comme on est *frères* quand le tocsin sonne, quand on bat la générale, quand on est délivré des rois! — Assemblez le peuple à la face du soleil. — Proclamez que la Loi doit seule être souveraine. — La Loi, la Loi seule, et faite par tous! »

Camille Desmoulins, de son côté, déclarait, au Palais-Royal, qu'il serait malheureux que le *perfide* Louis « nous fût ramené »; tout en invectivant le roi, il opinait pour qu'on épargnât sa vie, et que, si on le prenait, on le reconduisît par étapes jusqu'aux frontières.

Le club des Cordeliers, auquel appartenaient Desmoulins et Marat, faisait placarder une affiche, en tête de laquelle se lisaient ces vers du *Brutus* de Voltaire :

... Si, parmi nous, il se trouvait un traître
Qui regrettât les rois et qui voulût un maître,
Que le perfide meure au milieu des tourments...

Un journal royaliste eut la hardiesse de répondre en annonçant que tous ceux qui voudraient être compris dans l'amnistie qu'offraient les princes émigrés pouvaient se faire inscrire dans son bureau. On n'excepterait que cent cinquante individus. Il se contentait de moins de têtes que Marat.

Bien peu prirent au sérieux cette bravade. Presque seul parmi les révolutionnaires, Robespierre se montra troublé et effrayé. Il dit, chez son collègue Pétion, que les complices de la cour allaient sans doute faire une Saint-Barthélemi des patriotes, et qu'il s'attendait à ne pas être en vie dans vingt-quatre heures. Le député Pétion et le journaliste Brissot lui répondirent que la fuite du roi devait au contraire amener la chute de la royauté, et qu'il fallait préparer les esprits à la République. Brissot prétendit que la Fayette avait laissé échapper le roi pour amener la République.

— Qu'est-ce qu'une République? demanda Robespierre en hochant la tête.

Ce mot prouve que Robespierre, tout en faisant une guerre incessante au pouvoir royal, n'avait pas encore arrêté nettement sa pensée sur ce qui pourrait succéder à la monarchie.

Robespierre se ranima, quand il eut mieux apprécié les dispositions du peuple, et il fut aussi violent, le soir, aux Jacobins, qu'il avait été, l'après-midi, incertain chez Pétion. Il savait que les nouveaux chefs de la majorité, Barnave et les Lameth, allaient arriver avec la Fayette, Bailli et deux cents députés, pour entraîner les Jacobins à se rallier sans réserve à l'Assemblée nationale. Il les prévint, en dénonçant non-seulement le roi, les émigrés et les contre-révolutionnaires de l'intérieur, mais la presque totalité des membres de l'Assemblée, comme trompant la Nation sur le prétendu *enlèvement* du roi et comme étant des contre-révolutionnaires « par peur ou par ignorance, par rancune ou par confiance aveugle. »

« Je sais », ajouta-t-il, « que j'aiguise contre moi mille poignards; mais, si, dans les commencements de la Révolution, lorsque j'étais à peine aperçu dans l'Assemblée nationale, lorsque je n'étais vu que de ma conscience, j'ai fait le sacrifice de ma vie à la vérité; aujourd'hui que les suffrages de mes concitoyens m'ont bien payé de ce sacrifice, je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin de maux que je vois inévitables. »

Ces paroles, mêlées d'exagération, d'orgueil et de passion sincère, remuèrent violemment l'auditoire. — « Nous mourrons tous avant toi », s'écria Camille Desmoulins, et le club tout entier se leva en jurant de vivre libre ou de mourir avec Robespierre.

En ce moment entra le cortége des députés, ayant en tête Alexandre de Lameth et la Fayette, Barnave et Sieyès, le grand initiateur de 89.

A la voix aigre et plaintive de Robespierre succéda une voix tonnante. Danton était à

la tribune. Robespierre avait accusé tout le monde; Danton attaqua la Fayette seul.

« Ou vous êtes », dit-il, « un traître, qui avez favorisé le départ du roi, et vous devez perdre la tête; ou vous êtes incapable de commander, puisque vous n'avez pas su empêcher le départ du roi confié à votre garde, et, alors, vous devez être déposé! — Répondez! »

La Fayette n'opposa point la violence à la violence. Il rappela qu'il avait, le premier, appelé la France à la liberté, et déclara qu'il venait s'unir aux Jacobins, parce que là étaient les vrais patriotes.

Lameth, Sieyès, Barnave, prêchèrent la concorde. Barnave rédigea, au nom du club, une adresse aux sociétés affiliées dans les départements.

On n'y disait plus que le roi avait été *enlevé,* mais qu'il avait été *égaré* par des suggestions criminelles, et l'on y déclarait que tous les patriotes étaient réunis autour de l'Assemblée nationale et de la Constitution.

Les Jacobins acceptèrent cette rédaction, et reconduisirent fraternellement le général et les députés contre lesquels ils avaient tout à l'heure applaudi les accusations de Robespierre et de Danton.

Les chefs de la majorité, qui avaient supprimé dans l'adresse des Jacobins le terme d'*enlèvement du roi,* le rétablirent, le lendemain, dans un manifeste par lequel l'Assemblée nationale répondit à la déclaration laissée par le roi en partant. Cette obstination à employer une telle fiction n'était pas propre à maintenir l'union proclamée aux Jacobins.

A cela près, le manifeste de l'Assemblée était ferme, et réfutait vigoureusement ce qu'elle nommait « un écrit plein d'ignorance et d'aveuglement, arraché, avant son départ, à un roi séduit. » — « La France », disait le manifeste, « veut être libre; elle sera libre. — La Révolution ne reculera pas! »

Le roi avait, dans sa déclaration, attaqué les associations politiques. Le manifeste affirmait que les sociétés des Amis de la Constitution (les Jacobins) avaient soutenu la Révolution, et qu'elles étaient plus nécessaires que jamais.

Comme l'Assemblée venait de voter le manifeste, vers dix heures du soir, un courrier annonça que le roi était arrêté.

L'émotion fut profonde dans l'Assemblée et bientôt dans Paris. Le lendemain, 23 juin, le faubourg Saint-Antoine se leva et marcha vers l'Assemblée, entraînant les autres quartiers sur son passage.

La Fayette, au lieu de s'opposer au mouvement, se mit à la tête du peuple avec un gros de gardes nationaux, et vint déclarer, à la barre de l'Assemblée, que le peuple de la capitale jurait de défendre la Constitution et la Liberté.

La masse d'hommes, armés ou sans armes, qui suivait les gardes nationaux, défila pendant plusieurs heures dans la salle de l'Assemblée.

La Fayette fit ainsi tourner au profit de l'Assemblée un mouvement commencé au cri : A bas le roi! bien plutôt qu'au cri : Vive la Constitution! On avait pris, dès 89, l'habitude de laisser entrer dans l'Assemblée de grandes députations qui devenaient parfois des foules entières. C'était là une imprudence qui n'avait pas mal tourné cette fois, mais qui devait finir par avoir des suites fatales.

L'Assemblée avait donné, la nuit précédente, l'ordre de ramener le roi à Paris.

Louis XVI, à son départ, dans la nuit du 20 juin, avait pris la route de Châlons-sur-Marne. En traversant cette ville, le 21, dans l'après-midi, il fut reconnu; mais ceux qui l'avaient vu se turent. Il passa. Il atteignit sans obstacle Sainte-Menehould.

Il était tard. Le roi avait perdu beaucoup de temps. Les mouvements de divers détachements de cavalerie envoyés par Bouillé avaient excité la défiance des populations le

long de la route. Au relai de Sainte-Menehould, Louis XVI fut reconnu de nouveau, et, cette fois, par le maître de poste Drouet, qui était un ardent patriote.

Il y avait là des dragons expédiés par Bouillé. Drouet n'essaya point de faire arrêter les voitures ; mais il monta à cheval pour les suivre. A Clermont en Argonne, le roi quitta la grand'route de Verdun pour le chemin de Varennes. Cette petite ville est partagée en deux par la rivière d'Aire. Des officiers, expédiés par Bouillé avec des hussards, avaient préparé un relai dans la partie de la ville au delà de la rivière. Par un malentendu, le roi comptait trouver le relai en deçà. Le roi n'avait pas envoyé de courrier en avant. Il faisait nuit; on mit une demi-heure à chercher le relai. Ce délai perdit le roi. Drouet arriva.

Il cria aux postillons : — « De par la Nation, dételez ! — Vous menez le roi ! »

Il passa outre. Un moment après, on entendit le tambour. A force d'instances, on décida les postillons à mener le roi jusqu'au delà du pont. Mais, quand on arriva sous la voûte qui était à la tête du pont, des hommes armés de fusils crièrent : « Halte-là ! vos passe-ports ! »

Le passage était barré par une voiture renversée. C'était Drouet, avec le procureur de la commune de Varennes et le commandant de la garde nationale, qu'il avait prévenus en toute hâte.

Les trois gardes du corps qui accompagnaient le roi n'avaient pas même d'armes à feu. On n'essaya pas de résister. Le roi et sa famille parlementèrent, sans avouer qui ils étaient. Le procureur de la commune invita les voyageurs à se reposer dans sa maison, qui était tout proche, tandis que la municipalité délibérerait sur leurs passe-ports. La famille royale descendit dans la boutique de cet homme, qui était un épicier appelé Sausse.

Drouet, pendant ce temps, avait couru sonner le tocsin. Il craignait une attaque des hussards, qui étaient dans la partie de la ville au delà du pont; mais ce détachement, par la faute de son commandant, s'était dispersé. Les dragons, qui, de Sainte-Menehould, auraient dû venir joindre le roi, avaient tourné pour le peuple et refusé de marcher. Il arriva seulement une quarantaine de hussards que leurs officiers amenèrent jusqu'auprès de la maison de Sausse.

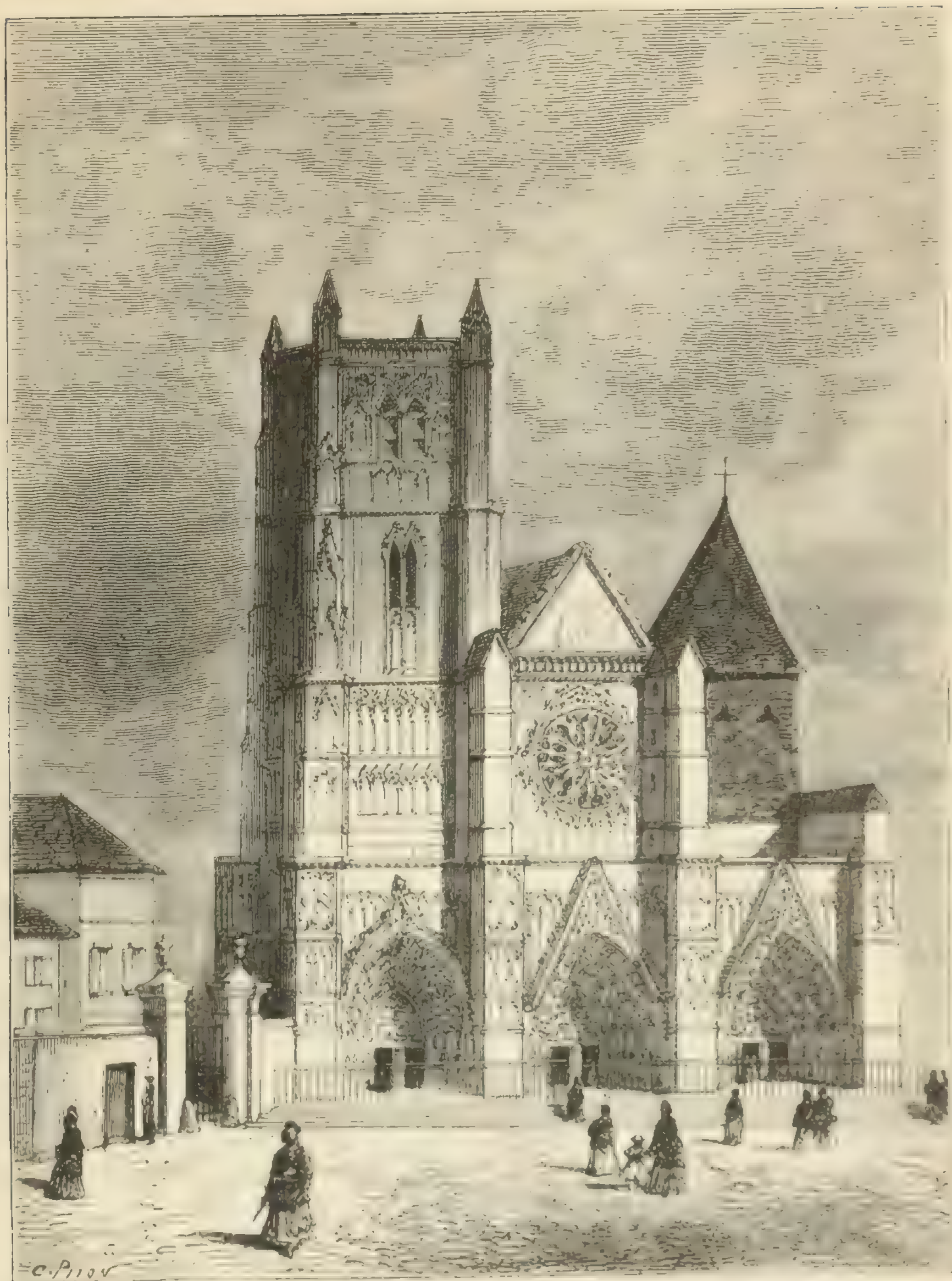
Mais la garde nationale encombrait la rue, et les paysans, appelés par le tocsin, accouraient en armes de tous les villages.

Au milieu du tumulte, les officiers qu avaient amené les hussards pénétrèrent dans la chambre où était la famille royale, et proposèrent au roi et à la reine de monter à cheval avec leurs enfants. Ils garantissaient de leur ouvrir le passage avec les hussards, et de leur faire traverser la petite rivière à gué.

Louis XVI n'était pas homme à tenter un pareil coup de main, et la reine, toute hardie qu'elle fût, n'osa l'y pousser. Ils comptaient, l'un et l'autre, que Bouillé, qu'ils savaient à Stenai, arriverait à temps pour les sauver.

En attendant Bouillé, un troisième détachement de hussards parut avant la fin de la nuit; mais il trouva le pont barré. Le commandant voulut faire mettre pied à terre à ses hommes pour attaquer avec leurs carabines. Ils n'avaient pas de cartouches ; on les leur avait dérobées dans les maisons où ils avaient couché. Les troupes étaient environnées d'une conspiration universelle.

Le roi et la reine avaient tenté d'obtenir le passage de la municipalité. La reine de France, l'orgueilleuse fille de Marie-Thérèse, avait supplié en vain la femme de l'épicier Sausse et cherché à l'attendrir sur ses enfants, qui dormaient là paisiblement sans comprendre leur malheur. L'épicière et son mari, quand ils l'eussent voulu, eussent été maintenant bien impuissants à délivrer le roi



Cathédrale de Meaux.

Entre cinq et six heures du matin arrivèrent un envoyé de la municipalité de Paris et un aide de camp de la Fayette. Ils apportaient le décret de l'Assemblée nationale qui ordonnait de ramener le roi. Louis XVI lut le décret, et dit : « Il n'y a plus de roi en France. » Il posa le décret sur le lit où dormaient ses enfants. « Je ne veux pas qu'il souille mes enfants! » s'écria la reine; et elle jeta le papier violemment à terre.

Un murmure s'éleva parmi les gens qui encombraient la maison. Pendant ce temps, de grands cris du dehors appelaient le roi.

Quand on le vit à la fenêtre, pâle, silencieux, les cheveux défaits, déguisé sous l'habit gris d'un valet, la colère tomba, et il y eut un mouvement de compassion dans la foule.

Il n'en fallut pas moins repartir, non pour la frontière, mais pour Paris.

A huit heures du matin, on emmena le roi. A neuf heures, Bouillé arriva au galop devant Varennes avec le régiment royal-alle-

mand, le même qui avait eu affaire aux Parisiens la veille de la prise de la Bastille.

Le tocsin sonnait à dix lieues à la ronde; tout le pays se levait, et la garnison de Verdun marchait avec du canon au secours des gardes nationales. Bouillé sentit l'impossibilité de rejoindre le roi, et tourna bride.

Les voitures qui ramenaient la famille royale avancèrent lentement, sous le soleil et la poussière, à travers les flots de populations armées qui se renouvelaient sans cesse le long de la route, avec des cris et des imprécations. Villes et campagnes étaient soulevées par cette idée : « Le roi trahit le peuple! Le roi allait chercher les étrangers pour maîtriser et piller la France! »

On menaçait surtout les trois gardes du corps qui étaient sur le siége, en avant de la voiture; cependant, on ne les toucha point. Mais, près de Sainte-Menehould, un gentilhomme étant venu saluer le roi et caracoler, sur un beau cheval, auprès de la voiture, la foule se rua sur lui et le massacra.

A Châlons, cela changea. La ville était royaliste. Les dames de Châlons apportèrent des bouquets aux princesses. Les gardes nationaux parlaient de faire escorte au roi vers la frontière. Mais, le lendemain matin, arrivèrent en masse les patriotes de Reims et des milliers de paysans avec eux. Les Châlonnais n'étaient pas en force; la famille royale dut reprendre la route.

Entre Épernai et Dormans, le triste cortége rencontra trois commissaires envoyés par l'Assemblée nationale. C'étaient Barnave, Pétion et un ami de la Fayette, Latour-Maubourg.

La reine et la sœur du roi, Mme Élisabeth, conjurèrent les commissaires d'empêcher qu'il arrivât malheur aux gens qui les avaient accompagnées. Elles protestèrent que le roi n'avait pas voulu sortir de France. — « Non », dit Louis XVI, « je ne sortais pas du royaume. J'allais à Montmédi, où mon intention était de rester jusqu'à ce que j'eusse examiné et accepté librement la Constitution. »

Barnave dit, à l'oreille, à un aide de camp de la Fayette : « Si le roi répète la même chose à Paris, nous le sauverons. »

Barnave et Pétion montèrent dans la voiture où se trouvaient le roi et sa famille. Barnave se montra plein d'égards pour la famille royale, par un sentiment de compassion sincère pour de si grands malheurs, et aussi par politique. Il avait eu son plan fait dès le premier jour de l'évasion du roi, et il aspirait à reprendre le rôle qu'avait eu Mirabeau dans les derniers temps de sa vie, mais sans faire payer, comme Mirabeau, ses services à la cour.

Pétion, qui n'était nullement méchant, mais qui avait beaucoup de vanité et point de tact, affecta, au contraire, des façons roides et rogues et un franc parler révolutionnaire, qui devenaient, dans de telles circonstances, de l'inconvenance et même de l'inhumanité.

La foule était toujours aussi nombreuse sur la route; tantôt silencieuse, tantôt menaçante envers le roi et les siens, elle témoignait partout un grand respect pour les envoyés de l'Assemblée. Un prêtre, s'étant approché des voitures en exprimant vivement sa douleur, faillit avoir le même sort que le gentilhomme qui avait péri près de Sainte-Menehould. Des gens furieux se jetaient sur lui. Barnave s'élança à demi hors de la portière, en s'écriant : « Vous n'êtes donc pas Français! Le peuple des braves est-il un peuple d'assassins? »

La foule laissa aller le prêtre. Les trois gardes du corps aussi avaient été de nouveau en danger. Pétion proposa de les faire évader la nuit. Le roi et la reine se défièrent de lui à tort, et refusèrent.

La famille royale passa la nuit du 24 juin à Meaux, dans le palais épiscopal qu'avait habité Bossuet, aux temps de splendeur de la monarchie maintenant agonisante.

Le 25 juin eut lieu la rentrée à Paris par la barrière de Pantin. La Fayette avait fait prévenir qu'on n'entrât point par l'intérieur de Paris, et qu'on tournât par les boulevards extérieurs et les Champs-Élysées. Il était plus aisé sur ces larges voies de protéger la famille royale. Les masses, du reste, n'étaient pas en ce moment disposées à la violence. On avait affiché spontanément partout sur les murs : « Celui qui applaudira le roi sera battu; celui qui l'insultera sera pendu. »

La garde nationale faisait la haie, avec le fusil renversé en signe de deuil pour la faute du roi. La foule immense restait silencieuse, le chapeau sur la tête; c'était le mot d'ordre. Un député royaliste s'étant découvert au passage du roi, on voulut le forcer de remettre son chapeau sur sa tête; il le lança au loin dans la foule. Le peuple trouva que c'était un brave, et ne lui fit point de mal.

Il n'y eut un moment de péril qu'à la descente de voiture, aux Tuileries, devant le pavillon du milieu. Une bande de furieux força la haie des gardes nationaux et voulut tuer les trois gardes du corps. Les gardes nationaux les sauvèrent. La reine eut un instant d'angoisse terrible; elle avait été, dans ce tumulte, séparée de son fils, le petit dauphin. Un député de la gauche le lui rapporta.

Lorsque la Fayette se présenta devant le roi, Louis XVI lui dit : « Jusqu'à ces derniers temps, j'avais cru être dans un tourbillon de gens de votre opinion dont vous m'entouriez, mais que ce n'était pas l'opinion de la France; j'ai reconnu, dans ce voyage, que je m'étais trompé, et que c'est là l'opinion du grand nombre. »

Ce fut ainsi que Louis XVI et Marie-Antoinette rentrèrent dans ces Tuileries qu'ils ne devaient plus quitter que pour la prison du Temple.

C'était bien, comme l'avouait Louis XVI, l'opinion du grand nombre qui s'était prononcée. Il y avait eu un immense mouvement d'un bout à l'autre du pays. Les départements et les villes avaient envoyé une foule d'adresses et de promesses d'assistance armée à l'Assemblée. On s'était inscrit de tous côtés pour courir « au secours de la Patrie. » Bordeaux et la Gironde, qui allaient bientôt fournir de si glorieux représentants à la Révolution, s'étaient signalés entre tous par leur zèle. On citait mille traits admirables. Les soldats des régiments d'Alsace et de Foix avaient réparé les fortifications d'une place de l'extrême frontière, Givet, non-seulement sans salaire, mais en donnant leur masse et leur prêt. Des campagnards étaient venus en masse payer d'avance leurs contributions. Les femmes de Lorient, tandis que les hommes couraient à Vannes pour étouffer un complot contre-révolutionnaire, avaient mis les remparts de Lorient en état de défense.

La France s'était levée pour défendre la Révolution.

CHAPITRE XXIV

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (FIN). — LA JOURNÉE DU CHAMP DE MARS. — LA DÉCLARATION DE PILNITZ. — ACHÈVEMENT DE LA CONSTITUTION.

(juin-septembre 1791.)

Avant que le roi fût rentré aux Tuileries, l'Assemblée s'était occupée des mesures à prendre à son égard. Thouret, au nom du comité de Constitution, avait proposé :

1° Qu'on donnât provisoirement au roi une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale, veillât à sa sûreté et répondît de sa personne;

2° Qu'on donnât provisoirement à l'héritier de la couronne une garde particulière, et que l'Assemblée lui nommât un gouverneur ;

3° Que tous ceux qui avaient accompagné la famille royale fussent *arrêtés* et *interrogés*, et que le roi et la reine fussent *entendus* dans leur déclaration ;

4° Qu'il fût donné provisoirement une garde particulière à la reine ;

5° Que, provisoirement, le sceau de l'État continuât d'être apposé par le ministre de la justice aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il fût besoin de la sanction et de l'acceptation du roi.



Barnave.

Le député royaliste Malouet protesta contre le projet de décret comme portant atteinte à la Constitution, qui avait déclaré la personne du roi inviolable.

Un député de la gauche répondit que le décret n'attaquait pas en principe l'inviolabilité du roi ; qu'il était seulement question de tenir le roi en état d'arrestation provisoire.

Ce terme d'arrestation du roi excita de grands murmures. Alexandre de Lameth et un autre député influent, tout en soutenant le décret, déclarèrent qu'ils voulaient la Constitution monarchique, et qu'ils croyaient que l'étendue et la grande population du royaume exigeaient la monarchie.

Thouret et Duport appuyèrent sur la distinction que marquait le décret entre l'*interrogatoire* des personnes accusées d'avoir concouru à l'*enlèvement* du roi, et la *déclaration* demandée au roi et à la reine. Ils indiquaient par là que le roi et la reine n'étaient pas considérés comme accusés. Le décret fut voté à la presque unanimité.

L'Assemblée, comme Brissot sut bien le dire dans son journal, *le Patriote français*, mettait ainsi les mots en contradiction avec les choses. Elle arrêtait le roi et la reine et n'en voulait pas convenir, de même qu'elle avait fait une Constitution républicaine tout en conservant le roi et le nom de monarchie.

Le public des tribunes n'avait pas applaudi, comme l'Assemblée, aux déclarations monarchiques des orateurs, et, sur la fin de la séance, une députation du département de l'Hérault vint lire, à la barre de l'Assemblée, une adresse où l'on reprochait au roi d'avoir violé son serment. « La Nation, indignement trompée », disait cette adresse, « ne sollicitera pas de vous un acte de vengeance ; mais le monde attend de vous un grand acte de justice. »

L'Assemblée termina la séance en licenciant les gardes du corps.

Il y eut, le lendemain, un nouveau débat sur l'application du décret du 25 juin. Duport, au nom des comités de l'Assemblée, proposa que les juges ordinaires procédassent à l'interrogatoire des personnes arrêtées à l'occasion de « l'événement de la nuit du 20 juin », et que trois commissaires de



Le club des Cordeliers, aujourd'hui Musée Dupuytren.

l'Assemblée entendissent les déclarations du roi et de la reine.

Robespierre soutint que les juges ordinaires devaient être seuls chargés de toute l'information, sans exception pour le roi et la reine. « Le roi », dit-il, « premier fonctionnaire public, est un citoyen comptable à la Nation. »

Duport répliqua que le roi n'était pas un citoyen; qu'il était un pouvoir.

Duport ne niait pourtant pas que le roi pût être accusé; car il ajouta qu'il ne s'agissait pas *encore* ici d'une action criminelle, mais seulement d'une action politique de l'Assemblée nationale contre le roi, sans rien préjuger.

Thouret, en effet, le 28 mars dernier, avait fait décider par l'Assemblée que la royauté était une fonction et que ses obligations devaient avoir une sanction pénale. La proposition de Duport fut votée.

Trois commissaires de l'Assemblée se transportèrent immédiatement aux Tuileries, où Louis XVI leur fit une déclaration suggérée par Barnave. Il s'y défendait fort d'avoir eu l'intention de sortir du royaume, et prétendait n'avoir eu aucun concert avec les puissances étrangères ni avec les émigrés. Il avait voulu, disait-il, rétablir la force du gouvernement et assurer sa liberté. Il avait reconnu, dans son voyage, que l'opinion publique était en faveur de la Constitution. — Ce n'était point, d'ailleurs, assura-t-il, contre les principes de la Constitution qu'il avait protesté.

La reine, avec un accent plus ferme, dit au fond les mêmes choses.

Louis XVI et Marie-Antoinette étaient

bien, en réalité, prisonniers et gardés à vue dans leurs appartements.

L'opinion parisienne, en dehors de l'Assemblée, ne comprenait pas qu'il fût possible de faire remonter le roi sur ce trône constitutionnel qu'il semblait avoir abdiqué par sa fuite. Les plus modérés parlaient de faire roi le petit dauphin, idée très-répandue dans l'Assemblée elle-même, et de nommer un régent. Le duc d'Orléans crut devoir publier dans les journaux une lettre où il déclarait renoncer, s'il était question de régence, aux droits que lui donnait la Constitution. Il entendait n'être qu'un simple citoyen.

Le duc d'Orléans, qui avait eu, la veille, l'inconvenance de se faire voir dans la foule sur le passage du triste cortége royal, tâchait de recouvrer sa popularité alors très-compromise. Au mois de janvier dernier, il s'était avisé de réclamer du Trésor quatre millions, représentant le capital d'une rente que son bisaïeul le régent avait fait jadis donner en dot à une de ses filles par le petit roi Louis XV. Le duc d'Orléans prétendait hériter de sa grand'tante, quoiqu'elle eût renoncé à la succession du régent en faveur de son frère, et que les héritiers de ce frère n'eussent rien à réclamer sur ce don extorqué à un roi enfant. Le duc d'Orléans comptait par là se rembourser des grosses sommes que ses familiers tiraient de lui pour soudoyer des cabales.

L'Assemblée avait rejeté sa demande, et son avidité lui avait beaucoup nui auprès du peuple.

Malgré le grand événement de la fuite et de l'arrestation du roi, la majorité de l'Assemblée nationale entendait maintenir la Constitution qu'elle avait faite et conserver la royauté à la tête d'un gouvernement qui était, à tout autre égard, une vraie république. L'ancienne extrême gauche, le parti de Duport, Barnave et Lameth, s'était réunie à la majorité que dirigeaient les grands légistes, les Thouret, les Target, les le Chapelier, etc., principaux auteurs de la Constitution. Duport et Alexandre de Lameth avaient même fait plus que de se rallier à la majorité. Au commencement, la majorité inclinait fort à transférer la couronne au petit dauphin, et ce furent Duport et Lameth qui ramenèrent les comités (les bureaux) de l'Assemblée à la pensée de rétablir Louis XVI.

La majorité de gauche essaya de se réconcilier avec la minorité royaliste et aristocrate, avec la droite. Elle lui eût fait quelques concessions afin que la droite acceptât la Constitution, et qu'elle aidât à maintenir et la royauté et la paix avec les gouvernements étrangers.

« Mais », comme le dit un écrivain royaliste, le marquis de Ferrières, « les grands seigneurs, le haut clergé, les anciens membres du Parlement, les financiers, ne voulaient pas de la Constitution, quelques adoucissements qu'on pût y apporter; il leur fallait tout l'Ancien Régime. Pour qu'il restât une chance à l'Ancien Régime, ils préférèrent courir la chance de la ruine du monarque, la chance de leur propre ruine. »

Cazalès, le loyal et brillant orateur de la droite, perdant toute espérance, donna sa démission et partit pour l'émigration.

L'abbé Mauri, qui avait les mêmes talents, mais non la même droiture que Cazalès, rédigea, de concert avec les plus violents et les plus déraisonnables des députés aristocrates, une protestation que signa toute la droite, deux cent quatre-vingt-dix députés. Ils y déclaraient qu'ils ne reconnaissaient plus la légalité des décrets de l'Assemblée, et ne prendraient dorenavant aucune part aux délibérations qui n'auraient pas pour unique objet la défense du roi et de la famille royale.

Le 30 juin, l'Assemblée reçut du marquis de Bouillé une lettre datée de Luxembourg, où il s'était réfugié après l'affaire de Varennes; il y signifiait à l'Assemblée qu'elle répondait des jours du roi et de la reine à

tous les rois de l'univers ; que si on leur ôtait un cheveu de la tête, il ne resterait pas pierre sur pierre à Paris ; que tout espoir de résister était chimérique. — « Je connais les chemins », disait-il ; « je guiderai les armées étrangères. »

Cette lettre ne causa point de peur, mais une grande colère.

Le parti qui voulait arrêter et fixer la Révolution resta ainsi isolé entre deux autres partis, celui qui voulait abattre la Révolution avec l'aide des armées étrangères et celui qui voulait la continuer.

Toute conciliation étant impossible avec la droite, la majorité persisterait-elle à maintenir le roi constitutionnel, à la fois contre les royalistes et contre les républicains ?

La Fayette était républicain au fond. Il avait dit au roi lui-même que, si le roi séparait sa cause de celle du peuple, il resterait, lui, du côté du peuple. Il eût souhaité qu'une réunion des principaux députés, convoquée chez un de ses amis, M. de la Rochefoucauld, se décidât pour la République. Il n'en fut rien, et la Fayette, voyant l'Assemblée presque tout entière opposée à cette idée, se soumit à la majorité.

L'opinion, en dehors de l'Assemblée, n'allait pas dans le même sens. Les journaux et les clubs se déchaînaient de plus en plus contre Louis XVI. Danton, le 23 juin, avait dit aux Jacobins qu'il fallait interdire le roi comme imbécile, pour n'avoir pas à le déclarer criminel, et faire gouverner le royaume par un Conseil qu'éliraient les départements. Robespierre, plus dur sous des formes moins violentes, avait fait entendre que, puisqu'on poursuivait les complices de la fuite du roi, il fallait poursuivre le principal coupable.

Le 27 juin, un autre orateur demanda nettement que Louis XVI fût traduit devant un haut jury. Il ajouta que les Anglais avaient donné aux Français un grand exemple.

Il rappelait par là l'exécution de Charles Ier.

D'autres Jacobins proposaient de nommer un régent.

Les Cordeliers, de leur côté, disaient et affichaient partout que Louis XVI n'était plus rien, et qu'il restait à savoir s'il était avantageux de nommer un autre roi.

Bonneville, dans son journal, *la Bouche de fer,* avait répondu à cette question : « Le peuple souverain, en restant couvert devant le ci-devant roi, a sanctionné la République. »

Cependant, les Jacobins, si hostiles à la personne de Louis XVI, retiraient encore la parole à ceux de leurs collègues qui demandaient la République (22 juin - 1er juillet). C'était contraire, disaient-ils, à leur titre de *Société des amis de la Constitution.*

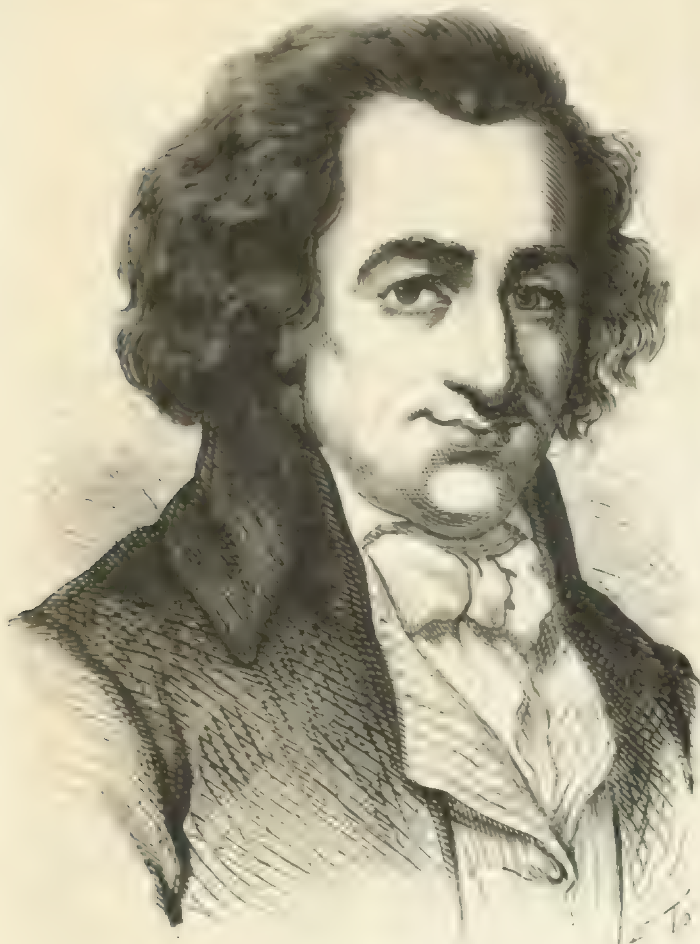
Le mouvement républicain les déborda.

Le 1er juillet, on afficha dans toutes les rues et jusque dans les corridors de l'Assemblée une Adresse aux citoyens, où l'on proposait la déchéance du roi et l'abolition de la royauté. Un certain nombre de députés demandèrent des poursuites contre l'auteur. La majorité affecta pour cette pièce un dédain qui cachait l'embarras et l'inquiétude, et passa à l'ordre du jour.

L'Adresse était l'ouvrage du publiciste anglais Thomas Paine, qui, après avoir très-utilement servi la Révolution d'Amérique, était venu se mettre au service de la Révolution de France.

Thomas Paine provoqua Sieyès à une discussion publique sur la république et la monarchie. Sieyès avait récemment écrit qu'il y avait plus de liberté sous la monarchie que sous la république. Il montra, dans sa réponse à Thomas Paine, qu'il n'entendait pas ces deux mots comme tout le monde. Il entendait par république le gouvernement où le pouvoir exécutif est confié à plusieurs personnes, à un conseil, et, par monarchie, le gouvernement où le pouvoir exécutif est confié à un seul. Il ne niait pas que l'hérédité du chef du gouvernement ne fût contraire aux vrais principes représentatifs, et

ne se prononçait pour le maintien du roi héréditaire qu'en vue des circonstances et de l'opportunité. En théorie, c'était donc un président électif qu'il eût préféré.



Thomas Paine.

Camille Desmoulins et Bonneville redoublèrent d'ardeur républicaine dans leurs journaux. Le 8 juillet, Pétion, aux Jacobins, parla contre le rétablissement de Louis XVI sur le trône. Le 10, Brissot, avec bien plus de talent et d'éclat, soutint que le roi devait être jugé ; affirma que ceux qu'on appelait *républicains* ne voulaient ni l'anarchie, ni la division de la France en petites républiques fédérées ; qu'ils voulaient l'unité de la patrie. Il n'y avait pas, suivant lui, à s'inquiéter de ce que feraient contre nous les rois de l'Europe. C'était à eux et non à la France de trembler.

Les Jacobins furent enlevés par ce discours et applaudirent avec transport. Les sociétés de province affiliées aux Jacobins leur avaient envoyé de nombreuses adresses animées d'un esprit républicain. La province poussait Paris. Mais c'était de Paris que beaucoup de ces sociétés avaient reçu l'impulsion donnée par la main d'une femme.

Cette femme était Mme Roland. C'était une Parisienne, fille d'artiste ; son père était graveur. Son nom de fille était Manon Phlipon. Elle avait épousé un homme beaucoup plus âgé qu'elle, qui lui avait inspiré une profonde estime et une solide affection par ses vertus, son savoir et son patriotisme. Roland de la Platière, inspecteur des manufactures, avait longtemps servi son pays par de patients travaux sur les intérêts économiques et industriels de la France ; il le servait maintenant sur le terrain de la politique en se dévouant à la Révolution. Sa femme s'associait avec enthousiasme aux opinions que Roland soutenait avec une gravité austère.

L'enthousiasme, chez Mme Roland, avait été uni, dès la première jeunesse, aux sérieuses méditations. Elle s'était tellement pénétrée des idées et des sentiments de Rousseau, qu'on pouvait dire qu'il lui avait transmis son âme et qu'elle était vraiment sa fille.

Mais, si elle avait hérité des idées et des sentiments de Rousseau, elle n'avait pas hérité de ses faiblesses. Elle était aussi forte, aussi maîtresse d'elle-même, de ses volontés, de ses actions, de son imagination, que Rousseau l'avait été peu, du moins pendant la première moitié de sa vie. Elle avait profité de ses leçons pour ne pas suivre ses exemples.

Elle avait, une première fois, fait entendre sa voix, sans dire son nom, lors de la fédération lyonnaise en 1790 ; puis, des environs de Lyon qu'elle habitait avec son mari, elle était arrivée avec lui à Paris, en février 1791. Leur petit salon, rue Guénégaud, près de la Monnaie, devint bientôt le rendez-vous des députés et des journalistes de l'opinion la plus avancée : Brissot, Pétion, Robespierre, Camille Desmoulins, Buzot, Grégoire, etc.



Funérailles de Voltaire.

Mme Roland exerçait au premier abord, sur tous, une attraction extraordinaire, et dont l'effet sur beaucoup, et les meilleurs, ne cessa point jusqu'à la mort.

Elle avait alors trente-sept ans, mais paraissait beaucoup plus jeune. Sa physionomie expressive et animée produisait une plus vive impression qu'une beauté plus régulière. Son front ample et rempli de pensées semblait celui d'un homme de génie; mais son gracieux visage et toute sa personne avaient bien le charme de la femme. Ses grands yeux si fiers et si doux vous entraient jusqu'au fond de l'âme. Tout en elle était force, bonté, honnêteté, et grâce faisant valoir tout le reste.

Ce fut, pour ainsi dire, l'idée même de la République qui prit corps dans cette femme. En elle se personnifia une seconde époque de la Révolution, qui n'était plus l'époque de la Constituante. Au delà de cette grande Assemblée qui avait renversé l'Ancien Régime, mais qui voulait encore maintenir un roi, Mme Roland, dès son arrivée à Paris, avait aperçu autre chose dans l'avenir. Au moment de la fuite du roi, elle qui, jusque-là, s'était tenue modestement dans l'ombre derrière son mari, écrivit et fit écrire de tous côtés en province, pour pousser et les sociétés affiliées aux Jacobins et les assemblées primaires à réclamer que l'on consultât la France afin de savoir si l'on conserverait la royauté. Elle et son mari étaient bien décidés pour qu'on ne la conservât pas.

Beaucoup d'autres femmes agissaient alors très-vivement dans Paris, les unes pour la royauté, les autres pour la république. Parmi celles qui pensaient comme Mme Roland, il en est une digne d'être citée à côté d'elle pour

la pureté morale, les idées élevées et le dévouement héroïque à la liberté et à la patrie. C'était Mme de Condorcet.

Comme Mme Roland et comme toutes les femmes de ce temps qui ne restèrent pas du côté du clergé et de l'Ancien Régime, Mme de Condorcet était une élève de Rousseau. Appartenant non à la petite bourgeoisie, comme Mme Roland, mais à la noblesse pauvre, elle avait été destinée à être religieuse ; mais elle avait passé à la philosophie en épousant un philosophe, lui aussi noble sans fortune, et aussi, comme Roland, beaucoup plus âgé que sa femme. Mais Condorcet était de ces hommes qui, animés d'une flamme intérieure sous une apparence de froide réserve, restent jeunes toute leur vie.

Condorcet, le biographe de Voltaire, l'ami de Turgot et le dernier survivant des philosophes du dix-huitième siècle, crut le moment venu de mettre en pratique les conceptions de la philosophie. Poussé par les vives inspirations de sa femme et décidé par les méditations de sa haute raison, il jugea impossible de persévérer dans le compromis tenté par les hommes de 89 entre la démocratie et la royauté.

Le 12 juillet, au Cercle social, club où l'on faisait moins de politique active, mais plus de théorie et de philosophie politique que chez les Jacobins et les Cordeliers, Condorcet prononça un discours où il établit qu'un roi n'était nullement nécessaire là où les pouvoirs étaient bien organisés. Il réfuta le préjugé qui faisait croire à beaucoup de gens qu'un grand État comme la France ne pouvait se constituer en république. Il affirma enfin que l'hérédité du trône, obstacle au progrès, n'était qu'une cause de luttes civiles, bien loin d'être une cause de stabilité.

Il dit, dans une autre occasion, une parole profonde et qui, malheureusement, fut une prophétie.

« Le roi, en ce moment, ne tient plus à rien ; n'attendons pas qu'on lui ait rendu assez de puissance pour que sa chute exige un effort. Cet effort sera terrible, si la République se fait par révolution, par soulèvement du peuple. Si elle se fait à présent avec une Assemblée toute-puissante, le passage ne sera pas difficile. »

Les déclarations républicaines de cet homme, si connu et si respecté de tout ce qu'il y avait de penseurs et de savants en France et en Europe, produisirent un grand effet.

Les discussions politiques furent suspendues quelques heures par une cérémonie splendide qui réunit dans un même sentiment tous les amis de la Révolution. Ce fut la pompe funèbre de Voltaire.

L'Assemblée avait décerné aux restes de ce grand homme les mêmes honneurs qu'à la dépouille mortelle de Mirabeau, et avait ordonné de transporter le corps de Voltaire au Panthéon. On jugea plus conforme au génie solitaire de Rousseau de laisser ses restes reposer en paix parmi les eaux et les bois d'Ermenonville ; mais on associa son image à celle de Voltaire dans le cortége. Tous les corps civils et militaires, l'Assemblée en tête, les sociétés populaires, les électeurs de 89, les vainqueurs de la Bastille, le peuple de Paris en masse et de nombreuses députations du dehors, escortèrent le char colossal, traîné par douze chevaux blancs, qui portait le sarcophage surmonté de l'effigie du philosophe. On lisait sur mille bannières des devises en vers tirées de ses ouvrages. Celle-ci surtout attirait les regards :

Les mortels sont égaux ; ce n'est pas la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Des chœurs de musique chantaient l'hymne à la *Liberté*, écrite jadis par Voltaire au pied des Alpes.

On fit faire au cercueil du philosophe une première station sur les ruines de celle des tours de la Bastille où il avait été enfermé

dans sa jeunesse, puis une autre devant la maison où il était mort, sur le quai qui porte son nom. Sa fille adoptive, Mme de Villette, l'attendait là, entre les deux filles de Calas, le martyr protestant dont il avait vengé la mémoire. Mme de Villette couronna en pleurant l'image de son bienfaiteur.

Le corps de Voltaire fut déposé à côté de ceux de Mirabeau et de ce grand Descartes, le père de la philosophie moderne, dont il avait combattu le système et qu'on lui associait dans l'immortalité.

Les restes de Voltaire ne sont plus dans les caveaux du Panthéon; ils en ont été enlevés secrètement, par des mains sacriléges, sous la Restauration.

Le 13 juillet, l'Assemblée entendit la lecture du rapport fait, au nom de ses divers comités, sur l'affaire de Varennes. Le rapport était très-doux pour le roi, concluait que Louis XVI n'avait pas formellement violé la Constitution; que, d'ailleurs, son inviolabilité ne permettait pas qu'on le mît en cause; qu'enfin, il ne fallait poursuivre que Bouillé et ses complices, qui avaient abusé de la confiance du roi.

Robespierre demanda et ne put obtenir qu'on ajournât la discussion, afin de délibérer avec maturité. Pétion dit que, pour être inviolable, il faudrait que le roi fût impeccable; il soutint que le roi devait être jugé, soit par l'Assemblée nationale, soit par une Convention nommée à cet effet.

Le soir, aux Jacobins, Robespierre fit un discours équivoque, où il dit qu'on lui faisait trop d'honneur de l'appeler républicain; qu'on lui ferait déshonneur en l'appelant monarchiste; qu'il n'était ni l'un ni l'autre; qu'il ne s'agissait pas de disputer sur des mots, mais d'être libre.

Au fond, il ne voulait pas se compromettre.

Danton attaqua vivement l'inviolabilité royale, et dit que le jugement de l'Assemblée nationale pourrait bien être réformé par celui de la Nation. Le boucher Legendre menaça les comités de la colère de la « masse. »

Le débat continua dans l'Assemblée les deux jours suivants.

Robespierre proposa de consulter le vœu de la Nation. Les orateurs de la majorité soutinrent que le roi ne pouvait être mis en jugement; qu'il fallait maintenir la suspension de ses fonctions jusqu'à ce que la Constitution fût achevée; qu'alors on la lui présenterait, et que, s'il ne l'acceptait pas ou se rétractait après l'avoir acceptée, il serait déchu du trône.

« Le roi acceptera », s'écria l'abbé Grégoire, alors évêque constitutionnel de Blois. « Le roi jurera; mais quel compte ferez-vous sur ses serments? »

Grégoire et Buzot reprirent la proposition de Pétion, à savoir : qu'on fît élire une Convention pour juger le roi. Un député nommé Salles plaida la cause du roi au point de vue du sentiment, des intentions de Louis XVI, de sa malheureuse situation au milieu de courtisans factieux qui s'entendaient pour le tromper. Puis Barnave, dans un discours très-éloquent et très-habile, traita la question au point de vue politique, s'efforça de démontrer la nécessité de la monarchie en confondant la République avec le fédéralisme, erreur réfutée d'avance par Brissot, et en combattant l'idée de remettre le pouvoir exécutif à plusieurs personnes, à un Conseil, comme si cette idée eût été nécessairement liée à celle de la République, et comme si la République n'eût pas pu avoir un président. Il soutint qu'il était temps que la Révolution s'arrêtât.

La Fayette appuya l'opinion de Barnave et de Salles en faveur de Louis XVI, et demanda que la discussion fût fermée.

Le décret proposé par les comités, qui se bornait à ordonner la mise en accusation de Bouillé et de ses complices, fut voté à la presque unanimité, moins Robespierre, Pétion, Buzot et trois ou quatre autres.

La foule, qui attendait au dehors, jeta des

cris de colère en apprenant le vote du décret, hua les principaux députés de la majorité à leur sortie ; puis, écartée par la garde nationale, se porta aux théâtres et les fit fermer en signe de deuil



Madame Roland.

Le soir, aux Jacobins, Laclos, le principal meneur du parti d'Orléans, proposa de faire signer, à Paris et dans toute la France, une pétition pour la déchéance du roi. Il faut, dit-il, faire signer tout le monde, femmes, enfants. Nous aurons dix millions de signatures.

Danton appuya. Robespierre approuva que la Nation manifestât son sentiment à l'Assemblée, mais sans faire intervenir les femmes ni les mineurs.

En ce moment, la salle du Club fut envahie par des bandes de gens du dehors, mêlés de filles du Palais-Royal, qui poussaient de grandes clameurs en faveur de la pétition. C'était un coup monté par Laclos et les autres familiers de Philippe d'Orléans. Au milieu de ce tumulte, la pétition fut votée; on chargea Laclos et Brissot de la rédiger. A la prière de Laclos, Brissot prit la plume et écrivit que l'Assemblée nationale, en suspendant et en arrêtant le roi, avait reconnu que Louis XVI avait abdiqué la couronne; — les pétitionnaires, ajouta-t-il, demandent que l'Assemblée pourvoie au remplacement du roi.

— Au remplacement? dit Laclos. — Ajoutez : *Par tous les moyens constitutionnels.*

C'était là le but de toute l'intrigue de Laclos. La royauté étant dans la Constitution, les *moyens constitutionnels* consistaient à remplacer Louis XVI par son jeune fils et à nommer un régent. Les frères du roi étaient en émigration et en révolte contre la Constitution, Monsieur s'étant enfui, la même nuit que Louis XVI, et étant allé rejoindre le comte d'Artois et les Condé en Belgique et sur le Rhin. Le seul prince français qui pût être appelé à la régence était donc Philippe d'Orléans. Il y avait renoncé publiquement d'avance; mais Laclos comptait qu'il se laisserait faire violence sans beaucoup de peine.

Brissot hésita, puis tomba dans le piége. Laclos lui persuada qu'il fallait parler de *moyens constitutionnels* pour que la pétition ne fût pas poursuivie comme séditieuse.

La pétition se terminait par une déclaration que les signataires ne reconnaîtraient jamais Louis XVI pour leur roi, à moins que la majorité de la Nation n'émît un vœu contraire au leur.

La pétition avait été proposée dans un but intéressé par la cabale d'Orléans; mais elle n'en répondait pas moins à un grand sentiment populaire. L'Assemblée en comprit la portée et voulut l'arrêter court. Le 16 juillet, elle vota un nouveau décret statuant que le roi serait censé avoir abdiqué si, après avoir prêté serment à la Constitution, il le rétrac-



Fusillade au Champ de Mars

tait, ou s'il connivait à une attaque armée contre la Nation. Dans ces deux cas, il pourrait être mis en jugement comme un simple citoyen.

Il fut décrété que le pouvoir exécutif serait restitué à Louis XVI après qu'il aurait accepté la Constitution.

Ce décret rendait illégale la pétition qui demandait la déchéance du roi. L'Assemblée manda le directoire du département de la Seine et la municipalité de Paris pour leur enjoindre d'assurer le maintien de l'ordre, et les accusateurs publics pour leur prescrire d'informer sur-le-champ « contre tous les perturbateurs. »

Les députés avaient trouvé, la veille, que le maire Bailli et la municipalité gardaient beaucoup trop de ménagements envers la foule.

Pendant ces délibérations de l'Assemblée, la pétition, selon ce qui avait été arrêté la veille aux Jacobins, était portée au Champ de Mars, afin que le peuple la signât sur l'autel de la Patrie. Le club des Cordeliers arriva en masse pour prendre connaissance de la pièce envoyée par les Jacobins. Quand on lut les mots *moyens constitutionnels*, Bonneville, le rédacteur de *la Bouche de fer*, s'écria : « On trompe le peuple ! on met un roi à la place d'un autre ! »

Les Cordeliers applaudirent, et le terme *moyens constitutionnels* fut effacé. Les Jacobins avaient écrit : « Nous ne reconnaîtrons plus Louis XVI. » Les Cordeliers ajoutèrent : « Ni aucun autre roi. »

Les Cordeliers et les autres personnes présentes envoyèrent douze d'entre eux, parmi lesquels Bonneville, prévenir la mu-

nicipalité de leur intention de convoquer de nouveau le peuple, le lendemain, au Champ de Mars, pour signer la pétition. La loi prescrivait de faire cette déclaration la veille des réunions publiques. Le procureur syndic de la ville en donna un récépissé aux envoyés.

D'autres délégués, du Champ de Mars, étaient allés reporter la pétition aux Jacobins, afin qu'on se mît d'accord. Laclos se récria contre la suppression des *moyens constitutionnels*. Ce terme ne fut pas rétabli; mais on fit plus : on retira la pétition. C'est que, dans l'intervalle, on avait été informé du nouveau décret de l'Assemblée. Robespierre déclara qu'il obéirait à la loi; mais, en même temps, il fit le tableau le plus effrayant et le plus exagéré de la conduite de l'Assemblée et de ses comités.

Brissot, de son côté, dans son journal, *le Patriote français,* tout en affirmant « que nos législateurs s'étaient déshonorés », écrivait qu'il fallait obéir.

Les chefs des Cordeliers eux-mêmes, si ardents, hésitèrent devant le nouveau décret. Camille Desmoulins, qui avait écrit des articles terribles contre *les représentants infidèles,* se retira à la campagne avec Danton pour ne pas prendre la responsabilité d'un conflit.

Malheureusement, on n'arrête pas à volonté un mouvement une fois lancé; on savait dans le public que les pétitionnaires s'étaient mis en règle avec la municipalité, et bien des gens ne se rendaient pas compte de la portée du décret. Il était à prévoir que la foule affluerait au Champ de Mars le lendemain dimanche, et qu'il arriverait quelque malheur. Il y avait quelque chose de sinistre dans l'air. La Révolution était divisée contre elle-même : constitutionnels contre républicains. Le parti avancé était irrité contre l'Assemblée, qui maintenait le roi par des équivoques et des subterfuges, quoiqu'il eût tenté d'abattre la Révolution. L'Assemblée était irritée contre les clubs et les journaux. La garde nationale s'exaspérait des injures de Marat et d'autres journalistes, qui la traitaient de *mouchards de la Fayette.*

La journée du 17 juillet commença mal. On découvrit deux hommes cachés sous les degrés de l'autel de la Patrie; ils ne purent justifier de leurs intentions. On prétendit qu'ils voulaient faire sauter l'autel avec de la poudre; sur cette accusation imaginaire, des furieux les massacrèrent et portèrent leurs têtes au Palais-Royal. L'Assemblée fut informée très-inexactement des circonstances de ce double meurtre. On lui raconta que deux bons citoyens avaient été assassinés pour avoir recommandé au peuple le respect de la loi. Cela disposa l'Assemblée aux mesures de rigueur.

Entre midi et une heure arriva une nouvelle plus vraie. Un homme, au Gros-Caillou, avait tiré sur la Fayette; les gardes nationaux l'arrêtèrent. La Fayette, par une générosité imprudente, le fit relâcher. La Fayette poussa jusqu'à l'autel de la Patrie. Il y trouva des gens occupés à rédiger une nouvelle pétition. Ils promirent de se séparer paisiblement après l'avoir signée.

Trois commissaires de la municipalité, qui vinrent après la Fayette, entendirent la lecture de la pétition et ne la jugèrent point illégale. Les termes en étaient vifs, mais non point outrageants pour l'Assemblée. On l'invitait à revenir sur son décret, qu'on disait nul au fond, comme contraire au vœu du peuple souverain, et nul en la forme, parce que les deux cent quatre-vingt-dix députés de la droite y avaient pris part, quoiqu'ils eussent renoncé à leurs droits de représentants en protestant contre toute Constitution libre.

La pétition fut couverte de milliers de signatures, parmi lesquelles beaucoup de noms de femmes. La foule allait croissant, et de Paris et même de la banlieue; elle était sans armes et point menaçante. On venait comme à la promenade avec femmes et enfants.

L'Assemblée, cependant, restait sous l'impression des nouvelles du matin. Elle se croyait en péril. On accourait lui dire que la foule, du Champ de Mars, voulait marcher sur les Tuileries. Un des frères Lameth (Charles), qui, ce jour-là, présidait l'Assemblée, envoya message sur message à l'Hôtel de ville pour sommer la municipalité d'agir. Vers cinq heures, le maire Bailli et la municipalité se décidèrent à proclamer la loi martiale, à faire battre la générale et arborer le drapeau rouge, signe de danger public.

Les trois commissaires de la municipalité, qui revenaient du Champ de Mars, racontèrent ce qu'ils avaient vu et protestèrent contre toute mesure offensive. Bailli, fort troublé et inquiet, répondit qu'il allait au Champ de Mars pour y mettre la paix. Les municipaux se mirent en marche avec la Fayette et la garde nationale. Trois colonnes de garde nationale débouchèrent dans le Champ de Mars par l'École militaire, par le Gros-Caillou et par le bord de la rivière. La Fayette et Bailli étaient avec la colonne du centre, celle du Gros-Caillou. Une bande de gens montés sur le glacis qui bordait le Champ de Mars du côté du Gros-Caillou se mirent à huer et à jeter des pierres. Un coup de pistolet blessa un soldat. La garde nationale eut la générosité de tirer en l'air. Les perturbateurs continuèrent à lancer des pierres.

L'avant-garde et l'artillerie avaient continué d'avancer, et la cavalerie se déployait rapidement, refoulant la multitude. La masse entassée autour de l'autel et sur les degrés de l'autel de la Patrie ne provoquait pas la troupe, et pourtant, sans sommations, sans ordres, des rangs de cette même garde nationale qui venait de tirer en l'air devant les provocateurs partit tout à coup une fusillade meurtrière.

Y eut-il là le crime d'hommes de parti qui voulaient à tout prix la guerre civile, ou plutôt un de ces malentendus et de ces hasards funestes comme on en a vu de nos jours ?

Ce qui est trop certain, c'est que des gens inoffensifs jonchèrent de leurs corps les marches de l'autel de la Patrie; une sorte de vertige tournait les têtes. Les canonniers voulaient tirer à leur tour sur la foule qui s'enfuyait en poussant des cris d'épouvante. La Fayette poussa intrépidement son cheval devant la bouche d'un canon. Les canonniers s'arrêtèrent. Près de l'École militaire, des bataillons de la garde nationale protégèrent la foule fugitive contre les cavaliers qui la poursuivaient. Bailli félicita ces bataillons de leur humanité.

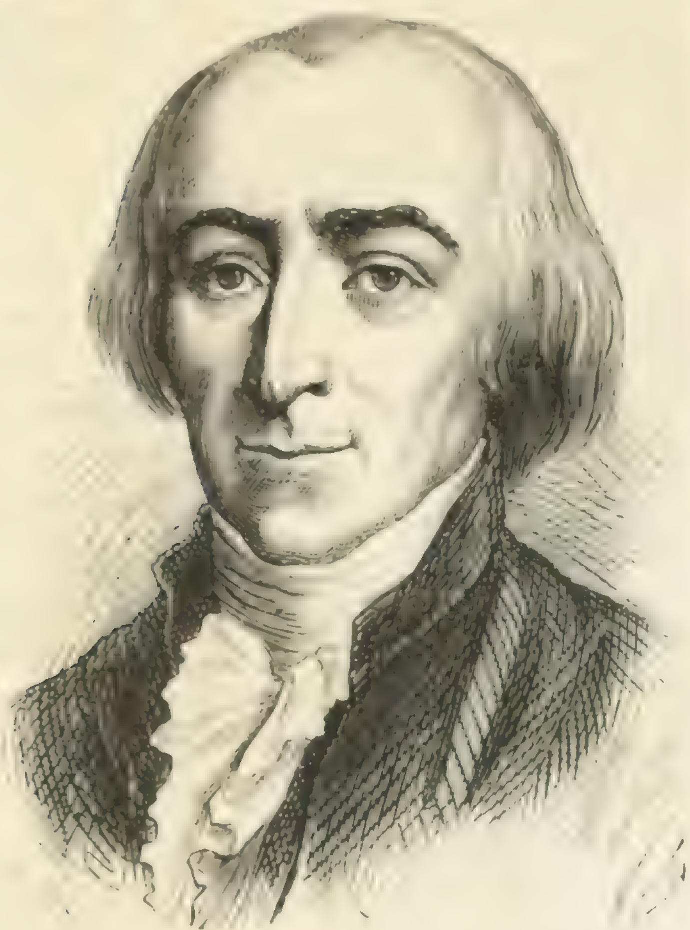
Le Champ de Mars fut évacué à la nuit tombante. La municipalité eût pu atténuer l'effet de ce malheureux événement ; elle l'aggrava, non par violence, mais par faiblesse. Le maire Bailli se laissa circonvenir par les hommes de parti qui espéraient exploiter à leur profit la journée du Champ de Mars.

On l'amena à venir, le lendemain, lire devant l'Assemblée nationale un procès-verbal peu fidèle, où l'on mêlait tous les incidents de la journée de façon à confondre et à rendre solidaires le meurtre des deux hommes suspects, l'attentat contre la Fayette, l'agression d'une bande de perturbateurs sur le glacis du Gros-Caillou et le rassemblement de l'autel de la Patrie. On n'y mentionnait pas ce qu'avaient dit les trois commissaires municipaux sur l'attitude paisible de la foule. Enfin, on n'y disait pas, ce qui eût été la justification de la Fayette et de Bailli, que les gardes nationaux avaient tiré sans ordres.

Bailli prenait ainsi la responsabilité du sang qu'il n'avait pas ordonné de verser. Cette faiblesse, ou cette générosité mal entendue, devait, deux ans après, lui coûter la vie.

L'Assemblée déclara approuver la conduite de la municipalité. Barnave exalta le

courage et la fidélité de la garde nationale. L'Assemblée rendit un décret sévère contre ceux qui, par écrits ou par discours publics, auraient excité à la sédition.



[illegible]

La journée du Champ de Mars préparait un funeste avenir. Elle laissa après elle des ressentiments implacables. L'Assemblée accusait les clubs d'avoir fomenté contre elle une insurrection. Le parti populaire accusait les meneurs de l'Assemblée d'avoir préparé un massacre. Le sang qui souillait ce champ de la Fédération, théâtre, un an auparavant, de la fête de la Fraternité, séparait désormais les deux grands partis de la Révolution, constitutionnels et républicains, en attendant que les républicains eux-mêmes se subdivisassent en factions ennemies. L'ère de violences et de déchirements était ouverte dans l'histoire de la Révolution.

Ce sang avait été versé dans un but impossible. L'Assemblée s'était trompée. Restaurer Louis XVI après Varennes, c'était le vouer à la mort, lui, les siens et ceux qui le rétablissaient. La Fayette lui-même a écrit ceci dans ses Mémoires : « Le départ pour Varennes enleva pour toujours au roi la confiance et la bienveillance des citoyens. Cette méfiance se propagea jusqu'à l'époque du 10 août. »

C'est la condamnation du parti que prirent la Fayette et Bailli, ou plutôt l'Assemblée; car la Fayette suivit la majorité contre son cœur.

Au fond, il regrettait qu'on eût arrêté le roi, et, contrairement à Robespierre, il pensait, comme les Roland, comme les républicains les plus sagaces, qu'il eût mieux valu que le roi eût échappé. La République, alors, se fût faite toute seule. Ce n'était pas l'incapable Philippe d'Orléans ni les intrigants de son entourage qui eussent pu l'empêcher.

Le maître de poste Drouet, qui se croyait et qu'on croyait le sauveur de la France, nous a fait bien du mal sans le vouloir.

Condorcet avait vu clair avec sa raison; Mme Roland et Camille Desmoulins avec leur sentiment passionné.

La grande Assemblée de 89 n'avait plus, elle, le sentiment de la nouvelle période qui s'ouvrait. Ces hommes, ainsi que Mirabeau, leur plus fort génie, ne tiraient pas les dernières conséquences des principes démocratiques qu'ils avaient posés. Ils ne dépassaient pas l'époque de transition, l'époque des essais de transaction entre la démocratie et la royauté ; ils s'arrêtaient sur le seuil de la nouvelle ère républicaine.

Les destinées, cependant, ne s'arrêtent pas. La République était désormais inévitable; mais l'occasion de l'établir sans effusion de sang et sans échafauds était perdue. La TERREUR était dorenavant en perspective. La journée du Champ de Mars en fut la préface.

Il y eut d'abord, après la malheureuse journée, un moment d'abattement dans le parti populaire. Mme Roland, si intrépide pour elle-même, crut tout perdu pour la



Couvent ou club des Feuillants, aujourd'hui détruit.

cause. Camille Desmoulins cessa de publier son journal, *les Révolutions de France et des royaumes du Continent,* après un énergique numéro d'adieu à ses lecteurs. Il se cacha, ainsi que Danton, Marat et autres, pour échapper à des mandats d'arrêt. Robespierre, un moment menacé de poursuites, fit voter aux Jacobins une adresse où il vantait la sagesse, la fermeté, la justice de cette même Assemblée qu'il avait si violemment attaquée naguère, et où il protestait du respect des Jacobins pour les représentants de la Nation et de leur fidélité à la Constitution.

On avait parlé, entre les meneurs de l'Assemblée, de supprimer les clubs; mais Duport, le premier fondateur des Jacobins, s'y était opposé. Il espérait recommencer à se servir des clubs au profit des constitutionnels, et il tentait en ce moment, avec ses amis, de dissoudre et de reconstituer les Jacobins.

Dès le 16 juillet, à l'occasion de la pétition de Laclos, la plupart des députés affiliés aux Jacobins et des membres de leur comité de correspondance avaient quitté leur club pour en installer un nouveau aux Feuillants, vaste et somptueux couvent qui s'étendait entre le jardin des Tuileries et la rue Saint-Honoré, sur l'emplacement de la rue actuelle de Rivoli, à la hauteur de la place Vendôme.

Les Jacobins tentèrent une démarche de conciliation. Les *Feuillants,* ainsi qu'on nomma le nouveau club, répondirent qu'ils n'admettraient de Jacobins que ceux qui accepteraient leurs nouveaux règlements. Un des articles de ces règlements interdit de recevoir quiconque n'était pas *citoyen actif,* c'est-à-dire ne payait pas d'impôt direct.

Robespierre en profita contre les Feuillants dans une Adresse aux sociétés de province, qu'il fit adopter aux Jacobins. La scission entre les deux clubs y était motivée sur cette exclusion des « pauvres » par les Feuillants. Les Jacobins, de leur côté, se donnèrent un règlement nouveau, qui épura et réorganisa leur société sous l'influence d'un comité où Robespierre eut la haute main.

Les Feuillants avaient aussi écrit aux sociétés affiliées des départements. Ils disaient qu'ils voulaient se borner à préparer, par leurs discussions, les travaux de l'Assemblée nationale, sans rien voter.

Cela eût été bon quand l'Assemblée commençait, mais non maintenant qu'elle allait finir. Il s'agissait actuellement d'autre chose.

Les réponses des sociétés de province arrivèrent successivement dans les derniers jours de juillet et les premiers d'août. Un grand nombre conjuraient Feuillants et Jacobins de se réunir. D'autres, plus nombreuses encore, tout en déplorant la scission, protestaient de rester inviolablement unies aux Jacobins. Plusieurs attaquaient vivement les Feuillants, et reprochaient à l'Assemblée nationale de tolérer dans son sein les deux cent quatre-vingt-quinze députés qui avaient protesté contre ses décrets après Varennes. Les amis des Roland prirent la part la plus active à ce mouvement. Très-peu de sociétés adhérèrent aux Feuillants.

Parmi les sociétés nettement prononcées en faveur des Jacobins figuraient celles de Meaux, Versailles, Amiens, Lyon, Marseille, Chalon-sur-Saône, Strasbourg, Toulouse, Lille, Bordeaux, Toulon, Nanci, Limoges, Saint-Omer, Metz, Évreux, Dieppe.

La majorité des sociétés des départements se prononça de plus en plus dans ce sens. Ce fut la province qui releva Paris. La Révolution vivait et agissait dans tout le corps de la France, et, quand le centre se ralentissait, l'impulsion revenait des extrémités.

La réaction avait été bien vite arrêtée. Les chefs des constitutionnels étaient en grande inquiétude. Ils voyaient se relever les Jacobins, qu'ils avaient quittés et qui se passaient d'eux, et, d'une autre part, les contre-révolutionnaires persistaient à repousser toutes leurs avances, soit dans l'Assemblée nationale, soit au dehors. Les constitutionnels avaient envoyé à Bruxelles, afin de négocier avec les princes émigrés, un homme habile et insinuant, l'abbé Louis, qui, bien des années après, fut un ministre éminent sous la Restauration. L'abbé Louis fut hué par les nobles émigrés et obligé de quitter Bruxelles.

Les journaux contre-révolutionnaires redoublaient de provocations, et ne cessaient de menacer la Révolution des armes de l'étranger. Depuis l'évasion de Monsieur, l'aîné des frères du roi, qui l'avait préparée et accomplie avec autant d'habileté que Louis XVI et Marie-Antoinette avaient mis de maladresse et d'imprudence dans leur fuite, l'émigration prenait des proportions énormes. Monsieur, n'ayant pu tourner la Révolution à son profit, se mettait à la tête de la contre-révolution, et y employait une capacité que n'avaient ni l'étourdi comte d'Artois, ni le prince de Condé; celui-ci courageux, mais médiocre.

On établit de vrais bureaux d'émigration. On pressait, on forçait les nobles d'émigrer, en leur signifiant qu'ils étaient déshonorés s'ils restaient, et qu'ils seraient traités en roturiers au retour des princes. Monsieur, qui méprisait le roi son frère et qui haïssait sa belle-sœur et ne pensait qu'à son propre intérêt, poussa ainsi la noblesse à délaisser le malheureux Louis XVI au milieu des dangers où il s'était précipité pour les intérêts de la noblesse et du clergé, encore plus que pour ceux de la royauté.

L'Assemblée nationale vota, le 17 août, un

décret contre les émigrés, mais fort modéré encore; on se bornait à tripler les contributions des Français absents du royaume qui n'y rentreraient pas sous un mois. On statua en même temps qu'aucun Français ne pourrait sortir du royaume sans passe-port.

L'Assemblée avait, quelques jours auparavant, supprimé tous les ordres de chevalerie, décorations ou distinctions quelconques, à l'exception de l'ordre militaire de Saint-Louis, maintenu provisoirement en attendant qu'on instituât un ordre à la fois civil et militaire.

Les émigrés, s'ils détestaient la Révolution, ne s'aimaient guère entre eux; les discordes et les intrigues de cour recommençaient déjà, à Bruxelles et à Coblentz, comme autrefois à Versailles. Calonne, cet ancien ministre si décrié, qui avait tant contribué à hâter la chute de l'Ancien Régime, gouvernait le comte d'Artois et cabalait contre Monsieur.

Les émigrés n'étaient d'accord que sur un seul point : c'était de pousser les puissances étrangères à faire la guerre à la Révolution.

Toutes les cours du continent avaient contre la Révolution la même hostilité; mais le difficile était de réunir tous ces intérêts divers et ces ambitions diverses en une action commune.

Voici où en étaient les relations des puissances entre elles.

Nous avons dit qu'elles avaient failli se faire une guerre générale au printemps de 1791; puis, qu'elles s'étaient remises à négocier.

La question qui touchait le plus directement la France, c'était l'accord ou la désunion de l'Autriche et de la Prusse : leur guerre eût été notre sécurité; leur union devait être notre péril. La Prusse avait son ambition tournée vers la Pologne; l'Autriche, vers la Turquie. Par leur convention de Reichenbach, en juillet 1790, elles s'étaient promis que l'une n'étendrait pas ses frontières si l'autre n'en faisait autant. La Prusse avait garanti à l'Autriche la conservation de la Belgique; puis l'Autriche avait signé une trêve avec la Turquie, laissant la Russie poursuivre seule la guerre contre les Turcs.

L'empereur Léopold avait d'autres vues que son frère et son prédécesseur Joseph II. Léopold regardait l'alliance de Joseph II avec la Russie contre les Turcs comme une faute, parce qu'il voyait bien que les deux empires ne pourraient jamais s'entendre quant à la possession des bouches du Danube, et il semble qu'au fond il considérait le démembrement de la Pologne comme une autre faute non moins grave de son frère. Il eût souhaité tout au moins qu'on n'entamât pas davantage la Pologne, et il avait des velléités de relever et de sauver ce peuple.

La Pologne avait signé, en 1790, une alliance avec la Prusse, alors brouillée avec la Russie; mais les Polonais se défiaient avec raison des projets de la Prusse sur les villes importantes de Dantzig et de Thorn, que la Prusse aspirait à s'approprier, tout en ayant promis le contraire à l'Autriche.

Les Polonais tendaient à quitter l'alliance de la Prusse pour celle de l'empereur Léopold. Le 3 mai 1791, le roi Stanislas Poniatowski proposa et fit adopter à la Diète de Varsovie une nouvelle Constitution qui améliorait la condition des paysans, conférait les droits politiques à la bourgeoisie, abolissait l'institution anarchique appelée *Liberum-veto*, par laquelle un seul opposant faisait échouer toutes les résolutions d'une assemblée; enfin, la Constitution statuait qu'après le roi régnant, la couronne deviendrait héréditaire au profit de la maison électorale de Saxe.

Par cette Constitution, la noblesse n'était plus tout en Pologne; la bourgeoisie arrivait : on préparait l'avénement des paysans, et l'hérédité de la couronne était elle-même un progrès; car la royauté héréditaire, qui ne convient plus aux peuples parvenus à la

démocratie, est nécessaire aux sociétés qui sont encore dominées par une noblesse héréditaire.

Cette Constitution pouvait sauver la Pologne si elle s'y établissait solidement. L'empereur Léopold l'approuvait ; le gouvernement prussien, à qui elle déplaisait fort, fit semblant de l'approuver, parce qu'il n'osait rompre ni avec la Pologne ni avec l'Autriche, n'étant pas encore bien sûr de se raccommoder avec la Russie.



Léopold II.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, proposa à l'empereur une entrevue à Pilnitz en Saxe, et Léopold promit d'aller s'entendre avec Frédéric-Guillaume sur tout ce qui concernait les affaires de France et de Pologne, et sur les moyens d'entraîner les autres puissances à une intervention commune contre la Révolution française. Léopold, pendant ce temps, s'efforçait d'amener la tzarine de Russie à faire la paix avec les Turcs.

Ceci se passait au moment de la fuite de Varennes.

L'empereur Léopold, au moment de la fuite de Louis XVI, était à Padoue, sur le territoire vénitien. D'après de fausses nouvelles, il crut, jusqu'au 5 juillet, au succès de cette évasion, qui avait échoué dès le 21 juin, tant les communications étaient encore lentes en ce temps-là. Croyant sa sœur et son beau-frère en sûreté à Bruxelles, il leur avait écrit qu'il mettait troupes et argent à leur disposition. Il avait demandé l'assistance armée des rois d'Espagne et de Sardaigne, et se préparait à réclamer aussi les secours des cantons suisses, de la Diète germanique et du roi de Prusse.

Le 6 juillet, désabusé sur le succès de l'évasion, il expédia aux autres princes une circulaire où il les invitait à s'entendre avec lui pour déclarer à la France :

« Qu'ils demandaient la mise en liberté de Louis XVI et de sa famille ;

» Qu'ils se réuniraient pour venger avec éclat tous les attentats que l'on commettrait dorenavant contre la liberté, l'honneur et la sûreté du roi, de la reine et de la famille royale ;

» Qu'ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles, légitimement établies en France, que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite ;

» Mais qu'au contraire ils emploieraient, de concert, tous les moyens en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, dont il importerait à tous les gouvernements de faire cesser le funeste exemple. »

Un envoyé du roi de Prusse signa, le 25 juillet, à Vienne, une convention préliminaire avec l'Autriche dans le sens indiqué par la circulaire de Léopold.

Les efforts réunis de Léopold et des trois puissances confédérées, Angleterre, Prusse et Hollande, réussirent auprès de la tzarine de Russie. Catherine II accepta des conditions de paix modérées avec l'empire turc. Elle se contenta de la cession d'Oczakow et d'une portion du territoire entre les fleuves du Dniester et du Bug. La paix entre l'Autriche, la Russie et la Turquie fut signée dans la première quinzaine d'août.

Ce fut une paix meurtrière, et qui prépara la destruction de la Pologne et l'immense guerre de la Révolution française. Catherine II avait changé de politique. Abandonnée de l'Autriche et gênée dans ses projets sur l'Orient par l'Angleterre et par la Prusse, elle lâchait momentanément la Turquie pour se rejeter sur la Pologne en se réconciliant avec la Prusse, et pour faire échouer les plans de Léopold en faveur des Polonais.

La nouvelle de la paix d'Orient combla de joie les émigrés. Ils croyaient déjà voir les armées de la coalition en marche.

Mécontents que Léopold et Frédéric-Guillaume n'eussent pas agi tout de suite sans attendre les autres, et surtout irrités des lenteurs de Léopold, ils mettaient toute leur confiance dans Catherine II et dans le roi de Suède. Ces deux souverains avaient rompu avec éclat toutes relations diplomatiques avec le gouvernement révolutionnaire français et accrédité des ambassadeurs auprès des princes émigrés, à Coblentz, comme si ceux-ci eussent représenté le gouvernement *légitime* de la France. Marie-Antoinette avait envoyé une épée d'or au roi de Suède, avec la devise : « Pour la défense des opprimés. » Gustave III était retourné en Suède afin de faire ses préparatifs, et offrait d'opérer une descente en Normandie avec une armée suédoise et russe. La noblesse normande l'appelait.

Mais Catherine II se jouait des émigrés, et ne faisait tant de bruit contre la Révolution française que pour masquer ses desseins sur la Pologne et compromettre l'Autriche avec la France.

Les négociations continuaient entre l'Autriche et la Prusse. L'ambassadeur de Léopold avait proposé à Frédéric-Guillaume de cesser toutes relations avec la France, si l'Assemblée nationale ne s'arrêtait sur la voie où elle s'était engagée, et de réunir un congrès des puissances afin de délibérer sur la Constitution future de la France, pour le cas où



Gustave III

l'on interviendrait par les armes. L'Autriche voulait qu'on s'engageât mutuellement à ne pas s'agrandir aux dépens du territoire français. La Prusse refusa de s'engager à cette renonciation, à moins qu'on ne réussît à rétablir complétement le gouvernement de Louis XVI. Dans le cas contraire, elle demandait qu'on s'entendît d'avance sur ce qu'on ferait de l'Alsace et de la Lorraine.

Les ministres prussiens, d'ailleurs, de

tournaient leur roi de s'engager trop vite, comme il y eût été assez disposé. Léopold, de son côté, avait de grandes hésitations par le fait même de sa correspondance secrète avec Marie-Antoinette et Louis XVI.

Louis XVI, vers le commencement de juillet, avait fait parvenir à l'empereur une note où il lui disait : Qu'arrêté par les factieux et prisonnier dans Paris, il avait résolu de faire connaître à l'Europe l'état où il se trouvait, et ne doutait pas que « l'empereur, son beau-frère, ne vînt au secours du roi et du royaume de France. »

Le 30 juillet, Marie-Antoinette écrivit à l'empereur son frère une lettre contraire aux idées de guerre et favorable à une transaction avec les constitutionnels ; mais une contre-lettre, expédiée le lendemain, prévint Léopold qu'elle avait écrit sous la dictée des « chefs de parti » avec lesquels elle était en relations secrètes. « J'en serais humiliée », ajoutait-elle, « si je n'espérais que mon frère jugera que, dans ma position, je suis obligée de faire et d'écrire tout ce qu'on exige de moi. »

Cependant, elle avouait qu'elle avait lieu d'être assez contente de « ces chefs de parti », surtout de Barnave et d'Alexandre de Lameth ; qu'elle voyait en eux franchise, force et envie de rétablir l'autorité royale.

Elle était donc alors réconciliée personnellement avec les principaux meneurs des constitutionnels, mais non pas avec la Révolution ni la Constitution. Elle ne voulait ni la Constitution telle que l'Assemblée l'achevait, ni même une Constitution avec deux Chambres, système auquel les chefs constitutionnels eussent été disposés à revenir.

Les chefs des constitutionnels, en même temps qu'ils faisaient écrire par la reine à son frère, chargeaient l'ambassadeur de France à Vienne de remettre à l'empereur une note où ils lui représentaient que toute tentative de l'étranger sur le royaume, au lieu de servir le roi, le perdrait ; que, quant à eux, loin de vouloir renverser le trône, ils ne cherchaient qu'à transiger avec le roi à des conditions en rapport avec les exigences légitimes de l'opinion.

Ils cherchaient ainsi à maintenir la paix, tout en mettant le pays en défense. On travaillait à la réparation des places frontières, et l'Assemblée avait ordonné la mobilisation de près de cent mille gardes nationaux (22 juillet 1791).

L'empereur répondit à sa sœur que les puissances européennes, obligées de sauver l'Europe entière « de la révolte et de l'anarchie », ne pouvaient reconnaître la Constitution française que si on lui rendait un caractère suffisamment monarchique (17-20 août).

Sa sœur était bien d'accord avec lui, car, dans ses lettres, elle déclarait la Constitution absurde et monstrueuse, et exprimait le vœu qu'on pût la « culbuter » au plus tôt ; mais elle jugeait essentiel que les émigrés, surtout les frères du roi, restassent en arrière, et que les puissances étrangères agissent seules. Elle entendait par là que les puissances négociassent les armes à la main, sans entrer en France.

Elle considérait comme impossible que le roi refusât d'accepter la Constitution. « Il ne s'agit pour nous », écrivait-elle, « que de les endormir (les gens de l'Assemblée) et de leur donner confiance en nous pour les mieux déjouer après. » (21-26 août.) Elle traitait d'ailleurs les émigrés bien plus mal encore que les gens de l'Assemblée. « Vous connaissez », écrivait-elle, « leurs mauvais propos et leurs mauvaises intentions. Les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que, *seuls*, nous nous exposions, et, seuls, nous servions tous leurs intérêts. »

Tandis que la reine engageait l'empereur à tenir en arrière les frères du roi, entourés et menés, écrivait-elle, par des ambitieux qui les perdront, Monsieur, l'aîné des frères du roi, avait en poche les pleins pouvoirs

de Louis XVI, expédiés le 7 juillet. Tout était contradiction et incohérence autour de Louis XVI.

Comme le moment fixé pour l'entrevue de l'empereur et du roi de Prusse approchait, le comte d'Artois courut à Vienne pour tâcher de décider Léopold à la guerre immédiate, en offrant, à ce que disent les historiens allemands, de lui céder la Lorraine. Léopold ne promit rien. Le comte d'Artois le suivit à Pilnitz, où, de son côté, le général émigré Bouillé était venu apporter au roi de Prusse un plan d'invasion de la France.

Le comte d'Artois présenta à Léopold et à Frédéric-Guillaume un Mémoire où les princes émigrés proposaient de publier un manifeste qui déclarerait *nuls* tous les actes de l'Assemblée nationale et la sanction qu'y avait donnée Louis XVI, comme extorquée par ruse et par force. Monsieur prendrait le titre de régent, annoncerait à la Nation l'intervention collective des puissances et rendrait les habitants de Paris responsables, sous peine de mort, de la sûreté de la famille royale.

Léopold était loin d'entrer dans ces vues. Il faisait peu de cas des émigrés, et craignait fort que la guerre ne lui fît perdre la Belgique et ne mît en péril la vie de sa sœur Marie-Antoinette. Il sentait d'ailleurs que la guerre compromettrait ses projets du côté de la Pologne. Il agit sur le roi de Prusse dans le sens des délais et des négociations, et repoussa, d'accord avec lui, le plan du comte d'Artois.

Le comte d'Artois, Calonne, Bouillé, firent des efforts désespérés pour obtenir quelque chose de l'empereur et du roi de Prusse. Léopold et Frédéric-Guillaume s'arrêtèrent enfin à la déclaration suivante :

27 août.

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'ils regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence, elles ne refuseront pas, conjointement avec leursdites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté (de sa personne), les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains et au bien-être des Français. *Alors, et dans ce cas,* leursdites Majestés sont décidées à agir promptement et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun. *En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.* »

La dernière phrase, qui semblait annoncer une prochaine entrée en campagne, avait été obtenue, à force d'instances, par l'adroit et intrigant Calonne; mais, le soir même, Léopold écrivit à son premier ministre, le vieux Kaunitz, très-partisan de la paix, qu'il n'avait pris aucun engagement sérieux; qu'il n'avait promis d'agir *que dans le cas où les puissances dont le secours était réclamé* l'accorderaient, et que, si l'Angleterre faisait défaut, le *cas* n'existerait plus.

Or, il était sûr que l'Angleterre *ferait défaut*. Ainsi, cette fameuse déclaration de Pilnitz, qui devait être le point de départ de la grande guerre de la Révolution, fut l'ouvrage d'un prince, le roi de Prusse, qui n'était nullement décidé à la guerre, et d'un autre prince, l'empereur, qui ne la voulait point du tout. Léopold ne voulait pas la guerre, et il fit tout pour la rendre inévitable. La France ne connaissait point sa

pensée et ne connaissait que ses paroles. La menace d'intervention armée, qu'exprimaient et sa circulaire du 6 juillet et la déclaration de Pilnitz, obligeait la France à se mettre en défense et l'autorisait à prendre l'offensive, si elle le jugeait nécessaire, pour prévenir l'attaque qu'on lui annonçait.



Pétion.

Léopold, d'ailleurs, comme nous le montrerons bientôt, maintenait, pour le compte de l'Empire germanique, en dehors de ce qui regardait la personne et l'autorité de Louis XVI, des prétentions entièrement incompatibles avec la paix.

L'effet de la déclaration de Pilnitz fut tout contraire à celui qu'en espérait Léopold. La Révolution s'irrita au lieu de s'effrayer, et avança au lieu de reculer. Au moment même où l'étranger la menaçait, elle donnait une grande preuve de sa force et de sa confiance en elle-même. La vente des *biens nationaux*, des anciennes possessions du clergé, avait été d'abord assez lente. Au 24 mars 1791, d'après un rapport du comité qui dirigeait l'opération, il ne s'en était encore vendu que pour 180 millions. L'Assemblée nationale, le 27 avril, accorda aux acquéreurs un nouveau délai de huit mois pour les premiers paiements. Cette facilité décida les gens de campagne à tirer l'argent de ses cachettes et à acheter. Le 26 août, le comité déclara à l'Assemblée que la vente avait atteint un milliard, qui en vaudrait peut-être deux et demi d'aujourd'hui. La démocratie prenait possession du sol de la France, et répondait ainsi d'avance à la déclaration de Pilnitz.

En même temps que les acquéreurs de biens nationaux se multipliaient les sociétés de Jacobins. Il s'en fonda six cents en août et septembre. Toutes les sociétés nouvelles adhérèrent aux Jacobins de Paris. Jacobins et acquéreurs de biens nationaux firent partout cause commune pour défendre à mort la Révolution.

L'Assemblée nationale, tout en s'efforçant de détourner la guerre et en décrétant des mesures pour mettre en défense le territoire, achevait alors le grand ouvrage par lequel elle avait entrepris d'organiser et de fixer la Révolution. Elle s'occupait de mettre en ordre toutes les lois diverses qu'elle avait rédigées au cours des événements. Elle les classait méthodiquement après coup.

Deux républicains, Pétion et Buzot, figuraient parmi les nouveaux membres qu'on avait adjoints au comité de Constitution pour ce travail. C'était comme une garantie qu'en établissant de l'ordre entre les lois, on ne les altérerait pas dans un sens monarchique.

On avait beaucoup réclamé contre les décrets qui imposaient le paiement d'un marc d'argent comme condition d'éligibilité à la députation. La Fayette qualifiait ce décret d'absurde. « Jean-Jacques Rousseau », écrivait-il, « n'aurait pas été membre de l'Assemblée. »

Le comité proposa de supprimer toute con-



La Glacière d'Avignon.

dition d'éligibilité pour les représentants, mais de maintenir la condition d'une contribution de trois journées de travail pour les *citoyens actifs* ou électeurs de premier degré. Il exigeait une contribution de quarante journées de travail pour les électeurs de second degré, ceux qui nommaient les représentants.

Robespierre et Grégoire combattirent énergiquement cette proposition. Ils voulaient le vote universel. L'Assemblée n'y accéda point; mais elle substitua à la contribution, réclamée par le comité pour les électeurs de second degré, la condition d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué, suivant les localités, de cent cinquante à deux cents journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation dont le loyer vaudrait de cent à cent cinquante journées de travail, ou enfin d'être fermier ou métayer d'un bien dont le revenu vaudrait quatre cents journées de travail.

Les *citoyens actifs* étaient entre trois à quatre millions; les éligibles pour le se-

cond degré étaient nombreux encore, mais le chiffre difficile à évaluer. C'était de la demi-démocratie. L'article proposé par le comité statuait que les membres de la famille royale ne pourraient exercer les droits du *citoyen actif;* c'était établir qu'outre le roi, il subsistait des *princes* qui avaient une position à part du reste de la Nation.

Philippe d'Orléans, qu'on n'appelait plus le *duc* d'Orléans depuis l'abolition des titres, protesta et déclara qu'il renoncerait à ses droits de membre de la dynastie régnante plutôt qu'aux droits de citoyen français.

Il fut applaudi par l'Assemblée et par les tribunes. Il tâchait de refaire sa popularité, aidé par son fils aîné, jeune homme avisé et actif, qui avait reçu des Jacobins une couronne civique pour avoir sauvé la vie à une personne qui se noyait. Ce jeune homme devait être le roi Louis-Philippe.

Quand l'Assemblée arriva à l'importante question de révision de la Constitution, un député proposa que la Constitution ne pût être révisée avant trente ans.

La Fayette demanda qu'on passât outre sans discuter la proposition, parce qu'elle attentait au droit souverain qu'avait le peuple français de modifier la forme de son gouvernement.

L'Assemblée décida que, lorsque trois législatures successives auraient demandé le changement d'un article de la Constitution, la quatrième législature délibérerait sur ce changement.

L'Assemblée déclara que la Nation avait le droit imprescriptible de réviser la Constitution quand il lui plairait, mais qu'il était de son intérêt de suspendre l'exercice de ce droit pendant trente ans.

L'année ne devait pas achever son cours avant que la Constitution ne se fût écroulée!

Malouet renouvela en vain ses tentatives pour faire modifier la Constitution dans un sens monarchique et pour faire rétracter les mesures prises contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Le côté droit, qui poussait au pire et rejetait toute transaction, le laissa seul.

La Fayette, cependant, parvint à faire rejeter les décrets relatifs à la Constitution civile du clergé dans la classe des lois ordinaires et non des lois constitutionnelles. Il pensait que l'espoir d'obtenir d'une prochaine législature la modification de ces lois calmerait les scrupules du roi sur l'acceptation de la Constitution; mais, quant aux attributions du pouvoir exécutif, l'Assemblée ne concéda rien.

Robespierre, en termes d'une violence extrême, défia qui que ce fût de transiger avec la cour, et demanda que quiconque oserait *composer* avec le pouvoir exécutif sur un article de la Constitution fût déclaré traître à la patrie. Duport, que Robespierre entendait surtout défier, ne répondit pas; ni Barnave, ni les Lameth (1er septembre 1791). Les Jacobins n'en étaient plus au lendemain de la journée du Champ de Mars!

La révision fut terminée le 3 septembre. Une grande députation porta la Constitution au roi. Ce fut Thouret, un de ses principaux rédacteurs, qui la présenta à Louis XVI. Le roi promit une prompte réponse et se déclara décidé « à rester à Paris. »

Le lendemain, les Tuileries furent ouvertes et les consignes de la garde nationale levées. Le roi et la reine furent remis en pleine liberté. Le roi fut bien accueilli du public quand il se rendit à la messe à la chapelle du château.

Louis XVI et Marie-Antoinette furent assaillis par les avis les plus contradictoires. L'abbé Mauri, le violent meneur du côté droit, et Burke, le fameux orateur et publiciste irlandais qui avait écrit un livre si passionné contre la Révolution, conjurèrent le roi et la reine de ne point accepter la Constitution. Burke pressait Marie-Antoinette de défendre la cause de tous les souverains, enveloppée dans la sienne. « La

fermeté seule », lui écrivait-il, « vous sauvera. »

Personne n'a plus fait que cet étranger pour pousser à leur perte le roi et la reine.

Le premier ministre d'Autriche, le vieux prince de Kaunitz, au contraire, fit passer à Louis XVI le conseil d'accepter. Ce fut aussi l'avis de l'ancien ministre Malesherbes, l'ami de Rousseau et de Turgot.

Malouet conseillait un parti moyen : accepter provisoirement, en signalant les défauts de la Constitution et en attendant que la Nation eût été appelée à se prononcer.

Marie-Antoinette eut avec Barnave une entrevue secrète, comme elle en avait eu une l'année d'avant avec Mirabeau.

Le 13 septembre, Louis XVI envoya son acceptation à l'Assemblée. Il s'exprimait dans son message avec plus de dignité qu'il n'avait fait dans la protestation écrite au moment de sa fuite. Il y expliquait de son mieux sa conduite. Il assurait ne s'être « éloigné » de Paris que parce qu'en ce moment-là il avait perdu l'espérance de voir se rétablir l'ordre et le respect de la loi ; que, depuis, l'Assemblée avait été frappée, comme lui, de la nécessité de réprimer le désordre; qu'elle avait modifié certaines dispositions de la Constitution et déterminé dans quelles formes la Constitution pourrait être révisée ; qu'enfin, le vœu du peuple en faveur de la Constitution n'était plus douteux à ses yeux. Il promettait donc de la maintenir au dedans et de la défendre contre les attaques du dehors.

Il faisait seulement quelques réserves sur les moyens d'exécution et d'administration qui ne lui paraissaient pas avoir toute l'énergie nécessaire, mais il consentait que l'expérience en fût le seul juge.

Il réclamait le concours des pouvoirs contre le désordre et l'anarchie, et l'oubli du passé pour tous dans une réconciliation générale.

Le message royal fut fort applaudi.

L'Assemblée, sur la motion de la Fayette, décréta la mise en liberté des personnes détenues à l'occasion du départ du roi, l'abolition des procédures relatives aux événements de la Révolution, et la suppression des passe-ports et de toutes entraves à la circulation.

La reine déclara aux envoyés de l'Assemblée qu'elle et ses enfants partageaient les sentiments du roi.

Dans cette même séance du 13 septembre, l'Assemblée décréta la réunion à la France d'Avignon et du comtat ou comté Venaissin, qui étaient tombés, au Moyen Age, dans les mains des papes.

La grande majorité des habitants réclamaient passionnément cette réunion depuis deux ans, et l'on eût probablement évité de grands malheurs en déférant plus tôt à leurs vœux.

Le lendemain 14, le roi se rendit à l'Assemblée pour renouveler en personne l'acceptation de la Constitution. Quand le roi entra, l'Assemblée se leva en silence. Il n'y avait plus de trône, mais, à gauche du fauteuil du président, un fauteuil semblable pour le roi. On avait voulu marquer, par ce changement dans l'étiquette, que le chef du pouvoir exécutif n'était plus le souverain, mais seulement le premier des fonctionnaires de l'État.

A la vue du fauteuil, le roi hésita. Il commença cependant à prononcer, debout et découvert, la formule du serment à la Constitution : « Je jure d'être fidèle à la Nation et à la Loi. » Puis, s'apercevant que l'Assemblée s'était assise pendant qu'il était debout, il pâlit et s'assit brusquement à son tour avant d'achever la formule en ces termes :

« Puisse cette grande et mémorable époque être celle de la paix, de l'union, et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité du royaume ! » L'Assemblée cria : Vive le roi ! Le président Thouret répondit à Louis XVI que c'était l'attachement et la confiance des Français qui lui déféraient la plus belle couronne de l'univers, et qu'elle

lui était garantie par le besoin que la France aurait toujours de la monarchie héréditaire.

L'Assemblée en corps reconduisit le roi aux Tuileries. Cela ne consola point Louis XVI. Quand il rentra dans ses appartements avec Marie-Antoinette, il s'écria en sanglotant : « Quelle humiliation !... Tout est perdu, Madame !... »



Hébert.

Les constitutionnels tâchaient en vain de se faire illusion. Le descendant de Louis XIV, l'héritier des monarques absolus, ne pouvait se résigner à devenir le premier magistrat d'une démocratie.

L'acte constitutionnel fut proclamé en grande pompe dans Paris, le 18 septembre, par la municipalité, le maire en tête. Le maire portait le livre de la Loi et le montrait au peuple. Ce furent les dernières splendeurs de Bailli.

Le soir, le roi et la reine furent applaudis à l'Opéra, puis aux Champs-Élysées, illuminés de guirlandes de feu d'arbre en arbre jusqu'à la place de l'Étoile.

Mais, quand on criait : Vive le roi ! durant la promenade, un inconnu qui suivait la voiture du roi ne cessait de protester en criant : « Ne les croyez pas. Vive la Nation ! »

Le 30 septembre, Louis XVI vint faire ses adieux à l'Assemblée. Il parla mieux qu'à son ordinaire, en termes simples et touchants, de son affection pour le peuple et du besoin qu'il avait d'en être aimé ; il réitéra, sans réserve, sa promesse d'exécuter fidèlement la Constitution.

Il voyait avec anxiété se séparer cette Assemblée qu'il avait si longtemps regardée comme son ennemie, et qui le laissait seul devant un avenir obscur et sombre.

Quand le roi se fut retiré, le président Thouret dit : « L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est terminée. »

Le peuple, à la sortie, porta en triomphe Robespierre et Pétion.

« L'Assemblée », dit la Fayette dans ses Mémoires, « se sépara volontairement, sans qu'aucun de ses membres y eût gagné ni fortune, ni places, ni titres, ni pouvoirs, et l'on peut affirmer que jamais aucune réunion d'hommes n'a été conduite par un dévouement plus vrai pour tout ce qui tient à la liberté et par conséquent au véritable honneur d'une nation. »

« Cette Assemblée », ajoutait la Fayette trente ans après, « cette Assemblée, rénovatrice de l'ordre social, ayant à détruire un vaste édifice d'oppression et d'abus, la résistance rendit impossible de rien réformer sans tout abattre... Les principes généraux de la Constitution qu'elle fit, fondés sur les premiers droits de la nature et sur les derniers progrès de la raison, furent sans doute bien salutaires, car, malgré tout ce qu'on perdit ensuite par l'anarchie, le terrorisme, le *maximum,* la banqueroute et la guerre civile, malgré une lutte terrible contre toute l'Europe, il est une vérité incontestable : c'est que l'agriculture, l'industrie, l'instruction publique de la France, l'aisance et l'in-

dépendance des trois quarts de sa population, se sont améliorés à un degré dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire d'aucun temps et dans aucune partie de l'Ancien Monde. »

La Constituante avait abattu la monarchie absolue et tout ce qui restait du régime féodal; supprimé tous les priviléges, et remplacé la hiérarchie des Trois Ordres par l'unité civile et politique de la Nation souveraine; affranchi le travail en proclamant la liberté de tout commerce et de toute industrie; affermi la propriété sur sa vraie base, sur le droit individuel, en abolissant les abus qui usurpaient le nom de propriété; humanisé, éclairé et rectifié la justice; reconnu la liberté de la pensée et de la conscience, de la parole et de la presse.

Elle n'avait pas effectué, mais elle avait préparé le renouvellement et l'unité des lois civiles. Elle n'avait pas organisé l'éducation nationale, mais elle en avait proclamé le principe, en décidant qu'il serait créé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties de l'enseignement indispensables à tous les hommes.

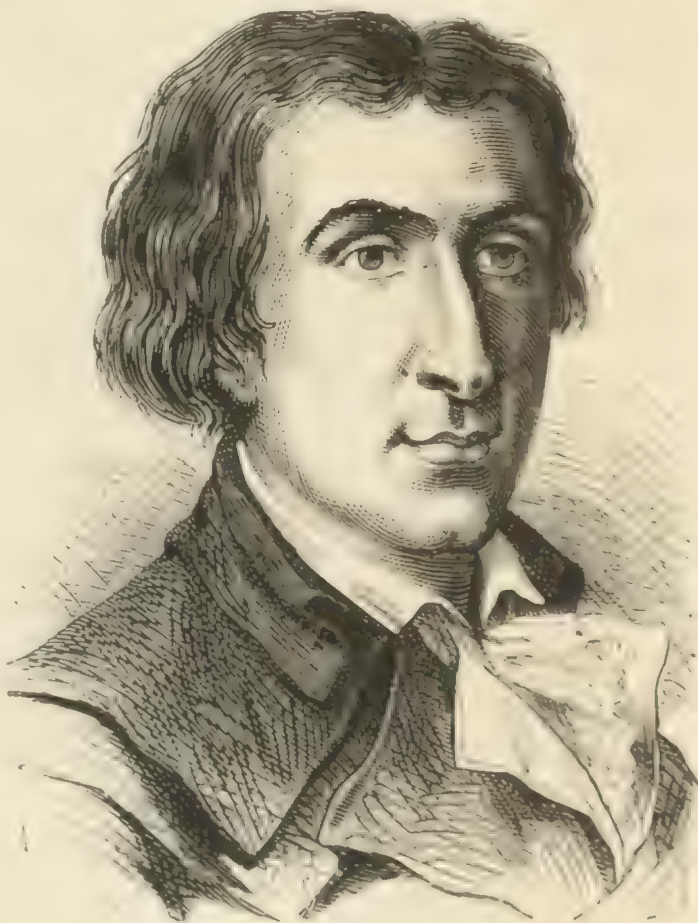
La première en date entre les assemblées qui se sont succédé en France durant quatre-vingts ans de révolutions, elle reste, malgré les fautes de ses derniers jours, la plus grande de toutes dans la mémoire des hommes.

CHAPITRE XXV

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — DES ÉLECTIONS DE 1791 A LA DÉCLARATION DE GUERRE CONTRE L'AUTRICHE. — LES GIRONDINS. — LA QUESTION DE LA GUERRE ET DE LA PAIX.

(octobre 1791 - avril 1792.)

Les élections pour la nouvelle Assemblée avaient eu lieu dans le courant de septembre. A Paris, le vote au second degré n'avait pas donné le même résultat qu'eût produit le vote direct du peuple. Il en était sorti plus de Feuillants que de Jacobins ou de républicains; cependant, Condorcet et Brissot avaient été élus avec plusieurs de leurs amis, malgré les attaques acharnées des contre-révolutionnaires et des Feuillants



Brissot.

contre Brissot. Les accusations contre la probité de Brissot étaient injustes; il était pauvre et désintéressé : on n'avait à lui reprocher que de la légèreté et de fâcheuses relations durant sa première jeunesse, agitée et errante. Bon et généreux, courageusement dévoué à ses amis et à la liberté, il ne péchait que par trop d'ardeur; sa prodigieuse activité lui donnait des airs d'intrigue, et sa passion pour la cause de la Révolution l'entraînait parfois au delà des moyens permis.

Les excès de quelques journaux, surtout d'une feuille qui dépassait Marat, avaient pu contribuer à rejeter les électeurs du côté des

Feuillants. Ce journal était *le Père Duchesne*. Son rédacteur, Hébert, n'était pas un furieux et un frénétique comme Marat. Profondément dépravé et pervers à froid, il faisait appel à tous les mauvais instincts et poussait, par calcul, dans un langage brutal et ignoble, à la haine entre les classes; il excitait le peuple à exclure de la députation, *comme ses ennemis,* non-seulement les hommes de l'Ancien Régime, mais tout ce qui était bourgeois ou marchand, tout ce qui ne vivait pas *dans un grenier*.

Paris, donc, élut bon nombre de constitutionnels ou Feuillants, mais pas un partisan de l'Ancien Régime. Le parti de la droite fut balayé dans toute la France comme à Paris. Les hommes de loi, les avocats, déjà si nombreux dans les États Généraux de 89, furent tout à fait dominants cette fois. Parmi tous ces noms encore inconnus qui remplaçaient les noms éclatants de la Constituante, beaucoup allaient bientôt devenir fameux à leur tour. Les départements avaient envoyé Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Isnard, Valazé, Cambon, Carnot, Merlin de Thionville, Thuriot, Couthon, Aubert-Dubayet. Plusieurs de ceux-ci ne sortaient point du barreau, et devaient s'illustrer autrement que par la parole dans l'administration et dans la guerre.

Les amis des chefs de l'ancienne majorité (des Feuillants) formaient la nouvelle droite de l'Assemblée législative, qui représentait les opinions de l'ancienne gauche constitutionnelle sous la Constituante. La nouvelle gauche, qui aspirait à la République, tendait à devenir ce qu'on nomma bientôt le parti de la Gironde, parce que le principal groupe de ce parti était la députation de Bordeaux, toute brillante de jeunesse, de talent, de vaillance et de patriotique ardeur. Les Girondins furent comme la fleur de la Révolution.

Entre la gauche et la droite se trouvait une masse nombreuse, dont les opinions, encore incertaines sur bien des points, tendaient néanmoins à suivre le courant de la Révolution.

L'Assemblée s'ouvrit le 1er octobre. Elle comptait 730 membres au lieu des 1,200 de la Constituante. Ce qui frappa d'abord dans son aspect, ce fut la grande jeunesse de ses membres. Il y avait là beaucoup de députés de vingt-cinq à trente ans. C'était une génération nouvelle qui arrivait en masse, et comme une seconde moisson d'hommes politiques que la France produisait après avoir enfanté la Constituante.

L'Assemblée législative n'avait pas plus de richesses que d'années. Les grands propriétaires fonciers avaient disparu, et un seigneur de l'ancienne cour écrivait dédaigneusement que tous ces nouveaux députés ensemble ne possédaient pas en biens fonds trois cent mille livres de revenu.

L'Assemblée eut d'abord de l'hésitation dans ses choix; elle avait besoin d'apprendre à se connaître elle-même. Elle nomma président un Feuillant, homme habile et politique, qui avait du crédit dans la bourgeoisie de Paris, Pastoret; mais l'opinion avancée eut la majorité dans le bureau. Le 4 octobre, l'Assemblée prêta serment « de vivre libre ou de mourir »; puis chaque député jura fidélité à la Constitution sur le livre de la Loi apporté par les douze anciens d'âge. Les républicains jurèrent comme les autres. Le roi avait juré en espérant que la Constitution se détruirait par ses défauts. Les républicains firent de même, attendant que l'expérience montrât l'incompatibilité entre la royauté et la démocratie. L'Assemblée, en majorité, se défiait de la royauté, mais n'avait point de parti pris contre elle.

L'Assemblée législative vota des remerciements, au nom de la France, à l'Assemblée constituante.

L'Assemblée envoya prévenir le roi qu'ell était constituée. La députation ne fut pas reçue, à ce que l'on pensa, avec assez d'égards. Cela fit mauvais effet. Un député

d'Auvergne, Couthon, proposa qu'on ne donnât plus au roi les titres de *Sire* et de *Majesté*, et que le roi, quand il viendrait à l'Assemblée, n'eût qu'un fauteuil pareil à celui du président.

La proposition fut votée. Les choses s'étaient déjà passées de la sorte, quant à l'égalité de siége entre le roi et le président, à la séance où Louis XVI avait accepté la Constitution. Mais, depuis, on était revenu là-dessus, et l'on avait rendu au roi un fauteuil doré, une espèce de trône.

Les anciens meneurs de la Constituante, les Lameth et autres, et le nouveau président Pastoret, employèrent la soirée et la nuit à remontrer aux députés que retirer au roi les honneurs qui lui restaient et les titres qu'on lui avait toujours donnés, c'était comme abolir la royauté et faire une nouvelle révolution. Le lendemain matin, les agents de la cour se répandirent parmi les rassemblements populaires, jetant l'alarme et assurant que le travail allait être arrêté par de nouveaux troubles. L'opinion publique ne parut pas soutenir le décret, si bien que celui des journalistes qui était à la fois le plus violent et le plus dépourvu de conscience, Hébert, crut que le peuple devenait royaliste et tourna un moment à la réaction.

L'Assemblée, prévenue que le roi ne viendrait pas ouvrir la session si l'on maintenait le décret, céda, et la majorité rapporta, le 6 octobre, son vote du 5.

Le roi vint à l'Assemblée le 7, fut bien accueilli et prononça un petit discours rédigé par le ministre de la justice Duport-Dutertre, où il parlait de ce qui restait à faire pour développer la Constitution, des lois civiles à renouveler, de l'éducation nationale à fonder, etc. Il y eut, quelques jours durant, une impression d'apaisement.

Ce n'était qu'une apparence; la guerre était plus que jamais au fond, et l'avenir devenait de plus en plus sombre. Dans la seconde quinzaine d'octobre, d'affreuses nouvelles effrayèrent l'Assemblée et toute la France : les unes arrivaient d'Avignon; les autres, des colonies.

Nous avons dit qu'en juin 1790, le parti de la Révolution avait vaincu dans Avignon le parti du pape et avait proclamé le vœu de réunir cette ville à la France.

La victoire remportée par les patriotes avignonnais n'avait pas terminé la lutte. Le parti papal et aristocrate s'était maintenu dans le pays voisin d'Avignon, le Comtat Venaissin, qui avait une administration distincte de celle d'Avignon.

Avignon ayant proposé sa réunion avec le Comtat, et la réunion de l'un et de l'autre à la France, la grande majorité de la population manifesta son désir de devenir française. Le parti papal, cependant, réussit à exciter contre Avignon la jalousie de Carpentras, chef-lieu du Comtat, y forma une assemblée comtadine en opposition à l'assemblée électorale d'Avignon, et persécuta violemment les patriotes comtadins. Les Avignonnais allèrent au secours de ceux-ci.

L'Assemblée constituante qui, alors, ménageait encore le pape et craignait qu'on n'accusât d'ambition la France nouvelle, hésita à accueillir le vœu des Avignonnais et ajourna la question de l'acceptation (28 août 1790).

Le pape déclara nul tout ce qui s'était fait contre ses droits et ordonna de rétablir tout l'ancien ordre de choses, l'Inquisition comprise (6 octobre 1790).

Ce n'était pas une chose bien respectable que les donations d'Avignon et du Comtat faites par d'anciens princes féodaux au Saint-Siége, sans l'aveu des populations, et cela devait compter peu devant la volonté de ces Français, qui n'entendaient plus que leur contrée fût comme une petite île de domination étrangère au sein de la France.

L'Assemblée constituante intervint, en octobre 1790, par l'envoi momentané de quelques troupes à Avignon, mais sans procla-

mer la réunion. Cela n'arrêta point la guerre civile du Comtat, qui devint aussi cruelle d'un côté que de l'autre, dans ce pays de mœurs violentes.

Les Avignonnais avaient levé une petite armée. Après avoir repris Cavaillon, petite ville patriote où les papaux avaient exercé une vraie terreur, ils assaillirent par deux fois Carpentras. A la suite d'un échec, les soldats tuèrent leur général, qu'ils accusaient de trahison, et lui donnèrent pour successeur un homme brutal et féroce, un muletier qu'on surnommait Jourdan *Coupe-Têtes*. Avignon envoya un nouveau message à l'Assemblée. « Nous voulons », y était-il dit, « vivre Français ou mourir. » La réunion était la seule chance de prévenir de nouveaux excès.

Robespierre, Brissot, Pétion, Camille Desmoulins, les journaux et les Jacobins, déclaraient à l'Assemblée qu'elle serait responsable des malheurs du Comtat. L'Assemblée ne décida rien encore, et se contenta d'envoyer des médiateurs qui firent signer la paix aux deux partis (9 juin 1791).

La guerre ne quitta la campagne que pour rentrer dans Avignon. Elle recommença non plus entre les papaux et les patriotes, mais entre la municipalité et l'armée avignonnaise. La municipalité tenait pour les Feuillants; les chefs de l'armée, pour les Jacobins. Mais il s'agissait surtout entre eux de rivalités locales, et la plupart des chefs de l'armée étaient surtout des hommes de désordre et de passion effrénée. Les soldats avaient commis de tels excès, que le parti municipal les qualifiait de *brigands*. La municipalité n'ayant point payé l'armée au moment où on la licenciait, les soldats se révoltèrent et arrêtèrent les municipaux et quelques-uns de leurs amis (21 août). En présence de cette anarchie, l'Assemblée constituante se décida enfin à décréter la réunion (13 septembre 1791); mais les ministres tardèrent, durant plusieurs semaines, à expédier des commissaires pour prendre possession d'Avignon et du Comtat au nom de la France.

Ce retard eut d'épouvantables conséquences. Le désordre qui régnait dans Avignon encouragea le parti papal à relever la tête. A propos de l'argenterie et des cloches qu'on avait enlevées aux églises, les papaux soulevèrent une partie du peuple de la ville et des environs. Un des chefs de la nouvelle municipalité révolutionnaire, et peut-être le seul honnête et humain, Lescuyer, fut traîné dans l'église des Cordeliers et massacré avec des raffinements d'horrible barbarie.

Quelques centaines de soldats de l'armée avignonnaise arrivèrent trop tard pour sauver Lescuyer. Ils vengèrent ce crime par cent autres crimes. Conduits par Jourdan Coupe-Têtes, ils dissipèrent sans combat les attroupements des papaux, tuèrent ce qu'ils purent attraper, puis arrêtèrent de maison en maison les gens qu'ils avaient en haine, et jusqu'à des femmes et des enfants. Ils les menèrent au vieux château des Papes, dans une tour qui avait vu autrefois les cruautés secrètes de l'Inquisition et qui allait en voir d'autres dont le monde effrayé devait retentir. Les soldats, leur première fureur passée, eussent épargné les prisonniers; mais quelques chefs pervers et atroces avaient résolu le massacre, et le firent exécuter par une petite troupe de gens enivrés avec des liqueurs qui les rendaient comme fous. Un garçon de seize ans se baigna dans le sang avec frénésie; mais, lui, c'était la vengeance qui l'enivrait : c'était le fils du malheureux Lescuyer!

On tua tout, hommes et femmes, les prisonniers du jour et ceux qui avaient été pris lors de l'arrestation de la municipalité. Cent dix victimes, mortes ou mourantes (soixante-dix hommes, trente-deux femmes, huit enfants!) furent précipitées dans un puits qui était au fond de la tour, et qu'on appelait *la Glacière*. Jourdan fit verser des flots de chaux



Révolte des noirs à Saint-Domingue.

vive sur les corps et des torrents d'eau sur les murailles ; mais rien n'a pu effacer, sur les parois de la tour, les traces de sang qu'ont laissées à leur passage les corps lancés dans cet abîme (16 octobre 1791).

La Révolution commençait d'avoir à son tour ses scènes de la Saint-Barthélemi. Ces forfaits en présageaient d'autres. Le mal appelle le mal.

Quand on sut la vérité à Paris, on fit après ce qu'on aurait dû faire avant ; on envoya un général occuper Avignon et arrêter les auteurs du massacre, qui ne purent opposer de résistance. L'affaissement avait succédé à la rage. Presque en même temps que les nouvelles d'Avignon, l'on avait reçu celles de la catastrophe bien plus vaste encore qui désolait Saint-Domingue. Là, comme à Avignon, les incertitudes et les variations de l'Assemblée avaient contribué à amener d'immenses malheurs.

Les colonies que nous avions conservées dans les îles d'Amérique, et aussi dans celles de la côte orientale d'Afrique, n'avaient cessé d'accroître leurs productions depuis la paix avec l'Angleterre, et nous dédommageaient, au point de vue du commerce et de la richesse, de la perte de l'Inde et du Canada. La permission qui leur avait été donnée, en 1786, de trafiquer directement avec l'étranger, avait doublé leur activité. Elles envoyaient en Europe pour deux cents millions par an de denrées de leur sol, dont les trois quarts se vendaient à l'étranger. Le commerce de la France avec les colonies occupait six cents navires jaugeant deux cent mille tonneaux. A Saint-Domingue, à la Guadeloupe, à la Martinique, aux îles de France

et de Bourbon, les cannes à sucre couvraient toutes les plaines; les arbres à café couvraient toutes les collines : c'étaient les plus belles cultures qu'il y eût au monde.

Mais toute cette prospérité reposait sur la traite des noirs et sur l'esclavage. Les ouvriers qui produisaient cette richesse étaient enchaînés au travail et à la terre par des lois impitoyables. Il était impossible de maintenir ce régime d'iniquité en présence de notre Révolution fondée sur les principes de droit et de justice pour tous.

Le mouvement ne commença pas par les esclaves, trop ignorants et trop courbés sous le joug pour comprendre ce qui se passait en France; mais il y avait entre les maîtres et les esclaves une classe intermédiaire : c'était ce qu'on appelait les *hommes de couleur* libres, affranchis ou fils d'affranchis, pour la plupart issus du commerce des blancs avec les femmes noires. Beaucoup étaient parvenus à l'instruction et à l'aisance. Ils envoyèrent, dès l'automme de 1789, une députation porter à l'Assemblée nationale un riche don patriotique et réclamer les droits de citoyens.

Les blancs s'irritèrent de voir les hommes de couleur, les mulâtres, prétendre s'égaler à eux. Les blancs de Saint-Domingue, la plus grande et la plus puissante de nos colonies, formèrent à Saint-Marc une assemblée pour défendre leurs intérêts (février 1790). L'Assemblée constituante ayant décrété, le 18 mars 1790, que tous les contribuables, dans chaque colonie, voteraient pour élire l'assemblée coloniale, les blancs prétendirent que ce décret ne s'appliquait pas aux mulâtres, et le gouverneur de Saint-Domingue accepta l'interprétation des blancs. Leur assemblée de Saint-Marc alla plus loin : elle décida que les décrets de l'Assemblée de France ne seraient exécutés qu'après leur admission par l'assemblée coloniale (28 mai 1790). C'était nier la souveraineté de la France.

Le gouverneur de Saint-Domingue déclara l'assemblée de Saint-Marc dissoute. Elle résista. Le parti de l'assemblée de Saint-Marc, battu dans un engagement avec les troupes, expédia en France une grande députation qui tâcha de persuader aux hommes de la Révolution que les colons soutenaient la liberté contre le despotisme du pouvoir exécutif.

L'Assemblée constituante confirma la dissolution de l'assemblée de Saint-Marc, mais sans se prononcer nettement en faveur des mulâtres (12 octobre 1790). Ceux-ci, pendant ce temps, réclamaient, les armes à la main, l'exécution du décret du 18 mars. Leur chef, Ogé, jeune homme plein de courage et d'intelligence, et vingt-trois de ses amis, dont quelques-uns étaient des blancs, furent pris et envoyés au supplice. Le gouverneur avait soutenu le parti des blancs. Ceux-ci, enivrés de ce sanglant succès, persistèrent plus que jamais dans leurs prétentions d'indépendance législative et séduisirent deux bataillons envoyés de France, puis le régiment même qui avait combattu l'assemblée de Saint-Marc, firent massacrer par les soldats révoltés le colonel de ce régiment, et réduisirent à néant l'autorité du gouverneur.

Cette indépendance que les colons avaient violemment usurpée, ils espérèrent la faire confirmer par la mère patrie. Leurs députés avaient gagné le comité chargé des affaires des colonies dans l'Assemblée constituante, et ce comité proposa qu'aucune loi ne fût votée par la Constituante sur l'état des personnes dans les colonies, sans avoir été demandée par les assemblées coloniales. C'était remettre absolument aux blancs le sort des noirs et des mulâtres.

Il y eut un grand et solennel débat dans l'Assemblée. Grégoire, Lanjuinais, Sieyès, Pétion, soutinrent énergiquement les droits des hommes de couleur, et Malouet, l'abbé Mauri et autres, les prétentions des blancs.

La discussion se résuma dans quelques mots échangés entre Barnave et Robespierre.

— Voulez-vous avoir des colonies, oui ou non ? dit Barnave.

— Périssent les colonies, dit Robespierre, si elles doivent nous coûter notre gloire, notre bonheur et notre liberté !

Ceux qui défendaient le parti des blancs ne le faisaient pas tous par intérêt personnel ou par préjugé. Barnave reconnaissait bien que le régime colonial était contraire à la justice et à la raison ; mais il s'épouvantait de ce qui arriverait si l'on appliquait les vrais principes à cette société factice, dont la base était, à Saint-Domingue, la domination absolue de trente mille blancs sur vingt mille mulâtres et sur quatre à cinq cent mille noirs. La proportion était à peu près la même dans les autres îles.

Barnave et bien d'autres redoutaient, pour la France et pour l'humanité, un soudain écroulement de la société coloniale. Leurs craintes n'étaient que trop fondées ; mais le moyen auquel ils recouraient pour prévenir le danger était plutôt de nature à le précipiter. Laisser les blancs souverains maîtres de la législation coloniale, c'était pousser au désespoir les mulâtres, et, avec ceux-ci, les noirs, qui commençaient à comprendre et à s'agiter à leur tour. Une intervention prudente et résolue de l'Assemblée nationale entre les diverses classes de la population coloniale était devenue, non pas seulement juste, mais nécessaire. Il eût fallu préparer progressivement, après l'accession des mulâtres aux droits de citoyens, l'émancipation des esclaves.

Dans l'état de crise où était la mère patrie elle-même, la décision et le temps manquèrent pour cette œuvre si difficile.

L'Assemblée constituante, le 15 mai 1791, décréta que les gens de couleur, nés de père et mère libres, seraient admis dans les assemblées coloniales, mais que la législature nationale ne toucherait jamais à l'état des gens de couleur non libres sans le vœu préalable des colonies. C'était donner en partie gain de cause aux mulâtres libres, mais abandonner les esclaves.

L'aggravation des troubles était à prévoir. Bordeaux, qui avait plus de cent millions de capitaux engagés aux colonies, offrit d'y envoyer sa garde nationale. L'Assemblée remercia, mais n'expédia point de troupes. Les colons persévérèrent dans leur révolte. L'assemblée de Saint-Domingue n'alla pas jusqu'à proclamer sa séparation d'avec la France ; mais elle agit en fait comme souveraine et tenta d'étouffer, par d'atroces exécutions, les mouvements qui commençaient de se produire parmi les esclaves.

Le 22 août, par une nuit d'orage, les nègres du nord de l'île s'assemblèrent dans les forêts du Morne-Rouge. Un sorcier noir les appela à la vengeance contre les enfants du « Dieu des blancs », au nom du « bon Dieu qui a fait le soleil. » Le lendemain, toute la plaine du Cap fut en feu. Six cents sucreries et caféieries disparurent dans les flammes. Les maîtres et leurs familles furent massacrés partout où ils ne purent gagner la ville du Cap Français (aujourd'hui le Cap Haïtien) ou la mer. Les blancs, cependant, se rallièrent, et, soutenus par les troupes, reprirent l'offensive, et se vengèrent de l'incendie et du massacre par les échafauds et les fusillades. Les bandes des noirs continuèrent à tenir dans les forêts et les montagnes du nord, et la révolte s'étendit dans les autres parties de l'île. Les mulâtres, à leur tour, avaient repris les armes à la fois pour faire reconnaître leurs droits et pour s'opposer à la destruction des propriétés et des cultures. Au milieu de ces luttes furieuses, la belle ville du Port-au-Prince fut brûlée et ruinée. Une partie des blancs transigèrent, et une assemblée coloniale admit tous les habitants libres aux droits politiques (21 septembre 1791), ce qui fut ratifié par l'Assemblée législative.

Il était trop tard. La question des mulâtres

libres disparaissait maintenant devant celle des esclaves, à laquelle l'Assemblée n'avait encore osé toucher et qu'il n'était plus temps de discuter. Les esclaves en masse étaient déchaînés.

Les scènes du Cap n'avaient été que le début de cette longue série d'horreurs dans lesquelles devait s'abîmer la plus florissante des colonies françaises. Au bout de peu de mois, on calculait déjà qu'il y avait là une perte de 600 millions pour la France. Cela ferait bien aujourd'hui un milliard et demi !



Isnard.

La situation s'aggravait en France. Le roi, après l'amnistie accordée par la Constituante, avait tâché de faire rentrer les émigrés; ils n'étaient pour lui qu'un embarras et un danger au dehors, et ils eussent pu redevenir un appui au dedans. Louis XVI avait donc envoyé des hommes de confiance à ses frères pour les engager à reconnaître, comme lui, la Constitution.

Ils répondirent : « Tout ou rien ! » Et, au lieu de rentrer, ils expédièrent des circulaires dans tous les départements, avec grandes promesses et menaces, pour sommer impérieusement tous les nobles de venir les joindre. La suppression des passe-ports avait rouvert les frontières. On ne voyait sur toutes les routes que des « ci-devant gentilshommes » se dirigeant, sans aucun mystère, vers la Belgique et les électorats du Rhin, surtout vers Coblentz, que les émigrés appelaient « la capitale de la France extérieure. » Ils y avaient rétabli l'ancienne maison militaire du roi. Ils y formaient des légions sous le nom des anciennes provinces. Monsieur jouait au régent du royaume; il avait une cour et des ministres.

Louis XVI, quoique les émigrés ne l'eussent point écouté, continuait à payer, sur sa liste civile, les gardes du corps et les courtisans passés à l'étranger, et les pamphlétaires qui écrivaient en faveur de l'Ancien Régime en France et au dehors. Les émigrés, emportant, à leur départ, tout l'argent qu'ils pouvaient se procurer, augmentaient la baisse des assignats déjà commencée et la détresse publique. Parmi eux se trouvaient nombre d'anciens titulaires de charges supprimées, qui avaient reçu de très-grandes sommes en remboursement.

Louis XVI invita officiellement, par une proclamation, les émigrés à rentrer (14 octobre). Ils n'en tinrent compte. Ils essayaient en ce moment de se faire livrer Strasbourg.

L'Assemblée législative perdit patience. Brissot, le 20 octobre, traita, devant l'Assemblée, la question de l'émigration avec autant d'énergie que de bon sens et d'équité. Il déclara qu'il fallait frapper, non l'émigration, mais la révolte; s'abstenir de mesures violentes contre les simples citoyens qui avaient quitté la France par peur ou par aversion des nouveautés; mais ne plus ménager les chefs, et prendre une attitude

digne de la nation française envers les puissances étrangères. « Elles osent manifester la prétention d'obliger la France à changer les lois qu'elle s'est données! Eh bien, si elles refusent de retirer leur protection à nos rebelles, si elles menacent de nous imposer leur médiation armée, n'attendons pas leur attaque; attaquons-les nous-mêmes! »

A ces fières paroles, il y eut un grand mouvement dans l'Assemblée et dans les tribunes; ce fut comme le premier coup de trompette de la grande guerre.

Brissot conclut en proposant de se contenter de renouveler contre les simples émigrés qui ne rentreraient pas sous un mois le décret de la Constituante qui frappait leurs biens d'une triple contribution; mais, quant aux deux frères du roi et au ci-devant prince de Condé, s'ils persistaient à soulever contre la France les citoyens français ou les puissances étrangères, ils devaient être poursuivis devant la haute cour établie par la Constitution.

Brissot proposa enfin que l'Assemblée se réservât de prendre les mesures qui conviendraient envers les puissances, après que le ministre des affaires étrangères aurait fait un rapport sur la situation.

Après Brissot débuta un nouveau député. On n'avait pas entendu, depuis Mirabeau, une voix aussi éloquente. C'était Vergniaud, un jeune avocat de Bordeaux, qui allait être le grand orateur de la Législative. Issu d'une famille pauvre de Limoges, il avait été distingué dans son enfance et protégé par le grand Turgot. S'il n'avait pas toute la terrible puissance de Mirabeau, nul ne pouvait le surpasser pour l'élévation des idées, la générosité des sentiments et la beauté du langage. Nul ne rappelait aussi bien que lui la dignité et l'éloquence harmonieuse des anciens Grecs, ces maîtres de tous les arts.

Vergniaud appuya Brissot. Personne ne prit le parti des émigrés; mais les Feuillants, qui étaient la droite de la nouvelle assemblée après avoir été la gauche de l'ancienne, s'efforcèrent de faire ajourner les mesures de rigueur. Un député provençal, Isnard, éclatant comme un orage dans ce solennel débat, s'indigna qu'on hésitât à frapper les principaux coupables parce qu'ils étaient princes. « Il est temps », s'écria-t-il, « que le grand niveau de l'égalité, placé sur la France libre, prenne son aplomb! »

Il faisait allusion au niveau, signe de l'égalité, qui figurait partout entre les emblèmes officiels de la Révolution.



Gensonné.

L'impétueuse harangue d'Isnard entraîna l'Assemblée. On vota la proclamation suivante, adressée à Monsieur :

« Louis-Stanislas-Xavier, prince français, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois. Faute de quoi, vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence. » (31 octobre.)

Le 9 novembre, l'Assemblée vota un en-

semble de dispositions beaucoup plus sévères que le projet de Brissot. Elle décréta que les Français rassemblés au delà des frontières du royaume, s'ils étaient encore au 1er janvier en état de rassemblement, seraient déclarés coupables de conjuration et punis de mort ; que cette peine s'appliquerait aux princes français et aux fonctionnaires émigrés qui ne seraient pas rentrés au 1er janvier. Les revenus des conjurés condamnés par contumace seraient, pendant leur vie, perçus au profit de la Nation, sans préjudice des droits des femmes, des enfants et des créanciers. Les revenus des princes français devaient être immédiatement séquestrés, et tous traitements ou pensions cesser d'être payés aux fonctionnaires ou pensionnaires de l'État émigrés. Tout officier qui abandonnait son corps sans congé ou sans démission acceptée était réputé déserteur. Tout Français qui ferait des enrôlements pour le compte des émigrés serait puni de mort.

L'Assemblée chargea son comité diplomatique de lui présenter un rapport sur les mesures à prendre envers les puissances étrangères. Nous reviendrons plus loin sur les rapports entre la France et l'étranger.

Si rigoureuse que fût la loi votée par l'Assemblée, il est essentiel d'observer qu'elle ne frappait pas tous les émigrés, mais seulement ceux qui étaient en état de rassemblement et qui préparaient ouvertement une guerre à la fois étrangère et civile.

Le roi refusa sa sanction au décret, qui ne lui paraissait pas, dit-il, compatible avec les principes d'une Constitution libre, et il annonça qu'il adressait une nouvelle proclamation aux émigrés, et qu'il ordonnait de nouveau à ses frères de rentrer.

Les princes écrivirent au roi que leur honneur et leur « tendresse » même pour lui leur défendaient d'obéir. Monsieur répondit à l'Assemblée nationale par une lettre lourdement impertinente, où il avait cru mettre de l'esprit et où il n'avait mis que du mauvais goût. La colère grandit dans l'Assemblée et dans les clubs.

L'Assemblée avait commencé à débattre, en même temps que la question des émigrés, celle des prêtres réfractaires, plus redoutables que les émigrés, car ils avaient bien plus de prise sur le peuple. Dans les départements frontières, les prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution employaient tous les moyens pour soulever les populations en faveur des émigrés et des puissances étrangères, comme le rapporte un écrivain royaliste de ce temps, le marquis de Ferrières. Dans les départements de l'intérieur, surtout dans l'ouest et dans le midi, le clergé réfractaire animait les paysans contre les prêtres constitutionnels et contre leurs adhérents. « Des évêques et des prêtres ambitieux », dit dans ses Mémoires le marquis de Ferrières, « loin du danger (car presque tous avaient abandonné leurs diocèses), précipitaient d'autres prêtres crédules dans un abîme de maux. » Ils les fanatisaient par leurs mandements, par leurs lettres, par les journaux soudoyés avec l'or de la liste civile, et les poussaient à conspirer contre la Révolution.

Jusque-là, s'il y avait eu des violences locales contre les réfractaires, l'autorité nationale avait gardé de la modération. Deux départements de l'ancien Poitou, la VENDÉE, qui devait acquérir bientôt un terrible renom, et les Deux-Sèvres, donnaient des inquiétudes. La Constituante y avait envoyé deux commissaires, Gallois et Gensonné ; ils firent leur rapport, le 9 octobre, à l'Assemblée législative. Ils avaient trouvé là des populations honnêtes, mais ignorantes, surexcitées et entièrement dominées par les prêtres réfractaires, qui étaient restés, pour la plupart, en possession des cures, car il avait été presque partout impossible d'installer dans les villages des curés constitutionnels. Les commissaires, au lieu de recourir à la force, avaient employé la raison et la douceur. Ils

avaient remontré à ces pauvres campagnards qu'on ne voulait persécuter personne; qu'ils étaient libres d'aller à leurs anciens prêtres, s'ils ne voulaient point des curés officiels; qu'on ne leur demandait que de ne pas outrager la loi dans ceux-ci.

En effet, un décret du 7 mai 1791 autorisait les ecclésiastiques destitués pour refus de serment à dire la messe dans les églises paroissiales, et quant aux autres fonctions du culte, ceux des catholiques qui ne reconnaissaient pas la Constitution civile du clergé étaient, aussi bien que les citoyens de toute autre croyance religieuse, autorisés à s'assembler là où il leur conviendrait. On continuait de payer leur traitement aux prêtres réfractaires.

La sage conduite des commissaires réussit, et les paysans, au moins dans les Deux-Sèvres, furent un moment rassurés et calmés. Malheureusement, on ne resta pas longtemps dans cette voie; la violence appela la violence. Les nouvelles des agitations suscitées sur beaucoup de points par le clergé réfractaire provoquèrent des propositions excessives de la part de divers membres de l'Assemblée. Il y eut une discussion très-émouvante entre deux évêques constitutionnels, Fauchet, évêque de Caen, l'orateur passionné du *Cercle social,* et Torné, évêque de Bourges. Fauchet réclamait la suppression du traitement des réfractaires; Torné les défendit généreusement, quoiqu'ils le traitassent, comme tous ses collègues, d'*intrus* et d'apostat.

Gensonné, l'un des commissaires envoyés dans la Vendée et maintenant l'un des députés de la Gironde, se prononça pour la pleine liberté des cultes, à condition qu'on retirât au clergé les registres de l'état civil, l'enseignement public et les hôpitaux. C'était toucher au vrai fond des choses.

Mais, sur ces entrefaites, arrivèrent de graves nouvelles du département de Maine-et-Loire. De nombreuses bandes armées avaient massacré des prêtres constitutionnels et en étaient venues aux mains avec la garde nationale (6 novembre).

Là, comme dans l'affaire des émigrés, le violent Provençal Isnard souleva l'Assemblée par sa fougueuse éloquence. Il voulait qu'on chassât de France tout prêtre réfractaire contre lequel s'élèverait une plainte quelconque.

On discuta trois semaines encore. Le 29 novembre, l'Assemblée décréta que tous les ecclésiastiques seraient tenus de prêter, sous huit jours, le serment *civique;*

Que ceux qui refuseraient seraient privés de leur traitement et placés sous la surveillance des autorités, et qu'ils pourraient être, en cas de troubles, éloignés provisoirement de leur domicile;

Que tout prêtre convaincu d'avoir poussé à la désobéissance aux lois serait puni de deux ans de prison;

Que les églises entretenues par l'État ne pourraient servir à un autre culte.

Le serment civique n'était pas le serment spécial à la Constitution civile du clergé, mais seulement le serment d'obéissance à la Nation, à la Loi et au Roi. Mais le clergé réfractaire ne fit pas cette distinction et soutint que ce serment était, comme l'autre, contraire à sa conscience.

Le roi, malgré les ministres, opposa son *veto* à la loi contre les prêtres, comme à la loi contre les émigrés.

Le double *veto* du roi irrita fort le parti avancé de la Révolution. La puissance des Jacobins ne cessait d'augmenter, et ils avaient agrandi leur popularité, aux dépens de leur indépendance, en rendant leurs séances publiques. La reine les aidait par ses passions et par ses fautes. Il y avait eu récemment des élections municipales dans Paris, à la suite de changements très-importants qui s'étaient opérés dans la situation de la capitale. La Fayette n'était plus à la tête de la garde nationale, la Constituante ayant, dans ses derniers jours, supprimé le commandement gé-

néral et décrété que le commandement serait exercé à tour de rôle par les chefs des six légions. La Fayette s'était retiré dans ses terres d'Auvergne, et Bailli avait donné sa démission de maire. Les amis de la Fayette voulurent, en son absence, l'élire à la mairie. Les républicains prirent Pétion pour candidat. La reine engagea secrètement tout ce qui était royaliste ou aristocrate à voter pour Pétion. Elle jouait ce jeu insensé de pousser tout au pire, et haïssait plus la Fayette, qui avait perdu sa popularité et risqué sa vie pour conserver le roi, que les Jacobins qui avaient tenté de le renverser.



Manuel.

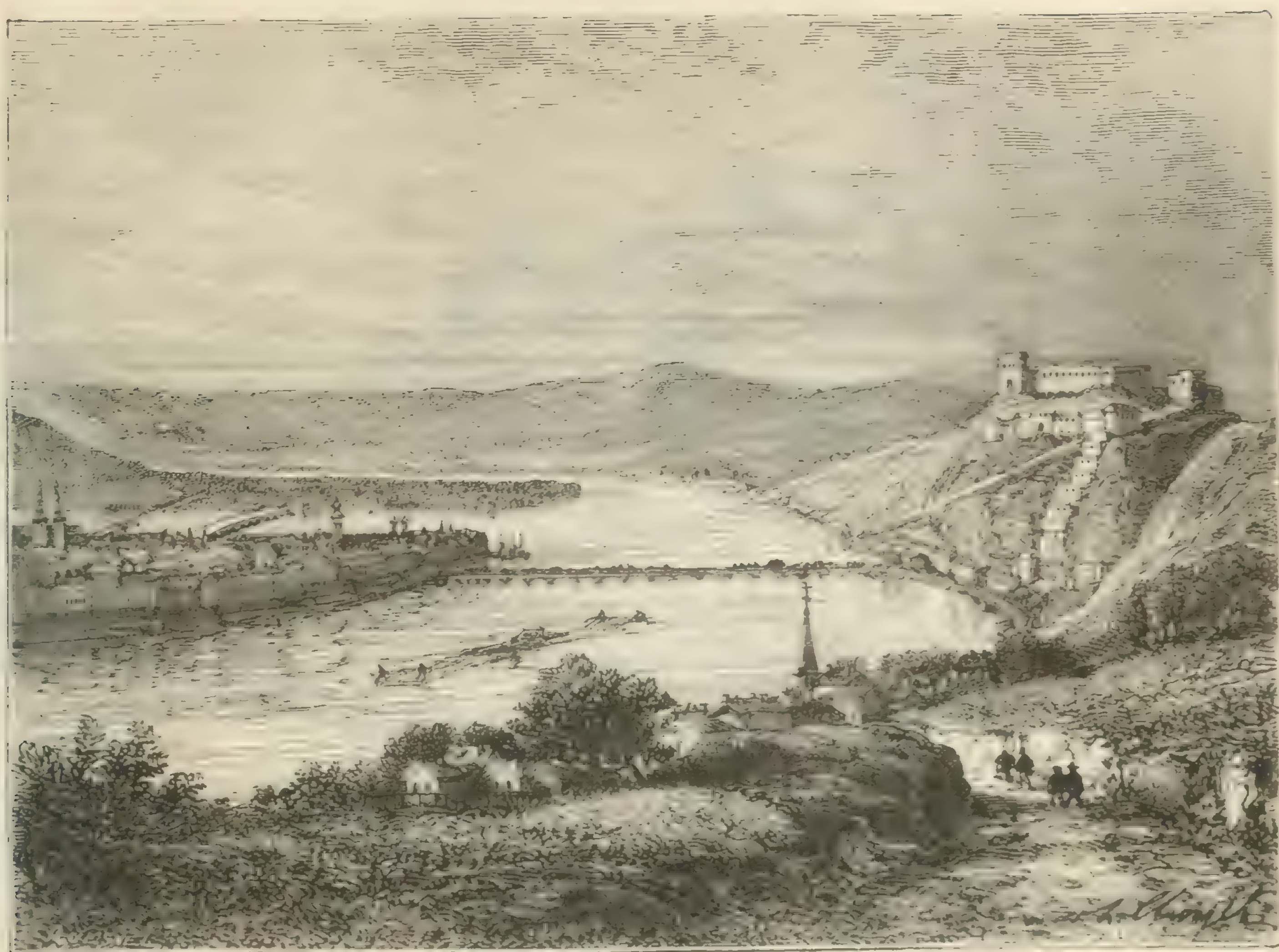
Pétion fut élu comme maire, et, après lui, un autre républicain, Manuel, comme procureur de la Commune, puis Danton, comme substitut de Manuel (18 novembre-8 décembre).

Devant une conduite si déraisonnable, on est disposé à perdre tout intérêt pour Louis XVI et Marie-Antoinette; mais lorsqu'on entre dans les détails de leur vie intérieure, on les voit si malheureux que la pitié revient. Ils n'avaient pas un moment de sécurité. Ils s'imaginaient que leurs cuisiniers étaient gagnés par les Jacobins pour les empoisonner, et se faisaient apporter, par deux personnes de confiance, des aliments qu'ils mangeaient en cachette. Ce n'était pas là le vrai péril qu'ils avaient à craindre.

La question qui dominait tout, qui dominait et celle des émigrés et celle des prêtres, et de laquelle dépendait le sort du roi et le sort même de la France, c'était la question de la guerre ou de la paix. C'est là-dessus qu'allaient se concentrer et se débattre les partis; mais ce débat devait être fort compliqué, car tous les Jacobins n'étaient pas pour la guerre, et tous les constitutionnels n'étaient pas pour la paix.

Les anciens chefs constitutionnels ou feuillants étaient d'accord sur le maintien de la Constitution et du roi, mais non pas sur les moyens d'y réussir. Duport, Barnave et les Lameth rêvaient toujours ce qu'ils n'avaient osé tenter dans les derniers temps de la Constituante, à savoir : de faire modifier la Constitution dans un sens favorable à la royauté, sans porter atteinte aux libertés essentielles, et d'établir une seconde chambre, un sénat électif. Ils croyaient avoir converti la reine à la Constitution, et comme ils savaient le frère de la reine, l'empereur, mal disposé pour les contre-révolutionnaires de Coblentz, ils espéraient que l'empereur seconderait leurs projets par une sorte de médiation qui menacerait les Jacobins et écarterait les émigrés. Ces hommes qui avaient tant remué le peuple le connaissaient bien peu, en supposant qu'il consentirait à modifier ses nouvelles lois par crainte de l'étranger.

La Fayette, lui, eût rejeté avec indignation cette idée d'accepter, dans nos affaires intérieures, l'influence d'une puissance étrangère, si l'on eût osé la lui communiquer, et il chercha le salut de la Constitution et du



Vue de Coblentz et de la forteresse d'Ehrenbreitstein.

roi dans une politique tout opposée et très-hardie : c'était d'armer puissamment, de prendre l'attitude la plus ferme en face des gouvernements étrangers, et d'aller jusqu'à faire, au nom du roi constitutionnel contre les rois absolus, une guerre qu'il ne souhaitait pas, mais qu'il ne craignait point et qu'il jugeait inévitable.

C'était un plan honorable et courageux. Était-ce un plan réalisable? Un avenir prochain allait en décider.

Une jeune femme d'une haute intelligence, d'un grand talent littéraire et d'une âme ardente et généreuse, seconda énergiquement la Fayette. C'était la fille de l'ancien ministre Necker, mariée à l'ambassadeur de Suède en France, Mme de Staël. Très-opposée à la politique du prince que représentait son mari, ses sentiments de liberté l'avaient attachée au parti des anciens constituants, avec une nuance un peu plus monarchique, et elle jouait, parmi les Feuillants, le même rôle que Mme Roland parmi les républicains. Elle aussi s'était formée à l'école de Rousseau. Bonne, loyale, passionnée comme Mme Roland, moins capable qu'elle de commander à ses passions, mais y associant toujours des sentiments nobles et désintéressés, elle s'était éprise d'un jeune seigneur des amis de la Fayette, M. de Narbonne. Brave, spirituel, avantageux et léger, il fut un moment élevé au-dessus de lui-même par cette femme bien supérieure à lui. Elle rêva d'en faire un héros, et elle en fit un ministre de la guerre. On imposa Narbonne au roi, qui ne s'en souciait point, et d'autres changements encore eurent lieu dans le ministère au commencement de décembre, par suite de méconten-

tements que les ministres avaient causés à l'Assemblée.

Ces changements ne firent pas un ministère bien uni. Narbonne était avec la Fayette; d'autres ministres subissaient l'influence de Duport, de Barnave et des Lameth; enfin, il y en avait à la discrétion de la reine.

Le parti qui tendait à la République, le parti qui, dans l'Assemblée, reçut le nom de Girondins, se préparait, de son côté, aux événements et voulait la guerre par un motif très-différent de celui de la Fayette. Les Girondins voyaient, dans la guerre, l'avénement de la République.

Les deux plus éminents députés de Paris, Brissot et Condorcet, et le nouveau maire de Paris, Pétion, faisaient complétement cause commune avec Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos et les autres jeunes et brillants députés de la Gironde. Sieyès, qui, après Varennes, avait été pour le maintien du roi, se rapprochait maintenant des républicains.

Mme Roland et son mari, qui étaient retournés dans le Lyonnais, revinrent à Paris dans le courant de décembre et se lièrent étroitement avec les Girondins.

Les diverses puissances du continent n'avaient pas toutes accueilli de la même manière la communication que leur avait adressée Louis XVI de son acceptation de la Constitution. Catherine II et le roi de Suède n'avaient pas même ouvert la lettre de Louis XVI, et ils avaient conclu un traité pour faire en commun un armement naval qui était une menace contre nous. Le roi d'Espagne avait répondu qu'il ne communiquerait pas avec la France tant que le roi ne serait pas libre. L'empereur et le roi de Prusse avaient fait des réponses équivoques. L'empereur désirait, dit-il, que l'on prévînt la nécessité de prendre des précautions contre le retour de choses de triste augure. Léopold et Frédéric-Guillaume maintenaient leur accord éventuel de Pilnitz, tout en restant en observation et en suspendant l'effet de leurs résolutions.

Le 22 novembre, le comité diplomatique de l'Assemblée proposa l'envoi d'un message au roi pour l'inviter à sommer les princes de l'Empire germanique de ne plus tolérer les rassemblements d'émigrés sur leur territoire.

Robespierre, qui ne pouvait plus faire entendre sa voix dans l'Assemblée, intervint par le moyen de l'autre tribune qu'il s'était réservée, celle des Jacobins. Il combattit le projet de message et dit que l'Assemblée devait agir directement; que, si l'empereur ne dissipait, dans un délai fixé, les rassemblements d'émigrés, il fallait lui déclarer la guerre au nom de la Nation française, au nom de toutes les nations ennemies des tyrans (28 novembre).

Ce que demandait Robespierre était contraire à la Constitution, en supprimant le rôle que la Constitution laissait au roi. Son opinion ne fut pas soutenue dans l'Assemblée; mais ce ne fut point que l'Assemblée manquât d'énergie. Comme dans l'affaire des émigrés, comme dans celle des prêtres, Isnard se jeta impétueusement à l'avant-garde.

« Un peuple en état de révolution est invincible, s'écria-t-il. — Le peuple français, s'il tire l'épée, en jettera le fourreau. — Disons à l'Europe que, si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. — Disons-lui que dix millions de Français, embrasés du feu de la liberté, pourraient seuls, si on les provoque, changer la face du monde. — Je demande que le décret proposé soit adopté à l'unanimité, pour montrer que cette auguste enceinte ne renferme que de bons Français, amis de la liberté et ennemis des despotes. »

L'Assemblée unanime vota le décret, les Feuillants comme les autres, et ce fut un Feuillant, Vaublanc, qui rédigea le message

et qui le porta au roi. Il y était dit : « C'est à vous, Sire, de tenir aux puissances étrangères le langage qui convient au roi des Français ; dites-leur que, si des princes d'Allemagne continuent de favoriser des préparatifs dirigés contre les Français, nous porterons chez eux non pas le fer et la flamme, mais la liberté. » (29 novembre.)

Au moment même où l'Assemblée faisait cet acte de vigueur, l'empereur, le roi de Prusse et plusieurs princes des bords du Rhin ordonnaient aux rassemblements d'émigrés formés sur leurs terres de se séparer ; mais l'électeur de Trèves n'en fit point autant, et c'était précisément chez lui, à Coblentz, que se trouvait le gros des émigrés armés.

L'empereur, d'une autre part, publia, le 3 décembre, un *office* sur l'affaire des *princes possessionnés,* c'est-à-dire des princes allemands qui avaient eu des fiefs en Alsace et en Lorraine. Conformément aux résolutions de la Diète germanique, l'empereur interdisait aux princes possessionnés d'accepter les larges dédommagements pécuniaires que la France leur offrait pour la suppression de leurs droits féodaux, et auxquels plusieurs avaient déjà consenti.

L'empereur, ainsi, nous faisait une concession d'une main, et de l'autre maintenait une querelle ouverte sur un terrain où la France ne pouvait pas transiger sans renoncer à être maîtresse chez elle.

Il jouait jeu double, et la reine sa sœur aussi. Marie-Antoinette laissait croire aux chefs des Feuillants qu'elle engageait l'empereur à les aider à conserver la paix et la Constitution, moyennant quelques changements dans les lois nouvelles ; mais elle ne songeait qu'à ruiner la Constitution au profit de la royauté, sans vouloir retourner à l'Ancien Régime des Trois Ordres ni aux émigrés.

Elle poussa le roi à bien accueillir le message de l'Assemblée, afin de tromper l'opinion publique et de contre-balancer le mauvais effet du double *veto* sur les émigrés et sur les prêtres ; mais, en même temps, elle écrivit secrètement à Catherine II et aux rois d'Espagne et de Suède, et fit écrire par Louis XVI au roi de Prusse. Elle conjurait Catherine de presser la convocation d'un congrès des puissances, et de presser l'empereur de sortir enfin de son inaction et de venir au secours de sa sœur. Elle ne cessait de réclamer ce congrès armé, et s'irritait de voir son frère et les autres princes peu favorables maintenant à cette idée. « Nous désirons », écrivait-elle le 25 novembre, « arriver à un état de choses supportable, mais qui ne peut pas s'établir par des Français. Il faut donc que les puissances viennent à notre secours. »

Le roi porta sa réponse à l'Assemblée le 14 décembre. Le ministre de la guerre Narbonne lui avait dicté un discours très-habile et très-ferme. « Je fais déclarer », dit le roi, à l'électeur de Trèves « que si, avant le 15 janvier, il n'a pas fait cesser dans ses États tout attroupement de la part des réfugiés, je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France. Je ferai pareille déclaration à quiconque agirait de même ; mais j'espère que l'empereur, qui a défendu tout rassemblement dans ses propres États, usera de son autorité comme chef de l'Empire, pour obliger les princes récalcitrants à suivre son exemple. — Si mes déclarations ne sont point écoutées, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre. — Il est temps de montrer aux nations étrangères que le peuple français, ses représentants et son roi ne font qu'un. — Si l'on calomniait mes intentions, je ne m'abaisserai pas à repousser par des paroles d'injurieuses défiances. — Jamais je ne m'écarte de la ligne constitutionnelle, et je sens profondément qu'il est beau d'être roi d'un peuple libre. »

Le roi sortit au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

Narbonne annonça que cent cinquante

mille hommes seraient réunis aux frontières dans un mois, en trois corps d'armée, sous les ordres de Rochambeau, Luckner et la Fayette.

Rochambeau était l'ancien général de la guerre d'Amérique. Luckner était un vieux général allemand qui avait combattu la France dans la guerre de Sept ans, et qui, depuis, avait passé à son service.



Frédéric-Guillaume.

Narbonne avait fait appel à la confiance. Brissot, le 16 décembre, aux Jacobins, soutint nettement le ministre. « La défiance », dit-il, « est un état affreux. — Le mal est à Coblentz. — Le pouvoir exécutif va déclarer la guerre; il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir. — Qu'il soit patriote, et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes. »

Le sentiment patriotique faisait taire dans ce moment, chez Brissot, le sentiment politique. Il ajouta que l'empereur et le roi de Prusse, au fond, ne souhaitaient pas la guerre et que l'Allemagne céderait. C'était beaucoup s'avancer. — Quant à la tzarine, ajouta-t-il, elle ne songe qu'à engager ses rivaux dans une lutte avec nous pour qu'ils ne puissent l'empêcher de mettre la main sur l'Orient.

Danton se montra plus réservé, et dit qu'il fallait se rendre bien compte de la situation et scruter les intentions du pouvoir exécutif.

Le 18 décembre, il y eut une solennité aux Jacobins pour la réception d'une députation de démocrates anglais. On arbora ensemble les drapeaux français, anglais et américain, et l'on cria : « Vive les trois peuples libres de l'univers! » En ce moment, on apporta une épée envoyée par un patriote suisse « pour le premier qui terrasserait un ennemi de la Révolution. » Isnard, qui présidait les Jacobins, prit cette épée et la brandit en s'écriant :

« La voilà! la voilà! — Le peuple français poussera un grand cri, et tous les peuples lui répondront! — La terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes! »

L'Assemblée se leva tout entière à ce cri sublime, qui rappelait les prophètes de la Bible.

Robespierre protesta. Il conjura l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner par de tels mouvements et de discuter avec calme. Lui qui, le 28 novembre, avait paru si pressé de déclarer la guerre, dit qu'on devait dompter les ennemis intérieurs avant de marcher contre les ennemis étrangers. — Les ennemis les plus dangereux ne sont pas à Coblentz, dit-il; ils sont à Paris, autour du trône, sur le trône. Peut-on donner la guerre de la Révolution à conduire contre ses ennemis à ses ennemis?

Robespierre soutint que la guerre faite au nom du roi et par les généraux qu'avait annoncés Narbonne serait la ruine de la liberté, et qu'on tournerait l'armée victorieuse contre la Révolution. Il recommanda instamment la *défiance,* que Brissot avait repoussée, et dé-

nonça l'alliance de la cour et des anciens meneurs de la Constituante. Il conclut qu'il ne fallait pas, tout en mettant la France en défense, déclarer la guerre *actuellement*.

Cette division entre les patriotes sur une si grande question agita beaucoup Paris. Camille Desmoulins, qui était alors sous l'influence de Robespierre, écrivit contre la guerre, ainsi que le journal très-répandu *les Révolutions de Paris*, et aussi Marat, qui, du reste, remplissait son journal des contradictions les plus insensées. Danton ne prit pas, dans cette grande controverse, un rôle digne de son énergie. Il flotta entre le parti de l'action et celui de la défiance. Il évita de s'engager à fond.

Les Jacobins de Paris étaient partagés; mais la majorité des sociétés des départements se prononçaient pour la guerre, et le courant de l'opinion allait dans ce sens. Le sentiment populaire voulait sortir d'une incertitude qui irritait et énervait à la fois le pays.

Brissot répliqua, le 30 décembre, à Robespierre. Il fut vif, agressif et brillant. Robespierre avait prédit que la guerre nous amènerait un César. Brissot prédit que nous verrions sortir du peuple des généraux patriotes qui se montreraient économes de sang dans les batailles, seraient pauvres et n'en rougiraient pas.

Les deux prophéties devaient se réaliser. Nous devions avoir Bonaparte après Hoche et Marceau.

Robespierre avait annoncé des trahisons. Brissot répondit par un mot hardi et profond : « Les grandes trahisons ne seront funestes qu'aux traîtres; nous avons besoin de grandes trahisons! »

Il ne développa point toute sa pensée, qui était celle du parti de la Gironde. C'est que la cour trahirait; que cette trahison prévue échouerait devant l'immensité du mouvement populaire et amènerait la République.

Après Brissot, un des orateurs les plus bizarres du club des Cordeliers, le ci-devant baron allemand Anacharsis Klootz, demanda la guerre par un discours plein d'audace et d'originalité. Il réclama pour la France le Rhin et les Alpes.



Anacharsis Klootz.

Robespierre continua de résister avec une opiniâtre persévérance et une éloquence souvent déclamatoire. Les Jacobins finirent par obliger Robespierre et Brissot de s'embrasser; mais les deux hommes et les deux partis n'en restèrent pas moins irrévocablement séparés. Il y avait incompatibilité, bien moins de principes que de caractère et d'esprit de conduite, entre Robespierre et le groupe nombreux des Jacobins habitué à suivre son impulsion, d'une part, et le groupe de Brissot, des Roland et des Girondins, de l'autre. D'un côté, un esprit de sombre défiance et de rigorisme étroit, qui tendait à faire des Jacobins une secte, une sorte de grand couvent politique, sous la direction d'une espèce de grand-prêtre de la Révolution; de l'autre côté, chez la plupart, une ardeur, une ex-

pansion généreuse et confiante jusqu'à l'imprudence, l'imagination mêlée à la politique, une brillante intelligence, beaucoup d'élan et point de discipline. Mme Roland eût peut-être, seule, été capable de donner l'unité à ce groupe, si elle eût été un homme.

Robespierre, de même qu'il croyait Narbonne et la Fayette *complices* de la cour et de l'étranger, arriva bientôt à croire Brissot et les Girondins *complices* de Narbonne et de la Fayette.

Il le crut et fut bien aise de le croire.

Il avait compté que, la Constituante une fois disparue, il gouvernerait la nouvelle Assemblée, sans en être, du fond du club des Jacobins, et voici que des talents inconnus éclataient, que des hommes nouveaux grandissaient, des hommes qui ne s'inspiraient pas de lui, mais d'eux-mêmes et aussi de la pensée d'une femme héroïque.

Or, il se jugeait l'homme nécessaire, le seul qui pût conduire et sauver la Révolution, et il ne tardait pas à reconnaître dans quiconque lui faisait obstacle ou rivalisait avec lui un ennemi de la patrie et du genre humain.

Le 24 décembre, l'Assemblée avait reçu communication d'une lettre de l'empereur au roi, réclamant en termes hautains le prompt rétablissement des vassaux de l'empire allemand dans tous leurs droits féodaux et autres, en Alsace et en Lorraine.

Ce même jour, la Fayette, revenu d'Auvergne, partit de Paris pour aller se mettre à la tête de son corps d'armée. Narbonne l'avait imposé au roi, qui ne voulait pas lui donner de commandement. La Fayette retrouva un moment sa vieille popularité. La garde nationale et une grande foule de citoyens lui firent escorte jusqu'au delà des barrières.

Le 29 décembre, l'Assemblée vota à l'unanimité une déclaration solennelle à l'Europe, proposée par Condorcet. On y rappelait le texte suivant de la Constitution :

« La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes ; elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » On y exposait la nécessité « d'employer la force contre les rebelles qui, du sein d'une terre étrangère, menaçaient de déchirer leur patrie. — Cependant, ajoutait-on, la Nation française ne cessera point de voir un peuple ami dans les habitants des territoires occupés par les rebelles et gouvernés par des princes qui les protégent. Les citoyens paisibles dont ses armées occuperont le pays ne seront ni ses ennemis ni même ses sujets. — Jalouse de son indépendance, elle ne portera point atteinte à l'indépendance des autres nations. — La France prendra les armes malgré elle, et les déposera avec joie le jour où elle n'aura plus rien à craindre pour la liberté et l'égalité. — *Trop sage pour prévenir la leçon du temps,* elle ne veut que maintenir sa Constitution et la défendre. La division entre les deux pouvoirs, dernier espoir de nos ennemis, s'est évanouie à la voix de la patrie en danger. »

Le philosophe républicain qui avait rédigé la déclaration était sincère. Si la cour ne trahissait pas, il était résigné à attendre du temps l'avénement de la République.

L'Assemblée vota vingt millions demandés par le ministre de la guerre.

Le 31 décembre, le ministère informa l'Assemblée qu'un *office* de l'empereur déclarait que, s'il était commis des *voies de fait* contre l'électeur de Trèves, le général commandant les troupes autrichiennes dans le Luxembourg avait ordre de lui porter secours.

Le ministère, au nom du roi, confirma la déclaration royale du 14 décembre, annonçant la guerre si l'électeur de Trèves ne donnait point satisfaction.

L'Assemblée, le lendemain, vota à l'unanimité la mise en accusation des deux frères du roi, du ci-devant prince de Condé, de

l'ex-ministre Calonne et de deux autres chefs des émigrés. Les Feuillants de l'Assemblée suivaient l'impulsion de la Fayette et de Narbonne plutôt que celle des anciens meneurs de la Constituante, qui perdaient de plus en plus le reste de leur influence.

Les résolutions les plus vigoureuses avaient été arrêtées entre le ministre de la guerre et les trois généraux. Il avait été décidé que les trois corps d'armée marcheraient sur Liége, Trèves et Coblentz.

L'électeur de Trèves céda, et ordonna la dispersion des rassemblements d'émigrés. L'empereur, tout en expédiant en France la déclaration qu'il défendrait l'électeur, l'avait obligé à éviter ainsi l'attaque.

La question des émigrés était ou paraissait résolue; mais elle n'était pas le vrai fond du débat, et il restait d'autres questions assez graves pour que la guerre ne fût qu'ajournée.

Le ministre Narbonne, à son retour de l'inspection des frontières, fit, le 11 janvier, à l'Assemblée, un rapport plein de confiance et d'entrain sur l'état de notre armée, de nos places fortes, de notre approvisionnement. Ses assertions étaient fort exagérées, et il avait vu les choses comme il voulait les voir; mais ce qui n'était pas une illusion, c'était ce qu'il avançait sur l'ardeur des volontaires et des soldats pour la cause de la Révolution.

« Quand la volonté générale », dit-il, « est aussi fortement prononcée qu'elle l'est en France, il n'est au pouvoir de personne d'en arrêter l'effet. »

Le 14 janvier, le Girondin Gensonné, au nom du comité diplomatique, proposa à l'Assemblée d'inviter le roi à demander à l'empereur qu'il s'engageât à ne rien entreprendre contre la Nation française, sa Constitution, et sa pleine et entière indépendance dans le règlement de son gouvernement. Si l'empereur ne faisait une réponse satisfaisante avant le 10 février, son refus serait considéré comme un acte d'hostilité.

Un autre Girondin, Guadet, s'écria qu'il fallait commencer par déclarer infâme et traître à la patrie tout Français qui prendrait part à un congrès ayant pour but une modification à la Constitution, une médiation entre la Nation et les rebelles, une capitulation avec les princes possessionnés en Alsace.

La motion de Guadet fut acclamée par l'Assemblée unanime. Le roi sanctionna.

La discussion continua, durant plusieurs séances, sur la proposition du comité diplomatique. Brissot, contrairement à ce qu'il avait avancé devant les Jacobins, dit nettement que le véritable ennemi, c'était l'empereur. « Il nous fait », dit-il, « une guerre sourde, plus dangereuse qu'une guerre ouverte. — Il a invité les principales puissances de l'Europe à former une ligue armée, sous prétexte de protéger la dignité du roi des Français et l'honneur des couronnes. — On doit bien se garder de s'engager dans des négociations fallacieuses sur la réponse qu'on demande à Léopold; mais il faut lui signifier qu'on prendra l'offensive contre lui le 10 février, s'il ne donne auparavant pleine satisfaction à la France. »

Vergniaud soutint Brissot par un discours splendide, où il montra que le plan de nos ennemis était de nous fatiguer par l'attente et les sacrifices stériles, puis de nous accabler quand nous serions épuisés et divisés. Et il jeta ce grand cri qui allait être bientôt le refrain de la *Marseillaise :*

Aux armes, citoyens!

« Le sort en est jeté! » dit Isnard. « Il faut que l'égalité et la liberté triomphent, et elles triompheront en dépit de l'aristocratie, de la théocratie et du despotisme, parce que telle est la résolution du peuple français, et que sa volonté ne reconnaît de volonté supérieure à la sienne que celle de Dieu. »

Il manquait une cinquantaine de mille hommes pour compléter les cadres de l'armée.

Le 23 janvier, l'Assemblée ordonna que tous les citoyens en état de porter les armes fussent réunis, le dimanche suivant, dans les chefs-lieux de canton, et invités à courir à la défense de la patrie et de la liberté. On inscrirait sur un registre tous ceux qui voudraient s'engager dans les troupes de ligne.



Guadet.

Les Feuillants, cette fois, essayèrent d'arrêter l'orage qui emportait l'Assemblée. Ils n'y réussirent pas. Le 25 janvier, l'Assemblée, « considérant que l'empereur avait enfreint le traité d'alliance de 1756 entre l'Autriche et la France, et cherché à exciter entre diverses puissances un concert attentatoire à la souveraineté et à la sûreté de la Nation », décréta que le roi serait invité à demander à l'empereur s'il entendait renoncer à tout traité et convention dirigés contre notre indépendance nationale. A défaut par l'empereur de donner pleine satisfaction à la Nation avant le 1er mars, son silence, ainsi que toute réponse évasive, serait considéré comme une déclaration de guerre.

Ce décret était la réponse de la France à la déclaration de Pilnitz.

Le 9 février, l'Assemblée décréta, sur la proposition de Cambon, que les biens des émigrés étaient mis sous la main de la Nation, c'est-à-dire sous le séquestre.

Le 16, l'Assemblée adopta une *Adresse aux Français,* rédigée par Condorcet, contre « les prêtres fanatiques, les privilégiés rebelles et les rois conspirateurs. »

Le parti de la Gironde avait jeté l'Assemblée dans la voie de la guerre. En dehors de l'Assemblée, les Girondins préparèrent le peuple à la guerre en l'exaltant, en l'armant, en lui prêchant la concorde. Le maire Pétion publia une lettre où il réclamait l'union de tout ce qui n'était pas les anciens privilégiés. « La bourgeoisie et le peuple réunis », disait-il, « ont fait la Révolution; leur union seule peut la conserver. »

Les Girondins poussèrent à l'armement de la masse parisienne qui ne faisait point partie de la garde nationale. En attendant qu'on pût avoir des fusils, ils firent recommencer, comme à la veille de la prise de la Bastille, la fabrication des piques. Sur ce point, les Jacobins du parti de Robespierre secondèrent les Girondins. C'était une femme, une mère de famille, qui avait pris l'initiative par une lettre où elle proposait une souscription pour forger des piques. Lorsqu'une députation de porteurs de piques vint présenter aux Jacobins ces armes populaires, Danton, reprenant chaleureusement la pensée de concorde qui avait inspiré Pétion, proclama l'alliance des piques et des baïonnettes, de la force armée régulière et de la force populaire.

La municipalité régularisa le mouvement en ordonnant que les porteurs de piques marcheraient sous les drapeaux et obéiraient aux officiers de la garde nationale.



Mort de Gustave III.

En même temps que les Girondins propageaient la fabrication des piques, leur ami Brissot propagea l'adoption du bonnet rouge comme signe de ralliement des patriotes. Le bonnet phrygien avait été le signe de l'affranchissement chez les Romains, et il était resté l'emblème de la liberté. Loin d'attacher alors à la couleur rouge une idée de sang et de cruauté, on ne l'adopta que comme « plus gaie » et plus éclatante qu'aucune autre.

De ce moment date aussi l'adoption du nom de *sans-culotte* par beaucoup de gens du parti populaire. Les aristocrates le leur donnaient pour se moquer de leurs « guenilles »; ils l'acceptèrent, comme les anciens républicains de Hollande avaient accepté l'épithète de *gueux* que leur jetaient leurs adversaires.

Les Feuillants et les contre-révolutionnaires tentaient de réagir. Il y avait des rixes dans les théâtres et aux abords de l'Assemblée. Des troubles causés par le renchérissement des denrées coloniales, suite des catastrophes de Saint-Domingue, et par la

cherté des grains, et aussi les querelles religieuses qui s'envenimaient de plus en plus, faisaient des diversions desquelles la contre-révolution espérait tirer parti. Les Feuillants dénoncèrent les clubs à l'Assemblée, mais sans résultat. Les Jacobins défièrent leurs ennemis de toucher aux sociétés populaires. Les élections municipales, qui se firent, en février, dans les quarante-huit sections de Paris, donnèrent la majorité aux Girondins et formèrent un Conseil général de la Commune qui marcha d'accord avec le maire Pétion.

Les Feuillants, comme nous l'avons dit, étaient, de même que les Jacobins, divisés entre eux sur la question de la guerre, et cela leur inspirait deux politiques opposées quant aux affaires du dehors. Duport, Barnave et les Lameth avaient rêvé de s'entendre avec l'Autriche par l'intermédiaire de la reine; la Fayette et Narbonne, au contraire, pensaient, comme Brissot et les Girondins, que l'empereur était le véritable ennemi. La Fayette ne s'occupait qu'à préparer la guerre; mais Narbonne essaya des négociations d'un caractère tout nouveau pour diviser les puissances et nous gagner des alliés. Il croyait possible de séparer la Prusse de l'Autriche, et d'amener une alliance entre la France constitutionnelle, la Prusse et l'Angleterre. Il fit envoyer à Berlin un ancien ambassadeur de France en Russie, M. de Ségur, avec mission de gagner les favoris du roi de Prusse. Un ancien membre de la Constituante, personnage de grande habileté, M. de Talleyrand, qui avait quitté son évêché d'Autun, se chargea d'aller à Londres négocier avec les ministres anglais.

Narbonne avait mal jugé les dispositions de la cour de Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume était plus animé que l'empereur même contre la Révolution, et Ségur fut très-mal reçu.

Talleyrand fut accueilli froidement en Angleterre. Il résulta du moins pour lui d'un entretien avec le ministre des affaires étrangères que M. Pitt maintiendrait l'Angleterre dans la neutralité (2 mars).

Vers le même temps, la reine avait envoyé à Londres un agent secret, auquel Pitt avait dit « qu'il ne laisserait pas périr la monarchie française, ni l'esprit révolutionnaire amener en France une république organisée. »

Pitt n'exprimait point là nettement sa pensée; il était à la fois contraire et à l'ancienne monarchie française et à une république qui rendrait la France nouvelle trop forte, comme l'avait été l'Angleterre sous Cromwell. Pendant la première phase de la Révolution, il était resté neutre, espérant que nos discordes profiteraient à l'Angleterre. Pendant la seconde phase, et jusqu'à sa mort, il allait être et rester ennemi de la France.

La politique étrangère de Narbonne échoua donc. Celle de Duport, Barnave et Lameth n'eut pas meilleur succès. La reine et l'empereur les jouaient. Après la communication de l'*office* de l'empereur où il annonçait qu'il secourrait l'électeur de Trèves, ils avaient remis à la reine, pour l'empereur son frère, un mémoire où ils le conjuraient de prendre une attitude pacifique et de s'exprimer d'une manière favorable à la Constitution. La reine expédia le mémoire, mais en avertissant son frère que cet envoi était forcé de sa part.

L'empereur répondit, le 31 janvier, qu'il fallait préparer des modifications à la Constitution pour la consolider et rendre une place dans la Constitution à la noblesse, qui était un élément politique nécessaire à toute monarchie. Il récriminait vivement contre les républicains qui dominaient la nouvelle Assemblée, et ajoutait qu'il se bornerait toutefois, d'accord avec le roi de Prusse, à des armements défensifs, tant qu'il lui serait possible. Il exhortait le roi et la reine à ne pas s'écarter des voies légales ni de l'esprit public, et il offrait d'échanger des communications avec « les chefs du parti modéré. »

Conseiller tout à la fois de « ne pas s'é-

carter de l'esprit public » et de restaurer la noblesse, c'était se jouer des « chefs des modérés », comme les appelait l'empereur.

La reine n'avait pour but que de tromper les Feuillants, et ne cessait d'exciter son frère.

« Que l'empereur donc », écrivait-elle, « sente ses propres injures; qu'il se montre à la tête des autres puissances avec des forces imposantes, et tout tremblera ici! Nous n'avons plus aucun secours à attendre du temps ni de l'intérieur. »

Ainsi, elle n'attendait plus rien des Feuillants, et les jugeait impuissants.

L'ancien ambassadeur d'Autriche en France, le comte de Merci, qui, de Bruxelles, continuait à conseiller Marie-Antoinette, répondit en exposant à la reine le plan que l'empereur allait proposer aux autres puissances.

Ce plan consistait à déclarer en commun au gouvernement français que l'intérêt général de l'Europe était que la France gardât la forme monarchique, avec ses conditions nécessaires, ce qui supposait implicitement le rétablissement de la noblesse, mais surtout le degré d'autorité qui doit appartenir à un monarque; — que les puissances étrangères étaient autorisées à exiger qu'il s'opérât une juste modification à cet égard. Les puissances réclameraient :

1° Que la France séparât les trois armées formées pour agir hostilement;

2° Que les princes possessionnés en Alsace fussent rétablis dans leurs droits et possessions;

3° Qu'Avignon et le comtat Venaissin fussent restitués au pape.

L'empereur offrait pour soutenir ces propositions, outre son armée de Belgique, de faire marcher quarante mille hommes, pourvu que le roi de Prusse en fournît autant.

Cette lettre prouve que les Girondins, d'une part, et la Fayette, de l'autre, avaient raison de regarder la guerre comme inévitable, et, puisqu'elle était inévitable, de vouloir la commencer promptement.

La lettre de Merci était datée du 16 février. Quelques jours auparavant (7 février), l'empereur avait signé avec le roi de Prusse un nouveau traité qui confirmait leur alliance.

Une autre lettre de Merci, du 1er mars, annonça à la reine l'adhésion de la Prusse au plan de l'empereur. L'Autriche et la Prusse devaient fournir chacune cinquante mille hommes et non plus quarante mille. Le roi de Prusse avait posé en principe le remboursement des frais de cet armement par la France, et l'on invitait Louis XVI à désigner les personnes qui arrangeraient l'affaire avec les puissances.

La dépêche de Merci se croisa avec une lettre de la reine, où elle lui disait que le plan de l'empereur était bon, mais trop lent; qu'il n'y avait plus un moment à perdre.

Durant cet échange de correspondances secrètes, on était en pleine crise dans l'Assemblée et dans le gouvernement.

Le 1er mars, seulement, par un retard qui provenait du ministre des affaires étrangères, l'Assemblée avait reçu communication de la réponse de l'empereur aux explications qui lui avaient été demandées avant le décret du 25 janvier. La dépêche autrichienne commençait d'un ton assez pacifique, mais bientôt éclatait violemment contre « le parti républicain, dont l'influence sur l'Assemblée législative nécessitait le maintien du concert entre les puissances. » Il protestait contre le décret « illégal » rendu par l'Assemblée le 25 janvier. « L'empereur », était-il dit, « croit devoir dénoncer publiquement la secte pernicieuse des Jacobins. »

Ce message fut accueilli par l'Assemblée avec colère et dédain.

Le moment de l'action approchait; il fallait que l'Assemblée pût compter sur le pouvoir exécutif. En ce moment même, cependant, la discorde était plus que jamais dans

le ministère. Le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, était un pur contre-révolutionnaire, protégeait l'émigration des officiers de marine, trompait l'Assemblée, et contrecarrait en tout le ministre de la guerre. Le ministre des affaires étrangères, Delessart, homme faible et louvoyant, était sous l'influence des Lameth et de Duport. Narbonne, sentant que ses collègues cherchaient à le renverser, manda à Paris les trois généraux, Rochambeau, Luckner et la Fayette, afin de s'appuyer sur eux, et il se concerta avec la Fayette pour agir à la fois sur l'Assemblée et sur le roi. Il vint, le 6 mars, déclarer à l'Assemblée que les généraux n'admettaient pas qu'une atteinte quelconque fût portée à la liberté par l'influence étrangère. « Les généraux », dit-il, « réclament l'union du roi et de l'Assemblée pour l'établissement de la force publique et le retour de l'ordre et de la discipline. Ils demandent instamment des mesures indispensables afin de mettre l'armée en état d'agir, et concluent que, pour décider de la guerre ou de la paix, il ne s'agit que de savoir si les étrangers prétendent ou non se mêler de notre Constitution. Ils croient tout autre calcul indigne de la Nation française. »

Les trois généraux avaient, en outre, écrit à Narbonne pour le détourner de quitter le ministère, où ils le jugeaient nécessaire. Ces lettres avaient été destinées à influencer le roi. Une indiscrétion les communiqua aux journaux. Le roi, déjà mal disposé pour Narbonne, s'en irrita, et, au lieu de révoquer le ministre de la marine, comme le demandaient les généraux et l'Assemblée, il envoya à Narbonne sa destitution (9 mars).

L'Assemblée entière se souleva à cette nouvelle. Les Feuillants, sentant l'impuissance du parti de Duport, Barnave et Lameth, s'étaient rattachés à la Fayette et à Narbonne, et se sentaient frappés avec eux par la contre-révolution. Ils devancèrent les Girondins en demandant qu'on déclarât que Narbonne emportait les regrets de l'Assemblée et que le ministère avait perdu la confiance de la Nation.

Le ministre des affaires étrangères, Delessart, excitait, depuis quelque temps, le mécontentement de l'Assemblée par la faiblesse de son attitude vis-à-vis de l'Autriche. Il atténuait, il amortissait, tant qu'il pouvait, l'effet des résolutions énergiques de l'Assemblée. Déjà il avait été proposé de le mettre en accusation. Brissot reprit cette proposition dans un discours véhément. Vergniaud dépassa Brissot par des éclats foudroyants qui rappelèrent Mirabeau. Il évoqua contre Delessart un souvenir terrible.

« Une voix plaintive », s'écria-t-il, « sort de l'épouvantable glacière d'Avignon ! Elle vous crie : — Le décret de réunion du Comtat à la France a été rendu au mois de septembre dernier ; s'il nous eût été envoyé sur-le-champ, peut-être notre sol n'eût-il pas été déshonoré par le plus atroce des forfaits ! »

Delessart, avant d'être ministre des affaires étrangères, avait été ministre de l'intérieur, et c'était lui qui était responsable du fatal retard apporté à l'établissement de l'autorité nationale à Avignon.

Puis Vergniaud dénonça les manœuvres perverses qu'on préparait, dit-il, aux Tuileries, pour nous livrer à la maison d'Autriche. Et, tendant le bras vers le château : « La terreur est souvent sortie autrefois, au nom du despotisme, de ce palais fameux ; qu'elle y rentre aujourd'hui au nom de la loi ! Que tous ceux qui habitent ce palais sachent que notre Constitution n'accorde d'inviolabilité qu'au roi ! Qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et que pas une tête criminelle n'y pourra échapper à son glaive ! »

C'était montrer ce glaive suspendu sur la tête de la reine !

Le décret d'accusation contre Delessart fut voté à une très-grande majorité.

Le roi et la reine apprirent en même temps

cette rigoureuse résolution de l'Assemblée et une autre grave nouvelle. Le frère de Marie-Antoinette, l'empereur Léopold II, était mort le 1er mars.

A ce prince d'un âge mûr, de caractère temporisateur, d'opinions philosophiques, et de mœurs déréglées qui avaient causé sa fin prématurée, succédait en Autriche un jeune homme d'un esprit droit, d'une dévotion bigote et dure, qui haïssait la Révolution beaucoup plus que n'avait fait son père, et qui s'était déjà prononcé pour la guerre.

Louis XVI et Marie-Antoinette se hâtèrent d'expédier un agent secret à leur neveu François, le nouveau roi de Hongrie et de Bohême, et futur empereur.

Pendant ce temps, le ministère se renouvelait. Devant la mise en accusation de Delessart, Bertrand de Molleville, le plus compromis des ministres, avait donné sa démission, ainsi que deux de ses collègues. La Fayette essaya d'introduire au ministère des constitutionnels de ses amis. Mais la cour, comme dans les élections municipales de Paris, ne pouvant nommer des contre-révolutionnaires, préféra les républicains aux constitutionnels. Ce fut le parti de la Gironde qui dicta ses choix. Brissot, le plus remuant de ce parti et le plus au courant des personnes et des choses, eut la principale influence. Il fit d'abord nommer ministre des affaires étrangères un personnage qui, au fond, n'avait point d'opinions politiques, mais qui était fort capable et pour la diplomatie et pour la guerre. Brissot comptait l'attacher au parti girondin en satisfaisant son ambition par une grande place (15 mars).

Ce personnage était Dumouriez, destiné à conquérir une éclatante renommée, bientôt ternie pour jamais. Durant sa jeunesse, il avait été tour à tour employé dans la diplomatie secrète de Louis XV, puis commandant des volontaires français en Pologne, où il s'était fort distingué. Sous Louis XVI, il avait été le principal directeur des grands travaux du port et de la rade de Cherbourg. Depuis 1789, investi d'un commandement militaire dans l'Ouest, il se montrait favorable à la Révolution, dont il attendait sa fortune, sauf à tourner contre elle, si elle ne réussissait pas. D'un esprit vif, pénétrant, fécond en ressources, d'une audace au-dessus de tous les périls, il était étranger aux passions haineuses et susceptible de générosité, mais dépourvu de tout principe, de tout scrupule et de tout sens moral.



Clavière.

Les Girondins se donnaient là un allié bien peu sûr.

Il débuta par protester au roi et à la reine du désir qu'il avait de les servir, et ils lui inspiraient, en effet, une pitié sincère. La reine lui déclara nettement que ni le roi ni elle ne pouvaient souffrir la Constitution, et qu'il fallait qu'il prît son parti. Tout en s'efforçant de lui faire entendre raison, il maintint ses protestations de dévouement.

Trois jours après, il alla visiter les Jacobins dans leur club, et monta à leur tribune,

le bonnet rouge en tête. « Frères et amis », leur dit-il, « je vais négocier avec toutes les forces d'un peuple libre. Nous aurons sous peu une paix solide ou une guerre décisive. Dans ce dernier cas, je quitterai la plume et prendrai l'épée. J'ai besoin de conseils; dites-moi la vérité, même la plus dure! »

Le ministre fut fort applaudi. Robespierre monta à la tribune, repoussa le bonnet rouge qu'on lui offrait à l'exemple de Dumouriez, et protesta contre toute distinction entre un ministre et tout autre citoyen devant les Jacobins.

Dumouriez courut l'embrasser, aux acclamations de tout le club.

L'opposition de Robespierre et une lettre du maire Pétion décidèrent les Jacobins à renoncer au bonnet rouge. Robespierre et Pétion jugeaient cette mode puérile et théâtrale, et propre à exciter d'inutiles querelles.

Robespierre n'eut pas le même succès contre la guerre. Le mouvement national se prononçait de plus en plus dans le sens guerrier. Le 26 mars, on annonça aux Jacobins que, d'après le relevé des registres d'inscription, 600,000 volontaires demandaient à marcher aux frontières.

Dumouriez suivait ce grand mouvement et voulait la guerre avec passion. Il dirigeait en fait, avec le ministère des affaires étrangères, celui de la guerre. Le successeur titulaire de Narbonne était un ministre insignifiant, appelé de Grave.

Le ministère se compléta par quatre nouveaux membres, dont deux importants. Aux finances, Brissot fit nommer Clavière, qui avait été un des conseillers intimes de Mirabeau et le plus écouté entre ceux qui restèrent étrangers aux connivences secrètes de Mirabeau avec la cour. Clavière était à la fois très-honnête et très-habile en affaires. A l'intérieur, on choisit Roland.

La première fois que Roland parut chez le roi avec un chapeau rond au lieu d'un chapeau à trois cornes, des cheveux sans poudre et des souliers attachés avec des rubans au lieu de boucles d'argent, cela fit scandale à la cour, où l'on avait gardé jusque-là un reste d'étiquette. La cour appela les nouveaux ministres le *ministère des sans-culottes*.

Le roi néanmoins, durant quelque temps, vécut bien, en apparence, avec les nouveaux ministres, et leur parla de façon à faire croire à Roland et à Clavière qu'il voulait sincèrement la Constitution; mais M[me] Roland restait en défiance, et prémunissait son mari et ses amis, quoiqu'elle fût d'avis, comme les républicains du ministère et de l'Assemblée, qu'il fallait « faire marcher la Constitution » tant qu'on pourrait.

Quelques jours avant l'entrée de Roland au ministère, les Girondins avaient commis un acte dont l'effet moral fut malheureux.

La Provence et le Languedoc étaient toujours dans l'agitation. L'horreur causée par les massacres d'Avignon avait profité aux contre-révolutionnaires. Avignon, Aix, Arles, Carpentras, étaient devenus des foyers de réaction. Les révolutionnaires s'inquiétaient et s'irritaient à leur tour, et, de Marseille, leur quartier général, ils avaient commencé à diriger des expéditions contre les réactionnaires. Ils avaient été désarmer à Aix un régiment suisse qui soutenait les *aristocrates*. Ils avaient ensuite marché sur Arles, et l'Assemblée nationale avait approuvé qu'ils empêchassent les contre-révolutionnaires de faire d'Arles leur place d'armes.

Le procès des assassins de la Glacière d'Avignon était difficile et périlleux au milieu de ce déchaînement de passions contraires. Les Jacobins poussaient à l'amnistie. Ils remontraient le danger d'englober tout un parti dans les poursuites; l'injustice de ne pas frapper en même temps l'autre parti pour ses crimes antérieurs, que couvrait une amnistie de la Constituante; enfin, l'impossibilité de punir un fils, le jeune Lescuyer, pour avoir vengé son père. Les Girondins cédèrent. Vergniaud

et ses amis firent voter, à une assez grande majorité, par l'Assemblée, une amnistie pour tous les crimes relatifs à la Révolution commis dans le Comtat et dans Avignon (19 mars).

Ce pardon couvrait aussi bien les assassins contre-révolutionnaires de Lescuyer et de beaucoup d'autres patriotes que les bourreaux jacobins de la Glacière.

L'amnistie d'Avignon n'en fut pas moins une blessure pour la conscience publique et un sinistre présage. La Glacière avait dépassé la proportion des crimes ordinaires, et, sans poursuivre tout un parti, on eût pu faire un nécessaire exemple de Jourdan Coupe-Têtes et de quelques autres grands coupables.

Un autre incident irrita plus encore les Feuillants, les modérés, que l'amnistie d'Avignon, et les divisa encore plus d'avec les Girondins.

Après la malheureuse affaire de Nanci, en août 1790, quarante des soldats suisses du régiment de Châteauvieux avaient été envoyés aux galères à Brest. L'Assemblée législative avait récemment décrété leur mise en liberté. Cela ne suffit pas au peuple de Paris ni aux Jacobins. Les Parisiens se souvenaient toujours que ces Suisses de langue française, ces Vaudois, avaient refusé de marcher contre eux le jour de la prise de la Bastille. Tout récemment, le gouvernement aristocratique de Berne avait forcé les magistrats municipaux du pays de Vaud, ses *sujets*, de faire « amende honorable » à Lausanne, sous de vains prétextes, mais, en réalité, à cause des sympathies que montraient les Vaudois pour la Révolution française.

Une fête populaire fut préparée à Paris pour célébrer la délivrance des Suisses de Châteauvieux. On pouvait signaler, dans ce projet, des inconvénients graves pour la discipline militaire; mais les journaux du parti des Feuillants dépassèrent toutes les bornes, et mirent, dans leur opposition, une violence qui égala celle des feuilles contre-révolutionnaires. Ils présentèrent cette fête comme une apologie de la sédition et du meurtre, et comme un outrage mortel à la garde nationale. Marat et Hébert, de leur côté, hurlaient la guerre civile et semblaient justifier les prédictions effrayantes des Feuillants.

La fête, néanmoins, se passa sans aucun désordre. La municipalité avait interdit à toute force armée de se montrer la foule fit sa police à elle-même, et, en réponse aux prêcheurs de guerre civile, on porta en tête du cortége deux cercueils symbolisant les morts des deux partis, toutes les victimes de Nanci, qu'on réunissait dans les mêmes regrets (15 avril).

La fête de Châteauvieux remit en vogue le bonnet rouge. Les prisonniers suisses avaient rapporté de Brest ce bonnet que les galériens portaient comme les matelots des côtes de Provence et d'Italie. Le peuple reprit le bonnet pour faire honneur aux prisonniers délivrés.

Au moment de cette fête populaire, on touchait au dénouement des longs débats sur la guerre et la paix.

Dumouriez avait tenu la parole donnée aux Jacobins. Le jour même où il s'était présenté devant eux (19 mars), il avait expédié à Vienne une dépêche où, en réponse à la demande faite par l'Autriche du licenciement de nos trois armées, il exigeait la réduction du nombre des troupes que l'Autriche avait en Belgique, et une réponse prompte et catégorique.

En même même temps, il renouvelait la tentative de Narbonne pour négocier avec la Prusse, et travaillait à préparer des mouvements en Belgique contre l'Autriche.

Le gouvernement autrichien fut averti des plans de Dumouriez. Un agent secret du roi et de la reine fit savoir au successeur de Léopold que « la faction qui maîtrisait le royaume voulait, sans délai, faire deux at-

taques à la fois dans l'Empire germanique et sur le territoire du roi de Sardaigne. Il importait essentiellement que les forces du roi de Hongrie et du roi de Prusse marchassent en avant sans attendre la déclaration des autres puissances et se réunissent immédiatement sur le Rhin. »



Cambon.

Le 26 mars, la reine écrivit au comte de Merci, qui gouvernait la Belgique pour l'Autriche, que Dumouriez, ne doutant plus de l'accord des puissances par la marche des troupes, avait le projet de les prévenir par une attaque sur la Savoie et une autre sur le pays de Liége. « C'est l'armée de la Fayette qui doit servir à cette dernière attaque. — Voilà, ajoutait la reine, le résultat du conseil d'hier. »

Marie-Antoinette livrait ainsi à l'Autriche le plan qui venait d'être arrêté entre Dumouriez et les généraux.

Brissot avait dit que, pour le triomphe de la Révolution, l'on avait besoin de *grandes trahisons*. On les avait. Elles étaient inévitables depuis Varennes.

Peu après la dépêche secrète de Marie-Antoinette à Merci, la cour reçut une nouvelle plus mauvaise pour la contre-révolution que n'avait été la mort de l'empereur. Le roi de Suède, Gustave III, le héros favori des émigrés, le futur général de la coalition, avait été assassiné dans un bal masqué, la nuit du 16 mars. Ce prince, espoir des aristocrates français auxquels il prétendait faire rendre leurs priviléges, avait été victime d'un complot des aristocrates suédois, qu'il avait dépouillés de leur puissance pour établir en Suède la monarchie absolue.

Sa mort réjouit autant les révolutionnaires qu'elle consterna les émigrés. Ceux-ci avaient compté faire de lui l'instrument de leurs vengeances. Dans un almanach contre-révolutionnaire publié à Coblentz le 1er janvier 1792, une gravure représente le roi de Suède à cheval, entouré du comte d'Artois, du prince de Condé, du marquis de Bouillé et d'autres chefs des émigrés, et faisant pendre les principaux membres de l'Assemblée législative.

La crise de la guerre se précipitait.

La dépêche de Dumouriez, du 19 mars, s'était croisée avec une note envoyée au nom du nouveau roi de Hongrie et de Bohême. Cette note, adressée au « gouvernement français », et non au roi, comme pour séparer Louis XVI du gouvernement national, répétait, sous une forme plus acerbe, les récriminations du feu empereur contre « la faction sanguinaire et furieuse » des Jacobins. Le roi de Hongrie et de Bohême ne croyait pas que les puissances jugeassent possible de faire cesser le concert auquel elles s'étaient engagées avec le feu empereur, avant que la France n'eût fait cesser les motifs graves qui l'avaient nécessité.

Dumouriez répliqua par une lettre dictée à Louis XVI pour « son neveu » le roi de Hongrie et de Bohême. Louis XVI déclarait

que son honneur était lié au maintien de la Constitution; qu'il avait juré de vivre libre ou de mourir avec les Français, et qu'il envoyait un ambassadeur extraordinaire à son neveu pour lui expliquer les moyens qui restaient de prévenir les calamités de la guerre qui menaçait l'Europe.

L'ambassadeur extraordinaire ne partit pas. Le 15 avril, une dépêche de l'ambassadeur ordinaire de France à Vienne apprit à Dumouriez que l'Autriche exigeait :

1° La satisfaction des princes possessionnés;

2° La satisfaction du pape pour le comtat d'Avignon;

3° Des mesures telles que le gouvernement de la France eût une force suffisante pour réprimer ce qui pouvait inquiéter les autres États;

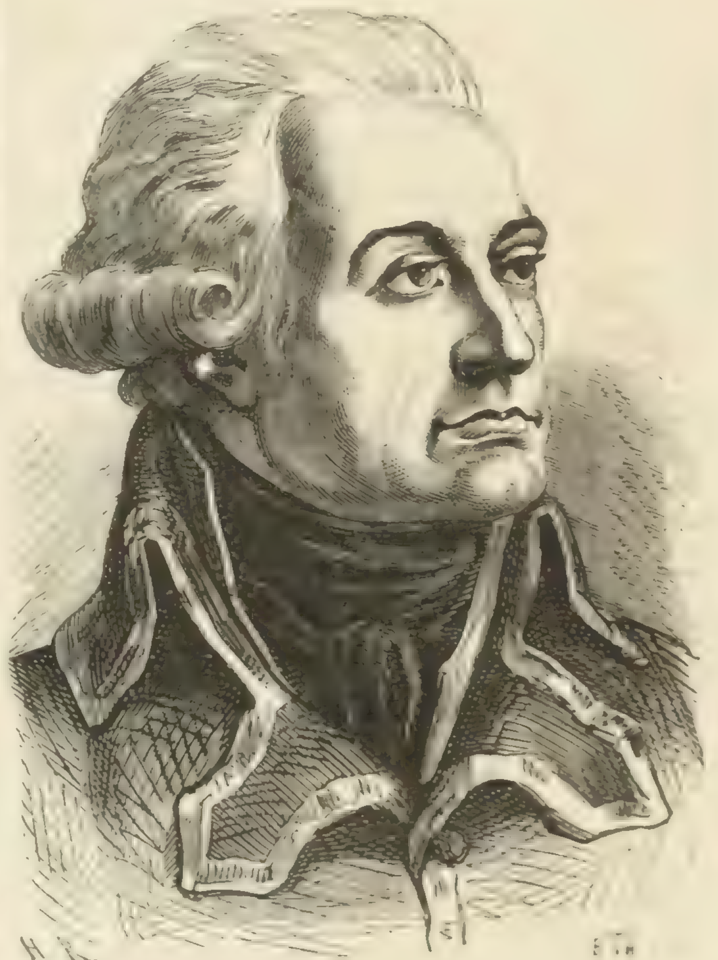
C'est-à-dire qu'il nous fallait rétablir des fiefs en Alsace et en Lorraine, livrer les Avignonnais et les Comtadins au pape, et monarchiser notre Constitution.

Le 20 avril, le roi se rendit à l'Assemblée avec tous les nouveaux ministres. Dumouriez lut un rapport sur la situation. Il y résumait avec véhémence tous les griefs de la Révolution française contre l'Autriche, et concluait à une déclaration de guerre.

Le roi, d'une voix émue, dit qu'avec tout le conseil des ministres, il avait adopté les conclusions du rapport. « J'ai dû épuiser », ajouta-t-il, « tous les moyens de maintenir la paix. Maintenant... » Ici, il hésita; puis, les larmes aux yeux, il dit : « Je viens, aux termes de la Constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Le roi ne fut pas applaudi, comme il l'avait été au 14 décembre. Cette fois, il avait trop laissé voir qu'il n'agissait que par contrainte.

L'Assemblée délibéra le soir même. La majorité ne fut pas un instant douteuse. Ce fut le Feuillant Pastoret qui proposa, le premier, le décret pour la guerre. Un autre Feuillant, Becquet, essaya de lutter contre le courant. Il dit que nous avions besoin de nos armées pour contenir les séditieux au dedans. Cela souleva de grands murmures. Il parla du désordre de nos finances. Une voix lui cria : « Vous ne les connaissez pas! Nous avons de l'argent plus qu'il n'en faut. »



Dumouriez.

C'était Cambon, celui qui devait être le grand organisateur des ressources de la Révolution.

Becquet parla de l'insuffisance de nos armées. Il fit un tableau effrayant des dangers de la guerre générale, et montra l'Europe entière prête à s'unir contre nous. Il prétendit qu'il fallait encore négocier; qu'on garderait la paix, en donnant des indemnités aux princes possessionnés et au pape.

On lui répondit qu'il ne s'agissait plus d'indemnités pécuniaires, mais de savoir si nous voulions rendre Avignon au pape, et rétablir la féodalité en Alsace et en Lorraine.

— M. Becquet, dit Guadet, n'a prouvé qu'une chose : c'est que la Nation française ne saurait, sans lâcheté, refuser la guerre qu'en fait on lui a déclarée.

Un partisan de Robespierre tenta d'arrêter l'élan de l'Assemblée en parlant des trahisons qui pourraient accompagner la guerre, et demanda que la discussion durât au moins trois séances.

— Votons sans désemparer, répondit Mailhe. Faisons voir à ce grand peuple français, par une décision prompte, unanime, que nous le croyons invincible, et il le sera! La liberté présente chez nous une masse de forces qu'elle n'a encore eues chez aucun peuple.

— Nous avons quatre millions de citoyens libres armés, dit Guadet.

Un autre orateur se leva : c'était Aubert-Dubayet, le futur défenseur de Mayence.

— Les puissances coalisées, dit-il, ont l'audace de prétendre nous donner un gouvernement; nous voulons la guerre, puisqu'elle est nécessaire pour défendre notre liberté. Dussions-nous périr tous, le dernier de nous prononcerait le décret.

— Déclarons la guerre aux rois et la paix aux nations! s'écria Merlin de Thionville, qui devait être, sur le Rhin, le compagnon d'armes d'Aubert-Dubayet.

L'Assemblée, à l'unanimité, moins sept voix, vota le décret suivant, rédigé par le Girondin Gensonné :

« Considérant que François Ier, roi de Hongrie et de Bohême, a refusé de renoncer au concert formé par la cour de Vienne avec plusieurs puissances contre l'indépendance et la sûreté de la Nation française...

» Qu'il a formellement attenté à la souveraineté de la Nation française en déclarant vouloir soutenir les prétentions des princes allemands possessionnés en France, auxquels la Nation française n'a cessé d'offrir des indemnités...

» L'Assemblée nationale déclare que la Nation française, fidèle aux principes consacrés par sa Constitution de n'entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et de n'employer jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, ne prend les armes que pour la défense de sa liberté et de son indépendance;

» Décrète la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. »

Ainsi commença la grande guerre de la Révolution.

CHAPITRE XXVI

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (SUITE). — CHUTE DE LA ROYAUTÉ. — LE 20 JUIN. — LE 10 AOUT.

(20 avril - 10 août 1792.)

La déclaration de guerre n'avait pas rapproché les partis, comme l'intérêt de la France le demandait. Les querelles intestines continuèrent, non pas seulement entre les amis et les ennemis de la Révolution, mais entre les révolutionnaires, et non pas seulement entre Feuillants et Jacobins, mais entre Jacobins et Jacobins. Depuis l'hiver précédent, ces violents débats n'avaient pas porté uniquement sur la question de la guerre, mais aussi sur d'autres questions générales et sur des questions de personnes.

Une malheureuse dispute entre Brissot et Camille Desmoulins avait fait beaucoup de bruit. Ils s'étaient battus, pour ainsi dire, à coups de journaux et de brochures. Brissot avait eu les premiers torts; Camille, léger comme son adversaire, mais plus impétueux, et sans mesure et sans frein dans sa polémique, se laissa emporter à des excès déplorables, à des accusations insensées.

Brissot, suivant lui, était vendu à la cour. Brissot avait compromis volontairement la Révolution en prêchant trop tôt la République. Il avait comploté la ruine de Saint-Domingue en prêchant trop tôt l'émancipation des noirs. Il avait préparé le *massacre* du Champ de Mars, cette nouvelle Saint-Barthélemi, de concert avec le *tyran* la Fayette, que Camille comparait à Charles IX!

Camille Desmoulins, très-lié avec Danton, était encore davantage alors sous une autre influence, celle de Robespierre, son « cher et vénéré camarade de collége », comme il l'appelait. On sent partout l'inspiration de Robespierre dans le *Brissot démasqué,* le sanglant pamphlet de Camille.

Les folles exagérations de Camille, prises au sérieux par des esprits sombres et crédules au mal, comme il y en avait tant parmi les Jacobins, devaient avoir un jour des conséquences qui causèrent trop tard de cruels remords à leur auteur.

Robespierre, en lutte avec Brissot sur la question de la guerre, avait eu un autre débat, le 26 mars, aux Jacobins, avec le Girondin Guadet. C'était à propos de la mort de l'empereur Léopold. Robespierre avait dit, dans un projet d'adresse présenté aux Jacobins, que la Providence, « qui veille toujours sur nous beaucoup mieux que notre propre sagesse, et qui veille d'une manière toute particulière sur les destins de la Révolution française, avait, en frappant Léopold, déconcerté les projets de nos ennemis. »

Guadet se récria, et dit qu'il s'étonnait que Robespierre, après avoir travaillé avec tant de courage à tirer le peuple de l'esclavage du despotisme, voulût maintenant le remettre sous l'esclavage de la superstition

Robespierre répondit que ce n'était pas « induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité et de soutenir ces éternels principes sur lesquels s'étaie la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. — Environné de si nombreux ennemis, dit-il, ce sentiment m'a toujours soutenu. Seul avec mon âme, comment aurais-je pu suffire à des luttes qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais élevé mon âme à Dieu? »

Robespierre demanda aux Jacobins de décider si les principes de morale religieuse qu'il énonçait étaient les leurs. Là-dessus, il y eut un grand tumulte. Les Jacobins ne purent s'entendre, et le président leva la séance sans que le club eût prononcé.

Robespierre et Mme Roland, d'abord amis, puis ennemis mortels dans les choses de la politique, conservèrent jusqu'à la fin, l'un et l'autre, la foi religieuse de leur maître Rousseau; mais, chez Robespierre, cette foi, si elle conserva de la grandeur, ne garda rien de la douceur de l'Évangile, et devint une sorte de fanatisme implacable.

Lui et les siens poursuivirent le plan d'envelopper dans une même accusation la Fayette et le parti qu'on appelait tantôt girondin, tantôt *brissotin.* Après un discours furieux contre la Fayette, Robespierre jeta des incriminations vagues sur les intrigants et les traîtres en général, sur un grand complot dont il ne désignait nettement ni les auteurs ni le but. Brissot, à cette attaque voilée, répondit avec emportement dans son journal, et somma « le nouveau tribun » de demander les têtes des conspirateurs qu'il signalait. — On se demande, ajoutait-il, si M. de Robespierre est fou; s'il est poussé par la vanité blessée, ou s'il est « mis en œuvre par la liste civile. » (18 avril.)

Ce dernier mot, imprudent et maladroit, attaquait Robespierre là précisément où il était inattaquable. On n'a jamais soupçonné Robespierre d'avoir reçu de l'argent de la cour ni de personne.

Des meneurs subalternes ripostèrent en dénonçant aux Jacobins Brissot et Condorcet.

Brissot, à la tribune des Jacobins, se défendit et défendit Condorcet avec éloquence; il montra ce qu'il y avait de chimérique dans

le prétendu projet attribué à la Fayette d'usurper le pouvoir suprême, le *protectorat*, comme autrefois Cromwell en Angleterre. — Nous avons plus à craindre les *tribuns* que les *protecteurs*, dit-il. Il montra ce qu'il y avait d'odieusement ingrat dans les attaques contre l'illustre Condorcet, l'ami et le collaborateur de Voltaire et de d'Alembert, le dernier survivant de ces philosophes du dix-huitième siècle, qui avaient été les pères de la Révolution.

Guadet somma Robespierre de s'expliquer sur le grand complot qu'il avait promis de dénoncer. — Moi, dit-il, je dénonce à Robespierre un homme qui met sans cesse son orgueil avant la chose publique, un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple.

Robespierre répliqua faiblement. Le fameux *complot*, dans ses explications, se réduisit à « un système tendant à pervertir l'esprit public », à « de prétendues manœuvres tendant à faire du club des Jacobins un instrument d'intrigues et d'ambitions. » — Tout cela s'évanouissait quand on y touchait (25 avril).

Dans une séance suivante (28 avril), Robespierre, quittant l'offensive pour se défendre à son tour, plaida sa cause avec beaucoup de talent et de hauteur : il était éloquent lorsqu'il parlait de lui; mais il attaqua ces philosophes du dix-huitième siècle dont Brissot avait rappelé les grands services. Il prétendit que le seul vrai philosophe était Rousseau. Il réveillait ainsi les malheureuses querelles de Voltaire et de Rousseau, et divisait ce que la postérité doit unir dans notre tradition nationale.

Robespierre offrit superbement la paix à ses ennemis. Pétion, que Robespierre avait beaucoup ménagé, proposa une réconciliation générale.

Cette motion fut d'abord bien accueillie; mais, le lendemain, Robespierre et les siens réclamèrent violemment contre la publication que Brissot et Guadet venaient de faire de leurs discours. Après beaucoup de tumulte causé par les tribunes, que remplissaient des hommes et des femmes dévoués à Robespierre, la société des Jacobins, en l'absence de Brissot et de ses amis, vota la déclaration que les publications de Brissot et de Guadet rendaient d'une façon contraire à la vérité les faits qui s'étaient passés dans son sein, et que « les inculpations dirigées contre M. Robespierre étaient démenties par la notoriété publique, autant que par toute sa conduite. » (30 avril.)

Robespierre sortit ainsi à son avantage de cette longue et opiniâtre lutte. Ce n'était pas une entreprise facile que de l'abattre. Il était, comme l'avait dit Guadet, « l'idole du peuple », ou, au moins, d'une partie du peuple. La foule, tant accusée de mobilité, n'était pas mobile pour lui, qui était immuable. Depuis le commencement de la Révolution, on le voyait toujours à la même place, disant les mêmes choses, pendant que les choses et les hommes se renouvelaient autour de lui. Sa popularité avait poussé de profondes racines.

En dehors de ses adversaires, parmi les hommes que leurs dispositions politiques rapprochaient de lui, on commençait cependant à le juger. Un très-remarquable article du journal *les Révolutions de Paris,* en avril 1792, traçait de lui un portrait fidèle et lui donnait de sages avis : — « *Incorruptible* Robespierre (c'était le surnom que lui donnait le peuple), souffrez qu'on vous dise la vérité avec le même courage que vous l'avez dite aux ennemis de votre pays. — On croit voir chez vous l'intention de devenir un jour tribun (dictateur) : on a tort. Vous êtes parfois éloquent; mais vous ne pouvez vous dissimuler que vous n'avez point reçu de la nature en partage ces dons extérieurs qui donnent de l'éloquence aux paroles qui en sont le plus dénuées. Vous savez bien que vous n'avez pas non plus assez de cette supériorité de génie qui dispose des hommes à volonté.

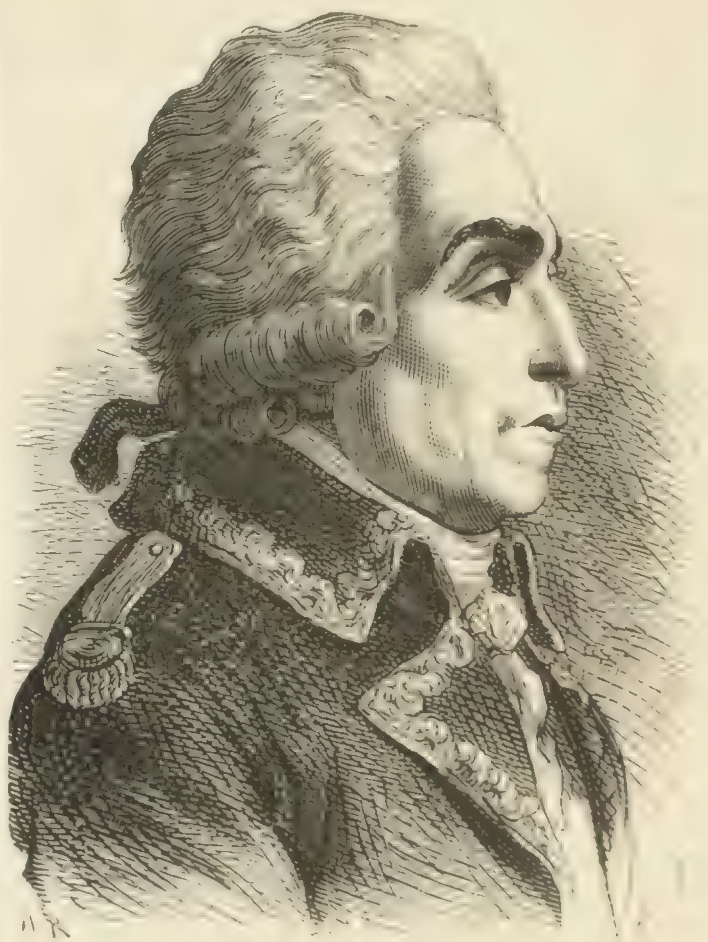
— Si Robespierre pouvait s'oublier un peu davantage! Qu'il est triste de l'entendre tout dénoncer, depuis la Fayette jusqu'à *la Chronique* (journal de Condorcet)! Le défenseur de la liberté s'érige en inquisiteur de l'opinion, quand cette opinion s'exerce sur son compte. Ne pas convenir avec lui que lui seul a fait tout ce qui s'est fait de bien dans tout le cours de la Révolution, c'est ne pas être bon patriote. — Robespierre, faites à la patrie, aux circonstances, à vous-même, le sacrifice de vos animosités, de vos amours-propres, de vos vengeances!... »

Une voix loyale et amie s'efforçait ainsi d'arrêter Robespierre sur la pente de l'abîme où il devait précipiter les autres et se précipiter lui-même.

Pendant cette guerre intestine chez les Jacobins, les opérations militaires avaient commencé contre l'Autriche.

Au moment de la déclaration de guerre, nos trois armées étaient postées: la première, entre la mer et la Meuse, sous le maréchal de Rochambeau; la seconde, entre la Meuse et les Vosges, sous le général la Fayette; la troisième, entre les Vosges et le Rhin, sous le maréchal Luckner. Une quatrième se formait dans l'Est, sous le général Montesquiou, pour envahir la Savoie, le roi de Sardaigne, à qui appartenait la Savoie, ayant provoqué la France par l'arrestation du chargé d'affaires français en Piémont.

L'état de nos armées laissait fort à désirer. Les régiments de ligne n'étaient pas au complet. Les bataillons de volontaires étaient loin d'être tous formés et équipés. La troupe de ligne n'était pas remise de l'ébranlement et de la désorganisation causés par l'émigration. Près de deux mille officiers avaient émigré; plusieurs avaient emporté la caisse et le drapeau de leurs régiments. Il y en avait qu'on soupçonnait de vouloir faire pis encore et de rester pour trahir au moment du combat. Tous les officiers du génie et la plupart de ceux de l'artillerie étaient patriotes; mais une partie de ceux des autres corps, surtout de la cavalerie, étaient suspects. La Fayette avait fait de grands efforts pour rétablir la discipline, si difficile dans de telles conditions, et y avait réussi dans son armée; mais les deux vieux maréchaux n'avaient pas eu autant de succès.



Luckner.

La Fayette avait, de plus, introduit une innovation très-utile : l'artillerie légère, ou artillerie à cheval, créée dans l'armée prussienne par le grand Frédéric. L'Assemblée nationale en vota la formation en avril.

Le plan de campagne adopté avait été une attaque combinée sur la Belgique par les deux armées de la Fayette et de Rochambeau. Un des lieutenants de Rochambeau devait marcher sur Mons, et, de là, sur Bruxelles. Deux autres corps devaient favoriser ce mouvement par des diversions sur Tournai et sur Furnes. La Fayette était chargé d'une attaque sur Namur. On comptait que les populations belges et liégeoises

se soulèveraient à l'apparition des Français. Dumouriez avait promis aux généraux de n'engager les hostilités que vers le 10 mai. En provoquant la déclaration de guerre dès le 20 avril, il hâta d'une dizaine de jours l'entrée en campagne, et mit les généraux dans l'embarras. La Fayette, surtout, qui était à Metz, eut une peine extrême à amener dix mille hommes, en cinq jours, de Metz à Givet, en laissant en arrière le gros de ses troupes.

Les lieutenants de Rochambeau franchirent la frontière le 29 avril. Un détachement s'empara de Furnes. Trois mille hommes, commandés par le général Dillon, s'avancèrent sur Tournai. Un petit corps autrichien sortit de la place à leur rencontre. Des cris de *trahison* se firent entendre. Notre cavalerie se débanda, passa sur le corps à l'infanterie, et s'enfuit jusqu'à Lille. L'artillerie et le bagage furent perdus. Les soldats furieux massacrèrent leur général, un prêtre réfractaire et quelques prisonniers autrichiens.

Pendant ce temps, un autre général, Biron, avait marché sur Mons, avec sept ou huit mille hommes. Il s'arrêta en voyant l'ennemi bien posté sur les hauteurs en avant de la ville. Le soir, deux régiments de dragons montèrent à cheval sans l'ordre de Biron et tournèrent bride en criant : « Nous sommes trahis! » Biron fut obligé d'abandonner son camp et de se replier en désordre sur Valenciennes.

Dans l'une et l'autre de ces tristes affaires, c'était la cavalerie qui avait causé la déroute. Les volontaires parisiens du corps de Biron avaient montré, au contraire, beaucoup de discipline et de fermeté.

La Fayette reçut ces mauvaises nouvelles au moment où il allait se porter de Givet sur Namur. Dans la nuit du 1er mai, presque tous les officiers d'un de ses régiments désertèrent à l'ennemi. Il résulte des Mémoires de la Fayette qu'il y avait eu là un coup monté, et que ces premiers revers, par lesquels débuta la grande guerre, furent l'œuvre de la trahison.

La Fayette, conformément aux instructions du ministre de la guerre, arrêta son mouvement sur Namur.

L'effet de nos échecs fut, au dehors, d'inspirer une confiance sans bornes à nos ennemis; les favoris du roi de Prusse disaient, dans les revues de l'armée prussienne, que « l'armée des avocats » disparaîtrait au premier choc, et qu'on en aurait fini avant l'automne. Au dedans, l'exaspération des partis redoubla. Les Jacobins exagérés, au lieu d'accuser les contre-révolutionnaires de la trahison qui avait jeté la panique dans l'armée, s'en prirent à la Fayette et à ses amis, et poussèrent les soldats à l'insubordination. Marat déclara, dans son journal, que l'armée n'avait qu'une chose à faire; c'était de massacrer ses généraux. Les Girondins sentirent la nécessité de combattre cet esprit d'anarchie, et, d'accord avec les Feuillants, firent décréter d'accusation Marat, en même temps que l'abbé Royou, l'un de ces violents journalistes contre-révolutionnaires qui appelaient ouvertement les étrangers.

L'Assemblée, voulant réprimer les désordres civils comme les désordres militaires, ordonna une cérémonie funèbre en l'honneur du maire d'Étampes, égorgé par des gens ameutés qu'il voulait empêcher de piller des grains. Robespierre et son parti se déchaînèrent contre ces honneurs rendus à un magistrat mort pour la défense des lois, et prétendirent que c'était une insulte au peuple.

Robespierre, qui était, par caractère et par tempérament, un homme d'autorité, se laissait entraîner par la passion à prêcher l'anarchie dans son journal, *le Défenseur de la Constitution*, parce que ses rivaux étaient au pouvoir. Il entravait tout. Les impôts se payant difficilement, les Girondins avaient proposé au club des Jacobins d'engager toutes les sociétés affiliées à accélérer, par leur in-

fluence, le recouvrement des contributions. Pour prêcher d'exemple, les Jacobins de Paris n'eussent renouvelé les cartes d'entrée à leur club qu'aux membres qui présenteraient leur quittance d'impôt. Robespierre fit rejeter cette motion, comme contraire à l'égalité et offensante pour les pauvres qui ne pouvaient payer l'impôt.

Robespierre publia bientôt après dans son journal, contre les Girondins, une sorte d'acte d'accusation rempli de déclamations haineuses, mais vide de faits et de raisons. Il ne craignait pas de reprocher aux Girondins, entre autres griefs, de n'avoir pas assez protégé ceux qu'il appelait « les patriotes d'Avignon », c'est-à-dire les égorgeurs de la Glacière. Le tort des Girondins était de les avoir amnistiés, au grand regret des Roland.

Ce qui était grave, c'est que Danton, l'homme d'action entre tous, le chef des fougueux Cordeliers, avait pris parti pour Robespierre, au club des Jacobins, dans la question de l'impôt. Danton voulait flatter la portion la plus pauvre du peuple, les « citoyens passifs », comme on les appelait.

Les Girondins, attaqués par les ultra-Jacobins, se sentaient, en même temps, minés par les intrigues des contre-révolutionnaires autour du roi. Ils reprirent l'offensive avec éclat contre ceux-ci.

Le 23 mai, Brissot et Gensonné dénoncèrent à l'Assemblée nationale un « comité autrichien » dont le public soupçonnait depuis longtemps l'existence, et qui correspondait avec l'étranger, contre-carrait nos mesures politiques et militaires, et livrait nos plans de campagne. Brissot accusait nominativement les anciens ministres Montmorin et Bertrand de Molleville.

La dénonciation fut renvoyée à l'examen des comités. Elle était parfaitement fondée. Il existait, à côté du ministère officiel et contre lui, une sorte de ministère occulte. Montmorin, qui avait été ministre des affaires étrangères avant Delessart, et Bertrand de Molleville, étaient restés les conseillers secrets du roi et de la reine, et avaient été les inspirateurs d'une mission secrète donnée par Louis XVI à un Genevois nommé Mallet-Dupan auprès du roi de Hongrie et du roi de Prusse ; ceci, aussitôt après la déclaration de guerre.

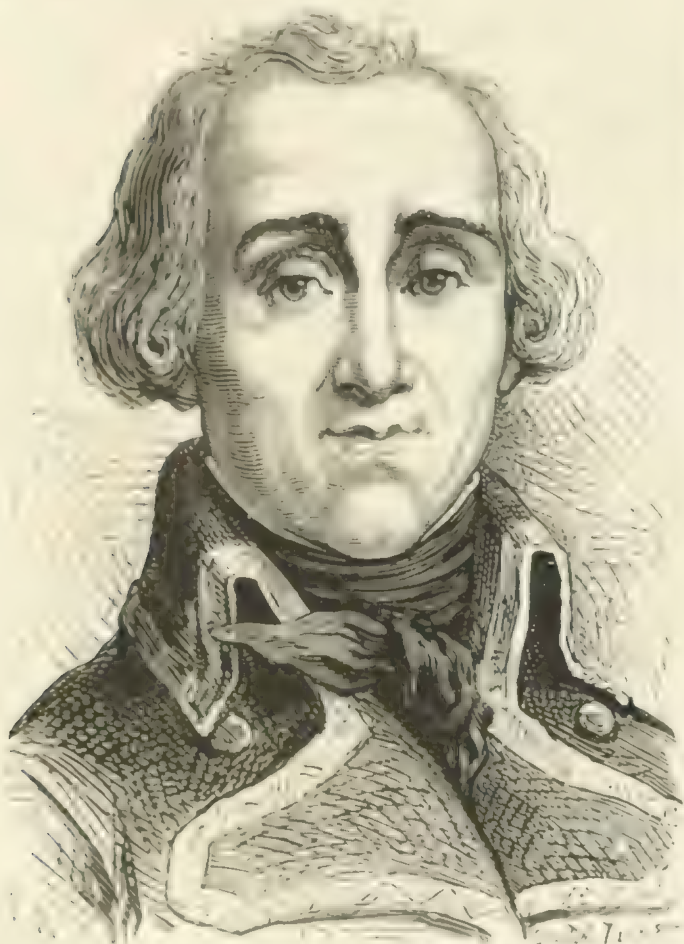
Le 27 mai, les Girondins firent adopter à l'Assemblée une mesure rigoureuse contre les prêtres réfractaires. Le 6 avril, un décret avait déjà supprimé toutes celles des congrégations religieuses qui avaient été jusque-là conservées; le port du costume ecclésiastique avait été défendu en dehors des églises. On accusait les prêtres réfractaires de provoquer des violences et des meurtres contre les prêtres constitutionnels; une foule d'entre eux prêchaient aux paysans que quiconque payait l'impôt au gouvernement révolutionnaire était damné. Après un long et vif débat, l'Assemblée décréta, sur la motion de Guadet, que, lorsque vingt citoyens actifs d'un canton demanderaient qu'un ecclésiastique non assermenté fût banni du royaume, si le conseil de district (d'arrondissement) était de cet avis, le directoire du département en ordonnerait l'exécution.

C'était s'engager dans la voie fatale des lois d'exception; mais les passions étaient tellement excitées, que le bannissement pouvait, dans bien des cas, sauver la vie de ceux qu'on bannirait.

L'agitation était très-grande en ce moment dans Paris. Le bruit courait d'un nouveau projet de départ du roi et aussi de projets de coups de main contre l'Assemblée. La cour disposait d'une force assez redoutable. Le roi, d'après la Constitution, avait une garde de dix-huit cents hommes, qui avaient été choisis, autant que possible, parmi les contre-révolutionnaires. La cour, en outre, tenait secrètement à sa solde plus de quatre mille hommes d'aventure, exercés aux armes et prêts à tout faire. Tous ces gens-là rôdaient autour de l'Assemblée avec une atti-

tude menaçante. Ils pouvaient être, au besoin, appuyés par le régiment des anciennes gardes suisses en garnison à Neuilli et à Courbevoie.

Le 28 mai, l'Assemblée ordonna le licenciement de la garde du roi et la mise en accusation du commandant, M. de Cossé-Brissac.



Montesquiou.

Le roi hésita s'il ne résisterait pas, puis céda. La garde, sur laquelle la reine avait fondé de grandes espérances, fut dissoute.

Louis XVI et Marie-Antoinette ne comptaient plus désormais que sur les armes étrangères. Ils avaient dû renoncer à l'illusion qu'on pourrait ramener la France sous l'autorité monarchique en l'intimidant sans l'envahir. Le rôle de l'ancien parti de Duport, de Barnave, des Lameth, avait fini entièrement avec la vie de l'empereur Léopold. Barnave vint tristement prendre congé de la reine, pour laquelle il s'était perdu. Ses derniers conseils sur les imprudences relatives à la garde constitutionnelle du roi n'avaient pas été écoutés. Il se retira dans son Dauphiné, où les vengeances de la Terreur devaient aller bientôt le chercher.

Les Girondins continuèrent de marcher en avant. Nos échecs de Flandre ayant amené la démission du ministre de la guerre de Grave, les Girondins l'avaient fait remplacer par un homme à eux, un officier de mérite, le colonel Servan. Le ministère de la guerre avait ainsi échappé à la direction du ministre des affaires étrangères, Dumouriez, qui en était fort irrité.

La bonne intelligence n'avait pas été de longue durée entre les Girondins et Dumouriez. Ce ministre intrigant et dominateur ne pouvait s'accommoder de l'austérité des Roland, ni de l'indépendance de Clavières et de Servan, et flattait les ultra-Jacobins tout en soutenant le roi et la reine contre ses collègues.

Ses collègues cessèrent de le ménager. Le 4 juin, le nouveau ministre de la guerre, Servan, proposa à l'Assemblée, sans en avoir parlé à Dumouriez, d'appeler à Paris, pour la fête anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet, cinq gardes nationaux de chaque canton de la France, qui formeraient ensuite un camp de vingt mille hommes sous Paris.

Ces vingt mille fédérés des départements, dans la pensée de Servan et de ses amis, seraient une force au service de l'Assemblée contre les tentatives de réaction que pourrait exciter « le comité autrichien », en cas de nouveaux échecs à la frontière, et peut-être aussi contre les mouvements anarchiques provoqués par les Marat et les Hébert.

La cour continuait à solder les gardes licenciés, et on les savait toujours à sa disposition.

Les Feuillants d'un côté, Robespierre de l'autre, combattirent le projet de Servan. Brissot et les journaux girondins accusèrent Robespierre d'être d'accord avec le comité autrichien. L'état-major de la garde natio-



Le peuple aux Tuileries (20 juin 1792)

nale, dévoué à la Fayette, qui s'éloignait de plus en plus des Girondins, fit courir une pétition contre la proposition de Servan, sous prétexte qu'il y avait là une offense à la garde nationale de Paris.

Le décret pour le camp de vingt mille hommes n'en fut pas moins voté par l'Assemblée le 8 juin. Les ministres girondins pressèrent le roi de sanctionner ce décret et celui contre les prêtres réfractaires, qui restait en suspens, faute de sanction.

Le roi ajourna sa réponse.

Mme Roland jugea qu'une crise était inévitable. Elle voyait la discorde dans le ministère, et ne doutait pas des complots de l'autre ministère secret dénoncé par Brissot. Elle craignait que le parti de Robespierre ne fît passer son mari et les autres ministres patriotes pour complices des intrigues mêmes dirigées contre eux. Les ministres n'avaient pu s'entendre sur la rédaction d'une lettre collective au roi, proposée par Roland,

dans le but d'agir, s'il était possible, sur l'esprit de Louis XVI, ou, sinon, de constater les sentiments et les vues des ministres. Mme Roland rédigea la lettre au nom de son mari seul.

Cette lettre, qui exprimait les sentiments les plus élevés dans le plus noble langage, remontrait au roi la nécessité de dissiper les défiances publiques en donnant des gages évidents et immédiats de son attachement sans réserve à la Constitution. Elle déclarait que c'était pour le salut même des prêtres réfractaires qu'il fallait autoriser les départements à bannir, comme beaucoup d'entre eux en prenaient l'initiative, ceux de ces prêtres contre lesquels se soulevait l'opinion.

Les gages réclamés au roi étaient le seul moyen de prévenir une catastrophe imminente et terrible. « Il n'est plus temps de reculer.... La Révolution est faite dans les esprits ; elle s'achèvera au prix du sang, si la sagesse ne prévient des malheurs qu'il est encore possible d'éviter. » — Si l'on essayait de la force contre l'Assemblée ou contre Paris, « toute la France se lèverait, et, se déchirant elle-même dans les horreurs de la guerre civile, développerait cette sombre énergie, mère des vertus et des crimes, toujours funeste à ceux qui l'ont provoquée. »

Le roi et la reine, très-irrités, firent appeler Dumouriez.

« Croyez-vous, lui dit Marie-Antoinette, que le roi doive supporter plus longtemps les insolences de Roland et de ses collègues?

— Non, Madame, répondit-il ; il faut que le roi renvoie tout son ministère.

— Ce n'est pas là mon intention, dit le roi. Je veux que vous restiez, mais que vous me débarrassiez de ces trois factieux. »

C'était là ce qu'attendait Dumouriez ; mais il fit ses conditions. Quoiqu'il eût eu avec Servan une violente querelle à propos de la motion présentée par celui-ci à l'Assemblée, il jugeait la résistance impossible sur les deux décrets des vingt mille fédérés et des prêtres. Il le dit énergiquement au roi.

Le roi céda sur le camp de vingt mille hommes, résista longtemps sur la question des prêtres, puis, sur les instances de la reine elle-même, il promit.

Le lendemain, 12 juin, Servan reçut sa révocation, et le roi donna le ministère de la guerre à Dumouriez. Roland et Clavière furent révoqués le 13. Des hommes sans consistance politique, proposés par Dumouriez, furent placés à la guerre et aux autres ministères.

Les trois ministres girondins prévinrent l'Assemblée de leur destitution, et Roland envoya une copie de sa lettre.

L'Assemblée déclara, presque à l'unanimité, que les trois ministres révoqués emportaient l'estime et les regrets de la nation, et ordonna l'envoi de la lettre de Roland aux quatre-vingt-trois départements.

C'était la scène de la destitution de Narbonne qui se renouvelait dans des circonstances aggravées.

Dumouriez fut accueilli par de violents murmures lorsqu'il se présenta devant l'Assemblée comme ministre de la guerre, et qu'il attaqua la courte administration de son prédécesseur. Il paya d'audace et tint tête aux Girondins. Mais, à son retour aux Tuileries, quand il voulut réclamer du roi l'exécution de sa promesse sur la sanction des deux décrets, Louis XVI répondit qu'il sanctionnerait l'appel des vingt mille hommes, mais qu'il ne pouvait se résoudre à sanctionner le décret contre les prêtres.

Dumouriez était joué. Il comprit l'impossibilité de se maintenir au ministère après ce refus, et donna sa démission, en se ménageant un commandement dans l'armée (15 juin).

Le roi composa un ministère feuillant de personnages peu connus. Ces ministres se

mirent à faire ce qu'avaient fait, avant eux, les hommes du ministère secret, « du comité autrichien. » Ils tâchèrent d'acheter quelques-uns des meneurs populaires, des chefs d'émeutes. La cour s'imaginait avoir acquis Danton, et cela lui rendait confiance. Les agents qu'elle employait comme intermédiaires la volaient bien souvent, et gardaient l'argent pour eux.

La fermentation était grande dans Paris; le peuple ne voyait plus aux Tuileries que des ennemis, des alliés de l'étranger, depuis que les ministres patriotes en étaient sortis. Une explosion devenait inévitable.

Dans ce moment critique, la Fayette intervint.

La Fayette s'engageait de plus en plus dans la fausse position où il s'était placé depuis le retour de Varennes. Il s'était brouillé tout à la fois avec Dumouriez et avec les Girondins. Il avait eu avec le ministre de l'intérieur Roland une correspondance aigre où les torts étaient de son côté, et il ne s'était pas prêté à une tentative de réconciliation faite par les Girondins auprès de lui. Il n'y avait pourtant pas entre eux et lui une réelle différence de principes. Comme eux, il avait la République dans le cœur, et, comme lui, ils voulaient éviter de l'introduire brusquement par la force. Le jour de la nomination de Servan au ministère, Mme Roland avait écrit au nouveau ministre : « Il faut faire marcher la Constitution et montrer à l'Europe un ministère qui la veut sincèrement. »

La différence était en ceci : que la Fayette était influencé par son entourage, beaucoup moins patriote, et surtout beaucoup moins démocrate que lui, et par sa femme, très-vertueuse et très-dévouée, mais royaliste et fort catholique. La Fayette, donc, rêvait toujours de se concilier le roi, la reine et les royalistes modérés ; il ne voulait pas voir ce que les Girondins voyaient très-bien, la connivence du roi et de la reine avec l'ennemi, et, par conséquent, la nécessité de leur ôter tout pouvoir effectif; de les annuler complétement, et pour sauver la chose publique et pour les sauver eux-mêmes.

La Fayette expédia de son camp à l'Assemblée une longue lettre où il attaquait à la fois le ministère qui venait de tomber, sans distinction entre Dumouriez et ses adversaires girondins, « la faction jacobine », auteur, disait-il, de tous nos désordres intérieurs, et les puissances étrangères associées dans « l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté nationale », c'est-à-dire qu'il attaquait tout le monde, excepté les Feuillants. Il réclamait le respect de la Constitution, y compris le libre exercice du pouvoir royal, et l'anéantissement du règne des clubs.

Il écrivit en même temps au roi pour l'encourager à maintenir ses droits constitutionnels.

Pendant que la Fayette se compromettait ainsi définitivement en faveur de la royauté, la reine payait des libelles royalistes qui le déchiraient, — et ceci, il le savait; — mais ce qu'il ne savait pas, c'est que les vrais ministres, les ministres secrets de ce roi et de cette reine pour lesquels il se perdait, faisaient passer des avis contre lui à Bruxelles, où commandait le comte de Merci, l'ancien ambassadeur d'Autriche à Versailles et le guide de Marie-Antoinette. Dans une lettre récente (19 mai), Montmorin avait engagé les généraux autrichiens à s'attacher plus particulièrement à l'armée de la Fayette, afin que « quelque échec bien honteux fît évanouir ce fantôme constitutionnel » au profit de la vraie monarchie.

La lettre de la Fayette fut lue devant l'Assemblée le 18 juin. Elle fut fort applaudie par le côté droit (les Feuillants) et même par le centre, qui n'aimait pas et craignait les Jacobins. Cependant, les Girondins parvinrent à faire rejeter la proposition d'envoyer la lettre aux quatre-vingt-trois départ-

tements, comme on avait fait pour celle de Roland.

Le soir, les Jacobins, dans leur club, tonnèrent furieusement contre la Fayette. Les journaux girondins, le lendemain, s'unirent contre lui aux journaux ultra-jacobins. Brissot et Condorcet, qui avaient jusque-là



Servan

ménagé la Fayette, écrivirent énergiquement contre sa lettre.

Le 19, le roi signifia à l'Assemblée son refus définitif de sanctionner les deux décrets.

La réponse des masses révolutionnaires à la Fayette et au roi ne se fit pas attendre.

Robespierre, aux Jacobins, le jour du renvoi des ministres girondins, avait protesté contre le mouvement qu'il prévoyait, et qui devait profiter à ses rivaux. Il avait soutenu qu'il fallait éviter les insurrections « partielles » et se borner à défendre la Constitution.

Danton dit qu'il fallait renvoyer la reine en Autriche, sans lui faire de mal. Plût au ciel qu'on l'eût écouté! — Il parla de « jeter la terreur dans une cour perverse », mais n'indiqua pas les moyens. Il est à croire qu'il agit sous main.

Quoi qu'il en soit, les meneurs populaires n'écoutèrent pas Robespierre. Le brasseur Santerre, du faubourg Saint-Antoine, le commandant de garde nationale Alexandre, du faubourg Saint-Marceau, le boucher Legendre, qui était sous l'influence de Danton, et d'autres hommes d'action, se concertèrent. Dès le 16 juin, les meneurs étaient allés demander au conseil général de la commune l'autorisation, pour les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, de se rassembler, avec leurs armes de 1789, le jour anniversaire du Serment du Jeu de Paume, afin d'aller planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants et présenter à l'Assemblée nationale et au roi des pétitions relatives aux circonstances.

Le conseil général répondit que la loi interdisait tout rassemblement armé. Les pétitionnaires répliquèrent que rien n'empêcherait les citoyens de marcher en armes; que l'Assemblée les recevrait bien, comme elle avait reçu, avant eux, des députations de gardes nationaux armés.

Cela mit en grand embarras le maire Pétion. Ami des ministres destitués, le mouvement en leur faveur ne lui déplaisait pas. Comme magistrat, cependant, c'était lui qui avait charge de l'empêcher. Le directoire du département, l'autorité supérieure à la municipalité, était composé de Feuillants et venait de proposer au ministère de dissoudre le club des Jacobins. Le directoire donna ordre au maire de prendre ses mesures contre tout rassemblement illégal.

Le 19 au soir, plusieurs des commandants de la garde nationale confirmèrent à Pétion ce qu'avaient dit les meneurs le 16; à savoir : que le mouvement aurait lieu à tout prix, avec le concours de nombre de sections et d'une partie de la garde nationale.

Le maire proposa au directoire de régulariser le mouvement en autorisant la prise d'armes des bataillons de gardes nationaux, auxquels les citoyens étrangers à la garde nationale ne feraient alors que se joindre. Les pétitionnaires déposeraient leurs armes avant de se présenter devant l'Assemblée et chez le roi.



Madame Élisabeth.

Le directoire refusa, et renouvela ses ordres de répression.

Pétion prévint du refus du directoire les chefs de bataillons de la garde nationale, et envoya dans les faubourgs les administrateurs de police engager les citoyens à obéir à la défense de l'autorité départementale.

Pendant ce temps, plusieurs sections (comités de quartier) avaient pris des arrêtés contraires à celui du directoire, et ordonné à leurs bataillons de marcher.

Les meneurs des rassemblements répondirent aux administrateurs de police qu'ils ne voulaient attaquer personne, mais qu'ils craignaient de recevoir des coups de fusil du côté des Tuileries, et qu'ils tenaient à garder leurs armes. Les administrateurs, membres du corps municipal, sympathisaient, pour la plupart, avec le mouvement, et ne firent pas de grands efforts pour être écoutés.

La nuit et la matinée s'étaient écoulées parmi ces agitations et ces pourparlers. Vers midi, deux colonnes de peuple, mêlées de garde nationale, partirent des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, se dirigeant vers les Tuileries et grossissant à mesure qu'elles avançaient à travers la ville.

Le corps municipal, qui était une espèce de conseil exécutif choisi dans le conseil général de la commune et présidé par le maire, revenait en ce moment sur la défense du directoire et arrêtait que le commandant en chef de la garde nationale ordonnerait de rassembler sous les drapeaux « les citoyens de tous uniformes et de toutes armes. » C'était, de fait, autoriser le mélange de ce qui était ou n'était pas de la garde nationale.

Le chef de légion qui commandait la garde nationale ne savait que faire, entre les ordres opposés du corps municipal et du directoire départemental ; il réunit cependant un certain nombre de bataillons autour des Tuileries.

Le procureur-syndic de département, Rœderer, vint, au nom du directoire, prévenir l'Assemblée nationale de la marche du rassemblement, et s'efforça de la détourner de recevoir dans son sein cette multitude armée.

Vergniaud reconnut qu'il eût été fort à désirer que la Constituante n'eût point donné à la Législative l'exemple de recevoir des hommes armés, et qu'en souffrant l'apparition de la force dans le sanctuaire de la loi, on s'était écarté des principes. Mais il remontra qu'il serait imprudent de repousser ces nouveaux pétitionnaires après en avoir admis tant d'autres, et qu'on devait se con-

duire à leur égard comme avec ceux que l'on avait reçus avant eux. « On dit que ce rassemblement, ajouta-t-il, veut présenter une adresse au roi. Si l'on croit qu'il existe quelque danger, nous devons le partager, et je demande que l'Assemblée envoie soixante commissaires chez le roi. »

Vergniaud, enfin, proposa qu'on votât une loi d'après laquelle aucun rassemblement armé ne pourrait plus à l'avenir approcher du lieu des séances de l'Assemblée.

Les Feuillants eussent dû se réunir avec empressement à cette proposition, qui régularisait ce qu'on ne pouvait plus empêcher, mais qui couvrait la personne du roi. Ils n'en firent rien. Ils réclamèrent des mesures de rigueur qui eussent amené les derniers périls, et ils ne soutinrent pas la motion qui eût protégé la famille royale.

La foule était aux portes. Après une discussion tumultueuse, l'Assemblée décida de recevoir les pétitionnaires. La tête de la colonne entra. Un des meneurs lut une pétition qui attaquait violemment la conduite du pouvoir exécutif, mais ne concluait à rien de précis, ce qui indiquait que les vrais chefs de parti ne dirigeaient pas le mouvement. Le rassemblement défila durant deux heures. Il y avait là une vingtaine de mille gardes nationaux, ouvriers, forts de la halle, invalides, femmes, enfants, en uniformes, en habits, en haillons. Ils marchaient au son de la musique. Des femmes dansaient, le sabre en main. Les musiciens jouaient le *Ça ira !* qui se terminait maintenant par ce refrain farouche :

Les aristocrates à la lanterne !

Quelques hommes portaient, parmi les nombreuses devises patriotiques, des emblèmes grotesques ou sanguinaires, comme une vieille culotte au bout d'une pique, ou un cœur de veau avec cette inscription : « Cœur d'aristocrate. »

On obligea celui-ci de se retirer. L'aspect de la foule n'avait rien, en général, de menaçant ni de sinistre.

Au sortir de l'Assemblée, dont la salle était sur l'emplacement de la rue de Rivoli, le rassemblement traversa le jardin des Tuileries. Parvenu sur le quai, il pénétra dans le Carrousel, et de là, voulut entrer dans ce qu'on appelait la cour Royale. La cour des Tuileries était alors divisée en trois cours, que séparaient des lignes de bâtiments ; celle du milieu s'appelait la cour Royale.

De nombreux bataillons de gardes nationales étrangers au rassemblement et plusieurs escadrons de gendarmerie entouraient le château ; mais ils n'avaient point d'ordres, et ils étaient, pour la plupart, même les gendarmes, peu disposés à user de leurs armes contre la foule. Tout ce qu'on disait du comité autrichien mettait en profonde défiance contre la cour les bourgeois les plus modérés.

Les chefs de la garde nationale et quelques officiers municipaux firent ouvrir d'abord à une vingtaine d'individus chargés de présenter la pétition au roi. La multitude, poussée, dit-on, par Santerre et Legendre, ne s'en contenta pas, et les canonniers du faubourg Saint-Jacques braquèrent leurs pièces sur la porte de la cour Royale. Des gardes nationaux qui étaient à l'intérieur ouvrirent. La foule se précipita dans la cour, monta le grand escalier, envahit les appartements.

Le roi était dans la salle dite de l'Œil-de-Bœuf, avec trois des ministres, quelques serviteurs fidèles, et sa sœur, Madame Élisabeth, belle et bonne personne, courageuse et dévouée, qui ne voulut pas se séparer de lui. Un petit nombre de gardes nationaux royalistes se serraient autour de Louis XVI. La porte fut bientôt ébranlée à coups de haches et de crosses de fusil.

« Sire, dit un des gardes nationaux, n'ayez pas peur !

— Je n'ai pas peur, répondit le roi ;

mettez la main sur mon cœur; il est pur. »

Par le conseil d'un officier de garde nationale, le roi fit ouvrir la porte. Quand on vit une femme à côté du roi, les premiers entrés crièrent : « A bas l'Autrichienne! » Madame Élisabeth se crut menacée de mort; elle dit, sans hésiter, aux amis qui l'entouraient : « Laissez-leur croire que je suis la reine; qu'elle ait le temps de se sauver! »

Louis XVI dit avec calme à la foule : « Que voulez-vous? — Je suis votre roi. — Je ne me suis jamais écarté de la Constitution. »

On répondit par des cris : « A bas le *veto!* — Rappelez les bons ministres. » Le grand nombre ne montra pas de dispositions violentes contre Louis XVI. Un homme armé d'une pique ayant voulu « foncer sur le roi, » il fut écarté par les gardes nationaux.

Le boucher Legendre interpella le roi : « Monsieur! lui dit-il, vous êtes un perfide; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Prenez garde à vous; le peuple est las d'être votre jouet. »

Et il lui lut une pétition du même genre que celle qui avait été lue devant l'Assemblée.

Le roi répondit : « Je ferai ce que la Constitution m'ordonnera de faire. »

C'était maintenir le *veto*. Les clameurs recommencèrent. Un incident vint en aide au roi. Un homme lui ayant présenté le bonnet rouge, Louis XVI le prit et le mit sur sa tête. La foule cria : « Vive la Nation! vive la liberté! » et même : « Vive le roi! » — Le roi répéta : « Vive la nation! »

Comme il étouffait de chaleur, un garde national lui ayant apporté un verre de vin, Louis XVI but à la santé du peuple de Paris et de la nation française.

Il accordait tout ce qu'on voulait sur la forme, mais ne cédait rien sur le fond

La foule, de son côté, s'obstinait. On criait : « S'il ne sanctionne pas les décrets, nous reviendrons tous les jours! »

En ce moment, Vergniaud et Isnard se firent passage à travers la foule. Vergniaud venait tenter, avec un ami, ce qu'il avait proposé de faire au moyen d'une grande députation de l'Assemblée. Vergniaud et Isnard remontrèrent au peuple que, si ce qu'il demandait était accordé dans un tel moment, on n'y verrait que l'effet de la violence; qu'il fallait se retirer, et que le peuple aurait satisfaction.

Les deux orateurs furent bien accueillis, mais non pas obéis.

Le maire Pétion parut à son tour, très-acclamé de la multitude, parla à plusieurs reprises, et fut enfin écouté. Un jeune homme, furieusement exalté, somma cependant encore une fois le roi de céder, en lui criant : « Sanctionnez les décrets, ou vous périrez. »

La foule ne soutint pas ce violent orateur, qui prétendait parler au nom de cent mille hommes; elle se calmait peu à peu, sur l'assurance de Pétion que le roi ne pourrait se dispenser d'acquiescer au vœu manifeste du peuple. Une députation envoyée par l'Assemblée, qui était revenue tardivement à la proposition de Vergniaud, avait rejoint le roi. La multitude commença de s'écouler par les appartements que le roi fit ouvrir. La curiosité de voir l'intérieur du château contribua à faire évacuer la salle de l'Œil-de-Bœuf. Le roi put enfin passer dans une pièce voisine et disparaître par une porte dérobée.

Cette scène avait duré quatre heures.

La foule, en se retirant, traversa le cabinet du roi. C'était là que s'était réfugiée Marie-Antoinette, qu'on avait empêchée de rejoindre Louis XVI. Elle avait avec elle ses enfants et quelques dames. Des gardes nationaux l'entouraient. Le grand agitateur du faubourg Saint-Antoine, le brasseur San-

terre, vint se placer devant elle, non en ennemi, mais en protecteur.

La multitude était arrivée avec des dispositions bien plus hostiles contre Marie-Antoinette que contre le roi; mais, quand elle toucha de près l'objet de sa haine, elle ne vit plus là qu'une mère et des enfants. Contre toute attente, la masse n'eut pour Marie-



Legendre.

Antoinette ni outrages ni fureurs. C'est que, cette fois, c'était la vraie foule parisienne, avec ses émotions variables et sincères, et non une bande de brigands comme le matin du 6 octobre. La foule n'était pas disposée à un crime, et les meneurs ne l'y poussaient point. Pas une goutte de sang ne coula dans cette journée.

La journée du 20 juin, cependant, n'avait pas réussi. Le roi avait été humilié matériellement, mais relevé moralement par le courage passif et résigné qu'il avait montré. Contre son ordinaire, il n'avait pas cédé; il n'avait rien promis, et il était resté, comme il le disait, dans son droit constitutionnel en maintenant son *veto* contre les deux décrets. L'apparence était donc pour lui; seulement, ce que la Constitution n'autorisait pas, c'était qué le chef du pouvoir exécutif correspondît secrètement avec l'ennemi auquel il avait déclaré la guerre au nom de la France.

Le lendemain, l'Assemblée vota le décret que Vergniaud avait proposé le 20 au matin, à savoir que : désormais, aucune réunion de citoyens armés ne pourrait plus être admise à la barre. Le roi manda à l'Assemblée qu'il s'en remettait à sa prudence pour maintenir la Constitution et assurer l'inviolabilité et la liberté constitutionnelle du représentant héréditaire de la Nation.

Le roi était fort entouré aux Tuileries. Beaucoup de gens lui revenaient par une compassion sincère. Le parti contre-révolutionnaire espérait exploiter ce sentiment pour susciter une grande réaction. Le maire Pétion, s'étant présenté, le matin, aux Tuileries, fut insulté, et un des administrateurs de police, qui l'accompagnait, fut violemment frappé par des gardes nationaux. Lorsque Pétion aborda le roi, Louis XVI lui parla rudement. Il l'accusa d'avoir laissé former le rassemblement et de l'avoir dissipé trop tard.

Le 22, le roi publia une proclamation dont le style énergique ne lui était pas habituel. Après avoir dénoncé « aux Français » l'invasion armée de son palais, il déclarait que la violence ne lui arracherait jamais son consentement à ce qu'il croirait contraire à l'intérêt public : que, si ceux qui voulaient renverser la monarchie avaient besoin d'un crime de plus, ils pouvaient le commettre; mais que le roi donnerait à toutes les autorités l'exemple du courage et de la fermeté.

L'Assemblée nationale invita, au nom de la Nation et de la liberté, tous les bons citoyens à seconder les autorités pour le



La Marseillaise.

maintien de la Constitution et de l'ordre public; mais, en même temps, elle ordonna aux nouveaux ministres de lui rendre compte de ce qu'ils avaient fait relativement aux troubles religieux et à l'armée de réserve qu'il était urgent de placer entre la frontière et Paris. C'était faire entendre que l'Assemblée ne renonçait pas aux décrets non sanctionnés par le roi.

Un député demanda la dissolution de la société des jacobins. L'Assemblée passa à l'ordre du jour (25 juin).

Le Directoire du département avait entamé, sur la journée du 20 juin, une enquête qu'il dirigeait contre le maire Pétion. Une partie du conseil général de la commune soutenait le Directoire. On faisait courir dans Paris une pétition très-vive contre le 20 juin. L'Assemblée recevait des départements une foule d'adresses et de pétitions, les unes réclamant contre le 20 juin, les autres contre le *veto* et contre le renvoi des ministres patriotes.

Tels pétitionnaires se disaient prêts à marcher au secours de la Constitution et du roi. Tels autres réclamaient la déchéance du roi ou annonçaient que les fédérés viendraient à Paris malgré le *veto*.

Le 28 juin, l'Assemblée vit tout à coup paraître à sa barre le général la Fayette.

Après s'être concerté avec le maréchal Luckner et avoir mis son armée en sûreté sous Maubeuge, la Fayette était accouru à Paris. Il demanda d'être entendu; il dit que les violences commises le 20, aux Tuileries, avaient excité l'indignation de l'armée comme de tous les bons citoyens. « J'ai pris, dit-il, avec mes braves compagnons

d'armes, l'engagement de venir exprimer seul nos sentiments communs. »

Il conjura l'Assemblée de faire poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs des excès du 20 juin; de détruire « la secte usurpatrice et tyrannique » des jacobins, et de prendre des mesures efficaces pour faire respecter l'autorité de l'Assemblée et celle du roi.

La Fayette fut bien accueilli par la majorité de l'Assemblée, et, malgré l'opposition des Girondins, sa pétition fut renvoyée à une commission. La masse flottante du centre avait subi le vieil ascendant du général de 89.

Le général se rendit de l'Assemblée au château. Le roi et la reine le remercièrent, mais sans s'ouvrir à lui, ni se concerter avec lui sur ce qu'il y avait à faire. Quand il sortit, Madame Élisabeth, la sœur du roi s'écria : « Il faut se jeter dans les bras de cet homme; lui seul peut sauver le roi et sa famille. — Non, dit la reine; mieux vaut périr que d'être sauvés par la Fayette et les constitutionnels ! »

Le soir, Brissot, Guadet, tous leurs amis, se rendirent aux jacobins et accusèrent la Fayette de haute trahison. « Ceux qui conspirent contre la liberté, dit Brissot, ne sont forts que de nos divisions. » Robespierre applaudit aux paroles de Brissot et de Guadet, et proposa une pétition pour la mise en accusation de la Fayette.

Il devait y avoir, le lendemain, une revue de gardes nationales. La Fayette offrit au roi de l'y accompagner, afin de pousser les gardes nationaux « à faire ce qu'il croirait nécessaire pour le service de la Constitution. »

La reine fit avertir le maire Pétion, et Pétion contremanda la revue.

La Fayette essaya de réunir les gardes nationaux qui lui étaient le plus attachés, afin d'aller à leur tête fermer le club des jacobins. Les gardes nationaux ne répondirent point à l'appel. Ce n'était pas manque de courage; mais la conscience des constitutionnels était troublée. Ils ne voulaient pas faire la guerre civile au profit du comité autrichien et de la contre-révolution. La Fayette repartit tristement pour son armée (30 juin).

Les jacobins brûlèrent un mannequin fait à son image.

Les événements militaires redoublèrent la fermentation publique. Dans la première quinzaine de juin, le maréchal Luckner avait, d'accord avec la Fayette, fait une seconde tentative pour envahir la Belgique. L'entreprise avait bien commencé. Menin, Ypres et Courtrai avaient été occupés avec peu de résistance, et un petit corps de patriotes belges et liégeois avait joint les Français.

Luckner, cependant, ne voyant point de soulèvement général en Belgique, ne se crut pas en état de marcher sur Gand. Il s'arrêta; puis, quelques jours après, il repassa la frontière. Un officier général, pour protéger la retraite, incendia les faubourgs de Courtrai, une ville amie qui avait très-bien accueilli nos soldats (fin juin).

Cette retraite, qu'on crut ordonnée secrètement par le roi, cet incendie, coïncidant avec les nouvelles de la marche des armées prussiennes et autrichiennes du fond de l'Allemagne vers le Rhin, excitèrent des cris de fureur à Paris et dans toute la France. La clameur publique était que la France, trahie par son gouvernement, devait se sauver elle-même. Les volontaires, de toutes parts, se mettaient en route quelques milliers, ceux qui avaient davantage la passion et l'esprit politique, venaient sur Paris; un bien plus grand nombre allaient droit aux frontières. Tous les grands noms militaires, qui, durant vingt ans et plus, devaient faire retentir le monde, tous les grands généraux de la République et de l'Empire étaient là, dans cette foule, ignorés

encore, officiers, sous-officiers ou soldats de la ligne ou des volontaires.

Ce fut alors qu'on entendit, pour la première fois, le chant qui devait guider la nouvelle armée aux batailles. L'illustre historien qui a fait un tableau si magnifique de la Fédération de 90, M. Michelet, a aussi grandement raconté comment naquit le chant de guerre de la Révolution.

Il faut lire, dans son livre, le récit de cette soirée à jamais fameuse. C'était chez Dietrich, le maire de Strasbourg, un ami de la Fayette. Volontaires, officiers de la ligne, dames de Strasbourg, se faisaient leurs adieux. « Allons! » s'écria un jeune officier du génie.

Il sortit, s'enferma une heure, puis rentra, et il chanta :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé !...

L'assistance fut saisie, enlevée, et, d'un même élan, elle répéta le refrain qu'avait chanté Rouget de l'Isle.

Ainsi fut trouvé ce chant immortel dont nul revers ne pourra étouffer l'inspiration toujours renaissante, et dont nulle profanation ne pourra altérer le caractère à jamais sacré pour la France et pour le monde.

Le chant enfanté en Alsace vola, d'écho en écho, du Rhin à la Méditerranée. En ce moment, il se formait à Marseille, pour répondre à l'appel des 20 000 fédérés, un bataillon composé des plus ardents patriotes de tout le Midi. Ils partirent cinq cents, chantant à travers la France, de Marseille à Paris, le chant trouvé par Rouget de l'Isle, et ce fut de leur nom qu'il fut nommé *la Marseillaise*.

Les Girondins avaient bien vite repris sur l'Assemblée leur ascendant un moment ébranlé par la Fayette. Le 30 juin, le ministre de l'intérieur avait adressé aux directoires des départements une invitation de faire dissiper, par la force publique, tout rassemblement armé qui marcherait sans autorisation légale vers Paris. Le 2 juillet, l'Assemblée répondit énergiquement au ministre, en arrêtant, par un décret d'urgence, les mesures relatives au passage des « citoyens gardes nationaux que l'amour de la Constitution et de la liberté avait déterminés à se rendre à Paris, pour être, de là, transportés à l'armée de réserve à Soissons. » L'Assemblée les autorisait à prendre part à l'anniversaire de la Fédération le 14 juillet.

Le roi n'osa refuser de sanctionner le décret qui annulait la circulaire de son ministre et le *veto* même. Louis XVI abandonnait une partie du terrain qu'il avait défendu le 20 juin et maintenu dans sa déclaration du 22.

L'Assemblée, le même jour, décréta le licenciement de l'état-major de la garde nationale à Paris, et dans les villes d'au moins cinquante mille âmes : c'était frapper la Fayette dans ces états-majors formés sous son influence.

La discussion s'était ouverte, le 30 juin, sur le rapport d'une commission dite des Douze, chargée d'examiner les moyens de pourvoir à la sûreté de l'État et de la liberté publique. Le 3 juillet, le débat fut élevé par Vergniaud à une grande hauteur. Son discours, d'une foudroyante éloquence, se résumait en ceci : « Si le roi détruisait la Constitution par la Constitution même; s'il en étouffait l'esprit tout en observant la lettre; si, en ne faisant pas ou en empêchant de faire ce qui était nécessaire pour vaincre, il livrait le pays à l'invasion qui s'opérait en son nom et sous le prétexte de venger sa dignité royale; si, par là, il appelait la Contre-révolution, il ne serait plus rien pour cette Constitution qu'il aurait violée, pour ce peuple qu'il aurait trahi. »

Vergniaud conclut en disant qu'il ne croyait pas voir se réaliser ces horribles suppositions, mais qu'il était certain que les faux amis qui environnaient le roi étaient vendus

aux conjurés de Coblentz; qu'il fallait donc déclarer la patrie en danger et adresser au roi un message énergique et digne, sans être offensant, pour l'inviter à s'unir sans réserve à l'Assemblée et à prendre les mesures nécessaires au salut de l'Etat.

Il demanda enfin un prompt rapport sur la conduite du général la Fayette.



Rouget de l'Isle

Vergniaud avait adouci, par ses conclusions, l'effet terrible de son discours. Cambon raviva cet effet par un mot accablant : « Nous devons la vérité au peuple! Toutes les suppositions de M. Vergniaud sont des vérités! »

L'Assemblée ordonna l'envoi du discours de Vergniaud à tous les départements.

Elle ne déclara pas immédiatement la patrie en danger, mais elle régla les formes et les conséquences qu'aurait cette déclaration (4 juillet).

L'évêque constitutionnel de Bourges proposa nettement à l'Assemblée de suspendre la Constitution en cas de péril extrême, c'est-à-dire de s'attribuer la dictature. L'Assemblée recula devant cette violente résolution et passa à l'ordre du jour (5 juillet).

Le roi, pour tâcher d'apaiser les esprits, manda à l'Assemblée qu'il voulait renouveler avec elle, le 14 juillet, sur l'autel de la patrie, le vœu de vivre libre ou de mourir, en y associant les fédérés des départements.

Le roi envoya ensuite à l'Assemblée un autre message annonçant la marche des troupes prussiennes vers nos frontières et les hostilités imminentes avec la Prusse, dont le représentant à Paris était parti sans prendre congé.

Ces démarches du roi avaient produit une bonne impression. Le 7 juillet, l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, demanda à faire une motion de salut public. Il dit que la vraie source des maux de la France, c'était la division de l'Assemblée nationale; qu'une partie de l'Assemblée attribuait à l'autre le dessein de détruire la royauté; que l'autre partie accusait ses collègues de vouloir le gouvernement aristocratique et l'établissement d'une Chambre haute. « Messieurs, dit-il, jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment, et, par un irrévocable serment, abjurons, foudroyons également la République et le système des deux Chambres! »

L'Assemblée entière et les tribunes elles-mêmes, ordinairement si jacobines, se levèrent avec d'unanimes applaudissements, et crièrent :

« Oui, oui, nous ne voulons que la Constitution. »

On cria de toutes parts : « Union! Union! »

Le côté gauche, quittant ses bancs, courut se mêler au côté droit, qui l'accueillit à bras ouverts.

Tout le monde était ici de bonne foi, en cédant aux entraînements de notre prompte et cordiale nature française. Le côté droit, les Feuillants, n'étaient point contre-révolu-

tionnaires, et le côté gauche, les Girondins, quelles que fussent leurs aspirations républicaines, n'avaient pas de parti pris de renversement.

L'Assemblée envoya prévenir le roi, par une députation, de la résolution qu'elle avait prise. Louis XVI vint déclarer à l'Assemblée que la nation et le roi ne faisaient qu'un. « Leur réunion, dit-il, sauvera la France. La Constitution doit être le point de ralliement de tous les Français. Le roi leur donnera toujours l'exemple de la défendre. »



Lamourette

On cria : « Vive la nation ! vive le roi ! »

L'émotion fut vive, mais passa vite. Elle ne dura pas même jusqu'au lendemain. Avant la fin de la séance, une députation de la municipalité de Paris vint annoncer que le directoire du département avait suspendu de leurs fonctions le maire Pétion et le procureur de la commune Manuel, en raison de leur conduite durant la journée du 20 juin. Les membres du corps municipal protestaient énergiquement en faveur du maire, qu'on punissait, disaient-ils, d'avoir empêché que le sang du peuple ne coulât.

La mesure agressive qu'avait prise le directoire réveillait la discorde un moment assoupie. Le roi crut agir habilement en écrivant à l'Assemblée qu'il la priait de décider de cette affaire.

D'après la Constitution, c'était au pouvoir exécutif de confirmer ou d'annuler l'arrêté du directoire départemental. L'Assemblée ne devait statuer qu'en dernier ressort après le roi. La proposition du roi fut écartée comme inconstitutionnelle.

Le lendemain, l'Assemblée fut agitée par la nouvelle qu'un chef contre-révolutionnaire, prenant le titre de lieutenant général de l'armée des princes, s'était mis en campagne dans l'Ardèche avec 2000 ou 3000 hommes armés ; on s'attendait à d'autres soulèvements.

Le soir, aux Jacobins, on cria que l'embrassement général de la veille était « un baiser de Judas. »

Les pétitions se succédaient à la barre en faveur de Pétion : une entre autres de 40 000 ouvriers en bâtiment. Une proposition de suspendre à son tour le Directoire fut envoyée par l'Assemblée nationale à l'examen de la commission des Douze. La discussion fut reprise sur les périls publics. Brissot dit que, devant les vastes préparatifs des puissances étrangères pour envahir la France, le temps était venu de déclarer la patrie en danger, et, tout en rappelant la « réunion » votée l'avant-veille, il refit, sous une forme moins passionnée, le grand discours de Vergniaud du 3 juillet contre la conspiration dont la cour des Tuileries était le point central.

« La patrie est en danger, dit-il ; non pas que nous manquions de forces, mais parce qu'on a paralysé nos forces. La cause en est dans un seul homme que la nation a fait son chef, et que des courtisans perfides ont fait

son ennemi. » — Il demanda, dans l'intérêt même du roi, que sa conduite fût examinée, et qu'on examinât l'article de la Constitution qui voulait que, dans le cas où le roi ne s'opposerait pas formellement aux entreprises tentées en son nom contre la Constitution, il serait censé avoir abdiqué.

Il conclut à la formation d'une commission de sûreté publique chargée de l'examen des accusations de trahison; puis, il demanda la déclaration de la patrie en danger, la déclaration que le ministère avait perdu la confiance de l'Assemblée, et la punition de ceux qui commandaient des délibérations à la tête des armeés, c'est-à-dire de la Fayette, dans l'armée duquel on faisait signer des adresses contre le 20 juin.

Dans la séance suivante, les ministres, sans attendre qu'il eût été statué sur la proposition de Brissot, vinrent annoncer leur démission à l'Assemblée. Ils avaient écrit au roi qu'ils entendaient par là démontrer à la nation que l'Assemblée agissait de manière à détruire toute espèce de gouvernement. Ils s'imaginaient que leur détermination ferait « un effet très-considérable sur l'opinion publique. »

L'Assemblée et le public accueillirent la démission ministérielle avec une profonde indifférence.

Le roi donna aux ministres des successeurs qui n'eurent pas plus d'importance ni d'influence qu'eux.

Le 11 juillet, l'Assemblée rendit, à l'unanimité, le décret suivant :

« Des troupes nombreuses s'avancent vers nos frontières. Tous les ennemis de la liberté s'arment contre notre Constitution....

CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER.

Deux éloquentes adresses, l'une aux Francais, proposée par Vergniaud, l'autre à l'armée française, proposée par le feuillant Vaublanc, furent également votées à l'unanimité.

Les Feuillants s'unissaient sincèrement aux Girondins, quand il s'agissait de défendre la patrie. Malheureusement, ils s'obstinaient, en même temps, dans leur réaction contre la municipalité de Paris. La nouvelle que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre le maire Pétion et le procureur de la commune Manuel, irrita fort la gauche. Cependant, la gauche ne soutint pas une violente adresse envoyée par le conseil général de la commune de Marseille, qui demandait formellement l'abolition de la royauté. Cette adresse fut déclarée inconstitutionnelle (12 juillet).

L'Assemblée reçut, ce même jour, une lettre du roi annonçant qu'il confirmait la suspension de Pétion et de Manuel. L'Assemblée leva, le lendemain, la suspension du maire et, quelques jours après, celle du procureur de la commune.

Les principaux membres du Directoire du département de la Seine donnèrent leur démission. La municipalité l'emportait.

Les fédérés avaient commencé d'arriver. Les jacobins leur votèrent une adresse rédigée par Robespierre. Elle leur déclarait que leur mission était de sauver l'État, et que la vraie Constitution, c'était la souveraineté de la nation. Robespierre parlait là un langage hardiment révolutionnaire qui n'était pas dans ses habitudes. « Sur l'autel de la Patrie, au champ de la Fédération, ne prêtons serment qu'à la Patrie et à nous-mêmes, entre les mains du Roi immortel de la Nature, qui nous fit pour la liberté et qui punit les oppresseurs. »

Robespierre, au nom des jacobins, rejetait donc le serment au roi. Il atteignait la grande éloquence toutes les fois qu'il touchait aux idées religieuses.

Danton mitigea la proposition de Robespierre en disant que les fédérés devaient prêter, le 14 juillet, avec l'Assemblée et la garde nationale, le serment ordonné par la loi, mais qu'ils devaient y ajouter le ser-

ment de ne pas se séparer jusqu'à ce que le peuple des 83 départements eût été appelé à se prononcer sur une pétition concernant le sort du pouvoir exécutif (13 juillet).

La fête du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et de la grande Fédération, se passa en bon ordre. Le matin, une députation de l'Assemblée alla poser la première pierre d'une colonne de la Liberté sur l'emplacement de la Bastille. Cette colonne n'a été élevée que 40 ans après, à la suite de la Révolution de juillet.

L'Assemblée, le roi, la municipalité, la garde nationale et 3 ou 4000 fédérés se réunirent ensuite au Champ de Mars, autour duquel se pressait un peuple immense. Le roi, triste et morne, fut reçu en silence, et le maire Pétion avec des acclamations sans fin.

On avait élevé, près de l'autel de la Patrie, un grand tombeau pour ceux qui mourraient à la frontière, avec cette inscription : *Tremblez, tyrans, nous les vengerons!* Plus loin, on avait planté un grand arbre, aux branches duquel pendaient des boucliers, des casques, des écussons, et qu'entourait un bûcher chargé de couronnes, de tiares, d'insignes des seigneurs et des corporations. On invita le roi à mettre le feu à l'arbre de la féodalité ; il s'en excusa, en disant que la féodalité n'existait plus.

Le 17 juillet, sur la proposition de Carnot au nom des comités, l'Assemblée décida de porter l'armée à 450 000 hommes, les volontaires compris. Les gardes nationaux devaient se réunir dans tous les cantons, pour désigner ceux d'entre eux qui marcheraient les premiers.

Dans cette même séance, une députation de fédérés vint lire une adresse d'une virulence extrême, où ils demandaient la suspension provisoire du roi et la mise en accusation de la Fayette, qu'ils traitaient d'assassin du peuple. Cette adresse avait été encore, dit-on, rédigée par Robespierre.

Des lettres alarmantes du maréchal Luckner et du général Dumouriez redoublèrent l'agitation de l'Assemblée. Par un changement qui venait d'avoir lieu dans le commandement militaire, Luckner réunissait sous ses ordres les deux armées du Rhin et du centre. Il écrivait que nous allions avoir sur les bras 200 000 ennemis, sans compter 20 000 émigrés, et que nous n'avions pas plus de 70 000 hommes à mettre en ligne contre eux. Dumouriez, qui avait un commandement sous la Fayette dans la troisième armée, celle de Flandre, mandait que les Autrichiens étaient entrés à leur tour sur notre frontière, et qu'ils occupaient en forces Orchies et Bavai.

Le moment était venu de tenir le serment tant de fois prêté de « vivre libre ou mourir ! »

Le dimanche 22 juillet, à 6 heures du matin, le canon d'alarme retentit sur le Pont-Neuf. Un double cortége partit de l'hôtel de ville. Dans chacun des deux, marchaient douze membres du corps municipal, escortés de gardes nationaux. Sur chaque place, sur chaque pont, un roulement de tambour commandait le silence, et un officier municipal lisait au peuple le décret de l'Assemblée nationale qui déclarait « la Patrie en danger. »

Sur les places avaient été dressés des amphithéâtres qu'entourait un cercle de citoyens armés : au milieu, des tentes, où siégeaient des officiers municipaux et des notables entre les drapeaux des bataillons : une planche posée sur des tambours leur servait de table pour écrire les noms de ceux qui venaient s'enrôler.

Les volontaires se présentèrent en foule. La haie des gardes nationaux avait peine à les contenir. Chacun eût voulu être inscrit le premier. Il vint des hommes mariés, des fils uniques, des séminaristes. Les vieillards

et les enfants s'en allaient en pleurant quand on les refusait. Chacun des officiers municipaux, lorsqu'il retourna le soir à l'hôtel de ville, fut suivi d'une longue file d'enrôlés qui se tenaient par la main en chantant. Beaucoup partirent dès le lendemain pour la frontière, le sac sur le dos, sans uniforme, comme les y autorisait le décret de l'Assemblée. Les mères les suivirent tant qu'elles purent aller, « pour voir le plus longtemps possible, dit un récit du temps, ceux qu'elles n'osaient espérer de revoir un jour. »

Ce fut là cette fameuse journée des *enrôlements volontaires*, qui restera pour toujours dans nos annales à côté de celle de la grande Fédération.

La journée des enrôlements se reproduisit dans toutes nos villes. La France répondit ainsi au décret par lequel Carnot avait fait voter une armée de 450 000 hommes. Paris en fournit une quinzaine de mille. Nos départements d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté donnèrent un contingent énorme.

« Que le ciel en décide ! écrivit Robespierre dans son journal, — Dieu puissant, cette cause est la tienne ! »

Les contre-révolutionnaires appelaient Dieu au secours des vieilles superstitions et des vieilles tyrannies. Robespierre revendiquait Dieu pour la Révolution.

Le 24 juillet, l'Assemblée, sur la proposition de Vergniaud, décréta que les volontaires seraient formés en compagnies par communes ou groupes de communes voisines, et qu'ils éliraient leurs officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel.

Cette réunion, sous le même drapeau, d'hommes qui se connaissaient et répondaient les uns des autres, eut des résultats excellents, et l'élection des chefs par les soldats, dans l'état d'exaltation où était la jeunesse française, eut un succès qu'elle n'aurait pas eu dans des temps ordinaires. On en peut juger par la longue liste de généraux et de maréchaux de France sortis des élections de 1792.

Un autre décret, également provoqué par Vergniaud, défendit, sous peine de mort, à tout commandant de place forte, de se rendre avant d'avoir soutenu un assaut après l'ouverture de la brèche, et déclara les habitants ou les municipalités des places de guerre traîtres à la patrie s'ils prétendaient obliger le commandant à capituler (25 juillet).

En même temps qu'ils inspiraient ainsi les mesures les plus énergiques pour défendre la patrie contre l'ennemi du dehors, les Girondins firent un dernier effort afin de prévenir la terrible crise devenue imminente au dedans.

En 1791, plus prévoyants et plus fermes alors que Robespierre, les devanciers de la Gironde, maintenant les alliés des Girondins, Brissot, Condorcet, les Roland, avaient voulu la République quand Robespierre ne la voulait point encore, et quand on eût pu l'établir sans catastrophes sanglantes. Maintenant, ils pressentent la guerre civile, les échafauds, le procès et la mort du roi, et ils cherchent à ajourner la République, lorsque Robespierre commence à s'efforcer de la hâter.

La Fayette n'ayant pas voulu s'entendre avec eux, ils essayèrent de faire sans lui ce qu'ils eussent préféré faire avec lui. Gensonné fit communiquer au roi une lettre que signèrent avec lui Guadet et Vergniaud. Ils y exposaient que la défiance de l'opinion publique envers le roi était la cause essentielle de la crise imminente. Ils déclaraient qu'invariablement attachés aux intérêts de la nation, ils n'en sépareraient jamais ceux du roi qu'autant qu'il les séparerait lui-même, et ils conseillaient au roi les mesures qui avaient encore quelque chance de lui ramener l'opinion : les principales étaient de déclarer solennellement qu'il n'accepterait, en aucun cas, une augmentation de pouvoir qui lui viendrait des puissances



Les enrôlements volontaires.

étrangères; de choisir ses ministres parmi les hommes les plus prononcés pour la Révolution; de soumettre sa liste civile à une comptabilité qui prouvât au peuple qu'elle n'était pas employée à solder les ennemis de la liberté et de la Constitution; de provoquer lui-même la remise de l'éducation de son fils à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation; enfin, de retirer à la Fayette son commandement militaire.

C'était un pacte formel proposé à Louis XVI, moyennant le rappel de Roland, Clavière et Servan au ministère, et la remise du petit prince royal à la direction de Condorcet.

Le roi fit une réponse peu favorable; cependant, les pourparlers ne furent pas rompus, et, durant quelques jours, les Girondins, à l'Assemblée, modérèrent le mouvement. Le 24 juillet, un représentant ayant fait la motion d'examiner la question de la déchéance du roi, réclamée par plusieurs pétitions, Vergniaud fit ajourner ce grand débat.

Le 26 juillet, Brissot, avec son entraîne-

ment habituel, alla très-loin dans cette voie de modération. Après avoir tonné contre la faction, plus dangereuse, dit-il, que celle de Coblentz, qui veut le rétablissement de la noblesse et les deux Chambres, il ajouta que, s'il existait une troisième faction, une faction, comme on disait, de *régicides*, qui prétendît créer un dictateur, et qui complotât pour établir présentement la République sur les débris de la Constitution, le glaive de la loi devait les frapper comme les autres. « Il n'est pas de meilleur moyen que le régicide pour éterniser la royauté; ce n'est pas avec le meurtre d'un individu qu'on l'abolira. La résurrection de la royauté, en Angleterre, a été due au supplice de Charles Ier. »

Brissot faisait allusion aux journaux et aux pamphlets de Marat, d'Hébert, et de jeunes gens qui cherchaient à se donner un rôle par une exagération furieuse : Fréron, Tallien et autres.

Pendant que les journaux contre-révolutionnaires prêchaient ouvertement la haute trahison et célébraient d'avance le triomphe des armées ennemies, d'autres libelles non moins odieux provoquaient le meurtre du roi et jetaient à la reine d'ignobles outrages.

Guadet proposa une adresse au roi, une sorte de sommation, pour lui demander encore une fois son concours afin de sauver la patrie et sa couronne.

Brissot appuya Guadet, et engagea à ne pas précipiter la discussion sur la question de la déchéance, que la commission extraordinaire des Douze avait à examiner mûrement.

L'Assemblée presque entière applaudit Brissot; mais les tribunes crièrent contre lui et l'appelèrent « traître de Barnave ».

La politique de Brissot et des Girondins fut dénoncée violemment, le soir, aux Jacobins.

Les ultra-Jacobins ne voulaient voir, dans les efforts de Brissot et des Girondins pour ressaisir le pouvoir, que l'ambition de gens qui prétendent être ministres ou faire ministres leurs amis, et, dans leur désir de prévenir l'emploi de la force, que connivence avec la cour.

Pendant ce temps, le roi et la reine mandaient secrètement Guadet aux Tuileries, ses paroles semblèrent leur faire impression.

Cette impression fut passagère. Le surlendemain, un fidèle serviteur du roi, qui avait été l'intermédiaire de ces communications secrètes, vint dire, en pleurant, aux auteurs de la lettre au roi que tout était rompu. Vergniaud lui répondit d'une voix grave et triste : « Il n'est plus désormais en notre pouvoir de sauver votre maître. »

Le renversement de la royauté par la force était dorénavant inévitable.

Ce même jour, 28 juillet, fut celui où arriva à Paris le manifeste des puissances étrangères contre la Révolution.

L'Autriche et la Prusse réunies étaient enfin prêtes à entrer sérieusement en campagne, et préparaient leur principale attaque par la vallée de la Meuse avec 120 000 hommes, que soutiendraient d'autres corps. Les émigrés, auxquels les puissances ne voulaient accorder qu'un rôle en sous-ordre, étaient, au nombre de 18 000, répartis entre différents corps.

Le roi de Hongrie avait été élu empereur d'Allemagne et couronné à Francfort, le 14 juillet, sous le nom de François II. Le roi de Prusse était venu ensuite le joindre à Mayence, où les princes allemands festoyaient comme s'ils eussent été déjà de retour après la victoire.

L'agent envoyé par Louis XVI, Mallet-Dupan, avait présenté au nouvel empereur et au roi de Prusse un projet de manifeste à publier lors de l'entrée en France. Les puissances, selon ce projet, eussent déclaré qu'elles ne poseraient pas les armes avant que le roi fût remis en liberté et que son

autorité fût rétablie; mais elles eussent ajouté qu'elles s'armaient contre les factieux et non contre la nation; elles n'eussent rien dit de la Constitution.

La reine ne trouvait point cela suffisant. Elle avait écrit au comte de Merci que le manifeste devait rendre l'Assemblée nationale et Paris responsables de la vie du roi et de celle de sa famille. Merci lui avait répondu qu'il y aurait « une déclaration menaçante » (4-9 juillet).

Les princes émigrés, qui avaient refusé audience à l'envoyé du roi leur frère, firent écarter, avec l'aide de l'ambassadeur de Russie, le projet rédigé d'après les instructions de Louis XVI, et adopter par l'empereur et le roi de Prusse un autre manifeste, ouvrage d'un émigré appelé le marquis de Limon. C'était l'ancien ministre Calonne qui l'avait mis en avant.

Le manifeste annonçait que « Sa Majesté impériale et S. M. le roi de Prusse marchaient pour défendre l'Allemagne et faire cesser l'anarchie en France, arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, et rendre au roi sa liberté et son autorité. Les deux cours alliées ne se proposaient d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes. — Leurs armées combinées protégeront les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi. — Les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés impériale et royale. Ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées seront punis comme rebelles à leur roi et perturbateurs du repos public. — Les généraux, officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de se soumettre sur-le-champ à leur roi. — Les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés seront punis sur-le-champ selon la rigueur des lois militaires, et leurs maisons seront démolies ou brûlées. — La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre, sans délai, au roi.... Leurs Majestés impériale et royale rendent personnellement responsables de tous les événements, sur leurs têtes, tous les membres de l'Assemblée nationale, de la municipalité et de la garde nationale de Paris.... déclarant Leurs dites Majestés que, si le château des Tuileries est forcé ou insulté, s'il est fait le moindre outrage au roi, à la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés aux supplices qu'ils auront mérités. »

Cette pièce parut le 25 juillet, à Coblentz, avec la signature du duc de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de l'empereur et du roi de Prusse.

Ce prince, le plus distingué des anciens lieutenants du grand Frédéric, était fort mal disposé pour les émigrés, et passait pour si peu hostile à la France et à la Révolution, que Narbonne, quand il était ministre, avait tâché de le gagner en lui faisant proposer le commandement en chef de nos armées. Il existait même des gens qui avaient l'idée bizarre de le nommer roi constitutionnel, si l'on déposait Louis XVI.

Le duc de Brunswick pressentit les conséquences de la proclamation insensée qu'on lui imposait, mais n'eut pas le courage de refuser sa signature.

Le nouvel empereur, fanatique et borné, et le roi de Prusse, léger et emporté par son imagination, croyaient faire grand'peur avec le manifeste que leur avaient dicté un intrigant et des fous, Calonne et les émigrés.

La seule chose modérée et habile qu'il y eût dans cette pièce, parmi tant de menaces

odieuses et barbares, la déclaration qu'on ne prétendait pas faire de conquêtes sur la France, ne venait ni de l'empereur ni du roi de Prusse : c'était Catherine II qui l'avait exigée, en même temps qu'elle poussait les puissances allemandes à se compromettre à fond avec la Révolution française. La tzarine voulait bien achever le partage



[illegible]

de la Pologne avec la Prusse et l'Autriche, mais non pas les laisser, en outre, s'agrandir à nos dépens.

Paris accueillit avec un rire dédaigneux la menace des rois. Il y avait répondu d'avance. Au moment même où arrivait de Coblentz le manifeste impérial et royal, toutes les sections de Paris, moins une, quarante-sept sur quarante-huit, votaient une pétition pour la déchéance du roi (28 juillet).

Le pouvoir réel, dans Paris, avait passé aux sections, ces réunions de quartiers où dominaient les hommes les plus ardents. La municipalité les avait autorisées à former un bureau central à l'Hôtel de ville (17 juillet), et l'Assemblée nationale leur avait fait appel en décrétant la permanence des sections dans toute la France, à la suite de la proclamation de la patrie en danger (25 juillet). L'influence de Danton se faisait de plus en plus sentir dans le mouvement des sections. Il venait de faire voter par la section du Théâtre-Français (les Cordeliers, l'École de Médecine) l'invitation aux « citoyens passifs, » aux non-électeurs, de s'associer à ses délibérations.

Cet exemple devait être suivi : c'était l'appel au peuple entier pour défendre la Révolution et la France.

Il y eut, le 29, une séance très-importante aux jacobins. Un ancien Constituant, Antoine, maire de Metz, réclama la convocation des assemblées primaires et la déchéance de Louis XVI et de sa famille. Cela coupait court aux intrigues des gens qui rêvaient la régence pour Philippe d'Orléans.

Robespierre reprit et développa l'idée d'Antoine; mais il y ajouta que la racine du mal n'était pas seulement dans le pouvoir exécutif, qui voulait perdre l'État, mais aussi dans le pouvoir législatif, qui ne pouvait pas ou ne voulait pas le sauver. « Il faut, dit-il, que l'État soit sauvé, de quelque manière que ce soit, et il n'y a d'inconstitutionnel que ce qui tend à sa ruine. »

Il déclara nécessaire une nouvelle Assemblée, une CONVENTION NATIONALE qui serait chargée de réviser la Constitution et qui serait élue par tous les citoyens, et non plus seulement par ceux qui payaient une certaine cote d'impôt. Il prétendit que les seuls amis fidèles de la liberté étaient la classe de citoyens actuellement exclus des élections. Renouvelant contre l'Assemblée législative la manœuvre qu'il avait employée contre la Constituante, il invita l'Assemblée actuelle à suivre l'exemple de sa devancière, en excluant ses membres de la future Convention.

Ce qu'il ne disait pas, c'est qu'en abattant ainsi, après la première, cette seconde moisson d'hommes politiques qu'avait produite la France, il espérait qu'enfin aucune tête ne s'élèverait plus au niveau du chef des jacobins.

Son langage avait cessé d'être vaguement déclamatoire; il était, cette fois, net et tranchant. On peut dire que Robespierre avait enfin tiré l'épée et jeté le fourreau.



Barbaroux.

La catastrophe approchait. Le manifeste de Brunswick avait rendu inévitable un nouveau 20 juin plus décisif. Les fédérés et les meneurs des faubourgs avaient déjà failli marcher sur les Tuileries dans la nuit du 26 juillet; puis on avait décidé d'attendre les Marseillais.

Nous avons déjà parlé de la marche du bataillon de Marseille. Ce bataillon s'était formé à l'appel d'un jeune homme qui se trouvait alors à Paris pour les affaires de la municipalité marseillaise. C'était Barbaroux. Beau, brave, savant, aimable, intelligent et actif, à vingt-cinq ans, il avait déjà depuis trois ans, le premier rôle dans sa ville. Il s'était intimement lié, à Paris, avec les Roland. Au moment des plus grands périls, quand on pouvait craindre que Paris et le Nord de la France ne succombassent sous l'invasion et la contre-Révolution, il avait agité, avec les Roland, le projet d'aller, en cas de revers, établir la République dans le Midi, pour s'y défendre derrière la Loire et les montagnes. « Mais, avant tout, écrit Barbaroux dans ses *Mémoires*, nous résolûmes de tout tenter pour sauver le Nord et Paris. » Barbaroux et un autre Marseillais, Rebecqui, écrivirent à Marseille « d'envoyer à Paris 600 hommes qui sussent mourir, et Marseille les envoya. »

Les Marseillais arrivèrent à Charenton le 29. Barbaroux alla au-devant d'eux avec quelques hommes d'action, et il fut convenu que, le lendemain, les faubourgs en armes viendraient recevoir les Marseillais à la barrière; que, du faubourg Saint-Antoine, on marcherait sur les Tuileries; qu'on cernerait le château sans y entrer et sans commettre aucune violence, et qu'on inviterait l'Assemblée nationale à aviser au salut de la patrie : c'était, dans la pensée des auteurs de ce plan, une dernière chance d'en finir sans effusion de sang.

Santerre devait diriger le mouvement des faubourgs; il avait promis 40 000 hommes. Il vint avec 200 hommes. Ce fut, selon toute apparence, Robespierre qui détourna Santerre, personnage plus remuant qu'intelligent, d'exécuter un projet qui eût rendu le pouvoir aux Girondins.

Robespierre appela chez lui les deux chefs marseillais, Barbaroux et Rebecqui, et leur fit entendre qu'il était indispensable, pour le salut de la Révolution, que quelque homme très-populaire s'en déclarât le chef et lui

imprimât un nouveau mouvement. « Nous ne voulons pas plus d'un dictateur que d'un roi, » répondirent les Marseillais ; et la conférence fut rompue.

Ce qu'eût voulu sans doute Robespierre, c'était que les fédérés, unis aux jacobins, lui assurassent la dictature pendant l'intervalle entre l'Assemblée actuelle, qu'il prétendait dissoudre, et la Convention qu'il appelait. N'ayant pas réussi dans cette tentative, il se réserva et attendit.

Danton et Camille Desmoulins poussaient à l'action. Marat, avide de massacre, mais non de combat, songeait à s'enfuir déguisé en jockey. Vergniaud, lui, déclarait qu'il fallait vaincre ou périr à Paris; néanmoins, les chefs girondins de l'Assemblée restaient sur le terrain de la Constitution, en dehors des préparatifs insurrectionnels. Brissot et Isnard avaient même dit qu'on devrait envoyer Robespierre devant la haute cour pour ses paroles du 29 juillet. Leurs amis Pétion et les Roland, sans être dans le mouvement, le jugeaient inévitable et nécessaire.

Des scènes d'une violence croissante se succédaient dans la ville et dans l'Assemblée. Un premier conflit avait eu lieu le soir même de l'arrivée des Marseillais (30 juillet). Ils s'étaient battus à coups de sabre, dans les Champs-Élysées, avec une troupe de gardes nationaux royalistes. Ceux-ci, mis en déroute, s'étaient réfugiés aux Tuileries.

Le 3 août, le roi envoya à l'Assemblée communication du manifeste de Brunswick, en protestant, à cette occasion, de sa fidélité à l'honneur national et à la Constitution. L'Assemblée refusa l'impression du message du roi, demandée par la droite.

L'Assemblée n'avait pas attendu la communication du roi pour répondre aux menaces du manifeste, en déclarant que tout noble ou chef étranger, pris les armes à la main, serait traité de la même façon que l'auraient été les prisonniers français de la garde nationale et de la ligne.

L'Assemblée avait en même temps offert des pensions aux sous-officiers et soldats des armées ennemies, appartenant aux nations non libres, qui abandonneraient les puissances en guerre avec la France (2 août).

Un moment après le message du roi, le maire Pétion vint présenter à l'Assemblée la pétition des sections de Paris qui réclamaient la déchéance de Louis XVI. Les sections demandaient que des ministres responsables, choisis par l'Assemblée, exerçassent provisoirement le pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du peuple souverain se fût légalement prononcée dans une Convention nationale.

La pétition fut renvoyée au comité extraordinaire des Douze, qui avait été porté à vingt et un membres.

La pétition des 47 sections était déjà dépassée. La section Mauconseil venait de décider qu'il était impossible de sauver la liberté par la Constitution, et qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI comme roi des Français. Elle avait arrêté d'aller en masse, le dimanche 5 août, sommer l'Assemblée législative de sauver enfin la patrie, et elle invitait les autres sections à se réunir à elle.

L'Assemblée nationale, sur la proposition de Vergniaud, annula l'arrêté de la section Mauconseil (4 août).

Le Conseil départemental ordonna la publication solennelle de cette décision de l'Assemblée. Le conseil général de la Commune refusa de faire faire la publication.

Le maire Pétion s'interposa pour prévenir un dangereux conflit entre l'Assemblée et les sections. Il envoya des commissaires de la Commune à la plus ardente des sections du faubourg Saint-Antoine, celle des Quinze-Vingts, pour la détourner d'aller, le 5 août, au rendez-vous donné par la section Mauconseil. La section des Quinze-Vingts résolut

de patienter jusqu'au jeudi 9, onze heures du soir, pour attendre, comme le demandait le maire, la réponse de l'Assemblée à la pétition des sections. — « Si justice n'était faite au peuple par l'Assemblée, à minuit, le tocsin sonnerait, la générale serait battue, et tout se lèverait. »

La décision des Quinze-Vingts fut acceptée par les autres sections les plus engagées dans le mouvement, et par un comité insurrectionnel qui s'était formé aux jacobins et parmi les fédérés. Dans ce comité ne figurait aucun homme en renom.

L'insurrection étant ainsi annoncée à heure fixe, les quelques jours qui restaient furent employés en préparatifs d'attaque et de défense. La cour comptait sur le régiment suisse, sur une partie de la garde nationale, sur les anciens gardes constitutionnels du roi qu'elle continuait à solder, et sur un bon nombre d'anciens nobles qui se tenaient dans Paris à sa disposition. Elle avait enrôlé quelques bandes d'ouvriers, qui devaient prendre, comme les autres, le bonnet rouge et la pique, et jeter le désordre parmi les assaillants. Elle était un peu réconfortée par les pétitions contre la déchéance, qui arrivaient des départements, mêlées aux pétitions opposées qui soutenaient celle des sections de Paris. Plusieurs de ces sections mêmes désavouaient la pièce présentée par Pétion. Dans certaines sections, les deux partis étaient tour à tour en majorité, la permanence étant cause que les sectionnaires ne se trouvaient jamais réunis tous ensemble.

Louis XVI, cependant, avait peu d'illusions. Réfugié dans sa dévotion, il était résigné à la ruine et à la mort. La reine passait par des alternatives d'exaltation et d'abattement. Par une nuit d'insomnie, comme elle contemplait la lune éclairant les Tuileries, elle dit à une de ses femmes : « Je ne verrai pas briller la lune nouvelle sans être délivrée de mes chaines ! — Tout marche pour nous délivrer. — J'ai l'itinéraire du roi de Prusse; tel jour, il sera à Verdun, tel autre jour, plus près. — Les Autrichiens vont assiéger Lille !... »

Puis, elle retombait dans ses angoisses ; mais elle n'en rejetait pas moins tous les plans formés pour sauver le roi par quiconque voulait défendre à la fois le roi et la Constitution. La Fayette avait proposé de tirer le roi de Paris et de l'amener à Compiègne sous la protection de troupes fidèles. Liancourt, un ami de la Fayette, avait envoyé un autre projet pour conduire le roi à Rouen, où le parti de la Fayette dominait. Marie-Antoinette repoussait tout. — « Mieux vaut périr ! » répétait-elle, sacrifiant son mari et ses enfants à ses rancunes implacables contre la Fayette. — « Mieux vaut, disait-elle une autre fois, qu'on nous mette deux mois dans une tour. »

Elle devait être, en effet, bientôt mise dans une tour, où elle entraîna avec elle sa famille, et d'où elle ne sortit que pour l'échafaud.

L'ancien ministre Narbonne et beaucoup d'autres gentilshommes du parti constitutionnel et des amis de la Fayette avaient demandé à se joindre aux défenseurs du roi. L'entrée du Château leur fut refusée.

Tout se préparait au grand jour. La séance du 6 août, aux jacobins, se termina par ces paroles de Merlin de Thionville : « Plus d'adresses, plus de pétitions ! que les Français s'appuient sur leurs armes, sur leurs canons, et qu'ils fassent la loi ! »

Le 8 août, le Comité extraordinaire des Vingt-et-un, à la majorité d'une voix, proposa à l'Assemblée la mise en accusation de la Fayette, pour son voyage à Paris et pour l'ensemble de sa conduite. Un nouveau grief avait augmenté contre lui l'irritation populaire. Des propos tenus par le vieux maréchal Luckner avaient fait croire à un projet de la Fayette d'entraîner Luckner à marcher avec lui sur Paris en laissant les

frontières ouvertes. La Fayette et ses amis protestaient avec indignation; mais la foule ne les écoutait pas, et les Girondins s'étaient décidés à pousser jusqu'au bout la rupture que la Fayette avait voulue. — « J'ai vu la Fayette, dit Brissot, un des plus ardents amis de la liberté, mais une coalition infernale (avec la cour) l'a arraché à ses principes et à sa gloire; il n'est plus rien pour moi. »

Et il appuya la demande d'accusation combattue avec passion et avec éloquence par le côté droit.

Il y eut un moment de grande anxiété. La majorité dépendait de cette masse de députés du centre qui flottait entre les Feuillants et les Girondins, votant toutefois plus souvent avec ceux-ci.

Au moment de fouler aux pieds tant de grands souvenirs, de frapper tant d'éclatants services, la majorité sentit son cœur défaillir. Le centre vota avec la droite; la mise en accusation fut rejetée par 406 voix contre 224.

En couvrant le général qui protégeait le trône, l'Assemblée se mettait en travers du mouvement révolutionnaire, qu'une impulsion irrésistible poussait à faire disparaître le trône. L'Assemblée abdiquait. Après la Constituante, la Législative, à son tour, cessait d'être à la tête de la Révolution.

A la sortie, les principaux membres de la droite furent insultés et maltraités par la foule. L'excitation fut extrême dans la ville. On commença de crier contre l'Assemblée de même que contre le roi. La séance du lendemain fut remplie de récriminations et de trouble. Condorcet, au nom du Comité extraordinaire, présenta, sur la discussion de la question de la déchéance, un rapport purement préparatoire et qui ne concluait pas quant au fond. L'Assemblée n'ouvrit pas la discussion et ne prit aucune mesure d'urgence.

La Révolution n'attendit pas.

A minuit, comme il avait été arrêté par les sections, le tocsin sonna, la générale battit.

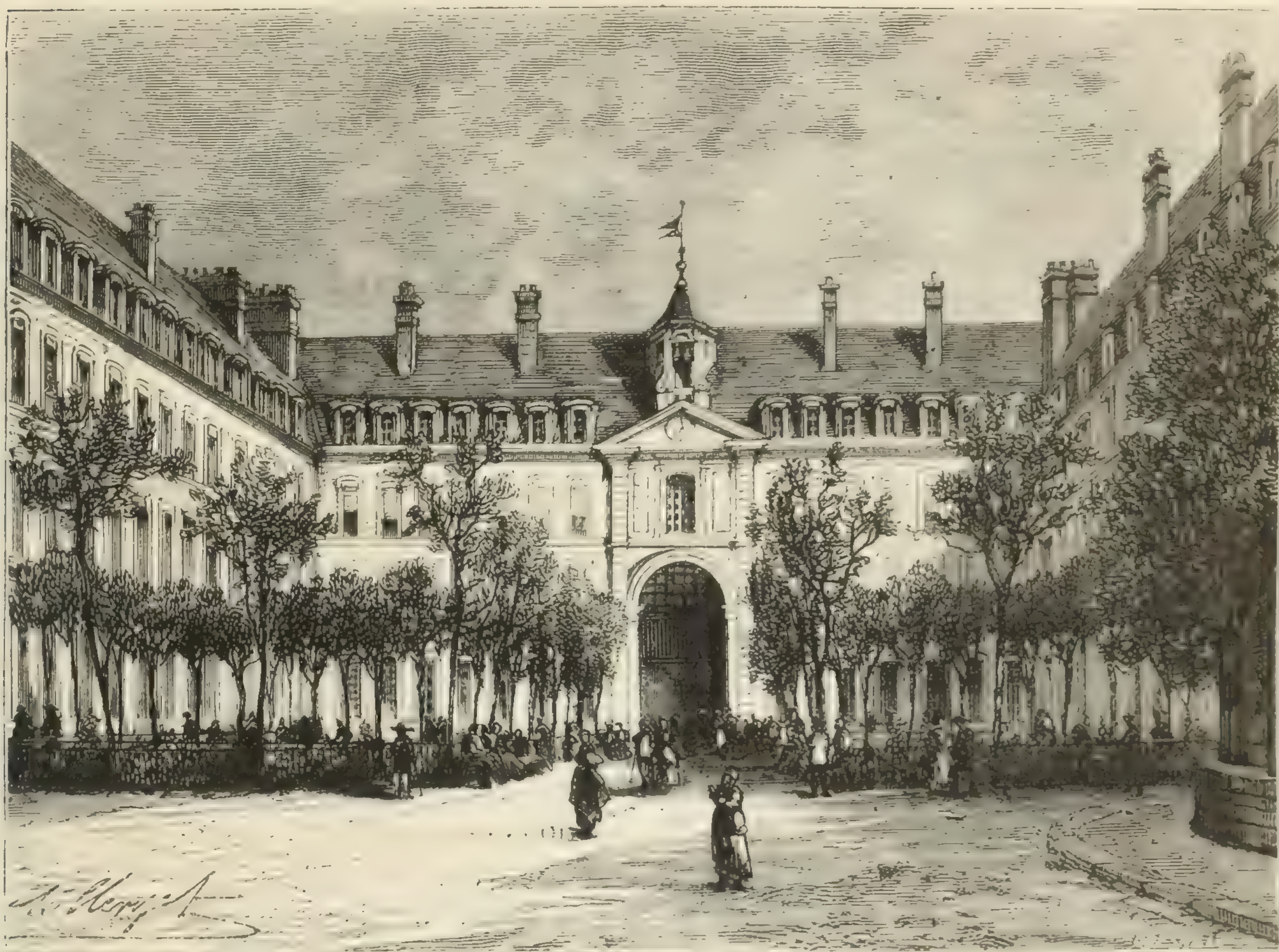
Il n'y eut aucune surprise. Ce fut comme le rendez-vous d'un duel entre le peuple et la cour.

Aux Tuileries, on veillait sous les armes. On avait fait venir les Suisses de Courbevoie et de Rueil. Le régiment n'était pas au complet; il n'y avait qu'un millier d'hommes. On avait prévenu par lettres deux mille anciens nobles présents à Paris. Il en vint quelques centaines. Les anciens gardes constitutionnels du roi et tous ces hommes d'aventures que la cour soldait dans Paris, ne parurent pas au Château, sauf un certain nombre qui avaient pris l'uniforme rouge des Suisses et qui parvinrent à se confondre avec eux. D'autres, sans doute, figuraient parmi de petites bandes d'hommes armés, de fausses patrouilles de gardes nationales, qui, durant la nuit, tentèrent en vain de pénétrer dans les Tuileries, et auxquelles la vraie garde nationale et les jacobins barrèrent le passage. L'une de ces fausses patrouilles, où se trouvait un des journalistes contre-révolutionnaires les plus détestés des Parisiens, fut arrêtée et massacrée.

Il n'y avait plus de troupes de ligne dans Paris, l'Assemblée nationale les ayant envoyées aux frontières.

Tout dépendait du parti que prendrait la garde nationale. Les gendarmes à pied et à cheval, corps d'élite, mais peu sûr pour la cour, suivraient probablement les gardes nationaux.

Le chef de légion qui avait en ce moment le commandement général, n'était plus le commandant incertain et mou du 20 juin. C'était un ancien militaire, fort énergique, appelé Mandat. Il n'était pas contre-révolutionnaire, mais feuillant, et décidé à défendre à outrance le roi et la résidence royale. La garde habituelle du Château n'était que de 600


Les Quinze-Vingts (ancien hôtel des Mousquetaires noirs).

hommes; mais Mandat avait prévenu seize bataillons, ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter parmi les soixante bataillons, en tout une quarantaine de mille hommes, qui composaient la garde nationale. Il fit battre le rappel, pendant que les révolutionnaires battaient la générale. Il y avait onze canons aux abords du Château.

Mandat avait fait occuper le Pont-Neuf par le bataillon de la section Henri IV (la Cité), qui était du parti de la Fayette, et qui avait en garde le parc d'artillerie de réserve: ce bataillon, avec ses canons, secondé par des détachements qui gardaient les autres ponts, devait empêcher la jonction des insurgés des deux rives de la Seine. Un autre bataillon, posté à l'arcade Saint-Jean, près de l'Hôtel de ville, devait prendre en queue le faubourg Saint-Antoine après qu'il aurait passé, et la gendarmerie à cheval, un millier de cavaliers postés au Louvre, devait charger de front les gens du faubourg.

Ces dispositions étaient très-redoutables, si les bataillons appelés par Mandat les exécutaient jusqu'au bout.

Le commandant général, d'accord avec le procureur-général-syndic du Département, avait écrit le soir au maire Pétion pour le presser de les joindre aux Tuileries. Pétion, comme magistrat, était requis de s'opposer au mouvement; comme citoyen, il en désirait le succès. Il tâchait de s'abstenir. Il ne put éviter de se rendre au Château. C'était un otage qu'on voulait, en appelant le maire aux Tuileries. On l'y retint quelques heures; mais, sur les instances de la municipalité et de diverses sections, qui le savaient menacé par les

gardes nationaux royalistes et par les nobles, l'Assemblée nationale, qui s'était réunie de nuit, manda le maire à sa barre. La cour n'osa empêcher Pétion de se rendre à l'ordre de l'Assemblée. De là, Pétion retourna à l'hôtel de la mairie (aujourd'hui la préfecture de police), et ne bougea plus.

Le signal avait été donné, sur la rive droite, par les sections les plus révolutionnaires du centre : Mauconseil, les Gravilliers, les Lombards; sur la rive gauche, par la section du Théâtre-Français (le théâtre était alors rue de l'Ancienne-Comédie), qui était celle des Cordeliers, de Danton et de Camille Desmoulins. Il y eut de l'hésitation dans ce redoutable moment. Le faubourg Saint-Antoine, qui avait assigné aux autres sections, cinq jours auparavant, le terrible rendez-vous, ne sonna le tocsin qu'une heure après le centre de la ville. Le tocsin et la générale gagnèrent cependant de quartier en quartier; mais beaucoup de sections balançaient, et quelques-unes étaient contraires.

Aux Tuileries, on commençait à prendre confiance. Des émissaires qui venaient rendre compte à la cour de ce qui se passait, disaient : « On ne se lève guère; le tocsin ne rend pas. »

Des incidents très-importants, dont la cour ne fut pas avertie, avaient lieu, pendant ce temps, à l'Hôtel de ville. Le conseil général de la Commune avait, tout récemment, invité les sections à envoyer, le 10 août, des délégués à l'Hôtel de ville, pour examiner, avec la Commune, le projet de former un camp sous Paris et les moyens de défendre la capitale contre l'invasion. A 11 heures du soir, la section des Quinze-Vingts venait d'arrêter la nomination de trois commissaires qui se réuniraient, à l'Hôtel de ville, avec ceux des autres sections, « pour aviser au salut de la patrie. »

Les Quinze-Vingts communiquèrent à la hâte leur arrêté à toutes les sections. Plusieurs étaient déjà en train de prendre les mêmes dispositions. Nombre d'autres s'y rallièrent. Les nominations de commissaires se firent à la hâte, et, dans certaines sections, presque vides à cette heure, par les quelques citoyens présents. Il y eut ainsi beaucoup de hasard dans cette élection qui devait avoir de si graves conséquences. On trouve peu de noms connus dans la liste des élus : quelques-uns sinistres; Hébert en est: les grands chefs de la Révolution n'en sont pas.

Les commissaires élus arrivèrent peu à peu à l'Hôtel de ville. Vingt sections à peu près, sur quarante-huit, n'envoyèrent personne. Le comité des sections s'installa dans une salle voisine de la salle du Trône, où siégeait en permanence le conseil général de la Commune, se mit en communication avec ce conseil, et se fit envoyer, par les sections les plus sûres, des hommes à piques pour sa défense.

Le comité des sections comprit qu'il s'agissait, avant tout, de faire échouer le plan du commandant général Mandat. Il obtint du conseil de la Commune la révocation des ordres donnés par Mandat pour mettre en batterie les canons sur le Pont-Neuf. Les canons furent renvoyés au parc d'artillerie.

Le comité pressa le conseil de la Commune d'appeler Mandat à l'Hôtel de ville. Le conseil avait déjà plusieurs fois fait dire à Mandat de venir. Il céda enfin, et arriva des Tuileries à l'Hôtel de ville sans défiance et sans escorte.

Ceux des membres du conseil de la Commune qui favorisaient l'insurrection, reprochèrent à Mandat d'avoir provoqué le peuple par ses préparatifs. Il dit n'avoir fait que prendre les précautions nécessaires pour la défense du Château qu'il avait en garde.

Il sortit de la salle du conseil général; mais, au même instant, il fut saisi et entraîné devant le comité des sections. Le comité le déclara déchu du commandement

général, et, à sa place, nomma provisoirement Santerre. Mandat subit un interrogatoire sur les ordres qu'il avait donnés, sur les dangers qu'avait courus le maire Pétion aux Tuileries, sur les forces qui défendaient le Château. Le président du comité, appelé Huguenin, somma Mandat d'envoyer aux Tuileries l'ordre de réduire la garde au nombre ordinaire. Il refusa courageusement.

En ce moment, on apporta au comité l'ordre écrit par lequel Mandat avait enjoint « au commandant du bataillon de service à la Ville de dissiper l'attroupement qui marcherait sur le Château, en l'attaquant par derrière. »

Cette révélation excita une grande fureur. On cria à la trahison. Le comité décréta l'arrestation de Mandat.

Le conseil général de la Commune envoya dire au comité que le droit de faire arrêter un citoyen n'appartenait qu'aux juges de paix. Le comité répondit que le peuple, étant en état d'insurrection, retirait à lui tous les pouvoirs et que les commissaires des sections représentaient seuls, désormais, le peuple souverain.

Le comité, en conséquence, décida que le conseil général de la Commune serait suspendu; que le maire, le procureur de la Commune et les seize administrateurs composant le pouvoir exécutif de la Commune continueraient, toutefois, leurs fonctions administratives.

Le conseil général essaya de résister et d'en référer à l'Assemblée nationale. Les commissaires des sections députèrent, de leur côté, vers l'Assemblée; mais, sans attendre sa réponse, ils envahirent la salle du Trône.

Le conseil général se dispersa.

Le comité des sections, ainsi transformé en Commune insurrectionnelle, ordonna de transférer Mandat à la prison de l'Abbaye. Mandat n'alla pas seulement jusqu'à la place de Grève. Sur le grand escalier de l'Hôtel de ville, on lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Quant au maire, la nouvelle Commune le fit consigner et garder dans son hôtel par un bataillon. Il s'y attendait, et c'était une chose convenue entre les meneurs de l'insurrection.

Dans la ville, les hésitations de la nuit avaient cessé. Les bataillons révolutionnaires et les hommes à piques s'étaient peu à peu réunis. Une puissante colonne d'attaque s'était formée dans la rue Saint-Antoine; le faubourg Saint-Antoine avait opéré sa jonction avec les sections du centre; puis, après avoir dépassé l'Hôtel de ville, qu'avait abandonné le bataillon placé par Mandat à l'Arcade Saint-Jean, la masse armée de la rive droite fut rejointe par les Marseillais, les Cordeliers, le faubourg Saint-Marceau, qui débouchèrent par le Pont-Neuf, sans que les bataillons feuillants de la Cité et des Grands-Augustins essayassent de les arrêter. La gendarmerie à cheval postée au Louvre cria : « Vive la nation! » et laissa passer.

Avant huit heures du matin, les premières bandes insurgées, qui précédaient la garde nationale, parurent au Carrousel.

La situation était bien changée aux Tuileries. Le roi, poussé par son entourage, avait passé en revue la garde du Château et les bataillons appelés par Mandat. Louis XVI avait le courage de la résignation, mais non celui de l'action. Le visage défait, l'œil terne, la langue embarrassée, il ne sut pas trouver un mot pour remuer et animer les troupes. Il fut cependant accueilli par des cris de : « Vive le roi! » dans la cour Royale, où se trouvaient les bataillons feuillants des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères; mais, du côté du jardin, les cris de : « Vive la nation! » dominèrent, et des canonniers crièrent même : « A bas le *veto!* à bas le roi! »

Quand Louis XVI rentra, pâle comme la

mort, la reine dit à une de ses femmes : « Le roi n'a montré aucune énergie! Tout est perdu! »

Il était évident qu'une grande partie des bataillons appelés par Mandat aideraient plutôt les insurgés qu'ils ne les combattraient. Les gardes nationaux feuillants eux-mêmes, disposés à défendre le roi, regardaient en ennemis les anciens nobles qui occupaient en armes les appartements royaux.

Le procureur-général-syndic du Département, Rœderer, et deux officiers municipaux, allèrent visiter les postes et inviter les gardes nationaux à ne point attaquer, mais à faire bonne défense. Des canonniers répondirent en ôtant les charges de leurs canons et en éteignant leurs mèches. Des gardes nationaux disaient qu'ils ne tireraient pas sur leurs frères. La foule, qui était sur le Carrousel, heurtait déjà à la porte de la cour Royale. Cette porte était à la hauteur de l'endroit où s'élève actuellement l'arc de triomphe du Carrousel, mais à une vingtaine de pas en arrière du côté du château.

Un officier de canonniers vint signifier que le peuple voulait défendre l'Assemblée nationale contre les conspirations de la cour, et resterait sous les armes jusqu'à ce que l'Assemblée eût prononcé la déchéance du roi.

Devant l'attitude de la garde nationale, le procureur-syndic du Département et les officiers municipaux jugèrent la résistance impossible. Ils allèrent renouveler au roi un avis qu'ils lui avaient déjà donné.

« Sire, dit le procureur-syndic Rœderer, Votre Majesté n'a pas cinq minutes à perdre; il n'y a de sûreté pour elle que dans l'Assemblée nationale.

— Mais, monsieur, dit la reine, nous avons des forces....

— Madame, tout Paris marche.... le temps presse. »

Le roi regarda fixement le procureur-syndic; puis, se retournant vers la reine, il dit : « Marchons! »

Le roi partit avec sa famille et ses ministres, escorté par 300 gardes nationaux et 150 Suisses.

Vers huit heures et demie du matin, Louis XVI quitta les Tuileries pour n'y plus rentrer.

La plus grande partie des nobles rassemblés au Château déposèrent leurs armes et s'en allèrent par le jardin.

Quoiqu'on fût au cœur de l'été, le jardin était jonché de feuilles mortes. « Les feuilles tombent de bonne heure cette année, » dit le roi.

Le procureur de la Commune, Manuel, avait récemment écrit dans un journal que le roi n'irait que jusqu'à la chute des feuilles.

L'Assemblée, peu nombreuse, était restée en permanence depuis le milieu de la nuit. Elle avait beaucoup délibéré sans agir. La plupart de ses membres craignaient également la victoire et la défaite de l'insurrection. Elle envoya au-devant du roi une députation qui le joignit près de la terrasse des Feuillants, et qui eut grand'peine à l'introduire dans la salle des séances, à travers une foule hostile d'hommes et de femmes qui encombrait la terrasse. La foule criait contre la reine bien plus furieusement que contre le roi.

Dans la presse qui eut lieu au moment de l'entrée, un garde national, dont le visage menaçant avait effrayé la reine, enleva dans ses bras le petit prince. La reine jeta un cri d'effroi; mais l'homme lui cria : « N'ayez pas peur! » et il alla déposer l'enfant sur le bureau des secrétaires.

Le roi dit à l'Assemblée : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous, messieurs. »

Le président répondit : « Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée



Le 10 août 1792.

nationale. Ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. »

Le président était Vergniaud.

Le roi et sa famille s'étaient assis sur les bancs destinés aux ministres. Un député observa que la Constitution défendait de délibérer en présence du roi. On fit entrer Louis XVI et sa famille dans une petite loge grillée, où se tenaient habituellement les inventeurs d'un procédé nouveau pour écrire aussi vite qu'on parle. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui les sténographes, qui commençaient alors à reproduire instantanément les débats de l'Assemblée.

Le procureur-syndic du Département, Rœderer, fit alors à l'Assemblée un rapport sur la situation. Comme il achevait son récit, il annonça qu'il était informé que l'enceinte des Tuileries venait d'être forcée, et que les canons étaient braqués contre le Château.

La nouvelle avait été apportée par l'officier qui avait pris le commandement après le départ du malheureux Mandat; il demandait à l'Assemblée ce qu'il devait faire.

L'Assemblée décréta qu'elle mettait les propriétés et les personnes sous la garantie du peuple de Paris, et que vingt-cinq députés iraient porter cette déclaration et arrêter le désordre.

La députation sortit.

Un instant après, on entendit une décharge de mousqueterie, puis une fusillade prolongée, puis des coups de canons.

La reine se ranima. Elle dit avec passion

à un officier qui était près d'elle, M. d'Hervilli : « Eh bien! n'avons-nous pas bien fait de ne pas partir? »

D'Hervilli répondit : « Je souhaite que Votre Majesté puisse me faire la même question dans six mois d'ici. »

La reine espérait la victoire. Les députés crurent un moment à la défaite. Le tocsin sonnait à toute volée dans les églises du quartier Saint-Honoré. La fusillade éclatait jusque sous les fenêtres de l'Assemblée. Quelques députés se levèrent comme pour sortir. « Restez! crièrent leurs collègues; c'est ici que nous devons mourir! »

Le président (c'était Guadet, qui venait de remplacer Vergniaud) annonça, en cet instant, que les coups de feu qui avaient fait retentir les fenêtres de l'Assemblée avaient été tirés par les Suisses de l'escorte du roi, qui déchargeaient leurs armes et s'en allaient; puis un ministre déclara que le roi envoyait aux Suisses l'ordre d'évacuer les Tuileries et de retourner à leurs casernes.

Louis XVI, en effet, vivement pressé de faire cesser le combat, en avait remis l'ordre écrit à d'Hervilli; mais celui-ci ne s'en était chargé qu'à condition d'être « autorisé à en faire l'usage qu'il jugerait le plus avantageux. »

Les vingt-cinq députés rentrèrent. Il leur avait été impossible de percer à travers la foule et de remplir leur mission.

La fusillade et la canonnade redoublaient.

L'Assemblée se leva tout entière, et, aux acclamations des tribunes, elle jura de périr, s'il le fallait, pour la liberté et l'égalité.

Pendant que ces incidents avaient lieu dans l'Assemblée, il faut voir maintenant ce qui s'était passé aux Tuileries depuis le départ du roi.

Ce départ avait jeté le découragement parmi les bataillons du parti feuillant qui occupaient les cours du côté du Carrousel. La plupart de ces gardes nationaux s'en retournèrent chez eux. Il y en eut qui passèrent aux insurgés; un bien petit nombre rentrèrent au Château avec les Suisses, après que les commandants eurent donné ordre d'évacuer les cours.

Les concierges ouvrirent les portes des trois cours, qui allaient être enfoncées. L'avant-garde des insurgés entra par la principale porte, celle de la cour Royale. Les canonniers de la garde nationale, restés dans cette cour avec leurs pièces, se joignirent aux insurgés et tournèrent leurs canons contre le Château. Les gendarmes à pied, presque tous anciens gardes françaises, quittèrent aussi les Suisses pour passer à l'insurrection.

On tâcha de gagner les Suisses eux-mêmes, qui étaient rangés sur le grand escalier et aux fenêtres. Une troupe de Parisiens et de Marseillais pénétra dans le vertibule et jusque sur l'escalier. Un énergique Alsacien, appelé Westermann, harangua les Suisses en allemand, et les conjura de ne pas se battre contre les Français, assurant qu'on ne les désarmerait pas, s'ils quittaient le Château.

Les soldats suisses paraissaient fort ébranlés; il y en eut qui jetèrent leurs cartouches par les fenêtres. Quelques-uns, au bas de l'escalier, se laissèrent emmener, bras dessus, bras dessous, par les fédérés.

Qu'arriva-t-il alors? — On ne l'a jamais bien su. Des coups de fusil furent-ils d'abord tirés des fenêtres par quelques royalistes pour engager le combat? — Ou bien, les officiers suisses, craignant que leurs soldats ne cédassent aux avances des insurgés, commandèrent-ils tout à coup le feu? — Ce qui est sûr, c'est qu'une décharge partie du grand escalier foudroya la foule à bout portant et joncha de morts le vestibule.

La foule reflua avec des cris d'épouvante et de fureur. Les Suisses débouchèrent dans la cour Royale, puis, de là, dans le Car-

rousel, refoulant devant eux, par des feux de peloton, les insurgés en déroute.

Mais, une fois au bout du Carrousel, alors trois fois moins grand qu'aujourd'hui, les Suisses furent arrêtés par une fusillade très-vive, jaillissant des petites rues qui remplissaient alors l'intervalle entre les cours du Louvre et des Tuileries, et ils reçurent en flanc des coups de canons à mitraille tirés des guichets du côté du quai.

Les insurgés s'étaient bien vite ralliés. Les Suisses avaient en tête les Marseillais, un petit bataillon de très-vaillants fédérés bretons, arrivés de Brest, et l'élite des révolutionnaires parisiens.

Les Suisses se replièrent sur le Château, d'où ils firent quelques autres sorties qui tinrent un certain temps les insurgés à distance, mais dont chacune coûtait du monde aux assiégés déja peu nombreux.

Ce fut alors qu'arriva d'Hervilli. C'était un homme résolu. Son projet, s'il voyait chance de succès, était de garder l'ordre du roi dans sa poche, et de continuer le combat. Mais il jugea bien vite la situation. Les munitions des Suisses s'épuisaient. Ils ne pouvaient répondre aux canons qui battaient le Château. Les forces des insurgés croissaient toujours. Aucun secours à attendre du dehors. Les bataillons de gardes nationaux qui occupaient le jardin des Tuileries étaient évidemment favorables à l'insurrection.

D'Hervilli se résigna et ordonna aux Suisses, de la part du roi, de se porter à l'Assemblée.

Les Suisses cessèrent le feu et sortirent du Château en bon ordre par le jardin. Mais, là, les gardes nationaux, croyant qu'ils venaient prendre l'offensive, tirèrent sur eux. Les Suisses se divisèrent en deux colonnes. La première parvint à gagner la terrasse et les bâtiments des Feuillants, où elle déposa les armes. La seconde colonne voulut sortir du jardin par le pont Tournant; mais, assaillie de tous côtés par les gardes nationaux du jardin, par ceux des insurgés du Carrousel qui avaient déjà traversé le Château, et, enfin, par les gendarmes à cheval, cette malheureuse troupe périt presque tout entière.

Le Château, pendant ce temps, était le théâtre de scènes plus terribles encore. Les vainqueurs furent impitoyables. L'idée de ce qu'ils appelaient une trahison les rendait furieux. Les insurgés de l'avant-garde, échappés du vestibule et de la cour Royale, avaient crié partout : « Vengeance! — Ils ont tiré sur nous quand nous les embrassions ! » Les chefs des Marseillais et d'autres hommes influents tentèrent en vain d'arrêter la fureur populaire. Soixante ou quatre-vingts Suisses prisonniers qu'on voulait mener à l'Hôtel de ville, furent massacrés en route. Un certain nombre d'autres qui n'avaient pu sortir avec leurs camarades par le jardin, vendirent chèrement leur vie dans l'intérieur du Château. Bien peu échappèrent; un garde national en sauva un qu'il avait pris et vint le présenter à l'Assemblée en l'embrassant, mais cet exemple ne fut pas suivi. On tua dans les appartements, sur les toits, dans les caves, quasi tout ce qu'on trouva d'hommes au Château. On ne cite guère d'épargnés que le vieux maréchal de Mailli, dont un fédéré protégea les cheveux blancs, et le médecin du roi.

Les femmes, du moins, furent sauvées. Une des femmes de la reine a raconté qu'un homme à longue barbe arriva en criant de la part de Pétion : « Grâce aux femmes! ne déshonorez pas la nation. » Les Marseillais aidant, pas une ne fut touchée.

Il y eut des vols dans le sac des Tuileries; mais la masse, loin de piller, réprima rudement le pillage. Une quinzaine de voleurs furent traînés à la place Vendôme et fusillés par le peuple.

Ceux des anciens nobles qui étaient restés au Château et avaient pris part au combat,

ainsi que quelques gardes nationaux, furent plus heureux que les Suisses. Ils parvinrent à s'échapper par la grande galerie du Louvre.

C'en était fait de la Royauté. Tout était fini vers midi. Vergniaud monta à la tribune et dit qu'il venait, au nom de la commission extraordinaire des vingt et un,



Rœderer.

présenter à l'Assemblée une mesure bien rigoureuse ; mais, ajouta-t-il, je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ. »

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que les dangers de la patrie sont à leur comble..... que ses maux dérivent principalement des méfiances qu'ont occasionnées la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise en son nom (par les puissances étrangères) contre la Constitution et l'indépendance nationale ; — que ces méfiances ont provoqué dans diverses parties de la France un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ;

« Considérant que l'Assemblée nationale ne peut concilier sa fidélité à la Constitution et sa résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple et en prenant les précautions nécessaires pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par de nouvelles trahisons ;

« Décrète :

« Le peuple français est invité à former une Convention nationale ;

« Le chef du pouvoir exécutif est suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé ;

« Tout fonctionnaire public, tout militaire qui, dans ces jours d'alarme, abandonnera son poste est déclaré traître à la patrie. »

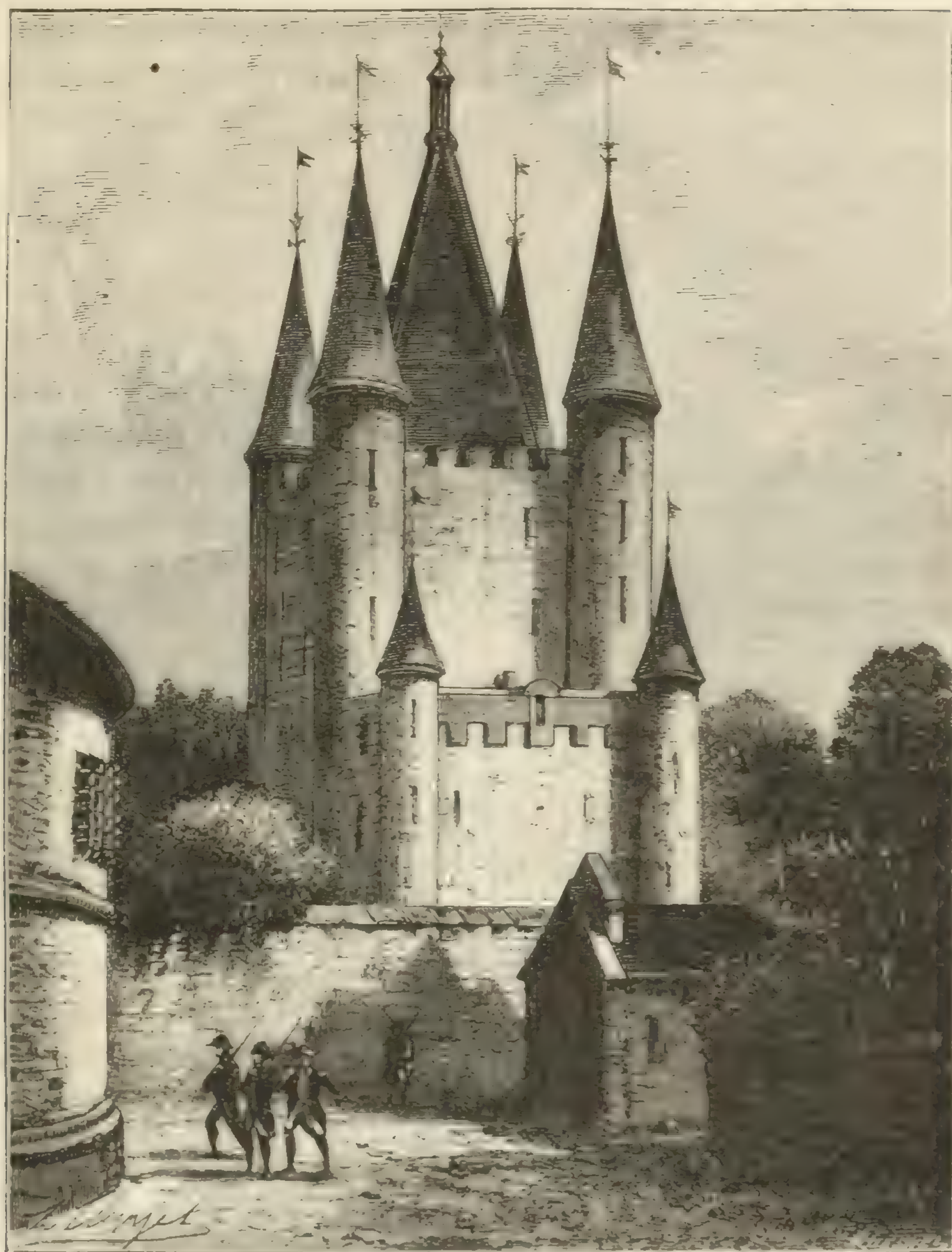
Ce décret fut voté et inséré au Bulletin des lois avec cette formule : « Au nom de la nation. »

De nombreux pétitionnaires, qui se succédaient à la barre, insistaient avec véhémence pour la déchéance immédiate du roi. Vergniaud leur répondit fermement que les représentants du peuple avaient fait tout ce que la Constitution leur permettait ; que la suspension du chef du pouvoir exécutif lui ôtait tout moyen de nuire, et qu'il fallait attendre que la Convention eût prononcé en vertu des pleins pouvoirs que lui conférerait le peuple souverain.

Les pétitionnaires se calmèrent et allèrent porter au peuple la résolution de l'Assemblée.

Une addition importante compléta le décret :

« L'Assemblée nationale, voulant consacrer solennellement le principe de la liberté et de l'égalité, décrète qu'à l'avenir et pour la prochaine Convention, tout citoyen, âgé de 25 ans, vivant de son travail et domicilié



La Tour du Temple.

depuis un an, sera admis à voter dans les assemblées primaires. »

L'Assemblée décréta qu'il serait établi un camp sous les murs de Paris, et des batteries sur Montmartre.

Elle nomma douze commissaires chargés de se rendre aux armées et d'assurer leur obéissance à l'Assemblée nationale. Les commissaires reçurent plein pouvoir, même de destituer et d'arrêter les généraux. Parmi les commissaires figurait Carnot.

L'Assemblée, ensuite, reconstitua le pouvoir exécutif. Elle rappela au ministère, par acclamation, Roland, Clavière et Servan, et choisit trois nouveaux ministres : la marine fut confiée au savant Monge ; les affaires étrangères, à un diplomate appelé Lebrun ; le ministère de la justice, à DANTON.

L'Assemblée suspendit, à 3 heures et demie du matin, cette séance de trente heures durant laquelle avait pris fin la royauté française. La famille de Hugues Capet avait régné huit siècles sur la France.

CHAPITRE XXVII.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, FIN. — LUTTE DE L'ASSEMBLÉE ET DE LA COMMUNE. — MASSACRES DE SEPTEMBRE. — ÉLECTION DE LA CONVENTION NATIONALE. — PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE.

(11 août-21 septembre 1792.)

Depuis 1789, on datait les actes publics de l'ère de la liberté. A partir de l'établissement du suffrage universel, on joignit l'ère de l'égalité à celle de la liberté : on data de l'an IV de la Liberté , an I[er] de l'Égalité.

La Législative, par un règlement du 11 août, fixa les élections primaires au 26 août; les élections des députés à la Convention au 2 septembre; la réunion de la Convention au 20 septembre. En introduisant le vote universel, la Législative maintint les deux degrés d'élection, contrairement à l'opinion qui commençait à se répandre en faveur de l'élection directe parmi les démocrates les plus radicaux.

Les opérations électorales, avec le double degré et la nomination successive des députés, dans chaque département, au scrutin individuel, devaient prendre un temps assez long. L'intervalle entre la chute du trône et la réunion de la Convention chargée des pleins pouvoirs du peuple, allait être rempli d'immenses dangers. La Législative, qui n'avait pas fait le 10 août et qui n'avait plus qu'un reste d'autorité bien affaiblie, se trouvait en présence d'un nouveau pouvoir irrégulier, violent et audacieux : la Commune du 10 août, c'est-à-dire les commissaires élus tumultuairement par la majorité fort douteuse des sections, et qui s'étaient mis à la place du conseil général de la Commune. Il y avait là des hommes capables de tout : les uns par fanatisme révolutionnaire, les autres par une ambition perverse. Le reste, avec des intentions patriotiques, avait trop de passions et trop peu de lumières pour ne pas se laisser entraîner par les meneurs.

Il n'y aurait eu qu'une chance d'éviter d'affreux malheurs; c'eût été l'union du ministère. Là se trouvaient face à face les hommes de confiance de la Gironde : Roland, Clavière et Servan, et l'homme d'action des clubs et du peuple, Danton. S'ils s'entendaient, tout pouvait être sauvé.

Tout dépendait de l'accord entre les deux plus puissants esprits qui, depuis la mort de Mirabeau, restassent à la Révolution : Mme Roland et Danton. La rupture n'était pas inévitable entre eux comme elle l'avait été entre Mme Roland et Robespierre, car Danton ne haïssait point la supériorité chez autrui.

Ils ne s'entendirent pas. Il y eut de leur faute à tous deux.

La mauvaise réputation de Danton avait fortement prévenu Mme Roland contre lui. Sa physionomie et son langage aggravèrent ces préventions, quand elle le vit de près.

La mauvaise réputation de Danton était-elle méritée?

On lui a attribué, de son temps, avant qu'il y eût des taches de sang sur ses mains, les mêmes vices qu'à Mirabeau, et ces mêmes connivences payées avec la cour, qui ont été prouvées chez Mirabeau. Il vivait, disait-on, dans tous les désordres. Les plus honnêtes gens, les plus véridiques, la Fayette, Mme Roland, l'ont accusé, dans leurs Mémoires, d'avoir touché 100 000 francs du gouvernement pour le remboursement d'un office qui en valait 10 000, puis d'avoir reçu, à diverses reprises, de grandes sommes d'argent du ministre Montmorin.

Tout le monde, ou à peu près, a longtemps cru à ces accusations.

La vie privée de Danton n'a été sérieu-

sement étudiée que depuis peu d'années. On y a trouvé tout autre chose que ce qui s'était accrédité sur lui. L'honnête famille bourgeoise où avait été élevé Danton, simple, unie, régulière, offrait un parfait contraste avec la famille féodale de Mirabeau, si désordonnée, si démoralisée, si horriblement divisée. Danton, fils dévoué, frère désintéressé, mari affectueux, malgré ses passions fougueuses, n'avait jamais été ce jeune homme ignorant, paresseux et débauché, ce « misérable avocat » sans causes qu'on a imaginé. Fort lettré quand il fut reçu, à vingt-huit ans, en 1787, avocat aux conseils du roi (Conseil d'État, Requêtes de l'hôtel, etc.), il prononça, suivant l'usage, un discours latin. Il y fit un tableau saisissant de l'état de la France. C'était au moment de la première assemblée des Notables. Il déclara qu'il sentait venir une révolution terrible, exprima le regret qu'on ne pût la reculer de trente années, pour qu'elle se fît paisiblement par le progrès des lumières, et termina en jetant ce cri prophétique :

« Malheur à ceux qui provoquent les révolutions ! — Malheur à ceux qui les font ! »

En 1788, il refusa un emploi important au ministère de la justice.

Lorsque les charges d'avocats aux conseils du roi furent supprimées par la Constituante, avec indemnité, Danton ne reçut pas 100 000 francs pour ce qui en valait 10 000 : suivant son droit légal, il fut remboursé de 69 000 francs pour une charge qui lui en avait coûté 78 000. Ce qui avait trompé la Fayette, c'est que le principal de la charge ne valait que 10 000 francs, et que le reste était le prix du cabinet d'affaires qui s'y trouvait joint.

Quant aux sommes reçues du ministre Montmorin, aucune pièce ne constate le fait. L'affirmation de Montmorin doit paraître de peu de valeur, depuis que l'on connaît la correspondance par laquelle cet ancien ministre trahissait la Fayette et connivait avec les généraux autrichiens contre lui, au moment même où la Fayette se perdait pour tâcher de sauver le roi et la reine.

Danton aurait certes bien mal gagné son argent, car il ne cessa de pousser à outrance contre la cour, et l'on ne saurait citer dans sa conduite rien qui ressemble aux variations de Mirabeau.

La cour était, du reste, fort souvent volée par les intermédiaires qu'elle employait pour tâcher de gagner les chefs révolutionnaires. On avait promis au roi d'acheter aussi Pétion, dont le désintéressement était notoire. Louis XVI eut la preuve qu'il était effrontément dupé.

Il ne subsiste donc pas la moindre preuve de la vénalité de Danton ; mais les apparences étaient contre lui. Ses liaisons avec tous les hommes propres aux coups de main, qu'ils fussent bien ou mal famés, la crudité de son langage poussée souvent jusqu'au cynisme, l'absence de scrupules dont il faisait étalage quant aux moyens de servir la Révolution, choquaient la moralité austère que garda toujours Mme Roland sous des manières aimables et d'une honnête liberté. Danton n'avait point de principes, mais il avait des sentiments généreux et des affections profondes. Mme Roland méconnut ces sentiments. Elle comprit la puissance de Danton, mais la crut toute vouée au mal. Elle méconnut la sincérité de ses protestations pour la liberté, pour la patrie, pour l'union des bons citoyens. Elle ne comprit pas que, sous cet extérieur bizarre, effrayant, il y avait une « âme magnanime, » comme l'a dit un homme d'une grande autorité, qui n'était pas suspect de sympathies révolutionnaires, Royer-Collard.

Mme Roland ne crut voir chez Danton qu'un ambitieux corrompu et sanguinaire, qui visait à la tyrannie et qui prenait pour instruments Robespierre et Marat.

Profonde erreur ! — Marat n'était l'instru-

ment que de sa fureur et de sa démence. — Quant à Robespierre, qui ne fut jamais l'instrument de personne, Mme Roland le jugeait un froid et médiocre rhéteur, et n'appréciait pas assez la formidable puissance que lui donnaient son inflexible volonté et son habileté à manier les assemblées populaires. Mme Roland voyait le péril pour la Révolution là où aurait pu être le salut, chez Danton, et non pas là où le péril était réellement, chez Marat pour le présent, chez Robespierre pour l'avenir.

La rupture de Mme Roland et de Danton, ce fut la brouille de Rousseau et de Diderot, la scission des philosophes du XVIIIe siècle, se renouvelant avec des conséquences bien autrement terribles, car Danton était l'héritier de Diderot et de l'Encyclopédie, et c'était Mme Roland, bien plus que Robespierre, qui était la vraie héritière de Rousseau.

Un incident sinistre, dès le soir du 10 août, avait caractérisé la période où l'on entrait. Une bande de vauriens et de forcenés avaient porté en triomphe à l'Hôtel de Ville Marat, sorti de sa cave comme un hibou effaré qu'on tire de son trou. Désormais, cette hideuse figure ne bougea plus de la salle des séances. Marat domina la Commune, quoiqu'il n'en fût pas membre.

Les élections continuant dans les sections pour compléter la nouvelle Commune, Robespierre fut élu, le lendemain, par la section des Piques (Place Vendôme). La saleté, la brutalité, la férocité ignoble de Marat le dégoûtaient; il l'avait traité d'extravagant aux Jacobins ; il le ménagea cependant à la Commune, et ne le contrecarra point.

La Commune, toutefois, le 11 août, applaudit le maire Pétion, lorsqu'il vint annoncer que le peuple promettait de ne plus « faire d'exécutions, de les abandonner à la loi. » Elle parut disposée à seconder l'Assemblée nationale pour préserver de la vengeance populaire les officiers suisses prisonniers.

Dès la veille, à peine le combat fini, l'Assemblée avait mis « les Suisses et autres étrangers » sous la sauve-garde de la loi. Le 11 au matin, comme la foule du dehors menaçait ceux des Suisses qui étaient restés dans les bâtiments des Feuillants, le public des tribunes aida l'Assemblée à sauver ces malheureux et les introduisit dans la salle des séances, où ils jurèrent fidélité au peuple français.

L'Assemblée décréta la formation d'une cour martiale pour juger les Suisses. Le nouveau ministre de la justice, Danton, prit la parole : — « Là où commence l'action de la justice, là doivent cesser les vengeances populaires. »

Ces paroles expliquaient le vrai but de l'institution de la cour martiale. On entendait que ce tribunal, purement militaire, ne condamnât que les chefs convaincus d'avoir fait tirer sur le peuple. Les officiers et sous-officiers prisonniers furent envoyés à la prison de l'Abbaye, les simples soldats au Palais-Bourbon. Les Marseillais les escortèrent, en déclarant qu'ils ne les considéraient plus comme ennemis, depuis qu'ils étaient vaincus. Plût au ciel que les Marseillais eussent persévéré dans ces sentiments jusqu'au bout !

La plupart des soldats suisses furent admis à s'enrôler dans des régiments français, et les 250 soldats réunis au Palais-Bourbon échappèrent tous à la catastrophe de septembre.

Dans les journées des 11 et 12 août, toutes les statues des rois furent abattues dans Paris par le peuple, même celle d'Henri IV, dont la mémoire était si populaire encore en 89. La passion qu'on avait contre les rois s'en prenait au passé tout entier. On effaça partout les emblèmes de la royauté.

Ce fut alors que la Commune, dans les



Renversement de la statue de Louis XIV (place Vendôme).

correspondances officielles, remplaça le terme de *Monsieur* par celui de *Citoyen*.

Le 12 août, la Commune fit arrêter les rédacteurs des journaux contre-révolutionnaires et confisqua leurs presses, qu'elle distribua aux imprimeurs jacobins. Marat n'avait pas attendu cette décision pour mettre la main sur une partie des caractères de l'Imprimerie royale.

La Commune fit fermer les barrières, suspendre les passe-ports, arrêter nombre de suspects.

Les hommes qui s'étaient emparés de la puissance municipale ne s'étaient intitulés d'abord que commissaires de la majorité des sections; ils se doublèrent par de nouvelles élections, qui portèrent leur nombre à 288, et prirent alors le titre de conseil général de la Commune, comme ils en exerçaient le pouvoir. Dans les nouveaux élus, il n'y avait de nom éclatant que Robespierre. Quelques-uns furent trop connus plus tard; Billaud-Varennes, Chaumette, Pache, etc.

Il y eut des débats qui se prolongèrent,

trois jours durant, entre l'Assemblée et la Commune, sur le lieu où l'on détiendrait Louis XVI. L'Assemblée voulait d'abord l'envoyer au Luxembourg. C'était encore un palais pour le royal captif. La Commune protesta contre la facilité qu'il aurait là de s'échapper. L'Assemblée céda, et Louis XVI fut transféré, avec sa famille, à la tour du Temple. C'était un vieux donjon où les templiers avaient gardé jadis leur trésor, qui contribua tant à exciter la jalousie de Philippe le Bel et à préparer leur ruine. Le sombre enclos du Temple, entouré de hautes murailles et situé dans un des quartiers les plus pauvres de Paris, a été remplacé par le Marché du Temple, et, depuis, par un square aujourd'hui verdoyant et fleuri.

Ce triste lieu était bien une prison, et la famille déchue n'avait plus d'illusion à se faire.

Pétion avait escorté le roi, comme au retour de Varennes, mais combien, depuis quatorze mois, l'abîme s'était creusé pour Louis XVI! Pétion et les autres qui voulaient, en 1791, ôter à Louis XVI la couronne, eussent été ses sauveurs, et ceux qui la lui avaient remise sur la tête, l'avaient perdu.

A l'Assemblée nationale, dans les séances des 15, 16 et 17 août, il fut donné lecture des papiers trouvés aux Tuileries, qui prouvaient que le roi avait continué de solder les gardes du corps émigrés à Coblentz, et que les pamphlets contre-révolutionnaires de Paris et de Coblentz étaient payés par la liste civile. Les commissaires de l'Assemblée assurèrent que d'autres lettres, qu'il ne convenait pas de publier immédiatement, attestaient que la cour et ses agents correspondaient avec les généraux autrichiens.

Ces révélations confirmaient les accusations tant de fois lancées dans les journaux et à la tribune, augmentaient les ressentiments populaires contre la famille déchue, et déterminèrent l'Assemblée à mettre en accusation les anciens ministres Montmorin, Bertrand de Molleville et plusieurs autres, et, avec eux, Barnave et Alexandre de Lameth.

L'Assemblée, pendant ce temps, était engagée dans de graves débats avec la Commune. Elle avait ôté la police politique aux juges de paix, qui l'avaient exercée jusque-là, mais qui étaient suspects de « feuillantisme, » et elle l'avait transférée aux municipalités; ceci convenait à la Commune; mais, afin de donner à la Commune un contre-poids, l'Assemblée avait ordonné des élections pour renouveler l'autorité départementale, qui était restée désorganisée depuis sa lutte avec le corps municipal.

Robespierre vint, au nom de la Commune, protester, en termes menaçants, contre la restauration d'un pouvoir qui « dominerait ou balancerait l'autorité des délégués immédiats du peuple, » et qui romprait l'unité nécessaire au salut public. L'Assemblée céda, en ne laissant au directoire départemental que ce qui regardait les contributions; la police et la sûreté générale restèrent exclusivement à la Commune (13 août).

La Commune exerça la même pression sur l'Assemblée pour lui faire rapporter son décret sur la cour martiale. Cette cour n'eût jugé que les faits militaires de la journée du 10 août, et tous les autres accusés politiques fussent restés justiciables de la haute cour qui siégeait à Orléans. L'Assemblée rétracta encore ici sa décision, et décréta que « les crimes du 10 août » seraient jugés par des jurés qu'éliraient les sections.

Robespierre revint, le lendemain (15 août), réclamer, au nom de la Commune, un tribunal extraordinaire, formé de commissaires qu'éliraient les sections, sans distinction de jury d'accusation et de jury de jugement, et qui jugeraient en dernier ressort.

L'Assemblée consentit que le nouveau tribunal jugeât en dernier ressort, mais maintint les formes légales qui confiaient alors l'instruction des procès à un jury d'ac

cusation, le jugement du fait à un jury de jugement, et l'application de la peine, comme aujourd'hui, à des juges.

Une adresse de l'Assemblée aux citoyens de Paris, rédigée par Brissot, déclara qu'un peuple libre ne devait pas imiter les tyrans en créant des commissions extraordinaires, « des Chambres ardentes ».

Quelques Jacobins ardents siégeaient à l'extrême gauche de l'Assemblée, au-dessus des Girondins, sur des bancs élevés qui leur faisaient donner le nom de *Montagnards*. Ils s'indignèrent, autant que leurs collègues, des menaces insolentes que proférèrent des délégués de la Commune durant ces discussions.

« On veut une inquisition, s'écria le député Choudieu. J'y résisterai jusqu'à la mort.

— J'aime la liberté, j'aime la Révolution, » dit un autre montagnard, Thuriot, un des vainqueurs de la Bastille ; « mais, s'il fallait un crime pour l'assurer, j'aimerais mieux me poignarder. La Révolution n'est pas seulement pour la France ; nous en sommes comptables à l'humanité ! »

Les juges furent élus à nouveau, comme les jurés, mais par des électeurs de second degré, ainsi que le prescrivait la loi sur l'organisation judiciaire.

Les formes étaient conservées; mais c'étaient, en réalité, les vainqueurs qui allaient juger les vaincus dans « le tribunal du 17 août. » Robespierre, élu premier juge, refusa, en disant qu'il ne pouvait être le juge de ceux dont il avait été l'adversaire; mais les autres juges étaient dans le même cas.

Robespierre aimait mieux siéger à la Commune qu'au tribunal.

Le ministre de la justice, Danton, adressa, le 18 août, aux tribunaux une circulaire, où, sous des formes âprement révolutionnaires, on pouvait apercevoir une pensée d'ordre social et d'union entre les patriotes.

« Toutes mes pensées, dit-il, n'ont eu pour objet que la liberté politique et individuelle, le maintien des lois, l'unité et la splendeur de l'État, la prospérité du peuple français, et non l'*égalité impossible des biens*, mais une égalité de droits et de bonheur. Tournez contre les ennemis de la patrie le glaive de la loi. Que la justice des tribunaux commence, et la justice du peuple cessera. »

Ces dernières paroles, rappelant celles qu'il avait déjà prononcées le 11 août, attestent qu'un pressentiment terrible l'obsédait.

Il eût voulu se placer entre l'Assemblée et la Commune, entre la Gironde et les Jacobins ardents que l'on commençait à nommer LA MONTAGNE, pour tâcher de concilier tout ce qui était resté dans le mouvement révolutionnaire, quand la Fayette et les Feuillants s'en séparèrent.

Le naufrage de la Fayette s'achevait en ce moment même. Ce général, vers le 10 août, était à Sedan. Ses préoccupations politiques ne lui avaient pas fait négliger ses devoirs militaires, et il avait remis sur le meilleur pied possible les troupes comprises dans son commandement, qui s'étendait de la Meuse à la mer. Il les avait raffermies par de petits succès d'avant-postes contre les Autrichiens, et il s'apprêtait à manœuvrer sur le flanc de la grande armée ennemie, qui envahissait notre frontière entre Meuse et Moselle.

La nouvelle du 10 août jeta la Fayette dans de terribles angoisses. Il avait à choisir entre deux résolutions extrêmes : reconnaître la révolution du 10 août et abandonner la royauté, ou prendre l'offensive contre cette révolution et entraîner son armée contre Paris, en laissant derrière lui la frontière ouverte à l'ennemi.

Il eut horreur de ce second parti, ne se décida pas à l'autre, n'accueillit pas les avances qui lui furent adressées de nouveau par les Girondins, et rêva une réaction

intérieure, une coalition de directoires de départements, qui eussent fait le vide autour du nouveau ministère et obligé Paris à rendre au roi son pouvoir constitutionnel et à l'Assemblée elle-même sa liberté ; car il la croyait aussi captive que le roi.

Le département des Ardennes entra dans ses vues. Le conseil municipal de Sedan, d'accord avec lui, fit arrêter trois commissaires envoyés par l'Assemblée (14 août).

L'Assemblée en fut informée le 17. Elle décréta aussitôt l'arrestation des autorités des Ardennes, et dépêcha trois nouveaux commissaires autorisés à requérir la force publique. Le ministère destitua la Fayette et nomma à sa place Dumouriez commandant de l'armée du Nord. Roland et Servan, qui appréciaient les talents de Dumouriez, oublièrent patriotiquement leurs griefs contre lui, et Roland écrivit à Dumouriez une très-noble lettre pour tâcher de lui relever l'âme au niveau de la charge qu'on lui confiait.

Le 19 août, l'Assemblée décréta d'accusation la Fayette.

Le rêve du malheureux général s'était bientôt dissipé. Le directoire du département de l'Aisne, jusque-là très-favorable à la Fayette, se retourna, et arma ses gardes nationales contre lui. Les départements voisins suivirent l'exemple de l'Aisne. Les troupes qui n'étaient pas sous le commandement direct de la Fayette se déclarèrent pour le 10 août. Le mouvement gagna bientôt les régiments mêmes qui se trouvaient autour du général, et qui étaient prêts à s'entrebattre.

La Fayette comprit que ce serait un crime de faire entretuer des Français devant l'ennemi, et que son rôle était fini. Il assura de son mieux la sûreté de son armée, la laissa dans de bonnes positions, assuma sur lui seul toute la responsabilité de la résistance qu'il avait tentée, et passa la frontière avec quelques officiers de ses amis, auxquels s'était joint Alexandre de Lameth (19 août).

La Fayette avait compté gagner la Hollande, et, de là, l'Angleterre et l'Amérique, naturel asile de l'ancien lieutenant de Washington. Mais, à Rochefort en Ardennes, sur le territoire neutre de Liége, le général et ses amis furent arrêtés par un détachement autrichien.

Le duc de Saxe-Teschen, commandant des forces autrichiennes en Belgique et beau-frère de Marie-Antoinette, fit faire à la Fayette la communication suivante :

« Puisque le chef de l'insurrection française, forcé de s'expatrier par ce même peuple auquel il avait appris à se révolter, est tombé dans les mains des puissances alliées, on le gardera prisonnier jusqu'à ce que son souverain ait décidé de son sort. »

La Fayette, ayant quitté l'armée et ayant été pris sur terre étrangère, ne pouvait être réputé prisonnier de guerre. Mais les despotes commençaient alors d'inventer un nouveau « droit des gens » à leur usage, en vertu duquel ils se concertaient pour châtier les révolutionnaires de tous pays. La façon dont ils traitèrent la Fayette fu la meilleure preuve qu'il n'avait pas voulu trahir la liberté. La Fayette passa tour à tour des prisons de la Prusse dans celles de l'Autriche, où sa courageuse femme obtint plus tard de venir s'enfermer avec lui. Il y souffrit durant plusieurs années toutes les misères infligées par l'empereur François II aux amis de la liberté, que sa bigoterie impitoyable se croyait mission de châtier pour le bien de leur âme.

Après le départ de la Fayette, le département des Ardennes se soumit, et les velléités d'opposition contre le 10 août cessèrent partout. Quelques officiers généraux et supérieurs donnèrent leur démission ; un certain nombre de directoires de départements, qui s'étaient montrés hostiles ou hésitants, furent dissous par le ministre de



Vue de Verdun.

l'intérieur Roland, et tout fut dit, quant à l'ancien parti feuillant ou constitutionnel.

Le danger n'était pas là : il était dans les complots des contre-révolutionnaires alliés à l'étranger et dans les fureurs des ultra-révolutionnaires, mais surtout dans le désaccord entre les amis éclairés de la Révolution.

On s'entendait du moins sur la défense nationale. L'Assemblée et la Commune s'efforçaient de se surpasser l'une l'autre. L'Assemblée réorganisait la garde nationale de Paris, en faisant entrer dans les cadres tous les citoyens armés. Elle prenait de nouvelles mesures pour établir le camp décrété sous Paris. Elle mettait en réquisition toutes les fonderies, toutes les manufactures d'armes, tous les cuivres et métaux nécessaires pour la guerre; elle ordonnait la distribution de tous les fusils aux volontaires. La tribune était sans cesse encombrée par les dons patriotiques; les séances étaient en partie remplies par la lecture de lettres où les citoyens offraient à la patrie leurs personnes et leurs biens. Deux riches patriotes proposèrent d'équiper chacun un régiment de hussards.

La Commune, de son côté, relevait, comme en juillet, les estrades des enrôlements volontaires; elle envoyait l'argenterie des églises à la monnaie, faisait fondre et les statues de bronze des rois et les cloches des églises pour faire des canons, laissant seulement deux cloches à chaque paroisse; elle désarmait ceux des gardes nationaux qui avaient signé la pétition contre le 20 juin, et donnait leurs fusils aux volontaires.

Paris offrait un aspect héroïque, extraor-

dinaire. On peut dire que la fameuse *journée des enrôlements* se renouvela durant des semaines et des mois.

Il y avait, dans cet enthousiasme, des fluctuations, des retours. Les mères qui avaient donné leurs enfants, se désolaient, s'exaspéraient parfois. Un jour, Danton fut arrêté dans la rue par une bande de femmes furieuses, qui lui reprochaient la Révolution et la guerre. Il monta sur une borne, leur répondit, d'abord avec violence, que, si elles avaient eu des enfants, ce n'était pas pour elles, mais pour la patrie ; puis il s'attendrit en leur parlant de la France, et il pleura, et elles pleurèrent avec lui.

Le 25 août, il arriva une mauvaise nouvelle. La grande armée ennemie avait attaqué Longwi. Le cœur avait failli aux habitants de cette forte ville, et ils avaient entraîné le commandant à capituler, malgré les volontaires de la garnison. L'Assemblée nationale, sur la proposition de Vergniaud, décréta que tout citoyen qui, dans une ville assiégée, parlerait de se rendre, serait puni de mort, et que Longwi serait rasé dès qu'on l'aurait repris. Elle requit le département de Paris et les départements voisins de fournir sur-le-champ une nouvelle levée de 30 000 hommes.

Une série de circulaires, parties du ministère de l'intérieur, alla partout animer les administrations départementales à faire leur devoir. L'âme héroïque de Mme Roland y respirait tout entière. On y représente le 10 août comme la réponse nécessaire de Paris au manifeste de Brunswick et aux trahisons de la cour. « Les périls augmentent, y est-il dit, nos ennemis veulent se frayer une route jusqu'à Paris. — Que partout le fer se transforme en piques ou se fonde en boulets ! — Que les femmes même travaillent aux habits, aux tentes des défenseurs de la Patrie ! Que, de toutes parts, ces défenseurs se lèvent et accourent vers la capitale ! — Que chaque ville, chaque hameau, s'environne de fossés, de retranchements, se prépare à la résistance ! — Veillez aux passages des rivières, disposez-vous à couper les ponts et les chaussées ; que des abatis coupent les chemins des forêts ! — Lève-toi dans ta force, lève-toi tout entière, nation française ; voilà l'heure du combat ; il faut vaincre ou périr ! (23 août-1er septembre). »

D'accord contre l'étranger, l'Assemblée et la Commune ne l'étaient pas en ce qui regardait les ennemis intérieurs. Les Girondins ne voulaient frapper les contre-révolutionnaires que par le bras de la Loi. La Commune ne supportait aucun frein légal à ses passions et à ses vengeances. Le 23 août, ses délégués avaient prétendu exiger de l'Assemblée que les accusés déférés à la haute cour d'Orléans fussent tranférés à Paris « pour y subir le supplice dû à leurs forfaits. — Si vous n'accordez cette demande, avait ajouté l'orateur de la Commune, nous ne répondons plus de la vengeance du Peuple ! »

C'était Lacroix, un ami de Danton, qui présidait ce jour-là. Il répondit avec dignité que la Convention nationale aurait seule le droit de changer l'organisation de la haute cour. « Le peuple, ajouta-t-il, peut disposer de notre vie : nous saurons mourir à notre poste pour la liberté et l'égalité ! »

L'Assemblée passa unanimement à l'ordre du jour.

La Commune ne fut pas longtemps satisfaite du tribunal du 17 août. Les Jacobins ardents qui composaient ce tribunal avaient débuté par prononcer plusieurs condamnations à mort pour conspirations royalistes, mais ils eurent la loyauté d'acquitter les accusés qui n'avaient d'autre crime que leurs opinions impopulaires. On s'en irrita fort à l'Hôtel de ville.

L'Assemblée décréta, le 26 août, une mesure rigoureuse qui, en satisfaisant les passions révolutionnaires, devait du moins, dans

la pensée de ses auteurs, sauver la vie des hommes qui en étaient l'objet : c'était l'ordre à tous les prêtres qui avaient refusé le serment civique de sortir de France sous quinze jours. Leur cause, étroitement liée à celle de la contre-révolution, rendait la situation de la plupart d'entre eux impossible. Un commencement d'insurrection contre-révolutionnaire dans les Deux-Sèvres et dans le Morbihan excitait plus que jamais le peuple de Paris contre eux.

Danton, le 28 août, vint demander à l'Assemblée, au nom du ministère, d'autoriser des visites domiciliaires dans toutes les communes de France, pour constater tout ce qu'il existait d'armes, de munitions, de chevaux et de voitures. Les municipalités seraient autorisées à désarmer les suspects et à distribuer leurs armes aux défenseurs de la patrie.

L'Assemblée vota cette mesure de salut public, bien redoutable par l'abus qu'en pouvait faire une autorité municipale telle qu'était la Commune de Paris.

Les visites domiciliaires, commencées à Paris dans la nuit du 29 au 30 août, se prolongèrent jusqu'au 31 au soir; exécutées avec beaucoup de violence et d'arbitraire par les agents de la Commune, elles amenèrent de nombreuses arrestations et causèrent un grand effroi dans la ville. La Commune, cependant, fit relâcher le lendemain les personnes qui n'avaient été arrêtées que pour avoir signé la pétition contre le 20 juin.

Durant cette crise, la lutte reprenait plus âprement entre l'Assemblée et la Commune. Le 28 août, une adresse de la Commune, placardée sur les murs de Paris, dénonçait au peuple « les traîtres qui complotaient dans les comités de l'Assemblée. »

Le lendemain, l'énergique section des Lombards, qui avait eu grande part au 10 août, et la section de la Halle aux blés dénoncèrent au contraire, à l'Assemblée, les abus et les usurpations de la Commune. Le 30 août, le ministre de l'intérieur vint annoncer que la Commune avait cassé le comité des subsistances, qui faisait partie de l'ancienne administration municipale maintenue par la nouvelle Commune elle-même dans la nuit du 10 août. L'approvisionnement de Paris se trouvait, par là, désorganisé.

L'extrême gauche elle-même éclata contre la Commune, et l'accusa de tout bouleverser et de dilapider la fortune publique. L'Assemblée, sur la proposition de Cambon, décida de se faire représenter les pouvoirs donnés à ces « délégués provisoires » par le peuple. Une nouvelle insolence de la Commune fit perdre patience à l'Assemblée. La Commune avait fait cerner le ministère de la guerre, où s'était retiré un journaliste girondin qu'elle prétendait arrêter. L'Assemblée ordonna de nouvelles élections municipales dans les vingt-quatre heures, pour remplacer « la Commune provisoire » (30 août), enjoignit aux commissaires de la Commune de rendre compte des objets saisis dans les visites domiciliaires, et signifia à la municipalité de se renfermer, quant aux arrestations, dans les bornes prescrites par la loi (31 août).

La Commune, pour la première fois, parut plier devant l'Assemblée; elle réintégra le comité des subsistances, chargea son secrétaire Tallien de rédiger une apologie de sa conduite, et pria le maire Pétion d'aller présenter cette pièce à l'Assemblée. Pétion avait été, depuis trois semaines, mis à l'écart par le nouveau Conseil général, qui avait, en fait, usurpé les fonctions exécutives du maire et du corps municipal.

L'adresse, lue à la barre de l'Assemblée par Tallien, était pleine des récriminations les plus arrogantes. Le président Lacroix répondit, avec fermeté, que la Commune provisoire était maintenant illégale, et que Paris ne donnerait pas l'exemple d'investir

un conseil provisoire d'une dictature rivale de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée ne revoqua point le décret qui ordonnait de nouvelles élections pour la Commune.

Les meneurs de la Commune sentaient le pouvoir échapper de leurs mains. Il n'y a guère à douter que cela n'ait précipité les projets terribles qui s'agitaient parmi eux.

Dans la séance de la Commune du 1er septembre, au soir, Robespierre donna lecture d'une adresse aux sections, où il récriminait amèrement, comme l'avait fait Tallien, contre les ministres et contre le comité des Vingt-et-Un, et il conclut en déclarant qu'il ne voyait d'autre moyen de sauver le peuple que de lui remettre le pouvoir que le Conseil général avait reçu de lui.

Quelle était sa pensée?—Ce n'était certes pas de se soumettre paisiblement au décret de l'Assemblée qui avait ordonné de nouvelles élections pour remplacer la Commune; ce qu'il voulait, c'était que l'Assemblée nationale et la Commune disparussent à la fois devant « le peuple souverain ». Il espérait sans doute que le peuple souverain viendrait chercher Robespierre, en attendant la Convention.

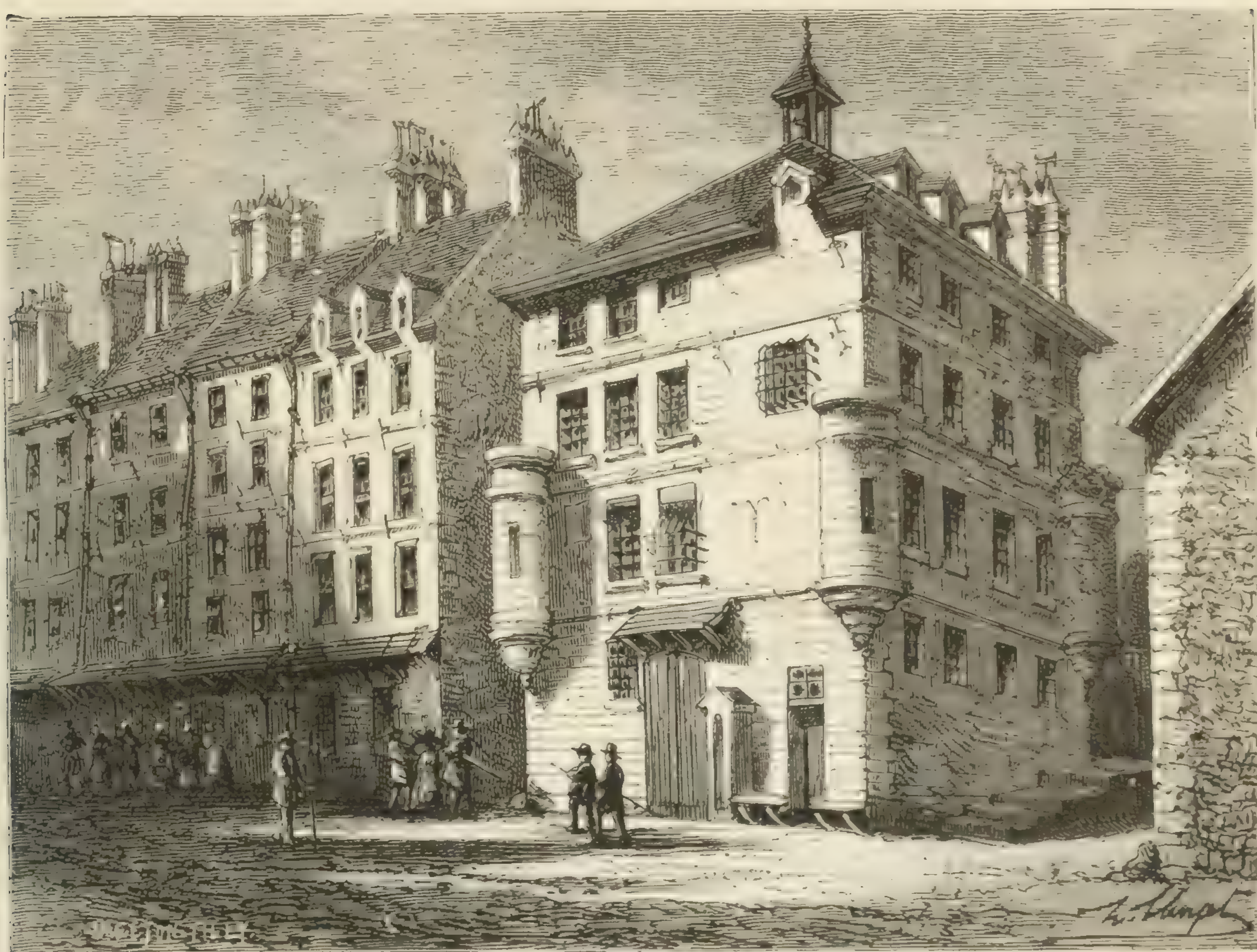
Le procureur-syndic de la Commune, Manuel, donna de grands éloges à Robespierre, mais conclut à ce que le Conseil général restât en fonctions tant que la patrie serait en danger.

Le Conseil vota la publication de l'adresse de Robespierre, mais adopta les conclusions de Manuel. C'était, sous une autre forme que celle proposée par Robespierre, voter la résistance contre l'Assemblée.

Les sections, appelées aux élections par le décret de l'Assemblée, avaient peu voté dans la journée du 1er septembre. Paris ne songeait qu'aux nouvelles de la guerre et des complots royalistes. Des révoltes dans l'ouest, une conspiration à Grenoble, des cris de : Vive le roi! poussés par des groupes devant le Temple et par un condamné au pilori de la Grève, les bravades imprudentes des détenus dans les prisons de Paris, le bruit que les faux assignats qui infestaient la capitale et désolaient les pauvres gens étaient fabriqués dans les prisons, se joignaient aux graves nouvelles de la guerre pour agiter violemment les masses.

La coalition contre la France semblait grandir. On disait qu'un corps d'armée russe était en marche pour joindre les Allemands. L'ambassadeur d'Angleterre venait de quitter Paris par suite de la suspension du pouvoir exécutif près duquel il était accrédité. Le gouvernement anglais parlait bien encore de garder la neutralité, mais on ne s'y fiait pas. L'Angleterre et la Russie, c'était le péril de demain; le péril immédiat, l'invasion allemande approchait. Le roi de Prusse était devant Verdun, place plus faible que Longwi. Verdun tombé, il n'y avait plus sur cette route de place forte qui couvrît Paris. Dumouriez n'avait que 23000 hommes à Sedan, et Luckner, que 20000 hommes à Metz, pour tenir tête à plus de 100000 ennemis qui faisaient la trouée, et il était bien douteux que nos deux généraux fussent renforcés à temps. L'anxiété était telle dans le Conseil des ministres, que l'on y proposa de se retirer à Blois. Danton s'y opposa avec une inflexible énergie. Cela transpira dans Paris.

Danton voulait deux choses à tout prix défendre Paris contre l'étranger, et empêcher la querelle entre l'Assemblée et la Commune de dégénérer en lutte armée. Cette lutte, à ses yeux, eût été la ruine de la Révolution. Il décida son ami Thuriot à proposer à l'Assemblée une mesure de conciliation. C'était d'admettre le chiffre de 288 auquel la Commune avait porté le nombre de ses membres, et de confirmer dans leurs fonctions ceux des membres actuels qui n'auraient pas été remplacés par leurs sec-



Ancienne prison de l'Abbaye.

tions dans les élections en cours d'opérations.

C'était une grande concession. L'Assemblée hésita beaucoup, et finit par voter la motion vers une heure. Durant toute cette matinée, la fermentation populaire avait été croissant. On était au dimanche 2 septembre.

Le peuple restait, depuis longtemps déjà, comme dans un état de fièvre permanente. Les ouvriers étaient sans travail et se souciaient peu d'en trouver : ils n'avaient qu'une idée, c'était d'aller se battre contre les étrangers et contre les émigrés. La petite bourgeoisie, le petit commerce étaient ruinés par la cessation des affaires, et exaspérés contre les « aristocrates ». Les menaces insensées des journaux royalistes, qui ne parlaient que de galères et de potences, et les excitations de Marat et de ses émules avaient produit le même effet sur une grande partie de la population, celui de l'habituer à mêler l'idée du meurtre aux idées politiques. Le journal de Marat avait, dès le 19, prêché l'extermination des détenus du 10 août. Des motions sanguinaires avaient commencé de se discuter dans quelques sections. On répétait, de bien des côtés, qu'il ne fallait pas laisser d'ennemis derrière soi en marchant à la frontière ; que les complices de l'étranger massacreraient les femmes et les enfants des patriotes, si l'on ne se débarrassait d'eux avant de partir.

Tout le monde prévoyait des choses effroyables et sentait les prisons menacées. Plusieurs hommes influents se hâtèrent de

faire élargir ceux des prisonniers auxquels ils s'intéressaient. Le procureur de la Commune, Manuel, fit sortir de l'Abbaye l'auteur de *Figaro*, Beaumarchais, son ennemi personnel, ne voulant pas qu'on pût lui imputer de s'être vengé, s'il arrivait malheur. Robespierre, Danton, le jeune secrétaire de la Commune, Tallien, tirèrent de prison des prêtres, leurs anciens professeurs, et d'autres personnes.

On sauvait quelques individus; mais, des autres, de ces centaines de suspects entassés dans les prisons, qu'allait-on faire? Quelles étaient les dispositions des hommes politiques?

La Commune, en général, et Robespierre, en particulier, étaient disposés, nous ne dirons pas à tout faire, mais à tout laisser faire. L'Assemblée serait-elle capable de rien empêcher? Les Girondins avaient horreur de la violence et de la cruauté, et ils étaient en majorité dans le ministère; mais le ministère était réduit à l'impuissance par la faute de la Constituante, qui, dans l'excès de sa réaction contre la centralisation monarchique, n'avait pas seulement restitué aux communes ce qui leur appartient, mais leur avait donné une partie des attributions qui doivent rester au pouvoir central. Le chef même de la Commune de Paris, le maire Pétion, était annulé de fait par le Conseil général, et le commandant de la garde nationale, Santerre, beau-frère du plus violent des meneurs de la Commune, de Panis, l'ami de Marat, n'obéissait ni au maire, ni au ministre de l'intérieur.

Les ministres girondins n'avaient aucune force militaire sous la main, et ne pouvaient rien, si Danton ne leur prêtait son influence sur les masses.

Mais que ferait Danton?

Il sentait que ses collègues se défiaient de lui, et, d'ailleurs, il ne voulait point de lutte entre révolutionnaires pour sauver les ennemis de la Révolution. Le mot fatal de Barnave, lors des premiers meurtres en 89, lui revenait en mémoire. — « Ce sang est-il donc si pur, qu'on n'ose le verser? » — et il oubliait la grande parole de Rousseau : — « C'est une maxime exécrable que de dire qu'il est permis de sacrifier un innocent pour le salut du peuple. » Il tâchait de se persuader ce qu'il dit le lendemain : — « Il n'y a pas là un seul innocent. »

Il croyait tout permis contre les ennemis de la Révolution, et il allait donner le plus effrayant exemple de ce que peut devenir l'homme le mieux doué, le plus généreux même, s'il se gouverne par les passions et non par les principes. A quels alliés, grand Dieu! allait-il s'associer, et de quelles œuvres allait-il accepter la solidarité!

Il sembla un instant que tout s'unissait devant la patrie en danger. Pendant que l'Assemblée discutait la motion conciliante de Thuriot, Manuel annonçait à la Commune le siége de Verdun, et faisait voter par le Conseil général une proclamation qui convoquait tous les citoyens au Champ de Mars, pour former une armée de 60 000 hommes et marcher sur-le-champ à l'ennemi.

Le Conseil général arrêta qu'à l'instant le canon d'alarme serait tiré, le tocsin sonné et la générale battue, et dépêcha des commissaires à l'Assemblée nationale pour la prévenir des mesures qu'il venait de prendre.

La Commune, par cette démarche, faisait, de son côté, un pas vers l'Assemblée. L'Assemblée ne pensait plus qu'à Verdun et à l'invasion. Vergniaud félicita la Commune de ses résolutions énergiques, l'invita à se concerter avec les ministres, et, s'écriant qu'il n'était plus temps de discourir, il appela le peuple au camp décrété, mais non encore formé sous Paris.

Danton remplaça Vergniaud à la tribune: « Que quiconque, dit-il, refusera de servir de sa personne, ou de remettre ses armes, soit puni de mort! Le tocsin qu'on va son-

ner, c'est la charge sur les ennemis de la patrie! Pour les vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée. »

Lacroix, ami de Danton, demanda qu'on punît aussi de mort ceux qui refuseraient d'exécuter ou qui entraveraient les actes du pouvoir exécutif. C'était la dictature au ministère, du moins quant aux mesures d'exécution. Cette motion, la veille, eût pu tout sauver, si elle eût été présentée par les deux têtes du ministère, Danton et Roland réunis; mais elle venait trop tard; Roland n'était pas là, et Danton avait son parti pris.

L'Assemblée renvoya ces motions à la Commission des Vingt-et-Un, pour qu'elle lui en présentât une nouvelle rédaction à six heures.

Il était deux heures. Danton s'en alla au Champ de Mars, prêcher au peuple la levée en masse et la marche aux frontières. Sa voix tonnante dominait le tocsin et le canon, qui retentissaient au loin dans Paris.

La Commune venait de fermer les barrières et d'arborer le drapeau noir sur l'Hôtel de Ville. Les volontaires défilaient à la barre de l'Assemblée. Le bruit que Verdun était pris redoublait l'exaltation populaire. Les enrôlements qui étaient, dans ce moment, de 1500 à 2000 hommes par jour, doublèrent le 2 septembre. Un vieillard de la section des Lombards avait quatre fils; ils lui demandèrent la permission de partir tous quatre. — « Allez, et battez-vous bien! » — Le bataillon partit. Le père ne voyait déjà plus ses enfants, mais il voyait encore le drapeau. — « Mon Dieu, dit-il, comme ce drapeau s'éloigne vite!... Je suis trop vieux, je ne puis le suivre. » — « Comment ferez-vous pour vivre sans vos enfants? » lui demanda-t-on. — « La patrie aura soin de moi. »

Paris présentait, à deux heures, un spectacle sublime; une heure après il commença d'être un théâtre d'horreur.

La fureur se mêlait à l'enthousiasme populaire. Mais eût-elle abouti à des crimes, si des hommes pervers ne l'eussent organisée et dirigée?

Le complot d'où sortit la Saint-Barthélemi est connu dans ses moindres détails; il n'en est pas de même quant à l'origine des massacres de septembre. On discute encore aujourd'hui s'ils ont été concertés à l'avance. La Commune n'a jamais délibéré là-dessus; il n'y en a pas trace dans ses procès-verbaux. Mais la Commune s'était donné, sous le nom de Comité de surveillance, une sorte de pouvoir exécutif qui annulait l'autorité du maire. Il y avait là un avocat sans talent, mais fort remuant et fort dangereux, nommé Panis, qui était l'homme de Marat, et un artiste graveur, Sergent, qui n'avait point eu jusque-là mauvais renom, mais que la passion rendait capable des plus criminels entraînements; les autres étaient des hommes vulgaires et violents, sans scrupule et sans pitié.

Panis, qui menait le reste, se fit autoriser par la Commune à compléter son comité par trois nouveaux membres. Au lieu de trois, il en ajouta six, dont trois n'étaient pas de la Commune, et vinrent s'imposer eux-mêmes. L'un des trois était Marat.

Ceci se passait dans la matinée du 2 septembre. Qu'il y eût ou non jusque-là un projet arrêté, à partir de ce moment, il n'y a plus pour nous de doute possible. Le Comité de surveillance s'entendit avec les pires des membres de la Commune, et se mit en rapport par ses affidés avec quelques-unes des sections, où furent présentées des motions exterminatrices. La section Poissonnière vota la mise à mort de « tous les conspirateurs » renfermés dans les prisons d'Orléans et de Paris, avant le départ pour la frontière. La section du Louvre adhéra à ce vote. La section du Luxembourg prit, de son côté, la même décision. Deux sections votèrent seulement la motion de faire marcher à l'ennemi avec les volontaires pari-

siens, les ci-devant nobles et financiers et les signataires de la pétition contre le 20 juin.

Entre deux et trois heures, un détachement de fédérés avignonnais et marseillais vint chercher au dépôt de la mairie (aujourd'hui la Préfecture de police) une vingtaine de prêtres réfractaires pour les transférer à la prison de l'Abbaye (détruite il y a quelques années). Le dépôt de la mairie était tout auprès du lieu où siégeait le Comité de surveillance. Cette translation, selon toute apparence, s'opéra d'après l'ordre du Comité, et les hommes chargés de servir d'escorte avaient été choisis exprès.

Ces hommes, pendant la route, ne cessèrent d'exciter le peuple contre les gens qu'ils conduisaient. Ils criaient que c'étaient là les complices de l'étranger; ils offraient leurs sabres et leurs piques à qui voudrait « en faire justice ».

La foule invectiva les prisonniers, mais ne les toucha point. Les hommes de l'escorte commencèrent à lancer des coups de pique et de sabre dans les voitures qui renfermaient les détenus. Un de ceux-ci, exaspéré, répondit par un coup de canne. L'homme qu'il avait touché lui passa son sabre au travers du corps. Ce fut le signal. Les voitures entraient en ce moment dans la cour de l'Abbaye. Les prisonniers furent massacrés, soit dans les voitures, soit en cherchant à s'échapper. Trois ou quatre prêtres réussirent à se réfugier dans le local du comité de la section des Quatre-Nations. On les poursuivit. L'un d'eux fut reconnu par un des membres du comité. « Vous passerez sur mon corps pour aller jusqu'à lui, » cria-t-il. « C'est l'abbé Sicard, un des hommes les plus utiles à son pays. »

C'était, en effet, le successeur de l'illustre abbé de l'Epée dans l'art bienfaisant qui rend à la société les malheureux sourds et muets.

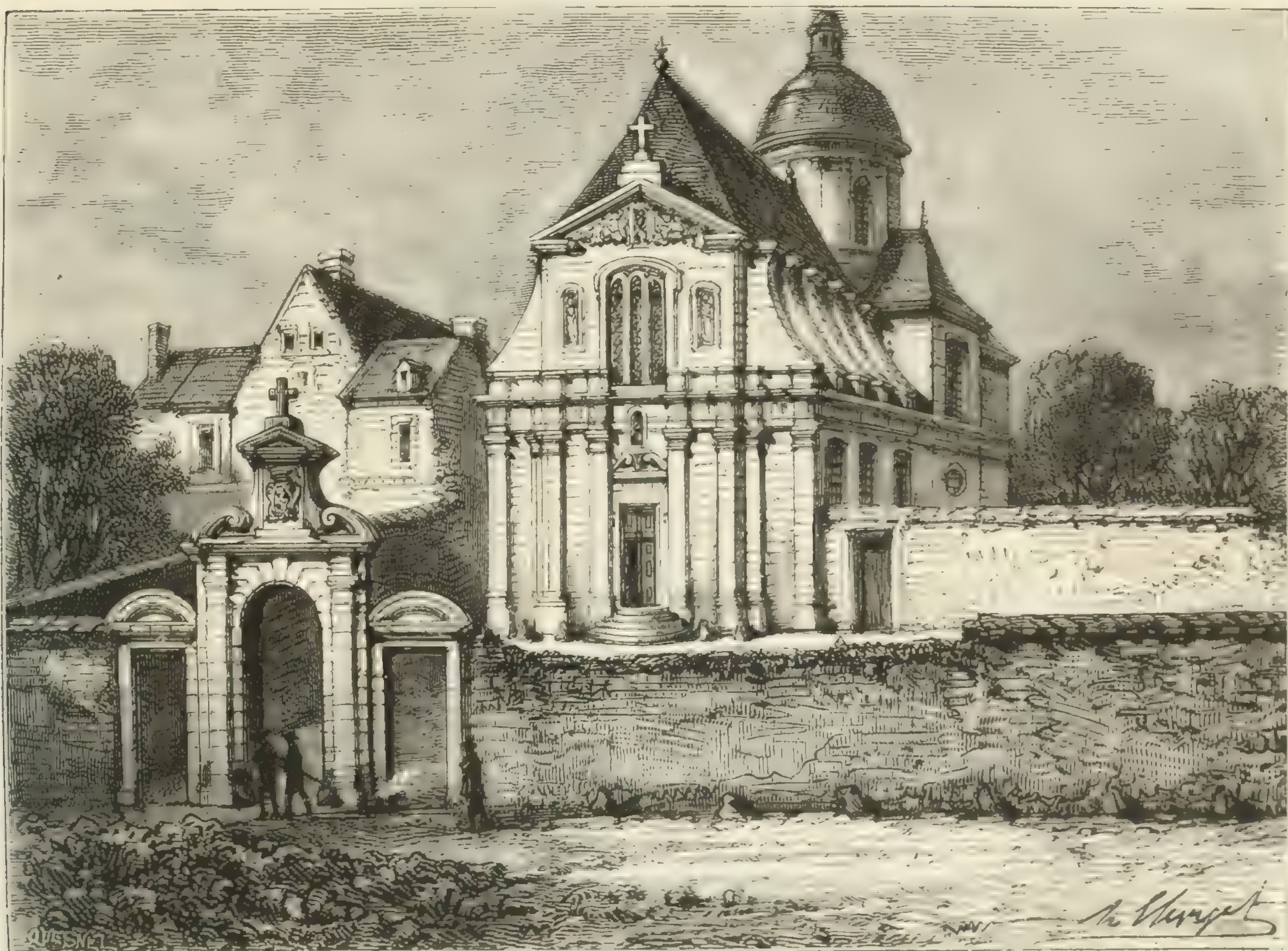
Les bourreaux de ses compagnons accoururent tous l'embrasser.

Ils n'en continuèrent pas moins à s'acharner contre d'autres victimes. Des gens du quartier étaient venus grossir la première bande. Une partie se détachèrent pour aller aux Carmes de la rue de Vaugirard.

L'Assemblée, par son décret du 26 août, avait ordonné de délivrer des passe-ports aux prêtres réfractaires qu'elle bannissait; mais le Comité de surveillance de la Commune avait fait conduire ceux de Paris, les uns après les autres, aux Carmes et au séminaire de Saint-Firmin, en attendant, disait-il, qu'on les expédiât tous ensemble à la frontière. On a toujours soupçonné là une arrière-pensée sinistre. Il y avait aux Carmes plus de cent cinquante ecclésiastiques, et, parmi eux, l'archevêque d'Arles et les évêques de Saintes et de Beauvais. L'archevêque d'Arles était particulièrement haï, parce que sa ville avait été le foyer du parti contre-révolutionnaire en Provence. Les trois prélats et cent vingt prêtres furent tués à coups de fusils, à coups de sabres, dans le jardin des Carmes.

Ils eussent pu échapper à la mort en prêtant le serment civique. Tous refusèrent. La réunion de ces prêtres autour de leurs évêques les avait exaltés, confirmés dans leur résolution. Le point d'honneur soutint ceux chez lesquels la foi n'eût peut-être pas suffi.

Jusque-là, cette querelle du serment constitutionnel, suscitée par quelques changements de pure forme, ce nouveau parti religieux dont les chefs les plus bruyants étaient le cardinal de Rohan et l'abbé Mauri, ne semblaient guere qu'une intrigue politique; mais, après que les victimes des Carmes et tant d'autres eurent préféré la mort au serment, bien des gens, en France et en Europe, ne s'inquiétèrent plus de l'origine de la querelle, et oublièrent les intrigants pour ne plus voir que les martyrs. Une cause pour laquelle on meurt, impose le respect,



Église des Carmes.

et bientôt la sympathie. Les furieux et les insensés qui égorgeaient ou faisaient égorger ces prêtres, travaillaient pour la contre-révolution. Ils la relevaient moralement; elle avait, grâce à eux, ses martyrs dans Paris; elle allait bientôt avoir ses héros dans la Vendée.

Aucune force publique n'avait paru. Le ministre de l'intérieur Roland, aux premiers symptômes menaçants, avait écrit au maire et au commandant de la garde nationale; mais Santerre ne bougeait pas, ou du moins il ne s'occupait de protéger que la prison du Temple. Pendant ce temps, le Comité de surveillance faisait placarder une proclamation, probablement extraite de l'adresse de Robespierre aux sections, et qui accusait le ministère de trahison.

A la lecture de cette proclamation, la section de l'île Saint-Louis, présidée par un jeune homme courageux qui avait été secrétaire de la Commune avant le 10 août, et qui devint un homme illustre longtemps après, Royer-Collard, envoya une députation à l'Assemblée pour lui demander s'il était vrai, comme le prétendait la Commune, que le ministère eût perdu la confiance de la Nation. L'Assemblée, indignée, répondit unanimement : « Non! non! »

Dans ce moment même, une bande tumultueuse se portait au ministère de l'intérieur en criant à la trahison contre les ministres.

Le Comité de surveillance n'osa mettre à exécution les mandats d'arrêt qu'il avait préparés contre Roland, Brissot et plusieurs des Girondins.

Que faisait cependant la Commune?

A la première nouvelle du massacre, elle nomma des commissaires afin d'aller protéger les prisonniers pour dettes ou pour causes civiles. C'était abandonner au couteau les détenus politiques. Un peu plus tard, néanmoins, elle se décida à expédier à l'Abbaye deux autres commissaires, avec charge « de veiller à la conservation des prisonniers. »

L'un des deux revint déclarer que « les citoyens enrôlés, craignant de laisser la ville au pouvoir des malveillants, ne voulaient point partir avant que tous les scélérats du 10 août ne fussent exterminés. »

Les massacres avaient recommencé à l'Abbaye.

La Commune dépêcha des commissaires à l'Assemblée nationale, pour lui demander « quelles mesures on pourrait prendre afin de garantir les prisonniers. »

La Commune avait, beaucoup plus que l'Assemblée, les moyens de prendre ces mesures. Elle en prit une qui ne pouvait servir qu'à mettre obstacle à l'évasion des victimes : c'était d'autoriser les sections à « empêcher l'émigration par la rivière. »

Billaud-Varennes dénonça à la Commune la conspiration « d'un parti puissant, » pour faire roi le duc de Brunswick à la place de Louis XVI.

Robespierre appuya Billaud-Varennes, inculpa la Gironde et dénonça nominativement Brissot. Le Comité de surveillance, sans respect pour les droits de la représentation nationale, fit faire, le lendemain de grand matin, une perquisition chez Brissot. Il va sans dire qu'on ne trouva rien. On n'osa l'arrêter.

L'Assemblée nationale, avertie quand le massacre était terminé aux Carmes, avait envoyé des commissaires à l'Abbaye. Ils arrivèrent au milieu de scènes dont la nuit redoublait l'horreur. On y égorgeait des prisonniers de toutes conditions : officiers et sous-officiers suisses, gardes constitutionnels du roi, prêtres et laïques. La voix des représentants du peuple fut entièrement impuissante.

Manuel, le procureur de la Commune, qui venait de sauver Mme de Staël arrêtée dans la rue, ne fut pas mieux écouté que les députés, quoiqu'il se bornât à conjurer les massacreurs de ne point frapper au hasard innocents et coupables. Enfin, un arrêté du Comité de surveillance, signé Panis et Sergent, obtint meilleur accueil : il y était enjoint de « juger tous les prisonniers de l'Abbaye. »

Le Comité s'avisait un peu tard de mettre de l'ordre dans l'extermination. Un homme qui avait probablement suggéré cette résolution, Maillard, qui avait conduit les femmes à Versailles au 5 octobre, était présent. Les massacreurs l'acclamèrent président. Il désigna douze juges parmi les gens du quartier, et installa son étrange tribunal. Ce qui restait de détenus après l'extermination des Suisses, des gardes du roi et des fabricateurs de faux assignats, recouvrait une chance de salut. Il y eut, pour cette dernière catégorie, plus d'acquittements que de condamnations. Quarante-trois malheureux furent sauvés. Les mêmes égorgeurs, qui se jetaient comme des bêtes féroces sur les condamnés, reconduisaient les acquittés à leurs familles avec des démonstrations d'allégresse, et refusaient de rien accepter de leur reconnaissance.

Ils ne refusèrent pas de même le sanglant salaire que Billaud-Varennes vint leur promettre, en les félicitant d'avoir si bien travaillé. Les comités des sections furent obligés d'acquitter leur solde!

La plus notable des victimes de l'Abbaye fut l'ancien ministre Montmorin. Il n'était pas justiciable de tels juges, mais une haute cour l'eût condamné.

Parmi les acquittés, deux vieillards, très-engagés dans la contre-révolution, et dont

les fils étaient avec les émigrés, furent sauvés par leurs filles. Le dévouement filial de Mlles Cazotte et de Sombreuil est resté célèbre. Des Marseillais, touchés de l'héroïsme avec lequel Mlle Cazotte disputait son père aux bourreaux, l'aidèrent à entraîner les juges. Quant au vieux Sombreuil, le gouverneur des Invalides, ce fut le président du tribunal, le terrible Maillard lui-même, qui vint en aide à sa courageuse fille. « Innocent ou coupable, dit-il, je crois qu'il serait indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard. »

Maillard fit acquitter un autre royaliste, en disant : « Ce n'est pas pour juger les opinions que nous sommes ici, mais pour juger les actes. »

Cette prétention d'être l'organe de la justice et du droit au milieu de telles monstruosités, est peut-être ce qu'il y a de plus effrayant dans les journées de septembre. Le fanatisme politique conduit aux mêmes aberrations que le fanatisme religieux.

Le carnage, dans cette nuit sinistre, s'étendit de prison en prison. Le Châtelet et la Conciergerie furent envahis à leur tour. Les meurtriers tuaient ailleurs des contre-révolutionnaires : ils vinrent ici tuer des voleurs en bien plus grand nombre que les détenus politiques. Les massacreurs entendaient à leur façon purger la société.

La prison de la Force fut assaillie ensuite. Il y avait là des femmes, des dames de la cour. On les fit sortir, sauf une seule, ainsi qu'une partie des hommes, à condition que ceux-ci s'enrôlassent dans l'armée ; puis on installa un tribunal improvisé comme à l'Abbaye. Mais, là, ce furent des membres de la Commune qui présidèrent : Hebert, le redacteur du *Père Duchène*, et trois ou quatre autres. Les malheureux qui comparurent devant l'infâme Hébert durent regretter de n'avoir point affaire à Maillard.

La seule dame qui n'eût pas été élargie était une amie intime de la reine, Mme de Lamballe. On la haïssait fort, parce qu'elle passait pour la conseillère et l'agent principal des menées de Marie-Antoinette. Elle ne méritait pas cette haine. C'était une femme douce et timide, qui ne s'était quelque peu mêlée de politique que par dévouement et obéissance pour la reine. Bien des gens eussent voulu la sauver ; mais Hébert n'y aida pas, et la pauvre femme n'avait ni l'énergie, ni la présence d'esprit de Mlle Cazotte ou de Mlle de Sombreuil. Elle ne trouva rien pour sa défense, ne put se décider à racheter sa vie en jurant haine à ceux qu'elle aimait, au roi et à la reine, mit la main sur ses yeux et se laissa traîner à la mort.

Ses bourreaux portèrent sa tête sous les fenêtres du Temple pour la montrer à Louis XVI et à Marie-Antoinette !

Le meurtre de Mme de Lamballe eut lieu dans la matinée du 3. Le même jour, les égorgeurs allèrent tuer des voleurs à la tour Saint-Bernard et des prêtres à Saint-Firmin, dans le quartier du Jardin des Plantes. Un jeune homme destiné à une grande illustration dans les sciences, Geoffroi-Saint-Hilaire, avait sauvé, la nuit, douze prêtres de Saint-Firmin, dont quelques-uns avaient été ses professeurs.

Sur le faux bruit que les prisonniers de Bicêtre se révoltaient, les massacreurs s'y portèrent. Dans ce vaste dépôt du vice et de la misère étaient renfermés quelques centaines de vagabonds et de malfaiteurs, et, auprès d'eux, de tout jeunes gens, presque des enfants, détenus seulement à correction. Les massacreurs tuèrent les uns et les autres. Ivres de sang et de vin, ils étaient devenus comme fous. Ils allèrent ensuite à la Salpêtrière, où l'on detenait des filles publiques. Ils en tuèrent quelques-unes et firent sortir les autres pour se livrer à des orgies avec elles. Les brigands se mêlaient maintenant aux fanatiques et le pillage se joignait au meurtre.

L'aspect de Paris offrait des contrastes monstrueux, incompréhensibles. Le mouvement enthousiaste des enrôlements, des volontaires défilant en armes à la barre de l'Assemblée, continuait à côté des massacres. Les journaux, même Girondins, étaient comme stupéfiés ou paraissaient admettre qu'une conspiration de prison avait provoqué la vengeance populaire. Brissot seul resta ferme et digne dans son *Patriote français* du 3. L'Assemblée sentait son impuissance, et, dans la matinée du 3, elle ne tenta rien. Les massacreurs étaient peu nombreux, quelques centaines seulement ; mais la foule semblait les autoriser en les regardant faire. La garde nationale ne paraissait pas. Son commandant Santerre ne lui donnait pas d'ordres ; mais était-il besoin d'ordres ? — Il y eut de la stupeur chez beaucoup, de la lâcheté chez certains ; cela ne suffit pas à expliquer une inaction semblable ! Il faut dire le vrai : Paris partagea un moment, jusqu'à un certain point, le crime de Danton. Paris, ainsi que Danton, ne tua pas, mais ne se décida point à lutter pour empêcher qu'on tuât ceux qu'il appelait ses ennemis ! Et la grande Cité et le grand révolutionnaire devaient cruellement expier ce coupable égarement !



Madame de Lamballe.

Le 3 au soir, l'Assemblée essaya de réagir. Sur la demande des ministres, elle enjoignit à la municipalité, au Conseil général de la Commune et au commandant de la garde nationale de « faire respecter la sûreté des personnes et des propriétés, » et adressa au peuple une proclamation où elle disait : « Il n'y a plus de liberté ni de patrie là où la force prend la place de la loi. »

Elle envoya aux départements une lettre de Roland, où le ministre de l'intérieur protestait contre les hommes qui « répandent la défiance, sèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proscriptions. » Il y parlait des événements dans des termes qui montrent quel bouleversement il y avait dans les esprits. « Hier, dit-il, fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile ; je sais que le peuple, terrible en sa vengeance, y porte encore une sorte de justice.... mais je sais qu'il est facile à des scélérats d'abuser de cette effervescence, et qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéanties. Je sais aussi que cette déclaration m'expose à la rage des agitateurs. Eh bien, qu'ils prennent ma vie !... »

Il faisait entendre que, si la sécurité et la liberté ne se rétablissaient pas dans Paris, « les sages et les timides se réuniraient pour établir la Convention ailleurs. »

Ces paroles de Roland furent le point de départ de l'accusation de *fédéralisme* portée plus tard contre ses amis et lui.

Tandis que Roland déclarait qu'il fallait



Le tribunal Maillard.

arrêter à tout prix le carnage, Danton, chez lui, au ministère de la justice, laissait échapper un mot fatal : « C'était nécessaire ! »

Et il faisait ou il subissait quelque chose de plus fatal encore. Marat lui envoyait, au nom du Comité de surveillance, une circulaire qu'il avait probablement rédigée à lui seul et où il disait ce qui suit : « La Commune de Paris se hâte d'informer ses frères des départements, qu'une partie des conspirateurs *féroces* détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple : actes de justice indispensables pour contenir les traîtres par la terreur. Sans doute, la nation entière s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public. »

Danton, déférant à l'invitation de Marat, laissa partir cette pièce sous le couvert du ministère de la justice!

La circulaire de Marat ne produisit pas tout ce qu'il en espérait; il n'y eut point une Saint-Barthélemi dans toute la France. Il se

commit pourtant des meurtres dans quelques villes, et la responsabilité en retomba sur Danton comme sur Marat lui-même.

Le lendemain, la Commission des Vingt-et-Un, ignorant encore la connivence du ministre de la justice, lui proposa résolûment l'arrestation de Marat. Danton refusa, en même temps qu'il obligeait le Comité de surveillance à supprimer le mandat d'arrêt préparé par Marat contre Roland.

Même en mettant sa main dans la main sanglante du chef des égorgeurs, il entendait rester fidèle à son système d'empêcher la lutte entre révolutionnaires. Il ne voulait pas voir qu'il tuait son système, et qu'il creusait un abîme entre lui et les Girondins.

Un mouvement de réaction commençait à se prononcer dans Paris, à mesure que se répandaient les horribles détails des massacres. Des commissaires envoyés par l'Assemblée dans les sections, le 4 au matin, y furent très-bien accueillis. Dans la section du Luxembourg, naguère si violente, on protesta contre les calomnies de Robespierre à l'égard de l'Assemblée.

A l'ouverture de la séance du 4, l'Assemblée, en réponse à l'accusation de vouloir faire roi le duc de Brunswick, jura haine à la royauté.

La Commission des Vingt-et-Un, par l'organe de Vergniaud, déclara qu'elle donnait sa démission devant les calomnies dont elle était l'objet.

« Eh quoi! s'écria l'énergique Cambon, vous venez de jurer que vous combattriez les rois et la royauté, et déjà vous courbez la tête sous une autre tyrannie, celle de la Commune! »

L'Assemblée, à l'unanimité, refusa la démission des Vingt-et-Un.

Roland écrivit, cette fois très-rudement, à Santerre, en le rendant responsable de « tout attentat commis sur un citoyen quelconque. » Santerre répondit en protestant de la douleur que lui causaient « les excès auxquels on s'était livré, » et alla faire un discours sentimental à la Commune, qui, de son côté, avait publié une proclamation « sur la nécessité de s'en remettre à la loi pour frapper les coupables ; » mais Santerre n'en exécuta pas davantage les ordres de Pétion ni ceux de Roland. Le Temple seul fut sérieusement protégé, parce que personne, même à la Commune, ne voulait le meurtre du roi, qu'on regardait alors comme un otage. Dans les autres prisons, après le grand carnage du 2 au 4 septembre, il y eut encore quelques meurtres jusqu'au 6. Pétion, après avoir parlé contre les massacreurs à l'Hôtel de Ville, aux applaudissements même des tribunes, alla par deux fois les chasser de la Force. Ils y revinrent quand il fut parti, Santerre n'ayant point envoyé de poste.

Du 2 au 6 septembre, il avait péri plus de treize cents personnes, dont un tiers tout au plus étaient des victimes politiques. Le reste étaient des détenus pour crimes ou délits de droit commun.

Cet effroyable drame eut un dernier acte hors de Paris. Nous avons dit que la Commune avait réclamé arrogamment de l'Assemblée que les accusés déférés à la haute Cour d'Orléans fussent jugés à Paris par le tribunal du 17 août. L'Assemblée n'ayant pas consenti à dessaisir la haute Cour, les meneurs de la Commune avaient dépêché à Orléans une troupe de gens armés, sous prétexte d'empêcher un complot pour la délivrance des prisonniers. Il y avait parmi ces accusés un ancien ministre des affaires étrangères, Delessart, poursuivi à cause de ses ménagements envers l'Autriche ; un ancien ministre de la guerre, d'Abancourt, poursuivi pour avoir désobéi à l'Assemblée, qui lui avait ordonné d'éloigner de Paris le régiment suisse qui combattit au 10 août; l'ancien commandant de la garde constitutionnelle du roi, M. de Brissac, et un certain nombre d'officiers et

de bourgeois accusés d'avoir voulu appeler les troupes espagnoles à Perpignan.

L'Assemblée ratifia après coup le départ des gens envoyés par la Commune et les chargea de garder les prisonniers (26 août). Le 2 septembre au soir, voulant empêcher qu'on traitât les détenus d'Orléans comme ceux de Paris, elle ordonna leur translation à Saumur. Les chefs de la bande envoyée par la Commune dirigèrent les prisonniers non sur Saumur, mais sur Paris. Tout ce que put faire le ministre de l'intérieur, quand il sut les prisonniers arrivés à Étampes, ce fut d'obtenir qu'on les détournât sur Versailles. On n'y gagna rien. Des massacreurs accoururent de Paris à Versailles, se renforcèrent de ce qu'il y avait de plus violent dans cette ville, et l'escorte livra ses prisonniers. Quarante-quatre furent tués sur la place (9 septembre).

Les hommes de Marat mirent leur œuvre sous le couvert de Danton. La bande, revenue de Versailles, vint acclamer Danton sous ses fenêtres; il n'eut pas le courage de s'abstenir, et, s'enfonçant avec une sorte de vertige dans sa complicité, il leur dit : « Ce n'est pas le ministre de la justice, c'est le ministre de la Révolution qui vous remercie! »

Séparer la justice de la Révolution, qui, dans son principe, était la justice même, c'était mettre le chaos dans les idées comme dans les faits.

Mais, cependant, même dans ces heures criminelles et honteuses, Danton gardait toujours au fond la même pensée. Tandis qu'il acceptait, dans le massacre des contre-révolutionnaires, cette solidarité qui pèse à jamais sur sa mémoire, il sauvait un des initiateurs, un des pères de la Révolution, qu'elle avait pris en haine, parce qu'il avait voulu l'arrêter dans sa marche; c'était Adrien Duport, un des membres les plus éminents de la Constituante. Danton arracha Duport des mains de Marat, et ceci dans un moment où Marat était plus forcené et plus fou d'orgueil que jamais. Il venait d'être élu député à la Convention.

Paris eut cette honte, grâce à un règlement imposé aux électeurs parisiens par la Commune, sous l'influence de Robespierre. La Commune avait prescrit le vote à haute voix et la publicité des séances du corps électoral. Robespierre fit de plus exclure du corps électoral les signataires de la pétition contre le 20 juin. Les élections de premier degré s'étaient opérées au milieu de terribles préoccupations, et l'on avait peu voté. Une minorité violente domina l'Assemblée des électeurs du second degré, qui se tint dans la salle des Jacobins, sous la pression de leurs tribunes. Robespierre fut élu le premier des vingt-quatre députés de Paris. Marat passa le septième. Danton et Camille Desmoulins avaient passé, il est vrai, avant lui. Le plus grand nombre des députés de Paris appartinrent aux Jacobins extrêmes, au parti de la Commune; Panis, Sergent, Billaud-Varennes, Tallien, Fréron, Collot-d'Herbois en furent.

Aux massacres dans Paris succédait le pillage, sinon dans les maisons, au moins dans la rue. Des voleurs, se faisant passer pour agents municipaux, dévalisaient les passants en plein jour, sous prétexte de les obliger à des dons patriotiques, ou en criant sur eux : « A l'aristocrate! » Les agents de la Commune commettaient eux-mêmes toutes sortes de violences et de déprédations, non-seulement dans Paris, mais dans les départements, où la Commune avait expédié des commissaires dans l'intérêt, disait-elle, du salut public.

L'autorité étant anéantie, comme l'avait dit Roland le 3 septembre, les citoyens, résolus enfin à se défendre eux-mêmes, se mirent à s'associer pour se garantir les biens et la vie. Plusieurs sections, celle de l'Abbaye en tête, donnèrent le signal. En province aussi, l'on résista et l'on arrêta

sur quelques points les envoyés de la Commune.

L'Assemblée commençait à se rassurer par les nouvelles des départements, où les élections étaient favorables aux Girondins. Roland, Cambon, Vergniaud la poussèrent à montrer de la vigueur. Dans la séance du 17, Vergniaud fut magnifique. Il éclata



Marat.

avec une généreuse indignation contre les nouvelles arrestations par lesquelles les agents de la Commune semblaient préparer un nouveau massacre. — « Il est temps de briser ces chaînes honteuses! — Que m'importent leurs poignards et leurs sicaires! — Qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut! Périsse l'Assemblée nationale et sa mémoire, pourvu que la France soit libre! »

L'Assemblée et les tribunes se levèrent et acclamèrent d'un élan unanime.

L'Assemblée demanda compte à la Commune des nouveaux mandats d'arrêt qu'elle avait décernés ou fait décerner par ses agents. Elle défendit aux municipalités d'envoyer désormais des commissaires hors de chez elles. Elle demanda compte à la Commune et aux sections des objets précieux saisis dans les églises et dans les maisons royales et particulières. Le cri public accusait des dilapidations énormes.

L'Assemblée décréta la peine de mort contre quiconque prendrait indûment l'écharpe municipale. Ceci atteignait les agents subalternes de la Commune.

La Commune ploya, cette fois, pour tout de bon. Pétion y reprit le dessus sur Panis. Les membres intrus qui, le matin du 2 septembre, s'étaient introduits dans le Comité de surveillance, Marat et deux autres, en furent exclus. La Commune demanda elle-même à l'Assemblée d'avancer la réélection partielle de ses membres qu'ordonnait la loi.

L'Assemblée ne se contenta pas de cette demi-mesure. Elle ordonna la réélection totale de la Commune; elle réserva désormais au maire la signature des mandats d'arrêt, interdit toute perquisition pendant la nuit, hors le cas de flagrant délit, et autorisa tout citoyen, dont on violerait le domicile de nuit, à résister par la force.

Ces principes sont restés ceux de notre législation en matière de liberté individuelle.

Enfin, dans la ville où le Corps législatif tiendrait ses séances, quiconque, sans son ordre, ferait sonner le tocsin et tirer le canon d'alarme, devrait être puni de mort (20 septembre).

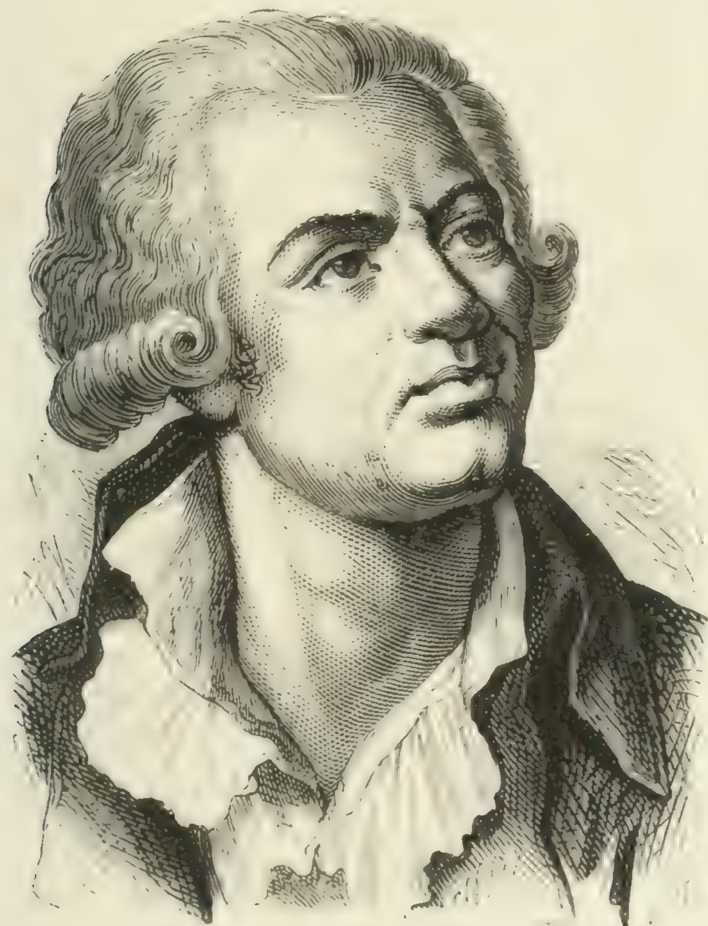
La Législative, qui allait finir, s'efforçait de protéger la Convention, qui allait naître.

Ce jour-là même, 20 septembre, les nouveaux représentants du peuple se réunirent en séance préparatoire aux Tuileries, dans la salle des Cent-Suisses. Pétion fut élu président à la presque unanimité ; tout le bureau fut pris parmi les Girondins.

Le 21, la Convention nationale notifia officiellement son existence à l'Assemblée législative.

La Législative vint saluer son héritière aux Tuileries. Cent quatre-vingt-trois de ses membres retrouvaient place dans la nouvelle Assemblée.

La Législative avait terminé sa carrière



Danton.

orageuse et tourmentée; la Convention allait en parcourir une bien autrement tragique et terrible.

La Législative, au milieu des agitations politiques, avait voté des lois qu'il n'est pas permis d'oublier. Elle avait préparé l'abolition de l'esclavage, en supprimant la prime en faveur de la traite des noirs (11 août). Elle avait encouragé le commerce par des primes, et les découvertes utiles à l'agriculture par des récompenses. Elle avait aboli l'institution aristocratique des substitutions de biens, supprimé définitivement le droit d'aînesse et fait disparaître toute inégalité entre les enfants (25 août, 2 septembre). Elle avait ordonné le percement d'un canal de jonction du Rhône au Rhin (6-17 septembre). Elle avait retiré au clergé la constatation légale des principaux actes de la vie : de la naissance, du mariage et de la mort, et organisé l'état civil dans les municipalités (20-21 septembre). Elle avait décrété et réglementé le divorce (13 septembre), grave question sur laquelle nous aurons à revenir.

La Convention nationale s'installa provisoirement dans la salle du Manége, aux Feuillants, que venait de quitter la Législative, en attendant que les Tuileries fussent préparées pour recevoir l'Assemblée républicaine qui remplaçait les rois.

Dans la première séance, Couthon protesta contre le bruit qu'il se formait un parti pour créer un triumvirat, une dictature ou un protectorat; il proposa de jurer une haine égale à la royauté et à toute espèce de puissance individuelle contraire à la souveraineté du peuple.

On se préoccupait, en effet, dans le public d'un prétendu triumvirat de Robespierre, Danton et Marat. Couthon était l'ami de Robespierre, et parlait indirectement pour lui.

Danton, à son tour, en renonçant aux fonctions de ministre pour celles de député, traita le triumvirat et la dictature d'absurdes fantômes, et déclara qu'il ne pouvait exister de constitution que celle qui serait acceptée par la majorité des assemblées primaires. Puis il affirma qu'il s'agissait maintenant, avant tout, d'assurer la liberté et la tranquillité publiques. « Jusqu'ici, dit-il, on a agité le peuple, parce qu'il fallait lui donner l'éveil contre les tyrans; maintenant, il faut que les lois soient aussi terribles contre ceux qui y porteraient atteinte, que le peuple l'a été en foudroyant la tyrannie. — Déclarons que toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles seront éternellement maintenues. »

C'était la vraie pensée de Danton qui éclatait : les lois dont il avait sanctionné un moment la violation sanglante, il voulait les rétablir. Cette Assemblée nouvelle, dont la majorité le regardait avec défiance, avec effroi, il eût voulu l'unir pour le salut public. Il voulait affermir, sur les bases naturelles et éternelles, la nouvelle société démocratique. Il protestait implicitement contre les déclamateurs, qui, autour de Marat, commençaient à attaquer le principe de la propriété. Il savait bien que la masse du peuple, les campagnes surtout, ne voulaient, par la Révolution, que rendre la propriété accessible au grand nombre, la fortifier en l'élargissant.

Il soutenait la propriété au point de vue du fait; un Girondin, Lasource, observa, au point de vue du droit, que la propriété individuelle était antérieure à toute constitution, et au pacte social même.

La Convention déclara qu'il ne pouvait y avoir de constitution qu'après qu'elle aurait été acceptée par le peuple, et que la sûreté des personnes et des propriétés était sous la sauvegarde de la nation.

Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, proposa que, par une loi solennelle, l'Assemblée consacrât l'abolition de la royauté.

L'Assemblée se leva tout entière et rendit par acclamation le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France. »

La Convention décréta que tous les actes publics seraient désormais datés de l'an Ier de la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les Principes de 89 avaient atteint leur dernière conséquence. Le pouvoir héréditaire, incompatible avec l'inaliénable souveraineté nationale, disparaissait après tous les autres priviléges.

Quelques-uns des hommes politiques qui proclamèrent la République le 21 septembre 1792, les Condorcet, les Brissot, les Roland, les Camille Desmoulins, eussent voulu la donner à la France un an plus tôt. Si la Constituante les eût écoutés au retour de Varennes, on eût évité le 10 août et le 2 septembre, et l'institution nouvelle qui remplaçait cette vieille royauté préposée, durant une si longue suite de générations, aux destinées de la France, la République fût née parmi de moins sombres présages.

Le lendemain, arrivèrent à la Convention d'importantes nouvelles du théâtre de la guerre. L'armée prussienne et autrichienne avait été repoussée dans une première affaire générale contre l'armée française. Le sang de Valmy lavait le sang de l'Abbaye et de la Force, et un rayon de gloire éclairait le berceau de la République.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES SOMMAIRES

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.





